This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 857,762

880,9
M5"2

MÉLANGES GRAUX

RECUEIL DE TRAVAUX

D'ÉRUDITION CLASSIQUE

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

MÉLANGES GRAUX

RECUEIL DE TRAVAUX

D'ÉRUDITION CLASSIQUE

Héliog Dujardin Paris

CHARLES GRAUX
d'après une photographie de J Mun à Madrid
(décembre 1875)

Ernest Thorin Ed. Imp Eudes.

UofM

CHARLES GRAUX

d'après une photographie de J. Mun. à Madrid

décembre 1875.)

Ernest Thorin Ed. Imp. Eudes

MÉLANGES GRAUX

RECUEIL DE TRAVAUX

D'ÉRUDITION CLASSIQUE

DÉDIÉ A LA MÉMOIRE

DE

CHARLES GRAUX

MAÎTRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
ET A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS
BIBLIOTHÉCAIRE A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ

Né à Vervins le 23 novembre 1852, mort à Paris le 13 janvier 1882

Ἀδρότητα καὶ ἥβην.

PARIS
ERNEST THORIN, ÉDITEUR
LIBRAIRE DU COLLÈGE DE FRANCE, DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
7, RUE DE MÉDICIS, 7

1884

TABLE

DES COLLABORATEURS ET DES ARTICLES

BENOIST (Eugène), professeur [illegible]
Paris. — *Le Plaute de* [illegible]

BERGAIGNE (Abel), [illegible]
Faculté des lettres de [illegible]
l'École pratique [illegible]
vieux français et [illegible]

BERGER (Philippe), [illegible]

BEURLIER [illegible]
études, [illegible]
doctorat [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Pages

memoriam optimi viri Charles Graux (sur quelques passages corrompus et interpolés d'Hérodote). . . . . 1 à 5

COELHO (F.-Adolphe), professeur de linguistique au Cours supérieur des lettres de Lisbonne. — *Sur la forme de quelques noms géographiques de la péninsule ibérique*. . . . . 231 à 233

COMPARETTI (Dominique), professeur de littérature grecque à l'Institut supérieur de Florence. — *Sur une inscription d'Halicarnasse*. . . . . 175 à 185

CORDIER (Henri), chargé de cours à l'École spéciale des langues orientales vivantes, directeur de la *Revue de l'Extrême Orient*. — *De l'origine des noms que les Chinois ont donnés à l'empire romain* . . . . . 719 à 721

CROISET (Alfred), professeur-adjoint, directeur d'études pour les lettres et la philologie à la Faculté des lettres de Paris. — *Essai de restitution d'un passage de l'Éloge d'Hélène* attribué à Gorgias . . . . . 127 à 132

CROS (Henry), statuaire et peintre, et HENRY (Charles), bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université, à Paris. — *Critique de quelques textes se rapportant à la peinture à l'encaustique*. . . . . 643 à 649

DARESTE (Rodolphe), membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), conseiller à la Cour de cassation. — *Cicéron, Pro Flacco, XXIX-XXXII*. . . . . 7 à 12

DELISLE (Léopold), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), administrateur général de la Bibliothèque nationale. — *Notes sur les anciennes impressions des classiques latins et d'autres auteurs conservées au XV^e^ siècle dans la librairie royale de Naples*. . . . . 245 à 296

DERENBOURG (Hartwig), professeur d'arabe littéral à l'École spéciale des langues orientales vivantes. — *Les mots grecs dans le livre biblique de Daniel* . . . . . 235 à 244

DESJARDINS (Ernest), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur-suppléant d'épigraphie et antiquités romaines au Collège de France, et la conférence de seconde année d'antiquités romaines à l'École pratique des hautes études (MM. Gellens-Wilford, Beurlier). — *Nouvelles observations sur les légions romaines, sur les officiers inférieurs et les emplois divers des soldats* . . . . . 671 à 687

DUCHESNE (l'abbé Louis), professeur à l'Institut catholique de Paris. — *Les documents ecclésiastiques sur les divisions de l'empire romain au quatrième siècle* . . . . . 133 à 141

DUJARDIN (P.), à Paris. *Héliogravures* (portrait de Charles Graux, et huit planches pour les articles de MM. Gardthausen, Omont, S. Reinach, Ruelle, Schoene, Thewrewk de Ponor).

EGGER (Émile), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur d'éloquence grecque à la Faculté des lettres de Paris. *Question homérique : manque-t-il un épisode dans le récit que fait Homère des voyages de Télémaque à la recherche de son père ?*. . . . . 35 à 39

FOERSTER (Richard), professeur de philologie et d'archéologie à l'Université de Kiel. — *Libanii et Choricii fragmenta*. . . . . 629 à 641

FOURNIER (Eugène), docteur en médecine et ès sciences naturelles, à Paris. — *Éclaircissement d'un passage d'Athénée* . . . . . 21 à 22

GARDTHAUSEN (V.), professeur à l'Université de Leipzig. — *Différences provinciales de la minuscule grecque*. — Avec deux héliogravures de M. Dujardin. . . . . 731 à 736

Pages.

GELLENS-WILFORD. — Voir DESJARDINS.

GERTZ (MARTIN-CLARENCE), professeur de philologie latine et grecque à l'Université de Copenhague. — *Emendationes Annaeanae* . . . . . 353 à 379

GOMPERZ (THÉODORE), professeur de philologie classique à l'Université de Vienne (Autriche), membre de l'Académie impériale de Vienne. — *Une dizaine de notes critiques*. . . . . 49 à 53

HALÉVY (JOSEPH), maître de conférences de langues éthiopienne et himyaritique à l'École pratique des hautes études. — *Les principes cosmogoniques phéniciens* Ἤθος *et* Μώτ. . . . . 55 à 61

HAUPT (HERMAN), Dr phil., de la Bibliothèque de l'Université, à Würzburg. — *La marche d'Hannibal contre Rome en* 211. . . . . 23 à 34

HAVET (LOUIS), suppléant au Collège de France, maître de conférences à l'École pratique des hautes études et à la Faculté des lettres de Paris, l'un des directeurs de la Revue critique d'histoire et de littérature. — *Les fautes issues de corrections dans les manuscrits de Nonius*. . . . 803 à 814

HEIBERG (JEAN-LOUIS), Dr phil., à Copenhague. — *Archimedis* περὶ ὀχουμένων *liber I, graece restituit*. . . . . 689 à 709

HENRY. — Voir CROS.

HERWERDEN (HENRI VAN), professeur de philologie classique à l'Université d'Utrecht. — *Animadversiones criticae et philologicae ad Euripidem*. 187 à 223

HUMPHREYS (MILTON W.), professeur à Vanderbilt University, à Nashville, Tennessee. — *Observations sur Thucydide, I,* XI. . . . . 711 à 717

JACOB (ALFRED), maître de conférences de philologie grecque à l'École pratique des hautes études. — *Le classement des manuscrits de Diodore de Sicile*. . . . . 525 à 531

JULLIAN (CAMILLE), ancien membre de l'École française de Rome, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux. — *Les limites de l'Italie sous l'empire romain*. . . . . 121 à 126

LALLIER (ROGER), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, chargé de conférences à la Faculté des lettres de Paris. — *Note sur la tragédie de Livius Andronicus intitulée* EQUOS TROIANUS . . . . . 103 à 109

LAMBROS (SPYRIDION P.), inspecteur général de l'instruction primaire, professeur agrégé d'histoire grecque et de paléographie à l'Université d'Athènes. — *Notes épigraphiques et paléographiques* . . . . . 621 à 628

LAVISSE (ERNEST), professeur-adjoint, directeur d'études pour l'histoire à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences à l'École normale supérieure. — *Charles Graux*. . . . . XI à L

LEBÈGUE (HENRI). — *Index alphabétique des matières*. . . . . 817 à 824

LOEWE (Feu GUSTAVE), Dr. phil., de la Bibliothèque de l'Université, à Göttingen. — *Contributions à la critique des gloses «abavus »* (cod. Parisinus 7690). . . . . 767 à 779

MAASS (ERNEST), docent à l'Université de Berlin. — *Observationes palaeographicae*. . . . . 749 à 766

MADVIG (JEAN-NICOLAS), ancien professeur de philologie à l'Université de Copenhague, membre étranger de l'Institut de France. — *Fragmenta aliquot poetarum graecorum, quae apud Athenaeum exstant, emendata*. . 71 à 78

MARTIN (ALBERT), maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy. — *Notice sur les manuscrits grecs de la Bibliothèque Classense, à Ravenne*. 553 à 556

Pages.

MENDELSSOHN (Le conseiller d'État Louis), professeur de philologie classique à l'Université de Dorpat. — *De Ciceronis epistularum codice Turonensi*. . . . . 169 à 173

MISTCHENCO (Théodore), professeur agrégé à l'Université de St-Vladimir, à Kiev. — *Sur la royauté homérique*. . . . . 159 à 162

MOMMSEN (Théodore), membre de l'Académie royale de Berlin, correspondant de l'Institut de France, professeur à l'Université de Berlin. *Officialium et militum Romanorum sepulcretum Carthaginiense*. . . . . 505 à 513

MOWAT (Robert), membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France, à Paris. — *Le Tombeau d'un légat propréteur d'Afrique, à Arles. Origine du nom de la Camargue* . . . . . 63 à 70

MUELLER (Charles-Conrad), Dr phil., de la Bibliothèque de l'Université, à Würzburg. — *Sur les manuscrits de Polyen* . . . . . 723 à 729

NICOLE (Jules), professeur de langue et de littérature grecques à l'Université de Genève. — *Le poète tragique Carcinus et ses fils dans la parabase de la* Paix *d'Aristophane*. . . . . 163 à 167

NOLHAC (Pierre de), ancien élève de l'École pratique des hautes études, membre de l'École française de Rome. — *Lettres inédites de Muret*. 381 à 403

OMONT (Henry), de la Bibliothèque nationale. — *Inventaire sommaire des manuscrits grecs des bibliothèques Mazarine, de l'Arsenal et Sainte-Geneviève, à Paris.* — Avec une héliogravure de M. Dujardin. . . . . 305 à 320

REINACH (Salomon), ancien membre de l'École française d'Athènes, à Paris. — *Les terres cuites de Smyrne et la statuaire du quatrième siècle.* — Avec une héliogravure de M. Dujardin. . . . . 143 à 158

REINACH (Théodore), avocat à la Cour d'appel, à Paris. — *Sur un artifice de modulation rythmique employé par les poètes grecs*. . . . . 225 à 229

RIEMANN (Othon), maître de conférences à l'École normale supérieure. — *La question de l'aoriste grec*. . . . . 585 à 599

ROBERT (Pierre-Charles), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Paris. — *Inscriptions laissées dans une carrière de la haute Moselle par des légions romaines*. . . . . 329 à 340

ROBERT (Ulysse), inspecteur général des bibliothèques. — *Notice paléographique sur le manuscrit de Prudence, n° 8084 du fonds latin de la Bibliothèque nationale*. . . . . 405 à 413

ROBIOU (Félix), correspondant de l'Institut et de la Société des antiquaires de France, professeur de littérature et institutions grecques à la Faculté des lettres de Rennes. — *De quelques monuments gréco-égyptiens du Louvre.* 601 à 609

ROCHAS d'AIGLUN (A. de), commandant du génie, à Blois. — *Traduction du* Traité des Machines *d'Athénée* . . . . . 781 à 801

RUELLE (Charles-Émile), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève. — *Notice du codex Marcianus 246, contenant le traité du philosophe Damascius sur les premiers principes.* — Avec une héliogravure de M. Dujardin . . . . . 547 à 552

SAUSSURE (Ferdinand de), maître de conférences de gothique et vieux-haut-allemand à l'École pratique des hautes études. — *Une loi rythmique de la langue grecque* . . . . . 737 à 748

SCHENKL (Charles), professeur de philologie classique à l'Université de Vienne (Autriche).— *De codicibus quibus in Xenophontis Hierone recensendo utimur* . . . . . 111 à 120

Pages.

SCHOENE (Alfred), Dr phil., ancien professeur de faculté aux universités de Leipzig et d'Erlangen, actuellement à Paris. — *De Isocratis papyro Massiliensi* (*Isocr. or. II ad Nicoclem, paragr.* 1-30). — Avec deux héliogravures de M. Dujardin. . . . . 481 à 504

SCHWARTZ (Édouard), Dr phil., membre correspondant de l'Institut archéologique allemand de Rome, à Göttingen. — *De quibusdam scholiis in Euripidis Andromachen.* . . . . . 651 à 657

SUSEMIHL (François), professeur de philologie classique à l'Université de Greifswald. — *De Rhetoricorum Aristoteleorum libro primo quaestiones criticae.* . . . . . 87 à 96

THÉDENAT (Henri), ancien directeur du collège de Juilly, membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France, à Paris. — *Sur une inscription inédite conservée au municipe de Tarente.* . . . . . 515 à 524

THEWREWK DE PONOR (Émile), professeur de philologie classique à l'Université de Budapest. — *Codex Festi breviati Trecensis.* — Avec une héliogravure de M. Dujardin. . . . . 659 à 669

THOMAS (Émile), professeur de littérature latine à la Faculté des lettres de Douai. — *Note sur un Gemblacensis aujourd'hui à Bruxelles, n°* 5348-5352, *XIIe siècle.* . . . . . 47 à 48

THOMAS (Paul), professeur d'histoire et de littérature anciennes à l'Université de Gand.— *Un commentaire du moyen âge sur la Rhétorique de Cicéron.* 41 à 45

THUROT (Feu Charles). *Son adhésion au projet du présent recueil.* . . 815 et 816

VITELLI (Jérôme), professeur de paléographie et de langue grecque à l'Institut supérieur de Florence. — *Ad Euripide e Sofocle* (*Eur. Hipp.* 115. 441. *Soph. Frgm.* 609 *Dnd.*). . . . . 97 à 102

WEIL (Henri), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, directeur-adjoint des conférences de philologie grecque à l'École pratique des hautes études, maître de conférences à l'École normale supérieure. — *D'un signe critique dans le meilleur manuscrit de Démosthène* . . . . . 13 à 20

M. le Directeur de l'Imprimerie Nationale a bien voulu associer ce grand établissement à l'œuvre entreprise par les amis de Charles Graux. Les bois qui ont servi à illustrer l'article de M. de Rochas ont été prêtés par l'Imprimerie Nationale à titre gracieux. Les parties de l'article de M. Schoene imprimées en caractères grecs spéciaux ont été, par permission particulière, composées à l'Imprimerie Nationale.

Les feuilles 1 à 4 des *Mélanges Graux* ont été tirées le 2 novembre 1882.

—	5 et 6	—	23 —
—	7 à 12	—	15 janvier 1883.
—	13 et 14	—	9 février.
—	15 à 19	—	19 mars.
—	20 à 22	—	3 août.
—	23 à 31	—	17 novembre.
—	32 et 34	—	19 —
—	33 et 35	—	8 janvier 1884.
—	36 à 39	—	18 —
—	40	—	12 février.
—	41	—	15 —
—	42 et 43	—	18 —
—	44 à 46	—	19 —
—	49 à 51	—	20 —
—	47 et 48	—	26 mars.
—	52	—	29 —
—	*a*, *b*, *c*, *d*.	—	29 —

CHARLES GRAUX

Charles Graux est né à Vervins (Aisne), le 23 novembre 1852. Fils unique, après le décès d'une sœur morte en 1856, son éducation fut considérée par ses parents comme le grand devoir de leur vie et le premier mot de cette biographie doit être un hommage rendu au père de Charles Graux ; car M. Henri Graux a découvert chez son fils, pour les cultiver avec une suite admirable, les qualités qui devaient faire de lui l'homme dont la trop courte existence nous a laissé de si beaux exemples (1).

Au mois d'octobre 1858, Charles Graux commençait ses études primaires dans une école libre de Vervins (2). C'était une de ces modestes maisons qui rendent de grands services, lorsqu'elles sont dirigées par un maître assez éclairé pour voir ce qu'il peut faire, assez sage pour ne vouloir faire que ce qu'il peut. Un enseignement primaire complet, comprenant la langue et la littérature française, l'histoire, la géographie, le dessin linéaire et les premiers éléments des sciences était donné à tous les élèves ; ceux qui se destinaient aux études secondaires y étaient préparés par des exercices sur les racines latines et grecques. Cet enseignement était donné simplement, selon les règles d'une méthode réfléchie. Charles Graux profita de ces premières leçons, comme il devait profiter de toutes celles qu'il reçut. Ses parents avaient soin de lui faire donner à l'avance, sur les parties les plus difficiles, des leçons particulières qui préparaient celles de l'école et les rendaient plus intelli-

(1) M. Henri Graux était alors greffier du tribunal de Vervins. Il a cédé sa charge en 1876. Bien qu'il n'ait fait que des études primaires, il a pu diriger toutes les études de son fils. Il n'a point appris avec lui les langues anciennes et n'est jamais entré dans les détails de son travail. Il a fait mieux : il s'est rendu un compte exact des règles et de la méthode du travail intellectuel. Il n'a pas eu de peine à y plier l'esprit docile de son fils ; mais il a eu le mérite de discerner toujours à l'avance ce qu'il convenait de faire et d'éclairer par ses informations et ses réflexions le chemin qu'il voulait faire parcourir au jeune écolier. Quand l'écolier fut devenu un maître, le père continua de se faire expliquer tout son travail et à lui donner des conseils que Charles Graux demandait toujours dans les circonstances importantes, ne voulant rien publier sans que son père eût vu et corrigé les épreuves. Ainsi, très instruit de la marche des études philologiques, M. Henri Graux aura son rôle dans la publication des œuvres posthumes de son fils.

(2) Cette école était dirigée par M. Courtebotte.

gibles. Dans les notes de son premier maître, je trouve ces mots : « Réponses nettes, claires et précises..., candeur, naïveté charmante, sincérité, grande lucidité d'esprit, ardeur au travail et travail bien ordonné. » Charles Graux promettait déjà ce qu'il devait donner.

Au mois d'août 1862, il quittait l'école primaire. Il avait dix ans moins deux mois.

Son père avait pour maxime que dans la vie il faut, sans jamais se presser, ne jamais perdre une minute; aussi approuva-t-il l'idée qu'eut Mme Graux de demander à un jeune élève du collège de Vervins, qui venait de gagner son diplôme de bachelier, des leçons de latin pour les vacances d'août et septembre 1862. C'est ainsi que Charles Graux fit sa huitième : il entra donc en septième au collège.

Le collège de Vervins, fondé au XVIe siècle par un Coucy (1) et devenu collège universitaire après la Révolution, avait vécu péniblement dans la petite ville, avec trois ou quatre pensionnaires et une vingtaine d'externes, jusqu'en l'année 1851. Profitant alors de la retraite d'un principal septuagénaire, la ville résolut de transformer son collège universitaire en un établissement privé, auquel elle donnerait un concours officieux. Elle offrit la direction de la maison à M. l'abbé Joseph Tourneux, vicaire à Vervins, et à son frère aîné,

(1) Voir sur le collège de Vervins une note instructive lue par M. Papillon, le 3 janvier 1879, à la Société archéologique de Vervins, et publiée dans *la Thiérache*, recueil de cette société. Le collège a été fondé par le « bon prélat » Jean de Coucy, protonotaire apostolique, aumônier de François Ier, abbé de Bonnefontaine, etc., etc., membre de la famille de Coucy, qui possédait, entre autres seigneuries, celle de Vervins. Ce Jean de Coucy, troisième fils de Raoul II de Coucy, lequel mourut en 1515, avait été mis par son père « aux escolles à Paris ». Il voulut faire goûter à la ville de Vervins les bienfaits de la Renaissance. « Se resentant de la vertu de ses ancêtres, comme dit Laloûete, l'historien de Coucy, qui ont acquis tant de gloire et de réputation, mêmement en la ville de Vervins, que l'un comme un Pyrrhus, a fondée par sa force et sa puissance... lui l'a voulu faire florir et estimer par les lettres en bâtissant un collége et temple des Muses, pour instruire et enseigner la jeunesse du lieu et du pais par bons et savants précepteurs qu'il y doit mettre... On dira dorénavant par proverbe, pour remarque d'une œuvre insigne et de singulière utilité *Collège de Vervins, édifice de Coucy*, comme on a autrefois dit de Hipparcus, pour beaucoup moindre occasion, ayant seulement clos de murs une académie. » En l'année 1578, Jean de Coucy donna en effet à la ville de Vervins, en *bonne étrenne*, une maison pour y loger le collège, antérieurement fondé par lui à une date incertaine. Le collège vécut jusqu'à la Révolution, d'une existence modeste et utile, grâce à la sollicitude de la municipalité, des seigneurs de la ville et de l'intendant de Soissons. Au dire de Dupeuty, qui y était régent au commencement du XVIIIe siècle, ce collège « petit » et qui n'était « rien en apparence », a toujours été « fécond en gens de lettres »; mais il fournissait surtout des recrues à l'Église : « On en voit tous les jours sortir comme du cheval de Troye, ajoute le même Dupeuty, des jeunes gens qui embrassent l'état ecclésiastique. » Les régents du collège (il n'y en eut qu'un jusqu'en 1714, et deux depuis cette date) étaient prêtres et remplissaient divers offices à l'Église. Il est assez curieux que, soixante ans après la Révolution, la ville, voulant relever le collège, ait demandé ses maîtres à l'église de Vervins. Aujourd'hui le collège n'a plus la prospérité dont il jouissait au temps de Charles Graux : le nombre des élèves a considérablement diminué. Le bail des abbés Tourneux, d'abord fait pour quinze années, et renouvelé pour une égale période en 1871, finira en 1886, et, à ce qu'il semble, ne sera pas renouvelé par la ville.

M. l'abbé Polydore Tourneux, curé de Cuffies depuis dix ans et qui avait professé pendant un an au séminaire dans la classe de cinquième. Avec l'autorisation de l'évêché, les deux frères acceptèrent les propositions de la ville. Comme ni l'un ni l'autre n'était bachelier et qu'il fallait satisfaire pour le grade et pour le stage aux prescriptions de la loi de 1850, la maison fut d'abord placée sous la direction nominale d'un professeur de l'ancien collège ; les abbés Tourneux prirent, l'un après l'autre, le grade de bachelier ès lettres ; M. l'abbé Polydore Tourneux, ayant le premier accompli son stage, devint en octobre 1855 supérieur du collège ; l'année d'après, un troisième frère, M. l'abbé Théophile Tourneux, vicaire d'Origny et bachelier ès lettres, vint rejoindre ses aînés. Les trois frères se partagèrent toute la charge de l'enseignement, avec le concours de quelques maîtres auxiliaires. Leurs deux sœurs, les demoiselles Tourneux, dirigeaient l'une la lingerie et l'autre la cuisine. En 1855, la ville concéda par un bail à cette famille ecclésiastique le vieux bâtiment en briques, dont la haute porte flanquée de tourelles rappelle la noble origine. Le collège ainsi transformé prospéra : les abbés Tourneux furent secondés par les curés des environs ; ils avaient quatre-vingts pensionnaires quand Charles Graux commença ses études.

C'est un avantage de ces modestes maisons que l'écolier y appartient davantage à sa famille et à lui-même. Il y est vraiment quelqu'un et non point une sorte d'être de raison, que l'on force à passer par un certain nombre de salles, à la porte desquelles sont écrits des numéros : 7e, 6e, 5e *et cætera*, et qui doit mériter l'*exeat* par une présence d'un nombre fixé d'années. Charles Graux fit en une seule année sa sixième et sa cinquième ; plus tard, sa rhétorique et sa philosophie. A seize ans, il avait terminé ses études secondaires, littéraires et scientifiques. Il est vrai qu'elles avaient été bien conduites. Son père lui interdisait cette résignation à ne point comprendre, qui est la philosophie de tant d'écoliers. Il lui faisait expliquer ses versions, l'arrêtant quand le sens n'avait pas été bien trouvé : « Je ne comprends pas, tu dois te tromper ; cherche encore. » Dans ces leçons paternelles, Charles Graux prit l'habitude de ne point se payer de mots.

En même temps ses parents s'emparaient de tous les auxiliaires qui s'offraient à eux. Au collège, on n'enseignait que l'anglais, mais un employé de la recette des finances de Vervins avait épousé une Badoise : cette dame devint, sur la prière de Mme Graux, la première maîtresse d'allemand de l'écolier ; elle avait un livre de messe allemand : Charles en eut un, et, à l'église, il lisait ses prières dans un *Missal und Vesperal*. Un journal donna un jour une annonce de la librairie Lacroix, proposant un abonnement à ce charmant journal des familles, *die Gartenlaube :* Charles y fut abonné. Il commença donc à apprendre l'allemand, sans efforts et comme par récréation.

Les leçons de grec données au collège n'étaient pas suffisantes : il y fallait le secours des traductions interlinéaires ; mais à Fontaine-lès-Vervins, petit village de quelques centaines d'âmes, vivait un curé qui avait reçu le don des langues. Entre toutes, il aimait le grec, et, qui mieux est, il le savait : Mme Graux lui présenta son fils, qui, à partir de la troisième, devint l'élève de M. le curé Magnier (1) ; deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche,

(1) M. l'abbé Joseph-Aristide Magnier est né à Tavaux (Aisne) en 1829 ; après

Charles prenait le chemin de Fontaine; en seconde, en rhétorique surtout, les voyages devinrent plus fréquents; c'est que l'écolier lisait Platon avec le maître, et souvent le maître ramenait l'écolier jusqu'auprès de la ville, en parlant de Platon. Charles Graux fit sa philosophie dans ces entretiens.

L'étude des sciences n'était pas négligée. Ici encore, Charles eut la fortune de rencontrer un maître excellent, M. Rogine, un de ces savants comme on en trouve quelquefois au fond de la province : ils se sont formés eux-mêmes; ils n'ont ni les instruments ni les dispositions d'esprit nécessaires pour être des inventeurs, mais leur curiosité se satisfait tranquillement par une lecture et une étude continuelles, et leur modeste cabinet s'éclaire de la lumière qu'envoient de loin les académies, les universités, tout ce qui pense et travaille. M. Rogine était l'ami de la maison Graux : c'est chez lui, plus encore qu'au collège où il était professeur, qu'il donnait des leçons au jeune écolier.

Telles furent ces études secondaires, très bien entendues et dont l'objet était la formation d'un esprit préparé à la vie intellectuelle, non point à tel diplôme ou à tel métier. Le diplôme et même les diplômes se placèrent d'eux-mêmes sous la main de l'écolier. Comme il n'avait pas seize ans, au commencement de novembre 1868, son père demanda pour lui une dispense d'âge, qu'il obtint; le 10 novembre, Charles Graux était reçu bachelier ès sciences; le 14, il était reçu bachelier ès lettres (1). Ce fut la première récompense.

Quand un écolier s'élève fort au-dessus de la moyenne, dans un de ces petits collèges, où l'on a le respect des grades universitaires, il arrive qu'un

avoir commencé ses classes chez le curé de son village, il les continua au petit séminaire de Laon et les acheva au grand séminaire de Soissons; professeur de seconde au séminaire de Laon, en 1853, et professeur de rhétorique au collège ecclésiastique de Saint-Léger, de Soissons, en 1854, il s'y appliqua à l'étude du grec, qu'il enseigna suivant une méthode personnelle; professeur d'écriture sainte et d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Soissons, en octobre 1855, il apprit l'hébreu, afin de connaître les textes qui devaient faire la base de son enseignement. En septembre 1858, il fut nommé curé de Fontaine-lès-Vervins, petit village de 900 âmes. Il y est demeuré jusqu'en février 1879, très aimé de tous pour sa bonté, pour sa simplicité, donnant à l'étude les loisirs que lui laissait sa fonction sacerdotale, et quelquefois distrait dans cette fonction même, comme le jour où il publia au prône les bans d'un jeune couple, marié par lui un an auparavant, et qui l'entendit avec stupéfaction : la note était sans doute demeurée au milieu de notes de grec. Plusieurs fois M. l'abbé Magnier déclina l'honneur que voulut lui faire Mgr l'évêque de Soissons, en l'appelant à des cures importantes. En 1879, il fut nommé chanoine honoraire et appelé à Soissons, en qualité d'aumônier de l'Hôtel-Dieu. Il y est encore aujourd'hui, travaillant toujours. Il connaît les principales langues sémitiques. Il est au séminaire de Soissons le professeur des séminaristes qui se destinent à l'enseignement.

(1) Les deux examens furent subis à la Sorbonne. L'année d'avant (1867), M. Graux avait amené son fils à Paris. Le père et le fils y venaient pour la première fois. Ils étudièrent ensemble avec le plus grand soin l'Exposition universelle. M. Graux se rendit compte de ce que son fils comprenait et nota les lacunes qu'il remarqua dans sa curiosité. Il attribue une grande importance à ce voyage dans l'histoire du développement intellectuel de son fils.

maître se met en tête la grande ambition de le pousser jusqu'à la licence ès lettres. M. l'abbé Joseph Tourneux eut cette ambition pour Charles Graux. Les parents approuvèrent. Ils désiraient pour leur fils une vie honorable et tranquille, conforme aux goûts qui se manifestaient en lui. Ils choisirent à ce moment pour lui, et d'accord avec lui, la carrière du professorat : du licencié on ferait un docteur, et le docteur demanderait quelque jour une chaire de Faculté. Le lendemain de l'examen du baccalauréat, on se munit des instruments nécessaires pour la préparation à la licence. On acheta des livres. Charles Graux vit alors avec son père les libraires allemands de Paris; le premier catalogue qu'il feuilleta fut celui de la librairie Haar et Steinert. On alla aussi faire visite au libraire Vieweg, que l'on connaissait parce qu'il servait l'abonnement à la *Gartenlaube*. Vieweg fut frappé de l'air sérieux des deux visiteurs : « Si votre fils, dit-il à M. Graux, veut faire de bonnes études, demandez-moi des conseils. Je lui dirai comment il faut s'y prendre. » Il ajouta que la philologie était très négligée en France et qu'il y avait là une fortune scientifique à faire. Le conseil plut à M. Graux, qui souhaitait à son fils une carrière point trop encombrée. La collection Teubner fut alors acquise en partie, et l'annonce d'éditions nouvelles où le texte des auteurs devait être remanié donna à Charles Graux la première idée du travail philologique appliqué à l'établissement des textes.

Au retour à Vervins, en décembre 1868, commença la préparation à la licence. Elle dura longtemps : le candidat ne devait réussir qu'après deux échecs. Il y eut à ces échecs plusieurs raisons. D'abord l'idée ne vint même pas à l'écolier qu'il dût enfermer tout son esprit dans la préparation à la licence. Son père, pour l'instruire, se tenait au courant de l'activité intellectuelle en France. Tous les jours, il consacrait une ou deux heures à la lecture des journaux et revues que recevaient le *Journal de Vervins* et le cercle de la ville. Il menait Charles au cercle, et, après la partie de billard faite entre jeunes gens, lui donnait à lire des articles de la *Revue des Deux Mondes* qu'il avait choisis. Dans la liste de ces articles que j'ai sous les yeux, je trouve un seul roman, le *Roman d'un jeune homme pauvre* d'Octave Feuillet; quelques articles d'histoire : de M. Boissier, sur le « Testament politique d'Auguste » (à propos de la découverte de M. Perrot) et sur « Juvénal et son temps »; d'Amédée Thierry sur « Jean Chrysostome et Eudoxie »; de M. A. Maury sur « Ninive et Babylone »; quelques articles de philosophie : de Vitet à propos des « Méditations sur l'essence de la religion chrétienne de M. Guizot », de Littré, sur la Philosophie positiviste; de Guizot, sur la Science et le surnaturel; de M. Janet, sur le Cerveau et la pensée; de M. Laugel, sur Darwin et ses critiques; enfin et surtout des articles sur les grandes découvertes et les grandes questions scientifiques : de M. de Quatrefages sur « l'Unité de l'espèce humaine », sur « l'Acclimatation des races humaines » et sur « la Physiologie comparée »; de M. Laugel sur « les travaux de M. Pasteur »; de Claude Bernard, sur « le Progrès des sciences physiologiques », sur « la Physiologie du cœur », et sur « le Problème de la physiologie générale »; de M. Saveney, sur « l'Équivalence de la chaleur et du travail mécanique » et sur « l'Unité des phénomènes naturels »; de F. Papillon, sur « la Lumière et la Vie »; sur « l'Anatomie générale et les travaux de M. Ch. Robin »; de M. Martin, sur « la Période glaciaire »; de

M. Grimard, sur « le Chêne, essai de physiologie végétale »; de M. Laugel, sur « la Voix, l'oreille et la musique, d'après Helmholtz »; etc., etc. (1).

C'étaient là des lectures variées, sérieuses, sérieusement faites : elles donnaient au père et au fils matière à de longues conversations qui se prolongeaient jusqu'à ce que toutes les notions principales fussent clairement perçues par l'un et par l'autre. Excellente méthode par laquelle la curiosité de toutes les choses intéressantes était tenue éveillée dans l'esprit de ce jeune homme, qui, en 1870, écrivait sur un cahier ces mots : « Ma devise, *Quasdam artes haurire, omnes libare debeo,* je dois approfondir quelques parties, toucher à toutes ». Excellente méthode, dis-je, mais qui ne préparait pas à la licence ès lettres.

Il fallait aussi tous les jours donner du temps à la musique. L'éducation musicale avait commencé dès la première enfance. Dans la famille, du côté maternel, on était musicien de père en fils. Le bisaïeul de Charles Graux et un arrière grand-oncle, nés à Saint-Quentin, avaient été de bons élèves de Bernard Jumentier, maître de chapelle à la collégiale de Saint-Quentin au commencement du règne de Louis XVI, et nommé par Fétis dans la *Biographie des musiciens*. Le premier devint chef d'orchestre du théâtre d'Orléans; le second dirigea pendant quelques années la maîtrise de la collégiale. L'aïeul maternel, Louis Pierre Dollé, était violoniste; professeur de musique à Vervins, il avait donné et fait donner à madame Graux une bonne éducation musicale. De son côté, le père de Charles avait quelque peu pratiqué la musique instrumentale et vocale. Grand-père, père et mère collaborèrent à l'éducation de l'enfant. A l'âge de sept ans, Charles Graux apprit à lire la musique sur le piano; le piano fut bientôt laissé pour le violon et l'enfant prit régulièrement chaque jour des leçons d'une demi-heure, qui, le jeudi et le dimanche, se prolongeaient. Bien qu'il n'eût point ces dispositions extraordinaires par lesquelles se manifestent les artistes prédestinés, il avait une aptitude réelle pour la musique; il y prit goût et y mit la même application qu'à ses autres études. Quand il eut onze ans, un *quatuor* fut organisé à la maison avec le concours de M. Camet, élève du grand-père et professeur de musique à Vervins. M. Graux père se mit au violoncelle, s'acquittant le mieux qu'il pouvait de ses parties. C'est ainsi que l'enfant apprit à connaître, pendant les années de collège, presque toute la musique d'opéra. Il puisait dans la bibliothèque du grand-père; mais comme elle était un peu surannée, M. Dollé ayant gardé un goût presque exclusif pour la musique française du XVIII^e^ siècle, M. Graux la mettait peu à peu au courant. On avait bien soin de ne pas choquer les idées du vieillard. M^me^ Graux s'aperçut que son fils craignait comme le grand-papa d'employer l'archet du talon à la pointe; pour l'affranchir de cette mauvaise habitude, elle l'envoya plusieurs fois par semaine prendre des leçons particulières chez M. Camet, et cette

(1) Il y faut ajouter la lecture de la *Revue française* (1864-66), de la *Revue contemporaine* (1865-66), de la *Critique française* (1862-64), et celle de livres, comme *les Révolutions de la mer,* par Adhémar; *l'Homme fossile,* par H. Le Hon; la *Grammaire générale indo-européenne,* par Eichhoff; *la Matière et la force,* deux conférences par Tyndall; *l'Acoustique,* par Radau; *la Nouvelle École électro-chimique* et *l'Atomisme opposé au dynamisme,* ces deux derniers ouvrages par M. Émile Martin, de Vervins.

petite fraude fut pieusement cachée au grand-papa. Après la mort de celui-ci en 1866, les exercices musicaux continuèrent, sous la direction et avec le concours des parents et de M. Camet. En même temps que les études littéraires supérieures commencèrent alors les études musicales supérieures. C'est à ce moment là que Charles lut les articles sur la *Voix, l'oreille et la musique* et sur l'*Acoustique*, dont il a été parlé plus haut.

La musique devait être la grande joie de sa courte vie, et c'étaient des heures bien employées que celles qu'il y donnait alors ; mais pour en revenir à notre sujet, cela non plus ne préparait pas à la licence ès lettres.

Il faut bien dire aussi que Charles n'avait qu'une médiocre aptitude pour les exercices littéraires proprement dits. Toute son éducation, qui se trouvait conforme à la nature de son esprit, l'éloignait de la rhétorique. Dès l'année 1869, alors qu'il commençait à se préparer à la licence ès lettres, son parti était pris : il annonçait non pas un rhétoricien, mais un érudit.

Un voyage qu'il fit à Paris avec sa mère au mois de décembre 1869, décida tout à fait de son avenir. Il connut alors M. le professeur Egger, auquel il fut présenté par une carte du libraire Vieweg, et il assista aux premiers cours d'enseignement supérieur. M. Duruy venait de mettre la main à la réforme de notre haut enseignement. Il avait créé l'École des hautes études et autorisé ces cours libres sur toutes matières que l'on professait dans les salles de la rue Gerson. Charles Graux alla tout droit rue Gerson et à l'École des hautes études; il alla aussi à la Sorbonne et au Collège de France. Les lettres qu'il écrit à son père retracent ses sentiments à merveille, et j'y trouve quelques anecdotes, qui intéresseront ceux qui ont assisté aux débuts modestes d'une réforme qui va lentement, mais qui, tous les ans, fait quelques pas et garde le terrain gagné.

« J'assisterai, dit-il (1), jeudi, rue Gerson, à cinq heures du soir, au cours d'ouverture de M. Hartwig Derenbourg sur la langue arabe. Je ne sais comment je serai reçu; mais je te cite ceci sans commentaire : vers quatre heures et quart, heure, à ce qu'il paraît, de l'ouverture du cours de M. ... (le nom m'échappe, mais ne fait rien à la chose), je rôdais aux environs de la salle Gerson, *pour voir ;* or, comme j'étais entré pour regarder de plus près une affiche, un monsieur (quelque appariteur sans doute) s'est approché de moi le plus honnêtement du monde, et m'a demandé de son ton le plus poli : « Vous voudriez assister au cours de M. Girard de Rialle (le nom me revient)? » Je l'ai remercié de mon côté, avec une égale politesse, car je ne connaissais pas M. Girard de Rialle, je ne savais pas de quoi il traiterait, et maman commençait à désirer rentrer. Je me suis rendu compte plus tard que c'était une invitation à assister à l'ouverture du cours sur les langues zende et sanscrite védique. »

L'écolier conclut de cette petite aventure qu'il serait bien reçu dans des cours pour lesquels les appariteurs zélés recrutaient des auditeurs à la porte des salles. Il alla en effet au cours de M. Hartwig Derenbourg. Il entendit successivement plusieurs professeurs du Collège de France et de la Sorbonne. Il exprime dans ses lettres le grand plaisir qu'il a éprouvé à écouter M. Egger parler de Quinte-Curce, « ce premier romancier d'Alexandre », et M. Boissier expli-

(1) Lettre du 13 décembre 1869, à son père.

quer Horace et se montrer si « fort sur la critique des textes, sur les scholiastes et les interprétateurs ». Il a voulu voir aussi un professeur à la mode, au Collège de France. Voici le portrait qu'il fait de lui :

« M. ... est un professeur choyé ; on l'applaudit à son arrivée ; on l'applaudit quand il a fini de parler... Ce qui plaît chez lui, c'est le trait, quelquefois hasardé, quelquefois un peu forcé, mais qui réussit toujours à exciter l'approbation de son auditoire. Moi, je lui reproche de trop parler de lui, de ses études sur l'auteur dont il traite et qu'il préfère sans scrupule à tout autre, qu'il a choisi pour le meilleur, le plus complet, en un mot pour le plus parfait du monde. Je n'aime pas qu'on relève tant, au détriment des autres, le sujet qu'on a choisi, et j'aimerais mieux aussi de belles considérations, douces, modérées et puissantes dans leur simple vérité, que ces défis qu'il jette à la tête de ses auditeurs de lui prouver qu'il a tort... Il a bien « sauté » mais en revanche il a été bien applaudi. »

C'est assez pour montrer que ce jeune homme, fraîchement arrivé de sa petite ville, s'était fait une idée nette de ce que doit être l'enseignement supérieur et de ce qu'il ne doit pas être. Je note aussi dans ces lettres du mois de décembre 1869 la haine, la sainte haine du profane, ce meuble gênant de nos salles de cours : Graux parle avec colère de « vieilles bêtes qui ne comprennent pas un mot de ce que dit le professeur, mais qui s'imaginent faire quelque chose de fort méritoire en assistant à ses leçons ».

Mais l'évènement de ce voyage fut la première visite de Charles Graux à l'École des hautes études, où il fut introduit par une carte de M. Vieweg :

« J'ai travaillé aujourd'hui (1) deux heures à l'École pratique des hautes études (2), où j'ai été admis à la conférence de M. Tournier sur la paléographie grecque; j'ai participé au déchiffrement d'un texte grec que l'on se prépare à publier d'après un manuscrit inédit du IX^e^ siècle, de la Bibliothèque impériale. »

Deux jours après, il décrit ainsi cette conférence :

« Je me suis extrêmement amusé à voir rétablir, ou mieux chercher à rétablir le texte du manuscrit qui faisait le sujet de la leçon. C'était aussi fort agréable de travailler ainsi en commun avec le professeur, qui ne vous impose pas son idée, mais qui, malgré la supériorité ordinaire des siennes, ne laisse pas de vous demander les vôtres et ne veut décider en sa faveur que lorsque c'est l'avis de tous. M. Tournier a, parmi ses six ou sept élèves, quatre abbés et un Allemand, qui commence à parler le français d'une manière suffisamment correcte, mais qui paraît pas mal fort (eu égard aux autres) en grec et en critique. Son érudition n'est pas prodigieuse, et, soit dit tout bas, je sais à peu près autant de grec que lui (3). »

Dès le premier jour, Charles Graux se sentit chez lui, dans cette laborieuse conférence, et lorsque M. Tournier, après lui avoir demandé beaucoup de renseignements sur ses projets, voulut bien l'engager à venir s'installer à l'École des hautes études, aussitôt après sa licence, il retint le conseil, et il entrevit son avenir.

(1) Lettre du 15 décembre 1869.
(2) Ces mots sont écrits en grosses lettres.
(3) Lettre du 17 décembre 1869.

Qu'on veuille bien remarquer que Charles Graux avait un peu plus de dix-sept ans lorsqu'il écrivait les lettres dont on vient de lire des extraits.

« Après la licence », avait dit M. Tournier! Charles Graux retourna à Vervins pour s'y préparer. J'ai sous les yeux les devoirs qu'il faisait alors. Les vers latins sont mauvais; les dissertations, d'une langue mal assurée; mais ce sont de vraies dissertations : l'écolier veut tout dire sur son sujet. Un travail de cette sorte, *De philosopho Marone in sexto Æneidos libro*, a 27 pages grand in-4°. L'exposition est gauche, les transitions sont pénibles; mais il y a une analyse complète du livre VI; des notes où sont relevés les passages où Virgile a imité et ceux qui ont été imités de lui; des discussions philologiques, de nombreuses citations grecques; deux citations en caractères hébraïques : M. Magnier avait donné quelques leçons d'hébreu à son élève et lu avec lui une cinquantaine de pages de la Bible. Qualités et défauts de ces premiers essais expliquent les deux échecs à l'examen de la licence. Charles Graux en eut quelque mauvaise humeur. Après le premier échec (en avril 1870), il écrit à sa mère (1) : « Il y a de la boutique dans ces examens-là. » Quand il se présenta une seconde fois en juillet 1870, il ne fut pas content des compositions qu'on lui donna. A propos de la composition latine, il écrivait à son père (2) :

« La dissertation latine de ce matin était : *Oratio Q. Cæcilii Epirotæ grammatici*. J'ai mis pour la forme un *Quirites* en commençant, et, ne connaissant pas le grammairien Epirotas, j'ai exposé les idées des autres sous son nom; il lui était bien permis, j'espère, d'avoir de bonnes idées. Ces idées étaient sur l'histoire romaine : *Discipulos docet* (je cite en latin pour M. Magnier) *Æneida prælegens quanta cum arte Virgilius, in argumento a fabula petito, romanæ historiæ, et recentiori quidem, locum fecerit.* » J'ai mis à contribution M. Patin, Tissot, Servius, Delille, Justinien même, l'empereur jurisconsulte, et c'est Epirotas qui porte tout, style et pensées. Je n'ai tiré qu'une idée de mon fonds, elle m'est venue au moment, et je l'ai trouvée bonne. Elle a formé une dizaine de lignes d'un mouvement assez réussi, m'a-t-il semblé. Il est vrai que le nouveau-né de M. Trissotin... ! »

L'idée ne sauva pas le candidat. Après le second échec il retourna à Vervins.

L'année terrible allait commencer. On ressentit vivement les douleurs publiques dans la famille Graux, où tout le monde était patriote. Charles se consola en travaillant plus que jamais, mais sans se renfermer plus qu'auparavant dans la préparation de cet examen, qu'il avait deux fois manqué. Il étudiait alors l'algèbre, la géométrie descriptive, la trigonométrie sphérique. Il allait prendre des leçons chez M. Rogine : le petit logement du professeur était rempli de soldats saxons; on travaillait sur le carré, malgré le froid et sans se laisser troubler par les allées et venues des soldats, qui s'arrêtaient un moment ébahis devant le tableau noir où se multipliaient les *sinus* et les *cosinus*. Pendant ces tristes jours (la Commune venait de succéder à la guerre), M. Georges Perrot, passant par Vervins, entendit parler de l'écolier qui était l'orgueil de sa ville natale : il le vit et lui donna pour le présent, c'est-à-dire pour la préparation à la licence, et pour l'avenir, les plus sages conseils.

(1) Lettre du 1er mai 1870.
(2) Lettre du 25 juillet 1870.

Charles l'alla voir à Paris au mois de juillet 1871. C'est à ce moment-là que fut prise par lui, du consentement de ses parents, la résolution de s'établir à Paris, pour y conquérir enfin le grade de licencié, mais aussi pour se préparer à la vie scientifique. Dans une lettre à ses parents (1), il résume ainsi ses projets :

« Il s'agit de prendre la licence à Pâques (de 1872), et, dans un temps plus ou moins rapproché, de faire une thèse. Voilà pour les titres universitaires : j'entends bien qu'après il est des titres à faire valoir, dont on ne peut se passer ; ce sont les connaissances acquises. Il faut les acquérir. » Il appelait la préparation à l'examen « du métier ». Il devait faire du métier avec un professeur, indiqué par M. Egger pour corriger les dissertations, et en suivant les conférences de l'école des Carmes. Pour l'apprentissage scientifique, il comptait sur l'École des hautes études : « Cette école, dit-il (2), est un bon instrument de travail : je ne veux pas trop savoir où elle me mènera. Savoir, d'abord ; on trouvera bien après le moyen d'être bon à quelque chose. »

Au mois d'octobre 1871, Charles Graux vint s'établir à Paris. Son père l'installa dans un petit appartement de la rue des Écoles et le quitta. C'était la première séparation et l'éloignement de cette maison, dont il était toute la vie. C'était l'isolement, après ces années d'adolescence où les parents et les maîtres avaient entouré l'écolier d'une sollicitude qu'il sentait à chaque minute de la journée ; mais l'écolier était un homme :

« J'ai vu partir papa hier à midi, écrit-il à sa mère (3). Je ne sais quel effet a produit en lui la séparation, car on ne lit rien sur sa figure quand il ne le veut pas. Il est entré dans la salle d'attente, où je ne pouvais pas le suivre. Alors je m'en suis allé lentement ; il me sembla un moment que j'aurais eu du plaisir à pleurer ; mais je t'assure que je ne pleurai pas. Pourquoi l'aurais-je fait ? En avais-je sujet ? Puis il serait inexact de dire que j'eusse envie de pleurer. Suivant mon habitude, au lieu de m'abandonner à mes sentiments, j'étais occupé à les examiner. Cela fait qu'on en est le maître. »

Pendant ces premiers jours, il arrange son existence, et il arrête des règles de conduite avec la maturité et la sérénité d'un philosophe.

« Je n'ai pas encore ressenti le moindre moment d'ennui, écrit-il encore à sa mère (4). Je suis persuadé en outre que je ne m'ennuierai pas plus à l'avenir que je n'ai fait jusqu'à présent. La distraction qui m'est venue avec Garbe (5) m'a peut-être aidé à éviter l'ennui. Je ne suis pourtant pas assuré

(1) 7 juillet 1871.
(2) Juillet 1871, sans date de jour.
(3) Lettre du 31 octobre 1871.
(4) Lettre du 2 novembre 1871.
(5) M. Paul Garbe, ancien élève de l'École normale, maître de conférences à la Faculté des sciences de Montpellier, né au Nouvion-en-Thiérache (Aisne), a été le camarade de Charles Graux au collège de Vervins ; ils avaient contracté là une intime amitié à laquelle l'un et l'autre sont demeurés fidèles. A Paris, ils se voyaient fréquemment, pendant que l'un était élève de l'École normale et l'autre élève de l'École des hautes études. Pendant les trois années que M. Garbe a passées à Paris, comme délégué au lycée Louis-le-Grand ou comme préparateur de M. Desains, il a vécu

du tout que j'aurais dû m'ennuyer si je ne l'avais pas eu. Je me suis tracé ma route : les obstacles qui m'empêcheraient de la suivre ne peuvent par venir de moi. Papa, qui n'a pas plus tort en cela qu'en tout le reste, trouve que les résolutions qui ne sont pas prises vite, sont seules bonnes. Mes volontés ne sont pas actuellement affaire de sentiments; elles sont librement réfléchies, librement déterminées. Aussi sont-elles maîtresses. J'en suis à vouloir ce que je veux, à ne pas avoir d'ennui puisque ce n'est pas l'ennui que je suis venu chercher ici. » Et lui, qui était un fils doux et tendre, il se défendait avec fermeté contre l'amour maternel, qui, un mois après la séparation, le rappelait à la maison, ne fût-ce que pour trois jours.

« Je regarde avec quelque frayeur, écrit-il à son père (1), l'idée de voyager trois jours... Je me suis pris au sérieux... Mes projets d'études sont vastes, nullement ambitieux pourtant : avec beaucoup d'ordre, mes études multiples doivent se poursuivre sans fatigue... Il s'agit aujourd'hui de me faire. Pour cela, il faut que je donne tout mon temps, *tout*, à la réalisation de mes projets. Laisser inoccupée derrière moi une journée qui, dans le plan, avait sa somme de travail indiquée, c'est me causer un regret. Ma besogne, à moi, n'est pas limitée; je ne puis pas me mettre en avance, pour être libre tel beau jour qu'il me plaira. Seulement je puis très facilement perdre l'occasion de faire un pas, *manquer d'acquérir*, pendant tant de temps que je voudrai. Voilà qui serait, je le crois du moins, à l'heure présente, une source de véritables regrets. Je ne crains qu'une chose, qui m'empêcherait d'être heureux, où que je sois, même auprès de mes parents : n'avoir pas fait ce que j'aurais pu. »

Ailleurs encore, il dit, toujours pour se défendre contre les instances maternelles : « Je ne puis marcher, s'il faut que je compte avec une volonté extérieure. » Encore une fois, la rigueur des principes qui dirigeaient la conduite de ce jeune homme de dix-neuf ans, s'alliait en lui à la tendresse du cœur. Que de charmantes lettres je pourrais citer, comme celle qui, adressée à sa mère, commence par ces mots : « Si j'étais toi, comme je viendrais voir *moi!* »

Sa vie était, comme il disait, bien occupée. Il faisait de très lents progrès dans les exercices classiques préparatoires à la licence; décidément, il ne s'y plaisait pas. Il y a dans une lettre de mars 1872, de la mauvaise humeur, de la colère même. A la veille de l'examen, on en faisait aux Carmes la répétition générale : tous les candidats composaient sur toutes les épreuves. « Ceci, pour trancher le mot, *m'embête*... Je suis hors de la dissertation latine, qui a été sur le sujet le plus bête et le plus rhétorique du monde. Il y a

avec son ami. Tous les deux avaient reçu au collège de Vervins une libérale instruction qui les avait préservés des mauvais effets de ce déplorable système de la *bifurcation*, qui faisait ses premières victimes au moment où ils commençaient leurs études. L'élève de l'École normale, section des sciences, lisait avec l'élève de l'École des hautes études, section d'histoire et de philologie, du grec et de l'allemand, et celui-ci continuait dans les conversations avec son ami son instruction dans les sciences mathématiques et physiques. Après que M. Garbe, nommé à l'École supérieure d'Alger, eut quitté Paris, les deux amis restèrent en correspondance régulière. Au moment où Charles rendait le dernier soupir, un télégramme arrivait d'Alger : « Pas reçu lettre. Es-tu malade ? — Garbe. »

(1) Lettre du 5 novembre 1871.

encore du faux et de l'artificiel dans cette frime-là, une sorte de petite guerre, qui n'est pas même une partie de plaisir, et que je ne puis considérer comme sérieuse.... Je deviens, maintenant que j'ai ma portion de vérité à mettre en lumière, révolutionnaire dans l'empire de la routine universitaire et scolaire. Je me révolte facilement en moi-même toutes les fois qu'on attente à ma liberté d'esprit, et qu'on fait des empiétements sur un terrain qui lui est réservé; or je voudrais lui réserver mes formes d'études et mes habitudes de travail et de division du temps. Je n'aime pas à passer six heures aux Carmes, faisant un travail d'imagination et de mémoire peu utile, parce qu'il ne s'appuie pas sur des documents ou des faits dont j'aie tous les moyens de vérification. Cela est écrire pour écrire et non pas écrire pour apprendre à soi-même et aux autres. »

Dans cette querelle entre Charles Graux et les maîtres qui le préparaient à la licence ès lettres, les torts étaient partagés.

L'écolier avait raison quand il se plaignait de l'abus de la rhétorique. C'est mal élever des jeunes gens que de leur donner à résoudre ce problème, qui se trouve dans presque toutes les matières à discours : Étant donné quelqu'un que vous ne connaissez pas, faites-le parler sur des choses que vous ne connaissez pas davantage. A cela répugnait le sens si droit de Charles Graux. Il avait assurément l'instinct du style. Sa langue (on en peut juger par ses lettres) sonne clair et franc. Il dit très bien tout ce qu'il veut dire; mais sa plume s'embarrasse à la première ligne d'une dissertation. Il a comme cette gaucherie que l'on trouve dans le monde aux gens qui ne sont pas du monde. Il se croit obligé à faire des manières, et soutient mal ce rôle : le naturel s'échappe par quelque geste et par quelque parole qui plairaient ailleurs, mais qui, après tant de façons, font l'effet de trivialités. C'est que, pour être à l'aise, il avait besoin de ne parler que de choses qu'il connût : là où d'autres se sauvaient par le seul mérite de la forme, il se tourmentait inutilement et se perdait.

L'écolier avait tort, quand il n'admettait pas même le légitime usage de la rhétorique, et ne sentait pas l'indiscutable utilité que l'on peut tirer des exercices de style, à condition que le sujet en soit pris, comme il est si facile de le faire, soit parmi les maximes de la morale et du goût, soit dans le domaine des connaissances acquises. Sa mauvaise humeur allait trop loin, et l'on aurait de lui une idée fausse si l'on croyait qu'il n'était en quête que de vérifications de faits et de documents. Il lisait aussi, et beaucoup, pour le plaisir de lire. Il aimait sincèrement, profondément les grands Français : Bossuet, Pascal (1), Descartes, Corneille, Racine, La Fontaine et Molière: j'ai sous les yeux de nombreux extraits de ses lectures. Ses préférences me paraissent être pour La Fontaine et Molière; car il y avait dans son esprit un grain

(1) Son exemplaire de Pascal (édition Havet) contient un certain nombre de notes de sa main, témoignant qu'il s'est consciencieusement appliqué à comprendre les parties difficiles. Au collège, ne possédant qu'une ancienne édition des *Pensées*, il avait deviné que le nom Salomon de Tultie, qui se trouve dans une des pensées sur l'éloquence et le style, était l'anagramme de Louis de Montalte. Il fut très fier de cette découverte; mais, lorsqu'il eut l'édition de M. Havet, il apprit qu'elle avait été faite avant lui, dès 1854, par un pasteur hollandais.

de malice ; par là, il était un vrai enfant de la France, comme par cet impérieux besoin de voir clair en toutes choses.

Enfin, au mois d'avril 1872, il obtenait son diplôme de licencié. Il était libre de se donner tout entier aux études qu'il avait choisies.

Ces études avaient déjà commencé. Dès le mois de novembre 1871, Charles Graux avait pris place à l'*École des hautes études*. A la première conférence de M. Tournier, celui-ci reconnut l'écolier ; il l'emmena chez lui, où il le garda plus de deux heures : « Le résultat est que M. Tournier, ravi de me trouver dans les conditions qu'il faut, veut faire de moi son élève. Il s'agit de faire de moi un philologue en langue grecque (1)... » Le but était marqué. Il ne le perdit point de vue pendant les trois années où l'École des hautes études le compta pour élève ; mais on voit par la liste des cours qu'il a suivis quelle large conception il avait de la philologie grecque. En 1871-1872, cours de M. Tournier : deux conférences par semaine, l'une consacrée à l'*Exposition des principes de la paléographie et de la critique verbale*, l'autre à des *Exercices pratiques de critique* auxquels les élèves prenaient part ; cours de M. Robiou : deux conférences par semaine, l'une consacrée à l'*Étude des constitutions anciennes de la Grèce, d'après les monuments épigraphiques et littéraires, expliqués et commentés par les élèves*, l'autre à l'*Étude topographique des expéditions grecques en Asie*. En dehors de l'École des hautes études, cours de M. Labbé à la Faculté de droit sur le droit romain (2) ; cours de M. Egger à la Faculté des lettres ; cours de M. Boissier au Collège de France ; au Collège de France encore, cours sur l'épigraphie grecque de M. Foucart, duquel il dit : « Je me livre avec une ardeur toute neuve à l'épigraphie grecque... Deux cours par semaine au Collège de France, et une séance pratique le jeudi au Louvre pour la lecture des inscriptions grecques... M. Foucart s'attache extraordinairement à moi, de préférence à tous autres (3). » En 1872-1873, aux cours de M. Tournier (*Exercices de critique verbale* et *Paléographie*), de M. Robiou (*Monuments de l'Attique* et *Iliade expliquée au point de vue des coutumes et des croyances*), de M. Foucart (*Épigraphie grecque*) s'ajoutent ceux que professent à l'École des hautes études M. Nicole (*Syntaxe attique et Bibliographie*), M. Louis Havet (*Histoire de la prononciation, de l'orthographe et de la flexion dans le latin archaïque, exercices de grammaire et de métrique*), et le cours de *Géologie* de M. Hébert, à la Faculté des sciences. En 1873-1874, cours, à l'École des hautes études, de MM. Tournier (*Critique verbale*), Nicole (*Morphologie attique et explications*), Perrot (les *Institutions judiciaires à Athènes, d'après les* Guêpes *d'Aristophane*) ; au Collège de France, cours de M. Léon Renier (*Épigraphie latine*) et de M. Foucart (*Épigraphie grecque*) ; un cours d'architecture grecque à l'École des beaux-arts.

(1) Lettre du 16 novembre 1871.

(2) Il suivait en outre, mais moins régulièrement, le cours de M. Paul Gide, à la Faculté de droit, et la méthode de ce professeur, mort prématurément aussi, lui semblait un modèle.

(3) Lettre du 9 mai 1872.

Sur la plupart de ces cours, il reste des notes en grand nombre et en bon ordre. Pour quelques-uns, les notes sont prises avant la leçon. Charles Graux préparait certaines conférences, comme s'il les devait faire lui-même; il arrivait ainsi chez M. Robiou et chez M. Nicole, les mains pleines; maîtres et camarades puisaient dans ses provisions. Il s'initiait ainsi au professorat. M. Tournier, son maître préféré, l'y destinait : Graux raconte qu'il accompagnait souvent le professeur chez lui « comme faisaient les disciples de Socrate ». Ses lettres parlent sans cesse des conférences de paléographie et des exercices de critique verbale. Il y note avec joie ses premiers succès. « Hier, dit-il dans une lettre du 7 décembre 1871, à la conférence de critique des textes, j'ai eu, selon l'expression de M. Tournier, les honneurs de la soirée. C'était un premier devoir que nous présentions : il y avait dans les copies de chacun de nous naturellement bien de la gaucherie. Enfin, parmi mes conjectures, il y en avait une tout à fait heureuse, à laquelle M. Tournier lui-même n'avait pas pensé en dictant le texte, mais qu'il a, sans l'adopter définitivement, déclarée plausible, probable et bien prouvée. » Ce premier succès fut suivi de beaucoup d'autres; mais c'est en paléographie que Charles Graux se distingua le plus. Ses progrès furent si rapides que, dès le mois de novembre 1873, M. Tournier lui confia une part de son enseignement, à la grande joie du jeune étudiant, qui écrivait le 27 mars 1874 : « J'ai clôturé le premier semestre avec la leçon sur les palimpsestes. Auditoire au grand complet : MM. Tournier, Nicole, le ban et l'arrière-ban des élèves. Le temps nous a favorisés. Avec le soleil splendide qu'il faisait, on avait tout autant de lumière qu'on en pouvait désirer. Les expériences bien entendu ont réussi, parce que la chimie n'a pas de caprices et que tout était préparé dans de bonnes conditions. Il a réapparu de belles grandes lettres, de jolis petits accents et de gentils esprits, les uns noirs, les autres verts, au commandement, là où l'on ne soupçonnait pas la queue d'un iota en s'écarquillant les yeux. M. Tournier était fort content. »

Pour cette année 1873-1874, le rapport de l'École des hautes études porte cette mention : « L'une des conférences de M. Tournier a été consacrée à la paléographie; le cours a été fait par M. Graux. » Ce fut là dernière année d'étudiant de Charles Graux, qui allait prendre place parmi les maîtres de l'École.

Avant de le suivre dans cette nouvelle carrière, il faut s'arrêter encore sur ces trois années d'études. On doit à ceux qui sont morts jeunes, de réparer l'injustice du sort, en cherchant jusque dans les détails de leur vie ce qui peut honorer leur mémoire, afin que le regret qu'ils laissent soit égal à l'espérance qu'ils donnaient.

Rien d'impur n'a souillé cette jeunesse. Elle appartenait tout entière à l'étude. Elle a été pourtant joyeuse, de cette joie sereine que donnent le travail, l'amour du chez soi, l'amitié de cœurs d'élite, la piété filiale, l'amour des lettres et la culture du plus poétique des arts, la musique. Comme ces lettres sont saines, ces longues lettres où toute son existence est racontée, presque jour par jour! Le jeune étudiant sent vivement la poésie du chez soi. Il aime la table où il lit du grec, le foyer devant lequel il s'assied pour jouer du violon ou pour lire, comme il fait tous les soirs, un peu de poésie fran-

çaise ou allemande; le balcon de son petit appartement de la rue des Écoles, où il va de temps à autre faire quatre allées et quatre venues, « sans avoir, comme le Malade imaginaire, grand embarras de savoir s'il faut les faire en long et en large », mais regardant « le clair de lune magnifique qui dessine une mosaïque avec l'ombre de sa balustrade (1) ». Dans cet intérieur paisible pénètrent des amis en petit nombre, des amis de choix. Paul Garbe et Paul Bourget sont les plus aimés. Paul Bourget, qui vient de finir ses études secondaires, a plu, dès le premier jour : « Intelligence vive, vaste, non routinière », dit Charles Graux en présentant à ses parents son nouvel ami. « Nous avons philosophé, en sortant de la conférence de l'École des hautes études, très sérieusement pendant une heure et demie; partis de Platon, nous avons parlé une heure et demie esthétique, comme des hommes... La philosophie est une si attachante et importante chose que j'y reviens toujours volontiers... » Ce n'est pas que les deux amis s'entendent toujours : tout va bien quand on lit Aristophane ensemble, ou qu'ensemble on cherche des conjectures pour M. Tournier; mais en philosophie, l'intelligence *non routinière* de l'un pousse un peu trop loin, au gré de l'autre, l'horreur des routes frayées. « *Paul Bourget en revient toujours au beau, douterait presque volontiers du vrai!* » Là-dessus, « grand sujet de discussion, enragé partisan que je suis de la vérité que j'aime à poursuivre (2)! » Mais ces discussions mêmes plaisaient à Charles Graux, et c'était un charmant contraste que faisaient les esprits de ces jeunes gens de vingt ans, qui annonçaient bien ce qu'ils devaient être : l'un, un savant, en quête de vérités précises et démontrées, sans fermer son âme aux émotions de l'art; l'autre un écrivain, semant à travers le monde la curiosité de son esprit, mais qui a le droit, ayant appris, de parler de beaucoup de choses, et même, ayant beaucoup et sérieusement raisonné, de taquiner la raison, comme il le fait de temps à autre avec sa grâce native.

Il fallait faire une sorte de violence à Charles Graux, pour l'entraîner hors de chez lui, dans quelque soirée, où il « regarde pendant cinq ou six quarts d'heure des mines de gens qui jouent aux cartes ». Il allait pourtant au théâtre, à la Comédie-Française, les jours de Molière, de Racine ou de Corneille, et à l'Opéra. Son amour de la musique croissait sans cesse. « J'ai toujours été tranquille dans ma vie, a-t il dit un jour, à proportion de la place qu'y a tenue la musique. » Un dimanche, sortant du concert Pasdeloup, où il était fort assidu, il écrivait à sa mère, avant de se mettre au grec : « Cela m'a mis l'esprit dans une heureuse disposition d'avoir entendu le septuor de Beethoven. » Il était un des plus anciens membres de la Société *la Trompette* et il suivait autant qu'il le pouvait, les concerts du Conservatoire. J'ai retrouvé dans ses papiers un grand nombre de programmes de concerts; plusieurs sont annotés de sa main. Avant d'arriver à Paris, il n'avait joué que de la musique d'opéra; à Paris, il prit le goût de la grande musique. « Sans posséder la virtuosité d'un artiste, il avait une remarquable facilité pour saisir et déchiffrer les classiques. Haendel, Bach, Haydn, Mozart et Beethoven lui étaient familiers; il les rendait avec précision et avec âme. Les maîtres modernes, tels que Mendelssohn, Chopin, Schumann et Rubinstein ne lui

(1) Lettre du 20 janvier 1872, à sa mère.
(2) Lettre du 3 février 1872.

étaient pas moins accessibles. La modestie qui était habituelle au savant se retrouvait chez le musicien. Il jouait avec une grande simplicité pour sa satisfaction personnelle et celle de ses amis, nullement pour être écouté et admiré... La musique faisait partie de sa nature et répondait à un besoin de son intelligence (1). »

Sur le travail un peu aride auquel il donnait toutes ses forces intellectuelles, la musique versait sa poésie. Elle charmait les loisirs que lui laissaient ses études régulières, sans les remplir toutefois; car le vaillant étudiant trouva le moyen de faire bien des choses encore. Il acheva, pendant ces trois années, de se rendre maître de la langue allemande; il apprit le danois et l'anglais (2). On a vu qu'il suivait un cours de géologie à la Faculté des sciences. Les notes qu'il y a prises sont très abondantes. Deux fois, il accompagna le professeur Hébert dans des excursions géologiques. Il complétait ainsi l'excellente instruction que lui avait donnée M. Rogine dans des leçons ou dans des excursions faites en Thiérache. Avec son ami Garbe, il étudiait le dimanche la méthode infinitésimale, l'astronomie et la physique céleste, faisait de la photographie, et travaillait les palimpsestes, s'informant exactement de l'action des produits chimiques sur l'encre, car il n'était pas homme à pratiquer une opération, sans en comprendre les moyens et les effets. Ces études, outre qu'elles satisfaisaient la curiosité de son esprit et son goût pour les choses exactes, avaient pour lui des applications marquées à l'avance : il savait bien qu'il n'y a point de philologue complet sans instruction scientifique. De l'antiquité, il voulait tout comprendre, et, comme il devait le dire plus tard, « comment comprendre les Géorgiques, si l'on ne peut se rendre compte des levers et des couchers des étoiles? les sièges dans Polybe et dans Arrien, si l'on ne connaît le matériel poliorcétique des Grecs, et si l'on ne peut, à l'aide de calculs, restituer une hélépole ou une baliste? les mystères antiques, si l'on ne peut s'expliquer, à l'aide de l'hydrostatique, la machinerie des temples païens? la vie quotidienne des Grecs et des Romains, sans des connaissances métallurgiques, géologiques, etc., etc. (3)? »

Charles Graux se proposait donc d'arriver un jour à la connaissance exacte de la vie antique. Les projets de travail, dont il fait la confidence à ses parents, en 1872-1873, sont ceux-ci : étude sur les successions athéniennes; étude sur l'authenticité des pièces intercalées dans les plaidoyers de Démosthène; étude sur la théorie de la musique chez les Grecs; étude sur la guerre de sièges; étude sur la stichométrie. Parmi ces projets, le premier fut abandonné, après que Charles Graux, qui avait accumulé des notes sur le droit

(1) Extrait d'une note qu'a bien voulu me communiquer Mme Bréal, chez qui Graux allait souvent faire de la musique. « Ritschl aussi était musicien, dit M. Louis Havet dans un article consacré à Graux. Graux en fait la remarque (*Revue critique*, 1881, I, p. 68), peut-être en pensant à lui-même. » (*Revue critique*, 1882, I, p. 145, note 2.)

(2) Il avait appris un peu d'anglais au collège de Vervins. En 1871, pendant la Commune, il avait pris à Vervins de bonnes leçons d'allemand et d'anglais dans des conversations familières avec M. Lucien Tricot, un jeune avocat qui a fait partie de ce groupe de jeunes gens sérieux et distingués avec lesquels vivait Charles Graux.

(3) Note lue à la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur, le 17 mars 1879 (*Bulletin*, page 331).

grec, vit la question traitée par M. le professeur Caillemer; il aurait sans doute poursuivi le second et le troisième; on verra bientôt qu'il a mené les autres à bonne fin. Son parti était donc pris; le 2 novembre 1873, dans une lettre à son père, il déclare « sa préférence ardemment marquée pour l'étude de la Grèce aux points de vue technique et scientifique, prenant ses points d'appui sur la paléographie et la critique verbale ».

C'est ce qu'il appelait avec raison, dans une lettre citée plus haut, avoir de « vastes projets ». Il ajoutait « pas trop ambitieux pourtant », parce qu'il connaissait la puissance du travail, et avait mesuré ce qu'il pouvait porter de fatigue. Il trouvait encore le temps, lui dont on vient de voir la vie habituelle, de donner de longues heures à des collations de manuscrits grecs, faites à la Bibliothèque nationale, soit pour des explications aux conférences de l'École des hautes études, soit pour des savants étrangers; d'assister à des séances de l'*Association pour les études grecques,* dont il était membre depuis l'année 1870, et à celles de la *Société de linguistique,* où il était entré en 1878; enfin de fonder avec la collaboration de son ami, M. Louis Havet, la *Réunion périodique des élèves de l'École des hautes études,* où il fit, plus souvent que tout autre, des communications (1), et notamment, le 10 janvier 1879, une communication sur le faussaire Simonidès et ses tromperies littéraires, et le 10 mai suivant, un compte rendu du livre de M. Mézières, sur Gœthe.

Par un arrêté ministériel du 30 octobre 1874, Charles Graux fut « chargé des fonctions de répétiteur pour la philologie et les antiquités grecques près la section d'histoire et de philologie de l'École des hautes études, en remplacement de M. Nicole, démissionnaire ». Son enseignement a duré six années.

En 1874-75, il exposait dans ses conférences du jeudi les *Éléments de la critique des textes.* Pour cela, il enseignait à ses auditeurs la lecture des manuscrits, figurant au tableau les alphabets, les lettres liées et les abréviations, employant comme texte d'exercice des fac-similés soigneusement choisis. Il étudiait les confusions de lettres, en citant comme exemples de nombreuses corrections, tant inédites que publiées, fournies par les manuscrits ou dues à la conjecture. A partir du mois de mars, il exposait les principes du classement des manuscrits, et les appliquait au classement de 18 manuscrits de l'ingénieur Philon. Le samedi, il expliquait au point de vue exégétique et critique des chapitres des *Mémorables* de Xénophon, puis des paragraphes du VII^e^ discours de Lysias (sur l'*Olivier sacré*). Pendant le second semestre, il donnait rendez-vous à ses élèves deux fois par semaine à la Bibliothèque nationale, pour les exercer au déchiffrement et à la collation des manuscrits difficiles (2).

En 1875-1876, il consacrait son premier semestre à un voyage en Espagne,

(1) Notice par M. Chatelain, dans la *Revue de philologie,* 1882, p. 106.

(2) *Rapport sur l'École pratique des hautes études,* section d'histoire et de philologie, 1874-75, p. 4. Élèves de cette année : MM. Jacob, Marchand, abbé Montel, Basset, Paréja, Rouch, Sturm, Lenel, Berthault. M. Ruelle suivait cette conférence.

où le ministère de l'instruction publique lui avait donné mission de visiter les bibliothèques, pour y dresser le catalogue des manuscrits grecs. Pendant le second semestre, il étudiait, le mardi, les *Particules de la langue grecque,* dictant des exemples que les élèves interprétaient à tour de rôle, réservant toujours une partie de la conférence pour l'explication du XXII[e] discours de Lysias (sur *les Marchands de blé*). Le jeudi, il exerçait les élèves à la publication d'un texte inédit; il avait choisi un traité militaire inédit de l'empereur Nicéphore II Phocas, dont la Bibliothèque nationale possède trois manuscrits. Les élèves copiaient un chapitre sur un des manuscrits et collationnaient leur copie avec les deux autres. En outre, un manuscrit de la bibliothèque de l'Escurial, postérieur d'un demi-siècle au plus à la mort de Nicéphore, et dont Charles Graux avait rapporté une collation, fournit une base solide à la constitution du texte. Sept chapitres ont été ainsi préparés comme pour une publication (1).

En 1876-1877, Charles Graux étudiait, le mardi, la *Déclinaison et la conjugaison dans le dialecte attique,* employant, pour éclaircir les points controversés, le témoignage des inscriptions, des grammairiens anciens et des manuscrits jouissant de quelque autorité, et expliquant en grand détail quelques pages du *Lexiphane* de Lucien, pour y chercher la distinction des mots du dialecte attique et de ceux de la langue commune. Le mercredi, *Conférence pratique de paléographie,* où les élèves déchiffraient des fac-similés, et où le maître traçait au tableau toutes les abréviations qui ont été en usage aux différentes époques de la paléographie grecque. La conférence était complétée par des exercices, faits à la Bibliothèque nationale, de déchiffrements de manuscrits datés et pouvant servir de types des variétés de l'écriture grecque. Le jeune maître était déjà secondé par ses élèves : M. Dulac présidait avec lui aux exercices de la Bibliothèque nationale. M. Dulac encore et M. Martin travaillaient sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale pour le recueil des commentateurs d'Aristote préparé par l'Académie des sciences de Berlin (2).

En 1877-1878, le mardi, *Exposition des principales règles et des cas particuliers les plus utiles à connaître de la syntaxe attique.* Avant d'énoncer une règle, le maître dictait un exemple caractéristique, que les élèves expliquaient; des exemples étaient aussi présentés et expliqués, lorsqu'il s'agissait de faire ressortir la différence de construction entre deux ou plusieurs cas, si bien que les élèves entendaient expliquer les règles et les différences d'emploi, en ayant les exemples sous les yeux. Le mercredi, conférence de paléographie en deux parties : de 9 à 10 heures, exercices de déchiffrement de manuscrits, dirigés tantôt par le maître et tantôt par M. Dulac; de 8 à 9 heures, conférence où le maître dirigeait les élèves de seconde année dans l'étude des manuscrits grecs datés de la Bibliothèque nationale. MM. Nigoles, Jacob, Dulac, Martin, Omont, abbé Lepitre, ont étudié chacun un ou plusieurs manu-

(1) *Rapport sur l'École pratique,* etc., 1875-76, p. 5. Élèves : MM. Bergaux, Dulac, Guilleminot, Jacob, Karels (Luxembourgeois), abbé Montel, Porcheret, Rouch.

(2) *Rapport,* etc., 1876-77, pp. 140-41. Élèves : MM. Dulac, Martin, Angellier, Jacob, Krebs, Rébouis, Sudre, Nigoles, Mistchenko (professeur à l'Université de Kiew), Karels (Luxembourgeois), Jecklin (Suisse), Buser (Suisse), Lacoste, Marty, Mas, Porcheret.

scrits. Les élèves remettaient sur leur travail une monographie. Leur premier soin était de copier, d'étudier et de corriger la souscription du manuscrit, qu'ils soumettaient ensuite à un examen minutieux, en vue de répondre à un questionnaire dressé par le répétiteur, et composé d'une trentaine de questions relatives à l'écriture et à l'ornementation. Cette critique des souscriptions de manuscrits grecs permettait de corriger certaines erreurs et de montrer que tel manuscrit, qui passe depuis Montfaucon pour avoir été copié en 971, a été, à une époque bien postérieure, recopié, texte et souscription, d'un manuscrit datant en effet de cette époque. C'étaient là des questions neuves et qui n'avaient encore été traitées dans aucune publication concernant la paléographie grecque (1).

En 1878-1879, le lundi, de 8 à 9 heures, *Éléments de paléographie grecque* : le maître exposait l'histoire de l'écriture grecque sur le papyrus et le parchemin, faisant déchiffrer aux élèves de nombreux fac-similés choisis. A la fin de l'année, les élèves lisaient couramment les manuscrits de toute époque. M. Jacob, qui, depuis trois années complètes, avait suivi assidument les travaux de la conférence de paléographie, aidait le maître dans ces exercices réservés aux élèves nouveaux. Le même jour, de 9 à 10 heures, avec les élèves les plus avancés, continuait l'*Étude des manuscrits grecs datés de la Bibliothèque nationale*. Des travaux étaient remis sur 27 manuscrits, par MM. Martin, Omont, Jacob, de Richemont. A propos d'un de ces manuscrits, qui contient des vestiges d'un système de sténographie, employé aussi dans un manuscrit de Londres et dans un manuscrit du Vatican, la conférence s'occupait de la sténographie grecque; à la fin de l'année, les élèves étaient arrivés à déchiffrer très correctement cette sténographie. Le vendredi, le maître traitait de l'*Histoire littéraire de la Grèce après Aristote;* il commençait par les historiens, chronographes et géographes, et continuait par les écrivains techniques de l'art militaire, les mécaniciens et les physiciens, les mathématiciens et les astronomes, les philosophes, les écrivains de l'histoire naturelle et de la médecine. Dans le second semestre, il passait en revue les rhéteurs et sophistes, depuis Démétrius de Phalère; les grammairiens et philologues, depuis le commencement de l'École d'Alexandrie, en s'arrêtant au IVe siècle après Jésus-Christ; les poètes des écoles alexandrine, romaine et byzantine; les historiens et chronographes byzantins; le reste des auteurs byzantins, depuis le IVe siècle jusqu'à la chute de Constantinople. Sur chaque auteur, le maître donnait une biographie, une liste des écrits conservés, avec courte analyse de chacun d'eux, l'indication des principaux manuscrits et des principales éditions; une liste des écrits perdus (2).

(1) *Rapport*, etc., 1877-78, pp. 6 et 7. Élèves : MM. Dulac, Martin, Angellier, Jacob, Krebs, Schaefer, Sudre, Baudat, Doret, Blanchard, Nigoles, Omont, abbé Lechevallier, abbé Lepitre, abbé Letteron, abbé Schmitz (professeur à l'Athénée de Luxembourg), Le Deuff, Lebègue, Corda, Rieder, Besson, Charlier, Matheescob, Gostynski, Rabany, Blum, Gaillard, Wagener (Luxembourgeois). — Cette année-là M. Dulac travaillait encore pour l'Academie de Berlin; MM. Dulac, Martin et Angellier collaboraient, les deux premiers très activement, à la *Revue des revues*, qui venait d'être fondée.

(2) *Rapport*, etc., 1878-79, pp. 6 et 7. Élèves : MM. Martin, Jacob, Baudat (Suisse), Omont, Rébouis, Bénet, Desbassyns de Richemont, le P. Lechevallier,

En 1879-1880, les mercredis, *Éléments de paléographie grecque;* pendant une heure, exercice de déchiffrement; pendant une demi-heure, exposé de notions historiques relatives au matériel de la paléographie, encres, papiers et parchemins, manuscrits palimpsestes, roseaux et plumes à écrire, reliures, etc.; notions sur les copistes, les bibliothèques, etc. Les écritures du IXe au XIVe siècle étaient étudiées avec un soin tout particulier, à cause de l'importance spéciale qu'elles ont pour la constitution du texte des classiques grecs. Le maître faisait étudier des fac-similés photographiques de manuscrits, pleins d'abréviations, datés du XIIIe siècle, rapportés par lui de l'Escurial. Le vendredi, *Étude des formes du dialecte attique;* le verbe pendant le premier semestre, et les autres parties du discours, pendant le second; les témoignages des manuscrits, des grammairiens, des inscriptions, l'étude d'Aristophane et des comiques, où le mètre garantit l'authenticité de certaines formes, celle du *Banquet des Sophistes* d'Athénée, du *Lexiphane* et du *Pseudosophiste* de Lucien, étaient mis à contribution pour arriver à la distinction des formes propres du dialecte attique, depuis Thucydide jusqu'à Démosthène (1).

En 1880-81, le mercredi, *Exercices de paléographie grecque;* pendant le premier semestre les élèves de seconde et de troisième année étaient exercés à la lecture des papyrus grecs, depuis le temps des premiers Ptolémées jusqu'au VIIe siècle de notre ère. Le maître leur exposait le développement de l'écriture grecque, pendant ce millier d'années, et la bibliographie du papyrus. Une heure y était consacrée; pendant une seconde heure, les exercices de déchiffrement de fac-similés en minuscules étaient dirigés par M. Lebègue, élève de seconde année. Pour le second semestre, *Exercices critiques:* les élèves étaient exercés, sur les quinze premiers chapitres de la *Vie de Cicéron*, par Plutarque, au métier d'éditeur de textes. Le maître dictait à chaque conférence, sur une certaine étendue de texte, les variantes proposées par le manuscrit étudié par lui à Madrid et non encore utilisé par les éditeurs de Plutarque; les élèves relevaient dans les éditions critiques les variantes des autres manuscrits. Un élève spécialement désigné pour préparer telle partie du texte, discutait toutes ces variantes et donnait son opinion motivée, qui était immédiatement discutée par toute la conférence. Le jeudi, *Syntaxe attique:* le maître, après avoir étudié dans une introduction certaines tendances générales et dominantes de la langue grecque, qui rendent compte d'un grand nombre de règles particulières propres à cette langue, étudiait en détail la valeur et l'emploi de l'article et des pronoms, puis les rapports du sujet, du verbe et de l'attribut, toujours en dictant aux élèves et en leur faisant expliquer un grand nombre d'exemples (2).

Il est bien inutile que je dise avec quel soin Charles Graux préparait ses

Krebs, Payot (Suisse), Lebègue, abbé Gaugain, abbé Garilhe, Ogereau, Hennequin (Suisse). En cette année 1878-1879, M. Baudat, élève de seconde année, faisait une conférence supplémentaire sur la *Grammaire des dialectes grecs.*

(1) *Rapport,* etc., pour 1879-80, pp. 8 et 9. Élèves : MM. Dosson, Lebègue, Le Foyer, abbé Beurlier, Desbassyns de Richemont.

(2) *Rapport,* etc., 1880-81, pp. 8 et 9. Élèves : MM. Jacob, de Nolhac, Lebègue, Le Foyer, abbé Beurlier, Desbassyns de Richemont, Psichari, Marossy (Hongrois).

conférences, comme il était sûr de tout ce qu'il apportait, quelles belles leçons de méthode il donnait à ses élèves par cet enseignement qui ne se répétait jamais, ou qui, du moins, était renouvelé sans cesse par des recherches et par des découvertes. Il voyait avec orgueil l'École des hautes études durer, prospérer, prendre une grande place dans le monde savant. « Il règne en ce moment à l'École un mouvement et une animation que je n'y ai jamais vus, écrit-il le 26 novembre 1876. Nos cours de grec sont très fréquentés. L'ensemble imposant que nous formons maintenant pour l'enseignement de la philologie grecque fait de l'effet. Un Russe, agrégé de l'Université de Kiew, qui étudiait depuis un an à Leipzig, a quitté l'Allemagne et vient chez nous où il est enchanté de notre manière. Ce qui l'a attiré, c'est notre enseignement de la critique des textes et de la paléographie, deux conférences qui n'ont pas leur pendant dans les universités allemandes. » Chaque année, dans les lettres de novembre, il rendait compte à ses parents de la situation à la reprise des cours. Il notait, mais toujours avec modestie, les progrès qu'il faisait lui-même : « Mon exposition d'ouverture aux élèves de première année, écrit-il le 19 novembre 1878, a été très claire et je vais, pour la première fois, faire un cours bien charpenté et bien nourri. » Il s'agit du cours de paléographie qu'il professait depuis quatre années déjà, on sait avec quelle autorité.

Il s'en fallait que l'enseignement prît toute la vie de Charles Graux. Il y donnait ses meilleures heures, mais il y avait tant d'heures dans sa vie laborieuse! D'abord il était resté, en devenant professeur, étudiant. Il suivait à l'École des hautes études les leçons de M. Weil, au Collège de France celles de M. Bréal.

Il trouvait le temps d'obliger, par les collations qu'il faisait à la Bibliothèque nationale, les savants de l'Europe entière et d'entretenir avec eux une correspondance active, où il recueillait une ample moisson de remercîments, car, dans ce commerce avec tant d'hommes éminents, il était bien rare qu'il fût l'obligé.

Il débutait, le 23 janvier 1875, à la *Revue critique*, et ses articles montrent qu'il embrassait dans ses études, le monde entier de l'antiquité grecque. Chacun de ces articles était pour lui une occasion de s'instruire, et l'on voit çà et là par sa correspondance qu'il a étudié plusieurs sujets comme s'il eût dû les traiter lui-même. Au mois de mai 1879, M. Gaston Paris lui faisait une proposition qui le « flattait au plus haut point », celle de remplacer à la *Revue critique*, dans le comité des trois directeurs, M. Bréal qui se retirait, après sa nomination d'inspecteur général. Graux accepta cette proposition.

Quand M. Tournier fonda en 1877 la *Revue de philologie*, il s'adjoignit M. Louis Havet pour la philologie latine. Ce recueil devait comprendre une *Revue des Revues* où fussent résumés tous les articles relatifs à l'antiquité publiés dans les revues d'érudition. Il ne s'agissait de rien moins que du dépouillement annuel de 200 volumes donnant environ 80,000 pages. M. Tournier s'était adressé d'abord à quelqu'un, qui, si zélé qu'il fût, plia bientôt sous le fardeau. Il en chargea donc Charles Graux, qui, au mois de mars 1877, envoyait aux collaborateurs une circulaire rédigée par M. Tournier pour leur expliquer ce qu'on attendait d'eux. Il avait trouvé la plupart de ces collaborateurs parmi les nombreux savants étrangers avec lesquels il était en rela-

tions. Il désigna des rédacteurs généraux, confia l'analyse des revues spéciales à des spécialistes. Il dressa la liste des revues à dépouiller, dont la plupart étaient inconnues en France, et l'on pense bien qu'il travailla plus que personne au dépouillement. La première année, sa part fut de 43 volumes. Il était en même temps secrétaire de la *Revue de philologie*, chargé de la correspondance avec les auteurs (1).

Pendant près de trois ans, il garda le secrétariat de la *Revue de philologie* et la rédaction en chef de la *Revue des Revues*. Corrigeant toutes les épreuves, il lut trois fois le résumé de tout ce que les revues françaises et étrangères avaient publié pendant les années précédentes. Après, il demeura un collaborateur zélé de l'une et l'autre partie du recueil.

De février 1872 à avril 1878, Charles Graux remplit les fonctions de secrétaire de la section des sciences historiques et philologiques à l'École des hautes études. Elles ne lui plaisaient guère, parce qu'il fallait dépenser quelques heures par mois pour dresser des états de traitement et aller chercher de l'argent au ministère des finances. Il eut au contraire un grand plaisir à être attaché au service de la bibliothèque de l'Université, comme sous-bibliothécaire (octobre 1876) d'abord, comme bibliothécaire ensuite (1er août 1881) : il y a rendu les plus grands services. La bibliothèque était riche déjà en ouvrages de philologie; mais il sut bien trouver des lacunes, car il portait dans sa tête un catalogue en bon ordre et il avait toujours sous la main une liste de *desiderata*, qui lui permettait de proposer à M. Léon Renier des acquisitions par lesquelles se complétait la bibliothèque autant que le permettait son budget, qui était et qui est encore misérable (2). Charles contribuait ainsi à faire de la bibliothèque de l'Université ce qu'elle doit être, « l'outil de l'enseignement supérieur ». Il se préoccupait de ce qu'elle deviendrait dans la Sorbonne reconstruite et il avait préparé sur ce sujet une note très intéressante pour la *Société d'enseignement supérieur*, dont il était membre et où il tenait une grande place dans la section des lettres (3).

Comment trouvait-il encore du temps pour ses travaux personnels? En ne perdant pas une heure. Il défendait jusqu'à ses minutes, parce que, comme il l'écrivait un jour, il convertissait ces « minutes en philologie ». L'amour du chez soi grandissait toujours en lui; il menait ce qu'il appelait « la vie sans mouvement ». « Si quelqu'un bougeait autour de moi, écrivait-il le 9 novembre 1878, il me semble que je rentrerais dans la vie réelle », et deux jours après : « Si vous saviez comme je défends mon calme contre tout ce qui peut tenter de l'altérer. Mon calme, c'est toute ma force et toute ma fortune! » Il se couchait alors à huit heures du soir, dormant dès qu'il avait la tête sur l'oreiller; à quatre heures du matin il était levé.

Ainsi peut-on expliquer qu'en même temps qu'il enseignait comme il faisait, qu'il collaborait à ses deux chères revues, dirigeait le service des collations à l'École des hautes études, et celui des acquisitions philologiques à

(1) Notice sur Charles Graux, par E. Chatelain, dans la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne*, 1882, pages 104 et suiv.

(2) *Ibidem*, page 106.

(3) Cette note a été publiée dans la *Revue internationale*, organe de la Société, le 15 mars 1882, pages 271 et suiv.

la bibliothèque de l'Université, il ait pu mener à bonne fin des travaux considérables dont l'histoire est liée intimement à celle de ses quatre voyages à l'étranger.

Le premier voyage fut entrepris à la fin d'août 1875 et dura jusqu'à la mi-avril 1876. Charles Graux en avait exposé l'objet dans une lettre adressée au ministre de l'instruction publique au mois de mai 1875, pour solliciter la mission qui lui fut accordée : visiter les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial; étudier un manuscrit de la *Cyropédie* de Xénophon et un autre de Stobée, tous deux du XI^e^ siècle et signalés par M. Miller, un autre du X^e^ siècle, contenant les auteurs publiés par M. Wescher dans la *Poliorcétique des Grecs*, et, en outre, un certain nombre d'écrivains militaires, parmi lesquels Philon, l'ingénieur d'Alexandrie, auteur des deux traités sur l'*Artillerie* et sur la *Fortification*, qui sont les monuments les plus anciens et les plus curieux de l'art de l'ingénieur dans l'antiquité. La valeur du manuscrit avait été signalée par M. Miller dans un article du *Journal des Savants*, en 1868. Depuis deux ans, Charles Graux préparait une nouvelle publication de Philon l'ingénieur, et il avait réuni les collations de dix-huit manuscrits, dont dix appartenaient à des bibliothèques étrangères. Il se proposait encore de copier quelques textes inédits et signalait ceux du rhéteur Choricius, qui « gît, aux deux tiers inédit, dans une bibliothèque madrilène ». Pour cela, il demandait quatre mois; mais, à peine arrivé en Espagne, mesurant mieux la besogne, il exprimait le désir d'y demeurer plus longtemps; une prorogation lui fut accordée par le ministre, par lettre du 21 décembre 1875 (1).

Les résultats de cette mission ont été exposés par Charles Graux dans son *Rapport sur une mission en Espagne* (2). Il y donne la liste de 49 bibliothèques de Barcelone, Cordoue, l'Escurial, Grenade, Madrid, Salamanque, Séville, Tarragone, Tolède, Valence, qu'il a toutes visitées, à l'exception de neuf : quatre de celles-ci étaient fermées pour cause d'absence du bibliothécaire; cinq ont été négligées par Graux parce qu'il avait acquis « la certitude qu'elles ne cachaient pas de manuscrits grecs ». En outre il étudia plusieurs bibliothèques particulières. En somme, il fit des recherches personnelles dans plus de soixante bibliothèques, où il tint plus de 450 manuscrits grecs, qu'il a décrits le premier, ou dont il a revisé la description quand elle avait été faite avant lui. Ce rapport a un intérêt particulier pour la biographie de Charles Graux. On y trouve l'annonce de ses travaux futurs, et on y voit qu'il avait étendu le terrain de ses recherches bien au delà des limites qu'il s'était d'abord assignées. La collation des manuscrits de Xénophon et de Stobée fut abandonnée par lui, quand il s'aperçut que les résultats ne répondaient pas à l'attente qu'il en avait conçue, mais il fit une collation complète des *Météorologiques* d'Aristote, du prétendu cinquième livre de Philon l'ingénieur et des trente-deux chapitres inédits du *Traité militaire* attribué à

(1) Graux avait, avant de partir, commencé d'apprendre l'espagnol; au retour, il savait la langue.

(2) *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3^e^ série, t. V, pp. 111 et suiv.

Nicéphore II Phocas; de l'*Eutyphron* de Platon; de la troisième *Philippique* de Démosthène; du *Breviarium historiæ romanæ* de Rufus; de fragments de manuscrits de Thucydide, Euripide, Plutarque, Arrien, Alexandre d'Aphrodisie, Philostrate, etc., etc.; d'une collection de 1206 proverbes, dont le dépouillement lui fournit de bonnes variantes, et çà et là, de petites parties inédites. Enfin, il copia un certain nombre de textes inédits : de saint Jean Chrysostome, le Λόγος ὠφέλιμος, et une homélie, qui lui semblait d'une authenticité douteuse; de Libanius, un passage qu'il envoya à M. le professeur Foerster de Rostock, pour qu'il pût combler une lacune de deux pages à la fin de la première des *Deux Déclamations inédites* de ce rhéteur, publiées par lui; de Jean Laurentios Lydos, de longs fragments du traité περὶ διοσημειῶν, pris dans un *membranaceus* contenant une rédaction ancienne, qui permettra de restituer le chapitre IX tout entier, avec le début du chapitre suivant, et d'y remplir des lacunes considérables. Il fit photographier deux fragments anonymes sur l'histoire de l'ancienne musique grecque, pour les transcrire à son retour en France (1). Il copia intégralement quatre pièces beaucoup plus importantes : 1° un discours du rhéteur Chorikios de Gaza; 2° une *Apologie des mimes*, du même auteur (le *Discours* contient des matériaux pour l'histoire byzantine au temps de Justinien, et l'*Apologie* des détails neufs et curieux sur l'histoire du théâtre à la même époque); 3° une lettre d'Harpocration à un empereur, qui semble être Julien; 4° un *Traité militaire* de l'empereur Nicéphore II Phocas (2). C'était là une bonne moisson pour un premier voyage de découvertes. Et déjà Graux laissait entrevoir, dans le rapport, l'idée de l'œuvre qui devait être la plus importante de sa courte vie, lorsqu'il disait qu'il s'était efforcé de démêler l'origine des différents dépôts de manuscrits grecs en Espagne. Il était allé très loin dans cette recherche, car il savait en grande partie d'où vient le millier de manuscrits grecs qui se trouvent dans ce pays, à quelle époque ils y sont arrivés; et il était à même d'affirmer qu'il n'y restait pas de manuscrits grecs provenant des Arabes (3).

L'immense travail accompli pendant cette mission et constaté par ce rapport officiel, Charles Graux le décrit et l'explique presque jour par jour dans les lettres écrites à sa famille. Ces lettres seront un guide précieux pour celui ou pour ceux de ses élèves qui voudront suivre ses traces en Espagne et achever quelques travaux qu'il se proposait d'aller y terminer un jour. Elles sont intéressantes aussi pour le biographe; car elles abondent en traits de caractère.

Graux était parti avec joie. C'était son premier voyage, et ses lettres sont pleines d'une gaieté charmante. Portrait des compagnons de route, de Paris à Marseille; description de Marseille et de ce littoral aux « teintes chaudes, où la craie, dans le lointain, paraît comme mystérieusement transformée »; récit d'une excursion à Arles et au Pont du Gard: tout cela respire

(1) Publiés par M. Ch. Em. Ruelle dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, IIe année (1877), pages 147 et suiv.

(2) Celui-là dont le texte a été étudié en conférence, à l'École des hautes études, dans le second semestre de l'année scolaire 1875-1876.

(3) *Revue critique*, 1882, p. 143.

le plaisir d'un jeune homme qui s'en va à la découverte, tout fier d'avoir dans la poche son premier passe-port; car il avait un passe-port et même un passe-port diplomatique, qui lui fut fort utile le jour où il rentra dans Arles après une excursion faite aux environs avec blouse et sac de voyage. Un gendarme lui demanda s'il avait des papiers. « Je souris si doucement qu'il fut gêné, à ce qu'il me semble, dans les entournures; il ajouta pendant que, souriant, je dépliais lentement, presque élégamment mon passe-port *diplomatique*, — car mon passe-port n'est pas un vulgaire *papier*, il est signé Decazes —, il ajouta : « C'est qu'ici c'est comme ça. On demande des papiers. » Il lut jusqu'à la dernière lettre. Arrivé aux mots *chargé d'une mission scientifique*, il s'interrompit : « Scientifique », dit-il d'un air drôle ? — « Scientifique », répondis-je d'un air simple. Je ne sais s'il vit un rapport entre scientifique et ma blouse sale ; mais je crois qu'il m'avait pris pour un carliste (1). Charles garda pendant tout son voyage cette belle humeur. A l'entrée en Espagne, il est pris d'enthousiasme : « Je me demande si ce voyage, écrit-il après le débarquement à Barcelone, n'est pas le début heureux d'un beau rêve oriental ! » Mais le travail commence tout de suite, le travail acharné. On le suit de Barcelone à Osuna, d'Osuna à Séville, à Grenade, à Cordoue, à Madrid, à Tolède, à Madrid encore, et à l'Escurial. Partout, il note les résultats de ses recherches, le progrès de ses travaux, les espérances pour le travail à venir. Il s'informe avant chacune de ses visites; il contrôle ensuite les informations, veut tout voir et met une douce et malicieuse ténacité à vaincre tous les obstacles.

Il sait qu'il y a dans la bibliothèque de la cathédrale de Cordoue deux cents manuscrits; il veut vérifier s'il ne s'y trouve pas quelque manuscrit grec. Or il a une lettre de recommandation pour un commerçant, lequel se trouve avoir un ami, qui est l'ami de M. le chanoine pénitencier, gardien de la bibliothèque. A neuf heures et demie, le 28 septembre, il s'en va, plein d'espoir, attendre à la sortie du chœur le pénitencier, « un tout petit homme jeune, de manières calmes et très posées, comme un directeur de conscience déjà expérimenté ». Il lui expose l'objet de sa requête et s'entend inviter d'un ton fort affable, à revenir le lendemain à la même heure. Il est fort exact; M. le pénitencier aussi. Celui-ci le mène à la porte de l'escalier de la bibliothèque : elle est fermée. Le pénitencier dépêche un grand enfant de chœur qui revient, disant : « Personne ne sait où est la clef. » Le pénitencier répète la phrase au visiteur, qui demande ce qu'il doit faire. « Aller à Séville ou à Cadix, répond le prêtre, et venir en repassant voir si la clef est retrouvée. » — « Innocent, sans défiance, je lui avouai que je n'allais pas à Séville, puisque j'en revenais, mais que j'avais l'intention de visiter Grenade : il m'envoie à Grenade, façon de m'envoyer promener. » Et, pendant que Graux demeure « ahuri », le pénitencier s'en va, la figure impassible. Il se croyait débarrassé, mais, à deux pas de l'église, notre visiteur, qui réfléchissait au moyen d'ouvrir une nouvelle attaque, rencontre « un rat d'église cicerone ». Il lui conte l'aventure et lui promet un pourboire, si la clef se retrouve. Le soir même, le rat d'église lui annonce qu'il a parlé au sacristain Aguilar et que celui-ci a la clef. Là-dessus, pourboire, avec promesse d'aug-

(1) Lettre à Paul Garbe, de Séville, 17 septembre 1875.

mentation, s'il y a des manuscrits grecs. « Je viens de voir le pénitencier, dit alors le cicerone; je lui ai appris que la clef est chez le sacristain et que vous reviendrez demain. Il m'a répondu : « Ne dites rien; s'il vient demain, il viendra, on verra. » Ces paroles étaient de mauvais augure; Graux n'en était pas moins à la cathédrale, le lendemain, à 9 heures et demie, et il avait ce dialogue avec le pénitencier :

« N'a-t-on pas retrouvé la clef?

— Vous deviez revenir après Grenade?

— Mais je désirerais vérifier maintenant. Il ne vous manque que la clef, non la bonne volonté. Je croyais que la clef était retrouvée.

— L'homme qui l'a n'est pas ici maintenant.

— Mais vous l'avez vu hier.

— Je ne l'ai pas vu.

— Tâchez de le voir d'ici demain; je repasserai encore. »

Le pénitencier s'en va. Mais le sacristain, Raphaël Aguilar entre à ce moment. Graux le prie de donner la clef au pénitencier pour le lendemain, mais il sent que son homme se retranche :

« Je la lui donnerai, dit-il, s'il me la demande.

— Il ne lui manque pour cela que de vous voir; faites en sorte de lui parler.

— Mais c'est que je l'ai rencontré hier ici après-midi; il ne m'a pas parlé de clef. »

Graux compare cette déclaration à celle du prêtre, qui avait assuré n'avoir pas vu le sacristain. Il en conclut qu'on ne lui a pas dit « la vérité toute nue ». Alors il se pique au jeu. Il découvre en s'informant que le sacristain reviendra pour allumer les cierges, à trois heures et quart, et qu'à trois heures et demie, le pénitencier devra être prêt à entrer dans le chœur. Il en conclut qu'il y aura un moment où « le sacristain sera encore à la cathédrale et où le pénitencier s'y trouvera déjà ». A trois heures il est à son poste, voit arriver le sacristain, court à la sacristie, où il trouve le pénitencier. « D. Raphaël Aguilar est ici maintenant, lui dit-il. Voulez-vous lui demander la clef? » Le pénitencier répond que ce n'est pas nécessaire, renvoie au lendemain, reparle du voyage de Grenade. « Non, réplique Graux, vous m'avez dit demain, à demain! » Pendant cette conversation, don Raphaël Aguilar avait disparu. Du moins, un grand pas était fait: il était constaté que la clef était là, et qu'il n'y avait qu'à tendre la main pour l'avoir. Le lendemain, à huit heures du matin, l'obstiné visiteur était à la cathédrale. Il surprend Aguilar, qui promet d'ouvrir la porte, quand le pénitencier sortira du chœur à neuf heures et demie; mais le pénitencier confessait, confessait toujours. Il ne sortit du chœur qu'à dix heures et quart : le sacristain s'était éclipsé. Graux aborde le pénitencier, le prie d'attendre deux minutes, court chez Aguilar, qui demeure à 40 mètres de la cathédrale, retourne au pénitencier, qui s'impatiente, court de nouveau chez Aguilar, qui lui dit qu'un autre homme ouvrira à sa place, retourne à la cathédrale, se croyant éconduit cette fois et pour tout de bon. « Par bonheur, un second rat d'église, à qui j'avais été présenté la veille par le rat cicerone, s'était intéressé à mon affaire, en voyant la rare ténacité dont je faisais preuve. Il s'approcha du prêtre, auquel il demanda, devant moi, s'il lui fallait aller, de sa part,

dire à Aguilar de lui remettre la clef. Le pénitencier, pris de court, ne put tourner. Il lâcha un *oui* : l'autre alla et revint avec la clef. Nous entrâmes tous trois. Mon cœur battait à l'aise. J'étais d'une joie enfantine d'avoir vaincu le pénitencier! » C'est à M. l'abbé Magnier que Charles Graux raconte cette jolie histoire (1). Le plus curieux de l'affaire, c'est qu'il n'espérait rien découvrir qui l'intéressât. En effet, dans cette bibliothèque, qui contenait deux mille volumes, et où les imprimés et les manuscrits étaient mêlés, il trouva de beaux manuscrits latins, une vingtaine ou une trentaine d'éditions aldines et autres d'auteurs grecs, mais point de manuscrits grecs. Comme il s'attendait à ce résultat, au moment même où il soutenait cette lutte acharnée, il avait « un moment douté de sa persévérance »; mais, ajoute-t-il, « c'était au fond une question de caractère et de principe. Cela m'a rendu fort. » On peut juger, par cette anecdote, que Charles Graux ne négligeait rien pour bien accomplir sa mission; lorsqu'il dit : « Il n'y a rien en tel lieu », ou bien : « Il est impossible de pénétrer là », on le peut croire sur parole.

Pendant le temps qu'il demeura en Espagne, il fut tout entier au travail. Les lettres de recommandation qu'il avait emportées lui avaient donné les plus brillantes relations. La haute société de Madrid l'accueillit à merveille, et il eut à se louer surtout de la bienveillance de M^me^ la comtesse de Montijo et de M. le duc de Sesto. Il eut même l'honneur d'être reçu par le roi d'Espagne, et, dans cette audience, il demanda à ce prince de vingt ans à peine établi sur le trône, de s'intéresser à la question du prêt des manuscrits à l'étranger! Il fit cela simplement et naturellement, n'imaginant pas qu'il pût parler d'autre chose que de l'objet de sa mission. Le roi, qui fut sans doute un peu étonné, promit de s'occuper de la chose, après que la guerre carliste serait terminée et que les communications seraient plus sûres, et Graux, après avoir pris congé, passa, sans orgueil, entre les deux rangs de hallebardiers qui gardaient la porte royale et qui le saluèrent en frappant le sol de leur hallebarde. « Voilà, écrivit-il à sa mère (2), ton désir accompli (car c'était à Vervins que l'on avait désiré cette audience)... Enfin, je sais maintenant par expérience ce que c'est qu'une audience de roi : c'est toujours autant. »

Il répète dans ses lettres qu'il n'est fait ni pour le monde, ni pour la cour. Il aimait la nature, et ses lettres offrent de bien jolies descriptions. Mais on y retrouve toujours la préoccupation de savoir mêlée au plaisir de sentir. S'il parle du beau ciel étoilé qu'il a admiré à Grenade, il ajoute qu'il remarque bien que le pôle a baissé, que la Grande Ourse, qui est circompolaire en France, disparaît en partie sous l'horizon : « Si je savais mieux mon ciel, ce serait intéressant. On ne devrait pas voyager sans savoir son ciel : je l'apprendrai un jour (3). » — Il fait une excursion dans la Sierra de Guadarrama, « montagne bien élevée, dit-il pour sa mère, qui n'a ni précipices, ni avalanches, ni toutes les vilaines manières du commun des grandes chaînes ». Il y admire le paysage, mais il observe le phénomène

(1) Lettre datée de Grenade, 1^er^ octobre 1875.
(2) 29 janvier 1876.
(3) Lettre, déjà citée, à M. l'abbé Magnier, de Grenade, 1^er^ octobre 1875.

de la formation des torrents par la fonte des neiges, et il étudie la roche pour savoir en quel terrain il se trouve (1). — Les mille choses qui attirent les touristes le laissent froid, ou du moins il n'y va pas tout d'abord ; il commence par travailler, puis, quand il juge qu'il le peut, il se donne une récréation d'un jour ou deux, comme il fait à Tolède, d'où il écrit le 11 janvier : « Plus de philologue dans ma peau! Il n'y reste qu'un touriste! » Il se refuse à se détourner de son chemin pour assister à une fête. Au mois de février, à Madrid, on l'engage à retourner à Séville pour y voir la célèbre foire : « Que m'importe à moi, écrit-il, tel que la Providence m'a bâti, la gaieté andalouse (2)! » Il se fait une fête au contraire de « se retirer du monde », et d'aller passer un mois « dans la tranquillité de l'Escurial ». Admirablement reçu par le bibliothécaire, il fut installé dans une cellule où il travaillait toute la journée, fenêtre ouverte. Sur la porte étaient écrits ces mots : *Pax est in cella, foris autem plurima bella.* Il a passé là les meilleures heures du voyage d'Espagne.

C'est en Danemark et en Suède que Charles Graux fit son second voyage scientifique, pendant les grandes vacances de l'année 1877. L'objet en est marqué dans sa lettre au ministre du 3 mai 1877 : faire des recherches dans les manuscrits grecs des bibliothèques d'Upsal, Stockholm, Lund et dans les deux bibliothèques principales de Copenhague ; entreprendre le catalogue des manuscrits grecs conservés à la bibliothèque royale de Copenhague ; agrandir les relations de l'école française de philologie classique avec les universités du Nord ; établir avec les professeurs scandinaves, les Madvig, les Ussing, les Cavallin, « une alliance.... comme celle qu'ont déjà conclue avec Paris, M. Cobet et la brillante école de Leyde ». La mission fut accordée par un arrêté ministériel du 9 juin 1877, et Charles Graux partit le 18 juillet (3). A Bruxelles, il s'arrêta pour visiter la collection des manuscrits grecs ; il visita aussi celle de Leyde. Ni dans l'une ni dans l'autre, il n'y avait de découvertes à faire : il y releva pourtant des indications paléographiques, intéressantes pour ses études générales sur les manuscrits grecs. S'il resta trois jours à Leyde, c'est qu'il se plut extrêmement en la compagnie du professeur Cobet. L'illustre philologue connaissait les travaux de Charles Graux ; il l'avait loué dans sa Revue, la *Mnemosyne*, l'appelant *vir illustrissimus*, « ce qui est la traduction latine du mot *monsieur* », comme dit Charles Graux, dans une lettre à ses parents, où il leur traduit le passage, si flatteur pour lui, de la *Mnemosyne* (4). Cobet accueillit cordialement le jeune savant, qu'il fut tout étonné de trouver si jeune. Celui-ci se plut à merveille dans cette ville calme, pleine de fraîcheur et d'ombre, où la vie d'un savant est naturellement féconde. « Je me prends à regretter, écrit-il, de n'être pas libre d'y venir

(1) Lettre à M. Graux, de l'Escurial, dimanche gras de 1876.

(2) Lettre de Madrid, 20 février 1876.

(3) On a vu qu'il avait appris le danois, qu'il parlait fort bien. Il a aussi un peu travaillé le hollandais et le suédois. Il y a, dans sa bibliothèque, des dictionnaires et des grammaires de ces deux langues.

(4) Lettre à M. Graux, de Paris, 27 avril 1877.

étudier une bonne année entière. Leyde m'explique Cobet (1). » Le 25 juillet, il arrivait à Copenhague après avoir fait de Kiel à Korsör une délicieuse traversée de nuit pendant laquelle « la lune, brillant, à l'arrière, dans l'axe du bateau, semait l'argent sur les vagues et l'écume que nous laissions derrière nous jusqu'à l'horizon ».

Charles Graux n'a pas publié de rapport sur cette mission ; mais il a donné dans trois lettres adressées à M. le baron de Watteville, alors chef de la division des sciences et lettres, des indications précises sur ses travaux : Catalogue des quatre-vingts manuscrits grecs de la bibliothèque de Copenhague ; découverte d'un manuscrit important pour les études messianiques, parchemin du x^e^ siècle contenant un texte des *Psaumes de Salomon* beaucoup meilleur que celui des deux seuls manuscrits, dont l'un est aujourd'hui perdu, que l'on a connus de ce livre (2). A Upsal, catalogue des 63 manuscrits de la collection ; étude d'un vieux manuscrit des Évangiles, qui fournit quelques données curieuses sur une antique bibliothèque de Jérusalem et sur la stichométrie du Nouveau Testament (3). En rentrant en France, Charles Graux passa par Heidelberg, pour étudier le fameux manuscrit de l'Anthologie palatine, dont une partie est restée à Paris, « vénérable codex », dont l'étude lui permit d'arriver à des résultats nouveaux, en ce qui concerne la distinction des différentes mains et des différentes encres (4). » Pendant tout ce voyage, il tint sa promesse de chercher des relations utiles ; il recueillit plusieurs engagements que prirent des savants hollandais et scandinaves, d'envoyer, par amitié pour la France, des articles à la *Revue de philologie*, et à la *Revue des Revues*, et se félicita de n'avoir plus à craindre d'être incomplet en ce qui concernait la Suède et la Norvège (5).

Ses lettres à sa famille contiennent, ici encore, des détails sur sa vie quotidienne, en particulier sur les fêtes du centenaire de l'Université d'Upsal, et sur les huit jours qu'il a passés, vivant « de pair à compagnon » avec MM. Gaston Boissier et Gaston Paris, représentant la France à cette cérémonie, « tous deux si gais causeurs et si au courant de tout ! » Ici encore, il vit tout ce qui était à voir. Apprenant qu'il y avait à Linköping, au tiers du chemin entre Stockholm et Lund, des manuscrits grecs, il prit le temps d'aller visiter cette petite ville, « où il y a eu de tout temps des évêques, qui sont tous, de père en fils, de braves gens, comme l'attestent les belles pierres tombales qu'on leur a sculptées ». Il arriva de nuit, dut errer à la lueur des étoiles, en quête d'un gîte, car l'unique hôtel était rempli par les députés de la Diète, alors réunis. Il constata le lendemain que les manuscrits méritaient l'oubli où ils vivaient et repartit sans témoigner la moindre mauvaise humeur.

De ce voyage en Scandinavie, Charles Graux rapportait de nouvelles connaissances paléographiques et les notes nécessaires pour dresser le cata-

(1) Lettre à ses parents, de Leyde, 21 juillet 1877.

(2) Lettre à M. de Watteville, 6 août 1877, de Charlottenlund-station, près Copenhague.

(3) *Idem*, 13 septembre 1877, d'Upsal.

(4) *Idem*, 6 octobre 1877, d'Heidelberg ; et cf. *Revue critique*, 27 octobre 1877.

(5) Lettres citées, du 6 août et du 13 septembre.

logue, qu'il devait publier plus tard, des manuscrits grecs, avec des renseignements philologiques de diverse nature sur les plus importants d'entre eux.

Dès le mois de mai 1878, quelques mois après sa rentrée à Paris, l'infatigable travailleur sollicitait du ministre une nouvelle mission en Espagne. Il exposait que, lors de son premier voyage, occupé à dresser l'inventaire des manuscrits grecs, il n'avait pu donner assez de temps à la copie des textes inédits et à la collation des manuscrits de valeur. Il désirait copier à Madrid des *anecdota* considérables de Chorikios; collationner, à l'Escurial et à Madrid, quatre manuscrits très anciens des scholies homériques et de la *Cyropédie* de Xénophon ; prendre des fac-similés de certains manuscrits datés et particulièrement remarquables au point de vue de l'histoire de l'écriture grecque; enfin, explorer les bibliothèques du Portugal et celles du N. O. de l'Espagne, qu'il n'avait pas visitées. Le crédit des missions étant alors épuisé, Graux dut attendre l'année suivante. Deux rapports, l'un daté de l'Escurial (19 août 1879), l'autre de Paris (31 décembre 1880) (1), donnent les résultats de cette mission, à laquelle il employa deux voyages (19 juillet-24 octobre 1879; 15 mars-26 avril 1880).

Charles Graux eut alors la joie de découvrir à Madrid un manuscrit offrant, pour huit biographies de Plutarque, un texte meilleur que celui de la vulgate actuelle. Dans la partie de ce manuscrit qui contient les quatre paires de *Vies parallèles* de Nicias et Crassus, Alcibiade et Coriolan, Démosthène et Cicéron, Agésilas et Pompée, il releva de très nombreuses variantes, qui renouvelaient le texte, et faisaient disparaître beaucoup de passages embarrassants et inintelligibles. « La découverte de ce Plutarque sera considérée comme importante par les philologues, dit-il dans son rapport au ministre; » et, dans une lettre à ses parents : « Mon manuscrit de Plutarque va faire une révolution dans la constitution des *Vies parallèles*. » Aussi travaille-t-il avec acharnement : « Je te souhaite autant de lièvres, écrit-il, le 4 octobre 1879, à Paul Garbe, qui chassait alors dans la forêt du Nouvion, que je trouve de variantes. »

En même temps, il menait « une campagne photographique. » Il avait entrepris de réunir une collection de fac-similés, qui présentât les principaux types d'écriture grecque choisis dans une série de manuscrits des IX^e^, X^e^, XI^e^, XII^e^, XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, jusqu'à la prise de Constantinople. Il prit plusieurs clichés à Madrid avec l'aide du bibliothécaire du ministère de l'instruction publique, D. Sancho Rayon, qui possédait un laboratoire de photographie où furent transportés les manuscrits choisis. A l'Escurial, la besogne fut plus difficile; si complaisant que fût le bibliothécaire en chef, M. Félix Rozanski, dont Graux loue dans chaque lettre la cordiale et charmante hospitalité, il ne pouvait se résoudre à laisser sortir les volumes de la bibliothèque. Il fallut « se démener chez lui, en buvant du thé, comme un ou plusieurs beaux diables (2) ». Don Félix accorda que les manuscrits fussent portés, pendant l'opération photographique, dans l'élégante *Galeria de los*

(1) *Archives des missions scientifiques et littéraires* (3^e^ série, t. VII, Paris, 1881).
(2) Lettre à M. Paul Garbe, de l'Escurial, 4 octobre 1879, déjà citée.

convalescientes, portique en équerre, tourné vers le levant et le midi. Une cellule abandonnée servait de cabinet noir. Il n'y avait dans toute la journée que quelques heures favorables; le matin, avant que le soleil se fût élevé au-dessus du toit de la galerie, puis entre deux et quatre heures. Le matin, il fallait que Graux allât réveiller le garçon de la bibliothèque et reprendre les manuscrits qui étaient rentrés pour la nuit. De midi à deux heures, nouvelle rentrée des manuscrits; il fallait aller les redemander au garçon, mais celui-ci, à cette heure-là, montrait la bibliothèque aux étrangers : on perdait ainsi une demi-heure et quelquefois une heure. Tout cela ne gênait guère notre photographe : muni de sa machine montée sur deux roues, il la faisait évoluer suivant la position du soleil dans le ciel. Le soir, il *révélait* dans de mauvaises conditions, seul avec une lanterne rouge qu'il ne pouvait accrocher nulle part et qui l'éclairait de bas en haut, ou, pour mieux dire, ne l'éclairait pas du tout. Il put cependant prendre d'une façon très satisfaisante 54 clichés répartis entre 15 planches dont il donne la description dans son rapport, cité plus haut, du 31 décembre 1880.

Enfin, dans ce second séjour en Espagne, Graux poursuivit le travail historique sur la formation des collections espagnoles de manuscrits grecs dont il avait eu l'idée lors du premier voyage. Il releva les souscriptions des manuscrits, étudia les signes de provenance et les marques de classification qu'ils ont portées successivement, ainsi que les fers des reliures. Il dépouilla les inventaires de collections particulières réunies au temps de Charles-Quint, de Philippe II et de Philippe IV; il parcourut la correspondance de plusieurs savants de la Renaissance, espagnols et italiens; il arriva ainsi « à des résultats sûrs, considérables et de deux sortes, devant servir, les uns aux historiens de la renaissance des lettres en Espagne, les autres aux philologues, qui s'occupent de la constitution des textes grecs, classiques et sacrés. D'une part, en effet, le spectacle de la formation laborieuse des bibliothèques de manuscrits réunies par Antoine Augustin, par les deux Covarrubias, les deux Mendoza, etc., nous fait entrer dans la confidence de leurs idées. D'autre part, la recherche individuelle de chaque manuscrit, en remontant autant que possible jusqu'à sa naissance, nous fait connaître ou nous aide à deviner l'archétype, souvent encore existant de nos jours, sur lequel il a été copié. Les questions de classement des manuscrits des auteurs se trouvent par là simplifiées et éclairées (1). » Dans ce vaste sujet, il commençait à traiter à part l'histoire des origines du fonds grec de l'Escurial, après avoir remarqué qu'elle « formait un tout en soi, bien un et bien délimité (2). » Il se sentait sûr de lui-même : « J'ai terminé ma première revision des 580 manuscrits grecs de l'Escurial, écrit-il le 8 septembre 1879 (3). Je sais la provenance des trois quarts. Je vais, cette semaine-ci, prendre un à un les récalcitrants, pour en réduire quelques-uns à merci. » Et il disait avec joie : « C'est du travail tout neuf que je fais là, surtout en ce qui concerne la méthode employée (4). »

C'est au retour du troisième voyage en Espagne que Charles Graux

(1) *Rapport*, plus haut cité, du 19 août 1879.
(2) *Rapport*, etc., du 31 décembre 1880.
(3) Lettre à sa mère.
(4) Carte postale du 17 août 1879.

acheva les deux thèses qu'il destinait à la Faculté des lettres (1). Il les soutint le 11 janvier 1881; la soutenance lui valut le grade de docteur ès lettres à l'unanimité et elle fit désirer à la Faculté de s'attacher un savant de si grand mérite. Quatre mois après, par un arrêté ministériel (12 mai 1881), Graux était « chargé de faire à la Sorbonne deux conférences par semaine de philologie et d'histoire grecques ». Le second semestre était déjà commencé : il fit pourtant quelques leçons où il expliqua et commenta l'opuscule sur *la République des Athéniens* attribué à Xénophon.

Aussitôt l'année scolaire finie, Charles Graux partit pour l'Italie, sans même prendre un jour de repos : le ministre de l'instruction publique lui avait donné sur sa demande la mission d'y aller étudier « les manuscrits des *Vies parallèles* de Plutarque, la fixation de l'âge des manuscrits grecs et la formation des principaux cabinets de manuscrits grecs de la Renaissance (2) ».

Il désirait depuis longtemps faire ce voyage : « Je m'étais toujours promis, écrit-il de Venise le 16 septembre, d'offrir le voyage d'Italie au paléographe que M. Tournier a fait éclore en moi ! » Aucun de ses voyages ne fut plus gai que celui-là. « Je suis tout pénétré d'aise, écrit-il à sa mère, des bords du lac Majeur. Au lieu de gagner Milan au plus vite, je passe délicieusement tout ce dimanche à Streza (3). » Et il raconte gaiement les incidents de voyage, décrivant ses compagons de route de nationalités diverses, les scènes qui se présentent à lui, comme le sermon du curé de Streza : « Je l'ai quasi compris tout du long; il parlait de la foi, disait qu'il faut la grâce pour l'obtenir, etc... Il était persuadé que j'étais un Anglais chancelant dans mon protestantisme : j'aurais juré, de ma place, vers laquelle il était toujours tourné, qu'il s'occupait de ma conversion. » Jamais il ne se donna autant de loisirs que dans ce voyage. Son esprit, indéfiniment perfectible, s'ouvrit alors à toutes les jouissances que donne en Italie le spectacle des monuments de tous les arts. Pendant des heures, pendant des journées entières et pendant des séries de journées, il donne congé au philologue, pour admirer tranquillement les statues, celles du moins qui sont d'une beauté sévère, car il « n'aime pas le déclamatoire en marbre »; les églises, non point les églises du style *rococo*, non point même celles de la Renaissance, mais les vraies églises du Christ, romanes ou gothiques. C'est pendant ce voyage qu'il commença de prendre goût à la peinture. « Les limites entre lesquelles se trouvent renfermés les travaux de cette jeunesse féconde, a dit M. Louis Havet, ne sont point les limites de ses aptitudes et de sa curiosité (4). » Rien de plus vrai : les limites réelles de sa curiosité reculaient sans cesse. « La belle peinture décidément, écrit-il de Florence (5), me touche plus que je ne croyais... J'ai des progrès à faire. » Il aurait fait ces progrès et il y a dans quelques-unes de ses lettres, des mots de critique d'art, inspirés par une sincère admiration des maîtres. Il sent avec vivacité l'étrange ou gracieuse beauté des villes où il s'arrête. Il a de

(1) *De Plutarchi Codice manuscripto Matritensi injuria neglecto.* Paris, Klincksieck, 1880, 57 pp. gr. in-8. — *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial.* Paris, Vieweg, 1880, XXI et 529 pp. in-8.

(2) L'arrêté est du 6 avril 1881.

(3) De Streza, 4 septembre 1881.

(4) *Revue critique,* 1er semestre, 1882, p. 144.

(5) Lettre du 24 octobre 1881.

jolies descriptions de Venise, de Ravenne, où il se plaît si bien, qu'il y demeure trois jours au lieu d'un. Il est tout pénétré du charme de Florence.

A Rome, il ne sait « comment faire pour satisfaire la moitié des désirs que la Ville fait naître en lui ». « Si tu jouis de mes joies, écrit-il à sa mère (1), comme tu dois être aise de me savoir ici ! » C'étaient toujours des joies sérieuses ; alors même qu'il voyageait en touriste, il n'était point un voyageur « du grand troupeau », comme il disait. A Salerne, « coin de pays tiède et embaumé comme une serre d'orangers », il étudie, comme un architecte, les styles de la cathédrale ; à Pæstum, il regarde les murs en connaisseur, et l'envie lui prend d'aller chercher à Rome les niveaux, équerres d'arpenteur et autres instruments nécessaires pour *relever* les fortifications et en faire une étude.

Tels furent les loisirs de cette campagne en Italie. La moisson du travail fut abondante. A Venise, où le bibliothécaire de la bibliothèque de Saint-Marc, M. Veludo, le reçoit à bras ouverts, il trouve de quoi mettre « dans la jubilation » le paléographe et contenter en même temps l'éditeur de Plutarque et l'historien de la philologie (2). En effet, il étudie un manuscrit du XI^e^ siècle en onciale — il désirait « depuis longtemps voir un manuscrit de la sorte de celui-là » ; — puis un Démosthène du X^e^ siècle, où les stiques sont numérotés de 100 en 100 ; il tient avec profit 60 manuscrits, et « augmente sensiblement son expérience en paléographie » : voilà pour le paléographe. Il met la main sur un manuscrit important de Plutarque et sur des pièces concernant Antoine Éparque : voilà pour l'éditeur de Plutarque et pour l'historien de la philologie (3). A Bologne, il étudie trois fonds de manuscrits grecs, dresse pour son usage personnel un catalogue de 23 manuscrits et un index de 70 (4). A Florence, il copie le chapitre III de la *Vie de Démosthène* et toute la *Vie de Cicéron* sur « un manuscrit de la famille de son fameux manuscrit de Madrid » (5). Il travaille à la constitution du texte de la *Vie d'Agésilas*, étudie un manuscrit portant de l'écriture tachygraphique dans les marges, et la stichométrie de toute une série de saint Basile. A Rome, il travaille surtout aux bibliothèques Vaticane et Barberini. A la Vaticane, lui et son élève et ami, M. Martin, arrivaient toujours les deux premiers pour avoir les bonnes places ; la Vaticane fermant à midi, il courait à la Barberini, où il restait jusqu'à deux heures. C'est l'éditeur de Plutarque surtout qui fut satisfait de ce travail : « La question de Plutarque touche à sa fin », écrivait-il le 16 novembre, et le 24 : « Plutarque est fini, sauf des vérifications à faire à Florence et à Milan en retournant. »

Le séjour de Rome touchait à sa fin. Graux était attendu en France où la Faculté des lettres avait recommencé ses travaux de l'année scolaire 1881-1882. Déjà, il lui avait fallu demander à M. Wallon, doyen de la Faculté, une prolongation de quelques jours qui allait expirer ; mais un des bibliothécaires du Vatican, M. Stevenson, à la veille de mettre sous presse le catalogue des

(1) 29 novembre 1881.

(2) Lettre de Venise, 21 septembre 1881.

(3) Lettres de Venise, 24, 26, 27, 29 septembre ; 4, 6 et 8 octobre ; de Bologne, 11 octobre.

(4) Lettre de Ravenne, 12 octobre.

(5) Lettres de Florence, 21, 24, 31 octobre.

manuscrits grecs du fonds palatin, lui demanda, d'accord avec Son Éminence le cardinal Pitra, bibliothécaire en chef, de donner son avis sur la date qui doit être attribuée à chacun des 435 manuscrits dont se compose le fonds. Graux n'eut garde de refuser ce service à rendre et ce moyen de s'instruire. Il m'écrivit alors que c'était une occasion unique d'être, pendant huit ou dix jours, seigneur et maître d'une admirable collection, de comparer les écritures, les mains qui ont ajouté telle ou telle note, les reliures, « choses difficiles à faire, quand on ne peut tenir que quelques manuscrits à la fois ». Il ajoutait qu'à son avis la Faculté ne pouvait qu'être flattée de voir un de ses membres appelé à dater les manuscrits de Rome. Ce fut aussi l'avis de M. Himly, qui venait d'être nommé doyen de la Faculté, et qui accorda l'autorisation demandée. Graux resta donc à Rome pour faire ce travail jusqu'au 18 décembre. Le 23, il rentrait à Paris (1).

Tout en mettant en ordre ses notes de voyage, Graux préparait ses conférences de l'École des hautes études et de la Faculté. Dans une conversation qu'il avait eue avec M. Dumont, directeur de l'enseignement supérieur, lors de sa nomination, au mois de mai 1881, M. Dumont lui avait dit que « l'on comptait sur lui pour prendre une grande part au progrès de l'enseignement supérieur ». Graux avait répété le mot dans une lettre à ses parents (2), témoignant, comme toujours, de l'étonnement de l'honneur qu'on lui faisait. Pourtant, lorsqu'on repasse l'histoire de son travail et de sa formation intellectuelle, on voit bien que M. Dumont avait dit l'exacte vérité.

Enseignement, travail personnel, missions, tout avait concouru à faire de lui un maître. Il y a dans le travail de cette jeunesse féconde une harmonie qui prouve qu'il était dirigé de haut, par un esprit qui savait son chemin.

D'abord, Graux avait en main tous les instruments du travail. A la connaissance des langues anciennes (3), il avait ajouté celle des principales langues européennes, allemand, anglais, danois, espagnol (4).

(1) En Italie, comme en Espagne, en Hollande, en Danemark, en Suède, comme partout, il fut admirablement accueilli et se fit des amis. Ses lettres sont pleines d'expressions de sa reconnaissance pour Mme Perruzzi, qui lui donna à Florence une charmante hospitalité. C'est chez elle qu'il fêta, le 4 novembre, la saint Charles. Quatre Charles étaient présents; un invité improvisa en leur honneur un sonnet, dont trois jolis vers étaient consacrés à Charles Graux :

Quei cava un raggio della greca aurora,
Come il colon dal guscio trae piselli,
Da carte che rischiàr d' ire in malora.

A Rome, il reçut aussi un gracieux accueil de Mme la comtesse Lovatelli. Il fut très honoré des prévenances qu'eurent pour lui M. Geffroy, directeur de l'École de Rome, et M. de Rossi, qui voulut bien le conduire au cimetière de Callixte et lui donner ainsi une fête archéologique dont il fut tout fier, comme il dit, d'être « le héros ».

(2) 12 mai 1881.

(3) « Il était latiniste; la latinité de sa thèse sur Plutarque a été remarquée, et lui-même savait juger le latin des autres ». Louis Havet, *Revue critique*, 1882, t. I, p. 144.

(4) Dans ses lettres datées d'Italie, on voit qu'il parlait l'italien, suppléant par-

Il possédait les connaissances bibliographiques les plus étendues et les plus précises ; il connaissait, pour les avoir étudiés de près, les catalogues des principales bibliothèques de l'Europe ; directeur de la *Revue des Revues*, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université, il surveillait l'activité scientifique dans tout le domaine de la philologie ancienne. Il avait dressé pour lui-même un inventaire de tous les manuscrits de Plutarque, qui se trouvent dans les bibliothèques européennes. Il était donc admirablement informé, et savait où se trouvait, en quelque endroit qu'elle fût, la matière de son travail.

Il était un paléographe de premier ordre et un critique de textes de grande autorité. M. L. Havet l'a dit dans la *Revue critique* : « Il s'était livré avec une patience incroyable à un long et fastidieux labeur, la vérification de l'*incipit* et du *desinit* pour des centaines et des milliers de textes manuscrits. Jamais manœuvre obscur et docile ne mérita par un travail plus rebutant la pitié des littérateurs. Tout en compulsant les in-folio et en classant ses fiches, Graux, dans le secret de sa pensée, soumettait la science paléographique à une refonte presque générale ; il l'embrassait d'un coup d'œil, et, sans se laisser guider par les idées courantes, il en brisait et en reformait les cadres. Nul ne connaissait mieux que lui la forme des écritures ; il avait approfondi après Ritschl les questions relatives à la stichométrie ; il savait trouver mille révélations dans le genre des reliures, dans les armoiries qu'elles portent, dans la nature des encres, dans la matière du papier, dans le dessin des filigranes, qu'il avait parfois le soin de reproduire dans ses catalogues. » Ses *Notices sommaires des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Copenhague* (1) sont un modèle du genre ; elles disent ce que valent les *Notices sur les manuscrits grecs d'Espagne*, demeurées inédites, mais préparées pour l'impression, avec copie de nombreux et quelquefois assez longs passages. Son grand travail sur la *Stichométrie*, publié dans la *Revue de philologie* (2) (avril 1878) avait si bien renouvelé les notions acquises sur la matière, ainsi que Graux le raconte dans une lettre à ses parents, du 6 mai 1878, que Blass lui écrivit : « Mes positions sont menacées. » Il avait eu la satisfaction de mettre au jour des fragments inédits, ceux que nous avons cités, à savoir l'*Éloge d'Aratios et de Stephanos* et l'*Apologie des Mimes*, de Chorikios (3), une *Lettre d'Harpocration à un empereur* (4), un supplément au *Corpus paræmiographorum græcorum* (5) ; un important traité de Philon de Byzance, précédé d'une notice et illustré de notes, publié avec la collaboration de M. de Rochas (6) ; il préparait pour l'impression, entre autres fragments inédits, un traité militaire de Nicéphore II Phocas (7). Au cours de ses recherches paléographiques, il avait réuni les notes et collations néces-

fois un mot italien par un mot espagnol, mais se faisant comprendre. Il n'aurait pas eu de peine assurément à se rendre complètement maître de la langue. Cf. ci-dessus, note 3, p. XXXVIII.

(1) *Archives des missions*, 3e série, t. VI, pages 133-242.

(2) *Revue de philologie*, 1878, p. 97 et suiv.

(3) *Idem*, janvier 1877, juillet 1877.

(4) *Idem*, janvier 1878.

(5) *Idem*, juillet 1878.

(6) *Idem*, janvier, avril, juillet 1879.

(7) Rapport sur l'École pratique des hautes études, 1875-1876 ; et lettre du 21 avril 1878.

saires pour contribuer à des éditions nouvelles de traités d'auteurs classiques, par exemple des *Météorologiques*, d'Aristote. Il avait donné lui-même une édition des onze premiers chapitres des *Économiques*, de Xénophon. Ses éditions des *Vies de Démosthène et de Cicéron* (1), par Plutarque, étaient le début d'une édition complète de Plutarque. Il sentait bien qu'il serait prochainement capable de donner un traité de Paléographie, faisant loi sur la matière; en attendant, il recevait l'hommage d'une dédicace du traité de Gardthausen, et il en rendait compte dans le *Journal des savants* (2); puis il préparait une galerie de clichés photographiques de pages ou de fragments de pages de manuscrits espagnols et de manuscrits de la *Bibliothèque nationale*, pour servir à l'histoire de la paléographie.

Connaissance des langues, bibliographie, paléographie, critique n'étaient pour lui que des moyens de travail : le but, il l'a marqué en donnant la définition de la philologie au commencement de sa thèse française (3) où il dit que les philologues de la Renaissance cherchaient dans l'étude de l'antiquité, « non pas une inspiration ou seulement une pure jouissance du goût, mais la connaissance de l'antiquité même et de sa vie, de sa civilisation et de sa manière de penser ».

Connaître la vie, la civilisation, la manière de penser de l'antiquité, telle était l'ambition de Charles Graux. Chacun de ses maîtres avait voulu le retenir auprès de lui, dans la partie de la science qu'il cultivait. « Consacrez-vous à la paléographie, lui disait-on, ou bien, à la critique verbale, ou bien à l'épigraphie »; mais il poursuivait doucement son chemin, tâchant de ne froisser personne, résolu pourtant à être lui-même. Dans sa thèse latine *De Plutarchi codice manuscripto matritensi injuria neglecto* (4), il montrait, par les corrections historiques tirées du manuscrit, à quoi il peut servir à un historien d'être aussi un philologue. Il était prêt, dit M. L. Havet, à parler avec compétence d'histoire romaine (5). Et, de fait, il avait écrit déjà quelques chapitres de l'histoire de l'antiquité. Sa *Note sur les fortifications de Carthage à l'époque de la troisième guerre punique* (6), et ses annotations de l'édition de Philon de Byzance, montrent qu'il avait une connaissance précise de l'art militaire chez les anciens. Ses articles de la *Revue critique*, attestent que sa curiosité s'étendait toujours. Il allait se prendre à l'histoire politique proprement dite. C'est dans ce grand milieu intellectuel de la Faculté des lettres qu'il aurait donné la mesure de sa valeur, car il s'agissait pour lui, et il le sentait bien, d'employer tous ses moyens de travail à ce difficile enseignement par lequel les maîtres de la Faculté transmettent aux étudiants leur méthode, tout en les instruisant des connaissances acquises. Pendant le second semestre de l'année 1880-81, il avait expliqué et commenté devant ses élèves de la Faculté le *Traité de la République des Athéniens*, qui ne doit plus être attribué à Xénophon (7). Sur l'affiche du premier semestre de 1881-82, il avait

(1) Chez Hachette.
(2) *Journal des savants*, avril, mai 1881.
(3) A la page 4.
(4) *Rev. de philologie*, 1881, p. 47 et suiv.
(5) *Revue critique*, 20 février 1882.
(6) *Bibliothèque de l'École des hautes études*, fasc. 35.
(7) *Revue historique*, 1882, n° de janvier-février, p. 172 et s.

annoncé son cours sous le titre de Philologie et histoire grecques, et il se proposait d'étudier, une année, les institutions religieuses et les coutumes domestiques, une autre année, les institutions politiques. Ce n'est pas sans quelque hésitation qu'il abordait ce genre nouveau d'études ; mais il avait pris son parti, ce qu'il ne faisait jamais sans avoir consulté ses forces et jugé qu'elles suffiraient. Certainement, s'il avait pu professer ce cours comme il a professé les autres, avec son travail opiniâtre, revenant toujours à la tâche et croyant n'avoir rien fait tant qu'il demeurait quelque chose à faire, la France aurait eu dans quelques années un véritable historien de l'antiquité grecque. Sa thèse française, qui porte en sous-titre : *Épisode de l'histoire de la renaissance des lettres en Espagne*, demeure pour montrer avec quelle sûre méthode il aurait écrit l'histoire.

Il est donc bien vrai qu'il allait prendre part, et une grande part, à la réforme de l'enseignement supérieur. Un homme qui s'était armé comme lui patiemment et sans jamais plaindre sa peine de tous les instruments nécessaires à la découverte de la vérité, qui était capable de travailler de ses mains au progrès de la science et qui l'aimait assez profondément pour en communiquer le goût à ses élèves, était capable entre tous de transmettre avec le trésor des connaissances acquises la méthode qui permet de les accroître. Jamais espérances ne furent mieux justifiées que celles que Charles Graux avait fait concevoir de lui. Hélas, nous ne pouvons plus compter aujourd'hui que sur la force de son exemple !

A la fin du mois de décembre 1881, Graux alla passer quarante-huit heures auprès de ses parents. Je voyageai avec lui jusqu'à Vervins : en chemin nous parlâmes un peu de son voyage d'Italie et beaucoup de ses prochaines leçons à la Faculté. De retour à Paris, il écrivait, le 31 décembre, à ses parents : « J'achève l'année en travaillant à ma stichométrie. » Le 7 janvier 1882, il écrivait à sa mère une lettre de quatre pages, où je lis ces mots : « Je songe à m'établir très prochainement une petite vie calme et tranquille, dans laquelle avec l'un et l'autre de vous ici et avec vous deux au Pont-de-Pierre (1) nous reformerons notre famille, qui est toute disloquée, chose que je ne vois plus en enfant, aujourd'hui que j'ai trente ans. Et puis, aussi vite que possible, va, je saurai bien me marier, vous m'aidant de toute façon. » Il ajoutait, continuant sans doute une conversation du dernier voyage à Vervins, où ses parents avaient parlé de quitter tout à fait le pays pour venir s'établir à Paris : « Toute pensée de mariage m'emmenant chez des autres me fait mal... Ce n'est pas seulement notre maison, c'est ma contrée que j'aime, ma Thiérache et ma Picardie de la vallée de l'Oise. J'y resongerais avec trop de mélancolie dans mes vieux jours si je ne m'y savais plus un gîte à moi : et ma propriété, celle que papa faisait pour moi ? J'y ai mes souvenirs de famille. A Paris quelle famille ai-je trouvée ? L'ardeur de dix ans de recherches m'a fait sentir moins le vide : aujourd'hui j'y pense plus souvent et toujours plus profondément. » Il conseillait donc aux siens de ne pas se transporter *à demeure* hors du Pont-de-Pierre ; mais il souhaitait qu'ils vinssent passer régulièrement quelques mois à Paris dans un logement « aussi près de moi que possible ». C'est la

(1) Le Pont-de-Pierre est un hameau de la commune de Fontaine, tout voisin de la ville de Vervins, et situé près de la gare.

première fois que Charles Graux exprimait ces sentiments dans une lettre : il les avait toujours cachés, pour ne point accroître dans l'âme de ses parents l'amertume de la séparation.

Lorsqu'il écrivait cette lettre, il était mortellement atteint. Je le vis le jour même; il m'avait fait savoir qu'il était fort incommodé d'une grippe. Je le trouvai étendu sur un canapé, pâle, la main brûlante; il parlait malaisément, ayant la gorge embarrassée de mucosités. J'appris alors qu'il avait ressenti un frisson le 1er janvier, à l'Élysée, où il s'était rendu avec la députation qui était allée porter à M. le président de la République les hommages de la Faculté des lettres. Je lui demandai s'il avait vu un médecin; il me nomma M. le docteur Geoffroy, qui devait revenir le lendemain. Il ajouta qu'il se trouvait mieux et qu'il avait commandé son dîner, se sentant en appétit pour la première fois depuis quelques jours. Le lendemain matin M. le docteur Geoffroy entra chez moi, très ému, et me dit que Graux avait la fièvre typhoïde. Il lui avait parlé d'une fièvre muqueuse, comme on fait toujours en pareil cas, et lui avait conseillé de faire venir quelqu'un de sa famille. Le malade l'avait prié de passer chez moi et de me charger d'écrire à Vervins, disant que j'étais le meilleur ami qu'il eût à Paris. Qu'on me permette de répéter ce mot : je le retiens avec orgueil. Je courus rue Monge (1) : Graux était au lit, très calme : « La maladie sera certainement longue, me dit-il, elle peut être grave; mais enfin je suis plus tranquille qu'hier; je sais ce que j'ai; c'est maintenant au médecin à me tirer de là. » Plus tranquille qu'hier! Il était donc inquiet, lorsqu'il évoquait dans sa lettre le souvenir de son enfance, et parlait avec mélancolie des vieux jours qu'il voulait passer au lieu de sa naissance!

M. Graux père, mandé par moi après la visite de M. le docteur Geoffroy, arriva le soir même; c'était le dimanche 8 janvier. Il ne quitta pas le chevet du malade, où Mme Graux vint le rejoindre le jeudi. M. le professeur Brouardel et M. le docteur Dupuy, de Vervins, médecin de la famille, apportèrent leur concours au docteur Geoffroy. Tous les soins furent inutiles : le malade expira, le vendredi 13 janvier, à midi et demi. Il avait vingt-neuf ans, un mois et vingt-trois jours. M. le professeur Brouardel avait diagnostiqué que la maladie participait à la fois de la fièvre des pays marécageux et de la fièvre typhoïde ordinaire; il n'avait point hésité à dire que le germe en avait été pris en Italie, pendant ces derniers jours où l'infatigable travailleur s'était surmené. Charles Graux est donc mort victime de son dévouement à la science.

La nouvelle se répandit aussitôt à la Faculté des lettres, qui était réunie ce jour-là pour la discussion d'une thèse, et à l'Académie des Inscriptions, qui tenait sa séance hebdomadaire. Elle y produisit une impression douloureuse qui se renouvela le lendemain à l'Académie des Sciences morales. Tout le monde savant connaissait ce jeune homme. Pendant deux jours, ses parents virent se succéder, dans ce cabinet où il a tant travaillé, ses maîtres, ses collègues, ses amis, ses élèves, toute cette famille intellectuelle où il tenait une si grande place. Le dimanche 15 janvier, jour où le corps fut transporté à Vervins, comme les collègues et les amis du mort étaient réunis

(1) Graux habitait rue Monge, 26, depuis qu'il avait quitté, le 15 octobre 1878, Auteuil, où il avait passé, avenue de Versailles, 53, un an et neuf mois.

devant la maison de la rue Monge, M. Louis Havet leur proposa de se concerter pour élever en commun un monument intellectuel en l'honneur de Graux. L'idée fut acceptée par tous et, quelques jours après, dans une réunion tenue à la bibliothèque de l'Université, sous la présidence de M. Léon Renier, un comité de cinq membres était chargé d'organiser la publication d'un volume de mélanges d'érudition qui serait dédié à la mémoire de notre cher mort (1). Ce monument, auquel les philologues les plus illustres de la France et de l'étranger ont apporté leur pierre, était bien celui qui convenait à Charles Graux. Dans les cabinets des savants, dans les bibliothèques de l'Europe, il défendra contre l'oubli la mémoire de ce jeune homme, protégée déjà par ses œuvres connues auxquelles s'ajouteront bientôt ses œuvres inédites (2).

Les obsèques de Charles Graux ont été célébrées à Vervins, le mercredi 18 janvier 1882. Le corps avait été transporté au collège, dans un salon transformé en chapelle ardente, tendue de blanc. A l'église, le service fut célébré par M. l'abbé Polydore Tourneux, l'absoute donnée par M. l'archiprêtre. M. l'abbé Magnier monta ensuite en chaire, pour y prononcer, autant que l'émotion le lui permettait, l'éloge funèbre du défunt, en prenant pour texte ces mots de l'Ecclésiastique : *Laudent eum opera ejus* (3). Puis il se joignit à M. Gaston Paris, à M. E. Chatelain et à moi pour tenir les cordons du poêle. MM. les abbés Tourneux, en habits sacerdotaux, précédaient le cercueil. Toute la ville de Vervins le suivait. Au cimetière, situé hors de la ville, près du Pont-de-Pierre, M. Gaston Paris, au nom de l'École des hautes études, et moi au nom de la Faculté des lettres (4), nous rendîmes un dernier hommage à notre ami, pendant que sa famille et ses premiers maîtres pleuraient au bord de la fosse ouverte.

La mort de Charles Graux est une grande perte pour la science française, et pour la France, par conséquent, puisque la renaissance des hautes études est un des moyens par lesquels notre pays doit refaire son honneur et rasséréner son esprit. Les œuvres qui louent Charles Graux, pour reprendre le texte de l'abbé Magnier, ne sont point seulement celles que les érudits connaissent déjà ou que la piété paternelle va mettre au jour : c'était une grande œuvre que l'exemple qu'il donnait. S'il est vrai qu'il n'existe point de perfection hors de la vertu, et que la qualification de *vir bonus* se doive trouver dans la définition de tout office humain bien rempli, aucun maître n'a mieux mérité que notre ami d'être appelé un *vir bonus docendi peritus*. Sa science procédait d'une vertu, la bonne foi, ou plutôt elle était cette vertu même appliquée

(1) Ce comité se composait de MM. Henri Weil, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Gaston Boissier, de l'Académie française; Ernest Lavisse, Alfred Croiset, Louis Havet. — M. Louis Havet s'est chargé de toute la correspondance et de la réception des manuscrits; il a dirigé l'impression, prenant ainsi la principale charge d'une publication dont il a eu le premier l'idée.

(2) Voir la fin de cette notice. M. H. Graux entreprend la publication des œuvres complètes de son fils, publiées et inédites.

(3) Le discours a été reproduit par le *Journal de Vervins*, puis tiré à part, Vervins, 1882.

(4) Les deux discours ont été publiés dans la *Revue internationale de l'enseignement* du 15 février 1882, et tirés à part pour être distribués aux élèves de la Faculté des lettres.

au travail intellectuel. De même qu'il ne se donnait jamais pour autre qu'il n'était, de même il n'écrivait, ne disait, n'enseignait que ce qu'il savait. Cette bonne foi était accompagnée d'une telle finesse d'esprit, et la notion du réel était si claire en lui qu'on ne lui en imposait point et qu'il n'a jamais été dupe dans la vie, tout bon qu'il était : de même il pénétrait toute imposture littéraire et scientifique, et son regard lucide perçait, à travers l'apparence, droit au vrai. Il était si modeste que ses parents mêmes, qui avaient toutes ses confidences et suivaient de toute leur attention chacun de ses pas, ont ignoré jusqu'au dernier jour la place qu'il tenait dans le monde savant : sa modestie le préservait de cette froide arrogance qui se rencontre quelquefois chez les jeunes érudits et elle ajoutait à ses qualités de professeur cette charité envers l'élève ignorant, qui est notre vertu professionnelle. Tout à ses devoirs, sans ambition d'aucune sorte, ne se comparant jamais à d'autres, content de faire tout ce qu'il pouvait de tout ce qu'il devait, il laissait rayonner autour de lui l'auréole de son bonheur intime, inspirant à tous l'envie de faire comme lui, pour être heureux autant que lui. Et parce que son exemple valait et pouvait plus encore que sa science, il est bien vrai, comme nous l'avons dit au premier jour, que la perte que nous avons faite est irréparable.

ERNEST LAVISSE.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

DES

PUBLICATIONS DE CHARLES GRAUX [1]

PUBLICATIONS EN VOLUMES :

Économique de Xénophon, chapitres I à XI. Texte grec, avec notes en français. Édition scolaire, 1 vol. in-16. Paris, Hachette et Cie, 1878.

Notices sommaires des Manuscrits grecs de la grande bibliothèque royale de Copenhague. Tirage à part des Archives des Missions, 3e série, tome VI, 2e livraison. Imprimerie nationale, 1880.

Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial. Épisode de l'histoire de la renaissance des lettres en Espagne. 1 vol. in-8°. Paris, Vieweg, 1880.

De Plutarchi codice manu scripto Matritensi injuria neglecto. Tirage à part de la Revue de Philologie, de Littérature et d'Histoire anciennes. Année 1881, 1re livraison. Paris, Klincksieck.

Vie de Démosthène, par Plutarque. Texte grec, accompagné d'une notice sur les sources de la vie de Démosthène, d'un argument et de notes en français. Édition scolaire, 1 vol. in-16. Paris, Hachette et Cie, 1881.

Vie de Cicéron, par Plutarque. Texte grec, accompagné d'indications bibliographiques, d'une notice sur les sources de la vie de Cicéron, d'un argument et de notes en français. Édition scolaire, 1 vol. in-16. Paris, Hachette et Cie, 1882.

PUBLICATIONS DANS DES REVUES ET RECUEILS DIVERS :

1° Revue critique d'Histoire et de Littérature. Paris, Vieweg, 1875; Leroux, 1876 et années suivantes.

Années.		Art.	
1875.	23 janvier.	18.	Énée, Poliorcétique, par A. Hug.
—	8 mai.	85.	Études critiques sur le texte de la République de Platon, par H. Heller.
—	12 juin.	113.	Recherches sur la première Idylle de Théocrite, par Albin Krumbholz.
—	4 septembre.	180.	Les Dialectes grecs; Manuel, par Louis Dufour.

(1) Cette notice a été rédigée par M. Henri Graux, père de Charles Graux.

Années.		Art.	
1875.	11 septembre.	186.	Études sur l'ancienne musique grecque, par Ch.-Em. Ruelle.
—	18 septembre.	190.	Choix de discours de Lysias, par Frohberger.
1876.	12 août.	151.	Les Études grecques en Espagne, à propos de livres de MM. Apraiz et Roda.
-	21 octobre.	205.	La Bibliothèque d'Alexandrie et sa destruction, par MM. Lefort et Weniger.
-	28 octobre.	209.	Fac-simile des écritures grecques, par Wattenbach.
	4 novembre.	217.	Recherches sur Solon, par Begemann.
-	4 novembre.	219.	Fragments d'Apollonius de Rhodes, par Michaelis. — Les Recueils lexicographiques d'Aristophane de Byzance et de Suétone, par Fresen. — Le Traité de Théophraste sur l'Amitié, par Heylbut.
-	23 décembre.	255.	Notes critiques, par Theodor Doehner.
1877.	20 janvier.	11.	La Comédie « Nouvelle » à Athènes, par Ussing (de Copenhague).
-	14 juillet.	132.	Plan et disposition des maisons grecques et romaines, par Ussing.
—	27 octobre.	205.	Recherches critiques sur l'Anthologie grecque, par Finsler.
-	17 novembre.	221.	Annales de la grande bibliothèque royale de Copenhague, par Brun.
	1er décembre.	229.	Critique du texte d'Antoninus Liberalis, par Hercher. — Note sur l'Odyssée, même auteur.
-	29 décembre.	247.	Introduction à la paléographie grecque, par Wattenbach. — Contributions à la paléographie grecque, par Gardthausen.
1878.	30 mars.	66.	Tables pour l'histoire de l'écriture grecque et pour l'étude de la paléographie grecque, par Wattenbach.
-	12 octobre.	184.	Mémoire sur les colonies athéniennes au Ve et au IVe siècle, par P. Foucart.
—	2 novembre.	199.	L'Éloquence attique, Isocrate, Isée, Démosthène; discours d'Isocrate, 2 vol. par Blass et Benseler.
-	30 novembre.	223.	Observations critiques et paléographiques sur les antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse, par Cobet. — Remarques sur les auteurs attiques, par Fuhr. — Contributions à la critique et à l'explication d'écrivains grecs, par Gomperz.
-	21 décembre.	237.	Étude sur le manuscrit C de l'Anabase de Xénophon. — Étude sur Énée de Stymphale, écrivain arcadien de l'époque classique, 2 vol. par Arnold Hug.
1879.	8 février.	22.	Des Modes et des temps du discours indirect dans Hérodote, par Cavallin.
—	15 mars.	42.	État des catalogues des manuscrits des bibliothèques de Belgique et de Hollande, par U. Robert.
—	27 mars.	46.	Histoire de la philosophie grecque, par Beltran y Rózpide (Madrid).
—	26 avril.	68.	Écrits choisis de Lucien, par Sommerbrodt. — Un Épisode de la vie de Lucien, le Nigrinus, par M. Croiset.

Années.		Art.	
1879.	24 mai.		Page 386. Lettre en réponse à M. Hug.
—	19 juillet.	132.	Recherche sur le tirage au sort appliqué à la nomination des archontes athéniens, par Fustel de Coulanges.
—	16 août.		Variétés : *Pontaticum*.
—	27 septembre.	187.	L'Éloquence politique en Grèce, Démosthène, par Brédif.
—	6 décembre.	229.	Un Papyrus inédit de la bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot. — Nouveaux Fragments d'Euripide et d'autres poètes grecs. 2 tirages à part, par H. Weil.
—	13 décembre.	234.	L'Économique de Xénophon, p. p. Lincke. — L'Économique de Xénophon, p. p. Graux. — Riemann. De la Constitution du texte des Helléniques de Xénophon.
1880.	2 février.	26.	Denys d'Halicarnasse, première lettre à Ammée. Éditions de Weil, Gasté, Bernage.
—	9 février.		Chronique. Traduction espagnole de Daphnis et Chloé (Anonyme).
—	16 février.	31.	Étude sur Denys d'Halicarnasse; Thèse, par Baudat. — Les Collections d'Apophthegmes attribués à Plutarque; Thèse, par Schmidt.
—	22 mars.	53.	Le Différend entre César et le Sénat; Thèse, par Guiraud.
—	22 mars.	54.	Plutarque, Vie de Démosthène; Éditions par Julien, Pessonneaux, Bernage, Delaitre.
—	24 mai.	104.	Manuel de philologie classique, par S. Reinach.
—	28 juin.		Chronique, sur le Bulletin critique de littérature, d'histoire et de théologie.
—	5 juillet.	142.	Complète concordance de l'Odyssée et des hymnes homériques, par Dunbar (Oxford).
—	6 septembre.	197.	Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules, texte et traduction par Edm. Cougny.
—	27 décembre.		Page 517. Rectification du n° 197.
—	18 octobre.	225.	Les Maximes de l'Urbinas, par Wilhelm Meyer.
—	15 novembre.	255.	Les Savants de la Renaissance, par Figuier.
—	22 novembre.	258.	Abréviations tachygraphiques des manuscrits grecs, par Lehmann.
—	29 novembre.	261.	Promenades archéologiques : Rome et Pompéi, par G. Boissier.
—	20 décembre.	277.	De la Critique des sources de l'histoire ancienne de Rome, par Peter. — Écrivains grecs de l'histoire romaine, par Vollgraaf.
1881.	3 janvier.	2.	Éléments de grammaire grecque, par Guardia et Wierzeyski.
—	17 janvier.	9.	Mélanges publiés par le Cercle philologique et historique de Copenhague. — Études philologiques sur les mathématiciens grecs, par Heiberg.
—	24 janvier.	17.	Ritschl, Contribution à l'histoire de la philologie, par Ribbeck. — Ritschl, Biographie scientifique, par L. Müller. — Haupt professeur, par Belger.

Années.		Art.	
1881.	31 janvier.	21.	Lycurgue, l'orateur, et son administration financière, par DROEGE.
—	14 février.	30.	De la Critique d'Isée, par ROEDER.
—	14 mars.	48.	Platon, la République, VIII^e livre, par AUBÉ. — Démosthène, discours sur les affaires de la Chersonèse, par MARCOU.
—	14 mars.		Chronique sur le compte rendu, par Loth, de la version latine du Pentateuque, publiée par ULYSSE ROBERT.
—	28 mars.	59.	Petite Histoire des Grecs, par VAN DEN BERG.
—	4 avril.	65.	L'Incendie de Rome par les Gaulois, par THOURET.
—	4 avril.		Chronique sur l'article publié par Ch. Trochon dans les Annales de philosophie chrétienne, concernant le Pentateuque de ROBERT.
—	11 avril.	70.	Les Biographies de Suidas, par DAUB.
—	2 mai.	86.	Principes de fortification antique, par DE ROCHAS D'AIGLUN. — L'Artillerie dans l'antiquité et au moyen âge, par HUE. — La Phalange, par DE SÉRIGNAN.
—	16 mai.	96.	Cicéron historien, par FREUND.
—	6 juin.	115.	L'Inscription de Tauromenium, par LAFAYE et MARTIN.
—	20 juin.	133.	Les Copies mécaniques d'inscriptions, par HUBNER.
—	4 juillet.	141.	Les Monuments de l'art antique, par O. RAYET.
—	4 juillet.	142.	Les Comptoirs des Carthaginois dans les Syrtes, par PERROUD.
—	1^er août.	160.	Le Bulletin méthodique des études classiques (DELALAIN).
—	1^er août.	161.	Aristote, Morale à Nicomaque; Éditions par PHILIBERT, CARRAU, LÉVY, THUROT.
—	1^er août.	162.	Étude sur le Conseil élu par les États de la seconde confédération athénienne, par LENZ.
—	22 août.	173.	Plutarque, Vie de Démosthène, par L. FEUILLET.
—	3 octobre.	200.	Édition critique de la République des Athéniens, par KIRCHHOFF. — La République d'Athènes, lettre adressée par Xénophon à Agésilas, par BELOT. — Recherches sur le livre « De la République des Athéniens », par MÜLLER-STRÜBING.
—	12 décembre.	257.	Mémoire sur les papyrus d'Herculanum, par COMPARETTI.
1882.	2 janvier.	2.	BORMANN. Les Fastes de Tauromenium.
—	23 janvier.	21.	WARNKROSS. Deux chapitres des Parémiographes.

2° REVUE DE PHILOLOGIE, DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES. Paris, Klincksieck, 1877 et années suivantes :

1877.	Janvier.	**Discours inédit de Chorikios : Éloge d'Aratios et de Stéphanos.**
—	Avril.	**Notes paléographiques** : Sur un manuscrit des *Mémorables* de **Xénophon**, à la Bibliothèque nationale; sur un manuscrit de **Dioscoride**, à la même bibliothèque; sur l'opinion de **Montfaucon** qu'il existait des manuscrits en papier de coton, antérieurs au XII^e siècle; sur un manuscrit de la *Vie d'Apollonius de Tyane*, par

Années.

Philostrate, à l'Escurial ; sur un manuscrit, — livre d'*Évangiles*, — réputé avoir appartenu à **saint Jean Chrysostome**.

1877. Juillet. **Œuvre inédite de Chorikios : Apologie des Mimes.** — Notes de **Grammaire** grecque. — Note sur un passage de **Végèce** (4, 23).

— Octobre. Revue des revues : 34 analyses de revues.

1878. Janvier. **Lettre inédite d'Harpocration.**

— Avril. **Recherches sur la stichométrie.** — Sur une **inscription** publiée comme antique par l'Αθήναιον.

— Juillet. Supplément au **Corpus Paroemiographorum Graecorum.**

— Octobre. Revue des revues : analyses de revues.

1879. Janvier. Note paléographique : sur la reproduction par **Voemel**, en fac-similé, d'une souscription de manuscrit.

Philon de Byzance, *Fortification* : Notice et commencement du texte, avec notes.

— Avril. **Philon de Byzance.** Suite du texte, avec notes.

— Juillet. — Suite et fin.

— Octobre. Revue des revues : Analyses de revues.

1880. Janvier. Notes paléographiques : un **Fragment de Sapho** chez Choricius; l'Encre à base métallique dans l'antiquité; Age d'un **Plutarque** de Florence; un prétendu *bombycinus* de l'an 1095. Manuscrit **d'auteurs militaires** grecs à la bibliothèque Barberine. — Bulletin bibliographique : Le droit de succession légitime à Athènes, par **E. Caillemer.**

— Octobre. Note sur **Appien**, *Guerres civiles*, II, 82, s. fin. — Bulletin bibliographique : Die tachygraphischen Abkürzungen der griechischen Handschriften, von Dr. **Oskar Lehmann.**

1881. Mai. Notes paléographiques : une Olympique de **Pindare** écrite à l'encre d'or; l'Onciale des **fragments juridiques** de Sinaï; le **Pentateuque** latin de Lyon.

3° Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques. Paris, Maisonneuve et Cie.

1875. Notice et extrait d'un manuscrit grec de Bâle (**Fragments militaires**).

1877. Sur un texte nouveau, relatif à **Ménandre.**

— Introduction à deux textes grecs inédits sur le **Canon musical.**

1881. Sur deux manuscrits de **Plutarque**, en Italie.

4° Archives des Missions scientifiques et littéraires. Paris, Imprimerie nationale :

3e série, tome V, page 111 (1879). Rapport sur une mission en Espagne.

— tome VII, page 73 (1881). Rapport sur une seconde mission en Espagne.

5° Bulletin de la Société de l'Enseignement supérieur, et Revue internationale de l'Enseignement. Paris, Hachette et Cie, et G. Masson :

1879. Juillet. Note sur l'utilité qu'une Faculté des sciences existe près d'une Faculté des lettres.

1882. Mars. Note sur l'organisation de la bibliothèque de la nouvelle Sorbonne.
— Juillet. De l'enseignement de la philologie dans une Faculté des lettres.
1883. Mai. L'Université de **Salamanque**, en 1875.

6° Revue historique. Paris, Germer Baillière et C^ie^ :

1882. Janvier-Février. Compte rendu critique : La République d'Athènes, par **Belot.**

7° Journal des Savants. Paris, Imprimerie nationale :

1881. Avril. Griechische Palæographie, von **V. Gardthausen**, 1^er^ article.
— Mai. — — — 2^e^ article.

8° Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, sous la direction de MM. Ch. Daremberg et Edm. Saglio. Paris, Hachette et C^ie^, 1875-1880 :

1^er^ volume, page 528. *Atramentarium.*
— page 529. *Atramentum.*
— page 1138. *Chrysographia.*

9° Bibliothèque de l'École des hautes Études. Paris, Vieweg, 1872-1878 :

10^e^ fascicule. **Exercices critiques** de la conférence de philologie grecque (*passim*).
35^e^ — **Note sur les fortifications de Carthage.**

Charles Graux a laissé en travaux et matériaux inédits, principalement :

Notices sur 474 manuscrits grecs d'Espagne.
— sur environ 100 manuscrits grecs de Suède et d'Italie.
Les clichés photographiques de 30 planches, comprenant chacune un certain nombre de pages ou fragments de manuscrits grecs, avec des notes sur des manuscrits grecs datés de la Bibliothèque nationale, à Paris, et d'autres bibliothèques.
Des notes diverses sur la paléographie grecque, la grammaire grecque, etc.
Des transcriptions, d'après les manuscrits, de textes inédits de **Lydos**, **Numenius**, **Nicéphore II Phocas**, **Léon l'Empereur**, **Synésius**, l'Anonyme dit **Héron le jeune**, **Alexandre d'Aphrodisie**, **saint Basile**, **saint Nil**, **saint Cyrille**, **Théodoret**, **Théophane**, etc.
Des collations et autres matériaux pour une nouvelle édition d'un certain nombre de Vies parallèles, par **Plutarque**.
Les collations (sur des manuscrits espagnols, danois, etc.) des *Météorologiques* **d'Aristote**, des prétendus **psaumes de Salomon**, du *Songe*, par **Lucien**, de l'*Euthyphron* de **Platon**, d'œuvres de **Chorikios**, etc.

IN MEMORIAM OPTIMI VIRI

CHARLES GRAUX

qui immatura morte literis ereptus amicis omnibus, in quorum numero me glorior fuisse, flebile sui desiderium reliquit. Non facile dixerim utrum plus eius eruditionem et indefessam et prope incredibilem industriam admirarer an simplex et candidum pectus diligerem et amarem. Itaque certior factus amicos dilectissimi viri in Gallia constituisse *Miscellanea eruditionis classicae* eius memoriae dedicare, ut esset suae erga eum pietatis monumentum, committere nolui ut ἀσύμβολος ex eo certamine discederem et quem vivum colueram eum mortuum non honorarem. Eo igitur consilio scripsi has pauculas annotationes DE LOCIS NONNULLIS APUD HERODOTUM CORRUPTIS ET INTERPOLATIS, quas ordine subiiciam.

Herod. I. 56 : ὁ Κροῖσος—ἥσθη ἐλπίζων ἡμίονον οὐδαμὰ ἀντ' ἀνδρὸς βασιλεύσειν Μήδων, οὐδ' ὧν αὐτὸς οὐδὲ οἱ ἐξ αὐτοῦ παύσεσθαί κοτε τῆς ἀρχῆς.

Intolerabili soloecismo haec verborum compositio laborat. Non aliter Graece dici potest quam : οὐδ' ὧν αὐτὸς οὐδὲ TOYC ἐξ αὐτοῦ παύσεσθαί κοτε, sed mirati Graeculi hanc repentinam casuum mutationem opem tulerunt scilicet inconsulto, ut solent, et imperite. Postulat Graecitatis ratio ut dicatur : Κροῖσος ἐλπίζων οὐδέποτε αὐτὸς τῆς ἀρχῆς παύσεσθαι et ἐλπίζων TOYC ἐξ αὐτοῦ οὐδέποτε παύσεσθαι τῆς ἀρχῆς. Ubi haec duo coniunguntur por καὶ — καί, οὔτε — οὔτε, οὐδὲ — οὐδέ, coniungitur necessario nominativus cum accusativo. Proponam ordine plerosque omnes Herodoti locos, qui huc faciunt :

II. 54 : ἔφασαν — ζήτησιν μεγάλην ὑπὸ σφῶν γενέσθαι — καὶ ἀνευρεῖν σφέας οὐ δυνατOI γενέσθαι.

II. 118 : εἶναι αὐτὰ πάντα ἐν Αἰγύπτῳ καὶ οὐκ ἂν δικαίως αὐτOI δίκας ὑπέχειν.

III. 53 : βούλεαι τὴν τυραννίδα ἐς ἄλλους πεσεῖν — ἢ αὐτOC σφέα ἀπελθὼν ἔχειν;

III. 62 : ἐλπίσας μιν λέγειν ἀληθέα αὐτOC τε προδεδόσθαι.

IV. 43 : φᾶσά οἱ α ὐ τ ὴ μέζω ζημίην ἐπιθήσειν ἤπερ ἐ κ ε ῖ ν ο ν.

IV. 137 : οὔτε αὐτΟC Μιλησίων οἷός τε ἔσεσθαι ἄρχειν οὔτε ἄλλον οὐδένα οὐδαμῶν, ubi in libris omnibus est οἷός τε ЄCTAI, quod rectissime Reiz emendavit.

V. 13 : ἔφασαν οἱ νεηνίσκοι εἶναι Παίονες καὶ ἐκείνην εἶναι σφέων ἀδελφεήν.

V. 86 : Αἰγινῆται δὲ (λέγουσι) Ἀθηναίους — πολλῇσι νηυσὶ ἐπιπλέειν σφίσι ἐπὶ τὴν χώρην, αὐτοὶ δέ σφι εἴξαι.

VI. 67 : ὁ δὲ — εἶπε αὐτὸς μὲν ἀμφοτέρων ἤδη πεπειρῆσθαι, κεῖνον δὲ οὔ.

VII. 136 : Ξέρξης — οὐκ ἔφη ὅμοιος ἔσεσθαι Λακεδαιμονίοισι· κείνους μὲν γὰρ συγχέαι τὰ πάντων ἀνθρώπων νόμιμα —, αὐτὸς δὲ τὰ ἐκείνοισι ἐπιπλήσσει ταῦτα οὐ ποιήσειν. Ad hanc lucem et veteres Criticorum emendationes confirmari poterunt et novae reperiri. IV. 196 : λέγουσι δὲ καὶ τάδε Καρχηδόνιοι· — ἀδικέειν οὐδετέρους· οὔτε γὰρ αὐτΟYC τοῦ χρυσοῦ ἅπτεσθαι — οὔτε ἐκείνους τῶν φορτίων [ἅπτεσθαι]. Verum vidit Bekker οὔτε γὰρ αὐτΟΙ reponens. Eadem opera expunge inepte repetitum ἅπτεσθαι. V. 84 : οἱ δὲ (Ἐπιδαύριοι) ἀπέφαινον λόγῳ ὡς οὐκ ἀδικέοιεν· ὅσον μὲν γὰρ χρόνον εἶχον τὰ ἀγάλματα ἐν τῇ χώρῃ ἐπιτελέειν τὰ συνέθεντο, ἐπεὶ δὲ ἐστερῆσθαι αὐτῶν οὐ δίκαιΟN εἶναι ἀποφέρειν ἔτι ἀλλὰ τοὺς ἔχοντας αὐτὰ Αἰγινήτας [πρήσσεσθαι ἐκέλευον]. Optime Bekker correxit οὐ δίκαιΟΙ εἶναι ἀποφέρειν ἔτι. Utraque emendatio spernitur, quamquam vera et certa, sed nondum loci emendatio est perfecta. Delenda sunt ultima verba πρήσσεσθαι ἐκέλευον, quae verborum compositionem vitiant. Epidaurii dixerant : οὐχ ἡμεῖς δίκαιοι ἐσμὲν ἀποφέρειν, ἀλλ' οἱ ἔχοντες αὐτὰ Αἰγινῆται, quae in indirectam orationem sic erant convertenda : οὐ δίκαιοι εἶναι ἀποφέρειν ἀλλὰ τοὺς ἔχοντας αὐτὰ Αἰγινήτας, nempe δικαίους εἶναι ἀποφέρειν. Est operae pretium cum his conferre locum in Euripidis *Heraclidis* vs. 494 :

κἀμοὶ λέγει μὲν οὐ σαφῶς, λέγει δέ πως
εἰ μή τι τούτων ἐξαμηχανήσομεν
ἡμᾶς μὲν ἄλλην γαῖαν εὑρίσκειν τινά,
αὐτὸς δὲ σῶσαι τήνδε βούλεΤAI πόλιν.

Non fugit vetus mendum acumen Reiskii, cuius evidens correctio αὐτὸς δὲ — βούλεCΘAI non est recepta. Ὁδοῦ πάρεργον in integrum restitue vitiosum ἐξαμηχανήσομεν rescribendo :

εἰ μή τι τούτων μῆχαρ ἐξευρήσομεν.

Quod modo dicebam ex eiusdem rei observatione novas in Herodoti libris emendationes reperiri posse nunc probare conabor. Editur III. 53 : Περίανδρος δὲ κήρυκα πέμπει βουλόμενος αὐτὸς μὲν ἐς Κέρκυραν ἧκειν, ἐκεῖνον δὲ [ἐκέλευε] ἐς Κόρινθον ἀπικόμενον διάδοχον γενέσθαι τῆς τυραννίδος. Estne satis manifestum emblema? Ἐκεῖνον δὲ — διάδοχον γενέσθαι τῆς τυραννίδος pendet a βουλόμενος, quemadmodum αὐτὸς μὲν ἧκειν, ut particularum μέν et δέ collocatio declarat. Quam saepe κελεύων, κελεύειν,

ἐκέλευε soleant a sciolis interpolari multis exemplis ad Demosthenem ostendi. Alterum exemplum eiusdem erroris praebet locus Herodoti III. 75 : καὶ δὴ ἔλεγε τὸν μὲν Κύρου Σμέρδιν ὡς αὐτὸς ὑπὸ Καμβύσεω ἀναγκαζόμενος ἀποκτείνειε, τοὺς Μάγους δὲ βασιλεύειν. Sine controversia haec verborum conformatio vitiosa est, sed est facile sanabile malum. Dele molestum ὡς et statim emicabit vera lectio haec : ἔλεγε τὸν μὲν Κύρου Σμέρδιν αὐτὸς ὑπὸ Καμβύσεω ἀναγκαζόμενος ἀποκτεῖΝΑΙ, ταὺς Μάγους δὲ βασιλεύειν.

Hisce igitur argumentis et exemplis fretus Herodoto reddendum censeo οὐδ' ὧν αὐτὸς οὐδὲ ΤΟΥϹ ἐξ αὐτοῦ παύσεσθαί κοτε τῆς ἀρχῆς. Nemo enim in hanc rem abuti debet loco III. 83 : ἐπὶ τούτῳ δὲ ὑπεξίσταμαι τῆς ἀρχῆς ἐπ' ᾧ τε ὑπ' οὐδενὸς ὑμέων ἄρξομαι οὔτε αὐτὸς ἐγὼ οὔτε οἱ ἀπ' ἐμεῦ αἰεὶ γινόμενοι, nam plane diversa est huius loci ratio : ἐπ' ᾧ τε οὔτε αὐτὸς ἐγὼ ἄρξομαι οὔτε οἱ ἀπ' ἐμεῦ ἄρξονται.

Herod. IV. 131 : οἱ Σκυθέων βασιλέες ἔπεμπον κήρυκα δῶρα Δαρείῳ φέροντα ὄρνιθά τε καὶ μῦν καὶ βάτραχον καὶ ὀϊστοὺς πέντε.

Deliberant inter se Persae quid sibi ea dona velint. Darii sententia erat Scythas se suaque omnia Persis dedere. Cap. 132 : συνεστήκεε δὲ ταύτῃ τῇ γνώμῃ ἡ Γωβρύεω — εἰκάζοντος τὰ δῶρα λέγειν · ἢν μὴ ὄρνιθες γενόμενοι ἀναπτῆσθε ἐς τὸν οὐρανόν, ὦ Πέρσαι, ἢ μύες [γενόμενοι] κατὰ τῆς γῆς καταδύητε ἢ βάτραχοι [γενόμενοι] ἐς τὰς λίμνας ἐσπηδήσητε, οὐκ ἀπονοστήσετε ὀπίσω ὑπὸ τῶνδε τῶν τοξευμάτων [βαλλόμενοι].

Est ea communis labes Codicum etiam antiquissimorum, quibus Graecorum et Romanorum scripta continentur, ut scateant alienae manus additamentis, quae a sciolis olim in margine adscripta deinde in textum irrepserunt et aut vim dictorum frangunt aut nitorem obscurant.

Relegebam nuper Thucydidem, ubi editur I. 82 in oratione Archidami : ἀνεπίφθονον δὲ ὅσοι [ὥσπερ καὶ ἡμεῖς] ὑπ' Ἀθηναίων ἐπιβουλευόμεθα μὴ Ἕλληνας μόνον ἀλλὰ καὶ βαρβάρους προσλαβόντας διασωθῆναι. Apertum est sententiam loci respuere verba ὥσπερ καὶ ἡμεῖς, quod inest, opinor, in ὅσοι ἐπιβουλευΟΜΕΘΑ et non tantum insulsum est sed plane absurdum. Sic etiam in Herodoti loco, quo de agimus, tria participia sunt a magistello παρεμβεβλημένα, bis γενόμενοι et βαλλόμενοι.

Non sum nescius multos esse et in his quosdam pereruditos, qui hoc genus emendandi fastidiant ac propemodum oderint, quorum alii natura acerbiores magna asperitate verborum criticos insectantur, alii mitioris indolis et ingenii hilarioris iocis et facetiis fastidiosos criticos eludunt. Hos omnes ego non contemnendos esse censeo sed argumentis grammaticis et invictis in nostram sententiam placide et comiter pertrahendos, cuius rei faciam in Herodoti verbis periculum.

Cur Herodotus dicere non potuit οὐκ ἀπονοστήσετε ὀπίσω ὑπὸ τῶνδε τῶν τοξευμάτων ΒΑΛΛΟΜΕΝΟΙ ?

Quia cum rerum natura et cum Graecitatis ratione et usu pugnat

βάλλομαι ὑπὸ τοξεύματος. non enim τὸ τόξευμα βάλλει, sed ὁ τὸ βέλ ἀφιείς et qui sagitta ictus est βέβληται τοξεύματι, non ὑπὸ τοξεύματο Rectissime dicitur ὑπὸ τοξεύματος, ὑπ' αἰχμῆς, ὑπ' ὀδόντος et sim ἀποθνήσκειν, τελευτᾶν, ἀπολέσθαι, ut apud Herodotum I. 38 : ὑπὸ γὰ αἰχμῆς σιδηρέης ἀπολέεσθαι, et I. 39 : ὑπὸ αἰχμῆς σιδηρέης — τελευτήσει et post pauca : ὑπὸ ὀδόντος τελευτήσειν. sed βάλλεσθαι non nisi cum dativ (instrumenti, ut grammaticorum filii loquuntur) componitur ut apu Homerum :

ἢ ὀυρὶ τυπεὶς ἢ βλήμενος ἰῷ.

id est ἢ βληθεὶς τοξεύματι, ut apud Herodotum I. 34 : αἰχμῇ σιδηρέ βληθέντα, et I. 43 : βληθεὶς τῇ αἰχμῇ. VII. 218 : οἱ δὲ Φωκέες ὡς ἐβάλλοντ τοῖσι τοξεύμασι πολλοῖσί τε καὶ πυκνοῖσι οἴχοντο φεύγοντες, et IX. 72 ἐτρωματίσθη τοξεύματι τὰ πλευρά. et IX. 22 : ὁ Μασιστίου ἵππος βάλλετα τοξεύματι τὰ πλευρά. et sic constanter Graeci omnes loquuntur. Contr οὐκ ἀπονοστήσετε ὀπίσω ὑπὸ τῶνδε τῶν τοξευμάτων noto et frequenti usu significat : *quo minus redeatis in patriam hae sagittae prohibebunt* Thucyd. VII. 78 : οὐ γὰρ ἔτι ἀποχωρεῖν οἷόν τ' ἦν ὑπὸ τῶν ἱππέων Herod. IX. 49 : ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ γάρ σφι οὐκ ἐξῆν ὕδωρ φορέεσθαι ὑπό τ τῶν ἱππέων καὶ τοξευμάτων. Aristoph. Lysistr. 3 :

οὐδ' ἂν διελθεῖν ἦν ἂν ὑπὸ τῶν τυμπάνων.

Herod. V. 10 : ὑπὸ τουτέων (τῶν μελισσέων) οὐκ εἶναι διελθεῖν τὸ προσωτέρω. IV. 7 : οὐκ οἷά τε προσωτέρω διεξιέναι ὑπὸ πτερῶν κεχυμένων. IV. 105 : κατέλαβε ἐκλιπεῖν τὴν χώρην πᾶσαν ὑπὸ ὀρίων, et sic passim apud optimum quemque.

In iis quae praecedunt bis esse interpolatum γενόμενοι grammaticis argumentis probari non potest, sed, ut ita dicam, musicis. Sunt quos nihil de genere hoc offendat quoniam aurem teretem non habent, sed deprehenditur fraus ab iis, quibus assidua veterum lectione subacta auris est — τῆς εὐρυθμίας τὸ γνώρισμα δῆλον τῷ — τετριμμένῳ τὰ ὦτα πρὸς τὴν σύνθεσιν τῶν σεμνῶν καὶ ἀρχαίων λόγων, ut loquitur Longinus in *Arte rhetorica*, pag. 137 Bakii. Hi sentiunt quae oratio aptis verbis constructa numerose cadat et contra quae verbis supervacaneis onerata aurem exerucict. Dabo alterum exemplum II. 146 : κατάπερ Ἡρακλέης ὁ ἐξ Ἀμφιτρύωνος γενόμενος καὶ δὴ καὶ Διόνυσος ὁ ἐκ Σεμέλης καὶ Πὰν ὁ ἐκ Πηνελόπης [γενόμενος]. Quid diceres si quis post ὁ ἐκ Σεμέλης addere vellet γενόμενος? Nonne sentis secundum γενόμενος sine mora expungi oportere? Sic et I. 4 : τὸ μέν νυν ἁρπάζειν γυναῖκας ἀνδρῶν ἀδίκων νομίζειν ἔργον εἶναι, τὸ δὲ ἁρπασθεισέων σπουδὴν ποιήσασθαι τιμωρέειν ἀνοήτων, τὸ δὲ μηδεμίαν ὥρην ἔχειν [ἁρπασθεισέων] σωφρόνων. Spurium est repetitum ἁρπασθεισέων. Prius absolute positum est, nam τιμωρέειν dativum regit, et ad utramque sententiae partem refertur.

Leve mendum superest in ἀναπτῆσθε. Repone ex certa analogia ἀνάπτησθε, ut ἀνάσχησθε et sim.

Unum tantum locum addam ut ostendam quam puerilia additamenta sine ulla suspicione legantur. Editur III. 32 : Ἕλληνες λέγουσι Καμβύσεα συμβαλεῖν σκυμνὸν λέοντος σκύλακι κυνός, θεωρέειν δὲ καὶ τὴν γυναῖκα ταύτην, νικωμένου δὲ τοῦ σκύλακος ἀδελφεὸν αὐτοῦ [ἄλλον σκύλακα] ἀπορρήξαντα τὸν δεσμὸν παραγενέσθαι οἱ. Quis praesertim admonitus sine risu relegere potest additum ἄλλον σκύλακα ? In optimo Codice Romano scriptum est : ἀδελφεὸν ἄλλον αὐτοῦ σκύλακα. Nempe in archetypo erat :

ἄλλον σκύλακα
ἀδελφεὸν αὐτοῦ.

Haec igitur scripta sunto in memoriam cari amici, de quo mihi idem licet dicere quod dixit vir eximius in Gallia (M. Miot, le traducteur d'Hérodote) de intimo amico (M. de Volney, l'auteur des *Ruines*) : *Il me reste la triste satisfaction de payer publiquement à sa mémoire le tribut de ma reconnaissance pour l'amitié dont il m'honorait, de mon estime pour son caractère, et de mon admiration pour ses talents.*

C.-G. COBET.

Lugduni Batavorum, m. Februario 1882.

CICÉRON, PRO FLACCO, XXIX-XXXII

Les chapitres XXIX-XXXII du plaidoyer de Cicéron *pro Flacco* nous font connaître une série de contestations et de procès entre un citoyen romain établi en Asie et un habitant de la province. Flaccus avait rendu une décision dans ces affaires, et on l'accusait d'avoir prévariqué. Cicéron s'efforce de justifier son client en montrant dans quelles circonstances la décision incriminée a été rendue. Il discute plus qu'il n'expose, et il emploie constamment des termes techniques empruntés soit au droit romain, soit au droit grec. Aussi traducteurs et commentateurs se sont-ils souvent fourvoyés dans l'explication de ce morceau. Je n'ai point l'intention de relever ici les erreurs qu'ils ont commises; je me propose seulement d'exposer et de reconstituer en quelque sorte l'affaire au moyen des éléments qui nous sont fournis par Cicéron lui-même, et en cherchant à déterminer le sens exact des termes qu'il emploie. Je suis partout le texte publié par Klotz dans la collection Teubner.

Decianus est un citoyen romain, établi depuis trente ans dans la ville d'Apollonide, à quelques stades de Pergame. Il y fait le commerce et la banque. Son père y avait exercé un pouvoir, probablement comme receveur des impôts pour le compte de la puissante Compagnie des fermes d'Asie qui s'était formée à Rome après la loi de Caïus Gracchus (1).

Apollonide est une ville libre, elle a sa juridiction et ses lois, qui sont celles de tous les Grecs d'Asie. Toutefois la juridiction supérieure appartient au gouverneur romain de la province d'Asie, préteur ou proconsul, qui réside à Éphèse, et tient ses assises tour à tour dans les principales villes de son gouvernement. A ce point de vue Apollonide est placée dans le ressort judiciaire (*conventus*) de Pergame (2).

Amyntas est le plus riche citoyen d'Apollonide. D'après le récit de

(1) Mommsen, *Hist. Rom.*, t. II, p. 113.
(2) Plin., *Hist. nat.*, V, 30, 33, 126.

Cicéron, des démêlés sont survenus entre Decianus et Amyntas. La femme et la belle-mère de ce dernier l'ont quitté, probablement après un divorce, pour aller demeurer avec Decianus. La première y est accouchée d'une fille. La seconde s'est laissé dépouiller de ses biens par Decianus, qui l'a amenée par fraude à lui consentir des actes de vente.

La femme d'Amyntas a figuré dans ces actes de vente, comme vendant conjointement avec sa mère. Elle n'était cependant pas propriétaire, mais sa qualité d'héritière présomptive justifiait et rendait même peut-être nécessaire son intervention. Il y a des exemples d'interventions de ce genre, alors surtout que les biens vendus sont des propriétés de famille, des propres, et non des acquêts (1).

Enfin les deux femmes ont figuré dans ces actes comme assistées d'un tuteur, parce que, d'après la loi grecque, une femme ne peut aliéner sans cette assistance. On en trouve de nombreux exemples dans toutes les parties de la Grèce. Ce tuteur est souvent le mari, ou le fils. « Lex Bithynorum, dit Gaïus (I, 193), si quid mulier contrahat, maritum auctorem esse jubet, aut filium ejus puberem. » Mais il n'en était pas toujours ainsi, et souvent le tuteur est un étranger.

Dans l'espèce, le tuteur est en effet un étranger, nommé Polémocrate, mais ce tuteur complaisant n'a été, selon Cicéron, que l'agent d'une fraude ourdie par Decianus.

Muni de ces actes de vente, Decianus a pris possession des biens vendus. Des gens à lui se sont réunis en troupe et ont expulsé Amyntas par la violence. Amyntas paraît avoir été blessé dans la lutte.

Mais cette possession de fait n'est pas suffisante. D'après la loi grecque, les ventes d'immeubles ne sont valables à l'égard des tiers qu'autant qu'elles sont transcrites et publiées. A cet effet l'acte doit être présenté dans un certain délai à un magistrat municipal qui, si l'acte est régulier, le fait publier et transcrire et en ordonne le dépôt dans les archives publiques. Cette formalité s'appelle ἀναγραφή, mot que Cicéron traduit littéralement par *proscriptio*. Théophraste en pose les règles dans son traité des lois (2). Decianus fait donc transcrire son titre à Apollonide, mais à ce moment ses adversaires forment opposition. Ici commence le procès. Un certain Dion, sans doute un parent des deux femmes, intente à Polémocrate une action civile pour dol et fraude. Entre deux Grecs ce procès devait se juger d'après la loi grecque (3), et par les juges grecs, c'est-à-dire à Apollonide, sans qu'il fût nécessaire de le porter devant le *conventus* de Pergame, qui était

(1) Voir, pour les ventes d'esclaves, les inscriptions de Delphes et le Mémoire de Foucart (1867), pp. 7-9; voir aussi le testament d'Épictéta à Théra (Bœckh, n° 2448).

(2) Voir le texte de Théophraste dans Stobée, *Floril.*, XLIV, 22.

(3) L'action de dol, en droit attique, s'appelait δίκη κακοτεχνιῶν et tendait à des

une juridiction romaine. Polémocrate est condamné à des réparations civiles, et les actes de vente se trouvent ainsi annulés par voie de conséquence, ainsi que les transcriptions que Decianus a fait faire à Apollonide. Decianus n'est pas directement atteint par cette décision à laquelle il n'a pas été partie. Ce que Dion a fait juger contre le tuteur, Polémocrate, n'est pas jugé contre l'acheteur, Decianus. Seulement les juges d'Apollonide ont annulé la transcription faite à Apollonide. Il faut donc renouveler la formalité. Decianus s'adresse alors à la ville de Pergame, qui est la métropole et le chef-lieu judiciaire du ressort dont dépend Apollonide. La transcription pouvait, sans doute, se faire indifféremment soit au lieu de la situation des biens, soit au chef-lieu du ressort (1). Mais l'attention des habitants de Pergame a été éveillée. Ils refusent d'admettre la transcription des actes de vente dont il s'agit.

Recours de Decianus au préteur P. Orbius (690-691), qui, après avoir pris connaissance de l'affaire, rend *in jure* un décret par lequel il confirme la décision du sénat et du peuple de Pergame.

L'année suivante, P. Orbius est remplacé par un nouveau préteur, P. Servilius Globulus (691-692) (2). Decianus fait de nouvelles démarches. On ne peut lui opposer la chose jugée, puisqu'il s'agit d'un simple décret et qu'il n'y a pas eu de *judicium* (3). Globulus paraît avoir accueilli, au moins dans une certaine mesure, la requête de Decianus, et l'avoir autorisé à rester en possession.

Mais les habitants d'Apollonide s'adressent au Sénat romain. Ils envoient à cet effet des députés à Rome sous le consulat de Cicéron. Le Sénat répond en adressant au nouveau préteur d'Asie, L. Flaccus, des instructions favorables aux habitants d'Apollonide. Flaccus connaît de l'affaire et punit les auteurs des violences commises. Quant à Decianus qui, sans doute, avait eu la précaution de ne pas se montrer, lors des violences commises, et qui, d'ailleurs, était citoyen romain, Flaccus se borne à rendre contre lui, quoique non comparant, un décret prononçant la *restitutio in integrum*. En cela, Flaccus n'allait pas au delà de son droit, car d'une part il avait la juridiction criminelle contre tous les provinciaux, même de condition libre, et d'autre part le pré-

dommages-intérêts. Telle était sans doute l'action intentée par Dion contre Polémocrate. Du moment où cette action était purement civile, on ne peut songer ni à la γραφὴ ἐπιτροπῆς, ni à la dénonciation appelée φάσις. Voir *Les Plaidoyers civils de Démosthène*, t. I, introduction, p. XXVII.

(1) Le n° 1720 *b* des *Inscriptions grecques de l'Asie Mineure* recueillies par Le Bas et Waddington contient un fragment d'un acte de vente consenti par une femme, et trouvé à Pergame. C'est mal à propos que les éditeurs ont cru reconnaître dans ce texte un fragment de loi.

(2) Voir WADDINGTON, *Fastes de la province d'Asie*, même recueil, pp. 673-6[illegible]

(3) L. 14, D., *De re judicata* (XLII, 1) : « Quod jussit vetuitve prætor con[illegible] imperio tollere potest. »

teur pouvait statuer contre le défendeur qui ne comparaissait pas, quoique présent et dûment appelé par son adversaire (1).

L'effet de la *restitutio in integrum* ainsi prononcée après *causæ cognitio* était de faire tomber le décret rendu par Globulus (2).

Decianus se plaignait surtout d'avoir été jugé en son absence. Mais cette absence était volontaire de sa part. Sans doute Flaccus aurait pu, avant de statuer, faire citer le défaillant à son tribunal, par des édits renouvelés de dix jours en dix jours et dont le dernier aurait été péremptoire (3). Mais le préteur n'était pas obligé de recourir à ce moyen. Il pouvait se contenter de l'appel en cause adressé à Decianus par son adversaire; et dans ces circonstances Cicéron est fondé à dire à Decianus : « Quand bien même on eût procédé contre toi par citations et par édit, tu n'en serais pas plus avancé, car tu n'aurais pas comparu davantage. »

Le successeur de Flaccus, Quintus Cicéron, eut aussi à s'occuper de l'affaire. Malheureusement le texte est si altéré en cet endroit qu'il faut renoncer à en tirer un sens (4). Ce qu'il y a de certain, c'est que Quintus Cicéron n'a pas rapporté la décision prise par Flaccus.

Ainsi, Decianus, malgré tous ses efforts, n'a pas obtenu la transcription de ses actes de vente. Il ne s'en est pas moins maintenu en possession, car si la *restitutio in integrum* prononcée au profit de ses adversaires a fait revivre pour ces derniers l'action en revendication des fonds de terre usurpés, il ne paraît pas que les parties intéressées aient intenté cette action. Les choses sont donc restées en l'état. Mais Decianus veut, à toute force, donner à sa possession un caractère de légalité et de publicité. En conséquence, il se décide à faire inscrire les biens litigieux sur les registres du cens, à Rome.

Cette inscription ne produisait pas, à beaucoup près, les mêmes effets que la transcription sur les registres publics. Elle ne préjugeait pas les questions de propriété, pas plus que ne les préjugent chez nous les énonciations cadastrales. Toutefois, au point de vue de la possession, il pouvait y avoir une certaine importance à se déclarer propriétaire, sous la foi du serment, et à payer l'impôt, à raison des

(1) La restitution contre la décision prononcée *in eremodicio* n'était accordée que si l'absence était justifiée par des motifs valables. L. 7, § 12, D., *De minoribus* (IV, 4).

(2) Voir au Digeste le titre *De in integrum restitutionibus* (IV, 1) et Paul, *Sent.*, I, 7, *De integri restitutione.*

(3) L. 68, 73, 75, D., *De judiciis* (V, 1).

(4) Le texte porte : « Quas easdem mulieri a me datas apud Pataranos requisivit. » Je serais tenté de lire : « Quas easdem mulieri Romæ datas apud Thyatiranos requisivit. » Thyatira était voisine d'Apollonide, tandis que Patara était en Lycie, dans un autre gouvernement. La phrase fait partie d'un morceau qui ne se retrouve actuellement dans aucun manuscrit et qui fut ajouté par Peutinger dans l'édition de Cratander. Le mot *Pataranos* est omis dans cette édition; il fut à son tour ajouté par Naugerius, on ignore d'après quelle autorité.

immeubles ainsi déclarés. Le *tributum ex censu* était un impôt sur le capital, proportionnel aux valeurs déclarées (1).

Decianus s'est donc présenté à Rome devant le censeur et a fait, sous la foi du serment, une déclaration (*dedicatio*) comprenant : 1° les immeubles litigieux situés à Apollonide ; 2° une somme de 130,000 sesterces ; 3° un certain nombre d'esclaves qui avaient été, sans doute, attachés par Amyntas à l'exploitation des terres dont il s'agit, et qui, depuis que Decianus s'était mis en possession par violence, avaient rejoint leur maître Amyntas.

Cette déclaration était-elle régulière? Nous sommes porté à le penser. Marquardt (2) fait observer, avec beaucoup de raison, que la déclaration de Decianus avait été reçue par le censeur, et Cicéron lui-même ne prétend pas qu'elle soit nulle. Il s'attache seulement à prouver qu'elle n'était pas nécessaire et qu'elle peut entraîner de fâcheuses conséquences. Les esclaves sont restés en la possession d'Amyntas. L'argent comptant vient peut-être aussi d'Amyntas (*eam opinor tibi numeratam non esse abs te*). Quant aux fonds de terre, il y aura double emploi. Examinons cette dernière critique.

Dans les premiers temps de la République romaine, les fonds de terre situés en Italie étaient seuls portés nominativement sur les registres du cens. Eux seuls étaient *res mancipi*, susceptibles de mancipation et en général de translation par un des modes solennels usités à Rome (3) ; eux seuls étaient soumis à l'application du *jus civile*, et par suite étaient classés comme *prædia censui censendo*. Les autres fonds de terre, c'est-à-dire les fonds provinciaux, ou encore les simples *possessiones agri publici*, étaient *res nec mancipi* (4), aliénables par la seule tradition, soumis à l'application du *jus gentium*, et ne pouvaient figurer nominativement et directement sur les registres du cens. Mais rien ne s'opposait, ce semble, à ce qu'ils y fussent mentionnés sous une autre forme, c'est-à-dire comme capitaux, comme valeurs. En d'autres termes, il n'était pas nécessaire, et Cicéron lui-même le reconnaît, que les fonds déclarés fussent *in re*. Ils pouvaient être seulement *in possessione*.

L'immeuble inscrit nominativement au cens, l'*ager censui censendo*, avait encore cet avantage que lui seul pouvait être engagé à l'État à

(1) Voir MADVIG, *Die Verfassung und Verwaltung des Römischen Staates*, Leipzig, 1881, t. I, p. 402.

(2) MARQUARDT, *Römische Staatsverwaltung*, t. II, Leipzig, 1876, p. 162, note 4.

(3) ULPIEN, XIX, 1 : « Omnes res aut mancipi sunt aut nec mancipi. Mancipi sunt prædia in Italico solo, tam rustica qualis est fundus, quam urbana qualis domus ; item jura prædiorum rusticorum, velut via, iter, aquæductus, item servi et quadrupedes quæ dorso collove domantur velut boves, muli, equi, asini. Ceteræ res nec mancipi sunt. »

(4) GAÏUS, *Inst.*, II, 21 : « In eadem causa [illegible] provincialia prædia. »

titre de garantie par les fermiers des impôts publics ou par leurs cautions (*prædes*). Cette déclaration (*subsignatio*) produisait des effets tout particuliers, notamment au profit de l'État l'exécution parée, sans forme de procès (1). Mais là n'était pas la question.

Decianus aurait pu répondre aux plaisanteries de Cicéron : « Je ne prétends pas que les fonds dont il s'agit soient *res mancipi*. Je les ai déclarés comme faisant partie de ma fortune, pour qu'ils fussent inscrits selon leur valeur. C'était mon droit. Ce ne sont pas d'ailleurs de simples *possessiones agri publici*, précaires et révocables, pouvant être retirées par l'État pour être distribuées à une colonie de la plèbe romaine. Ce sont des propriétés privées. Il suffit que je les possède. Peu importe à quel titre. »

Mais, objecte Cicéron, si l'État a besoin d'une contribution, les fonds dont il s'agit payeront deux fois, à savoir : à Rome et à Apollonide. — L'objection n'a pas une grande portée, car d'abord s'il convient à Decianus de payer deux fois, c'est son affaire. En second lieu, il est bien possible que, sur les registres d'Apollonide, la belle-mère d'Amyntas figure comme propriétaire, et non Decianus. Dans ce cas, c'est cette femme qui payera, sauf recours contre Decianus, à raison de la possession de ce dernier.

Cicéron s'arrête ici, et nous ne savons ce que devint l'affaire. Il est probable que Decianus, qui avait réussi à maintenir le *statu quo* pendant quatre ans, malgré tous les efforts de ses adversaires, conserva en définitive le bénéfice de la possession qu'il avait usurpée. Toutefois, avant de condamner Decianus, n'oublions pas qu'il n'a pas été entendu, et que les plaisanteries de Cicéron n'étaient peut-être pas d'irréfutables arguments.

(1) Schol. Bobbiensia (Orelli, t. V, 2e partie, p. 244) : « Et subsignandi hæc solebat esse causa ut aut qui vectigalia redimeret aut qui pro mancipe vectigalium fidem suam interponeret, loco pigneris prædia sua reipublicæ obligarent, quoad omnem pecuniam redemptores vectigalium repensarent. » Voyez Rivier, *Untersuchungen über die Cautio prædibus prædiisque*, Berlin, 1863.

RODOLPHE DARESTE,

Membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation.

D'UN SIGNE CRITIQUE

DANS LE MEILLEUR MANUSCRIT DE DÉMOSTHÈNE

Je dois à Charles Graux une excellente collation d'une partie du meilleur manuscrit de Démosthène, S ou Σ, comprenant la *Midienne*, ainsi que plusieurs autres discours qui trouveront place dans le volume que je prépare. Dans la Midienne, pour laquelle M. l'abbé Duchesne a bien voulu s'associer à Graux, un fait m'avait été signalé qui n'est relevé ni dans l'édition de Bekker, ni dans celle de Dindorf : à divers endroits du discours un nombre plus ou moins grand de lignes se trouve précédé d'un trait horizontal. Le recto de la feuille 135 en offre le premier exemple : on y voit une barre devant toutes les lignes, mais ni le verso de cette feuille, ni celui de la feuille précédente n'en présente aucune trace. Or la page en question commence au milieu d'un sens, au mot κακεινοις, du § 39, et finit de même au § 42 par les mots τοὺς νόμους. Je me souviens d'avoir causé avec Graux de ce fait singulier, nous tombions d'accord qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter autrement à ce qui nous semblait un caprice de copiste. Aussi me suis-je abstenu de le mentionner dans mon édition, afin de ne pas surcharger les notes critiques de détails inutiles. Si j'avais examiné attentivement les autres endroits où figure ce signe, j'aurais certainement changé d'avis. L'autre jour, une lettre de M. W. Christ rappela mon attention sur ces détails que j'avais perdus de vue. Le savant professeur de Munich a remarqué les mêmes barres dans le manuscrit que les éditeurs de Démosthène désignent sous le nom de *Bavaricus;* mais là elles portent sur un morceau nettement limité qui est formé par les quatre paragraphes 38-41.

Il n'y a plus de doute, le copiste de S a mis quelques barres de trop à la fin de sa page, et il a oublié de marquer d'un trait la dernière ligne de la page précédente ; encore est-il possible qu'il ait voulu réparer cet oubli en mettant deux barres à la première ligne de la page en question. M. Christ considère ces barres comme des *obels*, et il a raison. Il s'agit seulement de déterminer ce que veut dire

ici ce signe critique, quel sens y attachait le grammairien inconnu qui le plaça en marge du texte.

Trouve-t-on d'autres *obels* dans les manuscrits aujourd'hui existants de prosateurs grecs profanes? Si Graux vivait encore, il nous aurait éclairés sur ce point; tout ce que je sais, c'est que, au témoignage de Diogène Laerce (1), l'*obel*, ainsi que d'autres signes critiques, figurait dans le texte de Platon. En feuilletant le vieux manuscrit du philosophe qui est à la Bibliothèque nationale, j'y ai bien vu des signes qui ressemblent aux traits horizontaux du manuscrit de Démosthène; mais ils ont évidemment la valeur de *paragraphes* indiquant les changements d'interlocuteur, et non d'obels (2).

Peut-on croire qu'un grammairien ait eu l'intention d'éliminer de la Midienne les §§ 38-41, comme interpolés? Après avoir parlé, dans les deux paragraphes précédents, de cas analogues que Midias pourra alléguer et dans lesquels l'insulte n'avait pas été suivie de poursuites judiciaires, Démosthène explique comment les autres coupables avaient des excuses qui font défaut à Midias, et il oppose la conduite intéressée des magistrats insultés qui transigèrent pour de l'argent, au désintéressement avec lequel il persiste lui-même à réclamer devant la justice la satisfaction due aux lois violées et à l'autorité publique méconnue. Tout cela est écrit d'un style qui porte le cachet de Démosthène, et ne pourrait être retranché qu'à la condition de changer le commencement du morceau suivant. Mais on sait que Démosthène laissa tomber le procès et qu'il ne persista pas dans la ligne de conduite dont il se fait ici un mérite. Évidemment, s'il avait publié son plaidoyer, il n'y aurait pas laissé ce passage; mais il faut dire que cette supposition même est inadmissible : les mêmes raisons qui auraient empêché Démosthène de maintenir ce passage, s'opposaient à la publication du discours.

Passons maintenant en revue les autres endroits marqués du signe critique et commençons par celui qui fournit la preuve que nous avons bien réellement affaire à des obels. C'est le morceau qui comprend les 4 paragraphes 88-91 et la première phrase du paragraphe suivant jusqu'aux mots ἄκυρον ποιεῖ (3). A propos de quelques mots obscurs qui se lisent au § 89, le scholiaste dit : Τοῦτο τὸ μέρος ὠβέλισται παρὰ τῶν κριτικῶν καὶ ὡς ἀδιόρθωτον παραλέλειπται. Cela signifie-t-il que, au jugement des critiques, Démosthène n'avait pas mis la dernière main à ce passage? Je ne sais; il se peut qu'il manque quelque chose après ὡς, et que le scholiaste entende que les critiques se sont

(1) Diog. Laert., III, 66.

(2) Les obels du vieux manuscrit de Grégoire de Nazianze indiquent les propositions hétérodoxes que l'orateur va réfuter. Voyez A. Pierron, éd. de l'*Iliade*, II, p. 530.

(3) La dernière ligne obélisée se termine par καίτοι εἰ πα-.

abstenus de reviser et de rectifier ce morceau. Quoi qu'il en soit, il serait extravagant de l'attribuer à un autre qu'à Démosthène.

Outre l'obscurité déjà signalée, on peut découvrir une contradiction, plus apparente, il est vrai, que réelle, entre ce morceau et quelques lignes qui se lisent un peu plus haut. Démosthène assure au § 90 que Midias s'abstint de se pourvoir contre certaines condamnations par défaut. Or, au § 86 il est dit que Midias demanda la cassation de la sentence arbitrale, mais qu'il s'abstint de prêter le serment sans lequel son pourvoi ne pouvait avoir de suites légales. Il est à remarquer que les lignes qui contiennent cette dernière assertion (τὴν μὲν δίαιταν... τὸ μέλλον λαθεῖν) sont aussi *obélisées* dans notre manuscrit (1).

Au § 139 Démosthène met les juges en garde contre certains orateurs à gages dont Midias s'est entouré, et contre une bande de témoins dressés à confirmer par des signes de tête les mensonges produits par ces défenseurs mercenaires. Il ajoute qu'il ne croit pas que ces gens aient rien reçu de Midias, mais qu'ils subissent l'ascendant qu'exerce la richesse. Il est évident que ces derniers mots ne se rapportent qu'aux témoins honteux; mais le scholiaste les rapportait d'une manière générale à ces témoins et aux orateurs mercenaires, lesquels auraient donc reçu de l'argent et n'en auraient pas reçu. Le commentateur s'efforce d'atténuer et d'expliquer tant bien que mal la contradiction qu'il trouve dans le texte. Or, dans notre manuscrit la seconde partie de ce paragraphe (οὐ μὰ τοὺς θεοὺς... μαρτυρεῖν) est précédée de traits horizontaux (2). Le scholiaste témoigne indirectement de la présence de l'obel critique; il semble en contester la nécessité, en essayant de donner une solution (λύσις) de la difficulté (ἀπορία) qui le provoqua.

Un peu plus bas, un autre morceau d'une certaine étendue est marqué du même signe. L'orateur fait un parallèle entre Alcibiade, qui fut banni d'Athènes à cause de son insolence, et Midias, qui, plus insolent encore sans avoir ni la naissance ni le mérite d'Alcibiade, doit être châtié sans pitié. Les §§ 143-147 et le commencement de 148 jusqu'au mot ἐνδεικνύμενος sont marqués du signe critique (3). On peut croire que le grammairien était choqué des nombreuses erreurs historiques, volontaires ou involontaires, qui étonnent dans ce morceau. Cependant on ne pourrait le retrancher sans modifier les considérations qui suivent; tout au moins faudrait-il supprimer aussi les mots τοιούτων ἀνδρῶν οὖσιν ἀπογόνοις.

C'est ici le lieu de parler d'une scholie qui était restée obscure,

(1) Cinq lignes, dont la dernière se termine par τε
(2) La dernière ligne comprend encore les mots πα
(3) La première ligne marquée commence par -χθ

mais qui va s'éclaircir maintenant et jeter un jour nouveau sur l'histoire du texte de Démosthène. Un peu plus bas, au commencement du § 149, aux mots γένους; ἕνεκα νὴ Δία, on lit dans le *Bavaricus* cette notice : Τοῦτο συνῆπται (lisez : συνῆπτο) τοῖς παρασήμοις, πρὶν διορθωθῆναι τὸν λόγον· τὰ δὲ μέσα ἐνετέθη. Le terme παράσημα indique évidemment le morceau dont l'authenticité était contestée et qui est marqué dans notre manuscrit du signe de l'obel. Nous apprenons que, dans le texte primitif, ce morceau était immédiatement suivi des premiers mots du § 149, et que le passage intermédiaire, qui le sépare aujourd'hui de ces mots, a été inséré par le réviseur du texte, évidemment le même que l'auteur de l'athétèse. Mais ce passage n'est pas de la façon de ce critique; il a dû se lire d'abord ailleurs, et il n'est pas difficile de deviner à quel endroit : on peut affirmer que sa place primitive était à la fin du § 150. La transposition fut imaginée dans l'intérêt de l'athétèse : après avoir supprimé le parallèle entre Midias et Alcibiade, on se trouva en face d'un morceau acéphale, et on eut recours à une transposition qui pouvait sembler ingénieuse et plausible. Mais, si le morceau obélisé est de Démosthène (chose dont on ne peut douter raisonnablement), la transposition ne saurait être acceptée. On n'a qu'à relire le § 148, les mots : Μὴ τοίνυν ὑμῖν... ne se rattachent point à ceux qui les précèdent, la transition est impossible. Il est vrai que, si nous ôtons le passage intercalé, la transition n'en devient pas plus facile, mais cela tient à l'altération du texte. Voici comment les phrases se suivaient, avant le remaniement du critique inconnu : Ἀντιθῶμεν δή τίς ὢν καὶ τίσι ταῦτ' ἐνδεικνύμενος (sous-entendu ἐποίησε ταῦτα). Γένους ἕνεκα νὴ Δία· καὶ τίς οὐκ οἶδεν τὰς ἀπορρήτους, ὥσπερ ἐν τραγῳδίᾳ, [τὰς] τούτου γονάς... On a cherché à expliquer τίσι ταῦτ' ἐνδεικνύμενος, je l'ai essayé moi-même; mais sans trouver rien de satisfaisant. Aujourd'hui je voudrais écrire : τίσι ταῦτ' ἐξακούμενος. L'orateur vient d'opposer à la conduite insolente d'Alcibiade les excès plus graves encore commis par Midias, et il continue ainsi : « Complétons maintenant le parallèle : quel est cet homme et par quel mérite rachète-t-il ces excès (pour oser se conduire ainsi)? Est-ce à cause de sa naissance? » Mais, répond Démosthène, Midias est un étranger à Athènes, un barbare, et sa conduite le prouve bien. Venait ensuite la conclusion : « Μὴ τοίνυν ὑμῖν, πρὸς τῷ μὴ καλὸν, μηδὲ θεμιτὸν νομίζετε... Croyez donc que, non seulement l'honneur, mais toutes les lois humaines et divines ne vous permettent pas de pardonner les méchancetés, les violences, les insolences d'un tel homme, qui ajoute au vice de sa naissance la lâcheté en face de l'ennemi et l'impertinence envers ses concitoyens. » Si j'avais à donner une nouvelle édition de la *Midienne*, je n'hésiterais pas à rétablir l'ordre que j'indique : c'était l'ordre primitif, si j'ai bien compris la scholie citée plus haut.

Jusqu'ici nous pouvions rapprocher les scholies des signes criti-

ques; nous n'aurons plus ce secours pour les autres obels. En voici cependant dont le motif est évident sans commentaire. Tous les lecteurs de ce discours ont remarqué une belle comparaison très développée qu'on lit au § 101 et qu'on retrouve à peu de chose près aux §§ 184-185. La seconde rédaction vaut peut-être mieux que la première, et elle est très bien placée dans l'épilogue. Nous comprenons facilement pourquoi le § 101 a été obélisé; mais les signes commencent plus haut, et le § 100 est marqué de la même condamnation (1), je ne vois pas pour quelle raison.

Au paragraphe 97, les obels placés avant les mots καὶ μήτε ἑορτῆς... παράδειγμα ποιήσετε se justifient pleinement. Le texte cloche, et les éditeurs modernes ont proposé soit d'en supprimer une partie, soit de marquer une lacune, soit de transposer certains mots.

On devine plus difficilement quel scrupule a pu engager un critique ancien à obéliser deux lignes du paragraphe 49. L'orateur y fait ressortir l'humanité de la loi athénienne qui protége contre l'outrage, non seulement les hommes libres, mais jusques aux esclaves, et il ajoute : καὶ πολλοὺς ἤδη παραβάντας τὸν νόμον τοῦτον ἐζημιώκασι θανάτῳ. Ces mots (2) sont marqués du signe critique. Un grammairien aurait-il jugé incroyable que l'outrage exercé sur la personne d'un esclave ait jamais été puni de mort dans Athènes?

Voici maintenant deux obels dont la raison m'échappe tout à fait. Quelle difficulté peut-on trouver à la fin du § 92 dans les mots : Εἰ γὰρ ἀτιμία καὶ νόμων καὶ δικῶν καὶ πάντων στέρησις ἐκείνου τἀδικήματος προσήκουσ' ἐστὶ δίκη, τῆς γ' ὕβρεως μικρὰ θάνατος φαίνεται (3). Voici ce que dit l'orateur : Si Midias avait le droit d'infliger la dégradation civique à un homme qui avait blessé son orgueil, la mort est un châtiment léger pour le délit commis par Midias lui-même. Le grammairien n'aurait-il pas compris qu'en se servant de ce tour hypothétique, Démosthène n'entendait nullement approuver la conduite de Midias envers Straton?

Le paragraphe 133 et la première phrase de 134 jusqu'aux mots πάντας ἤλαυνες, sont également précédés de l'obel (4). Ici je ne puis pas même soupçonner les motifs du critique. Tout se suit, tout se tient, tout sert l'intention de dénigrer l'ennemi personnel; et si l'on ôtait ce morceau, la suite ne se comprendrait plus.

Tous les obels que nous venons de passer en revue sont de la première main ; les suivants ont été marqués par le copiste qui ajouta les scholies, et ils se trouvent tous vers la fin du discours. Dans les §§ 205-

(1) La première ligne commence par les deux dernières syllabes de Μειδίου, et la dernière finit par τοινυν ὅ.

(2) Pour être minutieusement exact, disons que καὶ se trouve dans la ligne précédente.

(3) La première des lignes obélisées contient aussi le mot παραβαίνοντος.

(4) La première ligne contient aussi la dernière syllabe de πράττειν.

207, l'orateur prend à parti Eubule, le plus influent des hommes politiques qui allaient intercéder en faveur de Midias. Tout ce morceau est marqué de traits horizontaux (1). On croira difficilement qu'un interprète sensé ait entendu révoquer en doute l'authenticité de ce morceau ; mais les premières lignes sont en très mauvais état et présentent un texte altéré et mutilé.

Un peu plus bas, l'orateur dit aux juges : J'ai donné suite à la sentence du peuple, j'ai fait mon devoir, faites le vôtre ; les §§ 217-218 sont précédés du signe critique, sauf les mots : Οὐ γὰρ ἐκ πολιτικῆς αἰτίας... δύνασθαι κρίνεται (2). Si on rattachait ces mots à Μηδαμῶς, qui se lit au commencement du § 217 et qu'il faut nécessairement conserver, les idées se suivraient et la transition serait satisfaisante, plus satisfaisante même que dans le texte actuel. Je ne suis pas éloigné de croire que l'orateur nota dans son manuscrit plusieurs additions successives, sans prendre le temps de les raccorder ensemble.

S n'est pas le seul manuscrit dans lequel certains passages de la *Midienne* sont précédés d'obels ; il y en a aussi dans le *Bavaricus* et dans le *Marcianus* F. Les trois manuscrits s'accordent généralement, à ce qu'il paraît, pour l'emploi de ce signe, mais non toujours. Ainsi les deux lignes du § 49, que nous avons vu obélisées dans le manuscrit de Paris, ne le sont pas dans les deux autres. En revanche, le copiste du *Bavaricus* a marqué du signe critique les quatre paragraphes 189-192 (3).

Démosthène y combat d'avance deux moyens dont se servira l'accusé pour le rendre suspect aux juges : il lui reprochera d'être orateur, il lui reprochera d'apporter un discours médité. Par le fait, ces deux moyens n'en font qu'un. Le critique inconnu pensait-il qu'il conviendrait de supprimer soit les deux premiers, soit les deux derniers de ces quatre paragraphes ? En ce cas, le scholiaste aurait déjà répondu à son scrupule : il explique très bien l'artifice par lequel Démosthène distingue deux points qui semblent se confondre.

Ajoutons enfin une dernière athétèse qui n'est mentionnée que dans les scholies. Un certain Straton avait été privé de ses droits de citoyen par les intrigues de Midias ; cet homme ne peut plus être témoin ni parler en justice, et Démosthène se borne à le faire paraître devant les juges afin de les exciter contre Midias par la vue de ce personnage muet. Au témoignage du scholiaste, ce passage avait été obé-

(1) Le dernier mot du § 204, παυσεσθαι, est compris dans les lignes marquées ; le dernier mot du § 207, ποιήσεις, n'y est pas compris.

(2) La première ligne obélisée commence par -χιεισθε ὑμεῖς μηδαμῶς ; puis les obels s'arrêtent à αλλου τινος. Ils reprennent à -τερ οὖν, et finissent à εφ ὁις.

(3) Je tiens ces renseignements de M. Christ. On trouvera plus de détails au sujet des manuscrits de Munich et de Venise, dans le mémoire que prépare ce savant sur les copies de Démosthène appelées Ἀττικιανά.

lisé par la raison qu'un citoyen frappé d'*atimie* n'aurait pas même eu le droit de paraître en justice. Cette observation peut être fondée; mais ce n'est pas une raison suffisante de croire que Démosthène n'ait pu avoir l'intention de produire cet homme quand même. En disant : ἑστάναι γὰρ ἐξέσται δήπουθεν αὐτῷ (1), il semble indiquer qu'il fait une chose peu conforme à l'usage.

Essayons maintenant de répondre à la question que nous nous étions posée au début, à savoir : quel est au juste le sens des signes critiques que les scholies attestent deux ou trois fois et que les manuscrits offrent en assez grand nombre. Le fait que ces signes ne se trouvent que dans le discours contre Midias ne peut être regardé comme indifférent dans cette question. Démosthène laissa tomber ce procès, et il ne publia certainement point son plaidoyer. Photios nous apprend que certains critiques anciens expliquaient par cette circonstance les redites et doubles emplois qui les choquaient dans ce discours. Démosthène, disaient-ils, n'a laissé qu'un premier jet, un brouillon, non un texte attentivement revisé en vue de la publication (2). Il est vrai que Photios en dit autant du discours de l'*Ambassade*, et je ne sache pas qu'on ait remarqué des obels dans ce discours. Mais il est possible que les copistes aient été plus négligents pour cet autre plaidoyer. Si les grammairiens dont parle Photios sont les auteurs de nos obels, on doit supposer qu'ils entendaient marquer de ce signe des passages auxquels manquait la dernière main. Cette supposition est la plus charitable, car il serait vraiment exorbitant d'attribuer à un autre que Démosthène la plupart des morceaux obélisés. Cette interprétation de l'obel semble confirmée par la scholie du § 89, que nous avons citée plus haut, quoique, à vrai dire, le sens de cette scholie ne soit pas absolument certain. D'un autre côté, l'obel a bien certainement, en quelques endroits, la valeur d'une véritable athétèse. Nous avons vu que le parallèle entre Midias et Alcibiade était écarté du texte authentique. La scholie du § 95 indique la même intention de la part des critiques. Pensaient-ils que celui qui tira la *Midienne* des papiers de Démosthène et la donna au public, se permit de la compléter par des additions de sa façon? En effet, des interpolations nombreuses et considérables s'expliquent plus facilement dans les ouvrages qui n'ont pas été publiés par l'auteur lui-même.

Quoi qu'il en soit, le fait le plus intéressant qui résulte du rapprochement des obels et des scholies, c'est qu'une transposition faite par certains critiques anciens envahit les copies de Démosthène au point qu'il ne reste plus de trace du texte primitif dans aucun de nos ma-

(1) *Mid.*, § 95.

(2) Photios, *Biblioth.* CCLXV, p. 491 Bekker : Ἐν τύποις καταλειφθῆναι, ἀλλὰ μὴ πρὸς ἔκδοσιν διακεκαθάρθαι.

nuscrits. Cela rappelle un autre fait connu depuis longtemps : un morceau qui se trouvait anciennement dans le *Discours de la Couronne*, et un autre du plaidoyer *Contre Nèère*, avaient choqué le goût des grammairiens grecs. Hermogène les cite (1), mais ils ont disparu de nos manuscrits.

(1) Hermogène, t. III, p. 308 Walz : Ἐκεῖνα μέντοι διὰ τὸ ἄγαν εὐτελὲς καὶ ὠβέλισάν τινες καὶ ὑπεξείλοντο, ἴσως ὀρθῶς ποιοῦντες.

HENRI WEIL.

Paris, février 1882.

ECLAIRCISSEMENT

D'UN PASSAGE D'ATHÉNÉE

Phanias d'Erèse (ou de Lesbos), l'un des disciples d'Aristote, avait écrit à l'exemple de Théophraste un traité de botanique, qui contenait au moins sept livres et qui ne nous est connu que par 17 ou 18 fragments (1).

La plupart de ces fragments nous ont été conservés par Athénée. On conçoit parfaitement qu'ils ne nous soient pas parvenus dans un état de conservation parfaite, et que, dans leur état actuel, ils ne soient pas toujours d'une clarté parfaite. C'est ce qu'on remarque en particulier de celui qui contient la description du fruit d'une Malvacée nommée par l'auteur ἥμερος μαλάχη, qui servait de légume à Athènes et qui offrait une tige très développée (2), probablement le *Lavatera arborea*. Ce passage se trouve dans Athénée au livre II, cap. 52. Nous le reproduisons d'après le texte de Schweighaeuser (3).

Φανίας δὲ ἐν τοῖς Φυτικοῖς φησί· τῆς ἡμέρου μαλάχης ὁ σπερματικὸς τύπος καλεῖται πλακοῦς, ἐμφερὴς ὢν αὐτῷ· τὸ μὲν γὰρ κτενῶδες ἀνάλογον καθάπερ ἡ τοῦ πλακοῦντος κρηπίς, κατὰ μέσον δὲ τοῦ πλακουντικοῦ ὄγκου τὸ κέντρον ὀμφαλικόν· καὶ περιληφθείσης τῆς κρηπῖδος ὅμοιον γίνεται τοῖς θαλασσίοις περιγεγραμμένοις ἐχίνοις.

Tel qu'il est, ce passage est qualifié, dans une note même de l'édition de Schweighaeuser, de « locus obscurus et defectus ». Il nous semble possible de l'expliquer d'une façon claire à condition de modifier légèrement, de la manière suivante, la dernière phrase.

καὶ περιλεφθείσης (4) τῆς κρηπῖδος ὅμοιόν τι γίνεται τοῖς θαλασσίοις περιτετραμμένοις (5) ἐχίνοις.

(1) F. Müller, *Fragm. histor. græcor.*, t. II, pp. 300-301.

(2) Theophr., *de Plantis*, I, 3, 2; — I, 9, 2.

(3) Le texte de Meineke (1858) n'en diffère que par l'orthographe.

(4) Cette correction, la substitution d'un ε à l'η, qui transforme le participe de περιλαμβάνω en un participe de περιλέπω, est indiquée en marge de l'exemplaire de la bibliothèque de M. Egger.

(5) On préférerait, pour le sens, περιεστραμμένοις, mais la correction serait trop hardie.

On obtient ainsi le sens suivant : Phanias, dans son ouvrage sur les plantes, s'exprime ainsi : L'appareil séminal de la Mauve cultivée porte le nom de galette, étant semblable à ce gâteau. La partie pectinée est en effet comparable à la crénelure de la galette, et au milieu de la masse du gâteau est l'éminence ombilicale ; et lorsqu'on a décortiqué la crénelure, on voit apparaître quelque chose de semblable aux oursins de mer roulés sur eux-mêmes.

Lorsque le fruit d'une Malvacée (Mauve, Rose-Trémière, Lavatera, etc.) est formé, on aperçoit en effet la face supérieure, plane et circulaire, du fruit, comparable à une galette, du centre duquel émerge le reste de la colonne centrale que constituaient les organes sexuels (1) ; c'est là ce que Phanias nomme κέντρον ὀμφαλικόν.

Le pourtour du fruit est formé par les logettes renfermant les graines, logettes dont les cloisons correspondent à autant de dépressions, les graines à autant de reliefs de la face supérieure et de la marge. C'est là ce qui explique les termes κρηπίς et κτενῶδες. Ces graines et les cloisons qui les séparent figure assez bien un corps continu, arrondi, circulaire, annelé et velu. Aussi l'auteur grec dit-il que quand on enlève le revêtement de la crénelure, on voit apparaître comme un oursin de mer enroulé sur lui-même. Ce qu'il appelle θαλάσσιος ἐχῖνος, c'est l'holothurie, sorte de ver marin qui en se recourbant sur lui-même et formant un cercle, donne bien l'aspect d'un corps continu, arrondi, annelé et velu.

Nous connaissons bien peu Phanias, mais ce passage suffit pour lui reconnaître des qualités descriptives rares dans l'antiquité. Il importe d'ajouter que le mot σπερματικός se retrouve dans presque tous les extraits qui nous restent de lui : on peut donc dire qu'il s'est particulièrement attaché à la reproduction et à la structure des fruits. Ce serait comme le Gaertner des botanistes grecs.

(1) On sait que les Malvacées sont classées par Endlicher parmi ses *Columniferæ*.

EUG. FOURNIER.

Paris.

LA MARCHE D'HANNIBAL CONTRE ROME

EN 211

PAR HERMAN HAUPT

(Traduit de l'allemand.)

Au rapport de Polybe (Θ, 3-7), les proconsuls Ap. Claudius et Q. Fulvius, qui assiégeaient Capoue, ayant victorieusement repoussé les attaques d'Hannibal, celui-ci, pour délivrer ses alliés campaniens, se résout à essayer d'un coup de main contre la ville de Rome. Avant que les Romains soupçonnent son approche, il paraît devant leurs murs, qu'il se dispose à assaillir; mais la fortune veut que, juste à ce moment, de nombreuses recrues aient rendez-vous dans Rome. Aussitôt les deux consuls, Cn. Fulvius Centimalus et P. Sulpicius Galba, leur font prendre les armes et les opposent aux Carthaginois. Ainsi les projets d'Hannibal sont traversés : il craint de voir survenir une partie de l'armée romaine du sud, et, abandonnant le siège de Rome, il se retire avec un riche butin dans l'Italie méridionale; en route, il inflige à Galba qui le poursuit un rude échec.

On sait que, sur presque tous les points, il y a contradiction formelle entre ce récit de Polybe et la version de Tite-Live (XXVI, 5-11). Suivant celle-ci, Fulvius le proconsul a eu vent, avant même qu'Hannibal fût en marche, de son projet de surprise, et aussitôt il en a envoyé avis à Rome. Pendant que les Carthaginois traversent la Campanie et le Latium, qu'ils mettent à feu et à sang, à Rome le sénat tient une séance. Il mande aux proconsuls que l'un d'eux, s'il est possible, accoure avec une partie de l'armée au secours de la capitale. En conséquence, Q. Fulvius se présente devant Rome presque en même temps qu'Hannibal, et se joint aux troupes commandées par les consuls. A deux fois, Hannibal essaie d'attaquer l'armée romaine et sa tentative est rendue vaine par un orage soudain. Il apprend enfin que, pendant qu'il reste immobile devant les portes, les Romains ont

détaché sur l'Espagne une partie de leurs troupes ; alors il perd courage et bat en retraite vers le Bruttium.

Plusieurs (1) ont essayé de faire remonter à Coelius Antipater les assertions de Tite-Live, qui en effet allègue l'autorité de Coelius dans une discussion incidente sur l'itinéraire militaire d'Hannibal. On a cru particulièrement reconnaître cet annaliste à l'ignorance des faits militaires, manifeste dans cette partie de l'histoire de Tite-Live, à la prédilection pour les tableaux merveilleux et romanesques, et aussi à la fréquence des expressions archaïques, fort coutumières à Coelius comme chacun sait. Friedersdorff, pour faire de Coelius l'unique autorité de Tite-Live, va jusqu'à prêter à ce dernier de singuliers torts. Non seulement Tite-Live aurait, de façon violente, corrigé les dires de Coelius sur l'itinéraire de l'armée carthaginoise, mais il aurait brouillé complètement ce que disait Coelius de la marche d'attaque et de la marche de retraite. Réfuter une conjecture si risquée n'est plus nécessaire après la discussion convaincante de Gilbert (2). Mais, à prendre les choses d'une façon plus générale, jusqu'à quel point, dans les chapitres du livre XXVI qui nous intéressent ici, Tite-Live nous représente-t-il l'exposé de Coelius ? Pour le déterminer sûrement, il faut avoir examiné d'abord les sources du récit parallèle donné par Appien.

Le lien étroit entre Appien et Coelius avait déjà été signalé à l'attention, par Gilbert surtout (3), quand moi-même j'ai pu récemment m'expliquer tout au long à cet égard (4). J'ai essayé de démontrer que tous les livres d'Appien relatifs à l'histoire de la seconde guerre punique ont pour fondement une même relation, laquelle concorde exactement, d'une part avec les sections du texte de Tite-Live où il s'écarte de Polybe, d'autre part avec de nombreuses allégations de Dion Cassius qui s'écartent à la fois de Polybe et de Tite-Live. Un détail que j'ai considéré alors comme particulièrement important, c'est que, parmi les fragments de Coelius Antipater, il en est six qui correspondent à autant de passages de Dion Cassius, et deux autres aux allégations d'Appien. Les recherches de Zieliński (5) sur la guerre d'Afrique en 205-202, qui parurent en même temps, sont dans le plus complet accord avec les conjectures que j'avais présentées. Ce m'est un encouragement pour essayer de démontrer, dans ce qui va suivre,

(1) Voir surtout Wölfflin, *Antiochus von Syracus und Coelius Antipater* (1872), p. 64 et suivantes, 77 et suivantes, etc. ; et Friedersdorff, *Das sechsundzwanzigste Buch des Livius* (Marienburg, 1874), pp. 5-13.

(2) *Die Fragmente des L. Coelius Antipater* (*Jahrbücher für classische Philologie*, Supplementband X, 1878-1879), p. 449 et suivantes.

(3) *Rom und Karthago in ihren gegenseitigen Beziehungen* 513-536 u. c. (Leipzig, 1876), p. 3 et suivantes.

(4) *Dio Cassius* (rapport annuel, *Philologus*, vol. XL), p. 152.

(5) *Die letzten Jahre des zweiten punischen Krieges* (Leipzig, 1880).

que les dires d'Appien sur la marche d'Hannibal contre Rome, directement ou non, sont tirés de Coelius Antipater.

Un premier indice pour nous ramener à Coelius est, ce me semble, l'observation d'Appien (1), qu'Hannibal en marchant sur Rome *traversa* le territoire de *beaucoup de nations hostiles,* dont les unes lui firent en vain résistance, les autres n'osèrent même pas tenter la lutte. Que par ces mots, Appien ait voulu indiquer la marche directe d'Hannibal par la voie Latine, cela est d'autant moins vraisemblable que Tite-Live n'a pas connaissance de combats livrés par Hannibal dans sa traversée de la Campanie et du Latium. Coelius, au contraire, le faisant marcher par le pays des Samnites, des Péligniens, des Marrucins, Équicules, Marses, Sabins et Étrusques (Liv. XXVI, 11), n'était très probablement pas à court de récits d'escarmouches entre les populations guerrières des montagnes et l'armée carthaginoise. Ce n'est pas tout. Appien nous apprend ce fait remarquable, qu'à Rome, à peu près en même temps qu'Hannibal, il arriva deux mille habitants d'Alba Fucentia, et qu'ils furent incorporés dans l'armée romaine; leur fidélité à l'alliance est rapprochée par Appien de celle des mille Platéens de Marathon (2). Or, comment ces fidèles purent-ils se rendre à Rome? Si l'on suppose qu'Hannibal suivit la voie Latine, il n'est pas croyable qu'une petite ville du pays èque, située à environ soixante milles romains de Rome, en pleine montagne, ait appris le départ des Carthaginois avant que ceux-ci fussent déjà sur l'Anio. Admettons d'ailleurs cela comme possible, il est bien plus incroyable encore que, sur cette nouvelle, les gens d'Alba soient sortis de leurs montagnes pour se porter au secours de la capitale avec une armée ; car enfin ils devaient craindre de tomber en route aux mains des Numides d'Hannibal. Nous n'avons donc d'autre alternative que de voir en eux non point un corps de secours organisé, — dans Appien même (Ἀνν. XXXIX) c'est des consuls qu'ils reçoivent des armes ! — mais des fugitifs, chassés vers Rome par l'ennemi qui menace leur propre ville. Cette conjecture est confirmée pour nous par Coelius Antipater, d'après qui Hannibal, en passant du pays des Marrucins dans celui des Marses, toucha le territoire d'Alba Fucentia (3).

(1) Ἀνν. XXVIII : συντόνῳ δὲ σπουδῇ διελθὼν ἔθνη πολλὰ καὶ πολέμια, τῶν μὲν οὐ δυνηθέντων αὐτὸν ἐπισχεῖν, τῶν δὲ οὐδὲ ἐς πεῖραν ἐλθεῖν ὑποστάντων, ἀπὸ δύο καὶ τριάκοντα σταδίων τῆς Ῥώμης ἐστρατοπέδευσεν ἐπὶ τοῦ Ἀνιήνος ποταμοῦ.

(2) Ce rapprochement, comme il résulte de la discussion qui va suivre, doit être un ornement inséré par Appien, Or Keller (*Der zweite punische Krieg und seine Quellen,* Marburg, 1875, p. 53) y avait, comme on sait, trouvé la principale preuve à l'appui de son hypothèse, que pour l'histoire de la guerre d'Hannibal la source de Dion et d'Appien aurait été le roi Juba.

(3) Liv. XXVI, 11 : Coelius Romam euntem ab Ereto devertisse eo (*ad lucum Feroniae*) Hannibalem tradit iterque eius ab Reate Cutiliisque et ab Amiterno orditur;

En approchant de Rome, Hannibal, suivant le récit d'Appien, trouve le pont de l'Anio coupé, et effectue le passage du fleuve de la façon suivante : il se porte avec son armée en amont (pour *tourner les sources de l'Anio,* remarque Appien dans sa simplicité), tandis que la cavalerie numide traverse aussitôt le fleuve à la nage et dévaste les environs de Rome. Fulvius le proconsul, qui de son côté arrive de Capoue, et qui d'abord a suivi sur le bord opposé les mouvements d'Hannibal, se voit forcé de se tourner contre la cavalerie ennemie, de sorte que le gros de l'armée carthaginoise passe sans obstacle d'une rive à l'autre (1). Cette façon de présenter les choses est complètement inintelligible, si les Carthaginois arrivent du sud; elle s'explique au contraire sans difficulté si Appien, avec Coelius, les fait venir d'un point situé au nord de Rome, et probablement le long de la *via Salaria.* Ainsi en effet le courant passablement large et rapide de l'Anio, qui se jette dans le Tibre à trois milles romains au nord de Rome, les séparait du camp de Fulvius et de la ville même, et ils pouvaient tâcher d'utiliser pour le passage du fleuve un gué du cours supérieur. Or, précisément, la manœuvre décrite par Appien correspond de tout point à ce que nous apprend Coelius sur le passage du Pô par Hannibal (2) : ici aussi les cavaliers, ainsi que l'infanterie légère, traversent le fleuve à la nage, tandis qu'Hannibal, avec le reste de l'armée et les éléphants, va chercher un gué qui se trouve plus loin en amont. Enfin Coelius (3) a mis en œuvre un motif analogue en décrivant le passage du Rhône par Hannibal; ici ce sont les cavaliers et l'infanterie légère qui marchent en remontant le Rhône; puis ils traversent le fleuve, afin de tomber sur les derrières des Romains au moment où le gros de l'armée carthaginoise se dispose à passer.

Fulvius et Hannibal livrèrent-ils encore une autre bataille? Appien ne nous apprend rien de tel (4). Ou bien, au moment où Hannibal espé-

ex Campania in Samnium, inde in Paelignos pervenisse, praeterque oppidum Sulmonem in Marrucinos transisse, *inde Albensi agro in Marsos*, hinc Amiternum Forulosque vicum venisse. Appien dit expressément que nombre de fugitifs vinrent des environs de Rome dans la ville (Ἀνν. XXXIX : οἱ δὲ ἐκ τῶν ἀγρῶν συνέθεον ἐς τὸ ἄστυ ὁρόμῳ).

(1) Voilà évidemment comment il faut expliquer et compléter le récit embrouillé d'Appien (Ἀνν. XL), récit allégué par C. Peter (*Zur Kritik der Quellen der älteren Römischen Geschichte*, Halle, 1879, p. 131) comme une preuve de l'inexactitude d'Appien et de l'impossibilité de déterminer à quelles sources il puise.

(2) Liv. XXI, 47 : Coelius auctor est Magonem cum equitatu et Hispanis peditibus flumen extemplo transnasse; ipsum Hannibalem per superiora Padi vada exercitum traduxisse. Zonar. VIII, 24 (ed. Dindorf, vol. II, p. 241, 3-7) : τὸν μὲν ἀδελφὸν Μάγωνα σὺν τοῖς ἱππεῦσι διανήξασθαι καὶ ἐπιδιώξαι τοὺς Ῥωμαίους ἐκέλευσεν, αὐτὸς δὲ ἄνω πρὸς τὰς πηγὰς χωρήσας, κτλ.

(3) Zonar. VIII, 23 (Dind. II, p. 239, 7-19). Comparer Liv., XXI, 27.

(4) Appien, Ἀνν. XL : ἀναστρέψαι δ' ἐς Καπύην, εἴτε θεοῦ παράγοντος αὐτὸν ἀεί, ὡς καὶ τότε, εἴτε τὴν τῆς πόλεως ἀρετὴν καὶ τύχην δείσας, εἴτε, ὡς αὐτὸς τοῖς ἐσσαλεῖν προτρέπουσιν ἔλεγεν, οὐκ ἐθέλων τὸν πόλεμον ἐκλῦσαι, δέει Καρχηδονίων, ἵνα μὴ καὶ τὴν στρατηγίαν αὐτὸς ἀποθοῖτο.

rait se rendre maître de Rome, un dieu se plaça comme toujours sur son chemin, ou bien il redouta la vertu guerrière et la fortune d'une telle ville, ou enfin, — et ici est invoqué un aveu d'Hannibal lui-même, — il fit exprès de prolonger la guerre pour n'être pas dépossédé par les Carthaginois de son commandement. Telles sont les remarques d'Appien. Or Coelius avait la manie d'enregistrer des évènements surnaturels, attribuables à l'intervention personnelle des dieux; la preuve, c'est que, sur soixante fragments conservés de son ouvrage, on ne trouve pas moins de six récits de rêves merveilleux, de prodiges et d'apparitions divines (1). Sans doute la méfiance d'Hannibal à l'égard des autorités de Carthage, expressément notée par Appien, semble conduire à un rapprochement différent : l'auteur suivi ici par Appien devait se ranger à la façon de voir de Fabius Pictor (combattue par Polybe, Γ, 7), d'après laquelle, pendant toute la guerre d'Hannibal, il y avait eu dans le sénat carthaginois un parti hostile à la famille de Barca. Mais, ainsi que Zieliński (ouvrage cité, p. 122-127) l'a montré de façon convaincante, Coelius, dans cette question, contredisait Polybe et Valérius Antias, et se rangeait du côté de Fabius Pictor.

Si, d'après ce qui précède, nous pouvons être assurés que la section d'Appien étudiée par nous repose pour l'essentiel sur le texte de Coelius Antipater, la première question maintenant est de savoir si l'on ne doit pas en dire autant pour Dion Cassius; en effet, le récit de Dion sur la guerre d'Hannibal est, comme nous l'avons déjà remarqué, dans un lien étroit avec celui d'Appien. Ici, Posner (2), Wölfflin, Friedersdorff, font puiser Dion dans Coelius; nous repoussons cette idée, et, au lieu de Coelius, nous mettons Tite-Live (3), autorité à laquelle Dion a fort souvent recouru au besoin. Notre point de départ pour arriver à cette conclusion, c'est que, dans les passages de Zonaras (IX, 6; Dind. II, p. 265,17 à 267,3) qui traitent de la marche d'Hannibal contre Rome et de la prise de Capoue, d'une part l'examen le plus méticuleux ne peut faire découvrir entre Zonaras et Tite-Live la moindre contradiction de fait; d'autre part la disposition générale, la forme du récit, parfois le détail des mots, accusent entre les deux

(1) Gilbert, *Die Fragmente des L. Coelius Antipater*, p. 463. Zieliński, ouvrage cité, p. 152. Comparer Appien, Ἀνν. XII : Ἀννίβας δὲ θεοῦ παραγαγόντος αὐτὸν ἐπὶ τὸν Ἰόνιον αὖθις ἐτράπη.

(2) *Quibus auctoribus in bello Hannibalico enarrando usus sit Dio Cassius* (Bonnae, 1874), p. 60. Sieglin aussi (*Die Fragmente des L. Coelius Antipater*, — *Jahrbücher für classische Philologie*, Supplementband XI, 1880, — p. 60) paraît admettre que Coelius est l'unique source de Dion pour l'histoire de la seconde guerre punique.

(3) Comparer Baumgartner, *Ueber die Quellen des Cassius Dio für die ältere Römische Geschichte* (Tübingen, 1880). C'est aussi à Tite-Live qu'il ramène l'endroit en question de Dion Cassius.

narrations une analogie surprenante (1). Or Dion Cassius, dans cette section, s'écarte notablement d'Appien, qui un peu auparavant était avec lui en plein accord; puis vient presque immédiatement un endroit (2) où l'analogie avec Tite-Live cesse, en même temps que reparaît l'harmonie la plus complète avec Coelius-Appien.

Quelques mots d'Orose concordent avec Appien (3). Faut-il en conclure qu'Orose au besoin recourût à Coelius? C'est une question à laisser en suspens.

Il est également impossible, dans les endroits de Florus (I, 22, 43-48) et de Frontin (III, 18, 1) qui nous intéresseraient ici, de trouver des traces directes d'une dépendance à l'égard de Coelius Antipater (4).

Nous revenons à l'étude des sources de Tite-Live.

Pour cette étude nous avons maintenant, en dehors de Polybe, un fondement sûr : c'est la comparaison du récit de Coelius Antipater, qu'Appien nous fait connaître, bien que sous forme d'extrait et avec mainte altération. C'est Tite-Live lui-même qui s'explique le plus nettement (XXVI, 11) sur le rapport qui l'unit à Coelius. D'abord il expose très en détail la marche d'Hannibal par la voie Latine (ce qui contredit Coelius), et rattache très étroitement à cette donnée un récit des actes du sénat romain et de la marche de Fulvius vers Rome; puis, sans qu'on puisse voir où il aurait quitté une source pour puiser dans une autre, il poursuit le cours des évènements jusqu'à la retraite d'Hannibal, lequel franchit l'Anio. Ici Tite-Live se trouve amené à mentionner Coelius : il observe que, sur la marche offensive et sur la retraite des Carthaginois, ses propres dires et ceux de Coelius sont en contradiction directe. Évidemment, pour la plus grande partie de la période qui nous occupe, il doit avoir suivi une autre source (5). La supposition que Coelius aurait été mis à contribution, ne fût-ce que pour le récit des attaques d'Hannibal contre la capitale et contre l'armée romaine, et des orages qui les interrompirent, est donc extrêmement invraisemblable. Elle le serait même si nous accordions qu'Appien a justement en vue ces merveilleux phénomènes de la nature quand il parle d'un dieu s'opposant à Hannibal.

(1) Comparer par exemple soit les passages de Zonaras (*ibid.*, p. 266, 12-20) et de Tite-Live (XXVI, 11) sur les motifs qui firent abandonner à Hannibal le siège de Rome, soit le discours de Vibius Virrius (Zonar., p. 266, 30-33; Liv., XXVI, 13), reproduit dans les deux écrivains sous forme directe.

(2) Zonar., p. 268, 1-4. — Appien, Ἀνν., XLIX.

(3) Orose, IV, 17 : (*Cum*) matronae quoque amentes pavore per propugnacula currerent et convehere in muros saxa primaeque pro muris pugnare gestirent. Appien, Ἀνν., XXXIX : γύναια δὲ καὶ παιδία λίθους καὶ βέλη παρέφερον.

(4) Comparer sur ce point Friedersdorff, ouvrage cité, p. 11.

(5) C'est dans ce sens que se prononce Gilbert, *Die Fragmente des L. Coelius Antipater*, p. 449-452.

Mais il y a une preuve plus convaincante que, dans Tite-Live, — qu'il soit bien entendu qu'il ne s'agit d'abord que de notre passage, — Coelius est rejeté au second rang et cède le premier rang à un autre annaliste. Examinons en effet les dires de Tite-Live sur les derniers combats d'Hannibal devant Capoue (XXVI, 5-6), et là aussi nous le voyons mettre en œuvre des données parallèles tirées de deux sources distinctes. D'après la première source il parle d'une grande bataille, où les pertes d'Hannibal et des gens de Capoue montèrent à 11,000 hommes; tout ce qu'il a trouvé dans la seconde, c'est le récit d'une tentative nocturne des Carthaginois contre le camp romain, laquelle d'ailleurs échoue au dernier moment. Or plusieurs ont remarqué déjà que cette dernière version répond trait pour trait à la description donnée par Appien ('Αννι., XLI) d'un combat de nuit entre Hannibal et les troupes de Fulvius le proconsul. Seulement Appien place ce combat dans la retraite d'Hannibal, qui se retire de Rome vers l'Italie méridionale; et ceci est d'accord avec Polybe (Θ, 7), d'après qui les Carthaginois, en retraite sur le Bruttium, assaillent de nuit le camp des Romains qui les ont poursuivis. Évidemment Appien a reproduit le récit de Coelius bien plus fidèlement que Tite-Live. Ce dernier (comme à propos de l'itinéraire d'Hannibal) se contente de marquer en quoi Coelius s'écarte du livre d'annales dont il fait sa principale source. Si, à un moment donné, il n'eût mis Coelius entièrement de côté pour quelque temps, il n'aurait pu commettre l'erreur qu'il a commise. Il fut trompé par cette circonstance, que dans le récit du combat de Capoue, donné par l'autre livre d'annales, aussi bien que dans le récit de Coelius sur la surprise du camp romain, les éléphants d'Hannibal avaient un rôle prépondérant; par suite il sauta tout l'ensemble de l'exposition de Coelius, depuis la marche d'Hannibal de Tarente à Capoue, jusqu'à sa retraite de l'Anio.

De là il résulte maintenant avec évidence que non seulement la description du combat de nuit, mais toutes les sections de Tite-Live qui font corps avec cette description, ne peuvent pas dériver de Coelius Antipater. S'il en était autrement, Tite-Live eût dû nécessairement s'apercevoir des fautes où il était tombé.

Quant à déterminer exactement quel livre d'annales est la source principale de Tite-Live, nous n'avons pas pour cela des points de repère aussi sûrs que pour opérer le départ des sections empruntées à Coelius. Un point toutefois n'est pas douteux, c'est qu'entre la source principale de Tite-Live et les fragments de Coelius Antipater, conservés dans Tite-Live et Appien, l'écart est beaucoup moins grand qu'entre Polybe d'une part, et les deux annalistes d'autre part. L'un et l'autre expliquent le dénoûment, exactement de la même façon, par la marche de Fulvius le proconsul le long de la voie Appienne, et font, pour le

salut de Rome, intervenir les dieux en personne. La mesure des divergences entre ces deux annalistes est marquée dans une observation de Tite-Live lui-même à propos du combat de Capoue : « Le récit d'une sanglante bataille rangée, qui aurait coûté aux Carthaginois et Capouans 11,000 morts et 33 enseignes, est en contradition avec d'autres sources, où rien ne dit que le combat ait été à ce point considérable (1). »

Dans ses paroles se fait jour un blâme léger sur les exagérations du récit en question, blâme qui tout de suite nous fait penser à un personnage maintes fois accusé par Tite-Live de falsifier l'histoire, — à Valérius Antias. « Il ne connaît point de bornes dans le mensonge ! » s'écrie Tite-Live indigné dans un passage bien connu du même livre (2), et quand ailleurs il concède qu'en comparaison de certains de ses dires « Valérius ment modérément (3) », cette expression est tout le contraire d'un éloge.

Un second indice, pour déterminer la source principale de Tite-Live, se trouve dans la relation des débats qui auraient eu lieu dans le sénat romain relativement aux mesures réclamées par l'approche d'Hannibal (4). P. Cornelius Asina veut que de l'Italie entière toutes les troupes à la fois se rabattent sur Rome ; Fabius Maximus au contraire entend que, sans tenir compte d'Hannibal, on continue le siège de Capoue. Ces deux propositions sont également rejetées, P. Valérius Flaccus s'étant prononcé pour un troisième avis, lequel consiste à remettre aux proconsuls campés devant Capoue le soin de décider s'ils détacheront sur Rome un corps de secours. Plus l'ensemble du récit paraît invraisemblable, plus est important le détail qui fait découvrir la vraie voie du salut par un Valérius. Nous ne croyons pas nous égarer en voyant là une invention nouvelle de la vanité de Valérius Antias.

En fait de sources romaines, Tite-Live, dans les livres XXV à XXX, ne cite en dehors de Coelius, Pison et Clodius Licinus que Valérius Antias ; et il cite Coelius six fois, Pison et Clodius chacun une fois, Valérius sept fois. Cela suffirait à faire voir quel parti, pour les der-

(1) Liv. XXVI, 6 : Caesa eo die, qui huius pugnae auctores sunt, octo milia hominum de Hannibalis exercitu, tria ex Campanis tradunt, signaque Carthaginiensibus quindecim adempta, duodeviginti Campanis. Apud alios nequaquam tantam molem pugnae inveni, plusque pavoris quam certaminis fuisse.

(2) Liv. XXVI, 49. Valérius Antias est fort bien caractérisé par G. F. Unger, *Die römischen Quellen des Livius in der vierten und fünften Dekade* (*Philologus*, Supplementband III, Abtheilung 2, 1878), p. 14-20.

(3) Liv. XXXIII, 10. Comparer III, 5. XXX, 19. XXXVI, 19 et 38. XXXVIII, 23. XXXV, 43. — Vollmer aussi (*Die Quellen der dritten Dekade des Livius*, programme des cours de Düren, 1881, p. 19) fait de Valérius Antias la source de Tite-Live pour le passage qui nous occupe.

(4) Liv. XXVI, 8.

nières années de la guerre d'Hannibal en particulier, il a tiré des *Annales* de Valérius Antias. Un fait qui est d'ailleurs en plein accord avec les résultats auxquels nous voici arrivés, c'est que dans le livre XXVI Coelius et Valérius sont les seules autorités invoquées par Tite-Live.

Étant maintenant en présence des trois récits de Polybe, Coelius Antipater et Valérius Antias, voyons quel crédit ils méritent.

D'après les deux annalistes romains, Fulvius le proconsul marche au secours de Rome. Nous ne croirions pas nécessaire d'examiner la vraisemblance de cette version, rejetée par Mommsen (1), L. von Vincke (2) et d'autres, si tout récemment elle n'avait trouvé un partisan dans Ihne (3), qui s'est prononcé contre Polybe. Quels motifs ont pu l'y amener ? Le récit de Polybe, — il faut le reconnaître même si l'on tient pour Coelius et Valérius, — est également exempt de contradictions et d'invraisemblances. Polybe puise visiblement à une source carthaginoise, Silénus probablement, et pourtant il sait très bien se garder de présenter les opérations d'Hannibal sous un jour défavorable aux Romains. Tout en s'inclinant devant la grandeur militaire d'Hannibal, il n'a nullement cherché à colorer les échecs des Carthaginois. Ce qui enfin est le principal, les points décisifs de son récit sont entièrement confirmés pour nous par la tradition romaine, conservée dans Tite-Live. Par exemple, on ne pourra guère contester là-dessus, Fulvius le proconsul n'aurait eu pour suivre l'armée d'Hannibal vers le nord aucun motif pressant, si de fait la ville de Rome n'était dégarnie de troupes; or cela n'était point, et Polybe n'est pas le seul à nous l'apprendre. Suivant lui, comme on l'a vu, Hannibal arrive à Rome au moment où une légion est appelée à s'y former sous les enseignes, et où l'on en lève une seconde; le récit de Valérius Antias suppose aussi qu'avant l'arrivée de Fulvius le proconsul il y avait dans Rome des forces considérables. Autrement, comment Fabius Maximus se serait-il opposé à ce qu'on mandât Fulvius ? et surtout comment la capitale, sans attendre la retraite d'Hannibal vers la Tutia, aurait-elle pu détacher des troupes sur l'Espagne ? A supposer même que le sénat eût jugé nécessaire de faire venir des troupes, et qu'il eût eu le temps de les appeler, il y avait en dehors des légions de Capoue une seconde armée, qui se trouvait probablement plus à proximité que celle des proconsuls, et dont, selon toute apparence, le mouvement

(1) *Römische Geschichte* (sechste Auflage, Berlin, 1874), p. 640 (*Histoire romaine*, traduite par C.-A. Alexandre, t. III, p. 225) : « Leurs légions étaient restées immobiles dans leurs lignes; seule, une faible division (?), à la nouvelle du mouvement d'Hannibal, s'était détachée et l'avait suivi. »

(2) *Der zweite punische Krieg* (Berlin, 1841), p. 281-284.

(3) *Römische Geschichte*, tome II (Leipzig, 1870), p. 275.

vers Rome n'était entravé par aucun obstacle. En Étrurie en effet, en 211, le propréteur M. Junius Silanus commandait un corps de deux légions ; il ne nous est pas parlé d'opérations militaires par lui faites en Étrurie ; l'année suivante nous le voyons quitter ce poste pour accompagner le jeune Scipion en Espagne (1).

L'invraisemblance du tableau tracé par Ihne, d'après la tradition romaine, nous paraît suffisamment indiquée au point de vue de la conduite prêtée aux Romains. Les difficultés que soulève la conduite d'Hannibal ne sont pas moins décisives ; et, comme elles sont assez claires par elles-mêmes, il suffit de les mentionner. Hannibal, implicitement, est bel et bien accusé par Coelius et Valérius de trois des fautes stratégiques les plus grossières. En premier lieu, il s'y prend si mal pour cacher son plan de surprendre la capitale, qu'avant que son mouvement ait commencé un messager est déjà sur le chemin de Rome pour y annoncer l'approche des Carthaginois. Ensuite, sa marche vers Rome a lieu par des détours, et avec une lenteur incompréhensible. Enfin, lorsqu'il se trouve devant Rome et en face de Fulvius, il a totalement oublié que le but de toute son entreprise était la délivrance de Capoue : au lieu de tenter une attaque contre l'armée affaiblie des assiégeants, le voilà qui court vers le Bruttium (2) !

Sur la façon dont se sera formée la légende de Fulvius, nous ne pouvons être embarrassés. Elle repose sur une confusion de Cn. Fulvius Centimalus le consul avec Q. Fulvius Flaccus le proconsul, et on peut conjecturer que Coelius, le premier, l'aura fait passer de la tradition orale dans l'histoire écrite. Il fallait donner du temps à Fulvius, pour qu'il pût arriver à Rome en même temps qu'Hannibal ; en conséquence Coelius a fait partir Hannibal du Samnium, — qu'il touchait aussi dans le récit de Silénus-Polybe, — pour faire un tour vers la côte orientale de l'Italie et gaspiller son temps dans des combats inutiles avec les alliés de Rome. Quant à Valérius Antias, qui, moins éloigné de la vérité, fait cheminer Hannibal par la voie Latine, à peine au départ de Capoue il compte un jour de repos à Téanum, à Casinum deux jours encore. A Frégelles nouveau retard : le pont du Liris est rompu et l'armée carthaginoise ravage la campagne. Ce n'était donc point la peine qu'Hannibal prît un chemin plus court : il n'avait pas le droit de devancer à Rome les légions de Fulvius.

En ce qui touche les orages merveilleux qui séparèrent les combattants romains et carthaginois, — et qui rappellent fort le célèbre tremblement de terre, attesté par Coelius seul, qui eut lieu pendant la bataille du Trasimène, — il ne serait guère possible non plus d'ôter à Coelius Antipater l'honneur de l'invention. Valérius Antias d'ailleurs

(1) Liv., XXVI, 1 et 19.
(2) Comparer L. von Vincke, ouvrage cité, p. 283.

aura pu rivaliser avec son modèle par des détails intéressants et nouveaux.

Rien ne jette un plus mauvais jour sur le crédit de Cœlius Antipater qu'un changement, par lui apporté de parti pris, aux dires d'un auteur dans lequel il puise. Il s'agit du combat de nuit, déjà mentionné, entre Hannibal et les consuls Galba et Fulvius qui le poursuivent. Voici le récit de Polybe (Θ, 7), qui, sans doute possible, suit ici la même autorité que Coelius (Silénus probablement) : quand l'armée carthaginoise, chargée d'un riche butin (1), veut traverser l'Anio, elle trouve les ponts coupés; elle ne réussit à passer que grâce aux cavaliers numides, et non sans subir des pertes notables (2). Ce succès des Romains leur ayant inspiré trop de confiance, Hannibal les surprend de nuit et les chasse de leur camp. Le jour revenu, il voit les fuyards romains retranchés sur une hauteur d'accès difficile ; pour ne pas perdre inutilement son temps il renonce à les poursuivre, et il se hâte de gagner le Bruttium à marches forcées; un peu plus, et il s'emparait de Rhegium sans coup férir.

Qu'est devenue dans Coelius Antipater cette exposition aussi claire que vraisemblable? Dans Coelius aussi (3), le rempart du camp romain est escaladé... par les éléphants d'Hannibal, suivis seulement de quelques troupes légères avec des musiciens, trompettes et cors. Voilà le camp dans la confusion; les clameurs des vainqueurs, les appels désespérés des Romains surpris dans leur sommeil, les cris des éléphants retentissent; ces animaux écrasent les tentes, tandis que les bêtes de trait forcent leurs barrières et courent affolées au travers du camp. Vraiment c'est le cas pour Hannibal de faire donner toutes ses forces, et de porter le coup décisif; quant aux consuls (4), tout ce qui leur reste à faire serait de donner pour mot d'ordre *Sauve qui peut*. Mais point ! Coelius a mieux à dire. Les trompettes qui transmettent aux légionnaires romains l'ordre de se retirer sur une hauteur voisine sont des Carthaginois, habillés par Hannibal d'uniformes romains, et qui s'expriment en langue latine; la cavalerie numide, en embuscade, épie le lieu qu'ils indiquent pour rendez-vous; Hannibal cependant, ainsi que ses troupes de pied, n'a point de rôle dans l'affaire. Ne nous étonnons pas que, dans de telles circonstances, les Romains n'aient pas donné suite à l'invitation des trompettes carthaginois. On apporte les torches, on se convainc du petit nombre des

(1) Ceci fait penser au coup de main sur le bois et le temple de Féronia.

(2) Sûrement c'est ce premier combat qui aura fourni à Coelius le modèle de son récit, discuté ci-dessus, sur le passage de l'Anio par Hannibal.

(3) Liv., XXVI, 6. Appien, Ἀνν., XLI.

(4) Les consuls selon Tite-Live (XXVI, 6), qui contredit ainsi sa propre narration (voir plus haut). Dans Appien c'est le proconsul Fulvius qui commande le camp romain.

ennemis, on les taille en pièces; enfin on blesse les éléphants et on les pourchasse, jusqu'à ce qu'ils s'échappent hors du camp avec un vacarme de cris épouvantable. — En voilà assez pour reconnaître de quelle façon grossière Coelius, trait à trait, a défiguré la réalité. Il ne s'est guère soucié d'effacer les traces de la falsification, car il énonce tout d'une haleine trois causes qui auraient fait échouer Hannibal: la trahison d'un Carthaginois prisonnier, l'habileté et la défiance de Fulvius, enfin un avertissement divin (1).

Dans ce passage, et dans tout le récit de Coelius sur la marche d'Hannibal contre Rome, nous voyons cet écrivain frivole jouer avec des données imaginaires. Or ceci le caractérise en général: partout où nous pouvons contrôler son histoire, elle dépasse de très peu le niveau de nos modernes romans historiques.

Quand il nous est donné, comme ici, de confronter Coelius Antipater avec Polybe, nous pouvons arriver d'ordinaire à démêler les exagérations et falsifications nombreuses d'un arrangeur sans conscience, et à dégager ainsi le noyau des deux traditions romaine et carthaginoise (car il mêlait l'une et l'autre); au moyen de ce résidu nous pouvons peut-être, sur des détails isolés, compléter Polybe (2). Mais, quand les fragments de Polybe nous abandonnent, nous n'avons plus ni contrôle ni garantie du crédit dû à Coelius et à la littérature historique issue de lui. Alors des mythes prennent pour nous le nom d'histoire.

(1) Appien, 'Αvv., XLII : Φούλβιος δὲ ἀεί τινα προσδοκῶν ἐνέδραν καὶ τοῦτο ὑποπτεύων ἐν ἅπασι τοῖς Ἀννίβου, εἴθ' ὑπ' οἰκείας τότε συνέσεως, εἴτε θεολήπτῳ γνώμῃ προσπεσών, εἴτε παρὰ αἰχμαλώτου τὰ ἀκριβέστατα μαθών, κτλ.

(2) Comparer Zieliński, ouvrage cité, p. 81 : « Sur tous les points où la tradition conservée par Dion Cassius et Appien contredit Polybe, nous voyons qu'elle est indigne de créance. »

HERMAN HAUPT.

Würzburg.

QUESTION HOMÉRIQUE

MANQUE-T-IL UN ÉPISODE DANS LE RÉCIT QUE FAIT HOMÈRE DES VOYAGES DE TÉLÉMAQUE A LA RECHERCHE DE SON PÈRE?

Depuis que la pénétrante critique de Wolf a renouvelé la méthode de nos études sur Homère, on a signalé, dans les épopées qui portent ce nom illustre, bien des interpolations, dont quelques-unes même provoquaient déjà les doutes des philologues alexandrins. Par exemple, ces anciens philologues (οἱ ἀρχαῖοι, comme les appelle Eustathe), voyaient déjà dans le X[e] chant de l'Iliade (la *Dolonie*) une rhapsodie tout à fait distincte, et qui n'appartenait pas à la composition primitive du poème, où ils la supposaient introduite par Pisistrate. Chose plus hardie encore : on sait par le témoignage des *Scholies* que le célèbre Aristarque et, avant lui, Aristophane de Byzance, terminaient l'Odyssée au vers 296 du XXIII[e] chant ; ils devaient donc attribuer le reste à un autre poète qu'Homère (1). Le VIII[e] et le XI[e] chants de ce poème ont soulevé bien des doutes du même genre. Au XIX[e], le récit de la chasse d'Ulysse chez Autolycus n'est pas moins suspect d'interpolation, et l'on a quelque raison de croire que cet épisode manquait dans les manuscrits qu'Aristote avait sous les yeux (2). Mais, si le dessin primitif de l'Odyssée s'est élargi par des additions de date plus récente, en revanche, ne s'était-il pas amoindri par la perte de quelques rhapsodies, que n'avaient pu se procurer les arrangeurs du temps de Pisistrate? En d'autres termes, l'Odyssée, telle que nous la possédons, n'offre-t-elle pas quelques lacunes? Il n'est pas trop hardi de poser au moins la question et, pour ma part, j'ai depuis longtemps essayé d'y répondre, en montrant çà et là, dans ce poème, les traces d'un épisode qui paraît s'être perdu. Ce problème délicat a-t-il échappé jusqu'ici à l'attention de tous les critiques? C'est ce que je n'ose affir-

(1) Voir surtout SPOHN : *De extrema Odysseæ parte inde a vi… CCXCVII ævo recentiore orta quam Homerico.* Lipsiæ (Berlin), 181…

(2) Voir notre note sur ce sujet, à la suite de l'*Histoire de la … Grecs* (Paris, 1849), p. 508 et suiv.

mer, tant il est difficile de connaître tous les travaux publiés sur les poèmes homériques, surtout depuis un siècle. La dernière édition de la *Bibliotheca scriptorum classicorum* d'Engelmann, publiée en 1880, recense plus de dix-huit cents dissertations sur Homère, et il s'en faut de beaucoup que ce recensement soit complet. Si quelqu'un a traité avant moi le sujet dont je vais parler, on voudra bien m'excuser de n'avoir pas connu mon devancier.

L'unité de l'Odyssée a frappé si vivement les critiques anciens, comme les critiques modernes, que partout où elle semblait compromise par quelque détail de la rédaction traditionnelle, on a volontiers torturé le texte, pour cacher ou pour corriger le défaut de liaison qu'on avait cru y apercevoir. Ainsi Télémaque, ayant quitté Ithaque sur le conseil de Minerve, pour aller à la recherche de son père, visite d'abord le vieux Nestor à Pylos, puis Dioclès à Phères, puis Ménélas à Sparte, et, de Sparte, il revient par Phères à Pylos, d'où il se rembarque pour regagner sa patrie, sans avoir d'ailleurs rien appris de triste ou de rassurant au sujet de son père Ulysse. Or il semble que les anciens aient connu, par quelque tradition, une quatrième visite, celle-là beaucoup plus lointaine, de Télémaque. En effet, un manuscrit harléien, consulté par Porson, et qui s'accorde sur ce point avec un manuscrit de la Bibliothèque ambrosienne, porte à la marge, après le vers 93 du I^er^ chant, le vers suivant :

Κεῖθεν δὲ Κρήτηνδε παρ' Ἰδομενῆα ἄνακτα,

lequel vers est suivi d'un second vers visiblement emprunté à un autre passage du poème (I, 286) :

Ὅς γὰρ δεύτατος ἦλθεν Ἀχαιῶν χαλκοχιτώνων.

Une note précieuse des *Scholies* sur le III^e^ chant (vers 313) se rapporte expressément à cette tradition. Là, le poète nous représente Nestor conseillant à Télémaque de ne pas faire un trop long voyage :

Καὶ σύ, φίλος, μὴ δηθὰ δόμων ἄπο τῆλ' ἀλάλησο,

en laissant sa maison et sa mère Pénélope exposées aux attentats des prétendants. « Ce passage, dit le scholiaste, avait persuadé à Zénodote, dans son commentaire *sur le voyage de Télémaque* (ἐν τοῖς περὶ τῆς ἀποδημίας Τηλεμάχου), de mettre en comparaison la Crète avec Sparte. Car il pense que, d'après son discours, Nestor entend, sans le dire, que Télémaque lui a parlé d'un voyage par mer à la recherche de son père. Aussi, dans la I^re^ rhapsodie (vers 93), écrivait-il :

Πέμψω δ' ἐς Κρήτην τε καὶ ἐς Πύλον ἠμαθόεντα.

Et Minerve dit ailleurs (I, 284) :

> Πρῶτα μὲν ἐς Πύλον ἐλθέ [καὶ εἴρεο Νέστορα δῖον·]
> κεῖθεν δ' ἐς Κρήτην τε παρ' Ἰδομενῆα ἄνακτα,
> ὃς γὰρ δεύτατος ἦλθεν Ἀχαιῶν χαλκοχιτώνων (1).

Sur un autre passage (II, 359), où Télémaque dit à Euryclée : « Je vais à Sparte et dans la sablonneuse Pylos », le scholiaste remarque encore qu'il n'est pas question d'un voyage en Crète.

Enfin, au chant IV (vers 702), où le héraut Médon dit à Pénélope : « Il (Télémaque) est allé aux nouvelles de son père dans la riche Pylos « et dans la divine Lacédémone », un scholiaste remarque de même qu'il n'est pas question d'un voyage en Crète. Mais si la pensée de ce voyage n'est pas dans l'esprit de Minerve, et si la déesse ne l'a pas suggéré à Télémaque, d'où peut venir l'étrange interpolation qui suit le vers 93 du premier chant ? D'où viennent les scrupules de Zénodote et sa subtile explication du conseil de Nestor? Aussi, est-on bien tenté d'admettre qu'un récit de ce voyage en Crète existait jadis dans quelque rhapsodie, et qu'il s'était perdu au temps où Pisistrate fit mettre en ordre, par des rédacteurs plus ou moins habiles, les copies jusque-là éparses des poèmes homériques. A l'appui de cette conjecture, une preuve se présente, qui me paraît avoir échappé à tous les critiques, en particulier à Boivin le cadet, dans sa *Chronologie de l'Odyssée* (2).

L'Odyssée débute par les préparatifs de Télémaque pour les voyages en question, et par ceux d'Ulysse pour quitter l'île de Calypso. Le père et le fils arriveront et se rencontreront à Ithaque, le trente-cinquième jour après ce début du poème. Mais, sur les trente-quatre jours qui répondent à ces deux actions parallèles, et qui sont scrupuleusement comptés pour ce qui concerne Ulysse, il n'y en a que six dont nous sachions l'emploi par son jeune fils ; et c'est à la fin de la sixième journée, ou tout au plus de la septième, que nous le voyons reprendre par mer à Pylos le chemin d'Ithaque. N'y a-t-il pas dans cette discordance l'indice de quelque lacune, qui serait naturellement remplie par le récit d'un voyage en Crète ? Pour éclaircir nos doutes sur ce sujet, nous serions heureux de posséder l'édition que les Crétois avaient fait faire du texte homérique, et dont l'existence est attestée au moins par une note du grammairien Séleucus, dans les *Scholies* de Venise sur l'Iliade (I, 381). Un autre témoignage du zèle des Crétois pour leurs vieilles légendes héroïques, témoignage non moins intéressant quoique moins direct, nous est fourni par une inscription de

(1) *Scholia græca in Homeri Odysseam* edidit G. Dindorfius, Oxonii [illegible] tome I, p. 150. Comparer sur cette scholie les réflexions de Düntzer, *De Zo[illegible] studiis homericis* (Gœttingue, 1848, in-8°), p. 104.

(2) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome II (p. 356 et suiv.)

Téos (1), où nous voyons qu'un musicien, nommé Ménéclès, député par les Téiens auprès de la ville crétoise de Priansos, s'y fit particulièrement bien venir pour avoir apporté avec lui « un cycle de récits « sur les dieux et les héros de la Crète, recueil formé d'après beau- « coup de poètes et d'historiens ». Si un tel recueil nous était parvenu, sans doute il nous eût éclairés sur la tradition qui rattachait au royaume d'Idoménée quelques souvenirs d'Ulysse et de son fils. Aujourd'hui, faute de renseignements précis, nous ne pouvons faire, sur l'épisode en question, que des conjectures. Mais ces conjectures prennent quelque vraisemblance, par leur rapport avec toute l'histoire des poésies homériques. Combien cette histoire nous était mal connue, avant la découverte des *Scholies* de Venise sur l'Iliade ; et combien de lumière aurait pu jeter sur l'autre poème homérique la découverte d'un recueil semblable à celui qui répandit un jour si nouveau sur la tradition philologique du texte d'Homère !

Les seules aventures d'Ulysse et de Télémaque étaient le sujet de traditions bien divergentes dans l'antiquité. On en a un frappant témoignage dans l'analyse qui nous est parvenue de la *Télégonie*, c'est-à-dire du dernier des poèmes qui formaient le cycle épique (2). La touchante légende de Pénélope offre, même dans l'Odyssée, des variantes qui laissent voir chez les Homérides une certaine confusion de souvenirs (3). Il ne faut donc pas s'étonner si la seconde des épopées homériques donne aujourd'hui tant de prise à une critique surtout jalouse d'en rechercher les origines et d'en expliquer la formation.

Une dernière remarque, avant de clore cette rapide excursion dans le domaine homérique. On sait que la première édition des *Aventures de Télémaque* (édition qui, d'ailleurs, n'était pas complète), parut en 1699, sous le titre : *Suite du quatrième livre de l'Odyssée d'Homère ;* et l'on sait quelle place occupent, dans cette première partie de l'ouvrage, le voyage et le séjour de Télémaque chez Idoménée. Fénelon était grand lecteur d'Homère. Avait-il, par hasard, soupçonné quelque chose du problème que nous essayons ci-dessus de résoudre? Je suis loin de l'affirmer ; mais il est singulier que son roman épique se trouve précisément combler le vide que nous avons cru apercevoir dans le récit homérique des *Voyages de Télémaque*.

Pour revenir à Homère, la chronologie de l'Iliade présente aussi plus d'une difficulté, qui embarrassait déjà les anciens commentateurs.

(1) *Corpus Inscriptionum græcarum*, n° 3057 ; inscription complétée par Le Bas, *Voyage archéologique*, V^e^ partie, n° 82 ; traduite par nous dans le *Mémoire sur les Traités publics chez les Grecs et chez les Romains*, Paris, 1866, pp. 273-274. Ce document est de l'an 193 avant l'ère chrétienne.

(2) Voir en général, sur ces variétés des légendes concernant Ulysse, la thèse de Gebhart : *De varia Ulyssis apud veteres poetas persona ;* Paris, 1860, in-8°.

(3) Voir *Odyssée*, I, 275-276 ; II, 53 ; XV, 16-17.

Au XXIV[e] chant de ce poème, dans les plaintes si touchantes que prononce Hélène devant le cadavre d'Hector, on lit ces vers (765-6) :

« Ἤδη γὰρ νῦν μοι τόδ' ἐεικοστὸν ἔτος ἐστίν,
« ἐξ οὗ κεῖθεν ἔβην καὶ ἐμῆς ἀπελήλυθα πάτρης.

« Voici la vingtième année depuis que je suis venue de là-bas (de « Mycène) et que j'ai quitté ma patrie. »

Si elle compte vingt ans depuis son arrivée à Troie jusqu'à la dixième année de la guerre, il fallait donc que les préparatifs des Grecs eussent duré dix ans? Ce que l'on ne peut expliquer sans recourir à des suppositions bien futiles, dont on retrouve la trace dans les *Scholies* sur ce passage. D'un autre côté, ni les deux vers que nous venons de relire ne pourraient être supprimés sans rompre la suite naturelle du discours, ni la critique n'oserait effacer, dans cette belle et lugubre scène, toute la tirade que prononce la coupable épouse de Ménélas, et qui est empreinte à la fois de ses remords, de son tendre respect pour Hécube et Priam, de sa reconnaissance envers Hector.

C'est ici plus que jamais le cas de remarquer que, si les éditeurs des chants homériques ont pu justement y signaler des incohérences, des interpolations ou des lacunes, ces vénérables dépôts de la poésie héroïque doivent, dans leur ensemble, être maintenus pour nous en l'état où les Grecs nous les ont transmis. Parmi les vers suspects, il en est bien peu qui ne méritent pas d'être conservés à leur place, sinon pour leur beauté poétique, au moins comme témoignage tantôt des vieilles mœurs de la société grecque, tantôt des scrupules ou de l'inexpérience des anciens rédacteurs et des premiers philologues éditeurs de l'épopée homérique.

ÉMILE EGGER,
de l'Institut.

Paris.

UN COMMENTAIRE DU MOYEN AGE

SUR

LA RHÉTORIQUE DE CICÉRON

Le manuscrit n° 10057 de la Bibliothèque de Bourgogne (Bibliothèque royale de Bruxelles), qui, dans l'*Inventaire général*, porte le titre étrange de *Apuleïi Rhetorica*, contient en réalité un commentaire du moyen âge sur la *Rhétorique* de Cicéron. Il se compose de 30 feuillets de parchemin, format petit in-4°, à deux colonnes, couverts d'une écriture fine et serrée avec beaucoup d'abréviations. Il paraît dater du XII^e^ siècle. Il se trouve relié avec d'autres manuscrits d'écriture et d'âge différents. — Les feuillets 1 à 29 v° renferment l'ouvrage complet. Au feuillet 29 v° commence une seconde copie du commentaire (y compris la préface), écrite d'une autre main, en caractères plus gros et plus lisibles. Cette seconde copie, qui va jusqu'à la fin du 30^e^ feuillet, reproduit à peu près tout le premier feuillet. Elle n'a été faite évidemment que pour remplir les pages restées disponibles. — Le manuscrit n'a ni titre ni souscription.

L'auteur du commentaire est un certain Theodoricus. Il parle de lui-même en deux endroits : d'abord dans la préface, ensuite dans une espèce d'apologie sous forme d'allégorie, qui termine la première partie de son commentaire (1).

Nous transcrirons en entier ces deux morceaux, qui nous semblent assez curieux (2) :

Fol. 1 r°, col. a, l. 1 et suivantes : Ut ait Petronius (3), nos magistri

(1) Cette partie comprend les quatorze premiers chapitres du livre I de la *Rhétorique*.

(2) Comme il ne s'agissait pas ici d'un texte classique, nous n'avons pas cru devoir indiquer les changements que nous avons apportés à l'orthographe et à la ponctuation du manuscrit, les fautes de copie que nous avons corrigées, les variantes de la seconde copie de la préface, etc.

(3) *Sat.*, c. III (p. 6, éd. Buecheler, 1871).

in scolis soli relinquemur nisi multos palpemus et insidias auribus fecerimus. Ego vero non ita. Nam medius fidius paucorum gratia multis mea prostitui. Sic tamen consilium meum contraxi ut vulgus profanum et farraginem scolae petulcam excluderem. Nam simulatores ingenii execrando studium et professores domestici studii dissimulando magistrum, tum etiam scolasticae disputationis histriones inanium verborum pugnis armati, tales quidem mea castra secuntur; sed extra palatium, quos sola nominis detulit aura mei, ut in partibus suis studio pellaciae Theodoricum mentiantur. Sed, ut alt Persius (1), *Esto, dum non deterius sapiat pannucia Baucis.* Atque haec hactenus, ne cui praefatio incumbit, is eam prolixitatis arguens forte rescindat atque hinc initium commentarii sumat.

Fol. 9 r°, col. b, l. 3 et suivantes : Invidia falso vultu dialecticae subornata Famam sic alloquitur, et fallacibus verbis ut solet aggreditur: « Diva potens, notum est cunctis quantum rerum momentum in « te consistat. Nam ut taceam quod auctoritate tui judicii rerum humanarum pretium libretur, illud singulare totus praedicat orbis, quod « caelitum gestamina vicissim assumas : *Saturni falcem, fulmen Jovis,* « *Arcadis alas, Gradivi frameam, tum spicula caeca Dionae, Tum Phoebi* « *citharam, tum spicula certa Dianae* (2). Te omnes poetae ac oratores « sequuntur; te quidam ex sectatoribus meis summum bonum esse « reputant. Te omnis mundus timet offendere. Te etiam ego ipsa ve- « neror, tum propter antiquam familiaritatem et amicitiam, tum praesertim quia sine te scola nostra tepesceret. Cum igitur et in divinis « et in humanis tam potens appareas, quid est quod tam patienter « obprobria sustines? Ecce Theodoricus Brito, homo barbaricae nationis, verbis insulsus, corpore ac mente incompositus, mendacem « de se te vocat, quod ei nomen meum super omnes non ascribas. « Idcirco igitur te verbis turpissimis persequitur ille superbus, invidus, « detractor, inimicis supplex, amicis contumeliosus, sicut etiam sui « discipuli de eo attestantur. Quare age, et quod (3) maxime de tuis « bonis appetit aut meretur, illud ei subtrahe, ut ne promeruisse videatur. » Talibus Invidiae verbis Fama permota alas concutit, sonos multiplicat, urbes et nationes duce Invidia peragrat, rumoribus implet. Theodoricum ubique accusat et ignominiosis nominibus appellat. Cum vero rudibus et indiscretis loquitur, *Boeotum crasso* tunc (4) *aëre natum* (5), quando vero religiosis, tunc necromanticum vel haereticum vocat. At inter conscios veritatis tacet, et si de eo mentio fiat, aliam

(1) *Sat.* IV, v. 20-21.

(2) Ms. : tum spicula ceca diâne. tum phebi citharam. tum spicula certa (corrigé de *ceca*) diane. Comparer Juvénal, XIII, 78-83.

(3) Ms. : q̃.

(4) Ms. : tc̃. Peut-être doit-on corriger *tc* en *in*.

(5) Horace, *Epist.*, II, 1, 244.

historiam inceptat. In scolis vero et scolarium conventibus, mentes commutat ut ignorantiam ejus lucretur. Platonem ei concedit, ut rhetoricam auferat. Rhetoricam vero vel grammaticam quasi per hypothesim donat, ut dialecticam subripiat. Quibuslibet vero potius quam dialecticam (1). Tum mores ejus improbos, tum negligentiam in studio, tum longas interpretationes inculcat. Ad ultimum, cum cetera deficiunt, obicit eum legere provectis, ut novos detineat vel potius corrumpat, ut ulterius non possint apud eum proficere. Hactenus Invidiae respondi.

Nous avons vainement cherché à nous procurer des renseignements plus précis sur la vie de notre auteur. Nous devons nous contenter de signaler ce personnage à l'attention des *médiévistes*.

Pour le fond comme pour la forme, le commentaire de Theodoricus est essentiellement scolastique.

Au point de vue de l'interprétation, rien de plus stérile que ce fastidieux fatras rédigé en un latin barbare.

Les auteurs anciens cités par Theodoricus sont :

ARISTOTE, les *Catégories* et les *Topiques* d'après la traduction latine de Boèce,

BOÈCE,

CICÉRON, *De Oratore*, les *Verrines*, les *Philippiques*,

L'auteur de la RHÉTORIQUE *ad Herennium*,

GRILLIUS, commentaire sur le *De Inventione*,

HORACE,

JUVÉNAL,

LUCAIN,

MARTIANUS CAPELLA,

OVIDE,

PERSE,

PÉTRONE,

QUINTILIEN, *De Institutione oratoria*,

STACE,

TÉRENCE,

VICTORINUS, commentaire sur le *De Inventione*,

VIRGILE.

Il faut ajouter deux citations du jurisconsulte Paul, *in libris Institutionum*, que nous avons publiées dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* (tome XXI, 1878, p. 30-31), mais qui paraissent apocryphes (2).

(1) Le texte est altéré ou il y a une lacune. Au lieu de *quibuslibet*, il faut lire en tout cas *quidlibet*.

(2) Nous croyons bien faire en reproduisant ici ces deux citations :

Fol. 23 v°, col. *b*, l. 1 et suivantes : Secundum Paulum in libris Institutionum accipere nomen extra (*ms. :* ex *corrigé en* extra *par la même main*) ordine[illegible] est (*om.*

Au point de vue de la critique du texte, l'ouvrage qui nous occupe n'est pas dénué d'intérêt.

Il y a en premier lieu les leçons des *lemmata* et celles qui résultent de l'interprétation même donnée par le commentateur. Nous en avons relevé un grand nombre. Ces leçons, autant que nous en avons pu juger, n'ont aucune valeur intrinsèque, mais elles présentent quelque utilité pour l'histoire du texte de la *Rhétorique*.

Ce qui est plus important, ce sont les variantes mentionnées en termes exprès par le commentateur. Nous en donnons ci-dessous la liste complète.

Fol. **4 v°**, col. **a**, l. **3**. L. I, c. 5, § 7 (p. 9, l. 2 de l'édition Weidner, Berlin, 1878) : *positum in disceptatione*]..... Quidam libri habent *positum in consultatione* (1).

Fol. **7 r°**, col. **b**, l. **13**. L. I, c. 11, § 14 (p. 15, l. 8) : *aequi et recti natura*]..... Quidam libri habent *aequi et iniqui natura*, quod satis planum est (2).

Fol. **15 v°**, col. **a**, l. **14**. L. I, c. 28, § 43 (p. 39, l. 14) : (Le texte suivi par le commentateur portait *actio*)..... Quidam libri habent *pactio*.

Fol. **19 v°**, col. **b**, l. **23** et suivantes. L. I, c. 45, § 85 (p. 61, l. 17) : *Cujus praedae, etc.*] Duplex littera et potius triplex solet hic esse. Nam potest ita legi : Cujus praedae sectio .i. distinctio non venit in divisione. Vel ita : Cujus praedae sectione ei venerit equus. Nam quando praeda dividitur sua pars (3) cuique contingit. Vel ita : Cujus praedae sectio non venerit (*sic!*) .i. non est vendita sed retenta (4).

Fol. **21 r°**, col. **b**, l. **12** et suivantes. L. II, c. 2, § 4 (p. 76, l. 20) : *Quod quoniam, etc.*] i. quoniam consimilis (?) voluntas accidit nobis. Nam ordo litterae in legendo sic faciendus est (5) : Quod voluntatis (6) quoniam accidit nobis, etc. In quibusdam libris invenitur *voluntas*, et tunc ponetur quod pro, etc. (*sic*).

Tous les manuscrits connus jusqu'ici ont *voluntatis*. *Voluntas* est évidemment la vraie leçon. *Quod quoniam* ne forme qu'une expression. Voir Madvig, *Grammaire latine* (traduction Theil), § 449.

par le ms.) sic accusare aliquem, ut oporteat eum respondere sine respectu loci, temporis, condicionis, dignitatis. (Les développements qui suivent sont dus sans doute au commentateur.)

Ibid., l. 36 et suivantes : Secundum Paulum in eodem libro praejudicium est accusati (*corrigé de* accusanti) reatus ante causam.

(1) *in disceptatione*] *et consultatione* add. mrg. P, *vel in consultatione* s. l. S^2. — Nous avons recours à l'apparat critique de Weidner.

(2) *recti*] CM, *iniqui* P^2 ex II, 109.

(3) Le ms. ajoute *eorum*, qui a été ensuite exponctué.

(4) *venierit*] *venerit* C.

(5) Après *est*, le ms. a *qm̃*, qui a été ensuite exponctué.

(6) Corrigé de *voluntas*.

Fol. **26 v°**, col. **a**, l. **28** et suivantes. L. II, c. 39, § 114 (p. 124, l. 23) : *delibari*]..... *Deliberari* (*sic*) vero dixit quasi diminui. Nam deliberare (*sic*) duas habet significationes, aut .s. aliquid consiliando excogitare aut de quantitate rei aliquid dinumerare (?). Quidam libri habent *deliberari* (*sic*), quod satis manifestum est (1).

Fol. **27 v°**, col. **a**, l. **6** et suivante. L. II, c. 45, § 134 (p. 132, l. 18) *ne si extra*]..... Quidam libri habent *nisi extra*, quod satis planum est (2).

Fol. **28 v°**, col. **a**,l. **7** et suivantes. L. II, c. 54, § 164 (p. 143, l. 19 : in odium alicujus [injectionis]) : Clementia, etc.] Ordo verborum sic faciendus est : Clementia est per quam animi temere concitati in odium alicujus invectionis .i. in odium ex aliqua invectione. i. injuria ortum retinentur comitate .i. quadam urbanitate sive curialitate. Quidam libri habent *injectionis*, quod idem valet. Quidam vero neutrum habent, quod satis planum est (3).

Cette dernière leçon confirme l'opinion de M. Weidner, qui regarde le mot *injectionis* ou *invectionis* comme interpolé.

Fol. **29 r°**, col. **b**, l. **10** et suivantes. L. II, c. 58, § 174 (p. 147, l. 22) : *delibatum*]..... Bene vero *deliberare* (*sic*) posuit pro diminuere. Nam deliberare est quasi deliberare (*sic*) .i. aliquid de libra auferre. Quidam libri habent *deliberare*, quod satis planum est (4).

(1) *delibari* S, *deliberari* VP, in V s. l. m. 2 *judicari* adscripsit.
(2) *si*] *nisi* P^2.
(3) *injectionis* VP^1S, *invectionis* P^2.
(4) *deliberatum* PAT.

PAUL THOMAS.

Gand.

NOTE

SUR UN GEMBLACENSIS

AUJOURD'HUI A BRUXELLES, N° 5348-5352, XII^e S.

Ce ms. provenant de la Bibliothèque de Bourgogne, forme un volume de 315 millimètres de hauteur sur 235 millimètres de largeur. Il se compose de 15 cahiers non marqués, tous de 8 feuillets, sauf le 15^e^ qui n'en a que 6. Il manque le dernier feuillet du 10^e^ cahier, le 1^er^ du 11^e^ et l'avant-dernier du 15^e^. Les pages ont 43 lignes, d'abord en une seule colonne, puis à partir du f° 80 en deux colonnes. Comme ce changement correspond à la fin du 10^e^ cahier, il est possible que l'exemplaire actuel soit formé de la réunion de deux mss. du même format et du même temps; tel paraît être l'avis de Baiter d'après la note placée en tête des Tusculanes. Mais l'écriture, qui seule permet de se prononcer avec sûreté en pareil cas, n'offre pas d'une partie à l'autre des différences assez tranchées pour que cette distinction soit regardée comme certaine. Nous considérerons donc ce *Gemblacensis* comme un seul exemplaire.

Écrit avec beaucoup de soin et de netteté, d'après une orthographe qui sauf quelques inconséquences reste à peu près la même d'un bout à l'autre, le ms. contient : du f° 1 à 32, *Marci Tullii Ciceronis ad Herennium libri I-VI;* du f° 33 à 63, *Libri I-II Rethoricorum M. Tullii Ciceronis,* autrement dit le traité en deux livres sur l'Invention; du f° 64 à 79, le commentaire de Grillius sur le traité précédent; du f° 80 à 113, *Ciceronis Tusculanarum Disputationum libri V;* enfin du f° 113 *b* à 115 le *Pro Archia.*

Baiter a donné dans la seconde édition d'Orelli, pour le *Pro Archia* et pour les Tusculanes, une collation très suffisante du ms. Il vient pour les Tusculanes après le *Gudianus* et le Parisiensis 6332. Kayser (p. XIX et XXVI, n° 15) a connu le *Gemblacensis* et l'a classé parmi les mss. de la seconde classe de la Rhétorique à Hérennius. Il restait donc à examiner la valeur des autres parties du ms., soit le commentaire sur le *De Inventione,* dont Halm (*Rhetores latini,* p. XV) n'a eu en

main qu'un extrait, et le *De Inventione*, que le dernier éditeur de ce traité, Weidner Berlin. 1878, ne paraît pas avoir connu.

I. Le Commentaire de Grillius n'a ici ni titre ni suscription; il s'arrête après les mots : *de hac re inquit judicabitis*. Halm, p. 604, 27. Son texte se rapproche de celui du ms. de Bamberg sans être le même. Il n'a pas plusieurs fautes de ce ms.; ainsi il donne p. 598, 33 : NAM *sicut in Cornelianis*, et p. 598, 10 : *cum* SALONINUM *diceret* (cf. Servius, *Buc.* IV, 1 ; mais l'ouvrage est d'une valeur si médiocre qu'on ne peut pas attacher à ces différences une bien grande importance. Pour les citations de discours perdus qui seuls ont ici quelque prix, notamment pour les fragments nouveaux du *Pro Cornelio*, p. 598, 33, p. 602, 13 et 16, p. 604, 18, le *Gemblacensis* ne donne pas de leçons différentes. — Il est fâcheux que, dans sa publication, Halm n'ait indiqué qu'à un seul endroit p. 597, 28, les suppressions qu'il a cru devoir faire.

II. Le traité de Cicéron a ici pour titres : *Incipit liber primus rethoricorum M. Tullii Ciceronis;* f° 47 : *Explicit liber primus; incipit secundus;* et pour suscription : *Explicit liber secundus rethoricorum M. Tullii Ciceronis*. J'ai collationné le ms. au commencement (— § 16) et dans les deux passages que n'ont pas les mss. principaux, I, 62-76, et II, 170-175 (voir Weidner, p. XXV). Le texte du *Gemblacensis* dérive du même original que le *San-Gallensis* S, du IX^e^-X^e^ s., le moins bon des trois mss. principaux collationnés par Weidner, et dans le *Gemblacensis* cette recension est moins bien conservée. Le ms. est donc inutile pour toutes les parties de l'ouvrage que nous avons encore dans le *San-Gallensis*. — Dans les deux grandes lacunes, il se rapproche beaucoup des deux mss. (AT) que suit alors Weidner; il est meilleur qu'eux dans la seconde lacune, mais en somme une collation particulière du *Gemblacensis* n'apporterait pas de changement notable au texte du dernier éditeur.

On voit que dans toutes ces parties, malgré la netteté et le soin de la copie, malgré la valeur des originaux qu'il a reproduits, le *Gemblacensis* ne doit cependant être rangé que parmi les mss. de second ordre, et qu'il ne vient en première ligne que pour le *Pro Archia*, où nous n'avons pas de source plus ancienne ni moins altérée. Il ne faut donc pas s'étonner si dans ce dernier ouvrage le *Gemblacensis* donne en quelques endroits (par exemple 5 *sed etiam;* 10 *gravat in;* 28 *hujus aeque imperii;* 32 *quae firme a me*) un texte corrompu qu'on n'a pu encore corriger d'une manière satisfaisante.

Un autre ms. de Bruxelles, n° 9998-9999, XIII^e^ s., contient aussi le *De Inventione*. Mais il n'offre aucun intérêt, son texte étant à peu près partout celui de la Vulgate (ω).

ÉMILE THOMAS.

Douai.

UNE DIZAINE DE NOTES CRITIQUES

1. Ἀρχῆς ἁπάσης ἡγεμών ἐστιν λόγος. C'est ainsi que M. Wilhelm Meyer écrit ce monostique, en changeant l'ἐστι du manuscrit d'Urbino en ἐστιν (*Die urbinatische Sammlung von Spruchversen* etc., Munich, 1880, p. 28, n. 7). Mais, quand on parle de la *raison* comme arbitre souverain des affaires humaines, ce n'est certainement pas un fait que l'on constate, c'est un vœu que l'on forme, un désir qu'on exprime. Il faut donc de toute nécessité remplacer l'indicatif par l'impératif et écrire: Ἀρχῆς ἁπάσης ἡγεμὼν ἔστω λόγος.

2. Les lois somptuaires de Zaleucus se distinguaient, s'il faut en croire Diodore (12, 21), par un esprit extrêmement ingénieux. Elles plaçaient les transgresseurs devant l'alternative ou de subir des peines très graves, ou de chercher leur salut dans un aveu honteux. Telle dame, par exemple, désire relever ses charmes par une parure d'or, par une robe bordée de pourpre. Libre à elle de le faire, pourvu qu'elle renonce à toute prétention de femme honnête; διὸ καὶ ῥᾳδίως ταῖς τῶν προστίμων αἰσχραῖς ὑπεξαιρέσεσιν ἀπέτρεψε τῆς βλαβερᾶς τρυφῆς καὶ ἀκολασίας τῶν ἐπιτηδευμάτων· οὐδεὶς γὰρ ἐβούλετο τὴν αἰσχρὰν κόλασιν ὁμολογήσας καταγέλαστος ἐν τοῖς πολίταις εἶναι. La peine (κόλασις) pouvait et en effet devait être des plus dures, mais ce qui *déshonorait* le coupable, c'était *l'exemption* de la peine (αἰσχρὰ ὑπεξαίρεσις), la circonstance peu honorable, que l'on faisait valoir pour se soustraire au châtiment. Écrivez donc: τὴν αἰσχρὰν πρόφασιν ὁμολογήσας.

3. Un des tisserands les plus fameux des temps antiques fut Hélicon, natif de Salamine en Chypre. Sur un de ses chefs-d'œuvre, que l'on admirait à Delphes, on lisait l'inscription qui suit:

Τεῦξ' Ἑλικὼν Ἀκεσᾶ Σαλαμίνιος, ᾧ ἐνὶ χερσὶν
πότνια θεσπεσίην Ἰαλλὰς ἔχευε χάριν.

Au lieu d'ἔχευε les manuscrits et les éditions d'Athénée (II, 48ᵇ) portent ἔτευξε, ce qui est d'une grossièreté choquante et d'un mal-à-propos tout à fait insupportable. La déesse protectrice des arts et des

artistes n'a pas besoin de « fabriquer » la grâce qu'elle veut prodiguer à ceux qu'elle aime ; elle en abonde, elle en regorge, elle la verse à pleines mains sur ses favoris et sur leurs œuvres. L'auteur de l'épigramme a évidemment imité Homère (comp. *Odyss.* 2,12 = 17,63 : θεσπεσίην δ' ἄρα τῷ γε χάριν κατέχευεν Ἀθήνη ; 8,19 : τῷ δ' ἄρ' Ἀθήνη ‖ θεσπεσίην κατέχευε χάριν κεφαλῇ τε καὶ ὤμοις ; 23,156 : αὐτὰρ καὶ κεφαλῆς κάλλος πολὺ χεῦεν Ἀθήνη — et pour la construction, *Iliade* 9,215 : αὐτὰρ ἐπεί ῥ' ὤπτησε καὶ εἶλεν ἐλεοῖσιν ἔχευεν). Remarquez les allitérations : πότνια, Παλλάς. — χερσίν, ἔχευε, χάριν.

4. Socrate compare Mélétus, son accusateur principal, à un jardinier judicieux et prévoyant, qui soigne en premier lieu les plantes jeunes et tendres : ὀρθῶς γάρ ἐστι τῶν νέων πρῶτον ἐπιμεληθῆναι, ὅπως ἔσονται ὅ τι ἄριστοι, ὥσπερ γεωργὸν τῶν νέων φυτῶν εἰκὸς πρῶτον ἐπιμεληθῆναι, μετὰ δὲ ταῦτα καὶ τῶν ἄλλων· καὶ δὴ καὶ Μέλητος ἴσως πρῶτον μὲν ἡμᾶς ἐκκαθαίρει τοὺς τῶν νέων τὰς βλάστας διαφθείροντας — (*Euthyphron* p. 3ᵃ). Si Platon avait voulu rendre sa pensée plus claire qu'elle ne l'est par elle-même, peut-être aurait-il pu parler des « bourgeons de la cité » ou « du peuple », comme Eschine (si c'est en effet Eschine, comp. l'édition de Weidner) a dit « τὰ κλήματα τοῦ δήμου » (*contre Ctésiphon*, § 166) ; mais les « bourgeons des jeunes gens », c'est une phrase qui pèche en même temps contre les règles de la logique et contre celles du bon goût.

5. Épicure, en parlant du caractère relatif et dérivé, mais nullement factice, du droit, s'exprime en ces termes (chez Diogène Laerce, 9,152) : ἂν μεταπίπτῃ τὸ κατὰ τὸ δίκαιον συμφέρον, χρόνον δέ τινα εἰς τὴν πρόληψιν ἐναρμόττῃ, οὐδὲν ἧττον ἐκεῖνον τὸν χρόνον ἦν δίκαιον τοῖς μὴ φωναῖς κεναῖς ἑαυτοὺς συνταράττουσιν, ἀλλὰ πλεῖστα πράγματα βλέπουσιν. Lisez : ἀλλ' εἰς τὰ πράγματα βλέπουσιν, — et comparez Philodème, *de la Rhétorique* (volumes d'Herculanum, coll. nouv., V, 101 = copies d'Oxford, papyr. 1015,50) : — οὐδ' (ἀ)νήνυσ(τον τοῦτο) τὸ εἶδός ἐστι με(ταχε)ιρίσασθαι, ἀνδρὸς ἐν ἑκάστοις εἰς (πρ)άγματα βλέποντος καὶ (ἀλ)ηθινολογοῦντος, οὐκ ἐνθυμήμασ(ι)ν κενοῖς χρ(ω)μένου, δῆλον.

6. Grégoire de Nazianze célèbre l'héroïsme de plusieurs philosophes grecs en ces vers (*Épigramme* 4 ; éd. Caillau, II, 1164) :

ἔστιν Ἐπικτήτοιο μέγα κλέος ἐν προτέροισιν,
ἔστιν Ἀναξάρχου · ὧν ὁ μὲν ἀγνύμενος
τὸ κλέος οὐκ ἀλέγιζεν, ὁ δ' ὅλμου χεῖρας ἔχοντος
κοπτόμενός γ' ἐβόα · πτίσσετε τὸν θύλακον.

Épictète n'eut pas à plaindre la perte de sa gloire (bien que l'on ait voulu traduire : « confractus gloriam non curabat » !), mais la fracture de sa jambe (σκέλος). Comparez Grégoire lui-même (*carmina*, X, *de Virtute*, v. 684-88 ; II, 448 Caillau) ;

λέγεις Ἐπικτήτου τε τὸ κλασθὲν σκέλος

. . . . . .

πτισμόν τ' ἐν ὅλμῳ τῶν Ἀναξάρχου χερῶν κτέ.

et, encore, son quatrième discours contre Julien (I, c. 70 : καὶ τὸ Ἐπικτήτου σκέλος καὶ τὸν Ἀναξάρχου θύλακον), où l'évêque aigri a la mauvaise grâce de reprocher à l'empereur son admiration des vertus païennes, se montrant cette fois-ci plus sévère qu'Origène (*contre Celsus*, VII, p. 368 Spencer : γενναῖος μὲν οὖν ὁ Ἀνάξαρχος κτέ.) et ne cédant le pas qu'à l'âpre piété du farouche Tatien (*ad Graec.* c. 19; 86,2 Otto : μὴ διὰ τὴν ἀνθρωπίνην δοξομανίαν, ὡς Ἀνάξαρχος, ἀποθνήσκετε). Enfin, une allusion à l'accident fâcheux qu'Épictète a si vaillamment supporté se rencontre dans l'épître à Philagrius (Ép. 32; 28e Caillau) : οἷον τὸν Ἀνάξαρχον ἐκεῖνον, τὸν Ἐπίκτητον, τὸν Σωκράτην, ἵνα μὴ λέγω πολλούς· ὧν ὁ μὲν ἐν ὅλμῳ κοπτομένων αὐτοῦ τῶν χειρῶν οὕτω τοῦ τυράννου κελεύοντος πτίσσειν τὸν Ἀναξάρχου θύλακον διεκελεύετο τοῖς βασανισταῖς. C'est la peine de rappeler tous ces passages, parce qu'ils contiennent la seule version naturellement possible et, selon moi, authentique des tourments d'Anaxarque. En effet, l'ineptie du récit ordinaire, dans lequel le philosophe figure comme criant πτίσσε, πτίσσε τὸν θύλακον, pendant qu'on le pile lui-même dans un mortier, saute aux yeux aussitôt que l'on y regarde de plus près. Le livre d'Ératosthène περὶ κακῶν καὶ ἀγαθῶν, écrit cité en pareille occasion par Clément d'Alexandrie (*Stromat.*, IV, 8; p. 589 Potter) et, après lui, par Théodoret (*Graec. affect. curat.*, 8, p. 120; p. 328 Gaisford), est peut-être la source où Grégoire a puisé ces détails curieux, ailleurs inconnus.

7. Crésus en accueillant Solon lui adresse les paroles suivantes : ξεῖνε Ἀθηναῖε, παρ' ἡμέας γὰρ περὶ σέο λόγος ἀπῖκται πολλὸς καὶ σοφίης τῆς σῆς καὶ πλάνης, ὡς φιλοσοφέων γῆν πολλὴν θεωρίης εἵνεκεν ἐπελήλυθας· νῦν ὦν κτέ. (Hérodote, I, 30). Les deux mots que nous venons de souligner font double emploi auprès de φιλοσοφέων, car l'une et l'autre phrase exprime la même pensée, c'est à dire, que la curiosité, le désir de savoir est le motif des voyages lointains du sage Athénien; de plus, ils se retrouvent peu de lignes auparavant (αὐτῶν δὴ ὧν τούτων καὶ τῆς θεωρίης ἐκδημήσας ὁ Σόλων εἵνεκεν). En éliminant cette redite oiseuse et importune on rapproche ce qui n'aurait jamais dû être séparé; car en écrivant γῆν πολλὴν ἐπελήλυθας l'historien s'est fait l'écho d'une phrase homérique : πολλὴν δ' ἐπελήλυθα γαῖαν (*Odyss.* 4,268).

8. Zénon l'Épicurien, dans son cours de logique inductive, avait traité des *idiosyncrasies*, qui au premier abord paraissent propres à ébranler notre foi dans la certitude des inductions. Un jeune philosophe, M. Robert Philippson (« de Philodemi libro qui est περὶ σημείων καὶ σημειώσεων » etc., Berlin, 1881, p. 10), en se souvenant bien à propos d'une phrase de Sextus Empiricus (*Hypotyp.*, I, 81; 19,24

Bekker), m'a suggéré la restitution sûre de la fin du passage en question (Philodème, col. 20), qui jadis avait déjoué tous mes efforts : ἐξέ(θηκε δ)ὲ κα(ὶ τ)ὸν ἐκ τῆς μονογενεία(ς λόγον) καὶ τὸ παραφέροντά (τινα ἢ) κατ' ἄλλον τρόπον διαλλάτ(τοντ)α σαλεύειν τὰς κατὰ τὴν (ὁμοι)ότητα σημειώσεις, ὧν ἐστ(ὶν τ)ὸ τινὰ(ς) α(ἴ)γει(α) χρέα ῥᾴ(ιον πέττε)ιν ἢ τὰ [IIIA apogr. oxon.] δοκοῦντα (πολὺ τούτ)ων εὐκατέ(ργασ)τ' εἶνα(ι μᾶλλον), ὅθεν κτέ. Ce savant a également bien mérité de col. 16, 24-25, où un supplément proposé par lui et légèrement modifié par nous, (π)ρὸ(ς τὸ) τελευτῆς αὐτοὺς (ἀ)δέκτου(ς εἶ)ναι, comble une lacune, la seule qui était restée dans un ensemble continu de près de 150 lignes.

9. Plutarque (*Moral.* p. 20[d]) a seul conservé le fragment de tragédie suivant (*adesp.* 281 Nauck) :

A. τί ὀκνῆτα θύειν δεῖ σε κατθανούμενον ;
B. ἀλλ' ἔστιν οὐδεὶς κάματος εὐσεβεῖν θεούς.

Le premier de ces deux vers a été restitué par M. Cobet il y a près de quarante ans (voir la préface de son Diogène Laerce, p. III), le second a été étrangement négligé par les critiques. Au lieu de ἀλλ' ἔστιν on lisait ἄμεινον, mot qui me paraît parfaitement absurde, mais que Valckenaer seul a remis sur le tapis, en voulant le remplacer par Ἀγάμεμνον (« hariolor autem, haec enim mera tantum est hariolatio, ex Euripidis Palamede petitos », *ad Phoeniss.* v. 1331).

« A quoi bon » — ainsi parle l'un des deux personnages — « te fatiguer en sacrifiant, en priant les dieux, puisque, quoi que tu fasses, tu ne saurais échapper à la mort » (à peu près comme dit l'oracle cité par Hérodote, 6, 86, 3 : ἐπεὶ θάνατός γε καὶ εὔορκον μένει ἄνδρα)? — « N'importe ! » riposte l'autre, « ce n'est pas une corvée, mais un besoin impérieux de notre âme, de vénérer les dieux et de leur prodiguer nos hommages ».

10. On a beaucoup traité et un peu maltraité les deux vers de Sosiphane, que Stobée nous a transmis (*Florilège* 20, 18 = Sosiphan. frg. 2 [p. 638] Nauck) :

νῦν σοι πρὸς ὄψιν θυμὸς ἡδάτω, γέρον·
νυνὶ δεῖ ὀργήν, ἡνίκ' ἔνδικον, λαβεῖν.

L'hiatus au second vers me semble de bon augure pour la restitution de ce petit morceau ; car la faute est trop évidente pour qu'on puisse l'attribuer à autre chose qu'à une simple erreur de copiste, et en pareil cas il est généralement aisé de retrouver le sentier de la vérité, ses traces n'ayant pas été systématiquement effacées. Voilà pourquoi j'ose écrire :

νῦν σοι πρὸς ὄψιν θυμὸς ἡβάτω, γέρον·
νῦν ἡνί' ὀργῆς, ἡνίχ' ἔνδικον, χάλα.

« Qu'à cette vue, ô vieillard, ton âme redevienne jeune et vigoureuse; maintenant que ta colère est légitime, lâche la bride à ta passion. »

Pour comprendre l'altération que le second vers a subie, l'on n'a qu'à supposer que les deux mots νῦν ἡνί' aient été écrits ainsi : NYNINI, ce qui sera devenu NYNIΔEI, corruption presque spontanée qui aura entraîné les autres, le changement de XAAA ou ΛAAA en λαβεῖν et d'ὀργῆς en ὀργήν. Quant au précepte de quelques critiques modernes, qu'il ne faut jamais corriger plus d'un mot dans une phrase, j'y fais la sourde oreille. Il n'y a qu'une seule chose qu'un critique ne doive jamais faire, c'est de poser des règles fixes et immuables dans un art qui n'en admet point, qui doit sans cesse varier ses procédés pour les plier aux exigences les plus diverses, et qui en somme doit être aussi souple, aussi changeant et, si j'ose le dire, aussi ondoyant, que la matière sur laquelle il s'exerce.

TH. GOMPERZ.

Vienne en Autriche.

LES PRINCIPES COSMOGONIQUES PHÉNICIENS

ΠΟΘΟΣ et ΜΩΤ

Eusèbe (1) nous a conservé quelques fragments du livre de Philon de Byblos sur la *Théologie* phénicienne. Philon affirme qu'il a puisé toutes ses données dans l'ouvrage de Sanchoniathon, auteur phénicien auquel il attribue une haute antiquité. Il est à peu près certain aujourd'hui que le polygraphe grec avait en effet entre les mains un ouvrage oriental qu'il comprenait passablement, sinon autant qu'on l'eût désiré dans l'intérêt de la solidité de son interprétation. Malgré cette réserve que commande la prudence, on est d'accord à reconnaître la valeur inestimable de ces renseignements relatifs à la religion phénicienne, de laquelle il reste à peine trois ou quatre monuments indigènes quelque peu instructifs. Parmi les fragments de l'ouvrage de Philon qui ont le plus attiré sur eux l'attention des savants, figure le premier de la série, qui traite des quatre principes de la cosmogonie phénicienne, laquelle semble participer à la fois de la mythologie grecque et de la Genèse hébraïque. Les noms des deux principes Πόθος et Μώτ ont tout spécialement exercé la sagacité des interprètes; mais les tentatives faites jusqu'à ce jour pour en dissiper l'obscurité ont notoirement échoué. Dans les lignes qui suivent, je proposerai une nouvelle solution du problème, en mettant à profit les récentes découvertes de l'assyriologie. La comparaison des religions sémitiques entre elles me semble le seul moyen efficace autant que légitime qui puisse nous conduire au but et livrer un résultat qui, indépendant de toute appréciation personnelle, atteigne presque la certitude d'un fait.

Ce fragment est ainsi conçu :

Τὴν τῶν ὅλων ἀρχὴν ὑποτίθεται ἀέρα ζοφώδη καὶ πνευματώδη, ἢ πνοὴν ἀέρος ζοφώδους, καὶ χάος θολερὸν ἐρεβῶδες· ταῦτα δὲ εἶναι ἄπειρα, καὶ διὰ

(1) Præpar. Evangel. lib. I, cap. x, 7. Cf. Orelli *Sanchoniathonis fragmenta*, pp. 8-12.

πολὺν αἰῶνα μὴ ἔχειν πέρας. Ὅτε δέ, φησιν, ἠράσθη τὸ πνεῦμα τῶν ἰδίων ἀρχῶν, καὶ ἐγένετο σύγκρασις, ἡ πλοκὴ ἐκείνη ἐκλήθη πόθος· αὕτη δὲ ἀρχὴ κτίσεως ἁπάντων· αὐτὸ δὲ οὐκ ἐγίνωσκε τὴν αὐτοῦ κτίσιν καὶ ἐκ τῆς αὐτοῦ συμπλοκῆς τοῦ πνεύματος ἐγένετο Μώτ. τοῦτό τινές φασιν ἰλύν, οἱ δὲ ὑδατώδους μίξεως σῆψιν. Καὶ ἐκ ταύτης ἐγένετο πᾶσα σπορὰ κτίσεως, καὶ γένεσις τῶν ὅλων. (Ἦν δέ τινα ζῶα οὐκ ἔχοντα αἴσθησιν, ἐξ ὧν ἐγένετο ζῶα νοερά, καὶ ἐκλήθη Ζωφασημίν, τοῦτ' ἔστιν οὐρανοῦ κατόπται). καὶ ἀνεπλάσθη ὁμοίως ὠοῦ σχήματι, καὶ ἐξέλαμψε Μὼτ ἥλιός τε καὶ σελήνη, ἀστέρες τε καὶ ἄστρα μεγάλα.

Le passage que j'ai mis entre parenthèses doit être placé à la fin, et de la sorte la proposition relative à Μώτ reprend son unité primitive et ne laisse rien à désirer sous ce rapport.

La division des principes primordiaux est quaternaire : Ἀήρ, Χάος, Πόθος et Μώτ; principes qui rappellent en quelque sorte les quatre éléments dont, d'après la philosophie grecque, se composent les êtres corporels. Des quatre noms que je viens de mentionner, le premier, Ἀήρ, est bien l'air élémentaire; le second, Χάος, l'espace ouvert et rempli d'une substance atomique et poussiéreuse, représente visiblement l'élément terreux; le troisième, Πόθος, le désir ou l'amour qui agite la masse chaotique et la met pour ainsi dire en fusion, figure convenablement le feu; enfin, pour ce qui est du quatrième, nommé Μώτ, l'auteur même l'explique par « boue aqueuse », ce qui ne diffère pas essentiellement d' « eau trouble », expression à laquelle on peut d'autant plus facilement substituer le mot « eau » tout court, que, ainsi que nous le montrerons plus loin, Μώτ est réellement l'eau par excellence, la mer.

Ce schématisme, apparemment grec, est de nature à inspirer une juste méfiance. Cependant les circonstances atténuantes ne manquent point, et nous devons en tenir compte. D'abord la croyance relative à l'existence primordiale de l'air et du chaos, tous deux invisibles et presque immatériels, est tellement naturelle qu'elle a à peine besoin d'être énoncée. Tous les peuples sont également unanimes à admettre le caractère primordial de la mer ou de l'océan. Voilà déjà trois éléments admis ou sous-entendus à peu près partout. Les autres traits de cette cosmogonie, comme par exemple l'antériorité des ténèbres sur la lumière, reposant sur l'expérience quotidienne, sont également des conceptions humaines communes. On voit de là que l'affirmation de Philon d'avoir trouvé ces données cosmogoniques dans un ancien écrit phénicien n'a rien qui doive étonner, et qu'il n'est pas absolument nécessaire de supposer que cet auteur les ait empruntées à Hésiode ou à Aristophane. Ce sentiment est même corroboré par la considération de la locution Πνοὴ ἀέρος ζοφώδους qui frappe par son air sémitique et qui se ramène aisément au phénicien *nišmat rah kèhat*.

Le seul point vraiment embarrassant est celui qui concerne l'in-

troduction dans la cosmogonie phénicienne du principe tout hellénique de Πόθος, même en faisant abstraction du rapprochement tenté ci-devant avec le feu élémentaire. Non que le principe de l'Amour désirable — Ἔρως ὁ ποθεινός, comme l'appelle Hésiode — soit particulier à la cosmogonie grecque; au contraire, partout où l'anthropomorphisme prédomine, l'esprit est forcément conduit à envisager la création comme le résultat d'un acte de génération primordial consommé par l'union de deux principes de sexe opposé. L'union étroite (πλοκή) de ces principes devient en même temps la source du mouvement et de la modalité. Tout cela, dis-je, est la conséquence inéluctable de la conception anthropomorphe et peut être commun à plusieurs peuples à la fois. Ce qui frappe dans l'exposition de Philon, c'est le caractère cosmogonique de Πόθος, qui, semblable à l'Eros grec, tend à laisser dans l'ombre les trois autres principes vraiment cosmiques. Notre méfiance relative à l'authenticité de Πόθος dans la cosmogonie phénicienne grandit encore par suite d'une autre considération. Un autre passage, également extrait du livre de Philon de Byblos, mentionne Πόθος et Ἔρως comme les deux fils d'Astarté et d'Ouranos (1); ce sont donc des divinités de la création et nullement des principes cosmogoniques, comme c'est le cas chez les Grecs. La contradiction ne peut pas être plus flagrante.

Ce qui vient d'être dit me semble établir l'origine grecque du Πόθος de Philon. Il s'agit maintenant de décider si Philon l'a introduit de propos délibéré dans la cosmogonie phénicienne, ou bien s'il l'a substitué, sans s'en douter, à un autre terme de l'original de Sanchoniathon. La première alternative doit être repoussée par la raison péremptoire que voici : si Philon avait voulu intercaler un principe hellénique à la cosmogonie phénicienne, il aurait choisi de préférence le nom nettement hésiodique d'Éros au lieu de Πόθος, expression beaucoup plus faible et passablement prosaïque. La seconde alternative, au contraire, ne présente aucune difficulté, car notre auteur est coutumier du fait des substitutions. En parcourant les fragments qui restent de son œuvre, on constate qu'il assimile sans gêne les divinités de différents peuples, chaque fois que son éclectisme y trouve quelque avantage. Dans son esprit d'évhéméríste doublé de néoplatonicien, l'Amour, qui joue un rôle prépondérant dans la cosmogonie grecque, ne devait ni ne pouvait manquer dans celle des Phéniciens ses compatriotes; et, pour l'y introduire, il suffit que l'expression de l'original s'y accommodât d'une façon ou d'une autre. C'est ainsi, pour citer un exemple très caractéristique, que Philon, ayant trouvé que la conception d'un dieu ichthyomorphe répugnait aux Grecs, n'hésita pas à changer le dieu phénico-sémitique *Dâgôn*, dont le nom vient de *Dâg*,

(1) Orelli, *l. c.*, p. 32.

poisson, en un Ζεὺς ἀρότριος (1), en identifiant ce nom avec l'homophone *Dâgân* « blé » (σῖτος). La plupart de ces étymologies fictives ont leur source dans l'habitude des anciens de n'envisager que la transcription grecque des mots orientaux, transcription qui, étant donné le manque dans l'alphabet grec des gutturales et des lettres emphatiques propres aux langues orientales, était si imparfaite qu'elle donnait souvent lieu aux plus singulières confusions. Dans le passage que nous étudions, le hasard a particulièrement favorisé la tendance étymologique du mythographe de Byblos. En comparant le passage connu de Damascius sur la cosmogonie babylonienne, M. Renan a montré depuis longtemps que Philon de Byblos avait sous les yeux le nom de Ἀπασῶν que les Babyloniens considéraient comme l'époux de Ταυθή, la mère des dieux, nom qu'il a interprété par Πόθος, « désir ». M. Renan a pensé, — et c'était alors très légitime, — que la forme phénico-babylonienne de Ἀπασῶν était *ḫippâçôn*, nom abstrait formé de *ʿḥêpheç* « désir » et que, de telle sorte, l'idée cosmogonique de Πόθος = Ἔρως aurait été réellement sémitique. Ce point de vue me semble devoir être modifié aujourd'hui que le type primitif de l'Apason babylonien nous est parfaitement connu. Ce type est *Apsu* « Océan » et nullement *ḫippâçôn* « désir ». Pour s'en convaincre, on n'a qu'à se rappeler les termes de la première tablette babylonienne de la création, où les principes cosmogoniques sont énoncés d'une façon très précise :

Enuma eliš la nabû šamamu
ʿSaplis [*ki-*]*tum šuma la zakrat*
Apsuma [*la*] *patû zarušun*
Mûmmu Tiamat muallidât gimrišun
Mešunu išteniš iteqûma
Gipara la kiççura çuça la še'
Enuma an-meš la šupû manama
ʿSuma la zukkuru šimatam...?
Ibbanûma an-meš gal-meš
An-Laḫmu an-Laḫamu uštapû
Adi irbû . . . . . .
An-šar an-ki-šar ibba[*nû*]. .
Urriku ud-meš . . . . . .
An-Anu . . . . . .
An-ʿSar. . . . . .

« En ce temps-là, en haut, le ciel était innommé; 2 en bas, la terre n'était pas désignée par un nom; 3 (c'est alors que) l'Océan (*Apsu*) sans borne (fut) leur générateur 4 (et) la dame Mer (*Tamat*) la génératrice d'eux tous. 5 Leurs eaux s'agitèrent ensemble, 6 (pareilles)

(1) Orelli, *l. c.*, p. 32.

à un verger sans fruits, à un lac sans plantes. 7 En ce temps-là, aucun des dieux ne brillait; 8 aucun nom n'était mentionné, et le destin ne... 9 (Enfin) les grands dieux furent créés; 10 Lahmou et Lahamou parurent... 11 et se multiplièrent... 12 Aschour et Kischar furent créés; 13 de longs jours se passèrent...; 14 Anou... 15 Aschour... »

On le voit, les Babyloniens admettaient comme cause éternelle de toute existence l'union amoureuse de deux principes dont l'un, *Apsou*, le chaos aux germes atomiques, est mâle et actif; l'autre, *Tamat*, la mer féconde et grouillante, est femelle et passif. Cette génération primordiale produit tout d'abord les dieux cosmiques *Lahmou* et *Lahamou* (Substance et Consistance?), *Aschour* et *Kischar* (Étendue et Activité?), puis les dieux planétaires *Anou* [et *Bel*] (Saturne et Jupiter), dieux qui, pourvus d'une nombreuse famille, exécutent de concert la création aux dépens de leurs grands aïeux dont elle rétrécit le domaine. La cosmogonie phénicienne ne devait guère s'écarter de la conception babylonienne qui représente pour ainsi dire l'idée sémitique par excellence. Et ceci est d'autant plus vraisemblable que la plupart des dieux supérieurs du panthéon babylonien se retrouvent en Syrie et en Phénicie sous des noms identiques. Par conséquent, il y a tout lieu de supposer que l'ouvrage de Sanchoniathon portait en réalité le terme phénicien *Aps* (=héb. *ephes* « vide »), correspondant exact du babylonien *Apsu* « Abîme, Océan », et que c'est Philon seul qui a rapproché *Aps* de *Hepç* (=héb. *hépheç* « désir ») afin d'obtenir le principe du Πόθος, si proche parent de l'Eros grec.

Le rétablissement exact du premier principe cosmogonique de la mythologie phénicienne nous fournit aussi un moyen sûr pour rétablir la forme primitive du second principe, femelle par sa nature, qui porte dans nos éditions d'Eusèbe le nom de Μώτ. On a vu précédemment que Philon explique ce nom par ὕλη « boue, matière », notamment « boue ou pourriture (σῆψις) d'un mélange aqueux (ὑδατώδους μίξεως) ».

Étant donné l'impossibilité de ramener cette forme à une expression hébréo-phénicienne qui ait un sens tant soit peu convenable, plusieurs commentateurs en sont venus à rapprocher l'égyptien Moúθ « mère », épithète fréquente d'Isis, ce qui va assez bien à l'idée de la matière. Mais, outre la différence d'orthographe et l'invraisemblance de la supposition que Philon ait sciemment remplacé le nom phénicien de l'original par un nom égyptien, il y a cette difficulté insurmontable, suivant moi, que chez les Égyptiens même, Isis n'a jamais été un principe cosmogonique et encore moins le représentant de l'élément liquide. C'est donc dans une autre direction qu'il faut chercher le mot de l'énigme, direction vers laquelle nous a déjà conduit l'interprétation du premier principe, savoir : la cosmogonie babylonienne.

Le parèdre féminin de l'*Apsu*-Ἄπασων babylonien est nommé par Damascius Ταυθή et par Bérose Θαλάθ. La dernière forme correspond aussi rigoureusement que possible au nom de la déesse-mer babylonienne, *Tiamat* ou *Tamat*, tel qu'il se lit sur la tablette cunéiforme transcrite plus haut. L'orthographe Ταυθή, figure de son côté très fidèlement la forme plus commune *tamtu*. On sait qu'en Babylonie le son *m* se confondait dans la prononciation avec le son *m*=*v* grec. C'est donc le correspondant phénicien du *Tamat* ou *tamtu* babylonien, et nulle autre expression, qui a nécessairement dû se trouver dans le texte de Sanchoniathon. Or, la forme phénicienne du terme en question peut être rétablie avec certitude au moyen du terme hébreu *tehôm*, « mer, abîme, » qui figure précisément dans le récit de la création (*Genèse*, I, 2). Le mot *tehôm*, complètement sécularisé dans l'usage des auteurs monothéistes de la Bible, devait naturellement avoir un sens mythique et anthropomorphe dans la théologie phénicienne. D'autre part, il y a plus d'une raison philologique pour admettre que la forme phénicienne affectait la terminaison féminine *t*, qui s'observe aussi dans l'arabe *tihâmat*, en sorte que la forme réelle du nom phénicien que nous discutons était *Tehâmât* ou plus exactement *Tehômôt*, en vertu du changement régulier d'*â* en *ô* dans la prononciation phénicienne. Transcrite en caractères grecs, la forme *tehomôt* donne naturellement Τομώτ. Les éditions d'Eusèbe n'ont conservé de cette forme que la dernière syllabe Μώτ et cette altération a été le point de départ d'un grand nombre d'hypothèses aussi peu fondées les unes que les autres. Le membre de phrase ἐγένετο Μώτ doit donc être corrigé en ἐγένετο Τομώτ, et il suffit d'y jeter un coup d'œil pour se convaincre que la chute de la syllabe initiale το a été déterminée par le το final de ἐγένετο. La même correction doit aussi être pratiquée dans la phrase finale καὶ ἐξέλαμψε Μώτ ἥλιός τε καὶ σελήνη κ.τ.λ., dont la construction exige impérieusement l'insertion de la proposition ἐκ devant le nom propre. Je crois donc que ce passage doit être rétabli ainsi qu'il suit : καὶ ἐξέλαμψε ἐκ Τομώτ ἥλιός τε καὶ σελήνη κ.τ.λ. ; et cela s'accorde parfaitement avec le mythe babylonien qui fait sortir les divinités sidérales du sein de *Tamat*-Θάλασσα, fécondé par le principe mâle *Apsu*-Ὠκεανός.

De ce qui vient d'être exposé, il résulte que Philon, en assimilant le nom de Τομώτ à ὕλη ou σῆψις, a de nouveau cédé à ses tendances hellénisantes, comme il l'a déjà fait relativement à *Aps* dont il a tiré Πόθος. C'est à ces mêmes tendances qu'il faut très probablement attribuer cette circonstance que dans son exposition l'air s'unit à ses propres atomes (ἀρχαί) pour produire *Tomot*, tandis que dans la cosmogonie babylonienne l'union génératrice a lieu entre *Apsu* et *Tamat*, Océan et Mer. Cela donne une idée exacte de la méthode interprétative qui dominait du temps de Philon : les noms mythologiques

que l'on trouvait chez les auteurs orientaux servaient de prétextes pour attribuer à ceux-ci des idées helléniques. Si l'on retire les superfétations et les incidentes que le mythographe grec y a accumulées, le texte de Sanchoniathon peut se rétablir dans toute sa simplicité orientale de la manière suivante :

Au commencement il y eut un souffle d'air ténébreux et l'Océan troublé.

Ils sont tous deux sans limites et n'auront pas de limites jusqu'à la fin des siècles.

L'Océan s'unit à la Mer et il se fit un mélange.

De celle-ci sortit la semence de toute la création; et cette semence fut formée en figure d'œuf.

Et de la Mer sortirent (aussi) en brillant le Soleil et la Lune, les astres et les grandes étoiles.

(Puis), il y eut (sur la terre) des êtres vivants privés d'intelligence, desquels sortirent des êtres doués d'intelligence qu'on nomme *Zophasamin* (= *Çôphê-'Samêm* « contemplateurs du ciel »).

J. HALÉVY.

LE TOMBEAU

D'UN

LÉGAT PROPRÉTEUR D'AFRIQUE, A ARLES

ORIGINE DU NOM DE LA CAMARGUE

Le musée d'Arles possède un fragment de grande dalle de marbre portant une inscription qui a été publiée par divers auteurs depuis le siècle dernier (1), mais toujours avec des passages défectueux ou dou-

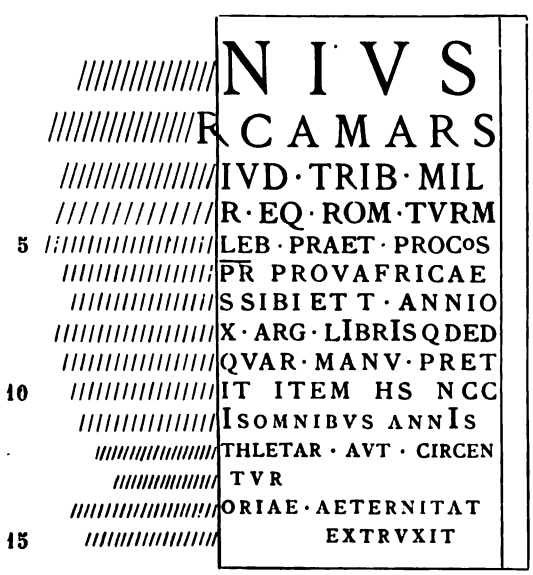

(1) MURATORI, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 622, n° 6; MAFFEI, *Mus. Veron.*, p. 418, n° 1; DUMONT, *Inscr. d'Arles*, n° 23, à la suite de l'*Hist. d'Arles* par NOBLE LALAUZIÈRE; MILLIN, *Voyage dans le midi de la France*, t. III, p. 624; ESTRANGIN, *Descr. de la ville d'Arles*, p. 223; HERZOG, *Gall. Narbon. Hist. append. epigr.*, n° 322. Maffei nous apprend qu'en 1749, à l'époque où il publiait son *Museum Veronense*, l'inscription se trouvait à Arles chez le chanoine Sabathier.

teux. Un estampage, exécuté par M. Huart, conservateur du musée, et obligeamment mis à ma disposition par M. L. Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, me permet de donner de ce texte une copie où, pour la première fois, les lettres se montrent dans leurs proportions et dans leurs positions respectives.

La tablette a 0m75 de hauteur sur 0m15 de largeur, avec des moulures d'encadrement à droite qui réduisent l'aire épigraphique à 0m36 de largeur. L'inscription se compose de quinze lignes dont chacune a perdu une portion notable de son commencement. La hauteur des lettres va en décroissant : 8 millimètres à la première ligne ; 5 millimètres à la deuxième ; 3 millimètres 1/2 à la troisième ; 3 millimètres à la quatrième ; 2 millimètres aux six lignes suivantes : 1 millimètre 1/2 aux quatre dernières.

Une cassure a emporté en partie le S final de la première ligne et celui de la deuxième ; la queue d'un R est encore visible sur le bord de celle-ci, à gauche.

Muratori, d'après la copie de Bimard, et Millin lisaient LIBRISCODED à la huitième ligne, Maffei LIBRIS·ODED, tandis que Herzog y voyait LIRRICODED qui n'a pas plus de sens. J'y ai déchiffré LIBRISQDED, *libris-q(ue) ded(it)*.

A la neuvième ligne, je reconnais avec Muratori, Maffei et Millin le groupe PRET, *pret(ium)*, que Herzog a défiguré en un mot inintelligible TRET.

A la douzième ligne, je lis TILETAR, *[a]thletar(um)*, dans le groupe que Muratori transcrit, sans explication possible, par T·III·ET·AR, Maffei et Millin par TMETAR. Herzog conjecturait PALMAR, *palmar(es)*, qui est matériellement inadmissible sur l'estampage.

Au surplus, je reproduis la lecture de l'ensemble sous la forme typographique si incommode et si déplaisante des caractères courants, que Herzog a malencontreusement adoptée pour tout son recueil :

....Annius... | .....R Camars | ..... *Xvir stlit(ibus) iud(icandis), trib(unus) mil(itum)* | *leg(ionis)....sevir* eq(uitum) Rom(anorum) turm(a) | .... *quaest(or), trib(unus)* pleb(is), praet(or), proco(n)s(ul) | *pro*v*(inciae) Narb(onensis), leg(atus) pr(o)* pr(aetore) prov(inciae) Africae | ..... *vivus* sibi et T. Annio | *fil(io) fec(it). Idem*.... X arg(enteos) LIrrIco (?) ded(it) .....QVAR·MANVTRET | ..... *donavit*, item HS n(ummum) $\overline{cc}$ | *dedit, quorum ex usur*is omnibus annis | *die natali suo ludi palm*ar(es) aut circen(*ses*) *Arelate ederen*tur ; | *item ad nom(inis) sui memo*riae aeternitat(em) | *hoc monumentum* extruxit.

Malgré les lacunes et les mots douteux, Herzog avait bien reconnu qu'il s'agit d'un personnage, Annius Camars, qui, après avoir énoncé les fonctions publiques par lesquelles il a passé successivement — décemvir judiciaire, tribun de légion, chef d'un des six escadrons de chevaliers romains, questeur, tribun du peuple, préteur, proconsul

d'une province, légat propréteur d'Afrique — déclare qu'il a fait construire un tombeau de famille, et qu'il a institué une donation pour la célébration de jeux anniversaires destinés à perpétuer son souvenir.

Herzog avouait n'avoir d'autre motif pour restituer à la Narbonnaise le proconsulat de ce personnage que le fait de l'érection de son tombeau dans cette province. La raison alléguée paraît cependant insuffisante ; il est plus naturel de supposer que si Annius Camars, pendant, ou plutôt après son commandement d'Afrique, s'est fait construire un tombeau à Arles, c'est qu'il avait l'intention de finir ses jours dans cette ville où il avait des attaches de famille par parenté ou par alliance.

D'après l'exemple de L. Novius Crispinus Martialis Saturninus (1), qui fut proconsul de Narbonnaise avant d'être légat propréteur d'Afrique en l'an 145, on peut supposer qu'il en a été de même pour Annius Camars ; mais rien n'empêche non plus de supposer qu'il ait été proconsul de quelque autre province prétorienne, de la Macédoine par exemple, comme l'avait été P. Junius Junianus Martialianus (2). La restitution du mot *Narb(onensis)* dans l'inscription d'Arles n'est donc que possible, mais nullement certaine.

Au commencement de la deuxième ligne, j'ai dit qu'on aperçoit un vestige de lettre ; Herzog y a bien reconnu la queue d'un R, mais il n'en a tiré aucun parti. Or cette lettre précède le cognomen *Camars;* elle appartient donc à l'un des noms de tribus dont l'abréviation se termine par cette lettre, COR, *Cornelia,* HOR, *Horatia,* QVIR, *Quirina,* SER, *Sergia,* TER, *Tere(n)tina ;* entre ces cinq noms il en est deux, le premier et le dernier, qui sollicitent particulièrement notre attention.

Le surnom *Camars,* identique avec l'ethnique *Camers* qui n'en est qu'une variante dialectale, indique que notre personnage était d'extraction ombrienne ; *Umbros Camertes,* dit Frontin (*Stratag.,* I, II, 2). Or les Camertes avaient pour chef-lieu Camerinum, ainsi que cela est prouvé par deux inscriptions de cette ville dans lesquelles ils sont appelés Camertes (3), et l'on sait que Camerinum était de la tribu Cornelia (4). La branche de la gens Annia à laquelle appartenait Camars était donc, à l'origine, inscrite dans cette tribu ; peut-être était-il à la fois parent et compatriote du C. Annius C.f.Cor. Interrex qui a laissé une trace de son séjour à Nîmes (5), dans le proche voisinage d'Arles. On aurait ainsi quelques motifs pour attribuer la même tribu à Camars.

(1) RENIER, *Inscr. rom. de l'Algérie,* n° 198. *Corp. Inscr. Lat.,* t. VIII, n° 2747.
(2) RENIER, *Inscr. rom. de l'Algérie,* n° 1505. *Corp. Inscr. Lat.,* t. VIII, n° 2392.
(3) ORELLI, *Inscr. lat. ampl. coll.,* n° 920 et n° 2172.
(4) GROTEFEND, *Imper. rom. trib. descr.,* p. 43.
(5) PELET, *Catalogue du musée de Nimes,* éd. 1863, p. 37.

D'autre part, si, comme on peut le supposer, ce dernier avait, dès l'âge viril, son domicile légal à Arles, ce n'est pas dans la *Cornelia*, mais dans la *Terentina* qu'il aurait été inscrit, de même que tous les citoyens romains domiciliés dans cette ville (1).

En conséquence, la restitution du mot à suppléer dans l'inscription avant le cognomen Camars est circonscrite à l'alternative entre *Cor(nelia)* et *Ter(entina)*. Le groupe COR. OU TER. était certainement précédé du mot FIL, précédé lui-même d'une sigle de prénom indéterminée.

Le cognomen *Camars* est très rare, car je ne l'ai rencontré que dans une seule autre inscription. Par une coïncidence bien remarquable, il s'y trouve accompagné précisément du gentilicium Annius, et, qui plus est, celui qui le porte y est qualifié de *tribunus plebis*. Ce rapprochement n'a encore été fait par personne que je sache, pas même par Maffei, qui cependant a inséré les deux inscriptions dans son *Museum Veronense* à quelques pages d'intervalle, sans s'apercevoir qu'il s'agit du même individu de part et d'autre. Or il n'y a pas à hésiter sur l'identification. Voici, avec les suppléments nécessaires, le texte que je signale (2) ; il provient de Rome et se trouve actuellement au musée de Vérone :

LARIBVS·AVG·ET·GENIS·CAESARVM· *imp. Caes. Domitiano. Aug. cos. viiii*
DESIG·X·P·P·PERMISSV·A·ANNI·CAMARTIS·TR*ib.pleb.aediculam.reg.i.vico.Honoris*
ET·VIRTVTIS·MAGISTRI·ANNI·LXXXII·A·*solo. impensa.sua.restituerunt*
C·IVLIVS·C·L·ZOSIMVS·M'·BIRRIVS·M'·L·HIERVS·M'·BIRRIVS·*Man.l.....*

Ce qui doit se lire ainsi : *Laribus aug(ustis) et Geni(i)s Caesarum, [Imp(eratori) Caes(ari) Domitiano Aug(usto), co(n)s(uli) nonum], desig(nato) decimum, p(atri) p(atriae); permissu A(uli) Anni(i) Camartis, tr[ib(uni) pleb(is), aediculam reg(ionis) primae vico Honoris] et Virtutis magistri anni nonagesimi secundi a s[olo, impensa sua, restituerunt] : C(aius) Iulius, C(aii) l(ibertus), Zosimus; Man(ius) Birrius, Man(ii) l(ibertus), Hierus; Man(ius) Birrius, [Man(ii) l(ibertus),.....]*

Ce texte est précieux à plusieurs égards ; je me borne ici à en tirer ce qui peut être utilisé pour l'éclaircissement de l'inscription d'Arles. Tout d'abord on y trouve le prénom *A(ulus)* qui seul manquait à la restitution de la première ligne et qui est extrêmement rare dans la

(1) GROTEFEND, *Imper. rom. trib. descr.*, p. 117.

(2) GRUTER, *Inscr. antiq. tot. orb. rom.*, p. 106, n° 6, d'après Smet; MAFFEI, *Mus. Veron.*, p. 101, n° 1; HENZEN, *Corp. Inscr. Lat.*, t. VI, n° 449. J'ai adopté les suppléments de M. Henzen, construits sur le modèle d'inscriptions complètes du même genre; cependant, au lieu du génitif *vici* qu'il restitue conformément au passage REG·XIIII·VICI·CENSORI (n° 451), je préfère l'ablatif *vico*, qui est plus correct et qui se justifie par un passage écrit explicitement, en toutes lettres, au n° 450, REGIONIS·VI·VICO·PORTAE·COLLINAE.

gens Annia ; des trois ou quatre exemples que j'en ai relevés, l'un est de Rome (1), un autre d'Espagne (2). Un troisième se lit sur une inscription de Marsillargues (Gard), aujourd'hui conservée dans l'abbaye de Saint-Gilles, près d'Arles (3).

DEO
SILVANO
A·ANNIVS
EROS
V·S·L·M

Le dédicant est visiblement un affranchi, qui a emprunté son prénom et son nomen gentilicium à son ancien maître, un A. Annius, très probablement le même que Camars, et qui habitait le domaine de *Marcellanicae* (Marsillargues), aux environs d'Arles.

A la mairie de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône) on conserve un petit autel portant l'inscription (4):

SILVANO
A·A·A
V·S·L·M

L'auteur de cet ex-voto se contente d'indiquer ses noms par trois initiales qui paraissent devoir être interprétées *A(ulus) A(nnius) A(...)*, et le rattacher aussi en qualité d'affranchi à la famille de notre A. Annius Camars, en raison de la rareté de son prénom et en raison de la provenance respective de leurs monuments.

Il est remarquable que les représentants de la gens Annia sont relativement plus nombreux dans les environs d'Arles que dans toutes les autres localités réunies de la Narbonnaise et du reste de la Gaule ; On trouve, à Arles, un L. Annius Tullus ; à Aix, un Sex. Annius Severus; à Bonnieux, un Q. Annius Bottus; à Nîmes, un C. Annius Interrex, un Annius Vegetus, une Annia Eutychia, une Annia Tuta, un App. Annius Apolaustianus, un L. Annius Allobrox. De l'ensemble de ces faits on peut raisonnablement conclure que la famille d'Annius Camars possédait des domaines dans cette partie de la Narbonnaise.

Revenons à l'inscription du musée de Vérone. Outre le prénom de notre personnage, on a la bonne fortune d'y trouver une importante

(1) Gruter, p. 931, n° 12.

(2) *Corp. Inscr. Lat.*, t. II, n° 2991.

(3) J.-F.-A. Perrot, *Hist. des Antiq. de Nîmes et de ses environs*, éd. 1856, p. 205, n° 64; Heuzey, dans le *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1875, p. 153; Mowat, dans le *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I (1881), p. 64.

(4) Héron de Villefosse, dans le *Bull. Monum.*, t. XLIV (1878), p. 66.

indication chronologique. En effet, elle nous apprend qu'il était tribun du peuple en l'an 83 de notre ère, pendant le neuvième consulat de Domitien qui coïncide (1) avec la quatre-vingt-douzième année d'existence du collège des quatre *magistri* institué en l'an de Rome 745 (l'an 9 av. J.-C.), et chargé, entre autres attributions, de veiller au culte des Lares du quartier *Honoris et Virtutis*. Suivant les règles de l'avancement, A. Annius Camars a dû devenir préteur l'année suivante, en 84 ; puis, proconsul d'une province prétorienne, au bout de cinq ans, c'est-à-dire en 89 ; et enfin, cinq ans après, légat impérial propréteur d'Afrique pendant le triennium de 90 à 92, sous Domitien. M. L. Renier a démontré (2) que Caligula avait enlevé au proconsul d'Afrique, relevant du Sénat, le commandement des forces militaires, et l'avait confié à un légat relevant de l'empereur, et résidant à Lambèse en Numidie, tandis que le proconsul avait son siège à Carthage, dans l'Afrique propre. Vers le temps de Septime Sévère, ce commandant militaire réunit à ses attributions le gouvernement civil de la Numidie, qui apparaît dès lors comme province séparée et dont le gouverneur prit le titre de légat impérial propréteur de la province de Numidie, au lieu de celui de légat impérial propréteur de la province d'Afrique qu'il avait eu jusqu'alors. Le résultat auquel on arrive par le rapprochement des deux inscriptions d'Arles et de Vérone est donc particulièrement intéressant pour les Fastes des provinces africaines, dont le régime politique a subi des variations comparables en quelques points, mais pour d'autres causes, à celle de l'Algérie française.

Quant au monument d'Arles, on peut dès à présent le rapporter à l'an 93, ou à quelqu'une des années qui le suivent de près. La restitution certaine de la première ligne détermine la longueur de la lacune que l'on reconnaît être exactement égale à la portion existante, si l'on se conforme au module des lettres ; et comme la fin de chacune des lignes aboutit à une bordure d'encadrement, on en conclut que, par symétrie, tous les alinéas d'en tête étaient semblablement adossés à une bordure opposée. En d'autres termes, la dalle paraît avoir été sciée par son milieu, dans toute sa hauteur. Cette condition limite le champ de restitution en montrant que chaque lacune doit être remplie par un nombre de lettres égal à celui dont se compose la portion de ligne correspondante à droite. Herzog n'avait tenu aucun compte de cette obligation architectonique, et sa lecture, acceptable quant au sens général, offre dans le détail des passages d'une faiblesse manifeste ; c'est ce qui ressortira des observations suivantes.

Septième ligne. — La lacune qui précède le mot *vivus* contenait cer-

(1) *Corp. Inscr. Lat.*, t. VI, commentaires des nos 454, 456 et 457.
(2) *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire*, etc., t. II (1854), p. 47.

tainement un titre honorifique. Annius Camars, arrivé au terme de son commandement d'Afrique, pouvait prétendre au consulat. On ne sait s'il y est parvenu, car son nom ne figure point parmi ceux des consuls suffects de l'an 93, dont la liste est d'ailleurs fort incomplète, puisqu'on ne connaît pas ceux du deuxième, ni ceux du quatrième trimestre (1). Mais, consul ou non, il est vraisemblable qu'arrivé au terme de sa carrière politique et fixé à Arles, il reçut de ses concitoyens, à raison de sa haute situation, le titre de patron de la colonie.

Huitième ligne. — La lacune devait contenir le cognomen du T. Annius mentionné à la fin de la ligne précédente. Au lieu du mot énigmatique *lirrico* que Herzog croyait lire, je vois les mots *libris q(ue)*, lesquels, venant après *arg(enti)*, se rapportent clairement à la dépense du tombeau.

Neuvième ligne. — Les mots *manu pret(ium)* indiquent une main-d'œuvre d'ornements accessoires ; on ne peut guère s'imaginer autre chose que les statues, ou les bustes, du titulaire et de son fils, sculptés sur le tombeau.

Dixième ligne. — La lacune doit être remplie par la mention du prix de cette main-d'œuvre évaluée en livres d'argent ; la sigle N en annonce le chiffre, et signifie *numero* « au nombre de », et non pas *nummum* qui serait incompréhensible immédiatement après les sigles HS, *sestertia,* sans compter le pléonasme.

Douzième ligne. — La lecture [*a*]THLETAR(*um*) n'avait pas encore été proposée ; elle me semble cependant justifiée par la locution apposée, *aut circen(ses)*.

En résumé, voici comment j'essayerais d'interpréter l'ensemble de l'inscription, sauf quelques chevilles de remplissage provisoire :

[A(ulus) An]nius, | *[A(uli)? fil(ius), Co]r(nelia) ou Te]r(entina tribu), Camars,* | *[Xvir stlit(ibus)] jud(icandis), trib(unus) mil(itum)* | *[leg(ionis)* n°..., *sevi]r eq(uitum) rom(anorum) turm(a)* | [n°..., *quaest(or), trib(unus) p]leb(is), praet(or), proco(n)s(ul)* | *[prov(inciae) Narb(onensis)?, leg(atus) Aug(usti) pr(o)] pr(aetore) prov(inciae) Africae,* | *[co(n)s(ul), patr(onus) C(oloniae) I(uliae) P(aternae) A(relatis), vivu]s sibi et T(ito) Annio* | [cognomen, *f(ilio) fecit ex C..]X arg(enti) libris q(uas) ded*| *]it ; item stat(uas) posuit ob] quar(um) manu pret(ium),* | *[...X arg(enti) libr(as) adjec]it ; item sestertia n(umero) ducenta* | *[dedit, quor(um) ex usur]is, omnibus annis,* | *[die nat(ali) suo, spect(acula) a]thletar(um) aut circen* | *[ses ludi ederen]tur ;* | *[item, ad nom(inis) sui mem]oriae aeternitat* | *[em], extruxit.* |

Il a été dit précédemment qu'un haut personnage comme l'était A. Annius Camars devait, suivant toutes probabilités, posséder de vastes domaines aux environs de la ville d'Arles où il s'était retiré sur la fin de sa vie. Si l'on en cherche des traces dans la nomenclature

(1) KLEIN, *Fasti Consulares*, p. 50.

territoriale, il se présente immédiatement un toponyme qui, même sous la forme actuelle, frappe par ses traits caractéristiques de similitude avec le surnom de Camars ; c'est celui de la Camargue, île formée par le delta du Rhône. Or la ville d'Arles occupe le sommet de ce delta ; on ne peut exiger un voisinage plus rapproché. Un texte de l'an 975 fournit la forme onomastique la plus ancienne, *Camarica*, dont le *i*, bref et atone, dans la formation moderne, a disparu comme dans *Fabrica*, Fargue (Lot, Lot-et-Garonne, Tarn). Il est visible que *Camar(i)ca* est à *Camars* comme *Marcus* à *Mars*, comme *Mamercus* à *Mamers* (nom du Mars osque), comme *parcus* à *pars*. Notez que le *t* du suffixe final, visible dans les cas obliques *Mamer-tis*, *par-tem*, ne participe pas à la dérivation de *Mamercus*, de *parcus* ; ainsi en doit-il être du *t* de *Camar-tis*, témoin *Camer-inum*, nom d'une ville emprunté à celui de ses habitants, les *Camer-tes*. L'adjectif *Camarica* est donc tiré très régulièrement du mot *Camars*. Nous en conclurons que l'*insula Camarica* (1) doit son nom au Romain qui en fut le propriétaire, ou qui y fit exécuter des travaux de navigabilité pendant son proconsulat de Narbonnaise : on sait que Marius et Drusus donnèrent leur nom aux canaux qu'ils firent creuser, l'un, précisément dans le delta du Rhône, *Fossae Marianae*, l'autre, du Rhin à l'Océan, *Fossa Drusiana*.

Je ne dissimulerai pas que la solution de ce petit problème incidemment soulevé peut être cherchée dans une autre direction, tant il est vrai que les questions d'étymologie de noms propres, même serrées de près et suivant les principes de la philologie comparée, ont souvent pour tort de rester frappées d'une espèce d'indétermination.

Ptolémée mentionne chez les Cantabres une ville appelée Καμάρικα ; c'est là un cas remarquable d'homonymie. Le nom de cette ville paraît bien être d'origine indigène. Or on connaît un nom d'homme gaulois, *Camaro* (2), duquel on peut dériver la forme adjective *Camarica*, exactement comme *Corsica* de l'ethnique *Corsi*, ou du nom d'homme ligure *Corsius* (3) qui se lit sur une inscription transportée à la bibliothèque de Digne (Basses-Alpes).

(1) Comparez la terminaison des noms d'îles, *Corsica*, *Majorica*, etc.
(2) *Corp. Inscr. Lat.* t. VII, 1336, 320.
(3) De Laurière, dans *Bull. Monum.*, t. XLIV (1878), p. 483.

ROBERT MOWAT.

FRAGMENTA ALIQUOT

POETARUM GRAECORUM

QUAE APUD ATHENAEUM EXSTANT

EMENDATA AB IO. N. MADVIGIO

In eius doloris partem, quem mors praematura et necopinata Caroli Graux omnibus iis, qui ingenium eius animumque diligebant et ex studiis eius uberrimos litteris fructus spondebant, gravem iustumque attulit, ego quoque e longinquo venio, quem brevis temporis consuetudine et usu sic devinxerat, ut etiam in absente non sola ingenii bona amarem. Itaque quum paulo post tristem obitus nuntium certior factus essem, parari a philologis Gallis monumentum aliquod litterarium, quo memoria eius cohonestaretur, atque ipse quoque in eius rei societatem honorifice invitatus, pio me officio non defuturum promisi. Circumspicienti deinde, quem quasi flosculum ex studiis meis senilibus decerptum coronae sepulchrali cari hominis innecterem, visus mihi sum non indecore facturus, si in eius hominis memoria colenda, qui summo studio summaque peritia codices manuscriptos graecos investigasset, aestimasset, ad usum protraxisset ipseque iis ad tollenda menda usus esset, graeci scriptoris locos aliquot scribarum erroribus depravatos restituere in integram formam conarer. Venit igitur in mentem, me ante paucos annos post edita Adversariorum criticorum duo volumina Athenaei Δειπνοσοφιστάς, quos plerumque philologi carptim et particulatim attingere solemus, totos perlegendos sumpsisse ad cognoscendam omnem rerum, quae ibi tractarentur, varietatem atque in ea lectione in poetarum fragmentis, quibus vel maxime Athenaei opus commendatur, nonnulla quae aliorum aciem fugissent, correxisse. Ex his emendationibus eas, quae mihi nunc retractatae veritatis notas continere visae sunt, hic breviter proponam, tenue pietatis munusculum.

1. — Liber II, p. 49*a Cas.*

In commemoratione generis cuiusdam mensarum elegantium et pretiosarum Cratini citantur versus duo sic scripti :

Γαυριῶσαι δ' ἀναμένουσιν ὧδ' ἐπηγλαϊσμέναι
μείρακες φαιδραὶ τράπεζαι τρισκελεῖς σφενδάμνιναι.

Etiam si non per se appareret mensas non potuisse simpliciter ipsas appellari μείρακας φαιδράς (virgunculas hilaras), tamen id concursus perversus epithetorum declararet, ne quid dicam de adverbio ὧδ' inepte posito. Una littera mutata sententiam et orationem restituet :

Γαυριῶσαι δ' ἀναμένουσιν, ὡς ἐπηγλαϊσμέναι
μείρακες φαιδραὶ, τράπεζαι τρισκελεῖς σφενδάμνιναι.

Mensae splendentes cum puellis ornatis et hilaris comparantur.

2. — Liber III, p. 125*c*.

Epigramma ponitur Simonidis, quod is ex tempore protulisse dicitur, quum in convivio aestivo ceteris ad vinum temperandum nix praebita esset, ipse autem praeteritus :

Τῇ ῥά ποτ' Οὐλύμποιο περὶ πλευρὰς ἐκάλυψεν
ὠκὺς ἀπὸ Θρῄκης ὀρνύμενος βορέης,
ἀνδρῶν δ' ἀχλαίνων ἔδακε φρένας, αὐτὰρ ἐκάμφθη
ζωὴ Πιερίην γῆν ἐπιεσσαμένη,
ἔν τις ἐμοὶ καὶ τῆς χεέτω μέρος· οὐ γὰρ ἔοικε
θερμὴν βαστάζειν ἀνδρὶ φίλῳ πρόποσιν.

Apparet primis quattuor versibus describi et significari nivem ex montibus allatam, ad quam nivis significationem in quinto versu refertur pronomen τῆς; neque enim id ullo modo cum eo quod proxime praecedit nomine ζωή coniungi potest. Atque haec ipsa « vita », ut nunc verba scribuntur, et perversissime Πιερίην γῆν induta dicitur et omnino sententiam pervertit, quam non pertinere ad superiora de frigoris vi molesta continuanda, sed contrarii aliquid continere debere particula αὐτάρ ostendit. Sed id nomen, quo ab initio nix significata erat, latet aperte sub litteris τῇ ῥα, fuitque, ut iam intelligitur, feminini generis mensuramque habuit trochaei. Scripserat Simonides :

Κῆρα ποτ' Οὐλύμποιο περὶ πλευρὰς ἐκάλυψεν
ὠκὺς ἀπὸ Θρῄκης ὀρνύμενος βορέης,
ἀνδρῶν δ'ἀχλαίνων ἔδακε φρένας, ἀυτὰρ ἐκάμφθη
ζωῇ Πιερίην γῆν ἐπιεσσαμένη.
ἔν τις ἐμοὶ καὶ τῆς κ. τ. λ.

Nivem poeta tamquam letalem quandam pestem Olympum contexisse dicit omniaque frigore implevisse molesto, deinde tamen terrae Pieriae amoenae et tepidae contactu quasi vitae quadam participatione mollitam; huius iam iucundae nivis sibi partem dari vult. Apparet recte habere ἐκάμφθη, pro quo Porsonus infeliciter ἐθάφθη scribi voluit. Non opus esse credo exemplis confirmari, poetas graecos eadem significatione dicere χίονα καλύπτειν περὶ ὄρος et ὄρος καλύπτειν χίονι.

3. — Liber IV, p. 175*f*.

Ponuntur Sophoclis versus ex Thamyra fabula, quibus aperte describitur laetus in convivio instrumentorum musicorum strepitus et vocum sermonumque sonus sublatus et in contrarium mutatus; sed sententiam obscurant et evertunt verba sic scripta :

Οἴχωκε γὰρ κροτητὰ πηκτίδων μέλη,
λύρα μοναύλοις τε χειμωντεως
ναος στέρημα κωμασάσης.

Secundi versus emendationem, quam facilem et manifestam subiicit servatum omnibus litteris aptissimum ad sententiam adverbium τέως, video a Nauckio praeceptam. Tertii versus emendandi viam non minus certam monstrat participium κωμασάσης, quod cum sententia comparatum recta ad id nomen, quod sub litteris ναος latet, quaerentes deducit, deinde ad reliqua. Totus enim locus sic scribendus est :

Οἴχωκε γὰρ κροτητὰ πηκτίδων μέλη
λύρα μόναυλός θ', οἷς ἐχαίρομεν τέως,
δαιτός τε ῥῆμα κωμασάσης.

Musicorum instrumentorum cantui adiunguntur convivii in protervam comissationem conversi sermones.

4. — Liber VI, p. 236*e*.

In Eupolidis versibus ex Κολάκων fabula parasitus artem suam describens his inter alia verbis utitur :

— ἀλλ' ἀκούσαθ' ὡς ἐσμὲν ἅπαντα κομψοὶ
ἄνδρες· ὅτοισι πρῶτα μὲν παῖς ἀκόλουθός ἐστιν
ἀλλότριος τὰ πολλά, μικρὸν δέ τι κἀμόν αὐτοῦ.

Postrema verba sensu carent. Is orietur rectissimus una mutata littera; scribendum enim :

ἀλλότριος τὰ πολλά, μικρὸν δέ τι κἀμὸς αὐτοῦ.

Raro tamen accidere dicit, ut parasitum suus ipsius sequatur servus. Tantum ab universi generis mentione et plurali numero (ἐσμὲν... ὅτοισι) transit ad suam unius personam; itaque sequitur proximo versu

ἱματίω δέ μοι κ. τ. λ.

5. — Liber VII, p. 282, *d* et *e*.

Epicharmus in fabula, quae inscribebatur Μοῦσαι, ut solebant interdum comoediarum scriptores in coenarum apparatu ciborumque generibus splendide longa versuum serie commemorandis ludere, pisces raros et pretiosos alicubi appositos enumeraverat, inter quos eum, quem Graeci ἔλοπα appellabant, qui aliis nominibus κάλλιχθυς et καλλιώνυμος vocabatur. Ex eo fabulae loco haec apud Athenaeum ponuntur :

Τόν τε πολυτίματον ἔλοπα, ὁ δ' αὐτὸς χαλκὸς ὤνιος,
ἕνα μόνον, καὶ κῆνον ὁ Ζεὺς ἔλαβε κἠκελήσατο
κατθέμεν αὐτῷ τέ οἱ καὶ τᾷ δάμαρτι θωτέρω.

Primum apparet certissimo indicio orationis formae (ὁ δ' αὐτός) in litteris sensu cassis χαλκὸς ὤνιος latere alterum piscis nomen scribendumque esse : (ὁ δ' αὐτὸς καλλιώνυμος), ex quo sequitur apud ipsum Athenaeum paulo ante pro σεσίγηκεν scribendum esse οὐ σεσίγηκεν. Atque id perspicue ipsa sententia requirit et Athenaei consilium; neque enim erat, cur duo altera ἔλοπος nomina apud Epicharmum non legi annotaret; contra aptissime additur, ne alterum quidem nomen e pulchritudine piscis ductum apud Epicharmum deesse. Verum his correctis nihilo magis reliquorum Epicharmi verborum sententia intelligitur. Ea perspicua erit oratione sic distincta et scripta :

Τόν τε πολυτίματον ἔλοπα (ὁ δ' αὐτὸς καλλιώνυμος)
ἕνα μόνον· καὶ κῆνον ὁ Ζεὺς ἔλαβε κἠκελήσατο
κατθέμεν αὐτῷ τέ οἱ καὶ τᾷ δάμαρτι θώτερον.

Ridicule poeta ἕλοπα tantum unum appositum dicit (accusativus enim ex verbo, quod praecedebat, pendet), alterum, quum duo adfuissent, Iovem cepisse et sibi Iunonique seponi iussisse; tantum eius piscis pretium esse. Hoc enim verba significant : Et illum (τὸν ἕλοπα)..., alterum scilicet e duobus.

Fieri potest, ut verba καὶ κῆνον significent, idem simileve aliquid in superioribus versibus de alio pisce praedicatum fuisse.

6. — Liber VII, p. 290*c*.

In versibus Hegesippi e fabula Ἀδελφῶν coquus artem suam extollens inter alia gloriatur, se, quum homines a pompa funebri tristes et cum luctus insignibus redeant, dempto ollae operculo subito vultus eorum exhilarare :

ὅταν ἐν περιδείπνῳ τυγχάνω διακονῶν,
ἐπὰν τάχιστ' ἔλθωσιν ἐκ τῆς ἐκφορᾶς,
τὰ βάπτ' ἔχοντες, τοὐπίθημα τῆς χύτρας
ἀφελὼν ἐποίησα τοὺς δακρύοντας γελᾶν.

Qui a funere redeunt, non βάπτα gestant, h. e. vestem splendidam et floridam, sed atri et μελανείμονες sunt. Itaque valde suspicor Hegesippum scripsisse τὰ φαῖ' ἔχοντες, nigram et squalidam vestem.

7. — Liber VIII, p. 344*e*.

Plato comicus in fabula aliqua Myniscum tragoedum eriserat parasitumque designaverat his verbis :

Ὁδὶ μὲν Ἀναγυράσιος ὀρφώς ἐστί σοι.
θ' οὔθ' ὡς φίλος Μυνίσκος ἔσθ' ὁ Χαλκιδεύς.
Β. καλῶς λέγεις.

Pro litteris corruptis θ' οὔθ' ὡς alter versus sic scribendus est leni mutatione :

Τούτῳ φίλος Μυνίσκος ἔσθ' ὁ Χαλκιδεύς.

Nominato homine divite et luxurioso huic Myniscum amicum esse addit; id recte habere et se, quo id pertineat, intelligere altera persona subiicit (καλῶς λέγεις).

8. — Liber IX, p. 402*b*.

Ut demonstretur in Italia Siciliaque aprum appellari ἀσχέδωρον, ponuntur versus duo Scleriae poetae Tarentini, qui φλύακας scripserat :

Ἔνθ' οὔτε ποιμὴν ἀξιοῖ νέμειν βοτὰ
οὔτ' ἀσχέδωρος νεμόμενος καπρώζεται.

Atque hanc scripturam in verbo quod est καπρώζεται confirmat Eustathius Od. XIX, 439 auctoritate Athenaei utens, in quo tamen ipso vocabulo certissimum tenetur mendum. Nam neque καπρώζεσθαι pro eo quod est καπρᾶν aut alibi reperitur aut ulla analogia defenditur, neque loci herbarumque insalubritas (— eam enim a poeta significatam esse manifestissimum est ex verbis : Ἔνθ' οὔτε ποιμὴν ἀξιοῖ νέμειν βοτά —) ex eo ostenditur, quod aper ibi non lascivit, quod potius salubris pastionis indicium est. Dicendum erat, ne aprum quidem in illo loco impune et sine fraude pasci, idque poeta dixit verbo in hoc sententiae genere usitato et litterarum ductibus simillimo :

Ἔνθ' οὔτε ποιμὴν ἀξιοῖ νέμειν βοτὰ
οὔτ' ἀσχέδωρος νεμόμενος καταπροτξεται.

Non feret impune, si pastus fuerit. Solet enim in hoc verbo futurum tempus quasi in comminatione poni.

9. — Liber IX, p. 405*c*.

In loco ex Dionysii fabula, quae inscribebatur Θεσμοφόρος, deprompto coquus de arte sua magnifice disserens discipulum sic admonet :

μὴ πάντ' ἄκουε μηδὲ πάντα μάνθανε
τῶν βιαίων ἐσθ' ἕνεκα τὰ γεγραμμένα.
κενὰ μᾶλλον ἢ ὅτε ἦν οὐδέπω γεγραμμένα.

Postremus versus in solo codice A servatus sententiae et orationi prorsus necessarius est, causaque, cur in ceteris codicibus exciderit, manifesta, quod duo versus apte et de industria eodem vocabulo terminabantur. Sed τὰ βίαια nihil hic loci habent et aperte desideratur aliquid, quod ea, quae de scriptis subiiciuntur, cum superioribus coniungat, in quibus nulla est praeceptorum litteris traditorum significatio. Quod desideratur, facillime eruitur; scripserat enim Dionysius :

μὴ πάντ' ἄκουε μηδὲ πάντα μάνθανε
τῶν βιβλίων· ἔστ' ἐνίοτε τὰ γεγραμμένα
κενὰ μᾶλλον ἢ ὅτε ἦν οὐδέπω γεγραμμένα.

10. — Liber XI, p. 465*b*.

Euripides, inquit Athenaeus, ἕνα τῶν τοῦ Ἰλίου ἵππων φησὶν εἶναι

Βακχίου φιλανθέος
Αἴθοπα, πεπαίνοντ' ὀρχάτους ὀπωρινούς·
ἐξ οὗ βροτοὶ καλοῦσιν οἶνον αἴθοπα.

Corruptum esse φιλανθέος manifestum est neque genitivum Βακχίου habere unde pendeat. Scripserat Euripides :

Βακχίου φῶλον θεοῦ
Αἴθοπα κ. τ. λ.

11. — Liber XI, p. 466*a*.

In fragmento ex Thebaide cyclica deprompto Oedipus dicitur diras filiis imprecatus esse vaticinatusque :

ὡς οὔ οἱ πατρῴαν εἴη φιλότητι
δάσσαιντ', ἀμφοτέροισι δ' ἔοι πόλεμοί τε μάχαι τε.

Primum subesse πατρώϊ' (vel potius cum Meinekio τὰ πατρώϊ') recte intellectum est; sed quod Hermanno auctore nunc editur ἐνηείῃ φιλότητος, neque apte coniungitur ἐνηείῃ φιλότητος (est enim prorsus idem atque φιλότητι) et audacter ex φιλότητι fit φιλότητος. Scribendum erat : ὡς οὔ οἱ τὰ πατρώϊ' ἐν ἠείῃ φιλότητι. Grata caritate, cum bona gratia. Tenemus enim hic adiectivi quod est ἠΰς formam femininam, cuius etiam alibi vestigia obscura sunt.

12. — Liber XV, p. 696*c*.

In nobili scolio Aristotelis εἰς Ἑρμείαν v. 6 sqq. haec leguntur de virtute :

τοῖον ἐπὶ φρένα βάλλεις
καρπόν τ' ἀθάνατον χρυσοῦ τε κρείσσω
καὶ γονέων μαλακαυγήτοιό θ' ὕπνου.

Permire in hac cum virtutis fructu comparatione divitiis et parentibus (h. e. generis nobilitati) tamquam tertium adiungitur somnus,

nec minorem admirationem habet adiectivum huic substantivo adiunctum, sive μαλακαυγήτοιο scribas sive μαλακαυχήτοιο; neutra enim forma probabilem significationem derivationemque habet. Veri indicium tenue codex B praebet, in quo ὕπνους legitur. Scripserat enim Aristoteles μαλακαυχήτοιό θ' ὕψους. Cum divitiis et stirpe coniungitur fastigium dignitatis et maiestatis magnificum et superbum (gloriose se iactans).

Poetarum fragmentis addam locum, in quo ipsius Athenaei verba de poeta posita ita depravata sunt, ut sententia et res, quam tradiderat, perverteretur.

LIBER IV, p. 146*f*.

haec leguntur :

Φιλόξενος δ' ὁ Κυθήριος ἐν τῷ ἐπιγραφομένῳ Δείπνῳ, εἴπερ τούτου καὶ ὁ κωμῳδιοποιὸς Πλάτων ἐν τῷ Φάωνι ἐμνήσθη, καὶ μὴ τοῦ Λευκαδίου Φιλοξένου, τοιαύτην ἐκτίθεται παρασκευὴν δείπνου.

Cum Philoxeni Cytherii testimonio ex certo libro (τῷ Δείπνῳ) deprompto nihil omnino coniuncti habet ea, quae subiicitur, dubitatio, utrum hunc Philoxenum an alterum Plato comicus nominasset, omninoque haec fabulae Platonicae mentio prorsus inutiliter et perverse interponitur. Illud contra iure Philoxeni testimonium ponenti in mentem veniebat, dubitari posse, utrum liber, ex quo testimonium poneretur, noti illius Cytherii esset an alterius cuiusdam Philoxeni, quoniam huius quoque exstaret memoria conservata etiam in Platonis fabula, atque de ea re lectores admonendi occasio erat. Scripserat Athenaeus :

Φιλόξενος δ' ὁ Κυθήριος ἐν τῷ ἐπιγραφομένῳ Δείπνῳ, εἴπερ τούτου καὶ μὴ τοῦ Λευκαδίου Φιλοξένου οὗ καὶ ὁ κωμῳδιοποιὸς Πλάτων ἐν τῷ Φάωνι ἐμνήσθη, τοιαύτην ἐκτίθεται παρασκευὴν δείπνου.

Iam omnia recta sunt et apta. Librarii oculus a priore καί (καὶ μή) ad alterum (καὶ ὁ) aberravit; itaque verba interiecta omisit simul cum pronomine οὗ, quod obscurabatur praecedente τούτου; deinde, huius oblitus, cetera incommodo loco supplevit aut potius in margine, unde in eum, quem nunc tenent locum, irrepserunt.

IO. N. MADVIGIUS.

Hauniae mense Martio.

LES PROLOGUES DE TÉRENCE

Les prologues que Térence a mis à ses pièces nous donnent sur l'histoire du théâtre latin des renseignements très variés, et peuvent être l'objet d'études très diverses. De toutes les questions qu'ils soulèvent et qu'ils permettent souvent de résoudre, je n'en veux ici traiter qu'une : je cherche s'ils nous apprennent quelque chose sur les causes qui ont amené à Rome la décadence rapide de la comédie imitée du grec (*comœdia palliata*).

En général, nous n'avons pas une idée très juste de la manière dont les Romains l'ont accueillie et du temps qu'a duré son succès. Comme elle a produit coup sur coup trois hommes de génie, Plaute, Cæcilius et Térence, et que l'éclat de ces grands noms fait sur nous une sorte d'illusion, nous sommes tentés de la mettre parmi les genres littéraires d'origine grecque qui se sont le mieux acclimatés à Rome. Les anciens pensaient autrement que nous, et Quintilien dit en propres termes que c'est dans la comédie que les Romains sont le plus faibles : *in comœdia maxime claudicamus* (1). Il est sûr que, si elle a jeté d'abord beaucoup d'éclat, ce succès a été assez court. Térence et son contemporain Turpilius sont les derniers poètes célèbres qui aient écrit des *palliatæ ;* après eux, jusqu'à la fin de la république, nous n'avons plus conservé que quelques noms obscurs. Au siècle d'Auguste, quand tous les genres littéraires semblent se ranimer, on ne cite qu'un seul poète comique, Fundanius; encore son nom n'est-il prononcé qu'une fois, par Horace, qui l'appelle « le premier des auteurs vivants, pour la comédie (2), » éloge qui a paru suspect d'un peu de complaisance et qui n'a pas empêché celui qui en était honoré de tomber, après Horace, dans un parfait oubli. Pendant l'empire nous ne connaissons d'autres poètes comiques que ce Verginius Romanus, mentionné par Pline le jeune, qui imitait les comédies de Ménandre et même quelquefois celles d'Aristophane, et composait pour les lectures publiques des pièces où

(1) Quint., x, 1, 99.
(2) Hor., *Sat.*, I, x, 48.

il faisait entrer le nom de ses amis avec beaucoup de compliments (1), et l'Apulien Pomponius Bassulus, entièrement inconnu du reste, qui nous dit, dans son épitaphe, qu'il a traduit quelques comédies de Ménandre et en a fait d'autres de son crû « pour ne pas passer sa vie à ne rien faire, à la façon des bêtes (2) ». Ce sont les seuls dont nous puissions dire avec assurance qu'ils ont écrit des *palliatæ* sous l'empire; et ils n'écrivaient pas pour le théâtre. Sans doute les anciennes pièces n'étaient pas alors bannies de la scène, et l'on a quelques preuves qu'elles figuraient encore dans les jeux publics (3), mais je suppose qu'elles n'y paraissaient que dans des circonstances assez rares, par exemple quand les empereurs voulaient donner au peuple quelque spectacle extraordinaire auquel il n'était plus accoutumé. On nous dit que Vespasien, lorsqu'il inaugura le théâtre de Marcellus qu'il avait restauré, « reprit d'anciens genres de spectacle (4) », et qu'Hadrien « fit représenter des pièces de toute sorte à la façon antique (5). » Mais ces représentations ne prouvent pas que la *palliata* eût conservé son ancien succès. Si le peuple avait eu quelque plaisir à entendre des pièces de ce genre, il n'aurait pas manqué de gens pour en composer. L'absence complète d'auteurs de *palliatæ* pendant l'empire prouve manifestement le peu de goût que le public avait pour elles. Quelle est la raison qui l'en a détourné, et comment expliquer que, vers la fin de la république, elles aient cessé de lui plaire? — Demandons aux prologues de Térence s'ils peuvent nous aider à répondre à cette question.

Ils nous apprennent d'abord à quel point la passion du théâtre était vive à Rome au moment où les pièces de Térence furent représentées. Quoique ce fût un plaisir assez nouveau pour les Romains, puisqu'il ne datait guère que d'un siècle, il était entré tout à fait dans leurs habitudes. Il y avait des rivalités de troupes, des jalousies d'auteurs et d'acteurs qui donnaient lieu à des disputes violentes. Une première représentation était un événement important qu'on attendait avec impatience et qui excitait la curiosité publique. On essayait de savoir ou de deviner le sujet de la pièce qu'on allait jouer; on se faufilait, pour la connaître, dans les répétitions ou les représentations d'essai qui se donnaient devant quelques personnes; on en discutait les mérites, et des cabales se formaient d'avance pour assurer le succès ou la chute de l'ouvrage. C'est ce qui a donné à Térence l'occasion

(1) Plin., *Epist.*, VI, 21.

(2) Mommsen, *Inscr. Neap.*, 437.

(3) Friedlaender (*Sitteng.*, II, p. 269) a réuni, dans une note, quelques textes qui montrent que la représentation des *palliatæ* n'a pas cessé sous l'empire. Je suis très étonné qu'il ait conclu de ces textes si rares et si obscurs « qu'elles se sont tout à fait maintenues dans la faveur du public. » La conclusion me semble peu juste.

(4) Suet., *Vesp.*, 19 : *Vetera quoque acroamata revocaverat.*

(5) Spartien, 19 : *Fabulas omnis generis more antiquo in theatro dedit.*

d'écrire la plupart de ses prologues. Sa pièce étant attaquée par ses ennemis avant d'être connue du public, il était tenu de la défendre avant que la représentation n'en fût commencée. Il lui fallait employer ses prologues à dissiper des préventions qui auraient empêché les auditeurs d'écouter favorablement sa comédie.

Le premier ennemi contre lequel il eut à lutter fut Luscius de Lanuvium, qu'il appelle « un vieux poète malintentionné, *malevolus vetus poeta* ». Luscius n'était pas seul; il avait avec lui tout un parti, et Térence, après ne s'être adressé d'abord qu'à lui, emploie bientôt le pluriel pour désigner ceux auxquels il répond (1). Ce parti était tenace, et le chef qui le dirigeait ne fut pas facilement réduit au silence. Dans les prologues de l'*Andrienne,* de l'*Eunuque,* de l'*Heautontimorumenos,* du *Phormion,* le *vetus poeta* est directement attaqué; s'il n'est pas nommé dans celui des *Adelphes,* on voit que c'est encore de lui que Térence veut parler. Il l'a donc rencontré sur ses pas jusqu'à la fin de sa vie, et l'*Hécyre* est la seule de ses pièces qu'il n'ait pas eu à défendre contre ses attaques.

D'où venait cet acharnement, et quels étaient les griefs que le vieux poète et ses partisans faisaient valoir contre Térence? Il y en a un dont je ne veux pas m'occuper en ce moment; c'est le reproche qu'ils lui adressaient de se faire aider par ses puissants amis, et de n'être pas le seul auteur de ses ouvrages. Quelque intérêt qu'il y eût à l'examiner de près, comme il ne rentre pas dans la question que je traite, je le laisse de côté. Parmi les autres accusations, la plus importante était celle de mêler deux pièces grecques pour en faire une seule. On appelait ce procédé d'un seul mot, *contaminatio,* et ce mot contenait un blâme sévère (2). Le vieux poète comptait beaucoup sur l'effet que cette accusation devait produire, car il y est revenu plusieurs fois. Cependant Térence ne paraît pas s'en être fort inquiété. Nous voyons qu'il y répond partout d'un ton assez tranquille. Dans le prologue de sa dernière pièce, les *Adelphes,* il prend les devants sur son ennemi; il annonce lui-même qu'il a commis la faute dont on l'a d'autres fois accusé et laisse le public juger s'il faut lui faire un crime ou le louer de l'avoir fait (3).

Il a moins d'assurance pour répondre à un autre reproche qui pourtant nous semble moins grave. Fidèle à ses procédés ordinaires, il avait introduit dans son *Eunuque* deux personnages tirés du *Colax* de

(1) *Andr., prol.*, 8 : *quam rem vitio dent...* 15 : *id isti vituperant...*

(2) Ce mot était employé par les patriciens, dans leur lutte avec les plébéiens, pour signifier que, si l'on permettait le mariage entre les divers ordres, le sang de la noblesse en serait corrompu et gâté. Tite-Live, IV, 1 et 4. Il avait fini par désigner une maladie effroyable. Horace, *Odes*, I, XXXVII, 9, et Julius Obsequens, *de Prod.*, 89.

(3) *Adelph., prol.*, 4.

Ménandre, un parasite et un soldat fanfaron. Or le *Colax* avait été déjà traduit par Nævius et par Plaute, qui par conséquent avaient employé pour leur compte les deux personnages placés par Térence dans sa comédie. C'était assez, à ce qu'il paraît, pour l'accuser formellement d'être « un voleur plutôt qu'un poète (1) ». Ainsi les mêmes gens qui lui faisaient une loi de copier les auteurs grecs lui défendaient absolument de toucher à un sujet déjà traité par un auteur latin; dans le premier cas l'imitation était un devoir rigoureux, dans le second elle devenait un crime : telles étaient les lois de la critique de ce temps. Térence ne cherche pas à les contester. Il lui aurait été pourtant facile de répondre que, puisque Plaute avait repris le *Colax* de Ménandre après Nævius, il lui était bien permis de le reprendre après Plaute. Il se contenta d'alléguer, pour se défendre, qu'il ignorait entièrement l'existence des deux comédies latines, et cette réponse est instructive pour nous. Elle montre que ces vieilles pièces n'étaient pas reprises alors sur le théâtre ou répandues par la lecture, ce qui confirme l'opinion que Ritschl a émise à leur sujet dans ses *Parerga* (2). Il pense que Plaute fut quelque temps délaissé, après sa mort, pour des auteurs qui avaient le mérite de la nouveauté, mais que le public revint à lui quand il vit que « les pièces nouvelles ne valaient pas mieux que les écus neufs (3) », c'est-à-dire vers la fin du VI^e^ siècle, et que ses comédies furent alors reprises avec des prologues qu'on ajouta pour la circonstance.

Je m'étendrai moins sur un dernier grief que le vieux poète et sa cabale n'adressent à Térence qu'après avoir épuisé les autres, car il ne se montre que dans le prologue d'une de ses dernières pièces. Ils trouvent que son style est sans ampleur et que sa poésie manque de force :

Tenui esse oratione et scriptura levi (4).

C'est justement ce que dit César, dans les vers où il a si durement parlé du demi-Ménandre :

Lenibus atque utinam scriptis adjuncta foret vis (5).

1 *Eun.*, *prol.*, 23.

2 *Parerga*, 1 et sq.

3 Ce sont les termes qu'emploie l'auteur du prologue de la *Casina*, qui fut précisément composé à propos d'une de ces reprises de Plaute après la mort de Térence.

4 Ce mot *scriptura*, qui revient plusieurs fois dans les prologues de Térence, est très curieux. Il nous ramène au temps où le mot *poeta* n'était pas encore en usage. *Scriba* voulait dire alors le poète, et *scriptura* la poesie. Le premier de ces deux termes disparut quand *poeta* fut mis en honneur, mais *scriptura* resta quelque temps encore. Le mot *poesis* signifiait non pas la poesie en general, mais une œuvre poétique de longue haleine (voyez les fragments de Lucilius, *Sat.* 9).

5 Suet., *Vita Ter.*

J'ai tenu à énumérer toutes les critiques que le vieux poète et ses partisans adressaient à Térence. Il me semble que la nature de ces critiques nous aide à deviner ce qu'ils pouvaient être eux-mêmes et ce qu'ils voulaient. C'étaient évidemment des gens instruits, cultivés, qui aimaient les lettres et se préoccupaient du style. Ils connaissaient le théâtre latin, ils admiraient le théâtre grec ; ils se piquaient d'en comprendre et d'en goûter la perfection, puisqu'ils ne voulaient pas permettre qu'on y changeât rien quand on l'imitait. Térence leur reproche d'être des délicats, des raffinés, qui poussent trop loin les scrupules littéraires, et qui finissent « par ne plus rien entendre aux choses à force de faire les entendus (1) ». Ils formaient sans doute une jeune école qui voulait se rattacher de plus près à la Grèce ; longtemps avant Horace, ils trouvaient que les vieux auteurs sont grossiers et rudes, et qu'ils ne travaillent pas assez leurs ouvrages. Aussi Térence a-t-il grand soin, en leur répondant, de se mettre sous la protection de ces grands écrivains qu'ils affectaient de mépriser ; il se range à la suite de Nævius, de Plaute, d'Ennius, et déclare qu'il aime mieux imiter leur négligence que la basse régularité de ceux qui l'attaquent (2). — Tels furent les premiers adversaires auxquels il eut à résister. Il ne tarda pas à en rencontrer d'autres.

Dans le prologue de l'*Heautontimorumenos*, le vieil Ambivius qui, voyant le danger que courait son poète, avait voulu réclamer lui-même l'indulgence du public, commence par répondre longuement à Luscius et à sa cabale. Au moment de finir, il annonce qu'il va jouer une de ces pièces d'un genre plus calme qu'on appelait des *stataria*. Il demande aux spectateurs de le lui permettre, et de ne pas troubler la représentation. « Il n'est pas juste, dit-il, qu'on me condamne à représenter toujours des comédies qui contiennent un esclave haletant, un vieillard en colère, un parasite affamé, un impudent sycophante, un avide *leno*, des rôles enfin qui ne peuvent être joués qu'avec beaucoup de fatigue et de grands cris (3). » Évidemment Ambivius ne s'adresse plus ici aux mêmes spectateurs que tout à l'heure. Ces gens qui n'ont de goût que pour des pièces animées, pleines de mouvement et de spectacle, qui veulent qu'on leur montre à tout prix des *lenones* et des parasites, ne sont pas ceux qui se plaignaient qu'on altérât la belle ordonnance des pièces grecques quand on se permettait, pour les rendre un peu plus intéressantes, d'y mêler des personnages nouveaux ou des incidents étrangers. Aux recommandations que leur adresse Ambivius « d'écouter la pièce en silence », on voit bien que nous n'avons plus affaire à des lettrés et à des délicats, mais à cette foule dont Horace dit qu'elle est

(1) *Andr., prol.*, 16.
(2) *Ibidem*, 21.
(3) *Heaut., prol.*, 37.

plus bruyante que les forêts du mont Garganus ou les flots de la mer de Toscane (1). Ces spectateurs sont les mêmes qui ont empêché deux fois de suite de jouer l'*Hécyre*. S'ils n'ont pas voulu l'entendre jusqu'au bout, ce n'est pas parce qu'ils la trouvaient mal écrite ou traduite trop librement du grec. Ils avaient d'autres motifs d'en troubler la représentation. La première fois ils la sacrifièrent à un spectacle de funambules. Ils étaient en train la seconde fois de l'écouter avec plus de résignation que de plaisir, lorsque la nouvelle se répandit qu'on allait donner un combat de gladiateurs. « Aussitôt le peuple se rassemble; on s'agite, on crie, on lutte pour avoir les meilleures places »; ce bruit empêche les acteurs de continuer, et la charmante pièce est de nouveau interrompue. — On voit bien qu'il n'est plus question ici du vieux poète et de ses amis, et il n'est pas douteux que ceux dont Térence se plaint dans le prologue de l'*Hécyre* ne fussent pas les mêmes auxquels il répondait dans le prologue de l'*Andrienne*.

Ainsi Térence a eu à combattre presque en même temps deux sortes d'adversaires placés aux deux extrémités opposées : il lui a fallu se défendre contre les exigences des lettrés et contre les brutalités de la foule. Ce sont les attaques des lettrés qui paraissent lui avoir été d'abord le plus sensibles : il était naturel que ce délicat ressentît vivement les reproches que lui faisaient des délicats comme lui. Quoiqu'il prétende très haut que c'est pour tout le public qu'il écrit (2), il cherche surtout à satisfaire cette élite de gens difficiles qui connaissent et qui admirent les Grecs. C'est à eux qu'il pense quand il affirme que sa pièce est toute grecque, qu'on y trouvera un style irréprochable. Ses préoccupations exclusives se trahissent encore plus dans ce passage du prologue de l'*Heautontimorumenos* où il dit : « Je vous apprendrais ici le nom de l'auteur et le titre de la pièce grecque si je ne pensais que la plus grande partie d'entre vous le sait déjà (3). » On voit clairement qu'il ne parle ici qu'aux gens qui ont quelque littérature; le reste ne paraît pas exister pour lui. Mais pendant qu'il ne s'occupe que de ceux-là, l'orage se forme dans une autre partie du théâtre. La foule, qu'il a trop négligée, perd patience, et refuse d'écouter une comédie qui n'est pas faite pour elle.

Il était naturel que, dans un pays comme Rome, où la littérature venait de l'étranger, elle n'eût pas également pénétré du premier coup dans toutes les classes de la société. Comme elle était arrivée du

(1) Hor., *Ep.*, II, 1, 202.

(2) *Andr.*, *prol.*, 3 : Populo ut placerent quas fecisset fabulas.

(3) *Heaut.*, 7. Il ne peut pas être simplement question, comme on l'a pensé, de la *pronuntiatio tituli* qui se faisait avant la représentation, et qui contenait avec le titre de la pièce le nom de l'auteur grec d'où elle était imitée. Tout le monde ayant entendu la proclamation, il ne dirait pas qu'une partie seulement des spectateurs sait de qui la pièce est prise.

dehors et toute formée, elle n'avait pas pu faire l'éducation du peuple et l'élever peu à peu jusqu'à elle. Il devait donc y avoir nécessairement deux publics au théâtre, l'un qui était mieux préparé par son éducation à goûter les pièces qu'on y jouait ; l'autre qui avait plus de peine à les comprendre et qui ne pouvait les accepter qu'avec quelques ménagements. Cette différence parmi les spectateurs existait déjà du temps de Plaute, et l'on en trouve chez lui quelques traces. C'est au public lettré qu'il songe quand il dit, dans le prologue des *Ménechmes*, « que les poètes supposent que l'action se passe à Athènes pour que le sujet paraisse plus grec (1) ». Il y a trois pièces, dans son théâtre, qui paraissent plus spécialement écrites pour ce même public : ce sont les *Captifs*, le *Trinummus* et le *Rudens*. Dans le prologue des *Captifs*, il s'adresse directement aux riches, aux gens qui paient l'impôt :

> Vos, qui potestis ope vostra censerier (2).

C'est aux mêmes personnes qu'à la fin de la pièce il demande de l'applaudir :

> Spectatores, ad pudicos mores facta hæc fabula est,
> Neque in hac subagitationes sunt, neque ulla amatio...
> Qui pudicitiæ esse voltis præmium, plausum date.

Plaute ordinairement s'exprime d'un autre ton, et les spectateurs auxquels il tient surtout à plaire ont moins de souci de la vertu. La fin de *Casina*, par exemple, forme un contraste parfait avec celle des *Captifs*, et l'on voit bien qu'il ne parle pas aux mêmes personnes, quand il leur dit :

> Nunc vos æquum est manibus meritis meritam mercedem dare;
> Qui faxit clam uxorem ducat scortum semper quod volet.

Cette séparation du public en deux, que nous entrevoyons déjà chez Plaute, devient naturellement plus visible et plus complète après lui (3). Tandis que les gens distingués de Rome faisaient sans cesse des progrès dans la connaissance de l'art grec, le peuple restait à peu près au même degré d'ignorance. La distance augmentait donc tous les jours entre eux, et il était difficile qu'ils pussent longtemps se plaire aux mêmes spectacles. C'est une difficulté qu'on a évitée chez nous en ouvrant des théâtres différents pour les diverses classes de la société : chacun va où son éducation l'appelle et où il est sûr de trouver du

(1) *Men., prol.*, 7.
(2) *Capt., prol.*, 15.
(3) Voyez les hypothèses ingénieuses de Ritschl sur la manière dont Cæcilius s'est peu à peu rapproché des Grecs, sans doute pour plaire aux lettrés de Rome et sous la pression de quelque *vetus poeta* de son temps. *Parerga*, p. 144 et sq.

plaisir. Mais il n'y avait alors qu'un seul théâtre (1); les jeux scéniques étant des fêtes religieuses destinées au peuple entier, il fallait qu'il y fût réuni, et des gens d'intelligence et d'éducation différentes étaient condamnés à entendre les mêmes pièces. Si le poète plaisait aux uns, il risquait de déplaire aux autres, et quand il voulait tenir le milieu, il y avait de grandes chances qu'il les mécontentât tous à la fois. Les prologues de Térence nous ont montré la lutte qu'il eut à soutenir des deux côtés, et nous voyons par les attaques acharnées du vieux poète et le triste sort de l'*Hécyre* que, malgré ses efforts, il ne parvint à satisfaire ni les uns ni les autres.

Il n'y a donc pas à douter que la présence dans le même théâtre de deux publics différents qu'on ne pouvait pas contenter de la même manière n'ait été une des causes de l'insuccès définitif de la *palliata*. Ambivius avait raison de trouver, quand il défendait l'*Hécyre*, que les circonstances étaient graves. Comme il devenait de plus en plus difficile qu'une même comédie pût plaire à deux catégories de spectateurs de plus en plus différentes, il était naturel que la séparation se fît entre les pièces, comme elle s'était faite dans le public. Les plus grossières, par exemple le mime et la pantomime, restèrent en possession de la scène; la *palliata* fut contrainte d'aller chercher dans les lectures publiques des spectateurs mieux disposés. Elle dut d'abord y être bien accueillie et s'y trouver plus à l'aise; mais, comme ce genre de succès restreint, loin d'un public véritable, est contraire à sa nature, en se résignant à s'exiler du théâtre, elle se condamnait à périr.

(1) Ce théâtre servait à des représentations très diverses, puisqu'on y voyait des funambules et des gladiateurs. Donat fait remarquer, dans le prologue de l'*Hécyre*, que plus tard cet usage cessa : *hoc abhorret a consuetudine nostra.*

GASTON BOISSIER.

DE

RHETORICORUM ARISTOTELEORUM

LIBRO PRIMO

QUAESTIONES CRITICAE

Ad Caroli Grauxii, cuius praematuram mortem non patria solum eius luget, sed omnes omnium gentium homines sincero antiquitatis tum Graecae tum Romanae amore imbuti summo cum dolore conqueruntur, pie memoriam celebrandam pauca collaturus non possum non mentionem simul facere Caroli Thuroti viri acutissimi doctissimi humanissimi cum illo eodem fere tempore bonis litteris erepti. Qui duumviri ut vivi quondam saepenumero bibliothecarum armaria meum in usum insigni cum liberalitate et comitate perscrutati in studiis Aristoteleis egregie me adiuverunt, ita nunc ego quidem Manibus eorum pauca haec atque levidensia, quae intra nimiam concessi temporis brevitatem ex hoc ipso genere studiorum potui delibare, pio gratoque animo consecro. Et elegi quidem disserendi materiam locos quosdam primi Rhetoricorum libri criticae artis auxilio, ut videtur, egentes, quorum complures scite iam ante me tractavit Thurotus (1).

Primam prooemi partem e paucis tantum verbis I, 1. 1354 *a*, 1-11. εἶναι constare, secundam et tertiam multo longiores e sequentibus 1354 *a*, 11. νῦν — 1355 *a*, 18. ἐστίν et 1355 *a*, 18. ὅτι — *b*, 7. ἀδίκως ex ipsa patet rei natura et ex enumeratione 1355 *b*, 7-9. ὅτι μὲν οὖν οὐκ ἔστιν οὔτε ἑνός τινος γένους ἀφωρισμένου ἡ ῥητορική, ἀλλὰ καθάπερ ἡ διαλεκτική, καὶ ὅτι χρήσιμος φανερόν. Nam in hac ad verba οὔτε - διαλεκτική complenda secundum constantem linguae Graecae consuetudinem alterum membrum ab eadem particula οὔτε incipiens usque requiri, postquam dudum iam is, qui operum Aristoteleorum editionem tertiam Basileen-

(1) *Observations critiques sur la Rhétorique d'Aristote*, Paris, 1861 (*Revue archéol.*, nouvelle série, t. IV, pp. 52-65 et 291-308; t. V, pp. 40-61).

sem paravit, ut structurae laboranti succurreret, frustra οὔτε delevit, probe intellexit Thurotus et ita est extra dubitationem, ut hanc observationem ne memoratam quidem esse in editione Spengeliana iure tuo mireris : argumentum autem secundae illius partis si spectas, sic fere alterum hoc membrum : οὔτε ἡ ἔντεχνος περὶ ἄλλο τι ἢ τὰς πίστεις καὶ μάλιστα περὶ τὰ ἐνθυμήματα ἐστί vel similis sententiae aliis verbis reficies.

Sed praeterea in illius partis ipsius initio 1354 *a*, 11-31 corrigenda est vitiosa, quae in omnibus invenitur editionibus, interpunctio : sic potius distingue : νῦν μὲν οὖν οἱ τὰς τέχνας τῶν λόγων συντιθέντες ὀλίγον πεποιήκασιν αὐτῆς μόριον. αἱ γὰρ πίστεις ἔντεχνόν ἐστι μόνον, τὰ δ' ἄλλα προσθῆκαι· οἱ δὲ περὶ μὲν ἐνθυμημάτων οὐδὲν λέγουσιν, ὅπερ ἐστὶ σῶμα τῆς πίστεως, περὶ δὲ τῶν ἔξω τοῦ πράγματος τὰ πλεῖστα πραγματεύονται. διαβολὴ γὰρ καὶ ἔλεος καὶ ὀργὴ καὶ τὰ τοιαῦτα πάθη τῆς ψυχῆς οὐ περὶ τοῦ πράγματός ἐστιν ἀλλὰ πρὸς τὸν δικαστήν. ὥστ' εἰ περὶ πάσας ἦν τὰς κρίσεις καθάπερ ἐν ἐνίαις γε νῦν ἐστι τῶν πόλεων καὶ μάλιστα ταῖς εὐνομουμέναις, οὐδὲν ἂν εἶχον ὅ τι λέγωσιν. ἅπαντες γὰρ οἱ μὲν οἴονται δεῖν οὕτω τοὺς νόμους ἀγορεύειν, οἱ δὲ καὶ χρῶνται καὶ κωλύουσιν ἔξω τοῦ πράγματος λέγειν, καθάπερ καὶ ἐν Ἀρείῳ πάγῳ, ὀρθῶς τοῦτο νομίζοντες. οὐ γὰρ δεῖ τὸν δικαστὴν διαστρέφειν εἰς ὀργὴν προάγοντας ἢ φθόνον ἢ ἔλεον (ὁμοιον γὰρ κἂν εἴ τις, ᾧ μέλλει χρῆσθαι κανόνι, τοῦτον ποιήσειε στρεβλόν)· ἔτι δὲ φανερὸν ὅτι τοῦ μὲν ἀμφισβητοῦντος οὐδέν ἐστιν ἔξω τοῦ δεῖξαι τὸ πρᾶγμα ὅτι ἔστιν ἢ οὐκ ἔστιν ἢ γέγονεν ἢ οὐ γέγονεν, εἰ δὲ μέγα ἢ μικρὸν ἢ δίκαιον ἢ ἄδικον, ὅσα μὴ ὁ νομοθέτης διώρικεν, αὐτὸν δή που τὸν δικαστὴν δεῖ γινώσκειν καὶ οὐ μανθάνειν παρὰ τῶν ἀμφισβητούντων. Neque v. 12. codicum lectio πεποιήκασιν, pro qua Bekker antiquam coniecturam haud quidem inelegantem, sed sententiae non magis aptam πεπορίκασιν recepit e margine A^c optimi codicis, ubi adscripsit, nisi fallor, corrector antiquissimus (1), toleranda est, sed quod expectat Spengelius ὠδοποιήκασιν vix dubito quin revera scripserit ipse Aristoteles, vide v. 8. δῆλον ὅτι εἴη αὐτὰ καὶ ὁδοποιεῖν : eiusdemque Spengeli coniecturae v. 19. καθάπερ <περὶ τινὰς> vel καθάπερ <περὶ δίκας τινὰς> quae obicit Thurotus, de eis mihi non persuasit. Nolo longus esse de hac re : ut causa simul corruptionis aperiatur, potius καθάπερ < περὶ ἐνίας > ἐν ἐνίαις propono.

Praeterea aliquanto post 1355 *a*, 10. δ' particula e protasi causali (ἐπεὶ δὲ κ. τ. λ. v. 3 sqq.) in apodosi post δῆλον repetita si ferri nequit, qua de re v. quae congessit ad hunc locum Spengelius, certe non delenda, sed adhibita leniore medela in δὴ mutanda est.

(1) De hoc primi dumtaxat libri correctore et frequenti eius cum Guilelmo de Moerbeka vetere interprete consensu v. quae monuit Vahlenus *Mus. Rhen.* XXII, 1867, p. 102 sq. Hoc quoque loco quae habet vetusta translatio « adepti sunt » certe non reddit πεποιήκασιν lectionem : e πεπορίκασιν potius haec fluxisse censet ipse Spengelius. Quapropter non credo eidem asseveranti πεπορίκασιν ab ipso A^c codicis librario vel potius γράφεται οὐδὲν ὡς εἰπεῖν πεπορίκασι αὐτῆς μόριον scriptum esse. Utinam tandem aliquando divulgetur accuratissima huius codicis collatio Vahleniana !

Iam ut redeam ad enumerationem, haud male quidem Thurotus : « il vaudrait mieux mettre un point après φανερόν (1355 *b*, 9) ; car tout ce qui suit est surajouté comme une sorte de postscriptum à la récapitulation et ne dépend pas de la particule οὖν, v. 8 » (quamquam quae v. 15 sqq. leguntur artissime cohaerent cum *a*, 29-38), nihilominus tamen comma a Bekkero aliisque positum servandum est, quoniam μέν particulae, quae est in initio enumerationis v. 7, respondet demum v. 22. δέ. Recta igitur distinctio haec est 1355 *b*, 7-23 : ὅτι μὲν οὖν οὐκ ἔστιν οὔτε ἑνός τινος γένους ἀφωρισμένου ἡ ῥητορική, ἀλλὰ καθάπερ ἡ διαλεκτική, <οὔτε .., > καὶ ὅτι χρήσιμος, φανερόν, καὶ ὅτι οὐ τὸ πεῖσαι ἔργον αὐτῆς, ἀλλὰ τὸ ἰδεῖν τὰ ὑπάρχοντα πιθανὰ περὶ ἕκαστον, καθάπερ καὶ ἐν ταῖς ἄλλαις τέχναις πάσαις (οὐδὲ γὰρ ἰατρικῆς τὸ ὑγιᾶ ποιῆσαι, ἀλλὰ μέχρι οὗ ἐνδέχεται, μέχρι τούτου προαγαγεῖν· ἔστι γὰρ καὶ τοὺς ἀδυνάτους μεταλαβεῖν ὑγιείας ὅμως θεραπεῦσαι καλῶς), πρὸς δὲ τούτοις ὅτι τῆς αὐτῆς τό τε πιθανὸν καὶ τὸ φαινόμενον ἰδεῖν πιθανόν, ὥσπερ καὶ ἐπὶ τῆς διαλεκτικῆς συλλογισμόν τε καὶ φαινόμενον συλλογισμόν (ἡ γὰρ σοφιστικὴ οὐκ ἐν τῇ δυνάμει ἀλλ' ἐν τῇ προαιρέσει· πλὴν ἐνταῦθα μὲν ἔσται ὃ μὲν κατὰ τὴν ἐπιστήμην ὃ δὲ κατὰ τὴν προαίρεσιν ῥήτωρ, ἐκεῖ δὲ σοφιστὴς μὲν κατὰ τὴν προαίρεσιν, διαλεκτικὸς δὲ οὐ κατὰ τὴν προαίρεσιν ἀλλὰ κατὰ τὴν δύναμιν)· περὶ δὲ αὐτῆς ἤδη τῆς μεθόδου πειρώμεθα λέγειν κ. τ. λ.

In capite secundo verborum 1356 *a*, 35 — *b*, 5. τῶν δὲ διὰ τοῦ δεικνύναι ἢ φαίνεσθαι δεικνύναι καθάπερ καὶ ἐν τοῖς διαλεκτικοῖς τὸ μὲν ἐπαγωγή ἐστι τὸ δὲ συλλογισμὸς τὸ δὲ φαινόμενος συλλογισμός, καὶ ἐνταῦθα ὁμοίως. ἔστι γὰρ τὸ μὲν παράδειγμα ἐπαγωγή, τὸ δ' ἐνθύμημα συλλογισμός, τὸ δὲ φαινόμενον <ἐνθύμημα> φαινόμενος συλλογισμός. καλῶ δ' ἐνθύμημα μὲν ῥητορικὸν συλλογισμόν, παράδειγμα δὲ ἐπαγωγὴν ῥητορικήν qui mecum putat sententiam esse hanc : « ut in dialectica ita etiam in rhetorica arte instrumenta probandi sunt syllogismus et inductio, quoniam eorum, quae in rhetorica adhibentur, enthymematis et exempli, alterum syllogismi, alterum inductionis peculiaris quaedam species est : *quapropter* enthymema appello syllogismum rhetoricum, et exemplum inductionem rhetoricam », is mecum *b*, 4. δὴ pro δ', quod est in codicibus, editionibus, vetusta translatione, aut pro γὰρ, quod praebet Dionys. Hal. *Ep. ad Amm.* I, 7, restituere non dubitabit.

Quae autem de loco misere corrupto et mutilato 1356 *b*, 26 sqq., in quo iam haeserunt Muretus et Vater (1), in *Mus. Rhen.* XXIII. 1868. p. 539 sq. partim recte partim male disserui, data hac scribendi opportunitate retractabo. Recte enim, ut nunc quidem opinor, Thurotus lacunam ante 33. καθάπερ agnoscendam esse iudicavit, recte quomodo secundum protases explenda sit, verbis his : « La rhétorique ne raisonne que sur ce qui n'est pas persuasif par soi-même » significavit, recte v. 36. ἐκ utrumque absurdum esse ostendit : neque enim *ex* eis

(1) *Animadversiones ad Aristotelis libros tres Rhetoricorum*, Lips. 1794, p. 27.

rebus, quae et ipsa egent demonstratione (τῶν λόγου δεομένων), dialectica neque *ex* eis, de quibus deliberatione apud plurimos opus est (τῶν ἤδη βουλεύεσθαι εἰωθότων), rhetorica quidquam concludit, sed utraque ars *ex* eis, quae iam per se sunt omnibus clara atque perspicua (τῶν ἐνδόξων), ea derivat, quae *de* aliis incertis vel deliberatione apud plurimos egentibus sint iudicanda. Suo igitur iure, id quod iam loco laudato concessi, περὶ potius desideravit vir ingeniosus (1), sicut 1357 *a*, 22 rectissime idem coniecit Muretus (2). At quomodo oriri potuit tanta depravatio, praesertim si etiam v. 34 sq. οὐ περὶ pro οὐκ ἐξ cum eodem Thuroto scribere velis? (3). Sed vereor, ne hac in re erraverit : certe quamquam sententia, quam tali ratione e verbis 34 sq. καὶ γὰρ ἐκείνη συλλογίζεται οὐκ ἐξ ὧν ἔτυχεν (φαίνεται γὰρ ἅττα καὶ τοῖς παραληροῦσιν) elicuit : « en effet, la dialectique ne raisonne pas sur les premières propositions venues; car il en est d'évidentes même pour des insensés » prorsus sane rei est accommodata, tamen non minus ad rem quadrat tradita lectio, secundum quam non ea, quae quibuslibet sine demonstratione clara sunt (φαίνεται), velut fatuis stultisque, sed ea tantum, quae sanae mentis hominibus omnibus (de his igitur intellege illud τοιοῖσδε v. 33), principia sunt conclusionum dialecticarum. Itaque nunc quoque puto etiam post 35. παραληροῦσιν nonnulla intercidisse et postquam hoc factum sit, propter ἐξ v. 35. sic quidem proxime antecedens bis v. 36. περὶ in eandem particulam esse mutatum, hoc est specie cohaerentiae restituta reapse cum verba tum sententiam etiam magis corrupta : neque me poenitet eorum, quae ad hoc quoque damnum quadamtenus reparandum proponere sum ausus. Totum enim locum si accuratius consideramus, enuntiati prioris 26. ἐπεὶ γὰρ — 34. διαλεκτικὴ apodosin 32-34. οὐδὲ ἡ ῥητορικὴ τὸ καθ' ἕκαστον ἔνδοξον θεωρήσει — ἀλλὰ τὸ τοιοῖσδε κ.τ.λ., id quod recte monuit Thurotus, e tertia sola protasi 28-31. οὐδεμία δὲ τέχνη σκοπεῖ τὸ καθ' ἕκαστον sequi videmus : priorum duarum 26-27. ἐπεὶ τὸ πιθανὸν τινὶ πιθανὸν ἐστί et 27-29. καὶ τὸ μὲν εὐθὺς ὑπάρχει δι' αὐτὸ πιθανὸν καὶ πιστὸν τὸ δὲ τῷ δείκνυσθαι δοκεῖν διὰ τούτων, ut nunc legitur haec apodosis, nullus est usus. Quod vero eam ne cohaerere quidem putant cum comparatione adiecta 33 sqq. καθάπερ καὶ ἡ διαλεκτική. καὶ γὰρ ἐκείνη

(1) Et post eum nulla eius mentione facta Spengelius Aristot. *Rhet.* II, p. 58.

(2) Quocum de hac re praeter Spengelium consentit etiam Vahlenus *Zur Kritik Aristotelischer Schriften,* Vindob., 1861, p. 46 (*Sitzungsber. der phil.-hist. Classe der Wiener Akad.*, XXXVIII, p. 102). Idem tamen addit : « Allerdings konnte ἐξ im weiteren Sinne nicht bloss von den Formen, aus denen das Enthymem gebildet wird, sondern auch von der Materie, auf welche es sich bezieht, gesagt werden » (exempla desidero), « und so ist wohl 1356 *b*, 36 f. zu fassen, Worte, die übrigens aus andern Rücksichten » (e quibusnam?) « nicht unbedenklich sind. »

(3) Tacite iam Rothius in translat. German. (Stuttg. 1833) plane eadem ratione hunc locum reddit ex eadem fortasse sententia, quam postea protulit Vahlenus, v. n. 5.

κ.τ.λ. Vater et Thurotus et iam ante eos, ut videtur, Muretus, hoc quidem ei, qui confirmationem huius comparationis sequentem καὶ γὰρ ἐκείνη κ.τ.λ. (v. 34 sqq.) ita ut ego explicat, praefracte negandum, sed eidem tamen fatendum est, quid commune inter se habeant οὐ τὸ καθ'ἕκαστον ἔνδοξον θεωρεῖν, ἀλλὰ τὸ τοιοῖσδε et οὐ συλλογίζεσθαι ἐξ ὧν ἔτυχεν, οἷον οὐκ ἐκ τῶν φαινομένων τοῖς παραληροῦσιν, tamdiu non liquere, quamdiu non τοιούσδε illos magnam illam esse hominum multitudinem maximam quidem partem indoctorum, at sanae mentis compotum expressis verbis dictum sit (1). Et profecto si ipsam rem respicis sine omnibus his difficultatibus, quomodo hoc ipsum, quod est totius rei cardo, silentio potuit transiri? Quis satis habet discere ea quaeri ab arte rhetorica, quae certae cuiusdam qualitatis hominibus probabilia videantur? quis non expectat potius, ut accuratius audiat, quaenam sit tandem ista qualitas? Itaque ut et huic expectationi et comparationi illi additae et prioribus duabus protasibus satis fiat, primo loco ad ἀλλὰ τοῖς τοιοῖσδε talem fere explicationem : λέγω δὲ οἷον οὐ τοῖς σοφοῖς μόνον, ἀλλὰ τοῖς νοῦν ἔχουσι πᾶσι, secundo alterum apodoseos membrum velut οὐδὲ τούτοις τὰ δι' αὐτὰ ἔνδοξα πιθανὰ ποιεῖσθαι ἐπιχειρήσει, ἀλλ' ἃ ἔστι συλλογίζεσθαι ἐκ τῶν τοιούτων si ita adicio, ut simul ex homoeoteleuto τοιοῖσδε et τοιούτων originem iacturae explicare studeam, videor mihi etsi non ipsa perdita verba, tamen, quantum omnino fieri potest, genuinam eorum sententiam refecisse. Quae si ita se habent, duae res propriae sunt et oratoriae demonstrationis et dialecticae, altera non e quibuslibet sententiis, sed ex eis tantum, quae omnibus sanae mentis hominibus liquent, argumenta deducere, altera minime de his ipsis disserere, sed his tamquam firmis fundamentis adhibitis de aliis rebus, de quibus magna illorum hominum multitudo dubitare solet simulque aut meditari aut deliberare, conclusiones sive veras facere sive speciosas. Deest igitur in altero enuntiato καὶ γὰρ ἐκείνη κ.τ.λ. (v. 34 sqq.) transitus ab illa re ad hanc, id est, ut Graecis verbis utar, ab ἐξ ὧν ad περὶ ὧν, iterumque, nisi fallor, homoeoteleuton hoc importavit detrimentum. Si enim haec fere scripserit Aristoteles v. 36 sq. ἀλλ <ἑκατέρα οὐδὲ περὶ ὧν ἔτυχεν, ἀλλ'> ἐκείνη μὲν κ.τ.λ. equidem sane nesciam, quid amplius queat desiderari. Unum restat, ut totum locum 1356 *b*, 26 — 1357 *a*, 1 cum supplementis et emendationibus ante oculos lectoribus ponam : ἐπεὶ γὰρ τὸ πιθανὸν τινὶ πιθανόν ἐστί, καὶ τὸ μὲν εὐθὺς ὑπάρχει δι' αὑτὸ πιθανὸν καὶ πιστόν· τὸ δὲ τῷ δείκνυσθαι δοκεῖν διὰ τοιούτων, οὐδεμία δὲ τέχνη σκοπεῖ τὸ καθ' ἕκαστον, οἷον ἡ ἰατρικὴ τί Σωκράτει τὸ ὑγιεινόν ἐστιν ἢ Καλλίᾳ, ἀλλὰ τί τῷ τοιῷδε ἢ τοῖς τοιοῖσδε (τοῦτο μὲν (2) γὰρ ἔντεχνον, τὸ δὲ καθ' ἕκαστον ἄπειρον καὶ οὐκ ἐπιστητόν)· οὐδὲ ἡ ῥητορικὴ τὸ καθ' ἕκαστον

(1) Omnium horum scrupulorum apud Spengelium nec vola invenitur nec vestigium.

(2) μὲν om. A^{c}, del. Spengelius, at vereor ne hoc vitium dumtaxat sit codicis egregii, ut complura eiusmodi alia.

ἔνδοξον θεωρήσει, οἷον Σωκράτει ἢ Ἱππίᾳ, ἀλλὰ τὸ τοιοῖσδε, <λέγω δὲ οἷον οὐ τοῖς σοφοῖς μόνον, ἀλλὰ τοῖς νοῦν ἔχουσι πᾶσιν, οὐδὲ τούτοις τὰ δι' αὑτὰ ἔνδοξα πιθανὰ ποιεῖσθαι ἐπιχειρήσει, ἀλλ' ἃ ἔστι συλλογίζεσθαι ἐκ τῶν τοιούτων,> καθάπερ καὶ ἡ διαλεκτική· καὶ γὰρ ἐκείνη συλλογίζεται οὐκ ἐξ ὧν ἔτυχεν (φαίνεται γὰρ ἄττα καὶ τοῖς παραληροῦσιν), ἀλλ' <ἑκατέρα οὐδὲ περὶ ὧν ἔτυχεν, ἀλλ'> ἐκείνη μὲν περὶ τῶν λόγου δεομένων, ἡ δὲ ῥητορικὴ περὶ τῶν ἤδη βουλεύεσθαι εἰωθότων.

Iam in proxime sequentibus e tota hac disputatione colligit (recte enim 1357 *a*, 1. δὴ pro δὲ coniecit Spengelius) Aristoteles haec duo, versari artem rhetoricam in eis rebus, de quibus est deliberatio, et in talibus auditoribus, qui nequeant longas argumentorum series complecti: ἔστι δὴ τὸ ἔργον αὐτῆς περί τε τοιούτων περὶ ὧν βουλευόμεθα καὶ τέχνας μὴ ἔχομεν, καὶ ἐν τοῖς τοιούτοις ἀκροαταῖς οἳ οὐ δύνανται διὰ πολλῶν συνορᾶν οὐδὲ λογίζεσθαι πόρρωθεν (1357 *a*, 1-4). Deinde illinc concludit res mutabiles ab ea tractari: βουλευόμεθα δὲ περὶ τῶν φαινομένων ἐνδέχεσθαι ἀμφοτέρως ἔχειν· περὶ γὰρ τῶν ἀδυνάτων ἄλλως ἢ γενέσθαι ἢ ἔσεσθαι ἢ ἔχειν οὐδεὶς βουλεύεται οὕτως ὑπολαμβάνων· οὐδὲν γὰρ πλέον (v. 4-7) : hinc conclusionem praeparat inserto novo syllogismorum discrimine. Duo enim esse monet syllogismorum genera, quae ad artem oratoriam minime quadrent, syllogismos ex aliis syllogismis aptos et syllogismos e propositionibus compositos, quae nequaquam per se liqueant: ἐνδέχεται δὲ συλλογίζεσθαι καὶ συνάγειν τὰ μὲν ἐκ σεσυλλογισμένων πρότερον τὰ δ' ἐξ ἀσυλλογίστων μὲν δεομένων δὲ συλλογισμοῦ διὰ τὸ μὴ εἶναι ἔνδοξα· ἀνάγκη δὲ τούτων τὸ μὲν μὴ εἶναι εὐεπακολούθητον διὰ τὸ μῆκος (ὁ γὰρ κριτὴς ὑπόκειται εἶναι ἁπλοῦς), τὰ δὲ μὴ πιθανὰ διὰ τὸ μὴ ἐξ ὁμολογουμένων εἶναι μηδ' ἐνδόξων (v. 7-13), quibus in verbis aegre caremus particula καί (=etiam) post καὶ συνάγειν (v. 8) adicienda (1). Nihilominus illis non prorsus posse abstinere oratorem tametsi non expressis verbis docet Aristoteles, hanc esse eius sententiam inde apparet, quod formam certe quam maxime decurtatam in illis adhibendis postulat v. 16-22: contra hos utique non reiciendos esse hodie non legimus quidem in verbis sequentibus, in quibus omnia, quae antea exposuit, una consecutione comprehendit (2), ὥστ' ἀναγκαῖον κ.τ.λ. v. 13-22, attamen vix et ne vix quidem potuit hoc philosophus plane silentio praeterire. Quamobrem rectissime hunc quoque locum lacunosum esse contendit Thurotus (3). Quamquam quae scripsit: «remarquons d'abord que la proposition καὶ ἐξ ὀλίγων κ.τ.λ. (v. 16 sq.) a grammaticalement pour sujet l'enthymème et l'exemple, et ne se rapporte pour le sens qu'à l'enthymème» vera qui-

(1) Extat enim profecto tertium praeterea syllogismorum genus et id optimum, ipsos illos dico syllogismos ἐξ ἀσυλλογίστων μὲν ἀλλ' ὁμολογουμένων τε καὶ ἐνδόξων.

(2) Ergo ante haec verba punctum esse ponendum suo iure eodem tempore monuerunt Thurotus et Vahlenus l. l., p. 44 (100), sed Spengelius maluit comma vitiosum retinere.

(3) At Spengelius denuo ne commemorat quidem hanc coniecturam.

dem sunt, sed hoc loquendi genus minus accuratum non librariorum errori, sed ipsius scriptoris neglegentiae tribuendum esse (« même en admettant une irrégularité de rédaction » ipse adiecit Thurotus) inde patet, quod in A^c codice τε particula ante 14. τῶν addita est, quam suo iure recepit Spengelius. Habemus igitur iterum distinctionem eandem bipartitam περὶ ὧν et ἐξ ὧν particulis hoc loco τε et καὶ copulatam, ut in altero quoque membro ambo subiecta ἐνθύμημα καὶ παράδειγμα maneant. Ergo, nisi fallor, haec fere sola ante 16. ἐξ perierunt : ἐξ ὁμολογουμένων τε καὶ ἐνδόξων ἢ, totaque conclusio haec fere olim fuit : ὥστ' ἀναγκαῖον τό τε ἐνθύμημα εἶναι καὶ τὸ παράδειγμα περί τε τῶν ἐνδεχομένων ὡς τὰ πολλὰ ἔχειν καὶ (καὶ fortasse recte om. A^c vet. transl. Speng.) ἄλλως (1) τὸ μὲν παράδειγμα ἐπαγωγὴν τὸ δ' ἐνθύμημα συλλογισμόν, καὶ <ἐξ ὁμολογουμένων τε καὶ ἐνδόξων ἢ εἰ ἐκ σεσυλλογισμένων,> ἐξ ὀλίγων τε (lege γε) καὶ πολλάκις ἐλαττόνων ἢ ἐξ ὧν ὁ πρῶτος συλλογισμός κ.τ.λ.

6. 1362 *b*, 10-12. nunc legitur : εὐδαιμονία· καὶ γὰρ καθ' αὑτὸ αἱρετὸν καὶ αὔταρκες, καὶ ἕνεκα αὐτοῦ πολλὰ αἱρούμεθα : at non *multa* felicitatis gratia optamus, sed quaecunque optamus *omnia* : nonne igitur pro πολλὰ (v. 11) scribendum est τἄλλα?

7. 1363 *b*, 16. Cur αὑτοῦ pro οὗ restituendum esse credam, demonstravi in *Mus. Rhen.* l. l. p. 691.

1364 *b*, 7-10. καὶ ὧν αἱ ἐπιστῆμαι καλλίους ἢ σπουδαιότεραι, καὶ τὰ πράγματα καλλίω καὶ σπουδαιότερα· ὡς γὰρ ἔχει ἡ ἐπιστήμη, καὶ τὸ ἀληθές· κελεύει δὲ τὸ αὑτῆς ἑκάστη verborum sensus si est hic (nec video alium): « quanti pretii est quaelibet disciplina, tanti etiam res, in qua versatur : *nam* illa hanc definit », non κελεύει δὲ v. 9, sed κελεύει γὰρ Aristoteles scripsit.

1365 *b*, 14-16 frustra omnes adhuc, qui de verborum καὶ ἃ μὴ λανθάνει παρόντα ἢ <ἃ> λανθάνει· πρὸς ἀλήθειαν γὰρ τείνει ταῦτα. διὸ τὸ πλουτεῖν φανείη ἂν μεῖζον ἀγαθὸν τοῦ δοκεῖν integritate dubitaverunt, in eis corrigendis laboraverunt, neque mihi contigit, ut verisimilem corrupti δοκεῖν· vocabuli emendationem invenirem, sed corruptum hoc esse nihilominus firmiter teneo. Non enim intellego, quomodo scribere potuerit Spengelius : « divitiae, quibus aliquis gaudet, facile cognoscuntur : non apparent in eo, qui dives esse videtur, at non est : igitur maius bonum est τὸ πλουτεῖν τοῦ δοκεῖν. » Immo ut stare posset exemplum, argumentandum esset sic : divitiae magis apparent quam species divitiarum : hoc vero absurdum esse quisque concedet. Species potius et id, quod in oculos hominum cadit, unum plane idemque est : utrum veritati respondeat an non, hoc solum, quamdiu species manet, est occultum. Veras igitur divitias maius bonum esse quam spe-

(1) Comma in editionibus hoc loco positum cur delendum sit, demonstravit Vahlenus l. l. p. 45 (101), verum eum non audivit Spengelius.

ciem solam divitiarum neque confirmari potest tali ratione neque omnino eget confirmatione, mirumque videtur ipsi Spengelio de re tam certa illud φανείη ἄν. Quapropter recte aliud potius bonum sub voce δοκεῖν latere, cuius possessio haud ita ut divitiarum sub oculis hominum posita est, vidit Knebelius : at vix recte δικαίου coniecit. Infinitivum servandum esse arbitror : expecto ὑγιαίνειν, et revera fortasse non est hoc loco maior litterarum similitudo quaerenda, sed postquam evanuit maior verbi pars, e reliquiis infelix illud δοκεῖν consuerunt. V. quae paulo antea, v. 10. legitur : ὁ πλοῦτος καὶ ἡ ὑγίεια μέγιστα δοκεῖ εἶναι.

8. 1366 *a*, 4-6. ἔστι δὲ δημοκρατίας μὲν τέλος ἐλευθερία, ὀλιγαρχίας δὲ πλοῦτος, ἀριστοκρατίας δὲ τὰ περὶ παιδείαν καὶ τὰ νόμιμα, τυραννίδος δὲ φυλακή. Deest βασιλείας τέλος. Pessime commentator anonymus ante τυραννίδος inseruit βασιλείας δὲ τὸ ἐννόμως ἐπιστατεῖν, multo melius βασιλείας δὲ εὐεργεσία post φυλακή e codice Dresdensi Vahlenus (1). At beneficium potius est regni origo, v. *Polit.* III, 15. 1286 *b*, 10 sq. ἀπ' εὐεργεσίας καθίστασαν τοὺς βασιλεῖς. VIII (V), 10. 1310 *b*, 34-40. ἢ κατ' εὐεργεσίας ἢ κατὰ ταῦτα καὶ δύναμιν. ἅπαντες γὰρ εὐεργετήσαντες ἢ δυνάμενοι τὰς πόλεις ἢ τὰ ἔθνη εὐεργετεῖν ἐτύγχανον τῆς τιμῆς ταύτης κ.τ.λ., finis regni non magis quam aristocratiae est. Neque est revera diversus utriusque secundum Aristotelem finis, quoniam optimum tum aristocratiae tum, si ita res fert, regni genus optimam simul esse reipublicae formam docet, cf. inprimis *Pol.* VI, 4. 1289 *a*, 31 sqq. τὸ γὰρ περὶ τῆς ἀρίστης πολιτείας θεωρῆσαι ταὐτὸ καὶ περὶ τούτων ἐστὶν εἰπεῖν τῶν ὀνομάτων (h. e. περὶ ἀριστοκρατίας καὶ βασιλείας, v. 30)· βούλεται γὰρ ἑκατέρα κατ' ἀρετὴν συνεστάναι κεχορηγημένην, et omnino de regni et aristocratiae affinitate haec apud eum leguntur *Pol.* VIII (V), 10. 1310, *b*, 32 : ἡ βασιλεία τέτακται κατὰ τὴν ἀριστοκρατίαν. Quae si comparas cum Rhetoricorum verbis proxime antecedentibus v. 2 sq., quibus monarchiarum quae sunt duae species ita inter se distinguuntur, ut sit ἡ μὲν κατὰ τάξιν τινὰ βασιλεία, ἡ δ' ἀόριστος τυραννίς, idoneam certe causam es-e concedes, cur ex te quaeram, anne, id quod iam olim (2) conieci, hoc quoque loco eundem finem regno, eundem aristocratiae tribuerit philosophus. Quod si fecit, post ἀριστοκρατίας v. 5. exciderunt καὶ βασιλείας : sin aliter se res habet, quem esse finem regni dixerit, ignoro, (εὐεργεσίαν saltem vix dixit), neque scio, quomodo discerni queat, utrum lacunae sedes cum scholiasta, Vatero, Spengelio ante τυραννίδος δὲ φυλακή an cum Vahleno post haec verba quaerenda sit.

9. 1366 *a*, 25. pro γὰρ legendum esse δὲ unusquisque, ut opinor, mihi concedet.

1366 *b*, 22-34 punctum pro colo pone post 24. ἰδεῖν et colon pro

(1) *Ind. lect. aestiv. Berol.* MDCCCLXXV.
(2) In Bursiani relatt. annal. III (1874/5), p. 381.

puncto post 27. ἔργα : omnia enim, quae inde a v. 24. φανερόν usque ad 34. ὡσαύτως, non ea sola, quae usque ad 27. ἔργα proferuntur, continent causam, cur sit περὶ τῶν ἄλλων οὐ χαλεπὸν ἰδεῖν (v. 24).

1367 *b*, 28 sqq. Recte Thurotus verba τὸ δ' ἐγκώμιον τῶν ἔργων ἐστίν (28 sq.) et διὸ καὶ ἐγκωμιάζομεν πράξαντες (31) traiecit post 33. τοιοῦτον (quamquam de hac quoque re apud Spengelium altum silentium est), sed nimis artificiose simul interposita τὰ δὲ κύκλῳ—εἶναι (29-31) prioribus illis praemissa in eundem locum ablegat et ad totam hanc transpositionem firmandam perperam v. 31. δ' cum γὰρ permutat. Immo v. 29. potius hac mutatione facta optime membra se excipient sic : 26-28. ἔστι δ' ἔπαινος λόγος ἐμφανίζων μέγεθος ἀρετῆς· δεῖ οὖν τὰς πράξεις ἐπιδεικνύναι ὡς τοιαῦται· 29-31. τὰ γὰρ κύκλῳ εἰς πίστιν, οἷον εὐγένεια καὶ παιδεία (εἰκὸς γὰρ ἐξ ἀγαθῶν ἀγαθοὺς καὶ τὸν οὕτω τραφέντα τοιοῦτον εἶναι), 31-33. τὰ δ' ἔργα σημεῖα τῆς ἕξεως ἐστίν, ἐπεὶ ἐπαινοῖμεν <ἂν> καὶ μὴ πεπραγότα, εἰ πιστεύοιμεν εἶναι τοιοῦτον. 28-29. τὸ δ' ἐγκώμιον τῶν ἔργων ἐστίν· 31. διὸ καὶ ἐγκωμιάζομεν πράξαντας. 33-36. μακαρισμὸς δὲ καὶ εὐδαιμονισμὸς αὐτοῖς μὲν ταὐτά, τούτοις δ' οὐ ταὐτά, ἀλλ' ὥσπερ ἡ εὐδαιμονία τὴν ἀρετήν, καὶ ὁ εὐδαιμονισμὸς περιέχει ταῦτα. Hoc est : εὐδαιμονισμός sive μακαρισμός praedicat totam felicitatem, ἔπαινος virtutem, quae ut gravissima felicitatis pars est non in actionibus, sed in interiore animi sensu (τῇ προαιρέσει) sita, ita ex actionibus cognoscitur aliis rebus (τοῖς κύκλῳ), velut nobilitate et bona educatione, in auxilium vocatis, ἐγκώμιον ipsas tantum bonas actiones, sive e vera virtute fluxerunt sive ex gloriae cupidine aut alio quolibet animi affectu, quas ita tantum ἔπαινος respicit, ut ex eis virtutem demonstret easque ita esse comparatas confirmet, ut non nisi ex virtute originem possint traxisse.

11. 1370 *a*, 27-32. Ex A^{c} ἀεὶ ἐν pro κἂν recepit Spengelius : at neutra lectio placet, mirorque ne ab illo quidem perspectam esse absurditatem conclusionis. Quid? Quia voluptas inest in perceptione, et quia imaginatio est perceptio debilitata, eas ob causas in reminiscente et sperante semper invenitur imaginatio quaedam eius rei, cuius meminit vel quam sperat? Audire velim, quanam figura et quonam modo syllogismorum ex illis duabus propositionibus hauriri queat haec conclusio. Et qua omnino demonstratione opus est in re tam aperta? quis, quaeso, negabit neque memoriam neque spem in quoquam inesse posse sine rei, de qua agitur, imaginatione? Quid multa? verba 29-31. ἀεὶ ἐν τῷ μεμνημένῳ καὶ τῷ ἐλπίζοντι ἀκολουθοῖ ἂν φαντασία τις οὗ μέμνηται ἢ ἐλπίζει non conclusio sunt, sed tertia protasis. Partem igitur veri retinuerunt libri deteriores, aliam partem optimus liber : nisi enim huius solius vestigia sequi malis scribendo : ἀεὶ <δ'> ἐν, haud dubie καὶ ἀεὶ ἐν utique restituendum est. Apodosin autem ut recuperemus, colo post ἐλπίζει posito δέ hoc quoque loco (v. 30) cum δή commutare sufficit: ἐπεὶ δ' ἐστὶ τὸ ἥδεσθαι ἐν τῷ αἰσθάνεσθαί τινος πάθους, ἡ δὲ φαντασία ἐστὶν αἴσθησίς τις ἀσθενής, καὶ ἀεὶ ἐν τῷ μεμνημένῳ καὶ τῷ ἐλπίζοντι ἀκολουθοῖ

ἂν φαντασία τις οὐ μέμνηται ἢ ἐλπίζει· εἰ δὴ τοῦτο, δῆλον τι καὶ ἡδονὴ ἅμα μεμνημένοις καὶ ἐλπίζουσιν, ἐπείπερ καὶ αἴσθησις.

Contra prorsus sanus est locus 15. 1375 *b*, 20-23, quem Thurotus ut lacuna deformatum esse putaret, eo tantum coactus est, quod non ut ceteri adhuc omnes obiectum (Germanice dixeris « den Arzt überklügeln » vel « klüger sein wollen als der Arzt »), sed subiectum verbi παρασοφίζεσθαι (v. 21) accusativum τὸν ἰατρόν (v. 22) esse ratus enuntiatum prius καὶ ὅτι ἐν ταῖς ἄλλαις τέχναις οὐ λυσιτελεῖ παρασοφίζεσθαι τὸν ἰατρόν in hanc sententiam detorsit : « Aristote veut dire qu'il n'est pas avantageux qu'un médecin prétende faire l'habile en sortant des prescriptions de l'art. » Sed ne Aegyptii quidem longius quam per triduum vel quadriduum medicos scriptis legibus vinciebant, *Pol.* III, 15. 1286 *a*, 12 sq., a Graecorum more quantum talia recederent, si omnino huius rei testimoniis opus est, videre licet ex hoc ipso *Politicorum* loco aliisque, velut III, 16. 1287 *a*, 38 sqq. II, 8. 1268 *b*, 34 sqq. 1269 *a*, 19 sq. : neque usitatissima illa comparatio medici et iudicis impedit, quominus alia adhibita comparandi ratione medicus eundem potius locum in arte medicinali quam legumlator in arte politica teneat.

FRANCISCUS SUSEMIHL.

Scripsi Gryphiswaldiae mens. Mart. MDCCCLXXXII.

AD EURIPIDE E SOFOCLE

(Eur. Hipp. 115. 441; Soph. Frgm. 609 Dnd.)

Sul v. 115 dell' Ippolito di Euripide abbondano le congetture. Brunck pensò che fosse addirittura spurio l'intero verso, e oggi è incerto il Weil se si debba ricorrere alla emendazione o all' atetesi. Richiamiamoci un po' il contesto alla memoria. Ippolito non ha la debita venerazione per Afrodite, e alle reiterate rimostranze del suo servo finisce col non più rispondere direttamente, dando però a vedere che egli non ha per questo mutato opinione:

τὴν σὴν δὲ Κύπριν πόλλ' ἐγὼ χαίρειν λέγω.

E allora il servo:

ἡμεῖς δέ, τοὺς νέους γὰρ οὐ μιμητέον.
φρονοῦντες οὕτως ὡς πρέπει δούλοις λέγειν,
προσευχόμεσθα τοῖσι σοῖς ἀγάλμασι,
δέσποινα Κύπρι κτέ.

Negli scolii troviamo dei tentativi di interpretazione pe' quali bisognerebbe intendere φρονοῦντες nel senso di εὖ φρονοῦντες e unire οὕτως — λέγειν con προσευχόμεσθα; nè dagli antichi scoliasti fino per esempio a L. von Jahn (*Anmerk. z. Eur. Hippol.* p. 6) la interpretazione ha fatto alcun progresso. Ma se gli scoliasti hanno la disinvoltura di sopprimere il λέγειν nelle loro parafrasi, potremo forse noi seguirli su questa troppo comoda via? Diremo piuttosto che il verso φρονοῦντες — λέγειν non ha senso; ma appunto perchè non ha senso non abbiamo il diritto di espungerlo. Invece lo espungeremmo con ragione, se fosse vero il δούλοις φρονεῖν del Reiske(1), e così ha infatti pensato il Barthold. Ma nulla

(1) σοφοῖς φρονεῖν propone R. Fecht in *Philologische Rundschau* nr. 19 (ap. Wecklein nel *Jahresbericht* pel 1880): congettura fatta evidentemente in grazia non del contesto Euripideo, ma del φρονεῖν Reiskiano con buone ragioni oppugnato dal Barthold.

prova che Reiske abbia dato nel vero, quantunque si debba facilmente concedere che la sua congettura sia preferibile, poniamo, al δούλοις λεχέων del Bothe, per non dire dell' infelicissimo φρονοῦντας αὖτως (= ματαίως), ᾧ πρέπει δούλοις λόγῳ Προσευχόμεσθα κτλ. del Jacobs (*Animadv. in Eur.* p. 26 sq.). Anche il Weil non pare abbia molta fiducia nel suo δούλοις θεῶν, nè può contentarsene chi ripensi al breve ma importante scolio : ἀντὶ τοῦ ἀπαρρησιάστως λαλῶ, che ci indica un senso troppo adatto al contesto per potere essere trascurato.

Moltissimi critici dal Musgrave in poi hanno riconosciuto quale debba essere il pensiero espresso dall' affezionato servo, ma non occorre esaminare ad una ad una le loro congetture, perchè tutte, eccetto quella dell' Hartung (p. 13 e 136 della sua edizione dell' anno 1848) ripetuta recentemente dal Gomperz (*Zeitschr. für d. oest. Gymn.* 1879 p. 94) e dal Metzger (ap. Wecklein nel *Jahresbericht* pel 1880), sono evidentemente false. Hartung legge dunque φρονοῦντας con Tyrwhitt e muta οὕτως ὡς πρέπει in ὥσπερ οὐ πρέπει. La variante φρονοῦντας è notata dal codice P, e anche in L, come del resto mi figuravo, ho trovato di prima mano φρονοῦντ.., e corretto da altra mano φρονοῦντες. L'accusativo è senza dubbio quello che ci vuole, ma è certo anche violenta (1) la correzione ὥσπερ οὐ πρέπει; e indirettamente lo riconosce Gomperz stesso quando soggiunge : « Schilt man aber meine Aenderung gewaltsam, so erwidere ich mit dem Verlangen nach einer minder gewaltsamen, aber nicht minder sinn- und sprachgemässen Herstellung der Worte. » Ora io non so se il Gomperz abbia trovato soddisfatto il suo desiderio nella congettura, che a me sembra stentata, dell' Hilberg (nei *Wiener Studien*, II, p. 143) : φρονοῦντας — οὕτω πως πρέπει δούλοις λέγειν — Προσευχόμεσθα κτέ. ; per conto mio gli propongo non senza speranza :

> ἡμεῖς δέ, τοὺς νέους γὰρ οὐ μιμητέον
> φρονοῦντας οὕτως ὡς πρέπει δούλοις στέγειν,
> προσευχόμεσθα κτέ.

Il buon servo λαλεῖ ἀπαρρησιάστως, e invece di dire apertamente κακῶς φρονοῦντας oppure ἀσεβοῦντας, dice eufemisticamente φρονοῦντας οὕτως ὡς πρέπει δούλοις στέγειν (= *silentio celare, reticere*) : lodevole riserbo, τὸ γὰρ δεσπόταις αἰσχρόν (mi sia lecito adattare al mio scopo un noto frammento della Fedra di Sofocle) χρὴ δούλους στέγειν. E quando altrove ci dice Euripide (Fr. 376) che un buon servo deve esser fedele e deve στέγειν τὰ δεσποτῶν, mi figuro che nel τὰ δεσποτῶν vadano anche compresi « i difetti dei padroni » ; δούλῳ γὰρ (è Euripide stesso che ce lo

(1) E violenta è anche la congettura di Enrico Müller, *Kritische Bemerkungen zu Euripides*, Burg, 1876, p. 8 sq., φρονοῦντας ὡς οὐκ ἂν πρέποι κτέ.

dice, fr. 315) οὐχ οἷόν τε τἀληθῆ λέγειν, εἰ δεσπόταισι μὴ πρέποντα τυγχάνοι. Del resto tutti ci rammentiamo senza dubbio dell'affezionato Pedagogo nella Medea, il quale, avendo adoperato a proposito della sua padrona l'esclamazione ὦ μῶρος, si affretta ad aggiungere εἰ χρὴ δεσπότας εἰπεῖν τόδε. Che poi la correzione proposta sia paleograficamente delle più probabili, nessuno vorrà negarlo : δούλοις στέγειν divenne per solito errore δούλοις τέγειν, e quindi fu corretto τέγειν in λέγειν. Così per Iph. Aul. 872 ἐκκάλυπτέ νύν ποθ' ἡμῖν οὕστινας λέγεις λόγους propose con molta probabilità στέγεις F. G. Schmidt (*Anal. Sophocl. et Euripidea* p. 72 sqq.), e anche per Soph. OR. 294 ἀλλ' εἴ τι μὲν δὴ δείματός γ' ἔχει μέρος mi sembra che a ragione G. Curtius (*Zeitschr. für die oest. Gymn.* 1851 p. 800) raccomandasse la congettura dello Schneidewin δείματος στέγει (cod. Med. pr. δείματόστ' ἔχει), quantunque io la vegga oggi negletta dal Dindorf, dal Nauck, dal Wecklein.

Ammesso dunque che la blandissima correzione δούλοις στέγειν dia quel senso che il contesto richiede, quale ragione vi sarebbe per condannare col Brunck l'intero verso? L'euritmia del dialogo! Ma per questo *solo* motivo nè Hirzel, *si foret in terris*, ricorrerebbe, nè Barthold, nè sperabilmente altri vorranno ricorrere ai rimedii estremi della critica.

Il frammento della Fedra di Sofocle, a cui accennavo poco fa, è il seguente (614 Nk., 609 Dind.):

> σύγγνωτε κἀνάσχεσθε σιγῶσαι· τὸ γὰρ
> γυναιξὶν αἰσχρὸν ἐν (*v. l.* σὺν) γυναικὶ δεῖ (*v. l.* χρῆ *sic*) στέγειν.

Nauck (1) ha visto che γυναικὶ deve essere γυναῖκα ed ha quindi abbandonata la volgata correzione del Grozio ἐν γυναιξί; ma è lecito dubitare della sua restituzione εὖ γυναῖκα, e più ancora del συγγυναῖκα proposto recentemente da P. Schroeder (*Jahrbücher f. Philol.* 1880, p. 408). Suppongo che Sofocle scrivesse : αἰσχρὸν χρὴ γυναῖκ' ἀεὶ στέγειν, e che per un errore frequentissimo (e qui tanto più perdonabile, perchè fu facile sostituire mentalmente l'espressione quasi equivalente γυναικὶ πρέπει) il suo ΧΡΗΓΥΝΑΙΚΑΕΙ diventasse ΧΡΗΓΥΝΑΙΚΙΔΕΙ nell'archetipo dei nostri mss. di Stobeo. Si corresse allora da alcuni ἐν γυναικὶ χρὴ, da altri σὺν γυναικὶ δεῖ.

Da Sofocle mi sia permesso tornare ancora all'Ippolito Euripideo. Tutti riconoscon grave corruzione nel v. 441 di questa tragedia, nessuno è contento delle emendazioni finora proposte. L'accorta nutrice di Fedra vuol dimostrare che l'essere innamorati non è una sufficiente ragione per voler morire :

(1) *De Trag. graecorum fragmentis observationes criticae*, p. 26.

ἐρᾷς· τί τοῦτο θαῦμα; σὺν πολλοῖς βροτῶν.
κἄπειτ' ἔρωτος εἵνεκα ψυχὴν ὀλεῖς;
οὐκ ἄρα γ' οὐ δεῖ τοῖς ἐρῶσι τῶν πέλας
ὅσοι τε μέλλουσ', εἰ θανεῖν αὐτοὺς χρεών.

Non ignoro che, anche emendato questo luogo, rimangono gravi difficoltà nei versi precedenti e nei seguenti; io sono anzi di opinione che si debba ordinare l'intero brano nel modo seguente: vv. 435 sq. 439-442. 437 (τοῦτ' ἄρα περισσὸν κτλ.) -438. 444 sqq., espungendo così il verso 443, certamente Euripideo anche esso, ma di altra tragedia (del primo Ippolito?), e già in epoca molto antica passato per errore da annotazioni marginali nel testo. Sia però quel che si voglia di questa opinione, che cercherò di esporre convenientemente altrove, sembra ad ogni modo che il senso dei vv. 439-42 debba essere: « Tu sei innamorata. Ebbene che meraviglia è questa? Sei forse la sola? E vuoi morire perchè innamorata? Bel frutto si ricaverebbe dall' amore, se tutti gli innamorati dovessero darsi la morte! » Invece, pensa la nutrice, tanti s' innamorarono e s'innamoreranno senza darsi per questo la morte, e tutti crederono e crederanno che ben altrimenti dolce sia il frutto dell' amore. Ora per ciò che riguarda il v. 441 troviamo nei mss. οὔτ' ἄρα oppure οὐκ ἄρα (οὔ τἄρα è del Monk), e negli scolii: τοῦτο ἐκ τοῦ καθολικωτέρου, ὄντως οὐ λυσιτελεῖ, οὐ χρή, οὐ συμφέρει, φησί, τοῖς τῶν πλησίον ἐρῶσι, καὶ ὅσοι μέλλουσιν ἐρᾶν, εἰ χρεὼν κτλ., e inoltre: λείπει τὸ ἐρᾶν. ὁ δὲ λόγος, οὔτε τοῖς νῦν ἐρῶσιν, οὔτε τοῖς μέλλουσιν ἐρᾶν λυσιτελεῖ τὸ ἐρᾶν, εἴπερ κτλ. Che questi scolii presuppongano l'οὔτ' ἄρα (o meglio οὔ τἄρα) λύει del Valckenaer, non credo neppure io che si possa affermare con sicurezza; e giustamente osservò il Matthiae che lo stesso οὐ δεῖ potè essere spiegato con οὐ λυσιτελεῖ, οὐ συμφέρει, etc. Così per Eur. Suppl. 450 κτᾶσθαι δὲ πλοῦτον καὶ βίον τί δεῖ τέκνοις —; Androm. 765 τί γὰρ δεῖ (1) δειλὸν ὄντ' εὐσωματεῖν; Iph. Aul. 1035 τί δεῖ πονεῖν; (cfr. Soph. OR. 896 τί δεῖ με θυοσκοεῖν; Wecklein) —, se avessimo scolii troveremmo probabilmente spiegato il τί δεῖ; con τί λυσιτελεῖ; o più probabilmente ancora con οὐ λυσιτελεῖ. E per accorgersi che in Eur. Frgm. 211 τί δεῖ καλῆς γυναικός, εἰ μὴ κτλ. il senso è τί λυσιτελεῖ καλὴ γυνὴ κτλ., non credo ci sia neppur bisogno di tenere a confronto Frgm. 552 τί τῆς εὐμορφίας ὄφελος, ὅταν τις μὴ φρένας καλὰς ἔχῃ;

A dir bene non è dunque il verbo δεῖ la difficoltà principale del luogo: sono invece le parole τῶν πέλας quelle che non dànno senso ragio-

(1) E ufficio di scoliasta assunse per questo luogo il Brunck, proponendo τί λύει: congettura ripetuta recentemente dall' Heimsoeth (*Krit. Stud.* p. 163). Dindorf, che nella 5ª. edizione dei *Poetae Scenici* cita invece τί γὰρ χρὴ come congettura di Heimsoeth, ha probabilmente guardato molto in fretta quella pagina 163, che ho or ora indicata.

nevole. Hartung e Nauck hanno egregiamente osservato che in un contesto siffatto non c'è posto per un sentimento così innocente come è *l'amore del prossimo;* e che interpretare, come alcuni interpretano, « quelli che *presentemente* amano *altri* » è far violenza alle parole e far torto ad Euripide. O forse ἐρᾶν senza il τῶν πέλας vorrebbe dire « innamorarsi di sè stessi »?

Ma è anche vero che la emendazione dell' Hartung :

λύουσ' ἄρ' οὐδὲν τοῖς ἐρῶσι τῶν πέλας
ὅσοις μέλουσιν, εἰ κτλ.

e quella del Nauck :

ποῦ τἄρα ποῦ δεῖ τοῖς ἐρῶσι τῶν πέλας
ὅσοις μέλουσιν, εἰ κτλ.

introducono anche esse un pensiero che, come notò già il Weil, non ha connessione con ciò che precede e con ciò che segue. E con diritto anche maggiore rifiuteremo tutte le altre innumerevoli congetture, da quella dello Scaligero in poi, che, felici o infelici nel resto, non risolvono la difficoltà dell' ἐρῶσι τῶν πέλας (1). Ora è per causa appunto di queste parole che non pochi critici vogliono in un modo o nell' altro eliminare l' ὅσοι τε μέλλουσ', che così com' è non potrebbe esser genuino; ma io stento d'altra parte a credere che nessuno abbia finora pensato a correggere invece il τῶν πέλας, che pure è la vera pietra dello scandalo. Come mai nessuno avrebbe osservato che nei versi seguenti (451 sqq.) la nutrice fa persino una dotta escursione nel campo della mitologia e rappresenta a Fedra gli esempii di Zeus e di Semele, di Eos e di Kephalos? La parola πέλας non è che $\frac{\lambda\alpha\iota}{\pi}$/ (= πάλαι) corrotto in $\frac{\lambda\alpha\varsigma}{\pi}$/; e l' errore portò con sè la correzione di τοῖς in τῶν. Questo resultato mi sembra sicuro, checchè si pensi della emendazione dell' intero verso. Dell' ἄρα γ' dei codici è ben difficile contentarsi, e si potrebbe forse accettare il λύει del Valckenaer :

οὔ τἄρα λύει τοῖς ἐρῶσι τοῖς πάλαι
ὅσοι τε μέλλουσ', εἰ κτλ.

(1) Wecklein propose dapprima (*Ars Soph. em.* p. 189) οὔ τἄρ' ἂν οὐδεὶς τοῖς ἐρ. τῶν πέλας νόσον ἐμάλασσεν, εἰ κτλ., unendo, a quanto credo, οὐδεὶς τῶν πέλας; e propone ora (*Jahrbücher für Phil.* 1880, p. 384) οὔ τἄρα λύει τοῖς ἐρῶσι τῶν πέλας νόσον μαλάσσειν, εἰ κτλ. Weil congetturò nel 1867 τοῦτ' ἄρά γ', οὗ δεῖ τοῖς ἐρῶσι τῶν πέλας; ὅσοι τε μέλλουσ', ἢ θανεῖν καὐτοὺς χρεών; Però ha ritirata ora la sua congettura, essendosi persuaso che il genitivo τῶν πέλας nel testo genuino si riferisse a quel gruppo di parole che si nasconde sotto la lezione corrotta ὅσοι τε μέλλουσ', giacchè egli desidererebbe il senso : « Il n'y a donc point d'avantage pour les amants à être payés de retour (ou bien, à tâcher de fléchir l'objet de leur passion), s'ils sont obligés de mourir. »

Poichè nessuno, mi figuro, potrebbe trovar difetto nel present λύει : *passato* e *futuro* uniti rappresentano tutto il tempo compreso il presente, e dei luoghi citati da Schneidewin-Nauck a Soph. Ai. 34 sq. πάντα γὰρ τά τ' οὖν πάρος τά τ' εἰς ἔπειτα σῇ κυβερνῶμαι χερί, piacemi trascrivere soltanto Antig. 64 (v. la nota a q. l. e ad El. 676) τό τ' ἔπειτα καὶ τὸ μέλλον καὶ τὸ πρὶν ἐπικρατεῖ νόμος ὅδε.

Altri ad ogni modo potrebbe preferire :

κἄπειτ' ἔρωτος εἵνεκα ψυχὴν ὀλεῖς ;
οὗ τἄρα ποῦ δεῖ τοῖς ἐρῶσι τοῖς πάλαι,
ὅσοι τε μέλλουσ', εἰ θανεῖν αὐτοὺς χρεών ;

Così, anche se si volesse scrivere ποῦ 'δει (ἔδει), avremmo il vantaggio di non mutare quasi nulla nella lezione tradizionale (ΟΥΤΑΡΑΓΟΥΔΕΙ in ΟΥΤΑΡΑΠΟΥΔΕΙ), di collegare più strettamente per mezzo del relativo οὗ (*scil.* ἔρωτος) le due proposizioni interrogative (cfr. Kühner, 2 p. 938 sqq.), e finalmente di guadagnare una costruzione (δεῖ τινί τινος) non affatto ignota ad Euripide, e frequentissima del resto in tutto l'Atticismo. Ma, ripeto, di sicuro non vedo che il τοῖς πάλαι.

G. VITELLI.

Firenze, Febbraio 1882.

P. S. A proposito del v. 115 dell' Ippolito vedo che già Heimsoeth, *Index Schol. aestiv. Bonnens.* 1873, p. v, aveva negata per questo luogo ogni importanza alla simmetria numerica (vv. 108-113 = 114-120 eliminando 115); ma citandolo non intendo sottoscrivere a tutte le sue osservazioni analoghe, nelle quali si rivela almeno tanta esagerazione quanta in alcune delle ipotesi che egli combatte. Così cito anche la correzione da lui stesso proposta (*Ind. Schol. aestiv. Bonn.* 1871, p. VII sq.) : φρονοῦντας ὧδ' ὡς οὐ πρέπει δούλοις λέγειν —, ma non trovo motivo per pentirmi della mia. — In un' altra pubblicazione accademica, *De ratione quae interced. inter Aeschyli Schol. Medicea, etc.*, Bonn 1868, p. 3, Heimsoeth vuol dimostrare che nel v. 441 della stessa tragedia la glossa οὐ λυσιτελεῖ presuppone *sicuramente* il λύει del Valckenaer : anche in questo egli non mi ha convinto.

G. V.

NOTE

SUR LA TRAGÉDIE DE LIVIUS ANDRONICUS

INTITULÉE

EQUOS TROIANUS

Nonius au mot *Opitula*, p. 475, nous apprend que Livius Andronicus avait composé une tragédie sous ce titre « *Equos Troianus* » et il cite quelques mots de cette tragédie :

Da mihi hasce opes,
Quas peto, quas precor :
Porrige, opitula !

Tel est, du moins, le texte donné par M. Ribbeck dans ses *Tragicorum romanorum fragmenta* (2e édition, p. 3) et qu'il reproduit sans changement dans son histoire de la tragédie romaine (*Die römische Tragödie im Zeitalter der Republik*, p. 28). Je ne dois pas dissimuler que le texte de M. Ribbeck n'est pas universellement adopté (1); mais, de quelque

(1) M. Quicherat tient *porrige* pour très suspect; mais on peut dire qu'il a signalé le mal, plutôt qu'il n'a trouvé le remède. Je dois à M. L. Havet la communication suivante : « Livius Andronicus, *Equus Troianus*, cité par Nonius au mot *opitula* p. 475 : « *da mihi hasce opes quas peto, quas precor; corrige, opitula.* Ce texte se partage « de lui-même en six parties, dont les quatre premières sont des crétiques et la « sixième un péon quatrième, équivalent du crétique; la cinquième est un mot évi- « demment corrompu. Comme dans le rhythme crétique les pieds finissent d'ordi- « naire avec les mots, il faut partir de ce point que notre fragment appartient sans « aucun doute à ce rhythme. Il appartient d'ailleurs à un type acatalecte, c'est-à-dire « vraisemblablement au plus ordinaire, le tétramètre acatalecte. — En général on « doit supposer qu'une citation commence avec un vers : si cela est, le premier vers « finit avec *quas precor*, c'est-à-dire là justement où le sens indique une coupure. — « Reste une difficulté : *mihi* devant s'élider devant *hasce*, le premier pied est incom- « plet; il faudrait, pour empêcher l'élision, insérer *tu* par exemple. Or ce *tu* n'a « point été omis purement et simplement par les copistes. On lit en effet après *opitula* « le lemme suivant : « Fite imperatiuo modo. Cato de praeda militum diuidenda : « *tu* (*cu* dans le ms. de Paris) dites fitc. » Évidemment, par suite d'une correction « mal exécutée, *tu* a été déplacé, et nous devons à la fois le retrancher de la prose « de Caton et l'ajouter au vers d'Andronicus. — *Corrige* est généralement lu *porrige*;

façon qu'on dispose les mots cités par Nonius, le sens général du fragment reste le même.

Aussi, je ne vois aucune raison pour ne pas accepter la conjecture que présente M. Ribbeck. D'après lui, les mots cités par Nonius, et qui appartenaient certainement à un *canticum*, proviennent du rôle de Cassandre. Au moment où les Troyens, abusés par les mensonges de Sinon, vont introduire le cheval de bois dans la ville, la fille de Priam se tourne vers Apollon et le prie, le conjure de lui donner la force de persuader ses malheureux compatriotes. Elle voudrait les avertir du danger qui les menace, leur démontrer qu'ils courent d'eux-mêmes à leur perte, et elle demande au dieu de communiquer à ses paroles l'autorité qui lui a toujours fait défaut jusqu'ici, pour faire passer dans leurs esprits la conviction qui l'anime. On pourrait, sans doute, proposer d'autres hypothèses; mais celle que je viens de citer est très ingénieuse et très vraisemblable, et elle me paraît pouvoir être adoptée.

Si je reviens sur la question, c'est pour la reprendre au point où l'a laissée M. Ribbeck, et essayer d'élucider une difficulté qu'il a négligée. A quel poète grec Andronicus avait-il emprunté son *Equos Troianus*? Quelle est la pièce qu'il avait ou imitée ou traduite? Sur ce point, M. Ribbeck indique rapidement son opinion, sans insister, comme s'il s'agissait d'un détail trop peu important (1). Il commence par remarquer que nous ne connaissons aucune tragédie grecque qui porte ce titre : *le Cheval de Troie*, bien que certainement cette légende, comme les divers incidents qui ont accompagné ou suivi la prise de la ville, ait été à plusieurs reprises mise en œuvre par les poètes dramatiques. Il rappelle ensuite que Sophocle avait composé un *Sinon* et un *Laocoon* et, sans se prononcer nettement, il incline à voir dans la première de ces deux pièces l'original de la pièce latine. Tout au moins, Andronicus, dans son *Equos Troianus*, aurait porté sur la scène les mêmes évènements et les mêmes personnages que Sophocle dans son *Sinon*. A l'appui de cette opinion, M. Ribbeck cite un fragment du

« mais le consentement universel (M. Quicherat, à juste titre, trouve *porrige* très « suspect) ne fait pas qu'une conjecture absurde devienne bonne. Ou il faut chercher « autre chose, ou il faut supposer que *corrige* est une indication qui s'adresse au « copiste (comme le *require* qu'on trouve assez souvent en marge des mss.). Le voi- « sinage des impératifs *da* et *opitula* aura fait prendre celui-ci pour une partie du « texte de Livius. C'est à cette hypothèse que je m'arrête, jusqu'à ce que je con- « naisse une forme qui convienne pour le sens, qui ne s'écarte pas trop de *corrige*, « et qui fasse un crétique.

Da mihi tu hasce opes quas peto, quas precor;
Opitula... »

(1) *Die römische Tragödie*, p. 26-28.

Sinon (fr. 499, éd. Nauck), avec la glose d'Hésychius (1). Il y voit une raison de supposer que Cassandre, dans un accès de délire prophétique, avertissait les Troyens du péril auquel ils s'exposaient. Ainsi, elle aurait eu chez Sophocle un rôle analogue à celui qui lui aurait été attribué dans la pièce d'Andronicus, et ce rapprochement serait de nature à nous faire croire que la tragédie latine est une imitation du *Sinon*.

Si considérable que soit l'autorité de M. Ribbeck, il me semble que cette hypothèse n'est pas acceptable, au moins sous cette forme. En admettant que Livius Andronicus ait imité Sophocle, il ne l'a pas imité directement. Tout en reconnaissant qu'il serait imprudent de se prononcer trop nettement en pareille matière, quand les textes sont insignifiants et font à peu près défaut, je voudrais exposer les raisons qui m'engagent à me séparer sur ce point de M. Ribbeck.

Tout d'abord, si le poète latin n'a fait que traduire le *Sinon*, pourquoi n'aurait-il pas conservé le titre de la pièce grecque? Sa traduction de l'Ajax est bien intitulée *Aiax Mastigophorus;* on ne voit pas pour quelle raison il se serait départi de la règle qu'il a suivie pour ses autres ouvrages. De plus, ce titre : *le Cheval de Troie*, plus général et plus compréhensif, semble désigner qu'Andronicus ne s'était pas attaché à un épisode unique, mais qu'il avait traité le sujet dans son ensemble. Nous éprouvons, il est vrai, une grande difficulté, quand nous voulons essayer de nous faire une idée de la tragédie d'Andronicus. Non seulement le fragment que nous en avons conservé ne nous fournit, à peu près, aucun renseignement, mais la pièce de notre poète a dû être effacée dans le souvenir des Romains par celle que Nævius fit représenter, quelques années plus tard, sous le même titre. C'est cette dernière qui s'est soutenue à la scène, qui a été reprise en 699, lors des jeux célébrés pour l'inauguration du théâtre de Pompée; c'est dans cette dernière qu'il est arrivé à Æsopus la mésaventure dont nous parle Cicéron (2), lorsque la voix lui manqua, au moment où il commençait à prononcer le serment, *Si sciens fallo*. D'après Cicéron, la tragédie de Nævius elle-même n'aurait été qu'un prétexte, une occasion choisie par Pompée pour étaler aux regards des Romains les richesses qu'il avait rapportées de ses campagnes en Asie. Elle aurait servi de cadre à une exhibition pompeuse d'objets d'art et de vases précieux (3,000 cratères), et l'œuvre du poète aurait été opprimée et comme accablée par la magnificence du spectacle. A plus forte raison, on n'aurait pas été chercher pour une représentation aussi solennelle une pièce d'Andronicus, de ce vieil auteur délaissé et oublié, « dont les ouvrages ne méritaient pas d'être relus (3) ».

(1) Ἐνθρίαχτος : ἐνθουσιῶν καὶ ἐνθέαχτος.
(2) *Epist. ad div.* VII, 1.
(3) Cic., *Brutus*, 18, 71 : « Livianæ fabulæ, non satis dignæ quæ iterum legantur. »

Nous ignorons si l'*Equos Troianus* de Nævius était un simple remaniement de l'*Equos Troianus* de son prédécesseur, ou s'il existait entre les deux pièces des différences assez considérables. Peut-être cependant est-il permis, dans une certaine mesure, de chercher à conjecturer, d'après la seconde, ce que pouvait être la première. M. Ribbeck (1) pense que la tragédie de Nævius contenait quatre épisodes principaux : Sinon amené devant Priam et le trompant par ses mensonges; Cassandre prodiguant inutilement aux Troyens ses avertissements prophétiques; Ménélas retrouvant Hélène et, après lui avoir fait entendre des menaces de mort, finissant par lui pardonner; les Grecs se partageant le butin après la prise de la ville et mettant à la voile pour retourner dans leur patrie. On ne se trompera guère en supposant que la pièce d'Andronicus n'était pas moins chargée d'incidents. D'une manière générale, le théâtre latin a toujours aimé les drames un peu touffus, remplis et animés par de nombreuses péripéties. La simplicité des Grecs était pour lui trop indigente et trop nue. Ni les poètes ni les spectateurs ne se plaisent aux longues et délicates analyses psychologiques : les premiers n'ont pas l'esprit assez puissant et assez souple pour varier et prolonger le développement d'un même sentiment ou d'une situation unique; les seconds ne sont pas assez instruits et assez patients pour prêter leur attention à des scènes de ce genre. Aux uns et aux autres il faut une action plus vive et plus nourrie (2). Il en était encore ainsi au temps de Térence; les contemporains d'Andronicus devaient avoir au moins les mêmes exigences. Or, bien que nous ne puissions rien dire de certain sur le *Sinon* de Sophocle, nous sommes autorisés à penser que l'intérêt ne se dispersait pas sur des incidents trop multipliés. A défaut de preuves positives et directes, cette opinion est justifiée par les habitudes mêmes de Sophocle et ses procédés ordinaires de composition.

Nous sommes ainsi amenés à conclure qu'Andronicus ne s'est pas borné à traduire le *Sinon* du poète athénien. Il a pu le mettre à contribution, mais sa pièce contenait d'autres détails empruntés à une autre source. Il y avait là, en un mot, une sorte de *contaminatio*. Cette *contaminatio* était-elle l'œuvre même d'Andronicus, ou bien avait-il reçu d'un intermédiaire, d'un poète grec dont l'ouvrage ne nous est

(1) *Ouvrage cité*, p. 50.

(2) C'est ainsi que, à une époque bien postérieure, Accius, dans son *Armorum iudicium*, comme si le sujet par lui-même n'était pas assez riche, le complique et le complète par des emprunts faits à l'*Aiax* de Sophocle (cf. Ribbeck, *ouvr. cité*, p. 368 et suiv.). Même dans cette tragédie, *l'Aiax Mastigophorus*, où vraisemblablement Andronicus se tenait assez près du texte de Sophocle, il y a tout lieu de croire qu'il y avait également des souvenirs de la pièce d'Astydamas le jeune, Αἴας μαινόμενος. Tout au moins, M. Ribbeck incline à le supposer (*ouvr. cité*, p. 26), et cette conjecture est tout à fait probable.

pas parvenu, sa pièce déjà faite, un *Cheval de Troie*, où l'épisode traité par Sophocle aurait été combiné avec d'autres incidents?

La première hypothèse pourrait, à la rigueur, être soutenue. On trouverait, sans doute, à lui opposer les vers du prologue de l'*Andrienne* (17-18), où Térence, pour répondre à ses détracteurs, qui lui reprochaient d'avoir emprunté les éléments de sa pièce à deux comédies grecques, invoque les précédents et rappelle que ses prédécesseurs avaient fait comme lui. Il met en avant les noms de Nævius, de Plaute, d'Ennius, et ne mentionne pas celui d'Andronicus. Il n'y a pas lieu, je crois, de se faire un argument de ce silence; en tout cas, l'argument ne serait pas décisif. D'abord, une énumération poétique n'est pas tenue nécessairement d'être complète. Ensuite, on s'explique très bien que Térence ait omis le nom d'Andronicus, alors même que celui-ci aurait traité les pièces grecques aussi librement que les autres poètes dont les noms sont cités. Ce n'est pas seulement parce que la réputation d'Andronicus avait moins d'éclat que celle de ses successeurs et que, par suite, son exemple aurait eu moins d'autorité; mais on sait qu'il était surtout estimé comme poète tragique. On avait presque oublié qu'il avait composé des comédies, si bien que son nom ne figure point sur la liste de Volcacius Sedigitus, où cependant Ennius avait obtenu une place, *causa antiquitatis*. Il suffisait à Térence de se mettre sous le patronage des poètes qui avaient cultivé le même genre que lui, et il n'avait pas à se réclamer d'Andronicus, dont le rang était plutôt marqué parmi les tragiques.

Quoi qu'il en soit, c'est l'autre opinion qui paraît devoir être préférée. Nous savons, en effet, par l'histoire du théâtre grec, que les successeurs des trois grands tragiques ont souvent repris les sujets déjà traités par leurs devanciers, et qu'ils les ont repris pour en varier et en compliquer l'intrigue. En particulier, les légendes troyennes ont été fréquemment remises à la scène. Mais ces sujets, toujours les mêmes au fond, sont rajeunis dans le détail. Le génie grec est à la fois très original et très attaché à la tradition; c'est par un effet naturel de cette disposition d'esprit que les poètes reviennent sans cesse aux mêmes mythes, qu'ils se renferment dans l'histoire d'un petit nombre de familles tragiques (1), bien sûrs, d'ailleurs, d'échapper à la monotonie, puisque, en multipliant les incidents ou les personnages, en déplaçant l'intérêt, ils donnent une forme nouvelle à ces légendes consacrées par le temps. A la condition de respecter les dénoûments traditionnels, il est permis de modifier la conduite de l'action et, pourvu que l'on arrive au même but, peu importe que l'on suive les chemins les plus divers (2). C'est ainsi que s'explique la prédominance, chaque jour

(1) Aristote, *Poétique*, ch. 14 : διὰ γὰρ τοῦτο, ὅπερ πάλαι εἴρηται, οὐ περὶ πολλὰ γένη αἱ τραγῳδίαι εἰσίν.

(2) Aristote, *loc. cit.* : Τοὺς μὲν οὖν παρειλημμένους μύθους λύειν οὐκ ἔστιν, λέγω δὲ

plus grande, que prend la tragédie compliquée, πεπλεγμένη, remplie d'évènements et de péripéties variées, où la simplicité du mythe primitif disparaît souvent sous des fictions romanesques. Déjà, chez Euripide et quelques-uns de ses contemporains (1), ce changement était visible; il s'accuse plus nettement chez les tragiques qui viennent ensuite. La principale préoccupation du poète est de faire défiler sous les yeux des spectateurs un grand nombre d'évènements et de personnages; l'unité de la composition en souffrira, mais il s'en inquiète fort peu. Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que l'imagination de ces tragiques de la décadence ait été inépuisable. Bien souvent ils ne tiraient pas de leur propre fonds ce qu'ils ajoutaient aux anciennes légendes; ils se contentaient de mélanger et de combiner d'une manière différente des épisodes que d'autres avaient déjà inventés et traités avant eux. Il n'y avait de véritablement nouveau dans leurs pièces que l'arrangement des diverses parties, mais chacune de ces parties, considérée isolément, était empruntée à des ouvrages antérieurs. M. Ribbeck trouve dans un passage d'Aristote (2) la preuve que les poètes grecs, devançant les poètes latins, pratiquaient déjà la *contaminatio*. Dans ces conditions, on a peut-être le droit de penser que le *Sinon* de Sophocle aura eu le sort de tant d'autres tragédies (3). Il aura fourni aux auteurs d'un temps plus récent des matériaux, qu'ils auront transportés dans quelque autre tragédie se rattachant au même cycle légendaire; ou bien il aura été pour eux comme un cadre, dans lequel ils auront fait entrer, plus ou moins adroitement, des épisodes que Sophocle avait négligés. A notre connaissance, trois poètes, Agathon, Iophon et Nicomaque, avaient représenté sur le théâtre la prise et la destruction de Troie, Ἰλίου πέρσις; d'autres sans doute avaient aussi traité le même sujet. Dans quelle mesure les uns et les autres s'étaient-ils souvenus du *Sinon* ou du *Laocoon*? Se sont-ils bornés à mettre en œuvre les documents que leur offrait la *Petite Iliade*, ou bien, ce

οἷον τὴν Κλυταιμνήστραν ἀποθανοῦσαν ὑπὸ τοῦ Ὀρέστου καὶ τὴν Ἐριφύλην ὑπὸ τοῦ Ἀλκμαίωνος· αὐτὸν δὲ εὑρίσκειν δεῖ, καὶ τοῖς παραδεδομένοις χρῆσθαι καλῶς.

(1) C'est ainsi qu'Ion de Chios avait composé une pièce intitulée Μέγα δρᾶμα et M. Ribbeck (*ouvr. cité*, p. 4) pense qu'elle devait son nom à la multitude des évènements dont elle était remplie.

(2) *Poétique*, ch. 18 : τοῖς δὲ λοιποῖς τὰ ᾀδόμενα οὐ μᾶλλον τοῦ μύθου ἢ ἄλλης τραγῳδίας ἐστίν· διὸ ἐμβόλιμα ᾄδουσιν, πρώτου ἄρξαντος Ἀγάθωνος τοῦ τοιούτου. Καίτοι τί διαφέρει ἢ ἐμβόλιμα ᾄδειν ἢ ῥῆσιν ἐξ ἄλλου εἰς ἄλλο ἁρμόττειν ἢ ἐπεισόδιον ὅλον;

(3) Le décret de l'orateur Lycurgue ordonnait bien que les pièces des trois grands tragiques ne fussent représentées que d'après des copies officiellement légalisées; mais ce décret n'avait d'autorité que dans Athènes, et dans tout le monde grec il n'y avait pas une seule ville de quelque importance qui n'eût son théâtre. Si le décret de Lycurgue protégeait à Athènes l'intégrité du texte des trois grands tragiques, partout ailleurs il était abandonné sans défense aux remaniements et aux interpolations qu'imposaient le goût du public et les exigences, souvent impérieuses, des acteurs.

qui est plus probable, n'ont-ils pas profité du travail de Sophocle, qui avait déjà donné une forme dramatique à ces légendes qu'ils reproduisaient après lui? Il serait téméraire de rien affirmer; mais il y a tout lieu de croire que c'est à un ouvrage de ce genre qu'Andronicus aura eu recours. Si son *Cheval de Troie* contient des éléments qui proviennent du *Sinon*, il en contient d'autres aussi, qui étaient étrangers à la pièce primitive. Entre Sophocle et Andronicus, la distance est longue; pendant le trajet, la légende se sera grossie, à l'aide d'épisodes empruntés à d'autres tragédies, et c'est dans cet état, avec ces additions et ces complications nouvelles, qu'elle sera parvenue à l'auteur latin. Il n'est pas possible aujourd'hui de désigner la pièce qui aura servi d'intermédiaire, mais cette pièce intermédiaire a existé; c'est elle qu'Andronicus a traduite, et non le texte même de Sophocle.

Si obscure que soit la question et si peu importante qu'elle puisse paraître, elle intéresse cependant l'histoire de la tragédie romaine. Quels sujets d'étude, en effet, cette histoire peut-elle nous offrir, quand toutes les pièces de la période républicaine, — la seule pendant laquelle Rome ait eu vraiment une littérature tragique, — sont perdues, quand les fragments ne sont pas suffisants pour nous permettre d'apprécier la conduite du dialogue, le développement des caractères et les autres qualités littéraires proprement dites? Nous ne pouvons que chercher à déterminer, d'une part, comment et dans quelle mesure chacun des tragiques a concouru à former et à perfectionner la langue et la versification des Latins, et d'autre part comment ils ont entendu et pratiqué l'imitation de la littérature grecque. En ce qui concerne ce dernier point, il n'est pas indifférent de savoir si Livius Andronicus a imité directement Sophocle, ou s'il a pris sa pièce dans le répertoire des tragiques de la décadence. En l'absence de preuves positives, le caractère général de la tragédie romaine et tout ce que nous savons de la pratique constante des poètes qui la représentent, comme des exigences du public auquel elle s'adresse, commandent que nous nous arrêtions de préférence à la seconde opinion.

R. LALLIER.

DE CODICIBUS QUIBUS

IN XENOPHONTIS HIERONE

RECENSENDO UTIMUR

Xenophontis quae dicuntur scripta minora cum omnino fortunam adversam experta sint, librariorum socordia ac neglegentia corrupta, maximam tamen traxit labem libellus qui inscribitur Hiero, merito a Cobeto dictus venustissimus. nam quae sit librorum manu scriptorum quibus nunc utimur condicio, facile colligitur iis locis, quos Athenaeus et Stobaeus ex hoc opusculo excerptos suis operibus inseruerunt, perlustratis. qua de re cum Cobetus *Nov. Lect.* p. 547 sqq. luculenter disputaverit, non meum esse puto rem actam agere, quamquam mihi persuasum est eum in scriptura constituenda nimis diligenter Athenaei et Stobaei secutum esse vestigia. qui quin in excerptis illis haud pauca pro arbitrio immutarint, in primis verborum ordinem et constructionem, omiserint multa, alia de suo addiderint, omnino dubitare non licet. quam ob rem si codicibus ipsis, quibus is libellus nobis traditus est, posthabitis Athenaeo et Stobaeo ducibus te committas, verendum est, ne ea, quae hi intulerunt, amplectaris, germanas autem Xenophontis scripturas reicias.

Quae cum ita sint, quamvis codices multis vitiis inquinati sint ac deformati, tamen certe operae pretium est, ut quae sit eorum condicio, quae auctoritas, quae inter singulos intercedat necessitudo, accuratius intellegatur. nam Gailio nullam omnino fidem haberi posse constat; tam manca atque adeo magna ex parte falsa sunt, quae is ex libris enotavit. ac ne de Parisinis quidem codicibus, quos diligentius contulit G. Sauppius, certum ferre licet iudicium ex iis, quae Breitenbachius in Hieronis editione ex copiis Sauppianis ac Sauppius ipse in adnotatione critica brevissima, quam praefationi adiecit, protulerunt. adde quod in his etiam graviores aliquot errores deprehenduntur, veluti ut unum proponam exemplum, II 4 adnotatum in Parisinis omnibus deesse φανερὰ post θεᾶσθαι, cum ne in uno quidem sit omissum.

Quattuordecim habeo Hieronis libros diligenter collatos. de quibus duo sunt saeculi XII: Vaticanus gr. 1335 f. 220ᵛ (A) et, ut testatur sub-

scriptio in fine adiecta (1), Marcianus 511 f. 274 (N), duo saeculi XIIII : Vaticanus gr. 1950 f. 239^{v} (D) et Ambrosianus E 11 inf. f. 89^{v} (L), ceteri saeculi XV : Vaticani gr. duo 128 f. 130^{r} (B) et 1334 f. 22^{r} (C), Urbinas 93 f. 147^{v} (E), Palatinus gr. 143 f. 127^{r} (F), Parisini quattuor 1642 f. 116^{v} (G), 1643 f. 11^{r} (H), 2077 f. 16^{r} (I), 2955 f. 78^{r} (K), Marcianus 369 (M), denique Vindobonensis ph. gr. 37 f. 9^{v} (P). codices Vaticanos in meum usum benigne contulit A. Mauius, Parisinos, Ambrosianum, Marcianos, Vindobonensem ipse excussi. quintus decimus accedit Lipsiensis bybliothecae senatoriae 9 f. 16^{r} (O) saeculi XIIII, cuius libri accuratam collationem cum Breitenbachio communicavit G. Sauppius.

His igitur libris examinatis res confecta esse videtur, neque omnino sperare licet ullum ex libris, qui nondum sunt collati, veluti Vaticano gr. 1619 f. 145, Perusino, Caesenate, Monacensi ad scripturam constituendam redundaturum esse fructum. qui libri cum omnes saeculo XV sint conscripti, exigua vel ut rectius dicam nulla sine dubio eorum est fides atque auctoritas.

Sed ut iam accuratius in singulos codices inquiramus, primum duo ex ceterorum numero eximendi sunt ac reiciendi, D et M. nam Vatic. 1950 descriptus est ex Vat. 1335, id quod factum esse constat, prius quam in A manus alterius correcturae illatae sunt. quam rem ut comprobem, has tibi proponam scripturas : I 11 ὡς ἂν A_1 D, 35 ὑποκρίσεις A_1 D, II, 8 κοινωνὸν A_1 D, IIII 10 ὅσον A_1 (ὅσου m^2) D, V 2 τοὺς ἄλλους A_1 D, 4 ἀνόπλους A (ν eras.) D, VI 1 ἀγροὺς ἢ οἰκέτας A_1 D, 3 αὐτοὺς A_1 D, XI 15 κέκτησο A_1 D. unde iam de tempore, quo correcturas illas A exportus est, statuere licet. correctus enim is liber est eadem aetate, qua descriptus est ex eo D, a grammatico quodam, qui in scriptura emendanda partim codice alterius generis, quod infra littera Z significavimus (cf. VI 9 λαγχάνομεν, in mg. m^2 τυγχάνομεν, VII 6 ὑπὸ, in mg. m^2 παρὰ), partim suo iudicio usus esse videtur. ceterum is, qui librum D conscripsit, non ubique fideliter exemplum suum reddidit, sed in describendo quaedam immutavit, et suam rationem et codices quosdam, in primis eos, qui sunt eiusdem generis, sed classis alterius, quam infra littera X significatam invenies, in ea re secutus. Marcianum 369 autem ex altero Marciano descriptum esse iam Morellius (*bibl. ms. gr. et lat.* p. 238) suspicatus est, cuius sententiam scripturis utriusque libri collatis probandam esse intellexi.

Qui restant libri in duo dividuntur genera. altero enim continentur A B E G K L N, altero C F H I O P. quae genera, ut brevitati consulam quam maxime, prius littera Φ, posterius littera Z denotabo. itaque has quaeso conferas quibus ea res confirmatur scripturas : I 7 ἀπεκρίνατο Φ, ἀπεκρίνετο Z, 10 καὶ σὲ δοκῶ Φ, δοκῶ καὶ σὲ Z, 11 (ἃς) ἂν Φ, ἂν om.

(1) Cf. Zanetti, *gr. D. Marci bibl.* p. 275 et Xen. opp. edita a G. Sauppio I p. XVIIII.

Z, βούλωνται Φ, βούλονται Z. 13 ὥστε Φ. ὥστε καὶ Z (οἱ om. O, καὶ ante ὁτιοῦν F), 27 παρέχειν (τινὰ) Φ, παρέχει Z (τινὰ om. F H J P), 28 φρονουσῶν Φ, εὐφραινουσῶν Z, ἐλλείπωσι Φ, ἐλλίπωσι Z. 31 ἐπικαλουμένου Φ, ἐπὶ καλοῦ λεγομένου Z, IIII 2 ἀπογεύεσθαι Φ, ἀπογεύσασθαι Z, μὴ καὶ ἐν Φ. κἂν ἐν (om. μὴ) Z, 5 τοιοῦτο Φ, τοῦτο Z, 10 νομίζοι Φ, καλοῖ Z. VI 5 λαγχάνομεν Φ, τυγχάνομεν Z, VII 4 post φέρετε add. πάντα A (quod temere repetitum est ex eo quod antecedit πάντα; expunxit m², ταῦτα Z (in H expunctum), om. cet., 6 ὑπὸ Φ, παρὰ Z, VIII 6 ἥκιστα δ' ἂν Φ (in A ἂν eras.), ἧκιστα δ' Z, VIIII 1 εἶπεν ὁ Σιμωνίδης Φ, ὁ Σιμωνίδης εἶπεν Z, 6 τοῖς post ἐν add. Z, om. Φ, X 4 καὶ τοῦτ' ἂν εἰδεῖεν Φ, καὶ τί ἂν εἰδοῖεν (εἰδεῖεν P) Z. ex libris autem, quos littera Z complector, simillimi sunt inter se F H I P; sic ut unum alterumque proferam exemplum, in his II 4 deest μὲν, 5 θεᾶσθαι ante δοκεῖτε positum est, V 2 οἱ post ἢ et VI 11 πολὺ omissa. contra inter C et O artior quaedam intercedit necessitudo, id quod ex his, in quibus consentiunt illi, scripturis intellegas : IIII 9 τὰ παραπλήσια, VII 6 οὕτω C (subscriptum τε) O (in mg. οὔτε), VIII 3 ἔπαινον et 4 τοῦ omissa, XI 12 μόνον συμμάχους.

Prioris autem generis codicum duae statuendae sunt classes. etenim proprium sibi vindicat locum A, ceteri, quos littera X significavi, ex libro, qui erat simillimus huius codicis, profecti sunt. quo minus autem eos ex ipso A fluxisse statuas, ut taceam de scripturis diversis, quas librariis tribuendas esse aliquis coniciat, id obstare videtur, quod III 7 in X et Z δήπου legitur, omissum in A, cui ne fidem habeas, Stobaei, qui δήπου tuetur, prohibet auctoritas. ceterum ex codicibus, qui huius classis sunt, ad A proxime accedit N, a quo distant aliquantum G et L, qui inter N G et B E K medium quodam modo locum obtinet, magis etiam B E K, artissimo inter se coniuncti vinculo. quae res ut facile cognoscatur, iam quasdam ex his libris proferam scripturas : I 5 ὅτι post δοκῶ μοι add. B E K (D) et L (in quo ὅτι eras.), 8 πολὺ μείω B E K et L, in quo litteris β et α superscriptis ordinem horum verborum invertendum esse significatur, II 9 γε om. B E K, 18 τὸ ante πρόσθεν om. B E K, III 8 αὐτοὺς om. X, IIII 1 ποία δ' ἂν ἀνδρὶ B E K et L (in quo ἄν eras.), 5 τὸν ante τύραννον om. X, γε ante τοῦ om. L N (D), ἐστᾶσιν X, V 3 δυνατωτέρους B E K et G (qui in mg. habet δεινοτέρους) et L (qui et ipse m¹ superscriptum praebet δεινοτέρους), VI 5 μᾶλλον μὲν X, X 6 προέσεσθαι B E K (προαιθέσθαι cet., quod in mg. libri B litteris γρ. adiectis legitur). plura possum addere, sed et has puto ad eam rem comprobandam sufficere scripturas.

Quae si recte disputavimus, iam haec erunt statuenda. descripti sunt codices omnes ex uno, non ita antiquo exemplari, quod multis vitiis inquinatum erat. cuius exemplaris maxime accuratam nobis praebet imaginem A, de quo mox uberius disputandum erit. paulo correctiora, sed hic illic magis adeo depravata scriptoris verba exhibentur in X et Z. atque ex scripturis emendatis quaedam fortasse fluxerunt

ex communi omnium librorum archetypo, plurimae vero sine dubio debentur librariis vel grammaticis, qui in describendo et legendo mendas corrigere et vulneribus mederi conati sunt. qua in re leviora quaedam emendarunt vitia, graviora, ut fieri solet, plerumque intacta reliquerunt, nonnulla etiam pro arbitrio immutarunt.

Itaque a Vaticano A in scriptura constituenda proficiscendum esse patet. num enim alteri librorum generi (Z) quicquam tribuendum sit, equidem quam maxime dubito. etenim quod in eo legitur VI 9 τυγχάνομεν aperte falsum est (cf. Cobet. *N. L.* 559 et *Cyr.* III 1, 24, ubi τυγχάνειν in G s. v. r. legitur); nec maiorem fidem habet IIII 5 τοῦτο, quo loco cum in A legatur τοιοῦτον (ν eras.), scribendum esse videtur τοιοῦτόν τι (cf. Cobet. *N. L.* 557). neque vero ulla ex Stobaeo accedit scripturae τοῦτο auctoritas, cum in Vindobonensi ph. gr. LXVII et Paris. A verba τῶν τοιοῦτο ποιησάντων omissa sint. atque eodem modo IIII 2 ἀπογεύεσθαι, quod a Stobaeo confirmatur, plus habet quo commendetur quam quae est in Z scriptura ἀπογεύσασθαι. unde iam non pluris aestimandum esse videtur illud καλοῖ IIII 10, quamquam speciosum et propterea Frotschero, L. Dindorfio, Cobeto probatum, et praeferendum quod est in A ceterisque eius generis libris νομίζοι. neque quod placuit Dindorfio VII 6 παρὰ recipiendum est,cum maior sit scripturae in AX ὑπὸ auctoritas. librariorum igitur vel grammaticorum haec sunt commenta, quae luce dubia vigent, sicubi vero sol adfulsit, statim evanescunt.

Sed iam ut facilius intellegatur, quae sit codicis A condicio, quibus in vitiis omnes libri consentiant, quae scripturae ex aliqua certe parte memorabiles singulis in codicibus inveniantur, scripturae delectum proponam ita, ut in ea re editionis Teubnerianae a Dindorfio curatae rationem habeam. utar autem in librorum generibus vel singulis codicibus denotandis iisdem quae supra commemoravi siglis; omnium codicum consensum littera Υ significabo.

Ξενοφῶντος ῥήτορος ἱέρων ἢ τυραννικὸς A (ῥήτορος om. BGLZ, nulla inscriptio in E). I 1 δὴ om. BEK Stob. 2 τε post τυραννικὸς om. D Stob. — ὁ om. CDGIKOP et L (in quo καὶ m_1, καὶ ὁ m^2) et Stob. 3 οὕτως AZ. 4 εἶπεν A. 5 δοκοῦμεν ἥδεσθαι ὁτὲ δ' αὖ λυπεῖσθαι Υ. — καὶ κοινῇ I, καὶ N, κοινῇ καὶ cet., καὶ om. Stob. (καὶ eiciendum esse adparet, a quodam olim s. v. adscriptum). 7 ἂν post ὅπως om. Υ. — εἴ τι (in v. ult.; post ⁺ς add.) N mg. Steph. Vill., ὅ τι Stob. 8 πολὺ μεῖω BEK et L (β α superscriptis) Stob. 9 οὕτως A. — ἔχει Υ. — πάντας A_1 CHP. 11 ὡς ἂν A_1. — ἀξιοθεώτατα A_1 CFO, ἀξιοθεατώτατα HIP, ἀξιοθεατότατα cet. — δοκεῖ εἶναι Υ. 12 κρείσσονες Υ (κρείσσους C). — ἅμα τε A (τε m_2) GLN. 13 Δι' BF, Δία cet. 14 τὸ μὲν A_1. — ὅσα ἐὰν ... ὅσα ἐὰν Υ. 15 εἶπεν A. — πάντες Υ. 16 ὡς οὐ Υ. 17 ἐσθίειν καὶ πίνειν EFH (in quo καὶ ante ἐσθίειν om.) I Stob. 18 παρεσκευασμένα H (in mg. αι) cet. — οὐδὲ μίαν EH. — οἱ ἄνθρωποι F. 19 θᾶσσον Υ. — χρόνῳ τῆς ἐδωδῆς Υ. — μειονεκτεῖς A (m^2 μειονεκτεῖ ὁ) cet. — πολλὰ H (in mg. πολλαπλάσια). 21 ἀγλυκέστερον Υ. — δόξειεν A. 22 τούτοις

H. — τοῖς ἀνθρώποις B G. — 23 ἢ G et K (s. v.) Stob., om. cet. — τρυφῆς Υ, τροφῆς Stob. Vind., om. Par. A. 24 τε Υ. — τούτων ὀσμῶν F Stob. 24 ἀχαρίστων L (τ m²) D E Stob. Par. A, ἀχαρίτων cet. Stob. Vind. 25 ἐμπιπλάμενος N Stob. 27 ᾧ δὲ A (δὲ eras.) O, ᾧ δὴ C Stob., quod recipiendum, ᾧ cet. 28 μὴ B F, μὴ μὲν K, μὲν C (μὴ in mg. m²) cet. — παραγίνεται Υ. — αἱ δ' ὑπὸ (om. τῶν) Υ. 29 μὲν om. Υ. 30 ὁ ante ἔρως om. Υ. 33 ἧσσον Υ. 35 ἐπαφροδιτώτατα A_2 B H L N. — αἱ ante ἔριδες add. A_2 C F O. 38 γὰρ αὐτοὺς Υ. — αὐτοὺς A_1. II 1 δὲ Z, om. cet. 2 περισσὰ Υ. 4 φανερὰ post ἀνεπτυγμένα add. Υ. — κακοδαιμονᾶν A_2 N et G (εῖ s. v.), in L καὶ τὸ κακο m² add. in ras. et ᾶ in εῖ mutavit. 8 ἂν μὲν C et H (in mg. μὴ). — κοινωνὸν A_1. 9 ἡγοῦντο et ἀφίκονται A_1. 10 κρείσσονες Υ. — ἧσσονες Υ. — δοκοῦσιν Υ. 11 θαρσήσειε Z. 12 σὺν (ὁ om.) ταῖς Υ. 13 πόλεμοι A_2 L_2, πολέμιοι cet. 14 οἱ συνόντες Υ. 17 ἄξει A E G, ἄρξει B K. — δύναται A_1. 18 τοιούτων A_1. III 1 δ' αὖ om. F H I O P, δὲ (om. αὖ) C. — ἃς κοινωνοῦσιν Υ. 2 ἑαυτοῦ Υ. 3 καὶ ante ἥδιστον C K, om. cet. — νηποινὶ Z, νηποινὴ N, νηποινὰ K, νηποιναὶ B E, νηποινεὶ cet. 4 δοκεῖ A_1. — αὐταῖς A (in mg. m² αὐτοῖς) Z. ὃ ἀγαθὰ Υ. 7 δή που om. A. 8 ἀπεκτονηκότας Υ. — πολλῶν A_1 C O. 9 μάλιστα φιλεῖσθαι Υ. — χρὴν (χρῆν) Υ. — IIII 2 οὔτε A B E G K P. — σιτίοις κρατίστοις Υ. — ἀπογεύεσθαι A X, ἀπογεύσασθαι Z. 5 αἱ πόλεις αὐτοῖς Υ (mihi cum Richtero αὐτοῖς, quod aliquis ad τιμωρεῖν s. v. adscripsit, potius quam αἱ πόλεις, quo aegre careas, eiciendum esse videtur). — τὸ om. Υ. — τοιοῦτο A (ν post ο eras.) X, τοῦτο Z. 6 ἡγεῖται F, ἥγηται vel ἡγῆται cet. — αὐτῷ K, αὐτῷ cet. 7 τι om. Υ. — ἀγροὺς ἢ οἰκέτας A_1, ἀγροὺς O_1. 8 ἧττον F, ἧσσον cet. 10 ὅσον A L_1. — ἂν add. E N, post τούτους G et L_2, om. cet. — καλοῖ Z, νομίζοι cet. V 2 ὑπεξαίρωνται Υ. 3 ἂν om. Υ. 4 συγχαίρει F et K (in mg.), συγχωρεῖ cet. VI 2 τε om. Z. 3 αὐτὸς N et A E L (in quibus υ ante ς eras.), αὐτοὺς cet. — φυλάσσοντας Υ. — ἀόπλους G, ἀνόπλους A (ν eras.) cet. 5 βαρβάροις τε Υ. — φόβων τε A (in quo τε eras.) Z. 8 τοιαῦτ' H F P. 9 ἡμεῖς τε Υ. — στρατιᾷ Υ. — λαγχάνομεν A (in mg. m² τυγχάνομεν) X, τυγχάνομεν Z. 10 Δι' B F. 11 φυλάσσοντες Υ. 12 δὲ ζηλώσας A X. — τοὺς δὲ A. 13 τοῦ ante τυράννου add. B G H K L N P. — ἑαυτοῦ A G Z. 14 τε ante δέῃ add. A G K L N. 15 ὥσπερ γὰρ Υ. 16 ἀπαλλασσομένους Υ. VII 2 τυγχάνωσι A_1 B O. 3 σιτίοις τε Υ (om. B). — ἐμφυῆ Υ. 4 ὑπομένειν πάντα F. — post φέρετε add. A πάντα (sed m² expunctum), ταῦτα Z (in H expunctum). — τιμᾶσθαι A_1. — ἢ om. A_1. 6 αἱ post ὑπουργίαι add. C, om. cet. — ὑπὸ A (in mg. m² παρὰ) X, παρὰ Z. 7 κρείσσοσι Υ. 9 οἱ ἄνθρωποι F. — παραχωροῦσι A_1. 11 οὕτως A Z. — ἀπαλλάττει H (qui η s. v.), -ττη vel -ττῃ cet. — ὅσπερ ἂν Υ. — κτήσηται A_2 H I N P, κτήσαιται L (η m²). 12 ἐν (om. καὶ) ταύτῃ Υ (in H ἐν expunctum; καὶ eiciendum esse adparet). — ἐκτείνων F. — ἀντιπαράσχοι Υ. — κατέκτανε Υ. — VIII 1 πλεονεκτεῖ γε L (γε in ras. m², m¹ fortasse τε) N, πλεονεκτεῖν γε A (in quo ν m² expunctum) K (in quo ν eras.) cet. 3 δοκεῖν A_1. — παρ' ὁποτέρου Υ. 5 καλλίω om. Υ; in L post τοῦτον in v. ult. m² adscriptum ΚΛ\, in G add. ἥδιον, idemque m² in A (s. v.) E (nihili est καλλίω, quod vulgo receperunt ex Reuchlinii editione, quem, nescio

quibus argumentis nisi, codicibus melioribus usum esse statuunt; ἥδιον autem quamquam ex mera coniectura profectum et sententiae et ei quod sequitur ἀγαλλόμεθα bene convenire videtur). 6 δ' ἂν αἶσχος A (ἂν eras.) X. — τούτου A, τοῦτο cet. 7 διαπράσσοντες Υ. 8 οἱ ante ἄνθρωποι add. A m^2, L m^1 s. v., cet. 9 μέλλοιμεν Υ. — φυλάσσειν Υ. — θάλασσαν A E F. 10 τυράννους A et L_1. — ἰσότιμος A_1 (-τίμους m^2) C O, ἰσοτιμίας K, ἰσοτίμους cet. — τρέφεσθαι A (in mg. m^2 τρέφειν). VIIII 3 τὸν ante ἀνάγκης om. Υ. 4 προστίθησιν A (σ eras.) 5 κωλυτικὰ Υ. — οὕτως A Z Stob. — μόρας A, μοίρας cet. 6 προστιθείη A (σ eras.) — τοῖς post ἐν om. AX. — φιλονικίαν H. — ἐντόνως D, εὐτόνως cet. 7 ὁρμῷντό γε A (in mg. m^2 τὸ ἄν) cet., ὁρμῷντο ἂν (om. γ') G N, ὁρμῷντό γ' ἂν L (γ' ἂν in ras. m^2) et O (?). — ὅπου A_1. — θᾶσσον (om. ἂν) Υ. — φιλονικίας H. — πράσσεσθαι Υ. 8 ἧσσον Υ. 10 πάντων Υ. — τὸ (ante σκοπεῖν) G, τοῦ cet. — ἐπιμελεῖσθαι Υ. — 11 φοβεῖ H (ῆ s. v.), φοβῆ cet. X 2 οὕτως A Z. 5 θάρσος Υ. — ἰδιωτῶν Υ. — φυλάσσοντες Υ. 6 στρατιᾷ Υ (τῇ post ἐν add. A s. v. et G). 7 τὰς δὲ K (δ' om. cet.). XI 2 πρότερον A_2 G. — ἠγῆ Υ. 3 πρότερον A_1. — δοκῆς A_1. — 5 εἰ add. A m_2, εἰ ἐκ m_2 in ras. L (ἐκ m^1). 7 προσστάτας A_1. — προσστατεύεις A_1. — παρέχης A (η m^2 in ras.). — ἔστι A, ἔστ vel ἔστι cet. 8 οἱ ἄνθρωποι F. 10 που Υ. — θεωρήσων τι H et O (ex corr.) et C (in mg. add. γρ). 11 δ' οὐκ A E L N. 12 ἰδίων post σῶν add. Υ (ἰδίων τε C). 13 ἂν add. A_2 G. — αὔξει Υ. — 15 κέκτησο A_1, κεκτῆσθαι cet. (G in mg. γρ. κεκτημένος). — φθονηθήση Υ. Ξενοφῶντος ῥήτορος ἱέρων ἢ τυραννικός A et Ξενοφῶντος om. G L. Divae Florae K.

His igitur codicibus collatis simul de editionibus veteribus ac de variis lectionibus a Victorio, Stephano, Villoisonio prolatis iudicium ferri potest. fluxerunt autem editiones illae ex codice tali, quales sunt B E K (cf. ut unum alterumve proponam exemplum II 3 οὐδὲν (om. τι) B E G K N, XI 5 μάλιστα B E K). Reuchlinius in editione sua adornanda librum eius generis quod littera Z significavi adhibuit, id quod, ne plura adferam, ex eo intellegitur, quod VII 4 post φέρετε : ταῦτα inseruit. num autem quod VIII 5 restituit κάλλιον litteris ΚΛ\, quae in L post τοῦτον in versu ultimo manu altera adiectae leguntur, innitatur, prorsus incertum est. ceterum quin meliores in hac editione scripturae ex coniectura profectae sint, equidem nihil dubito. ex lectionibus a Victorio commemoratis memorabilis est XI 15 κέκτησο, unde colligi potest eum aut libro A aut eius apographo D usum esse. H. Stephanus, qui se libros Marcianos examinasse ipse compluribus locis testatur, quae in margine editionis suae adscripsit, plerumque ex N deprompsit, veluti I 7 εἴ τι, II 4 κακοδαιμονᾶν, III 3 νηποινῆ, IIII 5 ἀντέστραπται (in L τ add. m^2), 10 οἰκτείραι (οἰκτείρει L_1, οἰκτείραι L_2, οἰκτεῖραι G); quod praeterea hoc loco commemoravit οἰκτείρεις (om. τις), legitur in D; in E est οἰκτείρεις (οι m_2) τις, VIII 10 φρόνημα. πλεονεκτεῖτε quod coniecit scriptum fortasse fuit in L manu prima (1) is denique qui in margine exempli

(1) VI 9 ἔννοιαν legitur in K, ubi νοι in loco vacuo post additum est; in B omissum ἔνια spatio relicto.

Villoisonii varias lectiones adscripsit, duobus in primis usus est codicibus, F et H. ac plurima eum hausisse ex F facile intellegitur his scripturis, quae sunt in Palatino, collatis : I 10 Δία, 17 καὶ ἐσθίειν καὶ πίνειν, 17 τὸ παρ' ἡμῖν παρατιθέμενον (συμπαρ. Vill.), II 3 μάλιστα γὰρ, IIII 1 περὶ πίστεως (quae leguntur quoque in P in mg. m¹ adiecta), V 1 δ' αὖ σοι ἐρῶ, VIII 1 τοῦτο, VIIII 6 ἐπὶ χοροῖς (in F χ ex τ factum est), 7 προτρεπομένοις, 10 ἄτιμος, X 4 βοηθεῖν ἅπασιν, 8 οἱ ἄνθρωποι. cum Parisino H autem hae conveniunt scripturae ab homine illo docto commemoratae : I 31 [ἐπὶ καλοῦ] λεγομένου, 34 ἔγωγε ἥδιστον, II 4 κακοδαιμονᾶν, IIII 2 ἀπογεύσασθαι, 10 καλοῖ, VI 5 φόβων τε, VII 6 παρὰ, VIII 6 ἥκιστα δ'. nihil igitur quod quidem alicuius sit auctoritatis in his lectionibus inesse patet.

Restat ut codicis Vindobonensis Stobaei scripturas quae discrepant a Parisino A adiungam. sunt autem hae : I 2 σε om., τυραννικός τε, τε (ex ἀν) καὶ λύπας, 3 οἶμαι μάλιστα, 4 μοι om., ἀχθομένους (ἀχθ ex corr.), 5 σκληρὰ καὶ στριφνὰ, 6 δὲ καὶ, ἢ τὰ, 7 ὦ, ὧν, 8 μὲν (om. δι'), ἔχει. καὶ, 9 ἱκανοτάτων (ω corr.), ἐζήλουν, 10 ἄπειροι, 11 τῆς, 12 ἀμφὶ, 13 καὶ ταῦτα τί μεῖα, 15 κακῶς, ἴδῃ τις, ἐπαινοῦντας, δοκεῖς, 16 τοὺς, τῶν om., ἀνθρώπων, 17 ὦ Σιμωνίδη, 18 μειονεκτοῦσι, 20 ταῖς, 23 τροφῆς, 24 μᾶλλον οἶοιμαι (ι eras.), ἀχαρίτων, βεβρωκὼς, 25 οὕτως μέντοι, 26 μόνον, ἐν γὰρ τούτῳ, 30 ἥδεται, ἐφιέμενος, ἀπολαύοι, τῶν ἡδίστων ἀφροδισίων, II 2 ἐν, 4 κτήματα, φανερὰ (scripturae quae est in A φανερῶς nihil tribuendum esse adparet), καὶ τὸ εὐδαίμον τοῖς, 11 τυραννευομένους, III 5 παρ', 7 παισὶ, 8 ἐθέλοις, ἑτέρων, 9 τῶν ante πεφυκότων add., οὕτως, γε, χρὴ, IIII 1 μὴν, 2 διάγει πιστεύων, πρῶτον om., 4 οὕτως, προεληλύθασι, νόμοι, 5 τοῦτο, 7 ὁ μὲν γὰρ ἰδιώτης ἢ ἀγροῦ ἢ οἰκέτου ἐπιθυμεῖ, 8 τὰ μὲν, 9 οὖν, εἰς τὰ, ὅλεθρος, V 1 καὶ τοὺς ἀλκίμους, τῆς, VI 6 ὁ δέ τοι (XXXVI 106 τοῦ αὐτοῦ ἐκ τοῦ ἱέρωνος). VIIII 1 γε μέν τοι (μοι om.). 2 ἐξεργαζόμενον, τὸν ... ποιοῦντα, δὲ, 3 ἐγὼ, 4 προτίθησιν, προστέτακται, τὰ μὲν ἐπιχάριτα, τοῦ ἄρχοντος, τὰ δὲ, ἄλλων, 5 οὕτως, 10 ὁ ἀγαθόν τις. qua scripturarum enumeratione iam quanto opere bonitate antecedat Vindobonensis Parisinum facile edocemur.

His expositis de locis quibusdam, qui mihi nondum recte constituti esse videntur, breviter disputabo.

I 7 haec leguntur in codicibus : ὥστε μέχρι γε τούτου οὐκ οἶδ', εἴ τινι διαφέρει ὁ τυραννικὸς βίος τοῦ ἰδιωτικοῦ βίου. nulla fides est habenda Stobaeo, qui ὅ τι dedit pro εἴ τινι; neque quicquam ad Stobaei scripturam confirmandam facit lectio codicis N εἴ τι, praesertim cum τι legatur in versu ultimo ac postea ⊹ adiectum sit. sed cum in iis quibus respondet Simonides legatur : ἀλλ' ἐν τοῖσδε διαφέρει, vide num fortasse rectius scribatur ἐν τίνι, quod et ad sententiam aptius est et magis convenit iis quae opponit Simonides.

I 11 absurdum illud ἐν τοῖς διὰ τῆς ὄψεως θεάμασι inde natum esse videtur, quod quidam, qui Simonidis verba s. 4 διὰ μὲν τῶν ὀφθαλμῶν ὁράμασιν ante oculos habebat, ad huius loci exemplum ex iis quae antece-

dunt ἀπὸ τῆς ὄψεως emblema illud διὰ τῆς ὄψεως confinxit. atque ab eodem homine, nisi fallor, profectum est θεαμάτων ἕνεκα iam a compluribus damnatum, quo tamen egregie confirmatur eum supra ἐν τοῖς θεάμασι legisse. id quod propterea moneo, ne quis Kappeynio, qui θεάμασι eiciendum esse censuit, adsentiatur. sed iam veniamus ad verba ἔνθα τὰ ἀξιοθεατότατα δοκεῖ εἶναι ἀνθρώποις συναγείρεται, de quibus multae ac diversae ab hominibus doctis propositae sunt sententiae. ac plerumque nunc probatur Dindorfii coniectura, qui εἶναι a librario additum esse suspicatus est. sed ut haud facile explices, qui alicui in mentem venerit hanc voculam addere, ita ea eiecta huius loci sententia mihi pessumdari videtur. non enim haec dicere vult Simonides ex hominum opinione ibi res, quae spectatu sint dignissimae, confluere, sed res, quae hominibus maxime spectandae esse videantur, ibi congregari. unde iam patet Leonclavii coniecturam, qui ἔνθα ἃ (rectius fortasse ἔνθα γ' ἃ) ἀ. δ. εἶ. ἀ. συναγείρεται proposuit, praeferendam esse.

I 25 recte intellexit Kappeynius καὶ τῶν σίτων ferri non posse. quo modo enim quaeso Hiero post odores a Simonide commemoratos recurrat ad cibos, de quibus in iis quae antecedunt satis superque expositum est? et quis putet his verbis apte responderi ad ea, quae de odoribus dixerat Simonides? sed neque Kappeynii coniectura, qui verbis καὶ τῶν σίτων eiectis ἔχει ante ἔφη inseruit, habet quo commendetur neque id quod suasit Nicolaius, ut verba οὕτω (sic enim quod legitur καὶ immutavit) τῶν σίτων ... προφανῇ τι in sectionem 23 post σοφισμάτων transferantur. quam ob rem aliam viam ingressus τῶν σίτων corruptum ac τοιούτων reponendum esse existimo. postquam igitur Hiero vera esse, quae de odoribus Simonides dixerat, concessit, haec addit : et eius modi rerum cui semper genus omne suppetit, is nihil earum sumit cum appetentia; verum cui quid raro contigit, is cum gaudio eo fruitur, si quando obvenerit. quibus verbis iam illam de cibis et odoribus disputationem absolvit.

I 30 ὥσπερ οὖν εἴ τις ἄπειρος ὢν δίψης τοῦ πιεῖν ἀπολαύοι, οὕτω καὶ ὁ ἄπειρος ὢν ἔρωτος ἀπειρός ἐστι τῶν ἡδίστων ἀφροδισίων. eadem in his est sententia quae legitur in *Cyr.* V 7, 82 (ὡς) διψήσας τῶν ἡδίστων ποτῶν ἀπολαύσεται. unde iam dubium esse non potest, quin hoc loco interciderit particula quae dicitur negativa, id quod iam intellexit Stephanus. maximam autem habet veri speciem intercidisse eam ante οὕτω propter litterarum in utroque vocabulo similitudinem. quae cum ita sint, hanc scripturam proponam: ὥσπερ οὖν ἄν τις ... ἀπολαύοι οὐδέν, οὕτω ... ἄν eiecto εἰ iam restituit Leonclavius. quamquam non negem scribi etiam posse οὖν τις ... ἀπολαύει; nam ει et οι in libris saepissime confundi inter omnes constat ac iure quodam Geelius dixit indicativum ἀπολαύει melius respondere ei quod in altero membro legitur ἐστι.

VI 2 πολλάκις δὲ μέχρι κοινῆς ἐπιθυμίας ἐμῆς τε καὶ τῶν παρόντων. sensu omnino haec sunt cassa nec quicquam proficias ex eorum interpreta-

tione, qui ἐπιθυμίας de libidine venerea dictum esse statuunt. quod neque in his verbis inesse potest neque ad huius loci sententiam omnino quadrat. immo egregie iam Schneiderus intellexit eadem fere his verbis significare voluisse scriptorem quae paulo post dixit, μέθην καὶ ὕπνον. atque aperta est in hoc loco gradatio. dicit enim Hiero se, cum homo privatus esset, saepe in conviviis fuisse ita, ut totum se voluptati daret, cantaret, saltaret, denique, id quod in conviviis fieri solebat (1), ebrius factus cum ceteris convivis obdormiret. unde iam patet Weiskii coniecturam, qui ἐπιθυμίας in εὐθυμίας mutavit, nullo pacto probari posse, quamquam eam se gratum accipere profitetur Cobetus. quid enim interest inter εὐθυμίας et illud, quod in primo membro eius enuntiati, in quo per singulos gradus adscenditur, legitur ἡδόμενος ἡδομένοις? merito igitur ceteri editores reiecerunt Weiskii coniecturam ac ne Weiskius quidem eam confidenter protulit, sed dubitanter, donec melius quid daretur. quae cum ita sint, Schneiderum recte de hoc loco statuisse patet, cum μέθης vel simile vocabulum olim hoc loco positum fuisse suspicaretur. sed quo modo ἐπιθυμίας ex μέθης ortum sit, haud facile explices. neque Schneiderus de hac voce restituenda cogitavit, sed tantum eius modi vocabulum in corrupto ἐπιθυμίας latere significavit. quae vero post Schneiderum prolatae sunt coniecturae, nihil certe habent, quo commendentur. nam et μέχρι κοινῆς ἔπιον (rectius ἔπινον) μέθης ἐμοῦ reiciendum est, cum ut alia taceam abhorreat a veri specie scriptorem verbo interposito turbasse orationis aequabilitatem ac concinnitatem, et quam maxime languidum est id quod Frotschero in mentem venit μέχρι κοίτης ἐπιθυμίας vel adeo μέχρι κοινῆς κοίτης ἐπιθυμίας a Nicolaio prolatum. quae cum ita sint, etsi nec mihi ipsi certa, qua succurram loco laboranti, praesto est medela, tamen quod aliquam veri speciem habere videtur proponam. qua in re primum moneo librariorum neglegentia ac socordia in libros, quibus nunc utimur in Hierone recensendo, miras quodam modo illatas esse corruptelas. sic, ut unum adferam exemplum, V 1 legitur κοσμίους, quod quin corruptum sit ex ἀλκίμους Stobaei auctoritate confirmato dubitari non potest. nam paulo post de iisdem legitur ἀνδρείους ac verbis τοὺς ἀλκίμους καὶ σοφοὺς καὶ δικαίους in s. 2 inverso ordine opponuntur οἱ ἄδικοι [τε] καὶ ἀκρατεῖς καὶ ἀνδραποδώδεις. ac restant ex vera scriptura in κοσμίους quaedam litterarum vestigia; particula τε autem hoc loco eodem modo, quo infra post ἄδικοι, inepte inserta est: nec priore loco agnoscitur a Stobaeo. scio equidem alteram etiam huius corruptelae explicandae rationem statui posse: excidisse ἀλκίμους καὶ ante κοσμίους, quod adscriptum ad δικαίους illustrandum alieno loco insertum esse; sed multo probabilior mihi prior ratio esse videtur. simili igitur modo ut ex ἀλκίμους κοσμίους ita ex μεθύσεως ἐπιθυμίας ortum esse suspicor. μέθυσις autem

(1) Vix opus esse puto, ut qui haec legent *Convivii* Platonici admoneam.

quamquam apud Theognidem solum (v. 838) legitur, tamen non prorsus improbandum est in Xenophonte, qui ex prosae orationis scriptoribus solus haud paucis eius modi vocibus poeticis iisque uno tantum loco usus est, veluti his : ἀγλαΐα de re eq. 5, 8, ἄγρευμα *Comm.* III 11, 7, ἀγχιτέρμων Hier. 10, 7, ἀλεξητήρ Oec. 4, 3, ἀντίπορος An. IIII 2, 18, ἀστιβής Comm. III 8, 18, ἀτρεμία Cyr. VI 3, 13, ἀφαυρός de re eq. 12, 8, βιοτή Cyr. VII 2, 27, γαμέτης Cyr. IIII 6, 3, γεγωνεῖν Ven. 6, 24, γοᾶσθαι Cyr. IIII 6, 9, δαιμονᾶν Comm. I 1, 9, δμωή Cyr. V 1, 6, δράγμα Hell. VII 2, 8, δρύπτεσθαι Cyr. III 1, 13, δυσκλεής Cyr. III 3, 53, δυσπάλαιστος Hell. V 2, 18, ἔκπαγλος Hier. 11, 3 (quod immerito in suspicionem vocavit Cobetus; ὅπλοις τοῖς ἐκπαγλοτάτοις enim Xenophon dixit memor locorum Homericorum, quales sunt Il. X 254, 272 ὅπλοισιν ἔνι δεινοῖσιν), ἐξαλαπάζειν An. VII 1, 29, ἑρπετά Comm. I 4, 11, εὔθριξ Ven. 4, 6, ζύγαστρον Cyr. VII 3, 1, κνεφαῖος de rep. Lac. 13, 3, λεηλασία Hier. 1, 36, λῃΐς de rep. Lac. 13, 11, λουτροχόος Cyr. VIII 8, 20, λυμαντήρ Hier. 3, 3 (et 6, 6 apud Stob., in codd. λυμεών), μολεῖν An. VII 1, 33, νέεσθαι Cyr. IIII 1, 11, σηκάζειν Hell. III 2, 4, στείβειν An. I 9, 13, σφράγισμα Hell. I 4, 3, τάλας Cyr. IIII 6, 5, τλῆναι Cyr. III 1, 2, ὑπέρθυμος de re eq. 3, 12, φθίμενος Cyr. VIII 7, 18. itaque ut ἀγχιτέρμων, ἔκπαγλος, λυμαντήρ, ita Xenophon μέθυσις adhibere potuit. retinet autem haec vox vim suam propriam ac peculiarem ita, ut idem sit quod μεθύσκεσθαι. ceterum magna intercedit similitudo inter hunc locum et Cyr. I 3, 10, ubi eaedem res iisdem fere verbis describuntur.

VIII 10 οὐ γὰρ τυράννοις ἰσότιμος ἀλλὰ πλεονεξίας ἕνεκα νομίζουσι τούτους τρέφεσθαι. hoc loco in archetypo sine dubio scriptum erat quod supra posui ἰσότιμος, ἰσοτίμους autem ex prava coniectura natum est. quod in K legitur ἰσοτιμίας a grammatico quodam inventum a Dorvillio quoque (ad Char. p. 467 Lips.) propositum est. quos verum vidisse puto, quamquam eo obscuram et mancam fieri orationem statuit Weiskius. id quod facile intellegitur loco simillimo collato, Cyr. I 3, 18, ubi τὸ βασιλικόν et τὸ τυραννικόν comparantur ita, ut in illo τὸ ἴσον ἔχειν, in hoc τὸ πλέον οἴεσθαι χρῆναι πάντων ἔχειν inesse dicatur. regis igitur est id agere, ne quis se potentia, opibus, honore superet, tyranni autem, ut ceteros omnes his rebus antecedat. iam intelleges, quo modo inter se opposita sint ἰσοτιμίας et πλεονεξίας. non ergo ut eodem quo ceteri cives fruatur iure, mercennarii aluntur a tyranno, sed ut maiore quadam potentia utatur, ut ipse dominus sit, ceteri servi. quae si recte sunt disputata, non adsentieris Cobeto haec verba ulcus insanabile alere dictitanti neque dubitabis coniecturas, quae a grammaticis prolatae sunt, veluti τυραννὶς ἰσότιμος, τυράννοις σωτηρίας, εἰς τιμάς, ἰδιωτικούς reicere.

CAROLUS SCHENKL.

Vindobonae.

LES LIMITES DE L'ITALIE

SOUS L'EMPIRE ROMAIN

Le mot d'Italie n'avait jamais été, pendant les premiers siècles de la république romaine, qu'une expression de géographie physique. Il entra dans la langue politique, du jour où les lois *Julia* et *Plautia Papiria* donnèrent aux Italiens le droit de cité, à l'Italie une constitution distincte de celle du reste de l'empire. L'Italie est la capitale privilégiée du monde romain (1) : le sol n'y paie point le tribut des vaincus (2) ; les villes n'y dépendent pas d'un gouverneur (3); les habitants en sont les égaux des habitants de Rome (4) ; Rome et l'Italie ne font qu'un (5). L'Italie s'oppose aux provinces (6), les droits et privilèges dont elle jouit, à la condition des sujets de l'empire (7) : pour indiquer que la Narbonaise est peuplée de citoyens romains, Pline dit qu'elle fait partie de l'Italie plutôt que de la province, *Italia verius quam provincia* (8).

Déjà, selon les idées géographiques du second siècle, la péninsule qui s'étend des Alpes au détroit de Sicile portait le nom d'Italie (9) ; Caton considérait comme territoire italien le pays occupé par les Insubres dans la vallée du Pô (10). Polybe fait positivement des Alpes la limite septentrionale de l'Italie ; mais celle-ci finit pour lui au pied même des hauteurs, à l'endroit où commencent les montagnes (11) ;

(1) MARQUARDT, *Staatsverwaltung*, I (1881), p. 60.

(2) FRONTIN, *De Controversiis agrorum* (*Gromatici veteres*, I, pp. 35. 36. Lachmann).

(3) APPIEN, *De Bellis civilibus*, 3, 30; 5, 3. 22; DION CASSIUS, 48, 12.

(4) STRABON, 5, 1, 1.

(5) *Corp. Inscr. Lat.*, V, 7643.

(6) TACITE, *Annales*, 1, 34; SUÉTONE, *V. Claudii*, 23; *V. Vespasiani*, 9; JULES CAPITOLIN, *V. Pii*, 4; *V. Max. et Balbini*, 17.

(7) DION CASSIUS, 48, 12.

(8) *Hist. nat.*, 3, 4 (5), 31.

(9) Sur l'origine et l'extension première du mot d'Italie, cf. Bern. HEISTERBERGK, *Ueber den Namen Italien*, Freiburg in Br., 1881, in-8.

(10) *Orig.*, 2, 11; p. 11, 1, Jordan; cf. Caton cité par Servius, *In Aeneida*, 10, 13.

(11) 2, 14, 6 : Τὴν δὲ λοιπὴν τὴν παρά τε τὰς ἄρκτους καὶ τὴν μεσόγαιαν παρατείνουσαν, ὁρίζει κατὰ τὸ συνεχὲς ἡ τῶν Ἄλπεων παρώρεια. Sur le sens de παρώρεια, comp.

les Alpes sont la citadelle et le rempart de l'Italie : elles n'en font point partie intégrante.

Au commencement de l'empire, lorsque les armées romaines eurent soumis les peuplades des vallées alpestres, ce ne fut plus le pied des Alpes qui forma la limite septentrionale de l'Italie, mais le sommet même des montagnes, ce qu'on appelle en langage géographique la ligne de partage des eaux. Strabon nous dit que, sur la route qui, à travers les États du roi Cottius, conduisait de la Narbonaise à Turin, le premier lieu que l'on rencontrait après le passage des Alpes était Scingomagus, et que là commençait le territoire italien (1). Or Scingomagus correspond à l'emplacement d'Exilles, distant de quelques lieues à peine du sommet des Alpes (2). Velléius Paterculus, contemporain de Strabon, dit plus nettement que la limite extrême du nord de l'Italie était marquée par les crêtes les plus élevées des Alpes (3). C'est celle qu'admet fort probablement Pline l'ancien (4), et, d'après lui, Martianus Capella (5). A l'ouest, l'Italie commençait au cours du Var (6), et les empereurs donnèrent une sanction officielle à cette fiction géographique, soit qu'ils l'aient acceptée, soit qu'ils l'aient créée eux-mêmes : sur la route qui menait d'Italie en Gaule, les milles sont comptés, jusque sur les bords du Var, à partir des murs mêmes de Rome (7). A l'est, au moins du temps d'Auguste, la presqu'île de l'Istrie n'était point considérée comme une dépendance géographique de l'Italie. Strabon le déclare formellement (8) : or l'extrémité orientale de l'Istrie, c'est-à-dire de l'*Illyricum*, était marquée par le cours du *Formio* (9), aujourd'hui la Risana, petite rivière qui traverse l'Istrie dans sa partie la plus étroite. Aussi Méla fait-il finir l'Italie au fond du golfe Adriatique (10) ; il a seulement tort de placer la frontière en deçà de Tergeste : Tergeste est sans aucun doute une ville des Carnes, c'est-à-dire une cité italique (11) ; les habi-

3, 60, 2, et 3, 60, 8 : Τῶν Ταυρινῶν, οἳ τυγχάνουσι πρὸς τῇ παρωρείᾳ κατοικοῦντες. — 3, 54, 2 : (Ἡ Ἰταλία) οὕτω — ὑπεπεπτώκει τοῖς προειρημένοις ὄρεσιν, ὥστε συνθεωρουμένων ἀμφοῖν, ἀκροπόλεως φαίνεσθαι διάθεσιν ἔχειν τὰς Ἄλπεις τῆς ὅλης Ἰταλίας.

(1) 4, 1, 3 : Ἀπὸ Σκιγγομάγου δὲ ἤδη Ἰταλία λέγεται.

(2) Mommsen, *C. I. L.*, V, p. 812.

(3) 2, 109 : *A summis Alpium jugis, quae finem Italiae terminant.*

(4) 3, 5 (6), 43 ; 20 (24), 138.

(5) 6, 634 = Pline, 3, 4 (5), 31 ; cf. 6, 636. 639 ; Cluvier, *Italia antiqua*, pp. 17. 18 ; cf. Tite-Live, 1, 2, 5 ; 30, 38, 4 ; Florus, 1, 26 (17), 9 ; Pomp. Méla, 2, 4 ; Denys d'Halicarnasse, *Antiq.*, 1, 10.

(6) Strabon, 4, 1, 3. 9 ; 4, 6, 4 ; 5, 1, 1 ; Pomponius Méla, 2, 72 ; Lucain, 1, 404 ; Pline, 3, 4 (5), 31 ; 5 (6), 44. 46.

(7) *C. I. L.*, V, 8094—8107.

(8) 7, 5, 3 : Ἔφαμεν δ' ἐν τῇ περιοδείᾳ τῆς Ἰταλίας Ἴστρους εἶναι πρώτους τῆς Ἰλλυρικῆς παραλίας. — Pline, 3, 26 (30), 151.

(9) Pline, 3, 18 (22), 127 ; cf. *C. I. L.*, V, pp. 1, 53.

(10) 2, 3, 57 ; 4, 61.

(11) Strabon, 7, 5, 2 ; Pline, 3, 18 (22), 127.

tants de l'Istrie se rattachaient au contraire à la race illyrienne (1).

Les limites naturelles de l'Italie, telles que se les figuraient les géographes, n'ont jamais, sous l'empire romain, coïncidé exactement avec la frontière politique. Avant la suppression de la province de Gaule cisalpine, l'Italie indépendante s'arrêtait à l'Arno, aux Apennins et au Rubicon (2). Les triumvirs, après la bataille de Philippes, en reculèrent les bornes jusqu'aux Alpes (3). Néanmoins l'écart persista toujours entre les deux frontières.

A l'ouest et au nord la frontière politique demeurait en deçà de la frontière naturelle, du Var et des Alpes : Nice, dépendance de la cité de Marseille, ne relevait pas de la *région* italienne de la Ligurie (4). Monaco partageait le sort de Nice (5) : c'est près de son port que finissait le territoire ligure de Vintimille (6). Un peu au nord de Monaco, là où s'élève aujourd'hui le village de la Turbie, se trouvent le trophée d'Auguste et l'inscription où sont énumérées les peuplades alpestres soumises par le premier empereur : c'est là où commençait la province des Alpes maritimes (7).

A partir de la Turbia, la limite de cette province était marquée par la chaîne qui sépare la vallée de la Roja de celle des affluents du Var (8) ; sur le versant oriental des Alpes, elle suivait le pied même des montagnes (9). La limite qu'on donnait au second siècle à l'Italie physique demeurait encore de ce côté la frontière politique : là, comme dit une inscription du temps des Antonins recueillie un peu au sud de Saluces, là finissait Rome et commençait la province (10).

La limite des Alpes cottiennes coupait de même les affluents du fleuve à l'endroit où ils entraient en plaine (11). Sur la vallée de la Dora Riparia, par exemple, la frontière était au point même où la

(1) Pomp. Méla, 2, 3, 57; 4, 61; Strabon, 7, 5, 2. 3; Appien, *De Reb. Illyr.*, 9.

(2) Au moins en 59; auparavant la limite du côté de l'Adriatique était marquée, plus au sud, par l'Esino (*Aesis*). Marquardt, *Staatsverw.*, I (1881), pp. 217, 218; Strabon, 5, 1, 11.

(3) *Ipsam* (Italiam) *ad Alpes promotam*, discours de Claude dans Tacite, *Ann.*, 11, 24.

(4) Strabon, 4, 1, 9; Pomponius Méla, 2, 5, 76; cf. Tite-Live, *Periochae*, 47.

(5) Strabon, 4, 6, 1.

(6) *C. I. L.*, V, 7824, inscription de la tribu *Falerna*, dont fait partie Vintimille; cf. p. 900 et p. 908.

(7) *C. I. L.*, V, 7817. C'est sans doute à cause de la présence de cette inscription et de ce trophée, dit M. Mommsen, p. 907, que quelques géographes faisaient commencer les Alpes à la hauteur de Monaco (Strabon, 4, 6, 1).

(8) Saorgio, dans la vallée de la Roja, appartenait à la tribu *Falerna*, par conséquent au territoire de Vintimille, *C. I. L.*, V, 7813 et p. 901.

(9) *C. I. L.*, V, pp. 903, 910, 912.

(10) *C. I. L.*, V, 7643 : *P(rae)p(ositus) sta[t(ionis)] huius p(rovinciae) et u(rbis) sacr(ae)*.

(11) *C. I. L.*, V, pp. 810, 811. M. Mommsen place, avec raison, *Forum Vibii Caburrum* (Cavour) dans les États de Cottius, p. 825.

rivière sort des montagnes, entre la Chiusa et Avigliana (1). Ocellum, près de la Chiusa, était, au temps de César, le point extrême de la province de Gaule ultérieure (2), et, sous Auguste, le commencement des États du roi Cottius (3).

A partir du mont Cenis, la frontière rejoint le sommet des Alpes : la vallée de la Dora Baltea tout entière est territoire romain, depuis l'extermination des Salasses et la création de la colonie d'Aoste, *Augusta Praetoria* (4). Plus à l'est, au contraire, les peuplades alpestres ne jouissent que du droit latin ; leur territoire appartient, est *attribué* aux municipes romains de la plaine (5.) Les *Lepontii* (6) (Val d'Osola et Val Leventina), dépendaient soit de Novare, soit de Milan; les *Bergalei* (7) (Val Bregaglia), certainement de Côme ; les *Asseriates* (Val Seriana) se rattachaient à Bergame (8) ; les *Camunni* (Val Camonica) (9), les *Triumplini* (Val Trompia) (10), les *Sabini* (Val Sabbia) (11), relevaient sans doute de la riche colonie de Brescia; enfin les *Anauni* (Val de Non), les *Tulliasses* et les *Sinduni*, dans les vallées latérales de l'Adige, étaient soumis à Trente (12). Ces territoires ne faisaient partie ni de la Rétie ni d'une province distincte ; cependant une inscription funèbre trouvée non loin de la rive occidentale du lac de Garde, à Vobarno, se termine par ces mots :

Finibus Italiae monumentum vidi Voberna (13).

Italia ne peut désigner ici que l'Italie politique, en dehors de laquelle on place donc toutes les nations alpestres de droit latin.

Avec les territoires romains de Feltre, Bellune, *Julium carnicum* (14), les deux frontières de l'Italie se confondent de nouveau sur le sommet des Alpes cadoriques et carniques, jusqu'aux sources de la Save. A partir de ce point, c'est la frontière politique qui est au delà de la limite physique, qui empiète sur le sol provincial. Non seulement toute la partie occidentale de l'Istrie, depuis le *Formio* jusqu'à

(1) *C. I. L.*, V, pp. 811. 812.
(2) César, *De Bell. Gall.*, 1, 10.
(3) Strabon, 4, 1, 3.
(4) *C. I. L.*, V, pp. 756, 757.
(5) Marquardt, *Staatsverwaltung*, I (1881), pp. 14, 15.
(6) Pline, *H. n.*, 3, 20 (24), 134. Les villes de Milan et de Novare se partageaient les rives du lac Majeur (*C. I. L.*, V, pp. 590. 725. 732).
(7) *C. I. L.*, V, p. 559 ;-n° 5050, 19.
(8) Pline, *H. n.*, 3, 20 (24), 130; *C. I. L.*, V, p. 557.
(9) Pline, *l. c.*, 134; *C. I. L.*, V, p. 519 et n° 4954.
(10) Pline, *l. c.*, *C. I. L.*, V, p. 515.
(11) *C. I. L.*, V, p. 512.
(12) *C. I. L.*, V, 5050 et p. 537.
(13) *C. I. L.*, V, 4905.
(14) *C. I. L.*, V, pp. 195. 192. 172.

l'*Arsia* (aujourd'hui l'Arsa), fut assimilée par Auguste à l'Italie, et comptée par Pline dans la dixième région, *Venetia et Histria* (1); mais encore au delà des Alpes juliennes, le territoire italien se prolongeait dans le plateau formé par la haute vallée de la Save, depuis sa source jusqu'à Laase, plateau dont le centre est Laibach, l'ancienne *Aemona*. Aemona, probablement colonie d'Auguste, le bourg de *Nauportus* (Ober-Laibach), étaient comme des postes avancés de l'Italie dans la province à peine soumise et encore barbare de Pannonie (2).

Telles étaient, au commencement de l'ère chrétienne, les frontières administratives et politiques de l'Italie. Si elles dépassaient à l'est les limites naturelles, elles étaient loin de les atteindre au nord et à l'ouest; ce que l'Italie gagnait en territoire avec l'Istrie et la vallée de la Save, elle le perdait, et bien au delà, avec les régions alpestres. Il est vrai que le gain fut d'autant plus important que l'Istrie, politiquement réunie à l'Italie, ne tarda pas à en être considérée par les géographes comme une dépendance naturelle, une subdivision physique (3); d'autre part, les empereurs songèrent dès le commencement à reculer les bornes politiques de la péninsule, à faire jouir des mêmes lois et des mêmes privilèges tous les peuples qui habitaient le sol de l'Italie. Au nord, cette mesure fut pour ainsi dire préparée en comprenant les vallées alpestres dans la ligne douanière qui enserrait l'Italie : elle suivait à peu près exactement la crête des Alpes depuis le mont Cenis jusqu'aux source de la Save (4). Bientôt toutes les vallées des affluents de l'Adige et du Pô furent définitivement réunies à l'Italie en recevant le droit de cité. Nous possédons encore le décret par lequel Claude l'accorde aux *Anauni*, aux *Sinduni*, et aux *Tulliasses* (5). Les autres peuplades ne reçurent la cité que plus tard, sans doute sous les Antonins, puisqu'elles ne la possédaient pas au temps où écrivait Pline l'ancien.

Ce n'était donc plus que du côté de la Gaule que l'Italie n'atteignait pas ses limites naturelles. Le dernier pas fut fait sous Dioclétien : dans la nouvelle constitution provinciale qui porte son nom, et qui dura jusqu'à l'arrivée des barbares, la province des Alpes cottiennes devint province italienne, et dépendit du préfet du prétoire siégeant

(1) Strabon, 5, 1, 1. 9; 7, 5, 3; Pline, *Hist. nat.*, 3, 5 (6), 14; 18 (22), 127; 19 (23), 129.

(2) Velléius Paterculus, 6, 110 [guerre d'Illyrie, de l'an 6] : *Pars (Pannoniorum) petere Italiam decreverat junctam sibi Nauporti ac Tergestis confinio.* Cf. *C. I. L.*, III, p. 489. Auguste construisit vers l'an 1 av. J. C. la voie qui allait d'Aquilée à la vallée de la Save, *C. I. L.*, V, p. 799.

(3) Ptolémée, 3, 1, 1.

(4) Cagnat, *Le Portorium*, pp. 34-42. Naturellement les Alpes cottiennes et maritimes sont en dehors de cette ligne.

(5) *C. I. L.*, V, 5050; cf. le commentaire de M. Mommsen, *Hermes*, IV, p. 99.

à Rome (1). Sans doute à la même époque, tout le versant oriental des Alpes maritimes fut donné à la Ligurie (2).

Mais il était de la destinée de l'Italie de demeurer toujours en dehors de ses limites géographiques. Elle continue à les dépasser du côté de la Pannonie au quatrième et même au cinquième siècle. Aemona n'est pas encore rattachée à la Pannonie quand finit l'empire d'Occident (3). A l'ouest au contraire Nice et Monaco continuent à dépendre de la Gaule narbonaise (4), et la vallée tout entière du Var est comprise dans la province des Alpes maritimes, qui relève du préfet des Gaules : c'est sur la rive orientale du fleuve que se trouve *Cemenelum*, Cimiez, la ville principale et l'ancienne métropole de la province (5). L'écart qui existait entre la frontière politique de l'Italie et celle que lui assignaient ses géographes, après avoir diminué lentement pendant trois siècles, n'avait donc jamais pu disparaître complètement pendant l'empire romain : le moyen âge allait encore l'accroître.

(1) Liste dite de Vérone, 5, 9, Seeck.

(2) *C. I. L.*, V, p. 903. Toutes les villes de la province mentionnées par la *Notitia Galliarum* sont sur le versant occidental des Alpes; cf. Brambach, *ap. Rheinisches Museum*, n. s., xxiii, pp. 289. 300.

(3) Hérodien, 8, 1; *C. I. L.*, III, 3705 et p. 489; Zosime, 5, 19.

(4) Ptolémée, 3, 1, 3; *C. I. L.*, V, 7914 et p. 917.

(5) *C. I. L.*, V, p. 903.

C. JULLIAN.

Rome.

ESSAI DE RESTITUTION

D'UN PASSAGE DE L'ÉLOGE D'HÉLÈNE

ATTRIBUÉ A GORGIAS

Il y a, dans l'*Éloge d'Hélène* qui nous est parvenu sous le nom de Gorgias, un passage que les manuscrits présentent sous une forme absolument inintelligible, et que les derniers éditeurs renoncent à restituer d'une manière plausible. C'est celui qui forme, dans l'édition récemment publiée par M. Blass (*Antiphontis orationes et fragmenta, adjunctis Gorgiae Antisthenis Alcidamantis declamationibus,* ed. altera, 1881 ; Bibliothèque Teubner), le début du § 12.

Le savant éditeur, en reproduisant la leçon des manuscrits, ajoute en note : *Reliqui librorum scripturam corruptissimam, cujus certam medelam non invenio.* Ce qui ne l'a pas empêché d'ajouter ensuite quelques indications conjecturales d'une très sérieuse valeur.

Voici les mots qu'il donne dans le corps même du texte, principalement d'après le *Palatinus X* (je parlerai tout à l'heure de plusieurs variantes) :

Τίς οὖν αἰτία κωλύει καὶ τὴν Ἑλένην ὕμνος ἦλθεν ὁμοίως ἂν οὐ νέαν οὖσαν ὥσπερ εἰ βιατήριον βίᾳ ἡρπάσθη. Τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς ἐξῆν ὁ δὲ νοῦς καίτοι εἰ ἀνάγκη ὁ εἰδὼς ἔξει μὲν οὖν, τὴν δὲ δύναμιν τὴν αὐτὴν ἔχει.

Il est clair que ces mots n'ont aucun sens.

Les éditions de Reiske, de Bekker, de Sauppe, n'offrent aucun secours pour triompher de la difficulté. Les différences qu'elles présentent avec l'édition de Blass, soit que ces différences proviennent de variantes, soit qu'elles résultent des conjonctures des éditeurs, sont sans intérêt. Sauppe, qui propose en note un remaniement complet de toute la phrase, n'attache lui-même à sa conjoncture qu'une importance médiocre, et la fait, comme il le dit en propres termes, par acquit de conscience (*ne nihil tentare videar*).

On sait, au reste, que le texte de cet *Éloge d'Hélène*, quoique successivement publié par les trois grands érudits dont on vient de lire les noms, laissait singulièrement à désirer jusqu'à ces derniers

temps. Cela vient peut-être, selon la remarque de M. Blass, du peu de créance que rencontrait auprès d'eux l'authenticité de l'ouvrage : à quoi bon se donner tant de peine pour un écrit apocryphe, sorti de l'officine de quelque rhéteur inconnu? M. Blass, au contraire, incline à considérer comme authentiques les deux déclamations attribuées à Gorgias, l'*Éloge d'Hélène* et la *Défense de Palamède*. A demi sceptique encore dans le premier volume de son *Histoire de l'éloquence attique*, il réforme aujourd'hui sa première manière de voir, et il écrit dans la préface de son édition (p. XXVIII) : *Gorgiæ utraque mihi genuina videtur, quoque sæpius relego, eo firmius id apud me judicium stat.* S'il en est ainsi (et je suis, pour mon compte, assez disposé à partager cette opinion), la question change de face. Au lieu d'une œuvre sans intérêt, nous avons là sous les yeux un des plus anciens et des plus curieux monuments de la prose grecque savante. Il vaut alors la peine d'y regarder de près.

C'est ce qu'a fait M. Blass, et c'est pour cela que son édition est sensiblement meilleure que les précédentes.

Il a pourtant reculé devant la phrase que j'ai citée tout à l'heure. Qu'en faut-il penser ? Le passage est-il donc désespéré ? Je le crois si peu qu'à mon avis près de la moitié de ce pêle-mêle de mots incohérents peut être corrigée avec certitude, et le reste avec une certaine vraisemblance. Je vais essayer de le démontrer; mais j'ai besoin d'abord, pour que mon entreprise ne soit pas taxée *a priori* de témérité, de rappeler quelques-uns des caractères du morceau en question, et de dégager de cet examen quelques principes relatifs à la méthode que je crois devoir suivre dans mes conjectures.

Ce qui rend possible, à mon sens, une recherche de ce genre, c'est la façon toute particulière dont cet *Éloge d'Hélène* est écrit. Le fond, sans doute, en est misérable, et la forme en est gâtée par une affectation et une subtilité d'autant plus choquantes que ce grand effort a pour objet des idées sans importance. Mais il ne faudrait pas croire que le morceau dans son ensemble fût absolument méprisable : c'est l'œuvre d'un écrivain de fort mauvais goût, mais non d'un homme sans talent, tant s'en faut. Quelques-unes des qualités essentielles d'une bonne et forte prose s'y rencontrent en un haut degré : liaison rigoureusement logique des idées, fermeté de la phrase, précision du vocabulaire. On n'a pas affaire à une pensée molle, flottante, vaguement rendue. La pensée de l'auteur peut être subtile ou affectée, mais elle est nette, au moins d'une netteté spécieuse, sinon solide. La netteté s'y tourne même en défaut; elle aboutit à un abus fatigant de la symétrie. Le lecteur en souffre, mais l'éditeur y trouve un grand secours. Étant donné d'une part la logique de la pensée et d'autre part les procédés assez monotones de ce style, il n'est pas très difficile, en présence d'une courte lacune, de la suppléer presque à coup sûr.

En présence d'un passage comme celui qui nous occupe, il sera peut-être possible de retrouver, sous les mots incohérents des manuscrits, la trace à peine effacée des mots exigés par la suite presque nécessaire du discours. M. Blass lui-même l'a tenté dans ses notes critiques, et il y a mieux réussi que ses prédécesseurs. Je crois qu'on peut faire un pas de plus.

L'idée développée par Gorgias dans la division du discours à laquelle appartient le passage en question est celle-ci : « Si Hélène, en fuyant la demeure de son mari, a obéi à la persuasion d'une parole artificieuse, elle est aussi excusable que si elle avait cédé à la force. » Pourquoi? C'est que la parole a une singulière puissance (λόγος δυνάστης μέγας ἐστίν, § 8). Ici, tableau sophistique de cette puissance de la parole (§ 9-11); et ensuite (§ 12 : c'est le passage à discuter) application de cette description générale au cas particulier d'Hélène, avec cette entrée en matière : τίς οὖν αἰτία κωλύει καὶ τὴν Ἑλένην, etc. Le reste de la phrase est inintelligible; laissons-la de côté pour le moment. Ce qui n'est pas douteux, c'est l'application que l'orateur fait à Hélène du principe qu'il vient de poser : l'idée est donc qu'Hélène est innocente.

Gorgias ensuite continue en ces termes (d'après X) : τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς ἐξῆν ὁ δὲ νοῦς καίτοι εἰ ἀνάγκη ὁ εἰδὼς ἔξει ὁ μὲν οὖν, τὴν δὲ δύναμιν τὴν αὐτὴν ἔχει. Au lieu de ἔξει ὁ μὲν οὖν, M. Blass écrit, d'après le ms. A de Bekker, ἔξει μὲν οὖν. Passons sous silence les autres variantes, qui ont peu d'intérêt : on les trouvera dans le volume de M. Blass. La pensée de cette phrase a été très bien saisie par le dernier éditeur : elle est déterminée par les premiers mots (τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς), par ἀνάγκη, et par le dernier membre de phrase (τὴν δὲ δύναμιν τὴν αὐτὴν ἔχει) : c'est que la persuasion, bien que considérée comme différente de la contrainte, a en réalité la même puissance. M. Blass écrit dubitativement : « *Num igitur* : τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς ἔχει μὲν ὄνομα ἐναντίον ἀνάγκης, τὴν δὲ δύναμιν, etc.? » Je crois que la leçon véritable doit être cherchée beaucoup plus près du texte même des manuscrits. Les mots ἀνάγκη ὁ εἰδὼς ἔξει μὲν οὖν peuvent être lus avec certitude de la manière suivante : ἀνάγκης εἶδος ἔχει μὲν οὔ, ce qui s'oppose parfaitement à τὴν δὲ δύναμιν τὴν αὐτὴν ἔχει, et n'implique qu'une correction fort légère : on peut dire qu'ici la mauvaise leçon des manuscrits est transparente, et qu'on distingue sans peine au travers ce qu'exigent à la fois le sens et la grammaire (1). Quel sera le sujet des deux ἔχει? Évidemment le mot πειθώ, qu'il reste à retrouver dans les premiers mots de la phrase. Ceux-ci nous donnent d'abord : τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς

(1) Je remarque que C donne la leçon οὔ, au lieu de οὖν. Comme d'ailleurs, même dans C, la phrase n'a aucun sens, il est probable que c'est là non une correction du copiste, mais une bonne variante, et que C a plus de valeur qu'on ne le croit en général.

ἐξῆν. Le dernier mot (ἐξῆν dans X, ἔξειν dans A) n'a pas de sens ; mais il suffit de lire ἐνῆν pour avoir un sens excellent et une locution conforme à celles dont se sert ailleurs l'auteur du morceau. Nous lisons en effet, quelques lignes plus bas (§ 13) : ὅτι δ' ἡ πειθὼ προσοῦσα τῷ λόγῳ, etc. Ces mots reprennent avec une légère modification, comme il arrive sans cesse dans l'*Éloge d'Hélène*, la formule qui précède. Ἐνῆν est donc à peu près certain. Cela signifie : « la persuasion résidait (dans les discours qui ont séduit Hélène). » Cela posé, la correction des quatre mots ὁ δὲ νοῦς καίτοι devient aisée : je les lis sans hésitation : ἡ δ' ἐνοῦσα πειθώ, et la facilité même de cette correction est une confirmation de la précédente. Voici alors la phrase tout entière : τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς ἐνῆν · ἡ δ' ἐνοῦσα πειθὼ ἀνάγκης εἶδος ἔχει μὲν οὔ, τὴν δὲ δύναμιν τὴν αὐτὴν ἔχει (1). La liaison des idées est rigoureuse, et l'antithèse exacte : les termes employés sont conformes à l'usage du morceau, aussi bien que la répétition du terme πειθώ, destinée à rendre sensible le progrès logique du raisonnement. Enfin, point capital, la restitution sort d'elle-même des mots inintelligibles conservés par les manuscrits.

Je crois donc pouvoir affirmer que nous tenons ici le texte vrai de Gorgias, presque sans aucun doute. — Je citerai maintenant, pour confirmer encore par une sorte de contre-épreuve la conjecture précédente, celle de Sauppe, qui est ingénieuse, mais qui substitue au raisonnement serré de Gorgias une suite d'idées flottante et indécise, et qui s'écarte arbitrairement des manuscrits. Il proposait : τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς ἐξεῖλεν · ὁ δὲ νοῦς εἶκε τῇ ἀνάγκῃ. Ὄνειδος ἔξει μὲν οὖν, τὴν δὲ δύναμιν τὴν αὐτὴν ἔχει ὁ λόγος. Il est évident que l'antithèse cherchée ici dans la fin de la phrase est inexacte et vague. Gorgias, ou l'auteur quel qu'il soit de cette déclamation, a le mérite incontestable d'écrire avec infiniment plus de fermeté.

Reste la première phrase : τίς οὖν αἰτία κωλύει καὶ τὴν Ἑλένην ὕμνος ἦλθεν ὁμοίως ἂν οὐ νέαν οὖσαν ὥσπερ εἰ βιατήριον βίᾳ ἡρπάσθη. Ici, la certitude de la correction est moins grande ; je crois cependant qu'il est aisé, en s'attachant avec un égal scrupule à la liaison des idées et à la leçon traditionnelle, de serrer la difficulté de beaucoup plus près qu'on ne l'a fait jusqu'ici, et d'arriver, sinon à l'évidence, du moins à une probabilité assez forte.

Le meilleur point de départ qu'on puisse prendre pour cette dis-

(1) Le début authentique de l' Ἐπιτάφιος de Gorgias, conservé par Maxime Planude (*Rhetores græci*, Walz, t. V, p. 549), présente un emploi de προσεῖναι et de ἀπεῖναι tout à fait semblable à celui de ἐνεῖναι et de προσεῖναι dans l'*Éloge d'Hélène* : τί γὰρ ἀπῆν τοῖς ἀνδράσι τούτοις ὧν δεῖ ἀνδράσι προσεῖναι ; τί δὲ καὶ προσῆν ὧν οὐ δεῖ προσεῖναι ; — La comparaison des deux passages pourrait faire préférer, pour les mots : τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς ἐνῆν, l'interprétation suivante : *résidait dans l'âme d'Hélène*, au lieu de : *résidait dans les discours qui l'ont séduite*.

cussion est, ici encore, la conjecture de M. Blass, qui a parfaitement compris, selon moi, quel devait être le sens général de la phrase. Il écrit ceci : « *Hoc fere inesse putaverim :* τί οὖν κωλύει καὶ τὴν Ἑλένην ὁμοίως ἐλθεῖν ἄκουσαν ὥσπερ εἰ βίᾳ ἡρπάσθη ; »

Un premier point fort important dans cette conjecture, c'est l'élimination des mots νέαν οὖσαν. M. Blass a très bien vu que ces deux mots, qui ont l'air de signifier quelque chose, introduisent en réalité dans la phrase une circonstance inutile, et doivent cacher le mot essentiel ἄκουσαν. Seulement, le texte porte, dans les deux principaux mss. (A et X) : ὁμοίως ἂν οὐ νέαν οὖσαν; les variantes des autres manuscrits sont insignifiantes. M. Blass voit là une dittographie, et ramène le groupe ἂν οὐ νέαν οὖσαν à ce seul mot ἄκουσαν. Je crois qu'il vaut mieux lire provisoirement : ὁμοίως ἂν οὐχ ἑκοῦσαν, qui est plus voisin du texte des manuscrits, sauf à voir si le début de la phrase peut justifier cet ἄν après ὁμοίως ; c'est ce que nous allons vérifier.

Mais d'abord je remarque qu'il manque une idée essentielle au raisonnement dans la restitution de M. Blass : c'est l'idée hypothétique « *à supposer qu'Hélène ait été séduite par des discours* ». Le rhéteur en effet, n'affirme pas la chose : il raisonne par hypothèse, et l'hypothèse n'a été exprimée que fort longtemps auparavant, avant un développement général qui l'a complètement fait oublier. Il faut donc la répéter pour que le raisonnement soit solide : Gorgias, loin d'éviter ces répétitions, en use et en abuse. Comment cette idée pouvait-elle être exprimée ? Le contexte (voir surtout cinq ou six lignes plus bas) nous fournit sans difficulté les mots nécessaires : Gorgias a pu dire quelque chose comme ceci : λόγῳ ἐλθεῖν πεισθεῖσαν (participe rapporté à τὴν Ἑλένην), et cette partie de la phrase aurait alors été ainsi conçue : τὴν Ἑλένην, λόγῳ ἐλθεῖν πεισθεῖσαν, ἐλθεῖν ὁμοίως ἂν οὐχ ἑκοῦσαν ὥσπερ εἰ, etc. — Revenons aux manuscrits : A n'a conservé aucune trace de cette formule hypothétique ; mais C nous donne, au lieu de ὕμνος ἦλθεν, les mots λόγον ἐλθόντα. Il est bien tentant de voir dans λόγον un vestige du mot λόγῳ, et de supposer qu'ensuite l'œil du copiste aura sauté du premier ἐλθεῖν au second, laissant ainsi de côté la fin de l'incidence et un des deux ἐλθεῖν (1). Il est à remarquer que ce genre d'omission, plus ou moins fréquent dans tous les manuscrits, l'est tout particulièrement dans ceux de l'*Éloge d'Hélène,* où il y a peu de pages qui n'en présentent des exemples absolument certains. Cela s'explique sans peine par le style particulier du morceau, où d'incessantes répétitions de sons et de mots semblables devaient être pour le regard distrait d'un copiste un piège perpétuel (2).

(1) Je répèterai à ce propos ce que je disais tout à l'heure de C à l'occasion de la leçon οὔ pour οὖν.

(2) Le ms. H, d'après M. Schenkl (*Wiener Studien*, 1881, p. 81 et suiv.), présente après ὁμοίως une lacune d'une quarantaine de lettres. Cette lacune correspond

Pour la même raison, je rétablirais volontiers, devant λόγῳ, le mot λέγειν, indispensable à la netteté de la phrase, et d'où résulterait une de ces allitérations qui sont si fréquentes dans Gorgias. Je lirais donc ainsi tout le début :

Τίς οὖν αἰτία κωλύει καὶ τὴν Ἑλένην <λέγειν,> λόγῳ <ἐλθεῖν πεισθεῖσαν,> ἐλθεῖν ὁμοίως ἂν οὐχ ἑκοῦσαν (1) ὥσπερ εἰ, etc.

Restent les derniers mots. M. Blass écrit : ὥσπερ εἰ βίᾳ ἡρπάσθη, et voit dans βιατήριον encore une dittographie. La chose est possible, et le sens est excellent. Je me demande pourtant si βιατήριον doit être effacé purement et simplement. J'incline à retrouver là ἐδιάσθη. La formule ἐδιάσθη καὶ βίᾳ ἡρπάσθη paraîtra sans doute à tout lecteur moderne une insupportable tautologie. Mais je lis plus haut, dans ce même *Éloge d'Hélène*, lorsque l'auteur s'apprête à discuter l'hypothèse d'un enlèvement accompli par la force (§ 7), précisément ces mots : εἰ δὲ βίᾳ ἡρπάσθη καὶ ἀνόμως ἐδιάσθη. Étant donné les habitudes du style de Gorgias, il est très vraisemblable que le mot ἐδιάσθη se trouvait répété ici ; non seulement celui-là, mais aussi probablement ἀνόμως, dont on pourrait peut-être retrouver la trace dans ce bizarre ὕμνος que donnent les meilleurs manuscrits à la ligne précédente, et qui, sous ce déguisement, ne serait autre chose que ἀνόμως transposé.

Voici donc, pour résumer toute cette discussion, comment il me semble que ce *locus desperatus* pourrait être édité, avec une certitude entière pour les derniers mots, non sans vraisemblance pour le reste :

Τίς οὖν αἰτία κωλύει καὶ τὴν Ἑλένην <λέγειν,> λόγῳ <ἐλθεῖν πεισθεῖσαν,> ἐλθεῖν ὁμοίως ἂν οὐχ ἑκοῦσαν ὥσπερ εἰ ἀνόμως ἐδιάσθη καὶ βίᾳ ἡρπάσθη ; Τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς ἐνῆν · ἡ δ' ἐνοῦσα πειθὼ ἀνάγκης εἶδος ἔχει μὲν οὔ, τὴν δὲ δύναμιν τὴν αὐτὴν ἔχει.

d'abord aux mots ἂν οὐ νέαν οὖσαν des autres manuscrits, ce qui donne treize lettres. Mais ensuite l'espace restant (vingt-cinq lettres environ), était-il rempli par une interpolation sans valeur, ce qui est possible, ou par l'expression de l'idée que j'ai restituée sous la forme λόγῳ ἐλθεῖν πεισθεῖσαν ? Il est impossible de le dire. Provisoirement, je crois les mots λόγῳ ἐλθεῖν πεισθεῖσαν mieux placés avant ἐλθεῖν ὁμοίως.

(1) Οὐχ (au lieu de μή) ne fait ici aucune difficulté, parce que les deux mots οὐχ ἑκοῦσαν n'en font réellement qu'un pour le sens et sont à peu près inséparables.

ALFRED CROISET.

LES DOCUMENTS ECCLÉSIASTIQUES

SUR LES

DIVISIONS DE L'EMPIRE ROMAIN

AU QUATRIÈME SIÈCLE

I

Les signatures des conciles du IV^e^ et du V^e^ siècle sont souvent citées comme documents sur les divisions administratives de l'empire romain. Certains savants en font le plus grand cas et s'en servent pour corriger les listes de provinces qui nous sont parvenues par d'autres voies. C'est ainsi que M. Kuhn, en s'appuyant sur les pièces relatives aux conciles de Nicée (325), d'Antioche (341) et de Sardique (343) (1), a démontré (*Jahrb. f. class. Philologie*, 1877, p. 701-708) que la liste des provinces publiée par M. Mommsen d'après un manuscrit de Vérone et attribuée par lui à l'année 297 doit être considérée comme un document remanié, où il ne faut pas chercher le tableau exact des divisions de l'empire sous Dioclétien. On lui a contesté ses conclusions et surtout sa méthode. M. C. Czwalina, dans un programme récemment publié (2), a repris la thèse de M. Mommsen et mis en relief les inexactitudes de certaines listes conciliaires. M. C. Jullian, dans la *Revue critique* du 23 janvier 1882, sans admettre que la liste de Vérone remonte, pour toutes ses parties, au temps de Dioclétien, accepte cependant les arguments de M. Czwalina contre l'autorité des listes ecclésiastiques. Il me semble que, d'un côté comme de l'autre, on a omis de faire une distinction importante entre deux catégories de listes épiscopales, conservées toutes deux dans les collections conciliaires, mais de provenance et d'autorité bien différente.

(1) M. Kuhn place toujours le concile de Sardique en 347; il serait temps de ne plus répéter cette vieille erreur.

(2) *Ueber das Verzeichnis der römischen Provinzen vom Jahre* 297 von D^r^ C. Czwaina, Wesel, C. Kühler, 1881.

Les évêques qui assistaient à un concile n'avaient pas, en général, de raison de se grouper par provinces, et ils ne le faisaient pas. Quand le moment venait de signer quelque document, le plus souvent une lettre collective adressée au nom de l'assemblée au pape ou à d'autres évêques, ils se présentaient, soit dans l'ordre de préséance, réglé par la dignité des églises ou par l'ancienneté des titulaires, soit sans aucun ordre. Quelquefois ils se contentaient d'écrire leur nom et leur qualité d'évêques; en général, ils y joignaient l'indication de leur ville épiscopale et de la province civile à laquelle elle appartenait. De plus, dans l'intitulé de la lettre, le synode indiquait ordinairement de quelles provinces venaient ses membres. Cet usage était fort ancien : nous le constatons déjà au concile de Carthage, tenu en 256 (1). Voici, par exemple, la suscription de l'encyclique du synode des évêques orientaux, datée de Sardique en 343 : *Sancta Synodus in Serdica congregata ex diversis provinciis Orientalium partium, Thebaide, Aegypto, Palaestina, Arabia, Phoenice, Syria Coele, Mesopotamia, Cilicia, Cappadocia, Ponto, Paphlagonia, Galatia*, etc. (2). Il est clair que, soit dans ces intitulés, soit dans les signatures jointes aux lettres et autres pièces synodales, nous devons nous attendre à trouver les désignations officielles ou à tout le moins usuelles des provinces, au temps où le document a été rédigé. Le tout est qu'il se soit bien conservé et que les copistes n'y aient pas introduit de ces altérations si graves qu'elles rendent toute restitution impossible.

Il en est autrement des listes disposées suivant l'ordre géographique. Celles-ci représentent toujours un remaniement. Elles ont été constituées d'après les listes originales, en supprimant l'indication de la province à la suite des signatures et en la remplaçant par une rubrique, écrite une fois pour toutes, sous laquelle on a rapproché tous les noms d'évêques de la même province. Ce changement introduit deux causes d'erreur. D'abord le dérangement de l'ordre primitif ne peut manquer d'entraîner la suppression, ou la répétition, ou l'altération de certains noms : ceci est dans la nature des choses. De plus, ce qui est grave, nous ignorons la date à laquelle le remaniement s'est opéré et rien ne nous garantit que son auteur ait eu égard à la division contemporaine du concile plutôt qu'à celle qui était en vigueur au moment où il travaillait. Je crois donc qu'il est prudent de ne pas trop s'appuyer sur les listes disposées dans l'ordre géographique,

(1) *Cum in unum Carthaginem convenissent kal. sept. episcopi plurimi ex provincia Africa, Numidia, Mauritania cum presbyteris, etc.* (Cypr., éd. Hartel, p. 435). Vérification faite des sièges épiscopaux indiqués dans ce procès-verbal, on n'en trouve qu'un, deux au plus, sur quatre-vingt-sept, qui soient attribuables à la Mauritanie; cela montre qu'on était exact à n'oublier, dans la formule initiale, aucune province, même quand elle était peu représentée. On avait d'ailleurs tout intérêt à être complet.

(2) Hilar. *De Synodis*, 33, t. II, p. 482; cf. *Fragm. hist.*, III, t. II, p. 647.

comme celles de Nicée (325), d'Antioche (341), de Constantinople (381), de Chalcédoine (451). Celle de Nicée, en particulier, provient d'un document assez suspect, qui paraît avoir été compilé vers la fin du IVe siècle par une personne de peu d'autorité (1).

C'est donc uniquement aux pièces officielles, émanant directement des conciles et conservées par les Pères du IVe siècle, qu'il faudrait, je crois, s'en rapporter dans ces études, sans cependant s'interdire de comparer les données fournies par les listes géographiques, ni surtout de chercher à préciser, par un examen plus approfondi, l'origine et l'autorité de ces dernières.

Cette distinction faite entre les listes conciliaires, je vais relever quelques faits qui ne l'ont pas été jusqu'ici, du moins à ma connaissance, et même signaler certains documents ecclésiastiques qui, pour n'être pas conciliaires, n'en ont pas moins leur intérêt dans la question des divisions de l'empire au IVe siècle. Les écrits de saint Hilaire, en particulier son traité *De Synodis*, et ceux de saint Athanase, fournissent quelques renseignements qu'il n'est pas permis de négliger.

II

Diocèse d'Asie. — Les points sur lesquels on n'est pas tombé d'accord, pour ce diocèse, se rapportent à trois provinces seulement, celle d'Hellespont, celle de Phrygie et celle de Lycie et Pamphylie. La province d'Hellespont est mentionnée dans le préambule de la lettre du synode oriental de Sardique, en 343 (2). M. Jullian croit qu'elle appartient à l'organisation de Dioclétien ; il cite à ce propos trois inscriptions (C.I.L.t.V 875 et t.VI 1682, 1683); la première est du temps de Trajan (105) : elle mentionne sans doute une province d'Hellespont, mais il faut entendre ici une circonscription financière et non pas une circonscription administrative (3). Cette inscription ne prouve donc rien. Les deux autres se rapportent à un même personnage, un Anicius Paulinus, qui fut préfet de Rome en 334 et, peut-être avant cette date, proconsul *Asiae et Hellesponti*. Les deux provinces avaient donc déjà, sous Constantin, des noms distincts. Mais rien ne prouve

(1) Voy. mon compte rendu du livre de M. Revillout : *Le Concile de Nicée d'après les textes coptes*, dans le *Bulletin critique*, t. I, p. 330 et suiv. Sur les difficultés que présente la liste des signatures du concile de Nicée, voy. Tillemont, *Hist. eccl.*, t. VI, p. 806 ; Czwalina, *l. c.*, p. 10-14.

(2) Hilar. *de Synodis*, 33, t. II, p. 482; *Fragm.*, III, t. II, p. 647; Théodoret, *Hist. eccl.*, II, 7.

(3) Waddington, *Fastes asiat.*, p. 163.

que la distinction des administrations remonte jusqu'à Dioclétien.

Le premier document où l'on voie distinguer les deux Phrygies est encore le préambule du synode oriental de Sardique (343) (1). Elles sont encore indistinctes dans les signatures de Nicée. En revanche, ces signatures nous montrent déjà séparées les deux provinces de Lycie et de Pamphylie que nous savons avoir été réunies sous la même administration en 313 (2). M. Marquardt, qui n'accorde pas une entière confiance au catalogue nicéen, remarque qu'on n'a pas, avant la liste de Polemius Silvius (v. 385), de témoignage certain sur la division de ces deux provinces. Un passage de saint Hilaire permet de remonter beaucoup plus haut. Dans son *De Synodis*, écrit vers la fin de l'année 358, il se plaint de l'attitude des évêques du diocèse d'Asie : *nam absque episcopo Eleusio et paucis cum eo, ex majori parte Asianae decem provinciae, intra quas consisto, vere Deum nesciunt* (3). Il y avait donc alors dix provinces dans le diocèse d'Asie, ce qui suppose que la Lycie et la Pamphylie étaient séparées, car si les listes de provinces, depuis la fin du IVe siècle, en comptent onze, c'est qu'elles comprennent la Lycaonie, constituée vers 373.

Diocèse de Dacie. — On sait que, sous Aurélien, les Romains qui habitaient au delà du Danube, dans la province de Dacie, furent ramenés en deçà du fleuve et que l'on forma alors, aux dépens des anciennes provinces de Thrace, de Mésie supérieure et de Mésie inférieure, deux nouvelles provinces, la Dacie et la Dardanie. Au temps de la *Notitia*, la Dardanie avait été démembrée et divisée en Dardanie et Dacie méditerranée, cette dernière ainsi appelée pour la distinguer de l'autre Dacie qui prit alors le titre de Dacie riveraine, *Dacia ripensis*. Ce dernier nom se rencontre pour la première fois dans le code Théodosien en 364, celui de la *Dacia mediterranea* en 386 (4). Les trois plus anciennes listes de provinces, celle de Vérone, celle de Rufus et celle de Silvius, ne mentionnent qu'une seule Dacie. De tous ces faits, M. Mommsen (5) conclut que le dédoublement de la province de Dardanie ne s'est effectué que vers la fin du IVe siècle.

L'étude des signatures du concile occidental ou orthodoxe de Sardique (6) porte à croire, au contraire, qu'il y avait déjà deux Dacies en

(1) Cette distinction n'est pas indiquée dans le texte des *Fragments historiques* de saint Hilaire ; mais on la trouve dans le *de Synodis* (*l. c.*), « *ex... Phrygiis duabus* », et dans Théodoret (*l. c.*).

(2) Cod. Theod., XIII, 10, 2.

(3) Hilar. *De Synodis*, 63 (t. II, p. 498).

(4) Cod. Theod., XV, 1, 23 ; I, 32, 5.

(5) Mommsen, *Mémoire sur les provinces romaines*, éd. française, p. 43.

(6) Il y a deux textes de cette liste, l'un à la suite des canons de Sardique, dans les collections canoniques, l'autre à la suite de la lettre du concile au pape, dans le fragment II de saint Hilaire. Tous les deux sont publiés dans les diverses collections de conciles, par exemple dans Hardouin, t. I, p. 651 et 655.

343. J'y trouve sept évêques des provinces qui nous occupent. Voici leurs signatures :

Protogenes a Dacia, de Serdica,
Gaudentius a Dacia, de Natsso,
Vitalis a Dacia ripensi, de Aquis,
Calvus a Dacia ripensi, de Castra Martis,
Valens a Dacia ripensi, de Isco,
Paregorius a Dardania, de Scupis,
Macedonius a Dardania, de Ulpianis.

Il y a donc trois formules pour désigner les provinces, *Dacia, Dacia ripensis* et *Dardania*. Nous obtenons ainsi une mention de la *Dacia ripensis*, de vingt ans plus ancienne que le rescrit allégué par M. Mommsen.

Maintenant, consultons le *Synecdemus* d'Hiéroclès; nous y trouverons les sept villes ci-dessus réparties entre les trois provinces de *Dacia mediterranea*, *Dacia ripensis* et de *Dardania*, exactement comme elles le sont dans la liste des signatures, sauf que celle-ci porte simplement *Dacia*, là où Hiéroclès et, avant lui, la *Notitia*, portent *Dacia mediterranea*. Il y a donc lieu de croire que là où les trois listes du ms. de Vérone, de Rufus et de Polemius Silvius ne nous montrent que deux provinces, il y en avait en réalité trois. C'est du reste ce qui résulte aussi de l'intitulé de l'encyclique du concile de Sardique, dont le texte grec a été conservé par saint Athanase (1). On y voit nommées, outre la Dardanie, deux Dacies. Ces documents ont d'autant plus d'autorité qu'ils ont été rédigés au chef-lieu de l'une des provinces en question; Sardique était la capitale de la province de *Dacia mediterranea*.

Je crois donc qu'il y a lieu d'écarter ici le témoignage des listes et d'admettre que la province de Dardanie était déjà divisée en 343.

Diocèse de Pannonie. — A la fin du IV^e^ siècle, les anciennes provinces de Pannonie supérieure et de Pannonie inférieure en formaient quatre : la *Pannonie première*, la *Valérie*, la *Pannonie deuxième* et la *Savie;* celle-ci avait Siscia pour métropole. L'existence des trois premières provinces avant le milieu du IV^e^ siècle est suffisamment attestée. Il n'en n'est pas de même de la *Savie*. Elle est sans doute mentionnée dans la liste de Vérone; mais l'autorité de cette liste étant mise en cause, le document le plus ancien se trouve être le bréviaire de Rufus (c. 8), écrit vers 369. Or saint Optat, contemporain de Rufus, ne connaît que trois Pannonies (2), ce qui semble indiquer que la Savie n'existait pas alors. — Les signatures du concile de

(1) T. I, p. 155; cf. Hardouin, t. I, p. 655.

(2) OPTAT, *De schism. Donatistarum* II, 1. Mommsen, dans le C. I. L. t. III, p. 416.

Sardique (l. c.) prouvent que Rufus et la liste de Vérone ont raison contre saint Optat. On y lit en effet *Marcus ab Asia de Siscia*, qui doit évidemment être corrigé en *Marcus a Sabia de Siscia*.

La passion de saint Quirinus, évêque de Siscia, martyrisé à Savaria en 308 ou 309, mentionne la première Pannonie, dont Savaria était la capitale, comme distincte de la province où se trouvait Siscia, c'est-à-dire de la province de Savie. Cette passion, publiée dans les *Acta sincera* de Ruinart, contient une phrase extraite textuellement de la chronique de saint Jérôme (a. Abr. 2324; éd. Schœne, p. 189) (1); elle est donc au plus tôt du temps de Théodose. Il est possible que son auteur se soit référé, comme il arrive si souvent dans les documents de ce genre, aux divisions administratives en usage de son temps; mais il peut se faire aussi qu'il se soit exprimé avec une entière exactitude. Dans ce cas, il est bon de remarquer qu'au temps de la mort de Quirinus la ville de Siscia était sous la juridiction du gouverneur de la province voisine de Pannonie première, ce qui serait un nouvel exemple de deux provinces réunies sous une même autorité administrative et judiciaire.

Diocèse d'Italie. — La péninsule italienne était divisée en deux circonscriptions vicariales : le diocèse suburbicaire, comprenant, Rome exceptée, toute l'Italie du centre et du sud, avec les îles, et le diocèse d'Italie, ou diocèse annonaire, comprenant le nord, la partie continentale, avec la Rhétie et les Alpes Cottiennes. La frontière entre les deux diocèses fut modifiée dans le courant du IVe siècle et même plus tard. Pour agrandir le diocèse annonaire, les deux provinces septentrionales du diocèse suburbicaire, celles de *Tuscia et Umbria* et de *Flaminia et Picenum*, durent céder une partie de leur territoire à la province d'Émilie dans la *dioecesis Italiae*. Plus tard, il se forma une province de *Flaminia et Picenum annonarium*, appartenant à ce dernier diocèse et distincte de la province de *Picenum suburbicarium*. Grâce à ces changements, la ville de Ravenne, qui appartenait d'abord au diocèse suburbicaire, fut annexée à l'Italie du Nord. A quelle date cette annexion eut-elle lieu? M. Loening, dans son intéressante étude sur les origines des circonscriptions métropolitaines de l'Italie du Nord, la recule jusque vers la fin du IVe siècle (2). En 399, une statue fut dédiée à Rome à un *Cronius Eusebius v. c.* Voici l'inscription dédicatoire : *Cronio Eusebio v. c., consulari Aemiliae, addita praedictae provinciae contuitu vigilantiae et iustitiae eius etiam Ravennatium civitate, quae antea Piceni caput provinciae vide-*

(1) PRUDENCE, *Peristeph.* VII, n'a pas connu la passion de saint Quirinus, mais seulement le texte de saint Jérôme où il a cru voir que le corps du saint reposait à Siscia, tandis que d'après la passion, dont le témoignage est incontestable en ceci, son tombeau était à Savaria. Un peu plus tard, avant le milieu du Ve siècle, on transporta ses reliques à Rome (de Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 120).

(2) *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, 1878, t. I, p. 443.

batur; vicario Italiae, quae potestas supra dicto viro ob testimonium ante acti honoris est adtributa petitione senatus, contemplatione vitae atque eloquentiae eius ab invictissimis principibus est delata (1). Les *invictissimi principes* sous lesquels Eusèbe obtint le vicariat d'Italie ne peuvent être qu'Honorius et Arcadius. Il est difficile de reporter à une date beaucoup plus ancienne son gouvernement en Émilie, pendant lequel la ville de Ravenne fut rattachée à cette province. M. Mommsen, en identifiant Eusèbe avec le consul de l'an 359 (2), oblige à remonter au delà de cette dernière année. Mais cette identification est douteuse. Quoi qu'il en soit, les signatures du concile de Sardique conduisent à croire qu'en l'année 343 Ravenne faisait partie du diocèse d'Italie. Voici les faits :

Il y avait à Sardique, en dehors des légats du pape, dix évêques de la péninsule, cinq du diocèse suburbicaire, cinq du diocèse d'Italie. Les premiers ajoutent toujours, à l'indication de leur ville, la mention de la province ; les autres se disent simplement *ab Italia*. Voici la liste :

Vincentius a Campania de Capua,
Januarius a Campania de Benevento,
Calepodius a Campania de Neapoli (3),
Maximus a Tuscia de Luca,
Stercorius ab Apulia de Canusio,
Lucius ab Italia de Verona,
Fortunatianus ab Italia de Aquileia,
Severus ab Italia de Ravenna,
Ursacius ab Italia de Brixia,
Protasius ab Italia de Mediolano.

Il faut d'abord remarquer ici que la classification des sièges épiscopaux se fait, dans le sud de l'Italie, par provinces, tandis que dans le nord on n'a égard qu'au diocèse. Et cette façon de parler n'est pas particulière aux évêques réunis à Sardique : nous la retrouvons dans divers écrits de saint Athanase. Ainsi, au début de sa première apologie, publiée entre 347 et 350, énumérant les provinces où il a recueilli des adhésions au décret de Sardique, il nomme l'*Italie*, le Picenum, la Tuscie, la Campanie, la Calabre, l'Apulie, le Bruttium, la Sicile, la Sardaigne (4) : l'Italie ne semble former pour lui qu'une seule circon-

(1) C. I. L., VI, 1715.

(2) *Römische Feldmesser*, II, p. 210. On ne s'explique guère, dans cette hypothèse, comment on aurait oublié, dans l'éloge épigraphique, de mentionner le consulat de ce personnage.

(3) L'indication *a Campania* manque dans un des deux textes de la liste, celui des collections canoniques; mais elle se trouve dans saint Hilaire, fr. II, p. 632. Dans ce dernier texte, les mots *de Neapoli* sont tombés; je les rétablis d'après l'autre liste, où on lit *Calepodius Neapolitanus*.

(4) *Apol. contra Arianos*, 1 (t. I, p. 123); *Hist. arian.* 28 (t. I, p. 360). Ce dernier ouvrage a été écrit en 357.

scription ; on pourrait citer d'autres exemples de cette distribution des églises italiennes.

Mais ce qui intéresse plus directement le sujet que je traite ici, c'est la signature de l'évêque de Ravenne : *Severus ab Italia de Ravenna.* Isolée, cette formule n'aurait pas une bien grande importance ; on pourrait croire que Sévère a employé un terme de géographie usuelle plutôt qu'une expression de la langue administrative. Mais cette explication doit être écartée en présence des autres signatures et des considérations que je viens de présenter sur l'usage ecclésiastique du mot *Italie*, vers le milieu du IVe siècle. Ravenne, je crois pouvoir le conclure, appartenait, en 343, au diocèse d'*Italia annonaria* et non point au diocèse suburbicaire.

Faudra-t-il, pour cela, adopter l'identification proposée par M. Mommsen entre le Cronius Eusebius de 399 et l'Eusèbe consul en 359 ? Faudra-t-il faire remonter jusqu'à l'année 343 au moins le gouvernement de ce personnage en Émilie ? Je ne le ferais pas volontiers. On peut d'ailleurs tout accorder sans cela. Les circonscriptions provinciales furent plusieurs fois remaniées en Italie ; on y voit souvent deux provinces unies sous un même gouverneur, puis séparées, puis réunies. Il peut se faire que la situation de Ravenne ait changé plusieurs fois et qu'après avoir été, sous l'empereur Constant, annexée à l'Émilie, elle soit rentrée dans la province de *Flaminia et Picenum*, pour en être détachée de nouveau.

Diocèse des cinq provinces. — La question du dédoublement de l'Aquitaine et de la Narbonnaise a été souvent agitée. La liste de Vérone présente, il est vrai, deux Aquitaines et deux Narbonnaises ; mais des titres comme ceux de *vicarius quinque provinciarum*, de *rationalis quinque provinciarum* supposent qu'il y a eu un temps où le diocèse de Vienne contenait cinq provinces et non pas sept, c'est-à-dire où l'Aquitaine et la Narbonnaise n'étaient pas encore dédoublées. M. Czwalina (*l. c.* p. 19) ne parvient pas à ébranler cette position (1) ; reste à savoir quand la division s'est faite. Le plus ancien document qui parle d'une seconde Narbonnaise est le concile d'Aquilée (381) ; quant à l'Aquitaine, elle est déjà divisée dans le *Breviarium* de Rufus Festus (369).

(1) L'argument qu'il tire du concile d'Arles (314) est sans valeur. Dans les signatures de ce concile, les évêques de la Viennoise ajoutent le nom de la province à celui de leurs cités respectives ; les autres évêques gaulois se bornent à indiquer leurs cités ; de ce nombre est le prêtre Romanus qui représente l'évêque d'Apt. M. Czwalina en conclut *avec raison* que la cité d'Apt faisait partie d'une autre province que la Viennoise, et *à tort* que cette autre province était la seconde Narbonnaise : ce pouvait être la Narbonnaise unique. Si l'on objecte que la *Narbonensis II* ayant été démembrée de la *Viennensis*, la Narbonnaise où était Apt en 314 était nécessairement la deuxième, je répondrai que la *Narbonensis II* n'a pu être démembrée que de la *Narbonensis* ; autrement elle se serait appelée *Viennensis II* et non *Narbonensis II*.

Il est étonnant qu'on n'ait encore tenu aucun compte, dans cette question, de la liste des provinces gauloises qui figure en tête du *De Synodis* de saint Hilaire. Cet ouvrage était adressé *Dilectissimis et beatissimis fratribus et coepiscopis provinciae Germaniae primae et Germaniae secundae et primae Belgicae et Belgicae secundae et Lugdunensis primae et Lugdunensis secundae et provinciae Aquitanicae et provinciae Novempopulanae et ex Narbonensi plebibus et clericis Tolosanis et provinciarum Britanniarum episcopis.* Si la liste n'est pas complète, on peut l'expliquer par diverses considérations. Hilaire répondait à une lettre collective émanée des prélats gaulois et bretons restés fidèles à son souvenir. L'évêque d'Arles Saturninus ne figurait certainement pas parmi ces prélats. Il était, en Gaule, le représentant du parti arianisant et l'agent fort zélé des volontés de l'empereur. On peut croire que son influence s'exerçait sur les prélats de la vallée du Rhône, de la Viennoise et de la Narbonnaise ; car c'est avec l'appui d'un synode tenu dans cette dernière province, à Béziers, en 355, qu'il avait réussi à déposer Hilaire et Rhodanius, évêque de Toulouse. Il est donc très concevable que les évêques qui avaient condamné Hilaire en 355 n'aient point pris part, deux ans après, à une manifestation collective en sa faveur. Les prélats des districts alpins, séparés par la Viennoise du reste de la Gaule, et peut-être influencés par le puissant évêque d'Arles, ont dû aussi se tenir sur la réserve. Mais on voit très bien distinguées les provinces doubles de Germanie, de Belgique, de Lyonnaise, tandis que l'Aquitaine et la Narbonnaise sont présentées comme uniques. Et cela est d'autant plus remarquable que cette énumération sort de la plume d'un évêque aquitain, bien placé pour connaître la nomenclature des circonscriptions de son pays, d'ailleurs parfaitement au courant de la Narbonnaise, où il avait séjourné malgré lui en 355 et sur laquelle son ami et compagnon d'exil, Rhodanius de Toulouse, aurait pu le renseigner au besoin. En joignant ce témoignage aux indices déjà réunis, on se convaincra, je pense, qu'il n'y avait encore, à la fin du règne de Constance, qu'une seule Aquitaine et qu'une seule Narbonnaise (1).

(1) Ce mémoire a été envoyé à l'impression avant la publication du travail de M. Jullian, *De la réforme provinciale attribuée à Dioclétien*, dans la *Revue historique*, juillet-août 1882.

L. DUCHESNE.

Heliog. Dujardin

FRAGMENS DE TÊTES EN TERRE-CUITE

TROUVÉS A SMYRNE

Musée du Louvre

Imp. Pacc

LES TERRES CUITES DE SMYRNE

ET

LA STATUAIRE DU QUATRIÈME SIÈCLE

Les terres cuites d'origine asiatique sont encore très imparfaitement connues (1). On sait que depuis l'épuisement des nécropoles de Tanagre et les mesures sévères prises par le gouvernement grec pour empêcher les fouilles clandestines, les fouilleurs de profession ont émigré en Asie Mineure et ont transporté leur industrie de τυμβωρύχοι sur les rivages de l'Ionie et de l'Éolide. Un certain nombre de figurines entières et plusieurs centaines de têtes en terre cuite sont entrées ainsi dans le commerce, et se sont disséminées en Europe dans diverses collections publiques ou privées. Placées à côté des figurines de Tanagre, les nouvelles venues d'Anatolie pouvaient satisfaire l'œil de l'artiste ; mais elles devaient mettre à une rude épreuve la sagacité des archéologues. En effet, parmi ces figurines, les unes étaient le produit d'une fabrication éhontée, propres à jeter le discrédit sur tout l'ensemble des terres cuites dites asiatiques (2) : les autres, de beaucoup les plus nombreuses, arrivaient en Europe, à Paris surtout, sans indication précise de provenance, ou avec des indications falsifiées à dessein, afin de dérouter les archéologues et d'empêcher les

(1) Voir la bibliographie des terres cuites d'Asie Mineure, publiées jusqu'en 1879, dans la *Gazette archéologique*, t. V, p. 194. Une collection de très belles pièces asiatiques a été publiée récemment par M. Froehner, *Terres cuites d'Asie Mineure*, 1881 ; mais les provenances indiquées par l'éditeur ne doivent être acceptées qu'avec réserve, et quelques-unes sont manifestement erronées. Sur le caractère général des terres cuites asiatiques, voir les pages remarquables de M. Rayet, *Gazette des Beaux-Arts*, 1878, p. 362 sq. ; il y décrit les collections exposées au Trocadéro en 1878.

(2) Sur la fabrication des terres cuites à Smyrne, à Athènes et en Italie, voir *Gaz. archéol.*, 1878, p. 201 ; 1879, p. 190 ; *Contemporary Review*, nov. 1878, p. 858 ; *Rev. archéol.*, t. xxxvi, p. 137 ; Rayet, *Catalogue*, p. 30. M. Lenormant a donné récemment à l'Académie les plus curieux détails sur les ateliers de faussaires en Grande Grèce. C'est là, en effet, et non à Smyrne et à Athènes, que la plupart des terres cuites fausses ont été fabriquées.

gouvernements européens d'entreprendre des fouilles régulières dans les nécropoles exploitées par les marchands. C'est ainsi que les plus belles figurines asiatiques ont été désignées à l'origine sous le nom général de *terres cuites d'Éphèse* (1), alors que la nécropole de cette ville n'a jamais donné que des fragments grossiers, et que la véritable provenance des objets vendus comme éphésiens était Smyrne, Myrina ou Pergame (2).

Il y a quelques années, un grand marchand d'antiquités de Paris, M. Hoffmann, avait reçu toute une collection de figurines asiatiques. M. de Longpérier déclara que c'était une collection de faux. Justement alarmé et justement incrédule, M. Hoffmann fit appel à l'obligeance de M. Waddington, alors président du Conseil, qui se trouvait en relations avec un riche propriétaire des environs de Smyrne, M. Aristide-bey Baltazzi, sur les domaines duquel des fouilles récentes avaient fait découvrir un certain nombre de figurines. M. Waddington obtint quelques spécimens de la collection Baltazzi (3), dont la presque totalité avait malheureusement été volée : et ces spécimens suffirent à démontrer l'authenticité de la collection de M. Hoffmann. L'enquête de M. Waddington eut encore cet excellent résultat de faire obtenir à l'École française d'Athènes le droit d'explorer méthodiquement la nécropole de Myrina, comprise dans les domaines de M. Baltazzi. Les fouilles entreprises sur ce terrain depuis le mois de juillet 1880 par M. Pottier et moi ont produit une importante collection de figurines (4), qui permettent de fixer exactement les caractères de la fabrique de Myrina, comme les fouilles de Langlois, en 1852, ont fourni des renseignements précis sur les caractères de la fabrique de Tarse.

Outre ces deux nécropoles, dont la dernière n'a donné d'ailleurs que des fragments, il faudrait en citer un grand nombre d'autres où les marchands et les paysans ont seuls fouillé jusqu'à présent. M. Rayet, qui ignorait la nécropole de Myrina, a nommé (5) les fabriques de Pergame (6), de Cymé (7), de Smyrne, d'Éphèse, de Magnésie

(1) V. *Gaz. archéol.*, 1879, p. 193 et le catalogue de M. Rayet, p. 30.

(2) Voir le recueil d'héliogravures publié à Berlin, sous le titre de *Griechische Terracotten aus Tanagra und Ephesos*, 1878, nos 29, 30, 31, 32. L'*Hercule debout* (no 32) est probablement une des œuvres les plus remarquables et les mieux conservées de la fabrique de Smyrne.

(3) Publiées dans le recueil cité de M. Frœhner, nos 17, 24, 27, 38.

(4) Voir les quelques spécimens publiés dans le *Bulletin de Correspondance hellénique* de 1881 et de 1882.

(5) *Catalogue de la Collection de M. O. Rayet*, p. 30.

(6) Les terres cuites de Pergame sont connues par quelques beaux spécimens du Musée de Berlin et de la collection Millosicz à Vienne. La récente exploration allemande n'en a pas rencontré. — V. aussi *Gaz. archéol.*, 1879, p. 237, pl. 33; Rayet, *Monuments*, liv. III.

(7) J'ai pratiqué, pendant l'hiver de 1881, des fouilles à Cymé; mais les terrains ont presque tous été plantés de vignes depuis cinq ans, et je n'ai pu découvrir

du Méandre, de Milet et de Mylasa. M. Froehner, dans son récent volume sur les figurines d'Asie Mineure, en attribue plusieurs aux fabriques de Grynium et de Phocée, dont l'existence est plus que problématique. Les figurines dites de Grynium sont des figurines de Myrina, dont l'emplacement a souvent été confondu avec celui de Grynium; d'autre part, les terres cuites de toute l'Éolide sont appelées par les marchands de Smyrne *terres cuites de Phocée*. J'ai eu l'occasion de voir à Smyrne des figurines intéressantes trouvées à Érythrées, Aegae, Colophon, Samos, Mételin et dans la Crète (1), dont les nécropoles, peu connues en Europe, ont pu fournir beaucoup de figurines importées comme statuettes d'Éphèse, de Cymé ou de Phocée (2). Le grand nombre des provenances diverses de ces petits objets, le secret gardé par les auteurs de fouilles clandestines, la difficulté enfin de reconnaître l'origine d'une statuette à son mode de fabrication et l'extrême rareté de spécimens authentiques de chaque provenance, tout concourt à rendre impossible, pour le moment, une classification scientifique des terres cuites venues de Smyrne en Europe. Tout ce que l'on peut faire, c'est d'étudier sur place des collections particulières formées d'objets de provenances bien constatées, et de fixer ainsi un certain nombre de critériums propres à faire reconnaître les statuettes de même provenance dans les diverses collections européennes (3). C'est ce travail que j'ai entrepris pour les terres cuites de Smyrne, en examinant de près une riche collection de fragments tous découverts sur le Pagus : je veux résumer brièvement les résultats auxquels je suis arrivé.

qu'une trentaine de statuettes, la plupart très grossières. Il est certain toutefois qu'avant la plantation des vignes, beaucoup de statuettes remarquables ont été extraites de la nécropole de Cymé. M. Lécuyer, à Paris, en possède de fort belles, que doit publier M. Cartault. La seule qui ait été publiée, et dont la provenance paraisse certaine, est décrite dans la *Gaz. archéol.*, 1879, p. 189, pl. 25.

(1) La plupart des figurines de Crète qu'on trouve dans le commerce depuis deux ans sont fabriquées à Smyrne; mais j'en ai vu de parfaitement authentiques, qui sont des morceaux de grande valeur. Il y a une jolie collection de terres cuites d'Érythrées au Musée de l'École évangélique à Smyrne. La terre est rouge et peu cuite, comme celle de Colophon. Le même musée possède une terre cuite de Tralles avec la signature ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Enfin M. Gustave Schlumberger a publié dans la *Gaz. archéol.* (1880, p. 191) des terres cuites de Coloé qui lui ont été envoyées de Smyrne.

(2) La fabrique de Chypre est bien connue par les fouilles récentes. J'ai vu au Musée de Constantinople de jolies têtes en terre cuite trouvées à Ilion. Mais il serait impossible de dresser aujourd'hui la liste des nécropoles de l'Asie Mineure où l'on trouve des figurines : je pense qu'elles doivent être en très grand nombre.

(3) Les critériums fondés sur la qualité de la terre sont encore très insuffisamment établis, malgré les travaux de MM. Rayet, J. Martha et Froehner. Il faut d'ailleurs éviter de leur attribuer une importance trop grande, car les procédés de fabrication ont pu varier dans une même localité. L'étude des détails matériels, comme moyen de reconnaître les provenances, ne doit jamais être séparée de l'étude du style et des motifs favoris.

I

La nécropole du Pagus a été fouillée très anciennement, peut-être même avant l'époque byzantine (1), par les chercheurs de bijoux et d'objets précieux. Ceux-ci, après avoir ouvert les tombeaux et enlevé ce qui leur convenait, ont rejeté la terre en brisant les figurines, dont les fragments, mêlés à la terre et à des débris de tout genre, se sont trouvés accumulés sur certains points. Pareil fait, suivant l'opinion de Langlois, se serait produit à Tarse, où l'on n'a rencontré que des fragments formant un véritable *Monte Testaccio* sur l'emplacement de la nécropole (2). Les figurines entières, ou pouvant être recollées, sont d'une extrême rareté à Smyrne. Celles que j'y ai vues diffèrent en général, par le style et les procédés de fabrication, des fragments qui se rencontrent en bien plus grand nombre. Elles ont été tirées des tombeaux épargnés par les anciens fouilleurs et paraissent appartenir à une époque plus récente (3). Nous proposerons donc, pour les terres cuites de Smyrne, une première classification en deux groupes dont voici les caractères saillants :

I. — *Premier groupe*. Terre rouge sombre avec un noyau noir, pailletée de mica (4), très-cuite et très-dure (5), sans adhérence poussiéreuse. Presque toutes ces figurines portent la trace d'une dorure

(1) Le crime de la τυμβωρυχία devait être fréquent à Smyrne, à en juger par les inscriptions funéraires où les τυμβωρύχοι sont menacés de fortes peines (voy. Vidal-Lablache, *Commentatio de titulis funebribus graecis in Asia Minore*, p. 60). Au IIIe et au IVe siècle de notre ère, la violation des sépultures devint une habitude générale. L'influence du christianisme y contribua autant que la cupidité et le désordre des temps. Comme témoignage de cette coutume, voyez les quatre-vingt-cinq épigrammes de saint Grégoire κατὰ τυμβωρύχων, *Anthol. Palat.*, 170-254. — De la même manière qu'à Smyrne et à Tarse, un grand nombre de tombeaux de la Russie méridionale ont été violés avant l'époque chrétienne (Stephani, *Compte rendu de la commission archéologique*, 1864, p. 6).

(2) Voy. toutefois Heuzey, *Gazette des Beaux-Arts*, 1876, p. 398, qui préfère y voir, avec Barker, des rebuts de fabriques. M. Froehner (*Terres cuites de l'Asie Mineure*, p. 5) est revenu à l'opinion de Langlois.

(3) J'ai rapporté au Musée du Louvre une de ces statuettes, en même temps qu'un certain nombre de têtes et de fragments de l'ancien style.

(4) Parmi les terres cuites de l'Asie Mineure, il n'en est guère où un examen attentif ne fasse découvrir des paillettes de mica. Cela tient à ce que les coroplastes se servaient de la boue argileuse des fleuves (l'Hermus, le Méandre, le Pythicus, le Caïcus, etc.) qui charrient tous des paillettes. Je crois que les terres cuites qui contiennent le plus de mica sont celles de Smyrne; puis viennent celles de Pergame, d'Érythrées, de Myrina et de Cymé. Je ne connais pas les terres cuites de Sardes dont parle M. Froehner.

(5) M. Rayet (*Catalogue*, p. 30) se trompe en donnant à la terre de Smyrne l'épithète de *friable*. Il m'est arrivé d'en laisser tomber à terre des fragments sans qu'il se produisit la moindre cassure, alors qu'un petit choc suffit souvent pour mettre en morceaux les terres cuites de Myrina et de Cymé.

complète, non pas limitée, comme dans les statuettes d'autres provenances, aux ornements et aux franges des draperies, mais également répandue sur tout le corps et même sur la tête (1). Ainsi dorées, les figurines de Smyrne devaient présenter l'aspect de petits bronzes (2), dont elles étaient probablement des surmoulages, suivant la remarque de M. Rayet (3). Le traitement de la barbe, des cheveux et des draperies, la précision pour ainsi dire métallique avec laquelle sont accusés les muscles et les os, font penser immédiatement à des originaux de bronze, comme certaines statues en marbre copiées sur des bronzes grecs. Tandis que dans les figurines de Tanagre le revers n'est presque jamais moulé avec autant de soin que la face (4), c'est au contraire la règle dans les terres cuites de Smyrne. Les terres cuites dorées présentent peu de traces d'autres couleurs, et jamais la décoration polychrome n'est aussi vive qu'à Tanagre; toutefois, les têtes de grotesques sont souvent recouvertes entièrement d'une couche de vermillon ou de rouge vineux.

Un détail caractéristique et bien remarquable des figurines de cette fabrique est l'absence complète de trous d'évent (5), qui se rencontrent sur le revers de presque toutes les figurines de la Grèce et de l'Asie. L'absence du trou d'évent, jointe à la couleur rouge de la terre et aux traces de dorure sur les chairs, peut suffire à faire reconnaître les terres cuites de Smyrne appartenant à cette première catégorie.

II. — *Deuxième groupe.* Terre rouge clair ou jaune à noyau grisâtre, beaucoup moins dure que la précédente et beaucoup moins cuite, pailletée de mica et poussiéreuse. J'ai vu trop peu de pièces de cette seconde classe pour affirmer que le trou d'évent manque d'une manière constante. Le traitement des muscles et des draperies ne rappelle plus le travail du bronze. Les types féminins, très rares dans la première catégorie, dominent dans la seconde.

Il y a lieu de mentionner en outre une troisième catégorie de terres cuites qui paraissent être fort rares. Ce sont des statuettes couvertes d'un épais vernis soit vert, soit jaune brun, qui leur donne toute l'apparence de la porcelaine. M. Siméon Passadopoulo, numis-

(1) Une couche de jaune brun ou de rouge servait de *substratum* à la dorure. Voir sur cette question de technique encore obscure RAYET, *Catalogue*, p. 30, et FROEHNER, *op. cit.*, p. 27.

(2) L'habitude de dorer les bronzes est très ancienne. On sait que Néron fit couvrir de dorure le Neptune colossal de Lysippe (PLINE, *N. H.*, 34, 63). Cf. les observations de M. de Witte sur l'Hercule Mastai (*Annali*, t. XL, 1868).

(3) *Catalogue*, p. 30, et *Gazette des Beaux-Arts*, 1878, p. 363.

(4) J. MARTHA, *Catalogue de la collection de la Société archéologique d'Athènes*, p. XXI.

(5) Il manque également dans les figurines athéniennes du style récent (MARTHA, *Catalogue*, p. XXII).

mate à Smyrne, possédait un bras long de 0m, 15, d'un admirable travail, qui provient d'une grande statuette vernissée en jaune brun. La partie inférieure du bras est entourée d'une draperie vernissée en vert pâle. J'ai fait photographier cet important morceau, en même temps que quelques petites têtes en haut relief, vernissées en jaune et en vert, qui proviennent également du Pagus. La seule terre cuite entière de ce genre que j'aie rencontrée est une danseuse, vernissée en brun clair, trouvée à Cymé et acquise en 1882 par le Musée du Louvre (1). Un fragment analogue, que j'ai découvert moi-même à Cymé, est au Musée de Tchinly-Kiosk, à Constantinople.

II

Si l'examen des caractères de la fabrication et des particularités de la terre fournit, pour la classification des terres cuites, des indices qui ne sont pas à dédaigner, l'étude des motifs traités de préférence et des qualités du style conduit à des conclusions non moins certaines et d'une importance plus générale.

Le caractère distinctif de toutes les figurines de Smyrne qui ne sont pas des caricatures, est la petitesse relative de la tête par rapport au reste du corps. On reconnaît là, au premier coup d'œil, l'influence du canon de Lysippe, qui consacra, comme on le sait, cette recherche des formes élancées (2), si sensible dans les copies que nous avons conservées de ses œuvres. Les caractères du style de Lysippe se retrouvent encore, d'une manière frappante, dans le dessin des têtes de notre première série : les yeux sont profondément enfoncés, le nez mince et très long, la coupe du visage d'un ovale prononcé. Tous les muscles sont indiqués avec une précision qui touche parfois à la sécheresse (3), mais qui dénote toujours une connaissance profonde de l'anatomie. Quelques-uns des fragments que j'ai étudiés sont de dimensions tout à fait insolites, et les figurines dont ils ont fait partie mesuraient au moins 80 centimètres de hauteur (4). A en juger par les fragments qui restent, surtout par les têtes et les bras, elles ont dû être de véritables chefs-d'œuvre, bien supérieurs, je n'hésite pas à le dire, à toutes les terres cuites de la Grande Grèce et de Tanagre.

(1) Sur le revers du socle, on lit en creux le nom ΦΑΝΙΤΟΥ. C'est la seconde signature que l'on rencontre sur une terre cuite de Cymé; encore la première (ΜΑΙΚΥΟΣ, de la collection Rayet) n'est-elle pas d'une lecture certaine.

(2) Pline, *N. H.*, 34, 8, 19, 65.

(3) Lysippe avait produit uniquement des statues de bronze, où cette sécheresse dans le rendu des muscles est presque inévitable.

(4) La plus grande terre cuite trouvée en Asie Mineure a 64 centimètres de haut. Elle provient de la nécropole de Myrina et a été publiée par M. Froehner, *op. cit.*, pl. XXXV (où elle est donnée à tort comme provenant de Grynium). — Collection Hoffmann.

On peut placer la fabrication des terres cuites de l'ancien style entre la fin du IV^e^ et le milieu du II^e^ siècle avant notre ère. Celles du style récent que j'ai eues entre les mains m'ont paru des œuvres assez vulgaires, et probablement postérieures au I^er^ siècle av. J.-C.

Les types affectionnés par l'ancienne coroplastie de Smyrne suffisent à distinguer cette fabrique de toutes les autres fabriques du monde grec. On sait que dans la Grèce proprement dite, si l'on fait abstraction des figurines archaïques et généralement très grossières, les images des divinités supérieures sont fort rares (1). Déméter, Cora, Hermès et Aphrodite sont à peu près les seules dont il existe plusieurs exemplaires nettement caractérisés (2). Parmi les 1,028 objets de terre-cuite qui composent la collection de la Société archéologique d'Athènes, il n'y a ni un Jupiter ni une Héra. M. Heuzey a observé de même que, dans les fragments de Tarse conservés au Louvre, il n'existe ni un Jupiter en ronde-bosse, ni une Héra, ni une Artémis : les types de Vénus et de Bacchus y sont au contraire nombreux. Dans les nécropoles de Myrina et de Cymé, on ne rencontre, sauf de rares exceptions, que des Vénus, des Bacchus et d'autres divinités secondaires. Il en est tout autrement à Smyrne. Le type d'Aphrodite y est moins fréquent que dans le reste de l'Asie : par contre, on y trouve d'admirables têtes de Jupiter, en particulier de Jupiter-Sérapis, les seules œuvres de la coroplastie où le maître des Dieux soit représenté avec la même majesté que dans la statuaire. Mais le type prédominant est celui d'Hercule, tantôt placide, tantôt douloureux, tantôt gai ou irrité. En dehors de la série des caricatures, on ne trouve pas de figures de genre ; mais les grotesques, les masques comiques sont très nombreux, et les caricatures licencieuses ne manquent pas, tandis qu'elles ne se rencontrent ni à Myrina ni à Cymé. Je ne saurais mieux faire, pour fixer les idées à cet égard, que de reproduire une partie du catalogue de la collection de figurines que j'ai eu l'occasion d'étudier à Smyrne.

1° *Dieux supérieurs.* — **1.** Tête de Jupiter Olympien, avec une couronne de feuillage. H., 0,06. L., 0,06 (3). — **2.** Tête de Jupiter couverte d'une couche de vermillon, cuite avec la figurine (?) et devenue semblable à un vernis. H., 0,04. L., 0,03. — **3.** Tête de Jupiter complètement dorée. H., 0,06. L., 0,04.

(1) Les divinités inférieures, Bacchus et son cortège, Silène, les Amours et les Génies, se trouvent en grand nombre à peu près partout. Les types d'Hercule, dans la coroplastie grecque, sont le plus souvent des caricatures. Voy. MARTHA, *Catalogue*, n^os^ 399, 904, 925, 926.

(2) Encore les groupes dits de Déméter et Cora peuvent-ils souvent admettre une explication *réaliste*. Il en est de même du type d'Aphrodite (RAYET, *Gazette des Beaux-Arts*, 1878, p. 355).

(3) Cette tête, que j'ai fait photographier de profil, et qui est malheureusement mutilée dans le haut, rappelle exactement le profil de la tête du Jupiter Olympien sur la monnaie d'Élis (MIONNET, II, 201, 1).

— **4.** Tête de Jupiter Sérapis (1). Cheveux et barbe teints en rouge brun, *substratum* de la couche de dorure qui a disparu. H., 0,06. L., 0,05. — **5.** Tête de Jupiter Sérapis, type rappelant le Jupiter d'Otricoli, avec de longues boucles descendant le long du cou. H., 0,07. L., 0,04. — **6.** Tête de Jupiter Sérapis couverte d'un vernis rouge. H., 0,06. L., 0,04.

Toutes ces têtes de Jupiter sont de la plus grande beauté, et leurs dimensions indiquent des figurines d'environ 0,45 de haut.

7. Tête de Minerve casquée. H., 0,07. L., 0,05. — **8.** Autre semblable peinte en vermillon. H., 0,05. L., 0,04 (2).

9. Tête d'Apollon lauré. Les yeux, très allongés, ont la pupille creusée. H., 0,07. L., 0,06.

10. Fragment d'une Vénus nue, presque accroupie, portant la main à sa jambe droite. Elle est ornée d'un collier, de deux bracelets au bras, de deux ornements semblables à la jambe et de deux bandeaux dorés croisés sur la poitrine avec trois boules en pastillage (3). Style de décadence. H., 0,08. L., 0,07.

2° *Divinités secondaires.* — **11.** Grande tête d'Hercule placide, d'une perfection de travail admirable. H., 0,075. L., 0,06. — **12.** Tête d'Hercule souffrant, penchée sur l'épaule droite. H., 0,045. L., 0,04. — **13.** Tête d'Hercule placide. H., 0,04. L., 0,03. — **14.** Tête d'Hercule souffrant (?). Le type de cette tête est très allongé, l'expression plaintive et résignée comme celle d'un *Ecce-Homo.* H., 0,055. L., 0,04. — **15.** Revers de la tête et du torse d'un Hercule, identique à l'Hercule Farnèse. H., 0,10. L., 0,09. — **16.** Fragment d'une jambe d'Hercule de dimensions colossales. H., 0,17. L., 0,09. — **17.** Tête d'Hercule souffrant, inclinée à gauche. H., 0,05. L., 0,04. — **18.** Fragment d'une grande tête d'Hercule joyeux. H., 0,08. L., 0,07. — **19.** Caricature d'Hercule combattant, armé de cestes. Il manque le bas des jambes. H., 0,17. L., 0,06.

20. Tête de Cyclope. Il a un troisième œil au milieu du front. Exemplaire unique de ce type dans la coroplastie. H., 0,04. L., 0,05.

21. Grande tête de Bacchus, couronné de fruits, de feuilles et de fleurs. Nombreux restes de dorure. H., 0,08. L., 0,08.

22. Silène couronné de fleurs. La barbe est travaillée avec une extrême minutie comme avec la pointe d'une aiguille. H., 0,04. L., 0,03.

23. Tête de Méduse, creuse à l'intérieur et surmontée d'un goulot. Motif très rare (4). H., 0,10. L., 0,06.

24. Groupe d'Éros et Psyché, intact, appartenant à la seconde époque. Travail médiocre. Le même tombeau d'où ce groupe provient contenait un

(1) Ce type de Jupiter-Hadès, reconnaissable au calathos, serait dû à Bryaxis, collaborateur de Scopas et de Léocharès dans la décoration du mausolée d'Halicarnasse. Cf. Overbeck, *Kunstmythologie,* I, p. 305. La tête de Jupiter Sérapis paraît sur les monnaies de plusieurs villes de l'Anatolie, Temnos en Éolide, Téos en Ionie, Hermopolis en Lydie, Hiérapolis en Phrygie, etc.

(2) Le type de Minerve est extrêmement rare dans la coroplastie. La collection d'Athènes n'en contient pas un seul exemplaire.

(3) Sur cette profusion d'ornements, voir Pline, N. H. 33, 12; *Mus. Borbonico,* II, pl. 35.

(4) V. Treu, *Griechische Thongefässe in Statuetten und Büsten-formen;* Winckelmanns *Fest-programm,* 1875.

groupe semblable mais un peu plus grand, qui a été vendu. L'ensemble de la composition rappelle le groupe célèbre du musée Capitolin. Les deux chevelures sont surmontées sur le devant d'un *apex*. Le revers est modelé et il n'y a pas trace de trou d'évent. Restes de dorure sur la draperie de Psyché. H., 0,145. L., 0,07 (1). — **25**. Fragments d'un groupe d'Éros et Psyché, dans un style intermédiaire entre les deux époques. Tout le corps de Psyché, allongé et grêle à l'excès, est doré. Il est nu jusqu'à la ceinture (H., 0,26). Le torse de l'Éros (H., 0,13) conserve aussi des traces de dorure. Une plinthe, dans le genre de celles de Tanagre, porte les pieds de l'Éros, d'un travail très soigné. Pas de trou d'évent. A ajouter, comme le groupe précédent, au catalogue dressé par M. Collignon des représentations d'Éros et Psyché (2).

3° *Divers*. — **26**. Tête de jeune homme. Les pupilles des yeux sont creusées. Très beau style. H., 0,08. L., 0,06. — **27**. Très belle tête de femme, couronnée de fleurs et de feuilles. H., 0,07. L., 0,05. — **28**. Tête d'éphèbe, penchée à droite. H., 0,07. L., 0,05. — **29**. Tête d'enfant avec diadème de feuillage. Les traits sont fortement accusés. H., 0,055. L., 0,04. — **30**. Tête de femme diadémée penchée à gauche, entièrement dorée. H., 0,05. L., 0,04. — **31**. Tête d'homme couronné de lierre, ressemblant au prétendu *Sénèque*. La barbe et la couronne sont dorées. H., 0,04. L., 0,04. — **32**. Tête d'éphèbe identique à celle de l'Apoxyomène. Admirable travail. H., 0,05. L., 0,04. — **33**. Tête d'enfant coiffé d'un pétasos; restes de dorure. H., 0,05. L., 0,045. — **34**. Tête d'homme avec un bonnet phrygien. Complètement dorée. H., 0,065. L., 0,04. — Je signale en outre plusieurs têtes d'un caractère très prononcé, dont l'une, avec de longs cheveux tombant sur le cou (H., 0,05. L., 0,04), paraît être une tête de guerrier barbare.

35. Torse de jeune homme avec de nombreuses traces de dorure. Le revers est modelé. Pas de trou d'évent. Travail très remarquable. H., 0,20. L., 0,07.

36. Torse d'homme assis, la jambe gauche avancée. La jambe droite porte un ornement doré. Très beau style. H., 0,14. L., 0,08.

37. Fragment de femme debout, drapée, tenant une patère à la main, dorée presque en entier (Vénus?). H., 0,15. L., 0,06.

38. Torse d'éphèbe, vivement incliné sur la gauche. Revers modelé, sans trou d'évent. L'attitude rappelle l'Apollon Sauroctone. H., 0,08. L., 0,055. —

39. Enfant assis, levant les deux bras, entièrement doré. H., 0,04. L., 0,04.

4° *Grotesques et caricatures*. Ils sont extrêmement nombreux et de types très variés (3).

(1) Un groupe analogue est publié par M. Froehner, *op. cit.*, pl. XXI.

(2) Une figurine de Vénus, analogue à celle de Psyché que nous venons de décrire, et provenant aussi de Smyrne, fait partie de la riche collection de M. Camille Lécuyer. Une autre, de formes également très élancées, était exposée par M. Bellon au Trocadéro (gravée dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1878, p. 357). Comparer encore l'*Aphrodite et Éros*, dans la collection de M. de Hirsch (Froehner, *op. cit.*, pl. III). Toutes ces figurines appartiennent au style de transition.

(3) Voyez, pour des types analogues en terre cuite, *Archæologische Zeitung*, 1853-54, p. 246; 1855-56, pl. LXXVII. Froehner, *Terres cuites de l'Asie Mineure*, pl. XXXI,

40. Tête d'acteur comique avec perruque peinte. H., 0,05. L., 0,05. — **41.** Grande tête avec nez épaté. H., 0,065. L., 0,05. — **42.** Grande tête d'homme, aux traits durs et expressifs, les cheveux longs et les yeux fermés. H., 0,065. L., 0,055. — **43.** Tête de grotesque avec des traits de nègre. H., 0,06. L., 0,05. — **44.** Grotesque coiffé d'un bonnet à mailles. H., 0,065. L., 0,07. — **45.** Tête de grotesque, très allongée; le cou, long et mince, est percé de part en part à sa partie inférieure. H., 0,07. L., 0,04. — **46.** Tête grotesque au regard de chien, colorée en vermillon. H., 0,06. L., 0,04. — **47.** Devant d'une tête comique avec cheveux dorés. H., 0,04. — **48.** Tête de comique tirant la langue. H., 0,03. L., 0,035. — **49.** Tête comique avec nez énorme, la bouche grande ouverte et de tout petits yeux. H., 0,03. L., 0,05.

50. Grotesque à très grosse tête et très petit corps. Manquent les jambes. Revers modelé sans trou d'évent. H., 0,08. L., 0,05. — **51.** Grotesque chauve, portant les deux mains à son cou (pendu?). Sur la nuque, un anneau circulaire pour suspendre la figurine. H., 0,08. L., 0,055.

52. Tête d'homme à front fuyant, les cheveux hérissés. H., 0,055. L., 0,045. — **53.** Tête de comique, avec la pupille creusée. H., 0,045. L., 0,04. — **54.** Enfant à tête de nègre, courant. Il est vêtu d'un caleçon. H., 0,07. L., 0,04. — **55.** Grotesque couronné de lauriers, parlant. La tête est tournée à droite, le torse à gauche, les jambes et le bassin à droite. Très maigre avec une tête démesurément grosse. Sans doute la caricature d'un orateur. Pas de trou d'évent. H., 0,012. L., 0,05.

La collection que j'ai étudiée comprend encore un certain nombre de statuettes fort singulières. Ce sont des femmes nues, d'une extrême maigreur, le ventre très proéminent et les mamelles pendantes. Le travail, soigné par endroits, est quelquefois si sommaire que l'on voit le modelé des jambes indiqué par de grossiers méplats. L'une de ces figurines (H., 0,13. L., 0,04) a une tête de négresse très caractérisée. Une autre est debout, les jambes serrées comme dans une gaîne, avec l'attribut du sexe très accusé, ouvrant avec ses deux mains une fente verticale entre le bas de ses mamelles et le bas du ventre (H., 0,12. L., 0,04). Plusieurs autres enfin, analogues aux précédentes par l'exagération intentionnelle de la maigreur, sont représentées *parturientes, cruribus utrinque sublevatis.* J'indique ces sujets bizarres, sans tenter de les expliquer (1). Je me contente d'indiquer aussi quelques moules en terre-cuite de groupes érotiques, où des *symplegmata* aussi hardis que ceux de Pompéï sont dessinés avec une rare perfection.

Les figures d'animaux, en général si médiocres dans les œuvres des coroplastes grecs, paraissent avoir été traitées par les artistes de Smyrne avec une grande habileté. Je signalerai particulièrement **(56)** une tête

XXXVI, XXXVII. *Gaz. archéol.*, 1878, p. 185, pl. XXXIII; Rayet, *Monuments,* liv. 2 et 3; Stephani, *Compte-rendu,* 1866, p. 71 et 1878, pl. II; catalogue Pourtalès, n° 837 et p. 153; catalogue Barre, n°s 415-432; catalogue Sabattini, n°s 159 et 160, etc.

(1) Il faut peut-être y voir simplement des ἀποτρόπαια, suivant la théorie de Stephani (*Compte-rendu,* 1865, p. 193).

de chien d'un très beau style (H., 0,07. L., 0,05), une tête de cheval harnaché **(57)** ressemblant à la tête du cheval du Mausolée, une lionne **(58)**, un singe **(59)**, un taureau marchant **(60)** d'un admirable modelé (H., 0,10. L., 0,07). Mais le plus remarquable fragment de ce genre est un cheval lancé au galop **(61)** dont il ne reste que le corps et le commencement des jambes. Il porte une couverture très riche et un collier. Dans le ventre du cheval, entre la sangle et les jambes de devant, est pratiqué un trou destiné à recevoir un soutien. Le bas du corps du cavalier est seul conservé : c'est un guerrier combattant, le torse tourné vivement vers la gauche, la jambe gauche un peu relevée. Le travail de ce morceau fait vivement regretter l'état de mutilation où il nous est parvenu.

Enfin, parmi les fragments très nombreux de la même collection, je citerai encore **(62)** une main de grandes dimensions (H., 0,045. L., 0,045), entièrement dorée et tenant l'extrémité d'une massue, dorée également. Cette main est modelée comme les meilleurs bronzes de l'époque grecque. Elle a sans doute fait partie d'une de ces statues d'Hercule, que prodiguait l'art des coroplastes de Smyrne, et dont les dimensions surpassaient encore celles des grandes figurines dont nous avons décrit les fragments.

Sans doute, dans plus d'une collection parisienne, notamment dans celles de MM. Gréau, Lécuyer et Piot, on trouve des spécimens moins mutilés de la coroplastie de Smyrne et même quelques figures à peu près intactes que l'industrie des restaurateurs a respectées. Mais si je me suis complu à décrire en détail la présente collection, c'est qu'elle présente l'avantage inappréciable d'avoir été formée sur place, par un homme intelligent qui habite Smyrne depuis quinze ans, et qui a pu connaître, mieux que tout amateur étranger, l'origine exacte des fragments qu'il acquérait.

III

L'essai de catalogue qui précède paraît présenter encore un autre intérêt, non plus seulement pour les amateurs de terres-cuites, mais pour les historiens de l'art grec en général. En considérant l'ensemble de la collection qui vient d'être étudiée (moins les figurines grotesques et les caricatures), on est obligé de reconnaître que les caractères dominants qu'on y découvre sont les caractères mêmes du grand sculpteur de Sicyone. Ce que dit Pline des qualités distinctives de la statuaire de Lysippe s'applique parfaitement aux terres-cuites de Smyrne : *Statuariae arti plurimum traditur contulisse capillum exprimendo, capita minora faciendo quam antiqui, corpora graciliora siccioraque, per quae proceritas signorum major videretur... Propriae hujus videntur esse argutiae*

operum custoditae in minimis quoque rebus (1). C'est particulièrement dans le rendu des cheveux et de la barbe, si minutieux dans les terres-cuites de Smyrne, que la parenté de ces figurines avec les statues de Lysippe paraît sensible. Dans les unes comme dans les autres (en tant que ces dernières nous sont connues par des copies), on constate le même *naturalisme* de bon aloi, la même recherche de l'élégance et de la perfection corporelle.

Remarquons, d'autre part, que les figures de femmes, si nombreuses dans la coroplastie asiatique et grecque, sont relativement rares dans celle de Smyrne; or, l'on sait combien elles sont rares aussi dans le catalogue des œuvres de Lysippe (2). Le type qui prédomine, parmi les divinités, est celui d'Hercule, que Lysippe affectionnait particulièrement et qu'il a reproduit un grand nombre de fois, dans bien des attitudes physiques et des situations morales différentes, au point que l'on a pu dire que le type traditionnel d'Hercule date de Lysippe, comme celui de Jupiter date de Phidias, et celui de Vénus de Praxitèle (3). Ainsi, entre la série des statuettes et celles des statues, il y a concordance non seulement pour le style, mais pour le choix des sujets. La conclusion qui s'impose, c'est que la coroplastie de Smyrne s'est inspirée de préférence des types créés par Lysippe et son école, et que le jour où ses produits auront été réunis et publiés, il ne sera pas téméraire de leur demander des éclaircissements sur tant de statues originales perdues à jamais. L'analogie, constatée dans l'ensemble, peut se poursuivre jusque dans le détail, à la condition toutefois d'user d'une extrême prudence. Il ne faut pas oublier, en effet, comme l'a démontré depuis longtemps l'étude des pierres gravées et des monnaies, que l'imagination de l'artiste grec, même le plus humble, ne perd jamais ses droits, et que s'il imite volontiers les types consacrés par des chefs-d'œuvre et pour ainsi dire mis en circulation, sa copie n'est jamais une reproduction servile, mais se laisse modifier facilement soit par le caprice individuel, soit par l'influence d'œuvres voisines d'un autre temps et d'une autre école. Tout en s'inspirant de préférence des œuvres de Lysippe et de ses élèves, les coroplastes de Smyrne n'ont exclu ni les modèles de Praxitèle, ni même, comme nous l'avons vu (n° 1), le type du Jupiter Olympien dû à Phidias. Ils ont pu aussi user d'un certain syncrétisme, et rajeunir un type ancien par

(1) *N. H.*, 34, 8, 19, 65.

(2) Lübke remarque justement, *Geschichte der Plastik*, t. I, p. 247 (3e édition) que cette préférence pour les figures d'hommes s'explique par le choix du bronze comme matière exclusive de toutes les statues de Lysippe. Le bronze, qui se prête peu à la représentation idéale de la femme, convient au contraire admirablement à l'étude *naturaliste* des types virils.

(3) Sur les différents types d'Hercule créés par Lysippe, voyez Overbeck, *Schriftquellen*, nos 1468-1477, et *Geschichte der Griechischen Plastik*, t. II, p. 108 sq. (3e édition).

l'imitation d'un modèle nouveau; il est même à présumer que les petits bronzes, dont les surmoulages leur servaient de moules, ne reproduisaient pas les originaux célèbres avec la fidélité toute moderne à laquelle nos réductions mécaniques nous ont habitués.

Ces réserves faites, il est permis de supposer que nos figurines d'Hercule ont leur prototype dans l'*Hercule assis* de Tarente, dans l'*Hercule amoureux* (1), dans l'*Hercule Epitrapezios* (2), surtout dans les douze représentations d'Hercule de la célèbre série de compositions placée par Lysippe à Alyzia en Acarnanie. L'identité de l'Hercule Farnèse, qui est certainement une copie de Lysippe, avec le fragment 15 de notre catalogue, a été signalée plus haut. Bien que Lysippe n'ait point sculpté de Jupiter-Sérapis, il paraît vraisemblable que les coroplastes du IVe siècle, qui représentèrent ce type nouveau (3), modifièrent le type traditionnel du dieu créé par Phidias, d'après les quatre Jupiters de Lysippe (4). En effet, dans nos figurines (sauf le n° 1), le traitement de la barbe et des cheveux *en crinière*, ainsi que l'enfoncement des yeux, empêchent de voir des répétitions du Jupiter d'Olympie. Le Jupiter d'Otricoli, qui passe pour une répétition libre du Jupiter de Phidias, révèle manifestement l'influence d'un type plus récent, qui ne peut guère être que celui de Lysippe (5), et se rapproche beaucoup de celui de nos têtes de Smyrne. — Les figures d'athlètes de Lysippe, dont la plus célèbre, l'Apoxyomène, nous est connue par une excellente copie (6), ont inspiré les beaux fragments nos 32 et 35. Les figures d'animaux, si remarquables dans la coroplastie de Smyrne, prennent un intérêt particulier quand on se souvient que Lysippe était célèbre comme sculpteur de chevaux, de lions et de chiens (7). Son taureau de bronze, décrit par Procope (8), peut être l'original de notre n° 60. Il serait facile de multiplier ces rapprochements, en comparant au catalogue qui précède la liste des œuvres de Lysippe qui nous sont connues par les textes anciens; mais

(1) *Anthol. gr.*, II, 255, 4.

(2) Martial, IX, 44.

(3) Le type de Jupiter-Sérapis aurait été introduit dans l'art grec par Bryaxis (Clém. d'Alex., *Protrept.*, IV, 47, p. 41, éd. Pott). Cf. Overbeck, *Kunstmythologie*, I, p. 56 et 305; Brunn, *Künstlergeschichte*, I, p. 384.

(4) Sur le Jupiter colossal de Tarente, voy. Overbeck, *Schriftquellen*, 1451-1453. Lysippe fit encore un Jupiter en bronze pour Sicyone (Pausanias, II, 9, 6), un autre pour Argos (Paus., II, 20, 3), un quatrième pour Mégare (Paus., I, 43, 6).

(5) Cette opinion paraît confirmée par la ressemblance des monnaies d'or de Tarente, portant la tête de Jupiter (Mionnet, I, 136, 355) avec le Jupiter d'Otricoli (Overbeck, *Kunstmythologie*, I, p. 99). La monnaie de Tarente reproduit probablement la tête du Jupiter de Tarente de Lysippe.

(6) Voy. *Ann. d. Instit.*, XXII, 1850, p. 223, et les *Monumenti* de la même année.

(7) Pline, *N. H.*, 34, 8, 19, 63.

(8) *De Bell. Goth.*, IV, 21.

on risquerait, malgré la justesse du point de départ, de tomber ainsi dans des hypothèses arbitraires. Ajoutons pourtant qu'on est bien tenté de reconnaître dans le n° 61 la figure d'Alexandre combattant dans le groupe des cavaliers du Granique, surtout quand on remarque la ressemblance de ce fragment avec le bronze d'Herculanum (1) qui nous a probablement conservé une image de l'original de Lysippe (2).

IV

Ainsi, l'intérêt des terres-cuites de Smyrne, ou plutôt des rares fragments qui nous en restent, est tout différent de celui qu'inspirent à l'archéologue les terres-cuites autrement célèbres de Tanagre. Là, nous pouvons trouver presque à chaque pas des détails inédits et piquants sur la vie privée des Grecs au IV^e^ siècle; nous y chercherions en vain des documents sur la statuaire de Praxitèle et de Scopas. L'industrie des coroplastes de Tanagre a vécu modestement à côté de l'art des sculpteurs contemporains, sans en subir l'influence immédiate et sans lui faire d'emprunts directs. Même dans les répétitions nombreuses de l'Hermès Criophore (3), qui font penser à la statue célèbre de Calamis, il faut voir plutôt des productions parallèles à celles de la sculpture, que des œuvres inspirées directement par le chef-d'œuvre de l'artiste béotien. Le type du dieu criophore, national en Béotie et bientôt fixé par la tradition, a été reproduit d'une part par les sculpteurs, de l'autre par les coroplastes; il y a eu rencontre, et non pas dérivation (4).

(1) Overbeck, *Griechische Plastik*, 3^e^ édit., p. 133, rapporte cette statuette à un original d'Euthycrate; dans les éditions précédentes, il y voyait une copie de Lysippe, d'accord avec les autres critiques.

(2) Parmi les têtes de grotesques, il en est qui rappellent le type de Socrate, dont Lysippe avait reproduit les traits (Diog. Laerce, II, 43), et d'autres qui ressemblent beaucoup aux représentations connues d'Esope (*Monumenti*, vol. III, pl. XIV; Visconti, *Iconographie grecque*, pl. XII), dont il existait un portrait célèbre par Lysippe (*Anthol. gr.*, IV, 16, 35).

(3) Martha, *Catalogue de la collection de la Société archéologique*, n^os^ 264, 265, 923.

(4) En général, les œuvres de la statuaire reproduites par la coroplastie sont extrêmement rares. On pourrait citer, comme dérivant peut-être d'originaux en marbre, les Niobides de Fusano (Minervini, *Bullettino Napolitano*, 1847; cf. pour des groupes analogues en terre cuite, Stephani, *Compte rendu*, 1864, p. 166), et les frontons de Tanagre publiés par M. Curtius (*Académie de Berlin*, mai 1878); encore n'est-il pas impossible de voir dans ces œuvres des productions indépendantes. L'identification proposée par M. Heuzey (*Gazette des Beaux-Arts*, sept. 1875) entre la Déméter *Katagousa* de Praxitèle et le groupe fréquent d'une femme portant une autre femme sur ses épaules, est sujette à bien des objections (cf. Overbeck, *Griech. Plastik*, 3^e^ édit., p. 169, note 44, et Rayet, *Gazette des Beaux-Arts*, 1878, p. 356, qui voit là un simple jeu d'enfants, l'ἐφεδριτισμός, opinion qui paraît confirmée par une caricature de la collection Barre, n° 464 du catalogue de M. Froehner).

Les choses se sont passées tout autrement en Asie (1), et surtout à Smyrne (2). L'archéologue y trouvera sans doute, dans la riche série des grotesques et des têtes comiques, des indications nouvelles sur l'histoire de la caricature chez les Grecs; la série si nombreuse des têtes, exécutées avec tant de minutie, lui fournira les matériaux d'une étude sur la coiffure des anciens. Mais il y cherchera en vain ces scènes de genre, de vie de famille, d'intérieur, qui sont si fréquentes à Tanagre. L'art du coroplaste de Smyrne rivalise avec celui du sculpteur : très souvent, il exécute ses moules sur des réductions de statues célèbres, et, pour compléter l'illusion, il couvre ses figurines d'une couche de dorure, qui leur donne l'apparence de petits bronzes et en fait comme les bronzes du pauvre, les *réductions* à bas prix d'une époque où la sculpture en bronze était tenue en très haute estime.

Pourquoi les modèles choisis de préférence ont-ils été ceux de Lysippe? C'est ce que l'histoire même de Smyrne peut nous expliquer.

On sait que cette ville, fondée à une époque très ancienne dans la dernière baie du golfe qui porte son nom, fut détruite par les Lydiens et resta presque déserte pendant quatre cents ans. A cette première période de l'histoire de Smyrne appartiennent quelques tombeaux archaïques, qui n'ont fourni aucun des objets énumérés plus haut. Après la mort d'Alexandre, Antigone la rebâtit à vingt stades au sud-ouest de son ancien emplacement, et, favorisée par sa position admirable, elle s'éleva rapidement à une très grande prospérité. A ce moment, la gloire et les œuvres de Lysippe remplissaient tout le monde grec. Lysippe avait été le sculpteur favori, le *portraitiste* attitré d'Alexandre (3) : après sa mort, ses fils et de nombreux élèves continuèrent ses traditions (4). Lysippe a été un des rares artistes que la postérité ait continué à juger avec la même faveur que ses contemporains. Tout art naissant, à la fin du IVe siècle, devait dériver de celui de Lysippe. Smyrne venait d'être fondée alors pour la seconde fois. Les coroplastes de Smyrne n'avaient pas, comme ceux de Tanagre, une longue série de modèles traditionnels qu'ils pouvaient, avec le progrès de l'art, modifier et embellir. Obligés de produire en grand nombre ces petits objets de terre-cuite que réclamaient les demeures des vivants

(1) Voir à ce sujet les justes remarques de M. Rayet, *Gazette des Beaux-Arts*, 1878, p. 365.

(2) A Myrina, les types de Praxitèle sont assez fréquents, et ceux qu'on peut rapporter à Lysippe sont extrêmement rares. — M. Rayet a décrit dans son *Catalogue* (n° 120) un Éros analogue à celui de Praxitèle, et qu'il croit provenir de Smyrne ; mais on sait que Lysippe avait aussi sculpté un Éros, et nous ne sommes pas certains que les répliques en marbre de nos musées dérivent d'un des Éros de Praxitèle plutôt que de celui de Lysippe.

(3) Horace, *Epist.*, II, 1, 239 sq.; Cic., *ad Fam.*, V, 12, 13; Val. Maxim., VIII, 11, ext. 2.

(4) Cf. Overbeck, *Schriftquellen*, 1516 sq.

comme celles des morts, ils devaient naturellement prendre pour modèles les œuvres de la plastique qui était alors en faveur. Voilà pourquoi la coroplastie de Smyrne, reflet de la sculpture contemporaine, présente un intérêt exceptionnel, et peut fournir des indices précieux sur beaucoup d'œuvres d'art qui n'existent plus. Combien il serait désirable qu'on en recueillît autre chose que des fragments, condamnés à se disséminer, sans profit pour la science, à travers des collections où le souvenir de leur origine se perd! Il est impossible que les τυμβωρύχοι, procédant sans méthode, n'aient pas laissé sur le Pagus un certain nombre de tombeaux encore intacts, qui fourniraient des figurines entières. Malheureusement, il y a quelques années, le gouvernement turc a mis le Pagus aux enchères, et ces terrains si précieux pour l'archéologie sont tombés entre les mains de propriétaires pour la plupart ignorants et soupçonneux, qui les ont plantés de vignes et n'y permettraient aucune recherche (1). Seul, le gouvernement ottoman, s'il était bien inspiré, pourrait faire entreprendre par un archéologue européen des travaux reconnus si nécessaires. Espérons, sans trop y compter, que la Sublime Porte comprendra un jour combien il serait de son intérêt d'empêcher les fouilles clandestines et de se former, presque sans dépenses, des collections archéologiques que lui envierait l'Europe. Le concours désintéressé des archéologues d'Occident ne lui ferait pas défaut pour une pareille tâche.

SALOMON REINACH,

Membre de l'École française d'Athènes.

Athènes.

P. S. — Depuis que ce travail a été écrit, le Musée du Louvre a fait l'acquisition d'une partie de la collection que nous venons de décrire, et qui appartenait à M. Alfred Lawson, contrôleur de la Banque Ottomane à Smyrne. Les objets reproduits sur nos planches d'héliogravure sont entrés dans les collections du Louvre. D'autres du même genre, notamment d'importants morceaux en terre vernissée, ont été acquis par nous à Smyrne et viennent d'être déposés au Musée (nov. 1882).

(1) Un Turc, propriétaire d'un tumulus sur le Pagus, a repoussé toutes les offres de M. Schliemann et a même refusé de lui vendre son terrain, à quelque prix que ce fût.

SUR LA ROYAUTÉ HOMÉRIQUE

οὐ μέν πως πάντες βασιλεύσομεν ἐνθάδ' Ἀχαιοί.
οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη· εἷς κοίρανος ἔστω,
εἷς βασιλεύς, ᾧ ἔδωκε Κρόνου παῖς ἀγκυλομήτεω.

Iliade, II, 203-5.

Dans ces paroles d'Ulysse, adressées aux Achéens et accompagnées de coups de sceptre, les historiens modernes voient une preuve convaincante de la souveraineté absolue qu'exerçait la monarchie en Grèce au temps d'Homère. On affirme que dans ces vers Ulysse proclame d'une manière absolue le principe de l'autorité monarchique, et que la moindre opposition contre cette autorité aurait attiré des châtiments sévères sur le coupable. La brutalité avec laquelle Ulysse traite le malheureux Thersite et les paroles des Achéens qui en étaient témoins, si malveillantes pour la victime (*ibid.* vers 246-277), sembleraient confirmer la réalité de cet état des choses. C'est Agamemnon qui, d'après les historiens en question, représenterait le principe de l'autocratie dans la société grecque du temps d'Homère (1).

En réalité les vers de l'*Iliade* cités plus haut n'ont point cette signification. Il est indispensable de constater tout d'abord que M. Buchholz traduit inexactement le vers 203, car il introduit dans le texte grec le mot *jamais* " nimmer " et ne traduit point ἐνθάδ'(ε).

L'autorité du roi ou du *basileus*, dans Homère, devait pendant la guerre surpasser le pouvoir qu'il avait en temps de paix. C'est ce dont témoigne certain passage d'Aristote : κτεῖναι γὰρ οὐ κύριος, εἰ μὴ ἔν τινι βασιλείᾳ, καθάπερ ἐπὶ τῶν ἀρχαίων ἐν ταῖς πολεμικαῖς ἐξόδοις ἐν χειρὸς νόμῳ· δηλοῖ δ'Ὅμηρος (2). L'adverbe ἐνθάδε, *ici*, dans la bouche d'Ulysse, fait allusion à la puissance d'Agamemnon en temps de guerre seulement, nullement à celle qu'il possédait en temps de paix. Du reste le sens des paroles d'Ulysse doit être encore plus restreint, ainsi que cela ressort des vers au milieu desquels se trouve encadré ce passage, et

(1) Voir G. Grote, *Histoire de la Grèce*, traduite par Sadous, II, p. 306; E. Curtius, *Griechische Geschichte*, I, 129[3]; E. Buchholz, *Die homerischen Realien*, Leipzig, 1881, II, p. 7.

(2) *Polit.*, III, 14 (Susemihl). Comparer *Iliade*, II, 391-393.

des relations réciproques soit entre Agamemnon et les autres chefs de l'armée, soit entre Alcinoüs et les autres rois (*basileus*) des Phéaciens dans l'*Odyssée*.

Quelques vers plus haut (*ibid.*, vers 188), le poète parle de plusieurs *basileus* : ὅν τινα μὲν βασιλῆα, et dans le vers 250 Ulysse lui-même défend à Thersite de diffamer les *basileus* en général : τῷ οὐκ ἂν βασιλῆας ἀνὰ στόμ' ἔχων ἀγορεύεις. Par conséquent Ulysse se contredirait s'il proclamait dans le cas qui nous occupe l'autocratie d'Agamemnon. Celui-ci ne porte aucun titre, ni dans l'*Iliade* ni dans l'*Odyssée*, qui le distingue des autres chefs qu'on nommait également *basileus* (1). Ulysse même répond avec violence à Agamemnon, quand celui-ci l'accuse d'inaction (*Il.* IV, 350); et il lui fait des reproches plus mordants encore quand Agamemnon propose aux héros de quitter Troie et de retourner dans leur patrie (XIV, 89). Dans un autre passage, cette même proposition d'Atride provoque une vive protestation de la part du héros Diomède (IX, 37), qui menace de rester devant Troie tout seul avec Sthénélos, même dans le cas où Agamemnon et les autres chefs quitteraient le champ de bataille (*ibid.* 46). Agamemnon ne peut contraindre Achille à ne pas abandonner l'armée; la part que prendront les autres héros à la guerre contre Troie après le refus d'Achille est à ses yeux un honneur pour lui (*Il.* I, 175. IV, 266), et il ne dit aucun mot qui sente la contrainte. En outre il engage Nestor à inspecter la garde de nuit et à lui recommander la vigilance, car, dit-il, les Achéens obéiront plus volontiers à Nestor qu'à tant d'autres chefs, fût-ce même à Agamemnon (*ibid.* X, 57 : κείνῳ γάρ κε μάλιστα πιθοίατο). Quand Ulysse accuse Agamemnon d'imprudence et de pusillanimité, celui-ci déclare qu'il ne prétend point forcer les Achéens à mettre leurs vaisseaux en mer, qu'il suivra le bon conseil de quiconque pourra le donner (*ibid.* XIV, 105).

Dans la convocation de l'armée en assemblée, l'initiative n'appartient pas exclusivement à Agamemnon; c'est Achille et non pas Agamemnon qui convoque l'agora dans le premier chant de l'*Iliade* (v. 54). Dans l'*Odyssée* également Alcinoüs se rend au conseil organisé non par lui-même, mais par les autres *basileus* des Phéaciens (*Od.* VI, 54). Dans un autre endroit il se nomme le treizième *basileus* de Schérie sans ajouter aucune épithète qui le distingue des autres douze *basileus* (*ibid.* VIII, 391). Après l'apparition d'Ulysse dans le palais d'Alcinoüs, c'est Échénée, et non pas Alcinoüs, qui propose le premier de faire à l'étranger une réception digne de lui (*ibid.* VII, 155. Comparer XI, 340).

Ces données et ces considérations paraissent être suffisantes pour démontrer l'inexactitude de la traduction et de l'interprétation des

(1) Voir Ebeling, *Lexicon Homericum*, au mot βασιλεύς.

vers de l'*Iliade* cités plus haut. Agamemnon n'est point un chef dans le sens de roi féodal ou d'empereur.

Sur le champ de bataille même, sa puissance est trop limitée pour pouvoir être égalée à l'autorité autocrate de ces derniers. La supériorité même d'Agamemnon sur les autres héros de l'armée achéenne est, comme il ressort des paroles d'Ulysse, le résultat d'une convention plus ou moins formelle, conclue préalablement par Agamemnon et les autres Achéens (*Il.* II, 285. 339. IV, 267).

Mais ce n'est pas tout. La conduite du *basileus*, en temps de paix comme en temps de guerre, dépendait de l'opinion publique (δήμου φῆμις) et était soumise à la censure du peuple. L'*Odyssée* nous fournit des indications claires sur ce qui réglait la conduite d'un bon *basileus* comme chef du pays; ses principales qualités sont la piété, la justice et la mansuétude (*Od.* XIX, 109-114). La protection de la maison d'Ulysse contre le pillage et la violence des prétendants s'imposait aux habitants d'Ithaque principalement par ce que, ces conditions de bon gouvernement, Ulysse les réunissait (*Od.* II, 230-234. V, 8; comparer IX, 5). Par conséquent l'absence de ces qualités dans un chef affranchissait le peuple de ses devoirs envers son chef (*ib.* III, 215. XVI, 95. 425. 376). Dans la bataille, le *basileus* devait faire preuve de bravoure, autrement il s'exposait à encourir, de la part des guerriers, la désobéissance (*Il.* X, 129) et, de la part du peuple, le reproche de jouir d'avantages immérités, ainsi qu'on le voit par le discours de Sarpédon dans l'*Iliade* (XII, 310). En outre, le peuple peut obliger telle ou telle personne à prendre le commandement des troupes (*Od.* XIV, 237).

Dans l'*Odyssée* nous trouvons des témoignages suffisants qui prouvent que le *basileus* tenait du peuple son autorité même : γέρας θ' ὅτι δῆμος ἔδωκεν (VII, 149; comparer *ib.* XI, 175).

Il ne manquait pas sans doute de personnes qu'affectaient vivement les injustices des *basileis*, et qui exprimaient plus ou moins vertement le mécontentement général qui en résultait. Thersite devait être du nombre de ces orateurs populaires, de ces Cléons futurs. Dans l'*Iliade* Thersite est appelé l'ennemi acharné d'Ulysse et d'Achille, et pour cette raison il ne se lassait pas de poursuivre ces deux chefs plus vigoureusement encore que les autres (II, 213-221), ce qui ne l'empêche pas de rester dans l'armée achéenne et de renouveler ses attaques contre les *basileus* chaque fois qu'il s'offre une occasion favorable. Tout antidémocratique que soit la scène d'Ulysse et de Thersite, elle ne contredit nullement notre opinion si l'on tient compte de la grossièreté des mœurs à cette époque. Il suffit de rappeler une certaine rixe des Olympiens et des Olympiennes, rixe dans laquelle Athéné renverse Arès et Cypris, et où Héra porte des coups cruels à Artémis (*Il.* XXI, 390-496). Il est vraisemblable que le poète ne repré-

sente Thersite si hideux que dans le but d'ôter à cette scène autant que possible son caractère antidémocratique. Il semble que le poète lui-même ait pensé que tout autre personnage, exempt des défauts physiques de Thersite, l'aurait été aussi de son humiliation. Cependant les paroles suivantes d'Ulysse confirment suffisamment cette supposition :

οὐ γὰρ ἐγὼ σέο φημὶ χερειότερον βροτὸν ἄλλον
ἔμμεναι, ὅσσοι ἅμ' Ἀτρεΐδῃς ὑπὸ Ἴλιον ἦλθον·
ΤΩ̃ οὐκ ἂν βασιλῆας ἀνὰ στόμ' ἔχων ἀγορεύοις.

Iliade, II, 248-250.

Selon le héros d'Ithaque, Thersite est le plus misérable de tous les Achéens, et *par cette raison* (ΤΩ̃) il n'a pas le droit de diffamer les *basileus*.

Dans cette étude abrégée nous n'avons pas eu certainement l'intention d'épuiser la matière, mais nous nous permettons de croire que nous sommes parvenus à démontrer l'inexactitude de l'interprétation des vers de l'*Iliade* relatifs à cette question, et à montrer le peu de conformité qui existe entre les données des poèmes d'Homère et l'opinion qui domine dans la littérature actuelle sur le rôle d'Agamemnon, et des *basileus* en général, dans la société grecque de cette époque lointaine.

TH. MISTCHENCO.

Kiev, 28 février (12 mars) 1882.

LE POÈTE TRAGIQUE CARCINUS

ET SES FILS

DANS LA PARABASE DE LA PAIX D'ARISTOPHANE

Dans la strophe de la parabase de la *Paix* (vers 775-795) le chœur parlant à la Muse l'invite à prendre part à ses danses et à chanter les noces des dieux et les festins des hommes. « Car voilà les choses qui te furent toujours chères. Mais si Carcinus vient te supplier de danser avec ses fils, ne l'écoute point. Ne va pas te faire leur camarade. » Et, après une série d'épithètes ridiculisant toutes, excepté la dernière, la taille exiguë des fils de Carcinus, le chœur ajoute : « Aussi bien leur père ne disait-il pas que la veille une belette avait étranglé le drame qu'il tenait contre toute attente (1). »

L'exègèse de cette strophe avait déjà beaucoup embarrassé les anciens : on le voit à l'abondance des scholies qui en accompagnent le texte et dont la diversité va souvent jusqu'à la contradiction. Cependant, les remarques si nombreuses des scholiastes ne portent guère, sauf pour les deux vers de la fin, que sur la signification de tel ou tel mot : aucun ne paraît s'être occupé du sens général de ce passage, de ce qui en constitue l'idée comique. Pourquoi cette prière d'Aristophane à sa Muse de rompre tout commerce avec Carcinus et ses fils? quel rapport suppose-t-il par conséquent entre la Muse de la comédie et une famille vouée tout entière, nous dit-on, au culte de la tragédie? enfin pourquoi prend-il à partie ces personnages-là de préférence à d'autres ? C'est ce que les critiques anciens n'expliquent nulle part et qu'ils ne paraissent même pas se demander. Les commentateurs modernes ne se le demandent pas davantage. Ils passent à côté du pro-

(1) Je transcris ici le texte à partir du vers 787 :

ἀλλὰ νόμιζε πάντας
ὄρτυγας οἰκογενεῖς, γυλιαύχενας ὀρχηστάς
ναννοφυεῖς, σφυράδων ἀποκνίσματα, μηχανοδίφας.
Καὶ γὰρ ἔφασχ' ὁ πατὴρ ὁ παρ' ἐλπίδας
εἶχε τὸ δρᾶμα γαλῆν τῆς ἑσπέρας ἀπάγξαι.

blème, ne s'arrêtent qu'aux points de détail déjà examinés par les scholiastes et se bornent presque toujours à choisir entre leurs diverses interprétations. Pourtant la question vaut la peine d'être posée, car la réponse, que nous donne Aristophane lui-même, jette quelque jour sur l'histoire si peu connue du poète et de son théâtre.

La *Paix* fut jouée sous l'archontat d'Alcée aux Grandes Dionysiaques, autrement dit au mois de mars de l'an 421. L'année précédente, aux Lénéennes, on avait représenté les *Guêpes* et le Proagon. Les Guêpes n'avaient eu que le second prix, ce que nous appellerions un succès d'estime. Or, dans l'acte bachique qui termine l'exodos de cette pièce, Aristophane avait montré les fils de Carcinus dansant un ballet. Pour rappeler les traits principaux de ce dernier acte, le vieux Philocléon entamait d'abord le fameux pas connu sous le nom de *cordax,* puis il défiait à cet exercice les τραγῳδοί, c'est-à-dire, car l'expression est élastique, soit les faiseurs de tragédies, soit le personnel des représentations tragiques, acteurs ou choreutes. Au deuxième défi, on voyait arriver en dansant un des fils de Carcinus, ὁ μέσατος, le puîné, comme on traduit ordinairement, le même personnage dont une double méprise des grammairiens fit plus tard le poète tragique Mésatus (1). Deux autres fils de Carcinus entraient à leur tour ; Aristophane ne les nomme pas non plus, mais à la manière dont il annonce le troisième et dernier, ὃς τὴν τραγῳδίαν ποιεῖ, nous reconnaissons une de ses victimes ordinaires : Xénoclès le tragique, le rival d'Euripide. Enfin Carcinus lui-même apparaissait : le mouvement de la danse s'animait de plus en plus, et entraînait bientôt le chœur tout entier, qui exécutait un hyporchème en quittant le théâtre avec les acteurs.

Cet exodos avait quelque chose de très particulier : le poète le reconnaît lui-même, car dans la dernière phrase où, par l'organe du coryphée, il presse la retraite du cortège, nous trouvons cette parole significative : ...Ταχύ· τοῦτο γὰρ οὐδείς πω πάρος δέδρακεν κ. τ. λ. « Vite, car personne n'a osé faire ceci jusqu'à présent ». Si nous supposons que les spectateurs goûtèrent peu l'innovation dont Aristophane parle ici avec une fierté mêlée, semble-t-il, d'une certaine inquiétude, qu'ils ne saisirent pas très bien l'à-propos de ce ballet de τραγῳδοί formant un véritable hors-d'œuvre à la fin de la comédie, que la portée plutôt critique que vraiment dramatique de cette fantaisie leur échappa, et que l'exodos des *Guêpes* déconcerta et refroidit les juges au lieu d'enlever leurs suffrages au moment décisif; si en un mot, ce dernier acte fut la cause principale, sinon la seule, de l'insuccès relatif de la pièce, on comprend la sortie bouffonne d'Aristophane contre Carcinus et ses fils

(1) Voir Schol. ad Aristoph. *Vesp.* v. 1502. Voir aussi le pseudo-Euripide dans sa lettre à Céphisophon, § 2.

dans la parabase de la *Paix*. C'est dans la parabase que le poète comique rappelle ses victoires passées, c'est là aussi qu'il se plaint volontiers de ses mécomptes, en les attribuant d'un ton plus ou moins sérieux à l'ingratitude et à la sottise du public. Cette fois Aristophane imagine de s'en prendre gaîment à Carcinus et à sa famille. Si, l'année précédente, les *Guêpes* n'ont pas réussi, c'est que la Muse comique, cédant aux instances du père, avait accepté l'aide des fils pour le fameux ballet. Il supplie la Muse de ne plus commettre semblable faute.

Aristophane a donc parlé des Carcinites dans la parabase de la *Paix* à cause du rôle qu'ils remplissent dans les *Guêpes*. Mais ce rôle, pourquoi le leur avait-il donné ? Pour le plaisir de faire danser la cordax, la moins grave des danses, aux fils d'un vieux poète tragique, dont l'un tout au moins était aussi du métier? Parce que la petite taille des Carcinites prêtait à rire ainsi que le nom de leur père Carcinus, lequel, accentué d'une certaine façon, signifie écrevisse? Ces raisons assurément sont bonnes; mais les scholiastes en ont cherché une autre. Ils disent que les Carcinites s'étaient fait de la danse tragique une spécialité, et que leur père les employait comme choreutes ou danseurs lorsqu'on jouait ses drames (1). Les commentateurs modernes tiennent ce témoignage pour digne de foi, et ils en tirent l'explication qu'on trouve partout chez eux. Ils pensent qu'Aristophane a simplement transporté de la tragédie dans la comédie les ébats d'une famille de danseurs, très connue du public athénien, et cela probablement après quelque échec récent d'une pièce de Carcinus ou de Xénoclès (2).

Le dire des scholiastes ne méritait pas une aussi entière confiance. D'un côté, ils transforment couramment en faits positifs, en affirmations catégoriques, de simples conjectures explicatives,—et nulle part ils n'ont plus largement usé de ce procédé que dans leurs remarques sur nos deux textes d'Aristophane, — d'un autre côté, avec ce que nous savons des chorégies athéniennes, on ne se figure pas bien comment les fonctions de choreute avaient pu devenir une sorte de propriété dans la famille de Carcinus, et comment s'y prenait celui-ci pour imposer régulièrement aux chorèges le choix plus ou moins avantageux de ses fils. Il est fort probable que les scholiastes ont changé ici un fait accidentel en fait habituel, et que les Carcinites dansèrent et chan-

(1) Schol. ad *Pac.*, v. 778, ib. ad v. 788, cf. ad *Vesp.* 1502. Les scholiastes ne vont pas pourtant jusqu'à dire, comme tel commentateur moderne, que les Carcinites gagnaient leur vie en dansant. Voir p. ex. Droysen ad *Pac.* l. l. c. c.

(2) Voir Meineke, *Comic. Graec. Fragm.* I, p. 514 sqq. Welcker, *die Tragoed. der Griechen*, p. 1016 sqq. Bode, *Geschichte der Griech. Lit.*, II, 2, p. 57. Bode, *Geschichte der Hellen. Dichtkunst*, p. 485, et les notes au bas du texte des traductions de Droysen, de H. Müller, etc.

tèrent une fois dans une représentation organisée par leur tribu, une ou deux années avant 422, et où l'on joua une tétralogie de Carcinus. Le mauvais succès de cette représentation, pour laquelle la même famille avait fourni le poète et une partie de chœur, aurait inspiré à l'auteur des *Guêpes* l'idée de la scène qui termine cette pièce (1). Ce serait également à cette mésaventure des Carcinites et de leur père que Phérécrate aurait fait allusion dans le passage cité par le scholiaste d'Aristophane (2), et tiré de la comédie des Ἄγριοι jouée une année après la *Paix*.

Un mot encore sur les vers 791-795 de la parabase de la *Paix*. Nous les avons transcrits et littéralement traduits plus haut. Voyons comment les scholiastes les expliquent. Carcinus ou Xénoclès avait composé un drame intitulé οἱ Μύες, les Rats, sur la réussite duquel l'auteur fondait les plus grandes espérances. La pièce était tombée, et Aristophane figure plaisamment la déception du poète en disant que la belette ou le chat lui avait étranglé ses Rats. Cette explication, qui n'explique rien d'ailleurs, a contre elle le texte même de ce passage (3) ; de plus elle se heurte à l'un des faits les mieux connus de l'histoire littéraire. Le titre de Μύες ne peut convenir qu'à une comédie et jamais, au v^e^ siècle, poète tragique n'en composa. On a proposé de lire Μινύες, les Minyens, dans la scholie, qui n'offrirait dès lors plus aucun sens. D'autres hypothèses ont été faites. Voici la mienne. Ἔχειν δρᾶμα équivaut ici à l'expression usuelle ἔχειν χόρον, la même qu'Aristophane emploie un peu plus bas dans l'antistrophe (4), et qui signifie, en parlant du poète dramatique, obtenir de l'archonte le concours indispensable des choreutes, et par cela même l'autorisation de faire jouer une pièce. Aristophane imagine donc que Carcinus, contre toute attente, a vu sa demande agréée par l'archonte (εἶχε δρᾶμα), mais que la veille de la représentation, le chat ou la belette a étranglé son drame ; c'est-à-dire tous les Carcinites qui devaient diriger et compléter le chœur. Ainsi compris, le passage en question, qui fait immédiatement suite aux railleries d'Aristophane sur la petite taille des Carcinites, servirait à justifier ces railleries et à en prolonger l'effet,

(1) Ad *Vesp.*, p. 1509. Καὶ Καρκίνου μέν τις ἦν ὁ Θωρυκίου υἱός· ἦσαν δὲ αὐτῷ τρεῖς τινες μικροὶ κομῆται τότε καὶ νῦν εἰσὶ μικροὶ καὶ κομῆται, φίλαρχοι τότε παῖδες ἦσαν ὄντες νῦν φιλαρχικώτεροι κ. τ. λ. Entre autres corrections, Meineke propose φίλορχοι et φιλορχικώτεροι, leçons évidemment bonnes.

(2) Il se peut que l'épithète de ὁ μέσατος, appliquée v. 1502 des *Guêpes* au premier Carcinite qui relève le défi de Philocléon, ait trait non pas à son âge, lequel importe assez peu ici, mais à la place qu'il avait occupée dans le chœur tragique pendant le chant du parodos. On sait que pour faire leur entrée les quinze choreutes se rangeaient κατὰ ζυγά, c'est-à-dire trois par trois, et que dans cette disposition les places du milieu étaient les moins honorables.

(3) Où les mots παρ' ἐλπίδας se rapportent non à ἀπάγξαι, mais à εἶχε τὸ δρᾶμα.

(4) V. 801 sq. : χόρον δὲ μὴ ἔχῃ Μόρσιμος,
μηδὲ Μελάνθιος.

ce qu'annonce précisément le καὶ γάρ placé au commencement de la phrase. Remarquons-le d'autre part. Dans la fable de ces nains étranglés par une belette, nous retrouverions à peu de chose près les plaisanteries de Philocléon dans l'exodos des *Guêpes*. Quand il voit arriver le premier Carcinite, il s'écrie (v. 1505) qu'il n'en fera qu'une bouchée; et plus loin (v. 1515), lorsque toute la famille est réunie, il dit à son domestique Xanthias de se préparer à la mettre en sauce. En même temps qu'il vient à l'appui de mon explication, ce rapprochement prouve que dans la parabase de la *Paix*, d'un bout à l'autre de la strophe, c'est bien à l'exodos des *Guêpes* que se reportait la pensée d'Aristophane.

J. NICOLE.

Genève.

DE CICERONIS EPISTULARUM

CODICE TURONENSI

DISPUTATIUNCULAM SCRIPSIT

LUDOVICUS MENDELSSOHN

CAROLVS GRAVX, qua aliena bonarum litterarum studia fovebat humanitate, cum de aliis rebus identidem percontantes nos numquam deseruerit tum, postea quam novam Ciceronis ad familiares epistularum editionem a nobis parari comperit, codicum Gallicorum illuc pertinentium notitiam submínistrare nobis promptissima voluntate instituit. Ultimae autem illius litterae — ultra epistulare enim commercium ut consuetudo nostra non processerit acerbus viri optimi fecit casus — pertinebant maxime ad codicem Parisinum 17812 sive Nostradamensem 178, scriptum eum medio fere saeculo duodecimo tenentemque Ciceronis Academicorum priorum librum secundum, de Natura Deorum libros tres, de Fato opusculum, deinque inde a folio 51ʳ epistularum libros octo priores usque ad verba : « impediendi moram » (VIII, 8, 6). Qui codex ut ceteris in partibus impune adhuc spernatur, in epistulis tamen gravi cum editorum damno contemni dicendus est (1). Eas enim ex Mediceo libro 49, 9, quem codicum relicuorum omnium patrem finxit Orellius, nec aetas codicis derivari patitur — nulla enim ex Mediceo ante quarti decimi saeculi finem ducta sunt exempla — nec universa quae illic est verborum conformatio. Quae talis est ut, etiamsi summa in re Parisinus non possit certare cum Mediceo, tamen singularibus in locis multis ille huic praestet sive vera scriptura servata sive expletis lacunis. Quam Parisini virtutem ut uno saltem eoque luculentissimo probemus exemplo, servavit

(1) Unus excipiendus est Fr. Hofmann, cui liber ex Th. Mommseni collatione innotuit.

ille quae IV, 12, 2 homoeoteleuto in Mediceo absorpta sunt verba : « uti medicos < ei mitterem. Itaque medicos > coegi. »

Iam autem Parisini similes octo priorum librorum codices cum duo recenti memoria innotuerint, alter Harleianus Musei Britannici 2773 alter Turonensis 688, novo editori ante omnia id agendum erat ut quali necessitudinis vinculo tres illi libri in vicem iuncti essent liquido constaret. Quod quidem negotium in Parisino ac Londinensi libris non nimium habuit difficultatis : cito enim patuit ad eundem quidem eos redire librum archetypum eumque non longe remotum, suum tamen utrique esse pretium suamque auctoritatem.

Contra accidit in Turonensi codice. Quo de libro ut tuto iam iudicari possit, Caroli Thurot factum est beneficio, qui cum protraxit, pervestigavit, variam denique epistularum scripturam ab Aemilio Chatelain diligenter excerptam docte prudenterque disceptavit (v. Thurot « Cicéron, Epistolae ad familiares. Notice sur un manuscrit du xii^e^ siècle », ed. Parisiis a. 1874). Scriptus autem ille est aut exeunte s. xii aut ineunte s. xiii, et quamvis lacera eadem quae in Parisino extant Ciceronis opuscula tenet. Huius igitur codicis simul atque rationes explorare coepi, quantopere ei disconveniret cum Londinensi tantopere convenire cum Parisino non potui non videre. Scilicet cum ceteris in rebus ambo codices mirandum in modum conspirabant, tum Parisini mira quaedam in primo libro verborum transpositio redibat in Turonensi (cf. Thurot p. 30). Quam similitudinem cum initio a fontis communione repetendam esse putarem, paullatim tamen, ut in conferenda utriusque libri scriptura procedebam, eo adducebar ut Turonensem, qui dimidia fere saeculi parte Parisino est minor, ad exemplum ex illo ipso Parisino ductum referendum esse mihi persuaderem. Quod ut etiamnum credam hae fere faciunt rationes.

Ambo igitur codices cum multas habeant lacunas tam verborum singularium quam versuum integrorum, ita tamen inter se differunt ut tales Turonensis defectus haud pauci sarciantur a Parisino, nullus Parisini sarciatur a Turonensi (1). Unde efficitur Turonensis fontem, quicumque fuit, non posse fuisse uberiorem Parisino. Iam vero haud

(1) Non temere hoc adfirmo. Etenim Chatelainiana Turonensis collatio quantumvis accurata cum hic illic, ut fit, dubitationi relinqueret locum, Turones ipse nuper adii et quidquid erat gravioris Parisinum inter et Turonensem discrepantiae meis oculis examinavi. Unde adparuit non esse in Turonensi, quae tamquam omissa non memorata erant apud Thurotum, a Parisino omissa verba haec : p. 93, 21 Or.^2^ « ni vererer », 93, 27 « praetereo », 123, 17 « quae quidem », 123, 40 « gloriam », denique 61, 36 Turonensem aeque ac Parisinum « in factum », non « et in factum » habere. Porro quod pag. 114, 40 post « multi » in Turonensi additum est « alii », lineis supra « alii » positis ipse errorem suum notavit librarius. Denique aperta interpolatio eaque sat inficeta est quod p. 96, 38 (VI, 8, 1) : « huic meae rationi (« rogationi » Mediceus) potius < quam rationi > » Turonensis liber habet : in ipso enim codicum nostrorum archetypo lacunam non fuisse expletam Medicei Harleiani Parisini docet silentium.

exiguus eorum locorum est numerus ubi Turonensis scriptura prorsus mirifica per se non possit explicari, explicetur statim si adsimuletur Parisinus. Velut IV, 11, 1 p. 62, 27 Or.² : « cum mihi C. Marcellus, frater amantissimus mei, non solum consilium daret, sed precibus quoque me obsecraret », Turonensis cur « obsecraret » verbo non nimis ignoto suffecerit ignotum « obsectaret », nemo tam doctus erit ut docere possit, docebit Parisinus paullo curiosius inspectus. Huius enim librarius cum divise scripsisset « obsec raret », manus quaedam correctrix paullo iunior arcu supra « c » et « r » litteras posito coniunxit quidem eas sed simul « r » litterae fallacem « t » litterae similitudinem induit. Vel I, 2, 1 p. 4, 19 Or. : « eo die nos quoque multa verba fecimus maximeque visi sumus senatum commemoratione tuae voluntatis erga illum ordinem permovere », cur tandem pro « commemoratione » in Turonensi scriptum est « commemor » spatiumque sex litterarum vacuum relictum? Explanare iterum potest in partes vocatus Parisinus : habet enim « commemor atione » oblitusque est coniungere verba corrector. Porro V, 9, 1 p. 73, 19 : « si tuam consuetudinem in patrociniis tuendis servas, P. Vatinius cliens advenit » quod in Turonensi « Vatinius » abiit in « Vaticinius », aut fallit vaticinium aut rursum eius hominis qui Parisinum corrigendum in se suscepit factum est peccato quamvis venia digno. Scilicet posuit quidem ille « ci » supra « ti » litteras, at sonum nominis non nomen hominis corrigere voluisse existimandus erat. Alterum vocabuli portentum in Turonensi exstat I, 7, 8 p. 10, 4 : « gaudeo tuam dissimilem fuisse fortunam, multum enim interest utrum laus inminuatur an salus deseratur », pro « gaudeo tuam » enim illic scriptum est « gautuam ». Quid Parisinus? Habet « gautuam » inde ortum quod librarius post « gau » litteras in fine versus scriptas caudae oblitus proximumque versum a « tuam » vocabulo inauguratus est. Quo in loco cum plane dormitaverit egregius ille corrector, « gautuam » illud Turonensis apud me quidem satis iam habet et explicationis et excusationis : quis enim potest sapere ultra « correctorem? » Quod vero V, 5, 3 p. 70, 26 Ciceronis cum C. Antonio expostulatio : « ego quae tua caussa antea feci voluntate sum adductus posteaque constantia » in Turonensi ad hanc redacta est exilitatem : « ductus posteaque constantia », eius rei culpam Parisini nec librario nec correctori recte dederis sed ipsi fortunae : verbis enim « ego — ad » unum in Parisino versum effici voluit.

Satis credo exemplorum ad patefaciendam Turonensis originem. At vero, inquies, ita qui fieri potuit ut verba multa quae satis dilucide in Parisino scripta sunt et omiserit Turonensis librarius et tamquam omissa relicto spatio ipse saepe significaverit? Potuit vero optime, si Turonense exemplum non ex ipso ductum sumamus fonte Parisino sed ex apographo quodam eius eoque interdum lectu tam difficili ut plane desperaverit Turonensis codicis librarius. Tale autem apogra-

phon si medios inter Parisinum et Turonensem codices interponimus, etiam leves quaedam quae in vocabulorum aliquot scriptura inter utrumque codicem intercedunt discrepantiae satis iam habere videntur excusationis (1). Ac ne is quidem cui cum maxime propter parvas illas differentias Turonensis non videatur derivari potuisse ex Parisino, non poterit hunc praeferre : nam cum in fine novem fere Orellianae editionis paginis Turonensi est plenior, tum integras habet quae inter p. 31, 35 et 55, 4 in hoc interciderunt epistulae.

Postremo breviter significabo eam quam Leopoldus Delisle v. cl. animadvertit foliorum in secundo de Natura Deorum libro in Turo-

(1) Quo facilius legentes ipsi iudicare possint, integram utriusque codicis in sexta secundi libri epistula (Or.[2] p. 23, 25) scripturae discrepantiam componamus :

ORELLI	PARISINUS	TURONENSIS
P. **23**, 26. villium	millium	millium
27. mei	meis	meis
29. ut non uereremur	ut non uereremur	ut non ueremur
31. in te essent	interessent	interessent
33. uerecundius	uerecundia	uerecundia
33. si quae	si qua	si qua
34. est	*om.*	*om.*
38. ingenui	ingenui, n *in ras.*	*om. spatio vacuo relicto.*
39. dubitavi	dubitata (*fin. vers.*) ui	dubitata ui
40. esset maximum maximeque	maximum esset maximumque	maximumque (esset maximum *om.*)
P. **24**, 1. tantam	tuam	tuam
2. vel in remunerando	*om.*	*om.*
6. quaerere	inquirere	inquirere
7. suas tantae	sua stante	sua stante
7. quantae	quanti	quanti
8. honos	honos *m. rec. ex* bonos	bonos
12. liberalitatemque	libertatemque	libertatemque
13. iuventutis	iuuentis	iuuentis
13. suffragiis studia	suffragiis posita studia	suffragiis posita studia
15. potentem at probatam	potest approbatum, a *sup.* u *a m.* 1	potest approbatam
16. etiam gratiosam	etiam gratiosus	et gratiosus
16. opus	operis	operis
17. proposui	praeposui	praeposui
17. quidam	*om.*	*om.*
19. me memorem	memorem	memorem
22. et	ut	ut
23. T. Annio	.t. anno, t *sup.* n *a m. rec.*	.t. anno
24. benevolentiae	beniuolentieque	beniuolentieque
26. ut	et	et
26-27. te facile	facile te	facile te
27. laude mea	laudem	laudem
28. cum ad te	quam in te hec	quam in te hec
32. impetraro	impetraro	impetrauero
35. tuo	tui	tui
35. posse	*om.*	*om.*

nensi inversionem (v. Thurot p. 45 sq.), eandem esse in Parisino novamque quandam quam ille in opusculo de fato scripto 10, 23 habet lectionem (« maluit igitur ») hic quoque exstare. Ut mihi quidem valde videatur probabile ne in relicuis quidem Ciceronis opusculis ullam esse Turonensis prae Parisino auctoritatem.

L. MENDELSSOHN.

Scribebam Parisiis Kal. Iun. a. 1882.

SUR

UNE INSCRIPTION D'HALICARNASSE

Dans ses recherches sur l'histoire de l'alphabet grec, M. Kirchhoff a pris pour son point de départ une inscription d'Halicarnasse, qui a été étudiée par plusieurs savants avant et après lui, depuis M. Newton, qui la publia le premier, jusqu'à M. Rühl, de Königsberg, qui vient de faire paraître une étude sur cette inscription dans le *Philologus* (1). L'édifice de conjectures bâti par M. Kirchhoff au sujet des faits historiques avec lesquels l'inscription lui a semblé avoir un lien, et conséquemment au sujet de la date de cette inscription, est en vérité fort peu solide. Il suffirait de bien moins que des objections de M. Rühl pour l'ébranler.

Ce qui constitue la principale faiblesse, non seulement de l'opinion émise par M. Kirchhoff, mais de celle aussi d'autres savants, y compris M. Rühl, c'est qu'aucun d'eux ne s'est occupé de fixer d'abord d'une manière assez complète la lecture de l'inscription; ils ont tous laissé quelque lacune, si petite qu'on voudra, subsister dans des endroits importants, et même ils ont laissé passer quelques restitutions impossibles. Il est clair, à mes yeux, que toute interprétation d'un texte obscur laissé dans des conditions pareilles manque de solidité.

Je me suis donc occupé de lire avant tout correctement et complètement l'inscription. Aidé par les renseignements recueillis et complétés récemment par M. Rühl, j'ai réussi à établir la lecture suivante, que je donne en gardant soigneusement l'orthographe de l'original, et en

(1) L'inscription se trouve aujourd'hui au *British Museum*. — Bibliographie : Newton, *History of discoveries*, etc., pl. LXXXV, pag. 23 et suiv., 671 et suiv.; *Transactions of the R. Society of literature*, IX (1870), p. 183 et suiv.; Sauppe, *Nachrichten von d. K. Gesellsch. d. Wiss. zu Göttingen*, 1863, p. 303 et suiv.; Kirchhoff, *Studien zur Geschichte des griech. Alphabets*, 3e éd., p. 4 et suiv.; Jürgens, *De rebus Halicarnassensium*, p. 23 et suiv.; Bauer, *Herodots Biographie*, dans les *Sitzungsberichte d. Wiener Akad.*, LXXXIX (1878), p. 404 et suiv.; Rühl, *Herodotisches*, dans le *Philologus*, XLI (1881), p. 54 et suiv.; *Inscriptiones graecae antiquissimae*, Berlin, 1882, n° 500. — Voir aussi Cauer, *Delectus*, n° 131.

y ajoutant les accents tels qu'ils devraient être d'après l'orthograph ordinaire (1).

Τάδε ὁ σύλλο[γο]ς ἐβολ[ε]ύσατ[ο
ὁ Ἁλικαρνατ[έω]ν καὶ Σαλμακι-
τ[έων καὶ Λύγ[δα]μις ἐν τῇ ἱερῇ
ἀγορῇ μηνὸ[ς Ἑ]ρμαιῶνος πέμ-
πτῃ ἱσταμέν[ο ἐ]πὶ Λέοντος πρυ-
ταν[εύ]οντο[ς τ]ῶ Οατάτιος κα-
ὶ Σαρ[υσσώ]λλ[ο τ]ῶ Θεικυλω νε[ω-
π]οι[ῆν τὸ]ς μ[νή]μονας. μὴ παρ[α-
δίδο[σθαι] μή[τε] γῆν μήτε οἰκ[ί-
α τοῖς μνήμ[οσ]ιν ἐπὶ Ἀπολω-
νίδεω τῶ Αυ[γδά]μιος μνημονε-
ύοντος καὶ [Παν]αμύω τῶ Κασβώ-
λλιος καὶ Σ[αλμ]ακιτέων μνη-
μονευόντω[ν Με]γαβάτεω τῶ Α-
φυάσιος καὶ [Φο]ρμίωνος τῶ Π[α-
νυάτιος. ἢν δ[έ τι]ς θέλῃ δικάζ[ε-
σθαι περὶ γῆ[ς ἢ] οἰκίων ἐπικαλ[εί-
τω ἐν ὀκτὼ κα[ὶ δ]έκα μησὶν ἀπ' ὃ τ-
ὸ ἄδος ἐγένε[το]. νόμῳ δὲ κατάπ[ε-
ρ νῦν ὁρκῶισ[αι τὸ]ς δικαστὰς ὅτ-
αν οἱ μνήμο[νες ε]ἰδέωσιν τοῦτο
καρτερὸν ἔνα[ι. ἢν] δέ τις ὕστερον
ἐπικαλῇ τού[το] τῶ χρόνο τῶν
ὀκτὼ καὶ δέκα [μη]νῶν ὅρκον ἔναι τ-
ῷ νεμομένῳ [τ]ὴγ γῆν ἢ τὰ οἰ[κ-
ί]α, ὁρκῶν δὲ τ[ὸς] δικαστὰς ἡμί-
ε]κτον δεξαμ[ένο]ς. τὸν δὲ ὅρκον εἶν-
ν]αι παρεόντος [τῶ ἐ]νεστηκότος. κ-
αρτερὸς εἶναι γ[ῆς κ]αὶ οἰκίων οἵτινες
τότ' εἶχον ὅτε Ἀ[πο]λωνίδης καὶ Πανα-
μύης ἐμνημό[νευ]ον, εἰ μὴ ὕστερο-
ν ἀπεπέρασαν. [τὸν] νόμον τοῦτον
ἢν τις θέλῃ [συγ]χέαι ἢ προθῆτα-
ι] ψῆφον ὥστε [μὴ ε]ἶναι τὸν νόμο-

(1) Il est évident qu'il ne peut pas être question de psilose dans le dialecte de cett inscription. Sur les faits ἀπ' ὅ, κατάπερ, κατ' ὅπερ, voir G. MEYER, *Herr Prof. von Wilamowitz-Möllendorf und die griechischen Dialekte*, p. 10 et suiv. Ce sont de faits purement graphiques, ainsi que O = OY, E = EI. Dans cette inscription l'or thographe est inconstante pour ce dernier cas ; on a ἔναι et εἶναι. Dans une autr inscription de la même ville, que nous aurons occasion de mentionner, on trouv également τῶ et τοῦ. Je ne serais pas étonné si on trouvait dans une autre ἀπ' ὅ e ἀφ' ὅ ou ἀφ' οὗ. Du reste, même dans celle-ci, nous avons κατάπερ et κάθοδος.

ν τοῦτον, τὰ ἐόν[τα] αὐτῶ πεπρῆσθω
καὶ τὠπόλλων[ος] εἶναι ἱερὰ καὶ α-
ὐτόν φεύγεν ἀ[εί]. ἦν δὲ μὴ ᾖ αὐτ-
ῷ ἄξια δέκα [στα]τήρων αὐτόν [π-
επρῆσθαι ἐπ' ἐ[ξα]γωγῆ καὶ μηδ-
αμὰ κάθοδον [εἶν]αι ἐς Ἁλικαρν-
ησσόν. Ἁλικαρ[να]σσέων δὲ τωσσ-
υμπάντων τ[ρόπ]ῳ ἐλεύθερον [εἶ-
ναι δς ἂν ταῦτα μ[ὴ π]αραβαίνῃ κατ' ὅ-
περ τὰ ὅρκια ἐτά[χθη] καὶ ὡς γέγραπτ-
αι ἐν τῷ Ἀπολλ[ωνί]ῳ ἐπικαλεῖν.

Voici ce qu'il y a de nouveau dans ma lecture :

L. 7-9 on lisait Σα.....λ[ο τ]ὸ Θεικυιλωνέ[ω]..οι..[τὸ]ς μνήμονας μὴ παραδιδό[ναι] κτλ. Le nom Σαρυσσώλλο a été restitué par M. Newton qui l'a trouvé parmi les noms cariens dans une autre inscription d'Halicarnasse (1). M. Rühl a facilement montré que l'expression τοὺς μνήμονας παραδιδόναι τοῖς μνήμοσιν ... ἐπὶ μνημονεύοντος κτλ. est absurde et ne peut pas avoir de sens. Il a donc très justement suppléé παραδίδο[σθαι] au lieu de παραδιδό[ναι] et a mis un point après μνήμονας. Mais il ne s'est pas occupé de combler la petite lacune qui précède ce mot et a accepté comme bonne la forme du nom Θεικυιλωνέω. Or il est clair que, pour compléter la phrase τάδε ὁ σύλλογος ἐβουλεύσατο... τοὺς μνήμονας, il manque un verbe à l'infinitif qui explique cet accusatif; et il est très essentiel de retrouver ce verbe, qui doit définir l'action des μνήμονες réglée par cette loi, si nous voulons arriver à quelque chose de positif sur le sujet de cette inscription. Ce verbe était dans la lacune et il nous en reste les éléments νε..οι.., car on a eu positivement tort de bâtir l'étrange nom Θεικυιλωνέω sans remarquer que, Θεικυλω étant déjà un nom au génitif, on n'a aucun besoin de l'allonger ainsi. Or, étant donnés ces éléments et l'étendue des petites lacunes, il est impossible de suppléer autrement que νε[ωπ]οι[ῆν], verbe qui ne peut étonner ceux qui connaissent l'épigraphie grecque de l'Asie Mineure, et qui s'accorde avec une autre inscription d'Halicarnasse où les νεωποῖαι sont mentionnés (2). Et ce verbe jette une lumière nouvelle sur la signification totale de l'inscription, en éliminant tout ce qu'on en a dit jusqu'ici.

L. 19-21. Par une circonspection que je crois excessive, M. Rühl a renoncé à combler la petite lacune; d'autres, par une erreur qu'explique la présence de l'I, ont cru reconnaître un datif dans ὅρκωι. Le sens et la restitution ne peuvent faire doute.

(1) *Essays on art and archaeology*, p. 447.
(2) Newton, *Essays*, etc., page 427.

Il est d'abord évident qu'il faut ici un verbe, un infinitif ayant valeur impérative, ainsi que dans les propositions suivantes. Le sens est clair : on fera prêter serment aux δικασταὶ d'après la formule établie dans la loi en vigueur, si toutefois les μνήμονες sont d'avis qu'elle soit acceptable et valide (1). Les exemples épigraphiques de prescriptions pareilles abondent; ὁρκιξάντων τὸν νόμιμον ὅρκον (inscription de Crète; Le Bas, *Revue de Philologie*, I, 1845, p. 264 et suiv.), διομόσαι τὸν ὅρκον τὸν νόμιον (inscr. de Naupaktos; Cauer, *Delectus*, p. 112), ἐξορκίσειν δὲ καὶ τὰς ἱερὰς καὶ τὸν ἱερῆ κατὰ τὸ διάγραμμα (inscr. d'Andania, *ib.* p. 19), etc., etc. Quant à l'ἰῶτα προσγεγραμμένον, il n'offre absolument rien d'étonnant, et il faut ajouter celui-ci aux nombreux exemples déjà connus de cet emploi, qui dans certains cas est justifiable, dans d'autres ne l'est pas, et est simplement dû à de fausses analogies. Ici on a suivi à tort, pour cette forme d'ὁρκόω, l'analogie des formes équivalentes dans certains verbes en ωζω et on a écrit ὁρκῶισαι comme on écrivait διασῶισαι (2). On pourrait même attendre dans la ligne suivante εἰδέωισιν, mais on ne peut pas trop insister sur des faits pareils dans une inscription qui nous donne tantôt εἶναι et tantôt ἶναι, tantôt Ἁλικαρνατέων et tantôt Ἁλικαρ[να]σσέων, Ἁλικαρνησσόν.

On peut facilement observer que, s'il manque quelque chose à la fin de cette ligne, il ne manque au plus qu'une lettre, et même il est très probable qu'il ne manque rien, non plus que dans les lignes suivantes. J'ai donc rejeté le supplément ὅτ[ι δ']ἂν de Sauppe ou ὅτ[ου δ'] ἂν de Rühl, et, plutôt que d'admettre l'ὅτ[ε] ἂν de Newton, j'ai cru préférable de lire simplement ὅταν, ou, si l'on veut, ὅτ' ἂν, qui donne parfaitement le sens de *lorsque* ici voulu.

L. 41-45. On lisait, et M. Rühl lit encore : Ἁλικαρνασσέων δὲ τωσσυμπάντων τ[ούτ]ῳ ἐλεύθερον εἶναι ὃς ἂν ταῦτα μὴ παραβαίνῃ κατόπερ τὰ ὅρκια ἔτα[μον] καὶ ὡς γέγραπται ἐν τῷ Ἀπολλωνίῳ ἐπικαλεῖν. Naturellement, d'après cette lecture, il fallait construire τούτῳ ἐλεύθερον εἶναι ἐπικαλεῖν, et M. Sauppe a eu parfaitement raison de se récrier sur l'usage insolite d'ἐλεύθερος dans un sens pareil. Mais et lui, et M. Newton ensuite, ont eu tort de ne pas voir que le sens inusité d'ἐλεύθερος n'est ici qu'un résultat de la tournure donnée à la proposition par le supplément τ[ούτ]ῳ, et que par conséquent il aurait fallu chercher si un autre supplément ne donnerait pas au mot ἐλεύθερος sa valeur habituelle, à la proposition tout entière une tournure un peu plus grecque. Voilà pourquoi j'ai substitué τ[ρόπ]ῳ, qui nous donne pour la lacune

(1) M. Sauppe a eu tort sans doute (pages 323 et suiv.) de trouver, dans le neutre τοῦτο, une objection contre l'unité de cette proposition, que M. Newton avait fort bien devinée.

(2) Voir Wecklein, *Curae epigraphicae*, p. 45 et suiv.; La Roche, dans la *Zeitschrift für die oesterr. Gymnasien*, 1865, p. 89 et suiv.; Meyer, *Griechische Grammatik*, § 115.

exactement le même nombre de lettres que τ[ούτ]ῳ. On voit, sans que je le dise, qu'ainsi le mot ἐλεύθερος reprend sa propre signification, et qu'il s'oppose au mot πεπρῆσθαι, dont l'idée domine à la fin de la proposition antécédente.

On a laissé passer sans s'y arrêter κατόπερ, comme s'il pouvait être l'équivalent de κατάπερ (καθάπερ), oubliant ce qu'il y a d'étrange en cela et oubliant aussi que dans la ligne 19 on trouve κατάπερ et non κατόπερ. Et cependant on n'a pas manqué de remarquer que dans ce texte O représente souvent OΥ, et on a fort bien reconnu que l'ΑΠΟ de la ligne 18 représente ἀπ' οὗ (ἀφ' οὗ). On aurait donc dû, ainsi que je le fais, reconnaître un fait pareil dans ce ΚΑΤΟΠΕΡ, et lire κατ' ὅπερ (καθ' οὕπερ). On expliquera facilement ce génitif si on remarque qu'il s'agit d'ὅρκια et si on se souvient des expressions ὀμνύναι κατὰ τῶν παίδων, καθ' ἱερῶν, etc.

Le supplément ὅρκια ἔτα[μον] est aussi étrange et insoutenable. Cet actif donne une idée beaucoup plus déterminée que l'ensemble de l'inscription ne nous permet de l'attendre. Après ce qu'on vient de lire, et qui est si impersonnel, on est étonné de cet ἔταμον, et on se demande : *Qui?* Si donc on croyait indispensable de reconnaître ici l'expression ὅρκια τέμνειν, il vaudrait mieux substituer la forme plus impersonnelle ἐτά[μη]. Mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de songer à cette expression. Nous avons ici une spécification, qui explique ταῦτα μὴ παραβαίνῃ, et nous dit que ταῦτα signifie : ἐπικαλεῖν, d'après la loi présente en ce qui concerne les serments à prêter, et d'après la loi ordinaire (écrite dans le temple d'Apollon) pour le reste de la procédure. Voilà pourquoi, guidé par καὶ ὡς γέγραπται qui suit immédiatement, j'ai préféré restituer ἐτά[χθη], qui donne aussi pour la lacune le même nombre de lettres qu'ἔτα[μον].

Quant à l'interprétation de l'inscription, la difficulté n'est pas tant dans les détails que dans l'ensemble. Il s'agit de trouver l'idée qui réunit et lie entre elles les différentes parties de cette loi.

D'abord, la lecture que je viens d'établir nous dit qu'il s'agit de fonds appartenant aux temples. Cela résulte du verbe νεωποιεῖν, et même sans ce verbe on aurait déjà pu s'en aviser en remarquant le titre d'ἱερᾶ, donné à l'ἀγορά dans laquelle cette loi a été décidée (1). Sans doute à l'époque de cette inscription ce n'était pas un titre oiseux, et on aurait tort de le rapprocher des expressions ἱερὸς δῆμος, ἱερὰ γερουσία, ἱερὰ σύγκλητος, ἱερὰ βουλή qu'on trouve si fréquemment dans les inscriptions et les médailles, surtout en Asie Mineure, aux temps romains (2).

(1) La position du mot ἀγορά est telle ici qu'on ne peut l'entendre, ainsi que le veut M. Sauppe (p. 318 et suiv.), comme désignant un lieu : il indique la *réunion* tenue tel jour de tel mois. La valeur du mot est proportionnée à celle du mot σύλλογος, et on comprend pourquoi ce n'est pas une ἐκκλησία.

(2) V. TITTMANN, *Darstellung der griech. Staatsverfass.*, pag. 477 et suiv.

On s'explique fort bien ce titre si on suppose que c'était une des séances du σύλλογος, spécialement consacrée aux affaires religieuses, à l'administration des temples, etc. On sait qu'à Athènes la quatrième séance de chaque mois était consacrée aux ἱερὰ καὶ ὅσια (1).

On voit qu'alors Salmakis et Halicarnasse avaient encore une administration séparée avec des fonctionnaires particuliers. Mais deux localités si rapprochées avaient des intérêts communs; ils étaient traités dans les réunions d'un σύλλογος, où chacune des deux localités était représentée, et dont les décisions étaient sanctionnées par le dynaste; comme de raison, l'inscription même nous fait comprendre qu'Halicarnasse tient une position prééminente vis-à-vis de l'autre communauté plus petite. Parmi ces affaires auxquelles les deux localités étaient également intéressées, il y avait celles des temples, qui, se trouvant, paraît-il, entre l'une et l'autre, touchaient par leur terrain ou leurs dépendances et propriétés aux deux territoires, en telle sorte que toutes les questions concernant leur administration, ou leurs intérêts de toute nature, étaient du ressort du σύλλογος. L'inscription nous offre une loi (νόμος, ligne 34); ce n'est pas toutefois une loi générale et fondamentale, concernant le droit de propriété dans les États de Lygdamis; c'est une loi spéciale, du ressort de l'administration ordinaire, dans laquelle, par conséquent le dynaste n'agit pas de son autorité absolue, mais ne fait qu'unir son nom aux délibérations; et celles-ci ne sont pas celles d'un δῆμος ou d'une βουλή, mais d'un simple σύλλογος, dénomination assez incolore qu'on s'explique dans un État régi par un τύραννος.

Deux articles de cette loi semblent se trouver en contradiction. D'abord on dit qu'il est défendu de remettre les propriétés aux *mnémones* tel et tel, ce qui fait penser que ceux-ci étaient les mnémones alors en charge; mais plus bas on dit que les propriétés doivent rester dans les mains de ceux qui les avaient durant la gestion de ces mnémones, εἰ μὴ ὕστερον ἀπεπέρασαν. D'où il résulterait que ces mnémones étaient alors sortis de charge. On a cru éluder la difficulté en interprétant cet ἐμνημόνευον par « lorsqu'ils entrèrent en charge »; mais cela est impossible. On aurait dit ἔλαχον, ou, d'après le mode, à nous inconnu, d'élection de ces fonctionnaires, on aurait choisi un autre verbe de cette espèce. Telle qu'elle est, l'expression dit de la manière la plus claire et la plus nette que les mnémones mentionnés étaient alors sortis de charge. La seule manière possible, à mon avis, de résoudre la difficulté, est de corriger l'interprétation du premier passage. Il ne faut pas, ainsi qu'on l'a fait jusqu'ici, rapporter la date ἐπὶ Ἀπολωνίδεω κτλ. au verbe παραδίδοσθαι, mais bien aux propriétés (χῆν, οἰκία) et entendre « les terres et les bâtiments datant des mné-

(1) V. SCHOEMANN, *De comit. Athen.*, p. 297 et suiv.

mones tel et tel », c'est-à-dire dont les titres de propriété, de location, ou autres datent de ces mnémones.

L'expression est elliptique, et on ne s'est pas soucié d'ajouter un τῶν devant ἐπὶ, qui aurait pu là rendre plus immédiatement claire pour nous; mais elle n'est pas sans exemple. Ainsi dans une inscription d'Orchomènos publiée par M. Foucart (1), nous trouvons plusieurs fois mentionnées τὰς ὑπεραμερίας τὰς ἐπὶ ἄρχοντος Ξενοκρίτω, c'est-à-dire datées de cet archonte, ce qui est clair; mais dans un autre endroit (ligne 157) de la même inscription nous trouvons τὰς πράξις τὰς ἰώσας Νικαρέτῃ καττᾶς πόλιος Ξενοκρίτω ἄρχοντος, formule dans laquelle la date ne se rapporte pas du tout, comme on pourrait le croire au premier abord, au participe ἰώσας (ἰούσας), mais bien à πράξεις; et M. Foucart a traduit « ses poursuites en recouvrement contre la ville datant de l'archontat de Xénocritos (2) ».

L'expression n'était pas ambiguë pour les habitants d'Halicarnasse, qui savaient fort bien que les mnémones mentionnés dans cette loi étaient sortis de charge, et savaient aussi mieux que nous comment les mnémones attachaient leur nom aux titres ou à certains titres de propriété.

Mais le peu que nous savons sur les attributions de ces fonctionnaires est déjà assez pour que nous ne soyons pas étonnés du fait que nous venons de remarquer. Déjà le passage d'Aristote, souvent cité, sur les mnémones (3), parle des ἀναγραφαί qu'on faisait auprès d'eux. Mais une inscription d'une autre ville de Carie, Iasos, nous en dit encore davantage; dans la liste des biens confisqués et vendus au nom de l'État, on y donne pour chaque lot le nom des deux mnémones qui συνεπώλησαν (4). Il y a cette différence qu'à Iasos les mnémones sont nommés pour la circonstance et chaque lot mis en vente a les siens, tandis qu'à Halicarnasse nous voyons deux mnémones figurer comme fonctionnaires et ne rester en charge que pour un temps déterminé, probablement d'une année.

Le mot τὸ ἄδος (l. 19) n'était connu que par la glosse d'Hésychius : ἄδημα ἢ ἄδος· ψήφισμα, δόγμα (5). Cette signification est parfaitement d'accord avec l'étymologie probable de ce mot, qui, d'après l'anologie de λάχος, λάθος, μάθος etc., peut être rapproché du verbe ἀνδάνω, et pourrait être traduit en latin par *placitum* (ce qui est aussi la traduction usuelle de δόγμα). Ce n'est pas un νόμος ni un ψήφισμα émanant

(1) *Bulletin de corresp. hellénique*, 1879, p. 459; et 1880, p. 1 et suiv.

(2) A la rigueur πράξεις veut dire ici : « droit d'encaisser sur mandat de payement datant de .... »

(3) *Polit.*, VII, 8 : ἑτέρα δ'ἀρχὴ πρὸς ἣν ἀναγράφεσθαι δεῖ τά τε ἴδια συμβόλαια καὶ τὰς κρίσεις ἐκ τῶν δικαστηρίων κτλ.

(4) *Bulletin de corresp. hellénique*, 1881, p. 497 et suiv.

(5) Voir Bergk, *Jahrbücher für Philol.*, 1873, p. 37.

de l'autorité législative souveraine; Hésychius emploie le mot ψήφισμα dans sa signification plus générale et il définit ψηφίσματα· γνῶμαι ἀρέσκουσαι. Ἄδος ne peut être ici qu'un acte de fonctionnaires spécialement chargés d'une branche de l'administration, acte que l'autorité centrale et supérieure ne faisait que sanctionner. D'après les circonstances dans lesquelles nous trouvons ce mot employé ici, il peut être interprété comme un acte de concession de terres et de biens fonds. Il s'agit, nous l'avons vu, de propriétés appartenant aux temples; nous ne pouvons pas dire si l'ἄδος émanait des νεωποῖαι ou des μνήμονες; mais en tout cas il est positif que ceux-ci y avaient apposé leur nom. L'expression τάδε νεωποιεῖν τοὺς μνήμονας nous montre les mnémones dans les rapports que leur charge leur attribuait avec la νεωποιία, sans toutefois les confondre nécessairement avec les νεωποῖαι qui sont nommés dans une autre inscription de la même ville comme garants de la vente des biens appartenant à trois temples. Dans l'inscription en question (qui nous donne une idée des richesses considérables de ces temples) les mnémones ne figurent pas, parce que ce n'est pas un contrat de vente, mais une simple liste de ceux qui ont acheté les biens des débiteurs en retard, biens saisis et vendus au profit des temples qui étaient les créanciers. Probablement ces saisies et ventes eurent lieu en des temps différents, ce qui explique l'absence de toute indication de date dans la formule initiale (1).

Nous ne pouvons pas définir exactement si l'ἄδος dont il s'agit établissait une vente proprement dite, ou bien un bail, un fermage, une location, etc. Les expressions ἔχειν (l. 30) et ὁ νεμόμενος (l. 25) n'impliquent pas nécessairement l'idée d'une propriété absolue du sol, acquise par achat, mais s'appliquent dans l'usage général à celui qui détient ou exploite des propriétés dont il a la jouissance à un titre quelconque. Cela, pour ne citer qu'un exemple, se voit dans une inscription fort importante d'Éphèse (2); cela se voit aussi dans l'autre inscription d'Halicarnasse que nous venons de citer; nous trouvons là la distinction γῆν ἣν αὐτὸς εἶχεν, ἢ ἣν Ἀλέξιος.

L'expression παραδίδοσθαι τοῖς μνήμοσιν a besoin d'éclaircissement.

(1) Cette inscription fut publiée par M. Newton dans ses *Essays on art and archaeology* (London, 1880), p. 428 et suiv., et par M. Haussoullier dans le *Bulletin de corresp. hellénique*, 1880, p. 295 et suiv. Voici le commencement: Θεοί. Οἵδε ἐπρίαντο παρὰ τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ τῆς Ἀθηναίης καὶ Παρθένου γέας καὶ οἰκίας τῶν ὀφειλόντων τοῖς θεοῖς τούτοις. βεβαιοῦν δὲ τοὺς θεοὺς τὸν ἅπαντα χρόνον, συμβεβαιοῦν δὲ τοὺς νεωποίας τῶν θεῶν τοὺς ἀεὶ ὄντας καὶ ἐξορκίζεσθαι κατὰ τάδε. L'inscription paraît un peu plus récente que celle dont nous nous occupons.

(2) Wood, *Discoveries at Ephesus; Inscriptions from the city and suburbs*, p. 12, l. 13: ὅσοι — ἔχουσιν τὰ κτήματα καὶ νέμονται; il s'agit de biens détenus à de certaines conditions. Ainsi, dans une inscription d'Ithaque (*C. I. G.* 1926), ὁ ἔχων καὶ καρπούμενος n'est pas nécessairement le propriétaire du sol sacré, quoi qu'en dise Franz.

Le cas d'une παράδοσις est indiqué entre autres dans les tables d'Héraclée, dans lesquelles, on le sait, il s'agit d'un bail à culture perpétuelle de propriétés appartenant à un temple : αἴ τινι κα ἄλλῳ παρδῶντι τὰν γᾶν, ἂν κα αὐτοὶ μεμισθώσωνται, ἢ ἀρτύσωντι ἢ ἀποδῶντι τὰν ἐπικαρπίαν κτλ. (I, 106 et suiv.). Seulement, dans notre inscription, ce cas est d'une nature spéciale, car il ne s'agit pas de la remise des propriétés à un ou plusieurs particuliers, mais aux mnémones, c'est-à-dire à des fonctionnaires publics qui interviennent dans les ventes ou autres adjudications des biens publics et, comme on le voit dans la ligne 21, dans les contestations relatives à ces biens. Nous ignorons si complètement les institutions d'Halicarnasse et les conditions dans lesquelles celles-ci se trouvaient au temps exceptionnel de Lygdamis, que nous ne pouvons que nous adresser à l'inscription elle-même pour nous éclairer sur ce sujet. Si nous voulons, — et nous devons je crois le vouloir, — qu'il y ait quelque lien entre les différentes dispositions contenues dans cette loi, il nous faut supposer que cette παράδοσις τοῖς μνήμοσιν, dont nous ignorons la forme, les conditions et la raison juridique ou traditionnelle, était ou pouvait être un subterfuge que la loi jusqu'alors avait permis ou toléré, par lequel les détenteurs de certaines propriétés, appartenant ou ayant appartenu aux temples, pouvaient réussir à échapper à toute contestation légale. Probablement cette cession ou remise était simulée, et pouvait se réduire à une formalité, qui n'empêchait pas son auteur de jouir de son bien, et qui le mettait à l'abri des poursuites et même intimidait ceux qui auraient voulu ἐπικαλεῖν. C'est cet abus d'un côté et cette timidité de l'autre que le σύλλογος veut faire cesser par cette loi ou cette ordonnance adressée aux mnémones.

Voici donc comment j'explique le sujet de l'inscription.

Durant la gestion des mnémones mentionnés dans le texte avait eu lieu un ἄδος, ou même plusieurs actes de cette espèce, donnant en fermage (supposons cela) des biens fonds appartenant aux temples. Par un défaut de forme, ou pour d'autres raisons que nous ne sommes pas à même de déterminer, cet ἄδος avait produit des conflits d'intérêts et donné lieu à de nombreuses contestations; mais, par un procédé abusif, les détenteurs des propriétés en question échappaient aux contestations moyennant une remise des propriétés aux mnémones, acte d'où résultait un état de choses assez délicat et même dangereux pour qui aurait voulu intenter un procès. Ces abus furent pris en considération dans une des séances que le σύλλογος consacrait aux affaires de l'administration religieuse, et, pour les faire cesser, on prit les mesures indiquées dans la loi que nous avons sous les yeux. D'après celle-ci : est interdite toute remise aux mnémones des propriétés sacrées datant des mnémones mentionnés; sont responsables de ces propriétés, devant la loi, ceux dans les mains desquels elles se

sont trouvées durant la gestion des mnémones mentionnés, à moins que dans l'intervalle entre cette gestion et la promulgation de la loi ils n'aient fait passer les propriétés dans d'autres mains. D'autre part, tous ceux qui auront des droits à faire valoir au sujet de ces propriétés, et qui voudront réclamer devant la loi, sont autorisés à le faire dans le terme de dix-huit mois (à dater du jour où l'ἄδος relatif à ces propriétés a eu lieu), ou même après ce terme s'ils veulent; avec cette distinction pourtant que, pour les réclamations présentées avant le terme de dix-huit mois, on demandera que les δικασταί prêtent serment d'après les prescriptions et les formules établies dans la loi en vigueur, si toutefois les mnémones trouvent que ces prescriptions et formules soient valables pour le cas, tel qu'il se présentera; si les réclamations sont présentées après le terme indiqué, alors on demandera le serment tant au détenteur des propriétés contestées, qu'aux juges, auxquels on donnera un ἡμίεκτον d'indemnité; et ces serments seront prêtés en présence de l'auteur de l'action judiciaire.

Le σύλλογος a prévu que les détenteurs des propriétés feraient leur possible pour faire abolir cette loi, et a ajouté une sanction qui est assez fréquente dans les lois et décrets des Grecs (1), mais qui est ici remarquable par une sévérité moins ordinaire. Tout homme qui voudra annuler cette loi ou en proposer l'abrogation (2) est condamné à la confiscation des biens au profit du temple d'Apollon et à l'exil perpétuel, et, si la valeur de ses biens n'atteint pas dix statères, il est condamné à être vendu comme esclave, sous condition d'exportation et sans pouvoir jamais revenir à Halicarnasse. D'autre part la loi encourage tous les citoyens qui en auraient le droit à poursuivre ou à réclamer; elle leur garantit qu'ils ne courent aucunement le risque de perdre aucun des droits des libres citoyens d'Halicarnasse, pourvu qu'ils ne transgressent pas ce qui est ici prescrit, c'est-à-dire qu'ils procèdent aux poursuites en observant, pour les ὄρκια, ce qui est indiqué dans la loi présente, et, pour le reste, ce qui est indiqué dans la loi qui se trouve gravée dans le temple d'Apollon.

On voit que le σύλλογος maintient pour les procès et réclamations la procédure ordinaire et renvoie pour celle-ci à la loi en vigueur, à l'exception de ce qui concerne les serments, un point très essentiel dans le droit ancien, comme on sait; à ce sujet il fait une distinction entre ceux qui procéderont avant ou après le terme de dix-huit mois, à partir de la date de l'ἄδος. Pourquoi ce terme et pourquoi cette distinction? Voici ce que je suppose. Les mnémones étaient annuels et ceux dont il s'agit avaient fonctionné durant l'année précédente. Leurs successeurs avaient accepté durant un certain temps les remises abu-

(1) Voir Boeckh, *Kleine Schriften*, VI, 181.

(2) Προσθῆται ψῆφον, l. 33; les Athéniens disaient προτιθέναι γνώμην dans ce sens. Voir Schoemann, *De comitiis Ath.*, p. 104 : c'est « proposer une délibération ».

sives des propriétés, de manière qu'ils en portaient la responsabilité. La nouvelle loi qui abolissait ces remises devait donc faire quelque distinction entre les réclamations qui auraient lieu durant la gestion des mnémones actuels, et celles qui auraient lieu durant celle de leurs successeurs. En calculant la date où l'ἄδος avait eu lieu sous les mnémones précédents et la date de la loi présente, on trouvait qu'un terme de dix-huit mois était suffisant pour liquider toutes les affaires de cette espèce dans lesquelles les mnémones actuels avaient engagé leur responsabilité. Pour celles-ci on ne demandait le serment qu'aux δικασταί; on ne pouvait pas en demander aux mnémones qui, comme fonctionnaires publics, étaient déjà liés par le serment prêté lors de leur entrée en fonctions. D'après cela on devrait dire que les δικασταί à qui on demande le serment pour chaque cas étaient nommés pour la circonstance; mais on peut douter si ceux qu'on appelle ici δικασταί fonctionnaient comme juges ou comme témoins; dans plusieurs inscriptions de Mylasa nous voyons figurer les δικασταί comme témoins dans des ventes ou locations de biens fonds (1). Mais après dix-huit mois à partir de l'ἄδος, c'est-à-dire lorsqu'il y aurait d'autres mnémones dont les noms ne seraient pas engagés par des παραδόσεις de cette espèce, le serment devait être prêté non seulement par les δικασταί, mais aussi par le détenteur des propriétés contestées, parce qu'alors le cas ne pourrait plus se présenter que ces propriétés fussent enregistrées sous le nom des mnémones.

Dans ce dernier cas, comme l'État était désintéressé et qu'il s'agissait d'une contestation entre particuliers, les δικασταί avaient droit à une indemnité de la part des parties en litige.

Il se peut que l'inscription continuât sur une autre face, ainsi que M. Rühl croit pouvoir le supposer. Le σύλλογος peut bien avoir ajouté d'autres dispositions à celle-ci; mais ce qui nous reste offre un sens tout à fait complet et ne laisse rien désirer après le dernier mot lisible.

D. COMPARETTI.

Florence, février 1882.

(1) Voir Le Bas et Waddington, *Inscriptions d'Asie Mineure*, 414 : *Bulletin de correspondance hellénique*, V, pag. 107, 112 (14), 118.

ANIMADVERSIONES CRITICAE ET PHILOLOGICAE

AD EURIPIDEM

OREST. 11 οὗτος φυτεύει Πέλοπα, τοῦ δ' Ἀτρεὺς ἔφυ,
ᾧ στέμματα ξήνασ' ἐπέκλωσεν θεὰ
ἔριν. Θυέστῃ πόλεμον ὄντι συγγόνῳ
θέσθαι· τί τἄρρητ' ἀναμετρήσασθαί με δεῖ;

Deleto manifesto glossemate vocis πόλεμον, poetice eo sensu usurpatae, emendandum crediderim :

ἐπέκλωσεν θεὰ
θέσθαι Θυέστῃ πόλεμον ὄντι συγγόνῳ·
<καίτοι> τί τἄρρητ' ἀναμετρήσασθαί με δεῖ;

Necessario autem sententia postulat, ut addatur καίτοι, quod fieri potest ut legerit Pseudo-Lucianus *Amor.* 53 extr., ubi editur : καὶ τί τἄρρητ' κτέ.

Vs. 73 Helena ad Electram :

πῶς, ὦ τάλαινα, σύ τε κασίγνητός τε σὸς
τλήμων Ὀρέστης μητρὸς ὅδε φονεὺς ἔφυ;

Non tantum soloece dictum est ἔφυ pro ἔφυτε, sed longe aliud Helenam quaesivisse apparet ex Electrae responso :

Ἑλένη, τί σοι λέγοιμ' ἂν ἃ γε παροῦσ' ὁρᾷς
ἐν ξυμφοραῖσι τὸν Ἀγαμέμνονος γόνον;

vel potius δόμον, ut legendum suspicor, sequitur enim :

ἐγὼ μὲν ἄϋπνος, πάρεδρος ἀθλίῳ νεκρῷ,
νεκρὸς γὰρ οὗτος οὕνεκα σμικρᾶς πνοῆς,
θάσσω· κτέ.

Non igitur inepte rogaverat id quod iuxta cum omnibus Graecis noverat (cf. 260 sqq.), sed, nisi fallor, hoc :

πῶς, ὦ τάλαινα, σύ τε κασίγνητός τε σὸς
τλήμων Ὀρέστης <ἔχετε> μητρὸς ὅδε φονεύς;

Recens vulgatae scripturae testis Thomas Magister neminem, credo, morabitur.

Vs. 205 ἄγαμος ἔπιδ' ἄτεκνος ἄτε βίοτον ἀ
μέλεος ἐς τὸν αἰὲν ἕλκω χρόνον.

Si quis semel agnovit ἄτε nihil esse praeter dittographiam trium primarum litterarum vocabuli praecedentis, facile mecum et numeros et sententiam corrigat scribendo :

ἄγαμος ἐπεὶ (Herm.) ἄτεκνος βίοτον <ἄθιον> ἀ
μέλεος ἐς τὸν αἰὲν ἕλκω χρόνον.

Vs. 289 εἰ κατ' ὄμματα
ἐξιστόρουν νιν μητέρ' εἰ κτεῖναί με χρή,
πολλὰς γενείου τοῦδ' ἂν ἐκτεῖναι λιτὰς
μὴ τῆς τεκούσης ἐς σφαγὰς ὧσαι ξίφος.

Non solum κακόφωνον est ἐκτεῖναι praegresso in eadem senarii parte εἰ κτεῖναι, sed ipsa locutio ἐκτείνειν λιτάς suspecta est. Quippe verba ἐκτείνειν et ἀποτείνειν de longa oratione usurpari solent, non de precibus, quod sciam, de quibus potius ἐντείνειν (quod tamen non magis dici videtur) adhiberi posse credideris. Infra 382 translate dicitur :

τῶν σῶν δὲ γονάτων πρωτόλεια θιγγάνω
ἱκέτης, ἀφύλλους στόματος ἐξάπτων λιτάς

cuius metaphorae rationem aperit locus *Iph. A.* 1216

ἱκετηρίαν δὲ γόνασιν ἐξάπτω σέθεν
τὸ σῶμα τοὐμόν

neque igitur recte eo exemplo utaris ad coniciendum :

πολλὰς γενείου τοῦδ' ἂν ἐξάπτειν λιτάς.

sed et lenius et melius conicias :

πολλὰς γενείου τοῦδ' ἂν ἱέναι λιτάς

ut legitur *Elect.* 592 :

ἄνεχε χέρας, ἄνεχε λόγον, ἴει λιτὰς
λιτὰς ἐς θεούς κτέ.

et *Phoen.* 1373 ἧκεν ἀράς. In genetivo γενείου τοῦδ' sine praepositione πρός apud verba precandi haerendum non est. *Hec.* 753 :

Ἀγάμεμνον, ἱκετεύω σε τῶνδε γουνάτων
καὶ σοῦ γενείου δεξιᾶς τ' εὐδαίμονος.

Corruptelae origo fallet neminem.

Vs. 448 ἐς σ' ἐλπὶς ἡ 'μὴ καταφυγὰς ἔχει κακῶν.

Non temere Madvigius offendit in eo, quod spei tribuatur quod est sperantis, sed non admodum mihi placet viri praeclari coniectura :

ἐς σ' ἐλπὶς ἡ 'μὴ καταφυγῆς ἧκει κακῶν.

Mihi venit in mentem :

ἐς σ' ἐλπὶς ἡμῖν καταφυγὰς ἔχειν κακῶν

ubi, si ἐλπίς magis est *opinio* et *fiducia aliquid esse* quam *spes aliquid fore,* recte habet infinitivus praesentis. Recte autem dicitur καταφυγὰς ἔχειν ἔς τινα, ut infra est καταφυγὰς ποιεῖσθαι ἔς τινα. Vs. 567 :

εἰ γὰρ γυναῖκες ἐς τόδ' ἥξουσιν θράσους
ἄνδρας φονεύειν, καταφυγὰς ποιούμεναι
ἐς τέκνα κτέ.

Verte : *speramus nos in te habere malorum refugium.*

Vs. 508 εἰ τόνδ' ἀποκτείνειεν ὁμόλεκτρος γυνή,
χὠ τοῦδε παῖς αὖ μητέρ' ἀνταποκτενεῖ
κἄπειθ' ὁ κείνου γενόμενος φόνῳ φόνον
λύσει, πέρας δὴ πῶς κακῶν προβήσεται ;

Cum praesertim Orestes uxorem nondum habeat, necessarium videtur :

εἰ τόνδ' ἀποκτενεῖ ποθ' ὁμόλεκτρος γυνή κτέ.

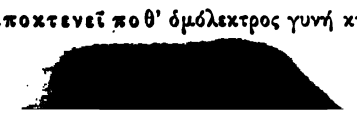

Vs. 607 Tyndareus ad Orestem :

ἐπεὶ θρασύνει κοὐχ ὑποστέλλει λόγῳ,
οὕτω δ' ἀμείβει μ' ὥστε μ' ἀλγῆσαι φρένα,
μᾶλλον μ' ἀνάξεις ἐπὶ σὸν ἐξελθεῖν φόνον.

Sic edidit Dindorfius ex melioribus libris pro ἀνάψεις, quod recepit Porsonus. Ut locus non est verbo ἀνάγειν, ita sententiae aptissimum est ἀνάπτειν, *incendere*. Sed manifesto vitiosum est futurum tempus, et requiritur :

μᾶλλον μ' ἀνάπτεις ἐπὶ σὸν ἐξελθεῖν φόνον.

Vs. 673 matricida ad Menelaum :

ὦ πατρὸς ὅμαιμε θεῖε, τὸν κατὰ χθονὸς
θανόντ' ἀκούειν τάδε δόκει ποτωμένην
ψυχὴν ὑπέρ σου καὶ λέγειν ἀγὼ λέγω.

Poterat Menelaus putare Agamemnonis umbram audire filii preces, sed qui, quaeso, existimare poterat, eam eadem dicere quae filium, et, quod etiam absurdius, simul dicere et audire? Apage ineptias, et corrige sodes :

κἀλέγειν ἀγὼ λέγω,

et cordi habere quae ego dico. Rarissimum in tragoedia verbum (solus usus est in superstitibus fabulis Aeschylus *Suppl.* 751) facile fefellit librarios. Rarius quidem, sed ponitur tamen verbum ἀλέγειν sine negatione. Cf. Hom. *Il.* IX 504, *Od.* VI 268.

Vs. 904 Ἀργεῖος οὐκ Ἀργεῖος, ἠναγκασμένος.

Olim scribendum proposueram ἐξηκασμένος, quam coniecturam nuper repetivit Naberus in *Mnemosyne*. Conferebam Aesch. *Ag.* 1217.

Vs. 959 πρόσωπον ἐς γῆν σὸν βαλοῦσ' ἄφθογγος εἶ,
ὡς ἐς στεναγμοὺς καὶ γόους δραμουμένη.

Ineptum sane est δραμουμένη, sed quod apte substituas frustra quaesiveris. Dubito vero num versus sit genuinus. Optime saltem abesse potest et facile potuit fingi propter subsequentes Electrae que relas :

κατάρχομαι στεναγμόν κτέ.

Nec sane a poetastro aptius verbum pro isto δραμούμενος requirimus.

Vs. 819

τὸ καλὸν οὐ καλόν, τοκέων
πυριγενεῖ τέμνειν παλάμᾳ
χρόα, μελάνδετον δὲ φόνῳ
ξίφος ἐς αὐγὰς ἀελίοιο δεῖξαι·
τὸ δ' αὖ κακουργεῖν ἀσέβεια μαινόλις
κακοφρόνων τ' ἀνδρῶν παράνοια.

Brevis esse possum, cum videam Weilium iam intellexisse corrigendum esse τόδ' et κακούργων, sed dubito num servari poterit vocula αὖ. Malim certe per interrogationem

τόδ' οὐ κακούργων ἀσέβεια μαινόλις
κακοφρόνων τ' ἀνδρῶν παράνοια;

istud (facinus) *nonne est maleficorum vesana impietas* cett.?

Vs. 1045

ὦ φίλτατ'; ὦ ποθεινὸν ἥδιστόν τ' ἔχων
τῆς σῆς ἀδελφῆς ὄνομα καὶ ψυχὴν μίαν.

Ingeniose Weilius, sed structura durissima :

ἔχω
τῇ σῇ τ' ἀδελφῇ σ' ὄνομα καὶ ψυχὴ μία

et displicet tam vocula τε istic posita quam ὄνομα pro quo cum Hartungio hic malim ὄμμα. Conieci :

ὦ φίλτατ', ὦ ποθεινὸν ἥδιστόν τ' ἔχων
σὺ τῇδ' ἀδελφὸν ὄμμα καὶ ψυχὴν μίαν.

O carissime, o tu qui desiderabile et dulcissimum habes fraternum mihi vultum et concordem animum. Cf. supra 222 :

ἀδέλφ' ἀδελφῇ χειρὶ θεραπεύειν μέλη.

Fieri tamen potest ut servato ὄνομα scribere sufficiat

σὺ τῇδ' ἀδελφὸν ὄνομα κτέ.

Vs. 1639

ἐπεὶ θεοὶ τῷ τῆσδε καλλιστεύματι
Ἕλληνας εἰς ἓν καὶ Φρύγας ξυνήγαγον
θανάτους τ' ἔθηκαν, ὡς ἀπαντλοῖεν χθονὸς
[illegible] θνητῶν ἀφθόνου πληρώματος.

Displicet hic notio ἄφθονος, quae non nisi in bonam partem adhiberi solet, et ambabus arriperem, sicubi in codice repertum foret

ὕβρισμα θνητῶν ἀναρίθμου πληρώματος.

Vs. 1686 de Helena ad astra sublata :

ἔνθα παρ' Ἥρᾳ τᾷ θ' Ἡρακλέους
Ἥβᾳ πάρεδρος θεὸς ἀνθρώποις
ἔσται σπονδαῖς ἔντιμος ἀεί,
σὺν Τυνδαρίδαις [τοῖς Διὸς υἱοῖς]
ναύταις μεδέουσα θαλάσσης.

Admodum mihi suspectum est inutile additamentum τοῖς Διὸς (alii codd. Ζηνὸς) υἱοῖς etiam propter formam υἱοῖς pro υἱέσιν. Euripides certe dedisset κούροισι Διός. Quanto autem suavius ea verba omittentur!

ANDROMACH. 56 serva ad eram :

δέσποιν', ἐγώ τοι τοὔνομ' οὐ φεύγω τόδε
καλεῖν σ', ἐπείπερ καὶ κατ' οἶκον ἠξίουν
τὸν σόν, τὸ Τροίας ἡνίκ' ᾠκοῦμεν πέδον·
εὔνους δὲ καὶ σοὶ ζῶντί τ' ἦν τῷ σῷ πόσει,
καὶ νῦν φέρουσά σοι νέους ἥκω λόγους,
οἵκτῳ τῷ σῷ· κτέ.

Euripides sane scribere potuit εὔνους δ' ἀεί σοι κτέ., quod coniecit Hartung, sed tradita scriptura magis favet leniori correctioni

εὔνους δ' ἐκεῖ σοι ζῶντί τ' ἦν τῷ σῷ πόσει.

Cum enim ἐκεῖ tantumdem valet quantum ἡνίκα ἐν Τροίᾳ ᾠκοῦμεν, recte opponitur καὶ νῦν.

Vs. 74 Andromache:

ἀπωλόμην ἄρ', ὦ τέκνον, κτενοῦσί σε
δισσοὶ λαβόντες γῦπες. ὁ δὲ κεκλημένος
πατὴρ ἔτ' ἐν Δελφοῖσι τυγχάνει μένων.

Neoptolemus non erat *nomine*, sed *re*, pater Molossi, nec κεκλημένος significare potest *arcessitus*, nam id procul dubio in prologo vs. 50 sqq. significatum fuisset ab Andromacha, aut saltem aliunde appareret. Scribendum suspicor :

ὁ δὲ κεκτημένος
πατὴρ ἔτ' ἐν Δελφοῖσι τυγχάνει μένων

i. e., *sed erus meus tuus pater* cett. Noto usu ὁ δεσπότης Attice vocatur ὁ κεκτημένος (1). Sed fortasse praeterea scribendum πατήρ (μ') κτέ.

Vs. 100
χρὴ δ' οὔποτ' εἰπεῖν οὐδέν' ὄλβιον βροτῶν,
πρὶν ἂν θανόντος τὴν τελευταίαν ἴδῃς
ὅπως περάσας ἡμέραν ἥξει κάτω.

Nescio an corrigendum sit ἥκει. *Neminem beatum vocare oportet, priusquam videris, quomodo ultimo perfunctus die ad inferos descenderit,* non *descensurus sit*, ut arbitror. Non melius habet vulgata lectio quam si diceres πρὶν ἂν ἴδῃς θανούμενον pro θανόντα.

Vs. 166
σαίρειν τε δῶμα τοὐμὸν ἐκ χρυσηλάτων
τευχέων χερὶ σπείρουσαν Ἀχελῴου δρόσον.

Proprium hac in re vocabulum est ῥαίνειν, neque umquam in bono scriptore vidi σπείρειν sic usurpatum. An forte, cum olim legeretur:

τευχέων χερὶ ῥαίνουσαν κτέ.

aliquis de metro temere sollicitus pro eo substituit σπείρουσαν? Verbo ῥαίνειν Euripides usus est fr. 388, *Iph. A.* 1515 et auctor *Rhesi* 73.

HELEN. 284
τὼ τοῦ Διὸς δὲ λεγομένω Διοσκόρω
οὐκ ἐστόν.

Wilamowitz pro Διὸς rescribi iussit πατρός, Schenkl pro Διοσκόρω coniecit κόρῳ 'ν βροτοῖς. Verum videtur:

τὼ τοῦ Διὸς δὲ λεγομένω δισσὼ κόρω κτέ.

Infra 1643 δισσοὶ δέ σε Διόσκοροι καλοῦμεν. *Iph. A.* 768 καὶ τῶν ἐν αἰθέρι δισσῶν Διοσκούρων. Ad dualem cf. *Or.* 1555 δισσοῖν λεόντοιν. *Ion.* 23 δισσὼ δράκοντε. *Phoen.* 1371 δισσὼ στρατηγώ. *Heracl.* 854 δισσὼ ἀστέρε.

Vs. 323
ἀλλ' ἐμοὶ πιθοῦ·
τάφον λιποῦσα τόνδε σύμμιξον κόρῃ,
ὅθενπερ εἶσει πάντα· Τἀληθῆ φράσαι
ἔχουσ' ἐν οἴκοις τοῖσδε, τί βλέπεις πρόσω.

Madvig rectius interpungi iussit: κόρῃ. Ὅθενπερ — τἀληθῆ, φράσαι, ἔχουσ' — πρόσω, ut φράσαι sit *considera*, sed neque φράζεσθαι Euripidi

(1) Contrario vitio nuperrime liberavi Cassium Dionem (62, 4, 3), cl. Thuc. IV, 64, 3, in libro, qui inscribitur *Lectiones Rheno-traiectinae,* Lugd. Bat., ap. E. J. Brill, pag. 92.

est *considerare*, sed *intellegere*, *sentire* (cf. *Med.* 655, *Hec.* 546), neque loco aptum videtur eiusmodi additamentum. Vocem mendosam esse intellexit Heimsoeth, sed quod substituit μαθεῖν a mutationis lenitate parum commendatur. Scribendum suspicor :

σύμμειξον (pro σύμμιξον) κόρῃ.
ὅθενπερ εἶσει πάντα τἀληθῆ σάφα,
ἔχουσ' ἐν οἴκοις τοῖσδε, τί βλέπεις πρόσω;

Σάφα (pro σαφῶς) εἰδέναι cum aliis tum nostro est in deliciis. Cf. *Med.* 94, 696, 963, 1066, 1362. *Or.* 259. *Phoen.* 1611. *Hipp.* 1331. cett.

Vs. 377. Queritur Helena :

ὡς πολὺ ματρὸς ἐμᾶς ἔλαχες πλέον
ἃ μορφᾶς θηρῶν λαχνογυίων
ὄμματι λάβρῳ σχῆμα διαίνεις
ἐξαλλάξασ' ἄχθεα λύπης.

Sic edidit Dindorflus ex leni Hermanni coniectura pro librorum lectionibus μορφᾷ et λεαίνης, sed posteriorem correctionem non intellego. Nam quod voluisse videtur Hermannus Callistonem, quam haec verba spectant, mutatam in ursam novam formam plorare, id pugnat et cum sequentibus ἐξαλλάξασ' ἄχθεα λύπης et cum universa sententia, cum Callisto Leda multo felicior ab Helena praedicetur non ob aliam causam, credo, quam quod in ursam conversa perdidisset malorum memoriam et conscientiam. Itaque potius expectabam huiuscemodi scripturam :

ὡς πολὺ ματρὸς ἐμᾶς ἔλαχες πλέον,
ἃ μορφᾶς θηρῶν λαχνογυίων
ὄμματι λάβρων σχῆμ' ἐλελόγχεις
ἐξαλλάξασ' ἄχθεα λύπης.

Quae — nacta eras. Loquitur enim de Callistone, ut de vetustae fabulae muliere.

Vs. 578 τὸ σῶμ' ὁμοῖον (sic l. pro ὅμοιον), τὸ δὲ σαφές μ' ἀποστερεῖ.

Nimia moliuntur viri docti conicientes aut τοῦ σαφοῦς δ' ἀπεστέρην (inepto aoristo Hartung) aut τοῦ σαφοῦς δ' ἀποστατῶ (Schenkl). Nihil reconditius latet quam :

τὸ δὲ σαφές (γέ) μ' ἀποτρέπει.

scil. δοκεῖν ὁρᾶν ἐμὴν δάμαρτα, quae facile supplentur ex Helenae quaestione :

οὐ γάρ με λεύσσων σὴν δάμαρθ' ὁρᾶν δοκεῖς;

Verte « *simile corpus, at vero dehortatur me certitudo* (evidentia), quominus meam uxorem intueri videar ». Menelao τὸ σαφές erat personata Helena, quam Troia secum avectam modo reliquerat.

Ἀποτρέπειν, non aliter quam προτρέπειν, regit infinitivum. Cf. Demosth. LX, 526.

Vs. 654 ἐμὰ δὲ δάκρυα χαρμονᾶν πλέον ἔχει
[χάριτος ἢ λύπας].

Deleto glossemate metrico, nihil neque sententiae deerit neque numeris.

Vs. 859 ἐκβαίνει δόμων
ἡ θεσπιῳδὸς Θεονόη · κτυπεῖ δόμος
κληθρων λυθέντων . φεῦγ' . ἀτὰρ τί φευκτέον.

Wilamowitz coniecit κτυπεῖ δ' ὁδός, leniter, sed inepte; crepant enim *fores*, non *limen*. Nec tollenda asyndesia, quae commotiori orationi accommodatissima est. Cll. *Orest.* 1366 et *Rhes.* 566 ferme suspiceris

κτύπον κλύεις
κληθρων λυθέντων. φεῦγ'. κτέ.

ut δόμος, quod etiam ingratum est post δόμων, sit deficientis pedis supplementum.

Vs. 1378 ὡς τῷ θανόντι χάριτα δὴ ξυνεκπονῶν.

Δῆθεν ἐκπονῶν corrigendum esse vidit Cobet. Sed non magis ferenda pessima forma (qua usi sunt seri *Anthologiae* poetae) χάριτα pro χάριν. Transponatur

ὡς τῷ θανόντι δῆθεν ἐκπονῶν χάριν.

Quo facto melius ironica vox δῆθεν statim sequitur post θανόντι quo pertinet. Re vera enim sibi, non mortuo, grates peragebat Menelaus.

Vs. 1548 ἐς ναῦν ἐχώρουν Μενέλεῳ ποντίσματα
φέροντες.

Postquam olim proposui κτερίσματα, emendationem meam perfecit dilectissimus discipulus COENEN in dissertatione academica *de metaphoris apud tragicos*, qui deleto glossemate Μενέλεῳ verissime reposuit:

ἐς ναῦν ἐχώρουν πόντια κτερίσματα
φέροντες.

TROAD. 220

καὶ τὰν Αἰτναίαν Ἡφαίστου
Φοινίκας ἀντήρη χώραν
Σικελῶν ὀρέων ματέρ' ἀκούω
καρύσσεσθαι στεφάνοις ἀρετᾶς · κτέ.

Ὀρέων, quod sciam, semper adhuc habitum est pro genetivo substantivi quod est ὄρος, sed primum permira est terrae montuosae appellatio *montium genetrix*, quasi montes sint terrae fructus vel proventus, secundo Sicilia non est asperior quam ipsa Graecia, tertio nulla est necessitudo inter montes et *praemia virtutis*, quae procul dubio spectant victorias Olympiae praesertim reportatas (anachronismos enim tragicos non curare constat) a principibus Siculis. His de causis punctum temporis non dubito quin fiat h. l. ἀθλοφόρου animalis mentio et interpretandum sit *mulorum genetrix*. Mulis enim Olympia vicit Psaumis Acronis filius Camarinaeus Ol. 82 (Pind. *Ol.* IV et V) et Agesias Sostrati f. Syracusanus Ol. 77 (*Ol.* VI) et celebratus est a Simonide rheda mulari victor Anaxilas, Rheginorum tyrannus, origine Messenius ex Sicilia, cuius epinicii principium

χαίρετ' ἀελλοπόδων θύγατρες ἵππων

exstat apud Aristotelem *Rhet.* III, 2 et Heracl. Pont. *Polit.* c. 25. Cf. Bergk *Lyr.* III, p. 1119, ed. 3tio, et Rutgers, *Sexti Iulii Africani* Ὀλυμπιάδων ἀναγραφή, p. 151. Cum autem praeter Siculos vix ulli, quod sciam, memorentur in hoc certaminis genere victores, sequitur prae ceteris mulis inclytos illos fuisse et mulis siculis nullos illa aetate fuisse praestantiores.

Vs. 623

ἔκρυψα πέπλοις κἀπεκοψάμην νεκρόν.

Interpretantur alii καὶ ἀπεκοψάμην, alii καὶ ἐπεκοψάμην. Cum autem verbum κόπτεσθαι, *plangi*, constanter careat praepositione, Nauck coniecit κἀπεκλαυσάμην, sed quis quaeso id mutasset in κἀπεκοψάμην? Cf. infra 788 sq. Si quid mutandum, lenius corrigas κἄτ' ἐκοψάμην.

Vs. 964

εἰ δὲ τῶν θεῶν κρατεῖν
βούλει, τὸ χρῄζειν ἀμαθές ἐστί σοι τόδε.

Magis Euripideum videtur τὸ χρῄζον—τόδε, ut est *Iph. A.* 1017 :

ἦ γὰρ τὸ χρῄζον ἐπίθετ' οὐ τοὐμὸν χρεὼν
χωρεῖν.

Sic *Orest.* 426 :

οὔπω · τὸ μέλλον δ' ἴσον ἀπραξίᾳ λέγω,

qui versus sine varietate laudatur a Plutarcho *Mor.* p. 548 D, τὸ μέλλον est *cunctatio.*

Vs. 1025 ἐν πέπλων ἐρειπίοις.

ut Soph. fr. 400, 1 :

λεπτοσπαθήτων χλανιδίων ἐρειπίοις.

Nisi forte utroque loco poetae scripserunt ἐρειπίοις, vocabulum olim oblitteratum, sed aeque recte formatum ab ἐρείκω, atque ἐρείπιον ab ἐρείπω. Non enim ἐρείπω, sed ἐρείκω de scindendis vestibus dicitur. Sic Aesch. *Pers.* 1060 :

πέπλον δ' ἔρειξε κολπίαν ἀκμῇ χερῶν.

Vs. 1032 Μενέλαε, προγόνων ἀξίως δόμων τε σῶν
τίσαι (l. τείσαι) δάμαρτα, κἀφελοῦ πρὸς Ἑλλάδος
ψόγον τὸ θῆλύ τ', εὐγενὴς ἐχθροῖς φανείς.

Verba sic posita sine articulo non possunt significare τὸν πρὸς Ἑλλάδος ψόγον, *amove a te Graeciae reprehensionem*, sed sic debent intellegi : *amove a te, per Graeciam te oro, reprehensionem*, quod tamen vix poeta voluisse videtur. Non magis vero verba sequentia εὐγενὴς ἐχθροῖς φανείς admittunt interpretationem *fortem te praebens contra inimicos*, sed si ἐχθροῖς sanum est, significant : *cum inimicis tuis probaveris te fortem esse*. Euripidem scripsisse suspicor :

κἀφελοῦ τὸν Ἑλλάδος
ψόγον τὸ θῆλύ τ', εὐγενὴς ἔργοις φανείς,

i. e. *et amove a te ignaviae reprehensionem, qua premeris apud Graecos, factis tuis probans fortem te esse et generosum.*

Vs. 1204 τοῖς τρόποις γὰρ αἱ τύχαι,
ἔμπληκτος ὡς ἄνθρωπος, ἄλλοτ' ἄλλοσε
πηδῶσι, κοὐδεὶς αὐτὸς εὐτυχεῖ ποτε.

Placet Bartholdi correctio εὐτυχὴς ἀεί, sed etiam malim :

..... κοὔποθ' αὐτὸς εὐτυχὴς ἀεί.

Cf. *Phoen.* 86 : χρῆν δ' εἰ σοφὸς πέφυκας οὐκ ἐᾶν βροτῶν
τὸν αὐτὸν ἀεὶ δυστυχῆ καθεστάναι.

Vs. 1320 κόνις δ' ἴσα καπνῷ πτέρυγι πρὸς αἰθέρα
ἄϊστον οἴκων ἐμῶν με θήσει.

Laboranti metro cum sententia facile subvenias scribendo :

κόνις δ' ἴσα καπνῷ φερομένη πρὸς αἰθέρα κτέ.

ut sit trimeter iambicus, qualis est vs. antitheticus 1305 :

γεραιά γ' ἐς πέδον τιθεῖσα μέλε' ἐμά.

Absurdum πτέρυγι errore invectum videtur ex praegressis vs. 1300 sq. :

πτέρυγι δὲ καπνὸς ὥς τις οὐ-
ράνια πεσοῦσα δορὶ καταφθίνει γᾶ.

Quod in utroque loco occurrit substantivum καπνός corruptelae ansam dedisse videtur.

MEDEAE vs. 115. Queritur nutrix :

ἰώ μοί μοι, ἰὼ τλήμων,
τί δέ σου παῖδες πατρὸς ἁμπλακίας
μετέχουσι; τί τούσδ' ἔχθεις; οἴμοι,
τέκνα, μή τι πάθηθ', ὡς ὑπεραλγῶ.

Sententia ferret primam personam, si ὑπεραλγῶ significare posset ὑπερδέδοικα, aut aliquid eiusmodi. Cum non possit, nescio an sit reponendum ὡς ὑπεραλγεῖ, scil. Medea, ad quam modo dixerat τί τούσδ' ἔχθεις; Cf. mox chori verba ad nutricem, vs. 180 sqq. :

ἀλλὰ βᾶσά νιν
δεῦρο πόρευσον οἴκων
ἔξω, φίλα καὶ τάδ' αὔδα·
σπεῦσον, πρίν τι κακῶσαι τοὺς εἴσω·
πένθος γὰρ μεγάλως τόδ' ὁρμᾶται.

Veretur nutrix ne Medea ingenti dolore vesana liberos suos interficiat.

Vs. 366 ἔτ' εἴσ' ἀγῶνες τοῖς νεωστὶ νυμφίοις,
καὶ τοῖσι κηδεύσασιν οὐ σμικροὶ πόνοι.

Perinepte me iudice distinguuntur sponsorum *certamina* a socerorum *laboribus*, si quidem socer eodem fato quo sponsa periturus est. Reddatur poetae :

ἔτ' εἴσ' ἀγῶνες τοῖς νεωστὶ νυμφίοις
καὶ τοῖσι κηδεύσασι κοὐ σμικροὶ πόνοι.

In qua scriptura more Graecis perfamiliari οὐ σμικροί simul pertinet ad praegressum substantivum ἀγῶνες. Saepius autem utraque notio coniungitur velut apud Platonem in *Phaedro* p. 247 : ἔνθα δὴ πόνος τε καὶ ἀγὼν ἔσχατος ψυχῇ πρόσκειται.

Vs. 381 ἀλλ' ἔν τι μοι πρόσαντες : εἰ ληφθήσομαι
δόμους ὑπερβαίνουσα καὶ τεχνωμένη
θανοῦσα θήσω τοῖς ἐμοῖς ἐχθροῖς γέλων.

Cf. *Herc. Fur.* 285 :

ἡμᾶς δ' ἐπειδὴ δεῖ θανεῖν, θνήσκειν χρεὼν
μὴ πυρὶ καταξανθέντας, ἐχθροῖσιν γέλων
διδόντας.

Illic τιθέναι et διδόναι γέλωτα eodem sensu usurpata vides, quo cum aliis ὀφλισκάνειν γέλωτά τινι dixit noster infra vs. 404 et 1049, nempe de eo *qui ludibrio est inimicis*. Alio sensu γέλωτα τιθέναι τινί dici solet de iis qui gestibus aut sermonibus spectantium vel audientium movet hilaritatem, itaque significat *risum movere*. Sic legimus in *Ione* vss. 1172 sqq. :

εὐθὺς παρελθὼν πρέσβυς ἐς μέσον πέδον
ἕστη, γέλων δ' ἔθηκε συνδείπνοις πόλυν
πρόθυμα πράσσων · κτέ.

et rectissime, ut hoc utar, Vulcanus Homericus diceretur γέλων θεῖναι τοῖς ἄλλοις θεοῖς.

Contra γέλωτα τίθεσθαί τι (τινα) est *ludibrio habere*. Noster in *Bacchis* 1079 :

ὦ νεάνιδες,
ἄγω τὸν ὑμᾶς κἀμὲ τἀμά τ' ὄργια
γέλων τιθέμενον.

Cum autem quicumque ludibrio est hostibus, praebeat iis ridendi materiem, non est cur sollicitemus locos ex *Medea* et *Hercule,* coniciendo illic θανοῦσ' ὀφλήσω et hic ὀφλόντας pro διδόντας, quod moneo ne cui accidat quod aliquando mihi accidisse confiteor.

Sequuntur in *Medea* haec :

κράτιστα τὴν εὐθεῖαν, ἣ πεφύκαμεν
σοφοὶ μάλιστα, φαρμάκοις αὐτοὺς ἑλεῖν.

Dudum est ex quo perspexi et monui (*Mnemos.* V, 24 n. s.) depravatum esse εὐθεῖαν, neque eam rem fefellisse video novissimum Euripidis editorem, Rud. Prinzium. Non vero hoc tantummodo offensioni est quod ἡ διὰ φαρμάκων ὁδός minus recta est quam ἡ διὰ τοῦ ξίφους, verum etiam quod non recte dicitur ἑλεῖν τινα ἡντιναδὴ ὁδόν. Necessario sub corrupta voce delitescit, me iudice, participium aliquod verbi *eundi,* sive ἰοῦσαν fuit, sive ἕρπουσαν, sive ἐλθοῦσαν, quod lenitate magis commendatur quam reliqua. Placet igitur :

κράτιστα τῇδ' ἐλθοῦσαν, ἣ πεφύκαμεν
σοφοὶ μάλιστα, φαρμάκοις αὐτοὺς ἑλεῖν.

Cf. mox 403 ἕρπ' ἐς τὸ δεινόν. Verte : *optimum est nos eam viam ingressas, qua maxime callemus, venenis eos interficere.*

Vs. 462 πόλλ' ἐφέλκεται φυγή
κακὰ ξὺν αὑτῇ.

Cum ἐφέλκεσθαι significet *ad se* (*post se* vel *secum*) *trahere,* non fert additum ξὺν αὑτῇ. An fuit κάκ' ἀξυνήθη ?

Opposita notio συνήθης legitur *Alc.* 41 et *Rhes.* 609, Soph. *Phil.* 894, *El.* 903, *Trach.* 88.

Vs. 505 ἔχει γὰρ οὕτω.

Fortasse ubique apud veteres Atticos tam ante consonas quam ante vocales genuina est forma antiquior (quam analogia postulat) οὕτως. Nullum certe me legere memini antiqui poetae locum, ubi numeri alteram scripturam requirant.

Vs. 536 πρῶτον μὲν Ἑλλάδ' ἀντὶ βαρβάρου χθονὸς
γαῖαν κατοικεῖς καὶ δίκην ἐπίστασαι
νόμοις τε χρῆσθαι μὴ πρὸς ἰσχύος χάριν.

Quid quaeso lucramur Blaydesii coniectura, qui cl. Soph. *Phil.* 594 pro χάριν reponi iussit κράτος? Nam Sophoclei loci longe alia ratio est

quam huius, ubi manifesto desideratur nexus grammaticus (de sententia satis constat) inter haec verba et praegressa. Fortasse vera est varia lectio, commemorata ad h. l. a scholiasta, θράσει pro χάριν, modo simul corrigamus :

καὶ δίκῃ γ' ἐπίστασαι
νόμοις τε χρῆσθαι, μηκέτ' ἰσχύος θράσει.

In qua scriptura aptissime δίκῃ νόμοις τε opponitur τὸ ἰσχύος θράσει. Δίκην si quis retinere maluerit, per me licet.

Vs. 885 ἐγὼ δ' ἄφρων,
ἥ χρῆν μετεῖναι τῶνδε τῶν βουλευμάτων
καὶ ξυμπεραίνειν καὶ παρεστάναι λέχει
νύμφην τε κηδεύουσαν ἥδεσθαι σέθεν.

Haud minus absurda quam haec librorum scriptura mihi videtur Lentingii coniectura memorata a Prinzio, καὶ παρεστάναι λεχοῖ. Quasi vero de partu mulieris nondum nuptae (cf. βουλευμάτων) hic sermo esse possit. Neque aut sermonis ratio aut dicendi usus commendat Hartungi coniecturam παριστάναι λέχη, ut sit *adiungere* (tibi) *uxorem*. Equidem versum genuinum esse multum dubito, et Nauckium video dubitasse.

V. 942 Med. σὺ δ' ἀλλὰ σὴν κέλευσον αἰτεῖσθαι πατρὸς
γυναῖκα παῖδας τήνδε μὴ φεύγειν χθόνα.
Ias. μάλιστα, καὶ πείσειν γε δοξάζω σφ' ἐγώ,
εἴπερ γυναικῶν ἐστι τῶν ἄλλων μία.
Med. συλλήψομαι δὲ τοῦδέ σοι κἀγὼ πόνου·
πέμψω γὰρ αὐτῇ δῶρ' κτέ.

Prinzius, qui satis audacter, deleto vs. 943, in vs. 942 pro σὺ δ' ἀλλά coniecit δάμαρτα, ut violatam ab ipso stichomythiam restitueret, vs. 945 cum scholiasta tribuit Medeae. Quod si recte fecit, debuerat saltem corrigere, quod in responso necessarium erat :

εἴπερ γυναικῶν <γ'> ἐστι τῶν ἄλλων μία,

ut adest particula v. c. in Electrae vss. 240, 581, et 638, et ubi non? Sed multum dubito num haec doctissimi editoris audacia felix praedicanda sit. Optime enim dictum est illud σὺ δ' ἀλλὰ κτέ., *at tu saltem uxorem tuam a patre petere iubes*, quia Iason Medeae roganti, ut ipse Creontem precibus adiret responderat :

οὐκ οἶδ' ἂν εἰ πείσαιμι, πειρᾶσθ[illegible]

Vs. 964 μή μοι σύ · πείθειν δῶρα καὶ θεοὺς λόγος ·
χρυσὸς δὲ κρείσσων μυρίων λόγων βροτοῖς.
κείνης ὁ δαίμων, κεῖνα νῦν αὔξει θεός,
νέα τυραννεῖ · τῶν δ' ἐμῶν παίδων φυγὰς
ψυχῆς ἂν ἀλλαξαίμεθ', οὐ χρυσοῦ μόνον.

Verba κείνης—τυραννεῖ miserrime depravata esse lubens concedo Prinzio. Venit in mentem :

κείνου γ' ὄναιτ', ἐπεί σφε νῦν αὔξει θεός,
νέα τύραννος · τῶν δ' ἐμῶν παίδων φυγὰς κτέ.,

illo fruatur, quoniam nunc eam auget deus, nova regina! Quibus verbis Medea clandestina ironia, quam tanto opere amant tragici, alludat tristi sorti quam aurea illa corona mittenda sponsae Iasonis parat. Cf. infra 1186 sq.

Vs. 1142 ἐγὼ δὲ καὐτὸς ἡδονῆς ὕπο
στέγας γυναικῶν σὺν τέκνοις ἅμ' ἐσπόμην.

Suspectum habeo σύν propter sequens ἅμα. Conieci

σοῖς τέκνοις ἅμ' ἐσπόμην,

ut mox sequitur τέκνων σῶν. Cf. me ad *Ionis* vs. 716 sqq. (pag. 169 edit. meae), ubi conieci :

λαιψηρὰ πηδᾷ νυκτιπόλοις ἅμα συμβάκχοις

pro ἅμα σὺν Βάκχαις.

ALCEST. 704 Pheres. εἰ δ' ἡμᾶς κακῶς ·
ἐρεῖς, ἀκούσει πολλὰ κοὐ ψευδῆ κακά.
Chor. πλείω λέλεκται νῦν τε καὶ τὰ πρὶν κακά ·
παῦσαι δέ, πρέσβυ, παῖδα σὸν κακαρροθῶν.

Vulgo recepta est Wakefieldi coniectura τὸ πρὶν κακά, sed cum inelegans et auribus gravis est eiusdem vocabuli in eadem sede sine vi repetitio, tum aegre desideramus notionem *quam decet*. Expectabam :

πλείω λέλεκται νῦν τε καὶ πρὶν <ἢ πρέπει>.

Vs. 320 δεῖ γὰρ θανεῖν με · καὶ τόδ' οὐκ ἐς αὔριον
οὐδ' ἐς τρίτην μοι μῆνος ἔρχεται κακόν.

Mors malum est, et quidem gravissimum, sed neutiquam dici potest σμῆνος κακῶν, quare repudianda mihi videtur haec lenissima Naberi correctio pro μηνὸς κακόν. Donec igitur melius repertum sit, teneo quod olim proposui

οὐδ' ἐς τρίτον μοι φέγγος ἔρχεται κακόν.

Cf. *Hec.* 32 τριταῖον ἤδη φέγγος αἰωρούμενος.

Vs. 234 βόασον ὦ, στέναξον, ὦ Φεραία
χθών, τὰν ἀρίσταν
γυναῖκα [μαραινομέναν] νόσῳ
κατὰ γᾶς χθόνιον παρ' Αἴδαν.

Seclusum vocabulum pro genuino quod exciderit interpolatum videtur ope vs. 203 :

..... φθίνει γὰρ καὶ μαραίνεται νόσῳ.

Nullo enim pacto iungi possunt cum sequentibus. Expectes fere κατερχομέναν νόσῳ, ut est vs. 163 ἐγὼ γὰρ ἔρχομαι κατὰ χθονός. Cf. infra vs. 259 : ἄγει μ' ἄγει μέ τις — νεκύων ἐς αὐλάν — πτερωτὸς Αἴδας. Fieri etiam potest ut κατερχομέναν minus distincte scriptum a librario, in cuius memoria haereret ille versus, habitum sit pro μαραινομέναν. Utut est, requiritur *eundi* aut *descendendi* verbum.

Vs. 304 τούτους ἀνάσχου δεσπότας [ἐμῶν] δόμων.

Prinzius « τῶν ἐμῶν S (cod. archet. deperditus librorum Laurentiani et Palatini). ἐμῶν suspectum ». Concedo. Procul dubio est glossema, quo deleto, restituatur participium ὄντας quod similis praegressae vocis terminatio absorpsisse videtur :

τούτους ἀνάσχου δεσπότας <ὄντας> δόμων.

Quae est legitima structura verbi ἀνέχεσθαι.

Vs. 832 ἀλλὰ σοῦ τὸ μὴ φράσαι
κακοῦ τοσούτου δώμασιν προσκειμένου.

F. G. Schmidt coniecit : ἀλλὰ σοῦ τόδ' ἦν φράσαι. Non veto, modo praeterea corrigatur :

ἀλλὰ σὸν τόδ' ἦν φράσαι

nam hoc [illegible]ecum est. Possis etiam cogitare de reponendo :

ἀλλὰ σεῦ τὸ μὴ φράσαι

ut est apud Sophoclem *Phil.* 234 :

φεῦ τὸ καὶ λαβεῖν
πρόσφθεγμα τοιοῦδ' ἀνδρός

quamquam ibi φεῦ non est, ut h. l., indignantis, sed gaudentis.

HIPPOL. vs. 630 ὁ δ' αὖ λαβὼν ἀτηρὸν εἰς δόμους φυτὸν
γέγηθε κόσμον προστιθεὶς ἀγάλματι
καλὸν κακίστῳ καὶ πέπλοισιν ἐκπονεῖ
δύστηνος, ὄλβον δωμάτων ὑπεξελών.

Quia non semel id facit maritus, sed continuo, pro participio aoristi iure expectamus praesentis participium. Mihi quidem apprimis placeret ὑπεκχέων, *sensim effundens*. Aesch. *Pers.* 826 :

μηδέ τις
ἄλλων ἐρασθεὶς ὄλβον ἐκχέῃ μέγαν.

Cf. Soph. *El.* 1283, Xen. *Hell.* VI, 5, 50. Licuisse poetae, ubi opus esset, componere ad reliquorum analogiam verbum ὑπεκχεῖν, hodie quod sciam nusquam servatum, tuto statuere mihi videor.

Vs. 685 οὐκ εἶπον, οὐ σῆς προυνοησάμην φρενός,
σιγᾶν ἐφ' οἷσι νῦν ἐγὼ κακύνομαι;

Aliquanto expeditior locus erit, sic correctus :

οὐκ εἶπον, ὡς σῆς προυνοησάμην φρενός,
σιγᾶν ἐφ' οἷσι νῦν ἐγὼ κακύνομαι;

Nonne, ante perspecta tua mente, silere te iussi cett.? Ex ΩCCHC primum ΩCHC, deinde mala correctione OϒCHC factum videtur. Qui vulgatam tueatur, distinguat saltem :

οὐκ εἶπον (οὐ σῆς προυνοησάμην φρενός)
σιγᾶν κτέ.

Vs. 715 ἓν δὲ προτρέπουσ' ἐγὼ
εὕρημα δῆτα τῇσδε συμφορᾶς ἔχω.

Schol. : Μετατρέπουσα, φησί, καὶ πολλὰ δοκιμάζουσα καὶ εἰς πολλὰ μεταφέρουσά μου τὴν γνώμην, ἓν μόνον ἴαμα τῆς συμφορᾶς εὗρον.

Acute Weilius : ἓν δὲ πᾶν στρέφουσ', ἐγὼ
εὑρεῖν τι ῥῦμα τῇσδε συμφορᾶς ἔχω.

Sed in posteriore versu praetulerim :

εὑροῦσ' ἄχεσμα τῆσδε συμφορᾶς ἔχω

ut poeta per schema Sophocleum, quo saepe utitur, sic dixerit pro ηὕρηκα. Voce ἄχεσμα usus est Aeschylus *Prom.* 482. Possis etiam (nam in locis tam penitus depravatis omnia incertiora sunt) ἄκος τι, vel ἴαμα. Quod enim hodie apud tragicos aut semel aut nusquam legitur ἴαμα, fortuitum esse crediderim, quia admiserunt ἰᾶσθαι, ἴασις, ἰατρός.

Vs. 853 δάκρυσί μου βλέφαρα
καταχυθέντα τέγγεται σᾷ τύχᾳ.

Collata antistrophe, optime Weilius transposuit

καταχυθέντα μου δάκρυσι τέγγεται
βλέφαρα σᾷ τύχᾳ.

Sed nescio an simul correctum oportuerit

καταχυθεῖσί μου κτέ.

Quod participium semel mutato genuino verborum ordine librarii more suo rettulerunt ad proximum substantivum βλέφαρα, ideoque mutarunt in καταχυθέντα. Nam καταχεῖται τὰ δάκρυα, non τὰ βλέφαρα, ut arbitror.

Hecub. vs. 245. Hecubae quaerenti

ἦψω δὲ γονάτων τῶν ἐμῶν ταπεινὸς ὤν.

respondet Ulysses :

ὥστ' ἐνθανεῖν γε σοῖς πέπλοισι χεῖρ' ἐμήν.

Schol. : ὥστε νεκρωθῆναι ὑπὸ τοῦ δέους τὴν χεῖρά μου.

Weil : « Ma main, qui avait saisi tes vêtements, s'y mourait, ne pouvait plus s'en détacher. » Quis non praeferat hanc interpretationem novissimae Naberi coniecturae, quam ipse a me repertam repudiavi ad *Ionem* (ed. meae pag. 113), ἐμβαλεῖν pro ἐνθανεῖν. Qua admissa, Ulysses prorsus nihil diceret, nam ἁπτόμενος τῶν γονάτων Hecubae, quae non nuda tetigisse probabile est, qui quaeso *non* poterat manum inicere eius vesti? Audaci quidem, sed haud inepta translatione, Euripides censendus est θανεῖν usurpasse pro ναρκῆσαι, *torpere*.

Vs. 398 ὁμοῖα κισσὸς δρυὸς ὅπως τῆσδ' ἕξομαι.

Sufficiebat aut ὁμοῖα (sic recte Reiske pro ὁποῖα, nisi quod dedit ὅμοια, qui accentus apud veteres Atticos ubique corrigendus) aut ὅπως. Illud genuinum, hoc adulterinum. Corrigatur :

ὁμοῖα χισσὸς δρυὸς ἐγὼ τῆσδ' ἔξομαι

ut olim, sed frustra adhuc, monui.

Vs. 411 ὡς οὔποτ' αὖθις, ἀλλὰ νῦν πανύστατον
ἀκτῖνα κύκλον θ' ἡλίου προσόψομαι.

Quia ad νῦν cogitandum προσορῶ, non προσόψομαι, virgula aut repetatur post πανύστατον, aut (quod melius respondere mihi videtur Graeci sermonis indoli) prorsus omittatur.

Vs. 919 πόσις ἐν θαλάμοις ἔκειτο
(ξυστὸν δ' ἐπὶ πασσάλΩΙ)
ναύταν οὐκέθ' ὁρῶν ὅμιλον
Τροίαν Ἰλιάδ' ἐμβεβῶτα.

Quo pacto servet aequilibrium hasta iacens in uno paxillo, difficile dictu est. Correxerim igitur ἐπὶ πασσάλΩΝ.

Vs. 836 εἴ μοι γένοιτο φθόγγος ἐν βραχίοσι
καὶ χερσὶ καὶ κόμαισι καὶ ποδῶν βάσει.

In *Mnemos.* V, 27, aut κνήμαισι aut κώλοισι pro absurdo κόμαισι corrigendum esse dixeram. Priorem coniecturam nuperrime protulit Naberus *Mnem.* X, 139. Alteram propter mutationis lenitatem nunc ipse praefero. Quod ibidem vir doctissimus Anacreonti pro τιθείς reddit δεθείς, dudum ita corrigendum esse monui in ***Animadversionibus philologicis ad Theognidem***, quibus accedunt ***Miscellanea critica in lyricos graecos,*** Trai. ad Rh. ap. J. L. Beyers.

Vs. 926 ἀτέρμονας εἰς αὐγάς.

Nulla explicatio sufficit. Vox depravata.

Vs. 1155 ἄλλαι δὲ κάμακα Θρηκίαν θεώμεναι
γυμνόν μ' ἔθηκαν διπτύχου στολίσματος.

Bene Weilius στόλισμα interpretatur de duabus hastis quas gerat Polymestor, recte intellegens nullam causam esse cur Troades veste hominem spoliarent. Scriptum tamen malim, quod vir egregius non iudicat necessarium, κάμακε Θρηκίω. Sed prorsus ferri nequit novissima Na-

beri (*Mn.* X, 140) coniectura κάνδυν Θρῄκιον, quam tribus praesertim de causis repudio. Nam primo κάνδυν *Persicam*, non *Thracicam*, vestem esse constat, deinde haud apparet, cur mulieres eo nudaverint Polymestorem (quam enim causam profert vir doctissimus, « hoc agebant mulieres ut tyrannus manus e tunica manicata exsereret, » prorsus non intellego, si quidem potius ex illarum re fuisset eius manus tunicae manicis impedire, quominus se ab earum impetu defendere posset), tandem ne sic quidem explicatur δίπτυχον στόλισμα. Quamquam hanc quidem difficultatem facile sustulisset distinguendo :

ὑπ' αὐγὰς τούσδε λεύσσουσαι πέπλους,
ἄλλαι δὲ κάνδυν Θρῄκιον θεώμεναι,
γυμνόν μ' ἔθηκαν διπτύχου στολίσματος.

Quod dicit Naberus *admirationem hastae Thracicae barbaro suspicionis plenam videri debuisse*, non reputavit sermonem esse de antiquis heroinis, non de aequalibus poetae matronis Atticis, nedum de hodiernis mulierculis. Non magis illorum temporum mores requirebant, ut Polymestor (quod suspicatur vir doctus propter vs. 1017 τἄνδον δὲ πιστὰ κἀρσένων ἐρημία) arma, antequam captivarum tentorium intraret, deposuerit; quod vero *gladium* eius poeta non commemorat (hoc enim quoque argumento utitur Naber), inde neutiquam me iudice sequitur, hastarum mentionem ab hoc loco alienam esse. Nam cum nemo minutiosam istam ἀκρίβειαν a poeta iure postulabit, tum in pace nihil opus est ut regem plene armatum fuisse sumamus. Ceterum non gladium, sed σμικρὸν ἐγχειρίδιον gestasse Thraces auctor est Herodotus (VII 75), ubi eorum πανοπλίαν describit. Tandem facilius dictu est quam probatu, quod Naberus contendit, non potuisse sese tēlo tutari in turba mulierum, et aliquanto saltem tutius inermem quam armatum virum robustum imbelles mulieres invadere mihi videntur.

Quamdiu igitur non probabilior inventa est loci non prorsus expediti (hoc enim facile largior) emendatio, satius iudico hunc locum aut non explicare aut confugere ad Weilii opinionem, qui στόλισμα de armis intellegi posse probavit *Supplicum* vs. 659 ἐστολισμένον δορί — et quidni στόλισμα de armis usurpasset poeta, cum στολή quoque non minus de his quam de vestibus adhibeatur, idemque valeat de verbo στέλλειν? Solito longior fui in refellenda Naberi coniectura, quia prima specie habet quod fallat imprudentes.

ELECTR. 54 ὦ νὺξ μέλαινα, χρυσέων ἄστρων τροφέ,
ἐν ᾗ τόδ' ἄγγος τῷδ' ἐφεδρεῦον κάρᾳ
φέρουσα πηγὰς ποταμίας μετέρχομαι,
οὐ δή τι χρείας ἐς τοσόνδ' ἀφιγμένη,
ἀλλ' ὡς ὕβριν δείξωμεν Αἰγίσθου θεοῖς.

Optime Weil (ed. II) intellexit sententiam postulare ut dicat Electra « non sane quo ostendam me eo venisse necessitatis, sed ut cett. » Dubito tamen num propterea corrigendum fuerit, ut fecit :

μετέρχομαι.
οὐ δή τι χρείας <μ'> εἰς τοσόνδ' ἀφιγμένην.

Nam et verba οὐ δή τι κτέ. tam arcte cohaerent cum praegressis, ut post μετέρχομαι plene interpungi non possit, tum, ut eam sententiam quam merito postulat Weil nanciscaris, non necessarius est illatus a viro docto accusativus, siquidem structura verbi δεικνύναι cum nominativo participii est legitima, velut *Orest.* 802, ποῦ γὰρ ὢν δείξω φίλος; Fortasse igitur scribere sufficit :

μετέρχομαι·
οὐ δή τι χρείας εἰς τοσόνδ' ἀφιγμέναι,
ἀλλ' ὡς ὕβριν δείξωμεν Αἰγίσθου θεοῖς.

i. e. οὐ δή τι (ὡς δείξωμεν) χρείας εἰς τοσόνδ' ἀφιγμέναι, ἀλλ' ὡς κτέ.

Vs. 602 ἢ πάντ' ἀνεσκευάσμεθ', ὥσπερ αἱ τύχαι.

Nihil huic loco prodest Schenklii coniectura ὥσπερ ἂν τύχοι, quod non aptius est quam librorum lectio, quam haud scio an frustra litterarum aliquam similitudinem venando tentemus. Quippe αἱ τύχαι nihil aliud esse mihi videtur quam veteris lacunae supplementum, factum ab aliquo, qui de fortunae statu sermonem esse intellegens, satis recte sic dici putabat pro ὥσπερ εἰκὸς τοὺς τοιαῦτα πεπονθότας. Quibus deletis, aut fallor, aut ὥσπερ celat antiquam lectionem ὡς πῆρ, i. e. ὡς πατήρ, ut olim fuerit :

ἢ πάντ' ἀνεσκευάσμεθ', ὡς πατὴρ <φθίνει>.

i. e. ἐπεὶ τέθνηκεν ὁ πατὴρ ἡμῶν.

Vs. 1046. Clytaemnestra ad Electram :

ἔκτειν', ἐτρέφθην ἥνπερ ἦν πορεύσιμον,
πρὸς τοὺς ἐκείνῳ πολεμίους· φίλων γὰρ ἂν
τίς ἂν πατρὸς σοῦ [φόνον] ἐκοινώνησέ μοι;

Inauditus et absurdus est accusativus pro genetivo iunctus cum verbo κοινωνεῖν. Quantocius deleto sive glossemate sive supplemento, redde poetae :

φίλων γὰρ ἂν
τίς ἂν πατρὸς σοῦ τῶνδ' ἐκοινώνησέ μοι;

Quis enim ex patris tui inimicis huius facinoris particeps mihi fuisset?

Vs. 1322 διὰ γὰρ ζευγνῦσ' ἡμᾶς πατρίων
μελάθρων μητρὸς φόνιοι κατάραι.

Requiro formam femininam φόνιαι hic, et φονίας in loco *Andromachae* vs. 1019, ubi editur: φονίους ἀνδρῶν ἅμιλλαι. Constanter enim Euripides ea usus est, ubi metrum non postulat formam communem. *Hec.* 1077 φονίαν δαῖτα, *Or.* 973 φονία ψῆφος, *Phoen.* 1568 λοιβὰν φονίαν, *Med.* 1390 φονία Δίκη, *Troad.* 555 φονία βοά, ib. 819 φονία αἰχμά, *El.* 1297 πρᾶξιν φονίαν. Cf. 1304. *Phoen.* 1305 φόνιαι ψυχαί, *Hel.* 379 φονίαισι πλαγαῖς, *Herc. fur.* 382 φονίαισι φάτναις. Altera forma, *metro coactus*, usus est *Andr.* 1002

πικρῶς δὲ πατρὸς φόνιον αἰτήσει δίκην

et similis ratio est locorum *Troad.* 1317, *Hel.* 72, *El.* 211, 485, 752.

PHOENISS. 45 ὡς δ' ἐπεζάρει
Σφίγξ ἁρπαγαῖσι πόλιν ἐμός τ' οὐκ ἦν πόσις,
Κρέων ἀδελφὸς τἀμὰ κηρύσσει λέχη.

In proxime praegressis Iocaste Lai mortem narraverat. Quapropter nescio an, praesertim ubi novae nuptiae commemorantur, elegantius scripseris mutatione paene nulla

ἐμοί τ' οὐκ ἦν πόσις,

et (cum) *ego vidua essem.*

Adderem Graece dici solere mortuum οὐκέτ' εἶναι potius quam οὐκ εἶναι, nisi *Helenae* locus (vs. 285) mihi hoc argumentum eriperet.

Vs. 55 τίκτω δὲ . . . . . .
κόρας δὲ δισσάς· τὴν μὲν Ἰσμήνην πατὴρ
ὠνόμασε, τὴν δὲ πρόσθεν Ἀντιγόνην [ἐγώ].

Quorsum, quaeso, tam putida diligentia? Nullus equidem dubito quin ἐγώ sit deficientis pedis supplementum, quo deleto, suppleverim :

τὴν δὲ πρόσθεν Ἀντιγόνην <γονῇ>.

i. e. τὴν δὲ πρόσθεν γεννηθεῖσαν Ἀντιγόνην (πατὴρ ὠνόμασεν). Soph. *O. C.* 1294 : γονῇ πεφυκὼς γεραίτερος. Cf. supra vs. 12

καλοῦσι δ' Ἰοκάστην με, τοῦτο γὰρ πατὴρ
ἔθετο.

Vs. 207

Ἰόνιον κατὰ πόντον ἐλά-
τᾳ πλεύσασα περιρρύτων
ὑπὲρ ἀκαρπίστων πεδίων
Σικελίας Ζεφύρου πνοαῖς
ἱππεύσαντος, ἐν οὐρανῷ
κάλλιστον κελάδημα.

Pleni sunt doctissimarum de difficillimo loco disputationum interpretum commentarii, quas, quia parum aut nihil iis proficitur, non tangam, sed satis habeo significare falli me iudice eos qui ἀκαρπίστων πεδίων de fertilissima insula dici potuisse opinentur, sed verum vidisse qui Euripidem imitatum Homericum θάλασσα ἀτρύγετος ea verba de mari dixisse existiment. Hoc tamen si ita est, apparet depravatum esse tam περιρρύτων quam Σικελίας. Recepta praeterea ingeniosa Weckleinii coniectura pro οὐρανῷ, locum sic constituo :

Ἰόνιον κατὰ πόντον ἐλά-
τᾳ πλεύσασα πολυρρύτων
Σικελικαῖς Ζεφύρου πνοαῖς
ἱππεύσαντος, ἐν ἀρμένῳ
κάλλιστον κελάδημα.

Ad correctionem meam πολυρρύτων cf. Aeschylus *Suppl.* 843 ἀνὰ πολύρυτον ἁλμήεντα πόντον. Ad Σικελικαῖς πνοαῖς cf. Aesch. *Agam.* 641 Θρῃκίαι πνοαί et 1418 Θρηκίων ἀημάτων et Soph. *Ant.* 589 Θρῄσσαισιν πνοαῖς, quae similiter Boreae tribuuntur, atque Σικελικαὶ πνοαί Zephyro, qui ventus secundus erat intrantibus sinum Corinthiacum.

Vs. 387 καὶ δή σ' ἐρωτῶ πρῶτον ὧν χρῄζω τυχεῖν.

Manifesto ferri nequit τυχεῖν, et valde abblanditur mihi duorum codicum lectio μαθεῖν, qua recepta, corrigendum videtur :

καὶ δή σ' ἐρωτῶ · πρῶτον οὖν χρῄζω μαθεῖν,
τί τὸ στέρεσθαι πατρίδος; ἦ κακὸν μέγα;

Supplic. 1070. Euadne desiliens de saxo in mariti rogum exclamat :

καὶ δὴ παρεῖται σῶμα, σοὶ μὲν οὐ φίλον,
ἡμῖν δὲ καὶ τῷ ξυμπυρουμένῳ πόσει.
Chor. ἰὼ γύναι, δεινὸν ἔργον εἰργάσω.

Madvigium pro σῶμα coniicientem πτῶμα, satis iam refutavit Heimsoethius. Nec tamen locus vitii immunis est, nam παρεῖσθαι (i. e. παραλε-

λύσθαι) corpus dicitur *senectute, morbo, lassitudine, somno*, similibusque; sed Euadne dicere debuit :

καὶ δὴ καθεῖται σῶμα, κτέ.

i. e. κατέρριπται. Cf. *Troad.* 1011, *Hel.* 1630, *Iph. T.* 114, aliosque locos.

Vs. 1074 ἰή, σχέτλια τάδε παθὼν
τὸ πάντολμον ἔργον ὄψει, τάλας.

Ὄψει, quia Iphis iam *viderat*, verbum esse nequit, itaque est substantivum. Sed quonam pertinet? Non potest iungi cum πάντολμον, ut sit *visu*, nam recte quidem diceretur πάντλαμον, *visu miserrimum*, vix recte *audacissimum visu*, nec Latinum illud *visu* aliter Graece significari solet quam infinitivo verbi *videndi* (ὁρᾶν, ἰδεῖν, ὁρᾶσθαι, προσιδέσθαι al.). Quominus vero iungatur cum παθών, impedit cum eius verbi notio tum suspensus inde accusativus σχέτλια τάδε. His igitur de causis dubitari non posse videtur quin locus mendosus sit, et oblitteratum fuerit verbum, quod poeta iunxerit cum ὄψει. Quoniam vero Iphis atrocissimum spectaculum ipse vidit, Graecique poetae ea quae nostris oculis usurpamus dicere solent ὀφθαλμοῖς, ὄμμασι, ὄψει ὁρᾶσθαι, videndum est annon genuina poetae manus haec fuerit :

ἔ ἔ, σχέτλια τάδε παθών,
τὸ πάντολμον <εἶδες> ὄψει, τάλας,

ut ἔργον glossema sit, quo adscripto εἶδες perierit. Cf. Aeschyl. *Agam.* 221 : τὸ παντότολμον φρονεῖν μετέγνω.

Cyclop. 41 sqq. πᾷ [δή μοι] γενναίων μέν πατέρων,
γενναίων δ' ἐκ τοκάδων
πᾷ δή μοι νίσσει σκοπέλους;
οὐ τᾷδ' ὑπήνεμος αὔρα,
καὶ ποιηρὰ βοτάνα κτέ.;

Recte Dindorfius « delevi voculas seclusas, male huc retracta e sequentibus, sed praeterea pro πᾷ legendum puto παῖ ». Deinde permire dictum est ὑπήνεμος αὔρα, pro quo νήνεμος αἴθρα expectes, ut est apud Aristophanem *Avib.* 778

κύματά τ' ἔσβεσε νήνεμος αἴθρα

i. e. νηνεμία.

Vs. 195 Ul. ἀπολώλαμεν γάρ, ὦ γέρον· ποῖ χρὴ φυγεῖν;
Sil. εἶσω πέτρας τῆσδ', οὔπερ ἂν λάθοιτέ γε.

Ferri nequit γέ. Non male Kirchhoff coniecit λάθοιτ' ἴσως, sed sufficere videtur lenior correctio λάθοιτέ πῃ.

Vs. 340 τὴν δ' ἐμὴν ψυχὴν ἐγὼ
οὐ παύσομαι δρῶν εὖ κατεσθίων τε σέ.

Non sufficit lenis Hermanni correctio γε σέ. Absurde enim poeta usus est verbis οὐ παύσομαι, nisi sic scripsit :

οὐ παύσομαι δρῶν εὖ κατεσθίων ξένους.

Cf. vss. 126, 366, 610.

Vs. 578 sqq. sic constituendi :

ὁ δ' οὐρανός μοι ξυμμεμειγμένος δοκεῖ
τῇ γῇ φέρεσθαι, τοῦ Διός τε τὸν θρόνον
λεύσσω τὸ πᾶν τε δαιμόνων ἁγνὸν σέβας.
. . . . . αἱ Χάριτες πειρῶσί με.
οὐκ ἂν φιλήσαιμ' . . . . . .
ἅλις Γανυμήδην τόνδ' ἔχων ἀναπαύσομαι
κάλλιστα νὴ τὰς Χάριτας. ἥδομαι δέ πως
τοῖς παιδικοῖσι μᾶλλον ἢ ταῖς θήλεσιν.

Nam deficiens rerum nexus docet versum 581 ex duorum versuum laciniis compositum esse. Ebrius Polyphemus, deorum coenae accumbentem a deabus ad rem veneream sollicitari se putans, harum oscula recusat, nisi fallor, contentus deorum pincerna Ganymede, pro quo habet Silenum (obiter 539 repone formam titulis stabilitam Σιληνέ pro Σειληνέ). Lacunae certa ratione expleri nequeunt. Possis v. c. <αὐτὴ δ' Ἀφροδίτη χ> αἱ [i. e. καὶ αἱ] Χάριτες πειρῶσί με. Οὐκ ἂν φιλήσαιμ' <οὐδὲ συγκατακείσομαι>. At poteris alia comminisci et fortasse meliora, sed semper incerta.

Bacchar. vs. 752 ὥστε πολέμιοι
ἐπεσπεσοῦσαι πάντ' ἄνω τε καὶ κάτω
διέφερον· ἥρπαζον μὲν ἐκ δόμων τέκνα·
ὁπόσα δ' ἐπ' ὠμοις ἔθεσαν, οὐ δεσμῶν ὕπο
προσείχετ' οὐδ' ἔπιπτεν ἐς μέλαν πέδον,
οὐ χαλκὸς οὐ σίδηρος κτέ.

Non liberos rapuisse Bacchas e domibus, quod per se parum credibile est, satis declarant cum verba praegressa πάντ' ἄνω τε καὶ κάτω διέφερον tum sequentia omnia, praesertim vero vocabula οὐ χαλκὸς οὐ σίδηρος.

Nec vocula μέν satis recte posita videtur. Aut omnia me fallunt, aut vetus lacuna imperite expleta est. Expectes fere :

πάντ' ἄνω τε καὶ κάτω
διέφερον, ἥρπαζόν <τε χρήματ'> ἐκ δόμων.

Vs. 1056 ἦν δ' ἄγκος ὑψίκρημνον, ὕδασι διάβροχον,
πεύκαισι συσκιάζον, ἔνθα Μαινάδες
καθῆντ', ἔχουσαι χεῖρας ἐν τερπνοῖς πόνοις·
αἳ μὲν γὰρ αὐτῶν θύρσον ἐκλελοιπότα
κισσῷ κομήτην αὖθις ἐξανέστεφον,
1061. αἳ δ', ἐκλιποῦσαι ποικίλ' ὡς πῶλοι ζυγά,
βακχεῖον ἀντέκλαζον ἀλλήλαις μέλος.

Aut pessime hunc locum composuit poeta, aut, quod longe probabilius, lacuna statuenda est in versu 1061 post voculas αἳ δ', nam etiam de his poeta aliquid dicere debuit, unde appareret eas ἔχειν χεῖρας ἐν τερπνοῖς πόνοις et ante verba ἐκλιποῦσαι — ζυγά legi aliquid debuit, quo ea comparatio referri potuerit. Nam ad sequentia non pertinere manifestum est. Madvigianam vero coniecturam αἳ δ', ἐμπλέκουσαι ποικίλ' ὡς πῶλοι ζυγά (*multiplices variosque serentes ordines*) satis refutavit Heimsoethius, et quid poeta voluerit optime declarat locus *Orest.* 45, δεμνίων ἀπὸ πηδᾷ δρομαῖος, πῶλος ὡς ἀπὸ (ὑπό?) ζυγοῦ. Quod autem Heimsoeth coniecit πολύπλοκα pro ποικίλα, manifesto non aptum est iugorum epitheton. Aptum foret καμπύλ', ut *iuga curva* dixerunt poetae Latini, sed litterarum ductus parum similes sunt, et longe praestat non sollicitare librorum scripturam. Quidni enim iuga *coloribus variegata* fuisse putemus? Vs. 1359 displicet ἐκλελοιπότα, quia non thyrsus, sed hedera defecerat. Expectabam ἐκλελοιπότος κισσοῦ. Vereor enim ut ἐκλελοιπότι sufficiat. Nam alia hedera opus erat quam ea quae defecerat.

Vs. 1207 ἡμεῖς δὲ ταύτῃ (γ' αὐτῇ Kirchh.)χειρὶ τόνδε θ' εἵλομεν.
χωρίς τε θηρὸς ἄρθρα διεφορήσαμεν.

In Weckleiniana coniectura χωρίς τέ γ' ἀθέρος displicet metri fulcrum particula γε, et praetulerim Wilamowitzii coniecturam χωρίς τε δορίδος. Ipse conieci :

χωρὶς σιδήρου τ' ἄρθρα διεφορήσαμεν.

Vs. 1373 δεινῶς γάρτοι τήνδ' αἰκίαν
Διόνυσος ἄναξ τοὺς σούς, πάτερ, εἰς
οἴκους ἔφερεν.

Equidem requiro δεινὴν κτέ. i. e. δεινὴ ἥδε ἡ αἰκία ἐστίν, ὦ πάτερ, ἣν Διό-

νυσος εἰς τοὺς σοὺς οἴκους ἔφερεν. Sed etiam malim : δεινὴν <δεινὸς> κτέ., deleto γάρτοι. Praeterea hic et ubique requiro αἴκειαν. Cf. Elmsleius ad *O. C.* 748.

HERCUL. FUR. 31 οὗ ταὐτὸν ὄνομα παῖς πατρὸς κεκλημένος
. . . . . .
κτείνει Κρέοντα.

Elegantius scriberetur :

οὗ ταὐτὸν ὄνομα πατρὶ παῖς κεκλημένος.

Vs. 368 ξύνοιδε Πηνειὸς ὁ καλλιδίνας
μακραί τ' ἄρουραι πεδίων ἄκαρποι
καὶ Πηλιάδες θεράπναι κτέ.

Perinepte fertilissima Thessaliae arva vocantur ἄκαρποι. *Troad.* 214

τὰν Πηνειοῦ σεμνὰν χώραν
κρηπῖδ' Ὀλύμπου καλλίσταν
ὅλβῳ βρίθειν φάμαν ἦκουσ'
εὐθαλεῖ τ' εὐκαρπείᾳ.

Euripidem scripsisse suspicor :

μακραί τ' ἄρουραι πεδίον τ' Ἀνάυρου.

Cf. infra in eodem carmine vs. 389 sq. :

τάν τε Πηλιάδ' ἀκτάν
Ἀνάυρου παρὰ πηγὰς κτέ.

Vs. 418 τάν τε μυριόκρανον
πολύφονον κύνα Λέρνας
ὕδραν ἐξεπύρωσεν
βέλεσι τε ἀμφέβαλε.

Numeros curavit Heathius rescribendo ἀμφέβαλλε, sed nec commodum est statim post ἐξεπύρωσεν imperfectum tempus positum pro aoristo, neque non nimis audacter dictum videtur τὰν ὕδραν — βέλεσιν ἀμφέβαλε pro *hydrae venenum sagittis illevit*. Itaque videndum an corrigendum sit

βέλεσι τ' ἀμφέμαξε.

comparatis praeter Homericum ἀμφιμάσασθε (*Od.* 20, 152) verbis περιμάτ-

τειν, ἀπομάττειν, ἐκμάττειν, ἀναμάττειν. Ita sententia foret *sagittis suis hydram* (sc. hydrae vulnera) *abstersit*.

Vs. 494

ἄρηξον, ἐλθὲ κἂν σκιὰ φάνηθί μοι.
ἅλις γὰρ ἐλθὼν ἱκανὸς ἂν γένοιο σύ·
κακοὶ γὰρ ἐς σέγ', οἳ τέκνα κτείνουσι σά.

Duo ultimi versus, sive genuini sunt sive spurii, quales hodie leguntur scribi non potuerunt. Conieci

σκιὰ γὰρ ἐλθὼν κτέ.

et deinde cum Piersono legerim

κακοὶ γάρ εἰσιν οἳ τέκνα κτείνουσι σά.

Interpolatos tamen eos esse credo cum Dindorfio, et quidem ab eo qui explicare vellet, sed non satis intellegeret, cur anxia mulier κἂν σκιά dixerit.

Vs. 503

μικρὰ μὲν τὰ τοῦ βίου
τοῦτον δ' ὅπως ἥδιστα διαπεράσετε
ἐξ ἡμέρας ἐς νύκτα μὴ λυπούμενοι.

Ἐξ ἡμέρας dictum pro ἐξ ἕω Graecum non est. Legendum arbitror:

δι' ἡμέρας ἐς νύκτα μὴ λυπούμενοι.

Δι' ἡμέρας noto usu significat *per totum* diem. Cf. *Bacch.* 1006 ἀεὶ ἐπὶ τὰ καλὰ βίον ἄμαρ ἐς νύκτα τ' εὐαγοῦντ' εὐσεβεῖν. Frequentissimam esse utriusque praepositionis confusionem pauci ignorant.

Vs. 678

ἔτι τοι γέρων ἀοιδὸς
κελαδῶ Μναμοσύναν·
ἔτι τὰν Ἡρακλέους
καλλίνικον ἀείδω
παρά τε Βρόμιον οἰνοδόταν
παρά τε χέλυος ἑπτατόνου
μολπὰν καὶ Λίβυν αὐλόν.

Κελαδῶ pro κελαδεῖ olim ego et nuperrime Schenkl correximus, ἀείδω pro ἀείσω Elmslei est emendatio. Sed vel sic nondum omnia expedita sunt. Nempe exemplo caret ellipsis vocabuli ᾠδήν post verba τὰν Ἡρακλέους καλλίνικον, nec quisquam μολπήν ex sequentibus audiri posse iure contendat. Insuper vero aptum non est κελαδῶ Μναμοσύναν, quia

chorus non Musarum matris, sed Herculis laudes cantu celebrare dicendus est. Sed procul dubio chorus significare voluit, se adhuc cantu celebrare *praeclararum Herculis victoriarum memoriam*, μναμοσύναν τὰν Ἡρακλέους καλλίνικον. Propterea igitur locum sic distinguo ;

ἔτι τοι γέρων ἀοιδὸς
κελαδῶ· μναμοσύναν
ἔτι τὰν Ἡρακλέους
καλλίνικον ἀείδω
παρά τε Βρόμιον οἰνοδόταν
παρά τε χέλυος ἑπτατόνου
μολπὰν καὶ Λίβυν αὐλόν·
οὔπω καταπαύσομεν
Μοῦσας, αἵ μ' ἐχόρευσαν.

Pro καταπαύσομεν etiam malim καταπαύομεν,

Vs. 809

χρείσσων μοι τύραννος ἔφυς
ἢ δυσγένει' ἀνάκτων·
ἃ νῦν ἐσορᾶν φαίνει
ξιφηφόρων ἐς ἀγώνων
ἅμιλλαν, εἰ τὸ δίκαιον
θεοῖς ἔτ' ἀρέσκει.

Respondent his in antistropha :

κλῄζετ' εὐγαθεῖ κελάδῳ
ἐμὰν πόλιν ἐμὰ τείχη
σπαρτῶν ἵν α γένος ἐφάνη
χαλκασπίδων λόχος, ὃς γᾶν
τέκνων τέκνοις μεταμείβει
Θήβαις ἱερὸν φῶς

ubi aut cum Fixio transponendum γένος ἵν' ἐφάνη, aut, deleto ἵνα, legendum

σπαρτῶν γένος οὗ 'φάνη.

Gravius laborant strophica, quae nuper sic tentavit Schenkl :

χρείσσων μοι τύραννος ἔφυ
ἢ δυσγένει' ἄνακτος·
ὃν νῦν ἐσιόντα καίνεις κτέ.

Qui optime reposuit ἄνακτος, sed sequentis versus numeri male re-

spondent versui antithetico, et male habet praesens καίνεις pro necessario futuro. Melius certe haberet huiusmodi Glyconeus :

ἔν νῦν ἐσιὼν καινεῖς κτέ.

Sed etiam lenius corrigendum suspicor :

κρείσσων μοι τύραννος ἔφυς
ἢ δυσγένει' ἄναχτος,
ἂν νῦν ἐσιὼν φανεῖ
ξιφηφόρων ἐς ἀγώνων
ἄμιλλαν κτέ.

Sententia haec est : *superior mihi tu*, o Hercules, *es ignavia regis, quam nunc veniens ad gladiorum certamen spectandam praebebit, si adhuc iustitia cordi est diis.*

Vs. 869 ἀμπνοὰς δ' οὐ σωφρονίζει, ταῦρος ὡς ἐς ἐμβολήν,
δεῖνα μυκᾶται δὲ Κῆρας ἀνακαλῶν τὰς Ταρτάρου.

Melius sine accentu scribetur ταῦρος ὡς ἐς ἐμβολήν, ut mente suppleatur e praegressis οὐ σωφρονίζει ἀμπνοάς, nam, sin minus, ἐς ἐμβολήν non habet, quo referatur. Praeterea, quia μυκᾶται pertinet ad eandem imaginem, longe malim :

δεῖνα μυκᾶταί τε Κῆρας ἀνακαλῶν τὰς Ταρτάρου.

Vs. 943 μοχλοὺς δικέλλας θ', ὡς τὰ Κυκλώπων βάθρα
φοίνικι κανόνι καὶ τύκοις ἡρμοσμένα
στρεπτῷ σιδήρῳ συντριαινώσω πόλιν.

Depravatum videtur στρεπτῷ, quod non potest significare *curvum*, ut interpretantur. Est enim *tortus*. Aptum fuerit :

στερρῷ σιδήρῳ κτέ.

i. e. *rigido ferro*. *Suppl.* 711 :

ὦ παῖδες, εἰ μὴ σχήσετε στερρὸν δόρυ
σπαρτῶν τόδ' ἀνδρῶν, οἴχεται τὰ Παλλάδος.

Similiter apud Latinos *rigidus ensis*, *rigida hasta, rigidum cornu*, *rigor auri*, *saxorum*, similia. Vocabulo saepe usi sunt tragici, sed plerumque sensu translato.

Sequuntur haec :

ἐκ τοῦδε βαίνων, ἅρματ' οὐκ ἔχων ἔχειν
ἔφασκε, δίφρου δ' εἰσέβαινεν ἄντυγα. κτέ.

Neque haec librorum scriptura neque Dionis Chrysostomi lectio αὐτοῦ δὲ βαίνων aptam praebet sententiam. Contextus requirere videtur τοιαῦτ' ἀλύων, sive (lenius) ἀλαίνων, modo ἀλαίνων sic usurpatum *Orest.* 531 et *Iph. T.* 284 vitio careat.

Vs. 1002 ἀλλ' ἦλθεν εἰκὼν ὡς ὁρᾶν ἐφαίνετο
Παλλὰς, κραδαίνουσ' ἔγχος ἐπιλόφῳ κέαρ.

Conieci : ἀλλ' ἦλθεν, εἰκάζουσιν ὡς ἐφαίνετο
Παλλὰς, κραδαίνουσ' ἔγχος εὔλοφος κόρη.

Vs. 1092 καὶ πνοὰς θερμὰς πνέω
μετάρσι', οὐ βέβαια, πνευμόνων ἄπο.

Frustra haec tentantur. Adiectiva enim pluralia neutrius generis persaepe apud poetas funguntur adverbiorum vice.

Vs. 1288 γλώσσης πικροῖς κέντροισι κληδουχούμενοι.

Mihi quidem minus evidens quam ipsi est novissima Naberi coniectura λοιδορούμενοι. Quidquid sub depravata voce latet, ratio habenda est substantivi κέντροισι, ut habuit Kirchhoffius coniciens βουκολούμενοι, et habui ipse olim proponens κερτομούμενοι. Utique requiritur verbum metaphoricum.

Vs. 1270 μόχθους οὓς ἔτλην τί δεῖ λέγειν;
ποίους πρὸς ἢ λέοντας ἢ τρισωμάτους
Γηρυόνας ἢ Γίγαντας ἢ τετρασκελῆ
κενταυροπληθῆ πόλεμον οὐκ ἐξήνυσα;

Πρὸς pro ποτ' Hartungio debetur, Γηρυόνας pro Τυφῶνας Elmsleio, τετρασκελῆ pro τετρασκελεῖς Reiskio. Sed praeterea laborat πόλεμον, pro quo requiritur *exercitus* vel *turbae* notio. Conieci :

ἢ τετρασκελῆ
κενταυροπληθῆ στόλον ἐγὼ οὐκ ἐξήνυσα;

Cf. γυναικοπληθὴς ὅμιλος Aesch. *Pers.* 124, et ξύλλογοι γυναικοπληθεῖς *Alcest.* 951 sq.

Heracl. vs. 1018 Ch. παραινέσαι σοι σμικρόν, Ἀλκμήνη, θέλω,
τὸν ἄνδρ' ἀφεῖναι τόνδ', ἐπεὶ πόλει δοκεῖ.
Alcm. τί δ', ἢν θάνῃ τε καὶ πόλει πειθώμεθα;
Chr. τὰ λῷστ' ἂν εἴη· πῶς τάδ' οὖν γενήσεται;

His auditis (in quibus obiter poetae reddas πιθώμεθα), erigimus aures

expectamusque πανουργίας Euripideae ἄξιόν τι σόφισμα. Sed videsis quam absurde nodum solvat heroina :

Alcm. ἐγὼ διδάξω ῥᾳδίως· κτανοῦσα γὰρ
τόνδ', εἶτα νεκρὸν τοῖς μετελθοῦσι φίλων
δώσω· τὸ γὰρ σῶμ' (?) οὐκ ἀπιστήσω χθονί·
οὗτος δὲ δώσει τὴν δίκην θανὼν ἐμοί.

Eiusmodi ineptiae ut condonentur mulieri vindictae cupiditate insanienti, prorsus incredibile est talia probari a choro, qui tamen constare fingitur e civibus Atheniensibus, dicit enim in fabulae exitu (1053)

ταῦτα δοκεῖ μοι . κτέ.

Iphig. Aul. 520. Agamemnoni dicenti :

τὸ μαντικὸν πᾶν σπέρμα φιλότιμον κακόν

respondet Menelaus :

κοὐδέν γε χρηστὸν οὐδὲ χρήσιμον παρόν.

Hesychius χρηστός· χρήσιμος. Deleto glossemate, poetae reddiderim :

κοὐδέν γε χρηστὸν <οὔποτ' οὐδαμοῦ> παρόν.

Vss. 528 sqq. sic constituerim :

οὐκοῦν δοκεῖς νιν στάντ' ἐν Ἀργείοις μέσοις
λέξειν ἃ Κάλχας θέσφατ' ἐξηγήσατο,
κἄμ' ὡς ὑπέστην θῦμα, κᾰτ' ἀνεύχομαι,
Ἀρτέμιδι θύσειν; οὐ ξυναρπάσας στρατόν,
σὲ κἄμ' ἀποκτείναντας Ἀργείους κόρην
ἔφάξαι κελεύσει;

Dedi δοκεῖς — θύσειν; pro δόκει — θύσειν cum Musgravio, deinde οὐ — κελεύσει; pro ὃς — κελεύσει. Praeterea pro κἄτα ψεύδομαι, quo laeditur nota Porsoni lex, scripsi κᾰτ' ἀνεύχομαι. Possis etiam κᾰτ' ἐψευσάμην. Verbum ἀνεύχεσθαι, quod Cobetus *Hipp.* 891 restituit pro ἀπεύχεσθαι, significat *retractare votum.*

Vs. 1338. Iphigeniae dicenti :

ὦ τεκοῦσα μῆτερ, ἀνδρῶν ὄχλον εἰσορῶ πέλας

respondet mater secundum cod. Flor. :

τόν τε τῆς θεᾶς παῖδ', ὦ τέκνον γ', ᾧ δεῦρ' ἐλήλυθας

dum Palatinus habet Ἀχιλλέα pro παῖδ', ὦ et γ' a m. 2. Hinc Weilius rescripsit :

τόν γε τῆς θεᾶς, τέκνον, ἄλοχος ᾧ σὺ δεῦρ' ἐλήλυθας

in eo falsus quod ἄλοχος necessarium putavit, nam optime habet dativus commodi ᾧ sine eo additamento. Multo lenius Hermannus :

τόν γε τῆς θεᾶς παῖδα, τέκνον, ᾧ σὺ δεῦρ' ἐλήλυθας.

Sed παῖδα glossema esse prodit Palatini codicis scriptura. In utraque coniectura male oblitterata est necessaria vocula τέ, qua omissa, ineptissime Clytaemnestra pro virorum turba, quam videre se dixerat filia, substituit unum Achillem. Scripserim igitur :

τόν τε τῆς θεᾶς γε, τέκνον, ᾧ σὺ δεῦρ' ἐλήλυθας.

Vs. 1345. Achilli dicenti :

δεῖν' ἐν Ἀργείοις βοᾶται ;

Clytaemnestra respondet :

τίνα βοήν ; σήμαινέ μοι.

Alii interpretantur τίνα βοὴν λέγεις ; alii τίνα βοὴν βοῶσιν, hoc sane rectius, nisi distinguendum est τίνα ; βοὴν σήμαινέ μοι. Quod si non voluit poeta, quidni scripsit :

τίς βοή ; σήμαινέ μοι ?

Non necessarium esse in tragico sermone articulum plurima produnt exempla, velut mox 1357 :

ἀλλ' ἐνικώμην κεκραγμοῦ.

Iphig. Taur. 798. Chorus ad Orestem :

ξεῖν', οὐ δικαίως τῆς θεοῦ τὴν πρόσπολον
χραίνεις ἀθίκτοις περιβαλὼν πέπλοις χέρα.

Si περιβαλών sanum est, requiro aut χέρας aut χέρε, si χέρα, προσ-

βαλών, cll. *Med.* 1254, 1283; *Alc.* 308; *Iph. A.* 951, vel ἐπιβαλών, ut alii dixerunt. Verbum autem facilius corrumpi potuit, quod haec antecedunt :

ὦ φιλτάτη μοι σύγγον', ἐκπεπληγμένος
δόμως σ' ἀπίστῳ περιβαλὼν βραχίονι
ἐς τέρψιν εἶμι, πυθόμενος θαυμάστ' ἐμοί.

ut Marklandus coniecit pro δόμως ἀπιστῶ. Vide tamen annon praestet

ἐκπεπληγμένος
δόμως σε πιστῷ κτέ.,

ut iam Madvigium correxisse video, et

θαυμαστά μοι.

Quin enim sororem invenisset, nullus iam dubitabat Orestes, et nulla est in pronomine emphasis.

Vs. 937 τί χρῆμα δράσων; ῥητὸν ἢ σιγώμενον.

Ita poeta cogentibus numeris dicere sibi permisit pro σιγητόν, quemadmodum Sophocles, *O. C.* 1527, scribere ausus est :

ἃ δ' ἐξάγιστα μηδὲ κινεῖται λόγῳ

pro κινητά.

Vs. 1186. Thoas ad Iphigeniam :

σὺ δ' εἰς τὸ τῆς θεοῦ γ' ἐξένευσας εἰκότως.

Annotat Weilius : « Ἐξένευσας semble venir ici de ἐκνεύειν « se détourner vers » plutôt que de ἐκνεῖν « se sauver à la nage ». Dubito propter versum vicinum (1181), ubi Iphigenia dixerat :

καὶ νῦν καθεῖσαν δέλεαρ ἡδύ μοι φρενῶν

ita ut probabile videatur eandem imaginem, sumtam a piscibus, continuari. Eodem modo intellego locum *Cyclopis* vs. 576, ubi Polyphemus :

ἰοὺ ἰού,
ὡς ἐξένευσα μόγις · κτέ.

i. o. ὡς μόγις ἐσώθην et *Hipp.* 470 (loco non temere suspecto Bartholdo et 823. Sensu longe diverso usurpatur ἐκνεύειν *Phoen.* 920, et infra 1330. Marklandi coniecturam ἐκνενευκότας pro ἐκπεπνευκότας rectissime repudiavit Geelius in *Phoenissarum* loco 1151. Ibidem in vss. 1268 sqq. :

ἀλλ' ἄνδρ' ἀρίστω καὶ κασιγνήτω σέθεν
ἐς θάνατον ἐκνεύοντε κωλῦσαί σε δεῖ
ξὺν μητρὶ τῇ σῇ μὴ πρὸς ἀλλήλοιν θανεῖν.

mihi quidem valde suspectum est participium, nam etiam quam vim verbo ἐκνεύειν ibi tribuunt *vergendi* (itaque = νεύειν), ea de iuvenibus ad mortem caeco impetu ruentibus et properantibus satis apta non est, et admodum placeret mihi verbum, quod aut *properare* aut *ruere* significet. Illud quaerenti sese offert ἐγκονοῦντε, quo verbo praeter alios tragici usi sunt pro σπεύδειν, Euripides, *Hec.* 507 et *Herc. f.* 521, Sophocles, *Aiac.* 811, 988. *Trach.* 1255, Aeschylus, *Prom.* 962, nisi forte hoc obstat, quod ἐγκονεῖν absolute usurpari solet, itaque dubium videri potest num recte dicatur ἐγκονεῖν εἰς θάνατον. *Ruendi* notionem requirenti placere possit ἱππεύοντε, ut de furioso Hercule est in cognomine fabula vs. 1001 :

κἀνθένδε πρὸς γέροντος ἱππεύει φόνον.

Cf. *Phoen.* 220. Λαβέτω δὲ καὶ ἄλλος.

Rhes. v. 710 sqq. Ope huius loci et *Hecub.* 239 sqq. depravatissimum *Troadum* locum 284 sq. sic tentare lubet :

ὃς φαίνε (pro πάντα) τἀκεῖθεν ἐνθάδ'·
εἶτ' ἔμολ' (pro ἀντίπαλ') αὖθις ἐκεῖσε, διπτύχῳ γλώσσᾳ
φίλα τὰ πρότερ' ἄφιλα τιθέμενος πάντων.

Vs. 776 ἤπυσα δ' αὐτοῖς μὴ πελάζεσθαι στρατῷ.

Una exempta literula, scripserim ἤϋσα, quo verbo (ἀΰτειν) tragici (et ipse *Rhesi* auctor vs. 668) etiam in diverbiis utuntur, dum alterum verbum non nisi in melicis adhibetur et semper habet Doricam formam ἀπύω. Epicorum est ἠπύω. Non legi apud Euripidem verbum ἀπύειν insignis error est Dindorfii in *lexico Sophocleo* s. v. Quinquies enim, quantum scio, eo usus est : *Hec.* 155, *Or.* 1253, *Suppl.* 800, *Troad.* 1304, *Bacch.* 982. Aoristus ἀΰσατε legitur *Suppl.* 800.

Vs. 970 κρυπτὸς δ' ἐν ἄντροις τῆς ὑπαργύρου χθονὸς
ἀνθρωποδαίμων κείσεται βλέπων φάος,
Βάκχου προφήτης (Lycurgus) ὥστε Παγγαίου πέτραν
ᾤκησε σεμνὸς τοῖσιν εἰδόσιν θεός.

Ferri non posse ὥστε intellectum est, sed parum arridet Heimsoethii coniectura ὥδε. Venit in mentem :

ὡς τὸ Πάγγαιον λέπας κτέ.

cl. vs. 921, ut vulgata lectio a glossatoribus depravata sit. Sed fortasse uterque versus est spurius.

Iph. Taur. vs. 1393 sqq. Haec adumbrata videntur ex nono libro Odysseae, ubi similiter navis Ulyssis fugientis Cyclopa fluctibus ad littus repellitur. Etiam in verbis est aliqua similitudo. Compares velim (vs. 1396 sq.) verba Euripidea

εἰς δὲ γῆν πάλιν
κλύδων παλίρρους ἦγε ναῦν

cum Homericis ι, 485 :

τὴν δ' ἄψ ἠπειρόνδε παλιρρόθιον φέρε κῦμα
πλημυρὶς ἐκ πόντοιο, θέμωσε δὲ χέρσον ἱκέσθαι.

Quod apud Homerum efficit iacta a Polyphemo κορυφὴ ὄρεος μεγάλοιο, apud poetam tragicum facit δεινὸς ἐλθὼν ἄνεμος. Apud hunc, ut apud illum, fugientibus infestus est Neptunus. Vs. 1415 :

Πόντου δ' ἀνάκτωρ Ἴλιόν τ' ἐπιστατεῖ
σεμνὸς Ποσειδῶν, Πελοπίδαις δ' ἐναντίος,

sed placatur a Minerva (1444) :

ἤδη Ποσειδῶν χάριν ἐμὴν ἀκύμονα
πόντου τίθησι νῶτα πορθμεύων πλάτῃ,

nec Diana, praesertim mitigata Iphigeniae precibus vss. 1397 sqq., imaginis suae raptum ulciscitur.

H. VAN HERWERDEN.

Traiecti ad Rhenum, m. Junio 1882.

SUR UN ARTIFICE

DE MODULATION RYTHMIQUE

EMPLOYÉ PAR LES POÈTES GRECS

« Le terme modulation, dit un musicien moderne, ne veut pas simplement dire changement de ton ; il sous-entend aussi une transition par le moyen de laquelle on passe d'un ton à un autre ; c'est dans la manière d'effectuer les transitions que consiste l'art de moduler (1). »

Cette distinction élémentaire ne s'applique pas seulement aux modulations tonales, mais aussi aux changements de mode, de genre, de mouvement, de mesure, de caractère (ἦθος), bref, à toutes les modifications harmoniques et rythmiques que les anciens réunissaient sous le nom de μεταβολαί. Partout, à côté des effets parfois saisissants dus à la simple juxtaposition de deux formes musicales différentes, viennent se placer les impressions plus douces, plus tranquilles, que produit le passage savamment gradué d'une forme à l'autre. Les anciens connaissaient les effets du premier genre : les assertions de leurs théoriciens (2) et un simple coup d'œil jeté sur le *conspectus metrorum* d'une tragédie ne permettent pas d'en douter. En est-il de même des effets du second genre, des modulations proprement dites ? Écartons les modulations harmoniques, sur lesquelles ni les auteurs ni les débris insignifiants de la musique grecque ne nous renseignent suffisamment. Restent les *métaboles* rythmiques. Ici l'abondance des matériaux autorise un peu plus de confiance, et l'auteur du dernier manuel allemand de métrique n'hésite pas à résoudre la question par l'affirmative. « Dans les strophes qui présentent un mélange de plusieurs rhythmes, dit-il, les poètes ont cherché à ménager la transition entre les diffé-

(1) Reber, *Traité d'harmonie*, 2e éd. p. 43.

(2) Voyez ce que dit Plutarque du nome *trimère* dont la première strophe se chantait sur le mode dorien, la seconde sur le phrygien et la troisième sur le lydien (*De Mus.* 8). Comparez le célèbre passage de Beethoven, *Symphonie héroïque*, 1re partie, p. 13 (éd. Winkler).

rents κῶλα et périodes par des intermédiaires bien choisis (1). » Cett matière serait intéressante à élucider dans le détail, car outre le lumières qu'on y trouverait sur l'art des poètes grecs, on serait amen dans plus d'un cas à suspecter certaines corrections au texte des tra giques, inspirées par le désir irréfléchi de réduire au minimum l nombre des rythmes employés dans un même morceau, sans souc des formes intermédiaires. Je me contente aujourd'hui d'attirer l'atten tion sur un procédé singulier et peu connu dont les poètes paraissen avoir fait usage dans ce genre de modulations.

On sait ce que dans la musique moderne on appelle *modulatio enharmonique*. Par suite de l'adoption de la gamme tempérée, certain accords, notamment celui de *septième diminuée*, peuvent s'écrire d plusieurs façons, tout en produisant sur un instrument à tempéra ment un son identique. Ainsi le même accord s'écrira indifféremment

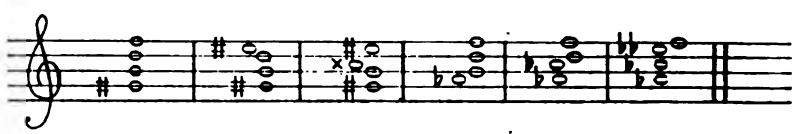

Chacune de ces formes appartient à une gamme différente. On peu profiter de cette circonstance pour passer facilement d'une de ce gammes à l'autre, en envisageant l'accord de septième tour à tou sous ses différentes faces. Les notes restent les mêmes; mais leu nom, leur physionomie change, et l'oreille se trouve transportée brus quement, mais sans violence, dans un nouveau milieu tonal. Cet arti fice, dont l'abus est réprouvé par les auteurs sévères, n'en est pa moins d'un fréquent usage, et riche en effets inattendus.

L'analogue de ce procédé se trouve dans la rythmopée grecque Plusieurs des mètres anciens, grâce aux solutions, aux contraction multiples, à l'emploi des syllabes irrationnelles et des longues de plu de deux temps, sont, comme disent les Grecs, πολυσχημάτιστοι au plu haut degré. Il en résulte que parfois un membre de phrase, envisag en lui-même et indépendamment des mesures précédentes qui en dé terminent le caractère, peut être scandé de diverses manières, appar tenir en apparence à plusieurs systèmes rythmiques. Bien entendu il ne suffit pas pour cela que la succession matérielle des syllabes soi susceptible d'interprétations variées; il faut encore que la distributio des temps forts et des temps faibles, autrement dit des *ictus* métriques s'accommode elle-même de ces diverses interprétations (2). Une foi

(1) Christ, *Metrik der Griechen und Römer*, 2e éd., p. 637 (§ 709). Il y aurait de réserves à faire sur la suite de ce passage et les exemples cités.

(2) Ainsi jamais le tribraque ne pourrait servir de transition entre l'iambe et l trochée, ni le spondée ou le procéleusmatique entre le dactyle et l'anapeste. Mai

ces deux conditions réalisées, le poète pourra profiter de cette diversité d'interprétations possibles pour choisir celle qui le conduira là où il veut aller. C'est comme un carrefour où aboutissent plusieurs routes, séparées partout ailleurs par d'épaisses broussailles. Une même combinaison de brèves et de longues, répétée exactement deux fois, mais avec une *intention* différente, prendra au gré du poète une physionomie nouvelle et déterminera une modulation. L'auditeur a voyagé sans s'en apercevoir, et, quand il s'en aperçoit, le tour est joué. Ainsi, ici comme dans notre modulation enharmonique, c'est grâce à un hermaphrodite musical, à un Janus à double ou triple visage, que s'opère un changement de décor inattendu.

Je ne veux citer que trois exemples de ce procédé. Le premier est tiré d'un chœur des *Suppliantes* d'Eschyle, vers 418 et suiv. Ce chœur se compose de deux couples de strophes et d'antistrophes; le premier couple est écrit dans le rythme crétique (péonique), le second dans le rythme dochmiaque. Voici comment s'opère la transition (vers 429 sq. — 416, éd. Weil).

Μή τι τλῇς τὰν ἱκέτιν εἰσιδεῖν
ἀπὸ βρετέων (1) βίᾳ τ' ἀγομέναν δίκας, κ. τ. λ.

— ∪ — — ‖ ∪ ∪∪ — ∪ —
∪ ∪∪ — ∪ — | ∪ ∪∪ — ∪ —

Le premier κῶλον de la deuxième strophe, continuant le rythme de la strophe précédente, débute par un crétique et peut être scandé tout entier dans le rythme sesquialtère; mais si l'on isole les six dernières syllabes, on a un dochmiaque parfaitement régulier. Profitant de cette identité et de l'impression qu'elle a dû nécessairement produire sur l'auditeur, le poète répète *exactement*, deux fois de suite, le dessin de ces six syllabes, et affirme par là même la modulation dans le rythme à huit temps, qui continue jusqu'au bout de la strophe.

Second exemple. La Πάροδος de l'*Oreste* d'Euripide, morceau célèbre dans l'antiquité, débute ainsi (vers 140 sq.) :

Σίγα σίγα, λεπ‖τὸν ἴχνος ἀρβύλης
τίθετε μὴ κτυπεῖτ'....

Les trois premières mesures forment une tripodie trochaïque

— ∪ — ∪ ⏑⏓

qui se rattache par son rythme au dialogue ïambique précédent. Le

dans les pieds de plus de 4 temps, où il existe à côté de l'*ictus* principal un ou plusieurs *ictus* secondaires, dont l'importance relative n'est pas exactement déterminée, la confusion des formes hétérogènes devient plus facile.

(1) Ce mot a la valeur d'un lambe.

demi κῶλον suivant, où la comparaison de l'antistrophe montre que la première syllabe d'ἴχνος est prise comme brève, peut être ramené au même type, ou bien être scandé comme un dochmiaque (1) :

υυ υ — υ ⏑ ou υ υυ — υ —

Le poète répète *identiquement* quatre fois de suite le dessin de ces six syllabes, sans prendre parti pour l'une ou l'autre interprétation, mais en permettant à l'oreille de se familiariser avec la coupe dochmiaque; ce n'est qu'au vers 144

ἰδοὺ πείθομαι

que la modulation se trouve décidément accusée; cette préparation graduelle, combinée probablement avec une danse de demi-caractère, la rend si douce qu'elle est presque insensible.

Troisième exemple. Dans la Πάροδος des *Acharniens* d'Aristophane, le chœur entre en scène en se précipitant à la poursuite de Dicéopolis et prononce d'abord quatre tétramètres trochaïques bien connus. Puis il continue ainsi (vers 241 sq.) :

ἐκπέφευγ', οἴχεται
φροῦδος. οἴμοι τάλας,
τῶν ἐτῶν τῶν ἐμῶν !
οὐκ ἂν ἐπ' ἐμῆς γε νεότητος, ὅτ' ἐγὼ φέρων, κ. τ. λ.

Le dernier vers est un tétramètre péonique, et tout le reste de la strophe est dans ce rythme. Il y a donc eu une μεταβολή, et ce sont les dimètres intermédiaires qui ont servi de transition. Or ces dimètres peuvent se mesurer à volonté dans le rythme crétique ou dans le rythme trochaïque, en adoptant le *schéma* du ditrochée, si fréquent dans la tragédie, — υ ⏑ pour — υ — υ. Qui ne voit que le poète musicien a dû tirer parti de cette ambiguïté pour donner à ses premiers crétiques une valeur effective de six temps et diminuer insensiblement la durée de la dernière longue de manière à moduler dans le rythme péonique? Cette interprétation s'accorde à merveille avec le sens du morceau. Le chœur est essoufflé de sa course, il n'en peut plus, et sa fatigue se peint à la fois dans le rythme haletant qu'il emploie et dans la diminution graduelle de la durée du mètre. Presque partout où Aristophane associe ainsi les ditrochées aux péons, — et cette combinaison est fréquente, — la transition est formée par des κῶλα purement crétiques et la même explication devra être admise (2)

(1) Le seul *ictus* vraiment fixe du dochmiaque paraît être celui de la seconde longue (ἀρ). Voyez Christ, *op. cit.*, p. 435.

(2) Elle est pleinement autorisée par ce qu'Héliodore nous apprend de la durée incertaine du crétique (Schol. ad Hephaestion., p. 197).

Je pourrais multiplier les exemples de cet artifice. On le retrouve notamment dans le mélange des κῶλα ïambiques et dochmiaques des κομμοὶ tragiques, dans le passage du mètre ïambique au bacchiaque (Pindare, *Olymp.* 2). Mais je n'ai voulu que signaler un fait, et non en épuiser les conséquences.

Je ne puis m'empêcher de faire observer, en terminant, qu'outre l'analogie déjà signalée de nos modulations enharmoniques, notre musique moderne offre des exemples de transitions *rythmiques* opérées par des moyens semblables. Dans un des plus beaux nocturnes de Chopin (1), entre autres, la première partie, écrite dans le rythme binaire, se relie au *trio*, écrit dans un rythme à cinq temps, par une petite transition en *tempo rubato* où l'exécutant peut faire pressentir la mesure nouvelle qui va venir. N'est-ce pas l'exact pendant des dimètres équivoques de la Πάροδος des *Acharniens*? C'est une nouvelle preuve des confirmations que nos théories actuelles sur la musique grecque peuvent trouver dans les ouvrages des compositeurs modernes qui ont écrit naïvement, sans souci d'imitation érudite. L'art est éternel et même les artifices ont la vie dure.

(1) Nocturne en *fa* dièze, op. 15.

THÉODORE REINACH.

Le thème *mino-* serait dérivé de la racine *miu* du lat. *pro-min-eo, e-min-eo, im-min-eo, men-tu-m, mon-ti-*. Voir Pictet, *Origines*, I², 147. Corssen, *Krit. Nachtr.*, p. 79; *Ueber Aussprache*, etc. II, 29 (cf. Curtius, *Grundzuege*, n° 413). Il y a en kymr. *menyd*, mont, en cornique *menith*, en armor. *menez* (Ebel, *Beitraege zur vergl. Sprachforsch.*, II, 158; d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, II, 207; I, 94; *Mém., Soc. de ling.*, IV, p. 272). Comp. encore *Minaticum*, lieu de la Gaule (*Beitraege zur vergl. Sprachforsch.*, III, 418, Zeuss-Ebel, p. 806), *Vindo-mined* (mons albus, Zeuss-Ebel, p. 132). **Er-minos*, d'où la forme adjective *Erminius*, aurait donc la même signification que **Er-cunos*, d'où *Ercunia, Ercunius*, c'est-à-dire *très élevé, celui qui est très élevé.*

Iacca.

Ἰακκα (Ptol. 2, 6, 67) ville dans la Tarraconaise; Ἰακκηνοί (Strab.; Ptol., 2, 6, 72), peuple de la Tarraconaise, dont le territoire est nommé Ἰακκητανία (Strab., III, 4, 10). Sur les variantes de ces noms et la question géographique qui s'y rattache, voyez E. Hübner (*Hermes*, I, 337-342), qui établit que *Iacca* n'était pas une ville des *Vascones*, comme le dit Ptolémée. La forme moderne du nom, *Jaca*, prouve jusqu'à l'évidence que *Iacca* est une bonne forme : le *j* moderne représente régulièrement l'ancien *i, j;* le double *cc* est représenté par *c;* s'il y avait dans la vieille forme un simple *c*, la forme moderne serait plutôt *Jaga* (cf. Diez, *Gramm. des langues rom.*, trad. fr., I, 237-8 et 226). Il se présente une explication possible par le celtique. L'irlandais *ic, icc* « salus, salutis », *iccthe* « salvatus », « sanatus », le kymr. mod. *iach* « sanus », l'arm. *jechet, jachet* proviennent, d'après Zeuss-Ebel, p. 49, d'un proto-celtique **jacca*. Fick (*Zeitschrift für vergl. Sprachforschung*, XX, 173-4) y compare le grec ἄκος qui peut représenter un ancien *ϝακος. M. Stokes, à qui a peut-être échappé ce rapprochement de Fick, dit dans son glossaire d'Oengus (*On the Calendar of Oengus*, p. CCLXXIV) : « *icc*, s. f. *salus*, gen. *icce* Z² 49, 225, w. *iach*, from *isaccā* or *isancā* (cf. ἰάομαι from ἰσαομαι, see Fick I, 30). » Il y a là une question que nous ne sommes pas à même de résoudre. Comp. encore *Jecora* « fluviolus » (Boll., Sept. 5, 617; Zeuss-Ebel, p. 779). Nous ne rappelons pas le nom *Salus Julia*, attribué à une ville de l'Espagne ancienne, à cause des doutes d'E. Boecking (*Not. dignitat.* 248*).

Allotriges.

Ἀλλότριγες et non Ἀλλόβριγες est, je suis porté à le penser, la vraie forme du nom du peuple dont il est fait mention dans Strabon (III, 3, 7). *Allobriges* est une mauvaise forme pour *Allobroges; Allotriges* porte les traits d'une forme celtique composée de *allot-+riges;* comp.

Durotriges, peuple de la Britannia (Ptol., 2, 3, 29) = **durotoriges,* dont l'élément *durot* se retrouve dans *Durotix* [comp. *Calitix*] (Glueck, p. 70), *Durotincum* (Zeuss-Ebel, p. 808).

Les thèmes *allot, durot,* pour *alloto, duroto* (comp. *Lugoto-rix,* Caes. *B. G.,* v, 22, 2) sont dérivés de *allo, duro,* comme *lugoto* de *lugo* (comp. *Lug-dunum* pour **Lugo-dunum, Lugetus* = irland. *Lugith,* Glueck, p. 75), *Senotum* de *seno* (comp. *Senones,* etc.).

On retrouve *allo* dans *Allobrox* (Horat., *Epod.* 16, 6; Juvenal., 7, 21, 41), plur. *Allobröges* (Liv., Plin., Mela, etc.), = kymri *all-fro* « alienigena ». Sur *brog* « terra, regio », voy. Zeuss-Ebel, p. 90, 137, 207, etc. *Allo* correspond au grec ἄλλος, lat. *alius.* Le nom hispanique *Allucius* (*Corp. inscript. lat.* II, nos 737, 2465, etc. [*Alluqius*], et Dion Cassius, 57, 44) rappelle le lat. *Alienus,* l'allem. *Anderst.*

Le second élément de *Allotriges, Durotriges, — riges,* — est le pluriel de *rix,* et correspond au lat. *rex, reges* (Zeuss-Ebel, p. 20; Glueck, p. 2 n.).

Autrigones.

On a identifié quelquefois les *Autrigones* de Mela, III (1, 10), Plin. (III, 3), Ptol. (II, 6, 7), avec les *Allotriges* de Strabon; ces noms sont, nous le croyons, de formation bien diverse. On peut voir dans *Autrigones* un dérivé de *Autricum,* qu'on ne rencontre pas dans la péninsule, mais que nous avons dans la Gaule; sur ce nom voyez Zeuss-Ebel (p. 799), d'Arbois de Jubainville (*Rev. celtique,* I, 471).

F. ADOLPHO COELHO.

Lisbonne, 28 mars 1882.

LES MOTS GRECS

DANS LE LIVRE BIBLIQUE DE DANIEL.

La table ethnographique de la *Genèse* nomme יָוָן *Yâwân* parmi les fils de Japhet (יֶפֶת) (1). Pour tout l'Orient, Ioniens (Ἴωνες, Ἰάονες) est devenu synonyme de Grecs; les cosmographies sémitique et arienne (2) paraissent avoir appliqué aux deux lignes de côtes qui se font face, séparées et réunies par les nombreuses îles de la mer Égée, le nom de l'Ionie, de la province située sur les confins occidentaux de l'Asie Mineure, dont la pointe avancée forme un cap aux contours irréguliers dans la direction de l'Hellade. Les Grecs eux-mêmes étaient informés de la confusion qui, chez les barbares, avait été établie entre eux et les « Ioniens aux longues robes » (3). « Les Athéniens, dit Hérodote, n'ignoraient ni ne voulaient admettre pareille appellation, et même, aujourd'hui encore, la plupart d'entre eux semblent offensés qu'on la leur applique (4). »

(1) x, 2 (cf. le passage parallèle *I Chroniques*, i, 5). Les autres exemples bibliques du mot יָוָן sont: *Genèse*, x, 4 (cf. *I Chr.*, i, 7); *Isaïe*, lxvi, 19; *Ézéchiel*, xxvii, 13; *Joël*, iv, 6 (בְּנֵי הַיְוָנִים « les fils des Ioniens »); *Zacharie*, ix, 13; *Daniel*, viii, 21, où Alexandre le Grand est désigné comme מֶלֶךְ יָוָן « le roi des Grecs »; x, 20, où il est appelé שַׂר יָוָן « le chef des Grecs », qui domine מַלְכוּת יָוָן « le royaume de Grèce » (xi, 2). Tous les documents épigraphiques et littéraires sur cette ancienne désignation ont été savamment réunis et commentés par M. B. Stade dans sa monographie intitulée : *De populo Javan parergon patrio sermone conscriptum* (Gissae, 1880, in-4).

(2) A. Pictet, *les Yavanas et les Ioniens*, dans *les Origines indo-européennes*, 2e éd. (Paris, 1877), I, p. 76 et suiv.

(3) Ἰάονες ἑλκεχίτωνες, Homère, *Iliade*, xiii, 685. Sur la connaissance qu'avaient les Grecs du nom que leur donnaient « les barbares », on peut comparer les très intéressants passages réunis par Gesenius dans son *Thesavrvs philologicvs criticvs lingvae hebraeae et chaldaeae Veteris Testamenti* (Lipsiae, 1829-1858), p. 587 *b*.

(4) i, 143.

Le rédacteur de ces vieilles généalogies bibliques, où chaque peuple est incarné dans une personne, poursuit en ces termes : « Et les fils de Yâwân furent Élîschâh (אֱלִישָׁה), Tarschîsch (תַּרְשִׁישׁ) (1), les Kittites (כִּתִּים) et les Rôdânites (רוֹדָנִים) (2). » Nous croyons reconnaître l'Éolide (ἡ Αἰολίς) (3), la colonie ibérienne de Tartessus (Ταρτησός), les Cypriotes habitants de Citium (οἱ Κιτταῖοι) (4), les Rhodiens (οἱ Ῥόδιοι). Innombrables sont les identifications qui ont été proposées pour ces termes géographiques plusieurs fois répétés dans l'Ancien Testament, et la littérature, qui les concerne, fournirait matière à toute une bibliographie.

La conquête d'Alexandre en 332 av. J.-C. rendit prépondérante l'influence grecque en Palestine. La grammaire hébraïque opposa à la domination macédonienne son inflexible résistance, comme précédemment elle l'avait opposée à la domination persane. Mais le vocabulaire recueillit un petit nombre de termes étrangers importés avec des conceptions nouvelles, qui n'avaient point d'équivalent dans la langue nationale. C'est la part, pour faible qu'elle soit, des éléments grecs dans le livre de Daniel que je veux essayer de dégager et de délimiter.

La date et le lieu de la composition du livre de Daniel sont fixés avec une certitude absolue : c'est un écrit palestinien (5), de 169 ou 168 avant l'ère chrétienne. Comme dans Ezra, deux idiomes y alternent : l'hébreu et le dialecte araméen, qu'on est accoutumé d'appeler

(1) Le texte des *Chroniques*, I, 1, 7, porte *Tarschischâh* (תַּרְשִׁישָׁה), dans le but de faire rimer les noms des quatre fils deux par deux.

(2) C'est la leçon des *Chroniques* qui a été substituée ici à celle de la Genèse, où l'on lit les Dôdânites (דְּדָנִים). Les Septante et le Samaritain ont déjà eu dans la Genèse le texte tel que nous avons cru devoir le restituer, à l'exemple de M. Ed. Reuss et de M. B. Stade, *op. laud.*, p. 9. Et pourtant, dit M. Reuss, « les Dôdânites ont fait penser tour à tour aux Dardaniens ou Troïens, et à Dodone, soit aux Illyriens. » Voir la *Bible*, 3e partie de l'*Ancien Testament : l'Histoire sainte et la loi*, I (Paris, 1879), p. 331. Ajoutons que dans Ézéchiel, XXVII, 19 et 20, Yâwân et Dedân se suivent à un verset de distance.

(3) Ce serait l'ancien nom de Carthage, d'après M. B. Stade, *op. laud.*, p. 8 et 9.

(4) C'est aujourd'hui la ville de Larnaca. Elle est représentée par soixante-dix-huit inscriptions phéniciennes (n° 10-87) dans la première livraison, récemment publiée, du *Corpus Inscriptionum Semiticarum* (p. 35-100). Ézéchiel, XXVII, 6, mentionne les « îles des Citiens », אִיֵּי כִתִּים.

(5) En dehors du point de vue linguistique, qui est décisif, le contenu du chapitre IX, relatif à Jérusalem, est fait pour lever les doutes qui pourraient subsister à cet égard.

le chaldéen biblique. Qui plus est, l'auteur n'a point été fâché d'étaler sa science de polyglotte en émaillant son exposition de mots persans et grecs. M. Haug a, dans une savante monographie, recherché l'étymologie des premiers (1) ; c'est aux seconds que je voudrais consacrer cette courte notice.

Le roi Nabuchodonosor (נְבוּכַדְנֶצַּר *Neboukadnéṣṣar*) avait érigé une statue d'or, qui devait être inaugurée en présence de tous les dignitaires du royaume. Le héraut chargé de « proclamer avec force » les ordres du roi est nommé כָּרוֹזָא *kârôzâ'*, transcription habituelle en araméen du grec κῆρυξ (2). Voici les paroles que le héraut prononça devant la noble assemblée : « Peuples, nations et langues ! Au moment où vous entendrez la voix du cor, de la flûte, de la cithare, de la sambuque, du psaltérion, de la cornemuse, en un mot, de tous les instruments d'accompagnement, vous vous jetterez à terre, et vous vous prosternerez devant la statue d'or qu'a érigée le roi Nabuchodonosor (3). »

Les sons démodés du *kinnôr* et du *'ougâb*, dont la Bible fait remonter l'invention presque aux origines de l'humanité (4), ont cette fois cédé la place aux accords d'un orchestre exotique, dont voici la composition :

1° Le cor קַרְנָא *ḳarnâ'*. Le sens propre de ce mot est « la corne » d'un animal ; il est ainsi employé dans le livre même de Daniel (VII, 7, 8, 20, 21, 24). Partout où il a pénétré, il a été ensuite appliqué par extension à l'une ou l'autre variété des instruments à vent. L'analogie du grec κέρας (κέρατος) peut être invoquée ; mais elle a été cer-

(1) Dans Ewald, *Jahrbücher der Biblischen Wissenschaft*, V (1853), p. 151-164.

(2) *Daniel*, III, 4. Le verbe dénominatif, qui en a été tiré par une formation toute sémitique, et qui est fréquent dans le chaldéen des *Targoumîm* (versions de la Bible) et du Talmud, ainsi que dans le syriaque chrétien, est déjà employé dans un exemple de *Daniel*, V, 29 : הֻכְרְזוּ *hakerizou*. Le sens est celui du grec κηρύσσω, « proclamer par la voix du héraut. »

(3) *Daniel*, III, 5. Le *wdw*, que j'ai traduit par « en un mot », est souvent ainsi employé par l'auteur du livre de Daniel, lorsqu'à la fin d'une énumération il résume les objets dont il a énoncé le détail. C'est ainsi que III, 2 : וְכָל שִׁלְטֹנֵי מְדִינָתָא signifierait « en un mot, tous les dignitaires du royaume » ; III, 21 : וּלְבוּשֵׁיהוֹן « en un mot, tous leurs vêtements » ; III, 27 : וְהַדָּבְרֵי מַלְכָּא « en un mot, tous les conseillers intimes du roi », etc. Un emploi identique de la copule *wdw* n'est pas sans exemple en hébreu ; ainsi *Exode*, XXII, 9.

(4) *Genèse*, IV, 21. L'activité infatigable de M. Graetz s'applique à tous les sujets : il vient de consacrer un article étendu au rôle de la musique dans le temple de Jérusalem. Voir *Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums*, 1881, n° 6 et *Kritischer Commentar zu den Psalmen* (Breslau, 1882), I, p. 64 et suiv.

tainement contrebalancée par l'usage constant en hébreu de קֶרֶן *ḳérén* dans le sens propre de « corne » (1). La forme latine *cornu* aurait-elle contribué à cette transformation de κέρας, alors que la plupart des autres noms grecs demeuraient intacts ? C'est peu probable ; car Rome n'est entrée qu'un siècle plus tard sur la scène de l'Orient juif pour y jouer son rôle habituel de conquête présente et de destruction du passé.

2° La flûte מַשְׁרוֹקִיתָא *maschrôḳitâ'*. Ainsi que *ḳarnâ'*, ce mot est le résultat d'un compromis entre la racine hébraïco-araméenne שָׁרַק *schâraḳ* « siffler » et le grec σύριγξ. Préfixe et terminaison sont sémitiques ; mais le corps du mot *schrôḳî* présente avec σύριγξ une ressemblance d'autant plus frappante que, même dans les noms propres, un *schîn* hébreu (*sch*) est toujours l'équivalent d'un *sigma* grec. Les deux versions des Septante et de Théodotion portent l'une et l'autre σύριγξ ; disons cependant que, d'après une tradition grecque rapportée dans l'*Onomasticon* de Pollux (IV, 9, § 15), ce genre de pipeaux aurait eu pour inventeurs deux Mèdes.

3° La cithare קַתְרוֹס *ḳatros*, avec la variante קִיתָרוֹס *ḳitâros* (2). L'étymologie grecque, qu'on a souvent contestée pour les deux premiers mots, a été cette fois adoptée généralement. C'est κίθαρις, un doublet poétique de κιθάρα (3).

4° La sambuque שַׂבְּכָא *sabbekâ'*. On appelle de même en grec une sorte de harpe σαμβύκη, σάμβυξ (σάμβυκος), ζαμβύκη, peut-être aussi ἰαμβύκη. De quel côté est l'emprunt, c'est ce qu'il est difficile de déterminer. Ni Athénée, *Deipnosophistes* (IV, 23), ni Strabon, *Géographie* (X, § 17), ne croient à l'origine grecque de cet instrument, qui avait

(1) Une fois même (*Josué*, VI, 5), קֶרֶן *ḳérén* désigne une espèce de trompette, à côté du vocable usité en hébreu שׁוֹפָר *schôfâr*. Dans le chapitre III de Daniel, l'énumération des instruments revient aux versets 5, 7, 10 et 15, pour quelques-uns avec de légères variantes, qui seront relevées à propos de chacun d'eux. Le texte de Daniel vient enfin d'être publié avec critique par S. Baer (Lipsiæ, 1882), qui *textum masoreticum accuratissime expressit, e fontibus masoræ codicumque varie illustravit, adumbrationem chaldaismi biblici adjecit.* C'est à cette édition que sont empruntées toutes mes citations de Daniel.

(2) Tel est le *kethîb*, c'est-à-dire la leçon indiquée par les consonnes prises en elles-mêmes, indépendamment des voyelles, dont elles ont été pourvues dans les quatre exemples de ce même mot, tandis que la Massore préconise les quatre fois la suppression du *yôd* et la vocalisation *ḳatros*. Le texte doit être ainsi lu (*ḳerî'*), et c'est ce contraste entre la lecture et l'orthographe que l'herméneutique biblique nomme un *kerî'-kethîb* « ce qui est lu, ce qui est écrit. »

(3) Gesenius, *Thesavrvs*, etc., p. 1215 *a*, a groupé un certain nombre d'exemples araméens, où la terminaison en *os* a été substituée à une formation grecque en ης.

fait fortune à Rome sous les mains de séduisantes *sambucinæ* et *sambucistriæ*. En parlant d'elles, Scipion le second Africain dit dans Macrobe, *Saturnales* (III, XIV, 6) : « Docentur præstigias inhonestas, cum cinædulis et sambuca psalterioque eunt in ludum histrionum. » Comme dans Daniel, la sambuque y est jointe à

5° Le psaltérion פְּסַנְתֵּרִין *psantêrîn*. La terminaison en *în*, qui au premier abord rappelle le pluriel araméen, répond généralement à la terminaison ιον dans les transcriptions néo-hébraïques et araméennes de mots grecs. Ainsi, non seulement פְּסַנְתֵּרִין ψαλτήριον (1), mais encore סַנְהֶדְרִין *sanhédrîn* (2), συνέδριον, אִפּוֹדִין *ipôpôdîn*, ὑποπόδιον, etc., etc. (3).

6° La cornemuse סוּמְפֹּנְיָה *soumpôneyâh* (4). C'est le grec συμφωνία, que, du reste, toutes les anciennes traductions ont reproduit avec une rare unanimité, aussi bien les Septante que Théodotion, la Veneta que la Vulgate. D'après un fragment de Polybe conservé dans Athénée, *Deipnosophistes* (X, 52), Antiochus Épiphane témoignait une prédilection marquée pour cet instrument, à l'époque même où était composé le livre de Daniel. On suppose que la cornemuse avait été nommée συμφωνία parce que le son y est obtenu à l'aide de deux anches, qui doivent produire pour l'oreille une « symphonie » d'accords concertants (5).

En dehors de קָרוֹזָא κῆρυξ (הַכְרֵז κηρύσσειν) et des six noms d'instruments de musique, la partie chaldéenne de Daniel (II, 4 b — VII) présente quelques mots paraissant provenir de souche grecque. Ce sont les suivants :

a) פִּתְגָם *pitgâm* « parole », qui ne se rencontre également que

(1) L'η a aussi laissé sa trace dans la variante פְּסַנְטֵרִין *psantêrîn* (v. 7).

(2) Nous en avons tiré le mot *sanhédrin* qui est devenu français, et qui ne se rattache au grec συνέδριον que par l'entremise de la forme araméenne. Cette filiation a échappé à M. Littré et aussi à son excellent collaborateur pour les « mots d'origine orientale », M. Marcel Devic.

(3) Toute une série de rapprochements de ce genre a été réunie par Gesenius *Thesavrvs*, etc., p. 1116 *b*. M. Dozy a constaté que les auteurs ou les copistes arabes emploient également dans leurs transcriptions de mots latins une terminaison *în* à la place de *us*. Ainsi *Romanus* serait devenu *Românîn*, *Alvitus* aurait été transformé en *Alvitîn*. Voir Dozy, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen âge*, 3e éd. (1881), I, p. 104.

(4) Ainsi aux v. 5 et 15. Le mot est omis au v. 7; il se présente au v. 10 avec un *ketîb* סִיפַּנְיָא *sippôneyâ'* et un *kerî'* סוּפַּנְיָא *souppôneyâ'*.

(5) Forcellini, *Lexicon totius latinitatis*, s. v., connaît un instrument nommé *symphonia*, et compare la *sampogna* des campagnes italiennes.

dans Ezra et dans la littérature la plus moderne d'Israël (1), peut être un dérivé de l'ancien persan (pehlvi) *patgam,* en persan moderne *paigam,* peut-être aussi un équivalent du grec φθέγμα (2);

b) פְּתִישׁ *petisch* (3), si l'on admet l'interprétation d'Ewald (4), d'après lequel ce mot serait le grec πέτασος « chapeau »;

c) הַמִינְקָא *hamineká'*, avec la variante הַמְנִיקָא *hamniká'* (5) « collier », évidemment le grec μανιάκης, avec une aspiration prosthétique qui pourrait égarer, si l'on ne possédait d'autre part la forme מְנִיקָא *menika'* dans la version chaldéenne de la Bible et dans le Talmud;

d) סָרְכִין *sârekîn* (6), pluriel seul usité d'un singulier סָרַךְ *sârak* « préfet, magistrat »; probablement une réunion de fonctionnaires qui siégeaient toujours ensemble, comme les membres d'un tribunal ou d'un grand conseil, ce qui fait penser aux archontes (ἄρχοντες) ou peut-être, si l'on veut expliquer la sifflante initiale, au composé συνάρχοντες (7);

e) דַּחֲוָן *daḥăwân*, un ἅπαξ εἰρημένον (8) que la Vulgate traduit par

(1) *Daniel*, III, 16; IV, 14; *Ezra,* IV, 17; V, 7, 11; VI, 11; *Esther,* I, 20; *Ecclésiaste*, VIII, 11.

(2) D'après M. Joseph Halévy, *Recherches critiques sur l'origine de la civilisation babylonienne* (Paris, 1876), ce mot répondrait plutôt à ποτίταγμα, forme dorienne, qu'il suppose pour πρόσταγμα.

(3) *Daniel*, III, 21, où le *ketib* est פְּתִישֵׁיהוֹן *petischéhôn* et le *ḳerî'* פַּטְּשֵׁיהוֹן *paṭṭeschéhôn*.

(4) *Die Propheten des Alten Bundes*, 2e éd., III, p. 476. Les Septante et l'arabe traduisent par : « leurs tiares », ce qui est analogue. M. Paul de Lagarde tire פְּתִישׁ de l'indien *paṭṭiça, pattiça*. Voir *Symmicta*, I, p. 60.

(5) Celle-ci au *ḳerî'*. *Daniel,* V, 7, 16, 29. Les Septante portent ὁ μανιάκης ὁ χρύσους.

(6) *Daniel*, VI, 3, 4, 5, 7, 8.

(7) Haug a expliqué ce mot par le persan. Voir *loc. cit.*, p. 162. A côté de la forme סַרְכָא *sarkâ'* dans le *targoum* d'Onkelos, les *targoums* de Jérusalem connaissent le singulier סַרְכָן *sarkân* « prince, souverain », que J. Levy, *Chaldäisches Wörterbuch*, II, p. 191 *a*, compare avec ἄρχων.

(8) *Daniel,* VI, 19. Je n'ignore pas que l'exégèse moderne est entrée dans une tout autre voie et qu'on est à peu près d'accord pour traduire aujourd'hui : « et des concubines, il n'en laisse point entrer chez lui. » Je citerai, parmi les partisans de cette interprétation : Gesenius et C. von Lengerke (1835); Hitzig (1850) avec une légère variante (il traduit par *Dirnen*); Kranichfeld (1868); Keil (1869); Ed. Reuss (1879). Et pourtant, en dehors de l'importance qu'on doit attacher à des traductions presque contemporaines du livre, la comparaison du passage hébreu (*Daniel*, X, 3) : « ni chair, ni vin n'entrèrent dans ma bouche » me fait voir ici également : « Et des

cibi, les Septante par ἐδέσματα, l'arabe par « des mets », et que je propose de rattacher à quelque dérivé de la racine ἔδω « manger », conformément à la tradition des versions, d'autant moins suspecte pour Daniel qu'elle est plus voisine de la composition même.

Sous toute réserve aussi, j'ajouterai à la fin de cette liste

f) La comparaison qui a été tentée entre l'énigmatique נְבִזְבָה *nebizbâh*, employé deux fois et deux fois joint à מַתְּנָן « des présents » (1), et le grec νόμισμα « monnaie » avec une permutation d'ailleurs plausible entre l'*m* et le *b*. C'est par « des récompenses » que d'après le contexte traduisent anciens et modernes.

Dans la partie hébraïque de Daniel (I—II, 4 *a* et VIII—XII), j'ai relevé aussi quelques mots, qui sont susceptibles d'être rattachés au grec, sans que pour aucun d'eux il soit possible de produire un certificat d'origine indiscutable.

1° Dans les פַּרְתֻּמִּים *partemîm* (I, 3), que l'on rend par « des nobles », je crois reconnaître des πρότιμοι avec Gesenius (2), à moins que l'emprunt n'ait été fait au mot persan de la même racine et de la même formation, ainsi que le suppose Ewald (3).

2° Les לַפִּידֵי אֵשׁ *lappidê êsch* (X, 6) « torches enflammées » sont dans la version des Septante des λαμπάδες πυρός. Le redoublement du *pê* hébreu corrobore la vraisemblance de l'identité entre לַפִּיד *lappîd* et λαμπάς (λαμπάδος). Mais on ne peut nier d'un autre côté la force de l'objection qui oppose à cette étymologie l'emploi de לַפִּיד *lappîd* à tous les âges de la littérature hébraïque (4). C'est peut-être le grec λάμπω « briller » avec tous ses dérivés, qui serait d'origine sémitique.

3° Il est d'usage de rendre מִכְמַנִּים *mikmannîm* dans מִכְמַנֵּי הַזָּהָב וְהַכָּסֶף (XI, 43) par « les trésors ». Ainsi ont fait la Vulgate et le syriaque; les Septante et l'arabe ont rappelé le sens de la racine sémitique *kâman* en y voyant des « cachettes ». Quant aux commentateurs modernes, ils sont aussi unanimes pour traduire des « trésors » que muets sur leur système de dérivation. J'imagine

mets, il n'en laissa point entrer chez lui. » Qu'on n'invoque point contre ce sens l'inutilité de la répétition, après qu'il a été question du jeûne; ce serait méconnaître le style prolixe du livre de Daniel. D'ailleurs, les concubines y sont appelées d'un tout autre nom לְחֵנָה *lehênâh* (V, 2, 3, 23).

(1) *Daniel*, II, 6; V, 17.

(2) *Geschichte der hebräischen Sprache und Schrift* (Leipzig, 1815), p. 64. Dans le *Thesaurus* (p. 1135 *a*), Gesenius est moins affirmatif. Le mot se retrouve (*Esther*, I, 3; VI, 9). M. Joseph Halévy l'a également rapproché de πρότιμοι, *op. laud.*, p. 262.

(3) *Die Propheten, etc.*, III, p. 470.

(4) *Genèse*, XV, 17; *Exode*, XX, 18; *Juges*, VII, 16, 20; XV, 4, 5; *Isaïe*, LXII, 1, etc.

que pour eux *mikmannîm* signifie des « réserves », comme l'hébreu מַטְמוֹנִים *maṭmônim*, où le premier radical seul diffère, et comme l'arabe ذَخَائِرُ *dhakhâ'irou*. Pour ma part, j'incline à signaler ici un phénomène analogue à celui que j'ai décrit plus haut à propos de מַשְׂרוֹקִיתָא *maschrôḳitâ'*. Peut-être avons-nous de nouveau une formation sémitique greffée sur un vocable indo-européen. Ainsi que devant σύριγξ, le formatif précède cette fois un mot grec, qui me semble être χειμήλια. Une confusion volontaire ou inconsciente avec כָּמַן « cacher » peut avoir motivé la substitution du *noun* hébreu au *lambda* grec dans la syllabe finale (1).

4° Lorsque dans Daniel les anciens traducteurs étaient arrêtés par un vocable qui ne leur était pas familier, ils faisaient comme les premiers épigraphistes : à n'en point douter, ils avaient devant eux un nom propre qu'il suffisait de transcrire. C'est ainsi que אַפַּדְנוֹ *appadnô* dans אָהֳלֵי אַפַּדְנוֹ (XI, 45) est devenu Ἐφαδανός des Septante, *Apadnus* de la Vulgate. Le syrien et l'arabe traduisent « dans la plaine », sans tenir compte du suffixe possessif. Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour comparer l'arabe فَدَنٌ *fadanoun* et pour rendre l'expression par « les tentes de son palais ». Or, le vieux mot פַּדָּן *paddan*, qui, dans la Genèse (2), désigne la « plaine » de l'Aramée, paraît avoir émigré en Grèce, où il se retrouve dans les formes πεδίον et πέδον pour reparaître dans Daniel avec un *âlef* prosthétique. Je n'hésite pas à rapporter le suffixe au complexe entier et à traduire : « Et il dressera ses tentes de la plaine. »

5° Hitzig, dans son commentaire sur Daniel (3), a comparé le fonctionnaire inférieur, chargé de veiller à l'éducation et à l'entretien de Daniel, ainsi que de ses compagnons, et appelé הַמֶּלְצַר *hammélṣar* (I, 11) ou, sans l'article, *mélṣar*, à Μολοσσός, laconien Μολοσσόρ. Puis Μολοσσός est rapproché de κολοσσός, où est renfermée l'idée de grandeur, comme

(1) Bien entendu, כַּמֹּן *kammôn* (*Isaïe*, XXVIII, 25 et 27), κύμινον, « cumin », ne présente qu'une ressemblance accidentelle. Il faut le comprendre parmi ces mots nombreux exprimant des objets naturels, et qui appartiennent au fonds commun des familles sémitique et indo-européenne. Gesenius a fait un dépouillement très exact et très complet de la Bible au point de vue de ces concordances antérieures à la marche séparée de chaque groupe et de chaque langue. Voir sa *Geschichte der hebräischen Sprache*, p. 65-68. M. E. Renan a repris le même sujet dans son *Histoire des langues sémitiques* (4e éd.), p. 204-210, et y a imprimé, comme partout, la marque de son tact merveilleux et de sa science encyclopédique.

(2) XXV, 20 ; XXVIII, 2, 5, 6, 7 ; XXXI, 18 ; XXXIII, 18 ; XXXV, 9 ; XLVI, 15 ; XLVIII, 7.

(3) *Das Buch Daniel*, dans le *Kurzgefasstes exegetisches Handbuch zum Alten Testament*, p. 11 et suiv.

dans l'hébreu רַב *rab* « grand », qui est ensuite devenu synonyme de « maître » (rabbin). Tout cet échafaudage est plus habilement que solidement construit, et point n'est besoin d'en démontrer la fragilité (1).

Peut-être aurait-on pu étendre le terrain de ces minutieuses investigations à tout l'Ancien Testament, en remontant le courant depuis *Daniel,* le plus jeune de tous les livres qui ont été admis dans le Canon, jusqu'aux plus anciens documents, comme le chant de Deborah, quelques fragments de la Genèse et un petit choix de Psaumes. La récolte de mots grecs fût devenue de plus en plus mince, et aurait fini par être tout à fait nulle, à mesure qu'on les eût recherchés au milieu d'un hébraïsme plus parfait et plus archaïque. On n'en serait pas moins étonné, croyons-nous, des surprises auxquelles conduiraient de telles recherches menées de sang-froid, sans crainte des conclusions, avec une sereine et implacable impartialité. L'antiquité supposée du Cantique des Cantiques (2) aurait le plus à souffrir d'une pareille étude, poursuivie par des savants détachés de tout préjugé apologétique (3). Mais, dût-il même être rajeuni de quelques siècles, le Cantique en resterait-il moins le poème par excellence de l'amour printanier? Le nard de la brune Soulamite en exhalerait-il moins son

(1) M. Joseph Halévy, *op. laud.*, p. 262, compare le grec μυλωθρός « meunier ». Il a également proposé une étymologie grecque pour פַּתְבָּג *patbdg* (*Daniel*, I, 5, 8, 13, 15; XI, 26), qu'il rapproche de ποτιφάγιον, forme dorienne de προσφάγιον (cf. p. 240, note 2).

(2) Même alors qu'on nie l'authenticité du *Cantique* et qu'on se refuse à le considérer comme l'œuvre du roi Salomon, on en place d'ordinaire la composition vers le Xe siècle avant notre ère. D'après nos conclusions, la date ne saurait être antérieure à la conquête macédonienne, qui eut lieu en 332. La beauté et la richesse du style rappellent celui des psaumes de cette époque, et le *Cantique* me paraît écrit dans les premières années de la domination grecque, à la fin du IVe siècle avant l'ère chrétienne. Sans entrer dans le détail, je citerai אַפִּרְיוֹן *appiryôn* (*Cantique*, III, 9), que les Septante rendent par l'identique φορεῖον « litière », et פַּרְדֵּס *pardés* (*ibid.*, IV, 13) « jardin », qui reproduit les consonnes et la vocalisation de παράδεισος. A propos du premier de ces deux mots, qui existe dans le *Targoum* sous la forme פּוּרְיָנָא *pouryânâ'*, sans l'*âlef* prosthétique (Levy, *Chaldäisches Wörterbuch*, II, p. 290 *a*), et dans le Talmud sous la forme écourtée פּוּרְיָא *pouryâ'*, M. Michael Sachs parle de « l'hébreu moderne du *Cantique* ». Voir ses *Beitraege zur Sprach- und Alterthumsforschung. Aus jüdischen Quellen* (Berlin, 1852-54), II, p. 69.

(3) M. Graetz a mené cette démonstration avec une impitoyable rigueur de logique dans son livre intitulé : *Das Hohelied übersetzt und kritisch erläutert* (Leipzig, 1871, in-8). A son *Kohélet* (Leipzig, 1871, in-8), le même auteur a joint (p. 179-184 un appendice qu'il a dénommé *Grœcismen in Kohélet.*

parfum enivrant (1)? Tous les amateurs du beau et de l'idéal cesseraient-ils de s'associer à son royal amant pour demander : « Quelle est celle qui apparaît comme l'aurore, belle comme la lune, pure comme le soleil, redoutable comme un bataillon de guerriers (2) ? »

(1) *Cantique*, I, 12. Sur נֵרְדִּי *nard* « nard » (νάρδος), voir Löw, *Aramäische Pflanzennamen* (Leipzig, 1881), p. 368.

(2) *Cantique*, VI, 10.

HARTWIG DERENBOURG.

NOTES SUR LES ANCIENNES IMPRESSIONS

DES CLASSIQUES LATINS ET D'AUTRES AUTEURS

CONSERVÉES AU XV^e^ SIÈCLE DANS LA LIBRAIRIE ROYALE DE NAPLES

Notre ami regretté Charles Graux, dans le livre qu'il a consacré au fonds grec de l'Escurial, a merveilleusement montré combien il importe de déterminer les origines des anciennes collections bibliographiques. Le goût passionné qu'il avait pour ce genre de recherches m'autorise à dédier à sa mémoire des notes, encore incomplètes, sur une des premières collections de livres imprimés que la France ait tirées de l'Italie. Il s'agit d'un morceau de la Bibliothèque des rois aragonais de Naples, particulièrement riche en éditions des classiques latins, exécutées au XV^e^ siècle dans les principales villes d'Italie.

Cette Bibliothèque qui jouissait d'une grande et légitime considération parmi les lettrés de la Renaissance, fut en grande partie l'œuvre de Ferdinand I^er^, qui occupa le trône de Naples depuis l'année 1458 jusqu'en 1494. Il est possible que Charles VIII s'en soit fait livrer une partie, lors de la conquête du royaume de Naples en 1495; nous savons, en effet, qu'il rapporta de Naples et fit déposer au château d'Amboise onze cents livres, imprimés ou manuscrits, les uns sur papier, les autres sur parchemin (1). Mais la partie la plus con-

(1) Le fait est attesté par un inventaire du mobilier d'Anne de Bretagne, dans lequel nous lisons : « Et est assavoir que ou dit inventoire, vers la fin, y a ung article contenant que plusieurs livres, tant en parchemin que en papier, à la main et en mosle, tant de esglise que autres, qui estoint ou dit chasteau d'Amboise, ont esté baillez et livrez par le dit Raymon de Dezest au dit maistre Jehan Benard, contenant les dictz livres, en nombre unze cens quarante, de toutes sortes, apportez de Napples, sans estre autrement specifiez. Desquieulx livres la declaration sera faicte par le menu ou chappitre des livres. Aussi y a ou dict inventoire ung autre inventoire declairée par le menu, qui sera escripte ou dict chappitre, des livres autreffois apportez de Nantes. » (Bibl. nat., ms. français, 22335, fol. 65.) — Un autre passage du même document (*ibid.*, fol. 53) promet « la declaracion des... livres en latin, françoys, italien, grec et esbrieu... appartenans à la royne duchesse... ; » malheureusement cette déclaration par le menu n'a pas été rédigée, ou du moins n'a pas encore été retrouvée. — Quant à l'inventaire antérieur, auquel fait allusion

sidérable de la librairie du roi Ferdinand resta entre les mains de ses héritiers. Le dernier roi de la dynastie aragonaise, Frédéric III, la fit transporter en France, où il vint terminer sa vie à Tours, le 9 novembre 1504.

Le cardinal Georges d'Amboise choisit dans la collection napolitaine environ 140 volumes, vraisemblablement tous manuscrits, qu'il n'eut guère de peine à se faire céder par le malheureux Frédéric, et qu'il fit installer dans son château de Gaillon. Il en existe un catalogue spécial, intitulé : *Aultre librairie achaptée par monseigneur du roy Fédéric*. A l'aide de ce catalogue, j'ai pu reconnaître plus de trente manuscrits d'une exécution remarquable, qui, après avoir été conservés pendant près d'un siècle à Gaillon, furent déposés au Cabinet du roi, au Louvre, du temps de Henri IV, et incorporés sous le règne de Louis XV dans les collections de la Bibliothèque royale (1).

Une portion plus considérable de la librairie de Naples fut vendue à Louis XII par la veuve du roi Frédéric. Cette vente, dont le souvenir était complètement effacé en France, nous a été récemment révélée par la publication faite à Naples d'un journal du cardinal d'Aragon. On y voit que, dans une visite au château de Blois, en 1517, le cardinal remarqua les livres du roi Ferdinand, achetés, disait-il, de l'infortunée reine Isabelle après la mort du roi Frédéric : « Quelli di re Ferrando comprati in Franza da la infelicissima regina Isabella do poi la morte di re Federigo (2). » Nous n'avons point le catalogue des livres que la reine Isabelle vendit à Louis XII.

J'ai indiqué ailleurs (3) les signes d'après lesquels on peut reconnaître, à la Bibliothèque nationale, plus de 256 manuscrits qui viennent de la librairie de Naples, et dont beaucoup peuvent être cités parmi les chefs-d'œuvre de l'art italien du XV^e^ siècle.

L'amour des princes aragonais pour les beaux manuscrits ne les empêchait pas d'apprécier à leur valeur les produits des ateliers typographiques auxquels nous devons la plupart des premières éditions des classiques latins. Ferdinand I^er^, qui encouragea puissamment l'introduction de l'imprimerie dans ses États, ouvrit largement les portes de sa bibliothèque aux livres imprimés; il en fit recueillir un grand nombre, sortis des presses de Rome, de Venise, de Foligno, de Florence, de Milan, de Trévise, de Naples, de Mantoue, de Vérone, de Padoue, de Brescia, de Parme, de Vicence et d'Aquila. Un seul détail

le texte ci-dessus transcrit, il avait dû être dressé à Amboise, au mois de septembre 1498, « par maistre Jehan Benard, conteroleur, et Raymond de Dezest, bailly du dict lieu; » voyez le même ms., fol. 58 v°. — Ces textes ont déjà été indiqués par M. Le Roux de Lincy, dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, 3^e^ série, I, 167 et 168, et dans *Vie de la reine Anne de Bretagne*, II, 34.

(1) Voy. *le Cabinet des manuscrits*, I, 217 et suiv.

(2) *Archivio storico napolitano*, I, 114.

(3) *Le Cabinet des manuscrits*, I, 238.

suffit pour montrer quelle était la richesse de la collection : dans les débris que nous en possédons, il n'y a pas moins de vingt volumes exécutés par les premiers imprimeurs romains, Conrad Sweynheim et Arnold Pannartz.

Plusieurs des volumes imprimés de la librairie de Naples pouvaient rivaliser avec les manuscrits les plus délicats, tant les enlumineurs mettaient de soin à en décorer les frontispices! J'en ai remarqué environ 180, dont il m'a paru intéressant de dresser la liste, en relevant les particularités qui m'en ont fait reconnaître l'origine.

J'ai déjà signalé (1) quelques-unes de ces particularités à propos des manuscrits de la librairie de Naples ; mais l'examen des livres imprimés jettera une lumière encore plus complète sur les caractères distinctifs des volumes qui ont appartenu à la dynastie aragonaise. Ces caractères sont :

I. Les armes du roi Ferdinand, soigneusement peintes au bas d'un des premiers feuillets ; elles consistent en un écartelé : au 1 et 4, Aragon ; au 2 et 3, tiercé en pal, Hongrie, France et Jérusalem. Elles sont ainsi figurées dans les volumes nos 5, 9, 11 *bis*, 11 *ter*, 45, 55, 57, 61, 62, 75, 86, 91, 109, 111 *bis*, 127, 129 *bis*, 131, 132, 143, 145 et 162. Dans un volume, le n° 110, l'écartelé est ainsi disposé : au 1 et 4, tiercé en pal, Hongrie, France et Jérusalem ; au 2 et 3, Aragon. — Le mot REX inscrit dans les nos 18 et 163 n'a pas une signification moins claire que les armes royales.

II. Des armes que j'attribue à Alphonse, duc de Calabre, fils du roi Ferdinand : écartelé, au 1 et 4, d'argent à la croix de sable, au 2 et 3 Aragon (nos 17 et 119) ; ou bien encore, écartelé, au 1 et 4, Aragon, au 2 et 3, d'argent à la croix de sable (n° 149). — Alphonse aimait les antiquités, comme les livres ; le 20 octobre 1483, le cardinal François de Gonzague lui légua une cornouille sur laquelle était gravée la tête de Jules César (2).

III. Des armes que j'attribue à un autre fils du roi Ferdinand, le cardinal Jean d'Aragon, mort en 1485. Ces armes, qui sont peintes sur une dizaine de volumes (les nos 3, 29, 38, 47, 71, 74, 78, 104, 111, 140 et 160), consistent en un écartelé semblable à celui du roi : au 1 et 4 Aragon, au 2 et 3 tiercé en pal, Hongrie, France et Jérusalem ; ou bien au 1 et 4 tiercé, au 2 et 3 Aragon. Elles sont timbrées tantôt d'un chapeau noir (29, 38, 47, 78, 104 et 140), tantôt d'un chapeau rouge (3, 71, 111 et 160). Il semble que, dans le n° 74, on ait voulu après coup passer au rouge le chapeau et les glands, qui avaient d'abord été

(1) *Le Cabinet des manuscrits*, I, 218 et suiv.

(2) « Item jure legati relinquo ill. principi et exc. domino domino Alphonso de Aragonia, duci Calabriæ, etc. quandam corniolam meam magnam, in qua insculpta est facies Julii Cæsaris. » E. MUNTZ, *le Musée du Capitole*, p. 9 (*Revue archéologique*, année 1882).

peints en noir. — Le mot *Cardenale*, que j'ai relevé sur le n° 4, me paraît aussi désigner le cardinal Jean d'Aragon.

IV. Le nom et quelquefois les armes d'anciens possesseurs dont les livres arrivèrent entre les mains du roi Ferdinand I^er^ soit par don, soit par héritage, soit même par confiscation. En voici la liste, sur laquelle figurent plusieurs noms que je laisse aux historiens et aux bibliographes italiens le soin d'expliquer plus complètement :

1° *Secretario* ou *lo Secretario*. Il s'agit d'Antonello Petrucci (1), secrétaire et premier ministre de Ferdinand I^er^. Cet homme d'État, qui devait son élévation à sa culture littéraire, fut condamné pour crime de lèse-majesté et périt misérablement le 15 mai 1487. La note *secretario* se lit sur les volumes 7, 13, 35, 52, 54 *bis*, 63, 65, 77, 82, 84, 85, 92 et 136. Sur cinq de ces volumes (n^os^ 13, 35, 65, 77 et 88), on remarque un écu d'argent à l'aigle de sable, ce qui constitue sans doute les armes d'Antonello Petrucci. Comme on rencontre également l'aigle de sable sur un fond d'argent dans les volumes 30, 118 et 128, je suis porté à attribuer ces trois volumes, soit à Antonello, soit à un membre de sa famille.—Les notes mises à la fin des volumes 118 et 146, pour rappeler que « Johannes Antonius Petrutius, comes Policastri », avait lu l'histoire de Tite-Live et les lettres de Pline, sont probablement d'un fils d'Antonello ; la note inscrite à la fin du Pline est du 7 novembre 1481.

2° *Gransenescarco*. Cette note, que j'ai relevée dans les volumes 11, 13, 34, 54, 134 et 165, désigne le grand sénéchal Pietro di Guevara, qui, lui aussi, fut accusé d'avoir conspiré contre l'autorité de son maître.

3° *Gelormo d'Abroso*. — N° 88.

4° *Messere Alexandro* ou *Messere Alexandro Veneceano*. — N^os^ 57, 162.

5° *Duca de Amerfe*.— N° 142.—Le duc de Melfi est indiqué par les historiens comme ayant pris part à la conspiration d'Antonello Petrucci.

6° *Duca d'Asscolo*. — N^os^ 56, 150.

7° *Cont. de Carnula*, *Comit. de Carinula*. — N^os^ 44, 51, 83. — Le comte de Carignola était un fils d'Antonello Petrucci.

8° *Cont. d. Ducente*, *Lo conte d. Docent*. — N^os^ 6, 8, 12, 41, 121.

9° *Messere Lanczalao*. — N° 88.

10° *Mess. Johan Lirino*. — N° 54 *bis*.

(1) Entre autres témoignages des goûts littéraires d'Antonello Petrucci, je citerai une phrase de la dédicace que Giuniano Maggio mit, en 1475, au commencement de son grand dictionnaire : « Antonelli quoque Petrucii, clarissimi honestis- « simique viri, secretarii tui, hortatu ad hoc ipsum me contuli, quem litterarum « erudita peritia non minus reddidit præstantem, quam incredibilis singularisque « prudentia magnum effecit et illustrem. »

11° *Prencepe d. Vesengnano* ou *Visengnano*. — N°s 141, 154, 155, 156. — Girolamo Sanseverino est encore un des personnages qu'on accusa d'avoir trempé dans la conspiration d'Antonello Petrucci.

V. Le mot *Intitulato*, suivi d'un nombre en chiffres arabes, puis de la lettre *f*, et d'un second nombre également en chiffres arabes. Ainsi : *Intitulato 29 f. 57* dans le n° 73; — *Intitulato 59 f. 39* dans le n° 61; — *Intitulato 59 f. 79* dans le n° 88; — *Intitulato 74 f. 42* dans le n° 62; — *Int. 94 f. 85* dans le n° 67.

VI. Des cotes ou des notes mises par des mains italiennes et rappelant :

Soit un numéro d'ordre ou de placement : *xxii*, dans le n° 46; — *I tab. v*, dans le n° 12; — *II tab. xviii*, dans le n° 4; — *primo almario*, dans le n° 127.

Soit une division bibliographique : *Jus civile* (n° 6). — *Morali* (n° 88). — *Vulgari no xviiii* (n° 163). — *Vulgari theologi no xviiii* (n° 165). — *Vulgari historici no xiii* (n°s 157 et 158). — *A li vurgale* (n°s 23 et 42). — *Ad grammaticam attinet* (n° 54 *bis*).

Soit un titre d'ouvrage : *3 Constituciones rengni* (n° 6). — *Decamaron* (n° 23). — *Oratione de Tullio* (n° 33). — *8 Constituciones rengni* (n° 41). — *La Commedia d. Dante* (n° 42). — *Lusio Fiore* (n° 52). — *Comento dele pistole de T. Petrus de Molinis* (n° 67). — *Colibeti de Scoto. Petrus de Molinis* (n° 76). — *Questiones sancti Thome de veritate. Joan Marco* (1) (n° 145).

VII. Des cotes tracées probablement par une main française et composées d'un nombre en chiffres romains, soit seul, soit précédé de la lettre A ou de la lettre B, et généralement suivi d'un parafe ayant une certaine analogie avec un grand 8 ouvert par le bas. On peut rattacher ces cotes à trois séries, et les tableaux suivants font voir par quels volumes imprimés se trouve représentée à la Bibliothèque nationale chacune des trois séries (2) :

(1) Il s'agit sans doute d'un écrivain célèbre du xv° siècle, Giovanni Marco Cinico di Palma, sur lequel on peut consulter *le Cabinet des manuscrits*, III, 360.

(2) J'ai indiqué dans *le Cabinet des manuscrits* (I, 224) la place qu'occupent dans ces mêmes séries une vingtaine de manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale.

Première série.

ung. 36	IIII^{xx}XII. 104	CLXV.. 2
XXIIII 66	IIII^{xx}XIII.. . . . 27	CLXVIII. 119
XXVIII. 73	IIII^{xx}XVIII. . . . 102	CLXXVI. 31
XXX. 161	IIII^{xx}XVIII. . . . 159	CLXXIX. 108
XXXI. . . . 99 *bis*	C. 83	CIIII^{xx}III.. . . . 46
XXXIII. 126	CVI. 54	CIIII^{xx}IIII.. . . . 168
XXXVI. 35	CVI. 143	CIIII^{xx}VI. 156
XXXIX. 30	CVI. 163	CIIII^{xx}VII.. . . . 65
XL. 32	CVII. 19	CIIII^{xx}VIII. . . . 128
XLII. 28	CVII. 144	CIIII^{xx}IX. 14
XLIII 81	CVII. 145	CIIII^{xx}XI. 62
XLVI 125	CVIII. 47	CIIII^{xx}XII 6
LIIII. 49	CXI. 113	CIIII^{xx}XIIII. . . . 139
LXII. 93	CXI. 117	CCI ou II^{c}. . . . 61
LXIIII 97	CXII. 37	II^{c}IIII.. 57
LXVI. 13	CXVII.. 69	II^{c}XLIX. 110
LXX. 99	CXVIII. 129	II^{c}LVIII. . . . 26 *bis*
LXX. 115	CXIX. 79	II^{c}LXVI. 71
LXXI.. 96	CXX. 80	II^{c}LXX. . . . 129 *bis*
LXXII 95	CXXVI. 138	II^{c}LXXVII 44
LXXV 68	CXXXVII. 72	II^{c}LXXIX.. . . . 3
IIII^{xx}I. 92	CXLIII. 1	II^{c}IIII^{xx}II 106
IIII^{xx}III. 136	CXLV.. 60	II^{c}IIII^{xx}V.. . . . 2
IIII^{xx}V. 48	CLVIII. 123	II^{c}IIII^{xx}X.. . . . 84
IIII^{xx}VI. 7	CLX. 56	II^{c} IIII^{xx} XI. . . . 107
IIII^{xx}X. 5	CLXII.. 169	
IIII^{xx}X. 54	CLXIII. 150	

Deuxième série.

A III.. 132	XL.. 34	LXXIII.. . . . 9
IIII. 24	XLV. 43	LXXIII.. . . . 85
VIII. 4	XLV. 124	LXXVI.. . . . 17
XI. 155	XLVIII.. . . . 16	LXXVII. . . 63 *bis*
XIX. 29	XLIX. 157	LXXIX.. . . . 12
XX.. 158	LV. . . . 113 *bis*	IIII^{xx}II. . . . 141
XXII. 90	LIX. 74	IIII^{xx}X.. . . . 39
XXIIII.. . . . 116	LX.. 41	IIII^{xx}XIII. . . . 88
XXVI. 59	LX.. 154	IIII^{xx}XV. . . 43 *bis*
XXVII. . . . 21 et 22	LXVII. 161	IIII^{xx}XVII.. . . 50
XXXVI.. . . . 67	LXIX. 42	IIII^{xx}XIX. . 11 *quater*
XXXVIII. . . . 121	LXXI. 53	

Troisième série.

B I. 20	XXVII. 140	LXIIII. 105
I. 86	XXVIII. 26	LXIX. 112
III. 33	XXXI. 89	LXXII. 114
VIII. 94	XXXII. 103	LXXVII. 151
XI. 162	XXXVIII. 70	IIII^{xx}IIII. . . . 160
XV. 10	XXXIX. 134	IIII^{xx}IX. . . . 18
XXI. . . . 25 et 40	XLII. 15	IIII^{xx}X. 166
XXII. 58	XLIIII. 76	IIII^{xx}XVIII. . . 63
XXVI. 87	LVIII. 133	

VIII. Une note en latin, indiquant la place du livre sur les tables d'une bibliothèque. Voici quelques-unes de ces notes : *Tabula juris civilis in medio liber XII* (n° 6). — *Tabula juris civilis ad terram; sunt alie due* (n° 41).— *Tabula eloquentie in medio, liber VI* (n° 100).— *Tabula eloquentie in medio liber XIIII* (n° 54 *bis*). — *Tabula eloquentie in medio ad terram; sunt alie* (n° 35). — *Tabula poetice ad terram; sunt alii* (n° 167). — *Tabula poetice in medio liber XXV* (n° 101). — *Tabula philosophie liber VI* (n° 26 *bis*). — *Tabula II philosophie liber VII* (n° 11 *ter*). — *Tabula II philosophie liber X* (n° 29). — *Tabula historie III versus hostium ad terram liber XXI* (n° 152).— *Tabula historie III versus hostium in medio liber XX* (n° 133). — *Tabula historie in medio versus hostium liber VI* (n° 43 *bis*). — *Tabula artis militaris IIII versus fenestram in medio liber VIIII* (n° 119). — *Tabula artis militaris IIII ad terram; sunt alii* (n° 123). — *Tabula artis militaris IIII versus fenestras ad terram pro historia; liber est alius* (n° 79). — *Tabula I medicine liber XIII* (n° 92). — *Tabula II medicine liber XXIX* (n° 115).— Ces notes se rapportent sans doute au placement des livres dans la librairie de Blois (1) au temps de Louis XII. Elles peuvent, dans tous les cas, donner une idée du plan suivi vers le commencement du XVI^{e} siècle pour ranger les livres dans une bibliothèque. On en jugera par le relevé suivant, dans lequel j'ai essayé de grouper les indications relatives à chacune des grandes divisions mentionnées :

Tabula juris civilis in medio. — N^{os} 6, 14, 16.
— ad terram. — N° 41.
Tabula eloquentie in medio. — N^{os} 14 *bis*, 37, 100.
— ad terram. — N^{os} 33, 36, 130.
— in media terra. — N° 34.
— in medio ad terram. — N° 35.

(1) Une main, qui paraît contemporaine du roi Louis XII, a tracé le mot BLOYS sur les n^{os} 26, 164 et 165.

Tabula poetice in medio. — N^{os} 1, 88, 101, 103.
— ad terram. — N^{os} 65, 84, 167.
— in terra. — N^{os} 87, 141.
Tabula philosophie. — N° 26 *bis*.
Tabula II philosophie. — N^{os} 11 *ter*, 29.
Tabula historie III versus fenestram in medio. — N° 111.
— versus hostium in medio. — N^{os} 5, 21, 22, 43 *bis*, 80, 133, 136, 137.
— versus hostium ad terram. — N^{os} 51, 63, 81, 91, 122, 152, 160.
Tabula artis militaris in medio. — N^{os} 27, 161.
— IIII ad terram. — N° 123.
— IIII versus fenestram (1) in medio. — N^{os} 50 (2), 119, 120, 129, 135, 146-148, 153.
— IIII versus fenestram in terra. — N^{os} 52, 79 (3), 134.
Tabula I medicine. — N° 92.
— II — N° 115.

Peu des volumes que j'ai reconnu avoir fait partie de la librairie de Naples ont conservé leur reliure originale. J'en puis cependant signaler plusieurs, et notamment les *Décrétales* et le *Sexte*, qui sont décrits plus loin, sous les n^{os} 58 et 25 ; ces deux volumes sont revêtus d'une peau estampée avec ornements dorés d'un assez bon effet. Au temps du roi Ferdinand, le soin de faire relier les livres de la Bibliothèque royale était confié à Baldassarre Scariglia (4), et c'est peut-être à ce bibliothécaire qu'il faut attribuer les notes consignées dans trois volumes pour avertir le relieur de la façon dont il devait accomplir sa besogne (5).

La plupart des livres de Naples ont été reliés à neuf depuis leur entrée à la Bibliothèque du roi, quelques-uns du temps et aux armes de Henri II, beaucoup en maroquin rouge sous le règne de Louis XIV. Les relieurs français en ont rogné les marges et enlevé une partie des anciennes gardes, ce qui a fait souvent disparaître les marques de provenance. Voilà pourquoi la liste que j'ai dressée n'est pas plus considérable. J'aurais certainement pu la grossir d'un assez grand nombre d'articles, si je ne m'étais pas fait une loi d'en exclure tout volume qui n'offrait pas une preuve matérielle de son origine napolitaine ; mais je suis persuadé que presque toutes les impressions italiennes du XV^{e} siècle qui se trouvaient dans l'ancien fonds du roi, tel qu'il fut inventorié

(1) Quelquefois *fenestras*.
(2) La note du n° 50 ajoute, après *in medio*, les mots *pro historia*.
(3) Il y a pareillement dans la note du n° 79 les mots *pro historia* après *ad terram*.
(4) Voyez Camillo Minieri Riccio, *Cenno storico della Accademia Alfonsina* (Napoli, 1875, in-8), p. 2 et 11.
(5) Le texte de ces notes est transcrit plus loin, articles 25, 58 et 99 *bis*.

en 1622 par Nicolas Rigault et en 1645 par les frères Dupuy, venaient de la collection dont les principaux volumes furent cédés à Louis XII par Isabelle, la veuve du roi Frédéric III.

1. La Marguerite poétique d'ALBERT D'EYB.

Souscription finale : « Summa oratorum omnium, poœtarum, hystoricorum ac philosophorum, || autoritates in unum collectæ per clarissimum virum Albertum de Eyb, || utriusque juris doctorem eximium, quæ Margarita poœtica dicitur, fœli||citer finem adepta est, anno a nativitate Domini millesimo quadringente||simo octuagesimo, decima quinta mensis Julii. »

In-folio. — N° 6822 de Hain.

Au haut de la première page préliminaire, la cote *C* XLIII. — Sur la page blanche qui précède, la note *Tabula poetice in medio* || *liber XVI.*

N° Z 1727 du catalogue.

2. Ouvrage d'ALBERT LE GRAND sur les animaux.

Souscription finale : « Hoc presens Alberti Magni de rerum proprieta||tibus opus impressum per egregium virum || dominum Simonem Nicolai de Luca hujus la||boratorii dum Rome anno Domini millesimo || CCCCLXXVIII, pontificatus Sixti anno VII, die vero secun||da mensis Aprilis. || Finis Alberti Magni de animalibus. »

In-folio. — N° 545 de Hain.

Au haut de la première page la cote IIc IIIIxx V.

N° R 147 du catalogue.

3. Ouvrage d'ALBERT LE GRAND sur les animaux.

Souscription finale : « Finit feliciter opus Alberti Magni philoso||phi de animalibus, et impressum Mantue per || Paulum Johannis de Butschbach alamanum, || Maguntinensis diocesis, sub anno Domini mille||simo quadringentessimo septuagesimo nono, die || vero duodecima Januarii, regnante ibidem feli||cissime illustrissimo domino domino Friderico de || Gonzaga marchione tercio. »

In-folio. — N° 546 de Hain.

La première page du texte est soigneusement enluminée; au bas de cette page, les armes du cardinal d'Aragon. — Sur le premier feuillet de la table préliminaire, la cote IIc LXXIX.

N° R 146 du catalogue.

4. Commentaire d'AMBROISE DE CORA sur la règle de saint Augustin.

Souscription finale : « Finis commentariorum super canone divi Aurelii Augustini, || omnium doctorum parentis, a reverendo patre Ambrosio theo||logo Chorolano, civi Romano, uuiversi (*sic*) ordinis Eremitarum Sanc||ti Augustini priore generali, editoris (*sic*) et impressoris Rome, a magistro || Georgio Herolt de Bamberga, divo Sixto quarto pontifice maximo se||dente, anno IX sui pontificatus, die octava Decembris MCCCCLXXXI. »

In-folio. — N° 5683 de Hain.

Au commencement, sur le recto d'un feuillet de garde, le mot *cardenale* et la cote II *ta.* XVIII. — Au bas de l'avant-dernier feuillet, la cote *A* VIII.

Reliure originale, en bois recouvert de cuir noir estampé.

N° H 145 de l'inventaire de la Réserve.

5. L'Histoire d'AMMIEN MARCELLIN.

Souscription finale : « Ammiani Marcellini impressio hystoriographi dignissimi || Rome facta est, totius orbis terrarum reginæ olim et imperatricis, || arte maxima et ingenio per dignissimos impressores Georgium || Sachsel de Reichenhal et Bartholomeum Golsch de Hohenbart, || clericos, anno Domini MCCCCLXXIIII, die vero VII || Junii mensis, pontificatu vero Sixti divina providentia pape || quarti, anno ejus tertio. »

In-folio. — N° 926 de Hain.

La première page du texte est soigneusement enluminée; sur la marge inférieure, on y a peint les armes du roi Ferdinand. — Au haut du feuillet préliminaire, qui contient l'épître de A. Sabino, se lit la note : *Tabula historiæ III versus hostium* || *in medio.* || *liber XIX.* — Au bas de la dernière page du texte, la cote IIII^{xx}X.

N° J 352 de l'inventaire de la Réserve.

6. Apparat d'ANDRÉ d'ISERNIA sur les constitutions du royaume de Sicile.

Souscription finale : « Explicit apparatus compositus per eximium || legum interpretem ac doctorem celeber||rimum dominum Andream de Ysernia super || constitucionibus regni etc. ||

Hoc Martinus opus mire fecit (*sic*) ordine condi
Sumptibus et cartis bibliopola suis.
Sistus hoc impressit, sed bis tamen ante revisit
Egregius doctor Petrus Oliverius.
At tu quisquis emis, lector studiose, libellum
Letus emas, mendis nam caret istud opus.

Neapoli sub Ferdinandi || regis invictissimi aureo || seculo et augusta pace || MCCCCLXXII. »

In-folio. — N° 16248 de Hain.

Au commencement, sur le recto d'un premier feuillet laissé en blanc, on lit ces mots : *lo conte d. Docent.* — *Jus civile ;* et sur le verso de ce même feuillet : 3 *constituciones rengni.* — Au haut de la première page du texte : *Tabula juris civilis in medio :* || *liber XII.* — Au bas de la page qui contient la souscription rapportée ci-dessus se voit la cote *C* IIII^{xx}XII; d'où l'on peut supposer que l'exemplaire n'a jamais renfermé le Répertoire à la fin duquel est le nom de « Sixtus Riesinger ».

N° F 638 de l'inventaire de la Réserve.

7. La Somme des confesseurs, par saint ANTONIN.

Souscription finale : » ... Qui me scribebat Ge. Lauer nomen habebat, || Rome versatus tunc, sed Herbipoli natus. || Anno milleno quater C. Sep. que

(quoque?) deno ||Bis uno juncto, sed mense sub februo, || sub quarto Sixto pontifice zeraphico ».

In-quarto. — N° 1174 de Hain.

Au bas de la dernière page la cote IIII^{XX}VI. — Au haut du recto du feuillet blanc qui est en tête, le mot *Secretario.*

N° D 5069 de l'inventaire.

8. Le Confessionnal de saint ANTONIN, en italien.

Titre mis en capitales rouges sur la première page : « Omnis mortalium cura. »

Souscription finale : « Finis libri Confessionalis beati Antonini archi||episcopi Florentini, stempati Neapoli per Jo||hannem Adam de Polonia, cum litteris et in||strumentis nobilis viri Nicolai Jacobi de Luci||feris de Neapoli, sumptibus vero ac impensis || utriusque eorum mutuis, die prima Februarii, || anno salutis millesimo CCCCLXXVIII, fœliciter. || Laus Deo. »

In-quarto. — N° 1222 de Hain.

En tête de la première page : *cont. d. Ducente.*

N° D 5077 de l'inventaire.

9. Traduction d'APPIEN par Pier Candido.

Souscription finale : « Explicit Celticæ historiæ liber perbrevis, Laus immortali Deo.

Hic est Alexandrinus Appianus,
A Candido, linguæ latinæ patrono,
Romanus; hunc impressit et Vindelinus,
Quem Spira nobilis parens Dædalei
Produxit ingeni faceti læpidique.

Carmen est Raphaelis Zouenzonii Istri poetae. || MCCCCLXXII. »

In-folio. — N° 1306 de Hain.

La première page du texte est soigneusement enluminée; la marge inférieure contient les armes du roi Ferdinand. — A la fin du volume, la cote *A* LXXIII.

N° J 183 de l'inventaire de la Réserve.

10. La première partie de l'Histoire d'APPIEN, traduite en latin par Pier Candido.

Souscription finale : « Appiani Alexandrini sophistæ Romanorum liber finit || qui Celticus inscribitur. Traductio P. Candidi. || Impressum est hoc opus Venetiis per Bernardum Picto||rem et Erhardum Ratdolt de Augusta, una cum Petro || Joslein de Langencen, correctore ac socio. Laus Deo. || M.CCCC.LXXVII. »

Grand in-quarto. — N° 1307 de Hain.

Au haut de la première page du volume, la cote *B* XV.

N° J 184 de l'inventaire de la Réserve.

11. La seconde partie de l'Histoire d'APPIEN, traduite en latin par Pier Candido.

Souscription finale : « Appiani Alexandrini sophistæ Romanorum liber finit || qui Mithridaticus inscribitur. Traductio P. Candidi. || Impressum est hoc opus Venetiis per Bernardum Picto‖rem et Erhardum Ratdolt de Augusta, una cum Petro || Joslein de Langencen, correctore ac socio. Laus Deo. || MCCCCLXXVII. »

Grand in-quarto. — N° 1307 de Hain.

Au bas de la dernière page du volume, qui est restée en blanc, se lit le nom *Gransenescarco.*

N° J 187 de l'inventaire de la Réserve.

11 *bis.* Œuvres d'ARISTOTE, commentées par Averroès ; édition donnée à Padoue, de 1472 à 1474, par Lorenzo Canozzo de Lendinara. Premier volume.

A la fin de la première partie de ce volume on lit la souscription suivante : « Nove translationi de physico auditu et veteri, ab || Averoi Cordubensi commentate, summi Aristote‖lis philosophi, ex Stragyra Grecie oppido, Nicoma-‖chi medicine artis professoris filii, Deo favente finis impositus est. » Cette partie correspond au n° 1683 de Hain.

In-folio.

Le second feuillet de ce volume a été soigneusement enluminé ; au bas de la page sont peintes les armes du roi Ferdinand.

N° R 356 de l'inventaire de la Réserve.

11 *ter.* Œuvres d'ARISTOTE, commentées par Averroès. Second volume.

Souscriptions relevées à la fin des différentes parties de ce tome II :

1° « Nove translationi librorum de celo et mundo sive de motu || et veteri, ab Averoi Cordubensi commentate, summi phi‖losophi Ari., ex Stragyra Grecie oppido, Nicoma‖chi medicine artis professoris filii, Deo favente maximo, || finis impositus est nobilis Vincentini Joannis Phi‖lippi Aureliani et fratrum impensa, opera vero atque || ingenio Laurentii Canozii Lendenariensis, impre‖sse Patavii anno Christi optimi M CCCC III et LXX, III nonas Marcii. » (Hain, n. 1691.)

2° « Nove translationi librorum de generatione et corru‖ptione, ab Averoi Cordubensi commentate, summi || philosophi Aristotelis ex Stragyra, Grecie oppido, || Nicomachi medicine artis professoris filii, Deo o‖ptimo maximoque favente finis impositus est, nobilis || Vincentini Joannis Philippi Aureliani et fratrum impen‖sa, opera vero atque ingenio Laurentii Canozii || Lendenariensis, impresse Patavii, anno Christi || optimi M CCCC IIII et LXX, quarto decimo kalen‖das Julii. » (Hain, n. 1691.)

3° « Nove translationi librorum metheororum || et veteri secundum quartum librum solum, ab Ave‖roi Cordubensi commentate, summi philo‖sophi Aristotelis ex Stragyra, Grecie || oppido, Nicomachi medice artis pro‖fessoris filii, Deo optimo maximoque fa‖vente finis impositus est, nobilis Vincentini ||

Joannis Philippi Aureliani et fratrum im||pensa, opera vero atque ingenio Lau||rentii Canozii Lendenariensis, impres||se Patavii anno Christi optimi || MCCCC quarto et LXX, octavo kalendas Julii. » (Hain, n. 1696.)

4° « Nove translationi librorum meta||physice et veteri, ab Averoi Cor||dubensi commentate, summi philo||sophi Aristotelis ex Stragyra Gretie oppi||do Nicomachi medicine artis pro||fessoris filii, Deo favente maximo, fi||nis impositus est, nobilis Vincen||tini Johannis Philippi Aureliani et || fratrum impensa, opera vero atque || ingenio Laurentii Canozii Lendena||riensis, impresse Patavii, anno Chri||sti optimi MCCCC III et LXX, III kalendas Februarii. » (Hain, n. 1738 et 1739.)

In-folio.

Au bas de la première page du texte sont peintes les armes du roi Ferdinand. — Sur un des feuillets blancs qui sont en tête du volume se lit la note *Tabula II philosophie liber VII.*

N° R 357 de l'inventaire de la Réserve.

11 *quater*. Philosophie naturelle d'ARISTOTE. Voyez plus loin, p. 296.

12. Traduction du Commentaire sur les épîtres de saint Paul, attribué à ATHANASE.

Souscription finale : « F. Cristoforus de Persona, Romanus, prior Sancte Balbinæ de || Urbe, traduxit anno Domini MCCCCLXIX, pontificatu || Pauli pontificis maximi anno quinto. Et per ingeniosum || virum magistrum Udalricum Gallum, alias Han, alamanum || ex Ingelstat, civem Wienensem, non calamo ereove stilo, sed no||ve artis ac solerti industrie genere Rome impressum anno in||carnationis dominice MCCCCLXXVII, die vero XXV mensis Ja||nuarii, sedente Sixto divina providentia papa IIII. »

In-folio. — N° 1902 de Hain.

Au haut de la première page imprimée, la cote *A* LXXIX. — Sur le recto de cette page, le nom *cont. d. Ducent.* et la cote *I Tab. V.*

N° C 282 de l'inventaire.

13. La Cité de Dieu de saint AUGUSTIN.

Souscription finale : « Aurelii Augustini doctoris || egregii atque episcopi Ypponensis de civi||tate Dei liber vicesimus secundus explicit || contra Paganos. Sub anno a nativitate || Domini MCCCCLXVII, pontificatus || Pauli papæ secundi anno ejus tertio, || tertio regnante Romanorum imperatore || Frederico, indictione XV, die vero || duodecima mensis Junii. || Deo gratias. || God. || Al. »

In-folio. — N° 2046 de Hain.

Exemplaire enluminé avec soin. — Au bas de la première page du texte, écu d'argent chargé d'un aigle de sable. — Au haut de la première page des feuillets préliminaires, la cote LXVI.

La reliure en maroquin rouge aux armes du roi, qui date de la fin du XVIII^e^ siècle, a dû faire disparaître d'anciennes gardes sur lesquelles Boivin avait lu le mot *Secretario*, et la note : *Ce livre ci appartient au roy François premier de ce nom.*

N° C 476 de l'inventaire.

Un second exemplaire (n° C 477 de l'inventaire) se termine par une note manuscrite très curieuse, qui est ainsi conçue : « Hunc librum de civitate Dei || emit sibi et Georgio nepoti || suo Leonardus Dathus, episcopus || Massanus, de propria pecunia, aureis || octo et grossis duobus papalibus, ab || ipsis Theutonicis Romæ commorantibus, || qui hujusmodi libros innumeros non scri||bere sed formare solent, anno || salutis MCCCCLXVII°, mense || novembrio. »

14. Commentaire de BARTOLE sur le Code.

Souscription finale : « Explicit lectura super Codice edita per || dominum Bartholum de Saxo Ferrato || famosissimum legum doctorem, anno || M.CCCC.LXXI.

Quas cernis mira Sixtus Theotonicus arte
Parthenope impressit composuitque notas,
Ut que vel magnis numerosa volumina haberi
Sumptibus haud poterant copia larga foret.

Sixtus Riessinger. »

In-folio. — N° 2539 de Hain.

Au bas de la dernière page, la note *C* IIII^{XX}IX. — Au haut de la première : *Tabula juris civilis in medio || liber VIIII.*

N° F 456 de l'inventaire de la Réserve.

15. Commentaire de BARTOLE sur les trois derniers livres du Code.

A la fin du volume : « Et sic est finis hujus lecture || trium liberorum (*sic*) Codicis D. B. || Sixtus Riessinger. »

In-folio. — N° 2556 de Hain.

Exemplaire soigneusement enluminé. — En marge de la première page est la note *B* XLII. — Au bas de la même page sont peintes des armes : bandé de sable et d'or, avec un grand I et une flèche en sautoir.

N° F 91 de l'inventaire de la Réserve.

16. Commentaire de BARTOLE sur la première partie du Digeste vieux.

Souscription finale : « Explicit lectura domini Bartoli de Saxo Fer||rato super prima parte Digesti veteris. Deo gratias.

Quisquis emis, mira Sixtus theotonicus arte
Impressit libros composuitque novos.
Hos bonus et prudens doctor jurisque peritus
Corrigit Aputheus nobilitate paris.

Sixtus Riessinger. »

In-folio. — N° 2579 de Hain.

Au haut de la première page la cote *A* XLVIII et les mots *In tabula juris civilis in medio || liber I.*

N° F 451 de l'inventaire de la Réserve.

17. La Défense de Platon par Bessarion.

Souscription finale :

« Aspicis illustris lector quicunque libellos,
Si cupis artificum nomina nosse, lege.
Aspera ridebis cognomina teutona; forsan
Mitiget ars musis inscia verba virum.
Conradus Suueynheym Arnoldus Pannartzque magistri
Rome impresserunt talia multa simul.
Petrus cum fratre Francisco, Maximus ambo,
Huic operi aptatam contribuere domum. »

In-folio. — N° 3004 de Hain.

La première page du texte est soigneusement enluminée; au bas de cette page sont peintes des armes que je crois pouvoir attribuer à Alphonse, duc de Calabre, fils du roi Ferdinand : écartelé, au 1 et 4, Calabre, d'argent à la croix de sable; au 2 et 3, Aragon. — A la fin du volume est la cote *A* LXXVI.

N° R 24 du catalogue.

18. Première partie de la version italienne de la Bible.

Souscription finale : « Finita e la Biblia vulgare, a laude del omnipoten‖te Dio et de la sua madre virgine Maria, et a con‖solatione dele genti, rubricata per me fratre Ma‖rino de Venetia, del ordine de Predicatori, dela sa‖cra pagina humile professore, sequendo la expo‖sitione de Nicolo de Lira et deli altri doctori, de‖chiarando summarie quello che contengono li ‖ capituli, quanto la brevita dele rubriche patischo‖no, in Venetia impressa, da maestro Antonio Bo‖lognese, regnante Sixto quarto pontifice ma‖ximo, ac Andrea Vendramino inclyto principe ‖ imperante, nel M CCCC LXXVII. »

In-folio. — N° 3151 de Hain.

Au haut de la première page, contenant le registre du volume, se lit la cote *B* IIII^{XX}IX. — Sur la page blanche qui est à la fin, le mot *rex*.

N° A 357 de l'inventaire.

19. Seconde partie de la version italienne de la Bible.

Souscription finale : « Finisce la Biblia, speculo dela christiana fede, ‖ diligentemente correcta et emendata, et in Ve‖netia con summa vigilantia de maestro Anto‖nio Bolognese impressa, Sixto quarto ponti‖fice maximo regnante, ac Andrea Vendramino ‖ inclyto principe. M CCCC LXXVII. »

In-folio. — N° 3151 de Hain.

Au bas de la dernière page, la cote *C* VII.

N° A 357 de l'inventaire.

20. Version italienne de la Bible.

Souscription mise à la fin de la première partie : « Ad ‖ laude de Dio et de la ‖ sua madre ver‖zene Maria, et de la ‖ martore (*sic*) sancta Ktarina (*sic*) ‖, fi‖nisse la prima parte de la biblia. ‖ Impressa per maistro Gabriel de Piero ‖ de Triviso. ‖ M.CCCC.LXXVII, a di XXVI ‖ novembre in Veneta (*sic*). »

Souscription mise à la fin de la seconde partie : « A laude de Dio et de la

sua matre || vergene Maria, et de la martire || sancta Catarina fu impres||so questo velume (*sic*) ne || l'alma patria de || Venecia per || maistro || Ga||briel de Piero Trivisano, regnante Si||sto || quarto || pontifice max||imo, et Andrea || Vendramino, inchlito || duce de Venetia, ne gli anni || de la salutifera incarnatione del || figliol di l'eterno et omnipotente Dio. || M.CCCC.LXXVII, a di xv || Zener. »

In-folio. — N° 3152 de Hain.

Au haut de la première page du volume, qui contient le registre, se voit la cote *B* 1.

N° A 356 de l'inventaire.

21. Les Généalogies des Dieux par Boccace.

A la fin, petite pièce de vers, dont les deux derniers sont :

« Hæc Vindellinus signis qui impressit ahenis,
Se tibi commendat familiamque suam. »

Vient ensuite la souscription : « Venetiis impressum anno salutis M CCCC LXXII. || Nicolao Throno duce foelicissimo impe. »

In-folio. — N° 3315 de Hain.

A la suite est relié le Traité de Boccace sur les montagnes, etc.; édition de Venise, 1473 (voyez plus loin, n° **22**).

Les deux ouvrages étaient réunis dans la bibliothèque du roi de Naples; ils formaient un volume, au commencement duquel avait été écrite la note : *Tabula historie III versus hostium* || *in medio liber VIII;* et à la fin la cote : *A* XXVII.

N° Y 22 du catalogue.

22. Traité de Boccace sur les montagnes, les forêts, etc.

Souscription finale : « Jo. Boccatii, viri clarissimi, de montibus, silvis, || fontibus, lacubus, stagnis seu paludibus et de || diversis nominibus maris opus diligentissime || impressum finit. Venetiis, idus Januarii CCCC LXXIII. »

In-folio. — N° 3326 de Hain.

Relié à la suite des Généalogies des Dieux, édition de Venise, 1472 (n° 3315 de Hain); les deux ouvrages devaient déjà être réunis dans la bibliothèque du roi de Naples. Voyez plus haut l'article 21.

N° Y 22 du catalogue.

23. Le Décaméron de Boccace.

Édition sans date, enregistrée par Hain sous le n° 3270.

In-folio.

Au bas de la dernière page, on lit ces mots : *Decamaron a li vurgale.*

N° Y² 978 du catalogue.

24. Le Sexte de Boniface VIII.

Souscription finale : « Sexti libri Decretalium opus perutile enucleatius emendatum atque || castigatum, impensa industriaque singulari Nicolai Jenson

gallici, Ve||netiis, impressum, feliciter explicit, olimpiadibus Domini nostri Jesu || Christi M.CCCC.LXXIX, nono calendarum Decembris. »

In-folio. — N° 3598 de Hain.

Sur la dernière page, la cote *A* IIII.

Reliure originale, en bois recouvert de cuir estampé.

N° E 91 de l'inventaire.

25. Le Sexte de Boniface VIII.

Souscription finale : « Sexti libri decretalium opus perutile, enucleatius emenda||tum atque castigatum, impensa industriaque singulari Bertho||lomei de Alexandria Andreeque de Asula sociorum, Vene||tiis impressum, feliciter explicit. Anno salutis dominice M.||CCCC.LXXXIII, pridie calendas Octobris. »

In-folio. — N° 3606 de Hain.

A la suite est reliée l'édition des Clémentines, datée du 30 octobre 1483. — Voyez plus loin l'article 40.

La réunion des deux ouvrages forme un volume en tête duquel est la cote *B* XXI. Sur un feuillet blanc du commencement on lit les restes d'un avertissement au relieur : « Et volse legare qui denante cinque fogli de carta, et derietro a l'ultimo cinque altri fogli, et volse coprere tucto de una pelle de colore marrochino, et volse bene stampare; et le chiudende se vol mectere de socto dala pelle, et le corregecte vole essere de quella medesima pelle che sera coperto et vole essere doppie. »

Reliure originale, en bois recouvert de cuir estampé, avec ornements d'or.

N° E 29 de l'inventaire.

26. Le Trésor de Brunetto Latini.

Souscription finale : « A Triviso a di XVI decembrio M CCCC LXXIIII. »

In-folio. — N° 4009 de Hain.

Sur la page blanche qui fait face à la première page de la table préliminaire, la cote *B* XXVIII. — Au recto d'un premier feuillet de garde, le mot *Bloys*.

N° Z 2285 du catalogue.

26 *bis*. Commentaire de Caietanus de Thienis sur la Physique d'Aristote.

Souscription finale : « Finis recollectarum Gayetani de Tyenis || philosophi preclarissimi super libris octo Phy||sicorum Aristotelis, ad laudem Dei. Amen. »

In-folio. — Hain, n° 15496.

Au haut de la première page, la cote II°LVIII. — Sur la feuille de garde du commencement, la note *Tab. philosophie liber VI.*

N° R 198 du catalogue.

27. Les Commentaires de César.

Souscription finale : « Anno Christi M CCCC LXXII, die vero XXV mensis Augusti, || Rome in domo Petri de Maximis. »

In-folio. — N° 4214 de Hain.

Au bas de la dernière page imprimée, la cote IIII^XX XIII. — Au haut de la première page du texte, la note *Tabula artis militaris in medio || liber III.*

N° J 259 de l'inventaire de la Réserve.

28. Les Commentaires de César.

Souscription finale : « Impressum Venetiis, opera et expensis Octaviani Scoti Modoetiensis, || M CCCC LXXXII, XII kalendas Septembris. »

In-folio. — N° 4218 de Hain.

Au haut de la première page du texte, la cote XLII.

N° J 263 de l'inventaire de la Réserve.

29. Œuvres philosophiques de Cicéron.

Souscription mise à la fin de la première partie :

« Hoc Conradus opus Suuenheym ordine miro
Arnoldusque simul Pannartz, una æde colendi,
Gente theotonica, Rome expediere sodales.

Anno Christi M.CCCC.LXXI, die vero XXVII mensis || Aprilis, Rome in domo magnifici viri Petri de Maximo. »

Souscription mise à la fin de la seconde partie : « Aspicis illustris lector..., » comme plus haut, article 17, avec la date : « M.CCCC.LXXI. || die XX Septembris. »

In-folio. — N° 5231 de Hain.

Première page soigneusement enluminée; au bas de la page sont peintes les armes d'un prélat de la maison d'Aragon; au haut de cette page la cote A XIX. — En tête du volume, feuillet blanc sur lequel on a ajouté à l'encre rouge la liste des traités contenus dans le recueil; au-dessus de cette liste, la note *Tab. II philosophie liber X.*

N° *E 15 de l'inventaire de la Réserve.

30. Les livres de Cicéron « De Oratore. »

Souscription finale : « Finiti et continuati sunt supradic||ti libri Marci Tullii Ciceronis, Rome per me || Ulricum Han de Wienna, anno || Domini millesimo quadringente||simo sexagesimo octavo, die quin||ta mensis Decembris. »

In-quarto. — N° 5099 de Hain.

Première page soigneusement enluminée. Au bas de cette page, écu chargé d'un aigle de sable sur fond d'argent. Au haut de la même page, la cote XXXIX.

Première partie du n° X 1782 du catalogue.

31. Autre édition du même ouvrage de Cicéron.

Titre mis en tête du second feuillet, le premier étant resté blanc : « M. T. Ciceronis ad Quintum fratrem in libros || de oratore prefatio incipit foeliciter. »

Aucune souscription à la fin.

Petit in-folio. — Non mentionné par Hain. — C'est, je crois, sans raison que Clément a cru pouvoir identifier ce volume avec l'édition de 1485, mentionnée par Hain, sous le n° 5107.

En tête de la première page du texte, la cote CLXXVI.
Seconde partie du n° X 1782 du catalogue.

32. Discours de CICÉRON.

Souscription finale : « Aspicis illustris lector, etc. » comme plus haut, article 17, avec la date « M. CCCC. LXXI. »
In-folio. — N° 5121 de Hain.
Sur la première page, qui contient la lettre de Jean André, évêque d'Aleria, la cote XL. — Au bas de la première page des Discours, un écu, d'azur à trois bandes contrebretessées d'or.
N° X 420 de l'inventaire de la Réserve.

33. Discours de CICÉRON.

Souscription finale : « Expliciunt orationes Tulii Ciceronis diligenter emendatæ, et per Nicolaum G. Vene||tiis impræse. Anno Domini M. CCCC. LXXX, die X Martii. »
In-folio. — N° 5124 de Hain.
Sur la dernière page laissée en blanc, le nom *Gransenescarco.* — Sur la page blanche du commencement, les notes *Oratione de Tullio*, et *Tabula eloquentie ad terram.* || *Sunt alie.* — Au haut de la page signée a 2, la cote *B* III.
N° X 423 de l'inventaire de la Réserve.

34. Les Philippiques de CICÉRON.

Souscription finale :

« Anser Tarpeii, custos Jovis, unde quod alis
Constreperes? Gallus decidit. Ultor adest.
Udalricus Gallus, ne quem poscantur in usum,
Edocuit pennis nil opus esse tuis.
Inprimit ille die quantum non scribitur anno.
Ingenio, haud noceas, omnia vincit homo. »

In-quarto. — N° 5134 de Hain.
Sur le recto du premier feuillet on lit cette note : *Tabula eloquentie in media terra.* || *Sunt alie.* — Au verso de ce feuillet, la cote *A* XL; on avait d'abord écrit *A* XX. — Au verso du feuillet qui contient le registre du volume, on distingue le mot *Gransenescarco*, dont le relieur a enlevé la meilleure partie.
N° X 1947 du catalogue.

35. Les Lettres familières de CICÉRON.

Titre mis à la main, en tête de la première page : « Marci Tullii Ciceronis epistolarum familiarium || liber primus fœliciter incipit ad Lentulum. »
Souscription finale :

« Hoc Conradus opus Suueynheym ordine miro
Arnoldusque simul Pannarts, una sede colendi,
Gente theotonica, Romæ expediere sodales.

In domo Petri de Maximo. M. CCCC. LXVII. »

In-folio. — N° 5162 de Hain.

Exemplaire enluminé avec soin. — Au bas de la première page, écusson chargé d'un aigle. A gauche de cet écusson, le mot *Secretario.* — Au haut de la même page : *Tabula eloquentie in medio ad terram.* || *Sunt alie.* — A la fin, la cote : XXXVI. — Les deux premières pages sont couvertes de notes interlinéaires.

N° Z 560 du catalogue. — Exposé dans la Galerie Mazarine, sous le n° 80.

36. Les Lettres familières de CICÉRON.

Souscription finale :

« Emilianus auctor Fulginas et fratres una
Ignegio (*sic*) prestante viri Numeister et auctor
Johannes Almanus, recte qui plura peregit,
Tulli ducenta nuper pressere volumina recte,
Quæ viserat probus episcopus Aleriensis;
Fulginei acta vides et laribus Emiliani. »

In-folio. — N° 5160 de Hain.

Au haut de la première page, la note : *Tabula eloquentie ad terram.* || *Sunt alie.* — Au bas de la dernière page, la cote *ung* avec le paraphe caractéristique.

N° Z 563 du catalogue.

37. Les Lettres familières de CICÉRON, avec le commentaire de « Hubertinus clericus Crescentinas. »

Souscription finale : « Venetiis per Baptistam de Tor||tis M CCCC LXXXII, die || XXIII Maii. »

In-folio. — N° 5189 de Hain.

Au haut de la première page du texte (feuillet signé A III), la cote CXII. — Sur le feuillet blanc qui est en tête du volume, la note *Tabula eloquentie in medio.* || *Sunt alie.*

N° Z 571 du catalogue.

38. Lettres de CICÉRON à Brutus, etc.

Souscription finale : « Impressum Rome opus in domo Petri et Francisci de Maximis, juxta || Campum Flore, presidentibus magistris Conrado Sueynheym et Ar||noldo Panartz, anno dominici natalis M CCCC LXX, sanctissimi domini nostri domini || Pauli II Veneti pontificis maximi anno VI, urbe et ecclesia florente. »

In-folio. — N° 5213 de Hain.

Sur la première page, les armes d'un prélat de la maison d'Aragon.

Exemplaire formé par le mélange des feuillets de deux exemplaires différents.

N° Z 596 du catalogue.

39. Œuvres de CLAUDIEN.

Souscription finale : « Finis operum Cl. Claudiani, quæ non minus || eleganter quam diligenter impressit Jacobus Dusen||sis, milesimo quadrigentesimo octogesimo secun||do, sexto calendas Junii. Vicentiæ. »

In-folio. — N° 5370 de Hain.

Au haut de la première page du texte, la cote *A* IIII^{xx}X... ».

N° Y 1501 du catalogue.

40. Les CLÉMENTINES et les Extravagantes.

Souscription placée à la fin du cahier G : « Clementinarum opus perutile enucleatius castigatum elima||tumque impensa atque diligentia singulari Bartholomei de Ale||xandria Andreeque de Asula sociorum, Venetiis impressum felici||ter explicit. Anno salutis christiane M CCCC LXXXIII, tertio ca||lendas Novembris. »

In-folio. — N° 5431 de Hain.

Relié à la suite du Sexte, édition de 1483. — Voyez plus haut, l'article 25

N° E 29 de l'inventaire.

41. CONSTITUTIONS du royaume de Sicile.

Souscription finale : « Expliciunt capitula, constituciones, necnon confirma||tiones constitutionum et capitulorum regum || predecessorum regni Sicilie, per illustrissimum || ac serenissimum Ferdinandum, Dei gracia regem || Sicilie, Jherusalem et Hungarie, editas. || Ut igitur universitates et loca terrarum hujus fe||licis regni ampliis (*sic*) possint preconiis decorari, || et in unaquaque terra justicia debito ordine mi||nistrari possit, et unicuique jus reddi suum, sta||tusque subditorum in amena pace et tranquilli||tate subsistat, constitutiones et capitula reg||ni dominus Sixtus Riessinger, in karacterum || arte ingeniosus, et dominus Franciscus de Tuppo, pre||dicti regis Ferdinandi scriba, infimus servulus || legumque studens, maturo desuper habito con||silio, omni diligencia adhibita, ad honorem et || laudem invictissimi regis Ferdinandi, propriis || sumptibus emendate imprimere curarunt. || Anno Domini millesimo CCCC LXXV, || die septima Augusti, pontificatus Sixti quarti. »

In-folio. — N° 5665 de Hain.

Sur le feuillet blanc qui est au commencement du volume on lit les mots : *lo cont. d. Ducent,* et *Tabula juris civilis ad terram* ; || *Sunt alie due.* — Au verso de ce feuillet : *8 constituciones rengni.* — Au haut de la première page du texte, se lit la cote *A* LX.

N° F 637 de l'inventaire de la Réserve.

42. La Divine Comédie de DANTE.

Souscription finale :

« Nel mille quatro cento septe et due
Nel quarto mese adi cinque et sei
Questa opera gentile impressa fue
Io maestro Johanni Numeister opera dei
Alla decta impressione et meco fue
El Fulginato Evangelista mei. »

In-folio. — N° 5938 de Hain.

Au bas de la dernière page, la cote *A* LXIX. — Au bas du verso de la même page, la note : *La commedia d. Dante; a||li vurgale.*

N° Y 3436 du catalogue.

43. La Divine Comédie de DANTE, avec le commentaire de Benvenuto d'Imola.

Souscription finale :

« Finita e l'opra del inclito et divo
Dante Alleghieri Fiorentin poeta,
La cui anima sancta alberga lieta
Nel ciel seren ove sempre il fia vivo.

D'Imola Benvenuto mai fia privo
D'eterna fama che sua mansueta
Lyra opero comentando il poeta,
Per cui il texto a noi e intellectivo.

Christofal Berardi Pisaurense detti
Opera e facto indegno correctore
Per quanto intese di quella i subjetti.

De Spiera Vendelin fu il stampatore
Del mille quattrocento e settanta setti
Correvan gli anni del nostro signore.

Finis. »

In-folio.

En tête de la première page, la cote *A* XLV.

Reliure aux armes et aux marques de Henri II.

N° Y 3437 du catalogue.

43 *bis*. DIOGÈNE Laerce, avec une épître préliminaire adressée par « Elius Franciscus Marchisius » à « Oliverius Carrafa cardinalis Neapolitanus. »

Souscription finale : « Finis philosophorum vita (*sic*). »

In-folio. — N° 6196 de Hain, qui indique ce livre comme antérieur à l'année 1475 et comme imprimé probablement à Rome.

Au bas de la dernière page, la cote *A* IIII^{xx}XV. — Au haut de la première page : *Tabula historiæ in medio versus || hostium liber VI.*

N° R 451 de l'inventaire de la Réserve.

44. Ouvrages du grammairien DIOMÈDE.

Souscription finale : « Nicolaus Jenson gallicus. »

In-folio. — N° 6214 de Hain.

Au haut de la première page, la cote II^{c}LXXVII. — Sur la page blanche de la fin, le nom *Cont. de Carinula.*

Exemplaire relié aux armes et aux marques de Henri II.

N° X 102 de l'inventaire de la Réserve.

45. Commentaires de Domizio Calderino sur Martial.

Souscription finale : « Domitii Calderini Veronensis commentarii in M. Valerium || Martialem cum defensione finiunt. Impressi Rome per ma||gistrum Johannem Genssberg, auspicio et favore excellentis || domini Johannis Aloisii Tuscani de Mediolano advocati con||cistorialis, anno salutis M CCCC LXXIIII, die vero Martis XXII || mensis Marcii, sedente Sixto IIII pontifice maximo. »

Grand in-quarto. — N° 4235 de Hain.

La première page du texte est soigneusement enluminée; sur la marge inférieure, les armes du roi Ferdinand; au haut de la même page, la cote *B* XVIII, et une note dont le relieur a coupé la première ligne : ..... *liber XI.* — Les feuillets préliminaires ont fait partie d'un exemplaire portant le timbre « Bibliothecæ Portiunculæ »; c'est sans doute Van Praet qui les a fait ajouter pour combler une lacune de l'exemplaire du roi de Naples.

N° Y 1422 du catalogue.

46. Commentaires de Domizio Calderino sur Martial.

Souscription finale : « Domitii Caldermi (*sic*) Veronensis commentarii in M. Valerium Martialem || cum defensione finiunt. Impressi Venetiis opera et impendio Johannis de || Colonia Agripinensi at Johannis Manthen de Gerretzem, qui una fi||deliter degentes eosdem impressores ad hoc duxerunt. Anno salutis M || CCCC LXXIIII. »

In-folio. — N° 4236 de Hain.

Au recto du premier feuillet, qui est blanc, la cote XXII. — Au haut de la première page de l'ouvrage, la cote CIIII^{XX}III.

Exemplaire relié aux armes et aux marques de Henri II.

N° Y 1387 du catalogue.

47. L'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe.

Souscription finale : « Millesimo CCCC LXXVI, die XV || Maii, P. M. Sixti quarti, anno ejus || quinto, completum est hoc opus Rome. »

In-folio. — N° 6710 de Hain.

Au commencement, sur la page qui contient l'épître de Johannes Philippus de Lignamine, se voit la cote CVIII. — La première page du texte est soigneusement enluminée; on y a peint les armes d'un prélat de la maison d'Aragon.

N° H 35 de l'inventaire de la Réserve.

48. Traduction de la Préparation évangélique d'Eusèbe.

Souscription finale : « Eusebii Pamphilii de evangelica præparatione opus, a doctissimo utriusque || linguæ interprete, Georgio Trapezuntio, e græco in latinum versum, Micha||el Manzolinus Parmensis exactissima impressit diligentia Tarvisii, anno || humanitatis Christi M.CCCC. LXXX, pridie idus Januarias. »

In-folio.

Au bas de la dernière page, la cote IIII^{XX}V

N° C 120 de l'inventaire.

49. Le traité de FESTUS sur la langue latine.

Souscription finale : « Finis Pompei Festi quem || Pomponius correxit. || Vale qui legeris. H. G. »

Grand in-quarto. — N° 7037 de Hain.

Au haut de la première page, la cote LIIII.

Première partie du N° X 96 de l'inventaire de la Réserve.

50. Les Histoires de Flavius Blondus.

Souscription finale : « Finis historiarum Blondi, quas morte preventus non complevit, cum tamen interim Romam instauratam tribus || libris, Italiam illustratam libris VIII, et Romam triumphantem libris X absolverit, impressarum Vene||tiis per Thomam Alexandrinum, anno salutis M CCCC LXXXIIII, IIII kalendas Julii. »

In-folio. — N° 3249 de Hain.

Au bas de la dernière page de l'Abrégé qui termine le volume se lit la cote A IIII^{xx}XVII. — Au verso du feuillet blanc qui est en tête, la note : *Tabula artis militaris IIII versus fenestras* || *in medio pro historia.* || *Liber est alius.*

Reliure originale, en bois recouvert de cuir estampé.

N° K 4 de l'inventaire de la Réserve.

51. L'Histoire de FLORUS.

Édition sans lieu ni date, in-folio, enregistrée par Hain sous le n° 7197, et attribuée à François de Hailbrun ou à Nicolas Jenson.

Note mise au haut de la première page du texte : *Tabula historie III versus hostium* || *ad terram. Liber XVI.* — A la fin, sur un feuillet blanc, le nom *Cont. de Carnula.*

N° J 1282 de l'inventaire de la Réserve.

52. L'Histoire de FLORUS.

Édition sans lieu ni date, in-folio, enregistrée par Hain sous le n° 7198.

Au haut de la première page du texte, la note *Tabula artis militaris IIII versus fene||stram in terra.* || *Liber IIII.* — Sur le feuillet blanc qui précède, le nom du possesseur *Secretario* et celui de l'auteur *Lusio Fiore.*

N° J 1281 de l'inventaire de la Réserve.

53. Traité de FRANÇOIS, cardinal de Saint-Pierre ès Liens, depuis pape sous le nom de Sixte IV, sur les futurs contingents.

Souscription finale : « Explicit tractatus de futuris contingentibus. || M CCCC LXXIII, pontificis maximi Sixti quarti || anno ejus secundo. »

In-folio. — N° 14800 de Hain.

Au bas de la dernière page, la cote A LXXI.

N° D 295 de l'inventaire.

54. Le livre des hommes illustres de FRANÇOIS PÉTRARQUE, en italien.

Souscription à la fin de la table préliminaire :

« Illustres opere hoc viros perire
Francisci ingenium vetat Petrachæ (*sic*)
Non scripto, calamo, anserisve penna
Antiquarius istud aere Felix
Impressit, fuit innocens Ziletus
Adjutor sociusque rure Polliano
Verona ad lapidem jacente quartum

M CCCC LXXVI, || kalendis octobris. »

In-folio. — N° 12808 de Hain.

Au haut de la première page, la cote CVI.

N° J 604 de l'inventaire de la Réserve.

54 *bis*. GALLEOTTUS Martius de Narni. Réponse aux objections de Georges Merula.

Souscription finale : « Galeotti Marcii Narniensis Refutatio obje||ctorum in librum de homine a Georgio Alexan||drino quem Merulam appellat, ad illustri||ssimum principem Federicum ducem Ur||bini, finitur fœliciter. || Impressum est opus Venetiis mirabili arte || ac diligentia per Jacobum Rubeum, na||tione gallicum, hujus artis peritissimum, an||no incarnationis dominice millesimo CCCC || LXXVI, Andrea Vendremino inclyto duce || Venetiarum. || Laus omnipotenti Deo. »

In-4°. — N° 7436 de Hain.

Sur le recto du premier feuillet, resté en blanc : *Tabula eloquentie in medio* || *liber XIIII.* — Au haut de la première page du texte : *Ad grammaticam attinet.* — Au haut du verso du dernier feuillet : *Mess. Joan. Lirino,* — et : *Secretario.*

N° R 1083 du catalogue.

55. Dictionnaire de GIUNIANO MAGGIO.

Souscription finale : « Juniani Maii Parthenopei ad || invictissimum regem Ferdinandum || liber de priscorum proprietate || verborum finit. || Editum opus sub fœlicissimo Ferdinando rege inclitæ Neapolis. || Impressere Mathias Moravus impressor solertissimus et venera||bilis Monachus Blasius theologus vir integerrimus. Opus edi||dit Junianus Maius Parthenopeus, cum annus sæcularis celebra||retur, orbis fere terrarum hominum insolentia, præter Italiam, || bello turbulentissimus esset M. CCCC. LXXV. »

In-folio. — N° 10539 de Hain.

Exemplaire soigneusement enluminé pour être présenté au roi Ferdinand. — Au bas de la première page du Dictionnaire, les armes du roi Ferdinand. — Au bas de la page préliminaire, qui contient la dédicace, petite miniature ronde, dont le sujet est la présentation du livre au roi.

N° X 132 de l'inventaire de la Réserve.

56. Morales de saint GRÉGOIRE.

Souscription finale : « Expletum est opus istud Moralium || beati Gregorii

pape, impressum Rome, || apud Sanctum Marcum, anno a nati||vitate Domini et eodem jubileo mille||simo quadringentesimo septuagesimo || quinto, die quinta mensis septembris, || sedente Sixto IIII pontifice maximo, || pontificatus sui anno quinto. »

In-folio. — N° 7929 de Hain.

Au bas de la dernière page du texte, la cote CLX. — Au bas du dernier feuillet blanc, le nom : *Duca d'Asscolo.*

N° C 635 de l'inventaire.

57. Traduction italienne des Dialogues de saint GRÉGOIRE.

Souscription finale : « Opus presens de sancto Gregorio papa hic finem facit, || quod sui bonitate impressionem Venetiis habuit, impen||sis Johannis de Colonia et Johannis Manthen de Gher||retzem. M CCCC LXXV. »

In-folio. — N° 7975 de Hain.

La première page est soigneusement coloriée. — Au bas de cette page sont peintes les armes du roi Ferdinand. — Au haut de cette page la cote IIᶜIIII. — Au haut du verso du feuillet blanc qui termine le volume, le nom *messere Alexandro Veneceano.*

N° C 667 de l'inventaire.

58. Les Décrétales de GRÉGOIRE IX.

Souscription finale : « Explicit feliciter nova Decretalium compilatio Gregorii, perfectius ac enucleatius castiga||ta emendatave, pulchrioribusque litterarum caracteribus impresa (*sic*), Mediolani, per Jo. An. de Hona||te, impensis nobilium virorum dominorum Pe. An. de Castelliono et Ambrosii de Caymis, || Mediolanensium, olympiadibus dominicis M. CCCC. LXXXII, tertio decimo kalendas Januarii, regnante || Joanne Galeazio Sfortia, Vicecomite, Mediolani duce sexto invictissimo. »

In-folio. — N° 8013 de Hain.

Au haut de la première page, la cote *B* XXII. — Au commencement et à la fin, sont des recommandations destinées au relieur : « .....el quale se vol coprere i tucto de pelle verde, et bene stampare, et le chiudende se vol ponere socto la pelle, et le correggiette volo essere doppie et de quella medesima pelle que sera coperto el libro. — Recordeve mastro legare qui derietro cinque fogli de carta. » — La reliure originale subsiste ; elle consiste en ais recouverts de cuir estampé, avec ornements dorés.

N° E 26 de l'inventaire.

59. Le roman de GUERINO MESCHINO.

Souscription finale : « Lo infelice Guerino dito Meschino fiolo de dio Marte || de sangue reale de Franzia magnifico et || valleroso capitanio qui felicemente || lo libro suo fornito e in Padua || a di XXI de Avrille || M CCCC || LXXIII. || Bartholomeus de Valdezochio civis Patavus || Martinus de Septem Arboribus Prutenus. F. F. »

In-folio. — N° 8139 de Hain.

A la fin du volume, au bas de la dernière page du texte, la cote *A* XXVI.

N° Y² 852 du catalogue.

60. Le roman de GUERINO MESCHINO.

Souscription finale : « El libro de lo infelice Guerino dito Meschino, magnifico et ge||neroso capitanio qui felicemente finisse. In Venexia. || A di XXII de Novembre. || M. CCCC. || LXXVII. || inclito Venetiarum duce Andrea Vendramino. || Gerardus de Flandria impressit. »

In-folio. — N° 8141 de Hain.

Au haut de la première page, la cote CXLV.

N° Y^{e} 853 du catalogue.

61. Premier volume de la Somme de HENRI DE SUSE, évêque d'Ostie; édition de 1473.

In-folio. — N° 8959 de Hain.

Au bas de la première page sont peintes les armes du roi Ferdinand. — A la fin, la note *Intitulato* 59, f° 39. Au bas du feuillet qui contient le registre du volume, la cote CCI ou II^{c}.

N° E 54 de l'inventaire.

62. Second volume de la Somme de HENRI DE SUSE.

Souscription finale :

« Monstrans obscuras juris dissolvere || curas
Explicat antiquas hec no||va summa plicas.

Pro summe sum||mo sit regi gloria Christo. ||

Hanc ego correxi summam Baptista || Johannes
De Lancis, Sixti tempore ponti||ficis.
Perlege securus, mendosam ne time summam.
In cotis verax ver||sibus et parafis. ||

Presens hujus summe Hostiensis pre||clarum opus alma in urbe Roma, toti||us mundi regina et dignissima im||peratrix (*sic*), que, sicut pre ceteris urbibus || dignitate preest, ita ingeniosis viris || est referta, non atramento plumali calo||mo (*sic*) neque stilo ereo, sed artificiosa qua||dam adinventione imprimendi seu carac||terizandi sic effigiatum, ad Dei laudem || industrieque, est consumatum per ma||gistros Udalricum Gallum almanum || et Simonem Nicolai de Luca, anno Domini || millesimo quadringentesimo septua||gesimo tercio, die vero ultima men||sis Aprilis. »

In-folio. — N° 8959 de Hain.

Au bas de la première page, les armes du roi Ferdinand. — Au bas de la dernière, la cote *Intitulato* 74. *f.* 42, et la cote CIIII^{XX}XI.

N° E 54 de l'Inventaire.

63. La traduction latine de l'Histoire d'HÉRODOTE par Lorenzo della Valle.

Souscription finale : « Herodoti Halicarnassei, patris historiæ, traductio e græco in || latinum habita per virum eruditissimum Laurentium Valensem singularem || nostris temporibus civem Romanum, sub Nicolao V summo pontifice. || Venetiis impressum est hoc opus per Jacobum Rubeum, natione Gal-

li‖cum, anno Domini M CCCC LXXIIII, Nicolao Marcello, duce Venetiarum. »

In-folio. — N° 8469 de Hain.

Au haut de la première page, la cote *B* IIII^{xx}XVIII, et la note *Tabula historie III versus hostium* || *ad terram liber II.* — Sur le feuillet blanc qui précède, le nom *lo secretario.*

N° J 17 de l'inventaire de la Réserve.

63 *bis.* HIÉROCLÈS.

Souscription finale : « Hieroclis philosophi || et sanctiss. in aureos || versus Pythagorae o‖pusculum prestantiss., || et religioni || cristianae || consentaneum, hic fe‖liciter completum est, || ac per ingeniosum virum || Arnoldum || Pannartz || Romae impressum, in || domo clari civis Petri || de Max. || anno incarnati || verbi M CCCC || LXXV, die XXI || septembris, sedente || Sixto IIII, || anno || ejus || V. »

In-4°. — N° 8545 de Hain.

Au bas de la dernière page, la cote *A* LXXVII.

N° R 606 du catalogue.

64. Les Odes, les Épodes, le Chant séculaire et l'Art poétique d'HORACE.

In-folio. — Édition qu'on suppose avoir été donnée à Rome, vers l'année 1475, par Barthélemi Guldinbeck. — N° 8899 de Hain.

En tête du premier feuillet la cote IIII^{xx}X. — Au bas de la dernière page le mot *Gransenescarco.* — Reliure aux armes et aux marques de Henri II.

N° Y 979 du catalogue.

65. Œuvres d'HORACE.

Souscription finale : « Hoc opus Horatii emendatissimum impressum est || opera et impensis Philippi de Lavagnia, civis Medio‖lanensis, anno a natali christiano M CCCC LXXVI, || die XVI Februarii. Amen. »

In-folio. — N° 8870 de Hain.

Première page soigneusement enluminée. — Au bas de cette page, écu d'argent chargé d'un lion de sable. — Au haut de la même page, la cote CIIII^{xx}VII. — Sur le recto du feuillet blanc placé en tête du volume, le nom *Secretario*, et la note : *Tabula poetice ad terram* || *Est alius.*

N° Y 978 du catalogue.

66. Œuvres d'HORACE.

Souscription finale : « Impressum Venetiis per magistrum Bernardinum de Tridino ex Monte ferrato, anno salutis M CCCC LXXXVI. ».

In-folio. — N° 8884 de Hain.

Au bas de la dernière page, la cote XXIIII.

N° Y 980 du catalogue.

67. Commentaire de « HUBERTINUS clericus Crescentinas » sur les Lettres familières de Cicéron.

In-folio. Sans lieu ni date. 37 lignes à la page. Lettres rondes.

Au haut de la première page la cote *A* XXXVI. — Au bas de la dernière page, la cote *Int. 94. f.* 85. — Au verso de cette même page, la note : *Comento dele pistole de T. Petrus de Molinis.*

N° Z 570 du catalogue.

68. La Légende dorée de JACQUES DE VORAGINE.

Souscription finale : « Explicit perutile opus fratris Jacobi de || Avoragine, de legendis sanctorum, impressum Vene||tiis per magistrum Christoforum Arnoldum an||no Domini MCCCCLXXVIII, vivente duce An||drea Vendramino. »

In-folio.

Sur la page qui contient le registre du volume, on voit la cote LXXV.

N° H 96 de l'inventaire de la Réserve.

69. La Légende dorée de JACQUES DE VORAGINE.

Titre initial : « Reverendissimi fratris Jacobi de Voragine || Genuensis archiepiscopi, ordinis Predicatorum, sanctorum || ac festorum per totum annum. »

Souscription finale : « Venetiis, tertio nonas Novembris 1488. »

In-quarto.

Au bas de la dernière page, la cote CXVII.

N° H 1003 de l'inventaire de la Réserve.

70. Le premier livre des Défenses de la théologie de saint Thomas, par JEAN LE CHEVREUIL.

Souscription finale : « Liber primus defensionum theologie divi docto||ris Thome de Aquino in primo Sententiarum, editus || per eximium veritatis schole professorem fratrem || Johannem Capreoli, Tholosanum, ordinis Predicatorum, || anno Domini millesimo quadringentesimo nono, || quo legit Sententias Parisius, feliciter explicit. || Impressus Venetiis per Octavianum Scotum || Modoetiensem, anno salutifere incarnationis || M.CCCC.LXXXIII. »

In-folio. — N° 4410 de Hain.

En tête de la première page, la cote *B* XXXVIII.

N° D 60 de l'inventaire.

71. Le troisième livre des Défenses de la théologie de saint Thomas, par JEAN LE CHEVREUIL.

Souscription finale : « Liber tertius defensionum theologie divi doctoris || Thome de Aquino in tertio Sententiarum, editus per exi||mium veritatis schole professorem fratrem Johannem Ca||preoli, Tholosanum, ordinis Predicatorum, anno Domini millesi||mo quadringentesimo nono, quo legit Sententias Pa||risius, feliciter explicit. Impressus Venetiis per Octa||vianum Scotum Modoetiensem, anno salutifere in||carnationis M.CCCC.LXXXIII. »

In-folio. — N° 4410 de Hain.

La première page est soigneusement enluminée. — Au bas de cette page sont peintes les armes du cardinal d'Aragon. — Au haut de la même page, la cote II°LXVI.

N° D 60 de l'inventaire.

72. Le quatrième livre des Défenses de la théologie de saint Thomas, par JEAN LE CHEVREUIL.

Souscription finale : « Liber quartus defensionum theologie divi doctoris || Thome de Aquino in quarto Sententiarum, editus per eximium || veritatis schole professorem fratrem Johannem Capreoli, || Tholosanum, ordinis Predicatorum, anno Domini millesimo || quadringentesimo trigesimo secundo, feliciter explicit. || Impressus Venetiis per Octavianum Scotum Modoetiensem, anno salutifere incarnationis || M.CCCC.LXXXIIII. »

In-folio. — N° 4410 de Hain.

Au haut de la première page, la cote CXXXVII.

N° D 60 de l'inventaire.

73. La Pratique médicale de JEAN MESUE.

Souscription finale : « Petri Apponi medici claris||simi in librum Joannis Me||sue additio feliciter finit. || Impressa Neapoli per domi||num Bertoldum Rying de Ar||gentina, anno Domini M.CCCC.||LXXV, XII die mensis Januarii. »

In-folio. — N° 11,117 de Hain.

Au haut de la première page, la cote XXVIII. — Au bas de la dernière, la cote *intitulato* 29 *f.* 57.

N° Te[17] 16 du catalogue.

74. Commentaire de JEAN SCOT sur le quatrième livre des Sentences.

Souscription finale : « Johannis Scoti in quartum Sententiarum opus preclarissimum, || ceteris theologie voluminibus emendatius ac || castigatius exscriptum. Idem autem diligentissime || recognovit Thomas Anglicus, summus in theolo||gia magister, impressionique Venetiis deditum est || ductu et impensa Johannis Colonie Agrip||pinensis sociique ejus Johannis Manthen de Gher-|| retzhem, qui una fideliter degunt et cuncta || ad communem utilitatem peragunt. »

In-folio. — N° 6416 de Hain.

La première page est soigneusement enluminée. Au bas de cette page sont peintes les armes d'un prélat de la maison d'Aragon. Il semble qu'on ait voulu après coup passer au rouge le chapeau et les cordons, qui avaient d'abord été peints en noir. — Au verso du premier feuillet, resté en blanc, la cote *A* LIX.

N° D 27 de l'inventaire.

75. Commentaire de JEAN SCOT sur le premier livre des Sentences.

Souscription finale : « Explicit scriptum super primum Sententiarum, editum a || fratre Johanne Duns, ordinis Fratrum Minorum, || doctore subtilissimo ac omnium theolo̅go||rum principe, per excellentissimum sacre the||ologie doctorem magistrum Thomam Penketh || anglicum, ordinis heremitarum sancti Augustini in fa||mosissimo studio Patavino ordinarie || legentem, maxima cum diligentia emendatum. || Impressum Venetiis, expensis et man||dato Johannis de Colonia sociique ejus || Johannis Manthen de Gherretzem, || anno a natali christiano 1477, die vero || 26ª Julii. »

In-folio. — N° 6416 de Hain.

La première page est soigneusement enluminée. — Au bas de cette page sont peintes les armes du roi Ferdinand.

N° D 27 de l'inventaire.

76. Questions de JEAN SCOT sur le second livre des Sentences.

Souscription finale : « Expliciunt questiones Johannis Scoti, theo||logi acutissimi, sacri Minorum ordinis, super secundo || Sententiarum, ab excellentissimo sacre theologie || professore Thoma Penket anglico ex Here||mitanorum ede ingenti diligentia emendate et || per magistrum Albertum de Stendael impresse. || Anno Domini M CCCC || LXXIIII. »

In-folio. — N° 6426 de Hain.

Au haut de la première page de la table préliminaire, la cote *B* XLIIII. — Sur la page blanche qui termine le volume, les mots : *Colibeti de Scoto. Petrus de Molinis.*

N° D 29 de l'inventaire.

77. Premier volume des Lettres de saint JÉRÔME, de l'édition dont le second volume se termine par cette souscription :

Eusebii Hieronymi doctoris eximii secundum epistolarum explicit volumen. || Anno Christi M.CCCC.LXVIII, indictione prima, die vero XIII mensis || Decembris, pontifice maximo Paulo regnante secundo, anno ejus quinto. || Rome in domo magnifici viri Petri de Maximo.

In-folio. — N° 8551 de Hain.

Exemplaire soigneusement enluminé. — Au bas de la première page du texte, écu d'argent chargé d'un aigle de sable. — Au haut du recto du premier des dix feuillets préliminaires, le nom *Secretario.*

N° C 424 de l'inventaire. Au premier volume qui vient d'être indiqué, Van Praet a joint le second volume d'un exemplaire venu de Vérone, et qui porte au commencement une note ainsi conçue : « Ista prima pars epistolarum divi Hieronimi est canonicorum regularium congregationis Salvatoris Lateranensis, || deputata usui illorum canonicorum ejusdem congregationis commorantium in monasterio Sancti Leonardi de Monte Donico in || suburbiis Veronæ posito, sed in primis domini Celsi Maphei, Veronensis canonici et professi ipsius ordinis, qui eam || emit anno Domini 1470. Quare in ea legentes pro ipso Dominum deprecari dignentur *etc.* »

Les deux volumes de l'exemplaire de Vérone forment aujourd'hui le tome I de l'ouvrage inventorié sous le n° C 425 et le tome II de l'ouvrage inventorié sous le n° C 424.

78. Deuxième partie des Œuvres de saint JÉRÔME.

Souscription finale : « Impressum Rome opus in domo Petri et Francisci de Maximis, juxta campum || Flore, presidentibus magistris Conrado Sueyheym et Arnoldo Panartz, anno || Domini natalis M.CCCC.LXX, sanctissimi domini nostri domini Pauli II Veneti pontificis || maximi, anno VI, urbe et ecclesia florente. »

In-folio. — N° 8552 de Hain.

Exemplaire soigneusement enluminé. Au bas de la première page du texte les armes d'un prélat de la maison d'Aragon.

N° C 425 de l'inventaire.

79. L'Histoire de la guerre judaïque, par JOSÈPHE.

Souscription finale : « Impressit clarus ac diligentissimus || artifex Arnoldus Pannartz, || natione germanus, || in domo viri nobilis || Petri de Maximis, civis Romani, anno || incarnati Verbi MCCCCLXXV, || die vero XXV Novembris, || sedente Sixto IIII || pontifice maximo, anno || ejus || V. || Platyna emendavit. »

In-folio. — N° 9457 de Hain.

Sur la première page, la cote CXIX, et la note *Tabula artis militaris IIII versus fenestras* || *ad terram pro historia. Liber est alius.*

Les marges sont couvertes de notes, dont l'origine est expliquée par l'observation suivante, tracée à la fin du volume, à l'encre rouge : « Finis historiæ, quam ego B. de Bent., in furno Sancti Vincentii inmerito carceratus, legere complevi octavo kalendas Octobres, anno Domini MCCCCLXXXVII, existentibus mecum sociis et fratribus mihi dilectissimis nobilibus viris Ludovico Spallutia de Vigiliis illustrissimi quondam principis Altemuræ secretario, et Antonio Campano, et[is] quondam Murconi comitis cancellario; in qua si quid circa margines libri vel inepte vel non nota dignum notavi, dolori injusti carceris venia non negetur, quoniam eam magis ad animi occupationem et temporis lapsum quam ad studium et intelligentiam legi. In omnibus tamen omnipotenti Deo, Patri, Filio et Spiritui Sancto et beatæ Virgini, qui me et præfatos solios meos ab hoc et omni alio carcere liberent, sit laus, honor et gloria. Amen. »

N° H 6 de l'inventaire de la Réserve.

80. L'Histoire de JUSTIN.

Souscription finale : « Anser Tarpeii, etc. » Comme plus haut, article 34.

In-folio. — N° 9546 de Hain, qui rapporte la publication de ce livre aux années 1470-1471.

A la fin de l'exemplaire, on lit la note suivante : « Reverendus pater dominus Philippus Barbaricus, patricius Venetus, apostolice sedis prothonotarius numerarius, largitus est realiter hunc librum conventui Sancti Francisci trans Tiberim. Non vendatur nec alienetur, sed remaneat in perpetuum ad usum fratrum Sancti Francisci degentium per tempora in dicto conventu. »

Au haut de la première page, la cote CXX et la note *Tabula historie III versus hostium* || *in medio.* || *Liber XXI.*

N° J 335 de l'inventaire de la Réserve.

81. Histoire de JUSTIN.

Souscription finale : « Impressum Mediolani per Christoforum Valdafer Ratisponensem || anno Domini MCCCCLXXVI, kalendis Junii. »

In-folio. — N° 9650 de Hain.

Au haut de la première page, la note : *Tabula historie III versus hostium* || *ad terram.* || *Liber est alius.* — Au bas de la dernière page, la cote XLIII.

N° J 1242 de l'inventaire de la Réserve.

82. Les Institutes de JUSTINIEN, avec l'apparat.

Souscription finale : « Presens harum institutionum preclarum opus || alma in urbe Roma, totius mundi regina et || dignissima imperatrice, que sicut pre ceteris || urbibus dignitate preest, ita ingeniosis viris || est referta, non atramento, plumali calamo, || neque stilo creo, sed artificiosa quadam adinven||tione imprimendi, seu carecterizandi (*sic*) sic effigi||atum, ad Dei laudem, industrieque est consuma||tum per Udalricum Gallum Alamanum, alias || Han, ex Ingelstat, civem Wienensem, et correc||tum tam in textu quam in glosa per eximium et pre||clarum juris utriusque doctorem dominum Carolum || de Alexandris de Perusio, anno Domini || MCCCCLXXV, XVIII kalendas Augusti, se||dente Sixto IIII pontifice maximo. »

In-folio. — N° 9495 de Hain.

Au haut de la première page, le mot *Secretario*. — Au bas de la dernière, la cote CLXV.

N° F 393 de l'inventaire de la Réserve.

83. Les Satyres de JUVÉNAL, avec le commentaire de Domizio Calderino.

Souscription imprimée à la fin du texte des Satyres : « Junii Juvenalis Aquinatis Satyrarum libri impres||si Vincentie diligentissime per magistrum Henricum || liberarium, anno Christi MCCCCLXXX. »

In-folio. — N° 9690 de Hain.

Au verso du dernier feuillet le nom : *Comit. de Carinula.*

N° Y 1335 du catalogue.

84. Les Satyres de JUVÉNAL, avec le commentaire de Domizio Calderino.

Souscription finale : « Venetiis per Baptistam de || Tortis MCCCC||LXXXII, die III Augusti. »

In-folio. — N° 9692 de Hain.

Sur la première page laissée en blanc, la note : *Tabula poetice ad terram.* || *Sunt alii.* — Au-dessus de cette note, je crois distinguer les restes du mot *Secretario*, dont le relieur a enlevé la meilleure part. — Au haut du verso de la même page, la cote IIᵉIIIIˣˣX.

N° Y 1336 du catalogue.

85. LACTANCE.

Souscription finale :

« Hoc Conradus opus Sueynheym ordine miro
Arnoldusque simul Pannartz, una ede colendi,
Gente Theotonica, Rome expediere sodales.

In domo Petri de Maximo. M.CCCC.LXVIII. »

In-folio.

Exemplaire enluminé avec soin. — Au bas de la première page du texte,

écusson d'argent chargé d'un aigle. — Au haut de la première page des feuillets préliminaires, le mot *Secretario*, et la cote *A* LXXIII.

N° C 347 de l'inventaire.

86. Sermons sur les Saints, par LÉONARD DE UTINO.

Souscription finale : « Expliciunt sermones aurei de Sanctis || per totum annum, quos compilavit magister || Leonardus de Utino... || Predictorum sermonum opusculum Vene||tiis extat impressum per Johannem de Colonia || sociumque ejus Johannem Manthen de Gher||retzem, qui ejusdem laboratoribus in expensis || providerunt. MCCCCLXXV. »

In-quarto. — N° 16,132 de Hain.

La première page est soigneusement enluminée. Au bas de cette page sont peintes les armes du roi Ferdinand. — Au bas de la dernière page, la cote *B* I.

N° D 5166 de l'inventaire.

87. La Pharsale de LUCAIN.

Souscription finale : « Impressum est hoc opus anno a nativitate Christi || M.CCCC.LXXVII, die XIIII mensis Maii. »

In-folio. — N° 10,233 de Hain.

Sur la première page, qui est restée en blanc, se lit la note : *Tabula poetice in terra.* || *Est alius.* — Au haut du verso de la même page, la cote *B* XXVI.

N° Y 1275 du catalogue.

88. Les Dialogues de LUCIEN : Charon; Timon; Palinurus; Alexander, Annibal et Scipio; Charon; Venditor.

In-quarto. — Peut-être le n° 10,269 de Hain.

Au bas de la première page, laissée en blanc, le mot *Morali.* — Au haut de la page suivante, la note *Tabula poetice in medio* || *liber* VIIII. — A la fin, sur la dernière page qui contient le texte sont les deux cotes : *Intitolato. 59. f. 79.* et *A* IIII^{XX}XIII. — Au verso de la même page, les notes : *Gelormo d. Abroso*, et *Credo chisto libro sia* || *d. messere Lanczalao.*

N° Z 1909 du catalogue.

89. Œuvres de MACROBE.

Souscription du fol. LXXXIX : « Macrobii Aurelii Theodosii, viri consularis et illustris, Saturnaliorum libri impressi Vene||tiis, anno Domini M.CCCC.LXXXXII, die XXVIII Junii. »

In-folio. — N° 10,429 de Hain.

Au haut de la première page, la cote *B* XXXI.

N° Z 218 du catalogue.

90. Les Épigrammes de MARTIAL.

Souscription finale : « Impressum Venetiis, impensis Joannis de Colo||nia sociique ejus Joannis Manthen de Gherretzem. || MCCCCLXXV. »

In-folio. — N° 10,812 de Hain.

Au verso du premier feuillet, la cote *A* XXII.

N° Y 1388 du catalogue.

91. Chronique MARTINIENNE, continuée par Jean-Philippe de Lignamine.

Titre mis en tête de l'ouvrage, après une longue épître dédicatoire adressée au pape Sixte IV : « Incipit crononica (*sic*) summorum || pontificum imperatorumque ac || de septem ætatibus mundi ex sancto || Hyeronimo, Eusebio aliisque vi||ris eruditis excerpta... »

Souscription finale : « Romæ, in domo nobilis viri Johannis || Philippi de Lignamine Messanensis sanctissimi domini || nostri familiaris, hic libellus impressus est anno || Domini MCCCCLXXIIII, die XIIII mensis Julii, || pontificatu Syxti IIII, anno ejus tertio. »

In-quarto. — N° 10,857 de Hain.

Au bas de la première page du texte sont peintes les armes du roi Ferdinand. — Sur le feuillet blanc qui est en tête on lit : *Tabula historie III versus hostium* || *ad terram liber* XIX. — Dans cet exemplaire on a essayé de faire disparaître un passage injurieux pour le roi Ferdinand. Dans la phrase qui va être reproduite, on a biffé les mots qui sont ici imprimés en caractères italiques : « Jacobus Nicolai Piccinini filius, comes Castri Novi inclitus,... a Ferdinando rege Neapolitano *in convivium amice accersitus, inter epulas, quasi esca allectus*, prehenditur atque carceri mancipatus, ibidem incerto mortis genere interiit VIII kalendas Julii. »

N° G 1100 de l'inventaire de la Réserve.

92. Les Pandectes de « MATHEUS SILVATICUS medicus de Salerno. »

Souscription finale : « Explicit liber Pandecta||rum quem Angelus Cato Supinas || de Benevento, philosophus et medicus, || magna cum diligentia et emendate impri||mendum curavit in clarissima et nobi||lissima atque prestantissima dulcissimaque || civitate Neapoli, regum, ducum || procerumque matre, prima Aprilis, || MCCCCLXXIIII. || Idcirco excelso Deo gracias agamus. »

In-folio. — N° 15,194 de Hain.

Au haut de la première page, la cote IIII^{XX}I. — Au haut du recto du feuillet blanc qui précède, le nom *Secretario*, et la note *Tabula I medicine* || *liber* XIII.

N° Te [138] 14 du catalogue.

93-97. Les Postilles de NICOLAS DE LIRE sur la Bible.

Exemplaire divisé en cinq volumes. In-folio. Édition de Venise, en 1481, non mentionnée par Hain.

93. Premier volume, finissant par la souscription : « Postilla fratris Nicolai de Lyra super librum Josue finit. » — Au bas de la dernière page, la cote LXII.

94. Deuxième volume, finissant par la souscription : « Explicit liber Hester. » — Au haut de la première page, la cote *B* VIII.

95. Troisième volume, finissant par la souscription : « Explicit liber Ecclesiasticus. » — Au bas de la dernière page, la cote LXXII.

96. Quatrième volume, finissant par la souscription : « Explicit secundus liber Ma||chabeorum. » — Sur la dernière page, la cote LXXI.

97. Cinquième volume, dans lequel, à la fin de l'Apocalypse, se lit la souscription : « Exactum est Venetiis insigne hoc ac inusitatum opus Biblie, una cum

postillis venerandi || viri ordinis Minorum fratris Nicolai de Lyra, cumque additionibus per venerabilem episcopum || Paulum Burgensem editis, ac replicis magistri Matthie Dorinck, ejusdem ordinis Minorum || fratris et theoligi (*sic*) optimi; charactere vero impressum habes jucundissimo impensaque curaque || singulari optimorum Johannis de Colonia, Nicolai Jenson sociorumque, olympiadibus || dominicis anno milesimo quodringentesimo (*sic*) octuagessimo (*sic*) primo, pridie calendas sextiles. » — Sur la dernière page, à la fin du registre, la cote LXIIII.

N° A 805 de l'inventaire.

98. Grammaire de NICCOLÒ PEROTTI.

Titre initial : « Nicolai Perotti ad Pirrum || Perottum nepotem ex fra||tre suavissimum rudimen||ta grammatices incipiunt. »

Souscription finale : « Regule grammaticales reverendissimi patris ac domini || domini Nicolai Perotti, archiepiscopi Sypontini, viri doctissi||mi atque eloquentissimi absolute sunt fœliciter, Neapoli || impresse anno salutis M CCCC LXXX, sexto kalen||das Martias. »

In-quarto. — N° 12664 de Hain.

Au bas de la dernière page, la cote c, suivie du paraphe qui caractérise la plupart des cotes de la librairie de Naples.

N° X 605 du catalogue.

99. La Corne d'abondance, de NICCOLÒ PEROTTI.

Souscription finale : « Explicit preclarum opus Nicolai Perotti eruditissimi viri Cornu copiæ seu commentariorum linguæ la||tinæ. Impressum Venetiis per Bernardinum de Coris de Cremona M CCCC XCII, die XXV Maii. »

In-folio. — N° 12700 de Hain.

Au bas de la dernière page (fol. CCCVII verso), la cote LXX.

N° X 137 de l'inventaire de la Réserve.

99 *bis*. NONIUS MARCELLUS, Varron et Festus Pompeius.

Souscriptions qui sont à la fin de chacune des trois parties du volume : 1° « Nonii Marcelli peripatetici Tiburticensis compendiosa doctrina ad fi||lium de proprietate sermonum, impressa Brixiæ MCCCCLXXXIII, XVII Julii. » — 2° « ...Impressum Brixiæ per Boninum de Boninis de Ragusia et Mi||niatum Delsera Florentinum socios, anno Christi MCCCC LXXXIII, die XVI Junii. » — 3° « Impressum Brixiæ per Boninum || de Boninis de Ragusia, anno Domini MCCCC LXXXIII, XVIII die mensis Junii. »

In-folio.

Au bas de la dernière page, la cote XXXI. — Sur les feuillets de garde, au commencement et à la fin, un ancien bibliothécaire napolitain a tracé ces deux notes, pour servir d'avertissement au relieur : « Qui denante se vol legare quindeci fogli de carta. — Qui derietro se vol legare diece fogli de carta. »

Reliure aux armes et aux marques de Henri II. — Le volume a jadis porté à la Bibliothèque du roi les cotes DCCLXI et 562; il est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Mazarine.

100. Commentaire d'Ognibuono de Lonigo sur l'Orateur de Cicéron.

Souscription finale ; « Finis commentarii Omniboni Leoniceni rhetoris præstantissimi in Marci || Tullii Oratorem, quod Vicentiæ non minus accurate est emendatum || quam diligenter impressum, anno Salvatoris M.CCCC.LXXVI, || undecimo calendas Januarii, Xisto summo pontifice atque Andrea Vendramino, || Venetiarum principe optimo. »

In-folio. — N° 10030 de Hain.

Sur la première page, restée en blanc, on distingue quelques mots d'une note italienne *comento d. Ogni...* — Au-dessous de cette note, la mention : *Tabula eloquentie in medio || Liber VI.*

N° X 325 de l'inventaire de la Réserve.

101. Commentaire d'Ognibuono de Vicence sur Lucain.

Souscription finale : « Venetiis, M CCCC LXXV, XII kalendas Augusti, || existente Venetiarum duce Petro Mocenico. »

In-folio.

Au haut de la première page blanche du volume, la note : *Tabula poetice in medio || liber XXV.*

Reliure aux armes et aux marques de Henri II.

N° Y 1300 du catalogue.

102. Traduction du Traité d'Origène contre Celse.

Souscription finale : « Origenis contra Celsum finis, quem Christophorus Persona, || Romanus, prior Sanctæ Balbinæ de Urbe latine græceque peri||tissimus cum fide e græco traduxit et emendavit; magister vero || Georgius Herolt de Bamberga Romæ impressit, anno in||carnationis Domini millesimo quadringentesimo octogesimo || primo, mense Januarii, regnante Sixto quarto pontifice maxi||mo, anno ejus decimo. »

In-folio.

Au bas de la page qui contient le registre du volume, la cote IIII^{XX}XVIII.

N° C 90 de l'inventaire.

103. Second volume incomplet de l'édition d'Ovide publiée à Rome en 1471 par Conrad Sueynhem et Arnold Pannartz, décrite par Hain sous le n° 12137.

In-folio.

Au haut de la première page, la cote *B* XXXII, et la note *Tabula poetice in medio || liber XXI.*

N° Y 1111 du catalogue.

104 et 105. Œuvres d'Ovide, en deux volumes.

Souscription finale : « Hujus opera omnia, Medea excepta et triumpho Cæ||saris et libello illo pontica lingua composito, quæ || incuria temporum perierunt, Jacobus Rubeus natione || gallicus honestissimo loco natus ad uti-

litatem viven||tium necnon et posterorum impressit. || Nicolao Marcello duce inclyto Venetiarum. || M CCCC LXXIIII. »

In-folio. — N° 12138 de Hain.

Volumes enluminés avec soin. — Les armes d'un prélat de la maison d'Aragon sont peintes au bas de la première page du premier volume; la cote IIII^{XX}XII est en tête de cette page. — Au haut de la première page du tome II, la cote *B* LXIIII. — Les deux volumes sont reliés aux armes et aux marques de Henri II.

N° Y 1111 *A* du catalogue.

106. Les Fastes d'Ovide.

Titre mis en tête de la première page en lettres gothiques : « Nasonis Ovidii Fastorum liber pri||mus fœliciter incipit. » — Souscription finale : « Finis VI Fastorum Ovidii || ad Ti. Cesarem Germanicum Aug. »

In-quarto. — Lettres rondes, 17 ou 18 lignes à la page, sans réclames et sans signatures.

Au haut de la première page, la cote II^{C}IIII^{XX}II.

N° Y 1153 du catalogue.

107. Dictionnaire de Papias.

Souscription finale : « Impressum Mediolani per Dominicum de Ves||polate, anno Domini M CCCC LXXVI, die XII || mensis Decembris. »

In-folio. — N° 12378 de Hain.

Au commencement, sur la page qui contient les vers de Bonino Mombrizio, se voit la cote II^{C}III^{XX}XI.

N° X 52 de l'inventaire de la Réserve.

108. Les Lettres de Phalaris.

Souscription finale : « Phalaridis tyranni Agrigentini || epistole ad illustrem principem Ma||latestam per Franciscum Aretinum || translate feliciter expliciunt. »

In-quarto. — Probablement le n° 12883 de Hain, qui attribue cette édition à Sixtus Riessinger, de Naples.

Au haut de la première page, la cote CLXXIX.

N° Z 543 du catalogue.

109. Traduction italienne des lettres de Phalaris.

In-quarto. — Caractères ronds, 27 lignes à la page.

Au bas de la première page, les armes du roi Ferdinand.

N° Z 543 du catalogue, deuxième partie du volume.

110. La traduction italienne du Traité d'agriculture de Pierre de Crescentiis.

Souscription finale : « Impressum est hoc opus Floren||tie per me Nicholaum, diocesis || Vratislaviensis, die || XV mensis Julii, || anno Domini M||CCCC LXXVIII. »

In-folio. — N° 5837 de Hain.

Exemplaire soigneusement enluminé. — Au bas de la première page du texte, les armes du roi Ferdinand, écartelé, au 1 et 4 tiercé en pal, Hongrie, France et Jérusalem; au 2 et 3, Aragon. — Au haut de la même page, la cote IIe XLIX (on avait d'abord mis IIe XLV).

N° S 270 du catalogue.

111. Les Vies des papes par PLATINA.

Souscription finale : « Excellentissimi historici Platinæ in vitas summorum pontificum ad Sixtum || IIII pontificem maximum preclarum opus fœliciter explicit, accurate castigatum, || ac impensa Johannis de Colonia Agripinensi ejusque socii Johannis Mathen || de Gheretzem, III idus Juuii (*sic*) impressum, anno salutis Christianæ M CCCC||LXXIX. Laus Deo. »

In-folio. — N° 13045 de Hain.

Exemplaire soigneusement enluminé. Au bas de la première page du texte sont les armes du cardinal d'Aragon. — Sur la première page blanche, la note : *Tabula historiæ III versus fenestram* || *in medio* || *Liber VIIII.*

N° H 63 de l'inventaire de la Réserve.

112. Traduction latine des œuvres de PLATON par Marsile Ficin.

Souscription finale : « Impressum Florentie per Laurentium Venetum. »

In-folio. — N° 13062 de Hain.

Au haut de la première page, la cote *B* LXIX.

N° R 10 du catalogue.

113. Les Comédies de PLAUTE.

Souscription finale : « Plautinæ viginti comœdiæ, linguæ latinæ deliciæ, magna ex parte emen||datæ per Georgium Alexandrinum, de cujus eruditione et diligentia in||dicent (*sic*) legentes. Impressæ fuere opera et impendio Joannis de Colonia || Agripinensi atque Vindelini de Spira. || Venetiis M CCCC LXXII, Nicolao Throno principe || jucundissimo et duce fœlicissimo. »

In-folio. — N° 13074 de Hain.

Au bas de la dernière page, la cote CXI.

Reliure aux armes et aux marques de Henri II.

N° Y 594 du catalogue.

113 *bis.* Les Comédies de PLAUTE.

Autre exemplaire de la même édition.

Au bas de la première page du texte sont peintes les armes du roi Ferdinand. — Au bas de la dernière page, la cote *A* LV.

Reliure aux armes et à la marque de Henri II. — Ce volume a jadis porté à la Bibliothèque du roi les cotes CCCCXXXII et 256; il est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Mazarine.

114. L'Histoire naturelle de PLINE.

Souscription finale : « Caii Plynii Secundi naturalis historiæ libri tricesi||mi

septimi et ultimi finis, impressi Parmæ, ductu et || impensis mei Stephani Coralli Lugdunensis M CCCC||LXXVI, regnante invictissimo principe Galeaceo Ma||ria Mediolani duce quinto. »

In-folio. — N° 13091 de Hain.

Exemplaire soigneusement enluminé. — Au haut de la première page, la cote *B* LXXII.

N° S 7[2] du catalogue.

115. L'Histoire naturelle de PLINE.

Souscription finale : « Caii Plynii Secundi naturalis hystoriæ liber tricesimus septimus et ultimus finit. || Parmæ impressus opera et impensa Andreæ Portiliæ, anno nativitatis Domini M||CCCC LXXXI, octavo idus Julii, regnante illustrissimo principe Joanne Galeazo || Maria duce Mediolani. »

In-folio. — N° 13094 de Hain.

Au haut de la première page (signée : a 2) la cote LXX. — Au haut du recto du feuillet blanc qui précède, la note *Tabula II medicine* || *liber XXIX.*

N° S 8 du catalogue.

116. Traduction italienne de l'Histoire naturelle de PLINE.

Souscription finale : « Opus Nicolai Jansonis Gallici, || impressum || anno salutis M CCCC LXXVI, || Venetiis. »

In-folio. — N° 13105 de Hain.

Au bas de la dernière page, la cote *A* XXIIII.

N° S 22 du catalogue.

117. Traduction italienne de l'Histoire naturelle de PLINE.

Souscription finale : « Opus magistri Philippi Veneti, impressum an||no salutis M CCCC LXXXI, Venetiis. »

In-folio. — N° 13106 de Hain.

En tête du feuillet signé a 2, la cote CXI.

N° S 23 du catalogue.

118. Les Lettres de PLINE.

Souscription finale : « Absolutum opus epistolarum C. Plinii Ju||nioris, Neapoli, millesimo quadringentesi||mo septuagesimo sexto, mense Julii. || Impressit Mathias Moravus, vir singularis in||genio et arte. Recognovit Junianus Maius || Parthenopeus, rhetor publicus, summa cura || summaque diligentia. »

In-folio. — N° 13111 de Hain.

Exemplaire soigneusement enluminé. — Au bas de la première page est peint un écu d'argent à l'aigle de sable; à droite et à gauche de l'écu, sont dorées les initiales I et A. — Au bas de la dernière page on lit : « Ego Jo. Antonius Pet. || Die VII° mensis Novembris, || M CCCC LXXXI, perlegi || Neapoli omnes epistolas Pli||nii diligentissime, non tamen || omnes emendavi... »

N° Z 646 du catalogue.

119. Les Vies de PLUTARQUE, traduites en latin, tome I.

Souscription de la table mise en tête du volume : « Anser Tarpeii, etc. » comme plus haut, article 34.

In-folio. — N° 13125 de Hain.

Exemplaire soigneusement enluminé; au bas de la première page du texte sont peintes les armes d'Alphonse, duc de Calabre, écartelé, au 1 et 4 d'argent à la croix de sable; au 2 et 3, Aragon. — Au haut de la première page, contenant la préface de Campanus, la cote CLXVIII, et la note *Tabula artis militaris IIII versus* || *fenestram in medio.* || *Liber VIIII.*

N° J 95 de l'inventaire de la Réserve.

120. Les Vies de PLUTARQUE, traduites en latin, tome II. De la même édition que le volume précédent.

In-folio. — N° 13125 de Hain.

Exemplaire soigneusement enluminé. Une place, destinée à recevoir des armes, est restée en blanc au bas de la première page. Sur un feuillet de garde au commencement, la note *Tabula artis militaris IIII versus fene*||*stras in medio.* || *Est alius.*

N° J 96 de l'inventaire de la Réserve.

121. Les Vies de PLUTARQUE, en italien.

Souscription finale : « Finisce la prima parte delle vite de Plutarcho, tradocte per || Baptista Alexandro de Riete, et stampate || in Aquila adi XVI de septembro MCCCC LXXXII || per maestro Adam de Rotuuil alamano || stampatore excellente, con dispesa d'el || magnificho signore Lodovicho || Torto et delli spectabili ho||mini ser Dominicho de || Montorio et de ser || Lodovicho de Ca||millis de Asculo || ciptadino de || Aquila. || Laus Deo. Amen. »

In-folio. — N° 13132 de Hain.

A la fin de la dernière page, la cote *A* XXXVIII. — Au haut du recto du feuillet blanc qui est en tête, le nom : *cont. d. Ducent.*

N° J 110 de l'inventaire de la Réserve.

122. POMPONIUS MELA.

Souscription finale : « Pomponii Mellæ cosmographiæ liber || explicit. || Venetiis, XV novembris M.CCCC.LXXVII. »

In-quarto. — N° 11013 de Hain (1).

Au haut de la première page du texte on lit : *Tabula historie III versus hostium* || *ad terram liber et est alius.*

N° G 2015 de l'inventaire de la Réserve.

123. QUINTE CURCE.

Souscription finale : « Finis Gestorum Alexandri magni, que Q. Curtius ||

(1) L'édition enregistrée par Hain sous le n° 11012 ne paraît différer de celle-ci que par la suppression de la souscription finale et par de légères modifications de composition. Notre volume G 2016 de la Réserve répond à l'état décrit par Hain sous le n° 11012.

Rufus vir Romanus litteris mandavit, et Pomponius || nostro tempore correxit, ac Georgius Laver impressit. »

In-folio. — N° 5879 de Hain.

Note mise à l'encre rouge, sur un feuillet blanc qui termine ce volume : « Q. Curtius (plusieurs mots effacés), quem emi quom (*sic*) studerem anno Domini || M CCCC LXXII°, etatisque meæ XIX°, ducato uno et carlenis quattuor. »

Au haut de la première page, la cote CLVIII, et la note *Tabula artis militaris IIII ad terram.* || *Sunt alii.*

N° J 80 de l'inventaire de la Réserve.

124. Les Institutions de QUINTILIEN.

Souscription finale : « Quintiliani, summi rhetoris et eloquentissimi, declamati||ones exactissime recognitas Lucas Venetus, Dominici filius, || ingeniosus artifex, diligenter impressit, Venetiis, anno salu||tis M. CCCC. LXXXI, IIII nonas Augusti. »

In-folio.

Au bas de la dernière page, qui contient le registre, la cote *A* XLV.

N° X 334 de l'inventaire de la Réserve.

125. Les Sermons de ROBERT CARACCIOLI pour le Carême, en italien.

Souscription finale : « Finisse el Quadragesimale del ve||nerabile magistro Roberto, fa||cto a complacentia e devotione || de la sacra majesta del re Feran||do. || Nel mille quattrocento settanta || sei, a di ultimo di septembrio. || Finis. »

In-folio. — N° 4445 de Hain.

Au bas de la dernière page, la cote XLVI.

N° D 635 de l'inventaire.

126. Sermons de ROBERT CARACCIOLI.

Souscription finale : « Celeberrimi theologie magistri necnon sa||cri eloquii preconis fratris Roberti, episcopi || Aquinensis, ordinis Minorum professoris, sermones || quadragesimales, de adventu et de timore || judiciorum Dei, cum quibusdam aliis annexis, || feliciter expliciunt. || Impressi civitate Venetiarum per Octavia||num Scotum Modoetiensem, || M CCCC LXXXII, pridie kalen||das Februarii. »

In-quarto. — N° 4463 de Hain.

Au haut de la première page imprimée, la cote XXXIII.

N° D 5174 de l'inventaire.

127. Les Sermons de ROBERT CARACCIOLI pour l'Avent.

Titre mis en tête de la première page des sermons : « Ruberti de Licio, ex ordine Minorum, || in theologia peritissimi, verbi Dei in || hac etate oratoris eloquentissimi, predi||cationes a prima dominica de adventu || quottidie inclusive usque ad quartam et || de festivitatibus a nativitate Domini usque || ad epiphaniam, cum nonnullis aliis suis || predicationibus, feliciter incipiunt. »

In-quarto. — Édition non mentionnée par Hain. — Caractères gothiques; deux colonnes; quarante lignes à la page.

La première page est soigneusement enluminée; au bas de cette page sont peintes les armes du roi Ferdinand. — Sur la page blanche de la fin, les mots *primo almario*.

N° D 5181 de l'inventaire.

128. Le Miroir de la vie humaine, par RODRIGUE, évêque de Zamora.

Souscription finale :

« Edidit hoc, lingue clarissima norma latine,
Excelsi ingenii vir Rodoricus opus,
Qui norme angelica est custos bene fidus in arce,
Sub Pauli Veneti nomine pontificis.
Claret in Italici Zamorensis episcopus ausis
Eloquii, it superos gloria parta viri.

Hoc Conradus opus Suueynheym ordine miro
Arnoldusque simul Pannarts, una ede colendi,
Gente theotonica, Roma expediere sodales.

In domo Petri de Maximo M CCCC LXVIII. »

In-folio. — N° 13939 de Hain.

La première page est soigneusement enluminée. Au bas de cette page est peint un écu d'argent à l'aigle de sable. Au haut de la même page, la cote CIIII^{XX}VIII.

N° R 469 du catalogue.

129. Œuvres de SALLUSTE.

Souscription finale : « Venetiis per Baptistam de Tortis || M CCCC LXXXI, die XXIII Decembris. »

In-folio. — N° 14211 de Hain.

Au haut de la première page, la cote CXVIII, et la note : *Tabula artis militaris IIII versus fenes||tram in medio.* || *Liber XI.*

N° J 285 de l'inventaire de la Réserve.

129 *bis*. Œuvres de SÉNÈQUE.

Souscription finale de la première partie : « Sub domino Blasio Romero monacho Populeti philosopho ac theologo celebri est im||pressum hoc opus in civitate Neapolis, anno Domini M LXXIIIII (*sic*), divo Ferdinando re||gnante. »

In-folio. — N° 14590 de Hain.

Au bas de la première page, qui est soigneusement enluminée, sont peintes les armes du roi Ferdinand. — Au haut de cette même page, la cote II^{C}LXX.

N° R 415 du catalogue.

130. Les Lettres de SÉNÈQUE. Édition sans lieu ni date, enregistrée par Hain sous le n° 14597

In-folio.

Au haut de la première page, la note : *Tabula eloquentie ad terram.* || *Sunt alii.*

N° Z 675 du catalogue.

131. Commentaires de SERVIUS.

Souscription finale :

« In commune bonum mandasti plurima formis,
Ratisponensis gloria Cristophore :
Nunc etiam docti das commentaria Servi,
In quibus exponit carmina Virgilii,
Divulgasque librum qui rarior esse solebat,
Ut parvo pretio quisque parare queat.
Hunc emite, o juvenes : opera carbonis ad unguem
Correctus, vestris serviet ingeniis.

M CCCC LXXI. »

In-folio. — N° 14705 de Hain.

Première page soigneusement enluminée; la marge inférieure contient les armes du roi Ferdinand.

N° Y 809 du catalogue.

132. Poème de SILIUS ITALICUS.

A la fin, notice sur l'auteur, qui se termine par les mots : « ... Opus jam neglectum Pomponius re||cognovit, anno Domini MCCCC LXXI, VI calendas || Mai, Rome. »

Grand in-quarto. -- N° 14734 de Hain.

Sur la première page, qui est soigneusement enluminée, on voit les armes du roi Ferdinand, et la cote *A* III.

N° Y 1313 du catalogue.

133. La Géographie de STRABON.

Souscription finale : « Strabonis Amasini scriptoris illustris geographiæ opus finit, quod Joannes || Vercellensis propria impensa viventibus posterisque exactissima diligentia || imprimi curavit. Anno salutis M CCCC LXXX, septimo kalendas Septembris. »

In-folio. — N° 15089 de Hain.

Exemplaire dont les marges sont couvertes d'annotations. — Au haut du feuillet signé *a* II, la cote *B* LVIII, et les mots : *Tabula historie III versus hostium* || *in medio. Liber XX.*

N° G 17 de l'inventaire.

134. SUÉTONE.

Souscription finale : « Aspicis illustris lector, etc., » comme plus haut, article 17, avec la date « M. CCCC. LXX. »

In-folio. — N° 15116 de Hain.

Exemplaire soigneusement enluminé. — Au haut du verso du premier feuillet, la cote *B* XXXIX. — Au bas de la première page du texte, sur un écu

d'azur, un lion et une épée peints au naturel. — Au haut de la même page, la note : *Tabula artis militaris IIII versus fene||stras ad terram.* || *Est alius.* — A la fin, sur le verso du dernier feuillet resté en blanc : *Gransenescarco.*

N° J 316 de l'inventaire de la Réserve.

135. SUÉTONE.

Souscription finale :

« Hoc ego Nicoleos gallus cognomine Jenson
Impressi. Mirꝫ quis neget artis opus ?
At tibi dum legitur docili Suetonius ore,
Artificis nomen fac, rogo, lector ames.

M CCC CLXXI. »

In-quarto. — N° 15117 de Hain.

Au haut de la première page : *Tabula artis militaris militaris* (sic) *IIII* || *versus fenestras in medio.* || *Sunt alii.*

N° J 1241 de l'inventaire de la Réserve.

136. SUÉTONE.

Souscription finale : « Aspicis illustris lector, etc., » comme plus haut, article 17, avec la date : « M.CCCC.LXXII. || die XVII Septembris. »

In-folio. — N° 15118 de Hain, qui donne pour date le 27 septembre au lieu du 17 septembre 1472.

Au haut du feuillet blanc qui est au commencement du livre, le nom *Secretario*, et les mots : *Tabula historie III versus hostium* || *in medio. Est alius.* — A la fin, la cote IIII^{XX}III.

N° J 320 de l'inventaire de la Réserve.

137-139. SUÉTONE et les écrivains de l'Histoire Auguste. Édition de 1475. Exemplaire divisé en trois volumes, probablement depuis l'origine.

137. Tome I. A la suite d'une épître de Bonus Accursius Pisanus à « Cicchus Simoneta », le texte de Suétone, précédé d'un titre imprimé au verso du feuillet 4 : « In hoc co||dice continen||tur Caius Suetoni||us Tranquillus de XII || Caesaribus, Aelius Spartia||nus, Julius Capitolinus, Aelius La||mpridius, Trevellius Pollio, Fla||vius Vopiscus, Eutropius || et Paulus diaconus, || de regum ac imper||atorum Roman||orum vita. » — Souscription finale de la première partie : « Mediolani impressum per magistrum Philippum de Lavagnia, || 1475, die 20 Julii. »

138. Tome II (faussement intitulé au dos tome III). A la suite de quatre feuillets préliminaires, on lit ce titre au haut d'un feuillet signé A 2 : « In hoc codice continentur || vitae diversorum principum et tyrannorum a divo Ha|| driano usque ad Numeria||num a diversis scriptoribus || compositae. || Spartiani vita Hadriani... »

139. Tome III (faussement intitulé au dos tome II). Contient le texte d'Eutrope et de Paul Diacre, se termine par la souscription : « Informatum est

hoc opus per magistrum Philippum de Lavagna, an||no a nativitate Christi MCCCCLXXV, undecimo kalendas Januari||as, Mediolani. »

In-folio. — N° 14561 de Hain.

Dans le tome I, au haut de la première page du texte : *Tabula historie III versus hostium in* || *medio.* || *Liber XVI.*

Dans le tome II, au haut de la première page la cote CXXVI.

A la fin du tome III, la cote CIIII^{xx}XIIII.

N^{os} J 321, 323 et 322 de l'inventaire de la Réserve.

140. Les Comédies de TÉRENCE.

Souscription finale : « Aspicis illustris lector, etc., » comme plus haut, article 17, moins les deux derniers vers, et avec la date : « M.CCCC.LXXII, || die x Decembris. »

In-folio. — N° 15373 de Hain.

Première page soigneusement enluminée. — Au bas de cette page, les armes d'un prélat de la maison d'Aragon. — Au haut de la même page, la cote *B* XXVII.

N° Y 711 du catalogue.

141. Les Comédies de TÉRENCE.

Souscription finale : « Terentii Aphricani poete comici comedie || finiunt fœliciter. Impresse Neapoli anno salu||tis MCCCCLXXXI, XXVIII die Maii. »

In-folio. — N° 15382 de Hain.

Sur le recto du premier feuillet, qui est resté blanc, on lit la note : *Tabula poetice in te*[*rra*]. || *Sunt alii*, et le nom : *Precepe d. Vesengnano.* — Au haut de la première page du texte, la cote *A* IIII^{xx}II.

N° Y 646 du catalogue.

142. Les Comédies de TÉRENCE.

Souscription finale : « Terentii Aphri poete comici come||die finiunt fœliciter, per Johannem || Hugonis de Gengenbach. »

In-folio.

Au bas du verso du dernier feuillet se distinguent les restes des mots : *Duca de Amerfe.*

N° Y 647 du catalogue.

143. Partie de la Somme de saint THOMAS connue sous le titre de « Secunda secundæ ».

Souscription finale : « Finit secunda secunde illuminati docto||ris sancti Thome de Acquino, impressa || hac in urbe Roma, totius mundi regina || ac dignissima imperatrice, per egregios || viros Symonem Nicolay Lucensem et ma||gistrum Udalricum Gallum alamanum, || anno Domini MCCCCLXXIIII, || die prima mensis Octobris, sanctissi||mi domini nostri Sixti pape quarti ponti||ficatus anno quarto. »

In-folio. — N° 1461 de Hain

La première page est soigneusement enluminée. — Au bas de cette page, les armes du roi Ferdinand. — Au haut de cette page, la cote CVI.

N° D 114 de l'inventaire.

144. La troisième partie de la Somme de saint THOMAS.

Souscription finale : « Expliciunt additiones tertie partis Summe || sancti Thome de Aquino de ordine Fratrum || Predicatorum, impresse ductu ac impendio || providorum virorum Jo. de Colonia Jo.que || Mathen de Gheretzem sociorum, anno || salutis dominice MCCCCLXXVIII°, pridie || idus Madii. Laus Deo. »

In-folio. — N° 1469 de Hain.

Au haut de la première page, la cote CVII.

N° D 117 de l'inventaire.

145. Questions de saint THOMAS.

Souscription finale : « Impressit Rome ingeniosus vir Arnol||dus Pannartz natione germanus, in do||mo clari civis Petri de Maximis, anno incar||ti (*sic*) Verbi M.CCCC.LXXVI, die vigesima mensis || Januarii, sedente Sixto IIII pontifice maximo, || anno ejus V. »

In-folio. — N° 1420 de Hain.

La première page est soigneusement enluminée. — Au bas de cette page sont peintes les armes du roi Ferdinand. — Sur la page préliminaire, où se trouve la lettre de « Joannes Franciscus Venetus », on voit la cote CVII. — Sur la page blanche qui est en tête du volume, une main exercée a tracé les mots : *Questiones sancti Thome de veritate.* || *Joan Marco.*

N° D 123 de l'inventaire.

146-148. Les Décades de TITE-LIVE.

Souscription finale : « Aspicis illustris lector, etc., » comme ci-dessus, article 17.

In-folio. — N° 10128 de Hain.

Exemplaire divisé en trois tomes. — Au haut de la première page, la cote *H* et la note : *Tabula artis militaris IIII versus fene||stras in medio. Sunt alii.* — A la fin du tome I, qui renferme beaucoup d'annotations, on lit cette note : « Jo. Ant. Petrut. comes Policastri perlegit. »

N°s J 210-212 de l'inventaire de la Réserve.

149. Autre exemplaire de la même édition de TITE-LIVE.

In-folio. — N° 10128 de Hain.

Exemplaire coupé en deux volumes et soigneusement enluminé. Au bas de la première page du texte sont peintes les armes d'Alphonse, duc de Calabre : écartelé, 1 et 4 Aragon, 2 et 3 d'argent à la croix de sable.

N°s J 213 et 214 de l'inventaire de la Réserve.

150. Les Décades de TITE-LIVE.

Souscription finale : « Anser Tarpeii, etc., » comme plus haut, article 34.

In-folio. — N° 10129 de Hain.

Exemplaire soigneusement enluminé, coupé en trois volumes. — Au bas de la page finale, la cote CLXIII. — Sur le deuxième des feuillets blancs qui sont à la fin du tome III, se lit le nom : *Duca d'Asscolo.*

Nos J 215-217 de l'inventaire de la Réserve.

151. La première décade de TITE-LIVE, de la même édition que l'article précédent.

In-folio. — N° 10129 de Hain.

Au haut de la première page, la cote *B* LXXVII.

N° J 218 de l'inventaire de la Réserve.

152. Autre exemplaire de la première décade de TITE-LIVE, de la même édition.

In-folio. — N° 10129 de Hain.

Exemplaire soigneusement enluminé, mais mal conservé. — Au haut de la première page, la note : *Tabula historie III versus hostium* || *ad terram,* || *liber XXI.*

N° J 625 de l'inventaire de la Réserve.

153. La troisième décade de TITE-LIVE, de la même édition que les articles précédents.

In-folio. — N° 10129 de Hain.

Au haut de la première page, la note : *Tabula artis militaris IIII in medio* || *versus fenestras.* || *Sunt alii.*

N° J 219 de l'inventaire de la Réserve.

154. La première décade de TITE-LIVE, en italien.

Volume dépourvu de souscription, parce que, dans la pensée des imprimeurs, il ne devait pas être séparé de celui qui suit.

In-folio. — N° 10144 de Hain.

Au bas de la dernière page du texte, la cote *A* LX. — Au haut du verso du feuillet blanc qui termine le volume, le nom *prencipe d. Visengnano.*

N° J 237 de l'inventaire de la Réserve.

155. La troisième décade de TITE-LIVE, en italien.

Souscription finale : « Decades ambe cum sequenti quarta || in uno volumine impresse fuerunt in ur||be Romana, anno Christi millesimo || quattuorcentesimo (*sic*) sexagesimo (*pour* septuagesimo) sexto, se||dente Xisto quarto pontifice maximo. »

In-folio. — N° 10144 de Hain.

Au bas de la dernière page du texte, la cote *A* XI. — Sur le feuillet blanc qui est en tête du volume, le nom *prencepe d. Vesengnano.*

N° J 238 de l'inventaire de la Réserve.

156. La quatrième décade de TITE-LIVE, en italien.

Souscription finale : « Regnante il sanctissimo et beatissi||mo padre Xysto

pontifice maximo, || in nel quinto anno del suo felice || pontificato, a di XXX di maggio, in || nel anno dalla incarnatione di Chri||sto MCCCCLXXVI fu impressa || la presente deca in nella citta di || Roma, appresso al palatio di San Marco. »

In-folio. — N° 10144 de Hain.

Au bas de la dernière page du texte, la cote CIIII^{XX}VI. — En tête du premier feuillet blanc placé au commencement du volume, le nom *prencepe d. Vesengnano.*

N° J 239 de l'inventaire de la Réserve.

157. La première décade de TITE-LIVE, en italien.

Souscription finale : « Hanc Titi Livii Patavini historici decadem || de rebus ab urbe condita foris domique ge||stis, a Petro Madio correctam atque emenda-||tam, Antonius Bononiensis imprimendi arti||ficio celeberrimus artifex summa cum di||ligentia Venetiis impressit. »

In-folio. — N° 10145 de Hain.

Au bas de la dernière page, la cote *A* XLIX. — A la fin, sur le bois qui forme le plat de la couverture : *Vulgari historici no. XIII.* Reliure originale, en bois recouvert de cuir estampé.

N° J 240 de l'inventaire de la Réserve.

158. La troisième décade de TITE-LIVE, en italien.

Souscription finale : « Finisse la terza decha de Tito Livio patavino || dela seconda guerra carthaginese, impressa in Vene||tia da maistro Antonio da Bolognia, regnante || Sixto quarto pontifice maximo ac Andrea Ven||dramino principe integerrimo imperante. M.CCCC.LXXVIII. »

In-folio. — N° 10145 de Hain.

Au bas de la dernière page, la cote *A* XX. — Sur le feuillet de parchemin collé contre le plat de la fin, la note : *Vulgari historici no. XIII.*

Reliure originale en bois recouvert de cuir estampé.

N° J 241 de l'inventaire de la Réserve.

159. Traduction italienne des Décades de TITE-LIVE.

Souscription finale : « Finita la quarta Deca de Tito Livio padova||no hystorico dignissimo, impressa per maestro || Octaviano Scoto in la dictione de Sixto quarto || pontifice maximo ac Joanne Mozenico principe || celeberrimo nel MCCCCLXXXI, a di XXVIII de Giu||gno, in Venetia. »

In-folio. — N° 10146 de Hain.

Au haut de la première page de la table préliminaire, la cote IIII^{XX}XVIII.

N° J 243 *bis* de l'inventaire de la Réserve.

160. Les neuf livres de l'ouvrage de VALÈRE MAXIME.

Souscription finale : « Opus Valerii Maximi, cum Omniboni Leoniceni viri prestantissimi exaaminata (*sic*) in||terpretatione, feliciter explicit. Impressum per Johannem de Forlivio et socios ejus, regnan||te inclito domino Johanne

Mozenico, principe Venetiarum, anno Domini MCCCCLXXXII, || die XVIII Junii. »

In-folio. — N° 15786 de Hain.

La première page du texte est soigneusement enluminée. — Au bas de cette page sont peintes les armes du cardinal d'Aragon. — Au haut de la page préliminaire, qui contient l'épître de « Raphael Regius », la note *Tabula historie III versus hostium* || *ad terram. Liber I.* — Au haut de la première page de la table, la cote *B* IIII^{XX}IIII.

N° Z 1704 du catalogue.

161. Les neuf livres de l'ouvrage de VALÈRE MAXIME.

Souscription finale : « Opus Valerii Maximi cum nova ac præclara Oliverii Arzignanensi || viri præstantissimi examinata interpretatione. Impressum Venetiis, || arte et impensis Bernardini de Benaliis, anno salutis || MCCCCLXXXVIII, die VIII Novembris. Fœliciter finit. »

In-folio. — N° 15790 de Hain.

Au bas de la dernière page, la cote XXX. — Au haut de la première page, la note *Tabula artis militaris in medio*, || *liber II.*

N° Z 1206 du catalogue.

162. La VIE, la mort et les miracles de saint Jérôme, en italien.

Souscription finale :

« Qui si contien del glorioso e degno
Hieronymo la vita el bel finire
Chel fece a nostro exemplo per salire
Con verde palma nel beato regno.

Quem legis impressus dum stabit in ære caracter,
Dum non longa dies vel fera fata prement,
Candida perpetuæ non deerit fama Cremonæ,
Phidiacum hinc superat Bartholomeus ebur.
Cedite chalcographi : millesima vestra figura est,
Archetypas fingit solus at iste notas.

MCCCCLXXIII. Nicolao Truno du||ce Venetiarum regnante, impres||sum fuit hoc opus foeliciter. »

In-quarto. — N° 8637 de Hain.

La première page est très soigneusement enluminée; on y a peint les armes du roi Ferdinand. — Au bas de la dernière page du texte, la cote *B* XI. — Au verso de cette page le nom : *Messere Alexandro.*

N° H 976 de l'inventaire de la Réserve.

163. La VIE de saint Jérôme, en italien.

Souscription finale : « Fin de la vita et del transito et de || molti miraculi de lo excellentissi||mo doctore Hieronymo. || Impressa in Trevisio per lo diligente || homo maestro Michele Manzolo || da Parma nel anno MCCCCLXXX, || a di XXVIIII del mese de marzo, regnan||te lo inclito principe de Venetia || Joanne Mocenico. »

In-quarto. — N° 8642 de Hain.

Au bas de la dernière page la cote CVI. — Au haut du recto du premier feuillet laissé en blanc, le mot *Rex*. — Sur le papier collé contre le plat de la fin, la cote : *Vulgari no. XVIIII.*

Reliure originale en bois recouvert de cuir estampé.

N° H 598 de l'inventaire de la Réserve.

164. Les VIES des Pères, en italien.

Souscription finale : « Finiscono le vite de sancti patri, con || ogni diligentia impresse da maestro || Gabriel di Pietro da Trivisio, in || Venetia, ne gli anni dil Signore cur||rente M CCCC LXXV, regnante misser || Pietro Mozenico principe di Ve||netia. »

In-folio. — N° 8615 de Hain.

Première page soigneusement enluminée. Au haut de cette page, la cote *A* LXVII. — Sur le papier collé contre le plat du commencement, le mot *Bloys*.

Reliure originale en bois recouvert de cuir estampé.

N° H 116 de l'inventaire de la Réserve.

165. Les VIES des Pères, en italien.

Souscription finale : « Explicit vita sanctorum patrum. || Hermannus Lichtensten Colo||niensis, probatissimus librarie || artis exactor. Impressum Vi||centie anno Domini M CCCC LXXIX. »

In-folio. — N° 8620 de Hain.

Les enluminures de la première page sont restées à l'état d'ébauche.

Sur le dernier feuillet le mot *Gransenescarco*. — Sur le papier collé contre le plat de la fin, la cote *Vulgari theologi no. XVIIII.* — Sur le papier collé contre le plat du commencement, le mot *Bloys*.

Reliure originale en bois recouvert de cuir estampé.

N° H 117 de l'inventaire de la Réserve.

166. Les VIES des Pères, en italien.

Titre : « Vita di sancti padri vulgare historiata. » Souscription finale : « A laude e gloria del omnipotente Idio et de la gloriosissima ver||gine Maria, qui finisse le vite di sancti padri vulgare, hystoria||te e stampate nel alma citta de Venetia per Gioanne dicho de||ca de Parma, ad instantia di Luchantonio di Giunta fiorentino, || sotto gli anni de la nostra redemptione M CCCC LXXXXIII, || a di III di februario, sotto el pontificato de Alexandro sexto, re||gnante Augustino Barbadigo inclito principe de Venetia. Finis. »

In-folio. — N° 8625 de Hain.

Au verso du premier feuillet, la cote *B* IIII^{XX}X.

N° H 118 de l'inventaire de la Réserve.

167. Œuvres de VIRGILE.

Souscription mise à la fin de la partie préliminaire :

« Quem legis impressus dum stabit in ære caracter,
Dum non longa dies vel fera fata prement,

Candida perpetuæ non deerit fama Cremonæ.
Phidiacum hinc superat Bartholomæus ebur.
Cedite chalcographi, millesima vestra figura est,
Archetypas fingit solus at iste notas.

Finis. || MCCCCLXXII, Nicolao Truno || principe Venetiarum regnan||te, quae in hoc vo||lumine continen||tur fœliciter || impressa || sunt. »

Sur le feuillet blanc qui est en tête on lit cette note : *Tabula poetice ad terram. Sunt alii.*

N° Y 811 du catalogue.

168. Œuvres de VIRGILE.

Souscription finale : « Præsens hæc Virgilii impressio poetæ || clarissimi in alma urbe Roma facta || est, totius mundi regina et dignissima || imperatrice, quæ, sicut præ cæteris ur||bibus dignitate præest, ita ingeniosis || viris est referta, non atramento, plumali || calamo neque stylo æreo, sed artificiosa || quadam adinventione imprimendi || seu characterizandi opus sic effigiatum || est, ad Dei laudem industriæque est con||sumatum per Udalricum Gallum et || Simonem de Luca, anno Domini || MCCCCLXXIII, die vero IIII || mensis Novembris, pontificatu vero || Sixti divina providentia pape quarti, || anno ejus tertio. »

In-folio.

Au haut de la première page, la cote CIIIIXXIIII.

N° Y 812 du catalogue.

169. Œuvres de VIRGILE, avec le commentaire de Servius.

Souscription finale : « Omnia hæc volumina quæ Virgilius Maro, || vates eminentissimus, composuit, una cum || Servii Honorati grammatici commentariis, ac || ejusdem poetæ vita, mira quadam arte ac di||ligentia impressa sunt Venetiis, per Jacobum || Rubeum, natione gallicum, anno Domini M. CCCC. LXXV, mense Januarii, || Petro Mozanigo, inclyto duce Venetiarum. »

In-folio.

Au haut du premier feuillet, la cote CLXII.

N° Y 814 du catalogue.

ADDITION.

11 *quater*. Philosophie naturelle d'ARISTOTE.

Souscription finale : « Expliciunt opera Aristotelis de naturali philosophia, impres||sa Venetiis, duce inclito Joanne Mocenico, per magistrum Phi-|| lipum Venetum, ejusque impensis, diligentissime emendata, anno || Domini millesimo CCCC LXXXII, pridie nonas Aprilis. »

In-folio. — N° 1682 de Hain.

Au bas de la dernière page, la cote *A* IIIIXXIX.

N° R 54 du catalogue.

LÉOPOLD DELISLE.

Paris.

CAMPIDOCTORES ET CAMPIDUCTORES

Les éditeurs sont souvent embarrassés lorsqu'ils rencontrent dans un texte latin le mot *campidoctor* ou *campiductor*. Les uns maintiennent l'orthographe *campidoctor*, qui est celle des inscriptions, disent-ils, les autres n'osent changer l'orthographe *campiductor* que leur fournissent les manuscrits (1). Stewechius, dans son commentaire sur le chap. XIII du livre I de Végèce, fait de *doctor* une forme archaïque de *ductor* (2). Forcellini (revu par de Vit) renvoie du mot *campiductor* à *campidoctor*, M. Masquelez, dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Saglio, fait de *campiductor* une variante de *campidoctor*. Seul, Ducange, dans le *Glossarium mediae et infimae latinitatis* et dans le *Glossarium mediae et infimae Graecitatis*, distingue les deux mots et leur donne un sens différent (3). Nous croyons que l'étude des inscriptions et des textes donne raison à Ducange, et qu'il est possible d'établir une distinction chronologique en même temps qu'une distinction de sens entre les deux mots.

I. *Campidoctor* (4).

Toutes les inscriptions connues où figure le *campidoctor* sont antérieures au IV^e^ siècle, et relatives à des prétoriens, une seule exceptée. Nous connaissons un *campidoctor* de la première cohorte prétorienne,

(1) Voir la longue note de Montfaucon, *Œuvres de saint Jean Chrysostome*, tome II, p. 519. Il expose les embarras des critiques; depuis lors, la question ne semble pas avoir été éclaircie.

(2) *Doctores* pro *ductores* ἀρχαικῶς scriptum erat. *Fl. Vegetius Renatus et alii scriptores de re militari*, Vesaliae, 1670, tom. II, p. 44.

(3) Au mot *campidoctor* les reviseurs de Ducange renvoient à Forcellini; mais ils conservent des articles spéciaux pour *campiductor* et en grec pour καμπιδούκτωρ.

(4) On écrit aussi en deux mots *campi doctor*.

mentionné dans une inscription érigée par lui en l'honneur de Némésis.

NEMESI
SANCTAE
CAMPESTRI · PRO SA
LVTE · DOMINORVM
NN · AUGG · P · AEL · P · F ·
AELIA · PACATVS ·
SCVPIS · QVOD COH · DOC
TOR · VOVERAT · NVNC ·
CAMPI · DOCTOR · COH · I
PR · P · V · SOMNIO · ADMO
NITVS · POSVIT · L · L ·

C. I. L. VI. 533.

Nemesi sanctae campestri, pro salute Dominorum n(ostrorum) Aug(ustorum), P(ublius) Ael(ius), P(ublii) f(ilius), Aelia, Pacatus, Scupis (1) quod coh(ortis) doctor voverat, nunc campi doctor coh(ortis) I pr(aetoriae) p(iae) v(indicis) somnio admonitus posuit l(aetus), l(ibens).

Un autre *campidoctor*, figurant dans un *laterculus* de prétoriens, semble à MM. Bormann et Henzen appartenir à la même cohorte (2). Trois autres *campidoctores* appartiennent, l'un à la cohorte VII (3), l'autre à la cohorte VIII (4), le troisième à la IX^e^ (5). Un seul fait exception, avons nous dit, c'est celui qui est mentionné dans Orelli [3496], et qui appartient aux *equites singulares*.

La nature des fonctions des *campidoctores* nous est indiquée par le nom même qu'ils portent. Ils enseignent le métier des armes à des *discentes*. Les soldats qui sont à leur école s'appellent *armaturae* (6). C'est ce que nous apprend Végèce dans son *Epitoma rei militaris* I. 13 (7). « Illo exercitii genere quod armaturam vocant, et *campido-*

(1) Il faut rapprocher *Aelia* de *Scupis*, ces deux mots forment le nom de *Aelia Scupis*, ville de Moesie supérieure, domicile de P. Pacatus. On trouve un exemple d'un cas semblable pour *Aelia Aquincum*, *C. I. L.*, t. VIII, 2826.

(2) *Eph. epigraphica*, vol. IV, p. 331. L'inscription est publiée au même endroit sous le numéro 896. *c*.

(3) *Orelli*, 3495.

(4) *C. I. L.*, V, 2, n° 6886.

(5) VI, 2697.

(6) Comme l'exercice lui-même.

(7) Éd. Teubner, p. 16; cf. II, 23; III, 26, vers la fin.

ctoribus traditur, imbuendus est tiro, qui usus vel ex parte servatur. Constat enim etiam nunc in omnibus proeliis armaturas melius pugnare quam ceteros. » Ils devaient également exercer les troupes déjà instruites pour les maintenir dans la régularité des mouvements. Vegèce parle ici d'un usage antérieur à l'époque où il écrit. De son temps l'enseignement du *campidoctor* est négligé. Le scholiaste ancien (1) de Juvénal nous aide à retrouver les traces du *campidoctor* à l'époque de Domitien. Dans la satire V, vers 155, Juvénal parle du soldat

> Qui tegitur parma et galea, metuensque flagelli
> Discit ab hirsuto jaculum torquere Capella;

Le scholiaste met en note « ab hirsuto — a sene magistro — Capella *campidoctore* ». Ce Capella était un *campidoctor* connu des habitants de Rome, et ses fonctions sont nettement décrites dans les vers du poète. Dans la satire VI, vers 261, Juvénal se moque de la femme qui fait de l'escrime :

> Adspice quo fremitu monstratos perferat ictus.

Le scholiaste ajoute : « ictus monstratos — a lanista gladiatoribus ut militibus a *campidoctore* ».

Il est de toute évidence qu'il a toujours dû exister des instructeurs dans l'armée romaine ; peut-on concevoir une armée où l'on n'exercerait pas les soldats? Nous n'avons donc pas à chercher les preuves de cela ; qu'il nous soit permis toutefois de citer un texte du Panégyrique de Trajan (2) qui nous montre le changement survenu dans le mode d'instruction du soldat romain. Pline félicite l'empereur d'assister lui-même aux exercices qu'il appelle *meditatio campestris*, et d'y prendre part. « Hac admiratione dignus imperator non videretur, si inter Fabricios, et Scipiones, et Camillos talis esset..... Postquam vero studium armorum a manibus ad oculos, ad voluptatem a labore translatum est ; postquam exercitationibus nostris non veteranorum aliquis, cui decus muralis aut civica, sed *Graeculus magister* assistit, quam magnum est unum ex omnibus patrio more, patria virtute laetari. » N'est-il pas permis de conjecturer qu'au temps des Fabricius et des Scipions, quand les vétérans instruisaient les jeunes troupes, l'instructeur ne portait pas de nom spécial, et de voir le *campi doctor* dans ce *Graeculus magister* qui enseigne la parade plus que le métier des armes. Il me paraît de la même famille que l'*hirsutus Capella*.

(1) Le scholiaste ancien de Juvénal est du IVe siècle, mais il a conservé les traces d'une érudition sérieuse et plus ancienne. La meilleure édition est celle d'O. Jahn, de 1851 (*Juvenalis opera cum scholiis veteribus recensuit et emendavit O. Jahn.* Berlin, 1851, pages 171 à 385.)

(2) *Panégyrique*, XIII.

Il reste à déterminer la place du *campidoctor* dans la hiérarchie militaire. M. Henzen le place au moins au même rang que le centurion, immédiatement au-dessous du tribun (1). L'argument qu'il donne repose sur l'inscription d'Orelli 3496, reproduite au *Corpus*, II, 4003 (2) :

MARTI CAMPESTRI SAC
PRO SAL
MP · M · AVR · COMMOb
AVG · ET · EQVIT · SING
T · AVREL · DECIMVS
7 · LEG · VII · G · FEL
PRAEP · SIMVL · ET
CAMP · DEDIC · K · MART
MAMERT · ET · RVFO · COS

Marti campestri sac(rum) pro sal(ute) imp(eratoris) M(arci) Aur(elii) Commodi Augusti et equit(um) sing(ularium), T(itus), Aurel(ius) Decimus c(enturio) leg(ionis) septimae G(eminae) fel(icis), praep(ositus) simul et camp(idoctor), dedic(avit) k(alendis) Mart(iis). Mamert(ino) et Rufo co(n)s(ulibus).

Nous devons faire remarquer que nous sommes ici en présence d'une exception. Cette inscription est la seule qui mentionne un *campidoctor* dans le corps des *equites singulares*. Peut-être ce personnage après avoir été centurion dans une légion, est-il passé de là dans le corps des *singulares*, par conséquent l'avancement n'est pas conforme aux règles ordinaires. Peut-être aussi, et c'est l'explication que donne M. Mommsen (3), s'agit-il d'un centurion légionnaire, détaché pour être *praepositus* et *campidoctor* d'une troupe d'*equites singulares*, tout en conservant son grade. Une autre inscription mentionne le passage d'un légionnaire dans une cohorte prétorienne, et il n'est pas dit qu'il ait été centurion; de plus, dans la cohorte prétorienne,

(1) *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, année 1850, pp. 43 et 44 : « *Campidoctor* non sara carica diversa dal *exercitator*, e siccome qui sotto vedremo, essere stati centurioni ascritti al numero de singolari coll' ufficio di exercitatores... — Gli esercitatori di singolari erano di dignità prossima a' tribuni. » M. Henzen assimile les *campidoctores* aux *exercitatores* en faisant observer que le premier titre est plus particulièrement donné à des instructeurs d'infanterie, le second à des instructeurs de cavalerie. « Del confronto de monumenti non troppo frequenti di esercitatori, rilevasi che quella carica esistera solo nella cavalleria, mentre nella fanteria sembrano essere stati chiamati *doctores* o *campidoctores*. » *Ibid.*, p. 44.

(2) 182 après Jésus-Christ.

(3) « Malim sic explicare ut centurio legionarius item fuerit praepositus equitum singularium simul et campidoctor eorum. » *C. I. L.*, t. II, p. 547.

il est marqué comme faisant partie d'une centurie, il n'est donc pas d'un grade égal ou supérieur à celui du centurion. Voici le texte :

AVR ELIASEIR COH
CAMPPIDOCTOR COH
VIIII PRAET ϛ MAR
CI · NAIIO PAN QVI
VIX AN LX E MILI
TAVIT IN LEGIONE
ANN X ET IN PRAET
A · NN XXV

C. I. L. VI. 2697 (1).

Aur(elius) Eliaseir [ou *Aurel(ius) Iaseir*] coh(ortis) camppidoctor [*sic*] coh(ortis) nonae praet(oriae), c(enturiae) Marci, natio(ne) Panno[nius] qui vix(it) an(nis) sexaginta e(t) militavit in legione ann(is) decem et in praet(oria) ann(is) viginti quinque.

Le personnage mentionné dans l'inscription que je viens de citer, n'a été soldat que dix ans dans une légion, il est par conséquent peu vraisemblable qu'il ait été centurion. Il n'y a donc pas lieu de supposer que la mention de son titre ait été négligée.

De même, sur le laterculus reproduit dans l'*Ephemeris epigraphica* (2), un *campidoctor* figure au nombre des officiers d'une centurie immédiatement avant l'optio, et, par conséquent, au-dessous du centurion.

La conclusion à tirer de tout ceci c'est que probablement le mot *campidoctor* désigne plutôt une fonction qu'un grade. Ainsi, dans l'armée française, le mot instructeur peut s'appliquer à un caporal, à un sergent, à un capitaine. L'inscription citée en premier lieu dans ce mémoire (3) montre toutefois que le titre de *campidoctor* était précédé d'un titre inférieur, celui de *cohortis doctor*.

II. *Campiductor*.

A partir du IV^e^ siècle aucune inscription ne mentionne de *campidoctor*, mais nous voyons paraître dans une inscription chrétienne d'Afrique un titre différent, celui de *campiductor*. Cette inscription est dédiée à Vitalius, *magister militum*, sous le règne de Tibère Con-

(1) L'inscription est du III^e^ siècle. On voit que le graveur est ignorant et malhabile, les lettres sont mal faites. Les T en particulier affectent les formes les plus bizarres.

(2) Vol. IV, p. 331.

(3) *C. I. L.*, VI, 533.

stantin (578-582) (1). Elle mentionne parmi ceux qui ont fait la dédicace un CAMPIDVCT[OR]. Est-ce une simple faute, comme il arrive parfois dans les inscriptions africaines, où l'o est remplacé par un v? Les textes nous empêchent de le croire. En effet, nous trouvons mentionnés dans les auteurs grecs antérieurs, des officiers romains, désignés sous le nom de καμπιδούκτορες. Saint Jean Chrysostome, dans sa lettre au pape Innocent (2), blâme les évêques, ses persécuteurs, qui n'ont pas honte de marcher « καμπιδούκτορας ἀντὶ διακόνων προηγομένους ἔχοντες ». La transcription grecque ne laisse aucun doute sur la vraie orthographe du mot latin. Les *campiductores* existaient encore au temps de l'empereur Léon (3), qui nous indique et leur nom et la nature de leurs fonctions. Le *campiductor* est celui qui conduit la marche; son nom est synonyme de ὁδηγός, guide (4). Il doit marcher en tête de la troupe avec le commandant et le *mandator* qui est chargé de transmettre les ordres. Ces fonctions sont, on le voit, bien différentes de celles du *campidoctor*.

La place hiérarchique du *campiductor* semble être avec celle du *mandator* au-dessous du tribun (5). Le terme employé par Léon pour désigner le commandant est vague : ἄρχων : mais un passage de Maurice cité par Ducange, désigne le tribun, et place le *campiductor* au troisième rang, après le tribun et le vicaire (6). Le *campiductor* est donc un officier dont l'existence est incontestable, et il n'y a pas lieu de remplacer toujours ce mot par le mot *campidoctor*, quand il se présente dans un texte. Le sens général et la date doivent déterminer le mot à choisir.

Ainsi, dans Lampride (*Vita Alex. Sev.* 52), nous lirons : « Quin continetis vocem in bello contra hostem, non contra imperatores necessariam? Certi *campidoctores* (7) vestri hanc vos *docuerunt* contra Sarmatas et Germanos ac Persas mittere non contra eum qui, etc. » Au contraire, dans le texte d'Eucher (*Passio Martyrum Agaunensium*),

(1) *C. I. L.*, VIII, t. I, 4354.

(2) Édition des Bénédictins, II, p. 519.

(3) Léon VI, de 886 à 911.

(4) Τῶν ἐν πολέμοις τακτικῶν σύντομος παράδοσις. Ed. Meursius. Leyde, 1612, in-4, VII, 54. Ἔμπροσθεν δὲ τοῦ μέτώπου περιπατοῦσιν, ὁ μανδάτωρ καὶ ὁ καμπιδούκτωρ ἤγουν ὁ ὁδηγός. (L'ouvrage de Léon est extrait d'auteurs plus anciens.)

(5) *Ibid.*, VII, 55. Καὶ εἰ μὲν τάγμα ἐστὶ τὸ γυμναζόμενον, τὸν τοῦ τάγματος ἄρχοντα ἔμπροσθεν περιπατεῖν μετὰ μανδάτωρος καὶ καμπιδούκτωρος. Cf. chap. XIV, § 67 : ὁ καμπιδούκτωρ, ἤγουν ὁ τοὺς τόπους ἐρσυνῶν, καὶ ὁ μανδάτωρ, ὁ μὲν ἐπὶ τοὺς τόπους ὁδηγῶν, ὁ δὲ τὰ μανδάτα γνώμῃ τοῦ ἄρχοντος διδούς. Cf. Maurice, XII, 11. [Mauricius Tiberius. 582-602.]

(6) *Gloss. Graec.*, au mot καμπιδούκτωρ : Mauric., c. VIII : ὅπου μὲν τριβοῦνον γενναῖον καὶ φρόνιμον καὶ κατὰ χεῖρα μάχεσθαι δυνάμενον ὅπου δὲ βικάριον καὶ καμπιδούκτωρα.

(7) C'est la leçon de l'édition Teubner et de l'édition de Jordan et Eyssenhardt (Weidmann). M. Masquelez, article CAMPIDOCTOR déjà cité, lit à tort *campiductor*.

nous lirons : « Cum Exsuperio ut in exercitu appellant, *campiductore* (1) ». Dans Ammien Marcellin, xv, 3, 10 : « Marinus [tribunus] ex *campidoctore* ». Si l'on supplée *Tribunus,* il faut probablement *campiductor;* mais *tribunus* est une hypothèse, et rien n'oblige à changer le texte des manuscrits ; de même xxi, 5, 7. Au livre xix, 6, 2 : « horum *campiductoribus* ut fortium *antesignanis* », ces *antesignani* sont bien des ὁδηγοί et par conséquent des *campiductores*. Dans Végèce, ii, 23, il s'agit certainement de *campidoctores* (2), il faut rejeter la leçon *campiductores* de Π ; de même, iii, 26 (3). Dans un autre passage (iii, 8) (4), il y aurait lieu à hésiter entre la vulgate *campidoctoribus* et la leçon *campiductoribus* de Π ; la vulgate semble toutefois préférable parce qu'il s'agit d'un officier inférieur au centurion, et d'exercices de fortifications volantes. Au liv. iii, 6, je suis frappé de la ressemblance du texte : « Praeponendi sunt exercitatissimi *campidoctores vicarii* vel *tribuni* qui *alacriores retardent* et *pigrius incedentes* adcelerare compellant », avec les passages indiqués de Léon et de Maurice. Les *campidoctores* sont associés comme les καμπιδούκτορες aux *vicarii* et aux *tribuni* et sont bien des ὁδηγοί. Je ne serais pas éloigné de proposer *campiductores.* Une remarque toutefois m'en empêche, c'est la suivante : peut-être les *campiductores* sont-ils les anciens *campidoctores* dont le nom a été modifié en même temps que changeaient leurs fonctions? Le texte de Végèce servirait alors de transition et marquerait l'époque où les fonctions étaient déjà changées sans que le nom le fût encore. Enfin dans l'inscription chrétienne de *Julia Concordia* qui figure au Corpus, t. V, 2, 8773, où est mentionné un CAMPED · NVMERI BATAOR. La date me porterait à lire CAMPED*uctor* numeri bata(v)orum.

(1) Ruinart, *Acta sincera,* éd. de Ratisbonne, 1859, p. 218.

(2) Armaturae quae sub campidoctore sunt.

(3) Ad armaturae exercitationem, cujus campidoctores vel pro parte exempla intellexisse gaudent, etc.

(4) Singulae centuriae, dividentibus campidoctoribus et principiis, accipiunt pedaturas, etc.

E. BEURLIER.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES MANUSCRITS GRECS

DES BIBLIOTHÈQUES

MAZARINE, DE L'ARSENAL ET DE SAINTE-GENEVIÈVE,

A PARIS.

L'inventaire sommaire des manuscrits grecs des bibliothèques Mazarine, de l'Arsenal et de Sainte-Geneviève contient la notice de quarante-quatre manuscrits. J'y ai ajouté la description d'un précieux manuscrit des œuvres attribuées à saint Denis l'Aréopagite. Ce manuscrit, aujourd'hui conservé au Musée du Louvre, fut apporté de Constantinople, en 1408, à l'abbaye de Saint-Denis, par Manuel Chrysoloras, au nom de l'empereur Manuel Paléologue, qui quatre ans auparavant avait visité la même abbaye (1).

La *bibliothèque Mazarine* possède vingt manuscrits grecs, venus la plupart de la bibliothèque de l'Institution de l'Oratoire (nos 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14), un autre (n° 5) provient du Séminaire de Saint-Magloire, dirigé également par la congrégation de l'Oratoire; deux enfin (nos 1 et 16) se trouvaient autrefois à l'abbaye de Saint-Denis.

Les manuscrits grecs de la *bibliothèque de l'Arsenal* sont au nombre de seize (2), dont trois (nos 10, 11, 15), viennent aussi de la bibliothèque du Séminaire de Saint-Magloire, à laquelle ils avaient été légués en 1661 par le P. André de Berziau; les autres ont appartenu aux différentes bibliothèques de Saint-Germain-des-Prés (n° 8), des Augustins déchaussés (n° 14), des Carmes de la rue de Vaugirard (n° 1, auparavant de Hurault de Boistaillé), de l'Oratoire (n° 12), de la Sorbonne (n° 5), du

(1) Cf. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 317.

(2) Sur ces seize manuscrits, il y a cinq volumes imprimés avec notes manuscrites.

collège Louis-le-Grand (n° 6), de l'abbaye de Royaumont (n° 3), des Jésuites d'Anvers (n° 16) (1).

La *bibliothèque de Sainte-Geneviève* ne contient que huit manuscrits grecs, qui paraissent tous provenir de l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève. L'un d'eux (n° 1) avait été légué à cette bibliothèque par l'archevêque de Reims Letellier (mort en 1710); un autre (n° 3) a été écrit pour le cardinal Charles de Lorraine (1554-1574) par Constantin Palæocappa.

Plusieurs de ces manuscrits portent en effet soit le nom du copiste qui les a exécutés, soit l'indication de la date à laquelle ils ont été écrits, et, parmi ces mentions, reproduites ci-dessous, deux seulement figurent dans la *Griechische Palaeographie* de M. Gardthausen (2) :

Angelus Βεργίκιος : Georgius Pisides, XVI s. Maz. 2. — Georgius Gemistus, XVI s. Ars. 14. — Manuel Phile a. 1566. S.-Gen. 8.

Antonius Seneca Cyprius : Theodorus Mopsuestenus, XVIII s. Ars. 9, cryptogr. (*Gardth.*)

Bartholomæus Comparinus de Prato : Xenophon, Florentiae, XV s. Maz. 12.

Constantinus Palæocappa : Hierocles, etc., XVI s. S.-Gen. 3.

Georgius Hermonymus : Epist. et Evang., XV s. Maz. 1. — Liturgia, XV s. Maz. 6. — Aristoteles, 1450. Maz. 7. — Hymni, XV s. Ars. 15.

Michael Apostolius : Mich. Apostolius, XV s. Maz. 12.

Sedulius Scotus : Psalterium, c. a. 818. Ars. 8. (*Gardth.*)

S.-Gen. 5 : Evangelia, a. 1283.

A côté de ces manuscrits datés, un certain nombre d'autres méritent d'être signalés. Parmi les manuscrits de contenu ecclésiastique, je citerai le manuscrit 16 de la bibliothèque Mazarine, qui contient la Messe grecque de l'octave de Saint-Denis; le Psautier de Sedulius Scotus, manuscrit n° 8 de la bibliothèque de l'Arsenal, le plus ancien manuscrit grec daté, dont on trouvera ci-joint un fac-similé (3); un manuscrit des Actes et Épîtres des apôtres, avec l'indication des *stiques;* enfin un précieux manuscrit, malheureusement incomplet, des lettres de saint Basile.

(1) Un certain nombre de manuscrits de l'ancienne bibliothèque des Jésuites d'Anvers sont aujourd'hui conservés parmi les manuscrits du Supplément grec de la Bibliothèque nationale.

(2) Je n'ai pu utiliser ces manuscrits pour le *Supplément aux listes de copistes et de manuscrits datés de la* Griechische Palaeographie, que j'ai donné dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1881, t. XLII, pp. 555-589.

(3) J'espère compléter dans un prochain numéro de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* la savante notice que Montfaucon a consacrée à ce manuscrit dans sa *Palæographia græca*, pp. 235-247.

Parmi les autres manuscrits il faut mentionner : à la bibliothèque Mazarine, des collections des œuvres de Synésius (n° 3), des Épistolographes grecs (n° 4), des œuvres d'Hermogène (n° 8) et des œuvres morales de Plutarque (n° 9); à la bibliothèque de l'Arsenal, un manuscrit de Diophante (n° 7), un exemplaire de Plutarque avec corrections autographes d'Amyot (n° 12); enfin à la bibliothèque de Sainte-Geneviève des manuscrits de Polybe (n° 4), Euripide (n° 7), et un magnifique manuscrit de Manuel Phile, orné de miniatures, et copié par Ange Vergèce.

En terminant, je dois rapporter à Charles Graux la pensée première de cet Inventaire; il devait, en effet, rédiger la notice des manuscrits grecs de la bibliothèque Mazarine. Et si ces quelques pages ne sont pas trop imparfaites, c'est à ses leçons que je le dois, c'est à ses entretiens sur la paléographie grecque, qui feront toujours regretter, à ceux qui les ont suivis, un maître si éminent et un excellent ami.

H. Omont.

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

1. (208) (1). — Epistolæ et Evangelia, cum latina transcriptione, pro festis Nativitatis Christi, Dedicationis ecclesiæ, Paschæ, Pentecostes et sancti Dionysii.

2. — Fol. 23 : *De græca pronuntiatione et conjunctionibus aliquot litterarum.* — Fol. 23v° : « *Alphabetum secundum veteres Atticos.* — *Alphabetum secundum modernos Græcos.* » — Copié par Georges Hermonyme.

XVe siècle, parchemin, 24 feuillets à 2 colonnes, 282 sur 290 millimètres, reliure veau estampé. — *Abbaye de S. Denys.*

2. (588). — Sancti Cyrilli [Georgii Pisidæ] opus sex dierum.

« Τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Κυρίλλου ἀρχιεπισκόπου Ἀλεξανδρείας στίχοι ἰαμβικοὶ πάνυ ψυχοφελεῖς τὸ μεγαλεῖον τῆς δυνάμεως τοῦ θεοῦ ἐκ τῆς τοῦ παντὸς κτίσεως καὶ τῶν ὄντων ἐν αὐτῷ ἀστέρων δηλαδὴ στοιχείων, ζώων, φυτῶν τε καὶ λίθων καὶ τῶν ἑξῆς ἐπιδεικνύοντες καὶ πρὸς θεοσέβειαν εἰσαγαγόντες. » — Copié par Ange Vergèce.

XVIe siècle, papier, 75 pages, 230 sur 155 millimètres, rel. basane. — (*Sans indication de provenance.*)

3. (611). — Synesii Cyrenæi opuscula : Calvitii laus (p. 1), — Dion (p. 35),

(1) Le numéro mis entre parenthèses est la cote réelle du manuscrit; le numéro d'ordre qui le précède ne se rapporte qu'au présent Inventaire.

— Aegyptius, sive de providentia libri II (p. 76), — Sermo de dono astrolabii ad Paschasium p. 134. — de insomniis (p. 143. — de regno p. 179. — Epistolæ p. 223. — Homilia I p. 351. — Homilia II in pervigilio natalis Domini p. 362. — Constitutio sive elogium Amysii (p. 383).

2. — P. 384 : Epistola Amasidis Aegyptii regis ad Polycratem Sami tyrannum Herodoti III, 40.

3. — P. 385 : Lysidis Pythagorici epistola ad Hipparchum.

XIV-XVe siècles. Nombreux. 386 pages. 215 sur 145 millimètres, rel. veau. — « *Institutionis Parisiensis Oratorii D. Jesu.* »

4. 611, 4. — Collectio Epistolarum.

Epistolæ Phalaridis fol. 1. — Bruti fol. 41. — Apollonii (fol. 51vo), — Pythagoræ ad Hieronem una fol. 63vo. — Anacharsidis (fol. 64), — Aeschinis rhetoris fol. 66vo. — Chionis fol. 75vo, — Euripidis (fol. 86vo), — Diogenis fol. 90vo. — Cratetis fol. 97. — Lysidis ad Hipparchum una fol. 99, — Melissæ una fol. 100vo. — Mylæ una fol. 101, — Theanus (fol. 102. — Musonii ad Pancratidem una fol. 105, — Platonis (fol. 108).

2. — Fol. 146vo : Platonis definitiones.

3. — Fol. 149vo et 159 : *De hac quæ dicitur aut Plato Philonem sequitur aut Philo Platonem.* « Ὁ θεὸς οὐ δικαίας ἕλκει... »

4. — Fol. 151 : Epistolæ Heraclitii, — Hippocratis (fol. 159vo), — Dionysii sophistæ Antiocheni fol 176vo.

5. — Fol. 183 : Callinici Petræi in patria Romæ.

6. — Fol. 183 : Adriani sophistæ declamationum fragmenta quatuor.

7. — Fol. 186vo : *De Cleonne et Aristomene*, ex Diodoro Siculo (VIII, 10-12).

8. Fol. 188vo : Dionis Chrysostomi epistolæ.

XVIe siècle, parch., 190 feuillets, 205 sur 140 millimètres, rel. veau. — « *Institutionis Parisiensis Oratorii D. Jesu.* »

5. (725). — Missale, e liturgia sancti Joannis Chrysostomi. — Au fol. 1 : « Ἐγράφη ὑπαρούσα παρ' ἐμοῦ Ἀχαχίου ἱερομονάχου τοῦ Σηνιόλου, ἐν μηνὶ ἰουλίου ιθ', ,αχξζ' » (1663). — Sur le vo figure en pied de S. Jean Chrysostome.

XVIIe siècle, pap., 19 feuillets, 234 sur 180 millimètres, rel. veau. Peintures. — « *Oratorii Sammagloriani.* »

6. (727). — « Missa S. Joannis Chrisostomi, » latine. — Fol. 32 : « Λειτουργία ἁγίου Ἰωάννου τοῦ Χρυσοστόμου. » — Copié par Georges Hermonyme.

XVe siècle, parch., 72 feuillets, 192 sur 128 millimètres, rel. veau. Peintures, avec écu d'un abbé : *d'or à trois pals de gueules.*

7. (1228). — Aristotelis de anima libri III. — A la fin : « † Τῷ τῶν ἀγαθῶν παροχεῖ θεῷ χάρις, † Ἑρμωνύμῳ δὲ τῷ γράψαντι δὸς σῶτερ λύτρωσιν αἰτοῦντι σοι παραπτωμάτων. » (*Georgius Hermonymus.*)

2. Fol. 48v°: Anonymi epilogus [prolegomena] in Aristotelis libros de anima: « Τῶν περὶ ψυχῆς πραγματευσαμένων... »

3. Fol. 52: Themistii paraphrasis librorum Aristotelis de anima.

4. Fol. 113: Cleomedis circularis doctrinæ de sublimibus libri II. — A la fin: « Ἐγράφη ἐν Σπάρτῃ, σεπτεμβρίῳ ς', ἰνδ. ιδ', ἔτει ,ςϡνθ' (6959=1450, sept.).

5. Fol. 179: Aristotelis de mundo.

6. Fol. 192v°: Aristotelis de virtutibus et vitiis.

7. Fol. 196: Aristotelis definitio virtutum et vitiorum, ex ejus Moralibus.

XVe siècle, pap., 200 feuillets. 222 sur 146 millimètres, cartonné. — « *Institutionis Paris. Oratorii D. Jesu.*

8. (1231). — Aphthonii sophistæ progymnasmata (fol. 3v°), — præmittuntur: *Prolegomena rhetoricæ:* « Τὴν ῥητορικὴν διαφόρως... » — sequitur (fol. 30v°): *Quomodo dignoscemus partitiones:* « Ἐὰν ἄδηλον ᾖ κατ' οὐσίαν... »

2. — Fol. 31: Hermogenis ars rhetorica, — de inventione oratoria (fol. 84v°), — de formis oratoriis (fol. 124v°), — de eloquentia methodus (fol. 192v°).

3. — Fol. 201: Theophrasti characteres (I-XV).

4. — Fol. 205: Isocratis adversus sophistas oratio.

5. — Fol. 209: Diogeniani vulgaria proverbia.

6. — Fol. 221v°: Posidippi et Metrodori epigrammata duo.

7. — Fol. 222: Cassiæ præcepta moralia.

8. — Fol. 222: Diogenis responsa. — Les nos 6-8 ont été écrits postérieurement au reste du manuscrit.

XVe siècle, pap., 222 feuillets, 220 sur 145 millimètres, cart. — « *Institutionis Parisiensis Oratorii D. Jesu.* »

9. (1232). — Plutarchi Chæronensis opuscula moralia: De virtute et vitio (fol. 1), — Quomodo quis suos in virtute sentire possit profectus (fol. 5v°), — de capienda ex inimicis utilitate (fol. 19), — de amicorum multitudine (fol. 28v°), — de his qui sero a numine puniuntur (fol. 35), — de fortuna (fol. 65), — de tuenda sanitate præcepta (fol. 69), — Præcepta gerendæ reipublicæ (fol. 91), — de curiositate (fol. 132), — Qua quis ratione se ipsum citra invidiam laudare possit (fol. 145), — de cohibenda ira (fol. 158), — de tranquillitate animi (fol. 176), — de vitioso pudore (fol. 197v°), — de fraterno amore (fol. 212).

2. Fol. 235: Libanii sophistæ ad Anatolium epistola [DLI].

XIVe siècle, bombyc. et pap., 236 feuillets, 238 sur 155 millimètres, cart. — (*Sans indication de provenance.*)

10. (1233). — Epicteti manuale (cap. VI-LXXIX).

2. — Fol. 20: Simplicii commentarius in Epicteti manuale.

xvie siècle, pap., 217 feuillets, 214 sur 155 millimètres, parch. — « *Institutionis Parisiensis Oratorii D. Jesu.* »

11. (1234). — Simplicii commentarius in Epicteti manuale.

xvie siècle, pap., 129 feuillets, 290 sur 198 millimètres, rel. veau. — *Même provenance que le précédent.*

12. (1235). — Michaelis Apostolii proverbiorum centuriæ XXI (*autogr.*).

2. — Fol. 104 : Pseudo-Dioscoridis alexipharmaca et theriaca.

3. — Fol. 146 : Xenophontis rhetoris memorabilium libri IV. — A la fin : « Ἐγράφη παρ' ἐμοῦ Βαρθολομαίου Κομπαρίνου, τοῦ ἐκ τοῦ Πράτου, ἐν τῇ Φλωρεντίᾳ. »

xve siècle, pap., 198 feuillets, 208 sur 146 millimètres, cart. — Fol. 146 : « Liber D. Grimani car. S. Stephani. » puis « *Institutionis Paris. Oratorii D. Jesu.* »

13. (1297). — Procopii Cæsariensis de bello Persico libri II, — de bello Vandalico libri II (fol. 95vo), — de bello Gothico libri I initium (fol. 172ro).

xvie siècle, pap., 172 feuillets, 270 sur 196 millimètres, rel. veau. — « *Institutionis Parisiensis Oratorii D. Jesu.* »

14. (1298). — Athenagoræ Atheniensis apologia, vel legatio pro Christianis.

xvie siècle, pap., 66 pages, 250 sur 178 millimètres, parch. — « *Institutionis Parisiensis Oratorii D. Jesu.* »

15. (1310). — Philonis Judæi vita Moysis.

xive siècle, bombyc., 34 feuillets, 166 sur 124 millimètres, cart. — (*Sans indication de provenance.*)

16. (1387, c). — « Missa in octava S. Dionysii Areopagitæ » (p. 1-34 de l'édition de 1777, in-12), avec musique notée.

xviiie siècle, parch., 12 feuillets, 760 sur 598 millimètres, rel. veau. — [*Abbaye de Saint-Denys.*]

17. (2077). — « Ελληνικα. Grecanica, hoc est ex variis authoribus græcis excerpta. »

xviie siècle, pap., 435 feuillets, 235 sur 165 millimètres, rel. veau. — (*Sans indication de provenance.*)

18. (2148, a). Sancti Athanasii expositio symboli, et fidei (fol. 1vo).

2. — Fol. 3vo : Josephi Bryennii de divina operatione et de lumine in monte Thabor, — Disputatio Deum esse simplicem et omnis compositionis expertem (fol. 5vo), — de adversis et cur eveniant (fol. 7), — de processione spiritus sancti (fol. 7vo).

3. Fol. 14 : Marci Eugenici epistola ad Georgium Scholarium gratulatoria quod a Latinis desciverit (fol. 14), — Professio fidei (fol. 15), — ad Latinos responsio de igne purgatorio (fol. 18), — epistola encyclica de synodo Florentina non suscipienda (fol. 23vo).

4. — Fol. 27 : Gennadii de igne purgatorio libri II, — summaria responsio ad objectiones Latinorum circa purgatorium (fol. 52), — breve scriptum adversus Latinorum opinionem (fol. 60), — de angelis adversus sententiam Argyropuli (fol. 61).

5. Fol. 64vo : Theophanis, Mediæ metropolitæ, quod anima non ab humano semine oritur sed a Deo ipso infunditur (64vo).

6. Fol. 70 : Gennadii ad Theophanem epistola de anima rationali, — Fragmentum e primo ejusdem libro de anima (fol. 82vo), — « homilia de sacramentali corpore Domini nostri Jesu Christi, » cum latina interpretatione (fol. 86 et 98), — apologia pro Christianorum religione ad Mohammedem II (fol. 108), — animadversiones ad Josephum monachum in librum Gemisti Plethonis (fol. 120vo), — ad eumdem tractatus tertius de prædestinatione (fol. 131vo).

7. Fol. 141 : Eclogæ e variis Gregorii Palamæ capitibus.

8. Fol. 152 : Gregorii Cyprii liber adversus Beccum, patriarcham Constantinopolitanum, quem in Latinorum castra transivisse criminatur. — Copies des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale, n^{os} 1327, 1292, 1294 et 364 (olim 2502, 2958, 2959 et 2935).

XVII^{e} siècle pap., 152 feuillets, 185 sur 140 millimètres, cart. — (*Sans indication de provenance.*)

19. (2374). — « Τοῦ μακαριωτάτου... Νεκτάριον πρὸς τὰς προσκομισθείσας θέσεις παρὰ τῶν ἐν Ἱεροσολύμοις φρατόρων διὰ Πέτρου τοῦ αὐτῶν ματστόρος περὶ τῆς ἀρχῆς τοῦ πάπα ἀντίῤῥησις... — Ἐν Γιασίῳ τῆς Μολδαβίας, ,αχπβ' » (1682). — Copie de l'imprimé in-folio.

XVIII^{e} siècle, pap., XII-217 pages, 236 sur 180 millimètres, cart. — (*Sans indication de provenance.*)

20. (2503). — « Platonis divini philosophi florilegium, Caroli de Henaut, in magno consilio senatoris et decani, alcedonium opusculum,... exaratum græco et romano caractere, propria manu, anno 1712. »

2. — Fol. 1 : « Bibliotheca Attica polyanthea, sive pulchra quævis et selecta e græcorum libris Caroli de Henaut, in magno consilio senatoris et decani, alcyonium opusculum,... tam latine quam græce perscriptum, propria manu, anno 1712. »

XVIII^{e} siècle, pap., 171, 172 et 166 feuillets, 210 sur 160 millimètres, rel. parch. — (*Sans indication de provenance.*)

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

1. (8400). — Bibliorum pars, cum glossis marginalibus.

« Βιβλίον λεγόμενον παλαιόν. Ἡ Γένεσις (1), — Ἔξοδος (33ᵛᵒ), — Λευιτικόν (58ᵛᵒ), — Ἀριθμοί (80), — Δευτερονόμιον (95ᵛᵒ), — Ἰησοῦς Ναυή (119), — Κριταί (133), — Ῥούθ (155), — Βασιλειῶν α' (158ᵛᵒ), — Βασιλειῶν β' (190), — Βασιλειῶν γ' (216), — Βασιλειῶν δ' (250), — Παραλειπομένων α' (280); — Παραλειπομένων β' (207ᵛᵒ). »

XIVᵉ siècle, bombyc., 339 feuillets, (les feuillets 1-9, 146-155 et 194-198 ont été refaits au XVIᵉ siècle, sur papier), 302 sur 222 millimètres, rel. veau. — Au fol. 1 : « *Ex bibliotheca Jo. Huraultii Boistallerii; emi ab Andrea* 3 *aur.* »; plus bas : « *Donum clarissimi viri dni. Meliand, in senatu Galliarum præsidis. Conventus S. Joseph Parisini Carmelitarum discalc.* »

2. (8401). — « Γρηγορίου τοῦ Ναζιανζηνοῦ τοῦ Θεολόγου ἅπαντα. — Ἐν Βασιλείᾳ, ἀναλώματι Ἰωάννου τοῦ Ἐρβαγίου, » (1550), in-fol., rel. veau.

Exemplaire avec corrections et notes manuscrites, « maii 22, 1629 ».

3. (8402). — « Platonis omnia opera, commentariis Procli in Timæum et Politica. — Basileæ, apud Joan. Valderum, 1534, » in-fol., d. rel.

Exemplaires avec notes manuscrites en latin; « *Ex bibliotheca Regalis Montis.* »

4. (8403). — « Omnia Themistii opera, hoc est, paraphrases et orationes. Alexandri Aphrodisiensis libri duo de anima et de fato unus. — (*A la fin*) : Venetiis, in ædibus hæredum Aldi Manutii et Andreæ Asulani, 1534, » in-fol.

2. — « Jo. Grammatici Philoponi commentarius in lib. III. Aristotelis de anima, cum emendationibus mss, ad marginem ex optimo codice vet., quas ab ill. viro Jo. Vinc. Pinello habui Patavii. — (*A la fin*) : Venetiis, in ædibus Bartholomæi Zanetti Casterzagensis, 1535, » in-fol., rel. veau.

Exemplaire avec notes manuscrites, provenant de la *Bibliothèque de Sorbonne.*

5. (8404). — « Oratorum veterum orationes : Aeschinis, Lysiæ, Andocidis, Isæi, Dinarchi, Antiphontis, Lycurgi, Herodi et aliorum. — (*S. l.*), excud. Henr. Steph., 1575, » in-fol., rel. veau.

Exemplaire avec notes manuscrites. Sur les plats du volume armes avec légende : « *Ex donis nobilissimi DD. Leonardi Tardi* » et « *Sigil. Bibliot. Conven. et coll. S. August. Paris.* »

6. (8405). — « Εὐκλείδου στοιχείων βιβλ. ιε', ἐκ τῶν Θέωνος συνουσίων. Εἰς τοῦ

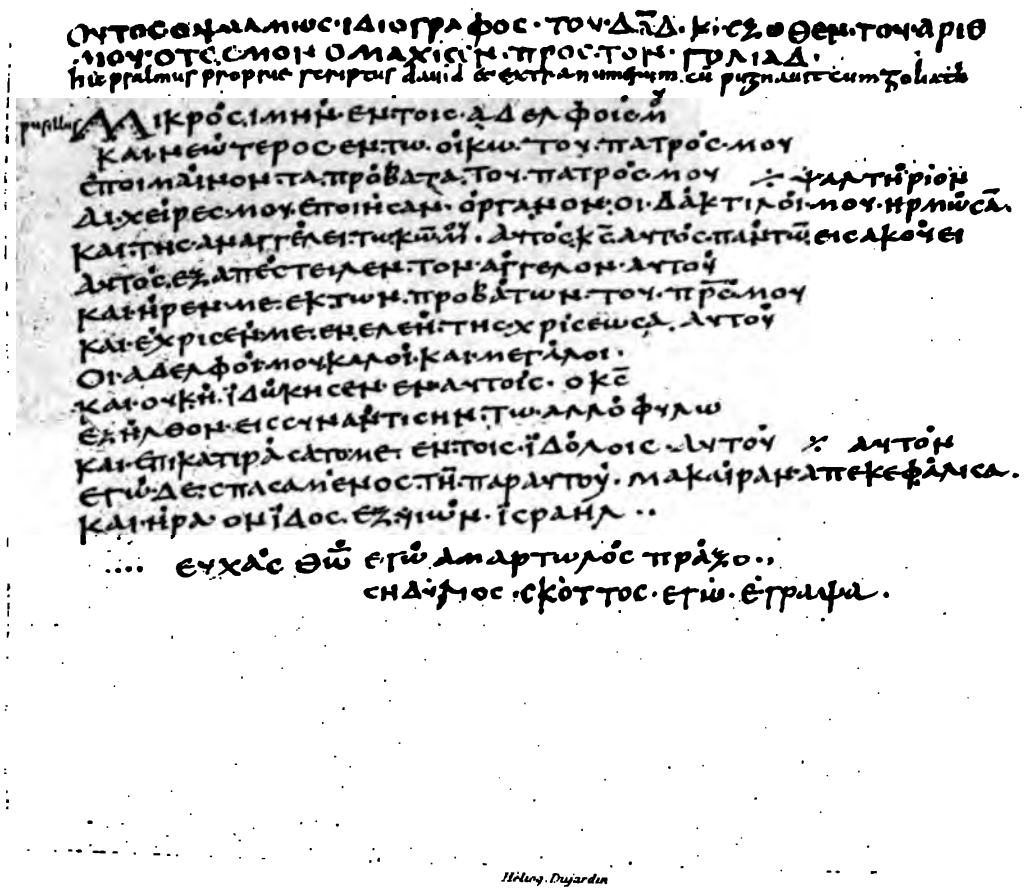

Hélory. Dujardin

PSAUTIER DE SEDULIUS SCOTUS
Paris. Biblioth de l Arsenal. N° 8407.

Ernest Thorin Ed

Imp. Eudes

αὐτοῦ τὸ πρῶτον ἐξηγημάτων Προκλου βιβλ. δ'. — Basileæ, apud Joan. Hervagium, 1533, » in-fol., rel. parch.

Exemplaire avec notes manuscrites, portant le cachet de l'ancien *Collége de Louis-le-Grand.*

7. (8406). — Diophanti Alexandrini Arithmeticorum libri VI et de numeris polygonis liber I.

Fol. 1 : « Διοφάντου Ἀλεξανδρέως ἀριθμητικῶν πρῶτον... » — Fol 280ᵛᵒ : « Διοφάντου Ἀλεξανδρέως περὶ πολυγώνων ἀριθμῶν. » — A la fin, note contemporaine : « Hic liber reperitur Venetiis in bibliotheca divi Marci cum Cleomede, 20ℓ. » — Paraît copié par Christophe Awer.

XVIᵉ siècle, pap., 313 pages, 332 sur 230 millimètres, rel. veau. — Au fol. 1 : « *Ex ms. Aymonis Prusti a Campo Burgo, Reg. cons. et antecess. Aurelian.* »

8. (8407). — Psalterium, cum canticis.

Fol. 1 : « Ψαλτηριον. Ψαλμως τω Δα̃δ πρωτον... » — Fol 55̃ : (Ψαλμοὶ ρν' καί ἰδιόγραφος.)

« ... Εὐχὰς Θε̃ ἐγὼ ἁμαρτωλὸς πραξὸ.,
Σηδαιος.. Σκοττος. ἐγὼ. ἐγραψα. »

2. Fol. 55ᵛᵒ : *Cantica.* « Primum canticum Exodi. » — Fol. 56ᵛᵒ : « II. Canticum Deuteronomii. » — Fol. 58ᵛᵒ « III. Canticum Abbacuc. » — Fol. 58ᵛᵒ : « IV. Oratio Annae. » — Fol. 59ᵛᵒ : « V. Canticum Esaiae. » — Fol. 60ᵛᵒ : « VI. Oratio Azariae. » — Fol. 60ᵛᵒ : « VII. Hymnus trium puerorum. » — Fol. 61ᵛᵒ : « VIII. Canticum Jonae. » — Fol. 62ᵛᵒ : « IX. Canticum Mariae. » — Fol 62ᵛᵒ : « X. Canticum Zachariae. » — Fol. 63ᵛᵒ : « XI. Oratio Simeonis. » — Fol. 63ᵛᵒ : Oratio dominica. — Fol. 63ᵛᵒ : Symbolum Nicænum.

3. — Fol. 64ᵛᵒ : Orphei, Sibyllæ, Apollinis, Hesiodi, Mercurii Trismegisti testimonia et vaticinia de Christo, græce et latine.

IXᵉ siècle, parch., 66 feuillets, 222 sur 146 millimètres, rel. veau. — Sur le dernier fol., qui manque aujourd'hui, se trouvait une note, reproduite par Montfaucon (*Palæographia græca*, 1708, p. 236) : « *Iste liber est beati Nicolai in Prato Virdunensi,* » (XVᵉ s.) et plus bas : « *Anno salutis Christianæ 1503, die prima novembris, apostolica sede bis eodem anno per Alexandri VI. et Pii III. Romanorum pontificum obitum pastore carente, liber hic Psalmorum ex bibliotheca monasterii divi Nicolai de Prato extra muros Virdunenses, mihi Johanni Colardo, præposito beatæ Mariæ Magdalenæ et archidiacono de Vepria, Virdunensium ecclesiarum ejusdem sedis apostolicæ protonotario, precario datus est : quem quidem restitui decima mensis decembris* 1503., *anno primo sanctissimi D. N. D. Julii papæ II.* Θεῷ χάρις : ὥριον. *Joan. Colardi.* »

9. (8408). — Theodori Mopsuesteni commentarius in duodecim prophetas.

« Θεοδώρου Ἀντιοχέως ἑρμηνεία εἰς τοὺς προφήτας. » — Ὡσηέ (1), — Ἰωήλ (34ᵛᵒ), — Ἀμώς (46), — Ὀβδιού (71ᵛᵒ), — Ἰωνᾶς (76ᵛᵒ), — Μιχαίας

(86vo), — Ναούμ (108), — Ἀμβακούμ (120), — Σοφονίας (130vo), — Ἀγγαῖος (141), — Ζαχαρίας (150vo), — Μαλαχίας (194). — A la fin :

Ὁ γράψας τὴν αὐτὴν βίβλον
θνψσνἰλω ὁ ωενεπθω Κυπρε˜'.
[Ἀντώνιος ὁ Σενεκὰς Κυπρέως.]

XVIII^e siècle, pap., 217 feuillets, 225 sur 170 millimètres, rel. veau. — *Ancien n°* 298, C.

10. (8409). — EVANGELIA quatuor, cum Eusebii canonibus, præfationibus et capitulis.

Fol. 2 : « Κάνονες τῆς τῶν εὐαγγελιστῶν συμφωνίας. » — Fol 8vo : « Εὐαγγέλιον κατὰ Ματθαῖον. » — Fol. 64 : « κατὰ Μαρκόν. » — Fol. 98 : « κατὰ Λουκᾶν. » — Fol. 157 : « κατὰ Ἰωάννην. »

XII^e siècle, parch., 199 feuillets, 210 sur 160 millimètres, rel. veau. Peintures. — Au fol. 2 : « *Oratorii Sammagloriani, ex dono patris de Berziau, O. D. J.*, 1661. » (A. 18.)

11. (8410). — ACTA ET EPISTOLÆ APOSTOLORUM.

Fol. 4 : « Πράξεις τῶν ἁγίων καὶ πανευφίμων ἀποστόλων. » — Fol. 54 : « Ἐπιστολὴ τοῦ ἁγίου ἀποστόλου Ἰακώβου. » — Fol 59 et 65 : Ἐπιστολαὶ τοῦ ἁγίου καὶ κορυφαίου ἀποστόλου Πέτρου. » — Fol. 68vo, 74vo et 75 : « Ἐπιστολαὶ τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τοῦ Θεολόγου. » — Fol. 76 : Ἐπιστολὴ Ἰούδα ἀδελφοῦ Ἰακώβου. » — Fol. 77vo : Παύλου ἀποστόλου ἐπιστολαὶ ιβ'. » — A la fin de la plupart des Épitres se trouve l'indication du nombre des *stiques* ou versets :

Ἰακώβου στίχοι σμβ'.			
Παύλου	πρὸς Ῥωμαίους	στίχοι	τκ'.
—	πρὸς Κορινθίους α'	—	ωθ'.
—	πρὸς Κορινθίους β'	—	ϛἰ'.
—	πρὸς Γαλάτας	—	σἰγ'.
—	πρὸς Ἐφεσίους	—	τιβ'.
—	πρὸς Φιλιππησίους	—	ση'.
—	πρὸς Κολασσεῖς	—	ση'.
—	πρὸς Θεσσαλονικεῖς α'	—	ρἰγ'.
—	πρὸς Θεσσαλονικεῖς β'	—	ρϛ'.
—	πρὸς Τιμόθεον α'	—	σλ'.
—	πρὸς Τιμόθεον β'	—	ροβ'.
—	πρὸς Τίτον	—	ἰϛ'.
—	πρὸς Φιλήμονα	—	λϛ'.
—	πρὸς Ἑβραίους	—	ψη'.

A la suite de cette note des *stiques* quelques épîtres présentent encore des indications complémentaires :

« Παύλου πρὸς Κορινθίους α'..., ἀναγνώσεις ε', κεφάλαια θ', μαρτυρίαι ιζ'. — πρὸς Κορινθίους β'..., ἀναγνώσεις δ', κεφάλαια ι', μαρτυρίαι ια'. — πρὸς Γαλάτας..., ἀναγνῶσεις β', κεφάλαια ιβ', μαρτυρίαι ια'. — πρὸς Ἐφεσίους..., ἀναγνώσεις β', κεφάλαια ι', μαρτυρίαι ς'. — πρὸς Κολασαεῖς..., ἀναγνώσεις β', κεφάλαια ι'. »

XII^e siècle, parch., 189 feuillets, 216 sur 155 millimètres, rel. veau. — Au fol. 4 : « *Oratorii Sammagloriani, ex dono R. P. de Berziau, P. O. D. J.* » (A, 19.)

12. (8411). — Παοητархог παράλληλα ἐν βίοις Ἑλλήνων τε καὶ Ῥωμαίων μθ'. — (*A la fin*) : Venetiis, in ædibus Aldi et Andreæ soceri, 1519, » in-fol. rel. veau br. est.

Exemplaire avec notes manuscrites de Jacques Amyot. On lit sur le premier folio de garde : « Plutarque de messire Jacques Amyot, vivant evesque d'Auxerre, grand aumosnier de France. — Rapporté de Melun, le samedi XIIII^e jour de novembre 1609, par mon nepveu M^re Pierre Regnault, procureur du Roy au siege presidial dudit Melun. » — « *Oratorii Parisiensis T.* 14. »

13. (8412). — « Homeri Ilias, (I-VII, 37),... cura Ob. Giphanii J. C. — Argentorati, excud. Theodosius Rihelius. » — (*S. d.*), in-8°, rel. parchemin.

Exemplaire avec notes manuscrites.

14. (8413). — « Ἐκ τῶν γεωγραφικῶν βιβλίων περὶ τῶν τῆς γῆς καὶ τῆς οἰκουμένης σχημάτων ἐπιδιορθωθὲν παρὰ Γεωργιου Γεμιστου τοῦ Πλήθωνος. » — Copié par Ange Vergèce.

XVI^e siècle, pap., 26 feuillets, 154 sur 106 millimètres, parch. Peintures. — « *Bibliotecæ Augustinianorum minoris conventus reginæ Margaritæ Valesiæ, in Suburbio San-Germani de Pratis.* » — « *Ex dono Domini Augentii, professoris regii.* »

15. (8414). — Hymni in honorem beatæ Mariæ.

« Ὕμνος ἀκάθιστος τῆς ὑπεραγίας θεοτόκου ἔχων οἴκους κατ' ἀλφάβητον κδ'.

Ἄγγελος πρωτοστάτης οὐρανόθεν..... Ὦ πανύμνητε μῆτερ... βοῶντας. Ἀλληλούϊα. » Copié par Georges Hermonyme.

XV^e siècle, parch., 19 feuillets, 176 sur 122 millimètres, veau est. — « *Ex libris Oratorii Sammagloriani, ex dono domini de La Poterye.* »

16. (234). — Sancti Basilii magni epistolæ XXIII-CCCLX.

Incipit : (*Ep.* 23 = 203, *ed Bened*, 1730, p. 301, *c.*) «...στηρίζουσι καὶ οἱ

ὀφθαλμοί... » — *Desinit :* « Τξ'. Γρηγορίου Νύσσης ἀδελφοῦ Βασιλείου περὶ τῶν ἀπιόντων εἰς Ἱεροσόλυμα. Ἐπειδήπερ ἠρώτησας.... συγκρίσει γνῶναι... »

XI^e^ siècle, parch., 276 feuillets, 228 sur 172 millimètres, rel. parch. — « *Joan. Sambuci Pannonii Tirna., emptus Lutetiæ,* 7, d, 1561. », plus bas : « *Collegii societatis Jesu, Antverpiæ,* 1599. »

BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-GENEVIÈVE

1. (1). — « HOROLOGIUM arabico-græcum ad usum Christianorum Armenorum. »

XV^e^ siècle, bombyc., 231 feuillets, 152 sur 105 millimètres, rel. orient. — « *Ex bibliotheca quam... S. Genovefæ Paris. testamento legavit Car. Maurit. Letellier archiep. Remensis.* »

2. (2). — « NOVI TESTAMENTI libri omnes. — E theatro Sheldoniano, 1675, » in-8°, rel. veau et cart. (2 vol., p. 1-396 et 397-642).

Exemplaire interfolié, avec notes mss. (*Sans indication de provenance.*)

3. (2 *bis*). — « HIEROCLIS de providentia. »

2. Fol. 27 : « MAXIMI TYRII oratio quid Deus sit ex Platonis sententia, — an liceat eum ulcisci qui nobis injuriam intulerit ? (fol. 34), — quo discrimine adulator ab amico separetur (fol. 38^vo^). »

3. Fol. 43 : « ORIGENIS de libero arbitrio, — quæ bona, quæ rursus mala sunt (fol. 64), — de fato (fol. 72), — quando et quibus quæ sumuntur ex philosophia disciplinæ utiles sunt ad enarrationem divinæ scripturæ (fol. 91^vo^), — quod volentibus in errorem non impelli in veritate percipienda et scriptura intelligenda necesse sit scire disciplinas rationales (fol. 94^vo^), — ad philosophos gentilium simplicem scripturæ sermonem exagitantes (fol. 96), — ad eos qui dicunt non propter homines sed propter animalia ratione carentia universum mundum et homines procreatos esse (fol. 109^vo^). » (*Philocaliæ*, ed. Paris. 1619, cap. 25, 20, 22, 13-15 et 19.)

4. Fol. 131^vo^ : « NEMESII de libero arbitrio, — quæ sint in nostra potestate (fol. 133^vo^), — quamobrem cum libero arbitrio creati simus (fol. 136^vo^), — de voluntario et involuntario (fol. 139^vo^), — de invito (fol. 140), — de invito per ignorantiam (fol. 141^vo^), — de voluntario per ignorantiam et vim (fol. 143), — de electione (fol. 144^vo^), — quibus de rebus consultemus (fol. 146^vo^), — de providentia (fol. 149), — quibus in rebus sit providentia (fol. 154), — de fato quod in astris est (fol. 163^vo^), — de iis qui dicunt electionem eorum quæ agimus in nobis esse, eventum autem refferunt ad fatum (fol. 166^vo^), — quomodo Plato fatum dicat (fol. 167^vo^). » (*Ed. Oxon.*, 1671, cap. 39-41, 29-34, 42, 44, 35 et 38.) — Copié par Constantin Palæocappa, pour le cardinal Charles de Lorraine (1555-1574).

XVI^e^ siècle, pap., V-170 feuillets, 420 sur 280 millimètres, rel. veau. Peintures. — « *Ex libris S. Genovefæ Parisiensis,* 1753. »

4. (7). — Polybii Megalopolitani excerpta librorum VII-XIX. — Fol. 142 : « Περὶ Μηδίας » (lib. X).

XVI^e^ siècle, pap., 142 feuillets, 320 sur 205 millimètres, rel. parch. — « *Ex bibliotheca S. Genovefæ Parisiensis*, 1674. »

5. (34). — Evangelia quatuor. — Fol. 230. « Ἐκλογάδες τῶν δ' εὐαγγελιστῶν. » — A la fin souscription de 5 lignes à l'encre rouge, en grande partie effacées, on lit à la dernière ligne :

« Ἐτελειώθη τὸ παρὸν τετραευαγγέλιον μηνὶ σεπτεμβρίῳ, ἐν ἔτει ,ϛψιβ', ἰνδικτιῶνος ιβ'. » (6792, = de J.-C. 1283, sept.)

XIII^e^ siècle, parch., 241 feuillets, 200 sur 150 millimètres, d. rel. Peintures. — « *Ex libris S. Genovefæ Parisiensis*, 1753. »

6. (35). — Epistolæ apostolorum.

Fol. 1 : « Παύλου τοῦ ἀποστόλου ἐπιστολαί. » — Fol. 110^vo^ : « Ἐπιστολὴ τοῦ ἁγίου ἀποστόλου Ἰακώβου. » — Fol. 115^vo^ : « Ἐπιστολαὶ τοῦ ἁγίου Πέτρου. » — Fol. 124^vo^ : « Ἰωάννου ἀποστόλου ἐπιστολαί. » — Fol. 131^vo^ : « Ἰοῦδα ἀποστόλου ἐπιστολή. »

XVI^e^ siècle, parch., 132 feuillets, 178 sur 120 millimètres, rel. veau est. Peintures, aux armes : d'azur au chevron d'argent, à trois coquilles d'or. — « *Biblioth. S. Genovefæ Parisiensis.* »

7. (36). — Euripidis Hecuba et Orestes, cum scholiis.

Fol. 1^vo^ : Vita Euripidis : « Εὐριπίδης υἱὸς Μνησταρχου ἢ Μνησαρχίδου... » — Fol. 3^vo^ : « Εἰς ἄγαλμα Εὐριπίδου. » — Fol. 4 : « Ἑκάβη. » — Fol. 55^vo^ : « Ὀρέστης. » — Fol. 122^vo^ : « Ὑπόθεσις Φοινίσσων. »

Fin du XIV^e^ siècle, bombyc., 123 feuillets (les feuillets 1, 6 et 7, 15 à 19, et 52 ont été refaits sur papier), 210 sur 148 millimètres, rel. orient. — « *Ex libris S. Genovefæ Parisiensis*, 1753. »

8. (37). — Manuelis Phile de animalium proprietate. « Τοῦ σοφωτάτου Μανουὴλ τοῦ Φιλῆ στίχοι ἰαμβ[ικοὶ] πρὸς τὸν αὐτοκράτορα Μιχαὴλ τὸν Παλαιόλογον περὶ ζώων ἰδιότητος πτηνῶν, χερσαίων τε [καὶ] ἐνύδρων. » — Avec 110 figures d'animaux admirablement peintes. — A la fin : « Τέλος σὺν Θεῷ, ,αφξς' (1566) ἔτει. Ἄγγελος [Βεργήκιος]. »

XVI^e^ siècle, pap., I-63 feuillets, 240 sur 160 millimètres, rel. veau est. Peintures. — Ex libris gravé avec la devise : Μόγις ἀλλὰ ποτέ, » puis « *Ex libris S. Genovefæ Parisiensis*, 1753. »

MUSÉE DU LOUVRE

S. Dionysii Areopagitæ opera, cum scholiis marginalibus. Fol. 3 : « Πίναξ τῆς βίβλου τοῦ ἁγίου Διονυσίου τοῦ Ἀρεοπαγείτου. — Περὶ οὐρανίου ἱεραρχίας κεφάλαια ιε' (fol. 7). — Περὶ θείων ὀνομάτων κεφάλαια ιγ' (fol. 55vo). — Περὶ ἐκκλησιαστικῆς ἱεραρχίας κεφάλαια ζ' (fol. 174). — Περὶ μυστικῆς θεολογίας κεφάλαια ε' (fol. 205). — Ἐπιστολαὶ δέκα· πρὸς Γάϊον δ', — πρὸς Δωρόθεον α', — πρὸς Σώπατρον α', — πρὸς Πολύκαρπον α', — πρὸς Δημόφιλον α', — πρὸς Τίτον α', — πρὸς τὸν θεώλογον Ἰωάννην καὶ εὐαγγελιστήν (fol. 212). »

Fol. 237 : « † Τὸ παρὸν βιβλίον ἀπεστάλη παρὰ τοῦ ὑψηλοτάτου βασιλέως καὶ αὐτοκράτορος Ῥωμαίων κυροῦ Μανουὴλ τοῦ Παλαιολόγου εἰς τὸ μοναστήριον τοῦ ἁγίου Διονυσίου τοῦ ἐν Παρυσίῳ τῆς Φραγγίας ἢ Γαλατίας ἀπὸ τῆς Κωνσταντινουπόλεως, δι' ἐμοῦ Μανουὴλ τοῦ Χρυσολωρᾶ πεμφθέντος πρέσβεως παρὰ τοῦ εἰρημένου βασιλέως, ἔτει ἀπὸ κτίσεως κόσμου ἑξακισχιλιοστῷ ἐννεακοσιοστῷ ἓξ καὶ δεκάτῳ, ἀπὸ σαρκώσεως δὲ τοῦ Κυρίου χιλιοστῷ τετρακοσιοστῷ ὀγδόῳ (6916 = de J.-C. 1408).

Ὅστις εἰρημένος βασιλεὺς ἦλθε πρότερον εἰς τὸ Παρύσιον πρὸ ἐτῶν τεσσάρων. »

XIe siècle, parch., 237 feuillets, 272 sur 200 millimètres, rel. en ivoire et orfèvrerie. (Sauzay, *Musée de la Renaissance. Notice des Ivoires*, n° 53). Miniatures : (fol. 1) représentant S. Denis l'Aréopagite debout, revêtu des habits pontificaux avec le pallium, bénissant et tenant un livre fermé ; — (fol. 2) autre miniature, reproduite dans Labarte, *Hist. des arts industriels*, 1864, album, tome II, pl. 88, représentant l'empereur Manuel Paléologue (1391-1425), l'impératrice Hélène, et ses trois fils Jean Paléologue, empereur de 1425 à 1448, Théodore et Andronic (1). — « *Ex thesauro regalis monasterii S. Dionysii in Francia.* » Ce ms. est ainsi décrit dans l'*Inventaire du trésor de Saint-Denys* de 1739 : « LX. Un livre manuscrit grec, contenant les œuvres attribuées à S. Denis l'Aréopagite et les commentaires de S. Maxime, la couverture d'argent ornée de petites figures d'ivoire et enrichie de pierres précieuses, lequel manuscrit, suivant une inscription étant en fin, a été donné par l'empereur Manuel Paléologue et apporté de sa part à S. Denis en 1408 par Manuel Chrysoloras, son ambassadeur en France. » — Bibl. nat., carton coté provisoirement 1271.

(1) Ces deux miniatures se trouvent également reproduites dans le *Glossaire latin* de Ducange et accompagnent sa *Dissertation sur les monnaies des empereurs de Constantinople.*

INDEX ALPHABÉTIQUE

A. *Arsenal*, M. *Mazarine*, S.-G. *Sainte-Geneviève*.

Acacius, hieromonachus τοῦ Σηνιόλου, copiste du ms. M. 5.
Adrianus sophista, Declamationum fragmenta quatuor, M. 4.
Aeschines, orationes, c. notis mss. A. 5.
Aeschines, Epistolæ, M. 4.
Alexander Aphrodisiensis, de anima lib. II et de fato lib. I, c. notis mss., A. 4.
Alphabetum secundum veteres atticos et modernos græcos, M. 1.
Amasis, Aegypti rex, Epistola ad Polycratem (ex Herodoto), M. 3.
Amyot (Jacques), Plutarchi vitæ parallelæ, cum notis mss., A. 12.
Anacharsis, Epistolæ, M. 4.
Andocides, Orationes, c. notis mss., A. 5.
Angelus Βεργήχιος, copiste des mss. M. 2; A. 14; S.-G. 8.
Anonymus, Epilogus in Aristotelis lib. de anima, M. 7.
— Prolegomena rhetoricæ et quomodo dignoscemus partitiones, M. 8.
Antiphon, Orationes, c. notis mss. A. 5.
Antonius Seneca, copiste du ms. A. 9.
Aphthonius, Progymnasmata, M. 8.
Apollo, Testimonia de Christo, A. 8.
Apollonius Tyanensis, Epistolæ, M. 4.
Apostolius (Mich.), Proverbia, M. 12.
Aristomene (De Cleonne et), M. 4.
Aristoteles, de anima l. III, de mundo, — de virtutibus et vitiis, definitio virtutum et vitiorum, — Anonymi epilogus in Aristotelis lib. de anima, M. 7.
Athanasius (S.), Expositio symboli et fidei, M. 18.
Athenagoras, Legatio pro Christianis, M. 14.
Bartholomæus Comparinus, de Prato, copiste du ms. M. 12.
Basilius (S.), Epistolæ, A. 16.
Βεργήχιος (Angelus), copiste des mss. M. 2; A. 14; S. G. 8.
Biblia: Genesis-Paralipomenon II, A, 1; Psalterium, c. canticis gr.-latinis, A. 8; N. Test., cum notis mss., S.-G. 2; Evangelia A. 10 et S.-G. 5; Actus et epist. apostolorum, S.-G. 6.
Brutus, Epistolæ, M. 4.
Bryennius (Joseph), Opuscula, M. 18.
Cantica (voyez : *Biblia*, Psalterium), A. 8.
Callinicus, In patria Romæ, M. 4.
Cassia, Præcepta moralia, M. 8.
Chion, Epistolæ, M. 4.
Chrysoloras (Manuel). Ms. du *Louvre*.
Chrysostomus (S. Joannes), Liturgia lat.-gr., M. 6 — Cf. M. 5.
Cleomedes, Circularis doctrinæ de sublimibus lib. II, M. 7.
Cleonne (De Aristomene et), M. 4.
Comparinus (Barthol.), cop. du ms. M. 12.
Constantinus Palæocappa, copiste du ms. S.-G. 3.
Crates, Epistolæ, M. 4.
Cyrillus Alex. (S.), V. Georgius Pisides, Opus sex dierum, M. 2.
Dinarchus, Orationes, c. notis mss. A. 5.
Dio Chrysostomus, Epistolæ, M. 4.
Diodorus Siculus, de Cleonne et Aristomene, M. 4.
Diogenes, Epist., M. 4; — Responsa, M. 8.
Diogenianus, Proverbia, M. 8.
Dionysius Antiochenus, Epistolæ, M. 4.
Dionysius Areopagita, Opera, *Louvre;* Missa in oct. S. Dionys. Areop., M. 16.
Diophantus, Arithmeticorum libri VI et de numeris polygonis lib. I, A. 7.
Dioscorides, Alexipharmaca et Theriaca, M. 12.
Ἑλληνικά. Græcanica, M. 17.
Epictetus, Manuale, M. 10; — Voyez : Simplicius, M. 10 et 11.
Epistolæ, et evangelia pro festis, M. 1.
Epistolarum (Collectio), M. 4.
Euclides, Elementorum libri XV, cum notis mss., A. 6.
Eugenicus (Marcus), Opuscula, M. 18.
Euripides, Epist., M. 4; — Hecuba, Orestes et argum. Phœnissarum, S.-G. 7.
Eusebius, Canones evangeliorum, A. 10.
Evangelia (Epistolæ et) pro festis, M. 1.
Gemistus (Georg.), Orbis descriptio, A. 14.
Gennadius, Opuscula, M. 18.
Georg. Gemistus, Orbis descriptio, A. 14.
Georgius Hermonymus Spartanus, copiste des mss. A. 15; M. 1, 6 et 7.
Georgius Pisides, Opus sex dierum, M. 2.

Georgius Scholarius.—Voy. Gennadius, M. 18.
Græcanica, Ἑλληνικά. M. 17.
Gregorius Cyprius. Liber adversus Beccum patriarcham C P., M. 18.
Gregorius Nazianzenus (S.), Opera omnia, cum notis mss., A. 2.
Gregorius Nyssenus (S.), Epistolæ, A. 16.
Gregorii Palam.æ (Eclogæ), M. 18.
Henaut (Carolus de), Bibliotheca attica et Platonis florilegium, M. 20.
Heraclitus, Epistolæ, M. 4.
Hermogenes, Ars rhetorica, etc., M. 8.
Hermonymus Spartanus (Georgius), cop. des mss. A. 15; M. 1, 6 et 7.
Herodotus, Epistolæ Amasidis, Aegypti regis, M. 3.
Herodes, Orationes, c. notis mss., A. 5.
Hesiodus, Testimonia de Christo, A. 8.
Hierocles, de Providentia, S.-G. 3.
Hippocrates, Epistolæ, M. 4.
Homerus, Iliad., I-VII, c. notis mss. A. 13.
Horologium arabico-græcum, S.-G. 1.
Hymni in honorem B. Virginis, A. 15.
Joannes Chrysostomus (S.), Liturgia lat.-gr., M. 6.-Cf. M. 5.
Joannes Philoponus, Commentarius in l. III Aristot. de anima, c. notis mss. A. 4.
Joseph Bryennius, Opuscula, M. 18.
Isæus, Orationes, cum notis mss., A. 5.
Isocrates, Oratio advers. sophistas, M. 8.
Libanius, Epistola ad Anatolium, M. 9.
Liturgia. — Voyez : *Epistolæ et Evangelia; Horologium; Hymni;* Joannes Chrysost. (S.); *Missa; Psalterium*.
Lycurgus, Orationes, c. notis mss. A. 5.
Lysias, Orationes, cum notis mss., A. 5.
Lysis, Epistola ad Hipparchum, M. 3 et 4.
Manuel Chrysoloras, ms. du *Louvre*.
Marcus Eugenicus, Opuscula, M. 18.
Manuel Phile (voy. Phile), S.-G. 8.
Maximus Tyrius, Opuscula, S.-G. 3.
Melissa, Epistola, M. 4.
Mercurius Trismegistus, Testimonia de Christo, A. 8.
Metrodorus, Epigramma, M. 8.
Michael Apostolius (voy. Apostolius), M. 12.
Miniatures et Peintures : A. 10, 11, 14; — M. 5, 6; — S.-G. 5, 6, 8.
Missa in octava S. Dionys. Areop., M. 16.
Missale e liturgia S. Jo. Chrysost., M. 5
Moysis (Vita). — V. Philo Judæus, M. 15.
Musonius, Epistola ad Pancratidem, M. 4.
Myia, Epistola, M. 4.
Nectarius Hierosolymit. (S.), Responsio ad objectiones Petri de principatu Papæ, M. 19.
Nemesius, Capita varia, S.-G. 3.
Origenes, Philocaliæ capita varia, S.-G. 3.
Orpheus, Testimonia de Christo, A. 8.
Palæocappa (Constantinus), copiste du ms. S.-G. 3.
Palama (voy. Gregorius Palama), M. 18.
Palæologus (Manuel), ms. du *Louvre*.
Phalaris, Epistolæ, M. 4.
Phile (Manuel), de animalium proprietate, S.-G. 8.
Philo Judæus, Vita Moysis, M. 15; — Aut Plato Philonem sequitur aut Philo Platonem, M. 4.
Philoponus (voy. Joannes Philop.), A. 4.
Pinelli (G.-V.), Joannis Philoponi comment. in lib. III Aristotelis de anima, cum notis mss., A. 4.
Plato, Omnia opera, cum notis mss. A. 3; — Definitiones, M. 4; — Epistolæ, M. 4; — Aut Plato Philonem sequitur aut Philo Platonem, M. 4; — Platonis florilegium Caroli de Henaut, M. 20.
Pletho (v. Georgius Gemistus), A. 14.
Plutarchus, Opuscula moralia, M. 9; — Vitæ parallelæ, avec notes mss. de J. Amyot, A. 12.
Polybius, Excerpta libb. VII-XIX, S.-G. 4.
Posidippus, Epigramma, M. 8.
Proclus, Commentarius in Euclidem, cum notis mss., A. 6.
Procopius Cæsariensis, de bello Persico lib. II; de b. Vandalico lib. II, M. 13.
Pronuntiatione græca (de), M. 1.
Psalterium, c. Canticis, gr.-lat., A. 8.
Pythagoras, Epist. ad Heronem, M. 4.
Sedulius Scotus, copiste du ms. A. 8.
Seneca (Antonius), copiste du ms. A. 9.
Sibylla, Testimonia de Christo, A. 8.
Simplicius, Commentarius in Epicteti manuale, M. 10 et 11.
Stichométrie du N. Testament, A. 11.
Synesius, Opuscula et Epistolæ, M. 3.
Theano, Epistolæ, M. 4.
Themistius, Opera, c. notis, mss., A. 4; — Paraphrasis librorum Aristotelis de anima, M. 7.
Theodorus Mopsuestenus, Commentarius in xii. prophetas, A. 9.
Theophanes, quod anima non ab humano semine, sed a Deo, M. 18.
Theophrastus, Characteres, M. 8.
Vergecius (voy. Βεργίκιος), A. 14; M. 2; S.-G. 8.

RECHERCHES

SUR UN MANUSCRIT CÉLÈBRE

DE SIDOINE APOLLINAIRE

Le savant Achille Statius possédait à la fin du XVI^e^ siècle un manuscrit très important de Sidoine Apollinaire, dont l'existence nous est attestée par des témoignages imprimés et manuscrits.

Savaron semble être le premier qui en ait tiré profit; il a eu pour son édition de 1599, sinon le manuscrit lui-même, du moins une liste des variantes (1) principales.

La Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, possède une édition de Sidoine (Basle, 1542), dont les marges sont recouvertes de variantes précédées d'une précieuse indication que l'on regrette de ne pas trouver plus souvent dans ces sortes d'annotations : « Andreas Schottus contuli cum ms. Jo. Amaritonis et Cl. Puteani I. C. Parisiis anno CIↃ. IↃ. LXXVIII... Descripserat Romæ doctissimus Puteanus, a. 1571, varias lectiones ex ms. Achillis Statii, qui fuerat Latini Latinii. »

Il existe à Rome, dans la Bibliothèque *Angelica,* un autre exemplaire de l'édition de Basle (coté L-12-30) également revêtu de variantes avec la suscription : « Ex libro manuscripto Achillis Statii, an. 1569, Romæ multa emendavi XII kal. Jul. Ejus libri nota erit A. » Ce livre porte sur la première page le nom d'*Aldus Manutius*. La collation a été faite avec un soin remarquable et corrige sans cesse le

(1) « Achillis Statii schedæ, ex Bibl. Cl. Puteani, V. C. » (SIDONIUS, ed. SAVARON, 1599 et 1609, *Epistola lectori*).

texte défectueux édité par Jean Baptista Pius : non seulement les variantes importantes, mais les transpositions de lettres ou de mots, l'orthographe, les ratures sont rapportées scrupuleusement.

Ainsi le manuscrit d'Achille Statius avait été collationné en 1569 par Aldo Manuce ou un autre sur l'exemplaire de l'*Angelica*, et en 1571 par Claude Dupuy, dont le travail fut communiqué à André Schott dès 1578.

Le volume que Savaron désigne par : « Josiæ Merceri liber. cum mss. Amarit. et Putea. collatus. manu And. Scotti et Lodoici Carrionis. » se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de Clermont-Ferrand [1].

Quelle était la valeur de ce ms. d'Achille Statius? D'où provenait-il? Qu'était-il devenu? Voilà trois questions que je devais me poser. Pour répondre à la première, je n'avais qu'à étudier les variantes rapportées à la marge du volume de l'*Angelica*, en les comparant avec les variantes des manuscrits de Sidoine que j'avais préalablement examinés. Je ne tardai pas à reconnaître que ce ms. était de la famille si peu nombreuse des mss. complets [2], ayant même les lettres VII, 6 et 7 (qui manquent souvent entre les lettres 9 et 10 du même livre. Je lui

(1) C'est le même dont parle NODIER (*Bibliothèque sacrée*, p. 253) : « Savaron s'est servi pour cette édition d'un précieux exemplaire de l'édition de Lyon, 1552, qui avait été collationné avec les meilleurs manuscrits, et chargé de nombreuses leçons et de notes excellentes par André Schott, Josias Mercier et Carreon. Cet inestimable volume fait partie de ma bibliothèque particulière. » — Nodier a écrit en tête de ce volume la note suivante : « Voici à mon jugement un des livres les plus précieux de ma petite bibliothèque. Il a appartenu aux savants Louis Carrion, André Schott, et Josias Mercier, qui l'ont chargé de notes et de leçons très intéressantes. Il n'est pas difficile de découvrir à la loupe, sous la double rature qui se remarque au haut de la page après la devise, et au-dessus du fleuron du frontispice, le nom du fameux président Savaron (Sauaron) excellent éditeur du *Sidonius Apollinaris* de 1609. La devise et l'*ex dono* sont de sa main. Aussi Savaron cite ce volume dans l'*Epistola lectori*, p. XX de son édition, comme ayant beaucoup servi à son travail. Il le désigne en ces termes : *Josiae Merceri lib. cum mss. Amarit. et Putea. collatus, manu And. Schotti et Lodoici Carrionis.* Il est probable que ce livre fut volé aux héritiers de Savaron, mort en 1622, et que c'est pour cela que son nom fut biffé sur le titre, aux deux places où il se trouvait, sans que l'on touchât aux autres. Cet exemplaire, dont l'existence était consacrée en littérature par le témoignage de Savaron, est donc une espèce d'*Album*, enrichi par quatre des hommes les plus doctes du XVI^e^ siècle. Ce qu'il y a d'extraordinairement heureux, c'est que, perdu depuis deux cents ans, il se soit conservé sans aucune altération. Un bon volume de cette époque, dans toutes ses marges, est déjà, comme on sait, une curieuse rareté. Celui-ci m'a coûté *six sous* sur un quai. J'espère que la charmante reliure dont Thouvenin l'a orné le mettra désormais à l'abri des chances de destruction auxquelles il a été exposé si longtemps. » *Signé* Ch. NODIER. — Toutes les notes marginales du volume de la bibliothèque de l'Arsenal ont été copiées sur cet exemplaire de Nodier.

(2) Je ne connais que deux autres manuscrits appartenant à cette famille, le ms. de la Bibliothèque nationale de Madrid (F 150), sur lequel Charles Graux, puis Gustave Loewe m'ont envoyé des renseignements, et le manuscrit mutilé de la Bibliothèque nationale de Paris n° 2168.

trouvai tant de ressemblance avec le ms. *Vatican.* 3421 que je dus bientôt l'identifier avec lui. On verra plus loin une liste de variantes prises un peu au hasard, mais qui ne peuvent laisser aucun doute. Jamais deux mss., fussent-ils la copie l'un de l'autre, ne se ressemblent autant que le ms. collationné sur l'exemplaire de l'*Angelica* et le ms. *Vatic.* 3421.

Le *Vatic.* 3421 est signalé plusieurs fois par Montfaucon (*Bibliotheca Bibliothecarum,* p. 108 et 139); il est même décrit par ce savant (p. 127) quoique sous un faux numéro : « Codex 421 (*leg.* 3421) sæculo 9° scriptus. Incipit: Gaii Sollii Apollinaris Sidonii egregius liber Avernensis (*leg.* Arvernensis) ecclesiæ episcopi... Sequuntur opera Sidonii Apollinaris, metrice scripta. » Mais Montfaucon ne donne aucun renseignement sur les anciens propriétaires de ce manuscrit.

D'où provenait donc le ms. d'Achille Statius, ou, ce qui revient au même, le *Vaticanus* 3421? Nous avons vu d'après la suscription de la main d'André Schott qu'il avait appartenu à *Latinus Latinius.* Or Latino Latini avait été bibliothécaire de plusieurs cardinaux, entre autres du célèbre Rodolphe Pic de Carpi, créé cardinal par Paul III en 1536 et mort en 1564, laissant une partie de sa bibliothèque à Latino (1). On sait que ce cardinal avait un Musée et une Bibliothèque splendides; il détenait entre autres le fameux Virgile (2) corrigé par Apronianus, connu aujourd'hui sous le nom de *Mediceus*, mais que durant la plus grande partie du XVI^e^ siècle on appelait *Carpensis.* Il ne serait pas étonnant que notre Sidoine eût été en compagnie du célèbre Virgile dans la bibliothèque du cardinal de Carpi (3). Si Latino, dont Magri a publié les remarques et les conjectures sur tant d'auteurs (4), n'a rien tenté sur le texte de Sidoine, c'est qu'il avait donné depuis longtemps cet excellent manuscrit à Achille Statius.

Comment le ms. d'Achille Statius est-il entré dans la bibliothèque du Vatican? Il ne porte aucune autre note que : « Sidonio Apollinare de 600 anni, in 4°. Ful. Urs. » Beaucoup de mss. du Vatican, entre

(1) Dominique Magri, *Vita Latini ex variis epistolis concinnata,* en tête de l'ouvrage de Latino : « Epistolæ, conjecturæ et observationes, etc. »

(2) Il paraît que ce fameux Virgile, détenu par le cardinal de Carpi, appartenait en réalité au cardinal Del Monte. Voir un article de M. C. Paoli (*Rassegna Settimanale*, 15 févr. 1880).

(3) La Bibliothèque *Barberini* possède un catalogue manuscrit de cette bibliothèque (XXXIX, 12) commencé le 16 mai 1564, par les exécuteurs testamentaires du card. de Carpi : Guido Lolio, Latino Latini et Marco Ant° Bentivoglio; elle ne contenait plus que 1390 ouvrages imprimés (latins et italiens); 98 mss. item; — grecs : 77 impr., 153 mss. — orientaux 30. — Les mss. les plus importants n'en faisaient donc plus partie.

(4) *Epistolæ, conjecturæ et observationes,* sacra profanaque eruditione ornatæ, 2 vol. 4°. Rome, 1659 et Viterbe, 1667. — *Bibliotheca sacra et profana,* sive observationes correctiones conjecturæ et variæ lectiones in sacros et profanos scriptores, Rome, in-fol., 1677.

autres le Térence dit *Bembinus*, portent une annotation semblable de la main du savant Fulvio Orsini, éditeur de Festus et d'Arnobe. Il est probable qu'Achille Statius a donné ce ms. de son vivant à Fulvio Orsini. Les savants échangeaient souvent des mss. entre eux à cette époque, et pour les deux dont il s'agit le fait est certain.

La bibliothèque *Vallicellana* conserve (B. 104) un recueil de remarques sur l'orthographe latine que, pour son usage, Achille Statius avait tirées des inscriptions (1) ou des vieux manuscrits. J'en ai extrait les renseignements suivants :

derigit pro *dirigit*. Valerio Flacco di M^s^. Fulvio Orsino.
detractare Livio di M^s^. Fulvio.
dammæ Marciale di M^s^. Fulvio, in Xeniis.
diligo ...et in v(etere) c(odice) Cæsaris, *Fulvii, olim meo*, semper « dilectus. »
dilectus Sic in v(etere) l(ibro) C. Cæsaris de bello civili, *qui liber meus fuit*, nunc habet Fulvius Ursinus.

De même qu'il lui avait donné un César, il a pu lui céder un manuscrit de Sidoine. Je ne pense pas du reste qu'à l'époque où Statius compilait ses notes sur l'orthographe, il eût encore connaissance de ce manuscrit.

D'un autre côté, à la mort d'Achille Statius, sa riche bibliothèque ne contenait plus de ms. de Sidoine. La *Vallicellana* en conserve le catalogue (coté P. 186), tel qu'il fut présenté au pape Paul V qui consentit, le 22 novembre 1605, à laisser sortir du Vatican tous les livres ou mss. portés sur ce catalogue : aucun Sidoine manuscrit n'y figure. C'est donc du vivant d'Ach. Statius, c'est-à-dire avant 1581, que le Vatic. 3421 est entré en la possession de Fulv. Orsini, lequel a dû le donner avec beaucoup d'autres à la Bibliothèque du Vatican.

Ainsi je crois avoir établi que le Vatic. 3421, de la fin du IX^e^ siècle, qui ne porte aucune autre marque d'origine que la signature de Fulvio Orsini, a appartenu peut-être à Pie Rodolphe de Carpi, mais sûrement à Latino, puis à Achille Statius, au moins en 1569 et 1571 ; puis à Fulvio Orsini et à la Bibliothèque du Vatican où il porte toujours le même numéro (2).

(1) Ces inscriptions ont été utilisées par MM. Henzen et de Rossi pour le tome VI du *Corpus Inscr. Lat.*

(2) Cela éclaire un peu la liste des « pharmaca et pharmacopolia » employés par Savaron. Trois mentions : 1° *Achillis Statii Schedæ;* 2° *Iosiæ Merceri liber cum mss... Putea. collatus;* 3° *Latini Latinii schedæ*, ne pouvaient fournir que des leçons, plus ou moins directement connues, du *Vatic.* 3421.

LEÇONS DU MANUSCRIT D'ACHILLE STATIUS

QUI PERMETTENT DE L'IDENTIFIER AVEC LE VATICANUS 3421

(Ed. Sirm. 1614)	ms. d'Ach. St. (d'après l'exemplaire de l'*Angelica*).	Vat. 3421.
Epist. VI, 1, p. 150, 6.	causa censurae. A.	cā censurae
151, 6.	arroganti tactu. A.	*sic.*
VI, 3, 153, 1.	nostræ A. emendatum, cum prius uestrae esset.	*sic.*
l. 16	testamentorium est : latent enim. A.	*sic.*
20	vitio *om.* A.	*sic.*
VI, 10, p. 159, 24.	id est A. additum.	id est *supra lineam.*
162, *penult.*	[eu face *prævidit*] < A. sed constat erasum. nam spatium lacunam facit.	prævidit *om.* avec un espace gratté de 8 lettres.
VII, 1, p. 164, 15.	tantum] < A. additum supra.	tantum *sup. lin.*
166, 18.	istinc] hinc A. supra, istinc, additum.	istinc *hinc*
VII, 2, p. 167, 5	quas] q̇s A, quas forte.	quis
168, 24.	annis] A. additum supra.	*sic.*
VII, 5, 173, 16	male suadens A.	male suadēs
22.	Hic sequitur Epistola Euphronio in cod. A. *Quandoquidem,* quæ est 8 .	*sic.*
VII, 7, p. 177, 18.	melior] *minus* était dans l'éd. de Pius, aucune variante signalée dans A. Le collationneur a seulement mis en marge : « mitior forte leg. »	minus

Epist. VII, 14-194, 16. quid secundum] quid quia secundum A.	*sic.*
195, *ult.* conclamati sunt... namque, sic raso spatio A.	*sic.*
197, 9. *devant* non piget] me A. additum supra.	*sic.*
Ibid. prandendum] prandium A.	*sic.*
Carm. 2, vs. 246, atrum. A. Erat antrum prius.	antrum
284 sparga fugaci A.	*sic.*
348 Vuandalus A. sic.	*sic.*
446 phari	*sic.*
457 sapro A. sic. Sabor Leg.	sapro
484 Fit socer.	*sic.*
4, vs. 9. secuto A. [Pius avait *sequuto*] sic semper.	*sic.*
12 Iussisti uictor, uictor ut. A.	*sic.*
5, vs. 20 conclusit. A. *sic.*	conclusit
20 recussa A.	*sic.*
40 solo A.	*sic.*
56 Ac sic orsa A.	*sic.*
91 caſuminat A. sic.	caſuminat
95 heia A.	*sic.*
108 contractibus A.	*sic.*
116 et uno] euunon A.	euunon.
180 suscipit A. [Pius avait *surripit.*]	suscipit
209 Arax uuaealis A.	*sic.*
212 cloio A sic ut cloio et doio significare possit.	cloio
260 cholc⊦us A. sic.	cholc⊦us
336 autholoisque A.	*sic.*
360 Gastari A.	Gastari [le U, d'après sa forme, a pu être pris pour un G].
374 Hretorumqz A sic.	*sic.*
423 didicit A. sic.	Didicit
522 adhustum sic. A.	*sic.*
563 susçipit A sic.	*sic.*
7, vs. 238 flesse feriri est A. sic.	flesse feriri est
296 defossa A sic.	defosse
436 Pallatiam. A. sic.	Pallatiã
525 Cottu vel coctu. utrumque enim legi potest. A.	*sic.*

(1) Le *l* barré.
(2) Le *l* et le *p* barrés.

Carm. 7, vs. 547 reformasse A.	*sic.*
546 Orbem ego sat potui... magistro A.	[même omission avec blanc].
9, vs. 62 Vecos minias. A. erasa s. tertia littera primi nominis.	ue/cos
95 Oethae A.	*sic.*
138 mĩa A. munia, nomina foris.	mĩa (*in marg.* nomina)
303 temptes A. sic semper.	*sic.*
11, vs. 64 Tactus] actus A. sed erasa prima nota.	actus[il me semble que la lettre grattée était F.]
80 Me] Te. A.	*sic.*
90 elia. A. erat prius Telia.	*sic.*
105 hoc (*Pius avait* hic) ho. A. sed hoc legend.	ho
121 lusit A. sic.	*sic.*
15, vs. 9 insidiata A. sic.	*sic.*
143 nomina uestit A. aliter nescit in marg.	*sic.*

J'ajoute encore que les suscriptions des livres, des lettres et des poésies sont partout d'accord dans le Vatic. 3421 et dans la collation qui se lit à la marge de l'exemplaire de l'Angelica.

E. CHATELAIN.

INSCRIPTIONS

LAISSÉES DANS UNE CARRIÈRE DE LA HAUTE MOSELLE

PAR DES LÉGIONS ROMAINES

J'avais annoncé, en 1867 (1), une étude des inscriptions romaines rencontrées dans les carrières; j'ai reconnu depuis qu'il y avait peu à ajouter au recueil de M. J. Freudenberg (2) et j'ai renoncé à mon projet. Si je consacre aujourd'hui quelques lignes aux monuments de Norroy-sous-Prény, village des bords de la Moselle (canton de Pont-à-Mousson), c'est surtout pour avoir l'occasion d'en donner une bonne reproduction graphique.

(1) *Coup d'œil général sur les légions romaines*, broch. in-4 (Introduction, p. 1).
(2) *Das Denkmal des Hercules Saxanus im Brohlthal*, brochure in-4, Bonn, 1862.

Herculi Saxsano vexillari(i) le(gionis) XXI Ra(pacis) et auxilia eorum cohortes V qui sunt sub L(ucio) Pompeio Secundo c(enturione) le(gionis) XXI v(otum) s(olvunt) l(ibentes) m(erito).

Cette inscription, dont le cadre, à queue d'aronde, mesure 70 centimètres de long et 50 de haut, était gravée sur la paroi verticale de l'une des anciennes carrières de Norroy. Découverte en 1827, elle a été détachée de la masse et transportée au musée de Nancy; objet d'un rapport de M. d'Allonville, alors préfet de la Meurthe (1), elle a été successivement étudiée depuis par plusieurs archéologues et, entre autres, par de Haldat (2), Freudenberg (3) et M. F.-R. Dupeux (4).

La XXI[e] légion *Rapax* fut levée à Rome par Auguste, dans les basses classes de la population, à la suite du désastre de Varus (5), et vint remplacer à Castra-Vetera une des trois légions détruites. Elle se trouvait chez les Ubiens, avec le reste de l'armée du bas Rhin, lorsqu'on apprit la mort d'Auguste; à cette nouvelle, elle s'insurgea et entraîna les autres légions à la révolte. Caecina et Germanicus,

(1) *Précis des travaux de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy,* 1829-1832, p. 197 et suiv.

(2) *Précis des travaux de la Société des sciences et arts de Nancy,* 1833-1834, p. 83 et suiv.

(3) *Das Denkmal des Hercules Saxanus im Brohlthal,* p. 12, n° 28.

(4) *Sur un autel consacré à Hercule Saxanus,* brochure in-8, Nancy, 1874, p. 2 et pl. I.

(5) Tacite, *Annales,* I, 31.

forcés de transiger, accordèrent aux révoltés un *donativum* et une réduction dans la durée du service. Rentrée à Castra-Vetera, la XXI[e] légion prit part à l'expédition de Germanicus dans la grande Germanie et s'y distingua. En 21, elle contribua, suivant toute apparence, à la répression de la révolte du Gaulois Sacrovir. Elle combattit, l'an 28, contre les Frisons, et, l'an 41, contre les Chauques; mais lorsque Corbulon se prépara à attaquer de nouveau ce dernier peuple, la XXI[e] *Rapax* se montra si indisciplinée que le légat fut obligé de l'envoyer sur le haut Rhin. Cette légion était à Vindonissa à la mort de Néron (1); partie tout entière, en 69, pour l'Italie avec Caecina, elle partagea les succès et les revers de Vitellius; mais, ayant fait à temps sa soumission aux Flaviens, elle ne subit pas le sort des légions du Rhin demeurées fidèles au parti vaincu. Elle revint donc en Germanie avec l'armée envoyée par Mucien contre Civilis, et prit part successivement à la bataille de Trèves et à celle de Castra-Vetera. On ne sait pas bien ce qu'elle devint après la défaite de Civilis et la ruine de l'empire gaulois. Elle paraît toutefois avoir conservé ses quartiers d'hiver sur le bas Rhin pendant les principats de Vespasien et de ses fils. Suivant le docteur Pfitzner (2), elle aurait fait partie, sous Trajan, de l'armée envoyée contre Décébale, et aurait disparu, en 101, dans le désastre de Tapes.

La *legio XXI[a] Rapax* a pu, par conséquent, fournir des détachements à l'exploitation des carrières de la Moselle, soit pendant son premier séjour aux camps des bords du Rhin, soit après être revenue sous Vespasien dans les confins germaniques; mais les caractères archaïques de l'inscription, la manière dont le mot *Saxsanus* est écrit, enfin la ressemblance de ses signes séparatifs avec ceux de l'épitaphe célèbre d'un centurion mort avec Varus, me portent à croire qu'elle est fort ancienne et date du premier séjour de la légion sur le Rhin.

Les cinq cohortes, dont les travailleurs servaient d'aides aux vexillaires de la XXI[e] légion (*auxilia eorum*) et obéissaient comme ces vexillaires au centurion Lucius Pompeius Secundus, faisaient évidemment partie des nombreuses cohortes qui entraient dans la composition de l'armée du Rhin, et qui, d'après Tacite, devaient fournir un nombre de combattants égal à celui même des légionnaires. On ne peut savoir quelles étaient ces cinq cohortes qui opéraient avec la XXI[e] légion dans les travaux de la guerre et dans ceux de la paix. Les textes et les monuments qui nous montrent les cohortes auxi-

(1) Pauly, *Real-Encyclopädie der classischen Alterthumswissenschaft*, Stuttgart, 1856, t. IV, p. 898.

(2) *Geschichte der römischen Kaiserlegionen*, Leipzig, 1881 : *Leg. XXI[a] Rapax*, p. 266-268.

liaires partageant, au premier siècle, les *hiberna* et les *aestiva* des légions massées dans l'est des Gaules, nous apprennent qu'elles se composaient principalement de Bataves, de Canninefates, de Nerviens, d'Ubiens, de Tongres et de Morins. On peut consulter à ce sujet l'étude du docteur Hartung (1).

Herculi Saxsano et imp(eratori) Vispasiano Aug(usto) et Tito imp(eratori) et Domitiano Caesari, M(arcus) Vibius Martialis c(enturio) leg(ionis) X Gem(inae) et commilitones vexilli leg(ionis) eiusd(em), qui sunt sub cura eius, v(otum) s(olvunt) l(ibentes) m(erito).

Autel en pierre mesurant environ 1 mètre de haut et présentant à son sommet, entre deux volutes, une *patella* pour les offrandes.

(1) *Roemische Auxiliar-Truppen am Rhein*, brochure in-4, Würzburg, 1870.

Exhumé à Norroy, en 1749, ce monument devait, sur l'ordre de Stanislas, être conduit à Nancy, mais « une personne qui voulait en faire sa cour au prince Charles de Lorraine, » gouverneur des Pays-Bas, le fit enlever la nuit et l'envoya à Bruxelles (1) où il est encore. C'est à l'amitié de M. Renier Chalon, membre de l'Académie royale de Belgique, que je dois le dessin au dixième que j'ai fait reproduire.

Le vœu de Marcus Vibius Martialis et des vexillaires de la X^e^ légion fut accompli entre l'année 71, où Titus reçut sa première salutation impériale, et l'année 79, où mourut Vespasien. Il a été souvent cité; M. Van Alpen (2) et de Haldat (3), lui ont consacré l'un et l'autre une dissertation; Orelli (4) l'a reproduit; Freudenberg, qui s'en est occupé le dernier, a cru devoir rétablir VESPASIANO au lieu de VISPASIANO.

La légion *X^a^ Gemina* fut tirée d'Espagne par Mucien et envoyée dans la basse Germanie avec l'armée formée pour Cerealis. Elle s'installa dans ses quartiers d'hiver en 71 et resta sur le Rhin jusque vers l'an 166. La paix qui suivit la défaite des Bataves par Cerealis avait permis de détacher de cette légion un centurion et des vexillaires pour diriger l'exploitation des carrières de Norroy-sous-Prény.

Les monuments laissés par la X^e^ légion dans les carrières de la Brohl, à une lieue d'Andernach, sont au nombre de sept ou huit, mais paraissent appartenir à une époque moins reculée que l'autel de Norroy.

(1) *Histoire de Metz* par les religieux bénédictins, t. I, p. 170.

(2) *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. VII, 1826, p. 53.

(3) *Précis des travaux de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy*, 1833-1834, p. 86.

(4) *Inscr. lat.*, n° 2008.

[illegible] *Publius Talpi-* [illegible] *legionis* [illegible]

Cet *ex-voto* a été découvert en 1721 dans les carrières de Norroy; il est, ainsi que le précédent, en calcaire emprunté à la carrière même, et non en marbre, comme l'avaient prétendu les Bénédictins auteurs de l'histoire de Metz; sa hauteur est d'environ 1 mètre. L'ornementation en est un peu lourde; la double volute qui le surmonte est imbriquée; la *patella* est large et profonde. La face droite du monument montre une épaisse massue.

L'autel élevé par Talpidius Clemens attira, comme le précédent, l'attention lorsqu'il fut mis au jour, et le duc Léopold le jugea digne d'être offert à Louis XV. Il est aujourd'hui au Musée national de Saint-Germain.

Un grand nombre d'auteurs, et parmi eux Dom Martin, Caylus, Montfaucon et Dom Calmet, ont parlé de ce monument; Dom Cajot (1), qui l'a étudié un des premiers, avait lu *Talpudius* au lieu de *Talpidius*, et faisait de ce centurion le préfet de la VIII[e] légion; M. Van Alpen (2) a maintenu *Talpudius;* Orelli (3) a reproduit ce texte avec une légère erreur dans la coupure des lignes; Freudenberg (4) l'a rectifié.

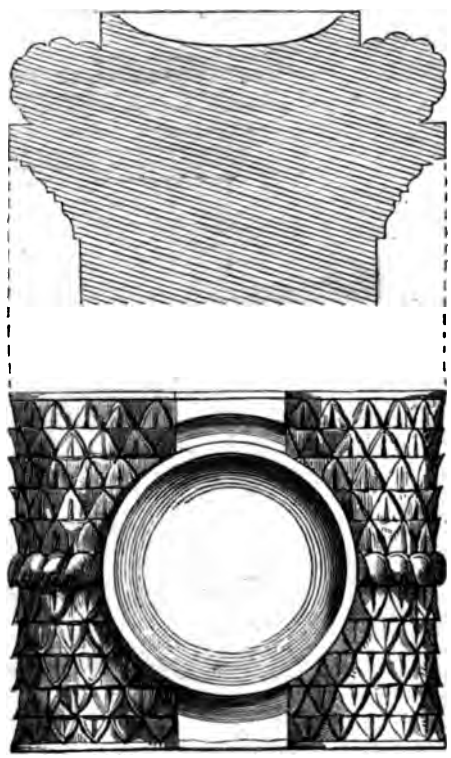

La *legio VIII[a] Augusta* est mentionnée par Dion Cassius (5), comme existant déjà l'an 5 de notre ère. L'an 23, elle figurait, parmi celles de Pannonie, dans l'énumération que Tibère fit, au Sénat, des forces de l'empire. Sous Vespasien, en 71, lorsque des troupes dévouées aux Flaviens remplacèrent les légions vitelliennes, elle vint en Gaule et y prit une position qui lui permit de tenir en respect les cités compromises dans les dernières révoltes; on trouve en effet des briques portant sa marque à Néris et dans la haute Bourgogne. Elle marcha ensuite contre Saturninus, insurgé à Vindonissa, et le vainquit. La VIII[e] *Augusta* s'installa alors définitivement dans la Germanie-Supérieure; elle tenait encore la droite de l'armée des confins au temps d'Alexandre Sévère (222-235). Je ne sais si les inscriptions ont permis de déterminer exactement l'époque où cette légion quitta les confins du Rhin; mais l'itinéraire d'Antonin nous la montre à la fin du IV[e] siècle dans la Mésie-Supérieure.

C'est donc au moins pendant un siècle et demi que la VIII[e] légion a pu prendre part aux travaux publics qui s'exécutaient dans l'est des

(1) *Antiquités de Metz*, in-8, 1760, p. 95.
(2) *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. VII, p. 55.
(3) *Inscr. lat.*, n° 2011.
(4) *Das Denkmal des Hercules Saxanus im Brohlthal*, p. 11.
(5) *Hist.*, livre LV, 23.

Gaules; mais la ressemblance des autels élevés à Norroy par cette légion et par la X^e^ permet de croire qu'ils appartiennent l'un et l'autre au temps des Flaviens.

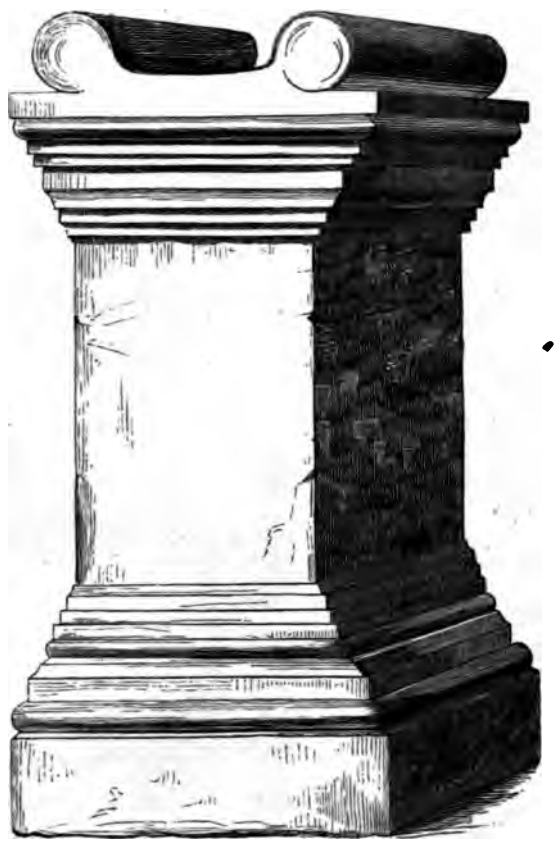

Je reproduis ici, également à l'échelle du dixième, un cippe muet qui se rapproche par ses formes de ceux qui précèdent. Il a été rencontré à Norroy, couché et garanti par des moellons rangés en dos d'âne, au pied même du plan vertical d'arrachement, sur lequel était tracée la dédicace de la *leg. XXI^a^ Rapax.*

Ce n'est pas la première fois qu'on trouve, déjà en place, des autels tout prêts à recevoir une inscription votive.

Dans les provinces armées, les légats confiaient aux troupes les grands travaux de construction ou mieux leur direction, car il est difficile de croire que les bras du pays n'aient pas été utilisés. Dans

les pays nouvellement conquis, c'est à l'armée qu'il appartenait de percer les grandes voies de communication. Les carrières, lorsqu'elles se trouvaient dans un gouvernement militaire, étaient exploitées par les légions et les cohortes auxiliaires; c'est ce que nous apprennent les nombreux monuments retrouvés dans la vallée de la Brohl, qui tombe perpendiculairement sur le Rhin à une lieue d'Andernach. Les riches gisements volcaniques de la Brohl ont fourni, pendant l'empire, avec les briqueteries installées sur place, les matériaux nécessaires aux besoins de la partie nord-ouest des Germanies cisrhénanes, où la pierre faisait défaut. Les carrières de Norroy n'avaient pas la même importance; car, si leur qualité est essentiellement bonne, le calcaire propre aux constructions abonde sur une grande partie des rives de la Moselle. Ces carrières ont été sans doute exploitées pour des travaux militaires justifiés par l'état du pays. On peut croire aussi qu'elles ont servi à des constructions d'un autre ordre dans quelque ville voisine, par exemple à Scarpone ou à Metz; on sait, en effet, que les légions exécutaient des travaux pour le compte des cités. Mais, dans l'un et l'autre cas, je suis porté à croire que la pierre de Norroy n'a été exploitée qu'au I^er^ siècle, c'est-à-dire à l'époque où le nord-est des Gaules, encore incomplètement soumis, demeurait suivant toute apparence rattaché au gouvernement militaire des confins rhénans.

Les inscriptions que je viens de rapporter mentionnent :

1° Les vexillaires d'une légion, la *XXI^a^ Rapax,* placés, avec cinq cohortes auxiliaires, sous (*sub*) un centurion de la légion, et accomplissant avec lui un vœu à Hercule Saxan.

2° Un centurion d'une légion, la *X^a^ Gemina,* associant les vexillaires (*commilitones vexilli*) sous sa surveillance (*qui sunt sub cura eius*) à l'accomplissement d'un vœu à Hercule Saxan, Vespasien, Titus et Domitien.

3° Un centurion de la *legio VIII^a^ Augusta,* élevant un monument à Jupiter et à Hercule Saxan, *cum militibus legionis eius.*

Les détachements de travailleurs avaient été envoyés, comme on le voit, sur la Moselle par des légions de l'armée des confins; ils avaient reçu, du moins d'après les deux premières inscriptions, un drapeau spécial, *vexillum,* et pris le nom de *vexillarii* ou de *commilitones vexilli.* Le *vexillum* était en général l'enseigne des détachements et des groupes de formation temporaire. Tacite nous montre, dans l'entrée triomphale des légions vitelliennes à Rome, d'abord les aigles de la XXI^e^ *Rapax* et des trois autres légions qui avaient quitté tout entières le Rhin, ensuite les *vexilla* des quatre autres. Les légions de Bretagne n'ayant fourni à Vitellius que moins de moitié de leur effectif, leurs détachements sont désignés par Tacite sous le nom de *vexillarii.* Des partis de

Germains qui servaient en Italie sont appelés *vexilla* (1). On qualifiait aussi de *vexillum* les *tirones* mis en marche pour rejoindre leur légion. *Vexillum* désignait alors le groupe lui-même; c'est ainsi qu'on disait au dernier siècle *une cornette de cavalerie*. Matériellement, le drapeau nommé *vexillum* devait varier suivant les circonstances, et certes celui qu'on donnait aux détachements envoyés à Norroy différait du *vexillum* qui s'élevait sur l'armée pour donner le signal de la bataille.

Les inscriptions de la Brohl (2) nous apprennent que les détachements étaient remplacés, dans les carrières, au bout d'un certain temps, et que parfois ils étaient fournis par une autre légion, sans que le centurion qui appartenait à la première fût déplacé. Ce centurion était une sorte d'officier du génie, auquel on pouvait fournir successivement des détachements de plusieurs légions ou de plusieurs cohortes. La forme *sub cura*, il est bon de le remarquer, convenait à des travailleurs placés temporairement sous la surveillance d'un chef technique.

Les autels de Norroy nous montrent les *vexillarii* faisant des vœux à *Iupiter optimus maximus*, dieu officiel de l'empire, aux empereurs eux-mêmes, et à *Hercules Saxanus*. Il est bon de dire quelques mots de ce dernier dieu, sur lequel on est loin d'être d'accord.

On a beaucoup écrit sur l'origine et le sens du surnom *Saxanus*. Les uns le tirent du germain, les autres du latin.

Le Dr Kern l'identifie avec le nom du dieu germain de la guerre, *Saxnôt*, anglo-saxon *Saxneát*, dont l'origine serait *sahs*, couteau, arme aiguë; il cite les noms d'homme *Saxani, Saxini*, dans une charte du comté de Zutphen, de l'année 828, et l'interjection *Ui Sáksn!* usitée dans le Haut-Palatinat pour exprimer une affirmation ou de l'étonnement (3). M. F.-R. Dupeux soutient la même thèse, et rapproche *Saxanus* de *saxa*, épée courte, mot d'origine germanique qui se trouve dans Ducange (4). J. Grimm avait aussi identifié Hercule *Saxanus* avec *Sahsnôt, Seaxneát;* mais il a abandonné cette opinion et a incliné à donner au mot *Saxanus* une origine toute romaine (5).

D'autres savants ont, comme Grimm, tiré *Saxanus* du latin *saxum*, sans toutefois s'être entendus sur la signification de ce dérivé. Les uns voient dans *Hercules Saxanus* le dieu des pierres de bornage et des routes empierrées; les autres y trouvent une allusion à différents mythes, tels que celui des colonnes, ou de la pluie de pierres, ou même du mur élevé contre le Strymon (6).

(1) Tacite, *Histoires*, I, 31.

(2) Cf. Freudenberg, ouvrage cité, *passim*.

(3) *Noms germaniques dans des inscriptions latines*, Revue celtique, t. II (1873-1875), p. 158-159).

(4) *Mémoires de la Société archéologique de Lorraine*, 3e série, t. VI (1878), p. 394 et s.

(5) *Deutsche Mythologie*, Göttingen, 1854, p. 338-339.

(6) Cf. Pauly, *Real-Encyclopädie*, t. VI, au mot SAXANUS.

Preller a aussi examiné la question et donné une origine latine au mot *Saxanus*. Se rappelant qu'Hercule était invoqué par les hommes voués aux plus rudes travaux, ce savant n'hésite pas à considérer *Hercules Saxanus* comme le dieu des ouvriers romains employés dans les carrières (1). Keysler, cité par Freudenberg (2), tire aussi le mot *Saxanus* de *saxum*, mais il motive cette dérivation par le fait que le sanctuaire d'Hercule à Tibur se trouvait sur un rocher; en outre, il rappelle que la Bonne Déesse recevait le surnom de *Subsaxana* parce que son temple était, comme nous l'apprend Ovide (3), dominé par un rocher. M. Foucart, dans un article consacré au temple de Tibur, rattache le nom de *Saxanus*, porté par le dieu, à la position de son sanctuaire construit sur des rochers (4).

Freudenberg tire aussi *Saxanus* de *saxum*, mais il pense que, si le culte d'Hercule Saxan était d'origine latine, il s'était compliqué, sur les bords du Rhin, d'éléments phéniciens venus par l'Espagne (5). Il s'appuie sur des enluminures qui représentent le soleil et la lune sur la paroi d'un des rochers de la Brohl, où une niche avait été pratiquée pour recevoir un autel consacré à Hercule. Ces emblèmes trahiraient, suivant lui, l'influence orientale.

Quant à moi, s'il m'est permis d'exprimer une opinion dans ce débat, je ferai remarquer qu'on ne voit pas comment *Saxanus* pourrait venir directement de *Saxnōt*, tandis qu'il se forme tout naturellement de *saxum* ou de *saxa*. Les partisans de l'origine germanique invoquent ce fait, que les monuments d'Hercule Saxan sont plus fréquents sur les bords du Rhin qu'ailleurs; mais il ne faut pas oublier que bien des carrières ont été comblées depuis l'antiquité et ne nous ont pas rendu les ex-voto qu'elles renferment; c'est même grâce à une circonstance particulière que la plupart des inscriptions publiées par Freudenberg ont été retrouvées. En effet, si les vastes carrières de la Brohl, comblées dans l'antiquité, ont été déblayées, c'est qu'on a dû le faire pour mettre au jour la pierre bleue, couche inférieure du gisement, à laquelle s'étaient arrêtés les Romains, et qui a été employée dans les temps modernes pour la confection du mortier. On sait d'ailleurs que le culte d'Hercule Saxan était pratiqué à Tibur en Italie (6), à Trente dans le Tyrol (7), et à Spitzhofen dans la Carinthie (8); en outre, si les souvenirs de ce dieu se rencontrent sur les bords du Rhin et sur ceux de la Moselle, c'est à des troupes romaines

(1) *Römische Mythologie*, Berlin, 1858, p. 656.
(2) *Das Denkmal des Hercules Saxanus im Brohlthal*, p. 10.
(3) *Fastes*, livre V, vers 149.
(4) *Revue archéologique*, 1863, t. I, p. 84.
(5) *Das Denkmal des Hercules Saxanus im Brohlthal*, p. 26, 27.
(6) Orelli, *Inscr. lat.*, n° 2006.
(7) *Corpus inscr. lat.*, t. V, n° 5013.
(8) Steiner, *Codex inscr. roman.*, t. IV, n° 4055.

qu'on les doit : en effet, si les légions du Rhin reçurent des Gaulois dans leurs rangs, même avant les basses époques, les officiers ne cessèrent qu'assez tard d'être exclusivement Romains. Le culte collectif des légions devait donc, du moins au temps où s'exploitaient les carrières de la Belgique, prendre ses dieux à Rome plutôt que dans les sanctuaires des pays conquis.

Enfin, en faisant venir *Saxanus* de *sahs,* glaive, on est conduit à considérer Hercule Saxan comme un dieu de la guerre ; or les monuments élevés à ce dieu par les légionnaires ou les hommes des cohortes auxiliaires se rencontrent, non dans les camps et là où s'accomplissent les exercices militaires, mais dans les carrières, où les auteurs du vœu servaient seulement comme hommes de profession ; il faudrait au moins, si l'on voulait absolument tirer *Saxanus* du germain *sahs,* voir dans ce dernier mot non le glaive des combats, mais le pic dont se servaient les travailleurs. D'ailleurs les inscriptions connues en l'honneur d'Hercule Saxan n'ont pas toutes pour auteurs des militaires, et l'on se demande pourquoi de simples travailleurs auraient invoqué le dieu de la guerre.

En résumé, je crois qu'il faut renoncer, malgré l'opinion récemment formulée par le savant M. Kern, à trouver à *Saxanus* une origine germanique. *Saxanus* vient plutôt de *saxum.* Mais faut-il admettre que cette étymologie se justifie par les récits mythiques rappelés dans l'*Encyclopédie* de Pauly? Ce n'est pas probable. Reste la question de savoir si Hercule, qui est le dieu des hommes attachés aux travaux pénibles, prenait le surnom de *Saxanus* quand ces travaux consistaient dans l'exploitation des carrières, ou si le dieu de la force s'appelait *Saxanus* parce que son temple à Tibur était sur un rocher, qu'une dédicace en son honneur se voyait à Spitzhofen sur la saillie d'un autre rocher, et que ses autels se trouvaient sur les étages pratiqués dans la pierre volcanique de la Brohl ou dans la masse calcaire de Norroy. Ces deux explications, entre lesquelles il est difficile de se prononcer, semblent d'ailleurs se confondre, puisque plusieurs inscriptions nous montrent explicitement que les autels d'Hercule Saxan et les dédicaces en son honneur étaient placés sur les rochers par ceux-là mêmes qui en ouvraient les flancs pour en tirer des matériaux de construction. Quoi qu'il en soit, et nonobstant les arguments insuffisants présentés par M. Freudenberg, le culte d'*Hercules Saxanus* doit être regardé, jusqu'à preuve du contraire, comme purement romain, qu'il soit pratiqué en Italie ou dans les provinces.

Paris.

P.-CHARLES ROBERT.

CHOROGRAPHIE ASTROLOGIQUE

On sait que l'astrologie est une application des méthodes géométriques à des données purement hypothétiques, créées de toutes pièces par l'imagination. La rigueur apparente avec laquelle elle enchaîne ses déductions lui a donné longtemps les allures d'une science et a caché à bien des esprits, qui traitaient de superstitions les autres procédés divinatoires, l'inanité absolue des postulats sur lesquels reposent ses calculs. Ces postulats dérivent tous de ce que l'on appelle en psychologie des *associations d'idées*. Ce sont des rapports établis, en dehors de toute démonstration possible, entre les astres (étoiles fixes et planètes) et les divers êtres vivants ou objets inanimés qui constituent le monde terrestre, rapports si efficaces et si infaillibles dans leur effet qu'il suffirait de les saisir tous à un moment donné pour en reconstituer, par une série de déductions, toutes les conséquences passées, présentes et futures. Les astrologues ont pu douter de l'exactitude de leurs calculs; ils avouaient même, ne fût-ce que pour excuser leurs erreurs, qu'ils étaient obligés dans tout problème de négliger un certain nombre d'éléments et de se contenter de solutions approchées, mais ils conservaient une foi entière aux associations d'idées érigées par eux en axiomes.

Parmi toutes ces associations d'idées, il n'en n'est sans doute pas une qui soit purement fortuite, au sens philosophique du mot, c'est-à-dire qui ne comporte aucune explication intelligible; mais, pour les examiner une à une et en chercher le lien, il faudrait étudier l'astrologie à son berceau, dans la Chaldée et en Égypte. La « mathématique » grecque est une science dépaysée, qui vient de loin et qui a perdu en route la clef de bon nombre de ses mystères. C'est d'elle cependant que je m'occuperai ici, en me contentant de noter, sans prétendre les expliquer, les rapports établis par elle entre les signes du Zodiaque et les diverses régions terrestres plus particulièrement soumises à leur action. Il s'agit de la répartition des influences astrales sur la

surface du monde connu des anciens. C'est ce que j'appelle, faute d'un mot plus précis, la *chorographie astrologique* (1). Cette contrefaçon de la géographie politique doit être une des dernières créations de l'astrologie antique, car elle suppose un effort fait pour grouper l'infinie variété des détails où se perd le calcul dans un certain nombre de cadres plus larges, qui soulagent la mémoire et permettent des supputations expéditives. De même que l'histoire n'arrive à saisir les caractères distinctifs et les mouvements d'ensemble des races qu'après s'être occupé longtemps des individus, des cités, des peuples considérés isolément, on peut dire que l'astrologie, en déclarant soumis à tel signe zodiacal tous les individus ou objets existant en une région, a prétendu dégager le sens général de toutes les observations faites ou à faire sur les produits de la région.

Il faut dire que les astrologues n'ont point songé à tracer des portraits ethnographiques (2) et à philosopher sur le caractère des nations. Toujours préoccupés de l'utile, ils ont imaginé ces divisions géographiques pour localiser l'effet de certains présages célestes applicables à des pays entiers, comme l'apparition des météores (comètes, bolides, foudres même), et surtout les *éclipses*. En dehors de ces cas particuliers, les théories chorographiques étaient plutôt propres à leur créer des embarras. Ils donnaient prise par là à l'objection si souvent reproduite par leurs adversaires, qui leur demandaient pourquoi la destinée de gens soumis aux mêmes influences astrales était parfois si différente. Sans doute, ils n'étaient pas à court de raisons pour expliquer qu'il n'y a jamais deux thèmes de géniture parfaitement semblables ; mais il était au moins inutile d'affaiblir l'argumentation en introduisant dans la destinée de tous les habitants d'un pays un élément identique.

C'est donc uniquement pour obtenir, sans autre calcul, l'adresse des prodiges observés dans les divers signes du Zodiaque, qu'ils ont mis ces signes en rapport avec des surfaces plus ou moins étendues de notre monde terrestre. Ptolémée le dit expressément : καὶ γὰρ τὰς γινομένας ἐκλειπτικὰς συζυγίας ☉ καὶ ☽, καὶ μάλιστα τὰς εὐαισθητοτέρας ἐπισκεψόμεθα, τόν τε ἐκλειπτικὸν τοῦ ζωδιακοῦ τόπον, καὶ τὰς τῶν κατὰ τὰ τρίγωνα συνοικειουμένων χώρας... ἐφ' ὅσων δ'αὖ χωρῶν ἢ πόλεων εὑρίσκωμεν τὴν προκειμένην συνοικείωσιν, περὶ ταύτας μὲν, ὡς ἐπίπολυ

(1) On ne peut guère appeler *géographie* astrologique des divisions parcellaires qui, comme on le verra plus loin, s'introduisent aussi dans les constellations zodiacales.

(2) On trouve ces portraits esquissés à la hâte par Ptolémée (*Quadrip.* II, 3), mais comme preuves à l'appui de la division régionale. Le but de l'auteur n'est pas d'analyser, d'après les propriétés connues des astres, les qualités et défauts des divers peuples, mais de démontrer par ces qualités et défauts que la répartition des influences astrales est judicieusement faite.

ἐπινοητέον ἔσεσθαί τι σύμπτωμα, μάλιστα δὲ περὶ τὰς πρὸς αὐτὸ τὸ τῆς ἐκλείψεως δωδεκατημόριον λόγον ἐχούσας, καὶ ἐν ὅσαις αὐτῶν ὑπὲρ γῆν οὖσα ἡ ἔκλειψις φαίνεται (1). Nous possédons encore un tableau abrégé des adresses ainsi obtenues pour les présages tirés des éclipses (2), tableau qui nous servira à fixer un des nombreux systèmes de chorographie astrologique. Les astrologues arrivèrent même par ce moyen à localiser l'effet de prodiges autres que les prodiges célestes, des tremblements de terre, par exemple. Jean de Lydie a compilé, soi-disant d'après des auteurs qui avaient puisé eux-mêmes dans les livres sacrés de l'Étrurie, une sorte de calendrier, où la région menacée par les fléaux dont un tremblement de terre est l'annonce est désignée par la position du soleil par rapport aux signes du Zodiaque (3), ces signes représentant les contrées soumises à leur patronage.

On voit quel parti tiraient de la répartition des influences sidérales sur le sol les astrologues qui, fidèles aux traditions de leur art, cherchaient à lire au ciel l'avenir. Il nous reste à savoir comment ils ont procédé à cette répartition.

Un premier coup d'œil jeté sur les textes dont nous disposons suffit pour montrer que nous avons affaire ici, non pas à un système, mais à une quantité de systèmes disparates (4) : en y regardant de plus près, on s'aperçoit que chacun d'eux n'est pas ordonné d'après une idée maîtresse, mais que les rapports établis entre les signes zodiacaux et les régions reposent sur des associations d'idées extrêmement diverses, dont la plupart nous échappent, si bien qu'on est tenté d'y voir l'œuvre du caprice et presque du hasard. Je n'ai pas l'intention de me mettre à la recherche des liens ténus qui rattachent les diverses parties de ces bizarres canevas géographiques : ce serait une œuvre de longue haleine, aussi laborieuse que stérile. Je me borne à mettre les pièces sous les yeux de ceux qui seraient tentés de déchiffrer ces énigmes, en commençant par les tableaux les plus simples.

On peut faire abstraction dans ce classement de la date des écrits qui contiennent les renseignements utilisés. Les auteurs les plus récents peuvent s'en tenir ou revenir à des traditions plus anciennes, et il est inutile de compliquer notre exposé de discussions chronologiques.

(1) Ptolem. *Quadripart.* II, 5. Si l'on veut préciser davantage et désigner une ville en particulier, il faut considérer τίνες τῶν πολέων, ἤτοι ἐκ τῆς κατὰ τὴν κτίσιν ὡροσκοπίας καὶ φωσφορίας, ἢ ἐκ τῶν τότε ἡγεμονούντων μεσουρανήσεως, συμπάθειαν ἔχουσι πρὸς τὸ τῆς ἐκλείψεως δωδεκατημόριον (*ibid.*).

(2) Περὶ τῶν ἐν ταῖς ἐκλείψεσι σημείων (*Anecd. astrolog.* ed. A. Ludwich, p. 122-125).

(3) Io. Lyd., *Ostent.* § 53-58.

(4) Le rapprochement des divers systèmes, objet du présent travail, a déjà été fait dans un manuel ancien dont il nous reste un fragment (Αἱ χῶραι συνοικειούμεναι τοῖς ιϐ' ζῳδίοις (*Anecd. astrolog.* ed. A. Ludwich, p. 112-119).

Voici la répartition adoptée par Paul d'Alexandrie, qui écrivait vers l'an 378 de notre ère (1).

♈ Bélier. . .	*Perse.*	♎ Balance. .	*Libye et Cyrénaïque.*
♉ Taureau. .	*Babylonie.*	♏ Scorpion. .	*Italie.*
♊ Gémeaux..	*Cappadoce.*	♐ Sagittaire.	*Cilicie et Crète.*
♋ Cancer. . .	*Arménie.*	♑ Capricorne	*Syrie.*
♌ Lion. . . .	*Asie.*	♒ Verseau. .	*Égypte.*
♍ Vierge. . .	*Hellade et Ionie.*	♓ Poissons. .	*Mer Érythrée. Inde.*

Dorothée de Sidon, qui passe généralement pour représenter la tradition chaldéenne, par opposition à la méthode plus méticuleuse des Égyptiens, donne les rapprochements suivants :

♈	*Babylonie. — Arabie.*	♎	*Cyrène. — Italie.*
♉	*Médie. — Arabie. — Égypte.*	♏	*Carthage. — Libye Ammoniaque. — Sicile.*
♊	*Cappadoce. — Perrhébie. — Phénicie.*	♐	*Gaule. — Crète. — [Cimmérie].*
♋	*Thrace. — Éthiopie.*	♑	*Cimmérie.*
♌	*Hellade. — Phrygie. — Pont.*	♒	. . . . .
♍	*Rhodes. — Cyclades. — Péloponnèse (Arcadie, Laconie, Achaïe) * Océan.*	♓	. . . . .

(1) Paulus Alex., Εἰσαγωγὴ εἰς τὴν ἀποτελεσματικήν (ed. A. Schatton, Wittemb. 1586). Cf. Περὶ οἰκοδεσποτίας (Ruelle, *Arch. des miss. scient.*, 1875, p. 556). — *Anecd.*

Ce tableau (1) est plus chargé que le précédent, et l'on y voit déjà l'usage, si familier à d'autres, de distinguer dans une même région plusieurs parties.

Manilius, qu'on pourrait appeler, — pour la conviction, sinon pour le talent, — le Lucrèce de l'astrologie, expose le système suivant (2) :

♈	*Hellespont et Propontide. — Syrie. — Perse. — Égypte.*	♎	*Italie.*
♉	*Scythie. — Asie. — Arabie.*	♏	*Carthage. — Libye. — Cyrénaïque. — Sardaigne. — Méditerranée.*
♊	*Pont-Euxin.*	♐	*Crète. — Sicile.*
♋	*Inde. — Éthiopie.*	♑	*Espagne. — Gaule. — Germanie.*
♌	*Phrygie. — Bithynie. — Cappadoce. — Arménie. — Macédoine.*	♒	*Phénicie. — Cilicie. — Égypte.*
♍	*Rhodes. — Carie. — Doride. Ionie. — Arcadie.*	♓	*Chaldée. — Mésopotamie. — Suse. — Parthie.*

Les explications incomplètes et hésitantes que Manilius joint à son énumération témoignent chez lui d'un louable désir de com-

astrolog., ed. Ludwich (p. 112-119). L'attribution de la Syrie au Capricorne était chose connue et acceptée dans le pays au temps d'Auguste, car on trouve à cette époque le signe du Capricorne, concurremment avec ceux du Bélier (système de Manilius) et du Scorpion (système de Ptolémée), sur les monnaies de la région (Eckhel, *Doctr., numm.* III, p. 285).

(1) *Anecd. astrol.* ed. Ludwich, *ibid.* Le petit écrit intitulé Περὶ τῶν ἐν ταῖς ἐκλείψεσι σημείων (*Anecd. astrol.* p. 122-124) établit çà et là quelques correspondances empruntées à d'autres systèmes très préoccupés de l'Égypte :

♊ *Libye. — Cilicie.* ♋ *Inde. — Syrie. — Égypte.*	♎ *Libye. — Cilicie. — Italie. — Phénicie et pays du Couchant.* ♏ *Libye. — Éthiopie.* ♐ *Asie. — Égypte.*	♑ *Égypte.* ♒ *Égypte.* ♓ *Égypte. — Syrie.*

(2) Manil., *Astronom.* IV, 742-805. Ce système suit à peu près l'ordre naturel, en passant d'une contrée à une contrée contiguë.

prendre. Mais le poète a plus de zèle que de science, et il reste toujours, quoi qu'il fasse, un néophyte.

Ptolémée est, au contraire, un maître dont la parole a souvent fait loi après lui. Familiarisé de bonne heure avec les méthodes scientifiques, il a l'ambition d'introduire dans la répartition des influences célestes un ordre intelligible. Il partage d'abord la surface de la terre en quatre parties symétriques, dont chacune est soumise à un des quatre trigones zodiacaux et aux planètes qui y ont élu domicile (1). L'Europe est sous la domination de ♈ ♌ ♐ ; l'Afrique occidentale ou Libye sous ♋ ♏ ♓ ; l'Asie méridionale, jusqu'à la latitude du golfe d'Issus, sous ♉ ♍ ♑ ; l'Asie du nord ou Scythie sous ♊ ♎ ♒. Il semble qu'il n'y ait plus qu'à partager chacun de ces quadrants en trois sections pour loger les influences zodiacales. Mais, par une exception singulière dont Ptolémée n'est sans doute point l'inventeur, toutes les régions centrales, c'est-à-dire les plus connues et les plus intéressantes, passent de leur quadrant dans celui que comprend l'angle opposé, du N.-O. au S.-E., du S.-O. au N.-E. et réciproquement : si bien que la règle posée en commençant ne vaut que pour les contrées placées aux confins de l'univers (2). Cependant le tableau de Ptolémée n'est plus l'image du désordre : il relève jusqu'à un certain point de la géométrie. Dans l'intérieur du domaine adjugé à chacun des signes zodiacaux, il y a des domiciles planétaires déterminés par la conformité des tempéraments ethnologiques avec le caractère connu des planètes.

(1) Les quatre trigones zodiacaux sont (Ptolem., *Quadrip.* II, 3. Doroth., Περὶ τριγώνων fr. Kœchly, p. 116) :

1° Trigone Borrolibyque (N.-O.), dominant l'Europe.	♈ ♌ ♐	habité par ☉ ♃ ♂
2° Trigone Notapéliotique (S.-E.), dominant l'Asie Majeure.	♉ ♍ ♑	habité par ♀ [☽] ♄ ☿
3° Trigone Borrapéliotique (N.-E.), dominant la Scythie.	♊ ♎ ♒	habité par ♄ ☿ ♃
4° Trigone Notolibyque (S.-O.), dominant l'Afrique.	♋ ♏ ♓	habité par ♀ ♂ ☽

Quelques variantes, relativement aux domiciles des planètes οἰκοδεσπόται, dans Firmicus Maternus (*Mathes.* II, 11).

(2) Ainsi la région centrale du trigone Borrolibyque (Thrace, Macédoine, Illyrie, Hellade, Achaïe, Crète, Cyclades, littoral d'Asie Mineure, Cypre) passe au trigone Notapéliotique, en échange d'une portion correspondante de celui-ci (Cœlé-Syrie, Idumée, Judée, Phénicie, Chaldée, Orchinie, Arabie-Heureuse) : de même, le trigone Borrapéliotique cède la Bithynie, Phrygie, Colchide, Syrie et Comagène, Lydie, Cilicie, au trigone Notolibyque, en échange de la Cyrénaïque, Égypte, Thébaïde, Marmarique, Oasis, Troglodytique, Arabie, Phazanie, Éthiopie moyenne. Grâce à ce système, la psychologie des peuples soumis à l'inversion devient plus variée, chaque contrée acquérant le tempérament du quadrant où elle passe sans perdre tout à fait celui du quadrant qu'elle quitte.

Voici les divisions tracées sur la carte de la terre par Ptolémée (1) :

♈	♂	*Bretagne. Gaule chevelue. Bastarnie. Germanie. *Cœlé-Syrie. *Judée. *Idumée. *Palestine.*	♎	♀	*Bactriane. Caspicie. Sérique. *Thébaïde. *Oasis. *Troglodytique.*
♉	♀	**Cyclades. *Cypre. *Asie Mineure* (littoral). *Parthie. Médie. Perse.*	♏	♂	**Syrie. *Comagène. *Cappadoce. Metagonitide. Maurétanie. Gétulie.*
♊	☿	*Hyrcanie. Arménie. Matiane* (?) **Cyrénaïque. *Marmarique. *Basse-Égypte.*	♐	♃	*Tyrrhénie. Celtique. Espagne. *Arabie Heureuse.*
♋	☽	**Phrygie. *Bithynie. *Colchide. Numidie. Carthage. Afrique.*	♑	♄	**Macédoine. *Thrace. * Illyrie. Inde. Ariane. Gédrosie.*
♌	☉	*Italie. Gaule à toge. Apulie. Sicile. *Phénicie. *Chaldée. *Orchinie.*	♒	♄	*Sauromatie. Oxiane. Sogdiane. *Arabie. *Azanie. *Éthiopie moyenne.*
♍	☿	**Hellade. *Achaïe. *Crète. Babylone. Mésopotamie. Assyrie.*	♓	♃	**Lydie. *Cilicie. *Pamphylie. Phazanie. Nasamonitide. Garamantique.*

Le tableau de Ptolémée est un chef-d'œuvre de psychologie combinée avec la géométrie.

Le docte astrologue a évidemment écarté de parti pris le système de sectionnement à outrance pratiqué par les Égyptiens, et qui consiste à distinguer dans chaque signe zodiacal diverses parties, correspondant sur terre à des régions différentes.

Il nous est resté quelques fragments de tableaux dressés d'après la méthode égyptienne, et on ne lit pas sans étonnement parmi les auteurs cités le nom d'Hipparque (2), à côté des noms ignorés de Dapsos de Thèbes et de Valens.

(1) Ptolem., *Quadrip.* II, 4, ed. F. Junctinus, (in *Specul. Astrol.* t. I). *Anecdot. Astrol.* ed. Ludwich, p. 112-119. Io. Lyd. *Ostent.* § 21-26 (système de Ptolémée, appliqué aux foudres et tonnerres), § 55-58 (système de Ptolémée, — soi-disant issu des révélations de Tagès, — appliqué aux tremblements de terre), § 71 (reproduction pure et simple du canon de Ptolémée). Les noms marqués d'une astérisque dans le tableau de Ptolémée désignent les contrées moyennes qui ont passé de leur quadrant dans le quadrant opposé.

(2) *Anecd. astrol.* ed. Ludwich, p. 117.

Voici les débris du système de Dapsos (ou Odapsos), auquel on peut adjoindre sans scrupule les indications anonymes mentionnées sous la rubrique Αἰγύπτιοι ou simplement ἄλλοι, voire τινές. Il faut, pour le comprendre, supposer les figures traditionnelles dessinées sur le contour du Zodiaque.

♈ (1)
- Épaule gauche. — *Babylonie.*
- Épaule droite. — *Thrace.*
- Poitrine. — *Arménie.*
- Flancs. — *Arabie occidentale.*
- Échine et ventre. — *Perse. Cappadoce. Mésopotamie. Syrie. Mer Érythrée.*

♉ (2)
- Cornes. — *Médie.*
- Côté droit. — *Scythie.*
- Côté gauche. — *Arménie.*
- Haut du cou. — *Cypre.*

♊ (3)
- Jumeau N.
  - Pieds. — *Béotie.*
  - Main. — *Thrace.*
  - Dos. — *Galatie.*
- Jumeau S.
  - Derrière. — *Pont.*
  - Dos. — *Cilicie.*
  - Omoplate. — *Phénicie.*
  - Aigrette. — *Inde.*

♋
- Partie antérieure. — *Bactriane.*
- Partie gauche. — *Scythie. Acarnanie. Hellespont. Mer de Libye. Bretagne. Thulé.*
- Pattes. — *Arménie. Cappadoce. Rhodes. Cos. Iles Éoliennes.*
- Partie médiane. — *Asie.*
- Partie droite. — *Lydie. Hellespont.*

♌ (4)
- Tête. — *Propontide.*
- Poitrine. — *Hellade.*
- Ventre. — *Macédoine.*
- Queue. — *Phrygie.*

♍ (5)
- Dos. — *Ionie.*
- Partie moyenne gauche. — [*Rhodes*]. *Péloponnèse.*
- Robe, à gauche. — *Arcadie. Cyrène.*
- Main droite. — *Doride.*
- Main gauche. — *Sicile.*
- Épi. — *Perse.*

♎
- Visage. — *Italie.*
- Milieu. — *Arabie. Égypte. Éthiopie. Carthage.*
- Côté du dos. — *Libye. Cyrénaïque.*
- Droite. — *Sparte. Libye. Montagne de Smyrne.*
- Tête. — *Tyr. Ile de Thrace* (?).
- Poitrine. — *Cilicie.*
- Ventre. — *Sinope.*

♏ (6)
- [Partie antérieure. — *Italie* voy. ♎]
- Partie moyenne. — *Ibérie.*
- Face. — *Rome. Bastarnie.*

(1) ὡς δὲ Αἰγύπτιοι (*ibid.*, p. 113).
(2) ὡς δέ τινες (*ibid.*, p. 113).
(3) ὡς δὲ Αἰγύπτιοι (*ibid.*, p. 114).
(4) ὡς δὲ ἄλλοι (*ibid.*, p. 115).
(5) ὡς δὲ ἄλλοι (*ibid.*, p. 116).
(6) ὡς δὲ ἄλλοι (*ibid.*, p. 116).

♈	Partie antérieure. — *Crète.* Gauche. — *Sicile.* Droite — *Cypre. Mer Érythrée.* Pieds de derrière. — *Oxiane. Tyrrhénie.* Échine. — *Caspanie* (?). *Bords de l'Euphrate.* Queue. — *Mésopotamie. Territoire de Carthage. Mer de Libye.* Tête. — *Italie et golfe Adriatique.* Poitrine. — *Syrie.* Carquois. — *Mer Atlantique.* Ventre. — *Triballes. Bactriane. Sicile.* Pieds de devant. — *Égypte.*	♒ (2)	Poitrine et main gauche. — *Syrie.* Poitrine et main droite. — *Euphrate et Tigre.* Urne. — *Tanais et fleuves coulant vers le S. et l'O.*
♉ (1)	Flancs. — *Mer Égée. Corinthe.* Ceinture. — *Sicyone.* Dos. — *Méditerranée.* Queue. — *Ibérie.* Tête. — *Mer Tyrrhénienne.* Ventre. — *Égypte moyenne. Syrie. Carie.*	♓	Partie antérieure. — *Tigre et Euphrate.* Partie moyenne. — *Syrie. Mer Érythrée. Inde. Perse centrale.* Dos. — *Mer d'Arabie. Borysthène.* Ligature du poisson N. — *Thrace.* Ligature du poisson S. — *Asie. Sardaigne.*

L'auteur, ou les auteurs de cet étonnant travail se sont à coup sûr peu souciés de la géométrie. Ils ont établi les rapports précités sur toute espèce d'associations d'idées, et, dans le nombre, il me semble voir se glisser l'allusion sarcastique. Il eût été assez spirituel, de la part d'un sujet des Ptolémées, de comparer la Macédoine au *ventre* du Lion dont l'Hellade est le *cœur*.

Le système attribué à Valens (3), encore un inconnu déguisé peut-être sous un pseudonyme, n'est pas moins merveilleux : il ne diffère de celui-ci que par des assimilations autres, mais non par la méthode. Comme Dapsos, Valens semble d'abord suivre une marche graduelle en partant de Babylone — qui, pour les savants orientaux, est la première des villes et revient au premier des signes — : puis,

(1) ὡς δὲ ἄλλοι (*ibid.*, p. 118).

(2) La mention est simplement κατὰ μέρος. On peut croire que cet article n'entre pas dans le canon d'Odapsos, car, aux *Poissons*, la mention κατὰ μέρος indique une répartition différente de celle attribuée à cet auteur.

(3) *Anecd. astrol.* ed. Ludwich, p. 113-115.

la fantaisie se donne libre carrière, et l'on voit groupées ensemble la Germanie et l'Inde, la Bactriane et Thulé.

♈ Partie antérieure. — *Babylonie.* Tête. — *Elymaïde.* Droite. — *Perse.* Gauche. — *Cœlé-Syrie.* Courbe du cou. — *Babylonie.* Poitrine. *Arménie.* Épaules. — *Thrace.* Ventre. — *Cappadoce. Suse. Mer Erythrée. Mer Rhypara (?)* Partie postérieure. — *Égypte. Océan Persique.*	♋ Partie antérieure. — *Bactriane.* Gauche. — *Zacynthe. Acarnanie.* Partie postérieure. — *Éthiopie. Schine (?).* Tête. — *Palus Mœotide. Mer Erythrée. Mer d'Hyrcanie. Hellespont. Mer de Libye. Bretagne. Thulé.* Pattes. — *Arménie. — Cappadoce. — Arados. — Cos.* Bouche. — *Troglodytie. Lydie. Ionie. Hellespont.*
♉ Tête. — *Médie.* Poitrine. — *Babylonie.* Droite. — *Scythie.* Haut du cou. — *Cypre.* Gauche. — *Arabie.* Épaules. — *Perse. Caucase.* Croupe. — *Éthiopie.* Face. — *Elymaïde.* Cornes. — *Carthage.* Partie moyenne. — *Arménie. Inde. Germanie.*	♌ Tête. — *Régions autour de la Celtique.* Partie antérieure. — *Bithynie.* Droite. — *Macédoine.* Gauche. — *Propontide.* Pieds. — *Galatie.* Ventre. — *Celtique. Thrace.* Flancs. — *Phénicie. Adriatique. Libye.* Partie moyenne. — *Phrygie. Syrie.* Queue. — *Pessinonte.*
♊ Partie antérieure. — *Inde. Celtique.* Poitrine. — *Cilicie. Galatie. Thrace. Béotie.* Partie moyenne. — *Égypte. Libye. Rome. Arabie. Syrie.*	Les autres signes (♍ ♎ ♏ ♐ ♑ ♒ ♓) manquent.

Ces divers systèmes trouvent leur confirmation dans certains types de monnaies appartenant aux diverses régions, et un examen attentif de ces monnaies pourrait fournir un modeste appoint à la «symbolique» en question (1).

(1) Je ne puis que renvoyer pour le moment au mémoire de Barthélemy, *Remarques sur quelques médailles de l'empereur Antonin frappées en Égypte* (Mém. de l'Acad. des Inscr. et B.-L. XLI [1780], p. 501-522, utilisé et cité par Eckhel, *Doctr. Numm.* III, p. 284-285). Dix monnaies égyptiennes reproduisent autant d'associations de planètes et de signes empruntées au système de Ptolémée. On trouve de

Les arcanes précédemment exposés suffiraient à occuper longtemps les déchiffreurs d'énigmes, car chaque ligne est un problème. Pour avoir quelque chance de rétablir les associations d'idées cachées sous ces rapprochements, il faudrait mettre en jeu tout l'appareil d'une érudition consommée. A part le canon de Ptolémée, qui porte jusqu'à un certain point son explication avec lui, tous les systèmes procèdent par allusion à quelque particularité ou rapport de détail entre les habitants, animaux, végétaux, produits, configuration d'un pays, et les qualités astrologiques d'un signe, sa figure, l'histoire légendaire de cette figure symbolique, les influences planétaires et stellaires qu'il recèle dans ses diverses parties, les associations qu'il contracte avec d'autres signes..... etc. Enfin, il faudrait encore se résigner à l'avance à ne tirer d'un immense effort qu'un médiocre résultat.

Cependant, la géographie ancienne y trouverait çà et là quelques indications utilisables, et l'histoire y apprendrait peut-être de quelle façon on appréciait dans le monde gréco-romain le caractère des divers peuples, quel était le trait caractéristique noté dans chaque région. Des renseignements aussi sommaires, et aussi mal établis, n'ajouteraient pas grand'chose à la connaissance que nous avons de l'antiquité, mais l'histoire ne dédaigne rien.

plus ♏ et ♑ sur les monnaies de la Comagène et de Zeugma; ♈ sur celles de Cyrrhos et d'Antioche; ♎ sur celles de Palmyre et du Pont; ♐ sur celles de Rhesane et de Singarie; ♌ sur celles de Milet; enfin ♀ sur celles des Locriens (Opontiens et Ozoles).

A. BOUCHÉ-LECLERCQ.

EMENDATIONES ANNAEANAE

I

IN LIBROS NATURALIUM QUAESTIONUM

Inter omnes, qui nostris temporibus his Senecae libris emendandis operam dederunt, codicem Berolinensem E, quamuis saeculi demum XIII esse dicatur, longe optimum esse constat ex iis certe, qui diligentius collati sunt, eiusque uestigia, quantum fieri possit, in textu uerborum constituendo premenda esse. Hoc praeter ceteros tenuit Bruno Larisch, qui quattuor scriptiunculis multa de his libris bene disputauit nec paucos locos librorum maxime primi et secundi recte emendauit. Uellem hos omnes libros iusto apparatu critico instructos edidisset, uellem certe plura de Berolinensis aliorumque codicum scripturis, quas diligenter enotatas habere uidetur, nobiscum communicasset; nunc in iis, quae infra scribam, Fickerti apparatu non optimo uti coactus sum. Sed sic quoque me non pauca in meliorem formam redegisse puto maxime ita, ut ex iis, quae de codice E Fickertus rettulit, ueriorem scripturam elicerem; praeter haec etiam alia, quae in omnibus codicibus corrupta me coniectura emendasse credo, adferam; multa, quae uel ante me ab aliis eodem modo correcta erant (ut maxime a Larischio in libris I et II) uel incertiora uel minoris momenti sunt, consulto praetereo.

I, 6, 3 (ed. Haasianae). Quaeritur, utrum arcus solis imago sit speculari ratione effecta, an eo oriatur, quod nubes coloretur; illam sententiam Seneca ipse probat et defendit (5, 13), sed solito more fictum aduersarium sibi obloquentem inducit. Huic interlocutori Haasius recte ea uerba tribuit, quae § 2 initio leguntur: « Quare tamen, si imago solis est arcus, longe ipso sole maior apparet? » Sed num ea quoque, quae § 3 continentur, eidem recte dedit? Nonne luce clarius est haec uerba: « Illud dic mihi, quare in orbem eat facies, nisi orbi redditur? » et quae proxime sequuntur, nisi ab eo dici non posse, qui ipse priorem illam sententiam probet? Ergo haec ipsius Senecae su[illegible] non aduersarii; quod cum ita sit, necessario sequitur, ut etiam [illegible]

inde a uerbis : « Denique inter me teque conuenit » usque ad finem § 4 leguntur, ipsius Senecae sint. Scilicet postquam ad illam aduersarii objectionem breuiter respondit, duo noua argumenta profert, quibus sententiam suam firmari putat; alterum ex arcus facie in orbem eunte ductum est, quod uerbis : « Illud dic mihi... ut et detur forma » continetur, alterum, quod ceteris uerbis tractatur, ex eo, quod color arcus subito oritur, subito desinit; hoc enim ab iis explicari non posse, qui nubem colorari uideri uelint atque ita arcum fieri. His expositis additaque conclusione, quae uerbis : « Non est *ergo* propria cet » continetur (nam sic uere Larisch e codd. scripsit), initio § 5 aduersarium rursus eandem obiectionem, quam iam semel proposuerat, denuo proferentem facit, ad quam deinde alio modo ipse respondet. Haec igitur totius disputationis ratio est; sed in altero illo argumento, quod commemoraui, mendum resident. Nam postquam dixit : « Denique inter me teque conuenit colores illos, quibus caeli regio depingitur (sic E), a sole esse » addiditque, quod inter se et aduersarium non conueniat, cum ille colorem esse contendat, ipse uero uideri tantum, in hac quidem quaestione nullius esse momenti (nam « siue color est, siue uidetur, utique a sole est ») — his, inquam, prolatis sic pergit : « Tu non expedies, quare color ille subito desinat » ; in quibus sententiarum nexum intolerabiliter abrumpi apparet. Sed in E pro *non* scribitur *tñ*, i. e. *tamen;* et negatio quidem plane necessaria est, sed non minus necessaria ea particula, quam E praebet. Uidelicet in archetypo *ñ* post *tñ* exciderat; archetypi scripturam E fideliter seruauit, alii librarii *ñ* pro *tñ* substituerunt. Sic igitur sine dubio scribendum est : « qui siue est, siue uidetur, a sole est. Tu *tamen non* expedies, quare color ille subito desinat, cum omnes fulgores paulatim discutiantur; pro me est et repentina eius facies et repentinus interitus ». — § 5 quod scribitur : « poma formosiora quam sunt uidentur, si innatant uitro », ut per se uerum sit, de quo non iudico, tamen ab hac disputatione prorsus alienum est, qua ostenditur omnia per aquam uidentibus esse maiora; Seneca hic quoque, certe quod ad sententiam adtinet, idem scribere debuit, quod supra cap. 3, 9 scripsit, sed, ni fallor, *carnosiora* posuit, quo adiectiuo in simili re Plinium aliquotiens usum esse lexica ostendunt.

I, 13, 2. « Longe autem posita (nubes) radios non remittit nec imaginem efficit, quia apud nos quoque specula, cum a nobis procul abducta sunt, faciem non reddunt, quia acies nostra non habet usque ad nos recursum ». Praeterquam quod duplex *quia* male sonat, hanc particulam priore loco peruersam esse apparet; quomodo enim hoc, quod apud nos specula longe abducta faciem non reddunt, causa esse dici possit, cur nubes longe posita imaginem non efficiat? Non causa indicatur, sed comparatio instituitur. Hic E testimonio destituimur, cum duo folia perierint, quae omnia fere inde a cap. 11, 3 usque ad

15, 8 continebant; sed in codice W (Wirceburgensi), quem ex eodem fonte fluxisse Larisch recte dixit, haec legimus : « non remittet nec imaginem efficiet quod apud nos quoque » (*quod* per compendium scriptum est). Dubitari nequit, quin et *quia* et *quod* e compendio aliquo male intellecto orta sint, ex *quō* dico, quod in archetypo *quomodo* significasse ex nota Fickerti ad II, 24, 1 colligo. Scribd. igitur : « radios non *remittet* nec imaginem *efficiet, quomodo* apud nos quoque specula, cum *procul a nobis* (sic W) abducta sunt, faciem non reddunt ».

I, 14, 5. « Multa enim sunt in sublimi sicca, calida, terrena, inter quae (fulmen) oritur ». Quis non offendatur tertio adiectiuo plane diuersi generis rem significante duobus antecedentibus adiuncto? Quid Seneca scribere voluerit debueritque, ex iis intellegi potest, quae II. 54, 1 et VII. 4, 3 dicuntur; sed coniectura non opus est, cum W rectam scripturam seruarit : « sicca calida*que* terrena ». Exempla Annaeana adiectiuorum pro substantiuis positorum, quibus alterum adiectiuum adiunctum sit, Hoppe collegit (progr. Lauban. 1877, p. 4); quamquam nullum, quod huic plane simile sit, cognoui.

I, 17, 7. « Tunc quoque, cum antiqui illi uiri incondite uiuerent..., cura comere capillum fuit ac prominentem barbam depectere, et in hac re quisque sibi, alteri in uicem operam dabat ». Ultima uerba hoc sine dubio editores significare putauerunt, alterum alteri hac in re auxilio fuisse; sed neminem umquam, qui Latine loqui posset, sic hanc sententiam elocuturum fuisse credo, ut diceret : « quisque alteri in uicem operam dabat ». Praeterea quomodo haec post illa apta erunt, quae praecedunt : « sibi quisque (nam sic in EW scribitur) operam dabat »? Accedit, quod tota sententiae uis in eo inest, ut sibi quisque nullo adhibito adiutore operam dedisse dicatur; si quidem uerum est, quod Haasius in proximis scripsit : « *Ne* coniugum quidem manu crinis... adtrectabatur », de quo non dubitandum est. Ut uera scriptura restituatur, compendium terminationis *-us*, quod librariorum culpa omissum est, cum *alteri* pro *alteri*[3] scriberent, reuocare debemus et scribere : « et in hac re sibi quisque *alterius* in uicem operam dabat ». Scilicet ex uno homine quasi duo fiebant : idem erat et qui operam dabat et cui dabatur. (Similiter § 4 init. *consecuturus* pro « consequuntur » repono.)

II, 2, 2, postquam Seneca dixit, hoc primum praesumendum esse, inter ea corpora, quibus unitas sit, aëra esse, haec addit : « Quid sit hoc *et* quare (nam sic recte ante F. edebatur) praecipiendum fuerit, scies, si paulo altius repetiero et dixero esse aliquid continuum, aliquid commissum ». Ex his manifestum est, Senecam in iis, quae sequuntur, duas tantum res definire uoluisse, *continuationem* dico et *commissuram;* sed Haasius eum praeterea *unitatem* definientem fecit; de ceteris editoribus taceo, qui longius etiam aberrarunt. Scribendum est : « Continuatio est partium inter se non intermissa coniunctio;

.unitas (hoc uerbum praedicati locum obtinet, cum subiectum sit continuatio) est sine commissura. < *Commissura* > *est* duorum coniunctorum inter se corporum tactus ». In archetypo haec librarius corrupit, cum pro *commissura* altero loco *continuatio* iterum scriberet, simulque *est* in *et* abiit. — § 3 mancam codicum scripturam sic potius sanandam esse credo, ut scribatur : « Numquid dubium est, quin ex his corporibus... quaedam sint conposita (illa constant aut nexu aut aceruatione, ut puta funis, frumentum), *alia* rursus non conposita, ut arbor, lapis? » Pro *alia* in E *nauis* reperitur, quod exemplum, quamuis per se rectum sit, tamen falso loco occurrit et in aliis codd. omissum est; ueri simile est archetypi scripturam hoc loco lectu difficilem fuisse et uerbum q. e. *nauis* librarii cuiusdam coniecturae deberi, cum *alia* coniicere debuerit; nam quod *quaedam* et *alia* inter se respondent, nullam habet offensionem. — § 4 post haec : « Tu in uicem mihi refer gratiam » peruersissime interrogatur : « Quare istud? », cum interrogari deberet : « Quomodo istud? »; peruersissime deinde respondetur : « si quando dixero unum, memineris me non ad numerum referre », ubi etiam coniunctivi *memineris* ratio difficilis explicatu est. Puto fuisse : « Tu in uicem mihi refer gratiam. < *Quamnam?* > *quaeris. Ut,* si quando dixero unum, memineris me non ad numerum referre ».

II, 5, 1 cum E *interrogas,* non *interroges,* habeat, scribendum est : « aut aeque *interroga,* quare caelum pars sit ».

II, 12, 5 ex E scribitur : « Sed siccus ille terrarum uapor..., ubi latius nubes proximas ferit, haec plaga cum sono incutitur ». Sed aduerbium » latius « sensu cassum, certe plane otiosum est; quid Seneca scripserit, colligitur ex Aristotelis Meteorolog. II, p. 369ª, 28 sqq., quem locum ob oculos habuit. Ibi legimus : (ἡ ξηρὰ ἀναθυμίασις) συνιόντων τῶν νεφῶν ἐκκρίνεται, βίᾳ δὲ φερομένη καὶ προσπίπτουσα τοῖς περιεχομένοις νέφεσι ποιεῖ πληγήν, ἧς ὁ ψόφος καλεῖται βροντή. Ergo Seneca scripserat : « deinde *ui latus* nubes proximas ferit; haec... »; et Gronouius iam hoc uidit, in ceteris ualde aberrans.

II, 23, 2 simpliciter dico scribendum esse : « Transit itaque tantumque habet morae, quantum itineris et cursus, sine alimento proiectus (i. e. : cum s. a. p. sit). — (24). « *Sed quomodo* », inquit... fulmen petit terram? » In E legitur : « proiectus est. Quo inquit ». — 24, 2 codd. EWL teste Larischio hoc habent : « *Id* his ignibus accidit, quod arboribus », non *in,* quod etiam per se dubitationem mouere debebat; scribd. est : « *Idem* his ignibus accidit ».

II, 26, 6 in E est : « Idem *in* nostra memoria... accidit ». Praepositio non simpliciter delenda, sed in *et* mutanda est; nam propter compendia similia haec duo uerba non raro inter se permutata sunt, uelut lib. V, 18, 3 scribendum est : « nisi flatu superuacua *inmixta* seruandis uentilarentur », ubi codd. *et mixta* habent.

II, 43, 2. « Discant hi, quicumque magnam inter homines adepti potentiam sunt, sine consilio ne fulmen quidem mitti : aduocent, considerent multorum sententias, nociturum temperent ». Prorsus insolite atque uix ut intellegi possit hoc dictum est « nociturum temperent », nec credendum est, Senecam ita scripsisse, sed hoc modo : « Aduocent, considerent multorum sententias *nocituri* (i. e. si nocere uoluerint), *uim* temperent ». Participium ad omnia membra pertinet.

II, 50, 2. « Ex his (fulminibus), quae significant, quaedam sunt laeta, quaedam aduersa... Aduersorum hae sunt species : aut ineuitabilia mala portendunt aut euitabilia aut quae minui possunt aut quae prorogari. Laeta aut mansura significant aut caduca ». Nonne manifestum est in ultimo membro uerbum q. e. *bona* post *mansura* addendum esse, quod praecedentis membri uerbo *mala* respondeat? Conferantur etiam, quae statim post de mixtis fulminibus dicuntur.

II, 51. « Reuertor ad ea fulmina, quae significant quidem aliquid, sed quod ad nos non pertineat, tamquam utrum eodem anno idem homini futurum fulmen quod (E : fulmenque) factum sit ». Inepta est interrogatio, cuius forma etiam insolita est solo *utrum* posito, pro quo cod. G *iterum* recte habet; et totius loci sensus laborat. Scriptum fuerat : « tamquam *iterum* eodem anno *eidem* homini futurum fulmen, *quoi* factum sit ».

II, 53, 2 editur : « Praeterea olei quoque et omnis unguenti taeter post fulmen odor est; ex quo apparet inesse quandam subtilissimo igni et contra naturam acto pestilentem potentiam, quo non icta tantum cadant, sed adflata ». Sed ad membrum posterius uerbum q. e. *cadant* non ita intellegi posse apparet, ut recta sententia, et quae cum exemplis initio propositis congruat, euadat; excidit igitur hic uerbum aliquod, quod, si sententiam modo et exempla spectaueris, *uitientur* potest fuisse.

II, 59, 10 uerba sic ordinanda esse mihi quidem uidentur : « Male scilicet actum erit tecum, si sensum mortis tuae celeritas infinita praeueniet; *male scilicet agitur tecum, si cum fulmine conderis,* si mors tua procuratur, si ne tunc quidem, cum expiras, superuacuus sed alicuius magnae rei signum es : *sic* pauescis ad caeli fragorem cet. »

III, 2, 1. « Aliae (aquae) sunt dulces, aliae uariae : asperae quippe interueniunt, salsae amaraeque aut medicatae ». Quid hoc sibi uolt, quod *dulces* et *uariae* inter se contraria ponuntur, quae nihil contrarii habent? Sublato uolgari errore scribendum : « Aliae sunt dulces, aliae *uarie asperae;* quippe interueniunt salsae amaraeque aut medicatae ».

III, 16, 3. « Et quid hic mirum est, cum uideas ordinem rerum et naturam per constituta procedere? » Quod ad sententiam adtinet, haec uera esse possunt; sed cum duo uerba *per constituta* ab E absint, sine dubio Seneca scripserat : « cum uideas *ordi[illegible] naturam*

procedere ». (Paulo post alii, ni fallor, iam ante me intellexerunt scribendum esse : « tam solstitium quam aequinoctium *suus* dies rettulit ».)

III, 20, 4 scribd. censeo : « Inde est, quod res abiectae in *eiusmodi* lacum lapideae subinde extrahuntur » ; nam *eundem,* quod scribitur, quomodo intellegi possit, non uideo.

III, 24, ubi haec quaestio tractatur, quare quaedam aquae caleant, § 4 legimus : « Quidam existimant per loca sulphure plena exeuntes uel introeuntes aquas calorem beneficio materiae, per quam fluunt, trahere ». Quo pertinent hae ambages, quod dicitur : « exeuntes uel introeuntes » ? cur peruerso ordine haec uerba ponuntur ? cur *uel* iis interponitur, quasi alterum sine altero fieri queat, cum utique exire hae aquae debeant? Stultitia eorum, qui deteriores codices interpolarunt, egregie nos decipi passi sumus; sed E uerbum *exeuntes* non habet. Nihil ergo certius est quam Senecam scripsisse : « per loca sulphure plena uel *nitro euntes* aquas » ; nam nitrum quoque calefaciendi uim habere notum est. Eadem uerba etiam supra, cap. 20, 2, in alia re coniunguntur. Ultima hujus loci uerba sic interpungenda sunt : « Quod ne accidere mireris, uiuae calci aquam infunde : feruebit ».

III, 25, 6. « Cum utriusque pondus par est, neutra res alteri cedit ». Cum ab E *res* absit, potius sic scripturam emendabimus : « *neutrum* alteri cedit », idque eo magis, quod pronomen neutri generis etiam per se propter cetera uerba hoc loco rectius est. — § 9 in E est : « ipsius insulae uectabilis », omisso uerbo q. e. *materia;* num Seneca *uectabilitas* dicere ausus est? Certius est § 12 scribendum esse : « Quis non *crassissimas* esse aquas credat » ; nam *grauissimas,* quod codd. praebent, *tenuissimis* respondere non potest.

III, 27, 1 necessario corrigendum : « *an* (pro *aut*) non sit una tanto malo causa ». — § 11 cum in E sit : « Iam omnia, qua prospiciunt, aquis obsidentur », facilius *prospicitur* quam *prospici potest* rescribetur.

III, 30, 3 codicis E scriptura sic corrigenda et explenda esse mihi uidetur : « Mentior, nisi eruentibus terram umor occurrit et, quotiens nos auaritia... penetrare altius cogit, *eruendi* finis <*is*> aliquando est ». *Is* scilicet *umor* est. Praeterea *aut* post *auaritia* sine dubio delendum est; etiam *coegit* rectius quam *cogit* esse credo.

IV praef. 12 corruptum esse sponte apparet quod scribitur : « semper enim falsis a uero petitur ueritas » ; mendum uerbo q. e. *ueritas* inesse credo, quod propter antecedens *uero,* adiuuante etiam *-ur* terminatione, ortum esse uidetur. Hanc certe sententiam Seneca exprimere uoluit : a uero semper adulatores incipiunt, ut sic falsis quoque uiam muniant; hoc sic eum eloqui potuisse puto, ut diceret : « semper enim falsis a uero petitur *aditus* ». — § 17 editur : « Non praecipiti impetu in ultimum consilium, quo me eriperem furori potentium, misi » ; sed obiectum huius uerbi desideratur; quare aut *me* aliquo

loco addendum, aut *misi* propter *m* antecedens ex *iui* ortum est, quod uerius esse crediderim. Similia dicendi genera in lexicis sub uerbo eundi inuenientur. — § 21 certum est scribendum esse : « hanc ego habeo sub meo iure prouinciam, quae maximarum urbium exercitus et sustinuit et fregit, cum inter Carthaginem et Romam ingentis belli pretium iacuit; *quae* quattuor Romanorum principum... omnium cepit; quae illi ingenti spectaculo interfuit cet. » ; quod altero loco *cum* pro *quae* scribitur, hoc propter *cum* antecedens incuria librarii factum est ferrique nequit, cum haec sententia relatiuae enuntiationi initio positae (« quae... fregit ») propter ipsa uerba q. s., *maximarum urbium* (i. e. Carthaginis et Romae) nullo modo subiungi possit. Sed in ipsa sententia relatiua, quam restitui, grauiora menda resident in his uerbis : « altamque Pompei fortunam erexit », in quibus aliquid uitii latere etiam Fickertus senserat; neque enim de S. Pompei felicitate, sed de extrema clade, Senecam hic locutum esse tota loci ratio clamat ostenduntque etiam, quae extremo capite leguntur. In E Fickertus sic scriptum esse dicit : *ald'que* (i. e. *aliudque*) *Pompeii fortunam erexit* (aut : *rexit*); unde suspicor Senecam scripsisse : « quae quattuor Romanorum principum... uires contractas in unum locum uidit *aluitque,* <*cum*> Pompei fortunam *mersit,* Caesaris fatigauit, Lepidi transtulit, omnium (i. e., ut opinor : omnium hominum) cepit ». *Erexit* falsa coniectura ortum esse uidetur, cum *m* littera semel scripta *fortunamersit* exaratum esset. De rariore uerbi mergendi usu conferri uelim epist. 55, 3; Iuuenal. Sat. X, 57 (XIII, 8).

IV, 2, 7 sententia transposita scribendum est : « Ἄβατον Graeci uocant, nec illam ulli nisi antistites calcant. Post spatium deinde magnum duo emicant scopuli; Nili uenas uocant incolae. *Illa primum saxa auctum fluminis sentiunt;* ex quibus magna ui funditur cet. » —; si quidem Lucano fides habenda est, qui Pharsal. lib. X, 325 sqq. dicit : « scopuli, placuit fluuii quos dicere uenas, || quod manifesta noui primum dant signa tumoris ».

IV, 3, 5. « Quod nix pati non potest, quia... tam fusa est et non per magnam altitudinem cadit, sed circa terras initium eius est : ita non longius illi per aëra, sed ex proximo lapsus est ». In extrema sententia E *ne* pro *non* habet; praeterea *longius* uitii manifestum est, cum nec aduerbium nec comparatiuus ferri possint. Scribo : « ita *nec longus* illi per aëra, sed ex proximo lapsus est ». Eodem corrigendi genere lib. VI, 1, 11 scribendum : « hunc fortassis, in quo *securus* (pro : securius) consistis, locum haec nox... scindet ».

IV, 5, 3 ex egregia Gronouii coniectura Haasius sic scripsit : « tu quoque, censeo, si uolueris uerum exquirere, niuem in *Care* experiaris » ; sed simul obiectum *niuem* delendum erat, quod in proverbiali loquendi genere omnino falsum est; et uerba praecedentia perlegenti apparebit pro obiecto, si modo obiecto opus est, pronomen

illud esse intellegendum. Cum *Care* corruptum esset, *niuem* interpolator adiecit.

V, 9, 4 sententia postulat, ut scribatur : « *Propterea* loca... rigent », non *praeterea;* de horum uerborum permutatione conferantur, quae in editione mea librorum Senecae de beneficiis p. 241 et 246 scripsi.

V, 10, 4 loci sensum Maduigius perspexit, sed paulo aliter scripturam corrigendam esse credo, ut fiat : « ac sol mutato cursu *in australem regionem tendit* ». In E est : *in nostra rectior tenditur;* Maduigius rescripsit : *in austrum retro tendit.* Notandum est in E saepius uocum terminationes detruncatas esse, uelut IV praef. 14 *pauper* pro *paupertas,* V, 9, 4 *nebulo* pro *nebulosa,* VI, 10 extr. *illis* pro *illisum* scribitur.

V, 11, 2 scribd. : « Adice nunc, quod, si causa illis flatus *esset* (codd. edd. : est) diei spatium ac longitudo, etiam ante solstitium flarent ».

V, 15, 2 pessime editur : « intellexi... (non) nostra aetate primum auaritiam uenas terrarum lapidumque rimatam in tenebris male abstrusa quaesisse ». Fieri enim non potest, ut *male* cum *quaesisse* iungatur, sed necessario cum *abstrusa* coniungendum est, quod si fecerimus, plane contrarium eius efficiemus, quod scriptor uoluit. Nam quae *abstrusa* uocantur, sunt « aurum et argentum et propter ista numquam pacem agens ferrum, quae natura, quasi male nobis committerentur, abscondit », ut ipsius Senecae uerbis utar (epist. 94, 57; conferantur etiam lib. de benef. VII, 10 et lib. quaest. nat. I, 17, 6). Haec ergo *bene abstrusa* potius uocanda erant. Sed Seneca scripsit : « in tenebris *mala* abstrusa quaesisse ».

VI, 6, 3 falsum esse sponte intellegitur neque Haasium fugit, quod etiam in E legitur : « Nam si terra aqua sustineretur et ea aliquando concuteretur, semper moueretur » ; nec dubitari potest, quin verbum *aliquando* corruptum sit, ut quod cum sequenti *semper,* quod recte habet, apertissime pugnet. Sed uiolenti remedio Haasius usus est, cum omnia uerba q. s. *et ea aliquando concuteretur* deleret; immo scribendum uid. : « et ea *agitante* concuteretur ». Putabam aliquando Senecam rariore gerundiui usu, sed satis certo, scripsisse : « et ea *agitanda* (i. e. : cum ea agitaretur) concuteretur » ; sed propter uerba, quae infra leguntur : « Quomodo ergo fieri potest, ut, quod totum uehitur (i. e. terra), totum non agitetur, si eo, quo uehitur (i. e. aqua), agitatum est », illud praetuli.

VI, 9, 1 cum in E scribatur : « Ignem causam motus quidam et quidam sed non ob eandem causam iudicant », quae scriptura librarii se ipsum ab errore reuocantis manifestum indicium praebet, simpliciter uerba *quidam et* tollenda sunt, cetera retinenda; deinde sic interpungere debemus : « in primis Anaxagoras, qui existimat simili

paene ex causa et aëra concuti et terram : cum in inferiore parte spiritus crassum aëra... *rupit* (E: rumpit) et ignis ex hoc conlisu nubium cursuque elisi aëris emicuit, hic ipse in obuia incurrit cet. »

VI, 11 (quod caput ante 10 ponendum erat, ut omnino multa in his libris hoc modo turbata esse mihi persuasum est) primum ex codd. dett. et edd. reuocandum est : « si acrius *institit* », quoniam *instet*, quod ex E scriptum est, nec modo nec tempore rectum est; deinde fieri uix potest, quin in extremis uerbis : « tunc ille uaporatione fluctuantium aquarum quicquid pulsauerit, agitatur », uitium lateat. Neque enim ignis ipse, qui pronomine *ille* demonstratur, quicquam pulsare aut agitare hic recte dici uidetur (uapor enim hoc facit); quamquam hoc forsitan ferendum sit et ab editoribus receptum est, ex quibus superiores ante Fickertum rectius *agitat* scribebant; sed ipsum pronomen *ille* cur scriptor hic poneret, omnino nulla causa erat. Facili tamen negotio huius uerbi uitium remoueri potest; sine dubio enim scribi debuit *illę*, id est *illae*, unde rursus litteris inter uerba recte distributis efficitur, quod omnibus numeris aptum est : « tunc *illa euaporatione* fluctuantium aquarum, quicquid pulsauerit, agitatur ». (Conferantur, quae ad lib. de clem. I, 3, 1 scripsi.) Ceterum etiam de *pulsauerit* subdubito, pro quo *pulsauit* scribi malim.

VI, 10, 2, ut sententiarum nexus perspiciatur, sic interpungendum est : « in hoc uniuerso terrae corpore euenit, ut partes eius uetustate soluantur, solutae cadant et tremorem superioribus adferant, primum dum abscedunt (nihil enim utique magnum sine motu eius, cui haesit, absciditur), deinde cum ceciderunt : solido exceptae resiliunt more pilae, quae... missa; si uero in stagnantibus aquis delata sunt, hic ipse casus cet. ». Scilicet quomodo tremorem adferant, cum ceciderunt, bipartita oratione explicatur, cuius alterum membrum a uerbis *solido exceptae* (i. e. : « si solido exceptae sunt ») incipit, alterum a uerbis : *si uero delata sunt;* quod ad explicationem notandam *enim* post *solido* addendum fuisse uideri potest, fieri certe potest, ut haec particula incuria librarii exciderit, sed tamen conferri uelim, quae de ea omissa scripsi Stud. crit. p. 132 (ad lib. de uita beata 26, 5) et ad lib. de benef. IV, 34, 3. Ceterum in altero explicationis membro mirum est neminem, quod sciam, *delatae* pro *delata* scripsisse, cum *partes* subiecti loco intellegendae sint. Quod praepositio *in* hoc loco ablatiuum regit, eo scriptoris usu defendi posse uidetur, quo interdum *in aliquo loco conicere* dixit.

VI, 12, 1 quod Archelaus « *antiquitatis diligens* » audit, permirum esse quis neget? nam ut curiosus antiquitatis scrutator fuerit (Gronouii uerbis utor), qua de re nihil scio, tamen hoc eius studium in ea re, quae hic tractatur, non commemorandum erat. Fuisse putauerim : « Archelaus, <*inter*> *antiquos satis* diligens », uel simile quid; conferri possunt, quae VII, 3, 2 de Democrito dicuntur.

VI, 20, 4 necessario scribendum est : « Spiritus uero nonnumquam inpellit undas et, si uehementius institit, eam scilicet partem terrae mouet, in quam coactas aquas intulit ; nonnumquam <*ipse*> in terrena itinera coniectus et exitum quaerens mouet omnia. <*Nam*> et terra cet. »

VI, 22, 1. « Si quando magna onera per uices uehiculorum plurium tracta sunt et rotae maiore nisu in salebras inciderunt, terram concuti senties ». Quid hoc : « per uices uehiculorum plurium » significet aut quomodo omnino explicari possit, fateor me nescire ; nam Gronouii enarrationem (« iunctis et continuatis pluribus uehiculis ») ne quis probet, non uereor, non quod res per se parum uera sit, sed quod uerba q. s. *per uices* hoc nullo modo significare possunt. Certum est Senecam *per uias*, non *per uices,* scripsisse, quae correctio fere nulla est, cum littera *a* in quodam codicum genere fere ut *cc* exaretur ; haec loci significatio necessaria est ; quod autem insolitus uerborum ordo oritur, cum sic *magna onera uehiculorum plurium* iungenda sint, id apud Senecam ferendum puto, cui saepius audaciores verborum positiones placuerunt (ex duobus libellis haec adfero : de prouid. 2, 1 : « tanta medicatorum uis fontium » ; 2, 10 : « Caesarianus portas miles obsideat » ; 3, 2 : « sine totius pernicie corporis » ; 4, 10 : « in uanas mentes imagines euocat » ; cons. ad Marc. 10, 6 : « alios per incerta nudos maria iactabit » et : « in alicuius immensae uentrem beluae decondet »). Deinde non *terram,* sed *tecta,* concuti Seneca dixit ; nam illud nimium est, emendationemque ueram esse ostendunt cum uerba, quae proxime sequuntur, tum ea, quae epist. 90, 9 leguntur, tum locus Lucretii (lib. VI, 548 sqq.), quem Seneca certe ob oculos habuit. Denique grammatices ratio postulare uidetur, ut *sentias* pro *senties* scribatur. Ergo totum locum sic exhibeo : « Si quando magna onera per *uias* uehiculorum plurium tracta sunt..., *tecta* concuti *sentias.* » — § 2 uerbum *sunt,* quod Haasius deleuit, ex compendio *.f.* male soluto ortum esse credo, ut scribd. sit : « Asclepiodotus tradit..., aedificia uicina tremore conlapsa. *Scilicet* idem sub terris fieri potest cet. ». Sub finem paragraphi *commoueatur* rescribo, ut hoc quoque uerbum ab *ut* pendeat.

VI, 23, 4 permira incuria recentissimi certe editores haec quoque uerba ad Callisthenis orationem pertinere iudicarunt : « Ideo frequentissime mari adposita uexantur, et inde Neptuno haec adsignata est maris mouendi potentia ». Atqui cap. 26, 4 Callisthenem prorsus contrariam sententiam professum esse legimus, insulas esse certioris soli urbesque eo tutiores, quo propius ad mare accesserint ». Ergo haec uerba ipsius Senecae sunt. Sed non intellego, quid eosdem editores mouerit, ut scripturam iamdiu damnatam et apertissime peruersam reciperent : « Neptuno haec adsignata est maris mouendi potentia ». Neptunus, maris rector, etiam ἐνοσίχθων est, ut statim dici-

tur, quoniam mare in causa esse putant, cur terrae quatiantur; de terrae motu, non de maris, hic agitur; ergo *maris,* quod stultus interpolator addidit, tollendum est.

VI, 24, 2 scribi malim : « cutis spiritum respuit neque est illi introitus, nisi per *quae* trahitur (os scilicet et nares); *ne* consistere quidem a nobis receptus potest cet. ». De *ne* conferri uelim, quae Stud. crit. p. 80 disputaui.

VI, 25, 4, cum uerbum q. e. *protendere* numquam, quod equidem sciam et inuenire potuerim, intransitiue usurpetur, aut *protendere* <*se*> scribendum est, aut *pertendere* substituendum, quo uerbo Seneca lib. VII, 9, 4 sic utitur; atque hoc equidem praetulerim, nam hic quoque nota harum praepositionum compendia nocuisse credo.

VI, 26, 3 haec legimus : « (Delon) philosophi quoque, credula natio, dixerunt non moueri auctore Pindaro ». Credamusne re uera Senecam de philosophis, sui generis hominibus, tam seuere iudicasse? Hoc mihi non persuadeo. Immo *historici* eius iudicio credula natio uocari debent, qua de re in lib. VII, 16 luculentum habemus testimonium. Quid igitur interpolatorem, cuius manum hoc loco certissime agnouimus, mouit, ut pro historicis philosophos nobis obtruderet? Scilicet quod Thucydides et Callisthenes historici, qui in proximis nominantur, de motu Deli narraverunt. Sed quid Seneca senserit, non intellexit; nam hi scriptores, quamquam Delon aliquando motam tradiderunt, tamen hoc ipsum prodigii loco habuerunt, atque ita eiusdem sententiae fuerunt, cuius Pindarus aliique, ut eam in uniuersum non moueri sentirent. [Postea uidi Cornelissen idem uoluisse; sed cum et ipse emendationem inuenerim et corruptelam melius me explicasse credam, tollere hoc nolui.]

VI, 32, 1 lacunosam codicis E scripturam sic expleo : « illa, quae <*addam*>, ad confirmationem animorum pertinent ».— § 3 Hauptius corruptum esse uidit, quod scribitur : « Ingenti itaque animo mors prouocanda est, siue nos *aequo* uastoque impetu adgreditur, siue cotidiano et uolgari exitu », et *caeco* rescribi uoluit; melius tamen erit, ni fallor, littera *s*, post *nos* omissa, reuocata rescribere : *saeuo*. — § 4 uerbum a lectore aliquo parum scito additum delere debemus et scribere : « securus adspiciet fulminantis caeli trucem atque horridam faciem, frangatur licet [caelum] et ignes suos in exitium omnium, in primis suum, misceat ». Contra § 5 in extremis uerbis uox addenda est, sine qua cetera intellegi non possunt : « siue (animam) insidiae siue morbi petent, siue... uasta uis ignium urbes agrosque pari clade complexa, qui uolet illam <*casus*> accipiat ». — § 8 scribendum est : « Ego autem perire timeam, cum terra ante me pereat, cum *ipsa* (pro : ista) quatiantur, quae quatiunt... ? »

VII, 1, 3 in E scribitur : « Quanto illa maiora sunt, quod sol totidem... claudit, quod a solstitio ad minuendos dies uertitur quod a

solstitio statum inclinat et dat noctibus spatium ». Dittographiam, quam uocant, his inesse apparet; sed error eo ortus est, quod archetypi librarius uerba q. s. *statum inclinat et* initio omiserat, deinde se ipsum corrigens in margine haec adscripserat simul additis uerbis *quod a solstitio,* ut significaret, quo loco omissa inserenda essent, de quo corrigendi genere ad libros de benef. p. 212 dixi; ex margine deinde omnia falso loco in textum illata sunt. Ergo Senecam scripsisse credo : « *quod a solstitio statum inclinat et ad minuendos dies uertitur, dat noctibus spatium* »; membra inter se opposita pro suo more asyndetice posuit, in quibus simul elegans partium chiasmus notandus est. Sed aliud mendum in hac paragrapho restat; nam quod scribitur : « quod terras, cum tanto maior sit illis, non urit », scire uelim, quomodo solis *magnitudo* ad eam quaestionem pertineat, utrum terras *urere* debeat necne. Certo credo haec uerba de solis magnitudine falso loco scripta esse atque ita transponenda, simul necessaria adhibita correctione, ut scribatur : « quod terras non urit, sed calorem suum... temperando fouet, quod lunam, *cum tanto maior sit illa,* numquam inplet nisi aduersam sibi neque obscurat ». Nam quod aliquando his uerbis eo loco seruatis, ubi in codd. leguntur, *ignis* pro *illis* rescribendum esse putaui, sic loci mendum non remouetur, cum sic quoque comparatiuus *maior* non aptus sit.

VII, 2, 2 initio ab E uox *terrena* abest, et merito; nam ut argumentatio recte procedat, plura addenda sunt, et ueram orationis formam hanc fuisse certo credo : « Itaque si omnia (i. e. et cometae et stellae) sidera sunt, <*si cometae terrena corpora sunt*>, *illis* quoque (i. e. stellis) eadem sors erit; si uero (scil. cometae) nihil aliud sunt quam purus ignis cet. ».

VII, 5, 1, nihil erat, cur ab E scriptura discederetur : « A proximis mendaciis incipiam. Falsum est cet. »; conferatur cons. ad Marc. 12, 6.

VII, 7, 2 postquam Seneca Epigenis de altero cometarum genere sententiam exposuit, inde a § 3 hanc eum refellere studere perlegenti apparebit; sed apparebit etiam hic uerba ea desiderari, quibus scriptor ad eiusmodi refutationem se transire significare solet. Quare initio § 3 haec addo, quae Seneca certe scribere potuit : « < *Audi nunc, quae aduersus haec dicantur.*> Si illos aquilo propelleret cet. »

VII, 8, 1 signandum erat, uerba huius paragraphi omnia inde ab his : « Quicquid umidi » Epigenis esse, quibus Seneca inde ab initio § 2 respondet; quod uerbum *inquit* non interposuit, de hoc in edit. libr. de benef. pp. 206. 238 sqq. disputaui. — § 3 cum nullum exemplum nouerim uerbi q. e. *accedere* accusatiuum cum infinitiuo regentis, sic scribendum esse credo : « Num quis nostrum *concederet* lunam aut quinque sidera rapi uento? » Scriptum fuerat *cc̄ederet*, sed uirgula superimposita euanuit, quo facto interpolator *accederet* coniecit.

VII, 11, 3 rursus uocabulum addere cogimur : « prout cuique acrior acies aut hebetior, ita ait aut lucidiorem <*splendorem*> esse aut rubicundiorem et crines aut in inferiora deductos aut in latera dimissos (*diuisos?*) ». Neque enim in priore infinitiuo *habitum* pro subiecto intellegere licet, cum ad habitum non minus forma, in qua etiam de crinium specie quaeritur, quam color pertineat.

VII, 14, 4 scribendum est : « aut si hoc sine ullo probabili argumento licet *spondere* », non *respondere;* nam hoc nusquam, opinor, idem significat quod : adfirmare, sola sua auctoritate nisum aliquid contendere, quam significationem hic requiri apparet.

VII, 15, 2 duo uerba necessario inter se locum mutare debent : « Attalo regnante *cometes initio* modicus apparuit ».

VII, 22, 2 scribd. : « Deinde, si alimento suo haereret, semper descenderet; eo enim crassior est aër, quo terris propior; numquam <*autem*> cometes in imum usque *de*mittitur neque adpropinquat solo ».

VII, 25, 6 sine dubio Seneca scripsit : Opus hoc <*in*> aeternum in reuocabiles habet motus; qui si quando constiterint, alia ex aliis *intercident* (i. e. interibunt), quae nunc tenor et aequalitas seruat » ; *incident* in hac argumentatione aptum non est. Deinde eorum hominum oratio, quos Seneca hac paragrapho loquentes induxit, etiam primam § 7 partem complectitur et in his demum uerbis finitur : « uidentur tamen stare » ; neque enim illi tantum negare debent ullam stellam cursum supprimere aut uertere, sed etiam explicare, quomodo fieri possit, ut nihilominus quaedam stellae hoc facere nobis uideantur, quod uerbis § 7 fit; neque has eorum partes Seneca ipse suscipit.

VII, 30, 1 sublata particula *si* scribendum est : « Si intramus templa compositi, si ad sacrificium accessuri uoltum *de*mittimus (E : *dimittimus;* corr. Haasius), togam adducimus, *in* (codd. : *si in*) omne argumentum modestiae fingimur » ; nam ultima sententia membrum tantum tripertitae illius enuntiationis est, quae a uerbis *si ad sacrificium* incipit, nec ullo modo his : « si intramus templa, si... adducimus » ex aequo ponitur; alioqui in ea quoque loci aut temporis significatio reperiretur. Quomodo *si* tertio loco ortum sit, facile apparet. — § 2 in E recte scribitur : « an aeque omnis pars anni edendis cometis apta sit », omisso *satis,* quod ante *apta* satis inepte interponitur; an dici possit : *aeque satis apta?* — § 5 certo scribendum est : « Pusilla res mundus est, nisi in illo, quod quaerat, *omnis aetas* habeat », non *omnis mundus;* neque enim acumen ex hoc uerbo iterato Seneca quaerere uoluit, quod stulti hominis esset, et *aetas* requiri praecedentia ostendunt. Uolgari librariorum errori uerbum *mundus* debetur.

VII, 31, 2 oratio sic interpungenda est : « adhuc quicquid est boni moris, extinguimus. Leuitate et politura corporum muliebres munditias antecessimus ».

II

IN EPISTULAS

A. In eo epistularum uolumine, quod epistulas 88 priores continet, optimi codices sunt Parisini, praecipue p, ubi uero hic deficit, P et Pr. b, quorum collationem satis diligentem Aemilius Chatelain in primo uolumine annalium, qui « Revue de Philologie » inscribuntur, publici iuris fecit. Habeo etiam collationem codicis Canoniciani 279 (Oxoniensis), quam in meum usum Henricus Nettleship summa beneuolentia confecit; sed hic codex non magni pretii est. Longe melior esse uidetur codex Mediceus (bibl. Laur. pl. 76, 40), quem in quibusdam locis J.-L. Heiberg inspexit eiusque scripturas mecum communicauit. Paucos tantum locos hic adtingam.

Ep. 3, 1 Seneca Lucilium uituperat, quod in quadam epistula hominem aliquem amicum suum uocarat, et tamen statim post Senecam admonuerat, ne omnia cum eo ad se pertinentia communicaret, quia ne ipse quidem id facere soleret. « Ita », inquit, « eadem epistula illum et dixisti amicum et negasti, itaque sic priore illo uerbo quasi publico usus es et sic illum amicum uocasti, quomodo... obuios, si nomen non succurrit, dominos salutamus ». Sic omnes ediderunt, et sic p quoque locum scriptum exhibet, nisi quod initio *Item* pro *Ita* scribitur, unde fortasse « *Ita in* » faciendum est. Sed graue mendum uerbo q. e. *priore* inest; neque enim praeter uerbum *amicum* alterum reperitur, cui illud tamquam *prius* respondeat, nec *priore* et *publico* recte e regione poni possunt. Hoc tamen ipsum q. e. *publico* ostendit, quomodo scriptura emendanda sit; nam dubitari non potest, quin Seneca scripserit : « itaque sic *proprio* illo uerbo (quod ad certum modo hominum genus pertinet) quasi publico (i. e. communi et quo omnes uocari possint) usus es ». Mendum sic ortum esse credo, ut archetypi librarius *prio* pro *proprio* scriberet, deinde interpolator falsa coniectura illud in *priore* corrigeret. Infra, in ep. 33, 11, paulo aliter *priorem* ex *propiorem* factum est.

Ep. 14, 13 scriptor aliquem disputare posse dicit, an illo tempore, cum Pompeius et Caesar de dominatione pugnarent, Catoni capessenda fuerit res publica; tum ipsam disputationem his uerbis exsequitur : « Quid tibi uis, Marce Cato? iam non agitur de libertate, olim pessumdata est; quaeritur, utrum Caesar an Pompeius possideat rem publicam. Quid tibi cum ista contentione? nullae partes tuae sunt. Dominus eligitur : quid *tua, uter* (sic Lipsius recte; codd. p C M : *tu? alter*) uincat? potest melior uincere, non potest non peior esse, qui uicerit ». In his ultima uerba recte habere mihi nullo modo persua-

dere possum, quamuis, quod ad extremam sententiam adtinet, iis defendi posse uideatur, quae apud Tacitum in Hist. lib. I 50 extr. leguntur. Editores, ut opinor, Lipsii enarrationem probarunt, quae haec est : « Potest ex his duobus melior uideri (Pompeius scilicet), dum uincit, non potest, dum uicit; nam uictor animum reserabit, et successus malitiam eliciet adhuc repressam ». Sed ut alia, quae contra haec dici possunt, missa faciam (uelut quod non intellegitur, quo iure Lipsius Senecam uerbo q. e. *melior* Pompeium significare putet), num ueri simile est, Senecam alterum (siue Pompeium siue Caesarem malis) altero meliorem uocaturum fuisse? Immo, credo, utrumque aeque malum et esse et futurum esse iudicat, neutrum, dum pugnant, altero meliorem esse, neutrum post uictoriam altero peiorem fore; ob hoc ipsum uere dicit Catonis nihil plane interesse, uter uincat, eumque partibus abstinere iubet. Sed ut haec sententia, quae sola uera est, ex uerbis efficiatur, necesse est ultima sic scribantur : « *melior uincere non potest, non peior esse* (scil. potest), *qui uicerit* ». Uerbum autem *potest,* quod ante *melior* codd. habent, aut delendum aut mutandum est; ac fieri potest, ut in archetypo REFERT fuerit, litteris euanidis scriptum, et ex eo librarius aliquis uel interpolator POTEST effecerit. Si hoc recte conicio, scribendum est : « *quid tua, uter uincat, refert? melior uincere non potest,* cet. »

Ep. 25 Seneca cum Lucilio de duobus amicis colloquitur, quos diuersa uia a uitiis reuocandos esse dicit; alterum enim, cuius aetatem iam duram et intractabilem esse Lucilium dicentem facit, ipse inter diutinos aegros numerat, quorum sanatio, ut non plane desperanda, ita certe difficilis est; de altero se plus fiduciae habere profitetur, quod adhuc peccare erubescat, quem pudorem nutriendum esse censet. Post haec § 2 extr. legimus : « cum hoc ueterano parcius agendum puto, ne in desperationem sui ueniat ». Meo quidem iudicio dubitari nequit, quin *ueteranus,* qui uocatur, is sit, quem priore loco nominauit; sed editores uolgo aliter iudicasse uidentur, cum uerbum q. e. *parcius* intactum reliquerint. Nam de illo, quem ego significari puto, Seneca dixit : « uitia eius frangenda sunt; utar libertate tota; non amo illum, nisi offendo »; sed hoc sane *parce agere* nullo modo uocari potest. Quare certo sic scriptum fuisse credo : « cum hoc ueterano *acrius* agendum puto, ne in desperationem sui ueniat » (i. e. ne in eum locum ueniat, ut de se suaque sanatione prorsus desperare debeat). Initio § 2, cum in p scribatur : « malum successim (m. 2 : successum) mihi quam fidem deesse », uidendum est, ne librarius duorum primorum uerborum terminationes inter se permutarit, ut scribendum sit : « *malim successum* mihi quam fidem deesse ».

Ep. 51, 12, postquam Seneca cum Baiis, ut dicit, litigauit et hunc locum magnis fortibusque ingeniis non aptum esse ostendit, in editio-

nibus scribitur : « Habitaturum tu putas umquam fuisse *in mica* Catonem, ut praenauigantes adulteras dinumeraret..? » Sed haec Lipsii coniectura est, quam parum apte adlato loco Martialis (II, 59) defendit domumque Baiis fuisse hoc nomine dictam putauit; Schweighaeuser autem, qui hanc coniecturam probauit, suspicatur in ora Baiana sic appellari solitam quamlibet exiguam et elegantem domunculam. De hoc omnino nihil scimus, quamquam, si re uera ita esset, mirum esset nihil eiusmodi memoriae proditum esse; quare mihi non minus quam Gronouio tota res ne ueri similis quidem esse uidetur. Codicis p testimonio hoc loco destituimur, item Canoniciani; quid Mediceus habeat, nescio; in P est : *fuisse in imica Catonem* ». Uereor, ne in his nihil aliud lateat nisi hoc : « Habitaturum tu putas umquam fuisse *ibi M. Catonem* ». Cum peruolgato errore *iui* pro *ibi* scriptum esset litteraeque *ca* male iteratae, monstrum scripturae, quod P habet, ortum est.

Ep. 52, 12 legimus : « Intersit aliquid inter clamorem theatri et scholae; est aliqua et laudandi licentia ». Sed cum Seneca id agat, ut immodicum laudantium clamorem, qui theatris conuenit, a scholis philosophorum remoueat, sponte intellegitur uerbum q. e. *licentia* ab hoc loco plane alienum esse. Sine dubio scribendum est : « est aliqua et laudandi *diligentia* », scilicet qua rectus sanusque in laudando modus seruatur. Conferri uelim locum de benef. II, 3, 2, ubi *diligenter* idem fere est quod *modeste*.

Ep. 53, 10. « Idem philosophia rebus (sic p; Hauptius uerissime : *uerbis*) omnibus : non sum hoc tempus acceptura, quod uobis superfuerit, sed id uos habebitis, quod ipsa erogaro ». Ut ultimum uerbum per se ferri possit, notabilis tamen est p scriptura : *re aegero;* ex quo *reiecero* faciendum esse puto, quod certe aeque aptum est.

Ep. 54, 1 Seneca de suspirio suo loquens : « breuis » inquit « ... est impetus, intra horam fere desinit; quis enim diu exspirat? » Ultima sententia ut per se uera sit, tamen ab hoc loco aliena est, cum nemo hic exspirarit. Scribd. uid. « quis enim diu *uix spirat?* »

Ep. 58, 27 editur : « inbecilli fluuidique interualla constituimus », quam sententiam sensu cassam esse Maduigius uere dixit; sed quod ipse coniecit : « inter talia consistimus », a uero aberrauit, facilique negotio scriptura magis perspicua et quam uerba praecedentia ueram esse ostendant elici potest. In p *inter ualla* scribitur; scribendum est : « inbecilli fluuidique *inter uana constitimus* ».

Ep. 66, 44. « Idem tibi de bonis dico : hoc bonum inter meras uoluptates est, hoc inter tristia et acerba; illud fortunae indulgentiam rexit, hoc uiolentiam domuit : utrumque aeque bonum est, quamuis illud plana emolliuerit, hoc aspera ». Quid sit *aspera emollire* intellego, quid *plana emollire,* non item; et in p scribitur : *plana et molli ueuerit.* Inde sine ulla dubitatione hanc scripturam elicio : « quamuis illud

plana *et molli uia ierit* »; sed praeterea uidendum, ne post *aspera* uerba *ac dura*, quae facile omitti potuerunt, addenda sint, ut *plana* et *aspera*, *molli* et *dura* inter se respondeant. Quamquam uerbi q. e. *aspera* ea notio est, ut fortasse simul utrique respondere possit. — Paulo post cum in p sit : « uirtutes equat inter se, quicquid agnoscet », scribd est : « *uirtus exaequat* inter se, quicquid agnoscit »; cfr. ep. 71, 7. (Supra § 12, ubi editur : « Mortalia minuuntur cadunt, deteruntur crescunt, exhauriuntur inplentur », ex ipsa uerborum inter se responsione apparet *minuuntur*, pro quo p *minuntur* habet, falsum esse; dubito, an fuerit : *nituntur*.)

Ep. 67, 9 mutata interpunctione optimorum codicum scriptura simpliciter restituenda est : « Alter... in aciem confertissimam incucurrit, de hoc sollicitus tantum, ut litaret. Optabilem rem *putas* bonam mortem : dubitas ergo, an optimum sit memorabilem mori et in aliquo opere uirtutis? » (sicut Decii fecerunt. Etiam § 2 extr. editores superiores rectius interpunxerunt et § 10 Schweighaeuser; de coniunctiuo post *fortasse* cfr. ep. 85, 36). — § 13 scribo : « Adspice M. Catonem... uolnera parum *ante* demissa laxantem »; quomodo *autem* tolerari potuerit, non intellego.

Ep. 68, 14, ubi Seneca aptissimam ad bonam mentem senectutem esse dicit, haec legimus : « Hoc est huius boni (i. e. bonae mentis) tempus : quisquis senex ad sapientiam peruenit, annis peruenit ». Ultima uerba Lipsius solus hoc modo enarrare conatus est : « id est, beneficio annorum peruenit, aetati hoc debet ». Sed nec hanc sententiam Seneca sic eloqui potuit, et certe, si hoc dicere uoluit, sententia plane putida et ab hoc loco aliena est. Omnia, quae inde a § 13 disputata sunt, clare ostendere mihi quidem uidentur Senecam dixisse : « quisquis senex ad sapientiam peruenit, *omnis* (i. e. mente tota) peruenit », ita ut nec adfectus nec quicquam aliud, sicut fit in adulescentibus, eum ab hoc studio remoretur. Eodem modo adiectiuo q. e. *omnis* scriptor ep. 37, 4 usus est, ubi ex p uestigiis Chatelain scripsit, quod et ipse antea conieceram : si uis omnia tibi subicere, *omnem te subice* (p : *omntæ subite*) rationi ».

Ep. 71, 18. « Academici ueteres beatum quidem esse etiam inter hos cruciatus fatentur, sed non ad perfectum nec ad plenum; quod nullo modo potest recipi. Nisi beatus est, in summo bono non est ». Extrema sententia per se illa quidem uerissima est, sed miror neminem uidisse, quam ad hanc argumentationem nihil pertineat; quae ne claudicaret, dicendum erat : nam si beatus est (ut dicunt illi), necessario in summo bono est (atque ita ad perfectum plenumque beatus est). Nec tamen sic etiam scribendum esse censeo, sed eandem sententiam Senecam ironice hoc modo expressisse certo credo, ut diceret : « quod nullo modo potest recipi, *nisi* (h. e. : nisi forte) *beatus in summo bono non est* » (quod profecto peruersum est; conferantur,

quae ep. 85, 19 seqq. de eadem re disputantur). Lector aliquis, qui hunc particulae *nisi* usum memoria non teneret, uerbum *est* post *beatus* adiecit. (Fortasse praestare quis sentiat sic scribere : «... recipi, nisi, beatus <*qui*> est, in summo bono non est », de quo olim cogitabam.) — § 22 scribitur : « In oculos nunc mihi manum (sic P ; nam p iam non utimur) intentat ille, qui omnium animum aestimat ex suo, quod dicam paria bona esse aduersa fortiter portantis et prospera honeste iudicantis ». Sed scire uelim, quid sit illud : « prospera honeste *iudicare* », quod mihi quidem sententia destitutum uidetur. Accedit, quod *portantis* pro eo q. e. *ferentis* uel *sustinentis* parum recte dicitur. Sed haec omnia uerba *aduersa... prospera* ab optimis codd. absunt et inscito interpolatori debentur ; Seneca potius sic scripsit : « honeste iudicantis < *et honeste periclitantis* > ». — § 37 inepte duae interrogationes proponuntur, ad quas nihil respondetur ; eoque peior res fit, quod alteri interrogationi tertia diuersi argumenti superimponitur. Sed non interrogationes hae sunt, uerum exclamationes uouentis et uoti se compotem animo cernentis ; reuocanda enim interiectio ante similem litteram omissa scribendumque : «<*O*> quando continget contemnere utramque fortunam ! quando continget... hanc uocem emittere : uici ! » Plane eandem orationis formam etiam in ep. 32, 4 habemus.

Ep. 74, 11 necessario addito uocabulo scribendum : « Ex hac deploratione nascitur, ut ingrati diuinorum <*munerum* > interpretes simus » (cfr. de beneficiis II, 29,1) ; nam de deorum donis, non uniuerse de rebus diuinis (id quod *diuina* per se positum significat), hic agi aperte ostendunt uerba statim sequentia. — § 25 scribd. : « Quamdiu uirtus salua fuerit, non senties, *quidquid* (pro eo q. e. : quid) abscesserit » ; nam et interrogatiuam sententiam parum aptam esse quiuis, opinor, sentiet, et post exempla antea proposita eiusmodi generalis sententia desideratur.

Ep. 77, 17 prima uerba Maduigius correxit additis, quae librarius omiserat ; sed loci emendatio absoluetur, si optimorum codicum (P et *b*) scripturam, quam Fickertus male indicavit, reduxerimus, ut totus locus sic scribatur : « Quid est aliud, quod tibi eripi doleas ? < *Amicos ? quis enim tibi potest* > amicus esse ? Patriam ? tanti enim illam putas, ut tardius cenes ? Solem ? *quem*, si posses, extingueres ; quid enim umquam fecisti luce dignum ? » Etiam Canonicianus *quem*, non *quoque*, habet.

Ep. 81, 4 scribitur : « Si rectam illam rigidi iudicis sententiam quaeris, alterum ab altero absoluet » ; sed *recta* sententia uereor ut recte dicatur, certe insolitum est ; scribi malim *strictam* leni sane coniectura, cum litterae *st* post *si* facile excidere potuerint. — § 6 sine dubio scribendum : « Alter ille remissior iudex, quem esse me malo, iniuriae obliuisci *iubebit*, officii meminisse », non *debebit ;* neque enim

in sua causa iudex est, nec iudici, quid facere debeat, praecipitur.

Ep. 82, 23 editur : « quod auxilium inuenis? quid dicis inbecillitati humanae? quid dicis, quo inflammati in media pericula inruant? » Incredibile fere est haec ab editoribus ferri potuisse, cum in prima interrogatione datiuum requiri sponte apparere deberet, ad alteram uero relatiuam sententiam, quae pronomen *quid* definiret, quomodo in tertia fit. Scilicet uerba q. s. *quid dicis* praue bis scripta sunt, id quod iam librarius codicis r (Rehdigerani II) senserat, sed peruerse ea secundo loco deleuit. Scribendum est : « quod auxilium *inuenis inbecillitati humanae?* quid dicis, quo... inruant? » (Non minus foedam, immo foediorem dittographiam in epist. 108, 1 tolerauerunt, etsi iam Rubenius locum correxerat scribendo : « sed nihilo minus, *quia properas* nec uis... partem, statim expediam ».)

Ep. 85, 41 Ianus adlato loco Plinii (hist. nat. VIII, 4 (5), 10), ubi saeuissimas ferarum maximasque hominis conspectum pauere narrat, Fickerto persuasit, ut hanc scripturam nobis proponeret : « Certi sunt domitores ferarum, qui saeuissima animalia et ad occursum expauescentia hominem cogunt sub iugum ». Sed quamuis Plinius uera narret, credamusne Senecam tam ineptum fuisse, ut id hoc loco commemoraret, cum ab eius proposito plane alienum esset? Accedit, quod optimi codices tria uerba extrema sic scripta habent : *pati sub iugum*, unde Haasius scripsit : *pati subigunt;* quod si uerum est, de quo non dubito, *hominem* huius infinitiui obiectum est, *expauescentia* autem obiectum non habet, nisi putes *hominem*, cum semel scriptum sit, bis intellegendum esse. Fieri hoc posse non nego, quamquam molestum est; sed etiam Haasii scriptura eodem sententiae uitio laborat, quod Fickerti scripturae inesse supra dixi. Quare meo quidem iudicio certum est Senecam scripsisse : « qui saeuissima animalia et ad occursum (nedum ad contrectationem) *expauescenda* hominem pati subigunt ». (Prorsus eodem modo locus epist. 95, 18 corruptus est, ubi scribendum : « aut cursu defatigati aut uenatu aut tellure *uersanda* », cum in optimo codice *uersantia* scribatur, in editionibus autem *uersata*.)

Ep. 88, 44 ex Gronouii coniectura scribitur : Parmenides ait ex his, quae uidentur, nihil esse nisi uniuersum ». Sed hoc aperte falsum est; id enim, quod Parmenidi *universum* est (i. e. τὸ πᾶν, quod idem τὸ ἕν et τὸ ὄν uocat), non inter ea est, quae uidentur, immo iis plane contrarium est. In Par. *b* (nam P hoc loco deficit) scribitur : « nichil esse uniuerso ». Quid Seneca dederit, manifestum erit ex iis, quae infra scribuntur : « Si Parmenidi (credo), nihil est praeter unum (τὸ ἕν) » ; scripsit enim : « Parmenides ait ex his, quae uidentur, nihil esse, *unum esse.* »

B. In altero epistularum uolumine optimo codice utimur Bambergensi saec. IX aut X, quem ipse anno 1878, cum Argentorati uersabar, intercedente C. Halmio mihi eo missum cum editione Haasii contuli. Sex priores epistulas nuper F. Buecheler bene emendatas edidit, qui quod omnes fere emendationes, quas in margine exemplaris mei adscripseram, praecepit (uelut ep. 90, 38 : « in angustum *se* ex immenso *redegit. Auaritia* paupertatem intulit » et epist. 94, 2 : « et quae non descendat in pectus usque, *anilia* habentem praecepta ; plurimum cet. »), hoc non tam aegre fero, quam eiusmodi uiri consensu laetor. Pauca igitur in his restant ; multo plura ad reliquas epistulas adnotaui, quorum partem iam adferam.

Ep. 90, 4 Haasius scripsit : « Tantum enim quantum uult potest, qui se nisi quod debet non putat posse », idemque fere Buecheler, nisi quod pro *tantum*, cum in B *toto* legatur, *tuto* rectissime substituit. Sed acumen scriptoris nondum satis apparere credo ; apparebit, si ita scripserimus : « tuto enim quantum uult potest, qui se nisi quod debet non *uult posse* ». In B, littera *p* olim male transposita et uitio latius serpente, factum erat *putatesse*. — § 16 ne lenissima quidem correctione mutare ausim eam scripturam, quam B a manu prima habet, sed tantum interpunctione adiuuare : « Non desiderabis artifices? sequere naturam ». Nam eandem orationis formam etiam ep. 95, 23 habemus, quem locum Maduigius non recte tentauit : « innumerabiles esse morbos non miraberis? cocos numera ».

Ep. 94, 4 editur : « In duas ergo quaestiones locus iste diuiditur : utrum utilis an inutilis sit, et an solus uirum bonum possit efficere, id est : utrum superuacuus sit an omnes faciat superuacuos ». Sed ultima recte habere non possunt ; primum enim tertium cogitari potest, scilicet non superuacuum esse et tamen solum non satis esse nec omnes (ceteros) superuacuos facere ; deinde explicatio non cum iis congruit, quae explicantur. Scribendum est : « id est : utrum superuacuus sit an <*non, et an*> omnes faciat superuacuos ». Prior quaestio, quae eadem est atque haec : « utrum inutilis sit an utilis », hac epistula tractatur ; altera, quae eadem est atque haec : « an solus uirum bonum possit efficere », epistula 95.

Ep. 95, 19. « Necesse est itaque inter se tam diuersa dissideant et hausta male digerantur aliis alio nitentibus ». Meo quidem iudicio Seneca *hausta* aut non scripsit, quod si abesset, nemo desideraret, aut non sic nude posuit sed addito aliquo adverbio, quo iudicium suum de hauriente significaret ; nec longe eiusmodi adverbium quaerendum est, sed simpliciter scribendum : « et hausta <*male*> male digerantur ». Eo facilius alterum *male* hic omitti potuit, quod in hoc uerbo folium B (42) desinit. — § 25 Aemilius Hermes, qui hanc epistulam separatim tractauit et plura ex B bene correxit, merito hac scriptura offensus est : « quam foedi itaque pestilentesque ructus sunt, quantum fastidium sui

exhalantibus crapulam ueterem ». Sed quod pro *ueterem*, quod sine dubio corruptum est, *hesternam* scribi uoluit (ut etiam Cornelissen), haec uerba inter se permutari potuisse uix credo; suspicor fuisse : « ...exhalantibus crapulam! *In uentre* scias putrescere sumpta, non concoqui ». — § 27, ubi Seneca de nobili illa patina narrat, in qua multi simul cibi inter se permixti conuiuis adpositi erant, in B haec legimus : « pig& esse iam singula, coŋguntur inunum saporis. In cęna fit quod fieri deb& sat. in uentre ». Non moror B correctorem, qui sic locum reſinxit : « *Coguntur* (aut fortasse : *congeruntur;* nam supra *gu* macula est, sub qua fieri potest ut *er* lateat) *in unum; sapor is in cena fit, qui fieri debet saturo in uentre* »; nam in uentre sapor non fit. Priora apud Haasium recte legi puto, *sapores*que Senecam pro rebus diuersi saporis dixisse; sed uerum esse nullo modo mihi persuadere possum, quod editur : « in cena fit, quod fieri debet saturo in uentre » ; nam praesens tempus uerbi *debet* parum aptum aut plane falsum est, *saturo* uero ineptum et stultum. Non dubito, quin ex B scriptura tantum hoc faciendum sit : « in cena fit, quod fieri *debebat* in uentre » (scilicet, ut cibi inter se misceantur). Littera *b* in *ts* soluta est, quod facile fieri potuit, si *b* eam formam habuit in archetypo, quam apud Wattenbachium Lat. Palaeog. p. 2, l. 15 inuenio. — § 36 scribitur : « quidam ex hominibus egregiam sortiti indolem in ea, quae tradi solent, perueniunt sine longo magisterio et honesta complexi sunt, cum primum audiere ». In his uerba q. s. « quae tradi solent » labem traxisse mihi uidentur; nam quod « tradi *solent* » dicitur, non « *traduntur* », id ipsum ostendere credo Senecam hac sententia significare uoluisse, cum paucis hominibus egregia indole praeditis datum sit, ut cito omnia discant, plerisque ingeniis longo tempore opus esse *solere*, ut ea, quae tradantur, percipiant, sicut etiam in sequentibus rapacia illa uirtutis ingenia hebetibus et optusis e regione posuit. Sed cum uerbum q. e. *tradere* per se non significet actionem, ad quam peragendam longo tempore opus sit, certo credo reuocata uocula, quae hic facile omitti potuit, scribendum esse : « in ea, quae tradi <*diu*> solent », i. e. ad quae tradenda longo tempore opus esse solet. Notandum est enim hac quoque significatione aduerbium *diu* interdum usurpari, non ibi tantum, ubi aliquid per longum tempus durare significatur; illius usus nunc haec exempla praesto mihi sunt : consol. ad Marc. 12, 4 : « filium tibi di inmortales non diu daturi statim talem dederunt, qualis *diu* effici potest » et Quaest. nat. III, 27, 2 : « momento fit cinis, *diu* silua. » — Infra quoque, in § 37, uerbum excidit; nam ceterarum sententiarum forma ostendit scribendum esse : « Sciet pro patria pugnandum esse, <*sed*> dissuadebit timor ». — § 40 cum B m. 1 scribendum est : « Deinde praestabunt tibi fortasse praecepta (i. e. praeceptis tuis efficies), ut quod oportet *faciat* » (scil. is, cui praecepta das), non *facias*, quod corrector propter *tibi* male substituit; tertiam personam uerbi

hic recte exhiberi apparet ex iis, quae deinde scribuntur : « Faciet quod oportet monitus ». — Etiam § 42 B fere ueram scripturam praebet ; atque hic etiam Fickertus uerba quidem ipsa recte scripta habet, sed falsa interpunctione totam sententiam corrupit. Sic enim Seneca scripsit : « Numerare tantum Octavio fuit turpe, *non illi* (B : « non ille » ; corrector : « nam ille »), qui emerat, ut Tiberio mitteret. Quamquam illum quoque reprenderim : admiratus (i. e. adm. enim) est rem, qua putavit Caesarem dignum ». Quod ad sententiam priorem adtinet, ueram eam esse tota disputatio, quae praecedit, apertissime ostendit ; sed cum Seneca sic alterum illum turpitudinis crimine liberauerit, tamen non omni reprehensione eum liberum esse addit ; nam quod hanc rem Caesare dignum donum iudicarit, hoc ipso se eam admirari professum esse, et hanc admirationem eiusmodi rei reprehensione dignam esse. — § 52 extr. ex B reuocandum est : « ex illius imperio paratae sint *iuuandis* manus ». Sed de iis, quae sequuntur, iudicium difficile est ; tantum pro certo adfirmari potest, ex B scribendum esse : « In commune nati sumus ; societas nostra cet. », ut ab his uerbis noua incipiat sententia ; quid autem uerbo praecedenti *habeamus* faciendum sit, dubitari potest. Quod quidam sic scribi voluit : « *Ita* habeamus (i e. hoc nobis persuadeamus) : in commune nati sumus cet. », hoc falsum esse puto ; nam Seneca certe, si bene eius loquendi usum adnotaui, semper « *sic* habeamus » dicit, et accusatiuus cum infinitiuo sequitur. Quare ipse, quamuis dubitanter, suspicatus sum scriptum fuisse : « *Hac eamus* », i. e. hanc uiam (scilicet quam uersus Terentianus ostendit) in agendo sequamur. — § 58 scribitur : « Causa huius iactationis est, quod nihil liquet incertissimo regimine utentibus, fama » ; quod probarem, nisi in B esset : « *Causarisque iactationis est* », ex quibus illa effici non possunt. Quare Senecam scripsisse mihi persuasum est : « Causa *his quae* iactationis est? Quod nihil liquet cet. » ; nam sic *causa est* cum datiuo et genetiuo iunctum etiam alibi apud eum inuenitur, uelut Quaest. natur. II, 11, 2 ; V, 11, 2. *Hi* sunt, qui uerbis antecedentibus commemorantur : « ceteri... *inter missa* (B : intermissa) adpetitaque alternis fluctuantur ». In sequentibus pessima interpunctione uolgo utuntur, quae sic mutanda est : « ad uerum sine decretis non peruenitur : continent uitam, bona et mala, honesta et turpia,... uirtutes ususque uirtutum (i. e. : decretis tota uitae agendae ratio nititur, decretis definitur, quae sint bona et mala, quae honesta et turpia cet.). Rerum commodarum (h. e. diuitiarum) possessio, existimatio ac dignitas, ualitudo cet., haec omnia aestimatorem desiderant ; scire liceat, quanti quidque in censum deferendum sit ». Scilicet inde ab his uerbis : « Rerum comm. poss. » nouum argumentum adferre incipit scriptor, quo decreta necessaria esse ostendat. Ut uolgo interpungitur, peruersissime etiam bona et mala, honesta et turpia, uirtutes ipsae cum diuitiarum possessione, dignitate, ualitudine ceterisque

similibus ex aequo ponuntur interque ea numerantur, quae aestimatorem desiderent, cuius ope intellegere liceat, quanti quidque eorum faciendum sit! Ceterum in fine noui illius, quod signaui, argumenti (§ 59) praue scribitur : « hoc nescies, nisi constitutionem ipsam, qua ista inter se aestimantur, inspexeris » ; nam de his rebus *inter se* aestimandis et altera alteri praeferenda hic omnino non agitur, nec B m. 1 hanc scripturam praebet, quae correctori debetur, sed : « *interaestimantur* », unde, ni multum fallor, faciendum erat : *rite aestimantur*. — § 60 rursus, ut scriptoris sententia intellegatur, interpunctio sic mutanda est : « atqui hoc ipsum, quod dicunt, decretum est (h. e. decreti formam habet), tam mehercules quam, si nunc ego dicerem recedendum... conferendum, hoc ipso, quo negarem curanda esse praecepta, praeciperem » (nam hae sententiae : « recedendum a praeceptis, utendum esse decretis, in haec sola studium conferendum » propter gerundiuos praeceptorum formam habent).

Ep. 97, 8, postquam Seneca de flagitiis iudicum Clodianorum disputauit, haec addit : « Hoc inter Pompeium et Caesarem, inter Ciceronem Catonemque commissum est, Catonem inquam illum, quo sedente populus negatur permisisse sibi postulare Florales iocos nudandarum meretricum. Credis spectasse tunc seuerius homines quam iudicasse? » Mira haec interrogatio est; nam praeterquam quod particula transitum significans desideratur, quod in Seneca fortasse ferendum erat, ita interrogat Seneca, tamquam exspectet, ut Lucilius negaturus sit; sed post ea, quae de Catone et populo narrauit, certe parum apte Lucilius negaret. Accedit, quod in B scribitur : *sicredis spectass& tunc*. Hic quoque idem, quod supra in lib. quaest. nat. VI, 22, 2 notaui, compendium nocuisse credo; certe ad sententiam aptissimum erit, si sic scripserimus : « ... meretricum : *scilicet credas* spectasse tunc seuerius homines quam iudicasse! » (« on croirait, en effet, que, etc. »)

Ep. 101, 8 Gronouius ad uerum loci intellectum prope accesserat, sed ita scribendum interpungendumque est : « Nihil est miserius dubitatione uenientium (i. e. futurorum) : quorsus euadant, quantum sit illud quod restat aut *quale, coniectans mens inexplicabili* (B quali collectamens explicabili) formidine agitatur ».

Ep. 102, 18 sq. scriptura sententia transposita emendanda est; sed melius erit totum locum, quomodo scribi uelim, proponere : « Cuius, inquit, bonum est claritas, id est laus bono a bonis reddita? utrum laudati an laudantis? Utriusque. Meum, qui laudor : quia (= quia enim) natura me amantem omnium genuit, et bene fecisse gaudeo et gratos me inuenisse uirtutum interpretes laetor. Hoc plurium bonum est, quod grati sunt, sed et meum; ita enim animo compositus sum, ut aliorum bonum meum iudicem, utique eorum, quibus ipse sum boni causa : *hoc contingere illis non potuisset, nisi ego talis essem*. Est istud

laudantium bonum; uirtute enim geritur, omnis autem uirtutis actio bonum est. Itaque utriusque bonum est *meritum* laudari, tam mehercules quam bene iudicasse <*et*> iudicantis bonum est et eius, secundum quem iudicatum est. »

Ep. 104, 1 non minus necessario idem corrigendi genus adhibendum est, ut scribatur : « In Nomentanum meum fugi, quid putas? urbem? immo febrem et quidem subrepentem. Iam manum mihi adiecerat; *medicus initia esse dicebat, motis uenis et incertis et naturalem turbantibus modum.* Protinus itaque parari uehiculum iussi; Paulina mea retinente exire perseueraui; illud mihi in ore erat cet. ».—§ 2 suspicor uerba quaedam excidisse, quae aegre desidero : « et cum me fortiorem senectus ad multa reddiderit, hoc beneficium aetatis <*amore uxoris*> amitto ». Certius tamen est paulo post scribendum esse : « itaque quoniam ego ab illa non impetro, ut me fortius amet, <*a me*> impetrat illa, ut me diligentius amem »; nisi forte *a me* pro *amet* substituere malis et *amet* ex sequenti *amem* intellegere. Sed omnino paruae eiusmodi lacunae in B non rarae sunt. — § 9 cum B scribendum est, omissa *et* particula : « Diuitias iudicabis bonum : torquebit te paupertas, quod est miserrimum, falsa »; cfr. ep. 108, 15.

Ep. 106, 5, cum B *uide*, quod uolgo additur, non habeat, sic potius scribendum censeo : « Non puto te dubitaturum, an adfectus corpora sint,... tamquam ira, amor, tristitia; *nisi* (= nisi forte) dubitas, an uoltum nobis mutent cet. » (id quod profecto non facis). — § 6 scribd. : « Si adfectus corpora sunt, et morbi animorum, *ut* auaritia, crudelitas cet. »; cfr. epist. 75, 11. — § 9 editur : « Etiamnunc cui tanta uis est, ut impellat et cogat et retineat et iubeat, corpus est »; sed *iubeat* hic nihil loci habet, et ut duo uerborum paria inter se opposita efficiantur, necessario *inhibeat* scribendum est. Etiam paulo post mendum scripturae remouendum puto; nam propter hoc : « non gaudium *extollit?* » aptius certe ac uerius erit : « non tristitia *deducit?* » Cfr. Horat. de art. poet. 110.

Ep. 107, 10 editur : « Quare impigri atque alacres excipiamus imperia nec deseramus hunc operis pulcherrimi cursum, cui quidquid patimur intextum est ». Sed *deseramus* uerbum parum aptum est, totaque disputatio ostendit fortius aliquid requiri. In B *desimus* scribitur (non *desinamus*, ut Fickertus dixit); inde faciendum est : *oderimus*, quod bene cum his : *obiurgare naturam* (§ 9) et : *de ordine mundi male existimat* (§ 12) conuenit.

Ep. 108, 10 legimus : « ubi accessere numeri et egregium sensum adstrinxere certi pedes, eadem illa sententia uelut lacerto excussa torquetur ». Sed in B est : *excussaretorquetur*, et cum solitum loquendi genus sit : *lacerto excusso aliquid torquere* (uelut apud Sen. de benef. II, 6, 1, apud Ouid. heroid. epist. 4, 43), non dubitandum est, quin Seneca hic quoque participio cum *lacerto* coniuncto scripserit : « uelut lacerto

excussiore torquetur ». Similiter Petronius cap. 95 dixit : « os hominis palma excussissima pulsat ». — § 12 scribendum uidetur : « illi *etiam*, quibus nihil satis est, admirantur » ; certe particula *enim* ab hoc loco alienissima est. — § 26 scribendum : « Quemadmodum ex amphora primum, quod est sincerissimum, effluit,... sic in aetate nostra, quod est optimum, primum est; id exhauriri *alienis* (B duobus litteris transpositis : *in aliis*) potius patimur, ut nobis faecem reseruemus ? » — § 30 cum et *subnotat* alio modo usurpari uideatur atque eo, quo hic ponitur, et paulo post uerbum simplex *notat* bis adhibeatur, scribo : « cum ad hanc eandem lectionem philologus accessit, hoc *sibi notat.* »

Ep. 109, 8, ut interlocutoris argumentatio magis perspicua fiat, sine dubio restituta uocula, quae post *sit* omissa est, scribendum est : « < *Si* > in summum, inquit, perducto calorem calefieri superuacuum est, et in summum perducto bonum superuacuus est, qui prosit ». (De § 7 liquet mihi Haasium disputantium partes male discripsisse; fieri enim non potest, quin uerba q. s. « Non prodest sapienti sapiens... ille nihil *aget* » interlocutori tribuenda sint, cetera omnia usque ad § 8 ipsi Senecae. Unum corrigo : « ut *illi* talis sapor *faciat* », cum in B sit : « ut ille talis sapor capiat » ; cetera nunc relinquo. — § 12, postquam Seneca dixit (§ 9) : « prodesse uarium est » scribitur : « Prodesse dicuntur et qui media nobis largiuntur, pecuniam, gratiam, incolumitatem, alia in usus uitae cara aut necessaria; in his dicetur etiam stultus prodesse sapienti. Prodesse autem est animum secundum naturam mouere uirtute sua ut eius qui mouebitur ». Si Seneca haec : « prodesse *dicuntur* » et « prodesse *est* » e regione ponere uoluit, certe in ultimo membro *uere* addere debuit; sed potius crediderim eum hoc dicere uoluisse, alio modo ceteros, alio sapientem prodesse; ut haec autem sententia oriatur, sic interpungendum est : « in his dicetur etiam stultus prodesse (sapienti scilicet). Sapienti prodesse autem est cet. », in quibus hoc tantum moneo, *sapienti* non a *prodesse* pendere sed cum *est* coniungendum esse, quasi dictum esset : « sapiens autem hoc modo prodest, ut... ». Ceterum in extrema sententia ratione eorum habita, quæ § 6 dicuntur, scribendum credo : « Sapienti prodesse autem est an. sec. nat. mouere uirtute sua, *ui* eius qui mouebitur ». — § 17 addendum : « Cogita < *tamen* >, quod soleo frequenter tibi dicere, cet. », et paulo post scribendum : « quid ista me res iuuat ? fortiorem *facit me* (B : faciam), iustiorem, temperatiorem ? » — § 18 denique, cum in B scribatur : « hanc mihi praestaturum uoluptatem, ut gloriam contemnam ») ex hoc certo faciendum est : « haec mihi *praesta et cura*, *ut* uoluptatem, ut gloriam contemnam ».

Ep. 110, 3 etiam in B haec sunt : « scies plura mala contingere nobis (ex uoto) quam accidere (casu). Quotiens enim felicitatis et (B : est) causa et initium fuit, quod calamitas uocabatur ! » Sed haec sententia ut per se uerissima est, ita ab argumentatione huius loci mirum quan-

tum abhorret; immo plane contrarium dici debebat : « Quotiens enim *calamitatis* et causa et initium fuit, quod *felicitas* uocabatur! » De hoc corrigendi genere Stud. crit. p. 89 disputaui. — § 4 scribendum uidetur : « *breue* est, inquam, et illud, unde felix eicitur, et illud, unde infelix emittitur », cum sequatur : « nos utraque *extendimus* et *longa* spe ac metu facimus ». Scilicet propter antecedentia : « prope est rerum omnium terminus » librarius iterum *prope est* scripsit. — § 12 egregia B scriptura, quam editores immerito spreuerunt, reuocanda est : « Non magnam rem facis, quod uiuere sine regio adparatu potes... : tunc te admirabor, si contempseris etiam sordidum panem, si tibi persuaseris herbam... homini nasci ». Prorsus contra Senecae mentem *non* ante *contempseris* inferciunt; manifestum enim est eum hoc dicere, se eum esse admiraturum, qui cibis, quales natura ipsa praebeat, contentus sit nec quidquam arte quaesitum desideret; atque huius generis etiam sordidus panis est, quamuis sit uilis. Ueram B scripturam esse etiam ex iis efficitur, quae § 18 sqq. leguntur (ubi rursus B scripturam reuoco a recentissimis editoribus spretam, nisi quod Gronouii simul emendationem recipio : « illam uocem magnus atque animosus exclama : *Habeamus* aquam, *habeamus* polentam : Ioui ipsi controuersiam de felicitate *faciemus* (B : faciamus). Faciamus, oro te, etiam si ista defuerint ».) — § 14 scire uelim, quid sit « totas opes urbis caelatas et auro et argento » ; praeterea nonne exquisiti colores quoque et uestes pretiosae et seruorum ancillarumque greges ad opes urbis pertinent? Scribendum est : « uidi totas opes urbis, *caelata uasa* et auro et argento cet. ».

Ep. 113, 19 sic scribendum est, ut argumentatio recte procedat : « Haec adsensio in uirtute non est. Puta enim prudentiam esse; *oportet eam ambulare : quomodo adsentietur*? Hoc natura non recipit; prudentia enim ei, cuius est, prospicit, non sibi; nam nec ambulare potest nec sedere ». — § 25 initio B uerba q. s. *est quaestio* non habet, nec *quaestio* h. l. aptum est, nec facile omitti potuit; ergo aliter lacuna manifesta explenda est : « Sublata < *contentio est* >, conuenit nobis ».

Ep. 116, 6 praestare opinor sic scribere : « quantum possumus, nos a lubrico *reducamus* » (pro *recedamus*, cfr. ep. 14, 3), quam cum Haasio *nos* delere. — § 8 rectius hoc erit : « Scis, quare non *possimus* ista? quia *non posse nos* credimus » ; nam postea scribitur : « NOLLE in causa est, NON POSSE praetenditur ». (*Possimus* Maduigius scripsit.)

Ep. 120, 2, postquam Seneca dixit : « Haec duo (i. e. bonum et honestum) apud ALIOS diuersa sunt, apud NOS tantum diuisa », haec explicaturum editores uolgo eum ita loquentem fecerunt : « Bonum putant esse aliqui, quod utile est ». Sed cum Seneca Stoicos aliis omnibus contrarios posuerit, nonne mirum est, *aliqui* hic scribi, ubi certe *alii* exspectandum erat? Nec dubito, quin hoc restituendum sit, et cum B

aliquit habeat, sine ulla dubitatione rescribo : « Bonum putant esse *alii*, *quidquid* utile est ». Hoc etiam Buechelerum fugit, qui hanc quoque epistulam in illo editionis specimine, quod supra commemoraui, habet. Initio § 3 addendum erat : « < *Nos etiam* > ista duo quidem facimus ». — § 9 cum a B uerbum q. e. *coepimus* absit, nec asyndeton, quod Buecheler tolerauit, mihi quidem ferri posse uideatur, *ac* ante *dum* addendum esse credo.

Ep. 121, 5 editur : « rector nauis scit gubernaculum flectere » ; sed cum et aduerbium in hoc quoque orationis membro, quale in ceteris reperitur, desideremus et in B *flecti* scribatur, locum sic refingo : « rector nauis *scite* gubernaculum *flectit*. § 15 addendum : Unicuique aetati sua constitutio est, alia infanti, alia puero, < *alia adulescenti* >, alia seni » ; cfr. § 16. ; similiterque § 16 : « non enim in < *fantem aut* > puerum mihi cet. ». — § 18 legimus : « Producit fetus suos natura, non abicit ; et quia tutela certissima ex proximo est, sibi quisque commissus est. Itaque, ut in prioribus [epistulis] dixi, tenera quoque animalia et materno utero uel quoquo modo effusa, quid sit infestum ipsis, protinus norunt et mortifera deuitant ». Sed non multis modis animalia nascuntur, ut illud *quoquo modo* stultum sit ; et in B *quo modo* legitur. Scilicet *modo* hic aduerbium temporis est, et Seneca scripsit : « materno utero uel *ouo* modo effusa ».

Ep. 123, 5 scribendum uidetur : « Aliquod *denique* experimentum animi sumpsi subito ». Deinde quod paulo post editur : « illa sunt certissima argumenta (uerae firmitatis), quae ex tempore dedit, si non tantum aequus molesta sed placidus adspexit », non uideo, quo iure particulae *non tantum* — *sed* hic adhibeantur ; neque enim *placidus* maius aliquid fortiusque quam *aequus* significat. In B est : « si nontum aecus modestia sed placidus aspexit », unde hoc faciendum puto : « *si modo tum aecus molestias et placidus aspexit* ». — § 7 scribitur : « turpe est uideri eas te habere sarcinas totas, quae tuto concuti possint », in quibus Hauptius merito uoce q. e. *totas* offensus est ; sed quod edi uoluit : « eas te habere sarcinas, tuto quae concuti possint », leniore correctione locus sanari potest ; *solas* enim pro *totas* restituendum. Scilicet cum littera *s* semel scripta factum esset *sarcinasolas*, hoc falsa coniectura in *sarcinas totas* mutatum est.

Haec pro mea facultate ad memoriam tuam, Carole Graux, merito honore celebrandam contuli.

Scribebam Hauniae anno MDCCCLXXXII.

M.-C. GERTZ.

LETTRES INÉDITES DE MURET

La Bibliothèque nationale possède onze lettres de Marc-Antoine de Muret, restées jusqu'à présent inconnues et publiées ici pour la première fois (1). Elles sont tirées de la collection Dupuy et forment deux séries. La première comprend cinq lettres autographes en français, adressées à Claude Dupuy, et une sixième, d'une date bien postérieure aux précédentes, à Jacques-Auguste de Thou. Muret avait connu Dupuy à Rome. Celui-ci, alors avocat au parlement de Paris, où il fut reçu conseiller en 1576, passa la seconde moitié de 1570 en Italie, et l'hiver de 1570-1571 à Rome même (2). Les lettres de Muret à Dupuy conservées par leur destinataire furent écrites pendant les années 1571, 1572 et 1573. A la même époque, Dupuy recevait d'Italie d'autres correspondances parallèles à celle de Muret et l'éclairant sur quelques points; j'ai pu les consulter et les utiliser (3).

Les lettres nouvelles du célèbre humaniste ajoutent à sa biographie un certain nombre de traits. Après dix-sept ans passés hors de son pays, il révèle dans ces pages françaises, des qualités remarquables d'écrivain (4). A ses lettres latines, si souvent relues et réimprimées,

(1) Elles ont même échappé à l'auteur du dernier travail important sur Muret, M. Ch. Dejob : *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du* XVI^e^ *siècle*. Paris, 1881. Cf. *Revue critique* du 19 juin 1882. On trouvera dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome (année 1883, 3^e^ fascic.), un article intitulé *la Bibliothèque d'un humaniste au XVI^e^ siècle, Catalogue des livres annotés par Muret* (tirage à part de 39 pp.). — M. Tamizey de Larroque me signale une note manuscrite de Mercier de Saint-Léger sur l'exemplaire de la *Bibliothèque* de La Croix du Maine qui est à la réserve de la Bibliothèque nationale (art. MURET). Il résulte pour moi de cette note que Mercier a vu des copies de trois de nos lettres et d'une qui nous manque; mais le renvoi qu'il donne aux papiers de L'Estoile ne permet pas de les retrouver.

(2) Voy. ses lettres à Pierre d'Elbène et à H. van Giffen, écrites de Padoue au mois d'août 1570 (Dupuy, vol. 16, ff. 12 et 13) et la correspondance de Cujas.

(3) Lettres de P. d'Elbène, Giov.-Vinc. Pinelli, Fr. Guillemier, conservées également dans la collection Dupuy. Les réponses de Dupuy à Pinelli sont à l'Ambrosienne de Milan.

(4) Les seuls restes de correspondance en français qu'on possédât de Muret étaient un fragment de lettre à Louis d'Abain de la Rochepozay rapporté par Duchesne (*Histoire de la maison de Chasteigner*, Paris, 1634, p. 380), et quelques lignes datées du 14 avril 1571, écrites en marge d'une lettre de Cujas. Celle-ci, du 10 décembre précédent, avait été communiquée à Muret par son destinataire,

on peut opposer celles-ci sans trop de désavantage. Le récit de l'interdiction, qui lui fut faite par deux membres du Sacré-Collège, d'expliquer un auteur aussi dangereux que Tacite, celui de la maladie « non de corps, mais d'esprit », advenue à son ami Paul Manuce, sont des morceaux pleins de verve et du meilleur style. L'orthographe de Muret, sans doute par suite de son séjour en Italie, est très simplifiée; elle se rapproche bien plus de la nôtre que celle de la plupart de ses contemporains (1). Il se sert du trait d'union, de la cédille, et de l'accent sur les syllabes finales. Je reproduis avec exactitude cette orthographe qui intéresse l'histoire de notre langue.

La seconde série des lettres inédites de Muret est imprimée en plus petit caractère. Elle contient cinq *copies* de lettres latines et françaises écrites en 1583 et 1584. Les unes sont adressées à Frédéric Morel le fils, imprimeur du roi depuis 1581; les autres au savant Jacques Gillot, conseiller-clerc au Parlement, qui fut l'un des auteurs de la Satire Ménippée. Ces copies, assez correctes, ont été réunies par les soins des frères Dupuy, dans le précieux volume XVI de leur collection (2). Presque autant que les lettres originales, elles méritaient d'être publiées; rien n'est indifférent de ce qui nous renseigne sur la vie des grands érudits français et sur l'histoire de la philologie au XVI^e^ siècle.

I

A Monsieur Monsieur du Puy, aduocat en Parlement, à Paris (3).

Monsieur, ie respons trop tard aux lettres que vous m'escriuistes le quattriesme de iuin. Mais la cause est que quand le courrier deuoit partir, nous aussi estions sur le point de nous partir de Romme pour venir à Tiuoli (4), et pouués bien penser qu'en vn tel remuement de mesnage, ie n'estois gueres bien en ordre pour escrire. Despuis le courrier a fait encores vn autre voiage. Mais la perte d'vn coffre de mes liures m'auoit tellement trauaillé, que ie ne pouuois escrire ne penser à chose de ce monde, tel estoit le desplaisir que i'auois receu, nequedum plane conquieuit dolor. Multis modis me delectarunt quae

Cl. Dupuy; l'original est dans la collection Dupuy (vol. 700, f. 3) et a été publié parmi les œuvres de Cujas (édit. de Naples, t. VIII, p. 1181).

(1) Muret attachait de l'importance à l'orthographe; voy. le début de la lettre IV.

(2) Ce volume contient des lettres de Casaubon, Turnèbe, Buchanan, Baudius, Hugo Grotius, Nic. Rigault, et autres savants des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, la plupart à J.-A. de Thou. M. Tamizey de Larroque y a recueilli une lettre de Scaliger : *Lettres françaises inédites de Jos. Scaliger,* Paris, 1881, p. 342.

(3) Collection Dupuy, vol. 490, ff. 139-140.

(4) Muret accompagnait le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este, dont il était secrétaire, et qui mourut le 2 décembre 1572. On visite à Tivoli la villa d'Este.

de Lambino scripsisti. Ie croi qu'il m'est ami : et m'en sens obligé à lui : mais quant à l'auoir tousiours esté, il faudroit grand'éloquence pour le faire croire au monde (1). Si puis-ie dire à la verité que ie ne lui fis iamais tort. Mais ie suis content d'oublier toutes les choses fascheuses : et le prie, puis qu'il l'est, de continuer. A la verité ie l'aime : et pour le desir que i'ai de sa reputation, si i'estois present, monerem amice, ut et de se et de aliis moderatius scriberet. Toutes ces iniures contre Gifanius diminuent, peut estre, non moins de l'estime de cellui qui les dit, que (2) de cellui contre lequel elles sont dictes. On peut bien, si l'on se sent offensé, se resentir auecques plus de gravité et moins de parolles. Quand on en lit tant, on n'en croit rien (3). Du πρόβατα de Pline, et lui et feu Mons^r Turnebus, magis me in sententia mea confirmarunt (4). Toutefois ce n'est pas article de foi. Chascun en peut croire ce qui lui semble. *Os sum et cibus alienus :* ainsi est il imprimé en ma dernière édition de Térence : et ai nommé Langius (5). *Sum* pro *suum*. Les deux corrections de Bosius, *cerritior,* et ἄκρα τηρῶν ἴυγγα, me plaisent fort (6). En Plaute, *potis decet* : il i a plus de dix ans que ie l'ai ainsi corrigé. Mais, pour l'amour de Dieu, s'en face auteur qui voudra : ie n'entrerai iamais en telles contentions. Ie me sens infiniment obligé à vous de m'avoir acquis l'amitié de Mons^r Pithou, lequel vous saués combien i'estime. Ce me sera trop de faueur, qu'il se daigne m'enuoier ce trésor de vieux iurisconsultes, qu'il a recouuré, lors qu'il l'aura fait imprimer (7). Ie voudrois aussi

(1) La première mésintelligence de Lambin et de Muret remontait à 1559 : Lambin reprocha alors à Muret d'avoir imprimé dans ses *Variae lectiones* des observations sur Horace qui lui appartenaient. Mais l'animosité de Muret ne date que de 1561 : Il ne pardonna pas à Lambin d'avoir livré aux presses de Gryphe et d'avoir publié sans son aveu leur correspondance des années précédentes.

(2) *Que* est écrit au-dessus de *comme* raturé.

(3) Les attaques de Lambin contre Van Giffen et ses accusations de plagiat se trouvent dans son édition de Lucrèce de 1570 (*apud J. Benenatum*). Peu avant cette lettre, Muret écrivait à Van Giffen de manière à exciter encore la colère de celui-ci. Cf. leur correspondance de 1569 et 1570 dans Frotscher, *Mureti Opera,* Leipzig, 1834-41, t. II, p. 110 et 144.

(4) *Var. Lect.* I, 3. Pline, VII, 2, 16.

(5) Charles de Lange, mort à Liège en 1573. Cf. *Eunuch.* II, 2, v. 34, et l'édition de 1570 du *Térence* de Muret (Venise, chez Alde Manuce), aux additions, p. 104.

(6) Siméon du Bois, Limousin et compatriote de Muret. On trouve une lettre de lui à Dupuy, coll. Dupuy, vol. 490, f. 181, et une autre à J. Maledent, vol. 16, f. 54. Les corrections qu'on avait signalées à Muret portent sur le texte des lettres à Atticus, dont S. du Bois préparait une édition qui parut en 1580. Cf. *Simeonis Bosii praetoris Lemovicensis animadversiones in Epistolas M. T. Ciceronis ad T Pomponium Atticum...* Limoges, Hug. Barbou, 1580; p. 169, *certior* est adopté par S. du Bois qui renonce à défendre sa première conjecture *cerritior* (*Ep.* VIII, 5); p. 110, il imprime ἀκρωτηρίων οὔρια (*Ep.* V, 12), au lieu de ἄκρα τηρῶν ἴυγγα, qu'il ne rappelle même pas.

(7) Je ne trouve rien, dans les *Vies* et bibliographies de Pierre Pithou, qui se rapporte à une découverte et à [illegible]re. Pithou a dû, au commen-

qu'il fist imprimer ce commentaire de Probus sur Iuuenal, duquel les lieux que vous m'aués enuoiés sont merveilleusement beaux. Mais cettui la de *assae* m'a fait souvenir que Scaliger sur Varron, p. 148, gaste un lieu de Varron cité par Nonius en la parole *Betere*, lequel il lit ainsi : *Assa non multo post, quod ea parere non poterat mulier, eum betere foras jussit* (1). Et il faut lire : *A se, annos multos quod ea parere non poterat mulier, eam betere foras jussit* (2). Et appartiennent ces parolles au premier diuorce de ce Caruilius Ruga, qui répudia sa femme pour être sterile. Usitata erat formula in diuortiis : *i foras*. Martialis : *uxor vade foras, aut moribus utere nostris* (3). Ie desire le Plutarche de Henry Estienne, et son Trésor de la langue grecque, quand ils seront acheués (4). Et vous prie, quand il sera temps, l'escrire au S^r^ Rouille (5) : et ie les paierai ici a qui il voudra. Il ne m'a encores rien enuoié de la liste que ie vous donnai a vostre departie. Ie desire aussi infiniment le Glossaire (6). Ie vous remercie grandement des hymnes de Synesius (7) et voudrois qu'il uous souuint de quelque liure que vous eussiés veu par deça, affin que ie vous le fisse copier. Suppudet enim iam me, quid abs te semper aliquid accipiam, neque quidquam referam. La correction de *fausta nomina*, estoit, long temps a, escritte en mon Tacitus, comme beaucoup d'autres que vous vistes de celles qu'on vous auoit enuoiées. Puis qu'il vous plait que ie vous face part d'aucunes miennes corrections, ie le ferai. Mais ie sais bien qu'en ce change vous serés Glaucus et ie serai Diomedes (8). Mittam autem nullo ordine, nullo dilectu, ut quidque occurret. En l'Amphitruon de Plaute en la scene qui commence *Satin' parua res*, vulgo legitur *nam ego id nunc experior de me;* veteres libri, *domo*. Recte. Sic enim et Graeci οἴκοθεν. Nihil necesse habeo eius rei foris exemplum petere : *domo*, id est, ex me ipsa id petere possum. En la mesme scene,

cement de 1573, en faire part en manuscrit à Muret. qui dit dans sa lettre IV avoir reçu « ces fragments des jurisconsultes ».

(1) *Josephi Scaligeri conjectanea in M. Terentium Varronem de lingua latina*, Paris, R. Estienne, 1565, p. 148.

(2) Le texte de M. Quicherat (*Non. Marc.* Paris, 1872, p. 77 M. l. 16 Q) est celui-ci : *Annos multos quod parere ea non poterat, mulierem foras betere jussit.* La conjecture *annos multos,* au lieu de *sanos multos* des mss., remplaçant celles de Scaliger et de Muret, est de L. Carrion; elle a été adoptée par Mercier dans son édition de Nonius.

(3) Mart. XI, 104, 1.

(4) L'édition d'Estienne (Paris, 1572, 13 vol. in-8) est la première des *Œuvres complètes* de Plutarque. Le *Thesaurus* est aussi de 1572, 4 vol. in-fol.

(5) C'est Guillaume Roville, l'imprimeur lyonnais, gendre de Sébastien Gryphe.

(6) Il s'agit des glossaires d'Henri Estienne : *Glossaria duo e situ vetustatis eruta, ad utriusque linguae cognitionem et locupletationem perutilia*, Paris, 1573, in-fol.

(7) *Synesii hymni decem... graece et latine,* Parisiis, apud Joan. Benenatum, 1570. Muret possédait déjà le *Synésius* de Turnèbe (Paris, 1553); on le trouve à Rome parmi les livres annotés par lui et dont j'ai publié le catalogue.

(8) Cf. *Iliad.* VI, 236.

Si obseguare, vna te absoluas plaga, non, vt vulgo, *resoluas*. In eadem *namque de illo subditiuo Sosia mirum est minus*, ubi vulgo *mirum nimis est* (1). En l'Asinaria, ie croi que ie vous montrai en mes diuerses leçons non encores imprimées *nihili cotio est* pro *cautio* (2). In Captiuis, en la scene *Quo illum nunc hominem*, ubi vulgo legitur *ornamenta absint*, lego *armenta absunt* (3). Pour l'auenir, en toutes mes lettres ie vous en enuoierai quelque nombre. Mais faittes moi souuenir de celles que ie vous aurai enuoiées, ne bis eadem mittam. Ie desire fort estre ami de Mons^r^ Brisson (4) : et, s'il me venoit pardeça occasion de lui faire quelque seruice, ie m'i emploierois tellement, qu'il auroit cause de m'aimer.

Mons^r^, vous et Mons^r^ le protonotaire de Leberon (5) estes seuls de touts les François que i'ai cogneus ici, qui m'aues maintenu vostre parolle. Ie vous prie continuer et me conseruer en vre bonne grace, vous asseurant, si ie ne vous fai quelque seruice, qu'il ne tiendra iamais au desir que i'ai et aurai tousiours de vous en faire. Ie prie Dieu qu'il vous doint longue et heureuse vie.

De Tiuoli, ce 30^e^ de juillet 1571.

Vre entier ami et serviteur,

MARC ANTOINE DE MURET.

Vous ne m'escriués rien de mon Mons^r^ le Feuure (6) : ie vous prie, recommandés moi de meliore nota a sa bonne grace. Ie vous enuoierai, par l'autre courrier prochain, vn liure de mes Oraisons lequel est acheué d'imprimer a Venise (7); mais ie ne l'ai pas encore. Ce ne sera chose qui vaille; mais d'vn pauvre homme, comme ie suis, il faut prendre ce qu'on peut en paiement.

(1) *Var. Lect.* X, 13; *Amph.* II, 2, v. 5, 73, 198.

(2) *Var. Lect.* IX, 11; *Asin.* I, 3, v. 51.

(3) *Capt.* III, 4, v. 82.

(4) Le président Barnabé Brisson est l'auteur d'un livre intitulé : *De Formulis et solemnibus populi romani verbis libri octo*, publié en 1583, sur lequel Muret porte un jugement dans la lettre IX. Il y a une lettre de Brisson, datée de 1584, dans la correspondance de Muret, suivie de la réponse de celui-ci (*Ep.* III, 58 et 59); l'original de la réponse de Muret est dans la collection Dupuy, vol. 675, f. 4.

(5) Charles de Gelas de Leberon succéda à son oncle Jean de Monluc au siège épiscopal de Valence et de Die, en 1580, et mourut à Pavie en 1600.

(6) Nicolas Le Fèvre, frère de Guy Le Fèvre de la Boderie, et son collaborateur pour la *Bible polyglotte* de Plantin. Les vol. 490 et 700 de la collection Dupuy contiennent un grand nombre de ses lettres.

(7) « Mons^r^ Muret ha faict imprimer le premier volume de ses Oraisons qui en contient XVI, lequel, si la commodité s'offre de quelque parisien, je vous feray tenir. » Lettre de P. d'Elbène à Dupuy, Padoue, 10 août 1571; vol. 490, f. 152 v°. Muret parle encore de cette première édition de ses *Orationes* dans une lettre à P. Sacrato, la 20^e^ du 3^e^ livre; elle avait paru à Venise, chez Marcus Amadorus, avec la date 1571.

II.

A Monsieur Monsieur du Pui, aduocat en Parlement (1).

Monsieur, i'ai receu touts les trois pacquets de l'histoire Escossoise, et m'en sens infiniment obligé a vous. Ie vous prie comme la contraire est imprimée m'en faire part. Tout ce qui vient de vous me porte un ie ne sai quel particulier plaisir pour conoitre par la que vous continués a m'aimor : ce que je desire autant qu'autre chose en ce monde. Que le libraire ait changé vouloir quant a mes Oraisons, il a, ce croi-ie, bien fait. Ce ne sont pas choses qui meritent de durer oultre la premiere impression. Ie ne saurois vous enuoier mes diverses leçons plus tost qu'au mois de Nouembre (2) : mais lors indubitablement vous les aurés θεοῦ θέλοντος; et me ferés faueur d'en prendre la protection. Des corrections Salustiennes, celle du *non minus* (3) me semble fort bonne. Si font bien toutes les autres; mais la seconde du *quinis modiis* (4) vous me l'auiés donnée deuant votre partement, et estoit ia escritte en mon liure auecques vostre nom. La tierce, Mons^r^ le Feuure me l'auoit ia enuoiée, et ie l'auois notée pour sienne. *Nusa* et *Nysa* est tout un, comme *Sulla* et *Sylla;* mais le lieu de Suetone est fort beau (5). Comme aussi est celle de Postumio et Fauonio (6). Quant à la parole *instituto,* ou, comme ont les vulgaires, *instituo*, i'ai trouué que autresfois i'en

(1) Dupuy, 490, f. 145. Je crois utile de mettre en regard de cette lettre un extrait de celle qu'écrivait de Rome à Dupuy, un mois auparavant, un ami commun des deux humanistes, nommé Guillemier : « Monsieur, estant ce matin avec mons^r^ Muret qui me parloit de vous escrire, on l'est venu querir... pour le prier de prendre la charge de faire l'oraison funebre aux obseques du feu pape, qui seront sur la fin de ceste semaine, et par ce qu'il craint d'estre surprins du temps, il m'a chargé de vous en dire un mot pour ses excuses, par ce qu'il ne vous fit response aux deux pacquetz qu'il receut de vous par le dernier courrier, par la voie de Mess^rs^ Danes et Delbene, s'attendant de recevoir le reste par cestui ci... Par le prochain vous aurez une copie de son oraison et ses excuses. » (Coll. Dupuy, 712, f. 51, lettre du 5 mai.)

(2) Muret avait publié en 1559 les huit premiers livres : *M. Ant. Mureti variarum lectionum libri VIII, ad Hippolytum Estensem...* Venetiis, ex off. Jordani Zilleti, 1559. Ils reparurent en 1573 à Paris, *apud Michaëlem Clopeiau,* et c'est sans doute à propos de cette réimpression que Muret prie son ami « d'en prendre la protection ». Dupuy les lui avait fait demander, par une lettre écrite le 2 mars 1572 à Guillemier. Voy. la réponse de celui-ci, écrite de Rome le 7 avril, vol. 712, f. 47.

(3) Peut-être *De bello Jug.* X, 1 (Dietsch).

(4) Sall., *Histor.* lib. III, 19 (Dietsch).

(5) Suet., *De vita Caes.* I, 49.

(6) Pseudo-Sall., *Ad Caes. de re publica*, IX, 4 (H. Jordan). La conjecture qui suit se rapporte au même passage.

auois voulu faire par coniecture *in statua* (1) : quòd illi inertes nobiles praeter nomen nihil haberent quod alicuius pretii esset, essentque ceteroquin ἀγάλματα ἀγορᾶς. Quod etsi mihi non satisfacit tamen cuicuimodi est, scire te volui. Le Thresor de Henri Estienne ni le Plutarque ne me font gueres d'enuie : mais le Glossaire est bien attendu de moi auecques desir, et les Fragments de Mons^r^ Pithou (2).

Crespin a mal fait de mourir si tost sans acheuer les Catalectes; mais i'espere que ceux de Lion les feront acheuer a quelqu'autre (3). La dilation de Mons^r^ Cujas me desplairoit, si ie n'esperois que apres tout en vn coup il nous remplira d'un monde de doctes lucubrations (4). Ie vous mercie des nouuelles : et vous prie quand il vous sera commode qu'il vous plaise continuer, car ie voi que les vostres sont beaucoup plus vraies que celles qu'on seme bien souvent ici. Μακαρίζω ὑμᾶς τῆς τοῦ λέγειν τε καὶ γράφειν ἐλευθερίας καὶ ἐξουσίας· ἡμεῖς δὲ τῆς ὀλίγου δέον ἐπταετοῦς βαρυτάτης δουλείας ἄρτι, ὡς ἔδοξεν, ἀπαλλαγέντες, ἄλλην, ὡς ἔοικεν, οὐ πάνυ κουφοτέραν δουλεύειν μέλλομεν. On se promettoit quelque plus grande liberté, mais ie me doutte, qu'il n'i aura pas grand gaing au change (5). Vous saués que Mons^r^ Cointerel est dataire (6). Le Pape auiourdui a fait cardinal vn sien neueu nommé il sig^r^ Filippo Boncompagno, qui na gueres estoit mon escolier (7). Ie vous enuoie une

(1) Juste-Lipse a repris la conjecture de Muret; Jordan le cite et adopte le texte suivant : *reliqui de factione sunt inertissimi nobiles, in quibus sicut in titulo praeter bonum nomen nihil est additamenti.*

(2) Sur tous ces livres, voy. la lettre I^re^ et les notes.

(3) Jean Crespin, l'imprimeur, mourut de la peste à Genève en 1572. Voy. lettre de Jean Regnauld à Dupuy, datée de Lyon, 26 avril 1572 (vol. 712, f. 44), où sont exprimés les mêmes regrets que dans la lettre de Muret. Il s'agit dans les deux passages du recueil des *Catalectes* de Scaliger, qui, après un retard de quelques mois, fut édité à Lyon par Roville et dédié à Cujas : *P. Virgilii Maronis appendix, cum supplemento multorum antehac nunquam excussorum poematum veterum poetarum*... Lugduni, 1572.

(4) Cujas professait alors à Valence; il venait de faire, vers la fin de 1571, une grave maladie qui avait à peine interrompu son enseignement, mais qui l'avait retardé dans ses travaux. Il s'en plaint dans une lettre du 1^er^ décembre (coll. Dupuy, vol. 700, f. 17), et dans une autre à Pithou, du 14 février 1572 (*Ibid.*, f. 4) : « Il est vray que ie vous deusse escrire plus souvent; mais si vous scaviez mon indisposition et la peine que ce non obstant ie prends plus que ie ne fy de ma vie, vous ne penseries point que pour cela mon affection feut en rien deminuee. Mons. de la Scala vous en sera quelque jour bon tesmoing. »

(5) Il s'agit évidemment du gouvernement pontifical. Pie V, le promoteur de la guerre contre les Turcs, élu pape le 7 janvier 1566 et mort le 1^er^ mai 1572, avait régné six ans et quelques mois; c'est l'espace de temps que Muret indique dans les lignes grecques qui précèdent. Son successeur fut Grégoire XIII Buoncompagni, élu le 13 mai.

(6) « Officier le plus considérable de la chancellerie romaine... par les mains duquel passent tous les bénéfices vacans... lesquels il confère de plein droit. » *Dict. de Trévoux.* Le personnage dont Muret francise le nom est Matteo Contarelli.

(7) Le nouveau cardinal fut envoyé à Venise en 1574 pour saluer Henri III, à son retour de Pologne; il mourut en 1586, après avoir rempli plusieurs missions importantes.

oraison que ie feis l'autre iour aux exèques du Pape mort (1). Vous la verrés, comme chose qu'il me fallust faire en vne nuit et en ferés part à Mons^r^ le Feuure. Vix digna lectu est : sed quod mittam aliud, non habeo. Ie ne sai, si ie puis ici faire quelque chose pour vous : si quid est, fac ut sciam. Car i'ai extreme enuie de me reuencher de tant de faueurs que vous me faittes. Ie me rde treshumblement a vre bonne grace et prie Dieu, Monsieur, qu'il vous doint tout ce que desirés. De Romme, ce deuxiesme de Iuin 1572.

Vre treshumble seruiteur,

MARC ANTOINE DE MURET.

III.

A Monsieur Monsieur du Pui, aduocat en Parlement, à Paris (2).

Monsieur, il i a trois ou quattre iours et non plus, que ie receu vos lettres du XVII^me^ de Septembre, qui me furent d'autant plus aggréables qu'elles s'estoient faittes desirer plus long temps. Ie vous respondrai ad singula capita, mais brièuement, car a ce soir le courrier part et il est desia vne heure de nuit sonnée.

Gaudeo orationem meam in funere Pontificis istic placuisse (3); placuerat et hic fere omnibus praeterquam mihi. Si vous m'enuoiés une copie de celles qu'on en a imprimé par dela, vous me ferés plaisir.

Mon *Carmen votiuum* me sembloit trop peu de chose pour vous enuoier. Sed video a te amari etiam nugas meas. Quare posthac mittam ad te omnia fidentius. Ie vous en enuoie vne copie. On en a imprimé ici plus de douze cents exemplaires : et n'en trouve lon plus (4). Si vous voiés Mons^r^ de Ronsard, recommandés moi a ses bonnes graces, et faittes lui en part.

Du Glosaire, si vous n'aués espérance de l'auoir pour quelques

(1) Elle avait été prononcée à Saint-Pierre, le 15 mai 1572, aux obsèques de Pie V. Frotscher, I, p. 252.

(2) Dupuy, 490, ff. 143-144. La lettre est précédée dans le ms. d'une feuille blanche, appartenant à une lettre disparue, et portant l'adresse : *A Monsieur du Pui, à Paris, en la rue St André des Arts.* Elle devait être du 7 avril, d'après une note de Mercier, qui en a vu une copie. Voy. plus haut, p. 381, note 1.

(3) Cf. p. 386, note 1.

(4) Il a été réimprimé à Paris : *Carmen votivum ad Virginem Dei matrem quae colitur in aede Lauretana,* Parisiis, ap. Jo. Dallerium, 1572. Dans Frotscher, II, p. 324.

mois, deuinés comment nous pouuons esperer de l'auoir ici (1). De Scaligero bene factum. Cuiaciana illa a me mirifice expectantur. Vtinam in ea nihil armatis licuerit (2). Aeque mihi magno desiderio sunt fragmenta iurisconsultorum (3). De Hottomanicis non laboro (4). I'attens les livres de Ronsard (5). Quant aux opuscules de Plutarque (6), le volume est trop grand; il faut attendre que quelque Card[al] ou quelque Ambassadeur ἤ τις τῶν τοιούτων en apporte.

Quant à moi, si vous sauiés à quoi l'on m'empesche ordinairement ici, mirareris posse me adhuc unum verbum latine scribere.

De notis in Tacitum audi quod rideas, et res paulo altius repetenda est. Ces jours passés un qui lisoit lettres latines ici, au lieu que tint ia Romulus Amasaeus, se partist (7) : et ne trouuoit on qui mettre en son lieu. Les Cardinaux qui ont charge de l'estude me prierent exquisitissimis verbis que i'i voulusse entendre. Negaui. A la fin, ἀυτὸς ὁ ἀρχιερεὺς me arcessit. Appellat humanissime. Ostendit me, si id munus suscipiam, rem sibi valde gratam esse facturum. Quid facerem ? Rogando cogit; nosti cetera. Cessi, eo libentius, que au lieu de deux cents escus de gages que i'auois, il m'en ordonna quattre cents (8). Proxima quaestio fuit, quel liure ie deuois lire. Ie dis aux Cardinaux Sirlet (9) et Alciat (10), ausquels cela touche, que i'aurois enuie de lire Tacitus. Valde dehortati sunt ne id facerem; Male eum alicubi loqui de Christianis, male de Iudaeis; Denique qu'ils estoient en quelque penser de le prohiber. Multa quidem dixi cur excusatus abirem; sed nihil ab eis extorquere potui. Cela m'a tellement rempli de desdaing

(1) Cf. p. 384, note 6.

(2) Cf. p. 387, note 4. Cujas préparait déjà ses *Paratitla* sur le Code Justinien. Il craignait, écrivait-il, que son travail ne fût interrompu par « les malheureux reistres... ou telz aultres ennemys des lettres, de la justice et de leur patrie ». (Dupuy, vol. 700, f. 7.)

(3) Cf. p. 383, note 7.

(4) Le livre de François Hotman, que Muret traite avec tant de dédain, pourrait bien être le célèbre *Franco-Gallia*, qui parut à Genève avec la date de 1573.

(5) *Les quatre premiers livres de la Franciade...* Paris, G. Buon, 1572. Achevé d'imprimer le 13 septembre.

(6) Cf. p. 384, note 4.

(7) Il se nommait Cesareo. Cf. Dejob, *Muret*, p. 235. Romolo Amaseo, jésuite, était mort en 1552. Cf. Pökel, *Philologisches Schriftsteller-Lexicon*, p. 5.

(8) Muret donne le même chiffre dans une lettre à Benci (*Ep.* I, 41) du 28 août 1572; il dit cinq cents écus d'or dans une lettre adressée en 1578 aux étudiants allemands de l'Université de Padoue (*Ep.* III, 70). Alors qu'il enseignait le droit, il ne gagnait que deux cents écus.

(9) Guglielmo Sirleto, cardinal bibliothécaire de la Vaticane, mourut en 1585.

(10) Le cardinal François Alciat était le neveu du grand jurisconsulte André Alciat. Il partageait la haute surveillance de l'Université de Rome avec le cardinal Sirleto. Cf. Dejob, *Muret*, p. 168. Ces cardinaux intervinrent plus d'une fois dans le choix des sujets de cours de Muret; en 1574, ils lui interdirent de poursuivre l'explication simultanée et comparative de Platon et de Cicéron, qu'il avait commencée l'année précédente. Cf. Dejob, p. 266.

que ie voudrois quasi n'auoir iamais touché cest auteur. Neque tamen deterreri possum ne eum amen, ne legam, ne adsidue manibus teram (1).

De loco Ciceronis ex variis lectionibus meis, amo te : et porro idem ut facias oro; etsi, ad hunc quidem quod attinet, considerauerat ipse quoque illum alterum, neque propterea sententiam mutaueram. Tua tamen causa diligentius cogitabo. De Sallustiano omnia a te praeclare.

En ce bruit de Tacitus, ie n'oserois toucher rien de Zosimus, quem Sirlettus abdendum iampridem curauit in penitissimam partem bibliothecae Vaticanae, damnatum tenebris et carcere caeco (2). — Il n'i en auoit en ceste ville que deux exemplaires : vn in Vaticano, et vn en la librairie du feu Card^al Saluiati : mais elle a esté portée toute à Florence (3). — Ce peu que i'en ai est à vostre commandement; et si d'aduenture, si peu que c'est, vous peut seruir, ie vous l'enuoierai plus que vouluntiers (4). Et vous prie desormais n'usés aucune sorte de cerimonies, si quid a me petes, quoi que ce soit. Nihil tam tuum est, quàm ego et mea omnia, neque figurate loquor.

Ie parlai à Laffreri ces iours passés (5). Il me remist à auiourdui pour voir tout ce qui a esté fait despuis un an et demi. I'i ai esté par deux fois; et ne l'ai sceu trouuer. Et c'est la cause que ie suis mis a heure si tarde a vous rescrire. I'i enuoie encore un mien seruiteur toute à ceste heure. Si quid mittet, ad te mittetur; sin minus, ce sera pour le prochain voiage. Quod versus illos non misisti, bene a te factum. Ἄλις δρυός. Pour la mesme raison ie ne vous enuoie point vne raccolte qu'on en a fait ici sur la victoire de l'année passée, etsi insunt quaedam valde bona, sed admodum pauca (6). Leodegariana autem

(1) Muret ouvrit son cours par l'explication du deuxième livre des *Tusculanes*. En 1580 seulement, il parvint à obtenir l'autorisation d'aborder Tacite.

(2) L'hémistiche est de Virgile, *Aen.*, VI, 734.

(3) Ce passage entre tirets est dans la marge du ms. — Giovanni Salviati, le plus lettré des cardinaux de ce nom, était mort en 1553. Le savant abbé Anziani, conservateur de la Laurentienne, m'a renseigné sur le sort de la bibliothèque de Salviati, qui contenait 130 mss. grecs, dont plusieurs précieux et inédits. Une partie resta à Rome et fut dispersée seulement à la fin du siècle dernier; quelques mss. furent alors achetés pour la Vaticane.

(4) L'*Histoire* de Zosime était alors inédite. Une version latine en fut donnée à Bâle en 1576 par Loewenklau (*Leunclavius*); H. Estienne imprima en 1581 les deux premiers livres en grec, et Sylburg donna seulement en 1590, à Francfort, le texte des six livres, d'après un ms. de la bibliothèque des électeurs palatins. J.-A. de Thou raconte que le souvenir de Muret et de l'intérêt qu'il portait à cette publication ne fut pas étranger à l'édition de 1590 (De Thou, *De Vita sua*, lib. III, année 1588; cf. lib. I, année 1574).

(5) Antoine Lafrery, Bourguignon établi à Rome, célèbre imprimeur d'estampes et de cartes géographiques.

(6) « Le s^r Pinelli... vous devra envoyer quelques oraisons faictes sur ceste victoire [*de Lépante*], et entr'autres de Mons^r Muret qui est à présent *donatus civitate romana.* » Lettre de P. d'Elbène à Dupuy, 1571; Dup. 490, p. 167.

ψαμμοκοσιογάργαρα (1). Ie vous envoie le quart de fueille qui manque en la collection des Constitutions grecques. Si vous escriués a Mons^r^ Cuias, maintenés moi en sa grace. Ie desire sauoir s'il receust, il i a tantost vn an, vne mienne lettre ou estoient quelques miennes coniectures sur aucuns lieus des Pandectes : de quibus iudicium ipsius exquirebam. Car, des ce temps la, ie n'ai receu aucunes lettres de lui et en ai telle enuie que vous pouués penser. Il me desplait que ie ne puis pour ceste heure rescrire à Mons^r^ le Feuure. Ie vous prie, faittes mes excuses enuers lui.

Ie me recommande humblement à vre bonne grace, et prie Dieu, Monsieur, qu'il vous doint ce que désirés. De Romme le 2^e^ de Nouembre 1572.

Vre treshumble serviteur,

MARC ANTOINE DE MURET.

On vient de me dire que l'ordinaire, duquel on disoit qu'il deuoit partir ce soir, ne partira que demain au soir, ex veteri consuetudine. Par ainsi i'aurai quelque chose de Laffreri, et escrirai à Mons^r^ le Feuure.

(2) Ie vous enuoie ce que i'ai peu recouurer de Lafreri.

IV.

A Monsieur Monsieur du Pui, aduocat en Parlement à Paris (3).

Monsieur, ie croi qu'a cette heure vous aués receu l'oraison que ie fis dernierement pour le Roi (4). Si on se met à la r'imprimer par dela, ie vous prie, faittes tant qu'il vous croient de l'orthografe, et m'en enuoiés vne copie. I'ai receu, auec vne vostre du XII^me^ de Ianuier les fragments des Iurisconsultes (5), au moins vne part, et l'autre part

(1) Ce mot est au vers 3 des *Acharniens*. Il fait allusion à la production poétique excessive de Léger du Chesne (*Leodegarius a Quercu*), professeur au Collège royal. Cf. *Catal. de la Bibl. du Roy*, Y, 2611 et sq. Les mots des lignes précédentes, ἄλις δρυός, jouent peut-être sur le nom de Léger du Chesne; nous retrouvons ce proverbe grec dans d'autres lettres du temps, par exemple dans une intéressante lettre de M. de Buzenval à Casaubon, de 1602 (Dupuy, 16, f. 28).

(2) Sur la suscription.

(3) Dupuy, 490, ff. 147-148.

(4) C'est la fameuse apologie de la Saint-Barthélemy : *Pro Carolo IX... ad Gregorium XIII Pont. max. oratio habita Romae X kalend. Januar. MDLXXIII.* Frotscher, I, p. 264. Il y eut à Lyon, la même année, une réimpression et une traduction française.

(5) Cf. p. 383, note 7.

auec vne lettre de nostre commun ami Mons[r] le Feure. Ie vous en remercie infiniment, et m'en sens tres obligé à Monsieur Pithou, duquel ie desire que me conseruiés l'amitié. Quant à l'avoir teu mon nom, ce n'a esté que bien fait pour me faire desplaisir à ces gens ci, qui τὸν Ζώσιμον οἴονται εἶναι θνάσιμον (1). Il viendra bien quelque autre occasion au seigneur Pithou de me nommer: et, si ie puis, ie lui en ferai venir enuie. I'attens auecques deuotion la Franciade et ces pauures Oraisons tant mal traittées. On les a encor imprimées en Allemaigne; ie ne sai s'ils m'auront mieux serui (2).

Il est venu à M. Paolo Manutio (3) une maladie, non de corps, mais d'esprit, semblable à ceus qui ont l'estomac foible. Car comme ceusla ne peuuent rien retenir, ains reiettent incontinent tout ce qu'ils mangent, ainsi ce bon homme ne peut rien tenir, ains jette hors incontinent tout ce qu'il compose, quand ce ne seroit qu'vne demi-fueille de papier. Il fit l'autre jour vne epitre au chastelain de S[t] Ange (4). Aussi tost faitte, aussi tost imprimée. Vn petit commentaire sur l'oraison *pro Archia :* σμικρόν τε καὶ σμικροῦ ἄξιον χρῆμα. A peine estoit il acheué de faire, quand il fut acheué d'imprimer (5). Il lui vint l'autre iour enuie de faire vn bel et grand commentaire sur les liures *de Officiis,* et pour commencer fit vn argument du premier (6). Il le couua le soir, et l'escloüist le matin. Tel qu'il est, ie vous l'enuoie. Aussi bien le port n'en coustera gueres et ie n'ai autre chose à vous enuoier.

Mons[r] Delbene (7) et moi cherchons par qui vous enuoier seurement quod apud me est Zosimi; sed nolumus temere committere. Vous ne m'escriués rien du Glossaire (8). Je voudrois bien auoir les Catalectes de Scaliger (9), et moneri si quid a Cuiacio ac de ipso etiam ex

(1) A propos de Zosime, voy. la lettre précédente.

(2) Je ne connais pas cette édition allemande des *Orationes.*

(3) Paul Manuce, qui avait quitté Rome en 1570, y était revenu en 1572; il allait bientôt y mourir le 6 avril 1574.

(4) Ce châtelain de Saint-Ange était le fils de Grégoire XIII. L'épître de Paul Manuce sert d'introduction à des vers d'un des trois frères Capilupi : *Ad excellentissimum Jacobum Boncompagnum Hippolyti Capilupi versus, cum epistola Pauli Manutii,* Romae, apud Jos. de Angelis, 1573.

(5) *Pauli Manutii in Ciceronis orationem pro Archia poeta commentarius,* Romae, 1572, de 2 feuillets et 36 p. Cf. lettre de G.-V. Pinelli à Dupuy, de Padoue, 29 mai 1573 : « Ha similmente il Manuzio fatto sopra l'orazione *pro Archia,* ma subito la suppresse per dar la in miglior forma. Scrissi a V. S. di Roma, andando a N[apoli], et gli dissi come il Mureto stava in busca per l'operetta da lei desiderata. » (Vol. 704, f. 24.)

(6) Ce travail devait être manuscrit; on n'en trouve aucune trace dans les listes bibliographiques de Renouard (*Annales des Alde,* 3[e] éd., 1834).

(7) Pierre d'Elbène, parent de l'abbé de Hautecombe, Alphonse d'Elbène, et aumônier ordinaire de Charles IX. Le vol. 490 (ff. 151-171) contient cinq lettres françaises de P. d'Elbène adressées à Dupuy et datées de Padoue, 1571-72.

(8) Cf. p. 384, note 6.

(9) Cf. p. 387, note 3.

te aliquid scire, quando ipse, quod equidem et miror et doleo, iampridem ad me litteras dare desiit. Si pourrois ie bien ici lui faire quelque seruice : et le ferai tousiours tresvouluntiers, s'il m'en recherchera. Ie me rde treshumblement à voz bonnes graces et prie Dieu, Monsieur, qu'il vous doint ce que desirés. De Romme, ce IX^e^ de Feurier MDLXXIII.

Vre humble serviteur et ami ἐξ ὅλης τῆς καρδίας,

MARC ANTOINE DE MURET.

(1) Demain on rendra l'obeissance pour le roi de Nauarre (2). Vn theologien du cardinal de Sens fait l'oraison. Ie n'ai eu aucune lettre de Monsieur de Roissi (3).

V.

A Monsieur Monsieur du Pui, aduocat en Parlement à Paris (4).

Monsieur, vre silence m'a tant tenu trauaillé que vous ne le sauriés croire (5). I'ai pensé long temps, quid tandem illud esset, quod te a me petiisse ais, quodque cum tibi, vt tua quidem opinio est, aperte negare nollem, dissimulatione vsus sim, quasi litteras tuas non accepissem. Et ne me puis imaginer que c'est, si ce n'est d'vne expedition pour vn qui auoit esté ministre (6). Quod si est, vide quàm omni culpa vacem.

(1) Sur la suscription.

(2) A la suite de la Saint-Barthélemy, Henri de Navarre ayant abjuré, avait envoyé auprès de Grégoire XIII son chambellan, M. de Duras, pour négocier sa réconciliation avec l'Église et faire sa soumission officielle. Dans une lettre au Pape du 20 août 1573, le roi le remercie « des honneurs et faveurs que nous avons receues dans la personne du s^r^ de Duras, nostre ambassadeur, pour *rendre* à Vostre Saincteté *l'obeissance* que luy debvons ». (*Lettres missives de Henri IV*, p. p. Berger de Xivrey, t. I, p. 55.)

(3) Henri de Mesmes, seigneur de Roissy, conseiller d'État, est l'ami bien connu des poètes et des savants du XVI^e^ siècle. — Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, fut fait cardinal en 1570 ; il vint à Rome en 1572 et y résida vingt ans.

(4) Dupuy, 490, f. 149.

(5) Un autre correspondant romain de Dupuy, Guillemier, se plaint également de son silence. Je transcris le commencement de sa lettre du 2 novembre, qui nous éclaire sur le sort des extraits de Zosime faits par Muret : « Monsieur, je n'ay point eu response de mes deux dernières lettres, dont l'une estoit pour vous avertir, au nom de monsieur Muret, qu'il vous a envoié ce qu'il avoit de l'histoire grecque de Zosimus par un maistre des requestes du roy de Navarre, lequel vint et partist avec mons^r^ de Duras sur ce printemps dernier, dont nous n'avons eu aucune nouvelle ni response de vostre part. » (Dupuy, 712, f. 48.)

(6) Sans doute ministre protestant. Je ne trouve aucune pièce qui précise cette affaire.

Ie vous rescriuis souddain, que l'affaire auroit grand difficulté : mais que pour vous obeir, ie ferois tout ce de quoi le solliciteur m'aduertiroit pour le faciliter. Et quand de nouueau Mons[r] Guillemier (1) me dist de vre part, que ie fisse ce de quoi vous m'auiés prié, a la verité ne me souuenant plus de la susditte expedition, ie lui dis, que ie ne pouuois deuiner que c'estoit. Ac ne mineris de eo negotio mihi tum in mentem non venisse; c'estoit l'office du solliciteur de me le venir recorder, et me communiquer les pieces, et me dire ce qu'il voulloit que ie fisse. Ce que tant s'en faut qu'il ait fait, qu'il ne s'est iamais fait conoitre a moi, ne m'en a onques dit une seulle parolle (2). Et ie vous prie, Monsieur, le lui faire savoir, affin que vous sachés que je vous dis la vérité, et que, καίτοι χρόνιος ὢν ἐν Ἰταλοις (3), ie n'ai rien changé de la simplicité de proceder Françoise. Et quand ie voudrois vser de simulation ou dissimulation, soiés asseuré que ce ne sera iamais en vostre endroit. Ie vous aime et estime trop, pour faire chose qui vous doiue offenser. Sed de his satis. Gratulor de l'amitié que vous aués faitte auecques le seig[r] Benedetto Manzuolo (4) : et laetor talem tibi videri, qualis mihi quoque semper visus est. De scriptis Balduini gratias ago. On nous a dit qu'il est mort (5). Ie me ferai enuoier de Lion les nouueaus escrits de Cuias (6).

I'ai plaisir que vous aiés eu finallement le Zosime. De reliquo non

(1) Ce Fr. Guillemier m'est connu surtout par la correspondance qu'il entretient de Rome avec Dupuy, du 27 août 1571 au 13 décembre 1574 (Dupuy, 712, ff. 47-60). On y trouve plusieurs témoignages de ses relations fréquentes avec Muret. Il paraît avoir été attaché à la maison du cardinal de Pellevé et s'être fait beaucoup estimer à Rome. En 1580, Grégoire XIII le pourvoit du doyenné de Nantes et fait rédiger un mémoire au roi de France pour établir les titres de son protégé. Voy. la minute d'une lettre au roi, écrite de Rome le 7 mars, par l'ambassadeur Louis Chasteigner de la Rochepozay (Dupuy, 351, f. 121). Je trouve aussi son nom à la suite de la transcription d'un document romain de 1592, qui figure parmi la correspondance de Henri de Mesmes (Fonds lat., 10327, f. 90).

(2) Lettre de Guillemier à Dupuy, de Rome, le 26 janvier 1574 : « Je n'avois point parlé à monsieur Muret; mais depuis il m'a dit vous avoir escrit et satisfait sur ce qu'on vous escrivit d'ici le 29 juin. Du premier coup il ne s'en souvenoit point et m'asseuroit que ne l'aviez prié de chose qu'il sceust, mais qu'il seroit fort marri d'avoir jamais usé de dissimulation en vostre endroit. Depuis je croy qu'il vous aura fait son excuse lui-même et, à ce que j'en puis comprendre, il y a eu de la négligence du solliciteur qui devoit informer M[r] Muret et lui donner mémoire du fait pour s'y emploier, c'est la commune façon de faire qu'on observe par deça. On ne lui en a jamais communiqué par escrit ne de bouche. »

(3) Pour Ἰταλοῖς.

(4) Cet évêque de Reggio s'occupait de corrections de texte. Dorat lui adressa une épigramme, pendant le séjour qu'il fit à Paris : *Ad Reverendiss. D. Benedictum Manzolum Rhegiensem Episcopum* (*Joannis Aurati Lemovicis... Poematia*, Paris, 1586, t. II, p. 131). Au mois de septembre 1574, Manzuolo était à Lyon et retournait en Italie. Voy. la lettre de Regnauld à Dupuy (vol. 712, f. 45) et celles de Manzuolo lui-même.

(5) François Baudouin, mourut à Paris, le 11 novembre 1573.

(6) *Ad Africanum tractatus VI-IX*, Lyon, 1573.

magna spes. Cellui qui le traduisist pour Frate Onofrio (1) est mon ami. Ie verrai s'il aura tenu quelque copie de sa traduction. Ie vous enuoie une mienne oraison, in qua secutus sum aliud quoddam genus dicendi quàm in ceteris meis. Si on l'imprime par dela, ie vous prie, aiés cure qu'elle s'imprime correcte. I'escris au seig^r Manzuolo d'un lieu de Platon, de quo vellem istic meo nomine consuli Apollinem, id est Auratum (2). Si le seigneur Manzuolo est trop empesché pour aller lui mesmes à l'oracle, ie vous prie, prenés ceste peine la pour moi. Ie ne sai plus que vous dire sinon que ie me recommande tres humblement à voz bonnes graces et prie Dieu, Monsieur, qu'il vous doint treslongue et tresheureuse vie. De Romme, ce 27 de X^bre 1573.

Encores que vostre lettre estoit dattée du dernier de Settembre, ie ne l'ai toutesfois receüe que le 25^e de Decembre. Ne mireris me tam sero rescribere.

Vre treshumble serviteur,

MURET.

VI.

A Monsieur Monsieur d'Emery, conseiller en Parlement, à Paris (3).

Monsieur, il i a enuiron trois mois que Mons^r Ossat (4) me rechercha de vre part de faire quelques vers en la louange de feu d'illustre memoire Monsieur le President vre pere (5). Ce que ie me reputai a grand honneur, pour le desir que i'ai de faire seruice a voz semblables. Mais pour n'auoir iamais esté gueres bon faiseur de vers, et m'i sentant à cett'heure moins apte que iamais, pour la longue discontinuation, ie le priai de m'excuser enuers vous; laquelle charge il ne voulut accepter: ains me pressa tant, que ie lui promis de vous seruir. Despuis il n'a cessé au depart de touts les courriers de me sommer de ma

(1) Onofrio Panvinio, antiquaire et historien, était mort en 1568. Sur Zosime, voy. les lettres précédentes.

(2) Jean Dorat. Le célèbre helléniste, parent de Muret, avait cessé depuis 1567 de professer au Collège Royal; l'*oracle* siégeait au faubourg Saint-Victor.

(3) Dupuy, 675, f. 146. A Jacques-Auguste de Thou, seigneur d'Émery.

(4) Arnaud d'Ossat, qui devint cardinal en 1599, se trouvait à Rome depuis 1574; il était secrétaire de l'ambassadeur de France, Paul de Foix.

(5) Le premier président du Parlement de Paris, Christophe de Thou, mort le 1^er novembre 1582. Son fils raconte, dans ses *Mémoires*, comment il réunit les nombreuses pièces qui composèrent le recueil suivant : *V. Amplissimi Christophori Thuani tumulus in Jac. Aug. Thuani Æmerii pietatem.* Lutetiæ, apud Mam. Patissonium ty. reg., in off. Rob. Stephani, 1583.

promesse, et ie vous promets, Monsr, que ie me suis plusieurs fois efforcé de faire quelque chose; mais ie n'ai iamais sceu continuer trois vers de suite qui me contentassent. Vous seuls aués le moien de me reueiller, et me forcer a franchir cette carriere ou bien ou mal, car ie suis bien asseuré que les meilleurs de Paris ont escrit en si noble sugget. S'il vous plait doncques me faire tant de faueur que de m'enuoier une copie de ce que trois ou quattre des meilleurs auront fait, comme Messieurs Daurat, Passerat, et quelques autres du mesme coing (1), indubitablement vous m'exciterés de façon que par le mesme courrier ie vous enuoierai quelque chose du mien. Et i'espere, quel qu'il soit, que vous l'accepterés en bonne part. Ie vous supplie doncques, Monsr, ne me refuser cette grace, et ie vous seruirai trespromptement, non seullement en ceci, mais en tout ce qu'il vous plaira me commander. Ie me recommande treshumblement a voz bonnes graces et prie Dieu,

Monsieur, qu'il vous doint ce que desirés. De Romme, ce 29 d'Aoust 1583.

Vre treshumble serviteur,

MARC ANTOINE DE MURET.

VII.

M. Antonius Muretus S. D. Federico Morello Federici F. (2).

Rusticum me tibi atque inhumanum videri necesse est, Federice optime et eruditissime, qui binis litteris suavissime et amantissime scriptis a te provocatus, tamdiu nihil responderim. Sed eo te facilius mihi ignoturum esse confido, quod priores illas, audisse te jam puto, tertio decimo demum mense postquam a te scriptae fuerant, mihi redditas esse. Quas cum praestantissimo viro Gulielmo Sirleto cardinali osteudissem, ut ex eo aliquid de Georgii Pisidae libro, quem in Vaticana Bibliotheca, cui ille praest, scio esse, cognoscerem, isque se mandaturum dixisset, ut diligenter conquireretur, ecce tibi paucis post diebus alterae tuae adferuntur. Eas ego cum ad ipsum ferrem, ut qui ex prioribus valde amare te caeperat, his posterioribus magis etiam in amore confirmaretur, accidit ut illae mihi in itinere e sinu exciderint. Quid quaeris? ita conturbatus sum, ut apud me non essem. Expectabam tamen si quis eas repertas ad me referret: quis enim cuiquam earum usus esse poterat? Sed frustrata me hucusque expectatio est. Respondebo igitur ad primas,

(1) Voici l'ordre dans lequel sont placés les premiers collaborateurs latins du tombeau : Dorat, Muret, Passerat, Jos. Scaliger, Florent Chrestien, Gillot, Henri Estienne, Pierre Pithou, etc. Presque tous les noms des faiseurs de vers latins du temps y figurent.

(2) Dupuy, 16, ff. 20-21. Cette lettre, dans la copie de Dupuy, est précédée par la lettre qui la suit dans notre édition; bien que celle-ci ne soit pas complètement datée, les faits qu'elle contient témoignent qu'elle a été écrite après la lettre VII.

quando ad secundas non licet, et tamen meminisse videor idem fere utrarumque argumentum fuisse.

Cognosce, quaeso te, casum, ut Terentii verbo utar, mirificissimum (1). Cum haec maxime scriberem, audio pultari cubiculi, in quo me scribendi causa abdideram, fores. Cum aperuissem, ecce tibi librarius, cujus ego in βιβλιοπωλεῖον saepiuscule ventitare soleo, et cujus opera in compingendis libris utor. Quaero, ecquid novi. « Jam complures, inquit, dies sunt, cum e pueris meis unus quasdam ad te scriptas litteras in via jacentes repperit mihique tradidit. Sed ego cum diem ex die ducerem, expectans dum tu ex more ad me venires, ut eas tibi redderem; tandem, cum tu praeter consuetudinem neque mitteres quemquam, neque venires ipse, jamque de tua valetudine subdubitare inciperem, eas ad te attuli. » Simul profert e sinu posteriorem illam, quae me tot dies torserat, epistolam tuam. Sustuli manus, eique illa, quae eo ipso temporis puncto scripseram, adhuc madentia ostendi. Valde nostrum uterque miratus est. Neque enim opportunitas ipsa quidquam opportunius efficere potuit. Nunc igitur maxima cum animi mei voluptate ad utrasque respondebo.

Ego te, Federice, et ut Federici Morelli viri optime de studiis nostris meriti, filium, et ut Michaelis Vascosani (2), veteris amici mei, cujus equidem optimi senis manes te tali ἐκγόνῳ gloriari puto, nepotem, valde amarem etiamsi omnia in te mediocria essent. Vide nunc quid me facere necesse sit, cum in te ipso tam multa sint, cur te singulariter amare debeam; quae enim ad me capiendum potentissima et efficacissima sunt, ea in litteris tuis ita elucent ut omnia emineant : praestantia ingenii, utriusque linguae egregia quaedam cognitio, probitas morum, amor erga me, cum tu tamen me nunquam videris, tum quod caput est, quodque his calamitosis temporibus inventu nimis rarum est, pietas erga Deum et integritas τῆς θεοθρησκείας. Quare noli, obsecro, dubitare, quin mihi ita carus sis, ut carior esse non possis. Tene modo constanter eum quem caepisti cursum, in quo si, quod te facturum non diffido, perstiteris, et Deo et hominibus carior in dies et acceptior futurus es. Utinam mihi usque eo vitam producere liceat, ut te auctum ac florentem iis honoribus videam, quos ut tibi augurer, summa tua ad omnem virtutem indoles facit. Sed jam his omissis, quae quin ad te semel scriberem, temperare mihi pro mea mirifica erga te voluntate non potui, ad omnia litterarum tuarum capita breviter respondebo. — De Pisida quamprimum eum, qualem habes, edas censeo : atque etiam si me audis, praeponas epistolam ad Gulielmum Sirletum cardinalem, idque, si videbitur, et fama ipsius cominotum et meo suasu te facere dicas (3). Recipio tibi nunquam fore ut te facti poeniteat. Tunc excutietur sat scio, tota bibliotheca et Vaticana, et ea quae ipsius Sirleti propria est, et eruetur aliquid, quo secunda editio auctior et ornatior fiat; scio quid tibi suadeam, neque unquam defugiam auctoritatem. Ἠθικοὺς

(1) *Phorm.*, V, 6, v. 31.

(2) Michel Vascosan, nommé imprimeur du roi en 1566, mort en 1576, donna sa fille en mariage à Frédéric Morel, dit *l'Ancien*. Celui-ci travailla avec son beau-père et fut nommé lui-même imprimeur du roi en 1571 ; il céda sa charge à son fils Frédéric en 1581.

(3) La Κοσμουργία de Georges Pisidès parut en effet avec la traduction latine de Morel, précédée d'une longue épitre dédicatoire en grec τῷ καρδινάλει Ἱλέρμῳ τῷ Σιρλέτῳ, où il est question de Muret. L'achevé d'imprimer est du 1er septembre 1584.

χαρακτῆρας puto equidem ἐκείνου τοῦ Λεσβίου γνησίους εἶναι, nisi quid tu contra (1). Omnino elegans libellus, quique meo quidem judicio, nihil deminuturus sit de fama auctoris sui: eum quoque differre diutius noli. Libros meos a te amari gaudeo; sed eos quidem qui jam editi sunt, ad te mittere nolui, ne plus pro vectura solvendum esset quam quantiristic emuntur; quorum autem editionem paro, eos, si voles, ad te non libenter modo sed et cupide mittam. Quaeso te ut Claudium Binetum (2), advocatum istic in suprema curia, hominem pereruditum meique valde amantem adeas, et hac de re cum eo agas. Is enim pro humanitate et amore erga me suo, ejus negotii curam ad se recepit. Is an tibi notus sit nescio: sed utrumque vestrum alteri notissimum esse cupio, ejusque rei causa nuper ad eum scripsi ut te meo nomine salutaret. Jampridem habuisses a me litteras nisi V. C. Gassotus (3), de cujus laudibus omnia a te verissime et meritissime scripta sunt, interdixisset mihi, ne cuiquam alii quam sibi litteras ad te darem. Has igitur ab eo accipies, ad quas si ut cupio statim responderis, ego quoque tecum paria faciam. Saluta mihi diligenter illa ornamenta Galliae, Auratum meum, omnium eruditorum magistrum, omnis eruditionis parentem (patiantur, quaeso, alii opibus et honoribus florentiores, eum sibi in hac recensione anteponi, cum praesertim plerique ipsorum ex ipsius schola prodierint); eum igitur in primis, et praesidem Sudorium, quem ego olim puerulum Virgiliolum meum vocare consueveram, posthac Pindarum romanum vocabo, nisi ipse se Scaevolam potius aut Ulpianum Gallicum nominari velit; et illa Senatus columina Pinceum, Puteanum, Danesium, de quibus ego, ejusdemque generis aliis quoties cogito, et Galliae et litteris gratulor (4). Patri autem tuo, V. C°, et de Pindaro gratias ingentes meo nomine agito, et ei, si quid sua causa posse me arbitretur, mea omnia paratissima semper fore affirmato. Gratulor ei, tum aliis multis magnisque de causis, tum quod te tali filio omnium fortunas superet. Vides quam libenter tecum loquar, ut me jam charta deficiat. Vale. Romae, III Non. Septembr. MDLXXXIII.

Allatus mihi est e Calabria vetus liber graece scriptus Nicephori Blemmydae, quo summa quaedam doctrinae Aristoteleae luculenter admodum et perspicue explicata continetur. Volumina duo sunt; altero τὰ λογικὰ altero τὰ φυσικὰ comprehenduntur (5); scriptor est meo quidem judicio egregius, et qui summa cum utilitate exponi posset in scholis: si putarem fore ut istic excuderetur, exemplar ipsum vetus ad te mitterem. Habes et libellum quendam rhetoricum Ἰωσὴφ τοῦ Ῥαμενδίτου (6). Exigua libri moles; sed liber ipse plenus eruditionis minime vulgaris. Sunt et alia quaedam, ego vero mea omnia mihi tecum communia esse cupio. Iterum Vale.

(1) Morel réimprimait, dans son *Theophrasti de notis morum liber singularis* (Paris, 1583), les vingt-trois *Caractères* alors connus de Théophraste.

(2) Claude Binet, l'ami et le biographe de Ronsard.

(3) Jules Gassot, secrétaire du roi.

(4) Tous ces personnages appartenant au Parlement de Paris (*senatus*) sont: Nicolas le Sueur, René de Pincé, Claude Dupuy et Jacques Danès.

(5) Les *Logica* et les *Physica* de Nicéphore Blemmydas ont été édités en 1605, à Augsbourg, par Jean Wegelin. Muret paraît avoir envoyé à son ami Gillot le ms. dont il parle ici. Voy. lettre à Pincé (III, 60) de mai 1584.

(6) Ἰωσὴφ τοῦ Ῥαμενδύτου σύνοψις ῥητορικῆς (*Rhetores Graeci* de Walz, t. III, p. 468-569). Est-ce Muret ou le copiste de sa lettre qui a lu Ῥαμενδίτου?

VIII.

M. Antonius Muretus Federico Morello Fed. fil. S. D. (1).

Litteras tuas Kal. Octobris a te datas hodie, id est XI Kal. Decembres accepi, valdeque miratus sum eas tamdiu in itinere substitisse. Puto autem pervenisse jam istuc Gassotum nostrum, traditasque tibi ab eo litteras meas, quibus ad binas tuas λεπτομερέστατα respondebam. Ex eis, qui meus in te sit animus, quod de te judicium, quae cupiditas constituendae tecum in perpetuum amicitiae, liquido, ut opinor, perspicere potuisti. Patris tui morte mirifice doleo, et studiorum causa et tua (2). Neque enim dubium est quin et gravissimo dolore te tale vulnus affecerit, et rei domesticae cura sæpe te posthac a studiis avocatura sit. Sed quid facias? Istaec omnia humana sunt, usitata sunt, ferenda sunt. Aut illum a te, aut te ab illo aliquando lugeri necesse erat. Evenit id quod ipse quoque, si eligendi fuisset potestas, maluisset; te quoque æquo animo ferre oportet id quod et quaedam series naturalis et Dei voluntas tulit. Sed de tua et prudentia et æquitate animi ea jam audii ex multis, ut sperem te talium consolationum non indigere. Ὁδοῦ πάρεργον. Viden tu vim aliquam esse τῶν κλιμακτηρικῶν? Memini Hippolytum Cardinalem Ferrariensem ipsum quoque sub finem anni sexagesimi tertii mortuum. Et heri aiunt mortuum esse M. Antonium Maffeum cardinalem, qui et ipse eadem aetate erat (3). At summo Pontifici nihil istae scalae nocent, qui cum jam superaverit integro prope biennio illum πάντων δοκοῦντα κλιμακτηρικώτατον, Platonicum illum dico, adhuc tamen ita vegeto et firmo corpore est, ut bona spes sit, eum multos adhuc annos superstitem fore (4). — Sermones de me tui cum Amioto Autissiodorensium episcopo habiti magnae mihi laetitiae fuerunt (5). Incredibile enim est, quanti illum faciam; et quantopere ab eo amari cupiam. Itaque peto a te, quantum me amas, ut omni ratione coneris me apud eum in quam maxima gratia ponere. Nemo est hodie cui malim et me et mea omnia probari. Quod ad te aliquid scriptorum meorum mitti postulas, ego vero et quicquid scripsi et quicquid scripturus sum, ad te non libenter modo, sed et cupide mittam. Neque mihi quidquam aut commodius aut vero honorificentius contingere posse arbitror, quam si tu eorum typis tuis describendorum curam suscipere volueris. Sed vide, dum homini amico studes, ne rei familiari tuae noceas. Si putas emptores fore, primo quoque die hoc agamus. Habeo jam paratos viginti Variarum Lectionum libros: id est quinque praeter illos quindecim qui jam prodierunt. Orationes erunt ad quadraginta aut paulo plures. Versus multi, et prope omnes de rebus divinis; sunt et alia partim jam edita, partim nondum, quae eodem volumine includi

(1) Dupuy, 16, f. 20. Lettre du 21 novembre 1583.

(2) Frédéric Morel *l'Ancien* mourut le 7 juillet 1583. Voy. la lettre précédente.

(3) Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, était mort en 1572. Marc-Antoine Maffei, ancien nonce en Pologne, avait été fait cardinal par Pie V.

(4) Grégoire XIII mourut le 10 avril 1585, âgé de 83 ans.

(5) Jacques Amyot fut évêque d'Auxerre de 1571 à 1593.

cuperem. Loquere, obsecro te, cum Bineto; scripsi ad eum tertio Kal. Septembr. et ab eo nullum adhuc responsum tuli, quem tamdiu ad meas litteras nihil respondere demiror. Tres orationes nondum editas jam pridem ad eum misi, et misissem jam complures alias, si quid ab eo post illa litterarum accepissem. Omnino de libris meis id fiet, quod a vobis decretum erit. Amo te de libellis quos ad me misisti; legam eos, ubi primum fuerit aliquid otii, quod spero paucis diebus fore, et te, si potero, in eodem genere remunerabor. Descriptio illa quam dicis Tiburtinorum hortorum, mea non est, sed Uberti Foliettae Genuensis, qui ipse quoque una mecum erat in familia cardinalis Ferrariensis (1). Copiosus et disertus scriptor habebatur a multis. Mortuus est abhinc biennium. Vide, quaeso, ne quis eam imprudens edat pro mea. Putarer velle aliena mihi adrogare, a quo vitio longissime absum. Saluta mihi diligenter illum coryphaeum Gallorum antistitum Amiotum, itemque clarissimos senatores Pincaeum, Gillotum, Danesium, et illum patrem omnis eruditionis Auratum. Plura scriberem, sed vides in qualem chartam inciderim. Equidem vereor ne haec ipsa legere satis expedite non queas. Morelle mi, ama me, ut caepisti, et vale. Romae.

IX.

[A *Jacques Gillot, conseiller-clerc au Parlement de Paris* (2).]

Monsieur, j'ai failli et vous prie pour cette fois me pardonner. Cela suffiroit à Dieu, et croi qu'il suffira à vous mesmes, quand vous sçaurez que la faute n'est pas toute mienne. Et encores que je sçai bien que vous estes ἀδωροδόκητος, toutesfois me souvenant du vieus poete qui dit : Δῶρα θεοὺς πείθουσι, δῶρ' αἰδοίους βασιλῆας, je vous envoie un petit présent propitiatoire, qui est une oraison laquelle je fis en la chapelle du Pape le premier jour de l'an, auquel jour me fut rendue une lettre à laquelle je ne peus répondre, et par ainsi est honneste que l'oraison serve de victime, veu qu'elle fut occasion du péché. Cette pauvre *consolation* attribuée à Cicéron excite icy quelques jeus entre Sigonius et un professeur d'humanité de Padoue, lesquels je crein qu'ils deviendront semblables à ceux qui jouèrent là le mesmes Sigon et Robortel. Nos hac a scabre tenemus ungues : on commence fort à descouvrir qui en est l'aucteur (3). L'éloge du feu card. de Birague à la vérité me semble assez mal massonné; cetera ejusdem auctoris minus displicebant (4). Quant à Mons. le prés. Brisson, je lui suy son serviteur et lui escrirois voulontiers ce qui me semble de ses *Formules* (5), si je sçavoi quam habeat aures patientes veri et quomodo ferat amicorum hominum παῤῥησίαν. Mais j'ai trop souvent expérimenté que les hommes ne prennent pas tant de goust au vinaigre comme à

(1) Uberto Foglietta, historien génois, mort en 1581.

(2) Dupuy, 16, ff. 18-19.

(3) C'est la querelle entre Riccoboni et Sigonio à propos du pastiche de Cicéron composé par celui-ci, et dont il ne voulait pas s'avouer l'auteur.

(4) Il s'agit de l'éloge de René de Birague publié par Papire Masson en 1583; Muret joue sur le nom de l'auteur.

(5) Cf. p. 385, note 4.

l'huile, ne illi quidem qui multis precibus orant, ut sibi vera dicantur, non enim tam sibi vera dici cupiunt, quam ut vera, dici ea quae ipsi cupiunt. Vraiement il est homme de grande doctrine, et voit on manifestement, qu'il ne s'espargne point à la peine pour servir au public : pleust à Dieu que la France eust de tels personnages. On imprime ici un assez grand volume *Commentariorum de rebus gestis Pii secundi Pontificis* (1), et encor que l'on l'attribue à un qui fut son chappelain, je sçai ce bien asseurément que ce fut le Pape mesme qui les escrivit. Il y a XII livres. L'archevesque de Siene qui les faict imprimer me fit l'autre jour faire des vers pour i mettre et ne me voulut laisser partir de sa maison que je ne les fisse sur l'heure. Devinez si ce sera chose qui vaille, mais il n'i a remède. Cogor interdum ineptire ut amicis serviam. De libro Ant. Augustini (2) idem plane mihi videtur quod tibi. Praestiterat non edi; c'est un recueil qu'il fit en sa jeunesse, estudiant à Bologne, multa aut potius prope omnia vulgata, non nulla etiam falsa. De Rome, ce 22 février 1584. MURET.

X.

[*Au même* (3).]

Monsieur, quant à la tardité de vos lettres il ne falloit point d'excuse : *scimus et hanc veniam petimusque damusque vicissim.* Je ne veux rien qu'à vostre commodité, et vous prie en user envers moy tout de mesme. S'assuggettir à escrire par tous les courriers est chose odieuse. Πᾶν γὰρ ἀναγκαῖον πρᾶγμ' ἀνιηρὸν ἔφυ. Soit assez que l'un s'asseure d'estre aimé de l'autre. Il y a icy un jeune homme qui a faict aucunes annotations sur un *Cato pro pueris* que je fis il y a longtemps pour mon petit neveu, et sur les vers faicts à la louange de feu Mr le pr président, et a faict imprimer le tout (4). De Rome ce 18 juin 1584. MURET.

XI.

M. Ant. Muretus Jac. Gilloto, consiliario regio V. C. et eruditissimo (5).

An ego de te, Gillote, non saepissime ac libentissime cogitem ? qui nullo meo merito ita me amas, nemo ut istic sit, cui me magis corde esse arbitrer.

(1) *Commentarii rerum memorabilium quae temporibus suis contigerunt*, Rome, 1584, in-4. (Réimpression de l'édition de Venise, 1477.)

(2) Antonio Agostino, le jurisconsulte espagnol.

(3) Dupuy, 16, f. 19. Suivent dans la copie un distique grec et un distique latin, que rien n'autorise à attribuer à Muret.

(4) Le jeune homme dont parle ici Muret n'est autre que Muret lui-même, qui publia ces deux travaux sous un nom supposé. On les trouve dans Frotscher, II, p. 355 et 369.

(5) Dupuy, 16, f. 18. C'est la réponse à la lettre LXII du livre III, que Gillot écrivait le 19 ju[illet]

Itaque ne vivam, si non mihi tu quoque ita haeres in animo ac medullis, ut saepe te praesens praesentem intueri, et tecum jucundissimum fabulari videar. Longum est mihi dum intelligam libros quos Petitello bono inprimis viro et utriusque nostrum amanti ad te proferendos dedi in manus tuas venisse. Ego ceteros de quibus scribis accepi. Thuani tumulum, quem sane videre cupio, nondum vidi (1). Versus a me de missis a Zamoscio nomismatis scriptos tantopere tibi placuisse mirarer, nisi scirem τὸ φιλοῦν τυφλοῦσθαι περὶ τὸ φιλούμενον (2). De scriptis meis et praecipue de Tacito explebo tibi, si deus volet, animum, etsi valetudinem meam in dies imbecilliorem fieri sentio. Complures jam dies sunt, cum quotidie maxima cum difficultate et molestia ingentem vim grumonum sanguinis expuo; qui mihi interdum ita et fauces et palatum obstruunt, ut prope respirandi facultatem adimant. Manat quidem sanguis ille ex capite, ex quo fit, ut periculi quidem nihil adhuc sit; sed molestia, ut dixi, tanta est, quanta maxima cogitari potest. Accedit dolor, qui nunc oculum sinistrum urget, interdum aurem sinistram et, ne quid deesset, corripuit me magna nudius tertius urinae difficultas, ita ut vicies mihi una nocte surgendum fuerit reddendi lotii causa. Fluebat autem stilla modo una et altera tanto cum cruciatu, ut ignem mihi, non lotium, emittere viderer. Sua tamen sponte quicquid erat mali, Dei beneficio, abscessit. Sed tantus ex eo me tenet totius corporis languor, ut subverear ne quid mihi secus quam amici vellent eveniat. Quicquid erit feram aequo animo. *Lumina sis oculis etiam* (3) tres illi magni viri Foxius, Pibracus, Ferrerius reliquerunt (4), quorum quilibet multis rebus, quam ego sum, melior et republicae utilior fuit. Sed omittamus haec. Nescio an istuc perlatum sit ducem Aumalaeum (5) Romam adhuc non venisse, substitisse Assisii, laborantem febre duplici tertiana, nunquam intermittente non sine aliquo vitae discrimine. Accurrit ad eum cardinalis Estensis (6), qui et ipse, simul eo venit, articulorum doloribus gravissimis correptus est. Haec tam pauca dum scribo, defessus sum. Si vires redierint longiores a me literas expectato. Saluta mihi Nicotium (7), si istic est, et Binetum et Morellum ceterosque communes amicos. Vale. Romae, XVII Kal. Aug. MDLXXXIV.

(1) Voy. lettre VI et les notes.

(2) Voy. les vers à Zamoyski, chancelier de Pologne : *Poem. Var.* Lib. I, XLIII. Deux lettres de ce personnage sont imprimées parmi la correspondance de Muret. Frotscher, II, p. 120 et 123.

(3) Lucrèce, III, 1023. Cf. Ennius, *Annal*,, 150 (Vahlen).

(4) Paul de Foix, archevêque de Toulouse, Guy du Faur de Pibrac, président au Parlement de Paris, Arnauld du Ferrier, ancien ambassadeur à Venise. Cf. J.-A. de Thou, *De vita sua,* lib. III, année 1584.

(5) Charles de Lorraine, duc d'Aumale.

(6) Le cardinal Louis d'Este, héritier du cardinal de Ferrare.

(7) Jean Nicot, à qui l'on doit le tabac et le premier dictionnaire de la langue française; la première lettre du grand recueil de Muret lui est adressée.

TABLE DES NOMS DU XVI[e] SIÈCLE

(Les chiffres indiquent les pages).

Agostino (Ant.), 401.
Alciat (Fr.), 389.
Amaseo (R.), 389.
Amyot (Jacq.), 399, 400.
Aumale (Charles, duc d'), 402.
Baudouin (Fr.), 394.
Benci, 389.
Binet (Cl.), 398, 400, 402.
Birague (R. de), 400.
Bois (S. du), 383.
Brisson (Barn.), 385, 400.
Buchanan, 382.
Buoncompagni (Filippo), 387.
Buoncompagni (Jacopo), 392.
Buzenval, 391.
Capilupi, 392.
Carrion (L.), 384,
Casaubon, 382, 391.
Cesareo, 389.
Chesne (Léger du), 391.
Chrestien (Florent), 396.
Contarelli (M.), 387.
Crespin (J.), 387.
Cujas, 381, 387, 389, 391, 392.
Danès (J.), 386, 398, 400.
Dorat, 394, 395, 396, 398, 400.
Dupuy (Cl.), *passim*.
Duras (M. de), 393.
Elbène (Alph. d'), 392.
Elbène (P. d'), 381, 385, 390, 392.
Este (Hippolyte d'), 382, 386, 399.
Este (Louis d'), 402.
Estienne (H.), 384, 387, 390, 396.
Ferrier (A. du), 402.
Fèvre (Guy le), 385.
Fèvre (Nic. le), 385, 386, 388, 391, 392.
Foglietta (U.), 400.
Foix (Paul de), 395, 402.
Gassot (J.), 398.
Giffen (H. van), 381, 383.
Gillot (J.), 382, 396, 398, 400, 401.
Grégoire XIII, 387, 391, 392, 394, 399.
Gryphe, 383, 384.
Guillemier, 381, 386, 393, 394.
Henri de Navarre, 393.
Hotman (Fr.), 389.
Lafrery (A.), 390, 391.
Lambin, 383.
Lange (Ch. de), 383.
Leberon (Gelas de), 385.
Lipse (J.), 387.
Loewenklau (J.), 390.
Maffei (M.-A.), 399.
Manuce (Paul), 382, 392.
Manzuolo (B.), 394, 395.
Masson (P.), 400.
Mesmes (H. de), 393, 394.
Morel (Fréd.) l'Ancien, 397, 399.
Morel (Fréd.) le fils, 382, 396, 399, 402.
Nicot (J.), 402.
Ossat (A. d'), 393.
Panvinio (On.), 395.
Passerat, 396.
Pellevé (Nic. de), 393, 394.
Petitellus, 402.
Pibrac (G. du Faur de), 402.
Pie V, 387, 388.
Pincé (R. de), 398, 400.
Pinelli (G.-V.), 381, 390, 392.
Pithou (P.), 383, 387, 392, 396.
Regnauld (Jean), 387.
Riccoboni, 400.
Robortello, 400.
Rochepozay (L. d'Abain de la), 381, 394.
Ronsard, 388, 389.
Roville (G.), 384, 387.
Sacrato (P.), 385.
Salviati (Giov.), 300.
Scaliger (Jos.), 382, 384, 387, 389, 392, 396.
Sigonio, 400.
Sirleto (G.), 389, 390, 396, 397.
Sueur (Nic. le), 398.
Sylburg (F.), 390.
Thou (Chr. de), 395, 401, 402.
Thou (J.-A. de), 381, 390, 395.
Turnèbe, 382, 383, 384.
Vascosan (M.), 397.
Wegelin (J.), 398.
Zamoyski, 402.

PIERRE DE NOLHAC.

NOTICE PALÉOGRAPHIQUE

SUR LE

MANUSCRIT DE PRUDENCE

N° 8084 DU FONDS LATIN DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Le manuscrit latin 8084 est un des plus anciens, des plus précieux et des plus remarquables de la Bibliothèque nationale. Il contient les poésies de Prudence, dans l'ordre suivant : 1° Liber cathemerinon (fol. 1); 2° Apotheosis (fol. 46); 3° Hamartigenia (fol. 74); 4° Psychomachia (fol. 100); 5° l'Ex libro περὶ στεφάνων hymni quinque : 1° Martyribus Hemiterio et Chelidonio (fol. 124 v°); 2° b. Laurentio (fol. 127 v°); 3° Eulaliae virgini (fol. 142); 4° XVIII Martyribus Caesaraugustanis (fol. 147 v°); 5° b. Vincentio (fol. 152); enfin il est suivi d'un poème en onciales publié pour la première fois par M. Delisle dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1), ensuite par M. Ch. Morel (2), puis par M. Mommsen (3). Depuis longtemps il a attiré l'attention des savants, mais il n'a pas encore été l'objet d'une étude paléographique minutieuse, telle que l'eût souhaitée et comprise l'érudit regretté qui semblait destiné à devenir le restaurateur de la paléographie grecque en France. Le soin de le décrire jusque dans les moindres détails et d'en relever toutes les particularités appartient surtout aux futurs éditeurs de Prudence, qui voudront en donner un texte définitif. En attendant que cette édition vienne au jour, je vais essayer de tracer un cadre dans lequel pourront prendre place les points secondaires, même les infiniment petits dont l'ensemble constitue la paléographie et dont aucun, dans un document aussi vénérable, ne doit être négligé.

(1) *Note sur le manuscrit de Prudence, n° 8084 du fonds latin de la Bibliothèque impériale,* XXIII, 294-303.

(2) *Recherches sur un poème latin du* IV^e^ *siècle, texte suivi d'observations et de notes,* dans la *Revue archéologique,* 1868, t. I, p. 451-459, et t. II, p. 44-45, et tirage à part de 23 p.

(3) *Carmen codicis Parisini* 8084, dans *Hermes,* IV, 350-363.

Caractères généraux du manuscrit; écriture.

Malgré son antiquité, le Prudence est dans un état de conservation satisfaisant. Quelques feuillets seulement ont souffert, les uns par suite de déchirures, d'autres par suite d'humidité; dans d'autres, l'encre a rongé le vélin, qui est d'une finesse extrême, de telle sorte que les lettres paraissent découpées à jour (1). Des réactifs ont fait revivre les endroits altérés par l'humidité; quelquefois, il a été fait des essais de restitution des parties le plus endommagées; au fol. 9, par exemple, une main du XIII^e^ siècle ou de la fin du XII^e^ a écrit à la marge les vers ou les mots devenus illisibles; au fol. 27 v°, trois vers ont été récrits en interlignes, pour en remplacer qui étaient rongés presque entièrement.

Les feuillets du ms. 8084 sont au nombre de 159, en y comprenant les trois derniers, en écriture onciale, qui contiennent le poème publié par MM. Delisle, Morel et Mommsen. Le fol. 71 est répété et le fol. 56 faussement coté 55. Chaque feuillet a de hauteur 300 millimètres, de largeur 255. Les lignes sont tracées à la pointe sèche. En général il y en a 20 à la page.

Quand, dans une page, il y a un titre, le scribe a laissé, le plus souvent, un léger espace en blanc qui réduit le nombre des lignes à 19 ou à 18. Des additions ont porté le nombre des lignes à 21 ou 22. Cependant il y a des pages, où il n'y a pas de blanc, qui sont de 19 lignes, par exemple aux deux pages du fol. 51 ; de même il y a des pages, sans additions, qui sont de 21 lignes, par exemple aux fol. 53-57, 59-60. Je ne tiens pas compte ici du titre courant, que l'on remarque aux fol. 46-123, sauf aux fol. 57 v°, 58 r° et v°, 59 r°, 99 v°, qui ont dû, sans doute, être rognés à la reliure. Le titre courant n'existe pas dans la première partie du ms. formée par les fol. 1-44, ni dans la troisième partie, qui commence au fol. 124. Cette remarque a une certaine importance. En effet, si nous passons en revue les signatures des cahiers, nous trouvons une première série de cahiers, signés I-UI, comprenant les fol. 1-44; une deuxième série, signée I-X, comprenant les fol. 45-123; enfin une troisième série, signée II-IU, comprenant les fol. 124-155. La signature, qui devrait être au bas du fol. 131, manque, soit que le scribe l'ait omise, soit qu'elle ait été rognée à la reliure, les signatures étant presque toujours tout à fait au bas de la page. D'une part, absence du titre courant et première

(1) Une partie des fol. 49 et 116 est déchirée de haut en bas; il manque le bas du fol. 67. Sont le plus endommagés par l'encre les fol. 9, 12, 26, 27, 71 et 71 *bis*, 90, 123; sont endommagés par l'humidité, au haut des pages, les fol. 147-154.

série de cahiers ; d'autre part, titre courant et nouvelle série de cahiers ; enfin nouvelle absence de titres courants et nouvelle série de cahiers ; chacune de ces coïncidences se produisant en même temps et en tête de chaque partie distincte, je conclus que le ms. latin 8084 a dû, sinon former dans le principe trois mss. différents, au moins se composer de trois parties bien distinctes destinées à faire, par la suite, un seul tout. La partie primitive devait comprendre les fol. 46-123, auxquels on a ajouté immédiatement les fol. 124-156 actuels. Les fol. 1-45 auraient constitué une dernière partie, qui se trouve en tête du recueil par le simple caprice du relieur. Il est impossible, en effet, d'expliquer autrement, à la suite du cahier VI et en tête de l'*Apotheosis*, la présence du fol. 45, dont l'écriture et le parchemin ne ressemblent pas à ce qui suit.

De temps à autre, on rencontre des passages écrits au vermillon ; ce sont ou les titres ou les premiers vers de chaque pièce. Au fol. 101 v°, le scribe avait d'abord écrit un vers au vermillon ; ce vers a été, en partie, récrit à l'encre noire.

Les mots sont indistincts.

Un fac-similé du ms. de Prudence eût été ici très utile pour en donner aux lecteurs de ce recueil une idée à peu près exacte, mais il en a été fait un nombre relativement si grand qu'il n'est pas indispensable. Mabillon (1) et les Bénédictins (2) en ont les premiers publié un spécimen ; de même M. de Wailly (3) ; Silvestre a reproduit un très beau fac-similé du fol. 32 dans la *Paléographie universelle* de Champollion (4) ; le comte de Bastard a reproduit les fol. 39 v° et 40 r° (5) ; Zangemeister et Wattenbach ont publié par la photographie le fol. 101 (6) ; on peut voir dans la *Palæographical Society* deux reproductions des fol. 18 et 101 (7) ; enfin M. Delisle a publié en tête de l'album faisant suite au *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale* un excellent spécimen du ms. proprement dit en capitales (8), qui donne en même temps un fac-similé des notes en petites onciales, inscrites sur les marges pour indiquer les espèces de mètres employés par Prudence.

Les observations auxquelles peut donner lieu l'alphabet du ms. de Prudence sont les suivantes : les lettres capitales, hautes, élégantes, à traits pleins, à hastes déliées, sont, à part les observations que je

(1) *De re diplomatica*, p. 354.

(2) *Nouveau traité de diplomatique*, III, t. 35, p. 60, 64 ; t. 49, p. 267 ; t. 46, 2, p. 208.

(3) *Éléments de paléographie*, II, pl. II, entre les p. 246 et 247.

(4) II, n° 73.

(5) *Peintures et ornements des manuscrits classés dans un ordre chronologique*, pl. 3.

(6) *Exempla codicum latinorum litteris majusculis scriptorum*, pl. XV.

(7) Pl. 29 et 30.

(8) Vers 28-34 du fol. 47.

vais émettre, à peu près les majuscules telles que nous les voyons dans les frontispices ou les titres des livres imprimés. Seulement l'A n'a pas de traverse.

L'E ressemble à un I dont la partie supérieure et la partie inférieure sont exagérées et qui serait coupé par le milieu par une courte barre.

La lettre F se compose d'une haste dépassant sensiblement la ligne et coupée, au milieu, par un petit trait; la barre supérieure ressemble à la barre de notre T majuscule.

La lettre H ressemble à notre K majuscule.

La lettre L se compose d'une haste qui dépasse de beaucoup la ligne; la barre est relativement courte.

La panse du P est peu développée; elle n'adhère pas toujours par le bas à la haste.

Le T a sa barre peu développée.

Dans l'U, le jambage droit dépasse un peu le bas de la ligne. L'U se présente sous deux formes différentes. Dans les 26 premiers feuillets et du fol. 46 au fol. 54, le jambage gauche de l'U décrit une courbe très régulière et parfaitement arrondie; partout ailleurs il se termine brusquement, pour venir s'appuyer au bas du jambage droit. Cette différence dénote deux mains distinctes, que l'aspect général permet d'ailleurs de reconnaître pour peu qu'on l'ait soupçonné; cette observation est de plus confirmée par la forme de l'Y. Partout où l'U est arrondi selon la première manière, l'Y ne dépasse pas la ligne; ailleurs il la dépasse sensiblement. De plus l'encre, aux fol. 1-26, 46-54 est d'un jaune pâle; dans le reste du ms., elle est plus ou moins foncée. Enfin si l'on se rappelle qu'au fol. 46 commence un des poèmes de Prudence, il faudra conclure de ce qui précède, qu'un premier scribe a mis en train la copie représentée par les fol. 1-26 et par les fol. 46-54 et qu'un deuxième scribe a fait le reste.

La lettre Q, qui sert à indiquer les cahiers ou quaternions, est en onciale; elle est surmontée d'un trait horizontal, excepté pour les cahiers III et IIII de la troisième série.

Lettres conjointes.

Les lettres conjointes sont destinées à abréger l'écriture; le plus généralement à la fin des lignes, elles ont été employées par le scribe pour gagner de la place. Ces combinaisons de lettres, quelques-unes surtout, sont relativement nombreuses; voici une liste de celles qui se présentent dans le ms. 8084.

ND (*condens*, 68 v°, 6); le jambage de N et la haste de D se confondent.

NE (*sine*, 92 v°, 7); le jambage de N et la haste de l'E se confondent.

NS (*hauriens*, 29 v°, 13; *adstans*, 30 v°, 13; *absens*, 50 v°, 8, etc.); combinaison fréquente, dans laquelle la lettre S, plus petite que dans le corps des lignes, vient se souder à l'extrémité supérieure du jambage droit de la lettre N.

NT (*moverant*, 15, 7; *obsecrantum*, 29 v°, 5; *spoponderant*, 30, 14, etc.); combinaison des plus fréquentes; la haste du T se confond avec le jambage droit de la lettre N, en s'élevant à une certaine hauteur.

OS (*sacerdos*, 59, 7; *brucos*, 81, 9; *nimbos*, 87 v°, 4); la partie supérieure de l'O est surmontée, à sa droite, d'un S plus petit que dans le corps du ms.

UA (*linguae*, 57 v°, 6); confusion du jambage droit de l'U et du montant gauche de l'A.

UB (*subdidit*, 125, 20; *dubitare*, 65 v°, 6); confusion du jambage droit de l'U et de la haste du B.

UD (*laudet*, 29 v°, 10); confusion du jambage droit de l'U et de la haste du D.

UE (*loquendi*, 80 v°, 2); confusion du jambage droit de l'U et de la haste de l'E.

UL (*medullas*, 29 v°, 13); *saeculis*, 32 v°, 2; *revulso*, 76, 6; *ullo*, 120, 6; *ultimo*, 125 v°, 6); confusion du jambage droit de l'U et de la haste de L.

UM, UN, UR. Ces combinaisons sont produites par la confusion du jambage droit de l'U avec le jambage gauche des lettres M et N et avec la haste de la lettre R; elles sont très fréquentes.

UP (*voluptas*, 61 v°, 2 et 79, 16) confusion du jambage droit de l'U et de la haste du P.

US, combinaison très fréquente, formée par la suture d'un S minuscule à la partie supérieure du jambage droit de l'U.

UT (*ut*, 76 v°, 11; *solutum*, 60 v°, 5); confusion du jambage droit de l'U et de la haste du T.

Quelquefois on rencontre à la suite l'une de l'autre deux conjonctions, comme dans *obsecrantum*, 29 v°, 5, etc., où N et T et U et M sont conjoints; d'autres fois enfin, il y a des groupes des trois lettres U, N et T; dans ce cas, le jambage gauche de la lettre N se confond avec le jambage droit de l'U, et le gauche se confond avec le T.

Abréviations.

Les signes abréviatifs se présentent sous la forme d'un point et sous la forme d'un trait plus ou moins horizontal et rectiligne : dans le premier cas, il est le plus souvent employé après la lettre Q pour

désigner *que* et ses composés; plusieurs fois il a la valeur de *us* dans les datifs ou ablatifs du pluriel : ex. *regressibus*, 15 v°, 9; *orbibus*, 30, 4; *stupentibus*, 31 v°, 5; *frontibus*, 31 v°, 12; *concentibus*, 32, 19; *errantibus*, 78 v°, 16; *pinguibus*, 80 v°, 19; *nascentibus*, 81 v°, 5. Deux fois, 27 v°, 20 et 36 v°, 15, nous trouvons *fruimurq;* et *titulumq;* : dans le deuxième cas, la virgule, d'une autre encre, paraît avoir été ajoutée après coup; d'où je conclus qu'il ne faudrait pas considérer le (;) comme un signe abréviatif propre au copiste du ms. Le point est usité aussi bien dans le corps qu'à la fin des lignes; le trait horizontal s'emploie à la fin des lignes, excepté quand il s'agit de mots qui d'ordinaire sont abrégés, comme *dominus*, *Jesus*, *Christus*, *spiritus*. Pour ces derniers noms l'abréviation n'est pas constante, car on les trouve aussi écrits en toutes lettres; *Christus* et ses cas obliques sont quelquefois sous la forme de *Crhistus*, *Crhisti*, *Crhisto*, *Crhistum*, *Crhiste;* cette métathèse de *hr* existe ailleurs : *pulcrhum*, 20, 15; *trhoni*, 23, 2; *trhono*, 74, 10; *crhisticolarum*, 29 v°, 6 et 34, 1.

J'ai fait observer plus haut que la différence de forme des lettres U et Y dénote deux mains différentes; cette observation est confirmée par l'usage de l'abréviation *q.* de *que*. Le premier scribe n'abrège cette conjonction que tout à fait exceptionnellement; le second ne l'écrit jamais ou presque jamais en toutes lettres.

Les abréviations, de même que les lettres conjointes, sont employées surtout pour gagner de la place. Un autre procédé, qui a le même objet, consiste à rapetisser sensiblement certaines lettres, en général la lettre O. Exemple : TERRoR, AUCToR, SUMMo, etc.

Chiffres.

En dehors des signatures des cahiers et des titres courants, qui sont de la même époque et de mêmes mains que l'écriture du manuscrit, nous ne rencontrons de chiffres qu'une seule fois. Dans le titre courant, le nombre servant à indiquer le livre est tantôt précédé et suivi d'un point, fol. 46; tantôt surmonté d'un trait horizontal, 46 v°: fol. 47, le I est accoté à droite d'un point, au-dessous, il y a un trait horizontal; fol. 48, au-dessous et au-dessus du I, il y a un trait horizontal. Dans les signatures, le nombre quatre est marqué par IIII, le nombre neuf par UIIII. Sauf pour le quatrième et le septième cahier de la deuxième série et pour les cahiers trois et quatre de la troisième série, les signatures sont surmontées d'un trait horizontal.

Ponctuation.

La ponctuation n'existe pas dans le Prudence, pas même sous la forme de la feuille de lierre qui apparaît dans les plus anciens mss. en onciale. Ce n'est pas que les points manquent absolument; il y en a qui sont peut-être de première main et qui semblent mis comme points d'exclamation. Exemples : *A · miseram peperere necem,* 10 v°, 20; *Procul · o · procul,* 21 v°, 8; *Cujus sinistra · dulce factum · nesciat,* 27 v°, 2; *Puer · o · cui,* 41 v°, 3. Mais ces exemples ne sont que l'exception. On ne peut pas non plus considérer comme signes de ponctuation des points ajoutés après coup, à en juger par la différence de couleur de l'encre, et qui souvent ont été mis uniquement pour séparer les mots.

Additions et corrections.

Les procédés de correction sont de diverses sortes. Tantôt le réviseur a supprimé par le grattage les lettres fautives et les a remplacées; tantôt il a fait les corrections au-dessus des lettres fautives, en laissant quelquefois subsister la mauvaise leçon ou après l'avoir barrée et exponctuée. Les mots ou parties de mots à supprimer sont ou simplement exponctués ou le plus souvent exponctués et barrés. Les lettres et les parties de mots omis sont ajoutées au-dessus de la ligne, de manière à correspondre à la place qu'ils occuperaient s'ils étaient dans le corps du mot. Quelquefois des vers entiers ont été ajoutés en interligne. Les additions plus importantes, comme au fol. 12 v°, par exemple, sont rejetées au bas des pages et signalées à la marge, vis-à-vis de l'endroit où ces omissions devraient prendre place, par les lettres H D, qui signifient *hic deest* ou *hic desunt*, surmontées d'un trait horizontal. A ce renvoi répondent, d'une part le mot *hic* en minuscule, placé en regard et à gauche des vers ajoutés; d'autre part à droite les lettres H S, surmontées d'un trait horizontal, que l'on peut traduire par *hic scribe, hic scribas, hic scribatur* ou *hic scribendum.*

Age du manuscrit.

Les éléments de comparaison faisant défaut et les bases d'appréciation n'étant pas assez solides, il serait difficile de déterminer paléographiquement d'une façon sûre l'âge du ms. de Prudence. Parmi ceux qui se sont occupés de cette question, M. Delisle semble être le

plus près de la vérité. « Mabillon (1), dit-il dans la *Note* déjà citée, lui donnait à peu près la même antiquité qu'à un Virgile du Vatican, don il rapportait l'exécution au IVe siècle. » Dom Tassin et Dom Toustain partageaient l'opinion de Mabillon. Suivant eux (2), « ce précieux manuscrit approche fort du temps de l'auteur (3), s'il n'est pas contemporain ». M. de Wailly est du même avis (4), et met résolument au IVe siècle (5) le ms. 8084. Il y a là peut-être un peu d'exagération, et ce volume pourrait bien n'appartenir qu'au Ve siècle; mais ce qui est incontestable, c'est qu'il existait déjà au commencement du VIe. C'est en effet à cette dernière époque qu'appartiennent les notes inscrites sur les marges pour indiquer les espèces de mètres employés par saint Prudence. Ces notes, tracées en petites onciales, sont de la même main qu'une souscription à moitié effacée par le temps qu'on lit au bas du feuillet 45, à la fin du livre des Hymnes :

† /////// TIUS AGORIUS BASILIU

« Nul doute qu'il ne faille lire, non pas Sextius Agorius Basilius, comme le croyaient les Bénédictins (6) et M. Champollion-Figeac (7), mais bien Vettius Agorius Basilius. Ainsi se nommait le personnage qui fut consul en Occident en 527, et qui est plus souvent appelé Mavortius (8). Il n'est pas étonnant que Mavortius ait possédé et annoté un exemplaire des poésies de Prudence; nous savons qu'il s'adonnait à la littérature, et nous avons plusieurs manuscrits d'Horace, dans lesquels se lit, à la fin des épodes, la souscription suivante : *Vettius Agorius Basilius Mavortius v · c · et inl · ex com · dom · ex cons · ord · legi et ut potui emendavi conferente mihi magistro Felice oratore urbis Romæ* (9).

« Il résulte de ces faits que notre ms. latin 8084 est au plus tard du commencement du VIe siècle, et que les poésies de Prudence ont été étudiées avec soin par l'un des plus anciens et des plus célèbres réviseurs du texte d'Horace. »

L'authenticité de cette souscription n'est pas généralement admise

(1) « Virgilium bibliothecæ Vaticanæ qui sæculum quartum videtur superare, et alium regiæ bibliothecæ paullo inferioris ætatis; nec non ejusdem bibliothecæ Prudentium, qui ad eam ætatem accedit. » *De re diplomatica, supplem.*, CIII, p. 8.

(2) *Nouveau traité de diplomatique*, III, 64; cf, III, 60 et 61.

(3) Prudence est né en 348 et publia le recueil de ses œuvres en 405.

(4) *Éléments de paléographie*, II, 283.

(5) *Ibid.*, 345.

(6) *Nouveau traité de diplomatique*, III, 208.

(7) *Paléographie universelle*, 2e partie.

(8) J.-B. de Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, I, 460.

(9) Jo. Horkel, *Analecta Horatiana* (Berlin, 1852, in-8), p. 9.

par les critiques. Mommsen (1) pense qu'elle a bien pu être ajoutée après coup par un copiste, mais il déclare que, lors même que cette souscription ne serait pas authentique, il ne faudrait pas croire pour cela le ms. postérieur au VI^e^ siècle (2).

ULYSSE ROBERT.

(1) *L. l.*, p. 352.

(2) Les dissertations diverses auxquelles a donné lieu le poème publié par M. Delisle et parmi lesquelles j'ai déjà mentionné celles de MM. Morel et Mommsen, ne concernent que très indirectement les poésies de Prudence. A ces dissertations il faut ajouter celles de M. de Rossi, publiées dans le *Bullettino di archeologia cristiana*, juillet-août, septembre-octobre 1868, et celle de M. Ellis, publiée dans le *Journal of Philology*, 1868 (livre II, p. 66 et suiv.). Tous ces travaux ont eu pour objet d'établir un texte critique du poème, d'en fixer la date et d'en déterminer l'auteur.

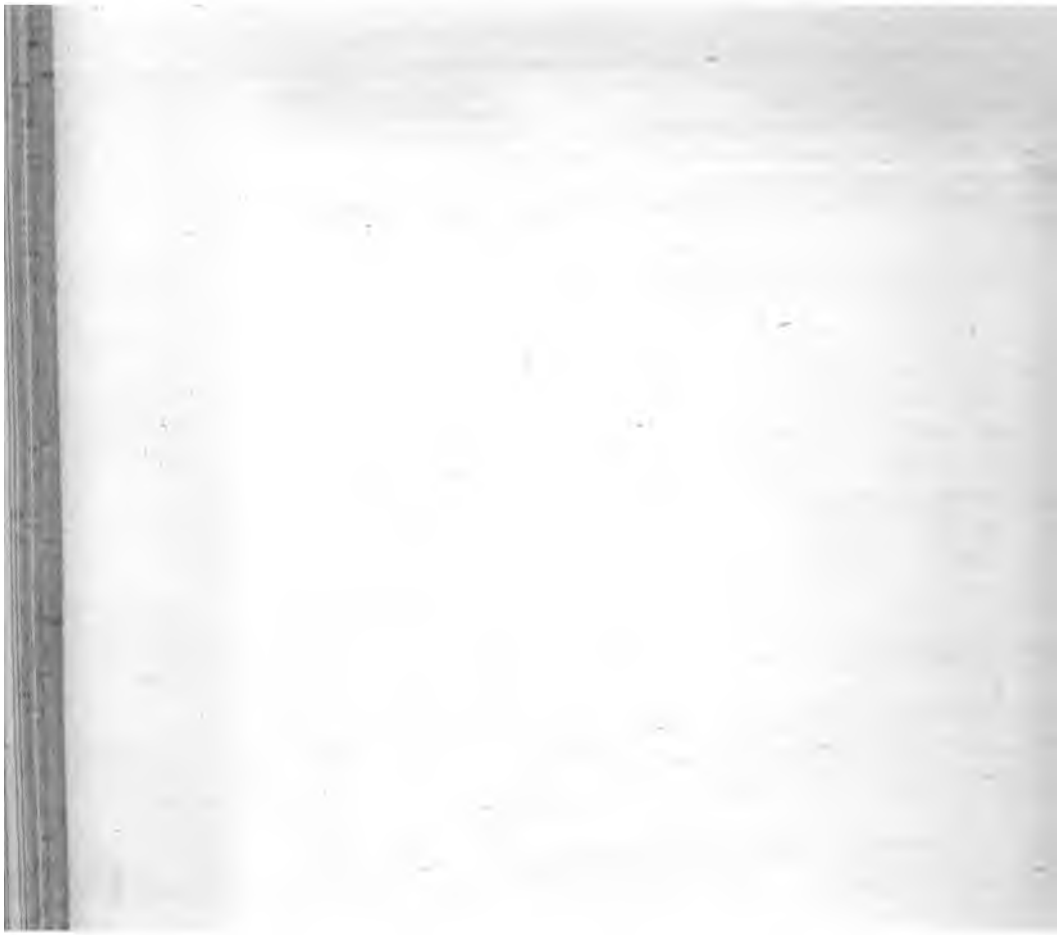

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE DE L'A B C

ORIGINE

DES CARACTÈRES COMPLÉMENTAIRES

DE L'ALPHABET GREC :

Υ Φ Χ Ψ Ω

L'origine phénicienne de la majeure partie de l'alphabet grec, origine dont les anciens eux-mêmes avaient d'ailleurs nettement conscience, appartient aujourd'hui à la catégorie des faits historiques le mieux démontrés.

Les recherches successives de Gesenius, de Franz, de MM. Mommsen, Kirchhoff, Fr. Lenormant (1), etc., s'appuyant sur l'étude directe des monuments, ont établi, la plupart du temps avec toute la rigueur désirable, que les vingt-deux lettres de l'alphabet phénicien ou, pour parler d'une façon à la fois plus générale et plus exacte, de l'alphabet sémitique, avaient servi de prototypes immédiats à la série A-T, c'est-à-dire à la série des vingt-deux signes, des στοιχεῖα phonétiques ou numériques, de l'alphabet grec archaïque intégral, allant de *l'alpha* au *tau* (2).

(1) Gesenius, *Scripturæ linguæque phœniciæ monumenta, etc.* — Franz, *Elementa epigraphices græcæ.* — Mommsen, *Die unteritalischen Dialekte.* — Kirchhoff, *Studien zur Geschichte des griechischen Alphabets* (3e édition, 1877). — Fr. Lenormant, *Études sur l'origine et la formation de l'alphabet grec* (extrait de la *Revue archéologique*), et l'article Alphabetum dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de MM. Daremberg et Saglio.

(2) Y compris le Ϝαῦ, ou digamma éolique, la sifflante Ϻ figurant, à la place

Si la lumière est faite sur de point, il n'en est pas de même pour la courte, mais très intéressante série qui s'étend du *tau* à l'*ômega* : υ, φ, χ, ψ, ω, série qui est visiblement constituée en addition des vingt-deux φοινικήϊα primitifs.

C'est celle que j'appelle *la série des caractères complémentaires de l'alphabet grec*, par opposition à la série A–T.

Bien des obscurités restent encore à dissiper à cet égard. Les savants qui se sont occupés des rapports de l'écriture phénicienne et de l'écriture hellénique, ou bien, comme Gesenius, ont systématiquement laissé de côté cette seconde partie du problème, la jugeant en dehors de leur sujet, ou, comme MM. Mommsen et Kirchhoff, l'ont déclarée, au moins pour plusieurs de ces caractères, insoluble dans l'état actuel de la science, ou, enfin, comme M. Fr. Lenormant, ont eu recours à des solutions conjecturales assurément ingénieuses, mais non recevables, du moins à mon avis.

Je voudrais, à mon tour, esquisser en quelques pages mes vues personnelles sur l'origine des caractères complémentaires de l'alphabet grec.

Bien que ce soit la première fois que je trouve l'occasion de mettre ces idées par écrit, je dois dire que j'y ai été conduit depuis fort longtemps.

C'est en étudiant, il y a une douzaine d'années, la paléographie de la stèle de Mésa, que j'ai conçu l'opinion que je vais essayer aujourd'hui d'exposer succinctement. J'ai été amené, d'ailleurs, à la soumettre ou à la communiquer, durant ce laps de temps, à plusieurs savants, notamment à MM. Waddington, de Saulcy, de Vogüé, Renan et Ph. Berger, Gaston Paris, qui ont bien voulu y prêter quelque attention. J'en ai parlé, en outre, incidemment dans une communication faite à Londres en 1876, à une séance publique de la *Society of biblical archaeology*, et je l'ai prise en 1878 pour texte d'une des conférences d'*archéologie orientale* que j'étais alors chargé de faire à l'École pratique des Hautes Études.

Je n'ai pas, certes, la prétention de résoudre ici toutes les questions que soulève ce problème complexe. Certains des résultats auxquels j'arrive me semblent assez satisfaisants; d'autres, plus accessoires d'ailleurs, pourront paraître plus sujets à caution. J'aurais peut-être dû, prudemment, me borner aux premiers; mais j'ai cru plus utile de livrer même les seconds à la critique, sans m'abuser sur leur valeur, afin de provoquer du moins, en prenant position sur ce terrain difficile, un débat d'où peut sortir la vérité.

occupée par le *Ṣadé*, dans quelques spécimens d'alphabets italiotes parvenus jusqu'à nous, et le Ϙόππα ou *q* latin. C'est ce que j'appelle, pour plus de commodité, l'*alphabet grec archaïque intégral*, ou la série Ϙ–T.

J'examinerai successivement les points suivants :

1° La série primitive A-T;
2° Observations générales sur la série Υ Φ Χ Ψ Ω ;
3° Le Ω ;
4° Le Υ ;
5° Le Υ et le F (*vau*) ou F latin ;
6° Le Φ ;
7° Le Χ ;
8° Le Ψ ;
9° Le syllabaire et l'origine des noms φῖ, χῖ, ψῖ et ξῖ ;
10° La double valeur des signes Χ = χ et ξ, et Ψ = ψ et χ ;
11° La figuration de ξῖ et ψῖ dans le groupe occidental ;
12° L'ordonnance orientale Υ Φ Χ Ψ = υ, φ, χ, ψ et l'ordonnance occidentale Υ Χ Φ Ψ = υ, ξ, φ, χ ;
13° Le syllabaire ;
14° Le *sampi*.
15° L'origine du F = *f*, ou digamma éolique (note additionnelle).

1° LA SÉRIE PRIMITIVE A–T.

Je commencerai par présenter dans un tableau synoptique les vingt-deux caractères de l'alphabet phénicien, mis en regard des vingt-deux caractères de l'alphabet grec intégral, A–T, auxquels ils ont respectivement donné naissance. C'est une base indispensable à laquelle j'aurai constamment à me référer pour les discussions qui vont suivre.

J'ai choisi les formes phéniciennes les plus anciennes, celles de la stèle de Mésa, dont la date peut être fixée avec certitude vers l'an 896 avant notre ère. Je mets entre parenthèses quelques variétés empruntées à des inscriptions phéniciennes moins anciennes (1), mais qui nous fournissent d'instructives transitions pour arriver aux formes grecques; celles-ci sont une moyenne tirée des inscriptions archaïques (2). J'ai pris pour base de cette étude, en ce qui concerne les éléments helléniques de la question, la troisième édition du travail magistral de M. Kirchhoff, qui est classique sur la matière.

(1) Notamment aux fragments du vase de bronze dédié au Baal du Liban par un personnage que j'ai démontré être un haut fonctionnaire au service d'un roi phénicien portant le nom de *Hiram*.

(2) Les ressources typographiques dont je dispose ne me permettent pas toujours de représenter, au cours de cet article, les formes réelles des caractères sémitiques et grecs avec toute la précision désirable. Le lecteur est prié de vouloir bien tenir compte de cette condition matérielle désavantageuse.

ORDRE DES LETTRES.	PHÉNICIEN ARCHAÏQUE (Types moabites).			GREC ARCHAÏQUE.			
	VALEUR phonétique.	NOMS.	CARACTÈRES.	CARACTÈRES archaïques.	CARACTÈRES classiques.	NOMS.	VALEUR phonétique.
1	a (et autres voyelles).	*aleph*	𐤀	Α	Α	*alpha*	a
2	b	*beth*	𐤁	Β	Β	*bêta*	b
3	g	*guimel*	𐤂	Γ	Γ	*gamma*	g
4	d	*daleth*	𐤃	Δ	Δ	*delta*	d
5	h (doux).	*hé*	𐤄	𐤄	Ε	*é*(psilon)	e
6	ou	*waw*	𐤅	[Υ]	(F)	*vau* (digamma)	v, f (F latin)
7	z	*zain*	𐤆 (𐤉)	Ι	Ι	*zéta*	z
8	ḥ (dur).	*ḥeth*	𐤇 (𐤄)	Η	Η	*éta*	ê (anciennement *h* et esprit rude. H latin).
9	ṭ emphatique	*ṭêt*	(⊗)	⊗	Θ	*théta*	th
10	i	*yod*	𐤉	Ι	Ι	*ióta*	i
11	k	*kaph*	𐤊	Κ	Κ	*kappa*	k
12	l	*lamed*	𐤋 (𐤋)	Λ	Λ	*lambda*	l
13	m	*mêm*	𐤌	Μ	Μ	*mu*	m
14	n	*noun*	𐤍	Ν	Ν	*nu*	n
15	s	*samek*	𐤎	Ξ	Ξ	(*xi*)	(x)
16	Gutturale sans équivalent dans nos langues.	*'ain*	𐤏	Ο	Ο	*o*(micron)	o
17	p	*pé*	𐤐	Π	Π	*pi*	p
18	ṣ emphatique.	*ṣadé*	𐤑	? Μ (ϟ Ν)		? (2)	(s)
19	q	*qoph*	𐤒	Φ	Ϙ	*qoppa*	q, k (q latin)
20	r	*resch*	𐤓	Ρ	Ρ	*rhó*	r
21	s, ch	*sin, chin*	𐤔	Μ Σ	Σ	*sigma* (Σὰν)	s
22	t	*taw*	𐤕 (+)	Τ (+) (1)	Τ Ϝ	*tau*	t

(1) Les formes Χ et + = *t* sont tirées de l'écriture italiote, notamment de l'étrusque.

(2) Peut-être Σαμπῖ, le Σὰν de Πῖ, c'est-à-dire venant après Πῖ; par contradistinction avec le Σὰν *sigma*, Σ ? Voir plus bas, p. 453 et sq.

Comme on le voit, la concordance est, en général, aussi parfaite que possible sous le rapport : 1° de l'ordonnance ou position relative des caractères ; 2° de leur forme ; 3° de leurs noms ; 4° de leurs valeurs phonétiques.

Sans m'attarder à insister sur cette vérité qui saute aux yeux, je me bornerai à quelques brèves remarques.

Le principal changement que les Grecs ont fait subir aux lettres phéniciennes, c'est qu'il les ont retournées et orientées à droite, à l'époque où ils ont renversé de gauche à droite le sens de l'écriture, dirigée, chez leurs initiateurs, comme dans tous les alphabets sémitiques, de droite à gauche. Cette inversion (1) a pu faciliter certaines altérations qu'ont subies plusieurs caractères et dont je n'ai pas à m'occuper ici, ce sujet ayant été déjà traité par des savants spéciaux.

De *aleph*, *hé*, *heth*, *yod*, ᶜ*ain*, qui étaient en phénicien de véritables articulations ou consonnes, les Grecs ont fait de pures voyelles : Α, Ε, Η, Ι, Ο. Ce changement de fonctions a déterminé une altération ultérieure du nom de deux de ces signes : le *he* = Ε a reçu l'addition de l'épithète ψιλόν *simple*, à l'instar de ὑψιλόν, dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure ; le ᶜ*ain* = Ο a complètement perdu son nom sémitique ᶜ*ain* et a pris pour nom son propre son vocalique *o*, soutenu par l'addition de l'épithète μικρόν, faisant ainsi réplique à l'ὠ-μέγα de la série complémentaire.

Γ *Gamma* est pour *Gamla* par assimilation du *l*.

Ζ devrait s'appeler Ζῆνα (*zain*) et non Ζῆτα : le changement a eu tout simplement pour cause l'attraction phonétique des finales, ῆτα, des noms qui suivaient immédiatement dans la récitation de l'alphabet : Ἦτα, Θῆτα. La même cause a pu agir sur le changement, moindre, du *d* en *t*, dans ἰῶτα (*yod*) qui vient après.

Ξ a entièrement perdu son nom pour des motifs que nous aurons à rechercher plus tard.

Ρ, ῥῶ (*resch*, probablement vocalisé *rosch*, *ros*) devrait s'appeler ῥῶς. Le *s* final a été éliminé par un phénomène connu : il s'est fondu dans la récitation alphabétique avec le *s* initial du caractère suivant, σίγμα, ou plutôt σάν (Ϡ) : ῥῶ͡ς σάν = ῥῶ͡(ς)σάν = ῥῶ͡ σάν = ῥῶ, σάν.

D'autres modifications plus graves et d'une autre nature seront examinées au cours de cette dissertation.

2° OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA SÉRIE Υ φ Χ ψ Ω.

Dans l'alphabet grec classique qui est venu jusqu'à nous et dont la constitution officielle a pour point de départ la réforme votée par

(1) L'origine et la cause de l'inversion de l'alphabet hellénique sont des plus obscures. L'inversion spéculaire des *légendes sigillaires des intailles phéniciennes*, intailles qui ont circulé de bonne heure chez les Grecs, a pu y contribuer dans une certaine mesure.

le peuple athénien sous l'archontat d'Euclide, en l'an 403 avant notre ère (1), les caractères complémentaires, commençant immédiatement après le T, la dernière lettre de la série archaïque intégrale, ont les formes, les valeurs et les noms suivants :

ὑψιλόν,	φῖ,	χῖ,	ψῖ,	ὠμέγα
Υ	Φ	Χ	Ψ	Ω
u	*ph*	*kh*	*ps*	*ó*

Mais, antérieurement à cette réforme, qui fit de l'alphabet ionien l'alphabet national de la Grèce, les caractères complémentaires avaient eu, selon les régions et les époques, des formes, des valeurs et une ordonnance variables, souvent bien différentes de celles qu'ils ont, depuis, définitivement adoptées. Le problème que je me suis proposé de résoudre doit tenir compte de ces diverses variations qui viennent singulièrement le compliquer, mais dont quelques-unes contiennent les éléments mêmes de la solution.

Voici d'abord le tableau des variétés principales sous lesquelles apparaissent, abstraction faite de leur valeur phonétique, les caractères complémentaires, dans les monuments helléniques de la période archaïque :

Υ : ϒ, ϒ, ϒ, ϒ, ϒ,
Φ : Φ, Φ, Φ, Φ, Φ
Χ : Χ, Χ, Χ, Χ
Ψ : Ψ, Ψ, Ψ, Ψ, Ψ, Ψ
Ω : Ο, Ο, Ο, Ο, Ο, Ο, Ω,

Avant d'aborder la question de savoir comment se sont formés ces signes, — ce qui est l'objet principal de cet essai, — il importe de dire quelques mots sur leur valeur phonétique.

Cette valeur n'a pas toujours été celle qui est marquée plus haut et avec laquelle nous sommes tous familiers.

Le signe de l'*ómega* a représenté indifféremment l'*ó* long et l'*o* bref, avant de s'arrêter définitivement à ce premier rôle.

La valeur de l'*upsilon* et du *phi* n'a pas changé sensiblement ; je parle de la fonction phonétique en général et non pas des nuances de la prononciation réelle qui nous échappent.

Les signes Χ et Ψ, au contraire, ont éprouvé dans leurs attributions phonétiques une oscillation fort étrange.

Certains alphabets grecs donnent, en effet, au Χ la valeur de ξ, *ks*, et, par contre, au Ψ la valeur de χ, *kh* ; en outre, dans ces alphabets,

(1) Cette réforme ramena l'alphabet grec aux vingt-quatre signes *phonétiques* classiques : Α Β Γ Δ Ε Ζ Η Θ Ι Κ Λ Μ Ν Ξ Ο Π Ρ Σ Τ Υ Φ Χ Ψ Ω.

l'ordonnance(1) de la série complémentaire diffère de l'ordonnance ordinaire; au lieu de : Υ Φ Χ Ψ = υ, φ, χ, ψ, la succession est : Υ Χ Φ Ψ, avec les valeurs υ, ξ, φ, χ. Il semble qu'il y ait, en un mot, une corrélation étroite entre cette valeur insolite des signes complémentaires et leur ordonnance également insolite.

Cette différence si caractéristique est un véritable *criterium* qui permet, comme l'a parfaitement montré M. Kirchhoff, de distribuer la masse complexe des écritures helléniques archaïques en deux grands groupes organiques que nous appellerons provisoirement avec lui le *groupe oriental* et le groupe *occidental*, bien que ces dénominations ne soient peut-être pas à l'abri de la critique.

Le groupe oriental est caractérisé par Υ Φ Χ Ψ (Ω) = υ, φ, χ, ψ, ω. Il comprend les alphabets helléniques de l'Asie Mineure, de la mer Égée, de Thasos, de l'Attique, d'Argos, Corinthe et Mégara, Phlious, de l'île d'Égine, et de villes ou régions rattachées à celles-ci par les liens historiques de la colonisation.

Le groupe occidental est caractérisé par Υ Χ Φ Ψ = υ, ξ, φ, χ. Il renferme les alphabets helléniques de l'Eubée, de la Thessalie, de la Béotie, Phocide et Locride, de la plus grande partie du Péloponnèse et de la péninsule italique (2), y compris l'étrusque, qui sera mis plus d'une fois en ligne de compte au cours de cette étude.

Ce fait capital ajoute considérablement à l'intérêt que peut avoir la science à déterminer l'origine matérielle de signes si importants. J'y reviendrai spécialement à la fin de cette esquisse.

Cette divergence est accompagnée de faits accessoires qu'il est bon de relever.

Le groupe oriental se sert volontiers du signe Ξ et lui prête la valeur de ξ; il emploie d'assez bonne heure le signe Ψ pour ψ et le signe Ω pour distinguer entre l'*o* bref et l'*ô* long. A une époque antérieure, il connaît déjà Φ, Χ = φ, χ, mais ce n'est que plus tard qu'il emploie les signes spéciaux Ψ et Ξ pour les articulations doubles ψ et ξ.

Le groupe occidental n'emploie pas le signe Ξ (3), pas plus que le signe Ω, le signe Ο représentant indifféremment chez lui l'*o* bref et l'*ô* long. Il n'a pas, sauf des cas extrêmement rares sur lesquels nous reviendrons, de signe spécial pour rendre l'articulation double ψ.

J'étudierai d'abord un à un les signes complémentaires au point de vue de leur origine matérielle, en faisant provisoirement abstrac-

(1) Révélée par des abécédaires gravés sur quelques monuments italiotes.

(2) Le latin appartient naturellement à ce groupe et y rattache du même coup tout le système de nos alphabets modernes néo-latins où Χ = *x*.

(3) Bien qu'il le connaisse théoriquement, car le Ξ apparaît à sa place et avec sa forme dans les abécédaires italiotes qui appartiennent tous au groupe occidental.

tion de leurs variations sous le rapport de la valeur phonétique et de l'ordonnance.

Je commencerai par celui de tous qui offre le moins de difficulté.

3° LE Ω.

L'origine de l'*ômega* est fort simple et ne saurait faire de doute pour personne, car elle s'accomplit pour ainsi dire sous nos yeux. Je la rappelle pour mémoire.

Au début, le signe O, le *ʿain* phénicien, qui occupe dans l'alphabet sémitique et dans l'alphabet grec intégral la seizième place, représentait indifféremment l'*o* bref et l'*ô* long, et même ου.

Peu à peu des altérations d'ordre graphique s'introduisent dans le tracé de la lettre; elle s'ouvre par le côté : C, elle s'ouvre par en bas et s'augmente de deux petits appendices horizontaux : Ω, Ω; elle prend un point dans le milieu : ⊙, ⍟; elle convertit ses éléments curvilignes en éléments rectilignes : □, ◇; elle affecte des dimensions très petites (1) : ∘, ◆, ▫.

L'usage commence, dans le groupe oriental, à mettre à profit ces variations pour en faire des différenciations tendant à distinguer l'*o* bref de l'*ô* long. Mais ce n'est pas d'emblée que le signe Ω (2) sert à noter l'*ô* long. L'on passe par une période de tâtonnements où l'on a, chose curieuse, des exemples de Ω = ο, et, par contre, de O = ω, c'est-à-dire du signe actuel de l'*ô* long pour l'*o* bref, et du signe actuel de l'*o* bref pour l'*ô* long. Survient la réforme attique qui met fin à ces oscillations, fait un choix définitif entre les deux signes et leur attribue à chacun le rôle phonétique qu'ils ont gardé depuis, en rejetant le signe Ω dans la série complémentaire où il occupe la dernière place, — à juste titre, car il est en réalité le dernier venu. Le Ω est donc tiré du O par simple différenciation.

4° LE Y.

L'origine du Y n'est pas aussi facile à déterminer que celle du Ω, parce qu'elle est moins apparente.

Si le Ω est la plus jeune des lettres complémentaires, le Y en est certainement la plus ancienne, et c'est à bon droit qu'il a été mis en tête de la série. Nous ne connaissons pas, en effet, une seule écriture grecque archaïque qui ne se serve du Y, tandis que nous en connaissons qui ignorent l'emploi, non seulement du Ω, du Ψ, mais même du Φ et du X.

(1) D'où probablement l'origine des noms ὦ μέγα et ὂ μικρόν, *grand o* et *petit o*.

(2) Et ses variétés.

Les évolutions du Υ, dans ce que l'on peut appeler son histoire intérieure, sont claires : Υ et ϒ sont les formes les plus anciennes ; ϒ n'en est qu'une variante dissymétrique. Puis la lettre perd sa hampe de support et devient ⱽ, V, d'où sort en droite ligne le V latin, occupant d'ailleurs dans l'alphabet le même rang que le Υ, c'est-à-dire venant immédiatement après le T : ...Ɛ, T, Υ = ...S, T, V.

La stèle de Mésa a permis de trancher la question, jusqu'alors fort controversée, de savoir d'où est né le signe Υ, et elle a donné raison à ceux qui voulaient y voir le représentant du *waw* sémitique (valeur phonétique *w, ou*), en nous révélant une forme du *waw* tout à fait démonstrative et d'une haute époque.

Le ϒ moabite rend, en effet, parfaitement compte paléographiquement du Υ grec. L'élément angulaire du membre qui surmonte la hampe : V, est l'équivalent exact de l'élément (1) semi-circulaire ∪, comme nous venons de le voir dans les transformations de l'*ômega*, où O = ◇, et comme nous en aurons d'autres preuves et d'autres exemples plus loin. Si l'on tient à l'identité matérielle absolue, l'on peut comparer, au surplus, le *waw* Υ qui apparaît sur certaines intailles hébraïques archaïques, postérieures, il est vrai, à la stèle de Mésa.

M. Kirchhoff ne veut voir dans la ressemblance véritablement frappante de Υ et du *waw* moabite ϒ qu'une coïncidence fortuite. Il faut qu'il soit influencé par des idées préconçues.

La valeur phonétique du Υ vient encore confirmer cette origine, le *waw* sémitique valant *ou*.

5° LE Υ ET LE F (VAU) OU F LATIN.

Mais comment concilier cela avec l'existence dans l'alphabet grec, précisément à la place occupée par le *waw* sémitique, entre E et Z, d'une lettre F qui porte bien le nom de Ϝαῦ, identique à *waw*, mais affecte une forme sensiblement différente de celle du ϒ sémitique et du Υ grec ? C'est justement notre Υ que l'on s'attendrait à voir là.

Faut-il supposer que le *signe* du *waw* a passé dans l'alphabet grec à deux états, à deux places, sous deux formes différentes et avec deux fonctions phonétiques distinctes, mais ayant, du reste, entre elles des liens étroits (2) ? Qu'il a fourni, par voie de doublet graphique, d'une part, *l'épisème* Ϝαῦ, F, vulgairement appelé *digamma* éolique, représentant le son *v* ou *w;* d'autre part, le Υ, qui, réduit à une valeur

(1) Cf. la variante dissymétrique de Υ en Béotie : ϔ, variante curviligne qui est à ϒ comme le ϒ est à Υ.

(2) Le F latin est certainement, par sa place alphabétique, par sa forme et par sa valeur phonétique, le correspondant du F, Ϝαῦ. D'autre part, le V latin correspond, sous les mêmes rapports, au Υ, V grec. Or, le F grec s'échange étymo-

purement vocalique υ (et, pour ce, qualifié de ψιλόν, *simple*), a été rejeté plus tard dans la série complémentaire dont il tient la tête ?

Avec un peu de bonne volonté, l'on pourrait soutenir, — et on l'a fait, — que F est issu matériellement du *waw* sémitique, qu'il en est une différenciation plus ou moins arbitraire ; l'on pourrait même invoquer, à l'appui, certaines formes auxquelles le *waw* lui-même aboutit ultérieurement sur le terrain sémitique.

J'ai moi-même cru pendant un temps à cette dérivation morphologique du F. Aujourd'hui elle me paraît bien douteuse.

Le F se présente dans l'alphabet grec archaïque avec les variétés suivantes : F, ⊧, ⩘, ⊏, ⌃ ; aucune ne nous ramène à la forme du Y.

Si, au contraire, l'on veut bien comparer les variétés du E sur les mêmes monuments : E, ⋿, ⩘, E, ⩘, on constatera entre les deux lettres qui, ne l'oublions pas, *se suivent immédiatement* dans l'alphabet, des relations bien extraordinaires : à chaque variété du E correspond une variété du F, *qui n'en diffère que par l'absence d'une des trois barres parallèles* (tantôt la médiale, tantôt l'inférieure). Le F ne serait-il pas, en réalité, issu du E, *pour la forme* ? Dans cette hypothèse, qui peut sembler téméraire au premier abord, mais que je vais essayer de justifier, le véritable fils morphologique du Y sémitique serait le Y, et ce serait son fils unique.

Mais alors le signe F, appelé Fαῦ, aurait donc usurpé le nom et le rang alphabétique du *waw* authentique Y = Y, en s'emparant d'une partie au moins de ses attributions phonétiques ? Pourquoi ?

Voici ce qui a pu se passer :

L'alphabet, au moment où les Grecs venaient de le recevoir des mains des Phéniciens, devait être à cet état :

	NOMS	VALEURS
A	*alpha*	*a*
B	*bêta*	*b*
Γ	*gamma*	*g*
Δ	*delta*	*d*
E	*é* (= *hé*)	*é*
Y	*waw*	*w* et *u*
Z	*zêta* (*zêna*)	*z*
etc.	etc.	etc.

logiquement avec le V latin : Fοῖνος = V*inum*, etc., ce qui rapproche singulièrement, au moins au point de vue phonétique, F de Y. Le falisque, à côté de ⊧ pour *f*, emploie la forme ↑. Je considère cette dernière comme une variante directe de la première, le petit trait inférieur étant rejeté de l'autre côté de la lettre et disposé symétriquement au trait supérieur demeuré en place. Je ne crois pas qu'il faille concevoir ↑ comme un Y, coiffé de son élément angulaire V renversé en Λ.

Le *waw* sémitique possédait, comme aujourd'hui, une double valeur, l'une *w*, de l'ordre des consonnes ou semi-voyelles, l'autre *ou*, de l'ordre des voyelles. Les Grecs se trouvaient donc n'avoir qu'un seul signe pour figurer : 1° leur son υ (1); 2° le son particulier, probablement *w*, *v* ou *f* qui fut exprimé plus tard par notre *digamma éolique*, mais qui finit par s'effacer de la langue et, par suite, de l'alphabet classique.

L'on peut espérer que de nouvelles découvertes nous montreront un jour dans des inscriptions d'une époque tout à fait primitive le Υ jouant le rôle phonétique du F non encore inventé, et un mot tel que Fοῖνος, par exemple, orthographié Υοῖνος.

Réservant à Υ la valeur υ, les Grecs voulurent avoir un signe spécial pour la valeur *w*, *v* ou *f*. Pour cela ils s'adressèrent au signe *précédant immédiatement* Υ, c'est-à-dire à Ε, et en tirèrent, par la suppression systématique d'une barre horizontale, le signe désiré, soit : F, Ɛ.

F empruntait, par conséquent, 1° sa forme à la lettre Ε qui le précédait (2), 2° sa valeur phonétique à la lettre Υ qui le suivait.

Mais cette intrusion troublait gravement l'ordonnance traditionnelle de l'alphabet. Entre Ε et Ζ il n'y avait place que pour un signe; or il en existait deux désormais : F et Υ. L'un des deux devait céder le pas à l'autre. C'est le plus ancien, Υ, qui fut sacrifié au nouveau venu. Il fut rejeté à la queue de la série Α-Τ, au commencement de la série complémentaire qu'il inaugura. Seulement Υ, en abandonnant son rang, y laissa son nom de *waw*, qui y était attaché par la tradition, et le F recueillit ce nom dans son héritage, et cela d'autant plus facilement que F représentait réellement une des fonctions phonétiques du *waw*.

Dans cette nouvelle condition, Υ prit pour nom son propre son vocalique υ, accompagné, plus tard, de l'épithète ψιλόν, destinée à soutenir cette dénomination trop brève; c'est en vertu du même principe que le signe Ο perdit son nom phénicien *ʿain*, et prit pour nom son propre son vocalique ο accompagné de l'épithète μέγα ou μικρόν, *grand* ou *petit*, selon ses dimensions et sa valeur longue ou brève. Aucune des voyelles grecques n'a, actuellement, pour nom son propre son *isolé;* quand elles n'ont pas conservé le vieux nom phénicien comme ἦτα, ἰῶτα, elles ont fini par faire suivre leur son vocalique caractéristique d'une épithète d'appui, comme ὁ μικρόν, ὠ μέγα, ὑ ψιλόν, ἐ ψιλόν.

(1) Peu importe la *nuance* vocalique de *u*, que ce soit *u*, *ou*, etc. Je n'ai pas à faire ici de phonétique pure.

(2) Il est très remarquable de constater que sur le vase de Chigi, découvert récemment à Véies, un des alphabets *intervertit* l'ordre de l'*epsilon* et du *digamma* : Α, Β, Γ, Δ, F, Ε, Ι, etc... Cette interversion fait bien ressortir l'affinité matérielle des deux signes sur laquelle j'insiste.

Je crois même voir dans cette réplique onomastique ἐψιλόν, ὑψιλόν, la trace d'une coexistence, d'une contiguité antérieure des deux signes E et Y, coexistence qui découle forcément de ma théorie.

C'est le moment de se demander, bien qu'elle soit d'une date relativement récente, ce que peut bien signifier au juste cette épithète de ψιλόν accolée au E et au Y, qui sont séparés par une si grande distance dans l'alphabet actuel. Vise-t-elle le son du signe ou sa forme matérielle? Faut-il, dans ce premier cas, entendre, par ψιλόν, *nu, simple*, le son des *consonnes* primitives *he, waw, atténué, affaibli*, en voyelles *é, u* (1)? L'ω μέγα a sa contre-partie dans l'ο μικρόν : l'ε ψιλόν et l'υ ψιλόν impliquent, par analogie, un ε et un υ qui ne sont pas ψιλά.

Quels sont donc cet ε et cet υ inconnus?

Pour l'ἐψιλόν on pourrait dire, avec les grammairiens, que ε est opposé à η, qui était primitivement un signe d'aspiration H, η; il faudrait alors prendre le mot ψιλός au sens technique de *non aspiré, marqué de l'esprit doux*. Mais ce n'est pas très exact; il y a des ε aspirés et des η non aspirés; ce qui caractérise la différence de ces deux lettres ε et η, ce n'est pas la présence ou l'absence de l'*aspiration*, mais la *longueur* de la voyelle.

Quant à l'ὑψιλόν, je ne verrais, en me plaçant à ce point de vue, qu'une contre-partie admissible pour l'ὑ non ψιλόν, c'est le *waw* à l'état de consonne; autrement dit le *digamma*.

Je suis plutôt tenté de penser que ψιλός visait la *forme matérielle du signe*, et que le nom ἐψιλόν s'appliquait, *à l'origine*, non pas au signe E, dont le véritable nom était *é* (*hé*) tout court, mais au *signe suivant* qui en a été tiré artificiellement : F.

Cette épithète de ψιλός, *nu, dépouillé, épilé*, s'appliquerait merveilleusement bien, il faut l'avouer, à cet E *dépouillé d'une de ses barres* pour devenir F; ἐψιλόν eût été une sorte de sobriquet de la lettre nouvelle, sobriquet analogue à celui de *digamma* qu'elle reçut beaucoup plus tard, mais bien meilleur, car il avait l'avantage de rappeler l'origine vraie de la lettre (2).

Ce sobriquet devait aider à distinguer entre les deux *waw* concurrents F et Y qui, bien que d'origine matérielle tout à fait différente, avaient chacun le droit de prétendre au nom générique de *waw*. Le Y ayant cédé la place au F, lui céda, en même temps, en toute propriété, le nom contesté de *waw*, et lui prit en échange, comme il avait

(1) Ou toute autre conception analogue de l'ordre phonétique.

(2) L'on ne peut prendre au sérieux, bien entendu, l'étymologie de δίγαμμα, double *gamma*, dénomination de grammairiens basée sur une simple apparence. L'on ne voit pas pourquoi le F aurait été emprunter sa forme au *gamma*, dont il est séparé par deux caractères dans l'alphabet et vers lequel, d'autre part, aucune affinité phonétique ne le poussait.

besoin d'une épithète d'appui pour υ, son qualificatif de ψιλός; ce qualificatif passa du même coup au *é*, pour satisfaire au même besoin, et cela d'autant plus aisément que dans la récitation de l'abécédaire les noms : *é — é psilon* (Ε — F), se succédant immédiatement, devaient avoir une tendance à se fondre en un seul mot : *é — é psilon* = *é̂—é psilon* = *epsilon*, au bénéfice de la première des deux lettres : Ε.

C'est ce que fera mieux comprendre ce petit diagramme :

VALEURS	FORMES	NOMS
d	Δ	*delta*
é	Ε	*é* (devient *é psilon*).
w, f	F	*é psilon*-Fαῦ, ou Fαῦ-*é psilon*, surnom du *waw* secondaire.
(u)	(Υ)	*waw* primitif; devient *υ psilon* et est éliminé au profit de F.
z	Ζ	*zéta*
etc.	etc.	etc.

Ce phénomène d'une lettre de la série Α-Τ chassant le signe voisin qui la suit immédiatement et prenant son nom, se manifeste encore dans le cas du Ϙόππα revêtant, en dernier ressort, la forme caduque du *ṣadé* (1) phénicien, dont le nom disparaît de l'ordonnance, cas que j'aurai occasion d'examiner de plus près tout à l'heure.

En somme, le Υ, issu du *waw* sémitique Ψ, peut donc revendiquer la paternité de quatre caractères de nos alphabets néo-latins : U, W, V, Y. Si l'on y ajoute, comme nous verrons qu'il faut le faire, la génération du Ψ, ψῖ grec, et si l'on tient compte de la part considérable qui lui revient, au point de vue phonétique, dans la naissance du F, l'on reconnaîtra que le *waw* est, de tout l'alphabet phénicien, la lettre la plus remarquable par sa fécondité.

6° LE φ.

Au commencement, les Grecs, lorsqu'ils avaient à représenter le *p* combiné avec l'aspiration *h*, employaient le procédé analytique qui est resté en vigueur dans l'alphabet latin : ils faisaient suivre le signe du *p* : Π, du signe de l'aspiration Β, Η, qui n'avait pas encore été réduit à la valeur purement vocalique η : ils se servaient du groupe

(1) Ou, ce qui revient au même, le Ϙόππα (ayant prêté sa forme au φ *phi*), abandonne son nom au signe du *ṣadé*.

Π H = *ph*, φ. Ils en usaient de même, comme nous le verrons tout à l'heure à propos du X et du Ψ, pour noter l'aspiration du *k* : K H, = *kh*, χ.

Un peu plus tard, mais à une époque toujours fort ancienne, ils éprouvèrent le besoin d'exprimer le *p* aspiré, aussi bien que le *k* aspiré, chacun par un seul signe. Cela devait leur procurer, entre autres avantages, la libre disposition du signe H, qui ne tarda pas à perdre tout à fait sa valeur d'aspiration, soit médiale, soit même initiale (*esprit rude*), pour être réservé finalement à la notation de *ê* long (*êta*).

C'est alors que nous voyons entrer en scène le signe ϕ, appelé φῖ, pour représenter le son *ph*. Ce signe apparaît sous diverses formes relevées dans le petit tableau que j'ai donné plus haut. La forme primitive est : Φ, ϕ, Φ, qui devient : ϕ par amoindrissement du membre circulaire, ainsi que nous l'avons vu pour l'*ômega;* Φ par la traduction rectiligne (1) des éléments curvilignes de Φ; Ϙ par interruption de la hampe qui traverse le cercle de part en part; Ⓘ, ⊗, ⊡, ⧫, par la suppression de la partie de la hampe servant de support, comme c'est le cas pour Y = V.

D'où provient ce signe ϕ ? Je ne puis croire, comme le veut M. Fr. Lenormant, qu'il soit tout simplement tiré de l'ancienne forme du *t* aspiré ou *thêta :* ⊕ dont on aurait supprimé la barre horizontale : Ⓘ. Cette hypothèse, qui s'appuie sur l'échange phonétique dans certains dialectes grecs, des aspirées θ et φ, a le grave inconvénient de ne rendre compte, et encore imparfaitement, que d'une des formes secondaires et les moins organiques du signe : Ⓘ, qui est certainement postérieure à Φ et en dérive comme V dérive de Y (2).

Franz avait entrevu la vérité ; mais son observation toute superficielle et indiquée avec hésitation avait été écartée presque aussitôt.

En réalité, le signe du *phi* n'est autre que le signe du *qoppa*.

Lorsque les Grecs reçurent l'alphabet des mains des Phéniciens, ils y trouvèrent deux signes pour représenter le son *k* :

1° Le *kaph*, dont ils firent leur K, *kappa;*

2° Le *qoph* (3), dont ils firent leur Ϙ, *qoppa*, qui n'est autre que le Q latin.

Au commencement, ils se servirent, à peu près indifféremment (4), des deux signes pour noter le son *k*. Puis ils finirent par opter entre les deux, et donnèrent la préférence au K.

Le Ϙ tomba tout à fait en désuétude à l'époque de la réforme

(1) Déjà observée également à propos de l'*ômega* et de l'*upsilon*.

(2) Cf. les arguments présentés plus loin, p. 433, note 2.

(3) C'est un *k* emphatique dont l'articulation, tout à fait spéciale aux Sémites, est sans équivalent dans les langues indo-européennes.

(4) Ils semblent cependant avoir affectionné le *qoppa* devant les voyelles *u*, *o*.

attique; il ne se maintint plus, dans l'alphabet, que comme signe épisème numérique (1), à sa place normale, avant le ῥῶ, et, dans l'usage, que comme initiale du nom de la ville de *Corinthe*, par suite d'un archaïsme artificiel.

Les Grecs éprouvant le besoin d'exprimer par un signe spécial le *p* aspiré, et possédant d'autre part un signe complètement tombé en désuétude et, par conséquent, disponible, n'hésitèrent pas à l'utiliser.

Au point de vue morphologique, l'identité entre les diverses formes du *qoppa* : Φ, ϕ, ϕ, Φ, et celles du *phi*, relevées plus haut est complète.

On m'objectera qu'il n'y a entre le *phi* et le *qoppa* aucune analogie phonétique qui justifie ce transfert de notre signe d'un son à un autre son. L'objection est grave, et elle est peut-être cause que la vérité n'a pas été reconnue plus tôt.

Je ne chercherai pas à me défendre en invoquant les affinités organiques ou étymologiques que la palatale *k* peut avoir avec les labiales dans le domaine indo-européen ; l'association, devenue un fait constant en latin, de la labiale V (= Υ) à Q : QV, à côté de ⊦, etc.

Je crois que les Grecs ne se piquaient pas, en matière de phonétique, d'idées plus rigoureuses qu'en matière d'étymologie et de philologie. Ils avaient sous la main un signe sans emploi, ou plutôt faisant double emploi avec un autre (le ⊦) : ils n'hésitèrent pas à s'en servir pour leur besoin, en lui refaisant une nouvelle individualité phonétique. Ils y regardaient, au contraire, à deux fois avant de créer un signe nouveau, soit de toutes pièces, soit par altération préméditée, et, quand ils s'y sont résolus, comme nous le verrons, ce n'est qu'après avoir épuisé les dernières ressources offertes par le vieil alphabet phénicien.

N'avons-nous pas, du reste, sous la main, un exemple bien frappant — et incontestable, celui-là, — de l'indifférence avec laquelle les Grecs changeaient complètement, à l'occasion, le rôle phonétique d'un signe ?

Les deux caractères Χ et ψ, dont le tour viendra tout à l'heure, n'ont-ils pas chacun deux valeurs absolument *inconciliables phonétiquement* : Χ, représentant soit *x* soit *kh*; ψ, représentant soit *kh* soit *ps* ? Quoi de plus inadmissible à ce que ϕ ait représenté soit *k* soit *p* ?

Que si l'on tient absolument à ce que les Grecs aient eu une apparence de raison pour charger le Φ *qoppa* de représenter le son du Π aspiré, l'on pourrait supposer ceci : le *ṣadé* ayant disparu de bonne heure, le Π, à son rang alphabétique, venait *immédiatement avant*

(1) Et encore, là même, il n'a conservé définitivement que son nom, transporté en réalité à la forme du *ṣadé*, la lettre qui le suit immédiatement et qui, proscrite de bonne heure comme articulation, a de son côté perdu son propre nom.

le Φ *qoppa* (P, Q, R, S, T, etc., du latin) ; c'est cette contiguïté de Π, Φ, qui aura fait choisir pour figurer le φ, la forme archaïque et disponible du signe Φ qui *suivait* le Π. Nous avons déjà vu cette condition de *contiguïté* jouer un rôle décisif dans la création du F, empruntant sa forme à la lettre qui le précédait, son nom et sa valeur à la lettre qui le suivait immédiatement. Nous la retrouverons encore dans l'histoire du X. Cette question sera développée plus loin avec de nouveaux arguments tirés de faits dont la place n'est pas ici.

Si le latin, contrairement au grec, a su si bien maintenir au H sa vraie valeur d'aspirée *h*, sans l'altérer en voyelle (η hellénique) ; s'il a pu sauvegarder le Ϙ = *q* à côté du Κ, c'est précisément parce qu'il ne s'est pas engagé à la suite du grec dans les conventions nouvelles destinées à rendre les consonnes aspirées par des signes spéciaux ; son H lui était nécessaire, étant son unique signe d'aspiration et lui fournissant les moyens d'exprimer, au besoin, les sons *kh, ph* par la vieille méthode Κ H (C H), P H ; quand au Ϙ = *q* il pouvait le conserver sans inconvénient, n'ayant jamais songé à en faire un substitut du groupe P H, tandis que chez les Grecs le signe Φ passant au rôle de φ, était frappé à mort en tant que Ϙόππα et voué à une disparition fatale.

7° LE X.

Je ne m'occuperai pour le moment que du X = χ du groupe oriental, parce que je considère cette valeur comme la valeur primitive de la lettre. La valeur ξ que lui a prêtée le groupe occidental est consécutive. Le rôle du X, faisant fonction du ξ, sera examiné à part, après que j'aurai étudié l'origine du Ψ, qui, sous ce rapport, ne saurait en être séparé.

Nous venons de voir, à propos du Φ, comment les Grecs avaient procédé pour exprimer par un seul signe le *p* combiné avec l'aspiration *h*.

Le même problème s'est posé à eux, par symétrie, pour la notation de *k* combiné avec l'aspiration *h* ; ils ont eu recours à la même solution.

Au début, ils rendaient *kh* par Κ H, comme *ph* par Π H. Puis, désireux d'avoir un signe spécial pour exprimer cette articulation complexe, ils s'adressèrent encore au vieil alphabet phénicien de vingt-deux lettres ; mais ils ne trouvèrent plus de signes épisèmes disponibles, le *qoppa* étant déjà affecté à un autre emploi, celui de *ph*, le *digamma* éolique ou F étant toujours en vigueur.

Ils n'avaient que deux alternatives : ou bien reprendre, sous une

forme suffisamment archaïque pour qu'elle ne se confondît pas avec sa sœur aînée, une des vingt-deux lettres, déjà employées, de l'alphabet phénicien ; ou bien créer un caractère soit de toutes pièces, soit par différenciation d'un caractère préexistant.

C'est au premier moyen qu'on eût recours, du moins dans le groupe oriental, où le son *kh*, est représenté de bonne heure par le signe X, avec les variantes graphiques : ⊹, †, †.

M. Fr. Lenormant, guidé toujours par le désir de ménager des accointances phonétiques entre les signes représentant des articulations connexes, dit que le X lui paraît n'être qu'un K modifié. Il me paraît bien difficile de fournir la démonstration matérielle de cette transformation si conjecturale qui, d'ailleurs, ne rend plus compte des variantes fort anciennes ⊹, †, †.

En outre, cette hypothèse devient tout à fait inapplicable à l'explication du phénomène qui nous montre, — nous allons voir tout à l'heure dans quelle condition, — le signe Ψ servant dans les alphabets occidentaux à figurer le son *kh*, χ, tandis que dans ces mêmes alphabets c'est le X qui prend la valeur de *ks* (*x*), ξ.

Je proposerai une tout autre théorie.

La dernière lettre de l'alphabet phénicien, le *taw*, qui correspond au T *tau* grec, pour la position, pour le nom, pour la valeur phonétique et sensiblement pour la forme, apparaît à cet état sur la stèle de Mésa : X. D'autres monuments sémitiques moins anciens, il est vrai, nous la montrent aussi sous ces formes : ⊹, †.

Au point de vue graphique, l'on peut dire que l'identité est complète entre les diverses formes du X grec et celles du *taw* phénicien. J'en conclus que les Grecs ont tout simplement repris, *sous sa forme la plus archaïque*, le signe du *taw*, la dernière lettre de la série primitive A-T des vingt-deux caractères, celle qui venait en contact avec la première lettre de la série complémentaire et qui, par conséquent, était le plus à leur portée (1). Ils lui ont assigné *arbitrairement* la valeur qu'il s'agissait d'exprimer, soit *kh*, χ. Il n'ont pas eu plus de scrupule en cela qu'ils n'en avaient eu pour faire un Φ *ph* de leur vieux *qoppa*, que leurs frères du groupe occidental n'en auront pour changer en ξ la valeur orientale χ du X, et en χ la valeur orientale ψ du Ψ.

Ce qui me semble justifier jusqu'à un certain point cette théorie, c'est qu'elle nous rend parfaitement compte de deux faits parallèles bien significatifs :

1° Tous les alphabets grecs, sans distinction de groupes, n'offrent pas une seule fois, du moins à ma connaissance, un cas *de tau* à barres

(1) J'établirai plus loin que nous avons encore ici une application rigoureuse de la *loi de contiguïté*, et que si la vieille forme X du T a été choisie pour figurer KH, c'est que KH, *dans le syllabaire*, venait *immédiatement après* T.

croisées, c'est-à-dire du type primitif phénicien; ils ne sortent pas du type secondaire : T, ⊤, ⊤ (1).

2° Les alphabets italiotes, au contraire, nous offrent des exemples abondants du *tau* sous ses formes les plus primitives, identiques même au phénicien : X, ✝, ✝ = *t*.

La raison de cette divergence est bien simple : c'est que les alphabets italiotes avaient pour la plupart conservé au signe X sa légitime, seule et unique valeur de *t*, sans lui prêter soit celle de *kh*, comme les alphabets grecs orientaux, soit celle de *ks* (*x*), comme les alphabets grecs occidentaux (2).

Les alphabets grecs, au contraire, tant orientaux qu'occidentaux, ayant demandé au vingt-deuxième signe de l'alphabet phénicien, au *taw*, X, de remplir deux fonctions phonétiques presque simultanées : soit *t* et *kh* d'une part, soit *t* et *ks* (*x*) d'autre part, devaient forcément, sous peine de confusion inextricable, dédoubler pour ainsi dire le signe, en affectant l'une de ses formes à un son et l'autre à un autre son.

Il est même permis de penser que cette nécessité particulière a fortement influé sur la dissociation des deux variétés issues du même signe, et l'on peut dire que la raison, jusqu'ici inexpliquée, pour laquelle le T grec n'apparaît jamais sous la vieille forme phénicienne X ou ✝, c'est que cette forme avait été systématiquement réservée, et cela à une haute époque, à d'autres usages phonétiques.

Ici encore nous constatons ce fait caractéristique : étant donné un doublet de signe phénicien, *la variété de la série complémentaire est de type plus archaïque que la variété de la série primitive.*

8° LE Ψ.

Le signe Ψ, — j'ai déjà été amené à le constater incidemment, — apparaît dans l'histoire de l'alphabet grec avec deux valeurs phonétiques radicalement différentes : pour le groupe oriental, et pour l'alphabet classique qui en est tiré et que nous connaissons tous, c'est

(1) Ces variétés sont probablement issues de la variété phénicienne du *taw* ✝, variété coexistant avec X.

(2) L'alphabet latin seul fait exception; mais cette exception vient pleinement confirmer mon observation; car s'il emploie X, *x* (avec la valeur de *ks*), il rejette pour *t* la forme croisée primitive et en adopte la forme secondaire et différentielle T. C'est peut-être l'expérience de son congénère l'alphabet falisque, où les formes similaires ✝ = *t* et ✝ = *x* coexistaient et devaient prêter à de graves confusions, qui a déterminé le latin à bannir la forme ✝ = *t* et à lui substituer la forme essentiellement hellénique T. Dans les alphabets des vases de Véies et de Cæré, où le X figure comme caractère complémentaire, le *t* est du type T.

un ψ; pour le groupe occidental, où, soit dit en passant, il se rencontre beaucoup plus fréquemment, c'est un χ.

Ici encore, pour plus de commodité, je raisonnerai dans l'hypothèse que la valeur ψ est antérieure à la valeur χ, et je ne prendrai en considération que celle-là, en m'engageant à revenir, en temps voulu, sur l'origine de celle-ci. Le raisonnement qui va suivre serait, d'ailleurs, également applicable à l'origine *morphologique* du Ψ, même si l'on arrivait à démontrer un jour que Ψ = χ est antérieur à Ψ = ψ; de même que le raisonnement qui précède demeurerait toujours applicable à l'origine *morphologique* de Χ, si l'on démontrait que Χ = ξ est antérieur à Χ = χ.

Cette réserve faite, je passe à l'examen préalable des diverses formes du Ψ.

Ses formes les plus anciennes sont : Ψ et Ψ. La forme béotienne Ψ est une variante isolée.

Puis il subit la perte de sa haste de support : Ψ. A cet état, le trait vertical central se développe quelquefois d'une façon exagérée, au détriment de l'élément angulaire ou circulaire qui s'atrophie : ↓, ⊥.

Nous sommes déjà familiers avec cette ablation de la haste; nous avons vu le Υ et le Φ soumis à la même opération. Ce qui prouve bien qu'il s'agit là d'une mesure générale et systématique, c'est que, dans la grande majorité des cas, les trois signes complémentaires Υ Φ Ψ qui y prêtent par leur structure, en sont victimes en même temps, et que là où nous avons, par exemple, Ⓓ, et ses autres variétés, sans hastes (1), nous pouvons nous attendre à avoir Ⅴ et Ψ (et leurs autres variétés sans hastes).

On pourrait dire, je le sais, et on l'a même dit (2) pour le Ⓓ, que c'est le type sans haste qui est le primitif et que la haste est une addition parasitaire. Mais cette façon de voir serait tout à fait anti-paléographique. La lettre a éprouvé non pas une hypertrophie mais une atrophie.

D'où vient le Ψ?

Ce n'est évidemment pas, comme le Υ, le Φ et le Χ un caractère

(1) Cette ablation de la haste, qui est très ancienne, n'est peut-être pas purement de fantaisie. Elle pouvait avoir pour tendance, en ce qui concerne le ϕ, par lequel elle a peut-être débuté, de distinguer plus nettement le caractère complémentaire φ de son prototype Φόππα de la série primitive.

(2) M. Fr. Lenormant. Du moment où l'on admet, comme il le fait avec raison, que le Υ est le *waw* phénicien, l'on doit admettre forcément que la haste est primitive et que la forme Ⅴ est une variété secondaire. Or ϕ apparaissant avec Υ, et Ⓓ avec Ⅴ, n'est-il pas infiniment probable que ϕ est primitif et Ⓓ secondaire? C'est donc la forme ϕ et non la forme Ⓓ qu'il faudrait essayer de tirer du ⊕ *théta*, ce qui me semble bien difficile à soutenir paléographiquement.

purement phénicien repris dans la série primitive des vingt-deux lettres et ayant changé de rôle phonétique. Il a dû naître à une époque où cette source, où l'on avait déjà puisé trois fois, était tarie. Que restait-il donc à faire aux Grecs voulant, néanmoins, un signe spécial pour exprimer l'articulation *ps*? Inventer un signe en le créant de toutes pièces? Non, cela eût été contraire à leurs habitudes et au respect superstitieux qu'ils semblent toujours avoir témoigné, jusque dans ses imperfections, à l'instrument graphique qu'ils avaient reçu des Phéniciens. Pas une seule des lettres qu'ils ont ajoutées au vieil alphabet phénicien, qui n'y ait sa racine. Pour le Ψ, ils ont tout uniment repris le *premier caractère* de la série complémentaire : Υ, sans se soucier, comme d'habitude, de sa valeur phonétique, et en ont fait le type nouveau qui leur manquait, par l'addition d'un simple trait vertical le traversant dans l'axe et se confondant, à sa partie inférieure, avec la haste de support de la lettre : Ψ. Il faut, en effet, considérer Ψ comme composé des deux éléments : Υ et ', ou plutôt Ι.

Un fait auquel on n'a pas, à ce point de vue, suffisamment prêté d'attention, vient confirmer ma théorie d'une façon bien remarquable en nous faisant pour ainsi dire toucher du doigt la génération du Ψ telle que je la conçois. C'est un cas isolé qui se manifeste dans l'écriture locrienne et arcadienne.

Le groupe occidental ne possède pas, comme l'on sait, de signe spécial pour l'articulation ψ, ayant attribué au Ψ la valeur de χ; il rend cette articulation double à l'ancienne mode, analytiquement, par ΠΣ, πσ, ou mieux par ΦΣ, φσ.

Or le locrien, qui appartient à ce groupe, a essayé de créer un signe spécial pour ψ, probablement à l'instar du groupe oriental. La création n'a guère fait fortune, il est vrai, mais elle est bien instructive pour nous : l'on *suivit exactement le procédé qui avait servi à la formation du* Ψ; l'on choisit, non plus le *premier* caractère Υ de la série complémentaire, puisqu'il était déjà utilisé à d'autres fins (pour le Ψ = χ), mais le *second* (1) : Χ, et on lui fit subir le *même traitement* qu'avait subi le Υ, c'est-à-dire qu'on le traversa d'une barre verticale : ✳ (variante Ӿ (2)). Telle est, en effet, la forme de ce ψ̄ sporadique, né et mort presque sur place (3), mais dont la courte durée jette une vive lumière sur l'origine de son congénère plus heureux, Ψ.

Une dernière remarque. Il est frappant de voir que Υ et Ψ subissent parallèlement les mêmes variations caractéristiques : Υ = Ψ; Ѵ = Ѱ.

1) Dans l'ordonnance des alphabets occidentaux, le Χ vient entre Υ et Φ.

(2) Qui se décompose en Ӿ + Ι.

(3) L'on retrouve cette forme du ψ̄ sur des monnaies de la ville arcadienne de Psôphis, comme initiale du nom de la cité. Peut-être des découvertes ultérieures de monuments en apporteront-elles d'autres exemples dans le groupe occidental.

Il nous manque seulement pour l'*upsilon*, le correspondant du type circulaire Ψ. Mais nous avons vu que le prototype phénicien de Υ était Ψ. Cette forme du Ψ, qui a, d'ailleurs, prévalu dans l'alphabet classique, et qui implique *a priori* un prototype Ψ, vient donc indirectement nous fournir un élément qui nous manquait pour parfaire la filiation du Υ. Ici encore c'est à la *forme la plus archaïque* du Υ qu'on s'est adressé pour en tirer le signe complémentaire qui a triomphé en dernier ressort.

La naissance du Ψ, ainsi qu'on le voit, ressemble singulièrement, comme procédé, à celle du F ; dans celle-ci, l'articulation *qui suit immédiatement* E dans l'ordonnance alphabétique prend pour signe spécial le signe de cette lettre, différencié par la *suppression d'une barre horizontale;* dans celle-là, l'articulation ψ, rendue jusqu'alors analytiquement par le complexe des deux signes Φ Σ, φσ, prend pour signe spécial le signe Υ, *qui précède immédiatement,* dans l'ordonnance alphabétique, la première lettre Φ de ce complexe, en le différenciant par *l'addition d'une barre verticale* (1). C'est une nouvelle application de la *loi de contiguïté*, qui préside à la formation des trois consonnes complémentaires Φ Χ Ψ, les voyelles Υ Ω procédant au contraire directement de leurs signes spécifiques ; si l'on y joint la seconde loi qui veut que tous les signes complémentaires, à l'exception de Ω, reproduisent les *formes les plus archaïques de leurs prototypes phéniciens,* l'on a la double clef de l'origine de la série complémentaire de l'alphabet grec.

C'est donc à tort que l'école classique a imposé à cette catégorie de signes la dénomination de *signes non phéniciens :* leur fonction phonétique est nouvelle, mais leur forme est primitive. L'âme est hellénique, mais le corps est demeuré sémitique.

9° LE SYLLABAIRE ET L'ORIGINE DES NOMS φῖ, χῖ, ψῖ ET ξῖ.

L'on ne s'est jamais demandé, que je sache, la raison pour laquelle les consonnes complémentaires Φ Χ Ψ ont reçu les dénominations uniformes : φῖ, χῖ, ψῖ, c'est-à-dire l'articulation propre de la lettre, suivie de la voyelle *i*. Pourquoi *i* ? Pourquoi pas une des voyelles *a, e, o*, etc., etc. ? Pourquoi pas, par exemple, φᾶ, χᾶ, ψᾶ, etc. ?

La question mérite cependant d'être posée. Elle offre plus qu'un simple intérêt de curiosité ; elle touche par certains points aux côtés les plus délicats de notre sujet et pourra même, si nous arrivons à la résoudre, y apporter quelque clarté.

(1) Υ a pu être considéré, rétrospectivement, comme un Ψ ψιλόν (*privé d'une barre*) au même titre que F a pu l'être comme un E ψιλόν (cf. p. 426). Remarquez encore en faveur de la parenté de Υ et Ψ, qu'à côté de la forme béotienne Ψ = ψ, nous avons l'emploi, fréquent à une certaine époque, de la variante calligraphique Ψ = υ.

Deux explications sont possibles :

1° Ou bien le φ, la *première* (1) consonne de la série complémentaire, qui est l'aspirée du Π πῖ (*pè* ou *pi* phénicien), a modelé son nom φῖ sur celui de la lettre dont il était, *phonétiquement*, le frère puîné : πῖ, φῖ, et en a ensuite transmis le patron vocalique en *i* à toutes les articulations nouvelles qui sont venues successivement se ranger après lui ;

2° Ou bien la vocalisation par *i* a eu une cause plus large, une habitude qui nous est révélée par un curieux *syllabaire* étrusque gravé sur le vase de Cæré, à côté de l'alphabet pur et simple. C'est un véritable BA, BE, BI, BO, BU analogue à celui de nos écoliers, mais où les voyelles de combinaison se répètent dans un ordre tout particulier : *i, a, u, e.* Par exemple : *ti, ta, tu, te, — mi, ma, mu, me, — ni, na, nu, ne,* et ainsi de suite (2).

Il est difficile, je le reconnais, de savoir si cet usage de l'étrusque est l'indice d'un usage plus général en vigueur également dans le monde hellénique (3). Cependant cela n'a rien que de plausible, pour

(1) Je laisse de côté, pour le moment, devant y revenir en détail, l'ordonnance du groupe occidental, où φ occupe seulement le deuxième rang.

(2) L'écriture étrusque, ainsi qu'on le sait, n'emploie pas le *o*.

(3) Quant à la raison de cette ordonnance vocalique mettant *i* en tête, il est bien difficile de la deviner en l'absence de tout renseignement. Serait-ce que le *yod* = ἰῶτά est le premier signe d'où les élèves occidentaux des Phéniciens auraient réussi à isoler la voyelle pure, et que, ce premier pas fait dans la voie féconde où ils s'engageaient, ils auraient successivement dégagé, pour les noter, les voyelles *a, u, e, o* de l'*aleph*, du *waw*, du *he*, du *aïn*? Je n'oserais l'affirmer, mais je n'en serais pas surpris. De toutes les lettres phéniciennes, c'est le *yod* qui était peut-être le plus propre à mettre en évidence, *sur le terrain sémitique même*, la possibilité et les avantages de la figuration de la syllabe par deux signes, l'un faisant fonction de consonne, l'autre de voyelle pure, c'est-à-dire de voyelle qui n'est ni double ni diphtonguescente, cas bien rare dans l'écriture sémitique. La stèle de Mésa, contrairement à l'analogie des autres monuments sémitiques postérieurs, écrit en toutes lettres les syllabes finales en *i* pur : בנתי *b(a)n(i)ti*, « j'ai construit » ; עשתי *ás(i)ti*, « j'ai fait ». Le phénicien, très peu prodigue à l'ordinaire de voyelles pures dans son écriture, exprime cependant volontiers le *i* final, surtout à la suite des ethniques : צדני *ṣ(i)d(o)ni*, « le Sidonien » ; צרי *ṣ(o)ri*, « le Tyrien » ; לוכי *loūki*, « le Lycien » ; אשקלני *echq(e)l(o)ni*, « l'Ascalonien », etc. Il se peut que ce soit dans ces syllabes finales en *i*, écrites *plene* : NI, RI, KI, TI, etc., et spécialement dans les noms ethniques qui devaient être d'un usage perpétuel dans les transactions commerciales entre Phéniciens et Grecs, que les Grecs aient pris la première idée de représenter systématiquement dans leur écriture, par deux signes distincts, la consonne et la voyelle avec laquelle elle faisait phonétiquement corps.

Je pourrais — mais ce n'est pas ici le lieu — faire valoir encore d'autres raisons tirées du rôle du *yod* initial en phénicien, où, contrairement aux analogies des autres langues sémitiques, il représente le *i* bref purement vocalique ; par exemple

peu qu'on réfléchisse à la ténacité bien constatée de la tradition dans tout ce qui touche à l'alphabet. A ce compte, les signes nouveaux auraient, ce qui est fort naturel, successivement reçu pour nom la *première syllabe* du récitatif syllabique, chacun dans la catégorie de l'articulation qui lui était afférente. Ainsi Φ se serait appelé φῖ parce que l'ordonnance constante du syllabaire était : PHI, *pha, phu, phe;* de même pour les autres :

φ = ΦΙ ΦΑ ΦΥ ΦΕ etc.
χ = ΧΙ ΧΑ ΧΥ ΧΕ etc.
ψ = ΨΙ ΨΑ ΨΥ ΨΕ etc.

Nous allons tout de suite tirer un premier parti de cette observation.

Si nous parcourons la série A-T issue directement, signe à signe, des vingt-deux lettres de l'alphabet phénicien, nous ne trouvons que deux signes dont les noms ressemblent aux noms en *i* des signes des consonnes complémentaires : c'est Ξ ξῖ et Π πῖ.

Pour le πῖ, rien d'extraordinaire; πῖ, comme je l'ai déjà dit, est le nom même de la lettre en phénicien (פֵּא = *pê* ou *pî*).

Pour le ξῖ c'est bien différent. Seul (1) parmi les consonnes de la série A-T, il a complètement perdu son nom phénicien qui est *samek*. Si l'on songe, en outre, qu'il a changé de valeur; que de simple sifflante *s*, il est devenu une *double lettre* ks, ξ, exactement corrélative de Ψ ψ; qu'il a pris pour nom, dans ses nouvelles fonctions, cette articulation même suivie de la voyelle *i* symptomatique des consonnes composées complémentaires, l'on est invinciblement conduit à admettre que, bien qu'il ait su garder, avec sa forme archaïque, son rang primitif dans la série A-T, il se trouve en rapports étroits avec les consonnes complémentaires rejetées au delà du T : φῖ, χῖ, ψῖ, et doit y être rattaché à plusieurs égards. Nous ne tarderons pas à voir cette induction corroborée par d'autres faits à l'examen desquels je vais maintenant arriver.

dans la forme *hiphil*, où il sert d'appui à cet ἰ bref initial de certaines formes verbales pour lesquelles les autres dialectes sémitiques ont recours à l'appui artificiel du *hé* ou de l'*aleph*. (Ainsi le יִקְדֹּשׁ phénicien devait se prononcer *Iqdich* et non *yiqdich*)

Si le I était l'ancêtre des autres voyelles, il n'était que juste dès lors de lui accorder la préséance dans l'ordonnance syllabique.

(1) Avec le Σ qui a perdu son vieux nom Σὰν (*chin*), en même temps qu'il recueillait peut-être, en le transposant pour lui donner une physionomie hellénique sous la forme σίγμα, le nom *samek* abandonné précisément par le Ξ.

10° LA DOUBLE VALEUR DES SIGNES Χ ET Ψ

Χ = χ et ξ, et Ψ = ψ et χ

La formation de ces signes et leur origine ayant été suffisamment élucidées, j'aborde un autre point du problème, point fort ardu, que je n'ai fait que toucher en passant, celui des valeurs différentes qui ont été accordées à ces signes par le groupe oriental et par le groupe occidental des alphabets grecs.

Voici le tableau comparé des signes complémentaires avec la valeur et l'ordonnance que leur attribuent respectivement les deux systèmes considérés dans leur ensemble et à leur état normal le plus complet :

Groupe oriental. .	υ	φ	χ	ψ	ω (1)
	Υ	Φ	Χ	Ψ	Ω
Groupe occidental.	Υ	Χ	Φ	Ψ	
	υ	ξ	φ	χ	

Nous constatons, d'une part, que le *groupe oriental :*

1° prête à Χ la valeur de χ;

2° prête à Ψ la valeur de ψ;

3° place le Χ après le Φ;

4° ne possède pas, dans la *série complémentaire,* de signe spécial pour ξ;

5° emploie de bonne heure Ω pour ω;

D'autre part, que le *groupe occidental :*

1° prête à Χ la valeur de ξ;

2° prête à Ψ la valeur de χ;

3° place le Χ avant le Φ;

4° ne possède pas de signe spécial pour ψ (1);

5° ne connaît pas le signe Ω pour ω.

Le groupe oriental a sur le groupe occidental l'avantage de posséder deux signes spéciaux pour ψ et pour ω. En revanche, il lui semble inférieur par l'absence, dans la série complémentaire, d'un signe

(1) Pour plus de commodité, je me servirai désormais des types courants et classiques de ces caractères, en faisant abstraction, à moins de nécessité absolue, de leurs variétés de formes archaïques qui ne sont plus en jeu dans cette partie du problème. Je rappellerai seulement ici pour mémoire les signes numériques exprimant le signe 5000 dans les deux systèmes graphiques : ΓΧ = ΓΨ, qui se décomposent en Γ Χ = Γ Ψ = π(έντε) χ(ίλια).

(1) Sauf le cas isolé du ✳ locrien, déjà mentionné, et qui sera discuté à nouveau.

spécial pour ξ, signe que possède, au contraire, dans cette série, le groupe occidental.

Mais ce n'est là qu'une infériorité apparente : le groupe oriental était pourvu à l'égard du ξ, par l'emploi du Ξ, ξῖ de la série primitive A-T ; c'est pour cela qu'il n'a pas de signe spécial pour ξ dans sa série complémentaire.

Comme on le voit, ce sont les conventions du groupe oriental qui ont triomphé sur toute la ligne, lors de la constitution officielle et définitive de l'écriture grecque basée sur l'alphabet ionien.

Certes, cela serait insuffisant pour affirmer que ces conventions sont plus légitimes que celles du groupe occidental, c'est-à-dire qu'elles sont antérieures aux siennes, et que des deux systèmes : Υ Φ Χ Ψ (1) = υ, φ, χ ψ et Υ Χ Φ Ψ = υ, ξ, φ, χ, le second, postérieur au premier, en est une altération consécutive. Cependant il y a là une indication historique qui donne quelque peu à réfléchir.

M. Kirchhoff, dans la seconde édition de son mémoire, faisait fortement pencher la balance en faveur de l'antériorité du système occidental (1). Dans sa troisième édition, il a supprimé ce passage, et il laisse la question dans le doute, en ajoutant seulement, avec raison, que la solution en serait d'une importance décisive pour l'histoire même de la civilisation grecque.

J'estime, pour ma part, que le système oriental, ou de quelque autre nom qu'on veuille l'appeler, est le plus ancien.

Il me semble difficile d'admettre, par exemple, que l'on ait songé à rendre le son double *ks* avant le son aspiré *kh;* les Grecs ont cherché des signes spéciaux pour les aspirées *ph* et *kh* avant d'en chercher pour les combinaisons de la labiale *p* et de la palatale *k* avec la sifflante *s : ps, ks*. Non seulement cela est logique, mais cela est confirmé par les faits : nous voyons, à un certain moment, l'alphabet attique se servir déjà de Φ = φ et Χ = χ, tandis qu'il rend encore ψ et ξ à la vieille mode Φ Ξ et Χ Ξ, sans faire usage de Ψ et Ξ. Or, je crois avoir suffisamment établi que le signe Ψ, tiré du Υ par différenciation, est paléographiquement plus jeune que le signe Χ, signe phénicien pur. Il serait extraordinaire que ce fût le signe le plus notoirement récent Ψ qui eût servi à noter la combinaison la plus essentielle *kh,* et inversement, que ce fût le signe Χ, antérieur en date, qui eût servi à noter la combinaison la plus accessoire *ks,* de la palatale *k*.

Pour le même motif, l'ordonnance υ, ξ, φ, χ, qui donne au ξ le pas

(1) Je laisse dorénavant de côté le Ω = ω, qui n'est pas en litige, n'étant pas connu du groupe occidental. Il nous fournira cependant tout à l'heure, indirectement, un *criterium* précieux (cf. page 446).

(1) *Studien, etc.*, 2e édition, page 135. Cf. 2e éd., p. 162.

sur ses collègues φ, χ, phonétiquement plus importants, paraît moins rationnelle que l'ordonnance υ, φ, χ, ψ, où la consonne double se subordonne aux aspirées, et, par conséquent, cette première ordonnance doit être le produit de quelque perturbation ultérieure. Il faut ajouter, et tout le monde est d'accord sur ce point, que dans chaque système respectif, la valeur propre des signes Χ, Υ est intimement liée à leur place dans le rang; par conséquent, les deux faits étant connexes, tout argument qui touche l'un touche également l'autre.

Pour abréger la démonstration, je considérerai la question comme résolue dans le sens que j'indique d'avance et j'exposerai *a priori* la façon dont les choses se sont passées selon moi, en prenant pour point de départ le résultat auquel je n'ai abouti qu'après de longs tâtonnements inutiles à reproduire. Cette méthode, qui procède en sens inverse de mes recherches réelles, ne préjuge en rien du reste la valeur de mes conclusions; l'on sera tout aussi bien à même, après avoir vérifié les assertions, les inductions et les conjectures au fur et à mesure du développement, de rejeter ou d'accepter ces conclusions, que je les donne en commençant ou bien en finissant.

Prenons d'abord la première période de l'évolution de l'écriture grecque archaïque, c'est-à-dire à un moment où la distinction entre les deux systèmes ne s'est pas encore opérée, les signes qui la caractérisent n'étant pas encore en usage. C'est celle que nous montrent, ou au moins nous font entrevoir, les inscriptions primitives des îles de Théra et de Mélos. A ce moment les Grecs se servent uniquement des vingt-deux lettres de l'alphabet phénicien, pour rendre, tant bien que mal, tous les sons de leur langue. Leur alphabet se compose exclusivement de la série Α-Τ, l'Υ *inclus*(1), *à sa place normale* (entre Ε et Ζ); les deux aspirées *ph* et *kh* sont exprimées analytiquement par Π Η et Κ Η, les deux doubles *ps* et *ks* par Π Σ et Κ Σ.

Seconde étape. L'on commence à se servir de signes spéciaux pour les deux aspirées : Φ = φ et Χ = χ. Mais l'on continue à rendre les deux doubles *ps* et *ks* par les combinaisons Π Σ et Κ Σ. Puis l'on substitue, dans ces combinaisons, aux lettres simples Π et Κ, leurs aspirées correspondantes Φ et Χ, dont les signes viennent d'être créés ou, pour parler plus exactement, adoptés, et l'on écrit de préférence *ps* et *ks:* Φ Σ et Χ Σ (1). C'est le moment auquel nous reportent certaines inscriptions archaïques, de l'Attique par exemple, où l'on trouve : φ = Φ et χ = Χ, à côté de ψ = Φ Σ et ξ = Χ Σ.

(1) Voir plus haut pour la justification de cette assertion.

(1) Je néglige à dessein les particularités dialectiques qui ont pu favoriser phonétiquement l'adoption de cette nouvelle convention.

Nouveau progrès. L'on a recours à des signes spéciaux pour figurer, à leur tour, les deux combinaisons *ps* et *ks* : ψ n'est plus rendu par Φ Σ, et encore moins par Π Σ, mais par Ψ; ξ n'est plus rendu par Χ Σ, et encore moins par Κ Σ, mais par Ξ, quelquefois même par Ξ Σ (1) pour plus de sûreté ; mais Ξ isolé finit par l'emporter et se débarrasser de son auxiliaire Σ (2).

Les caractères complémentaires Φ Χ Ψ sont sériés suivant leur rang d'âge, avec le Υ en tête, qui est leur doyen, à la suite de l'alphabet primitif Α-Τ; seul le Ξ, ξ qui, régulièrement, devrait être dans cette série complémentaire aux côtés de son frère phonétique Ψ, ψ, se maintient dans la série Α-Τ, à sa place traditionnelle.

A propos de ce dernier phénomène, je préviens une objection.

Si le Φ = φ est bien matériellement le Φ = qόππα, pourquoi n'est-il pas resté, ou revenu, avec sa nouvelle valeur phonétique, à sa place traditionnelle dans la série Α-Τ, comme l'a fait le Ξ? Pourquoi en un mot le Φ = φ n'est-il pas casé immédiatement avant le Ρ = ῥῶ?

C'est qu'entre l'emploi du Φ = φ et celui du Ξ = ξ, il y a un laps de temps considérable, et que la variété Ϙ du signe qόππα servait encore à rendre la palatale *k*, concurremment avec le Κ, alors que que déjà son autre variété Φ (3) commençait à rendre l'aspirée φ. C'est même cette concurrence, source de confusions, qui a amené finalement dans l'écriture grecque la déchéance du signe Φ = *k*, maintenu au contraire dans l'alphabet latin parce qu'il n'y avait pas la seconde valeur *ph*.

Le signe Φ a eu en réalité une double fonction phonétique, tandis que le signe Ξ n'en a jamais eu qu'une, et cela à une époque ultérieure. Les Grecs n'eurent, en effet, que sur le tard relativement, l'idée d'utiliser le quinzième signe (4) de la série Α-Τ qui, pour la

(1) Ou, plus exactement, Ξ Μ, avec la forme archaïque du Σ couché et semblable au μῦ.

(2) Par exemple ΜΟΘΥΛΞ = ξάνθος, à côté de ΜΞΑϙΟϘ = κόραξ, sur un même vase corinthien provenant de Cæré.

(3) Plus archaïque de *forme*, d'après la loi morphologique qui régit les caractères complémentaires, ainsi que je l'ai montré plus haut.

(4) Variations : ⋕, ⋕, Ξ, Ξ, Ξ. A Argos, la lettre se couche : 卌 ; ce mouvement peut être comparé à celui qui, inversement, redressa le signe de la sifflante Μ en Σ et qui sera discuté plus loin. Dans l'alphabet étrusque, où elle ne figure que pour mémoire, n'ayant pas de rôle phonétique dans l'écriture, elle affecte la forme ⊞, variante inorganique où l'on était arrivé, par l'addition arbitraire de deux traits verticaux, à rapprocher tout à fait ce signe inusité du θ béotien : le ⊞ étrusque doit être décomposé en ⏐Ξ⏐ (ou en 卌).

La variété pamphylienne du Ξ est fort bizarre : Ⅹ. Au premier abord, l'on pourrait être tenté d'analyser ce signe en X̲, et d'y voir le signe du ξ des alphabets

forme et pour la position, correspond visiblement au quinzième signe phénicien, au *samek*, tel qu'il se montre sur la stèle de Mésa : ⌶. En phénicien, le *samek* semble avoir été une simple sifflante. L'alphabet phénicien avait une telle richesse de sifflantes, le *ṣadé*, le *chin*, le *samek*, sans parler du *zain*, que les Grecs furent un peu embarrassés devant cette abondance de biens. Ils durent faire un choix. Le *samek*, tout en étant maintenu dans l'alphabet en sa place et avec sa forme, ne reçut pas d'emploi tout d'abord (1). Quand le groupe oriental sentit le besoin d'un signe spécial pour ξ, il le rappela à l'activité. Peut-être y fut-il conduit par quelque particularité phonétique de dialecte que je me borne à indiquer en rappelant le διπλασιασμός des sifflantes et l'équivalence bien connue de ξ = σ et σσ (2).

Comme je l'ai précédemment montré, le nom ξῖ du Ξ qui détonne dans la série primitive A-T, où les vingt-deux lettres ont conservé, sauf de très rares exceptions, leurs vieux noms phéniciens, est visiblement taillé sur le patron des noms des lettres complémentaires : φῖ, χῖ, ψῖ. Le Ξ en inaugurant ses fonctions phonétiques par la prise de nom qui en était l'enseigne, a-t-il repassé son ancien nom phénicien au σίγμα Ϲ, appelé σὰν (*chin*, *sin*, phénicien) à l'origine? On a déjà

occidentaux : X, arbitrairement clos en haut et en bas par deux barres supplémentaires, c'est-à-dire traité à peu près comme l'a été le ⌶ par les Étrusques. Mais le pamphylien appartient incontestablement au groupe des alphabets orientaux : chez lui Ψ a la valeur de ψῖ, et non de χ, et X celle de χ et non de ξ. Pour trouver la raison de cette variation assez inexplicable en apparence, il suffit d'admettre que l'on concevait, — à tort ou à raison, peu importe, — le prototype ⌶ comme se décomposant en ⊹ : soit dans les deux éléments ⎯ et +; or, les variantes + et X s'échangeant constamment comme signes soit du χ, soit du ξ, le pamphylien a été conduit à substituer, dans ⊹, à l'élément + sa variante normale X ; il a obtenu ⊻, et, par suite ⧖, avec la coalescence obligée des deux éléments.

(1) La mise à l'écart du *samek* est fort intéressante. Cette répugnance qui, dès le début, s'affirme aussi catégoriquement doit avoir une raison d'être de l'ordre phonétique. Elle semblerait indiquer : ou que la peuplade grecque qui reçut la première l'alphabet avait des chuintantes *ch* au lieu de sifflantes pures *s*, et que le *samek* était une sifflante pure *s;* ou bien, au contraire, que cette peuplade n'avait que la sifflante pure et pas de chuintante, et que le *samek* était une chuintante pour le peuple sémitique qui donna l'alphabet aux Grecs. L'on sait par l'histoire du *chibbolet* que dans nombre de dialectes sémitiques les chuintantes permutaient avec les sifflantes.

(2) Il se pourrait que ce fût une raison similaire qui écarta, comme nous verrons, de cette convention (⌶ = ξῖ) le groupe occidental, au moment où il put la connaître, et qui lui fit complètement négliger de tirer parti du signe disponible du *samek* dont il respecte d'ailleurs l'existence théorique dans l'alphabet A-T. Pour lui ⌶ n'est qu'un épisème numérique.

supposé que σίγμα était une altération du mot *samek*. C'est bien possible, et l'altération pourrait s'expliquer par le désir des Grecs de donner au mot une signification apparente en rapport avec sa valeur phonétique (σιγμός, *sifflement*). Mais il faudrait rendre compte de ce phénomène étrange d'un nom sautant par dessus quatre ou cinq caractères (1) pour aller se fixer sur un signe ayant déjà le sien. Il doit y avoir à cela un motif sérieux; il faut trouver une condition où le Ξ et le Ϛ ont été rapprochés dans un contact intime. Cette condition, je l'ai déjà indiquée plus haut. J'y insisterai encore.

Si le transfert a réellement eu lieu, voici comment il s'est opéré.

Le son ξ, avant d'être représenté par le Ξ tout seul, l'a été comme nous l'avons vu par ΞϚ. C'est ce complexe qui reçut d'abord la dénomination de ξῖ (dans le syllabaire); puis l'association graphique ayant été rompue, le signe isolé Ξ garda la raison sociale pour lui, et abandonna à son associé Ϛ son nom propre de *samek* sous la forme σίγμα. Telle est la cause mystérieuse qui me paraît avoir favorisé, non pas le saut, mais le glissement du nom primitif du Ξ au Ϛ (2).

En résumé, nous sommes autorisés à faire entrer en ligne de compte le *nom* ξῖ et la valeur ξ du Ξ, sinon sa forme, dans l'histoire des caractères complémentaires. Nous allons voir que c'est, en effet, un facteur essentiel du problème à résoudre.

11° LA FIGURATION DE ξ ET DE ψ DANS LE GROUPE OCCIDENTAL.

Nous voilà arrivés au moment où la première évolution de l'alphabet est achevée; où (Ξ) Φ Χ Ψ = (ξ) φ χ ψ. C'est le moment critique et décisif de l'histoire de l'écriture grecque archaïque, le moment où apparaissent les divergences des deux groupes oriental et occidental.

Le groupe oriental conserve scrupuleusement cet état des caractères complémentaires qui, plus tard, sera définitivement consacré par la réforme classique.

Le groupe occidental l'altère. Pourquoi et comment? C'est l'histoire surtout qui pourrait nous dire pourquoi. La paléographie peut nous montrer au moins comment.

C'est la question du ξ qui domine et explique toute l'affaire.

Il y a eu une période transitoire à la fin de la première évolution, où le ξ, déjà figuré par ΞϚ et Ξ, l'était encore concurremment, à la

(1) Selon que l'on compte, ou non, le *sadé*.

(2) Il se peut que ce moment ait coïncidé avec celui du changement d'assiette du Μ = σ se redressant en Σ, pour éviter la confusion avec le μῦ devenant Μ (voyez plus loin, page 455). Cette modification matérielle a pu provoquer et peut justifier dans une certaine mesure la modification onomastique.

vieille mode, par Χϵ. Tandis que le groupe oriental opte pour la nouvelle mode : ξ = ΞϵϹ, Ξ, le groupe occidental s'attache à l'ancienne ξ = Χϵ, tant et si bien que dans ce complexe, qui s'appelait ξϵ dans le syllabaire, il finit par assigner à Χ seul le rôle prépondérant, par négliger le ϵ auxiliaire et par attribuer à Χ isolé la valeur ξ, et le nom ξϵ du complexe Χϵ.

Il est frappant de constater que c'est exactement ce qui se passe dans le groupe oriental pour le ξ, d'abord représenté par ΞϵϹ, puis par Ξ. Sous ce rapport ΞϵϹ comparé à Χϵ lui correspond terme à terme, et l'on obtient l'équation $\frac{\Xi(\epsilon)}{\Chi(\epsilon)} = \xi$, où le facteur commun ϵ étant éliminé, Χ devient, pour ainsi dire, l'équivalent graphique de Ξ, en fonction de ξ. Je ne voudrais pas affirmer que c'est par cette analogie que le groupe occidental a été déterminé à prêter à Χ la valeur de ξ; mais il faut avouer, que s'il en a eu conscience, elle ne pouvait que singulièrement favoriser cette évolution du Χ (1).

Mais le signe Χ passant, dans le groupe occidental, au rôle de ξ, le son χ n'avait plus de représentant graphique. Il était de toute nécessité de lui en trouver un. Qu'est-il arrivé? La valeur χ a été transférée au signe complémentaire Ψ qui *suivait immédiatement* le Χ. A son tour Ψ passant à l'état de χ a dû abandonner sa valeur ψ, et, comme il n'y avait plus de signes au delà, le son ψ fut rendu, comme il l'était auparavant, (et comme il continuait peut-être à l'être encore, concurremment avec ψ = Ψ) par la combinaison analytique ΦϵϹ.

(1) Il se peut même qu'à un moment donné le groupe oriental et le groupe occidental aient été amenés à considérer réciproquement leurs signes respectifs pour ξ : Ξ et +, Χ, et à y trouver ou plutôt à y chercher des analogies matérielles. Ainsi le cas du ξ pamphylien altérant, comme je l'ai expliqué dans ma note précédente, le Ξ en Ⅹ semblerait impliquer que le groupe oriental croyait posséder, dans le tracé de son Ξ, un élément + pour ainsi dire emprisonné et pouvant au besoin se polariser en Χ, c'est-à-dire le signe du ξ occidental dans ses deux positions : + et Χ. Le groupe occidental a-t-il lui-même considéré le Ξ oriental au même point de vue? a-t-il été influencé dans son choix du signe Χ, + pour ξ par quelque idée de ce genre? se rattache-t-il à un alphabet oriental où le Ξ avait déjà la valeur de ξ et affectait la forme Ⅹ, variante de Ξ qui nous est révélée par le pamphylien, mais qui n'appartenait peut-être pas exclusivement à cette dernière écriture? Cette préoccupation accessoire ne serait pas inconciliable avec la théorie du groupe Χϵ = ξ se réduisant, par l'élimination de ϵ, à Χ = ξ. Remarquez que le Ⅹ lui-même pu être abusivement envisagé comme une sorte de monogramme contenant les lettres ΧΣ, et, d'autre part, que lorsqu'à Argos le Ξ se couche en exécutant un quart de conversion ⧺, il opère, avec moins d'amplitude, le même mouvement que + par rapport à Χ.

Cependant le besoin d'un signe spécial pour ψ s'étant de nouveau fait sentir, une tentative isolée se produisit, et l'écriture locrienne essaya, avec peu de succès d'ailleurs, de créer un pendant au Χ = ξ sous la forme ✱ = ψ, différenciée du Χ par le même principe que le Ψ est différencié du Υ.

Pour justifier complètement cette théorie, il faudrait trouver, *dans le groupe occidental*, un exemple nous révélant cette période transitoire, que j'ai admise par voie de conjecture, où ξ aurait été représenté, comme il l'est dans le groupe oriental, par ΧΣ = χσ. Mais c'est peut-être de prime abord, dans la phase initiale de la constitution du groupe occidental, que fut adoptée la nouvelle convention qui en est précisément la caractéristique.

En tout cas, nous avons un indice remarquable que le groupe occidental avait conservé la notion que le ξ se résolvait en ces deux éléments χσ : dans des inscriptions des villes béotiennes d'Orchomène, Thisbé, Platée, Tanagre, Delphes, le ξ est rendu par ΨΣ, c'est-à-dire par l'association du Σ au Ψ pris avec sa valeur de χ, exactement comme dans la vieille méthode : ΧΣ.

Il ne faudrait pas conclure de là que Ψ existât déjà avant que Χ fût employé comme ξ; M. Kirchhoff reconnaît lui-même que les inscriptions de Béotie où ΨΣ = ξ, ne peuvent pas prétendre à une plus grande antiquité que celles où Χ = ξ; bien au contraire, ΨΣ = ξ se rencontre dans une de ces inscriptions (de Delphes) qui est, sinon la plus récente, du moins l'une des plus récentes de toutes. Ce sont deux modes différentes, voilà tout; Χ = ξ, certainement aussi ancien que ΨΣ = ξ, peut toujours être plus ancien que lui, et j'ai le droit de retenir de ce fait la preuve indirecte que, puisque le groupe occidental n'avait pas oublié, il avait connu l'époque où ξ pouvait se rendre analytiquement par χσ, abstraction faite des signes afférents à ces articulations.

En attendant que quelque découverte m'apporte, ce dont je ne désespère pas, un cas décisif pour ma théorie, de ΧΣ = ξ dans le groupe occidental, sur le terrain hellénique, me sera-t-il permis d'invoquer par analogie, l'alphabet latin qui est, avec raison, classé par tout le monde dans ce groupe, et sa façon archaïque de rendre le *x* par XS : SAXSVM, *saxum;* PROXSIMVS, *proximus;* EXSEMPLVM, *exemplum*, ALEXSANDER, *Alexander ;* CAPPADOXS, *Cappadox* (1), etc. C'est peut-être dans l'écriture chalcidienne, d'où sort

(1) A côté de VCSOR, *uxor;* SACSVM, *saxum*, etc., où CS (KS) = XS semble impliquer pour Χ une valeur primitive C, Κ = χ, par la comparaison avec le grec ΚΣ = ΧΣ = ξ. L'habitude de rendre Χ par XS s'est d'ailleurs conservé jusqu'à de très basses époques.

directement l'écriture latine, que l'on constatera un jour des exemples *occidentaux* de Χ Ξ = ξ.

Peut-on fixer le moment précis où le groupe occidental se détache du groupe oriental?

Je n'ai pas la prétention, en parlant de *moment*, de chercher une date chronologique, mais un état, une phase déterminée du développement de l'écriture grecque archaïque, tel que je viens de le tracer à grands traits.

Je suis tenté de croire que la bifurcation remonte à une époque où le Ξ n'était pas encore employé comme ξ, ou bien, s'il l'était, venait de l'être tout récemment et sur un point circonscrit.

Si le problème de la figuration du ξ fut résolu *différemment* par les deux groupes, c'est qu'il le fut *séparément*.

Voici un nouvel indice de nature à confirmer cette façon de voir.

Le groupe occidental diffère du groupe oriental, non seulement par l'inactivité phonétique du Ξ, mais encore par l'absence totale d'un *signe quelconque* pour exprimer l'*ó* long par opposition à l'*o* bref. Chez lui ο, ω et même ου sont invariablement rendus par le signe primitif O. Le groupe oriental, au contraire, distingue de bonne heure le ω du ο, en affectant à ces voyelles longues ou brèves des différenciations du O, telles que Ω, C, etc.... Or l'apparition d'un signe spécial pour ω coïncide chez lui, d'une façon pour ainsi dire constante avec l'emploi du Ξ pour ξ; les deux phénomènes marchent de front et semblent être sensiblement contemporains : là où il y a un signe spécial pour ω, l'on peut s'attendre à rencontrer Ξ = ξ, et réciproquement. Est-il trop téméraire de conclure que le groupe des alphabets occidentaux qui ne connaît qu'un signe unique, O, pour ο, ω et ου, dérive d'un prototype alphabétique dans lequel, d'après l'énoncé de la règle ci-dessus, le Ξ ne devait pas avoir, n'avait pas encore reçu sa valeur ξ?

12° L'ORDONNANCE ORIENTALE Υ Φ Χ Ψ = υ, φ, χ, ψ, ET L'ORDONNANCE OCCIDENTALE Υ Χ Φ Ψ = υ, ξ, φ, χ.

Nous avons donc obtenu déjà une explication fort plausible des valeurs υ, φ, ξ, χ, attribuées par le groupe occidental à Υ Φ Χ Ψ, valeurs abusives en ce qui concerne les deux dernières Χ et Ψ.

Mais ce n'est pas selon cette ordonnance que se présentent ces caractères dans le groupe occidental d'après des spécimens d'alphabets grecs gravés sur des monuments italiotes (1). En même temps

(1) Tels que le vase de Cœré, le vase de Véies, etc. Sur ce dernier vase, la série terminale du double alphabet : Τ, Υ, Χ, Φ, Ψ vaut τ, υ, ξ, φ, χ et non τ, υ, χ, φ, ψ.

qu'il changeait la valeur de deux signes sur quatre, le groupe occidental modifiait la position relative de ces quatre signes, de la manière que voici : Υ Χ Φ Ψ, υ, ξ, φ, χ.

Il y a là une seconde anomalie dont il faut rendre compte. Je pense que cette seconde anomalie, connexe de la première, en est la conséquence.

Éliminons pour plus de facilité le Υ dont la position n'a pas varié dans les deux groupes, *et ne devait pas varier* (je montrerai tout à l'heure pourquoi). Il nous reste en présence :

	φ χ ψ
Groupe oriental.	Φ Χ Ψ
Groupe occidental	Χ Φ Ψ
	ξ φ χ

Le Ψ, bien que changeant de valeur, n'a pas bougé. Tout le mouvement se réduit à un chassé-croisé entre Χ et son vis-à-vis Φ. Et encore est-ce le Χ qui a pris l'initiative du mouvement; ce n'est pas Φ qui a passé derrière Χ; c'est Χ qui, devenant ξ a passé devant son voisin de gauche Φ, après avoir abandonné sa valeur primitive χ à son voisin de droite.

Pourquoi cette permutation ? Pourquoi Φ Χ Ψ, devenus φ, ξ, χ, ne sont-ils pas demeurés dans l'état ?

Il est facile de voir du premier coup d'œil que l'intercalation de l'articulation double ξ, entre φ et χ, soit φ, ξ, χ, rompt d'une façon choquante l'association certainement voulue, dans l'ordonnance antérieure : φ χ, ψ, des deux aspirées φ, χ, qui se font phonétiquement pendant.

A cet inconvénient, il n'y avait qu'un remède. Changer la place du signe Χ = ξ. C'est ce qu'on fit.

On pouvait le rejeter après le Ψ et adopter l'ordonnance ΦΨΧ, φ, χ, ξ, où la juxtaposition des deux aspirées aurait été également sauvegardée. Mais c'eût été donner le pas à un signe formé par différenciation et notoirement plus jeune : Ψ, sur un signe Χ, tiré de l'alphabet primitif même et sous la forme la plus pure. C'eût été, en outre, rompre, au point de vue *graphique*, l'association des deux signes Φ et Χ, aussi traditionnelle que l'association des deux sons φ et χ.

D'autre part, l'ordonnance ξ φ χ avait l'avantage, peut-être apprécié, à un certain moment où les deux groupes pouvaient comparer leurs systèmes formés séparément, de reproduire le principe de l'ordonnance du groupe oriental ou primitif, où les sons se succèdent, somme toute, dans le même ordre, si l'on néglige la distance qui sépare le Ξ de ses compagnons d'outre-*tau* : ξ . . . . . φ, χ, (ψ).

De toute façon l'on ne peut nier que le X changeant de valeur, il était logique, il était prudent de modifier sa place, pour bien marquer ce changement. Il fallait déshabituer la routine de lui conserver son ancienne valeur. Pour cela, il était bon de l'extraire du rang et de le mettre en vedette, à la tête de la série complémentaire.

J'ai dit *à la tête,* bien que dans l'ordonnance *alphabétique* le X vienne *après* le Y. Je maintiens l'expression. Il faut seulement que je m'explique maintenant sur la cause pour laquelle j'ai, dès le début, écarté le Y de cette dernière partie de la discussion. Cette cause est d'une importance capitale et m'amène à parler d'une matière qui achèvera d'éclairer, en les replaçant dans le véritable milieu où ils se sont opérés, les divers phénomènes que j'ai essayé d'analyser, après avoir fait, pour plus de simplicité, abstraction de ce milieu.

13° LE SYLLABAIRE

Pour bien comprendre l'évolution qui détermine la création successive des caractères complémentaires, leurs modifications de valeur et leurs changements de position, il faut l'imaginer comme s'accomplissant non pas, ainsi que je l'ai fait, à dessein jusqu'ici, directement dans l'*alphabet,* mais bien dans le *syllabaire.*

J'ai déjà montré que c'est le syllabaire qui nous donne la clef des noms auparavant inexpliqués : ξῖ, φῖ, χῖ, ψῖ. C'est le syllabaire également qui nous fera voir comment, à d'autres égards encore, les choses se sont passées dans la réalité, et nous apportera le mot de plus d'une énigme.

Écriture et lecture marchent toujours de front. L'A B C est nécessairement doublé d'un BA, BE, BI, BO, BU. D'un côté l'instrument, de l'autre côté la façon de s'en servir. L'alphabet qui est l'écriture pour ainsi dire à l'état statique, implique un syllabaire où elle est à l'état dynamique. Les Grecs ont connu l'un et l'autre.

J'ai déjà parlé des spécimens de syllabaires conservés sur certains monuments italiotes, à côté de véritables A B C. Ils nous permettent de nous figurer ce que devaient être les syllabaires purement grecs.

L'alphabet conservait intégralement, et dans leur ordre consacré, d'abord les vingt-deux signes de l'alphabet phénicien, puis ceux qui sont successivement venus s'y ajouter; il les conservait même quand l'usage avait fait tomber en désuétude certains d'entre eux. Il faut se rappeler que cette liste de signes, constituant une suite presque invariable, ne servait pas seulement à rendre les sons du langage, mais aussi à exprimer numériquement les nombres. C'était un instrument de calcul en même temps qu'un instrument phonétique (1). C'est cet

(1) L'étymologie, encore fort obscure, du mot ἄβαξ, ἄβακος, *abaque, table de*

usage qui lui a assuré une si remarquable fixité, c'est par cette voie arithmétique que nous sont parvenues les lettres épisémiques qui ont dû aux services qu'elles rendaient comme chiffres de ne pas disparaître, bien qu'elles n'eussent plus de raison d'être phonétique.

L'abécédaire représentait la théorie et la tradition ; le syllabaire, la pratique et le progrès. Le syllabaire ne maintenait que les signes ayant une réelle existence phonétique et éliminait naturellement de ses combinaisons d'épellations les non-valeurs graphiques. C'est lui qui, par la symétrie de ces combinaisons, poussant peu à peu à dégager de certaines vieilles lettres phéniciennes des sons purement vocaliques, dota l'écriture grecque et, par suite, l'écriture de l'humanité de cette propriété inestimable à laquelle le sémitisme n'a jamais atteint : la notation précise des voyelles ; c'est lui qui, peu à peu, remplaça, pour rendre les articulations aspirées et doubles, les complexes de consonnes employés à l'origine, par l'adoption de signes nouveaux, signes dont il alla d'ailleurs demander les formes aux disponibilités de l'abécédaire. C'est lui, enfin, qui peut nous montrer d'une façon saisissante comment ces signes complémentaires se sont introduits dans l'usage, comment ils ont changé, dans certains cas, de valeurs et de positions, toutes innovations que l'abécédaire enregistrait scrupuleusement, mais dont, à lui seul, il ne saurait rendre un compte exact.

Appliquons cette donnée au cas qui nous occupe.

Je prends pour base la série vocalique apparaissant dans le syllabaire du vase de Cæré : Ι, Α, Υ, Ε, sans aller plus loin que lui, bien qu'il soit hors de doute que les Grecs poussèrent de bonne heure la gamme des voyelles au moins jusqu'au Ο, et, plus tard, jusqu'au Η et au Ω.

Après avoir fait passer par cette sorte de déclinaison vocalique les vingt-deux caractères phéniciens, de Α à Τ, à l'exception de ceux qui étaient hors d'usage, le syllabaire, immédiatement à la suite du Τ, devait aborder la série des articulations aspirées et doubles (avec sifflantes) φ, χ, ψ, ξ, etc.... Le Υ ne venait naturellement pas s'interposer entre le Τ et la première de ces consonnes, puisque ce n'est pas une articulation mais une voyelle ; c'est pourquoi je ne me suis pas fait scrupule, dans la discussion des ordonnances divergentes Υ φ Χ Ψ et Υ Χ φ Ψ, de le laisser de côté.

Après les syllabes des articulations aspirées et doubles (avec sifflantes), les exercices d'épellation pouvaient se poursuivre sur les combinaisons les plus fréquentes en grec de deux consonnes avec une

calcul, n'a peut-être pas d'autre origine que les trois premières lettres de l'alphabet : Α-ΒΑ-Γ (C). Les abécédaires gravés sur les monuments italiotes le sont peut-être autant à titre de *chiffres* qu'à titre de *lettres*.

voyelle, telles que *bri, gri,* etc.... Mais ici je m'arrête, le sujet ne nous intéressant plus.

Nous obtenons ainsi, pour la région alphabétique que nous avons en vue, un premier état du syllabaire, à l'époque primitive où φ, χ, ψ, ξ n'étaient pas encore représentés par des signes spéciaux :

β =	BI	BA	BY	BE	
	. .	. .	. .	. .	. .
	. .	. .	. .	. .	. .
τ =	TI	TA	TY	TE	etc...
φ =	ΠHI	ΠHA	ΠHY	ΠHE	etc... (1)
χ =	KHI	KHA	KHY	KHE	etc... (1)
ψ =	ΠΣI	ΠΣA	ΠΣY	ΠΣE	etc...
ξ =	KΣI	KΣA	KΣY	KΣE	etc...
	. . .	. . .	. . .	. . .	
	(BPI	BPA	BPY	BPE)	etc...
	etc...	etc...	etc...	etc...	

L'on imagina bientôt de figurer Π H par un signe spécial. L'on choisit, comme je l'ai dit, à cet effet la plus vieille forme du qοππα : Φ. Pourquoi et comment ?

Remarquez, d'abord, que le *ṣadé,* la dix-huitième lettre phénicienne, maintenue dans certains alphabets comme signe théorique, mais sans activité phonétique, ne devait pas jouer de rôle dans le syllabaire pratique ; par conséquent l'on écrivait et l'on récitait dans l'intérieur de la série A-T :

	. .	. .	. .	. .	
π	ΠI	ΠA	ΠY	ΠE	etc...
q	ΦI	ΦA	ΦY	ΦE	etc...
ρ	PI	PA	PY	PE	etc...
	etc.	etc.	etc.	etc.	

De sorte qu'il se trouve dans le fait que c'est le signe Φ, *suivant immédiatement* le Π dans le syllabaire, qui a été choisi pour rendre le Π aspiré. C'est une vérification de plus de la *loi de contiguïté* énoncée plus haut.

Le qόππα, prêtant sa forme matérielle au φ et, d'autre part, faisant, comme fonction phonétique, double emploi avec le K, κάππα, n'avait aucune raison pour se maintenir dans l'alphabet. Il en disparut com-

(1) Je signale, en passant, le cas du crétois où Π et K tout seuls semblent valoir φ et χ. Mais ce phénomène est peut-être de l'ordre linguistique et non de l'ordre graphique.

plètement, léguant son signe au φῖ et son nom de qόππα à son *voisin d'abécédaire,* au signe épisème numérique *ṣadé* qui le *précédait immédiatement* (dans l'*alphabet* seulement).

La figuration spéciale du φ entraînait par analogie celle du χ. On prit cette fois le signe obsolète du τ : Χ, et l'on réserva à τ la variété Τ qui était la plus altérée parce qu'elle avait le plus servi.

Ici, il paraît bien difficile, au premier abord, de démêler le motif, je ne dis pas rationnel, mais tout au moins matériel, qui a pu déterminer ce choix. Cependant voici ce qu'on pourrait supposer.

A l'origine, le signe Φ devenu φ, au lieu d'aller, comme il le fit ultérieurement, prendre place *en dehors* de la série Α-Τ, dans la série complémentaire, qui, d'ailleurs, n'était pas encore créée, conserva quelque temps le rang qu'il occupait précédemment comme qόππα entre Π et Ρ (1), à l'intérieur de la série Α-Τ, tout en y recevant l'investiture de sa nouvelle valeur phonétique φ. Ce serait à peu près ce qui est arrivé plus tard au Ξ, ξῖ, quand il reçut la valeur de ξ, et qu'à ce titre il aurait dû rejoindre ses congénères φῖ, χῖ, ψῖ, ce qu'il ne fit pas.

Dans ces conditions, au moment où allait être créé le Χ, χ, tiré de la forme archaïque Χ du *tau*, le syllabaire pouvait être ainsi disposé :

π	ΠΙ	ΠΑ	ΠΥ	ΠΕ
(q) φ	ΦΙ	ΦΑ	ΦΥ	ΦΕ
ρ	ΡΙ	ΡΑ	ΡΥ	ΡΕ
σ	ϹΙ	ϹΑ	ϹΥ	ϹΕ
τ	ΤΙ	ΤΑ	ΤΥ	ΤΕ
	ΧΙ	ΧΑ	ΧΥ	ΧΕ
χ	ΚΗΙ	ΚΗΑ	ΚΗΥ	ΚΗΕ
ψ	ΠϹΙ	ΠϹΑ	ΠϹΥ	ΠϹΕ
.	.	.	.	.

le reste comme plus haut, p. 450.

Le signe archaïque choisi pour figurer χ à la place du complexe ΚΗ serait alors celui qui *précédait immédiatement* ce complexe dans le syllabaire, c'est-à-dire Χ, variété, ou plutôt forme primitive du Τ :

τ	ΤΙ	ΤΑ	ΤΥ	ΤΕ
χ	ΧΙ	ΧΑ	ΧΥ	ΧΕ

Comme on voit, ce serait encore une nouvelle application de la *loi*

(1) Entre l'épisème *ṣadé* et Ρ, dans l'*alphabet*, mais entre le Π et le Ρ dans le *syllabaire*, le *ṣadé* n'étant pas employé comme lettre par les Grecs.

de contiguïté. Si c'est une pure coïncidence, elle est au moins singulière.

La position du Χ = χ, né et demeurant sur les confins extrêmes de la série Α-Τ, devait mener à l'idée d'ouvrir, dans l'alphabet, une série complémentaire se composant des signes de la série Α-Τ ayant une double fonction sous deux variétés de forme ; Υ, doublet du Fαῦ, et Φ, φ, doublet du qόππα, se trouvaient dans ce cas. On les fit sortir du rang, *sous leur forme la plus ancienne* et avec leur valeur la plus récente, ou considérée comme telle (1), et on les envoya rejoindre le Χ, en les disposant suivant l'ordre relatif qu'ils avaient dans l'intérieur de la série Α-Τ : Υ Φ Χ.

Après les aspirées de *p* et de *k*, vint le tour de leurs combinaisons avec la sifflante *s*. On commença par le ψ, rendu jusque là par Π Σ et Φ Σ. On tira, comme je l'ai montré, le signe spécial Ψ, de la première lettre complémentaire Υ, par voie de différenciation.

Pour le ξ on s'adressa au seul caractère phénicien de la série Α-Τ resté disponible, le Ξ, dont la nature de sifflante pouvait favoriser ce choix.

C'est ici que se place la révolution qui se manifesta dans le groupe occidental. Elle s'opéra à un certain moment où l'abécédaire et le syllabaire en étaient arrivés à être dans le rapport suivant : le signe Ξ était à son rang dans l'abécédaire, mais, ainsi que je l'ai déjà expliqué, sans avoir encore reçu la valeur ξ, simplement à titre de signe numérique et traditionnel ; le syllabaire, qui par conséquent n'utilisait pas le Ξ, en était encore à rendre ξ analytiquement, par Χ Σ, et devait offrir à peu près cette disposition pour la série complémentaire :

	ÉTAT INITIAL.					MODIFICATIONS.				
τ	Τ Ι	Τ Α	Τ Υ	Τ Ε	etc...					
φ =	Φ Ι	Φ Α	Φ Υ	Φ Ε	).	(φ Φ	)		(ξ Χ	
χ =	Χ Ι	Χ Α	Χ Υ	Χ Ε	changés en.	ξ Χ	intervertis en		φ Φ	
ψ =	Ψ Ι	Ψ Α	Ψ Υ	Ψ Ε	).	(χ Ψ	)		(χ Ψ	
ξ =	Χ(Σ)Ι	Χ(Σ)Α	Χ(Σ)Υ	Χ(Σ)Ε	(le Σ disparaît du groupe Χ Σ = ξ)					
					ψ = Φ Σ Ι Φ Σ Α Φ Σ Υ Φ Σ Ε					
					(⁂. ψ locrien)					

Le besoin d'un signe spécial pour ξ, besoin auquel le groupe oriental pourvoyait de son côté en recourant au Ξ, se faisant également sentir dans le groupe occidental, on eut recours à l'expédient dont j'ai parlé plus haut, on supprima le Σ de la combinaison Χ Σ = ξ et l'on reporta toute la valeur ξ du complexe sur la tête du seul signe Χ. Puis survinrent les perturbations consécutives que j'ai discutées ailleurs en

(1) Je dis cela pour le Υ = υ.

détail et qui sont résumées schématiquement à droite du tableau ci-dessus : le Ψ perdant sa valeur ψ pour passer à la valeur χ; son voisin Χ (devenu ξ), allant prendre rang en tête de la série complémentaire, avant Φ.

Je rappelle pour mémoire la tentative du locrien refaisant le ψ perdu sous la forme ✱ tirée par différenciation du Χ, et le cas instructif de certains alphabets béotiens rendant analytiquement ξ par χσ, à l'aide du signe nouveau Ψ = χ combiné, à l'ancienne mode, avec la sifflante σ : Ψ Ε.

14° LE SAMPI.

Il me resterait, pour être complet, à étudier la naissance du Σαμπῖ, du Ϡ, signe purement arithmétique qui a été ajouté après coup à la queue de tout l'alphabet, avec la valeur numérique de 900. Ce n'est pas, à vrai dire, un signe alphabétique, et je ne suis pas assez renseigné sur l'histoire de ses formes pour l'examiner sérieusement à ce point de vue. Je ne m'occuperai que de son nom.

Le nom de σαμπῖ est fort curieux; il est visiblement composé de σάν, nom primitif du *sigma* Ε (le *chin* ou *sin* phénicien), et du nom du Π πῖ.

On a supposé que c'était une dénomination tirée de sa forme la plus récente, où les Grecs croyaient, en effet, reconnaître la combinaison graphique d'un Ε, ou plutôt d'un C, et d'un Π.

Cette supposition ne me plaît que médiocrement. Le mot *sampi*, qu'il s'appliquât, ou non, tout d'abord, à notre signe, doit être d'un âge respectable, puisqu'il nous fait remonter à une époque où le Ε s'appelait encore σάν, et non *sigma*, et qu'il est ainsi étroitement apparenté au terme ancien de σαμφόρας, appliqué aux chevaux marqués d'un Ε ou d'un Μ sur la cuisse (1).

On est tenté de se demander si ce ne serait pas plutôt le vieux nom de quelque lettre disparue qu'on aurait attribué plus tard au signe créé pour des besoins nouveaux.

Il y a justement une des vingt-deux lettres phéniciennes dont le sort ultérieur, dans l'alphabet hellénique, est demeuré assez mystérieux; c'est la dix-huitième, le *ṣadê* ou *ṣadi*, sorte de *ṣ* emphatique, appartenant en propre aux organes sémitiques, raison pour laquelle elle n'a peut-être pas réussi à s'implanter chez les Grecs. Sa place normale est entre le Π et le Φ qόππα. L'on admet généralement

(1) A côté des chevaux κοππατίας, c'est-à-dire marqués d'un κόππα sur la cuisse. J'ai des raisons de croire qu'il s'agit en réalité de chevaux de race *orientale* marqués des lettres *sémitiques* Ψ et Φ. L'on retrouve des chevaux ainsi marqués sur des monuments figurés phéniciens (coupes et vases de métal ciselés).

aujourd'hui que cette lettre, peu favorisée, a fini par repasser sa forme ϟ à la lettre qui la suit immédiatement, au qόππα numérique de l'alphabet classique. Si ce transfert a réellement eu lieu, nous en entrevoyons maintenant la cause vainement cherchée : c'est que le qόππα lui-même avait fait abandon de sa forme au φῖ. Il a dû se produire un mouvement de proche en proche.

Les premiers savants qui se sont occupés un peu sérieusement de comparer l'alphabet grec à l'alphabet phénicien, ne trouvant pas dans le premier de lettre correspondant au *ṣadê* du second, avaient pensé, pour combler cette lacune, à recourir au *sampi*, sans alléguer du reste d'autres preuves tirées soit de la forme, soit du nom de ce signe. Avaient-ils été sollicités vers cette conjecture par une ressemblance, bien superficielle, entre le nom *ṣadê*, *ṣadi* et *sampi*, ou simplement par la disponibilité du signe qui leur restait comme excédent dans l'alphabet grec? Je ne saurais le dire.

Je me bornerai à examiner à ce propos un fait dont il ne faudrait pas s'exagérer la portée, mais qui, s'il ne permet pas de conclure à l'identité réelle du *ṣadê* et du *sampi*, me paraît au moins fournir, séparément, des éléments intéressants à diverses questions concernant le *ṣadê*, le *sampi* et la sifflante grecque en général. Il me mettra surtout à même de proposer, pour l'origine et l'emploi du nom de *sampi*, une explication nouvelle.

Les alphabets italiotes contiennent un signe correspondant au *ṣadê*, précisément à la place voulue, entre le Π et le Φ (qόππα), sous la forme M. Dans ces mêmes alphabets, nous rencontrons plus loin, à son rang normal, le σίγμα, sous la forme Ɛ.

Or, d'un autre côté, dans les inscriptions grecques archaïques, la sifflante σ se présente à deux états bien distincts : M et Ɛ, dont l'un, le premier, identique à la forme du *ṣadê* italiote, est notoirement antérieur au second. Nombre de savants en concluent, ce qui paraît à première vue assez naturel, que les Grecs ont d'abord employé pour rendre leur σ le *ṣadê* phénicien, puis, pour des raisons inconnues, le *sigma;* que M est morphologiquement le *ṣadê* et Ɛ le *sigma*, et que ce sont deux sifflantes d'origine matérielle, quelques-uns même vont jusqu'à dire de valeur phonétique différente (en grec même). Cette dernière assertion n'a pas été généralement accueillie. La première, au contraire, est assez en faveur. Le mérite-t-elle davantage? Je crains que l'on ne s'y soit laissé entraîner surtout par l'analogie de la langue étrusque, où M et Ɛ (S) semblent bien, en effet, être deux sifflantes différentes. Mais l'étrusque n'est pas le grec, et il a pu affecter *les variétés d'un même signe hellénique* à des besoins spéciaux de sa phoné-

(1) Très nette sur le vase de Véies. Sur le vase de Cœré, il est figuré Ϻ. Est-ce une variante réelle de M, ou un accident a-t-il fait disparaître le jambage de gauche?

tique propre. C'est ce qu'on observe fréquemment dans les cas d'un alphabet adapté d'une langue à l'autre. Restons donc sur le terrain grec.

Je me demande si la sifflante archaïque M, tout comme Ϻ, ne provient pas simplement du *chin* phénicien W, retourné sans dessus dessous, *dès le début,* d'emblée, comme l'a été le *lambda* par exemple (1). M, après être resté assez longtemps dans cette position se serait redressé en Ϻ, où tout le monde s'accorde à reconnaître le *chin* phénicien (2). Ce second mouvement n'aurait rien de plus extraordinaire que celui subi par le signe X = +, variétés où personne n'est tenté de chercher deux signes distincts.

Mais, dira-t-on, pourquoi cette nouvelle conversion? Je n'hésite pas à répondre : parce que le M = σ en était arrivé à se confondre absolument avec le M = μ. La chose est visible. Tant que le μῦ reste fidèle à son prototype phénicien avec un jambage plus long que l'autre : M, le M = σ est en vigueur, dans les inscriptions archaïques; mais dès que M se régularise, devient isocèle : M, le M = σ disparaît et le Ϻ apparaît. L'on peut donner comme loi générale que là où il y a M = μ, il y a M = σ ; et que là où il y a M = μ, il y a ϟ ou Ϻ = σ. Ϻ est-il réellement, comme beaucoup le veulent, une lettre nouvelle (*chin-sigma*), se substituant brusquement à une autre lettre M (ṣadê) = σ? N'est-ce pas, au contraire, ainsi que je le pense, *la même lettre,* prenant une autre position, sur le côté, pour éviter de se confondre avec avec le nouveau μῦ ?

Je raisonnerai par analogie, et signalerai un cas très instructif d'une lettre exerçant, à distance, sur la forme d'une autre lettre de l'alphabet, une influence décisive, précisément pour le même motif : une confusion à éviter.

C'est justement notre Ϻ qui est en jeu dans l'exemple que je vais invoquer. Seulement cette fois, au lieu de subir l'action modificatrice, c'est lui qui l'exerce : la lettre qui la reçoit c'est le I ἰῶτα. Je donne, d'abord, les diverses variétés identiques du ἰῶτα et du σίγμα, relevées dans les inscriptions archaïques :

ι = Ϻ Ε Ɛ ϩ ϟ ϟ finalement : I (intermédiaires : ... (3).
σ = Ϻ Ε Ɛ ϩ ϟ ϟ

(1) ϧ et ϟ.

(2) L'on ne songe plus guère, depuis que l'on connaît les vieilles formes phéniciennes du *samek*, garanties par le type de la stèle de Mésa, à tirer, comme on le voulait autrefois, le Ϻ d'une certaine forme dégénérée du *samek* phénicien apparaissant sur des monuments de basse époque, tels que le sarcophage d'Echmounazar (que je considère comme *postérieur à Alexandre*).

(3) Les signes typographiques me font défaut.

Comme on le voit, le ἰῶτα et le σίγμα, issus cependant de signes phéniciens bien différents, en étaient venus à se ressembler entièrement, même dans leurs variétés. Cette ressemblance pouvant conduire dans la pratique aux plus graves méprises, il fallait absolument y remédier en altérant l'un des deux sosies. Cette fois ce fut le tour du ἰῶτα d'être sacrifié, on le réduisit à une barre stricte : I. Sans l'intervention de cette cause perturbatrice, on ne saurait expliquer convenablement comment le *yod* phénicien, d'un tracé si compliqué, en a été réduit, et cela très rapidement, à une si misérable condition.

Le σ, successivement M et Ɛ, a été probablement victime d'une pareille exigence. De sorte que le μῦ M, se régularisant en M, a produit une série de perturbations réagissant l'une sur l'autre : le M, σ se redresse en Ɛ, et le Ɛ, σ, à son tour, contraint le Ɛ, ἰῶτα à se simplifier en I.

On objectera peut-être que les alphabets italiotes nous montrent cependant positivement le signe M à la place du *ṣadê*.

On peut répondre qu'ils ont mis tout simplement à la place du *ṣadê*, la forme archaïque du *chin-sigma* M, ou, si l'on préfère, qu'ils ont ramené le signe primitif *ṣadê* à cette forme qui leur était plus familière (1), et qui, d'ailleurs, offre avec le *ṣadê* quelques analogies extérieures de nature à faciliter cette assimilation.

Cette idée va nous conduire à un rapprochement bien frappant.

Rappelons-nous que le nom primitif du *sigma*, du *sigma* incontesté, Ɛ, issu morphologiquement du *chin* phénicien dont il occupe, en outre, le rang alphabétique, était σάν. Tenons pour un moment pour établi que M et Ɛ sont bien la même lettre, le σάν, *chin*, dans deux positions différentes, et cherchons comment pouvait s'appeler le signe M apparaissant dans les alphabets italiotes au rang précis du *ṣadê* ?

Avait-il conservé le nom sémitique de cette lettre ? Cela est possible, mais cela n'est pas prouvé et est même peu probable. Nous voyons, au contraire, qu'à l'époque classique l'abécédaire grec a même transmis au qόππα la forme assez altérée sous laquelle le signe correspondant au *ṣadê* s'était maintenu tant bien que mal. Il y a dans l'ordonnance alphabétique un véritable trou causé par la chute du *ṣadê;* c'est, en somme, *la seule des vingt-deux lettres phéniciennes qui manque à l'appel nominatif.* Cette oblitération totale ne doit pas être un fait récent et ne plaide guère, soit dit entre parenthèse, en faveur de l'opinion de ceux qui veulent que le *ṣadê* ait été réellement employé, à un moment, par les Grecs, en qualité de sifflante.

(1) C'est ainsi que ces mêmes alphabets, qui ont conservé à son rang, entre N et O, le signe 王, bien qu'il restât sans emploi dans l'écriture, lui donnent la forme abusive ⊞ : à cet état, c'est exactement le θῆτα béotien.

Si le signe que les alphabets italiotes nous montrent sous la forme M avait perdu chez les Grecs le nom du *ṣadê*, dont il tient la place, il devait, suivant moi, être appelé par eux, ou plutôt *surnommé* σαμπῖ, et cela pour deux motifs :

1° Il avait exactement la forme du σὰν Ϻ, tourné seulement dans une autre position ;

2° Son rang est immédiatement après le πῖ, Π.

Σαμπῖ, c'est le σὰν du πῖ, le σὰν qui suit le πῖ (1), par opposition au σὰν situé entre le P et le T, au σὰν appelé plus tard σίγμα, en un mot le M par opposition au Ϻ.

Cette conjecture établirait donc que les M, Ϻ = σ des inscriptions archaïques sont bien réellement, et étaient considérés par les anciens eux-mêmes comme deux variétés graphiques du σὰν, en d'autres termes, du *chin* phénicien W ; que le nom de *sampi* est d'une haute époque et s'appliquait originairement au signe M recueilli, après sa mise hors d'usage, ou plutôt après sa transformation en Ϻ, et assimilé au *ṣadê* dans l'ordonnance alphabétique ; enfin que si le Ϻ a changé ultérieurement son nom primitif de σὰν contre celui de σίγμα, le changement de position du signe et le désir de le distinguer plus complètement encore de son ancien état M y ont peut-être été pour quelque chose. Le véritable σὰν pourrait donc bien être M, et le Ϻ serait alors le σίγμα proprement dit, mais les deux signes n'en auraient pas moins eu une même origine matérielle, et une même *valeur phonétique ;* il n'y aurait entre eux qu'une différence de date.

Ce sont peut-être les Ioniens qui sont les auteurs de cette double modification dans la position et dans le nom du σὰν M devenant Ϻ σίγμα. Le fait est que l'on n'a pas encore trouvé, que je sache, d'inscription ionienne avec M = σ. D'autre part, Hérodote nous apprend que le σ était appelé σίγμα par les Ioniens, tandis que les Doriens l'appelaient encore σὰν (2).

Cela coïnciderait à merveille avec le nouveau rôle phonétique attribué, très probablement aussi par les Ioniens, au signe Ξ, jusque-là négligé. Le Ξ chargé d'exprimer le ξ, et prenant le nom de ξῖ, aliène son vieux nom phénicien de *samek*-σίγμα, et le repasse à la nouvelle forme du M σὰν redressé en Ϻ (3).

(1) Voir dans Σαμπῖ une altération de Σαδπῖ, le *sadé* qui vient après le πῖ, serait bien peu satisfaisant.

(2) I, 139. C'est du moins ainsi que j'entends ce passage si controversé.

(3) J'ai montré plus haut comment le transfert du nom de *sigma* devait avoir été déterminé par la manière de rendre le ξ, 王 M, au lieu de 王 tout seul. Les véritables noms de ce complexe étaient : *samek* (*sigma*) + *san*. M se redresse en Ϻ et emprunte le nom *sigma* de son ex-associé 王, qui reçoit en échange le nom définitif de ξῖ, comme ses congénères complémentaires φῖ, χῖ, ψῖ. Quant à Ϻ, considéré

J'ai dit qu'on était à peu près d'accord pour admettre que le qόππα classique ϟ, bien différent du vrai qόππα primitif Ϙ, avait emprunté sa forme définitive au *ṣadê* expulsé de l'alphabet. Je me range à l'avis général, mais avec cette restriction : c'est que ϟ est moins une forme directement issue du vieux *ṣadê* phénicien, qu'une forme dérivée de Μ (ou d'une de ses variétés) qui en occupe la place dans les alphabets italiotes, c'est-à-dire du σὰν ou σαμπῖ. En effet, le signe ϟ ressemble beaucoup dans ses formes lapidaires au signe ϟ de la sifflante σ, signe archaïque qui alterne avec Μ et Ɛ, et où je vois plutôt une variété abrégée du Ɛ, qu'un produit authentique du signe phénicien *ṣadê*. Les formes Μ et ϟ, variétés obsolètes du Ɛ, auraient donc été enrôlées dans l'alphabet au rang du *ṣadê* et qualifiées de σαμπῖ; c'est la seconde de ces variétés qui serait devenue ensuite le signe du qόππα classique.

Pour ce qui est du transport du *nom* de σαμπῖ du dix-huitième signe de l'alphabet au signe numérique qui le clôt, il suffit pour s'en rendre compte de jeter un coup d'œil sur le tableau ci-dessous, offrant l'alphabet grec classique rangé d'une façon rationnelle au point de vue strictement numérique :

Α	Β	Γ	Δ	Ε	Ϛ	Ζ	Η	Θ
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Ι	Κ	Λ	Μ	Ν	Ξ	Ο	Π	ϟ
10	20	30	40	50	60	70	80	90
Ρ	Ɛ	Τ	Υ	Φ	Χ	Ψ	Ω	Ϡ
100	200	300	400	500	600	700	800	900

Le signe actuel ϟ, *qoppa*, du nombre 90 qui, dans l'ordre des

spécialement dans ses relations intimes avec le Ϡ, il devait être le σὰν de *samek*, le *san-sigma*, finalement le *sigma* tout court, par contradistinction avec le Μ, *san-pi*, c'est-à-dire le *san* classé après le *pi* dans l'alphabet. Il est curieux de constater que le Ϡ lui-même a subi en sens inverse une conversion analogue à celle de son compagnon phonétique : tandis que Μ se redresse en Σ, nous voyons, dans l'alphabet argien, le Ϡ se coucher en Ⲏ. De sorte que le Ϡ et le Σ se trouvent rapprochés intimement par trois propriétés communes : le nom, la fonction phonétique et le changement d'assiette. Il a dû y avoir une période transitoire où le Ϡ, faisant déjà fonction du ξ, conservait cependant encore son vieux nom de σίγμα et où le Ɛ continuait à s'appeler σὰν. Cette période a pu même se prolonger pour certaines régions ou certaines écoles. Dans le passage où le musicien Aristoxène, cité par Athénée (X, p. 453), nous apprend que les musiciens substituaient fréquemment en chantant le σὰν au σίγμα, comme plus euphonique, il faut peut-être entendre tout simplement la substitution de σ à ξ, de Σ σὰν à Ϡ σίγμα.

dizaines, représente à lui seul les deux vieilles lettres contiguës qόππα et *ṣadé*-σαμπῖ, la première pour le nom, la seconde pour la forme, a pu très facilement transmettre ce nom de σαμπῖ au signe du nombre 900, — le σαμπῖ classique, — qui lui correspond rigoureusement dans l'ordre des centaines, l'un étant au-dessous de l'autre.

Quant à la forme même du *sampi* numérique actuel ϡ, je n'en puis rien dire, n'ayant pas à son sujet, je le répète, d'éléments d'information suffisants. Il serait nécessaire de dresser un relevé minutieux des diverses formes sous lesquelles il apparaît sur les monuments, et, à défaut, dans les manuscrits. Je signale aux hellénistes cette recherche désirable que je n'ai ni le temps, ni les moyens d'entreprendre.

Je ne puis cependant me défendre de faire une dernière observation. Dans l'évolution de l'alphabet, postérieurement à la réforme, nous voyons l'*ômega* affecter tout d'un coup un aspect entièrement nouveau : W w ɯ, d'où le ω cursif. Ce type peut-il être tiré normalement du signe Ω, dont il est passablement éloigné comme forme ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ressemble singulièrement au vieux *chin* phénicien jusque dans ses variétés. Cette ressemblance est-elle fortuite ? Admettre qu'à un certain moment le ω aurait pris la forme archaïque du *chin*, serait une conjecture bien téméraire et ne s'appuyant sur aucune raison plausible. Je n'oserais pas aller jusque-là. Mais je dois faire remarquer que le ω vient dans l'ordonnance alphabétique *immédiatement avant le* σαμπῖ, et que le σαμπῖ, lorsqu'il était au rang du *ṣadé* dans les alphabets italiotes, avait la forme M, soit le W phénicien retourné. Le *sampi* rejeté à sa place actuelle y aurait-il conservé quelque temps cette vieille forme (1), et est-ce à son voisin d'abécédaire que le ω aurait emprunté sa forme W, en retournant de nouveau le signe, c'est-à-dire en le ramenant inconsciemment à sa position originelle qu'il avait perdue presqu'au début, lorsqu'il tomba entre les mains des Grecs? Je ne serais pas surpris, en tout cas, que le signe actuel du *sampi* ϡ ait été fabriqué artificiellement ou, tout au moins, altéré, pour justifier, après coup, son nom de σὰν — πῖ, interprété abusivement comme voulant dire *signe composé du signe* σ *et du signe* π, C et Π. La forme lunaire C affectée dans ce complexe par l'élément *sigma* qui y est, ou qu'on y croyait caché, trahit suffisamment l'époque très basse à laquelle cette création ou cette altération a pu s'effectuer.

(1) Cf. la forme ϒ du *sampi* sur un des papyrus du Louvre (*Journal des Savants*, 1828, p. 483), et la sifflante ϒ des inscriptions d'Halicarnasse et des monnaies de Mesembria. Cette sifflante, sur laquelle on a fort discuté, n'est peut-être autre chose que le signe d'une chuintante *ch* propre à certains dialectes d'Asie Mineure.

15° NOTE ADDITIONNELLE SUR L'ORIGINE DU F = *f* OU DIGAMMA ÉOLIQUE

L'examen intrinsèque des alphabets italiotes vient pleinement confirmer ma théorie sur l'origine *morphologique* du *vau* ou *digamma éolique* : à savoir que le *signe* F a été directement tiré du signe E. Sur ce terrain, en effet, comme sur le terrain hellénique, nous constatons qu'à chaque variété du E correspond une variété du F n'en différant que par la suppression d'une barre horizontale, soit *médiale*, soit *inférieure*. Le falisque nous offre même, dans son ⊭, un exemple de la suppression de la barre *supérieure*.

Le cas du latin archaïque est particulièrement instructif : dans les alphabets où E affecte la forme singulière : 𐌄, le F, fidèle à ses origines, apparaît sous la forme rigoureusement parallèle : 𐌅. Ainsi, le F suit la fortune du E jusque dans les aventures les plus capricieuses de son prototype.

Paris.

CH. CLERMONT-GANNEAU.

LE PLAUTE DE FRANÇOIS GUIET

Parmi nos savants du XVII^e^ siècle, il en est un, fort peu connu en France (son nom a même disparu dans ces derniers temps de nos dictionnaires biographiques), mais dont chez les étrangers la notoriété n'a fait que s'accroître pendant qu'elle diminuait chez nous; c'est François Guiet. Né à la fin du XVI^e^ siècle, ayant vécu jusqu'au milieu du XVII^e^ (1575-1655), il est l'un des derniers représentants de cette forte génération de philologues, contemporaine des Scaliger, des Saumaise, des Casaubon, des Dupuy, qui portèrent si haut la gloire de l'érudition française et la firent pendant cinquante ans la première de l'Europe.

« Guiet était, dit Bayle, l'un des meilleurs critiques qui aient vécu dans le XVII^e^ siècle », et encore aujourd'hui la tradition de ses jugements et de ses opinions est recherchée avec un soin diligent par ceux qui s'occupent des textes anciens. Et pourtant Guiet n'a rien publié lui-même; il s'était longtemps occupé d'établir les rapports de dérivation entre la langue grecque et la langue latine, mais n'a laissé que des matériaux informes et d'où les savants qui ont recueilli ses papiers n'ont rien pu tirer. Il a lu le plus grand nombre des auteurs anciens, mais n'en a jamais donné d'édition. Bayle prétend qu'il craignait les contestations publiques et l'obligation de répondre aux livres qui seraient composés contre les siens. Saumaise en particulier, dont la plume était beaucoup plus fertile, l'avait menacé d'un gros livre s'il osait mettre au jour quelques-unes de ses vues; et « Guiet, dit Bayle, fut sage de s'être épargné les disputes où il eût fallu descendre, s'il eût publié des livres ». C'est que Guiet avait aussi des idées particulièrement originales, et qui appelaient la contradiction. C'était un hypercritique, précurseur du Hollandais Hofman-Peerlkamp. « Il avait effacé, dit Bayle, je ne sais combien de vers dans son Virgile, et prétendait que l'on avait supposé beaucoup d'enfants à ce grand poète ». Horace n'était pas autrement traité par lui, comme nous le voyons par les notes de l'édition de Michel de Marolles, 1660, et du

P. Sanadon. On a donc chez nous un peu tort quand on se moque d'Hofman-Peerlkamp, de Lehrs et des autres, et quand on croit que cette critique à outrance est antipathique à l'esprit français. La vérité est que c'est une connaissance profonde des textes qui fait naître ces doutes, et si nous sommes plus assurés de l'authenticité de toutes les parties de l'œuvre qui nous est parvenue sous le nom d'Horace, que ne l'étaient Lambin, Guiet, Tanneguy-Lefèvre, Dacier, c'est peut-être parce que nous les avons lues avec une attention moins pénétrante. Je ne partage pas assurément toutes les opinions d'Hofman-Peerlkamp, de Lehrs, de Guiet, mais je crois qu'il y a des raisons très fortes et qui n'ont pas encore été sérieusement réfutées contre l'authenticité de certaines des odes d'Horace, et je conçois le soin avec lequel les vues de Guiet sont rassemblées et débattues en Allemagne. Voyez le *Minos* de Gruppe, p. 135 et suiv. et *passim*, et l'article de Th. Fritzsche, *Philologus*, XXXV, p. 477-492.

Le *Plaute* de Guiet jouit aussi d'une grande faveur. Ritschl, *Proleg. ad Trinumm.*, p. LV, le compare à Bothe et dit de tous deux : « Ex reliquis criticam operam Plauto eamque non una de caussa memorabilem duo soli navarunt, Franciscus Guyetus et F.-H. Bothius nostras, ingenii et usu et abusu similes. De quibus non dubito quin satis honorifice sensurus sit, qui ex annotationis tantum nostræ testimoniis judicium faciat : tam vel feliciter inventa vel sollerter excogitata ad illos referri viderit non adeo pauca. » Dans sa Lettre sur la critique de Plaute adressée à G. Hermann, il s'exprime ainsi, p. 563 : « Wenigstens eine Erwähnung verdient der Text *ex recognitione Francisci Guieti* mit der französischen Uebersetzung des Michael de Marolles, Paris, 1658. 4 Bde. 8. Es ist merkwürdig wie nicht nur einzelne Conjecturen, sondern, auch die ganze Art der Textesbehandlung mit der spätern Bothe'schen übereinstimmt. » Ritschl maintient cette opinion dans la réimpression qu'il a faite de sa Lettre, *Opuscula*, t. II, p. 155 : « Dass von Guyet, trotz seiner Schwächen, doch mit etwas mehr Anerkennung zu sprechen war, hat sich bei vorurtheilsloserer Auffassung der Plautinischen Kritik mehr und mehr herausgestellt. » (Note ajoutée, en 1868, au texte primitif.)

Et, en effet, qui parcourra l'édition des pièces publiées par Ritschl de son vivant, celles qui depuis ont été données par ses élèves ou ses émules, lira dans les indications critiques à chaque instant le nom de Guiet.

Certes, ce n'est pas un Français qui cherchera à diminuer l'autorité de Guiet, quoiqu'on puisse dire avec Bayle « qu'il se donnait beaucoup de licence », et « qu'il y avait sans doute de l'excès dans sa critique et quelque chose de si outré, qu'il était impossible qu'elle ne donnât quelquefois dans le faux goût ». — « Quand son oreille et son goût, dit le même Bayle, ne trouvaient pas ce qu'ils cherchaient

dans la cadence et dans le tour d'une période, il concluait sans délai la supposition, encore que les anciens grammairiens et les meilleurs manuscrits fussent contre lui. »

Mais ce qu'il importe de savoir exactement, c'est si nous avons réellement les observations authentiques de Guiet, et les textes tels qu'il les avait établis. C'est une question qui avait déjà préoccupé M. Fritzsche (*Philologus*, XXXV, p. 485) à propos d'Horace. Mais elle a encore plus d'intérêt, quand il s'agit de Plaute. Il n'est guère de texte plus difficile à constituer, et bien souvent, avec Ritschl (*Proleg. ad Trin.*, p. LV et LVI), il faut reconnaître qu'il y a, dans le texte donné par Marolles, des choses qui méritent les épithètes de *perversa* et *portentosa* que Ritschl leur inflige. Pourrions-nous sur quelques points au moins défendre Guiet, et rejeter sur Marolles un certain nombre des erreurs qu'on impute à cause de lui à *Mons^r Guiet* ou encore au *bonhomme Guiet,* comme il l'appelle quelquefois avec une familiarité de goût médiocre ? Jusqu'à quel point le Plaute publié par Marolles est-il celui de Guiet ?

Guiet n'écrivait pas, nous l'avons vu, et Bayle nous en a dit les raisons. « Il semble qu'il ait eu à l'égard même du papier la défiance qui l'empêchait d'expliquer à ses amis son plan, sa méthode, ses principes. » Il lisait ; « il ne couroit pas de livre en livre, il se fixoit de telle sorte à un seul qu'il ne touchât point à l'autre avant que de l'avoir lu tout entier avec une attention extrême ». C'est ainsi qu'en dernier lieu il travailla sur Térence, sur Hésiode, sur Horace et sur Plaute. « Je remarque ces choses, dit Bayle, parce qu'elles peuvent faire préjuger en faveur des notes du grand critique. » Il écrivait sur ses livres. « Les marges de son Horace, de son Virgile, de son Lucain, de son Plaute, de son Martial, de son Philoxène, de son Hésychius étoient toutes pleines de remarques ». Ces remarques ne sont pas toutes « demeurées dans la poussière du cabinet ». Ménage, à la mort de son compatriote (ils étaient Angevins tous deux), acheta les livres qui portaient des notes marginales et en donna communication à divers savants, ainsi à Grævius pour son édition d'Hésiode, 1667; on envoya à Bœcler le Térence qui fut publié à Strasbourg en 1657. Ces livres rentrèrent certainement dans la bibliothèque de Ménage, qu'il légua après sa mort à la maison professe des Jésuites de la rue Saint-Antoine. C'est là que le P. Sanadon a pu avoir entre les mains l'original de l'Horace, et ainsi ses indications proviennent peut-être d'une vue du livre autre que celle de Marolles. Plus loin, je donnerai une preuve que les livres confiés à Marolles ont été rendus à Ménage, sont allés dans la bibliothèque des Jésuites, comme le croit Gruppe (*Minos*, p. 136), et le P. Sanadon a probablement manié l'exemplaire de Guiet ; ce qui peut aider à vider la question posée par Fritzsche (*Philologus*, XXXV, 478) : « ...Sanadon nicht angiebt, wie er zu den Bemerkungen

Guyets gekommen sei. » En 1763, la bibliothèque des Jésuites fut vendue aux enchères, et comme le dit Gruppe (*Minos*, p. 136), les livres de Guiet furent dispersés, et aujourd'hui la plupart doivent être perdus, ou leurs possesseurs en méconnaissent la valeur.

J'ai dit que divers de ces volumes étaient venus entre les mains de Bœcler et de Grævius. Leurs indications doivent être exactes; ils avaient la science nécessaire pour user des matériaux qui leur étaient confiés. Mais en est-il de même de Michel de Marolles, et peut-on mettre son travail sur la même ligne? A la rigueur, il a pu mieux user de l'Horace. Le texte est plus facile que celui de Plaute et donne lieu à moins de contestations.

Considérons d'abord en elle-même l'édition qu'il a publiée de Plaute.

Sa traduction a paru en 1658, en quatre volumes petit in-8° d'autrefois, assez semblables à notre format in-12, à Paris, chez Pierre L'Amy, au second pilier de la grand'salle du Palais, à l'enseigne du *Grand César*. Elle porte deux titres, l'un latin, l'autre français. Au titre latin se joint la mention : *Ex recognitione Francisci Guieti Andini.* Marolles a rempli son livre de toutes sortes d'additions parasites ramassées çà et là, telles qu'une vie de Plaute assez mal rédigée, une dissertation chronologique touchant le temps et la mort de Plaute, qu'il place en 200, une table chronologique qui va de la création du monde à la mort de Térence, une liste des éditions de Plaute les *plus considérables à son avis,* une liste des noms des anciens et des modernes qui ont parlé de Plaute avec éloge, liste empruntée à l'édition de Pareus de 1641, etc. Il nous dit (p. 4 non numérotée de la Préface) : « qu'il a observé dans l'édition latine autant qu'il l'a pu les corrections de feu Monsieur Guiet, qui estoit un fort savant homme, le manuscrit duquel a esté mis entre ses mains pour ce sujet, par Monsieur Menage, qui a recueilli avec soin de son illustre amy tout ce qu'il a laissé après lui de plus considérable; et qu'il a employé dans ses remarques quelques annotations de Monsieur Guiet. » Nous avons déjà, d'après l'aveu de Marolles lui-même, la certitude qu'il n'a pas scrupuleusement reproduit le texte et les notes, et quand il nous parle du manuscrit, il n'y en a pas. Plus loin, nous avons la preuve qu'il a eu seulement le volume couvert des notes de Guiet, et qu'il a souvent assez mal lu.

Marolles était-il capable de faire avec soin un travail de ce genre et de rassembler les corrections et les notes qu'il appelle très considérables après celles de Camerarius et de Taubmann, et dont, suivant son expression « le grand Joseph de l'Escalle (J.-J. Scaliger) eût fait beaucoup d'estat »? Cela est fort douteux. Marolles répète ici ce qu'il a entendu dire à Ménage et aux autres, mais lui-même avait personnellement peu de valeur. On s'étonne de le voir choisir entre les leçons, approuver ou blâmer Guiet, et on doit croire que c'est l'importunité

qui lui a fait obtenir de Ménage les communications qu'il en a reçues. Marolles, né en Touraine, venu de bonne heure à Paris, fils d'un capitaine des Cent-Suisses, et, dès sa jeunesse, pourvu de bénéfices assez importants, a passé sa vie à rechercher la notoriété littéraire, soit par des poésies dont se moquèrent ses contemporains (Goujet, *Bibl. franç.*, t. XVIII, p. 93), soit par des traductions des auteurs anciens qu'il entassa les unes sur les autres. « Ce personnage a fait vœu de traduire tous les auteurs anciens, » écrivait Chapelain à Heinsius. « Son occupation unique fut de traduire ce si grand nombre d'écrits des anciens qu'il a si souvent fort maltraités » (Goujet, *Id., ibid.*, p. 98). Son Plaute, en effet, est un tissu de maladresses, d'erreurs de sens, de fautes de tout genre. Le principal mérite en est d'avoir été la première traduction du comique en français. Mais sa méthode n'était pas bonne. « J'ay composé, dit-il, cette traduction à mesure que la presse rouloit pour en faire l'édition : et il est certain que de vingt comédies de Plaute que je devois expliquer, je n'en avois que quatre devant moy, quand le libraire en entreprit les frais..... Je le diray donc franchement..... que je n'ay point mis plus de huit ou dix jours à chaque comédie, et qu'il y en a même quelques-unes que j'ai rendues en moins de temps. » Disposait-il en même temps le texte pour l'impression? On s'explique alors qu'il ne se soit pas toujours tiré de l'écriture « nette mais fort menue » de Guiet, et qu'il n'ait reproduit son texte qu'inexactement.

Nous avons, en effet, le manuscrit ou au moins une partie du manuscrit de Guiet. Il y a une vingtaine d'années, j'avais eu un moment entre les mains un volume que m'avait communiqué M. Naudet, et j'en ai dit quelques mots dans la *Lettre à M. Egger sur divers passages de l'Aulularia*. Depuis, j'ignorais ce qu'était devenu ce livre rendu à M. Naudet, et dont je n'avais guère pu me servir, vu la difficulté de se procurer l'édition de Michel de Marolles, dont les Bibliothèques publiques en France sont assez mal pourvues. Enfin, j'ai pu récemment faire l'acquisition du Plaute Guiet-Marolles, et ayant appris que M. Naudet avait fait un legs de livres à l'Institut, je me suis assuré que le Plaute s'y trouvait, et j'en ai obtenu communication.

L'exemplaire de Guiet est l'édition donnée par Gruter en 1621, celle que l'on appelle la troisième de Taubmann. Malheureusement, pour rendre l'ouvrage plus portatif, Guiet l'avait fait relier en deux volumes, et nous ne possédons que la première partie, qui se termine à la page 886 après l'argument du MERCATOR.

Le volume porte sur le feuillet de titre les marques suivantes : Q. 50, B. 4°. *Domus Prof. paris. S. Jesu.* Sous l'écusson du libraire, en capitales romaines d'une plume assez fine : FR. GVIETVS. S. A. (*Senator Andinus?*). Sur la feuille de garde qui fait face au titre, est écrite la note suivante : *Scatet hoc exemplar emendationibus ac notis*

Franc. Guieti (il y avait d'abord *Guyeti*). Puis, sur le revers intérieur de la reliure, une vignette collée après coup, avec des armoiries et l'indication suivante imprimée en italiques : *ex libris quas domui professæ Parisiensi* || *soc. Jesu testamento reliquit vir clarissim.* || *D. Ægidius Menagius* || *Patritius andegavensis vir inter litera*||*tos eruditissimus — anno* 1692. En haut de la page, le chiffre 1872. En bas, en caractères grossiers, LXX.VII. K. Tous les caractères se rapportent à la tradition ; le livre a appartenu à Guiet, puis à Ménage, enfin à la maison professe des Jésuites. Marolles l'avait donc rendu ; un détail que je citerai plus loin prouve que c'est le livre que Marolles a eu entre les mains.

Les marges, celles de droite et de gauche, comme celles d'en haut et d'en bas, sont couvertes d'une écriture très fine, qu'il faut quelquefois lire à la loupe, et elles contiennent des notes de tout genre, explications, critiques, rédigées en général en latin avec quelques mots de français çà et là. C'est de là que Marolles a tiré les observations dont il nous donne des lambeaux dans les Remarques qu'il insère à la fin de ses volumes. Le texte est l'imprimé de Gruter, souvent surchargé, raturé, gratté, remanié par Guiet. Plus d'une fois Guiet justifie en marge la leçon qu'il adopte. Les vers qu'il croit supposés sont barrés ou précédés du signe >. C'est ce texte que Marolles reproduit d'une façon assez fautive, prenant quelquefois celui de Gruter pour celui de Guiet, s'embrouillant dans les notes de l'auteur, et donnant un Guiet inexact. En particulier, il se trompe souvent dans la division du dialogue entre les différents personnages. Ainsi la scène IV de l'acte II de l'*Aulularia* est une erreur perpétuelle. Il passe des mots, il en ajoute à sa fantaisie ; il ponctue à sa manière. Dans son édition de l'*Aulularia*, p. 57, M. Götz met cette note : « Caupones patagiarii *conjungit Guyetus.* » C'est Marolles qui, réimprimant étourdiment le texte de Gruter, supprime la virgule. Elle est dans le texte, de la main de Guiet, avec cette note marginale barrée d'ailleurs, mais qui reste lisible : *An caupones qui vendunt patagia, indusia, etc., ñ. pl.* (non placet), et, à la page 206, il souligne certains mots de la note 35 et marque sa désapprobation de l'interprétation de Gruter. Enfin, trois feuillets de garde et le revers intérieur de la reliure, où est collée une feuille blanche, portent à la fin du volume une sorte de table détaillée, où, au moyen de renvois dans le corps du livre, Guiet donne un aperçu de ses opinions en prosodie, en métrique, en critique. Ces feuilles sont numérotées en pages portant les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6. Puis, la place n'ayant pas suffi, trois feuillets de garde au commencement font suite à cette table sous les nos 7, 8, 9, 10, 11, 12. Sans doute le second volume avait une table pareille, car, dans le cours de ses notes, Guiet renvoie quelquefois à la table du second volume aujourd'hui égaré. Les vues de Guiet en prosodie et en métrique ne semblent pas différer beaucoup de celles de son temps. Voyez les dissertations de Camerarius et de Jules-César

Scaliger qui terminent le volume de Taubmann-Gruter de 1621. Guiet admet un assez grand nombre de synizèses, d'abréviations, de suppressions de syllabes. Ainsi, suivant lui, certains mots, comme *quid*, ne comptent pas dans la mesure à certaines places. Il les marque dans son exemplaire d'une sorte d'apostrophe que Marolles, qui, sans doute, n'entendait rien à la versification de Plaute, n'a pas reproduite. Il indique aussi la quantité qu'il donne à certaines syllabes en les surmontant du signe ∪ ou -. Il ne semble pas admettre l'hiatus, et, pour l'éviter, il déplace les mots, en les numérotant dans son livre; il use beaucoup du *d* paragogique, qu'il ajoute à des formes comme *tu* et *da*, qui deviennent chez lui *tud* et *dad*. En métrique, il a une façon quelquefois assez singulière de scander les vers des *cantica*, qu'il appelle *mixti*, *senarii* ou *septenarii mixti*. Il indique, d'ailleurs, la forme que, suivant lui, prend le vers, en notant en marge les différents pieds qui le composent. J'en donnerai plus bas quelques spécimens.

En effet, le plus simple, pour bien représenter la différence qu'il y a entre l'exemplaire de Guiet et l'édition de Michel de Marolles, est, pour un morceau d'une certaine étendue, de rétablir et de compléter le vrai texte du savant, et j'ai choisi la *Cistellaria*, la plus courte des pièces de Plaute dans sa teneur actuelle. Il s'en prépare des éditions prochaines, et ainsi ceux qui les publieront, en s'autorisant de Guiet, pourront le faire avec plus de certitude qu'en se bornant au texte de Marolles. Dans la collation qui est ci-dessous, je suis l'ordre des pages et des scènes de Marolles, en complétant ou rectifiant ses indications, de façon que celui qui aura sous les yeux et Marolles et ces compléments ait en réalité en sa possession le vrai texte de Guiet. Je me suis efforcé de maintenir la teneur exacte du texte, même en observant l'inégalité de Guiet lorsqu'il s'agit des majuscules et des minuscules; c'est ce qui explique qu'après un point ou bien en tête d'une note on trouvera quelquefois des minuscules.

T. II, p. 49, dans l'indication latine des personnages, Marolles s'est contenté de reproduire ce qu'a donné Gruter. Guiet avait ajouté quelques annotations explicatives : Lena, *Gymnasii mater*. Melænis, lena, *Silenii pseudomater*. Alcesimarchus, adolescens, *Sicyonius*. Lampadio, servos, *Phanostratæ scil.* Phanostrata, uxor *Lemnii illius Silenii patris Demiph.* Demipho, senex, *Lemnius*, *Phanostratæ maritus*, *Silenii pater*. En haut de la page 430 de Gruter, Guiet avait ajouté *potest* τὸ Ἀλίσχη *ab* ἅλς, ἁλός, *derivari*.

P. 51. Après le titre de l'argument : *Senarii*.

V. 4. G. a corrigé *atque* en *et*, comme Bothe. Marolles s'est contenté de réimprimer ce qu'il y a dans Gruter. Note marginale : *speculatur quid ea fieret*.

V. 10. Note marginale justifiant la correction : τὸ *eam hic desideratur aut simile quid*.

Dans l'indication des personnages de la sc. I : Lena, *Gymnasii mater*.

Au-dessous de cette indication : *Scena varia est. Senarii misti* 39.

V. 1. Note marginale, renvoi à « crevi » : *judicavi.*

V. 3. *Aperustis* est une faute d'impression laissée par Marolles. Guiet n'a pas touché au texte de Gruter : *Aperuistis.*

P. 52. V. 4. Note marginale, renvoi à « ire habitum » : *habere.*

V. 5. Indication métrique marginale : *t. t. d. d. t. i.* (trochée, trochée, dactyle, dactyle, trochée, iambe). 1 3 2

V. 7. G. a numéroté ainsi les mots : *eo ego vos*, ce qui donne pour texte : *eo vos ego.* Marolles a simplement reproduit le texte de Gruter.

V. 9. G. a substitué *præmio* à *pretio* et laissé *facile est.* Note marginale : *versus τὸ præmio postulat.* Son texte est donc : *Pol istoc quidem nos præmio facile est.*

V. 10. Note marginale : .|. *frequentes et assiduas nos tibi facere* .|. *apud te, et utiles habere.*

V. 13. Note marginale : τὰ *a me additicia et rejicienda* v̄nr̄.

V. 15. Note marginale : *Scrib. f.* : *Quòd illi dixim qui secundo v. vectust, Tranquillo ventum gaudeo ecastor ad te: tranquillo* ἐλλειπτικῶς *pro tranquillo mari.*

V. 18. G. a écrit *discipula* et non *disciplina.* En effet, la note marginale suivante indique sa correction : *Scribo discipula cum plerisque vett. codd. testibus Lambino et Taubmanno. discipulam autem ministram ancillulam accipio pocillatricem.* Dans l'autre marge : *t. i. tr.* (tribraque) *s.i. s.* Il y a dans tout cela grattage et rature. Marolles n'a pas très bien compris, et il a gardé le texte de Gruter.

V. 19. Note marginale : *ibi* .|. *apud te.*

V. 20. Correction omise par Marolles : *dabant* au lieu de *dabat.* Note marginale : *Scrib. vr : dabant et infuscabant. Sub. ministri an ad disciplina referendum : familia, ministri disciplinati. v. codd. vett. et edd.*

V. 21. Correction omise par Marolles : *infuscabant.* En marge : *Ex nigro fuscum faciebat infusa aqua.*

Dans la marge inférieure avec un renvoi : *Infuscare est aqua diluere ; inde est apud Cic. infuscata amicitia* .|. *diluta, ex primo Politicor. Aristotelis* ὁδαρὴς φιλία. *Allusum est ad proverbium :* ἀπωλέσας τὸν οἶνον ἐγχέας ὕδωρ. *Idem Milite ; Nunc pelago metuo ne quid infuscaverit. Scal. in notis.*

V. 22. Note marginale en renvoi à *hiccine.* .|. *hoccine in loco ?* .|. *in convivio apud amicam decetne queri de vino ?*

V. 23. En marge renvoi à *quia colitis :* προκελ.

V. 24. En marge renvoi à *ordinem : merctrices scil. ordinem meretricium inter se benevolum esse. Scribo benevolentem cum Lambino ut ad ordinem referatur. V. C. V. et edd. recte Lamb. exposuit.*

V. 26. En marge : *i. t. i. s. tr. s.*

P. 53. V. 29. En marge : *t. i. d. s. tr. t.*

V. 31. En marge, renvoi à *suarum opum* : .|. *suæ opis, auxilii.*

V. 33. *Suique* avec le signe de la synizèse : *suique.*

V. 34. En marge : *d. s. t. t. t. i.* Dans l'autre marge, renvoi à *sibi :* .|. *cis.*

V. 35. En marge : *Ter. conveni quendam mei loci atque ordinis.* Renvoi à *abitum : hic abitum et aditum præterita passiva a verbis impersonalibus aditur et abitur vult Lamb.* .|. *abitum esse, aditum esse.*

V. 37. Guiet écrit : *Est; frigidam nobis subdole suffundunt. Est* est barré au v. précédent et reporté au v. 37. Guiet ajoute *nobis*. En marge : τὸ *aquam glossema est quod in quibusdam libris non reperitur. Metaphora a balneo. frigida autem suffunditur vel juvandi vel nocendi caussa. juvandi cum balneum nimis calefactum est, nocendi cum temperatum.*

V. 39. *Sŭas* avec le signe de la synizèse. En marge : *eunt depressum .|. deprimunt. Supra : qui magis mihi honorem potueris ire habitum.*

V. 40. En marge : *Octon. catal.* 21.

V. 41. Guiet a écrit : *ted ego hanc* et non *ted et ego*. En marge : *Scribo ted pro te. — An isthanc pro hanc? vide codd. vett. et edd. certe hancce vel istanc scribendum vr.*

V. 42. *conventitiis* est souligné. Il devait y avoir une note. G. s'est arrêté sans doute devant la difficulté du passage. *superba causa scrib. videtur ut liberali causa. superba causa, ut commercium habeat cum viris nobilibus, magnatibus. superba c. versus postulat.* Autre note, en marge : *ut commercia haberet cum nobilibus et conditionis suæ viro non nuberet.*

V. 44. En marge : *Scribo; nisi uti ned esurirem.* Marolles n'a pas tenu compte de la correction.

V. 45. Avec signe de brève, *ĕcastor*. En marge : *Prima in ecastor brevis hic et apud Ter. Andr. act.* III, *sc.* 2 : *Per ecastor scitus puer est natus Pamphilo. Hic versus autem sic corrigendus* v̄r *: hæc quidem ecastor quotidie nubit hodieque nupsit. V. codd. vett. et edd.* Dans l'autre marge : *d. s. i. i. d. i. i.*

V. 49. *sub. meæ fortunæ. Lamb.* Avec un renvoi à *pœnitet.*

Page 54. V. 50. En marge : *scrib. videtur : nunquam tud Hecale fies .i. nunquam anus fies.* τὸ *ætate alienum videtur. Vide codd. et edd. nunquam fies anus. sed semper tenera puella eris. recte sic Lamb. frustra blaterante contra Taubmanno et aliis.*

V. 52. *sine meo eris.* Renvoi en marge : προχ. — *Semper pro sæpe scrib. videtur.* τὸ *semper autem in sæpe mutatum propter* τὸ *semper versus præcedentis : semperque istam.*

V. 54. τὸ *verba gloss. est.* — Renvoi à *istæc* en marge : *sub. suspirasti, suspirium duxisti.*

V. 55. *Meus oculus,* προχ.

V. 56. *Vidi esse.* Marolles a omis le point. — *Cedo .|. dic. sic : da Tityre nobis. .|. dic. — abhorret .|. fugit. — obsecrō.*

V. 57. *petivit.* En marge : *ad alias seu ad spectatores conversa hoc dicit.*

V. 58. G. écrit : *Suspiritum* et *pallidula es.* En marge : *Lambin. Pallidula es pl.* (*placet*) *ita metro volente.*

V. 59. *quid velis.* En marge : *in qua re opus habeas opera nostra.*

V. 60. *obsecrō. exercitum imperare .|. angorem, dolorem. Nota phrasin : exercere .|. fatigare, vexare.* Après *imperare*, il y a un point. Marolles a mis une virgule.

V. 61. Le vers est barré. D'ailleurs, en marge : *Scrib.* v̄r *: male maceror ego.*

V. 62. *Septenarii reliqui. doleo ab animo, phrasis plena pro qua* ἐλλειπτικῶς *doleo animo.*

V. 64. Guiet écrit *Ibidem*, au lieu de *Indidem*. Marolles n'a pas fait la correction. *Scribend. ibidem unde. Cf. infra, p.* 447, *v.* 53 (c'est-à-dire acte II, sc. 1, 53, où il y a *ibĭdem*).

V. 65. *Scribo : quid ego faciam? G. In latebras abscondas pectoris penitissimi. cum Duza.*

V. 66. En marquant le v. du signe A, Guiet effaçait *m* de *tuam* et *stultitiam* et laissait *tua sola*, etc.

V. 67. *Cordolium est dolor cordis,* λύπη, *molestia, ægritudo, mæror.*

P. 55. V. 68. *d. a. a. tr. a. d. i. — quia scil. mulieres cor non habent virorum judicio.*

V. 69. Confusément écrit. Marolles n'a pas su lire. Il n'y a pas *hic,* mais *tamen hoc dolet. Hoc .i. e. hæc pars pectoris.* Note à la marge inférieure : *Hic versus sic rescribendus* v̄r : *Si cor est quod doleat, dolet hoc : si non est tamen hoc dolet. Si cor est mihi quod doloris capax sit hoc dolet nunc; si non est, tamen hæc pectoris pars sinistra, in qua cor esse* d̄r, *mihi dolet, vel sic : si non est tamen hoc .i. hoc pectus in quo cor esse perhibetur, mihi dolet.*

τὸ *hoc* δεικτικῶς .|. *pars illa pectoris in qua cor situm est, et hoc dicens manum in parte sinistra pectoris ponit. Si non est, sub. cor. An scrib. hic dolet. V. C. V.*

V. 70. *Ad spectatores.* — Au lieu de *occipere,* Guiet écrit : *hoc opere,* et en marge : *hoc opere amarum est. Hoc opere hic Acidalius legit pro occipere quæ conjectura pl. Hoc opere, pro adeo, tam, tantum, tantopere. Sic hoc noctu .|. nocte tam sera, hoc ætatis .|. ætate tanta, tam provecta. V. codd. vett. et edd.*

V. 71. Il n'y a pas d'apostrophe entre *m* et *ecastor.* Marolles a pris pour ce signe une virgule qui se trouve dans une note interlinéaire. C'est la preuve qu'il n'a eu entre les mains d'autre manuscrit que ce volume. *Scrib. hic omnino* v̄r *; Næ mecastor pro nam ecastor. Ex næ mecastor factum est nam ecastor ut habet Camerarius. Ista autem copulari solent; næ edepol, næ hercle, næ ecastor, næ mecastor et simil.* τὸ *nam ecastor seu namque ecastor hic locum nullum habent.*

V. 72. *Gustui dat,* dans le texte au lieu de *gustu.* En marge : *ad gustum, ut gustetur. tantum gustui pro gustu scrib. omnino* v̄r *ita postulante metri ratione.*

V. 74. Barré.

V. 77. *Spissum.* Renvoi en marge : *longum.*

V. 82. *enim* dans le texte est surmonté d'une apostrophe : *enim.*

V. 83. *suum.*

V. 84. *Hoc volo agatis .|. hoc volo attente audiatis.*

V. 87. *graviter .|. valde.*

P. 56. V. 90. *Virgo integra* d̄, *imminuta* ἡ διαπαρθενευθεῖσα . *imminuere aliquam castitate dixit Arnobius . imminutionem pro prima coitione Ausonius.*

V. 93. *Conspicillo consecutus est . quidam hic conspicilium legunt pro conspicillum ut et scriptum est in Onomastico : conspicilium* δίοπτρα *sed utrumque depravate ut* v̄r *: a speco, speri, spectus, spectrum, specula, speculum, specillum, conspicillum, etc. Conspicillo hic est visu, conspectu, conspectione. Alibi idem Plautus apud Non. in Medico : in conspicillo observabam .i. in loco unde me conspicere posset. Vide Non. in conspicillum. — Onomast. conspicilium* δίοπτρα, *sed scribendum* v̄r *conspicillum . vide notata ad calcem vol.* 2.

V. 94. *Sub. se .i. insinuavit se.*

V. 96. *Comment ie le meneroys ; metaphora a turbine . Tibull. agitatus verbere turben Quem tener assueta versat ab arte puer.*

V. 97. Guiet a barré *quid est* et l'indication du personnage de Silénium. Il a barré aussi l'indication du personnage de la *lena* au v. 98.

V. 98. *alias : assimulate, sed assimulare scribendum esse sequentia illa confirmant : nam si ames extempulo.*

extempulo ex extemplo factum ut Hercules ex Hercles, Æsculapius ex Ἀσκλήπιος *et simil.*

V. 99. *rĕi.* — Guiet finit ce vers par *at*, qu'il met dans la bouche de Silénium, et efface ce mot ainsi que l'indication du personnage au v. 100.

V. 100. *apŭd*, avec un signe qui marque l'abréviation de la dernière syllabe, malgré la position.

V. 101. *ĕi.*

V. 102. *Sua pro ejus.*

V. 103. *Hic versus sic rescribendus* $\overline{vr}$ *: Nam pater eum suus subegit; mater i. m. quid si : Nam pater em suus subegit — v. c. vctt. subegit .|. coegit.*

Suus pro ejus . v. supra. τὸ *cum ejus pater subegit nullo modo placet mihi nec Acidalio placuit quem vide.*

V. 104. *ĕam.*

V. 105. G. marque le vers du signe >; d'ailleurs, il efface *eum* et écrit *a matre* au lieu de *amori*. Enfin, il marque la première syllabe de *nihil* du signe de la synizèse. — Note marginale : τὸ *cum subauditur.* — Note raturée ensuite : *Vulgo nihil amare injurium est. Ex qua lectione una litterula addita feliciter a Germano quodam effectum nihil a matre injurium est. pl. vide Taubm.*

V. 106. *hanc. Gymnasium scil.* τὸ *amabo hic est* ἀντιβολῶς *precor, obsecro, quæso. Inde est* τὸ *amabo interjectio.*

V. 107. *Sic apud Ter. solus Sannio servat domi.*

P. 57. V. 108. *Scribo dabit.* (Et, en effet, *s* est changé en *t* dans le corps du texte) *dare damnum ut dare malum* $\overline{dr}$.

V. 109. *facis.* La dernière syllabe marquée du signe qui indique que *s* ne compte pas.

V. 111. *inclamare .|. increpare.* τὸ *eum facile subauditur gl. est.* τὸ *med. est in vet. Cam. cod.*

V. 112. Renvoi marginal à *tranquille : sub. agas. Quòd.* Guiet croyait sans doute à la disparition ou à l'élision de certaines syllabes de ce genre dans la mesure. Le vers se scande d'ailleurs sans peine : *quod illī.*

V. 114. *ire.* En marge : *ad matrem.*

V. 117. *Amĭculum.* La seconde syllabe a été marquée d'une brève par Guiet dans le corps du texte. Note marginale : *Amiculum .|. togam, amictum,* ἐπένδυμα. *Cic. Alcibiades amicæ amictus amiculo. — trahor sub. amore Alcesimarchi.*

V. 119. Guiet a fait commencer les paroles de la *Lena* à *ecastor mihi;* elles se terminent avec *abi intro.*

V. 120. *visa amare. Sub. Silenium.*

A la p. 435 de l'édition de Gruter, à côté de la note 21, Guiet met, en marge des mots *Gymnasium conquestam,* « Gruter hic desipit. »

A la p. 437, note 60, il met en marge du second vers d'Afranius : *Scribo; qui a med est.*

P. 58. Actus I, sc. II. *Senarii omnes.*

V. 1. *mihi.* Signe de la synizèse.

V. 3. *Hos novem versus turbatos sic ordini suo restituit Scaliger in notis. pl.* En effet, il numérote les vers d'une façon dont Marolles n'a pas tenu compte, à partir du v. 3 : 1, 6-7-8, 2-3-4-5, 9.

V. 5, qui porte le chiffre 7. τὸ *puellam hic dissyllabum. Sed pueram scrib.* v̄r *: Varro apud Non. Properate pueræ quas sinit ætatula vivere, ludere, Esse, amare et Veneris tenere bigas. Idem, ibid. : in privatis domibus pueri liberi et pueræ ministrabant.*

V. 7, qui porte le chiffre 2. *onusta .|. satura, saburrata. Metaphora a navibus onerariis.*

V. 8, qui porte le chiffre 3. *Quiaque adeo.* προκ.

V. 9, qui porte le chiffre 4. *Mage* écrit par G. au lieu de *magis* admis par Marolles. A la fin du v., G. ajoute *et,* de façon que le vers a cette forme :

Mage libera uti lingua conlibitum est mihi; et

V. 10, qui porte le chiffre 5. *Lamb. et Camer. : quo tacito usus est. Gruterus ex libb. vett. lectionem tuetur quam Mediol.* n̄v *agnoscit.*

V. 14. δειχτικῶς. *monstrat enim ædes ejus.*

V. 15. En marge : *an fecerat.* C'est une variante à *fecerit.*

V. 17. En marge : τὸ *quod hic pro quo* παραγωγῇ τοῦ *d. .|. ut. — quo sibi supponeret .|. ut sibi supponeret.* τὸ *d autem adjunctum est ob sequentem vocalem.* τὸ *ea autem in eapse* συναιρέσει *in unam syll. contrahitur. Sed* τὸ *quo fortasse corripitur ut modo, quomodo, illico, et c. adverbia.*

V. 18. *mihi,* avec le signe de la synizèse.

V. 21. G. met un tréma sur la première lettre de *eamdem* pour bien marquer qu'il n'admet pas la synizèse. En marge : τὸ *puellam additicium est et ex præcedenti versu repetitum, cujus in versū recipiendi causa* τὸ *qualem in quam mutatum fuit. qualem a me acceperat, talem supposuit.*

V. 22. *Item ut aliæ,* προκ. Renvoi à *item etc. : .|. quemadmodum aliæ pariunt etc. ut eæ quæ revera pariunt et pariendi causa nubunt, malum accersentes sibi .|. partus dolores. Male Lambinus et alii qui de meretricum abortiendi consuetudine accipiunt.*

V. 24. *amatorem.* Renvoi en marge : *ex cujus concubitu se peperisse prædicabat, cui scilicet facile partum supponeret.* — G. a marqué *aiebat* du signe de la synizèse : *aiẽbat.*

P. 59. V. 25. *ejus rei .|. amatoris peregrini illius causa.* Note avec renvoi à la marge supérieure : *hic versus mihi suspectus fuit : sed* ἐπίχω.

V. 27. *vos .|. qui scil. ex me auditis, audivistis.*

Act. I, sc. III. *Senarii omnes.*

Hæc scena supposititia videtur.

Hic prologus Plauti utrum sit dubitari potest : nihil enim dicit quod scena præcedenti a Lena tactum non sit, prætereā loco alieno hic positus est, quare et alienus esse nec Plautinus videtur, nec miretur quisquam additum fuisse Prologum huic Comœdiæ, cum et Casinæ idem acciderit; qui quidem Casinæ prologus isto melior videtur.

V. 2. *Sati' vix.* Marolles a négligé l'apostrophe mise par G. — *Deo* a le signe de la synizèse *dẽo.*

V. 5. G. a écrit *dicturùs deus.*

V. 7. *perputem* .|. *ampliter et plene narrem. a putandis rationibus metaphora. male Lambinus exposuit : amputatis et omissis supervacaneis, plane exponam. perputare est plene et ampliter putare* .|. *pernumerare.*

V. 8. G. a écrit *fuerunt* et non *fuere.* En marge : *fuĕrunt pen. correpta ut tulerunt, steterunt et simil.*

V. 11. G. a transposé les mots et admis : *violentus, vinolentus.*

V. 12. *malam rem* .|. *crucem, pœnam ex lege.*

V. 13. *Lamb. reperit. pl. — qui pedibus Lemnum perfugere potuit? hoc ridiculum est nec Plautinum certe.*

V. 15. Marolles a mal compté, c'est le v. 14. *At* est une addition de Marolles et non de G.

V. 15. *hic* .|. *Sicyone.*

V. 16. *Nescit sub. puella. — malim : reus ejus f., sed fortasse sic scribendum : Quoniamque reus facti hujus.*

V. 17. *sŭi consilii,* avec les signes de la synizèse. — *participat* .|. *participem facit.*

P. 60. V. 18. *eĭ,* avec le signe de la synizèse.

V. 19. *hæc, meretrix scil.* δειχτιχῶς. *Ostendit enim digito domum ejus.*

V. 20. *Vide codd. vett.*

V. 27. *obiit,* avec le signe de la synizèse. *morigera* .|. *in eo scil. quod mortua est. Nota sunt maritorum vota in comœdiis uxorum mortem optantium.*

V. 32. Guiet a écrit *ejus se ex injuria.*

V. 36. *eĭ reĭ,* avec les signes de la synizèse.

V. 41. G. a écrit *expungatur,* mais il a mis en marge la glose *deleatur,* que Marolles a prise pour une correction.

P. 61. V. 47. *Pater adolescenti,* προχ.

V. 48. *Mater. Scil. Silenii. — eám* avec le signe de la synizèse.

V. 53. *perdŭelles,* avec le signe de la synizèse.

Act. II, sc. 1. *octonarii trochaici* 10.

V. 1. *d. s. t. tr. s. a. s. s.*

V. 2. *d. s. s. s.* προχ. *s. i. s.*

V. 3. *s. a. a. d. d. d. d. a. — Hujus versus plus quam dimidium legitur supra p.* 377, *v.* 8 (Casina, II, 3, 8).

V. 3-4. *Hi duo octonarii tribrachum in fine habent.*

V. 4. *amoris,* avec le signe que *s* ne fait pas position. — *s. tr. a. d. t. a. a. a.* G. a écrit à la fin du v. *misere.*

P. 62. V. 9. G. a mis un tréma sur *dissŭadet* et *dissŭasit.*

V. 10. *Sub. amor. Hæc pendent e superioribus : versor in amoris rota misere. Hinc videri potest superiores quatuor versus, obelo notatos, alienos esse et subditos. Hæc enim apte, illis demptis, superioribus cohærent.*

V. 11. G. a écrit : *maternis moribus. — Maritumis moribus* .|. *sævis, inconstantibus. An scribend. : Maternis moribŭs, m. e.? V. codd. vett. et edd. Frangit* .|. *agit. Sic jure experiri dicitur. Frangit amentem. Scribendum : frangit amen-Tem animum, etc. Sic inferius act. III, sc.* 1, *in septenario vox « tenentem » in fine versus dividitur, et pars posterior in sequentis versus caput rejicitur, p.* 456, *v.* 11.

V. 12. *eŏ* avec le signe de la synizèse.

V. 14. *s. d. d. a. a. t. tr. t.*

V. 15. τροχ. δίμετρον ὁρίζον *sed susp.*

V. 16. *Septenarii reliqui. Eŏ facetu's* et non *facetu'st*, comme a mis Marolles.

Μίμησις. — *Eo facetu's? An lætus, superbus, exultans (plaisant).* Cette parenthèse est de G. *Lemnia. Hoc dicitur quia gens illa hoc tempore pessima accipiebatur rusticitatis et infacetiæ vitio.*

V. 17. *factione* .|. *opulentia, divitiis, potentia.*

V. 19. *neque enim perjuræ sumus, ut tu erga filiam meam.* — Guiet a écrit *quisquam* et non *quicquam.*

V. 20. G. a écrit *sci* et non *scies.* — *ob jusjurandum violatum scil. Scrib. videtur : « sci » imper. modo. Sic apud Ter. quod scis nesci vel ne sci vide locum pag.* 77 (sans doute de son Térence). — τὰ *scies et scias, utrumque enim scriptum, non contrahuntur in unam syll.*

V. 21. G. a écrit : *tibi velim contingere*, et non *velim tibi.*

V. 22. G. a écrit *despondit* omis par Marolles.

V. 24. *perjurus enim ero si filiam tuam uxorem non duxero cui fidem meam jurejurando obstrinxi.*

V. 25. *mĕamque*, avec le signe de la synizèse.

V. 26. *Abi quærere.* Renvoi : *pro abi quæsitum.* — *subsidii* .|. *firmitatis, fidei.*

V. 27. *tesseram.* Renvoi : *hospitalem scil.*

V. 28. G. a écrit *periclum* et non *periculum.*

V. 29. *inter novam* .|. *in re nova.* Renvoi : *verbum* .|. *proverbium.*

V. 30. G. met un tréma sur *reliqüum.*

V. 31. G. a écrit *es jam mihi illam*, et en marge : τὸ *jam hic desiderari videtur. — responsas tibi scribendum, me non remissuram illam tibi.*

V. 33. G. a écrit *istuc* et non *istic. — commentor* .|. *aliud ago, aliud animo voluto, aliud ago, aliud cogito, « ie resve. »*

V. 34. *t. a. d. t.*

V. 35. *Liber Langianus; hem! quid agam? Apud Gulielm.* τὸ *nunc aut similis particula* δίχρονος *desideratur.*

V. 36. *dĕæque*, avec le signe de la synizèse. — *Sub. iuvent.*

V. 37. *Jovis*, avec le signe qui marque que *s* ne fait pas position. — *immo soror et conjux Jovis.*

V. 39. τὸ *med hic magis placet, et versus numerosior* $\overline{\text{vr}}$.

V. 41. G. écrit ainsi : *Te, Melænis, propter, isthæc pecco.*

V. 43. *enĭm* avec le signe de la synizèse. — G. n'a indiqué par aucun signe qu'il croyait le v. interpolé.

V. 45. *mĕam* avec le signe de la synizèse.

V. 47. *An sic : faxint ego ne vivus ut dem.* Τὸ *ut hnt libri duo teste Taubmanno.*

V. 48. *Natam hic pro « filiam » reponendum qui error synonymorum pro synonymis suppositorum frequens est. In veteri poeta apud Cic. e diverso* τὸ *natus pro « filius » suppositum : Mater te appello quæ curam somno suspenso levas Neque te miseret. Surge et sepeli filium prius quam feræ Volucresque, etc. Vulgo apud Cic. leg. sepeli natum, versus detrimento.*

P. 64. v. 49. G. a écrit *cum primo luci.*

V. 53. G. a écrit *iblĭdem* avec le signe de la brève.

V. 57. *An scribend. : non licet agere, operam perdam quam carebo filia.* ἔλλειψις .|. *operam perdam potius quam carebo filia. Quid si* τὸ *agere post* τὸ *licet subauditur* .|. *non licet pauperi cum divite agere. mirum certe videtur neminem ex tot interpretibus hanc* ἔλλειψιν *animadvertisse.*

V. 58. G. a écrit *huc* et non *hic*, qui est la leçon de Taubmann, que Marolles semble avoir eue sous les yeux. G. ajoute *et* à la fin de ce vers et le supprime au commencement du vers suivant.

Act. II, sc. II. *Senarii omnes.*

V. 1. G. a écrit *labore* et non *clamore*. En marge : *cum labore, laboriose.*

V. 4. *quid boni* .|. *quantum boni. Ter. O Di, boni quid porto.*

V. 5. Τὸ *admovi genuina lectio est, quam versus ratio exigit.* — G. a écrit *illi* et non *illic.*

V. 6. *Sic distinguendum* v̄r̄ *: quot admovi fabricas in quæstione? Vix exsculpsi ut diceret;* .|. *ut rem aperiret; rei veritatem fateretur, tandem vix exsculpsi. Fabricas* .|. *machinas.*

V. 7. *Quia* .|. *eo quod.*

P. 65. Act. II, sc. III. *Phanostrata, uxor Lemnii Silenii patris.*

Senarii omnes.

V. 1. *Ter. imitatus est. Eunucho : audire vocem visa sum modo militis.*

V. 2. *mĕi* avec le signe de la synizèse.

V. 3. *quod* .|. *ob quod, propter quod.*

V. 7. *ĕi* avec le signe de la synizèse.

V. 8. *sustollere* .|. *tollere, a sustollo, sustuli.*

V. 9. G. a écrit *jam horret corpus.* En marge : *Extimuit. Hæc servi verba esse videntur continuantis de lena quæ puellam sustulerat.* — G. a gratté le point d'interrogation après *illa.* — *hic Melænis Silenii* ψευδομήτηρ, *exauditis ex occulto quæ dicta sunt a Lampadisco de puella ab hippodromo sublata, sui facinoris conscia horrore perfunditur et trepidat. Lamb.*

V. 10. G. n'a pas écrit le premier *mihi;* il marque la quantité sur *hippodrŏmo;* il élide vraisemblablement le second *mihi* et écrit *afferri parvulam. Sub. herilem filiam, ad verba enim Lampadisci respexit.* — G. en marge : *ad spect.* Il y a un point après *parvulam.*

V. 14. 15. *de his duobus versibus consulendi vett. codd. et edd. omnes. Sic autem fortasse rescribendi :*

Pergo, puellam his aggredior; isthæc anus
Tuam se matrem ne se deseras vocat.

G. a formellement écrit *deseras,* et non *deserat* comme Marolles.

V. 16. *tibĭ* avec le signe de la brève.

V. 18. G. a écrit *et revoco* et non *voco.*

P. 66, v. 19. *tibĭ* avec le signe de la brève.

V. 20. *Scribo isthic pro hic.*|. *in domo verorum parentum. hoc autem* δεικτικῶς; *manu enim ædes monstrat. sic infra v. 55. quis isthic habitat. Hetrusco : Lydio exponunt ex Herodoto qui docet Lydorum filias, a quibus Tusci seu Tyrrheni oriundi, quæstu dotem sibi comparare solitas.*

quidam hic allusum volunt ad Lydios musicos modos. Τὸ *modo more hic*

Lamb. exponit. pl. An Hetrusco modo non displicet. V. C. Vett. Hetrusco modo et more. Ter.: Sine me meo interea vivere modo. Vide locum. Horatius ἐκ παραλλήλου *posuit morem et modum : ego apis matinæ more modoque grata carpentis thyma.*

V. 23. G. écrit *sed*. Le signe doit signifier que le mot ne compte pas dans la mesure. G. ne savait pas scander *sĕd ŭt sit.*

V. 24. *suadela*, avec le signe de la synizèse. — *ad me* .|. *ad sententiam meam.*

V. 28. *amicæ* .|. *Melænidi scil.*

V. 29. *Scribo et colloco : dedi, educaret filiola quæ pro sua.*

V. 34. G. le met dans la bouche de Melænis. Et en tête le signe *ME*. Il écrit *interii* avec le signe de la synizèse, et n'a pas *peri* que Marolles ajoute. En marge : *Scribo : meum elocutus nomen est hic; interii. — hic* .|. οὗτος.

V. 37. *obsipat. sub. mihi.*

V. 38. *eo* avec le signe de la synizèse.

V. 39. G. a rayé *hercle*, ajouté par Marolles. En marge : *Lamb. ht : agis nugas? periisti ni hercle hoc edisseris. Ego scribo et colloco; nugas agis, periisti ni hoc edisseris.*

V. 40. *Instare. sub. cœpi. Adjurat pro adjuravit posteriore prod.*

V. 41. G. a écrit : *at eam non missam.* En marge : *Ita Lamb., at eam n̄. missam o.*

V. 42. G. a écrit *aibat* avec le signe de la synizèse. — *Servatur* ?!. *custoditur, sub custodia nostra est.*

V. 43. *Suam* avec le signe de la synizèse.

P. 67, v. 45. *Et sciŏ.*

V. 46. *meas. Ita Lamb. ad verbum.*

V. 48. *tuas. jŭbĕ. Si veniet* .|. *quum venerit.*

V. 49. *mihi.* En marge : *ne quærendus sit mihi.*

V. 50. G. a écrit *ad anum rursum.* — *Nota Lampadio pro lampadiscus. sic alibi Tranius et Tranio.*

V. 51. .|. *reddam perfectum.*

V. 52. *Dĕos, eosdem.* — *Deos spero* ἐλλειπτικῶς *pro deos adjutores spero. Supra, Casina : Diis sum fretus, deos speravimus. Posset et scribi : Dĕosque teque sperod. LA. eosdem ego. — Scribo : tute pro uti. Ex tute factum est ute primum et post uti.* Il y a, en effet, dans le texte *tute abeas.*

V. 54. *negotii.*

V. 60. *An scrib. : Ex non uxore gnatam uxoris filiam* .|. *ex nondum uxore natam uxoris filiam. V. C. V. et edd.*

V. 63. *hŭis* (pour *hujus*). *ăibas.* .|. *Phanostratæ quæ antea locuta est.*

V. 65. *conteris* .|. *fatigas, obtundis.*

V. 66. *tŭa.*

P. 68, v. 67. *Medioxumam* .|. *mediam.*

V. 69. G. a écrit *alia diem obiit* et non *ea uxor.*

V. 70. *confragosum* .|. *asperum et impeditum, non planum, non expeditum.*

V. 71. G. a écrit *Prior posterior siet et posterior prior.*

V. 73. *Prius gravida* προκ.

V. 74. *projici* .|. *exponi, unde projectitius.*

V. 75. G. a écrit : *Ego eam projeci.*

V. 76. *Scribo : ego inspectavi, herus hanc mĕus duxit postibi.*

V. 78. *Eăm. Cam. et Lamb. legunt : quid nunc supina sic jam cælum c. Ego scribo : quid nunc supina sic tu cælum conspicis?* Τὸ *jam hic non placet.*

V. 79. *iam. sub. te .|. non sum moræ tibi quominus negotium tuum persequaris.*

V. 81. *amitteres. sub. me.*

V. 85. *illæc. mater Gymnasii lena.*

V. 86. *Scribo : redduco ut reddo.*

Act. III. *Septenarii omnes.*

P. 69, v. 3. G. a écrit : *carebod, animum* et non *meum animum.*

V. 4. G. a écrit : *Illud ut quod in tuam rem.*

V. 5. *Quiscum scrib.* v̄r *seu quicum potius.*

V. 7. G. a écrit : *accipe* et non *recipe.*

V. 9. G. a écrit : *recipe,* et en marge : *Camerarii cod. recipe.*

V. 10. *Hic Plautus doctorum judicio graviter peccavit in Comœdiæ leges.* G. a écrit *periimus* et non *perimus.* Il rejette au v. 11 les mots : *quid tibi.*

V. 11. *Syllaba posterior* τοῦ *tenentem in sequentem versum rejicitur. Sic supra p. 446* τὸ *amentem in fine octonarii trochaici dividitur, et in sequentis caput rejicitur.* Voyez p. 62, v. 11. Ici les mots *ferrum manu* ont été ajoutés par Marolles, d'après Taubmann. Il faut lire : *ferrum tenen-Tem.*

V. 12. *remorare .|. an moraris? an cunctaris. Se ipsum increpans Alcesimarchus hoc dicit. remorare .|. remoraris, pers. 2 præs. ind. modi.*

V. 13. *salubrior .|.* ὑγιεινοτέρα, σωτηριωτέρα.

V. 15. *Scrib.* v̄r : *Hau! voluistin isthuc scævum facere. Ms. frising. apud Taubm. ht scævum. pl. V. C. Vett. et edd. an scrib. : ah! voluistin.*

V. 16. Guiet a écrit ainsi : *Mortuus tibi sum hanc ut habeo certum est non amittere. ubi,* et le v. 18, qui fait suite à celui-ci, commence par *Estis.* Le v. 17 est barré.

V. 19. *t. t. a. s. t. tr. t.*

P. 70, v. 21. *Eădem.* Au-dessus de *facere,* il écrit *faciam,* et, en marge : *an faciam.*

Act. IV, sc. 1. *Septenarii omnes.*

V. 1. *excruciabilem .|. cruciatu digniorem.*

V. 2. *infitietur neget active.* τὸ *ne hic* παρέλκει *ut infra pag. 460 quamne in manibus tenui atque decepi v. 6. — quæ neget, quæ dudum fassa est.*

V. 3. *Sĕd, quĭd.* Signe que ces mots, selon G. ne comptent pas dans la mesure. Le vers se scande, du reste, sans peine : *sĕd ĕccam hĕrām, quĭd hŏc ĕst.*

V. 5. *faciundum est puerile officium .|. faciendum est quod pueri meritorii faciunt pædiconibus morigerantes .|. inclinandum est mihi corpus cistulæ tollendæ causa.* τὸ *conquiniscere ad cistulam proverbiale fuisse videtur de pueris morigerantibus, usurpari et inde solitum conquinisco et ocquinisco. Vide Non. Marc. p. 845 et p. 846 ed. Merceri.*

V. 6. *ab nobis .|.* de chez nous. *ab nobis domo. .|. ab nobis a domo.* τὸ *ab nobis domi non pl.*

V. 7. *ab ostio .|. prope ostium. Sic Mercat. act. II, sc. 4, v. 7. omnia ego isthæc auscultavi ab ostio. State a partibus .|. in partibus, cum partibus nostris, « dab jou » mecum Vascones .|. a me. item vid. notata p. 422, ad Cas. v. 10.*

V. 12. *dẽos.*

V. 13. *quicum scrib.* $\overline{vr}$ *et ita versus postulat vel quiscum. sed* τὸ *quicum magis pl. V. codd. vett. et edd. omnes.*

V. 16. *cassa .|.* κενά, μάταια. *Gl. Phil. Cassus,* κενός. *Cassum,* κενόν, μάταιον. *frustra sunt qui hac de lectione dubitant. Vide codd. vett. et edd.*

V. 17. *hanc .|. cistulam scil.*

P. 71. Act. IV, sc. II. *Scena varia est.*

Senarii misti 45.

V. 1. G. l'écrit ainsi : *Disperii nisi quid mihi nunc dii dant opis. d. t. i. s. s. i.* Il scande *mihi* comme *mi* et *dii* comme *di.*

V. 2. G. écrit ce vers : *Neque infelix habeo unde auxilium expetam. i. s. a. t. i. i. Duo priores isti versus mire interpolati sunt. posteriori vocem infelix quæ exciderat restitui. priores* 2 *senarii in iambum desinunt.*

V. 3. *petulantia .|. levitas, incogitantia. tr. a. tr. tr. d. i.*

V. 6. τὸ *ne hic* παρέλκει *ut apud Horat. quine putetis et supra p.* 458, *v.* 2 (act. IV, sc. I, v. 2) : *Nullam ego me vidisse credo magis anum excruciabilem quam illæc est, quæ dudum fassa est mihi, quæne inficias eat. Sic enim distinguitur sine interrogatione.*

V. 7. *nesciõ.*

V. 9. Τὸ *mi hic plur. num. a mius pro meus unde italicum mio. a sing. mie, mi, ut ab Antonie, Antoni; a mii plur. mi, mi homines, etc.*

V. 10. G. a écrit *quisve* et non *quisque.*

V. 11. *hac an illac.* Renvoi en marge : *hic illic. Vide notata ad Horatium et Lucanum. Institerit* τριβραχίτης. *Ab insto vel insisto. utrumque enim* $\overline{vr}$ *instare viam iter et insistere viam iter.*

V. 12. G. a écrit : *non sum inscitior,* et en marge : *inscitior pro inscita, ut Lambini codd.* τὸ *non hic pro nonne positum interrogative : nonne sum inscitior.* A la marge supérienre, renvoi : *Camer. scitior, an* εἰρωνικῶς *pro inscita ?*

V. 13. *lubentes .|. gaudent, delectantur. Nota phrasin.*

V. 14. G. a écrit *vestigia hic.*

V. 15. *s. s. d. s. t. i.*

V. 16. *jaceret .|. jacere debuit. quid dico, hic jaceret ? periit opinor. periit* προκ.

P. 72, v. 17. *infelicem. infelix et scelestus hic* συνώνυμα.

V. 18. *Nulla est .|. perdita est, periit. Nusquam sum .|. perdita sum, perii.*

V. 19. *s. t. i. s. t. t.*

V. 20. *i. d. t. s. t. i.*

intus .|. in pectore. foris .|. verbera metuo.

V. 21. *Utrõbique. illo. sub. metu. Gulielm. hillo, sed inepte, ut* $\overline{vr}$.

V. 22. G. a écrit *quisque* et non *quisquis.* Et en marge : *quisque .|. quicumque est.*

V. 23. *usust pro usui scrib.* $\overline{vr}$, *et ita versus postulat.* τὸ *illa* (ce mot est dans le texte de Taubmann) *superfluum est et rejiciendum* $\overline{vr}$. *versui enim obest. sic tamen ferri posset. Quæ neque illa ĕi quicquam usui est : mihi esse potest.*

V. 24. *secius .|. deterius negligentiusque.* τὸ *ego deest.*

V. 25. *hic Halisca se ipsam hortatur.*

V. 26. *augura .|. contemplare oculis, collustra oculis augurum more.* τὸ *tibi*

(ce mot termine le vers dans Taubmann) *additicium et delendum, nec a Cam. et Lambin. agnoscitur.*

V. 27. *quis* .|. *quæ.*

V. 28. *apparet. sub. eam esse. s. i. t. a. a. t.*

V. 30. G. a rayé *in pulvere.* Le vers commence à *perscquar.*

V. 31. G. a écrit *turba* et en note *turba* .|. *turbatio;* τὸ *turbo hic locum non habet. Mĕis. t. i. s. a. a. t.*

V. 32. *Iit scribo pro iniit. Hic* est renvoyé au vers suivant. *a. a. a. s. s. i.*

V. 33. *Concilium* .|. *congressus plurium. qui, sic Lamb. dŭos.*

V. 34. *singulum* .|. *hominem non vestigium quod ex seqq. arguitur.* — *videŏ. s. t. t. tr. i. tr.*

V. 35. *Scrib.* $\overline{vr}$ *contemplator. V. C. V.*

V. 36. Guiet n'admet pas *quidem. Scrib. f.* : *actum rem agŏ, o! periit, periit mĕum corium cum cistella. pl.* τὸ *o! periit, periit.*

V. 37. *mane* .|. *audi. Terentianum lex. et Donatus.*

P. 73, v. 39. *Bona femina* .|. *univira, matrona.*

V. 42. *Revertor. sub. foras ut sciam quid me velit.*

τὰ *hic, et, in, interpretamenta delenda. Gerere autem hic pro quærere scrib.* $\overline{vr}$. G. a écrit *ecquem* et non *ecquam.*

V. 43. G. a effacé *ego.*

V. 44. *s. i. t. a. t. t.*

V. 45. *nostra est* .|. *ex eis est quarum opera opus habemus.*

V. 46. *Octonarii catalectici hipponactei.* Guiet a effacé *cistellam. quin op. damus* .|. *quin eam audimus.*

V. 48. *Jussit. sub. id* .|. *id qui Silenium suos parentes,* etc.

V. 49. *mĕæ.*

V. 50. *ĕi.*

V. 51. *oportet* .|. *necesse est.*

V. 52. *eăm, sŭæ.* — *quis, V. codd. vett.*

V. 53. *agis malim et fort. sic scrib. alias enim res gerere pro alias res agere, legere non memini et fort. latinum non est.* τὸ *geris pro agis suppositum fuisse videtur propter id quod sequitur istuc ago.*

V. 55. Τὸ *huic suspectum. Vide codd. vett. et editt.*

V. 57. Τὸ *hic desiderari hic* $\overline{vr}$.

P. 74, v. 59. *mea mulier,* προχ. *quædam* .|. *cistella. infra : cistella mihi evolavit. aufŭgit, nesciŏ.*

V. 60. Τὸ *alienum refertur ad verba Phanostratæ illa : quid id? quid idnam est* .|. *non nobis sed Phanostratæ et Silenio alienæ familiæ feminis, non nostræ. aliter Lamb. sed non placet ejus expositio quam Taubm. usurpavit dissimulato authore ut alia infinita.*

V. 63. *Catoni est convolvulus, de re rustic. cap.* 95. *Scribo cum Lamb. quæ in pampini folio intorta implicat se ut ad bestiam referatur.*

V. 64. G. a écrit *sibid,* et en marge *sibid,* ἑαυτῇ. Il a effacé *hic.*

V. 67. *venalium* .|. *mancipiorum.* — *una* .|. μιᾷ, μόνῃ.

V. 68. *si dicat* .|. *ut pote callida et dissimulatrix, ut dixit prius.*

V. 69. *una in plural. ut litteræ unæ.*

V. 70. *gratim, gratis, grates in plur., gratim vel gratem in accus. Scrib. hic vr. Plautus, Sticho, act. III, sc.* 1, *Neptuno grates habeo et tempestatibus.*

V. 71. *illa quædam .|. ego.*

P. 75, v. 74. *Scrib. fort. gratuitust pro gratuitus est. V. C. vett. et edd.*

V. 75. G. n'a pas écrit *prodimus.* — *Tibi nunc confitemur. Verba ista Lampadionis sunt, et eis Lampadionis nomen præfigendum. cum enim hic Haliscæ respondere noluisset, ut se in nulla opera gratuitum esse diceret, Phanostrata imperat ei ut loquelam suam ancillæ commodet, cui morem gerens Lampadio statim ad Haliscæ quæsitum respondet : tibi nunc confitemur cistellam habere.*

V. 79. *Illiùs.* — *Quis .|. quæ. i. s. i. i. tr. i. a.*

V. 80. *hæc .|. crepundia, scil. ariolare .|. divinas recte.*

V. 81. *Senarii.*

V. 86. *gestitavit. crepundia sub.*

V. 87. *mei.* — Après ce vers G. écrit deux vers des fragments :

LA. Ego hanc si detur adhinnire equulam possiem,
Ita mustulentus æstus nares attigit.

Ili duo versus in quibusdam libris reperiuntur sed prior depravatissimus. Hunc habet Prisc. lib. 3 sub finem.

jam Silenium odoror, et ad eam, si liceat, tanquam equus equulam adhinnire possim. Si detur, si permittatur. Si liceat potest et sine τὸ jam prior versus sic concinnari :

Ego hanc, si detur, adhinnire equulam possiem.
Vide codd. vett. et edd. vel sic :
Isthanc, si detur, adhinnire equulam possim ego.

V. 88. Guiet a effacé : *LA. Næ.* — *Obloquere. ex his Phanostratæ verbis colligendum Lampadionem obloquutum esse ac proinde versiculos 2 præcedenti paginæ subscriptos Plauti genuinos esse. porro .|. ultra, præterea.*

V. 90. *Τὸ attulit hic non placet. scrib.* $\overline{vr}$ *: arguit.*

V. 91. *meam. sub. cistellam.*

V. 92. G. écrit : *At pol suas hæ nactæ,* et il barre *sunt.* — *hæ ad spect. τὸ sunt subauditur. tertiam : puellam scil. quam ducam.*

V. 93. *tenere .|. continere, tacere, celare.*

P. 76, v. 95. *merenti. sub. mihi quæ tibi filiam indicavi.*

V. 101. *sèd.*

V. 102. *Quid fit .|. quid faciendum est.*

V. 104. G. a écrit : *Da isti cistellam et intro.* En marge : *isti .|. Haliscæ.* — *istæc .|. Haliscæ.*

Act. V, v. 1. *Quid, negotii. quòd.*

V. 4. *Τὸ et enim hic locum habere non* $\overline{vr}$. *At enim placet magis ut Douza conjiciebat.*

V. 6. *affinem .|. generum.*

V. 8. *prævorti. Nota phrasin.*

DE ISOCRATIS PAPYRO MASSILIENSI

(ISOCR. OR. II AD NICOCLEM)

Paragr. 1-30.

Massiliense suburbanum est Borely : id museum habet, cuius maxima pars est thesaurus rerum antiquarum, quas Clot-Bey (1), medicorum olim ordinis, annis multis, quos in Aegypto degit, collegerat, emptione ab illius urbis magistratu anno 1861 adquisitus. Cimelia ea enumerat catalogus (2) eodem anno excusus, cuius pagina 56 haec leguntur : « Papyrus. Huit papyrus hiéroglyphiques hiératiques démotiques ou grec (discours d'Isocrates) ». Primum eius rei indicium debeo viro doctissimo Gulielmo Froehner, qui qua est eruditione et propensa liberalitate benevole saepenumero studia mea adiuvit.

Scilicet exstare hunc codicem sat multos fugisse videtur, quorum maxime id scire intererat, quem nec novissimus orationum Isocratearum editor commemorat nec qui nuper de papyris graecis erudite disseruerunt Paoli Wattenbach Gardthausen Birt, etsi mentio eius iniecta fuerat brevior ab Aemilio Egger (3), copiosius de eo disseruit de quo postea commemorabo Iacobus Lumbroso (4), vir doctissimus et de studiis Aegyptiacis Alexandrinisve optime meritus, cuius dissertatio mihi casu felici eo ipso tempore in manus venit, quo Massiliae in perscrutando codice versabar.

Namque ante hos tres annos mensibus Iulio et Augusto contigit mihi ut pretiosissimum hunc librum accurate examinarem et describerem, temporis quidem angustia praeclusus et solis ardentissimi

(1) Cf. *Le Musée d'archéologie de Marseille,* par M. J.-C. Penon et A. Saurel, Marseille, 1876, p. 35. 92.

(2) *Catalogue de la collection d'antiquités égyptiennes* du Dr Clot-Bey. Marseille, 1861.

(3) Egger, *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie.* Paris, 1863, p. 195, note 3.

(4) Giac. Lumbroso, *Notizie raccolte in tre Musei di Antichità,* in : *Atti della R. Acad. delle scienze di Torino,* vol. VII, Adunanza del 26 nov. 1870.

inclementia plerumque oppressus, ceterum cum amoenitate loci tum virorum humanissimorum J.-C. Penon et E. Augier, quibus cura tanti antiquitatis thesauri a municipio demandata est, officiosa voluntate mirifice oblectatus. Quae tunc inveni haec sunt.

I

Papyrus integro quo fuit ambitu traditus exstat. Constat hodie e schedulis octo formae propemodum quadratae. Sunt eae quod doleas, chartae densiori agglutinatae, ligno et vitro inclusae parietis scilicet ornamentum, sed solis ferventissimi vel radiis vel repercussibus expositae. Verendum erat, maiorem in modum ne litteraturae color obpallesceret ipsave papyri materies ad internecionem usque exaresceret et dilaberetur. Nec deerant talis labis primordia : fuerant quaedam partes resina aliqua penitus imbutae, quae cum calore dilicuisset, deinde ipsa penitus offuscata harum partium scripturam absumpsit omnem.

Aliquando tamen tanti cimelii auspicatior fuit condicio. Hadrianus enim de Longpérier vir eximius, quem ante hos sex menses Instituti Francogallici collegae crudeli morte sibi ereptum lugent, testificatus mihi est sub annum 1860 Papyrum nunc Massiliensem Parisiis se vidisse eumque nondum dissectum in octo illa frustula, sed tenore continuo in transversum porrectum. Ac facunde enarrabat, ut quondam ipse supervenisset operario, qui iussu hominis cuiusdam stolidi atque imperiti papyrum in octo partes dissecaret et charta supposita firmaret, idque glutine vulgari nostrati, papyris quam maxime exitiali. Adiecit vir doctissimus se tum partem verborum descripsisse, sed id exemplar postea non repperisse. Negabat exploratum fuisse, numquid forte in aversa parte scriptum fuisset, id quod usu creberrime venit in papyris graecis. Scilicet suspicabar intercidisse aetatis aliquam notam aut indicium, cuiusmodi in papyris, qui Parisiis Londini Augustae Taurinorum Lugduni Batavorum Berolini asservantur, sescenta exempla inveniuntur.

Haec igitur octo segmenta scripturam habent, estque secundum folium et octavum ternarum columnarum, reliqua sunt binarum; altitudinem columnarum quattuor fere et viginti centimetrorum esse iam Lumbroso recte dixit. Itaque octo schedularum summa conficitur duodeviginti columnarum, prima scilicet, ut adsolet in papyris (1), solum titulum complexa, ultima, ut videtur, vacua tota relicta. Verba

(1) Cf. e. gr. Gomperz, *Herculanische Studien*, fasc. 2, tab. I; id. *Philodemi de ira*, p. 12; *Herculanensium, vol. Oxon.* Pars I, p. 106; pars II, p. 46; *Hyperid. Euxenipp. ed. Comparetti*, 1861, tab. I. Unde quae Wattenbach, *Schriftwesen*, p. 134, exposuit ex parte sunt corrigenda.

igitur oratoris a secunda incipientia sedecim integras columnas explent.

At vero harum columnarum non nisi quattuor, VI, VII, VIII, XII bene servatae sunt, minus bene II, XI, XV, XVI, XVII; septem III, IV, V, IX, X, XIII, XIV aut prorsus oblitteratae aut diffractis passim materiei lamellis hiulcae, aut, quod dixi, resina illita conspurcatae habentur. Credibile est id factum ex eo, quod E. Augier mihi asseveravit se ex ipso Clot-Bey audivisse, inter crura corporis mortui quod Aegyptiorum ritu tinctum et delibutum fuisset, inventum esse Papyrum (1). Idem usu venisse traditur in fragmento Alcmanis nobilissimo (2). Male habitae sunt hac resinae liquefactae peste columnae V, IX, X, XIII. Hae partes quod ubique exstant in exordiis columnarum, suspicari licet papyrum pristina illa integritate non volutum sed libelli in speciem complicatum iacuisse, ita fere, ut paginarum plana binas aut ternas haberent columnas. Nec desunt huius rationis exempla, ex quibus unum indicasse Papyrum Harrisianum satis sit, quode conferenda sunt quae exposuerunt viri docti (3). Huic suspicioni suffragatur etiam ratio et mensura quae intercedit latitudinis et altitudinis columnarum. Plerosque enim codices papyraceos longas habere columnas constat versibus singulis perbrevibus (cf. BIRT, libri quem dixi p. 275). Quod contra versus Papyri Isocratis solito longiores, columnae autem breviores sunt ut in columnis VI et VII versuum et columnarum modum fere aequari videas, quo factum est, ut utraque columna speciem referat paginae typis impressae eius formae quam quadratam dicimus.

Haec est codicis indoles si universam spectes. Sed singillatim exigenti haud semper eadem constat aequabilitas. Habet enim tres columnas versuum duodevicenorum, duas undevicenorum, quinque vicenorum singulorum, tres vicenorum aut binorum aut ternorum; versus ipsi plerumque inter vicena quaterna et vicena septena habent elementa, sunt tamen etiam, qui duodetricena, tricena, adeo paulo plura habeant.

Maioris est momenti, quod litterarum ductus et conformatio variat ac vacillat, quamquam omnia indicare videntur librarium unum fuisse atque eundem. A duodecima enim columna litterae paulo graciliore forma et simul neglegentius ductae apparent, dextrorsum inclinatae atque inter se artius copulatae, quo fit, ut columnae ex parte poste-

(1) PIERRET, *Dictionnaire d'archéologie égyptienne*, 1875, p. 349 : A côté de la momie ou entre ses jambes étaient déposés quelquefois... des papyrus; A. PEYRON, *Papyri Musei Taurinensis*, I, p. 18 : Papyri funebres intra mumias collocabantur; PASSALACQUA, *Catalogue*, p. 129, not. 2, p. 170.

(2) EGGER, *Notices et extraits*, XVIII, p. 417. Similiter Iliadis Papyrus Harris in manu cadaveris repertus esse perhibetur Tryphonis grammatici, cf. EISENLOHR, *Der grosse Papyrus Harris*, 1872, p. 6.

(3) WATTENBACH, *Schriftwesen*, p. 86; BIRT, *das antike Buchwesen*, 1882, p. 128; EISENLOHR, *l. c.*

riores scripturam exhibeant quam uncialem inclinatam vocaveris, haud ita dissimilem ei, cuius exemplum est luculentum Londinense illud Psalterium in papyro perscriptum.

Id ut quivis diiudicare posset, aliquot columnas ex insignioribus arte heliographica imitandas easque tabulas huic commentariolo affigendas curavi.

Aliquot locis velut 3, 1; 6, 6, apostrophus qui dicitur invenitur. In exeuntibus versibus litterae ultimae dilatantur velut 1, 3, 12; 4, 21; 5, 2; 8, 16; 11, 6. 21; 12, 10. 11. 19; 15, 20; 16, 19; 17, 1. 2. 3, passim, scilicet ne quid vacui residat in versibus, cuius rei exempla non neglegenda sub finem columnarum duodecimae et decimae sextae videas (1). Quod contra, ubi in exeuntibus versibus spatium integrae syllabae deest, lineola suprascripta pro N est, ut in syllabis MEN, NOAIN, TωN, CON, IAIωN 6, 8. 17. 21; 8, 3; 11, 8; 12, 7 aliis (2). Interdum singulae litterae velut Γ et N artius inter se ligantur, quod in posteriore potissimum libri parte factum observes ubi librarium paulo neglegentius negotio vacasse supra iam diximus.

Neque accentus neque spiritus vestigium inveni ullum.

Puncto plerumque in medio, interdum etiam in summo versu posito significatur interpunctio, id quod sat multis in locis recurrit, ita tamen ut certam distinguendi rationem quam librarius sit secutus, vix agnoscas. Alius generis sunt ea puncta, quæ Papyri librarius E et C litterarum lineis transversariis persaepe superponit, cum super iota et ypsilon scriptum raro inveniatur.

Columnarum ordo numeris a manu prima in margine superiore scriptis adsignificatur. Sunt ii vulgares Α-ΙϚ, non numeri Attici quorum alibi in rebus stichometricis usus fuit, de qua re conferendus est Birt pag. 159 cum nota 3.

Vocabulum scriptum fuit sub prima columna eadem manu qua pagina ipsa. Id cuiusmodi fuerit non potui extricare. Dignoscebam ΓΑΜ, quarum litterarum Γ et Α certas esse puto, minus certam Μ; quae sequuntur suspiceris EO fuisse, nec prorsus negaverim praecessisse illi ΓΑΜ aliquot olim litteras. Notum est subscriptiones eius generis perplexas in aliis quoque papyris graecis in Aegypto scriptis inveniri, ut F. Blass (*Hermes,* 13, p. 15) in Alcmanis fragmento sub col. 2 legit ΡωΜΑΙ et sub col. 3 inversis litteris ΥΝΩΔ, nec tamen huic concesserim haec superesse ex adnotationibus nescio quibus quas quispiam alienas a verbis scriptoris suum in usum fecerit.

(1) Idem observavit Frid. Blass in *Hyperidis papyro* praef., p. XIII.

(2) De quo usu hic illic iam in papyris manifesto cf. Reuvens, *Lettre,* I, 39; de scripturae compendiis quae iam in papyris passim reperiuntur vid. Comparetti, *Relazione sui papiri Ercolanesi,* 1880, p. 20; Gomperz, *Wiener Studien,* 1880, p. 139; Wessely, *Der Wiener Papyrus No. 26 und die Ueberreste gr. Tachygraphie,* Wien, 1881, p. 15.

Consimilis est subscriptio Papyri Didotiani, quem ante hos tres annos Henricus Weil, vir eximius, summo ingenii et doctrinae acumine explicavit. Ibi enim ne ΕΥΡΙΠΙΔΗΣ quidem vocabulum (Weil, p. 6) omni dubitatione carere mihi videtur, quod vero sequitur, sive ΣΜΟΔΡΕΓΑΤΗΣ est sive aliud vocabulum, adhuc explicationem desiderat (1).

Difficillimum est coniectare, quo tempore hic papyrus exaratus sit, cum praeter litterarum conformationem nihil praesto sit indicii. In hac autem philologiae parte quam lubricum sit ratiocinium, quam dubia sint adhuc fere omnia, quam infirma fundamenta iudicii nostri, quam pauca eorum quae necessaria sunt ad cognoscendam historiam palaeographiae graecae, vel post praeclaram operam Bernardi de Montfaucon, Gulielmi Wattenbach, Victoris Gardthausen, Caroli Graux, collecta et disposita sint, nemo ignorat qui has res diligentius tractavit. Is autem intellexerit graecae scriptionis vicissitudines et progressus non ex membranis tantum, uti fieri assolet, esse investigandos, sed tribuendum aliquid multis illis milibus papyrorum, qui per octo fere vel novem saecula scripti et hoc ipso demum saeculo accuratius perquiri coepti sunt. Namque, quamvis numerus eorum, qua sunt sepulcra Aegyptia fertilitate, adhuc in dies augeatur, videas eos in transeundo fere attingi, si modo attinguntur.

Quotienscunque papyrorum exemplaria, quae locis multis asservantur, rimatus sum, aut nunc in Museo Louvrano constipatos contemplor, cuius usum Eugenius Revillout vir doctissimus liberalissime mihi concessit, adductus sum in hanc sententiam, elementa in his inesse disciplinae et novae et peculiaris bonaeque frugis plenae. Etenim, ut unum afferam, iam diu est observatum scripturam imprimis pendere ex materia in qua scribatur, quod fugere non potest eum qui scripturam in lapidibus incisam contulerit cum litteratura membranarum et si qua supersunt eorum quae graffiti vocari solent. Sed ne in papyris quidem pensandis id neglegendum. Fieri non potuit, quin peculiari condicioni accommodaretur stilus calamusve eaque re universa scripturae species mutaretur. Nostro igitur iure postulamus, ut seorsum et de integro agatur de graeca papyrorum palaeographia. Optabile est e scriniis locupletissimis Parisiorum Londini Berolini Augustae Taurinorum Lugdini Batavorum Neapolis aliarum urbium delectus ut fiat luculentior eorum papyrorum graecorum, qui habent indicia temporis quo sunt scripti, iique papyri ut accurata imitatione ob oculos ponantur, quo rectius, quae vicissitudines scriptura graeca paulatim subierit, pateat. Primae aetatis quam est fortasse cur anno

(1) Scilicet nec Theodori Bergk (*N. Mus. Rhenan.* 244, 35), ὁμηραπάτης, nec Gabrielis Cobet (*Mnemosyne*, 8, p. 59... ἐργάτης, nec Theodori Gomperz (*Wiener Studien*, 1880, p. 15), σφόδρ' ἐργάτης nodum solvisse videntur. De similibus Papyrorum subscriptionibus cf. Gomperz, *l. c.*, p. 140, Birt, *l. c.*, p. 124. 281.

p. Chr. n. 79mo vel secundo aerae nostrae saeculo terminemus, ingens superest copia. Etiam alteri aetati, qua in papyris temporum notae rarescunt, lucem paulo quam factum adhuc clariorem offundi posse putaverim, si quis papyros copticos ad partes vocaverit, quoniam ii graecos imitantur idque eo magis quo propius absunt ab ipsius scripturae copticae initiis (1). Hi autem coptici codices haud adeo raro temporum notas habent.

Haec omnia cum adhuc desiderentur, non est mirum, si eos, qui hodie temporibus graecorum papyrorum exquirendis operam dant, incertissima ponere vestigia videmus. Exemplo est, ut alia omittam, ille papyrus, quo Epitaphius Hyperidis nobis traditus est, quem et priores et Fr. Blass et V. Gardthausen (l. c., p. 154) alius alio tempore scriptum putant. Mirandum vero in modum dissentiunt, qui Papyri Psalmorum Londinensis, quem supra iam attigi (p. 4) aetatem adsignificaverunt: eum scilicet Constantinus Tischendorf exaratum arbitratur sub ipsum aerae Christianae initium, editores contra doctissimi qui sunt societatis Palaeographorum Britannorum, saeculo quarto quintove, Gardthausen denique (p. 163 sq.) septimo.

Sunt haec manifesto argumento palaeographiam papyrorum graecorum vix satis esse stabilitam et cautione esse utendum in definiendis papyrorum temporibus, si aliud praesto non sit, quo nitamur, praeter ductum litterarum. Nec is ego sum qui confidenter de Papyri Massiliensis aetate iudicare ausim: liceat tamen in medium proferre, quibus indiciis ad coniecturam de aetate sive Ptolemaeorum ipsorum, sive horum regno proxima adductus fuerim.

Colligo hoc ex iis columnis quae optime servatae sunt Λ, Θ, Ϛ, Ξ. Sunt quae sub finem paulo neglegentiorem exhibeant scripturam (cf. quae supra dixi p. 3), adeo quae recentior videri possit; attamen ne in hac quidem posteriore parte inest, quod ab ea quam dixi aetate abhorreat. nec desunt inter eiusdem temporis papyros, qui neglegentem illam inaequalitatem prae se ferant. Unum autem eundemque librarium totum scripsisse codicem si nolis probabile alioquin putare, inde colligas, quod figurae quaedam litterarum singulares constanter per totum codicem usu veniunt.

Eius generis imprimis est figura ʁ litterae prorsus insolita, et quod fere constanter, quae lineolae rectae consistunt, superiori parti atque interdum etiam inferiori parvulum quasi laqueolum habent adnexum, id quod saepissime in ɴ videmus. Prorsus autem eandem rem inveni in Papyri Minutoliani a Buttmanno editi (2) versu quarto, qui quidem scriptus est anno a. Chr. n. 134. Similes autem

(1) Spectat huc quodammodo nobilissimus ille Parisinae Bibliothecae Papyrus Anastasi, cuius specimen heliographicum reperias in *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, t. III, liv. I, pl. II.

(2) *Abhandlungen der Berliner Akademie*, 1824, d. 24 Jan.

figurae et N similium litterarum vidi et alibi et in Papyris XXIII et I qui in aedibus Louvranis asservantur; in huius enim col. 24 sub circuli astronomici figura prorsus eadem est forma N litterae in ΒΑCΙΛΕΥCΙN vocabulo. Atqui hic papyrus quin Ptolemaeorum aetatis sit nemo potest dubitare.

Quodsi aliarum quarundam litterarum figurae inferioris aetatis esse videntur similioresque suunt litteris uncialibus membranarum antiquissimarum, si apostrophus distinguendique signa deprehenduntur, si supra iota et ypsilon litteras hic illic punctum additur, si vel sigma et epsilon tale punctum supra scriptum ostendunt, non ideo adigimur, ut codicem infra saeculum p. Chr. n. primum detrudamus.

Accedit alterum quo adducor, ut Ptolemaeorum fere temporibus scriptum putem hunc papyrum : insunt mendae quaedam orthographicae, vestigia scilicet dialecti nescio cuius vulgaris, eiusdem certe quae in papyris Ptolemaeorum Aegyptiis atque in voluminibus Herculanensibus deprehenditur, imprimis ι et ει confusae, αι et ε, similia (1). Propagantur haec sane etiam in membranas vetustiores, sed sunt plerumque (2) libri sacri, compositi illi quidem iisdem fere temporibus eodemque loco quo papyri, estque credibile librarios horum codicum archetypa sua religiosissima diligentia imitatos esse.

At alias dedita opera redibo ad hanc rem de qua oblata occasione copiosius et diligentius disserere in animo est. Unum hoc addo, in Papyro Massiliensi versus semper in syllabas finiri, librarium eam sequi legem, quam primus, ni fallor, Augustus Boeckh (Opuscula VIII, p. 519) in Hyperidis codice agnovit, quae lex sine dubio ab antiquissimis iis papyris quibus litterarum monumenta traduntur, ad antiquissimos codices membranaceos constanter obtinuit (3).

(1) Cf. Sturz, *De Dialecto Macedon. et Alexandrina*, p. 86, 116 sqq.; Kuehner, *Ausf. Griech. Grammatik*, I, 22 sq; Franz *Elem. Epigr. gr.*, p. 150, 232, 247; Mullach in *Ersch et Gruber*, 81, p. 7 sqq; C. Keil, *Analecta*, p. 86, 126; Id., *Sylloge Inscrr. Boeot.*, p. 117, 118; Bernhardy, *Grundriss d. Griech. Litteraturgeschichte* I⁴, p. 510-517; A. Peyron, *Papyri graeci R. Taurinensis Musei*, I, 1826, p. 21; B. Peyron, *Papiri greci del Museo Britannico*, 1841, p. 101-104; Reuvens, *Lettre à M. Letronne*, III, 3 sqq., 101, not. *a; Description of the Greek Papyri in the British Museum*, p. 3 sqq; E. Gros, *Philodemi rhetorica*, 1840, p. CXXV-CXXXI; *Notices et extraits*, vol. XVIII, passim, ubi indices sunt consulendi; G. Froehner, *Tablettes grecques du Musée de Marseille*, 1870, p. 11; Hyperides ed. Blass, p. XIV; H. Weil, *l. c.*, p. 7; *Description des antiquités de M. Mimaut*, par Dubois, 1837, p. 86.

(2) *Plerumque* dixi de industria. Namque etiam in codicibus profanis hic illic huiuscemodi orthographiam reperiri non me fugit, velut in Papyro Sinaïtico (Dareste, *Bull. de corresp. hellén.*, 1880, p. 449 sqq; Id. in *Nouv. Revue hist. de droit français et étranger*, 1880, p. 643 sqq.) pro ει semper iota scriptum invenitur (Cf. Lenel ir *Zeitschrift d. Savigny-Stiftung*, II, 1882, p. 234). At vero vel hi libri ad ius spectantes probabiliter ad originem Alexandrinam revocantur, cf. Mommsen in *Monatsberichte der Berl. Akademie*, 1879, p. 502.

(3) Ad Alexandrinos fortasse grammaticos hanc legem revocandam esse suspi-

II

Sequantur verba Papyri. Quae Iacobus Lumbroso legit, sedulo adhibui, cum is codicem decem annis ante viderit, atque nonnulla quae nunc in perpetuum evanuerunt, dignosci tunc potuisse sit credibile. Ubi a Lumbroso discessi, de mea scriptura posse sponderi arbitror. Cui sicubi ipse diffisus sum, signum interrogationis adposui.

Media parte primae columnae numeri nota carentis titulus cursivis litteris satis neglegenter scriptus fuit. Nihil fere potui discernere; Iacobi autem Lumbroso acumini contigerat ut litterarum ductus apte distingueret. Affirmat se legisse :

ICOKPATOYC
ΠΑΡ(ΑΙ)Ν(ΑΙ)CΘΩΝ
ϵ ϵ

quod subscriptione in calce libri posita confirmatur. ϵϵ quin sint notae numerales dubitari nequit. Quid significent, data occasione explanare studebo, magno opere Theodori Gomperz humanitate adiutus qui de Herculanensium papyrorum signis numeralibus notas doctrinae optimaeque frugis plenas liberalissime mecum communicavit.

Reliquae columnae, ut dixi, a librario numeri notis signatae sunt. Harum col. I tribus locis, quod doleas, graviter laesa est, compluribus mediocriter. Quae legi poterant, haec sunt :

COL. I.

§ 1 1 Λ

2 OIMΘNIΩΘOTΘCΩNIKOKΛΘICYMIN ·
TOICΒΛCIΛΘYCINΘCΘHTΛCΛΓINH
ΧΛΛKONHXPYCONΘIPΓΛCMΘNON
5 HΛΛΛOTITΩNTOIOYTΩNKTHMATΩN
ΩNΛYTOIMΘNΘNΛΘΘICΘICINYMIC
ΛΘΠΛOYTITΛIΛI . NΘΛOΧΛNΘINΛI ·
MOIKΛTΛΦΛNIC . . ΛOCINΛΛΛΘMΠO ·
PIΛNΠOIOYMΘNOI . ΛIΠOΛYTΘXNI
10 KΩTΘPONΛYTΛΠΩ . OYNTΘCTΩN ·

catus est Fridericus meus Polle, qui ut per hos viginti quinque annos ita etiam in hac scriptiuncula mea omni modo promovenda testificatus est indefessam amicitiam, quam altera quinque lustra duraturam esse opto speroque.

§ 2
ΟΜΟΛΟΓΟΥΝΤΩΝΚ . ΠΗΛΘΥΙΝΗΓΗ
CΑΜΗΝΑΑΝΤΑΥ . . . ΓΕΝΕCΘΑΙ
ΚΑΛΛΘΙCΤΗΝΑΩΡ . . ΝΚ . . ΧΡΗCΙΜΟ
ΤΑΤΗΝΚΑΙΜΑ . . . ΤΑΠ . . ΠΟΥCΑΝ
ΘΜΟΙΤΘΑΟΥ . ΛΙΚ . . CΥΛΑΒ . ΝΘΙΑΥ
ΝΗΘΙΗΝΟΡΙCΑΙΠΟΙΩΝΘΠ . ΤΗ . . .
ΜΑΤΩΝΟΡΕΓΟΜΕΝΟCΚΑΙΤ . ΝΩΝ . .
ΓΩΝΑΠΕΧΟΜΕΝΟCΑΡΙCΤΑΝΚ . .
ΤΗΝΠΟΛΕΙΝΚΑΙΤΗΝΒΑCΙ . . . . . ΑΙ
ΟΙΚΗCΤΟΥCΜΕΝΓΑΡΙΑΙ . . . .
ΠΟΛΛΑΘCΤΙΝΤΑΠΑΙΑ . . . . . .
ΛΙCΤΑΜΕΝΤΟΜΗΤΡΥΦΑ . . . . .
ΑΝΑΓΚΑΖΕCΘΑΙΠΕΡΙΤΟΥΒΙΟΥ ·

3 Η per lineolam usque ad finem versus perductum. | 6 ΥΜΙC punctum supra C. | 7 sic ΠΛΟΥΤΙΤΑΙΛ, erravit Lumbroso, p. 6, not. 10. || 10 ΠΩΛΟΥΝΤΕC, dimid. Ω et Λ totum desunt.

12 ΑΑΝ, apostrophi quem Lumbr. 5 not. 3 adesse testatur, ne vestigium quidem inveni. | ΓΕΝΕCΘΑΙ, iota per lineolam ad finem versus perductum. || 21 ΠΟΛΛΑ ΘCΤΙΝ sic litteras evanidas legere mihi visus sum, alterius vocabuli Ν certum est. || 23 post ΒΙΟΥ sequitur littera una quae Iota esse mihi visa est.

De litterarum frustulis in inferiore margine scriptarum supra dixi p. 484.

Columnae II, III, IV magno opere laesae sunt. Haec fere dignovi :

COL. 2.

1 5

3 2 ΚΑΘΕ . . . . . ΜΕΡΑΝΕΠΙΘ'ΟΙΝ . . . .
ΚΑΘΟΥCΕΚΑCΤΟΙΠΟΛΕΙΤΕΥΟΜΕΝΟΙΤΥ .
ΧΑΝΟΥCΙΝΕΤΙΑΕΗΠΑΡΡΗCΙΑΚΑΙΤΟ
5 ΦΑΝΕΡΩCΕΧΕΙΝΑΙΤΟΙCΤΕΦΙΛΟΙCΕΠ .
ΠΑΗΧΑΙΚΑΙΤΟΙCΕΧΘΡΟΙCΕΠΙΤΙΘΕC
. . . . . ΜΑΡΤΙΑΙCΠΡΟC . .
. . . . . ΤΩΝΠΟΙΗΤΩΝΤΙΝΕC . .
. . . . . ΕΝΩΝΥΠΟΘΗΚ . . . . .
10 . . . . . ΛΟΙΠΑCΙΝΩCΤ . . .
11 . . . . . ΤΩΝΕΙΚΟCΑΥ . . . .
§ 4 Versus 12-17 legere non potui.
18 . . . . . ΑΝΘΡΩΠΩΝ . . .
. . . . . ΟΜΙΛΟΥCΙΝΟΙΑC . . .

20 . . . . . ΜΘΝΟΙΚΑΙΧΡ. . .
ΤΩΝΠΛΙΣΤΩΝΚΑΙΠΡΑ. . . . . .
22 ΜΘΓΙΣΤΩΝΔΙΑΤΟΜΗΚΑΛΩCΑΥΤ. .

2. Lacuna apte per ΚΑCΤΗΝΤΗΝΗ expletur. Urbinatis igitur βουλεύεσθαι vel vulgatae ἀγωνιζεσθαι non erat scriptum in papyro. || nota apostrophum || 4 ΔG, punctum supra G litterae lineam mediam.

5. extr. ΓΠ.] Π litterae dimidium tantum servatum. ‖ 18-20. Ex his paucis vestigiis efficitur, papyri scripturam graviter discessisse ab Urbinatis textu; velut quae sunt in codicibus οἱ γὰρ πλεῖστοι τῶν ἀνθρώπων αὐτοῖς οὐ πλησιάζουσιν, οἱ δὲ συνόντες πρός χάριν ὁμιλοῦσιν fieri nequit ut intra tres papyri versus apte distribuantur. || 19, 20 ΟΜΙΛ litterae valde dubiae. || 20... ΜΘΝΟΙ ΚΑΙ ΧΡ... manifesto expleri debent per γιγνομενοι και χρηματων. Ideo haec sententia ab οἱ δε... incipit, cum in Urbinate sit καὶ γάρ τοι || 22. Post ΑΥΤ super est unius litterae vestigium. αὐτούς fuisse conicias; deest haec vox in Urbinate ceterisque in libris.

COL. 3.

1 Γ

2 . . . . . ΤΑΥΤΑΙCΤΑΙCΑΦΟΡΜΑΙC . . .
. . . . . CΙΝΩCΤΘΤΟΥCΠΟΛΛΟΥCΑΜΦΙC
. . . . . ΝΑΞΙΟΝ. . . . . ΒΙΟΝΤΟΝ
5 . . . . . ΝΙΔΙΩΤΘΥΟΝΤΩΝΘΠΙΘΙΚ. .
. . . . . ΑΤΤΩΝΤΩΝΗ. ΤΟΝΤΥΡΑΝ. .
. . . . . ΜΘΝΑΠΟΒΑΘΨΟΥCΙΝ.
§ 5 . . . . . ΥCΠΛΟΥΤΟΥ. . . . . ΑC.
. . . . . ΑΠΑΝΤΘC. . . ΙΖΟ. .
10 . . . . . ΑΡΧΙΑΙCΟΝΤΑC.
. . . . . C. ΝΤΟΥC.
12 Versus duodecimi nihil nisi in medio Θξ, versus sequentis nihil omnino legere potui.
14 . . . . . ΑGGICΤΟ. C.
15 Nihil dignovi.
. . . . . ΒΘΒΗΚ
. . . . . ΤΑΙΑΥCΙ
ΤΘΛΙΝΜΑΛΛΟΝΗΜΘΤΑΤΟΙΟΥΤΩΝCΥΝ
ΦΟΡΩΝΑΠΑCΗCΤΗCΑCΙΑCΒΑCΙΛΘΥCΙΝ
§ 6 20 ΤΑΥΤΗCΛΘΤΗCΑΝΩΜΑΛΙΑCΚΑΙΤΗC
ΤΑΡΑΧΗCΑΙΤΙΟΝΘCΤΙΝΟΤΙΤΗΝ
22 ΒΑCΙΛΙΑΝΩCΠΘΡΙΘΡΟCΥΝΗΝΠΑΝΤΟC

2. Lacuna apte per codicum χρῆσθαι expletur. || 5. Ordo fuisse videtur τὸν βίον τὸν τῶν μὲν ἰδιωτευόντων. || 6. Post Η unius vel duarum litterarum vestigia, ΤΟΝ vel ΤΩΝ fuisse vix crediderim. ‖ 7. γὰρ codicum deest. || 8-17 versuum vestigia cum librorum scriptura satis convenire videntur. || 20. ΑG incertum utrum ΑG an ΤΘ. || 21. ΤΗΝ]Ν ad finem usque versus productum.

COL. 4.

1 Δ

2 ΑΝΔΡΟϹΕΙΝΑΙΝΟΜΙΖΟΥϹΙΝΟΤΩΝΑΝΘΡΩ
ΠΙΝΩΝ.................ΝΕϹΤΙΝ
ΚΑΙΠΑΙϹΤΗϹ..
5 ....ΜΕΝΟΥΝΠΡΑΞΙΝΕΞΩΝ..
........................ΟΝΔΙΟΙ
..........ΜΕΝΑΓΑΘΑΔΙΑΦΥΛΑΤΤΙΝ
ΤΑϹΔΕ..........ΔΙΑΦΕ....ΤΩΝΑΕΙ

§ 7 Versuum 9-13 nihil omnino dispicere potui.

14 ....ΥΝΙ..
15 ....ΟΙΗΜ..
.......................ΓΡΑΜ..
......................ϹΟΝΤΑ...
ΤΩΝ................ΛΛΑϹΤΑϹΠΡΟϹ
ΔΟΚΙΑϹ.............ΠΙΤΕΛΕϹΘΕΝΤΑ
20 ΔΕΚΑΙΤΟΙ...........ΠΙΧΘΕΝΤΑΠΟΛΥ
ΚΑΤΑΔΕΕϹΤΕΡΑΝΤΗΝΔΟΞΑΝΤΗϹΕΛΠΙ
§ 8 22 ΔΟϹΕΛΑΒΟΜΕΝ · ΟΥΜΗΝΑΛΛΑΤΟΓΕ

14 et 15. Prior versus aperte in συνιδεῖν desinit. Ex alterius versus lacunae mensura patet, pro Urbinatis μετὰ μέτρου vocabulis scriptum fuisse vulgatae ἐμμέτρων. ‖ **17.** Post ὄντα unius syllabae vocabulum evanuisse videtur, in Urbinate contra inter ὄντα et τῶν nihil interpositum reperitur. ‖ **20.** Ante ΧΘΕΝΤΑ unius litterae vestigium, ubi Π legisse mihi visus sum. At veri est simillimum, fuisse ΕΙ litteras artius inter se ligatas. ‖ **22.** Nota distinguendi signum. ‖ Quae sequuntur col. V. VI. VII egregie servatae sunt.

COL. 5.

1 Ε

2 ΕΠΙΧΙΡΗΜΑ· ΚΑΛΩϹΕΧΙΝΤΟΖΗΤΙΝ ·ΤΑΠΑΡΑ·
ΛΕΛΙΜΜΕΝΑ· ΚΑΙΝΟΜΟΘΕΤΙΝΤΑϹΜΟΝΑΡΧΙΑϹ
ΟΙΜΕΝΓΑΡΤΟΥϹΙΔΙΩΤΑϹΠΑΙΔΕΥΟΝΤΕϹΕΚΙ
5 ΝΟΥϹΜΟΝΟΝΩΦΕΛΟΥϹΙΝΕΙΔΕΤΙϹΤΟΥϹ
ΚΡΑΤΟΥΝΤΑϹΤΟΥΠΛΗΘΟΥϹΕΠ'ΑΡΕΤΗΝΠΡΟ
ΤΡΕΨΙΑΝ ·ΑΜΦΟΤΕΡΟΥϹΑΝΥΦΕΛΗϹΙΕΝ·
ΚΑΙΤΟΥϹΤΑϹΔΥΝΑϹΤΙΑϹΕΧΟΝΤΑϹΤΟΙϹΜΕ̅
ΓΑΡΑΝΤΑϹΑΡΧΑϹΑϹΦΑΛΕϹΤΕΡΑϹΤΟΙϹ
10 ΔΕΤΑϹΠΟΛΕΙΤΙΑϹΠΡΑΟΤΕΡΑϹΠΟΙΗϹΙΕΝ·
§ 9 ΠΡΩΤΟΝΜΕΝΟΥΝϹΚΕΠΤΕΟΝΤΙΤΩΝΒΑ

ΟΙΛΕΥΟΝΤΩΝΕΡΓΟΝΕΣΤΙΝ . ΘΑΝΓΑΡΤΟΚΕ
ΦΑΛΑΙΟΝΚΑΙΤΗΝΔΥΝΑΜΙΝΟΛΟΥΤΟΥΠΡΑ·
ΓΜΑΤΟΣΚΑΛΩΣΠΕΡΙΛΑΒΩΜΕΝΕΝΤΑΥ·
ΘΑΛΠΟΣΑΕΠΟΝΤΕΣΑΜΙΝΟΝΚΑΙΠΕΡΙΤΩΝ·
ΜΕΡΩΝΑΙΡΟΥΜΕΝΟΙ· ΟΙΜΑΙΔΗΠΑΝΤΑΣ
ΑΝΟΜΟΛΟΓΗΣΑΙ· ΠΡΟΣΗΚΙΝ· ΑΥΤΟΙΣΠΟΛΙ
ΤΕΔΥΣΤΥΧΟΥΣΑΝΠΑΥΣΑΙΚΑΙΚΑΛΩΣ
ΠΡΑΤΤΟΥΣΑΝ· ΔΙΑΦΥΛΑΞΑΙ· ΚΑΙΜΕΓΑ·
ΛΗΝΕΚΜΙΚΡΑΣΠΟΙΗΣΑΙ· ΤΑΓΑΡΑΛΛΑ·
ΤΑΚΑ· ΘΗΜΕΡΑΝΣΥΝΠΙΠΤΟΝΤΑΤΟΥΤΩ̄

Haec columna cum est optime servata, tum insignis est distinguendi signorum copia. || Vs. 5. 16. 18. sigma ad versus finem productum est; vs. 8. 17. 21. lineola suprascripta est pro N finali. || Vs. 6, nota apostrophum. || Vs. 8, καὶ τοὺς ὑπ' αὐτοῖς ὄντας omissa in Papyro. Quod qui sit factum facile est ad intellegendum. || 21. ΚΑΘΗΜΕΡΑΝ]ΘΗΜ in correctura, sed a m¹. ||

COL. 6.

1 ς

§ 10 2 ΕΝΕΚΑ· ΠΡΑΚΤΑΙΟΝΕΣΤΙΝΚΑΙΜΗΝΕΚΙΝΟΓΕ
ΦΑΝΕΡΟΝΟΤΙΔΙΤΟΥΣΤΑΥΤΑΔΥΝΗΣΟΜΕΝΟΥΣ
ΚΑΙΠΕΡΙΤΟΥ· ΤΩΝΒΟΥΛΕΥΟΜ· ΕΝΟΥΣΜΗΡΑΘΥΜΙΝ
5 ΑΛΛΑΣΚΟΠΙΝΟΠΩΣΦΡΟΝΙΜΩΤΕΡΟΝΔΙΑΚΙΣ̄
ΤΑΙΤΩΝΑΛΛΩΝΑΕΔΙΚΤΑΙΓΑΡΟΤΙΤΟΙΑΥΤΑΣ
ΤΑΣΒΑΣΙΛΙΑΣΕΧΟΥΣΙΝΟΙΑΣΠΕΡΑΝΤΑΣΕΔΑΥΤΩΝ
§ 11 ΓΝΩΜΑΣΠΑΡΑΣΚΕΥΑΣΟΥΣΙΝΩΣΤΕΟΥΔΕΝΕΙ
ΤΩΝΑΘΛΗΤΩΝΟΥΤΩ· ΠΡΟΣΗΚΙΝΤΟΣΩΜΑΓΥ
10 ΜΝΑΣΙΝΩΣΤΟΙΣΒΑΣΙΛΕΥΣΙΝΤΗΝΨΥΧΗΝ
ΤΗΝΕΑΥΤΩΝΔΟΚΙΜΑΣΙΝΑΠΑΣΑΙΓΑΡΑΙΠΑ·
ΝΗΓΥΡΙΣΟΥΔΕΝΜΕΡΟΣΤΙΘΕΑΣΙΝΤΟΥΤΩΝ
ΤΩΝΑΘΛΗΤΩΝΠΕΡΙΩΝΥΜΙΣΑΓΩΝΙΖΕΣΘΑΙ
ΚΑΘΕΚΑΣΤΗΝΗΜΕΡΑΝΩΝΕΝΘΥΜΟΥΜΕΝΟΙΣ
15 ΧΡΗΠΡΟΣΕΧΙΝΤΟΝΝΟΥΝΟΠΩΣΟΣΟΝΠΕΡ
ΤΑΙΣΤΙΜΑΙΣΤΩΝΑΛΛΩΝΠΡΟΣΕΧΙΣΤΟΝΝΟΥΝ
§ 12 ΤΟΣΟΥΤΟΝΚΑΙΤΑΙΣΑΡΕΤΑΙΣΔΙΟΙΣΙΣΚΑΙΜΗΝΟ
ΜΙΖΕ· ΤΗΝΕΠΙΜΕΛΕΙΑΝΕΝΕΜΕΝΤΟΙΣΑΛΛΟΙΣ
ΠΡΑΓΜΑΣΙΝΧΡΗΣΙΜΗΝΕΙΝΑΙ· ΠΡΟΣΔΕ
20 ΤΟΥΣΕΒΑΤΙΟΥΣΗΜΑΣΚΑΙΦΡΟΝΙΜΩΤΕΡΟΥΣ
ΓΙΓΝΕΣΘΑΙ· ΜΗΔΕΜΙΑΝΕΧΙΝΔΥΝΑΜΙΝ·
22 ΜΗΔΕΚΑΤΑ· ΓΝΩΣΤΩΝΑΝΘΡΩΠΩΝΤΟΣΑΥ·

Vs. 7. ΒΑΣΙΛΙΑΣ]ΑΙ inter se arte coniuncta N litterae simillima sunt. || Vs. 4. Post ῥαθυμεῖν in libris est μηδ' ἀμελεῖν, quod deest in Papyro. ||

COL. 7.

1 Z

2 ΤΗΝΔΥCΤΥΧΙΑΝΩCΠΕΡΙΜΕΝΤΑΘΗΡΙΑΤΕΧΝΑC
ΕΥΡΗΚΑΜΕΝΑΙCΑΥΤΩΝΤΑCΨΥΧΑCΙΜΕΡΟΥΜΕ
ΚΑΙΠΑΙΟΝΟCΑΞΙΑCΑΥΤΑCΠΟΙΟΥΜΕΝΗΜΑC
5 ΔΕΔΥΤΟΥCΟΥΔΕΝΑΝΠΡΟCΑΡΕΤΗΝΠΡΟΤΡΕ
ΨΙΑΝΑΛΛΩCΚΑΙΤΗCΠΑΙΔΕΥCΕΩCΚΑΙ
ΤΗCΕΠΙΜΕΛΕΙΑCΜΑΛΛΕΙCΤΑΔΥΝΑΜΕΝΗC
§ 13 ΤΗΝΗΜΕΤΕΡΑΝΨΥΧΗΝΕΥΕΡΓΕΤΙΝΟΥΤΩ
ΔΙΑΚΙCΟΤΗΝΓΝΩΜΗΝΚΑΙΤΩΝΤΕΠΑΡΟΝ
10 ΤΩΝΤΟΙCΦΡΟΝΙΜΩΤΑΤΟΙCΠΛΗCΙΑΖΕ
ΚΑΙΤΩΝΑΛΛΩΝΟΥCΑΝΔΥΝΗΜΕΤΑΠΕΜ
ΠΟΥΚΑΙΜΗΤΕΤΩΝΠΟΙΗΤΩΝΤΩΝΕΥΔΟ
ΚΙΜΟΥΝΤΩΝΜΗΤΕΤΩΝCΟΦΙCΤΩΝΜΗ
ΔΕΝΟCΟΙΟΥΔΙΝΑΠΙΡΩCΕΧΙΝΑΛΛΑΤΩΝ
15 ΜΕΝΑΚΡΟΑΤΗCΓΙΝΟΥΤΩΝΔΕΜΑΘΗΤΗC
ΚΑΙΠΑΡΑCΚΕΥΑΖΕCΕΑΥΤΟΝΤΩΝΜΕΝ
ΕΛΑΤΤΟΝΩΝΚΡΙΤΗΝΤΩΝΔΕΜΙΖΟΝΩΝ
ΑΝΤΑΓΩΝΙCΤΗΝΔΙΑΓΑΡΤΟΥΤΩΝΤΩΙΙ
ΓΥΜΝΑCΙΩΝΤΑΧΙCΤΑΑΝΓΕΝΟΙΟΤΟΙΟΥ
20 ΤΟCΟΙΟΝΥΠΕΘΕΜΕΘΑΔΙΝΕΙΝΑΙΤΟΝ
ΟΡΘΩCΕΒΑCΙΛΕΥΟΝΤΑ· ΚΑΙΤΗΝΠΟΛΕΙΝ
§ 14 ΩCΧΡΗΔΙΟΙΚΗCΟΝΤΑ· ΜΑΛΛΕΙCΤΑΔΑΝ
ΑΥΤΟCΥΠΟCΕΑΥΤΟΥΠΑΡΑΚΑΛΕΘΕΙC
24 ΗΔΙΝΟΝΗΓΗCΑΙΟΤΟΥCΧΙΡΟΥCΤΩΝ

Inde ab hac columna calamo paulo acutiore videtur usus esse librarius.

COL. 8.

H

Tota prope extincta est. Nil potui legere nisi haec :

2 ΕΕΛ. . .
3 ΤΟΙC. . .
4 ΓΑΡ. . .
24 ΤΙΜ. . .
25 ΘΩC. . . ΤΑΥΤΑΓΑΡCΧΙΑ [sic a m^1] ΤΟΙ ΠΡΩΤΑΚΑΙΜΕΓΙCΤΑ

Quæ sequitur nona columna aliquanto melius servata est. Media tamen prorsus oblitterata prima tantum modo et ultima legi possunt. Quamquam putaverim pertinaci et feliciore cura adhibita paene totam dignosci posse.

COL. 9.

1 Θ

§ 17 2 ..ΗCΤΗCΠΟΛΙΤΕΙΑCΕCΤΙΝΤΩΝΠΡΟCΤΑΓΜΑΤΩΝ
..ΙΤΩΝΕΠΙΤΗΔΕΥΜΑΤΩΝΚΙΝΙΚΑΙΜΕΤΑΤΙΘ..
..ΗΚΑΛΩCΚΑΘΕCΤΩΤΑΚΑΙΜΑΛΛΙCΤΑΜΕΝΕΥ..
5 ..ΗC....ΤΩΝΒΕΛΤΙCΤΩΝΕΙΔΕΜΗΜΙΜΟΥΤΑ..
.......ΑΛΟΙCΟΡΘΩC..

Versus 7-9 evanuerunt; decimi versus medii ...οιο... dignovisse mihi visus sum.

Versus 11-17 legere non potui; in medio duodevicesimo nihil agnovi nisi ...ΚΑ...

19 ..ΛΙCΥΜΦΕΡΙΤΗΝΤΩΝΒΑCΙΛΕΩΝΓΝΩΜΗΝ..
20 ..ΝΗΤΩCΕΧΙΝΠΕΡΙΤΩΝΔΙΚΑΙΩΝΩCΠΕΡΤΟΥC..
..ΟΥCΤΟΥCΚΑΛΩCΚΙΜΕΝΟΥCΟΙΚΙΤΗΝΠΟΛΙΝ
§ 19 22 ..ΟΙΩCΩCΠΕΡΤΟΝΠΑΤΡΩΟΝΟΙΚΟΝΤΑΙCΜΕΝ

Vs. 4. Primae litterae Η altera tantum lineola servata est.
Columnae sequentes decima et undecima omni fere labe carent.

COL. 10.

1 Ι

2 ΚΑΤΑCΚΕΥΑΙCΑΛΑΜΠΡ.....ΙΒΑCΙΛΙΚΩCΤΑΙCΔΕ
ΠΡΑΞΕCΙΝΑΚΡΙΒΩCΙΝΕΥΔΟΚΙΜΗCΑΜΑΚΑΙΔΙ
ΑΡΚΗCΤΗΝΜΕΓΑΛΟΠΡΕΠΙΑΝΕΝΔΙΚΝΥCΟΜΗ
5 ΔΕΜΙΑΤΩΝΠΟΛΕΙΤΙΩΝΤΩΝΕΥΘΥCΑΦΑΝΕΙ
ΖΟΜΕΝΩΝΑΛΛΕΝΤΕΤΟΙCΠΡΟΕΙΡΗΜΕΝΟΙC
ΚΑΙΤΩΚΑΛΛΕΙΤΩΝΚΤΗΜΑΤΩΝΚΑΙΤΑΙC
ΤΩΝΦΙΛΩΝΕΥΕΡΓΕCΙΑΙCΤΑΓΑΡΤΟΙΑΥΤΑΤΩ̈
ΑΝΑΛΩΜΑΤΩΝΑΥΤΩΤΕCΟΙΠΑΡΑΜΕΝΙΚΑΙ
10 ΤΟΙCΕΠΙΓΙΓΝΟΜΕΝΟΙCΠΛΙΟΝΟCΑΞΙΑΤΩΝ
§ 20 ΔΕΔΑΠΑΝΗΜΕΝΩΝΚΑΤΑΛΙΨΙCΤΑΠΕΡΙ
ΤΟΥCΘΕΟΥCΠΟΙΕΙΜΕΝΩCΟΙΠΡΟΓΟΝΟΙΚΑ
ΤΕΔΙΞΑΝΗΓΟΥΔΕΤΟΥΤΟΘΥΜΑΚΑΛΛΙCΤΟΝ
ΕΙΝΑΙΚΑΙΘΕΡΑΠΙΑΝΜΕΓΙCΤΗΝΕΑΝΩC
15 ΒΕΛΤΙCΤΟΝΔΙΚΑΙΟΤΑΤΟΝCΑΥΤΟΝΠΑΡΑC
ΧΗCΜΑΛΛΟΝΓΑΡΕΛΠΙCΤΟΥCΤΟΙΟΥΤΟΥC
ΗΤΟΥCΙΕΡΙΑΠΟΛΛΑΚΑΤΑΒΑΛΛΟΝΤΑC

ΠΡΑΞΙΝΤΙΠΑΡΑΤΩΝΘΕΩΝΑΓΑΘΟΝΤΙΜΑ
ΤΑΙCΜΕΝΑΡΧΑΙCΤΩΝΤΙΜΩΝΤΟΥCΟΙΚΙΟ
ΤΑΤΟΥCΤΑΙCΑΛΗΘΕCΤΑΤΑΙCΤΟΥCΕΥΝΟΥC
§ 21 ΤΑΤΟΥCΦΥΛΑΚΗΝΑCΦΑΛΕCΤΑΤΗΝ

3. Incertum, num ΑΜΑ an ΑΛΛΑ. || 6. ΤΟΙC ΠΡΟΕΙΡΗΜΕΝΟΙC] ΟΙCΠ litterae paene evanuerunt. || 13. ΤΟΥΤΟ ΘΥΜΑ] ΤΟΥΤΟ ΘΥ incertae. || 18. ΘΕΩΝ] Ω incertum. || 19. ΤΙΜΩΝ] valde incertum, at mihi probabilius visum quam ΦΙΛΩΝ. ||

COL. II.

ΙΑ

ΗΓΟΥΤΟΥCΩΜΑΤΟCΕΙΝΑΙΤΗΝΤΕΤΩΝ
ΦΙΛΩΝΑΡΕΤΗΝΚΑΙΤΗΝΤΩΝΑΛΛΩΝ
ΕΥΝΟΙΑΝΚΑΙΤΗΝCΕΑΥΤΟΥΦΡΟΝΗ
CΙΝΚΑΙΑΓΑΡΤΟΥΤΩΝΚΕΚΤΑCΘΑΙΚΑΙ
ΔΙΑCΩΖΙΝΤΑCΤΥΓΑΝΝΙΔΑCΜΑΛΛΙC
ΤΑΛΗΤΙCΑΥΝΑΙΤΟΚΗΔΟΥΤΩΝΙΔΙΩ
ΚΑΙΝΟΜΙΖΕΤΟΥCΔΑΠΑΝΩΜΕΝΟΥC
ΕΚΤΩΝCΩΝΑΝΑΛΙCΚΙΝΚΑΙΤΟΥC
ΕΡΓΑΖΟΜΕΝΟΥCΤΑCΠΛΙΩΠΟΙΕΙΝ
ΠΑΝΤΑΤΑΤΩΝΟΙΚΟΥΝΤΩΝΤΗΝ
ΠΟΛΕΙΝΟΙΚΙΑΤΩΝΚΑΛΩCΕΞΕΙ
§ 22 ΛΕΓΟΝΤΩΝΕΓΓΟΝΕCΤΙΝΔΙΑΠΑΝ
ΤΟCΤΟΥΧΡΟΝΟΥΤΗΝΑΛΗΘΕΙΑΝ
ΟΥΤΩΦΑΙΝΟΥΠΡΟΤΙΜΩΝΩCΤΕ
ΠΙCΤΟΤΕΡΟΥCΕΙΝΑΙΤΟΥCCΟΥC
ΛΟΓΟΥCΗΤΟΥCΤΩΝΑΛΛΩΝΟΡΚΟΥC
ΑΠΑCΙΜΕΝΤΟΙCΞΕΝΟΙCΑCΦΑΛΗ
ΤΗΝΠΟΛΕΙΝΠΑΡΕΧΕ

5. Quarta huius versus littera Κ est, cuius superior lineola transversaria duplicatur. Quod num casu factum sit, an consulto, scilicet ut corrigeretur error, diiudicare nequeo. || 19. Est huius paginae ultimus versus neque amplius quam 15 litteras continet, cum praecedentes versus plus minus viginti quinque litterarum sint. Quare ultima Ε litterae lineola media usque ad finem versus producta est. Id eo magis mireris, quod καὶ πρὸς τὰ συμβόλαια νόμιμον codicum voces sequentes desunt in Papyro, id quod manifestum fit ex sequentis columnae vestigiis quae licet sint exigua, tamen facili negotio ita supplentur :

1 ΠΕ[ΡΙΠΛΕΙCΤΟ]ΥΔ[ΕΠΟΙΟΥΤ]ΩΝΑΦ[ΙΚΝΟΥ]
2 ΜΕ[ΝΩΝΜΗΤΟΥCCΟΙΔΩΡΕΑCΑΓΟΝΤΑC]
ΑΛΛ[ΑΤΟΥCΠΑΡΑCΟΥΛΑΜΒΑΝΕΙΝΑΞΙΟΥΝ]
ΤΑ[C.....

COL. 12.

1 ιε

Paene tota evanuit. Legere potui versu secundo (vel notam numeralem si eximas, primo) haec :

2 ΠΕ... ΥΛ.... ΩΝ... de quibus vide quae modo dixi ad col. praecedentem. Praeterea haec versuum initia : 3 ΜΕ... 4 ΑΛΛ... 5 ΤΑ... 6 ΠΛ... 7 ΤΟ... 8 ΚΑ(?)... 9 Μ... 10 Α... (11 et 12 prorsus evanuerunt); 13 Ο... 14 ΤΩ... 15 Μ... 16 Ε... 17 ΝΩ... manserunt. Quae Lumbroso l. c. p. 5 not. 5 hic se legisse testatur : αρχικος ειναι [βούλου]... μηδε [τῷ]... αλλα [τῷ]... ut dignoscerem mihi non contigit.

§ 24 18 ΠΟΤΗ . . ΜΗΛΘΤ . CΦΟΛ . . ΚΟΛΑΖΙΝ
19 ΑΛΛΑΤΩΠΑΝΤΑCΗΤΤΑCΘΑΙΤΗC

Columna 13 perpauca legenda reliquit haec :

COL. 13.

1 ιγ

2 CHCΛΙΑΝΟΙΑCΚΑΙΝΟΜΙΖΙΝΥΠΕΡΤΗC
ΛΥΤΩΝCΩΤΗΡΙΑCΛΜΙΝΟΝCΑΙΒΟΥΛΕΥ
. . . . . ΟΛΕΜΙΚΟΝΜΕΝΕΙΝΑΙΤΑ . .
5 . . . . . ΜΑΙC . . . . . ΠΑΡΑCΚΕΥΑΙC
. . . . . Κ . . . . . ΤΩΜΗΛΕΝΠΑΡΛ . . ΑΙ

Versus 7 legi nequit, versus octavi medii nihil nisi... Γ... ΟΝ..., item versus noni medii... ΠΡΟCΕΑΥΤΟΝ... versuum decimi et undecimi exeuntium... CΙΑΝ... et... ΑΝΤΙCΟΙ...

Versus 12-17 prorsus evanuerunt; versus duodevicesimi exeuntis dubitanter tantum refero ....ΧΕ....

19 ΑΛΛ. . . . . ΚΑΛΩCΜΕΝΕCΦΙΕΜΕΝΟΥC
§ 26 20 . Ζ . . . . . ΜΕΓΙCΤΗΝΑΡΧΗΝΚ . . .

Patet ex versuum 19 et 20 frustulis deesse in Papyro ἐξεργάζεσθαι δὲ δυναμένους οἷς ἂν ἐπιχειρῶσιν codicum vocabula. Vs. 20. Ante Ζ unius vel duarum litterarum manifesta remanserunt vestigia.

Ex sequentis paginae initio patet ultimum versum desiisse in Κ[ΤΗCΑ].

Quae sequitur columna 14 paulo melius servata hanc fere habet speciem :

COL. 14.

ΙΔ

ΜΕΝΟΥCΑΛΛΑΤΟΥCΑΡΙCΤΑΤΗΠΑΡΟΥCΗ
Κ.ΗCΑΜΕΝΟΥCΚΑΙΝΟΜΙΖΕΤΕΛΕΩC
ΕΥΔΑΙΜΟΝΗCΙΝΟΥΚΕΑΠΠΑΝ...
ΑΝΘΡΩΠΩΝΜΕΤΑΦΟΒΩΝΚ.....
....ΝΑΡΧΗCΑΛΛΑCΑΝΤΟΙΟΥ.....
....ΡΗΚΑΙΠΡΑΤΤΩΝΩCΠΕΡ...
ΑΡΟ..ΤΩΝ....ΡΙΩΝ...
.......ΟCΤΟΥΤΩΝΑΠΟΙ..
§ 27 ....ΑΝΤ. ΤΟΥCΒΟΥΛΟΜΕ.ΟΥ.
....ΤΟΥCΤΗC...ΦΥCΕΩ.....
....ΜΗΔΕΜΕΘΩΝΗΔΙCΤΑCΥΝΔΙΑ
.......ΑΛΛΑΜΕΘΩΝΗΔΙCΤΑΤΗΝ
...ΙΝΔΙΟΙΚΙCΕΙCΑΚΡΙΒΙCΠΟΙΟΥΤΑC
.ΟΚ.Α CΙΑCΤΩΝCΥΝΟΝΤ.......
..ΝΤΕCΟΙΜΗCΟΙΠΛΗCΙΑCΑΝ
....ΜΟΙΟΝCΑΙΤΟΙCΧΡΩΜΕΝΟΙCΝΟ
ΜΙΟΥCΙΝΤΟΙΟΥΤΟCΕΦΙ.ΤΗΤΟΙC
...ΓΜΑCΙΝΤΟΙCΜΗ.....ΝΟ
ΜΕΝΟΙCΩCΑΥΤΩCΤΑCΑΙΤΙΑC

3 Prima littera potius Κ quam Χ speciem prae se fert. || 8. ΑΡΟ et ΤΩΙΝ valde dubia. || 9. ΑΠΟΙ] ultimae litterae lineola tantum remansit. Fuit igitur non Urbinatis ἀτυγῆς sed vulgatae ἀπορῆς. || 11. Ultimae litterae dimidium tantum servatum. || 13. ΤΗΝ]Ν ad finem versus productum est. || 15. ΟΚ incerta. || 17. ΝΟ finis versus. || 18. ΜΙΟΥCΙΝ]ΜΙ et Ν incerta. || ΕΦΙ]Ι non integrum servatum. || 19. Patet ex litterarum distributione potius ΓΙΝΟΜΕΝΟΙC quam ΓΙΓΝΟΜΕΝΟΙC scriptum fuisse.

Columnae 15 et 16 vitiatae sunt. Quae legi potuerunt, haec sunt :

COL. 15.

ΙΕ

§ 28 ΕΞΩΝΑΗΕΚΙΝΟΙΠΡΑΞΩCΙΝΠΙCΤΟΥCΗΓΟΥ
ΜΗΤΟΥCΑΠΑΝΤΑCΟΤΙΑΝΠΟΙΗCΗΛΕΓΗ.
ΕΠΕΝΟΥΝΤΑCΤΟΥCΤΟΙCΑΜΑΡΤΑΝΟΜΕΝΟΙ.
ΕΠΙΤΙΜΟΥΝΤΑCΑΙΔΟΥΠΑΡΡΗCΙΑΝΤΟΙCΕ.
ΦΡΟΝΟΥCΙΝΙΝΑΠΕΡΙΩΝΑΝΑΜΦΙΓΝΟΙΗ.
ΕΧΙCΤΟΥCCΥΝΔΟΚΙΜΑΖΟΝΤΑCΔΙΟΡΑ
ΚΑΙΤΟΥCΤΕΧΝΗΚΟΛΑΚΕΥΟΝΤΑCΚΑΙΤΟΥ.

ΜΕ. . . ΟΙΑCΘΕΡΑΠΕΥΟΝΤΑCΙΝΑΜΗ
. . . . . ΠΟΝΗ . ΟΙΤΩΝΧΡΗC . . .
. . . . . ΑΚΟΥΕΤΟΥCΛΟΓΟΥC . . . .
. . . . ΑΛΛΗΛΩΝΚΑΙΠΙΡΩΓΝΩΡΙΖΙΝ
ΑΜΑΤΟΥCΤΕΛΕΓΟΝΤΑCΟΠΟΙ . . . . . .
§ 29 ΕΙCΙΝΚΑΙΠΕΡΙΩΝΑΝΑΕΓΟΥCΙΝΤΑ . .
ΑΥΤΑΙCΚΟΛΑΖΕΖΗΜΙΑΙCΤΟΥCΔΙΑΒΑΛ
ΛΟΝΤΑCΩCΠΕΡΤΟΥCΕΞΑΜΑΡΤΑ
ΝΟΝΤΑCΑΡΧΕCΕΑΥΤΟΥΜΗΔΕΝΗΤ
ΤΟΝΗΚΑΙΤΩΝΑΛΛΩΝΚΑΙΤΟΥΔ
ΗΓΟΥΕΑCΙΛΙΚΩΤΑΤΟΝ

2. ΔΗ]Η litteram cuius duae tantum lineolae supersunt agnoscere mihi visus sum. || ΗΓΟΥ]Η et Γ litterae artius inter se conjunctae. || 6. Non ΑΜΦΙΓΝΟΗC sed ΑΜΦΙΓΝΟΙΗC ex evanidis litterarum ductibus conicio scriptum fuisse. || 7. ΕΧΙC]Ι incertum. || 8. Ultima littera non integra servata. || 12. Ultimi vocabuli ΙΖΙΝ vix dignosci possunt. || 16. Ultima littera Λ usque ad finem versus producta. || 18. Δ ad finem versus productum, item et multo quidem longius versus undevicesimi ultima littera Ν.

COL. 16.

1 ΙϚ

2 CΑΝΜΗΔΕΜΙΑΔΟΥΛΕΥΗCΤΩΝ
ΗΔΟΝΩΝ · ΑΛΛΕΝΚΡΑΤΗCΤΩΝ
ΕΠΙΟΥΜΙΩΝΜΑΛΛΟΝΗΤΩΝ
5 ΠΟΛΕΙΤΩΝ . . . . ΜΙΑΝCΥΝΟΥCΙΑΝ
ΕΙΚΗΠΡΟCΔΕΧΟΥΜΗΔΕΝΑΛΟΓΙC
ΤΩCΑΛΛ . . . . . ΙCΔΙΑ . .
ΘΕΙΖΕCΕΑΥΤΟΝΧΑΙΡΕΙΝ . . . .
ΑΥΤΟCΤΕΕΠΙΔΩCΙCΠΡΟCΑΥΕΗΝ
10 Huius versus nihil nisi primam litteram perspexi, quam Κ fuisse opinor.
§ 30 11 ΜΗΦΑΙΝΟΥ . . . . . ΜΟΥΜΕΝ . .
ΕΙΠ . . . .
Decimi tertii versus nihil amplius quam primam litteram Λ agnovi.
14 . . ΟΝΩ . . . ΟΥΔΕΝ
15 ΜΕΡΟCΤΟΙCΠΟΝΗΡΟΙCΜΕΤΕCΤ . .
ΝΟΜΙΖΕΤΩΝΤΙΜΩΝΑΛΗΘΕCΤΑ . . .
ΕΙΝΑΙΤΑCΕΝΤΩΦΑΝΕΡΩΜΕΤΑ
18 ΔΕΟΥCΓΙΓΝΟΜΕΝΑC

ΙϹΟΚΡΑΤΟΥϹ
ΠΑΡΕΝΗϹΕΩΝ
ΛΟΓΟϹΒΒ

2-4. Ultimae litterae productae sunt, item versuum 6, 14 et 18. || 6. ΜΗΔΕΝΑΛΟΓΙϹ|Ι incertum. At intra Ε et Λ unius litterae spatium subesse affirmo, Ν litterae exigua vestigia dignovisse mihi visus sum. || 9. ΤΕ incertum, hocne fuerit, an ΔΕ. | ΠΡΟϹ et quae sequuntur litterae satis dubiae sunt, neque conspirant cum membranaceorum verbis. || 17. Post ΕΙΝΑΙ negandi particulam, quae est in codicibus, vix aliam ob causam omissam esse puto, quam quod librarius operam suam absolutam esse ratus enunciatique alteram partem ab ἀλλά incipientem resectui us, scriptiunculam suam in affirmans quam in vetans enunciatum desinere maluerit.

II

Quantumvis alioquin utilitatis sit in his paginis, gravissima quaestio est de verborum in iis oratoris paradosi, comparata cum vulgaribus nostris codicibus.

Immanuelis Bekker auctoritate verba orationum Isocraticarum secundum codicem Urbinatem edi consueverunt (1); post illum editores Turicenses, Benseler, Blass verba aliquanto religiosius, quam ille ipse fecerat, ad eum codicem exegerunt (2). Cuius praestantiam tantam esse praedicant, « ut non Isocratis ceteris codicibus omnibus, sed etiam aliorum scriptorum graecorum libris manu scriptis plerisque antistet milibus trecentis ». Ea laus Urbinati tributa nuper optime stabilita est a Carolo Fuhr, qui doctis argumentis probavit (Nov. Mus. Rhen. 33 [1878], p. 325-363 coll. 565-599), eum codicem quo Dionysius Halicarnasensis usus fuerit, in omnibus utique gravioris momenti conspirare cum Urbinate, ac nescio an Theodoro Birt (libri quem dixi p. 285) assentiendum sit e notulis stichometricis quae in Urbinate insint, hunc quoque codicem affinem esse suspicanti exemplorum Atticianorum.

Aliter Isocratis orationes traditae sunt in ceteris codicibus, quam paradosin vulgatam appellamus Bekkero praeeunte (cuius haec sunt verba : « vulgatam dico Coraeam, quatenus e libris manuscriptis ducta est ») et *v* littera notamus. Lectiones huius codicum familiae nequaquam, id quod aegre feras, satis cognitae sunt : nullus unus ex his libris, cuius integra collatio in medium sit data talis, qualis hodie a philologis postulari debet.

Iam locos maioris momenti eos proponam, quibus Papyrus Massiliensis, quem M notabo, discrepat a novissima editione Blassiana.

(1) Cf. Alb. Martin, *le Manuscrit d'Isocrate Urbinas*, CXI. Paris, 1881.

(2) Primae partis (§ 1-30) orationis II ad Nicoclem scriptae nova Codicis Urbinatis collatione utor, quam Augusti Mau viri doctissimi liberalitati debeo.

Addam scripturas Urbinatis (Γ) ac Blassianis signis usus ceterorum quoque Vulgatae codicum, quoad ex editionibus novi. Paragraphorum etiam et versuum numeros Blassianos (Isocratis orationes, recogn. G. E. Benseler, Ed. altera, curante Friderico Blass, vol. I, Lipsiae, 1878, p. 13 sqq., coll. p. x sqq.) adiciam.

Isocr. ed. Blass.	Papyrus Massiliensis M.
1. 1. τοῖς βασιλεῦσιν ὑμῖν.	υμιν τοις βασιλευσιν, item υ.
3. τῶν ἄλλων.	αλλο, item υ.
2, 1. γενέσθαι ταύτην καλλίστην.	ταυ[την] γενεσθαι καλλειστην M, item mg. Γ, ταύτην καλλίστην γενέσθαι υ.
3. σοὶ λαβεῖν.	συλλαβ[ι]ν.
5. τίνων ἀπεχόμενος.	τ[ι]νων [ερ]γων απεχομενος, item υ.
6. διοικοίης Blass διοικῇς Γ διοικοίης reliqui libri.	διοικης.
ἐστὶ πολλὰ τὰ.	πολλα εστιν τα.
8. βουλεύεσθαι τὴν ἡμέραν Stob. et Blass; τὴν ἡμ. βούλεύεσθαι Γ ἀγωνίζεσθαι τὴν ἡμ. vulg.	βουλεύεσθαι vel ἀγωνίζεσθαι om. M.
4, 8. ὥστε πολλοὺς.	ωστε τους πολλους.
6, 6. οὖν τὴν πρᾶξιν.	τὴν om. M et ut videtur υ.
7, 3. μετὰ μέτρου.	patet ex lacunae mensura scriptum fuisse in M εμμετρων. ut in υ.
7, 7. ἔλαβεν.	ελαβομεν.
8, 2. ἔχει.	εχιν i. e. ἔχειν.
3. ταῖς μοναρχίαις.	τας μοναρχιας M itemque coniecit Cobet « parum recte » ut iudicavit Blass pg. xi. Mihi secus videtur.
6. προτρέψειε et ὀνήσειε.	προτς ρεψιαν et ωφελησιεν M ὠφελήσειε υ.
7. καὶ τοὺς ὑπ' αὐτοῖς ὄνιας.	om. M.
9, 2. ἂν.	εαν M ut passim (20,3; 26,5; 29,5) quibus locis Vulgata videtur facere cum Papyro.
ἐν κεφαλαίοις τὴν.	το κεφαλαιον και την M item υ.
4. ἐροῦμεν.	αιρουμενοι.
6. πόλιν.	πολιν τε M item υ.
8. τὰ συμπίπτοντα κατὰ τὴν ἡμέραν ἑκάστην.	τα καθημεραν συνπιπτοντα M τὰ καθ' ἑκάστην ἡμέραν συμπίπτοντα υ.
10, 2. τηλικούτων.	τουτων.
3. μηδ' ἀμελεῖν Γ et reliqui libri ut videtur omnes.	om. M.
11. 1. αὑτῶν.	εαυτων M ut solet.
παρασκευάσωσιν.	παρασκευασουσιν.
2. ἀσκητῶν.	αθλητων M item υ.
προσήκει.	προσηκιν, quod est προσήκειν.
3. βασιλεύουσι mg. Γ.	βασιλευσιν M item Γ et reliqui libri.
τὴν αὑτῶν.	την εαυτων δοκιμαζιν.
5. ἄθλων.	αθλητων.
καθ' ἑκάστην ἀγωνίζεσθε τὴν ἡμέραν Blass, υ.	αγωνιζεσθαι καθεκασθην ημιραν M καθ' ἑκάστην τὴν ἡμέραν ἀγωνίζεσθε Γ.
6. ἐνθυμούμενον.	ενθυμουμενοις.
7. προέχεις, τοσοῦτον.	προσεχις τον νουν τοσουτον.
8. αὐτῶν.	om. M.

12, 3. τὸ βελτίους.	τους βτλτιους
4. δύναμιν ἔχειν.	εχιν δυναμιν M, item υ.
5. καταγνῶς τῶν.	κατα. γνωστων.
7. ἡμεροῦμεν.	ιμερουμεν.
ἀξίας.	αξιας αυτας.
8. ὠφελήσαιμεν.	προτρεψιαν.
10. φύσιν.	ψυχην.
13, 6. γίγνου et 7 σαυτὸν et 8 ἀγωνιστὴν.	γινου et σεαυτον et ανταγωνιστην.
10. βασιλεύσοντα.	βασιλευοντα.
14, 1. σαυτοῦ et 2 ει.	σεαυτου et 2 η.
19, 5. ἐπιδείκνυσο μηδ' ἐν μιᾷ.	ενδικνυσο μηδεμια M ἐνδείκνυσο ἐν μηδεμιᾷ υ.
πολυτελειῶν.	πολειτιων.
20. 1. πρὸς et 3 ἂν et καὶ	περι et εαν M, itemque υ, et vs 3 καὶ om. M.
4. παρέχῃς.	παρασχῃς.
6. τῶν φίλων.	των τιμων legit Lumbroso in M. item υ.
7. ταῖς δ' ἀληθείαις αὐταῖς.	ταις αληθεσταταις M ταῖς δὲ ἀληθεστάταις Coraes.
21, 2. πολιτῶν et 4 σώζειν.	αλλων et διασωζιν. διασώζειν item est in υ.
5. κήδου τῶν οἴκων τῶν πολιτικῶν Γ Bkk Bs Bl, κ. τ. οἴκων τ. ἰδιωτῶν υ, κ. τ. ο. τ. ἰδίων Vict.	κηδου των ιδιων M.
6. καὶ post νόμιζε add. Γ Bk Bl.	και post νομιζε om. M et reliqui ut vid. codices.
δαπανῶντας et ἀπὸ τῶν σῶν.	δαπανωμενους M. (item υ), et εκ των σων.
[τοὺς δαπανωμένους ἀπὸ τῶν ἰδίων ἀπὸ τῶν σῶν mg. Γ]	
7. τὰ σὰ et ἅπαντα γάρ.	τας et παντα M, γαρ om. cf. Fuhr. N. Mus. Rhen. 33, p. 328 et 569.
8. οἰκεῖα τῶν καλῶς βασιλευόντων ἐστὶ.	οικια των καλως βασιλευοντων εργον εστιν.
22, 3. λόγους μᾶλλον ἢ Blass et pars librorum cum mg. Γ.	λογους η M, itemque Γ et pars librorum.
4. καὶ πρὸς τὰ συμβόλαια νόμιμον.	omisisse videtur M.
24, 4. ἄμεινον αὐτῶν σὲ.	αμινον σαι M ἄμεινον σὲ υ.
πολεμικὸς μὲν ἴσθι.	πολεμικον μεν ειναι M (πολεμικὸν μὲν εἶναι χρή—εἰρηνικὸν θ^2).
25, 6. καλῶν.	καλως.
ἐξεργάζεσθαι—ἐπιχειρῶσιν.	veri est simillimum, haec non fuisse scripta in M. cf. not. ad. Col. 13, 19.
26, 5. καὶ κακίας.	om. υ, verique est simillimum defuisse etiam in M.
ἄρξῃς et ἀν.	αρχης et εαν M itemque υ.
7. ἀτυχῇς.	απορ.. M ἀπορῇς υ.
27, 3. ἄριστα τὴν.	ηδιστα την M.
6. εἶναι.	om M et υ.
τοιούτους et 7 γιγνομένοις et 8 αὐτὸς et 28, 1 ἅπαν.	τοιουτος certo, et probabiliter γινομενοις et 8 αυτως et 28, 1 απαντας M.
28, 1. λέγῃς ἢ ποιῇς.	ποιης η λεγη[ς] M, itemque Stob. 48, 30.
2. ἀλλὰ.	om. M.
ἐπιτιμῶντας.	επιτιμουντας.
4. ἀμφιγνοῇς.	αμφιγνοιη[ς] vel αμφιγνωη[ς] M.
συνδοκιμάσοντας.	συνδοκιμαζοντας.
9. λέγωσιν.	λεγουσιν.
29, 2. ψευδῶς.	om. M, itemque E^2 θ^2 Stob. (48, 34) A Trinc.

αἴσπερ Bl. Γ, αἴσπερ ἂν υ.
4. ἢ τῶν.
τοῦθ' et 5 ἂν.
6. ἀλλὰ κρατῇς et 7 μηδ'.
30, 5. μὴ.

ωσπερ.
η και των M item υ et Stob. 48, 35.
τουδ, et 5 εαν M itemque υ.
αλλ ενκρατης et μηδε[ν] M.
consulto, ut videtur, omissum in M.

In hanc tabulam scripturas recepi nullas praeterquam quas in Papyro adesse constet aut coniectura non dubia assequamur, veluti col. 11 exeunte, 12 ineunte. Quae inde colliguntur, tam sunt manifesta quam inexspectata. Mirum non est, quod in huius condicionis papyro aliquot mendae librarii insunt, quod nonnulla errore praetermissa, alia nova nec alibi obvia deprehendimus. Illud autem perspicuum est, Papyrum M plane discedere ab Urbinate, accedere ad Vulgatam quam Bekker dicit, hoc est eos codices, quos multos esse suspiceris, quibus editiones Isocratis accommodatae fuerant, antequam Urbinas innotuit.

Rem ita se habere maxime elucet ex iis locis, quibus in Urbinate solo inter omnes vocabula aut adduntur aut omittuntur, quippe quibus Papyri M auctoritas pensanda sit *contra* Urbinatem, ut § 2, 5; 6, 6; 8, 6; 9, 2; 11, 2; 19, 5; 21, 6; 24, 4; 26, 5; 27, 6; 29, 4 tabulae meae.

Non dubito libere profiteri haud paucis eorum locorum quos modo attuli, formam antiquiorem et puriorem in papyro M traditam mihi videri, quod scilicet singulis locis diligenter examinatis explicatius quominus definiam in praesenti praepedior. Aliis fortasse aliter videbitur. Hoc unum efficitur, ut papyro M cognito de vulgaribus illis codicibus post Bekkerum inique neglectis inquiratur diligentius (1), Fac enim Papyrum M non Ptolemaeorum, ne Herculanensium quidem voluminum aetate, fac eum tertio quartove aerae nostrae saeculo esse scriptum (2), id quod minime equidem concedo, tamen impendio vetustior erit Urbinate, antiquissimo codice membranaceo nobis servato, quippe qui decimi sit saeculi. Vel huius vetustatis nomine testimonium est eius minime spernendum, quod alia auctoritate quamvis praestante nullo pacto labefactatur. Cumque appareat vulgatae scripturae codices eiusdem esse originis et quasi familiae ac Papyrum M, in partem merito veniunt eius auctoritatis, quam Papyrus M vetustate sibi vindicat. Ac poterat ipsa orationis XV περὶ ἀντιδόσεως condicio monere, ut aliquando cautius de utriusque originis codicibus iudicaretur. Est igitur cur suspiceris fore ut paucis illis columnis Papyri M artis criticae in Isocrate factitandae ratio aliquatenus innovetur.

Accedit aliud. Multa sunt pro re nata quae sola papyrorum fide tradita habeantur : velut, ut obiter dicam, Hyperidis orationes, Euripidis

(1) Cf. C. Fuhr, *l. c.*, p. 325 sqq.
(2) Coll. Birt, *l. c.*, p. 120. 121.

fragmentum ab Henrico Weil, Alcmanis fragmentum ab Aemilio Egger editum. Quod contra parvus est numerus monumentorum aliunde iam notorum, quarum paradosi a papyris accedat antiquitatis aliquod momentum, qua ex re nascitur quaestio gravissima, qua fide verba scriptorum veterum per saecula transscripta, aut quas mutationes paulatim haec verba putanda sint subisse, sive id fortuito factum sive data opera. Praeter compluria fragmenta Homeri, recte si memini, faciunt huc potissimum illi octo versus Medeae Euripideae, quos H. Weil quo dixi loco p. 16 edidit ex Papyro Didotiano quem alterius a. Chr. n. saeculi esse probabile est, e quibus quidem versibus nihil fere discimus novi, nec sane plus ex illis trecentis circiter versibus Hippolyti eiusdem poetae, qui nuper ab Adolfo Kirchhoff (1) e codice membranaceo saeculi nostrae aerae sexti editi prodierunt.

Alia est condicio Papyri M Isocratis qui certissimo est argumento, fuisse pristinam paradosin huius oratoris ab ea quam nos habemus, valde discrepantem.

Haec atque alia similia (2) reputantibus complures obversantur quaestiones. Haud pauca nobis sunt litterarum monumenta in papyris Aegyptiis et Herculanensibus servata. Ea omnia praeter aliquot Homeri fragmenta satis male sunt habita, scripta scilicet a librariis neglegentibus et rudibus ea plerumque scribendi libidine, quam vix orthographiam nominaveris. Accedit quod scriptores veteres innumeris locis (3) conquerantur de vitiositate librorum quos legebant; nec iniuria eos questos esse tam papyrorum adhuc superstitum condicione, quam quaestionibus hominum nostrorum, veluti qualibus scriptorum exemplis Dionysius Halicarnasensis usus fuerit, institutis egregie confirmatur. Ac si est cur sumamus in scriptis *recentibus aequalium* ab Attico editis, veluti Ciceronis, quam diligentissime et religiosissime ipsorum auctorum verba conservata fuisse, ex Schneidewini et Birtii (l. c., p. 284) quaestionibus verisimile factum est, vel laudata illa Ἀττικιανά, ubicumque *prioris* alicuius aetatis monumenta tradiderint, eo uno nomine religiosa fuisse, quod diligenter imitata sint archetypa sua, nulla ratione habita horum bonitatis aut mediocritatis. Hac igitur ratione antiquissimis temporibus scriptorum libri tradebantur.

Alterius sortis habentur codices membranacei plus minus mille annis recentiores illis quos modo dixi, quibus quae supersunt e. g. Platonis Demosthenis Isocratis Thucydidis Aristophanis, si generatim

(1) *Monatsber. d. Berl. Akad.*, 1881, p. 982 ff.

(2) Satis sit inscriptionem illam commemoravisse ante aliquot annos prope Athenarum acropolin inventam, qua paradosis Thucydidis miro modo inlustratur, cf. HERMES, XII (1877), p. 368. 472; C. I. Att. IV, fasc. 1, p. 14, No. 46 b.

(3) Cf. BERGK, *Gr. Litteraturgeschichte*, I, p. 232. 235; BIRT, *l. c.*, p. 222. 356; ROEHL in *Fleckeiseni Annal.* 1875, p. 633; BERGK in *Nov. Mus. Rhen.*, 35 p. 244 sq.; COBET in *Nov. Mnemosyne*, 10 (1882), p. 326.

spectes, optime tradita sunt, libera imprimis ab omnibus illis mendis, quae sunt propriae papyrorum graecorum, in ipsis adeo orthographicis et in sermonis minutiis tanta constantia exarata, ut ea pulchritudinem scripturae, quae ab initio ad finem usque eadem est, aequiperaret.

Miro id sane fortunae favore : tanto videlicet, ut suspicio nascatur ac dubitatio, ecqua in his vetus aliqua et nativa scriptorum forma miraculo nescio quo servata, an interdum recensio grammaticorum inferioris aetatis sedulo adornata ad nos pervenerit. Qua in re alicuius momenti esse videtur, quod in subscriptionibus (1) sex orationum ipsius Urbinatis Isocratis quattuor illi amici Ἑλικώνιος, Θεόδωρος, Εὐστάθιος Ὑπάτιος grammaticam curam suam testantur, quam verbis oratoris impenderint, velut orationis secundae ad Nicoclem haec est in Urbinati (fol. 67) subscriptio : Πρὸς Νικοκλέα περὶ βασιλείας ὑποθῆκαι. Θεόδωρος ἅμα εὐσταθίῳ.

Haec sunt quae de hoc codice dicenda videntur, Nec me fugit esse in hoc libro alia satis digna de quibus accuratius inquiratur, quemadmodum de hoc genere nuper Theodorus Birt docte et sagaciter commentatus est. Sed visum est uberiorem disceptationem differre in aliud tempus magis a tristi recordatione liberum.

Nam *Carolus Graux* fuit, quicum inter res plurimas id genus, quibus antiquitatis scrutatores exerceri solemus, de hoc quoque Massiliensi codice Isocratis saepe sum confabulatus. Utinam mihi licuisset viventi hoc commentariolum tradere quo propensam in se voluntatem meam intellegeret! fieri enim nunquam potuit ut minorem ego reverentiam ingenii eius felicitati praestarem quam quibus innotuit omnes. Sagacitate et industria, generoso litterarum amore, eruditione longe, quam in adulescente exspectaveris, ampliore parem inter aequales vix habuit. Sed maxime morum eius urbanitas, animi candor fidesque, officiosa comitas, quam vel peregrino praestabat, plane illud mihi confirmabat quod Theodorus Mommsen nuper scripsit : « Bonas litteras adhuc omnibus communes esse, quaeque valles et paludes obscurant et infestant nebulas non adscendere ad summitates quas obtinent qui liberali animo studia liberalia tractant. »

Iam cum fata acerba vix sextum vitae lustrum agentem et litteris et nobis amicis eripuerint, nil mihi relinquitur, nisi ut has paginas in sepulcro eius ponam, doloris recentis et piae memoriae nunquam deponendae documentum.

Parisiis, mense Iulio 1882.

ALFRED SCHOENE.

(1) Quas vid. in editionibus et apud Albertum Martin, *l. c.*, p. 8 sq.

OFFICIALIUM ET MILITUM ROMANORUM

SEPULCRETUM CARTHAGINIENSE

Epistula colonorum saltus Burunitani ad Commodum (1) nuper in Africa eruderata cum inter alia complura nos docuisset procuratorem imperatoris Africae tractus Karthaginiensis et sedem habuisse Karthagine et tabularium (2), anno 1881 inventi ad ipsam Karthaginem tituli in eodem monumento collocati numero ducenti octoginta tres (3) eius tabularii administrandi aliquam imaginem nobis suppeditaverunt intellectam fortasse a plerisque qui eos perlustraverunt, sed tamen ni fallor nondum plene illustratam, quamque hoc loco potissimum enarrandam mihi sumpsi, quod versatur res in statu antiquo cum Africae hodie Gallicae tum Galliae ipsius. Nam privilegiorum, quibus inscriptionum Latinarum enarratores utuntur, non ultimum hoc est, quod argumentum si quod tractant, id doctis quidem omnibus commune est, sed idem prout res incidit huic vel illi nationi magis proprium et quodammodo patrium; neque abhorret eiusmodi disputatio Gallis potissimum a Germano destinata a memoria honoranda eius viri, qui per vitam ut brevem et laboriosam, ita utilem et plenam utrumque pari religione tenuit et cives nos esse sui quemque populi et litterarum humanitatem nullis territoriorum finibus contineri. — Sed ipsam rem antequam aggrediar, aetas titulorum de quibus agitur determinanda est; id quod quamquam certorum annorum indicia nulla suppeditant,

(1) C. I. L. VIII, 10570. Aere expressam proposuit Carolus Tissot, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1880, p. 86. Interpretationem dedi Hermae vol. XV (1880) p. 385-411. 478-480.

(2) Coloni ad imperatorem sic scribunt 3, 2 sq. : *ut se habent littere proc(uratorum), quae sunt in t[ab]ulario tuo tractus Karthag(iniensis)*. Dixi de procuratoribus his C. VIII praef. p. XVII.

(3) Titulos numero CCLXXVII publici iuris fecit de Lavigerie, *De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage*, Alger, 1881, p. 31, 63. seq. Exempla facta a Delattrio diligenter excepta sunt et ut qui rem callet errores si qui commissi sunt facile emendet. Partem titulorum, eos scilicet qui Parisios adlati sunt, nostra causa Alfredus Schoenius relegit. Eiusdem monumenti sex alios titulos adiecit Delattre apud Florianum Vallentin *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 2 (1882), p. 179, n. 39-44; eos citavi sub nomine Delattrii.

ex ipsis nominibus defunctorum aliquatenus perfici potest. Scilicet cum reperiantur ibi et Iulii iique multi (1) et Claudii (2) quoque, sed nullus eorum adscripto patrono Caesare, post eam aetatem monumentum institutum sit necesse est. Contra evenit in Flaviis (3), Cocceiis (4), Ulpiis (5), Aeliis (6), sed ut Flavii reliquos numero aliquantum superent; Aureliorum denique ut aliqua, ita tenuia admodum indicia deprehenduntur (7), posterioris aetatis plane nulla. Itaque ducimur ad extrema tempora saeculi primi (nam a Flaviis imperatoribus manu missos plerosque probabile est post eos diem obiisse) primaque decennia secundi; eique aetati etiam sermonis proprietas convenit omnibus vetustae consuetudinis vestigiis destituta, sed aliena item a barbarismis aevi labentis, quamquam soloecismi tales, quales tenuiores omni aetate admiserunt, in his quoque titulis passim deprehenduntur. Verum est aliquoties reperiri pluralis significationem per litteram extremam geminatam (8) itemque duorum adeoque trium Augustorum mentionem inici (9); nec minus verum est, si communes leges sequimur, tam hoc quam illo indicio ad tertium saeculum rem transferri. At geminationem pluralis significandi causa hodie constat non alibi, sed in Africa iam Hadriano imperante in usu fuisse (10), ut id compendii genus conicias coepisse a grammatistis Carthaginiensibus, propagatum inde saeculo sequente ad Italiam reli-

(1) N. 11, 61, 87, 105, 112, 146, 155, 174, 177, 183, 194, 202, 233, 236, 237, 266, 267.

(2) N. 151.

(3) *T. Flavius Aug. l.* n. 48, 174, 186, 188. *T. Flavius* n. 61, (ubi pro TEI legit T FL Schoenius noster), 86, 104, 208. *Flavia Aug. l.* n. 7, 78. *Flavius* vel *Flavia* n. 4, 6, 19, 115, 122, 144, 183, 231, 239, 245, 249 (?).

(4) *M. Cocceius* n. 123.

(5) *M. Ulpius Caesaris n. l.* n. 247. *M. Ulpius* n. 124. *Ulpius* vel *Ulpia* n. 98, 265; Delattre n. 42.

(6) *P. Aelius Augustorum lib.* n. 261. *P. Aelius* n. 205, 222, 260. *Aelius* vel *Aelia* n. 71, 103, 127, 129, 194, 227, 252.

(7) *Aurelius* vel *Aurelia* n. 89, 114, 213, 235.

(8) N. 24: *Caes. nnn. ser.*; n. 63: *proc. Auggg.*; n. 51 (?), 67, 68, 83: *Augg. ser.* similiterve.

(9) *Hospes Caes. nnn. ser.* n. 24 recte opinor de Vespasiano Tito Domitiano accipi poterit. — *P. Aelius Augustorum lib.* n. 261 quo pertineat anceps quaestio est perveniens item ad titulos urbanos quosdam (*Publius Aelius Augg. lib. Callistion* C. I. Gr. 6346 = C. I. L. VI, 10657; *P. Ael. Augg. lib. Chrysanthus* Orell. 4509 = C. I. L. VI. 10876; *Aelius ...s Augustor.* [*lib.*] ib. VI, 10620); possis cogitare de Hadriano et Sabina, fortasse etiam de Hadriano filioque L. Aelio propter consortium Augusto appellato, sed neutra interpretatio plane satisfacit. Utut est, hos titulos certum est esse aevi Hadriani. — De titulis qui duorum Augustorum servos libertosve memorant n. 51, 57, 67, 68, 83, 107, similiter statuendum est. — Etiam maiorem difficultatem facit *proc. Auggg.* n. 63; quem qui interpretabitur ad exemplum tituli modo memorati n. 24, vix persuadebit.

(10) *Coss.* legitur tam in senatus consulto de nundinis saltus Beguensis a. 138 (C. VIII, 270) quam in decreto Burunitano imperante Commodo scripto. Cf. C. VIII p. 1060.

quasque provincias. Quod ad plures Augustos attinet, utrum similis excusatio admitti possit an alio modo res explicanda sit ut adhuc parum constat, ita nemo opinor propter hunc scrupulum titulos detrudet ad saeculum Severi.

Iam ubi nos convertimus ad titulorum argumentum, quae in iis enuntiantur officia praeter pauca militaria pertinent ad rem familiarem imperatoris, ut tuto possit adfirmari monumentum id de quo agitur destinatum fuisse familiae domus Augustae Carthaginiensi. Nam qui simul sepulti sepultaeve sunt non liberti servive Caesarum, ii et omnes officio carent et probabile est maiore ex parte mulieres fuisse coniugio contuberniove ad familiam Caesarum adiunctas earumque filios vel propinquos. Tenuioribus solis monumentum destinatum fuisse et res evidenter ostendit et consuetudo Romana requirit ; nam honestiores vel certe divites homines etiam libertini ordinis eiusmodi sepulcri communionem fastidiunt. Iam vero familia illa Africana tota pendet e tabulario illo, cuius supra mentionem feci, uno (1) excepto homine n. 151 *ex numero cubiculariorum Aug(usti)*, qui coniugi monumentum fecit in Africam, ut ait, se secutae. Inde num colligi possit imperatores quamquam vix umquam Africam adeuntes nihilominus domum habuisse Carthagine, non definio ; si constaret habuisse, et ipsam non miraremur quodammodo sub cura procuratoris eius tractus fuisse. Ad reliquos quod attinet, recensebuntur primum officia cum tabulario ita coniuncta, ut res demonstratione nulla indigeat

proc(uratoris) Auggg. libertus n. 63 ; *proc(uratoris)* servus n. 130.
tabularius libertus n. 186, 188.
custos tabulari servus n. 209.
adiutor tabulari uel *tabulariorum* libertus Delattre n. 41 ; servus n. 66, 68, 87, 100, 136, 218, 253, 262.
adiutor a commentaris servus n. 16, 69, 125.
librarius servus n. 67, 214, 217, 244, 248, 250.
notarius servus n. 57, 183.

Id ipsum item pervenit ad tabellarios sive cursores :

exerchitator cursorum servus n. 64.
tabellarius servus n. 88, 113, 118, 150, 166, 239 ; *ex tabellaris* n. 224; *tab.* (2) n. 30, 35, 83, 85, 108.

ubi notabile est cum exercitatoris munus disciplinam ei corpori pro-

(1) *Iucundus Aug. lib. adiut. a cognitionibus*, qui titulum n. 158 parentibus « *renovavit* », quominus Romae id fieri iusserit nihil impedit.
(2) Tabellarii hi erunt, non tabularii, nam servi sunt omnes.

priam et quodammodo militarem (1) significans tum numerus tabellariorum copiosus, cuius alia indicia alii tituli suppeditant (2).

Agrimensores quoque

> *agri mensor* (sic n. 174; *mesor agrarius* n. 177; *mesor agror(um)* n. 205, 208) servus n. 177; libertus n. 174; ingenuus (?) n. 205, 208.

constat pertinuisse ad curam saltuum Africanorum officialesque sub procuratore constitutos (3). Eorum cum admodum raro tituli mentionem faciant et extra Africam vix ulli (4), nostri docuerunt eos non a militia proficisci, sed a cura rerum Caesaris officiumque eorum postea conspicuum et honoratum aliquando servile fuisse (5).

Pedisequi

> *pedisequus* servus n. 8, 54, 60, 91, 93, 119, 120, 249.

quo spectent, minus apertum est, sed re considerata item intellegitur ad procuratorem eos recte referri. Scilicet hoc vocabulo cum scriptores significare soleant privatorum hominum comites condicionis servilis ministrosque (6), in titulis observavi iis potissimum pedisequos tribui, qui iure publico apparitoribus careant. Itaque et mulierum pedisequae (7) saepissime nominantur et in

(1) Noti sunt *exercitatores equitum praetorianorum* et *equitum singularium*, respondentes fere campidoctoribus militiae pedestris. Eodem redit, ut monuit Iohannes Schmidt, *grex cursorum cum magistro se exercens* in domo Trimalchionis (Petron. 29).

(2) *Colegius tabelari* Theveste titulum posuit suorum uni Augusti servo (C. VIII, 1878). Notum est epigramma tabellarii Carthaginiensis hilaris magis quam docti, C. VIII, 1027 (cf. *Revue de philologie*, 1879, p. 80 seq.)

(3) Cf. titulus in Mauretania inventus C. VIII, 8812: *imp.... Alexandro .... terminationes agrorum adsignantur colonis ... iussu .. Axi Aeliani ... proc(uratoris) Aug(usti) r(ationis) p(rivatae) per Cae(lium) Martiale(m) agrimensore(m).*

(4) Eiusdem ordinis sunt *mensores* a proconsule Macedoniae adhibiti ad controversiam finium determinandam (C. III, 586). — *Mensores aedificiorum* (cf. Henzen n. 6329: *Patiens Aug. l. tabul. mesorum aedificiorum;* C. VI, 198: *C. Iulius Hermes mensor* appicta, ut monui I. R. N. 6773, ad latus pedis mensura; Plinius ad Trai. 17B. 18) utrum iidem sint atque agri mensores necne, non definio, certe sunt condicionis eiusdem, scilicet aut servilis aut privatae. — Inter milites plerique certe legionum cohortiumve mensores non metatores sunt, sed frumentarii (MARQUARDT, *Staatsverwaltung* 2 p. 536); alterum mensorum genus metatorum num in militia adsit, parum constat.

(5) Cf. MARQUARDT, *Staatsverw.* 2,405 quique ibi citantur. Ceterum etiam ex nostris mensoribus ut ad familiam pertinent duo n. 177: *Didymus Aug. ser* et n. 174: *T. Flavius Dapnus Aug. lib.*, ita duo alii n. 208: *T. Flavius Apsens* et n. 205: *P. Aelius Victor* magis est, ut ingenui fuerint.

(6) Cicero ad Att. 2, 16, 1. Nepos Att. 13. Dig. 31, 65 pr. 34, 1, 17. 40, 4, 59 pr. al.

(7) Inter has quaedam libertae inveniuntur (Henzen 6327 = C. VI, 5200; C. VI, 4002), nullum autem liberum hominem inter pedisequos offendi. Pedisequi mulierum excepta Livia Augusta vix reperiuntur.

pulchello monumento nobilissimi servi Tiberii dispensatoris ad fiscum Gallicum a vicariis suis Romae sepulti (1) inter alios aulae servilis homines pedisequi duo enumerantur. Id ipsum etiam ad procuratores pervenire, quippe quibus iure neque lictores neque veri apparitores ulli adessent, confirmant monumenta ; nam ex pedisequis domus Augustae non ita pauci ad certas rationes ita rediguntur, ut procuratori ei rationi praeposito eos ministrasse appareat (2). Quam ob rem eos quoque pedisequos servos Augusti, quorum officium nullo additamento determinatur, non ipsi Caesari, sed procuratorum eius cuidam ministrasse probabile est. Itaque Carthagine inventos pedisequos iure ad procuratorem referemus eique statuemus pro apparitoribus fuisse.

Denique quae restant officia

paedagogus libertus n. 154 ; servus n. 50, 141.
aedituus servus n. 26, 91, 219.

communia sunt omnibus familiis seorsum constitutis ; habebant enim singulae familiae, rem publicam scilicet in his quoque imitatae, et aedem suam propriam et ludum litterarium suum.

Accedunt his officiis ad ipsam rationem Africanorum praediorum pertinentibus alia quaedam ut diversa, ita proxime coniuncta :

proc(urator) IIII p(ublicorum) A(fricae) libertus n. 123 (3) ; officii incerti servus n. 78 (4).
adiutor tabularior(um) fisci castrensis n. 255.

Quattuor publica Africae quamquam proprie quid significent ignoratur, constat esse vectigalia Africae antiqua et propterea non ad fiscum spectantia, sed ad aerarium populi Romani exercitaque per conductores (5). Horum curam quatenus imperator sibi sumpsisset, coniunctam fuisse cum vectigalium Caesaris administratione consentaneum est. — Magis notabile est quod fisci castrensis ex hoc sepulcreto memoria emersit. Is fiscus quo pertinuerit, adhuc litigant viri docti, quique hodie in hac studiorum Romanorum provincia principem locum obtinet

(1) C. I. L. VI, 5197 = Henzen n. 6651.

(2) Ita *pedisequ. stationi casstrese* Henzen 6335 = C. VI, 8523 ; *pediseq. rat. k(astrensis)* n. 8522 ; *pedissec. r. k.* n. 8521 ; *ped. num. castren.* n. 8524. Item *pediseq. domu(u)m Palatinarum* ib. n. 8658 similiterque n. 8657. Item *ped[iseq.] a vinis* ib. n. 8527. Pedisequorum Augusti tituli urbani cum non ita multi supersint, pro re saepe procuratoris indicia in iis adsunt.

(3) Pro *Pythagora .f.*, id quod in lapide Schoenius quoque legit, scribendum est *Pythagorae*.

(4) *Flavia Aug. lib. Successa. Princeps Aug. ser. IIII p. A. coniugi dulcissimae*, quod in lapide legerunt et Delattre et Schoenius, non satis intellego ; desiderari videtur ante *IIII p. A.* officii enuntiatio.

(5) Videantur quae composuimus C. VIII p. XVII.

Otto Hirschfeld (1) si recte de eo iudicavit, fiscus castrensis ab administratione Carthaginiensi plane abhorret : scilicet revocavit eum ad domuum imperatoriarum in urbe Roma aedificationem et procurationem. Mihi cum non proposuerim in huius commentarioli angustiis quaestionem difficilem et late patentem pertractare, sufficiet breviter monuisse illi opinioni duo argumenta potissimum obstare : castrorum vocabuli usum et titulum Lambaese dedicatum Severo a *familia rationis castrensis* (2), quem et Wilmannsius noster et cum eo olim ipse Hirschfeldius recte composuerunt cum dispensatoribus et arcariis legionis III Augustae servis imperatoris. Iam cum dubium esse non possit pecunias, quibus castra Africana sustinebantur, magna ex parte non Roma eo missas esse, sed Carthagine, sponte intellegitur, qui factum sit, ut eius rationis officialis Carthagine diem obiret.

Tituli militares simul prodierunt tres, unus veterani n. 237 ; alter n. 115 militis legionis VII geminae felicis, quam cum constet per aliquod tempus tetendisse Lambaese (3), tum fortasse miles is Carthaginem missus diem ibi obiit ; tertius n. 25 militis cohortis I urbanae, de qua cohorte cum paullo diligentius agendum sit, primum componentur qui memoriam eius servarunt tituli (4).

1. *L. Licinius Licinianus* [*tr*]*ib. coh. primae urban(ae)*. — Capuae. I. R. N. 3623 = C. X, 3889.
2. *Papirius Sporus p(rimi) p(ilaris) tribunus coh. I urbanae Antoniniunae*. — Romae. C. VI, 2861.
3. *M. Carantius Macrinus centurio coh. primae urbanae, factus miles in ead(em) cohorte Domitiano II cos.* <a. 73>, *beneficiar(ius) Tettieni Sereni leg. Aug. Vespas. X* <sic> *cos.* <a. 77 ?>, *cornicular(ius) Corneli Gallicani leg. Aug. equestrib. stipendis Domit(iano) VIII cos.* <a. 83>, *item Minici Rufi legati Aug., evocatus Aug. Domit. XIIII cos.* <a. 88>, *centurio imp. Nerva II cos.* <a. 90> *t(estamento) p(oni) iussit.* — Carouge prope Genavam. Inscr. Helvet. n. 78 ; Henzen n. 6770.
4. *Apertius Namfamo miles coh. I urb.* — Satafi in Numidia, C. VIII, 8395.
5. *M. Curvelius M. fil. Aniens. Robustus mil. cohor. I Faviae* <sic lapis ; scr. *Flaviae* > *urban(ae centuria) Herenni.* — Lugduni. Grut. 539,8 ; Boissieu p. 354.
6. Cirtensi C. Iulio Quadrato monumentum ponunt fratres tres, Iulius

(1) *Römische Verwaltungsgeschichte* p. 195 et sq.
(2) C. VIII, 2702.
(3) C. I. L. VIII p. XXII.
(4) Quinque eorum Marquardtius recensuit, *Staatsverwaltung* 2 p. 467 ; ceterum quam graviter errarit eandem iudicans primam decimamque urbanam, ex infra dictis apparebit. Id ipsum quo nititur decimae cohortis milites honoris augendi causa primanorum vocabulum adsumpsisse rationem non habet ; nullo enim tempore militaris dignatio ad huiuscemodi numeros ullo modo respexit.

Bassus centurio legionis III Augustae et Iulia Anucella et Iulius Modestus *mil(es) coh. I urban(ae)*. — C. VIII, 2890.

7. *Q. Iulius Victorinus miles coh. I urban(ae)*. — Carthagine. De la Vigerie n. 25.
8. ..... *coh(ortis) I urb(anae centuria) Clodi Rufi C. Regilius C. f. Volt. Priscus Vienna veteran(us) coh(ortis) eiusd(em)*. — Carthagine. C. VIII, 1024.
9. *C. Cadienus Iustus veteranus coh. primae urbanae*. — Arimini. Mur. 800,4 ; C. XI, 389.
10. *L. Caelius Sabinu[s fl(amen) p(er)]p(etuus), veter(anus) coh(ortis) I urb(anae), fisc[i curator, mis]sus honesta mis[sion]e*. — Madauris. C. VIII, 4679.
11. *M. Ulpius Iulianus veter. cho(rtis) I urbane*. — Romae. C. VI, 2862.

Cohors igitur I urbana teste titulo n. 5 Flavia fuit, id est instituta imperantibus Flaviis, cumque teste titulo n. 3 iam a. 73 extiterit, Vespasianus necesse est eam crearit. Eum cum ex rerum memoria constet devicto Vitellio cohortes tam praetorias quam urbanas ab hoc factas exauctorasse et totum hoc militum genus nova ratione ordinavisse (1), eius ordinationis sine dubio pars fuit cohors I urbana ab eo instituta. Mansisse eam certe ad saeculi III initium colligitur ex titulo n. 2, ubi cognomine utitur Antoninianae. — Castra ubi habuerit si quaerimus, extra Romam ea fuisse inde intellegitur, quod ne unus quidem militis eius titulus ibi repertus est ; tribunorum enim et veteranorum ad castra definienda inutiles sunt. His demptis vera indicia alia Lugudunum ducunt, alia Carthaginem. Nam Luguduni prodiit titulus militis n. 5, quique monumentum sibi fecit prope Genavam in provincia Narbonensi extrema centurio n. 3, is ipse ait meruisse se sub legatis Augusti, provinciae scilicet Lugdunensis (2). Ab altera parte Carthagine prodierunt tituli duo n. 7. 8, in Numidia n. 4. Accedit quod duos milites n. 10 domo Cirtensem et n. 4 cognomine utentem Punico origine apparet Africanos fuisse ; mature enim maxime in Africa qui ibi mererent ex ipsa provincia delecti sunt ; item quod veterani n. 6 et 8 post missionem Madauris vel Carthagine vitam exegerunt, nam saepenumero veteranos post missionem in provincia ubi militassent sedem sibi stabilivisse notum est et consentaneum.

Cadit igitur in cohortem primam urbanam id ipsum, quod de tertia decima urbana pariter monumenta aperuerunt. Scilicet hanc olim demonstravi non Romae meruisse, sed Lugduni, ubi non minus de-

(1) Vide quae nuper exposui in Hermae vol. 16, p. 647.

(2) Borghesi, *Bullettino dell' Inst.*, 1844, p. 127 = opp. 7,452. Cf. Hermae vol. 3 p. 124. Privilegium veteranorum nuperrime repertum in Pannonia et mecum liberaliter communicatum ab Iosepho Hampel Pestinensi docuit C. Cornelium Gallicanum fasces tenuisse non a. 85, ut adhuc credebamus, sed a. 84 die Sept. 3.

cem lapides memoriam eius servarunt (1). Sed eiusdem cohortis militum trium tituli postea in Africa prodierunt, duo Carthagine, tertius Musti (2), quorum unus scriptus est imperante Domitiano neque ab eo tempore duo alii abhorrent. Non sine causa Wilmannsius coniecit eam sub Flaviis castra habuisse Carthagine.

Vespasianus igitur cum cohortes urbanas denuo ordinaret, non solum urbis Romae curam egit, sed etiam Luguduni et Carthaginis, in illa vetus institutum secutus (nam suam cohortem Lugdunenses vel sub Augusto habuerunt), huic quantum nobis constat tum primum similiter prospiciens. Scilicet duas cohortes urbanas, primam et tertiam decimam non ut reliquas in urbe Roma collocavit, sed in Gallia et Africa, ita fortasse, ut ipse primam Lugudunum mitteret, tertiam decimam Carthaginem ; certe eo ducunt tituli duo saeculi primi exeuntis Genavensis supra n. 3 cohortis primae et Carthaginiensis cohortis tertiae decimae. Eae deinde sedem ita videntur mutasse, ut secundo tertioque saeculo prima in Africa praetenderet, tertia decima Luguduni ; id enim convenit utriusque provinciae titulis aetatis labentis indicia prae se ferentibus. — Prospexit autem Vespasianus hac militiae Africanae ordinatione fortasse non tam urbi magnae ibique degenti proconsuli quam vectigalibus Africanis procuratoribusque suis. Scilicet proconsuli notum est postea quoque partem aliquam legionis Africanae praesto fuisse (3), neque verisimile imperium eius in milites ea aetate auctum esse. Sed etiam vectigalia Africana non sine militum auxilio administrata esse et per se consentaneum est et confirmarunt duo monumenta nuper reperta, titulus ad Simitthu effossus aetatis Tiberianae militis legionis Africanae, qui cum *in praesidio esset in saltu Philomusiano, ab hoste in pugna occisus est* (4), et epistula supra citata colonorum Burunitanorum ad Commodum querentium de procuratore, quod eos vexasset *missis militibus in saltum Burunitanum*. Qui milites quinam essent, adhuc ignorabamus ; nam legionarios sine dubio numero paucos ad officium proconsulis missos ei negotio suffecisse probabilitatem nullam habebat. Iam vero postquam rescivimus cohortem miliariam Carthagine sedem habuisse, quaes-

(1) *Annali dell' Instituto*, 1853. p. 74. Titulorum, quos composuit Boissieu p. 354 seq., cum plures ita comparati sint, ut nullo modo primo p. Chr. saeculo tribui queant, concidit quod Marquardtius *Staatsverw.* 2 p. 467 posuit magis quam probavit cohortem XIII circa Traiani tempora esse desiisse. Quod in missione a. 216 solae cohortes urbanae X. XI. XII. XIIII nominantur omissis I et XIII, satis inde explicatur, quod hae extra urbem castra habuerunt.

(2) C. VIII, 1025. 1026. 1583.

(3) Hadrianus in adlocutione ad legionem Africanam (C. VIII, 2532) inter difficultates militiae hoc quoque ponit, *quod omnibus annis per vices in officium pr[ocon]sulis mittitur*. Cf. *Staatsrecht* 2 p. 252.

(4) Eum edidimus Carolus Tissot apud Florianum Vallentin, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, vol. I (1881) p. 99 et acceptum ab eodem Tissotio ego ephem. epigraph. 4 p. 537 adiecta interpretatione.

tioni illi habemus responsionem paratam, eoque magis paratam, quod reditus Africani imperante Nerone magnopere creverant et vectigalium curam nullus imperatorum diligentius egit quam Vespasianus. Praeterea cum ex titulis militum urbanicianorum in Africa repertis alii Carthagine prodierint, alii Musti in provincia proconsulari et Satafi in Numidia, hosce milites in promptu est missos esse eo ad custodiam saltuum Caesaris. Denique quod supra vidimus in monumento Carthaginiensi nullos homines qui quidem officia habeant sepultos esse nisi aliqua ratione sub procuratore constitutos, iam apparet id ipsum fortasse etiam ad legionarium militem, certe ad militem cohortis I urbanae pervenire inter reliquos ibidem sepultum.

THEODORUS MOMMSEN.

Berolini.

SUR

UNE INSCRIPTION INÉDITE

CONSERVÉE AU MUNICIPE DE TARENTE (1)

M. François Lenormant a copié au Municipe de Tarente, où elle a été transportée, une inscription latine trouvée récemment près de cette ville, dans un verger situé entre l'amphithéâtre et le Castel-Saraceno. Gravée sur un autel rond, en forme de cippe, recouvert de la peau du lion et auquel s'appuient la massue, l'arc et le carquois, elle est ainsi conçue :

T·SEPTVMVLENVS·T·F
HERCOLEI·D·D·L·M·D·F

Au même endroit, si nous en croyons Giovanni Angelo Ciocchi, cité par Cataldantonio Atenisio Carducci (2), avait été trouvée une inscription analogue et pour le fond et pour la forme :

C·MELSONIVS·CN·F
HERCOLEI
DONVM

Dans son recueil des inscriptions du royaume de Naples, M. Th. Mommsen a classé l'inscription de C. Melsonius parmi les suspectes, « *ut a pessimis auctoribus primum prolata* (3). » Ce texte, en effet, a la mauvaise fortune d'avoir eu pour parrain probable un certain Pietro

(1) La copie de cette inscription a été donnée par M. Fr. Lenormant à M. Ern. Desjardins qui me l'a transmise. — J'ai lu une partie de ce travail à la Société des Antiquaires de France. Cf. *Bulletin des A. de Fr.*, 1881, p. 301.

(2) *Delle delizie Tarantine, libri IV,* opera postuma di Tommaso Nicolo d'Aquino, patrizio della città di Taranto, prima edizione da Cataldantonio Atenisio Carducci, con sua versione in ottava rima e comento publicata, in-4°, in Napoli. 1771, p. 121.

(3) *Inscriptiones regni Neapolitani latinae*, Lipsiae, 1852, in-fol., *inscriptiones falsae vel suspectae*, n° 148*.

Pollidoro, *audiendis causis praefectus apud Hannibalem Albanum cardinalem*, homme fort peu recommandable, « *qui et inscriptiones et auctoritates comminisci solitus, totam Tarentinam epigraphiam ingenti labe et pessima colluvie corrupit.* » L'épigraphie de Tarente joua vraiment de malheur : à Pollidoro succéda Francesco Maria Pratilli. Celui-ci reprit, pour son propre compte, les inscriptions fausses de son prédécesseur, non sans en ajouter, de son cru, un bon nombre, que, « *suetus mentiri sub nomine alieno*, » il citait sous l'autorité de Giovanni Angelo Ciocchi. Carducci et, un siècle après lui, J. de Vicentini, les suivirent, hommes de bonne foi, plutôt trompés que trompeurs (1).

Quand M. Mommsen, déjà mis en défiance par des autorités si peu recommandables, visita Tarente, malgré le nombre assez considérable d'inscriptions attribuées à cette ville, il ne put en voir une seule ; aussi apporta-t-il dans son triage une sévérité juste ou tout au moins bien motivée, rejetant le plus grand nombre des textes épigraphiques de cette région parmi les faux ou les suspects (2).

Les inscriptions fausses ou suspectes de Tarente ont été ainsi classées, soit parce qu'elles sont elles-même conçues de manière à exciter les soupçons, soit uniquement à cause de la mauvaise foi bien connue de ceux qui, pour la première fois, les ont fait connaître. Celle de C. Melsonius, personne ne le niera, est au nombre de ces dernières. Il ne faut pas oublier que, si les faussaires fabriquent des inscriptions fausses, c'est parce que les vraies leur manquent ; aussi, quand ils ont la bonne fortune d'en posséder une bien authentique, ils s'empressent de s'en faire honneur ; leur art même consiste surtout à mêler au vrai ce qui ne l'est pas. La critique doit s'efforcer de discerner les monuments sincères des monuments forgés. L'inscription de T. Septumulenus a l'avantage de nous aider dans ce travail. Outre l'intérêt qu'elle offre par elle-même, elle tire d'un discrédit immérité un texte intéressant pour l'histoire de Tarente : cette seconde inscription, analogue à la première et trouvée au même endroit, la réhabilite complètement.

Le gentilicium *Septumulenus* offre un certain intérêt ; il appartient à cette classe, assez nombreuse, de gentilicium en *enus* qui semblent avoir pris naissance dans le Picenum et dans le pays des Abruzzes (3). Nous avons un certain nombre de gentilicium de même dérivation que Septumulenus : *Septimius* ou *Septumius* d'un usage très fréquent ; *Septumeia* (4), sur une inscription funéraire de Salvatierra en Bétique ;

(1) Sur l'épigraphie de Tarente, cf. Th. Mommsen, *op. cit.*, p. 32.

(2) Dans le recueil de M. Mommsen, les inscriptions authentiques de Tarente forment les n^{os} 577-590 et les fausses ou suspectes les n^{os} 146* — 169*.

(3) Cf. Th. Mommsen, *Die unteritalischen Dialekte*, in-8, Leipzig, 1850, p. 362.

(4) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n° 1014. M. Huebner propose, en note, la lecture *Septumuleia*.

le nom *Septumuleius* se lit sur une inscription funéraire de Florence, publiée par Gori (1), et sur une inscription d'Aesernia, dans le Samnium (2) : on connaît, par les historiens, le trait odieux de L. Septumuleius, qui, séduit par la récompense promise, livra au consul Opimius la tête de C. Gracchus dont il était l'ami (3). Enfin, le nom *Septimulenus* était porté par un sévir de Narona, en Dalmatie (4) :

GENIO · PLEBIS SAC
LSEPTIMVLENVS · VITALIS
Q · LVSIVS · ACRABANVS
Q · IVLIVS · DAPHNVS
M · CVRTIVS · SPORVS IIIIVIRI
OB · H · MM

L'inscription de Tarente est donc le second exemple épigraphique du nom Septumulenus.

Au sujet de ce nom, M. Héron de Villefosse appelle mon attention sur une patère en bronze conservée au musée de Berlin ; d'après le *Corpus inscriptionum latinarum* (5), elle porterait, disposée en cercle, l'inscription suivante :

A · SEPTVNOLENA · PETR · MAISIO · DONO

Le dessin de Ritschl est tout à fait conforme à la lecture du *Corpus* (6). Cependant le P. Garrucci (7), dans une transcription qui n'est pas un dessin, mais où la forme des lettres semble avoir été respectée, donne le texte suivant :

A · SEPTV*N*VLE*N*A · PETR · MAISIO · DONO

(1) *Inscriptiones antiquae in Etruriae urbibus exstantes*, cura et studio Antonii Francisci Gorii, Florentiae, 1727, in-4°, t. I, p. 209, n° 47 :

L · SEPTVMVLEIVS
SP · F · A · III

(2) Th. Mommsen, *I. R. N.*, n° 5043 :

C · SEPTVMVLEIO · C · F
TRO · OBOLAE · IIII · VIR
EX · TESTAMEN/////

(3) Cicéron, *De Oratore*, II, 67; Plutarque, *Vitae*, t. II, *C. Gracchus*, p. 1005, xvii, 3, édit. Didot; Pline *H. N.*, XXXIII, 14,1; Valère Maxime, IX, 4, 3.

(4) C. I. L., t. III, n° 1775.

(5) T. I, n° 1491.

(6) *Priscae latinitatis monumenta epigraphica ad archetyporum fidem exemplis lithographis repraesentata*, 1 vol. in-fol., Berlin, 1862, tab. II H.

(7) *Sylloge inscriptionum latinarum aevi Romanae reipublicae, usque ad C. Iulium Caesarem plenissima*, 1 vol. in-8°, Augustae Taurinorum, 1877, n° 555, p. 168.

On pourrait, si cette dernière lecture est exacte, supposer que, dans le second mot, le M et le V sont liés, et lire *Septumulena*. Nous aurions ainsi un troisième exemple de ce gentilicium. Il me paraît utile de signaler cette différence dans les deux transcriptions : l'examen du monument peut seul faire connaître quelle lecture doit être définitivement adoptée.

On m'a objecté que le gentilicium *Septumulenus* est peut-être une lecture fautive pour *Septumuleius* connu par plusieurs inscriptions. Outre que le nom Septumulenus se lit aussi sur l'inscription de Narona, je ne crois pas que la coexistence des gentilicium *Septumuleius* et *Septumulenus* soit un fait anormal. Il existe un nombre assez considérable de gentilicium ayant à la fois les désinences *ius—enus, eius—enus :*

IVS	ENVS
L. Aufidius (1)	C. Aufidenus C. l. Philargurus (2)
Q. Peticius (3)	C. Peticenus Primus (4)
C. Rubrius (5)	M. Rubrenus (6)
A. Rufrius (7)	P. Rufrenus Spectatus (8)
C. Salvidius (9)	Q. Salvidenus (10)
T. Varius (11)	(L. Cn. M.) Varenus (12)
L. Vettius (13)	C. Vettenus C. l. Sextus (14)

EIVS	ENVS
L. Acculeius (15)	C. Aculenus (16)
L. Anuleius (17)	P. Anulenus (18)
P. Ateius (19)	P. Atenus (20)
L. Caleius (21)	Sex. Calenus (22)
M. Loreius (23)	M. Lorenus (24)
Serveia (25)	M. Servenus (26)
T. Vettuleius (27)	Sex. Vettulenus (28)
A. Vibuleius (29)	Vibulena (30)

(1) *I. R. N.*, n° 5736. — (2) *Ibid.*, n° 6171. — (3) *Ibid.*, n° 3634. — (4) *Ibid.*, n° 5941. — (5) *Ibid.*, n° 1921. — (6) *Ibid.*, n° 4548. — (7) *Ibid.*, n° 6194. — (8) *Ibid.*, n° 817. — (9) *Ibid.*, n° 5426. — (10) *Ibid.*, n°s 6004, 6079. — (11) *Ibid.*, n° 4049. — (12) *Ibid.*, n°s 5900, 6201, 6307 (60). — (13) *Ibid.*, n° 4030. — (14) *Ibid.*, n° 5726. — (15) *Ibid.*, n° 6769, III, 9. — (16) *Ibid.*, n° 6112. — (17) *Antiquae inscriptiones*, olim a Marquardo Gudio collectae, Leovardiae, 1731, in-folio, p. CCLII, n° 1. — (18) *Ibid.*, p. LXXV, n° 11. — (19) *I. R. N.*, n° 3578. — (20) *Ibid.*, n° 6023. — (21) *Ibid.*, n° 1575. — (22) *Ibid.*, n° 5779. — (23) *Ibid.*, n° 2177. — (24) *Ibid.*, n° 6769, VII, 64. — (25) *Ibid.*, n° 1577. — (26) *Ibid.*, n° 1519. — (27) *Ibid.*, n° 4723. — (28) *Ibid.*, n° 4636. — (29) *Ibid.*, n° 3859. — (30) *Ibid.*, n°s 5827, 5996. — Si nous sortions des textes épigraphiques, nous rencontrerions, dans les auteurs, beaucoup d'autres exemples; ainsi : *Octavenus* (Dig., 36, I, 67) à rapprocher de *Octavius*, — *Postumulenus* (Cicéron, *Ad Fam.*, VI, 10), à rapprocher de *Postumuleius*, etc...

D'ailleurs, les gentilicium en *enus* ne sont qu'une autre forme des gentilicium en *ius* (1).

Les lettres D F, qui terminent notre texte, doivent se lire *Decuma Facta*. C'est la première fois, à ma connaissance du moins, que cette formule se rencontre ainsi abrégée, mais cette lecture me paraît certaine : elle se retrouve, écrite en toutes lettres, sur plusieurs inscriptions, sur une, entre autres, trouvée à Sora, en Campanie (2) :

M·P·VERTVLEIEIS·C·F
QVOD·RE·SVA·DIFEIDENS·ASPERE
AFLEICTA ·PARENS·TIMENS
HEIC·VOVIT·VOTO·HOC
SOLVTO ·DECVMA·FACTA
POLOVCTA LEIBEREIS·LVBEN
TES DONV·DANVNT
HERCOLEI·MAXSVME
MERETO SEMOL·TE
ORANT·SE·VOTI·CREBRO
CONDEMNES

Quod ré suá difeídens — ásperé afleícta, (3)
Paréns timéns heic vóvit — vóto hóc solúto,
Decumá factá poloúcta — leíbereis lubéntes,
Donú danúnt Hércolei — máxsumé méreto,
Semól te oránt se vóti — crébro cóndémnes (4).

En s'acquittant d'un vœu fait par leur père, dans un moment difficile, les deux frères, M. et P. Vertuleius, ont accompli le même acte religieux que T. Septumulenus. Leur inscription, rédigée en vers saturniens, est plus longue que la nôtre, mais, au fond, elle indique la même chose et dans les mêmes termes : *decuma facta... lubentes donu dánunt;* les mêmes expressions se retrouvent, en effet, sur la pierre de Tarente, qui doit être lue :

T(itus) *Septumulenus, T*(iti) *f*(ilius), *Hercolei d*(ono) *d*(edit) *l*(ubens) *m*(erito), *d*(ecuma) *f*(acta).

(1) Cf. Heuzen dans t. III d'Orelli, ad n. 6247, et dans Borghesi, *Œuvres*, t. I, p. 246, note 1.

(2) *I. R. N.*, n° 4495; *C. I. L.*, t. I, n° 1175; Ritschl, pl. LII; *Tafeln zu Friedrich Ritschl's epigraphisch-grammatischen Abhandlungen* (*Opuscula philologica* t. IV, pl. V) (Leipzig, Teubner, 1878); Garrucci, *op. cit.*, n° 1537. Sur les inscriptions faisant mention de la dîme, cf. C. I. L., t. I, n°s 542, 1113, 1175, 1290.

(3) Cette lecture est empruntée à M. Th. Mommsen, *Roemische Geschichte*, in-8°, Berlin, 1881, t. I, l. I, c. 15, p. 225, 7° éd.

(4) *Orant se voti crebro condemnes*, cf. Virgile (*Eclog.*, V, 80), où se trouve la formule analogue : *damnabis tu quoque votis.*

L'usage d'offrir la dîme à Hercule était d'origine fort ancienne ; il ne paraît pas s'être prolongé au delà du temps de la République. La cause n'en est pas seulement dans l'affaiblissement des croyances religieuses ; c'est une forme de la dévotion populaire qui disparut avec le temps et se modifia comme le culte lui-même.

Il n'est pas surprenant que, en Italie, le culte d'Hercule ait revêtu cette forme. Le mélange des éléments orientaux et occidentaux modifia profondément le mythe du héros dans la péninsule. Il y fut, à l'origine, une divinité rustique ; on trouve son nom associé à celui de Silvain, d'Epona (1), des Nymphes, de Cérès (2). Stace le qualifie *agrestis* (3), il fut le dieu de la propriété rurale (4), le protecteur de la maison (5), le génie de la fécondité du sol et celui des troupeaux (6). Dieu des acquisitions territoriales, il devint aussi celui des contrats, des marchés (7), de tout gain, de tout bénéfice (8) : il n'est donc pas surprenant que, pour obtenir une moisson abondante, pour faire un marché avantageux, pour conjurer une perte d'argent, on ait pris l'habitude de lui promettre la dîme du troupeau, de la récolte, du bénéfice espéré ou de la fortune compromise et sauvée par sa protection (9). Cette offrande était accompagnée d'un festin sacré, ce qui est exprimé par le verbe *po[l]lucere* dans l'inscription des Vertuleii et dans les auteurs (10). C'était un culte essentiellement populaire ; il n'a aucun rapport avec le culte officiel que l'on rendait à Hercule, à Rome, à l'endroit que M. de Rossi a démontré être le Forum Boarium (11).

Nous avons donc une ou plutôt deux inscriptions à ajouter aux textes lapidaires relativement peu nombreux du temps de la république ; mais l'inscription de Septumulenus n'a pas un intérêt purement

(1) Mommsen, *I. R. N.*, n° 5762 ; Henzen, n° 5732 ; Gori, *Inscriptiones antiquae Donianae*, class. I, p. 37, n° 101 L ; *C. I. L.*, t. VI, n° 293, t. III, n° 4784.

(2) Macrobe, *Saturnales*, III, XI, 10 : « *Ad diem duodecimum kalendas januarias Herculi et Cereri faciunt sue praegnate, panibus, mulso.* » Cf. *I. R. N.*, n° 1388.

(3) Stace, *Silv.*, III, 1, 10. — Sur Hercule, considéré comme dieu rustique, cf. L. Preller, *Roemische Mythologie*, in-8°, Berlin, 1858, p. 644. Sous Commode, il y eut encore un *sacerdos Herculis Rustici* (Lampride, *Commode*, 10).

(4) Cf. Th. Mommsen, *Roemische Geschichte*, t. I, l. I, c. XII, p. 164 ; *I. R. N.*, n° 1388.

(5) Orelli, n° 1538 ; Mommsen, *I. R. N.*, n° 3579.

(6) Cf. L. Preller, loc. cit.

(7) Cf. Th. Mommsen, *R. G.*, loc. cit., 7° éd., p. 178.

(8) L. Preller, loc. cit.

(9) Les fréquentes allusions à la dîme d'Hercule qui se rencontrent dans Plaute, prouvent combien cet usage était entré dans les mœurs.

(10) Sur le sens des expressions *decumam pollucere, profanare*, cf. Marquardt, *Roemische Staatsverwaltung*, in-8°, Leipzig, 1878, t. III, p. 145-146.

(11) *Dell' ara massima e del tempio d'Ercole nel Foro Boario*, dans les *Monumenti, annali e bullettini pubblicati dall' Instituto di corrispondenza archeologica*, 1854, p. 28 et suiv.

épigraphique; elle est aussi importante pour la topographie de Tarente. Nous savons, grâce à un fragment d'une lettre de Giovanni Angelo Ciocchi, cité par Atenisio Carducci, les circonstances exactes de la découverte de l'inscription de Melsonius (1) : « Sed facit interea « laboranti de his mihi sors mea nescio, an obtemperans fortuna ma- « jestati ingenii tui. Ad laevum namque theatri latus, a tempore Taren- « tini belli cum Romanis celeberrimi, testudinem nuper templi Her- « culis aggere in collis speciem immani oppressam incidit forte « rusticus aratro, quam ille penetrare constituens, cum circum inje- « ctam terram subducere coepisset, tabellis tribus inventis, ab opere, « cui imparem se esse vidit, sarculum cohibuit, et prima quidem « marmorea donarium in templi area dudum appensum referebat his « notis inscriptum : C·MELSONIVS CN·F·HERCOLEI DONVM; « reliquae ex aere, quarum altera notissimum exhibet Paridis judi- « cium, altera Proserpinae raptum. Ut primum rescivi, nil curae ac « diligentiae remisi, quin tabellas mihi compararem, antiquissimique « templi structuram, molem, ac interiorem formam ediscerem; ac « si per fortunam licuisset, adhuc lustrarem. Sed cum prospere ne quid « cederet, aggesti desuper soli vis ingens obtinuisset, rustico homini « rem mandandam satius duxi, quam integra spe frustrari mea. Is ergo « actis sub culmine cuniculis, adituque in templum summo labore « sibi strato, reliquiam advertit perystilii, formamque convexam ac « fastigiatam testudinis, quae conjecturae mihi loco fuere, ut illud « subdivale judicarem, generis quippe, quod apud Graecos et praeser- « tim Athenis invaluit, laudatque Vitruvius, ac Hypaethrum vocat. Vi- « disse nil praeterea retulit, vel potius nil forte novisse, quod pro captu « suo dignum putaret; opus tamen lateritium dixit, quemadmodum « theatri reliquiae, et porticus regione theatri, ac antiquissimorum « aedificiorum omnium florente Tarentinorum republica excitatorum; « quae enim fuere sub Romanis constructa, ut Dianae fanum, aquae- « ductus item, ac muri, ut aiunt, majores et veteres, denique subterrea « thermarum vestigia ad clivum viae secus hortos gentis Hungarae, « omnia e lapide constant (2). »

Devant le lieu si minutieusement décrit dans le passage que nous venons de citer, passe la route de Lecce; c'est dans un verger, situé en face, de l'autre côté de la route, qu'a été trouvée l'inscription de Septumulenus; ce monument donne au premier, comme nous l'avons déjà exposé, et au récit de Ciocchi, une autorité inattendue; de plus, il rend probable l'existence, en cet endroit, des ruines d'un temple d'Hercule.

(1) *Delle delizie Tarantine*, loc. cit.

(2) Carducci fait ici une confusion : ce sont les monuments romains qui sont représentés par l'*opus lateritium;* les monuments grecs, au contraire, sont ceux qui *e lapide constant.*

Que ce héros ait eu un temple à Tarente, c'est un fait qui n'a rien de surprenant. Le culte d'Hercule était en honneur non seulement à Rome, mais dans toute l'Italie. « Passim etiam per Italiam fana « huic deo dicata sunt, araeque oppidatim et juxta vias erectae : « nec facile reperias in Italia locum ubi non colatur hic deus (1). » De bonne heure l'Italie méridionale fut colonisée par les Grecs qui y introduisirent leurs traditions et leurs croyances. De tous les peuples de ce pays, les Iapygiens furent les plus dociles à l'influence hellénique. Le nom d'Hercule revient souvent dans les traditions iapygiennes où, sans doute, il fut introduit bien avant l'arrivée des colons grecs qui s'établirent à Tarente. Le héros allait d'Espagne en Grèce à la tête d'une armée victorieuse, ou poussant devant lui les bœufs de Géryon. Faisant des écarts, à droite ou à gauche, pour redresser des torts ou pour ramener un de ses bœufs échappé, il parcourut toute cette contrée (2). Son nom se trouva mêlé aux traditions locales. L'auteur du traité Περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων, attribué à Aristote, nous apprend que, d'après la tradition (ὡς μυθολογοῦσιν), Hercule livra dans ces lieux (περὶ τὴν ἄκραν τὴν Ἰαπυγίαν) sa bataille contre les géants; les routes de l'Italie qu'il parcourut conservent de nombreux souvenirs de son passage; entre autres, près de Pandosia, en Iapygie, sur les confins du territoire de Tarente, il a laissé, empreinte sur un rocher, la trace de son pied qu'aucun homme ne peut fouler : « E loco aliquo « circa Iapygium promontorium, ubi inter Herculem Gigantesque « depugnatum fabulae testantur, sanies fluere tanta talisque dicitur ut « ea parte mare innavigabile sit foetoris gravitate. Ferunt et passim « in Italia multa Herculis monumenta exstare juxta vias quas ille per- « agravit. Circa Iapygiae Pandosiam vestigia demonstrantur, quae « nemini fas est pedibus calcare (3). » Phalante, le fondateur historique de la Tarente dorienne, se vantait de compter Hercule parmi ses ancêtres (4). Dans les peintures des vases dits apuliens, mais qui, comme l'a démontré M. F. Lenormant, avaient une origine tarentine ou au moins avaient été exécutés par des ouvriers venus de

(1) Dionys. Halicarnass., *Antiquitates Romanae*, I, XL : Πολλαχῇ δὲ καὶ ἄλλῃ τῆς Ἰταλίας ἀνεῖται τεμένη τῷ θεῷ, καὶ βωμοὶ κατὰ πόλεις τε ἵδρυνται καὶ παρ' ὁδοὺς, καὶ σπανίως ἂν εὕροι τις Ἰταλίας χῶρον, ἔνθα μὴ τυγχάνει τιμώμενος ὁ θεός. — On voit par ce texte que l'usage exista d'élever à Hercule de simples autels le long des routes.

(2) Cf. Dionys. Halicarnass., *Antiq. Rom.*, I, XXXIX, XLI; Diodor. Sicul., IV, XXI, XXII; Cornelius Nepos, *Hannibal*, III.

(3) Περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων, c. XCVII, Œuvres d'Aristote, t. IV, p. 91, édit. Didot : « Περὶ τὴν ἄκραν τὴν Ἰαπυγίαν φασὶν ἔκ τινος τόπου ἐν ᾧ συνέβη γενέσθαι, ὡς μυθολογοῦσιν, Ἡρακλεῖ πρὸς γίγαντας μάχην, ῥεῖν ἰχῶρα πολὺν, καὶ τοιοῦτον ὥστε διὰ τὸ βάρος τῆς ὀσμῆς ἅπλουν εἶναι τὴν κατὰ τὸν τόπον θάλασσαν. Λέγουσι δὲ πολλαχοῦ τῆς Ἰταλίας Ἡρακλέους εἶναι πολλὰ μνημόσυνα ἐν ταῖς ὁδοῖς ἃς ἐκεῖνος ἐπορεύθη. Περὶ δὲ Πανδοσίαν τῆς Ἰαπυγίας ἴχνη τοῦ θεοῦ δείκνυται, ἐφ' ἃ οὐδενὶ ἐπιβατέον. »

(4) Servius, *Commentarius in Virgilium*, ad libr. III, v. 551, t. I, p. 234 de l'édit. H. A. Lion, in-8°, Gœttingue, 1826.

Tarente (1), nous trouvons de précieux renseignements sur la religion de ce peuple. Ces peintures, en effet, nous offrent, quoique travesties dans des farces grotesques, les histoires mythologiques des dieux et des héros qui étaient l'objet du culte : or, Hercule y paraît plus d'une fois. Il figure également, comme type, sur deux monnaies de Tarente ;

1° Dr. *Caput Herculis imberbe, leonis exuviis tectum.*
℞. TAPANTINΩN. *Figura nuda in citis bigis d. flagellum.* AV (2).
2° Dr. *Idem caput.*
℞. *Mulier nuda in citis bigis s. tridentem, in area* ΚΛΗ.AV (3).
3° Dr. *Caput Palladis galeatum.*
℞. TAPANTINΩN. *Hercules leonem suffocans.* AR. III (4).

Lorsque les Tarentins fondèrent en Lucanie une colonie, ils lui donnèrent le nom d'Héraclée, et, sur les monnaies de la colonie comme sur celles de la métropole, plus d'un type représente Hercule (5). Nous savons par les historiens que Fabius Maximus, après s'être emparé de Tarente, y prit, pour la faire transporter à Rome, une statue colossale d'Hercule, œuvre de Lysippe (6). On connaît le vers de Virgile où l'épithète *Herculeum* est attribuée à Tarente :

« Hinc sinus Herculei, si vera est fama, Tarenti
Cernitur (7). »

On pourrait croire, d'après l'expression *si vera est fama*, que Virgile fait allusion à une antique tradition, connue de son temps, mais oubliée aujourd'hui, qui mêlerait le nom d'Hercule aux origines de Tarente (8).

De ces faits nous ne voulons pas tirer la conclusion qu'Hercule était la principale divinité de Tarente, il existe des données contraires ; mais elles prouvent largement que son culte devait être, pour les Tarentins, un culte national, et que l'existence, dans leur ville, d'un temple d'Hercule est un fait au moins probable. Ajoutons à ces considérations que, à l'endroit précis indiqué par Ciocchi, là où ont été

(1) *La Grande Grèce*, t. I, p. 93.
(2) Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. I, p. 147.
(3) Id., *Ibid.*
(4) Id., *ibid.*, p. 148.
(5) Cf. Eckhel, *D. N. V.*, t. I, p. 153.
(6) Livius, IX, 44 ; Pline, *H. N.*, XXXIV, 18, 2 ; Plutarque, *Vitæ*, t. I, *Fabius Maximus*, p. 224, XXII, 8 ; Strabon, VI, III, 1.
(7) *Énéide*, l. III, v. 551.
(8) Sur les origines de Tarente, cf. Mazocchi, *Commentarius in aeneas tabulas Heracleenses*, in-fol., Neapoli, 1754, p. 88 et suiv., Fr. Lenormant, *La Grande Grèce*, t. I, au commencement.

trouvées les inscriptions votives *Hercolei*, M. Fr. Lenormant a vu l'*agger in speciem collis* mentionné dans la lettre. Sous cette colline doivent être les ruines du temple ; des fouilles y seraient très probablement couronnées de succès, et l'épigraphie aurait mis une fois de plus les archéologues sur la voie des découvertes.

H. THÉDENAT.

LE CLASSEMENT

DES

MANUSCRITS DE DIODORE DE SICILE

On sait que l'édition de Diodore de Sicile, publiée par Henri Estienne, en 1559, donnait pour la première fois le texte grec des livres I à V et XI à XV. Neuf de ces livres étaient déjà connus par les traductions latines du Pogge et de Georges de Trébizonde (1); par une version italienne, parue à Florence en 1526 (l. I-V), et par la traduction française d'Amyot (chez *Vascosan*, en 1554), qui comprenait les livres XI à XVII (2).

Le texte grec des quinze premiers livres était considéré comme définitivement perdu au commencement du XVI^e^ siècle. Telle était l'opinion de Vincent Opsopœus, auteur de l'édition de Bâle (l. XVI-XX, 1539). Cependant, entre la publication de l'édition de Bâle et celle de la traduction d'Amyot, on retrouva les livres XI à XV. Il fut bientôt donné à H. Estienne (nous ne savons pas exactement à quelle époque) de découvrir les cinq premiers. En 1559, il publia donc dix livres inédits auxquels il joignit les cinq déjà édités par Vincent Opsopœus.

Henri Estienne n'a pas dit de quels manuscrits il s'était servi pour établir son texte; mais il a marqué du signe *] les mots qui manquaient dans un ou plusieurs de ceux qu'il avait eus sous les yeux, de plus il a indiqué en marge un certain nombre de variantes. Ces variantes ont permis à Wesseling de conjecturer avec vraisemblance qu'Estienne avait eu entre les mains un manuscrit de l'ancien fonds grec de la Bibliothèque nationale de Paris, aujourd'hui 1659 (chartaceus du XV^e^ au XVI^e^ siècle), et plusieurs manuscrits du collège de Clermont (3),

(1) Cette dernière, qui comprenait les livres XI à XIV, devait être peu répandue, car, à notre connaissance, elle n'a jamais été imprimée.

(2) Remarquons que ces livres, XI à XVII, sont précisément ceux que contenait un manuscrit du collège de Clermont, le n° 222 du catalogue des manuscrits de cet établissement, publié à Paris, chez Saugrain et chez Leclerc, en 1764.

(3) Cf. préface de Wesseling réimprimée dans l'édition de Deux-Ponts, 1793, p. CLXXIII.

dont l'un (dénommé F par Dindorf, dans son édition de Leipzig, 1828, 8°) est, dit-on, du XII^e^ siècle, et l'autre (G de Dindorf) du XV^e^. C'est Wesseling qui affirme, en paraissant s'appuyer sur l'autorité de Montfaucon (1), que ce manuscrit (G) a été écrit vers le XV^e^ siècle par Bartholomæus. Or, le savant bénédictin n'a fait que mentionner deux copistes du nom de *Bartholomæus*, sans parler à cet endroit d'aucun manuscrit de Diodore. La date du XV^e^ siècle paraît donc due à une conjecture de Wesseling. Le même éditeur, au sujet du manuscrit F, se contente de dire, comme s'il craignait de se compromettre : *Ille præstat bonitate et antiquitate, circa seculi XII finem, ut perhibent, scriptus.* Où Wesseling a-t-il encore pris cette date? Nous l'ignorons; mais nous voyons dans le catalogue des manuscrits du collège de Clermont, dont nous avons parlé plus haut, qu'il y avait dans cet établissement cinq manuscrits de Diodore, attribués tous au XVI^e^ siècle (2). Deux d'entre eux seulement, inscrits sous les numéros 218 et 219, contenaient les cinq premiers livres; le 219, chartaceus in-folio du XVI^e^ siècle de 237 feuillets, dit le catalogue, p. 69, avait servi aux typographes (3). On serait tenté de croire, d'après cette mention, qu'il s'agit ici du manuscrit appelé G par Dindorf; car on ne mettait guère entre les mains des ouvriers que des manuscrits récents et faciles à lire pour eux (4). Mais, outre que le catalogue ne mentionne pas le nom du copiste, c'est F plutôt que G qui paraît être l'autorité principale d'Estienne, si toutefois nous nous en rapportons aux collations données par Wesseling et reproduites par Dindorf. Il est vrai qu'on aurait pu imprimer d'après le manuscrit le plus commode et emprunter çà et là les leçons d'un autre; les citations marginales d'Estienne et ses annotations à la fin du volume prouvent bien qu'il a eu sous les yeux plusieurs manuscrits. Malheureusement toute discussion sur ce sujet manque de base, tant sont imparfaites les collations dont nous venons de parler. Celles des *Claromontani* ont été exécutées par Fr. D. Camusat, auteur aussi de celle du Coislin 149 (A de Dindorf). C'est l'inexactitude de cette dernière qui nous inspire des doutes au sujet des deux autres. On ne peut se fier davantage à la collation du 1659 (E de Dindorf) faite pour Wesseling par La Barre.

L'état des documents imprimés ne nous permettant pas de déterminer avec certitude la méthode suivie par Henri Estienne, dans la constitution du texte, nous allons simplement justifier nos critiques au sujet des collations du Coislin et du ms. 1659.

(1) *Palæographia græca*, L, 1, 8, p. 96.

(2) Ces cinq mss. sont aujourd'hui à Cheltenham dans la bibliothèque de sir Th. Phillipps, et portent les n^os^ 1628 (218), 1629 (219), 1630 (220), 1631 (221), 1632 (222).

(3) Les n^os^ 220 et 221 renfermaient les livres XI-XV.

(4) Voy. Ch. Graux, *Revue critique*, 1880, t. IX, p. 94.

Si l'on s'en rapportait aux citations des éditions de Wesseling et de Dindorf, on croirait que ces deux manuscrits s'écartent assez souvent l'un de l'autre, tandis que les divergences sont au contraire assez rares pour permettre de supposer qu'ils ont un ancêtre commun, mais non immédiat; tous deux d'ailleurs ont été revisés d'après une autre famille.

Voici les seules différences que nous ayons trouvées entre ces deux manuscrits dans les douze premières pages de l'édition de Dindorf, in-12 (Teubner, 1866) :

P. 2, l. 13, ἀποταγμάτων dans E; cette leçon est due à une confusion bien connue des paléographes (1).

P. 3, l. 1, τῆς ἐκείνων dans E; ceci est une faute causée par le voisinage de πραγματείας, pris pour un génitif dans la rapidité de la copie.

P. 3, l. 12, χρησιμοτάτην dans E; le Coislin portait d'abord cette leçon; la main d'un reviseur, dont on peut apercevoir les traces en maint endroit, a corrigé l'o en ω (∞). Le copiste de la première partie du Coislin emploie toujours l'ω oncial; c'est seulement quand il y a eu correction, comme ici, que l'on trouve la forme de la minuscule classique.

P. 4, l. 16, τῶν αἰῶνα dans le Coislin; variante sans importance, mais inconnue, comme bien d'autres, à Wesseling et à Dindorf.

P. 4, l. 31, τοῖς αἰωνίου, faute d'itacisme, explicable par le voisinage des mots τοῖς ἐπιγενομένοις qui terminent la phrase. Ni Wesseling ni Dindorf ne signalent cette faute.

P. 5, l. 10, ποιητὴν dans E (inconnu à Wesseling et à Dindorf).

P. 6, ll. 7 et 9, ἐπιβουλῆς et ἐπιβουλὴν ; telles étaient aussi les leçons primitives du Coislin ; dans ce dernier, les deux ο sont de la main du reviseur sur un grattage ; il en est de même p. 7, l. 26. A cette dernière place, la leçon de E n'est signalée ni par Wesseling ni par Dindorf.

P. 7, l. 12-13, χρησιμότερον dans E ; le Coislin avait d'abord cette leçon, qui a été corrigée par le reviseur, comme p. 3, l. 12.

P. 8, l. 7, εἰς πολλῶν χρόνων dans E ; le Coislin porte aujourd'hui πολλὺν χρόνον, mais l'υ et le second ο sont sur un grattage, de plus le premier λ est exponctué. Ces corrections sont de la main du reviseur. Wesseling et Dindorf, qui signalent la leçon πολλὺν χρόνον, n'ont pas connaissance de ces corrections ni de la leçon de E.

P. 8, l. 26, μαχιμότατα dans E ; inconnu à Wesseling et à Dindorf ; un trou dans le Coislin empêche de rien affirmer au sujet de la leçon primitive.

P. 10, l. 13, le Coislin avait d'abord ἔφησαν, qui a été corrigé en ἔφασαν par le reviseur (inconnu à Wesseling et à Dindorf).

(1) Cf. Bast, *Commentatio palæographica*, p. 706 seqq.

P. 10, l. 16, καὶ γὰρ τὴν dans E ; ce n'est qu'une inadvertance du copiste (inconnu à Wesseling et à Dindorf).

P. 12, l. 1, δένδρη dans E, δένδρα dans le Coislin, où on lit aussi πετεινά (inconnu à Wesseling et à Dindorf).

P. 12, l. 3, le texte du long passage du ch. VIII, que la plupart des éditeurs ont regardé comme une intrusion, est identique dans les deux manuscrits, si ce n'est que E porte σύψεως au lieu de σήψεως, ce qui n'est qu'une faute d'itacisme.

P. 12, l. 20, παντοίους dans E ; mais dans παντοίας, leçon de Coislin, οίας est sur un grattage.

Voilà les seules divergences que l'on rencontre dans les douze premières pages. Quelques-unes ne sont que des fautes ; d'autres sont dues à des corrections, et peuvent laisser supposer que les leçons des deux manuscrits étaient primitivement identiques. A la fin du premier livre on remarque des différences un peu plus considérables. Elles ont été signalées par Wesseling et par Dindorf.

La phrase assez longue qui, dans le Coislin, termine le premier livre n'est que la répétition en d'autres termes de ce que contient la précédente. On est ici en présence d'une intrusion évidente, dont le copiste du Coislin ne peut être accusé, car elle se trouve ailleurs, notamment dans le *Mutinensis*. Elle a donc dû se produire dans un manuscrit postérieur à l'ancêtre du Coislin et de E. Les divergences nous ont paru plus nombreuses dans le deuxième livre, pas assez cependant pour écarter notre supposition d'un ancêtre commun.

Nous avons parlé plus haut d'un reviseur qui a fait des corrections au texte du Coislin. Ce manuscrit a été en effet retouché çà et là par une main contemporaine de la première ou peu s'en faut ; cette main a non seulement corrigé des fautes, comme celles que nous avons signalées ; mais elle a encore réparé des omissions et inscrit à la marge des variantes accompagnéesde ἴσως ; nous disons variantes et non pas conjectures, parce qu'une partie des leçons écrites ainsi en marge se rencontre ailleurs ; ce qui nous porte à croire que le reviseur avait sous les yeux un manuscrit autre que l'original.

Voici les corrections que nous avons recueillies dans les douze premières pages (texte de Dindorf in-12) :

P. 4, l. 31, la leçon du texte est παραδόσεως ἐπιγενομένοις, on lit en marge : ἴσως τοῖς ἐπιγινομένοις. Cette variante est inconnue à Wesseling et à Dindorf, qui donnent, comme texte de E, ἐπιγινομένοις ; ce manuscrit est d'accord avec le Coislin, mais il n'a pas la variante.

P. 7, l. 5, τῶν est omis après εὐπορῆσαι ; mais, à la suite de χρείαν, il y a un renvoi, et, en marge, τῶν, accompagné de ἴσως. Cet article manque aussi dans E, il est donc probable que l'ancêtre commun ne le portait pas et que le reviseur avait une autre leçon sous les yeux.

P. 7, l. 14, διερρηγμένου et en marge ἴσως διερρίμμένου (*sic*). Cette va-

riante est connue de Wesseling et de Dindorf, qui l'écrivent avec un seul μ et ne savent pas que διερρηγμένου est aussi la leçon de E.

P. 7, l. 20, δέ est omis après μετά; mais, à la suite de πολλῆς, il y a un renvoi et en marge ἴσως τέ (*sic*) (inconnu à Wesseling et à Dindorf).

P. 8, l. 32, avant περιειλημμένων, il y a un renvoi, et, en marge, ἴσως τῶν (inconnu à Wesseling et à Dindorf).

Nous allons donner maintenant une liste des leçons communes au Coislin (A) et au 1659 (E), qui ont été soit omises, soit inexactement signalées par Wesseling et par Dindorf.

P. 2, l. 3, τοῖς μὲν (omise).
l. 10, μετὰ τῶν (omise).
l. 11, ἴδεν (mot donné comme omis par A).
l. 14, ἔχειν τὴν (indiquée incomplètement pour E).
l. 21, κυκλοῖ (omise pour A).
l. 23, οἵτινες (omise).

P. 3, l. 7, ἐν manque (omise pour A).
l. 8, περιηγμένην (indication erronée en ce qui concerne A).
l. 23, αἰωνίαις (leçon de Wesseling et de Dindorf dans l'édition de 1828 ; par conséquent non signalée).

P. 4, l. 3, ὑπόμνησιν sans article (indication erronée).
l. 8, ἤθη (indication erronée pour A).
l. 14, πάντα κατὰ (omise).

P. 5, l. 8, ὡς τούτους, c'était la leçon d'Estienne; Dindorf l'avait conservée dans son édition de 1828. Wesseling, qui connaissait cette variante, puisqu'il l'a signalée dans les notes placées au bas de la page dans l'édition de 1746, ne paraissait pas savoir que c'était la leçon du Coislin et de E.

P. 5, l. 21, μεγίστην ποιοῦσαν (omise).
l. 28, αὐτῶν manque (omise pour A).

P. 6, l. 1, πράξεις est la leçon de E et du Coislin, auquel la collation attribue πραγματείας.
l. 12, πράξεις] πραγματείας (omise pour A).
l. 17, ἐπιγραφῇ (omise pour A).
l. 18, ἐῤῥιμένων (*sic*) (omise).
l. 26, παραδιδομένας (omise).
l. 28, ἀναγράψας (omise pour E).
l. 29, πολὺν manque (omise).
l. 31, εὐχρηστοτέραν (omise pour E).

P. 7, l. 5, εὐπορῆσαι εἰς τὴν χρείαν πιπτουσῶν (indication erronée en ce qui concerne A ; cf. plus haut p. 528.
l. 17, ταύτην τὴν (conservée par Dindorf dans l'édition de 1828, et par conséquent non mentionnée).
l. 20, δὲ manque (omise). — Cf. ci-dessus, l. 3.
l. 22, ἵνα τῶν τε (omise).

P. 7, l. 23, γεννηθῶμεν (omise), le premier ν est exponctué dans le Coislin.

l. 32, τὰ πέρατα (conservée par Dindorf dans l'édition de 1828).

P. 8, l. 2, ἀγγυρίου (omise pour A).

l. 5, τῆς manque (omise pour A).

l. 6, καὶ πράξεις (omise pour A).

l. 6, ἐλάδομεν (omise pour E).

l. 14, προσδιορίσαι (omise).

l. 24, Γάϊος ὁ Ἰούλιος (omise pour E).

l. 29, ἐπετελέσθησαν est aussi dans E (omise).

P. 9, l. 2, περιειλῆφέναι (omise pour E).

l. 16, προσδιωρισάμεθα (omise pour E).

l. 17, ἀναγαγεῖν (omise pour A).

l. 27, καὶ περὶ τῶν μυθολογουμένων ἑκάστου (conservée par Dindorf dans l'éd. de 1828).

P. 10, l. 9, ἀγέννητον (conservée par Dindorf, éd. de 1828).

l. 12, γεννητὸν (conservée par Dindorf, éd. de 1828).

l. 15, χρόνοις omis d'abord dans A, a été inscrit à la marge par le reviseur (non signalée).

l. 24, λοιπὸν manque (indication erronée pour A, omise pour E).

l. 27, το αυτὸ A 1re main; le reviseur a mis l'accent grave sur τὸ et l'esprit doux; τοαυτὸ dans E avec ὑφέν de première main (indication inexacte).

l. 28, ἑαυτῷ συνεχῶς καὶ στρεφόμενον (omise).

P. 11, l. 14, τε manque (omise).

l. 15, ἀναφυῆναι καὶ φανῆναι (indication erronée), c'est la leçon de A et de E.

l. 21, μονογενῆ (omise pour E).

l. 24, τὸ manque devant τελευταῖον (omise).

P. 12, l. 1, δένδρα πετεινά dans A et δένδρη dans E (omises).

P. 12, l. 3. Le long passage suspect que l'on voit ici dans le Coislin, dans E et dans d'autres manuscrits, a été, pour les deux qui nous occupent, relevé avec deux inexactitudes; on y lit γινόμενα μαρτυρεῖν, et, plus loin, φύεται ζῶα; cf. plus haut p. 528.

l. 6, διεξιέναι (omise pour A).

l. 17, ἁπάντων (omise), Dindorf, en 1828, écrit πάντων.

l. 18, γενομένων (omise).

l. 19, ἑκάστων δ' ὡς (omise pour E).

l. 23, μηδὲν (omise pour E).

l. 24, εὑρημένων (omise pour E).

l. 32, καταφυγεῖν (omise).

P. 13, l. 1, ἄλλων χρησίμων (omise pour A).

On rencontre donc, dans l'espace de douze pages, un peu plus de soixante omissions, erreurs ou inexactitudes dans les collations dont on s'est servi jusqu'à ce jour pour les deux manuscrits dont nous nous occupons. En présence de pareils documents, qui sont bien faits pour inspirer des doutes sur les autres, n'est-on pas autorisé à dire que l'étude et le classement des manuscrits de Diodore sont entièrement à faire?

ALFRED JACOB.

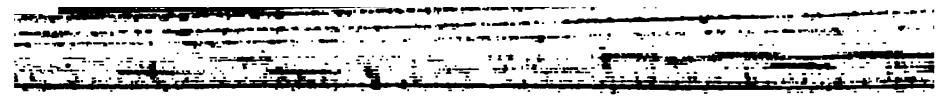

LA PLACE DE L'ADJECTIF ÉPITHÈTE

EN VIEUX FRANÇAIS ET EN LATIN

Dans un travail très complet sur « l'ordre des mots dans la Chanson de Roland (1) », M. Morf fait des observations particulièrement intéressantes sur l'adjectif construit comme épithète. Avant lui, M. Diez (2) avait remarqué que l'adjectif précède plus souvent son substantif en vieux français qu'en français moderne, et M. Krüger (3) avait constaté dans l'ancienne langue une tendance incontestable à placer l'adjectif le premier. M. Morf substitue à ces indications un peu vagues une statistique qui porte, non seulement sur le nombre des cas où un adjectif quelconque est construit avant ou après, mais encore sur celui des adjectifs qui montrent une prédilection marquée pour l'une ou l'autre place (4).

La Chanson de Roland présente environ 720 cas de construction d'un adjectif épithète; cet adjectif est placé le premier dans 465 cas environ, et le second dans 255; il précède donc son substantif dans les deux tiers des cas. Mais ces données sont encore trop générales pour être fort instructives. M. Morf ne s'en tient pas là. Les 720 cas de construction d'un adjectif épithète se répartissent entre 141 adjectifs, ce qui donne une moyenne de cinq cas pour chaque adjectif. Mais il est tel de ces adjectifs (*granz*) qui revient 162 fois, et, en revanche, 60 adjectifs sont des ἅπαξ λεγόμενα. Il faut donc faire entrer en ligne de compte le nombre des adjectifs différents qui suivent l'une ou l'autre construction. Or, sur le nombre total de 141 adjectifs, il y en a 37, c'est-à-dire un quart environ, qui sont construits, tantôt avant, tantôt après. Des 104 autres, 37 sont toujours construits

(1) *Die Wortstellung im altfranzösischen Rolandsliede* (*Romanische Studien*, III, p. 199-294).

(2) *Grammatik der romanischen Sprachen*, III, p. 450.

(3) *Ueber die Wortstellung in der französischen Prosaliteratur des dreizehnten Jahrhunderts*. Berlin, 1876.

(4) *Loc. cit.*, p. 266.

avant et 67 sont toujours construits après. La proportion donnée par le premier calcul se trouve ainsi renversée dans le second. Si le nombre des cas où un adjectif quelconque précède son substantif est le double environ du nombre de ceux où il le suit, le nombre des adjectifs qui prennent toujours la première place n'est que la moitié du nombre de ceux qui prennent toujours la seconde. Enfin, la comparaison des deux calculs conduit à cette conclusion intéressante que les adjectifs qui précèdent régulièrement leur substantif sont les plus usités, « ceux, » dit M. Morf, « qui se retrouvent dans tous les textes, de quelque objet qu'il s'agisse, et qui reviennent aussi constamment dans la bouche du peuple : *bon, mauvais, grand, petit, long, saint, merveilleux, blanc, noir,* etc. » Le vieux français donne, au contraire, la seconde place à ces adjectifs plus nombreux, mais d'un usage moins fréquent, « qui sont comme des termes techniques, dont l'emploi dépend de l'objet en question, et qui n'ont plus de raison d'être quand on passe à un autre objet (1). »

Les faits étant ainsi établis, M. Morf en cherche l'explication, et croit la trouver dans une influence supposée de la construction germanique sur la construction française. Les différents dialectes germaniques construisent régulièrement tous les adjectifs avant leur substantif. C'est à l'exemple de ceux de ces dialectes qui furent parlés en France que notre vieille langue aurait d'abord adopté le même usage. Plus tard, en vertu d'une tendance toujours croissante à placer le déterminant après le déterminé, elle l'aurait abandonné peu à peu sans pouvoir jamais s'en affranchir complètement, parce que certaines combinaisons de mots étaient trop bien fixées pour pouvoir se résoudre : ces combinaisons devaient être naturellement celles où entraient les adjectifs les plus usités.

Il y a dans cette théorie une idée qui nous semble d'une parfaite justesse : c'est que les combinaisons de mots les plus usuelles sont celles qui restent le plus longtemps soumises aux principes de construction anciens (2). Mais nous ne pouvons croire que le principe qui, dans la Chanson de Roland, détermine la place des adjectifs *granz, bons, malvais, vrai, gentil,* etc., ait été, dans une période plus ancienne, emprunté aux langues germaniques. Nous ne nous attarderons pas à discuter en thèse générale la possibilité d'une influence étrangère sur une partie de la syntaxe aussi intimement liée au génie

(1) On peut tirer la même conclusion des listes de *juxtaposés* dressées par M. Arsène Darmesteter dans son *Traité de la formation des mots composés dans la langue française*, p. 23 et 28. Les adjectifs construits régulièrement comme premiers termes dans ces juxtaposés sont relativement peu nombreux ; mais ce sont les plus usités de la langue.

(2) C'est ainsi que les pronoms régimes, c'est-à-dire les régimes qui reviennent le plus souvent, ont, en français, conservé en la régularisant la construction, ordinaire en latin, du régime avant le verbe.

d'une langue que l'ordre des mots. Pour écarter l'hypothèse d'une influence germanique sur la construction de l'adjectif épithète en vieux français, il nous suffira de montrer que le principe suivi par la langue fille l'était déjà par la langue mère.

Rappelons d'abord que le principe de la construction de l'adjectif épithète avant son substantif n'est pas propre à la branche germanique de la famille. Elle lui est commune tout au moins avec le sanscrit (1), et l'accord de toutes les langues sœurs dans l'application du même principe en composition a pu faire supposer qu'il avait régi la construction de la langue primitive indo-européenne, dans une période antérieure même à la flexion (2). Reste à savoir si le latin l'avait conservé (3).

Les principes de construction du latin ont été trop peu étudiés. Sans doute, c'est très justement que M. Weil (4) a appelé cette langue, par opposition aux langues à construction fixe comme le français, une langue *à construction libre*. Le latin, par exemple, n'est pas obligé de recourir aux mêmes expédients que le français (5) pour mettre d'accord avec le principe supérieur de l'ordre logique des idées d'autres principes de construction reposant sur la fonction grammaticale des mots. Mais la liberté dont il use n'est pas une liberté d'indifférence. Les principes, ou, si l'on veut, les usages qui règlent la place des mots d'après le rôle qu'ils jouent dans la phrase, s'ils ne sont pas rigoureusement fixés comme en français, se laissent pourtant reconnaître. Ce sont eux qui déterminent la construction toutes les fois que celle-ci n'est pas modifiée par des principes d'ordre différent, tels que la suite logique des idées, le mouvement oratoire, l'euphonie, le rythme, etc. (6).

Les philologues n'ont d'ailleurs pas tous renoncé à trouver dans le latin des principes de construction reposant sur la fonction grammaticale des mots. Sur le sujet qui nous occupe, en particulier, M. Madvig a une théorie qu'il a exposée dans sa *Grammaire latine*, § 466 *a*. Il admet que l'adjectif épithète a, dans la construction latine, une place déterminée qu'il ne quitte que pour prendre un relief particulier. Mais, selon lui, cette place régulière de l'adjectif serait la seconde. Il est sans doute bien hardi, pour un indianiste, de contredire, sur une pareille question, la théorie d'un latiniste aussi autorisé que M. Madvig.

(1) Voir mon *Essai sur la construction grammaticale* dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, III, p. 27 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 21 et suiv.

(3) Je m'étais déjà prononcé pour l'affirmative (*Ibid.*, p. 35. Cf. A. Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés*, p. 21). Mais il ne me semble pas inutile de reprendre la question pour la traiter par une méthode plus rigoureuse.

(4) *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes*, 3e édition, p. 42.

(5) *Ibid.*, p. 18.

(6) Selon M. Morf, au contraire, ces derniers principes régleraient seuls la place de l'adjectif épithète en latin.

Je me hasarderai cependant à dire que la construction traditionnelle de l'adjectif en latin est précisément l'inverse de celle qu'il érige en règle.

S'il est dans la littérature latine un monument où nous puissions espérer de rencontrer cette construction traditionnelle dans toute sa pureté, un texte presque complètement exempt de raffinements rythmiques et de tours oratoires, c'est celui de César. J'ai déjà insisté ailleurs (1) sur la régularité avec laquelle César construit le verbe à la fin de la proposition. Un travail d'ensemble sur les *Commentaires*, analogue à celui de M. Morf sur la Chanson de Roland, serait, je crois, fort instructif. Je ne veux les interroger aujourd'hui que sur le principe de construction de l'adjectif épithète, et un dépouillement complet des quatre premiers livres du *De Bello gallico* suffira amplement à mon dessein. A l'exemple de M. Morf, je répartirai les cas entre plusieurs catégories.

Pour se rendre compte de ce que vaudrait une statistique où les cas de construction de l'adjectif avant ou après son substantif seraient comptés en bloc, sans aucune distinction, il suffit de remarquer que, dans nos quatre livres, 61 exemples de la construction de l'adjectif après son substantif seraient fournis par une seule locution dont les deux termes sont en quelque sorte soudés l'un à l'autre, *populus Romanus*. Il faut ranger dans la même catégorie : *civitas Helvetia, civitas Æduа, ager Helvetius, ager Sequanus, ager Noricus* (2), puis *Kalendæ* et *Idus Apriles*, enfin *res frumentaria, res militaris, res familiaris*. Ce sont des sortes de composés, ou, pour parler plus exactement, de juxtaposés soustraits par ce caractère même à la syntaxe proprement dite, à la syntaxe vivante.

C'est sans doute d'après les expressions de ce genre que M. Madvig a formulé sa règle. Il a parfaitement raison de dire que la construction de l'adjectif avant son substantif y est tout à fait exceptionnelle, et a pour effet de mettre l'adjectif en relief. On le voit très bien par l'exemple de sa *Grammaire latine : Tuscus ager Romano adjacet*. Mais ce n'est pas toujours la première place qui a par elle-même la vertu de mettre un terme en relief. La preuve en est que, pour faire ressortir un adjectif démonstratif, par exemple, pour donner à *ille* une valeur emphatique, il faut le placer *après* son substantif. Dans l'un et l'autre cas, le relief que prend l'adjectif est dû au sentiment de l'inversion, c'est-à-dire d'un ordre opposé, non pas à un ordre prétendu naturel qui serait l'ordre analytique, mais à un ordre consacré par l'usage. Or,

(1) *Mémoires de la Société de linguistique*, III, p. 8.

(2) Dans *Neque enim conferendum esse* GALLICUM *cum* GERMANORUM *agro*, I, 31, la place attribuée à *Gallicum* constitue une inversion véritable qui a pour cause l'opposition de cet adjectif et du génitif GERMANORUM. Cf. ci-dessous.

les adjectifs démonstratifs (1) ne sont pas les seuls qui se construisent habituellement en latin avant le substantif dont ils dépendent. La même construction est ordinaire, comme on va le voir, pour tous les adjectifs qualificatifs d'un sens suffisamment général. Il sera permis d'en conclure que cette construction est la construction primitive de la langue latine, d'autant plus qu'elle paraît avoir été celle de la langue mère indo-européenne (2). A ce point de vue, les constructions pareilles à celles de *populus Romanus*, et des autres locutions relevées plus haut, peuvent être considérées comme des inversions (inversions très anciennes d'ailleurs et si bien consacrées que, dans l'usage classique, c'est, au contraire, *Romanus populus* qui devient inversif). Nous pouvons, nous devons même les éliminer de nos calculs. L'inversion s'y explique par l'importance tout à fait prédominante de l'adjectif, ou par une certaine solennité qui se trahit, par exemple, dans l'expression *Dii immortales*, I, 12 et 14; IV, 7. Dans les locutions composées de *res*, pareilles à celles qui ont été également citées plus haut, le substantif est réduit à un rôle tout à fait insignifiant.

Il y a encore d'autres substantifs d'un sens si général, que l'adjectif qui les accompagne a toujours beaucoup plus d'importance qu'ils n'en peuvent avoir eux-mêmes. Ces substantifs se placent ordinairement ou même régulièrement avant l'adjectif. Les mots *homo* et *vir* (3) sont ainsi construits 14 fois sur 17, et, sur les trois autres cas, deux (4) au moins s'expliquent par l'opposition de deux adjectifs, ou d'un adjectif et d'un substantif : III, 18. IDONEUM *quemdam hominem* et CALLIDUM *delegit*. III, 17. PERDITORUM *hominum* LATRONUM*que*. Un autre mot, *locus*, se place volontiers avant l'adjectif qui le détermine (20 fois sur 31), surtout avant *superior* et *inferior* (11 fois sur 15). Nous ne comprendrons pas non plus ces exemples dans la statistique que nous allons dresser.

Il va sans dire que nous en exclurons aussi, non seulement l'adjectif ou participe construit comme attribut, comme *prédicat*, soit du sujet, soit du régime direct, et séparé (pour le sens) de ce sujet ou de ce régime par un verbe : *Incolumem legionem in Nantuates... perduxit*,

(1) Plus généralement, les adjectifs pronominaux se construisent presque tous avant le substantif qu'ils accompagnent et nous fourniraient un argument analogue à celui qui a été indiqué plus haut, p. 534, note 2. Les adjectifs de quantité, comme *multi*, par exemple, auraient même pu être rangés dans l'une des catégories d'adjectifs qualificatifs que nous examinerons plus loin, celle des adjectifs de dimension comme *magnus* (à plus forte raison *tantus*). Il faut remarquer seulement que les noms de nombre, à cause de leur importance, sont souvent construits après le substantif : *itinera duo*. Les adjectifs possessifs sont également construits presque aussi souvent après qu'avant. Y a-t-il un lien entre cette construction et celle du génitif, qui se construit aussi très souvent après le substantif ?

(2) Cf. plus haut, p. 535.

(3) Cf. le juxtaposé *vir bonus*.

(4) Le troisième est : *P. Sextio Baculo, fortissimo viro*, II, 25.

III, 6 (1); — non seulement l'adjectif ou participe formant l'un des deux termes d'un ablatif absolu, ou d'une construction analogue : *Ad effeminandos animos*, I, 1; *Post prælium factum*, IV, 30, etc. (2); mais tout participe, pris ou non adjectivement, qui, pour le sens, se détache du substantif qu'il accompagne à peu près à la façon d'une proposition incidente, qu'il soit d'ailleurs construit après, ou, ce ce qui n'est pas rare même dans ce cas, avant : *Et equos insuefactos incitarent*, IV, 24; *Et conversa signa in hostes inferrent*, II, 26 (et même : *Adversis hostibus occurrebant*, II, 24) (3).

Il est un genre de substantifs avec lesquels l'adjectif ne paraît pouvoir contracter en latin une union bien intime : ce sont les noms propres. Dans *Monte Jura altissimo*, I, 2, *Flumine Rheno, latissimo atque altissimo, ibid.*, les superlatifs *altissimus* et *latissimus* paraissent au moins aussi détachés que le sont les mots, moitié adjectifs, moitié substantifs, construits en apposition avec le nom propre dans *Dumnorigi Æduo*, I, 3 et 9; *Divitiacus Æduus* I, 31 et 32; II, 5, *Castico, Catamantaledis filio, Sequano*, I, 3, ou dans *Latobrigis finitimis*, I, 5, et dans *P. Crassus adulescens*, III, 7, *D. Brutum adulescentem*, III, 11. Nous devions signaler ces faits : mais nous n'y reviendrons plus.

Une autre cause perturbatrice de l'ordre traditionnel de l'adjectif épithète est sa construction avec des régimes ou des adverbes. L'épithète prend ainsi, tant pour la forme que pour le sens, une importance plus grande qui peut l'appeler après le substantif. Si d'ailleurs nous éliminons encore cette nouvelle série de cas, c'est uniquement pour ne pas confondre des faits qu'une critique rigoureuse oblige, en effet, de distinguer, et non pour diminuer artificiellement le nombre des exemples où l'adjectif est construit après son substantif. En effet, l'adjectif, et même le participe, accompagné d'un complément ou d'un adverbe, se place aussi bien avant, *Ad majorum navium multitudinem idonei portus*, IV, 20; *Cursu ac lassitudine exanimatos vulneribusque confectos Atrebates*, II, 23, qu'après, *Collis, ab summo æqualiter declivis*, II, 18, et pour un exemple de *maximus* précédé de l'adverbe *quam*, construit après son substantif, I, 3, nous en pourrions citer trois ou la même locution précède, I, 3; 7 (2 fois) (4).

(1) Comme le montre d'ailleurs cet exemple même, l'adjectif attribut peut très bien précéder le substantif, et le précède, en effet, assez souvent.

(2) Dans ces constructions, on remarque une tendance évidente à donner la première place au terme qui fait fonction de sujet.

(3) Dans *Jamque esse in agris frumenta matura*, I, 40, *matura* paraît très détaché de *frumenta* : « Il y avait dans les champs du blé *qui était déjà mûr*. » A plus forte raison ne relèverons-nous pas un exemple comme *Legionem, neque eam plenissimam*, III, 2.

(4) Avec hyperbate, il est vrai, dans les deux derniers exemples; mais en revanche, dans *Sementes* QUAM MAXIMAS *facere*, on pourrait prendre *quam maximas* pour un attribut.

Le domaine à explorer étant ainsi déblayé, il devient facile de reconnaître le principe d'après lequel César construit l'adjectif épithète, ou tout au moins l'adjectif de sens très général. Dans l'immense majorité des cas, cet adjectif précède son substantif. Nous distinguerons ceux où il le précède immédiatement de ceux où il en est séparé par hyperbate. Mais nous ne reconnaîtrons le caractère d'hyperbate ni, cela va sans dire, aux constructions où l'adjectif est seulement suivi d'une conjonction enclitique, *nocturnisque itineribus*, ni à celles où il est séparé de son substantif par un génitif dépendant de celui-ci, *ab extremis Galliæ finibus* (1). Nous signalerons à part celles où, selon un usage fréquemment suivi en latin, les deux termes sont séparés par une préposition : *magna ex parte, magno cum Provinciæ periculo*. On pourrait être tenté d'éliminer purement et simplement les cas d'hyperbate véritable. Il est généralement reconnu que ce tour a pour effet de mettre l'un des termes séparés, ou tous les deux, dans un relief particulier. Les principes ordinaires de construction doivent donc, ce semble, y être oubliés. On va voir pourtant que, même avec hyperbate, l'adjectif se place de préférence avant son substantif.

Nous ferons trois catégories des adjectifs de sens très général.

1° ADJECTIFS EXPRIMANT LA DIMENSION OU LA DURÉE. Au premier rang, il faut placer *magnus*, avec son comparatif *major* et son superlatif *maximus*. Ces différentes formes précèdent immédiatement le substantif qu'elles accompagnent (2) dans 78 cas. Dans 12 autres, elles le précèdent encore et ne sont séparées de lui que par une préposition. Sur 17 cas d'hyperbate proprement dite, elles sont construites 14 fois avant et 3 fois après. Enfin elles suivent immédiatement le substantif dans 7 cas seulement, et sur ces 7 cas, 6 (3) sont de nature à justifier pleinement l'inversion. Opposition de deux substantifs : III, 5. *Vir et* CONSILII *magni et* VIRTUTIS. Opposition de deux expressions parallèles : I, 49. *Castra* MAJORA ; 50. *Castra* MINORA ; 51. *Castris* MINORIBUS. Chiasme : I, 46. *Multo* MAJOR *alacritas studiumque pugnandi* MAJUS. Construction analytique de l'ensemble du membre de phrase : I, 38. *Quod est oppidum maximum Sequanorum*. Comparatif suivi de son complément : IV, 32. *Pulverem* MAJOREM QUAM *consuetudo ferret*. Le superlatif *maximus* détaché, à la façon d'un attribut, d'un substantif déjà précédé d'un autre adjectif, IV, 29. *Qui dies* MARITIMOS *æstus* MAXIMOS *in Oceano efficere consuevit*.

En somme, *magnus* est construit avant son substantif presque aussi

(1) On doit, croyons-nous, dans les tours de ce genre, si fréquents en latin, considérer l'adjectif comme régulièrement placé devant la locution composée du génitif suivi du substantif dont il dépend, selon un principe également ancien (voir *Mémoires*, p. 24), mais moins bien conservé en latin que celui qui régit la place de l'adjectif.

(2) Cf. le juxtaposé *magno opere*.

(3) Le septième est *pars magna*, IV, 10.

régulièrement qu'un adjectif déterminatif. Accompagné d'autres adjectifs, il les précède comme le ferait tout adjectif pronominal : *Magnis diurnis nocturnisque itineribus.*

Les adjectifs *ingens, grandis, immanis, amplissimus, summus* (dans le sens de « suprême »), *vastus* et *vastissimus, parvus* et *minor, exiguus, mediocris, altissimus, latissimus, angustus, longus* (1) et *longior, brevis* et *brevissimus, diuturnior, perpetuus* sont moins souvent employés. Mais leur construction n'est pas moins régulière. Ils précèdent leur substantif 44 fois immédiatement, 2 fois en laissant devant lui une préposition (*summam in spem*, I, 18; *summum in cruciatum*, I, 31), 7 fois avec une hyperbate proprement dite. Ils le suivent immédiatement (ou après une conjonction enclitique) dans 4 cas seulement, et ils paraissent prendre dans cette position un relief particulier : I, 43. *Munera* AMPLISSIMA *missa;* IV, 23. *Adeo montibus* ANGUSTIS *mare continebatur,* et surtout I, 6. *Mons autem* ALTISSIMUS *impendebat.* Dans (*Planities erat magna*) *et in ea tumulus* TERRENUS SATIS GRANDIS, I, 43, la construction est analytique d'un bout à l'autre (2).

2° ADJECTIFS EXPRIMANT LA SITUATION (ou la répétition) DANS L'ESPACE OU DANS LE TEMPS : *primus* (3), *princeps, posterus, ulterior, ultimus, extremus, novissimus, superior, summus* (summus mons), *inferior, citerior, interior, medius, propinquus, proximus, finitimus, longinquus, longinquior, dexter, sinister, directus, contrarius, adversus, transversus, diversus, continens, continuus, creber, novus, inusitatus, recens, antiquus, pristinus, vetus, subitus, repentinus, quotidianus, diurnus, nocturnus, opportunissimus.* Immédiatement avant 143 fois ; avant, avec hyperbate, 10 fois (4) ; après, avec hyperbate, 1 fois (*Duas legiones in citeriore Gallia* NOVAS *conscripsit,* II, 2); immédiatement après, 10 fois. Ce dernier chiffre, déjà bien peu considérable si on le compare à celui des cas où les adjectifs en question précèdent leur substantif, devient tout à fait insignifiant si l'on remarque que, dans trois cas, *ulterior* et *citerior* joints au mot *Gallia,* I, 7 (2 fois) et 24, ont presque la même importance que *Romanus* dans l'expression *populus Romanus* (5); que, dans deux autres, il y a opposition de deux substantifs : Usu *quotidiano et* EXERCI-

(1) Nous excluons pour *longus* le cas particulier de l'expression *naves longæ*. Voir plus bas, p. 542.

(2) Sur la construction de *minor* aux chapitres I, 50 et 51, voir plus haut, p. 539.

(3) Pour les autres noms de nombre, voir plus haut, p. 537, note 1.

(4) En comprenant sous ce chef des constructions où l'adjectif n'est séparé de son substantif que par un adjectif pronominal, *continuos complures dies,* IV, 34, *diversæ duæ legiones,* II, 23, *in extremis suis rebus,* II, 25 (*extremis* détaché à la façon d'un attribut), enfin *antiquissimum quodque tempus,* I, 45 (construction régulière du superlatif avec *quisque*).

(5) Cependant la locution n'est pas fixée sous cette forme, et les mêmes mots, I, 10, 54; II, 1, 2, ainsi que *interior,* II, 2, précèdent le mot *Gallia,* comme ils précèdent aussi les mots *Provincia,* I, 10 (2 fois), et *Hispania,* III, 23.

TATIONE, IV, 33, ou chiasme, *Inter* NOVISSIMUM *hostium agmen et nostrum* PRIMUM, I, 15; que, dans trois autres enfin, l'intention de suivre la construction analytique se trahit dans tout le membre de phrase : I, 18, *Cupidumque* RERUM NOVARUM (1); 44, *Bello* ALLOBROGUM PROXIMO; 48, *Dies* CONTINUOS QUINQUE (2).

3° AUTRES ADJECTIFS EXPRIMANT ÉGALEMENT DES IDÉES GÉNÉRALES : *bonus* et *optimus, improbus, secundus* et *secundior, adversus, inimicus, — egregius, eximius, insignis, mirus, incredibilis, — potentissimus, fortissimus, — firmus* et *firmissimus, tener, lenis, — gravis, gravior* et *gravissimus, levis, — densior* et *densissimus, confertissimus, apertus* et *apertissimus, conclusus, planus, nudus, — celer, velox, instabilis, — æquus, par, absimilis, varius, communis, publicus, privatus, separatus, domesticus, alienus, — utilis, idoneus, facilis, expeditus* (dans le sens de « facile »), *liber, — certus* et *certissimus, incertus, anceps, notissimus, ignotus, — iustus, necessarius.* 74 fois immédiatement avant; 1 fois devant une préposition précédant le substantif; 6 fois avec hyperbate réelle avant; 2 fois avec hyperbate, après (*Neque causam postulandi* IUSTAM *haberet*, I, 43; *Et ventum et æstum uno tempore nactus* SECUNDUM, IV, 23); 8 fois immédiatement après. L'attention est fortement appelée sur l'adjectif dans l'expression *In diem* CERTAM, I, 30, et dans la phrase : *In tanta rerum iniquitate fortunæ quoque eventus* VARII *sequebantur*, II, 22. Deux adjectifs sont construits ensemble après un substantif déjà précédé d'un adjectif pronominal accompagné d'un régime dans *Totidem numero pedites* VELOCISSIMI *ac* FORTISSIMI, I, 48. La construction est entièrement analytique dans *Prœlium equestre adversum*, I, 18. Il faut remarquer la locution *ad latus apertum, ab latere aperto, latere aperto*, I, 25; IV, 25 et 26 (3).

Les cas qui restent à examiner sont relativement peu nombreux. Nous ne chercherons pas à les classer, et nous opposerons seulement PRÆACUTAS *trabes*, II, 29, à *falces* PRÆACUTÆ, III, 14; FERREIS *catenis*, III, 13, à *clavis* FERREIS, *ibid.*; ÆRARIÆ SECTURÆ, III, 21, à *tumulus* TERRENUS, I, 43; FRATERNUM *nomen*, I, 36, à *amore* FRATERNO, I, 20; LEGIONARIOS *milites*, I, 42; II, 27, à *militum* LEGIONARIORUM, I, 51; PRÆTORIAM *cohortem*, I, 40, à *cohortis* PRÆTORIÆ, I, 42, à *cohortibus* LEGIONARIIS *duodecim*, III, 11, à *legionum quattuor* VETERANARUM, I, 24. Si l'adjectif de sens moins général suit son substantif dans *signisque militaribus*, IV, 15, *sine ope divina*, II, 31, il le précède dans *decumana porta*, II, 24; III, 25, *ephippiatorum equitum*, IV, 2, *seditiosa* (*atque improba*) *oratione*, I, 17, *a feris barbarisque nationibus*, IV, 10, *feracissimosque agros*, II, 4. Si le parti-

(1) La même expression se rencontre trois fois sous la forme *novæ res*.

(2) Les deux derniers exemples sont *Tempore* OPPORTUNISSIMO, IV, 34, et *In colle* MEDIO, I, 24 (*medius* précède dans trois exemples, II, 7; III, 24; IV, 36).

(3) On trouve pourtant aussi *aperto latere*, II, 23. Le huitième exemple est *sæpibusque densissimis interjectis*, II, 22.

cipe pris adjectivement est construit après dans *acies instructa*, II, 8, *legiones expeditas*, II, 19, *millia expedita*, I, 49, *millia armata*, II, 4, et avec hyperbate dans *Jumentis..... Germani importatis non utuntur*, IV, 2, il est construit avant, avec hyperbate dans *quæque impenso parant pretio*, IV, 2, et immédiatement avant dans *orientem solem*, I, 1, *pacatis regionibus*, III, 11, *passis manibus*, II, 13, *armata millia*, II, 4, *electa millia*, *ibid.*

Dans l'expression *navis* LONGA (1), désignant non « *un* long navire », mais une espèce particulière de navire, « *le* navire long », la construction de l'adjectif après semble préférée, IV, 21; 22; 25 (et avec une légère hyperbate, III, 9); cependant, César dit aussi LONGAS *naves*, IV, 26 et 29, et, pour un exemple de l'adjectif *oneraria* placé après le même substantif avec hyperbate dans *navibus circiter LXXX onerariis*, IV, 22, nous en trouvons deux où il le précède, IV, 22 et 25, et un autre où *speculatorium* est construit de même devant *navigium*, IV, 26. En regard de la locution à peu près fixée, à ce qu'il semble, *ora* MARITIMA, III, 8 (2 fois); 16; IV, 20, on peut placer MARITIMÆ *civitates*, II, 34, puis MARITIMOS *æstus*, IV, 29, MARITIMÆ *res*, IV, 23, NAUTICARUM *rerum* III, 8.

Certains adjectifs d'un sens également tout particulier paraissent même trahir une préférence marquée pour la première place. Tels sont *pedestris*, *equestris*, *navalis*, construits avec les substantifs *pugna*, *prælium*, *iter* ou *copiæ*, I, 48; II, 8; III, 11; 19; 20 (2 fois); IV, 2, quelquefois avec hyperbate, II, 17; III, 9 : 2 fois seulement, on trouve *prælium* EQUESTRE, I, 18; II, 9.

Il s'en faut de beaucoup que les adjectifs noms propres eux-mêmes soient toujours placés après leur substantif. En regard de *legati* HELVETII, I, 14, *equites* TREVIRI, II, 24, *equitum* ROMANORUM, III, 10, *dediticiis* BELGIS, II, 17, et *funditores* BALEARES (formant chiasme avec NUMIDAS et CRETAS *sagittarios*, II, 7), où l'adjectif pourrait d'ailleurs être pris pour un substantif en apposition, on trouve GALLIS *equitibus*, I, 42, et, en regard de *linguæ* GALLICÆ, I, 47, et *litteris* GRÆCIS, I, 29, où *Gallicæ* et *Græcis* sont certainement adjectifs, GALLICIS *armis atque insignibus*, I, 22, GALLICIS *navibus*, III, 11 et 14 (cf. BARBARIS *navibus*, III, 14), GALLICÆ *consuetudinis*, IV, 5, et avec hyperbate, GALLICIS *sunt moribus assuefacti*, IV, 3. Avec les substantifs *prælium* et *bellum*, les adjectifs noms propres paraissent même se construire de préférence avant (NERVICO *prælio*, III, 5, VENETICI *belli*, III, 18; IV, 21, GERMANICO *bello*, IV, 16, GALLICIS *bellis*, IV, 20, cf. SERVILI *tumultu*, I, 40, en regard du seul exemple *bello* CASSIANO, I, 13), à moins qu'ils ne doivent prendre un relief particulier comme dans le titre même de l'ouvrage, *De Bello* GALLICO (cf. *De Bello* CIVILI).

(1) Voir plus haut p. 540, note 1.

Concluons. Les adjectifs mêmes dont le sens est très important, et qui servent à préciser, à individualiser le sens du substantif qu'ils accompagnent, ne sont pas, tant s'en faut, toujours construits après leur substantif. Les adjectifs de sens très général, qui sont en même temps les plus souvent employés, se placent avant leur substantif dans l'immense majorité des cas.

Comparons maintenant ces résultats à ceux de l'étude de M. Morf sur la Chanson de Roland. Nous voyons que les principes de construction de l'adjectif épithète en latin et en vieux français sont essentiellement les mêmes, et que toute la différence entre la langue mère et la langue fille est que la construction de l'adjectif avant son substantif est plus fréquente encore dans la première que dans la seconde (1). Le principe qui assigne la seconde place à l'adjectif de sens très particulier, s'y montre déjà; mais il ne triomphe pas encore complètement du principe plus ancien qui appelait tous les adjectifs, sans distinction, avant le substantif. Car, il paraît décidément impossible d'en douter, la construction des adjectifs de sens général avant leur substantif, construction ordinaire, non seulement en vieux français, mais encore en français moderne, est un reste de la construction primitive indo-européenne, et nous disons maintenant « un grand cœur » en vertu du principe, quel qu'il soit, qui a déterminé l'ordre des termes dans le composé *magnanimus*.

ABEL BERGAIGNE.

(1) Il faut seulement ajouter que l'inversion de l'adjectif de sens général, c'est-à-dire sa construction après le substantif, est moins facile en vieux français qu'en latin, parce que le vieux français n'est déjà plus au même degré que le latin une « langue à construction libre ».

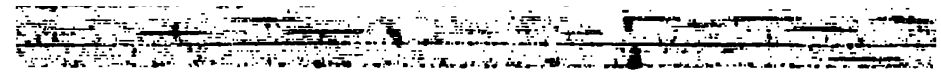

LE NOM PROPRE Μικκός

On connaît en grec quelques exemples de κF assimilés en κκ, tels que ἵκκος, « cheval, » pour ἔκFος; ἡμιπέλεκκον, « demi-hache, » pour ἡμιπέλεκFον. Mais je ne vois pas qu'on ait jusqu'à présent constaté le changement de κρ en κκ. Cependant il en existe un exemple certain dans l'adjectif μικκός, « petit, » plusieurs fois employé par Théocrite, ainsi que dans le nom propre Μικκός, qui n'est pas autre chose que l'adjectif μικρός. De même que chez nous le nom propre Petit a donné naissance à un certain nombre de variétés telles que les Petitot, Petitet, Petitin, etc., nous avons en grec Μίκκων, Μίκκυλος, Μικκίων, Μικκιάδης, Μικκαλίων, etc. D'autres fois, le nom est écrit avec un seul κ : Μίκων, Μίκυλος, Μίκαλος, Μικίνας, etc. Je crois qu'il faut y rattacher le corcyréen Μεικιάδης cité par Thucydide (I, 47). Enfin il s'est peut-être conservé un souvenir du σ de σμικρός dans l'aspiration du nom propre corcyréen ΜΗΕΙΞΙΣ (Cauer, n° 25) : la métathèse de ΣΜ en ΜΗ serait tout à fait semblable à celle de ΣΡ en ΡΗ, par exemple dans le corcyréen ΡΗΟΑΙΣΙ, de ῥέω = sanscrit *sravâmi*. Aux noms propres que nous venons de citer, il en faut joindre un qui est emprunté au théâtre de Plaute (*Stichus*, I, 3, 88). Un parasite à jeun, Gelasimus, déclare qu'il va changer de nom, et qu'il s'appellera désormais Miccotrogus (Ronge-petit) : *Nunc Miccotrogus nomine ex vero vocor.*

MICHEL BRÉAL.

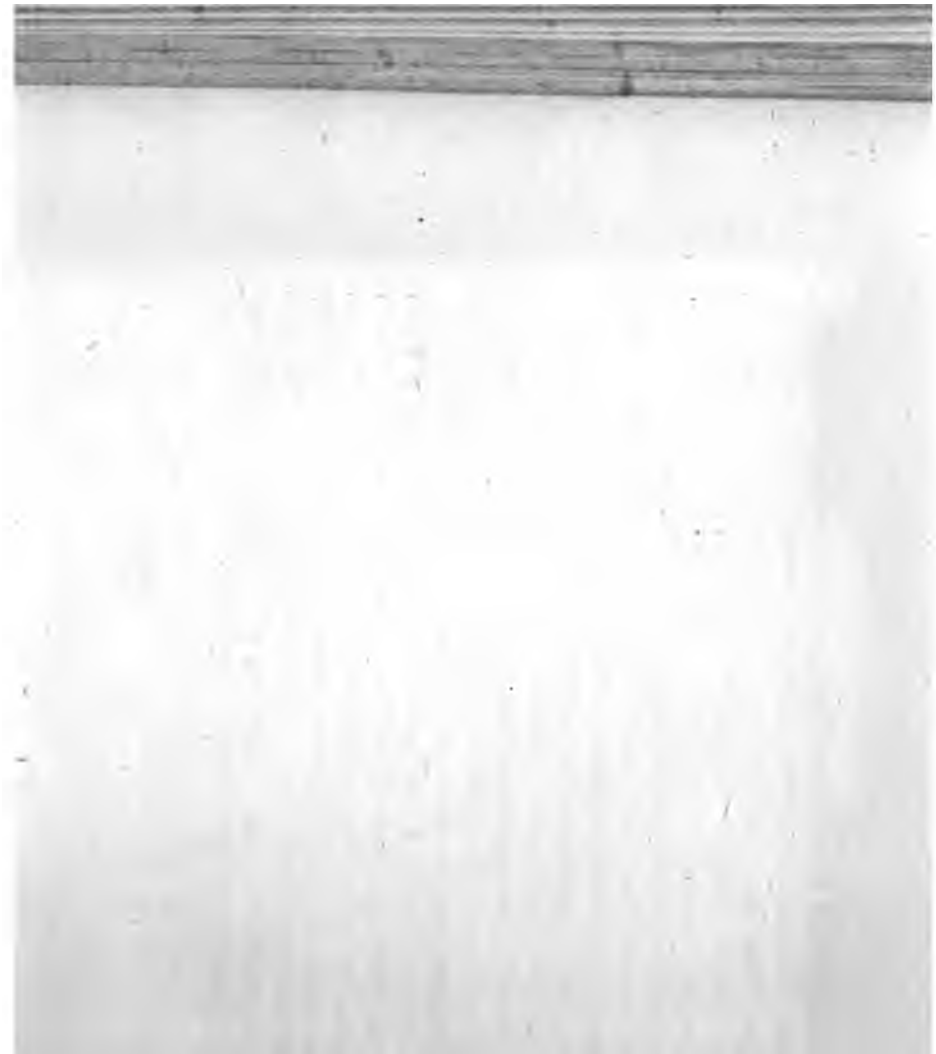

NOTICE

DU CODEX MARCIANUS 246

CONTENANT

LE TRAITÉ DU PHILOSOPHE DAMASCIUS

SUR LES PREMIERS PRINCIPES

Au commencement de mars 1881, je me fis un plaisir d'offrir à Charles Graux le fac-similé d'une page de ce manuscrit. Il me remercia dans les termes suivants :

MON CHER MONSIEUR RUELLE,

Je suis enchanté de votre photographie : d'abord elle est bonne comme exécution matérielle, mais surtout elle révèle que votre manuscrit de Venise est de la même main que le respectable Platon de Paris n° 1807 que, pour ma part, je crois bien dater du *neuvième* siècle. Le célèbre Palatinus 398 (à Heidelberg) est aussi de cette même main (1). Faites de ce renseignement l'usage que vous voudrez. Il ne me paraît pas sans intérêt que votre Damascius soit de la même main que le précieux Platon A. Je voudrais bien avoir le numéro de ce *Venetus* et savoir s'il a des scolies ou gloses ou notes quelconques, et, au cas où ce serait oui, si elles ne seraient pas en *petite onciale*.

Bien merci de votre beau cadeau et tout à vous.

CH. GRAUX.

Paris, 19 mars 1881.

Ce volume est un in-4° en parchemin, contenant 435 feuillets, dont 429 portent de l'écriture (2). En voici les divers sigles : Codex CCXLVI. Arm. XVI. Th. (Theca) III, 5 (biffé et remplacé par) 7. Sur la première garde initiale, au recto : *Quindeci* — 15, et, au crayon rouge : 3. Au verso, $\bar{6}$v, abréviation du nom de Bessarion. Même signature au recto de

(1) Un fac-similé du *Codex Palatinus* a été donné par Wattenbach (XII *Schrifttafeln zu Wattenbach's Anleitung zur Griechischen Palæographie*. Leipzig, 1867, pl. 1. Nous donnons ici le fac-similé en question du Marcianus 246. Sur l'aspect analogue du Marcianus 258, voir ci-dessous l'article de M. Ivo Bruns.

(2) Les feuillets cotés 210-215 sont restés blancs.

l'unique garde finale. Sur la seconde feuille de garde initiale, au verso, d'une main du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle : ᾱ. Τάδε ἔνεστιν ἐν ταύτῃ τῇ βίβλῳ. Δαμασκίου διαδόχου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν καὶ τοῦ αὐτοῦ ἀπορίαι καὶ λύσεις εἰς τὸν Πλάτωνος Παρμενίδην, ἀντιπαρατεινόμεναι τοῖς εἰς αὐτὸν ὑπομνήμασι τοῦ φιλοσόφου. Puis, au-dessous, d'une main du XV^e^ siècle, celle de Bessarion peut-être : βιβλ ἐμοῦ Βεσσαρίωνος καρδινάλεως τοῦ τῶν Τούσκλων. Damaschii de primis principiis et in Parmenidem liber meus B. card. Tusculani. En marge : τόπ. θ^ου^ θήκη νδ, locus 9, 54. Plus bas : 54, et, au-dessous, mais biffé : 72. Suit la légende imprimée portant les armes de la république de Venise avec ces mots : ***Custos vel ultor***, la date de 1722, et le nom du conservateur : ***Hieronymi Venerii equitis ac D. M.*** [Divi Marci] ***procuratoris præsidis cura.*** Vient ensuite un cachet commun à un grand nombre de volumes conservés dans la Marciana : un lion entouré de la légende P. T. M. E. M. [***Pax tibi, Marce, evangelista meus***]. Au bas de la même page : φυλλ. ση (lire σε), ce qui ne s'applique qu'à la pagination de la première portion (1).

La pagination des feuillets n'a été faite qu'au XVI^e^ siècle. Celle des cahiers, faite à deux époques, offre quelques particularités intéressantes. Dans les deux parties, elle est indiquée au bas du verso du 8^e^ feuillet de chaque cahier, en écriture du XIV^e^ ou plutôt du XV^e^ siècle. Le plus souvent, elle a disparu sous la couture du relieur. Arrivé à la fin du cahier noté κ̄ξ̄, on rencontre, à la page qui le suit immédiatement, en haut du recto, un numérotage des cahiers dû à une main beaucoup plus ancienne, probablement celle du copiste lui-même. Ce numérotage commence par 6 et se continue jusqu'à la fin du volume, concurremment avec le numérotage mentionné ci-dessus. Le cahier noté 6 correspond exactement au cahier noté κη̄ dans le numérotage commençant avec le manuscrit. Il se compose des feuillets paginés 216 à 223.

De cet état de choses il est permis de conclure que le texte qui commence avec le feuillet 216 et avec le cahier 6 fait suite à un cahier ᾱ ; mais a-t-il existé un cahier portant la note ᾱ et perdu avant la reliure et la pagination, ou faut-il croire que nous le retrouvons dans le cahier précédent du volume, ou enfin ce cahier ᾱ ne serait-il à restituer que « pour mémoire » ? Le cahier κ̄ξ̄ n'a que six feuillets, dont les deux premiers portent seuls de l'écriture et dont les autres semblent avoir été réservés avec soin (chaque page est réglée à la pointe sèche) pour recevoir le complément de la lacune qui se présente ici.

Les feuillets 216-223 devraient être numérotés 217-224, et ainsi de la suite. L'auteur de la pagination a passé fautivement du n° 212 au n° 214, et comme par contre, le cahier 27, qui correspond à ces pages,

(1) Voir ma notice sur le philosophe Damascius, *Revue archéologique*, 1860 et 1861, p. 21-27 du tirage à part.

ne contient exceptionnellement que six feuillets, il en résulte pour le reste de la pagination un retard d'un feuillet sur la pagination des cahiers suivants. Le numérotage des feuillets redevient régulier dans le cahier $\overline{\mu\varepsilon} = \overline{\varkappa}$. Voici comment : on a, ici encore, passé un numéro, le n° 365. La suppression signalée de deux feuillets dans un cahier, jointe à l'omission de deux numéros (213 et 365), produit une compensation qui rétablit le rapport naturel des deux paginations, celle des cahiers et celle des feuillets, savoir le rapport de 1 à 8. C'est ainsi que le cahier 54 = 29 se termine avec le feuillet 432 (1).

Revenons au cahier problématique $\bar{\alpha}$. Notre opinion est qu'il n'a pas existé. Il est évident que le copiste avait sous les yeux un original mutilé qui, après une lacune, continuait avec τὰς ἀμεθέκτους κ. τ. λ. comme tous les manuscrits qui nous restent de Damascius. La preuve en est dans ce fait que, *en deux endroits seulement*, le copiste a commencé sa ligne en faisant sortir la première lettre du premier mot (2), d'abord au feuillet 1, pour le début du περὶ ἀρχῶν, puis pour la reprise du texte interrompu par la lacune. La cote $\bar{\alpha}$ aura donc été réservée pour le cahier où la partie perdue devrait être portée en excédent des feuillets laissés en blanc.

Ces détails étaient nécessaires pour montrer que, suivant nous, le Marcianus 246 n'a rien perdu de son texte.

Titre de la main du copiste, et presque effacé, mais encore lisible : Δαμασκίου διαδόχου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν.

A la fin du volume, pareillement de la main du copiste : Δαμασκίου διαδόχου εἰς τὸν Πλάτωνος Παρμενίδην ἀπορίαι καὶ ἐπιλύσεις (ἐπι ajouté de la même main) ἀντιπαρατεινόμεναι τοῖς εἰς αὐτὸν ὑπομνήμασιν τοῦ φιλοσόφου. Τέλος.

La suscription initiale et la souscription finale de ce manuscrit semblent, au premier abord, confirmer l'opinion des bibliographes qui ont vu dans le texte de Damascius deux ouvrages, l'un Ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν, l'autre Ἀπορίαι καὶ λύσεις εἰς τὸν Πλάτωνος Παρμενίδην. Dans ma notice déjà citée sur la vie et les ouvrages de Damascius (p. 21-27), je crois avoir fait justice de ce dédoublement du texte qui nous occupe. Un examen plus approfondi de ce texte m'a fourni plusieurs preuves nouvelles de son unité. Je les rapporterai succinctement.

Dans la partie inédite (3), on lit : Τίς οὖν ἡ κατὰ ταῦτα ὁλότης; ἢ τάχα μὲν πέρας ἐστὶ καὶ ἄπειρον, τὸ ἓν καὶ πολλά, ὡς πρόσθεν ἐδείκνυμεν. Cette

(1) 432 = 54 × 8.

(2) Le premier mot d'une ligne ressort une troisième fois (fol. 391), mais non plus comme début d'un texte. Le feuillet précédent finissait par la première lettre du mot ἐξ, et le feuillet suivant commençait avec la seconde lettre. Le copiste, en se relisant, a gratté l'ε isolé et l'a reporté à côté du ξ, en dehors de la ligne.

(3) Ms. de Venise 246, fol. 230 r.; — ms. de Paris 1989, fol. 137 v., ligne 7 en montant.

phrase de la seconde portion nous semble correspondre au passage suivant de la première (1) : Ἀλλὰ ταῦτα (sc. ἓν καὶ πολλὰ) τῷ πέρατι τῶν νοητῶν ἐπάγειν εἰώθαμεν.... ὁ δὲ Πλάτων τὸ ἓν ὂν ἐδείκνυ πλῆθος ἄπειρον, ἀλλ' οὐχὶ μόνον τὸ ἕν, κ. τ. λ. Il est vrai que le mot πρόσθεν pourrait renvoyer à un ouvrage distinct, composé antérieurement au texte qui le contient (et encore, dans ce cas, l'auteur aurait-il donné le titre de cet ouvrage); mais voici un autre rapprochement plus concluant. Seconde portion (2) : Δεῖ οὖν μεμνῆσθαι τοῦ ἐξ ἀρχῆς τρόπου τῆς μετοχῆς, ὅτι κατὰ σύνταξιν ἐλέγετο. Portion éditée par Kopp, p. 386 : Ἐπὶ τούτοις περὶ μεθέξεως πραγματευτέον τῶν πρώτων ἀρχῶν καὶ τοῦ νοητοῦ παντὸς ὅπερ τὸ ἡνωμένον εἶναί φαμεν, κ. τ. λ. Au surplus, la question de la μετοχή (participation de l'Un et du Tout), traitée dans les dernières pages de la première portion, continue de l'être dans les premières de la portion inédite, ce qui prouve amplement qu'il faut voir dans les deux textes un seul et même ouvrage, à savoir un traité des premiers principes qui est en même temps un commentaire critique du *Parménide*. Enfin, — et cette circonstance nous dispenserait au besoin de toute autre preuve, — l'analyse raisonnée de ce dialogue, qui a fait reconnaître unanimement dans la seconde partie un commentaire proprement dit, où sont examinées les hypothèses 3 à 9, se rapporte sans aucun doute aux deux premières hypothèses dans la partie publiée par Kopp. Citons quelques exemples.

Dès la page 8, Damascius considère la question de l'Un dans ses rapports avec la Pluralité, ce qui forme un des éléments de la première hypothèse platonique (3).

A la page 277 de l'imprimé commence l'examen de la seconde hypothèse, lequel se continue, dans la portion inédite, jusqu'au feuillet 230 r. du ms. de Paris 1989 (cod. *Venetus*, fol. 381).

Une lecture attentive du texte édité fera découvrir dans ce texte des allusions directes tendant à établir que Damascius a suivi pour ainsi dire pas à pas le dialogue qu'il commentait. Pages 167, 190, 235, il vise la page 134 du *Parménide*, puis les pages 132, et de nouveau 134; — p. 267, la p. 137; on voit, p. 309, qu'il a présentes à la pensée les p. 131, 132, 142; — p. 335, la p. 138; — p. 386, la p. 143. Puis nous entrons dans le texte inédit, où sont visées tour à tour les pages du *Parménide* 144 (fol. 130, 133), — 142 (f. 147, 151), — 143, 144 (fol. 171, 172), — 145 (f. 175), — 144, 145 (f. 176, 187, 188), — 146 (f. 189, 197, 204, numéroté par erreur 212) (4), — 147-148 (f. 205 = 213, 207, 208,

(1) Édition Kopp, p. 269.

(2) Ms. de Venise 246 (= R), fol. 286 v.; — ms. de Paris 1989 (= B), fol. 171 r.

(3) *Le Parménide*, p. 126-128, éd. de Henri Estienne. — Voir ma notice sur Damascius, p. 25.

(4) On sait que le commentaire de Proclus sur *le Parménide* ne dépasse pas la p. 146.

209), — 148 (f. 210, 213, 216, 218), — 149 (f. 219), — 151 (f. 220, 221), — 150 (f. 222), — 153 (f. 225), — 152 (f. 226), — 153 (f. 227, 228), — 154 (f. 229), — 155 (f. 229, 231, 232), — 159 (f. 233), — 156 (f. 236), — 162 (f. 236), — 156 (f. 239), — 157 (f. 242, 244), — 158 (f. 245), — 160 (f. 245), — 161 (f. 246), — 160 (f. 246), — 166 (f. 249), — 162 (f. 249), — 161 (f. 251), — 163 (f. 253, 258), — 164 (f. 262), — 165 (f. 262) — et 166 (f. 263).

En résumé, si la première portion présente un moins grand nombre de citations du *Parménide* que la portion inédite, il n'en est pas moins établi que celle-ci est la continuation pure et simple du περὶ ἀρχῶν, qu'il faut considérer définitivement comme un traité des premiers principes, auquel on pourrait donner pour sous-titre : *Étude sur le Parménide,* et que la lacune plus de dix fois séculaire qui laisse un vide entre les deux portions, publiée et inédite, aura induit en erreur le copiste du Marcianus. Cette erreur a été partagée par tous les copistes des manuscrits connus de notre philosophe; car il est probable, jusqu'à plus ample informé, que tous ces manuscrits dérivent plus ou moins directement du Marcianus 246.

Nous terminerons cette notice en relevant quelques particularités paléographiques.

1. Les paragraphes, on pourrait même dire tous les changements de phrase, sont désignés par un petit trait horizontal placé en saillie sur l'alignement de la marge intérieure.

2. Le 6 est toujours figuré ainsi : u.

3. La collation nous a fourni plus de trois cents mots omis dans les autres manuscrits consultés, notamment dans celui de Paris coté 1989, un des plus beaux et des meilleurs exemplaires du περὶ ἀρχῶν.

4. Le ν final est souvent représenté par un petit trait horizontal terminé par un crochet descendant. (Voir ci-dessous la note additionnelle.)

5. Les esprits et les accents sont presque couchés.

6. διὰ τί est écrit en deux mots, tandis que certains manuscrits du x^e^ siècle en réunissent déjà les deux parties. C'est le cas du Marcianus 15, volume qui contient l' « octateuque » et qui porte encore des chaînettes que l'on croit contemporaines de son exécution.

Plusieurs de ces particularités (1, 2, 4, 5) se retrouvent dans un manuscrit d'Olympiodore, le Marcianus 196. Ces deux « vetustissimi codices » doivent sortir de la même officine calligraphique. Peut-être même seraient-ils l'œuvre d'un même copiste, celui à qui notre ami Charles Graux attribue l'exécution du Regius 1807 et du Palatinus 398.

Paris, 31 mars 1882.

CH.-ÉMILE RUELLE.

NOTE ADDITIONNELLE

(20 mars 1883.)

Depuis que cette notice a été rédigée, un second voyage à Venise m'a permis de faire quelques observations nouvelles sur le **Marcianus 246**, dont je possède maintenant le collationnement intégral.

Le trait crochu noté ci-dessus (§ 4) comme représentant le ν final, se rencontre toujours, sauf deux ou trois exceptions, à la fin des lignes.

7. Les notes marginales (simples arguments « en manchettes ») sont écrites, avec la même encre que le corps du texte, en petite onciale, ce qui répond affirmativement à la question posée par Ch. Graux. (Ci-dessus, p. 547.)

8. Le manuscrit, dégradé par l'humidité en plusieurs endroits, a été réparé au XIII^e^ ou au XIV^e^ siècle, et les mots détruits ont été recopiés à la même époque. Quelques corrections et additions sont antérieures à cette restauration.

9. Le point d'interrogation (tantôt ;, tantôt ·) est presque toujours mis à propos. La ponctuation de ce manuscrit est généralement correcte.

10. L'accent aigu est bien placé, assez souvent, sur la syllabe finale d'un mot qui termine une phrase.

11. Le mot πάντῃ est toujours orthographié πάντηι, mais l'ι adscrit a été souvent ajouté après coup, au moment de la transcription et avec la même encre.

12. Enfin la plupart des remarques consignées par F.-J. Bast dans sa *Commentatio palæographica*, p. 855 et suiv., au sujet du *Palatinus* 398 et *passim*, au sujet de notre ms. 1807, s'appliquent au *Vetustissimus* de Venise, ce qui confirme pleinement la conjecture avancée par Ch. Graux dans la lettre que j'ai reproduite.

C.-E. R.

NOTICE

SUR LES MANUSCRITS GRECS

DE LA BIBLIOTHÈQUE CLASSENSE, A RAVENNE

La Bibliothèque Classense de Ravenne, fondée en 1714 dans le couvent des Camaldules de Classe, par l'abbé Pietro Cannetti, tient un rang très honorable parmi les bibliothèques d'un pays qui en compte tant et de si riches (1). Elle possède près de 50,000 volumes et un millier de manuscrits ; les Incunables, les Aldes, les Estiennes, les Elzévirs ne sont pas rares. Je n'ai pas à parler ici des richesses d'un autre genre, telles que la monnaie grecque frappée à Magnésie en l'honneur du fils de Cicéron, telles que ces magnifiques fragments de cuirasse en or massif, trouvés en 1854 et qui auraient appartenu soit à Odoacre, soit à Théodoric ; si aucune de ces attributions n'est certaine, on n'en est pas moins forcé d'admettre qu'un trésor de ce genre ne pouvait être la propriété que d'un personnage très important.

Les manuscrits, avons-nous dit, sont au nombre de mille environ. Le plus célèbre est celui d'Aristophane ; plus ancien d'un siècle que le Venetus, le Ravennas contient toutes les onze comédies que nous possédions du comique grec, le Venetus, au contraire, n'en donne que sept. Après le Ravennas, il faut placer le manuscrit des *Lettres* de Cicéron. Th. Mommsen l'a étudié et a laissé sur la couverture une notice en latin dans laquelle il déclare que ce manuscrit est aussi précieux que l'Aristophane.

Il n'y a pas que ce seul manuscrit grec à la Classense ; les autres, sans être de beaucoup aussi importants, méritent cependant d'être

(1) Pour ceux qui voudraient avoir une idée plus complète des richesses de la Bibliothèque, je renvoie au livre suivant : *la Biblioteca Classense illustrata ne' principali suoi codici, e nelle più pregevoli sue edizioni del secolo XV, dal conte Alessandro Cappi vice-bibliotecario*, Rimini 1847, in-8°, p. 118. L'auteur donne quelques renseignements sur les savants qui ont étudié le manuscrit d'Aristophane, il ne parle pas des autres manuscrits grecs.

signalés, quelques-uns pourront être consultés et rendre des services. Les voici d'après l'ordre du catalogue sur fiches de la bibliothèque :

Numéro 131, 2, B.

Chartaceus du XV^e^ siècle, in-8°; il contient les sept livres des ***Helléniques*** de Xénophon. Il y a une division quaternionnaire indiquée au bas du feuillet, à droite ; le nombre des quaternions est de Κδ = 24 ; chaque quaternion ayant 8 feuillets, sauf le dernier, qui n'en a que 4, le ms. compte donc un total de 188 feuillets. M. O. Riemann a indiqué quelle place ce manuscrit occupe parmi les mss. des ***Helléniques***, cf. l'ouvrage : *Qua rei criticae tractandae ratione Hellenicon Xenophontis textus constituendus sit.* Paris, 1879, page 7 et *passim*.

Numéro 131, 2, H.

Pergamenus du XV^e^ siècle, in-12.

Γαληνοῦ τέχνη ἰατρική (54 feuillets).

Γαληνοῦ ἰατρός (64 feuillets).

Numéro 138, 1, A^2^.

Chartaceus du XVI^e^ siècle, in-12, Grammaire grecque ἐρωτήματα de Théodore Prodrome, cf. Fabricius, t. VI, p. 819 de la première édition.

Numéro 138, 1, M.

Bombycinus, du XIV^e^ siècle, in-8° ; il y a, au commencement et à la fin, comme couverture, deux feuillets portant des fragments grecs du *Nouveau Testament*, l'écriture de ces fragments est du XIII^e^ siècle.

Au bas du premier feuillet du texte, on lit : Bibliothecae Classensi, AM DCCLI A. R. P. D. Gab. Mai Guastuccii munere.

Le ms. contient :

Les neuf premières églogues de Théocrite,

Les Œuvres et les Jours d'Hésiode,

Les Olympiques de Pindare

Le texte de ces trois ouvrages est accompagné de très nombreuses scolies, je n'en ai pas trouvé d'inédites, mais je n'ai lu qu'une partie du manuscrit. A la fin des trois premières odes de Pindare, il y a une indication numérique : première Olympique ρπη = 188 ; deuxième ρπα = 181 ; troisième πα = 81 ; ces chiffres indiquent le nombre des vers de chaque pièce.

Le ms. contient, en outre, une poésie de Planude : Ὡς ἐρατὸς κλεόδημε.

Numéro 138, 6, H.

Ce manuscrit est un grand in-4°, *Chartaceus ;* je le mettrais, à cause de la qualité du papier, au XV^e^ siècle. Comme caractères paléographiques, je relèverais ceux-ci : le ν a presque toujours la forme de l'ancienne minuscule, le mot ἄν a le plus souvent le double accent grave, μὲν et δὲ l'ont aussi, mais moins fréquemment.

Ce manuscrit contient :

1° Le βίος de l'orateur,

2° les ὑποθέσεις de divers discours, elles sont réunies toutes ensemble et non distribuées en tête de chaque discours respectif; il y a même des ὑποθέσεις de discours qui ne sont pas dans le manuscrit, cela arrive pour les discours *contre Androtion*, *contre Midias*, *contre Aristocrate*, *contre Timocrate*, pour les deux discours *contre Aristogiton*.

3° Les discours suivants : *Olynthiennes*, *Philippiques*, περὶ τῆς εἰρήνης, les discours *sur l'Halonnèse*, *sur la Chersonnèse*, les deux *lettres à Philippe*, περὶ συντάξεως, περὶ συμμοριῶν, *pour la liberté des Rhodiens*, *pour les Mégalopolitains*, *pour la Couronne*, le περὶ παραπρεσβείας, *contre Leptine*.

Ce qui donne quelque importance à ce manuscrit, c'est qu'il contient quelques indications stichométriques,

La première *Philippique* : HHHH 𐅀
La deuxième *Philippique* : HH 𐅀 ΔΔΔΔΔ
Halonnèse : HHH ΔΔΔ
Chersonnèse : 𐅂 𐅀 ΔΔΔΔΔ

Ces chiffres offrent quelques différences avec ceux donnés par d'autres manuscrits ; je renvoie à l'étude que M. Ch. Graux a publiée dans la *Revue de Philologie*, nouvelle série, t. II, année 1878, et particulièrement aux pages 100, sq.

Numéro 139, 2, H.

Bombycinus, du XIV^e^ siècle, format in-8° : il est connu comme étant un des bons manuscrits d'Ausone. Il contient, à la fin, la *Théogonie* d'Hésiode ; peut-être cette dernière partie de ce ms. doit-elle être rattachée au n° 138, 1, M ; la *Théogonie* ferait suite aux *Œuvres et Jours* ; c'est à peu près la même disposition, le texte ici encore est accompagné de scolies nombreuses, les deux poèmes ont été copiés à la même époque, mais ils ne sont pas de la même main.

Numéro 139, 4, R.

Ἀριστοτέλους Ἠθικῶν Νικομαχείων μεγάλων.

A la fin, on lit la souscription suivante : Ἐγράφη παρ' Ἀθανασίου μονάχου τοῦ Χαλκεοπούλου τῷ ϛϡϑνη ἔτει, cette partie est donc de l'an 1450. On connaît, aux environs de l'an 1450 (1), plusieurs manuscrits portant à la souscription le nom d'Athanase ; il y en a un à l'Ambrosienne de Milan de l'an 1434, un second à Londres de l'an 1436, un troisième à Moscou de l'an 1458, un quatrième à Vienne de l'an 1459. Ces quatre manuscrits donnent seulement le nom Athanase sans indiquer le patronymique, celui de Moscou seul joint au nom Ἀθανάσιος la qualification de μόναχος. Tous ces manuscrits sont-ils du même copiste? Il

(1) Cf. Gardthausen, *Griechische Palæographie*, pp. 315 et 328.

faudrait pouvoir les comparer pour pouvoir trancher cette question ; si la réponse était affirmative, le manuscrit de la Classense nous ferait connaître le patronymique de ce copiste. Il y a un Leo Chalciopoulos, qui a décrit un manuscrit de Messine en donnant une date que Montfaucon lit 1394, et que, d'après Gardthausen, il faudrait lire 1493.

L'*Éthique à Nicomaque* compte, dans notre ms., 50 feuillets en parchemin.

Ἀριστοτέλους Ἠθικῶν Εὐδημίων. 60 feuillets en parchemin ; l'écriture est d'une autre main de la même époque.

Les cinq premiers Τμήματα de l'*Anthologie Planudéenne*, 90 feuillets *chartacei*.

La division quaternionnaire est indiquée dans ce ms., il y a 20 quaternions à 10 feuillets, soit 200 feuillets en tout.

Les numéros 139, 6, G et 139, 6, H sont deux manuscrits du même format grand in-8°, et ont été écrits par le même copiste ; ils datent du XVII^e^ siècle. Ils contiennent des écrits philosophiques.

Ἰαμβλίχου χαλκιδέως τῆς κοιλῆς Συρίας Πυθαγορείων ὑπομνημάτων περιεχόντων τοὺς προτρεπτικοὺς λόγους εἰς φιλοσοφίαν.

Ἐκ τοῦ Ὀλυμπιοδώρου πρὸς τὴν τοῦ Ἀβάμωνος διδασκάλου πρὸς τὴν Πορφυρίου πρὸς τὴν τοῦ Ἀνέβω ἐπιστολὴν ἀποκρίσεως.

Μαξίμου Τυρίου Πλατωνικοῦ · εἰ καλῶς Πλάτων Ὅμηρον τῆς πολιτείας παρῃτήσατο λόγος.

Du même : Περὶ τοῦ εἰ μαντικῆς οὔσης ἔστι τι ἐφ' ἡμῖν.

Ὀλυμπιοδώρου εἰς τὸν Γοργίαν πράξεις.

Ὀλυμπιοδώρου εἰς Ἀλκιβιάδην.

Le livre deuxième des *Lois* de Platon.

Les scolies d'Olympiodore au *Phédon ;* ces scolies se trouvent dans le ms. 139, 6, H ; les autres traités, que je viens d'indiquer, appartiennent au ms. 139, 6, G.

Le commentaire d'Olympiodore sur l'*Alcibiade* a été publié par Creuzer, 1821, Francfort ; les scolies sur Platon par Ch. Eb. Finckl, Heilbronn, 1847. Cf. un article de Victor Cousin sur Olympiodore, *Journal des Savants*, 1834, p. 321.

ALBERT MARTIN.

DE HOMERICA FORMA GENETIVI IN -οιο

Constat hanc formam ita Homeri propriam esse, ut etiam apud alios epicos nonnunqvam, apud lyricos rarissime, apud solutae orationis scriptores aut in inscriptionibus nunqvam reperiatur (1). Ac cum ionicae vetustissimae inscriptiones usqve ab anno a. Chr. sexcentesimo repetantur (2) neqve in iis hujus formae vestigium sit (3), jure concludas, eam jam illa aetate ab usu sermonis qvotidiani intermissam fuisse, qvaeqve apud posteriores poetas ejus exempla inveniantur, ea omnia imitationi Homeri deberi vel potius ex ipso Homero sumpta esse. Neqve hanc conjecturam non res ipsa confirmat. Nam, ut omittam Hesiodum, qvi utrum homericae aetati aeqvalis fuerit necne, hujus temporis non est qvaerere, jam apud elegiacos formam genetivi in -οιο nisi in epithetis et locutionibus homericis non fere invenias. Neqve metri in ea re nullam vim fuisse argumento est, qvod vix usqvam in pentametris (4), paulo freqventius in hexametris, qvi trochaeis clauduntur, adhibetur. Rursus ne nimium numeris tribuere velis, in ionicis colis, qvibus, praesertim ἀναχλωμένοις et καταληκτικοῖς (υυ-υ,-υ-υ), aptissima erat, aut nunqvam aut rarissime deprehenditur. Omnino omnes lyrici et scenici ab ejus usu fere abhorrent (5), nisi in interjectis hexametris; apud unum Pindarum, poetam omnium lyricorum ἐπικώτατον, paulo freqventior est sed fere in nominibus propriis aut epithetis. At vero apud omnes, qvi hexametros scripserunt, freqventatur, sive dialecto Homeri integra usi sunt, sive, ut Theocritus, dorica immiscuerunt : neqve illa in oraculis et inscriptionibus hexametris non reperitur (6). Qvamqvam sane formam non solum numeri heroici

(1) Kühner, *Griech. gramm.* I, 109-112. Inscriptiones hoc loco prosaicas dico.

(2) Kirchhoff, *Studien zur geschichte des griech. alphabets.* Dritte aufl. p. 34 ff.

(3) Erman, *De inscriptionum ionicarum dialecto* in Curtii *Studien*, V.

(4) Tyrt. 11, 6 (Bgk) ἠελίοιο φίλας in pentametro; in hex. Tyrt. 12, 5. Τιθωνοῖο; 25. διὰ στέρνοιο; 35. ταννηλεγέος θανάτοιο : — omnia homerica; cfr. Mimn. 2. 7; 9. 5; 11. 5; 14. 7. 11.

(5) Kühner, *l. c.* 112. anm.; Meister, *De graecis dialectis* I; Renner in Curtii *Studien* I.

(6) Herod. I, 47; Demosth. κατὰ Μειδίου 52 (Arist. Equ. 1016); Cauer, *Delectus inscript.* 129. 10.

sed etiam rerum, ut ita dicam, heroicarum propriam existimatam fuisse, ipse Theocritus testis est, qvi in ecloga vere heroica xxv plurima, in bucolicis non rarissima sed tamen rariora, in idylliis xiv et xv, qvibus ipsa veritas vitae exprimitur, nullum ejus exemplum habet. Nam apud eos, qvi plane se ad genus scribendi homericum imitandum contulerunt, formam non minus qvam apud Homerum ipsum freqventari, vix est qvod moneam (1). Ita fit, ut forma non tam certae dialecti propria (2) qvam cum certo rerum et metri genere et primum adhibita et deinde servata ac propagata videatur.

Sed si apud posteriores poetas, qvae hujus formae exempla inveniuntur, ab Homero aut imitatione expressa aut mutuo sumpta sunt, apud Homerum ipsum qvidnam causae esse putamus, cur stirpium in -ο duae formae genetivi promisce adhibeantur? Illud qvidem dubium non est, qvin a principio non fuerint duae et diversae formae -οιο et -ου, sed haec ab illa orta sit, ut χρυσοῦς a χρύσειος, σου a σεῖο, ἄτῃ ab αὐάτῃ et sim. Qvod autem simul cum recentiore et vulgari forma antiqvior in usu satis freqventi permansit, ejus rei ab ipso ortu carminum homericorum causam repetunt, qvae cum ipsa non ab uno homine aut unius hominis aetate inventa et perfecta fuerint, sed per longam temporum seriem, cum aliae post alias fabulae novarentur repeterentur, transponerentur augerentur, mutarentur expolirentur, factum esse, ut omnino etiam verborum novae formae ita inducerentur, ut tamen antiqvae non solum in antiqvis particulis carminum retinerentur sed etiam in novatis propagarentur (3). Ita formam -οιο primum unam in epica poesi Ionum dominatam esse, deinde, cum altera forma adhiberi coepta esset, retentam in antiqvis qvibusdam formulis, ex qvibus demi non posset, ut non et ipsa gravitas verborum tolleretur et numeri ipsi mutarentur; qvod etiam ex eo judicari posse, qvod certam qvandam et suam qvisqve genetivus in -οιο versus sedem tenere soleat. Sed si ab his formulis discesseris, formam -οιο apud Homerum *rarissimam* esse. Hanc Leskienii sententiam in Annal. philol. et paedag., 1867, p. 1 sqq. (4) expositam et Renner (de dial. poet. ion. iamb. et lyr., Curtii stud. I, 1869) probavit et Gust. Meyer (griech. gramm. 1880),

(1) Ut apud Apollonium Rhodium, cujus in primi libri versibus 1362 120 exempla collegi, numerum etiam prae homerica frequentia magnum.

(2) Cur « Thessalicus genetivus » nonnunquam ab antiquis appelletur, causa in obscuro est; in inscriptionibus quidem Thessalicis non est -οιο, sed -οι (v. Pfordten, *De dial. Thess.* p. 44).

(3) Curtius, *Studien*, IV. 473 ff., *Erläuterungen zu seiner griech. schulgr.*, p. 43, 44.

(4) P. 4. Eine ältere poesie, deren sprache den gen. auf -οιο allein hatte... *Ibidem*, p. 2. Die erhaltung der genetivform auf -οιο ist wie andere alterthümlichkeiten eine künstliche d. h. durch ausdruck u. metrum waren solche formen fixirt und so ihre unveränderte überlieferung möglich gemacht. — Eine genaue betrachtung (zeigt), dass diese genitive ausser in stehenden epitheta und formelhaft wiederkehrenden verbindungen sehr selten sind. — *Ibidem*, 7. (Es sind die) bei all-

cujus haec verba sunt : « Leskien, » inqvit, « weist die Form -οιο bei Homer fast nur in formelhaften verbindungen und an bestimmten versstellen gebraucht nach, also als entschiedene antiquität. » Ita qvae ratio inter posteriores poetas et Homerum fuit, eandem inter hunc, qvem nos habemus, Homerum et antiqviorem Ionum poesin intercessisse statuunt.

In his, qvae pauca expositurі sumus, primum qvaerimus, possintne ea, qvae Leskienius de viginti duabus formis -οιο (tot enim invenit in Iliadis rhaps. duodecima) observavit, ad totam Iliadem Odysseamqve transferri, deinde qvidnam de universa re judicandum esse videatur. Primum igitur forma -οιο utrum omnino rara sit in Homeri carminibus prae altera forma in -ου necne (1), numeris qvam fieri potest diligentissime exseqvendum videtur. Difficile est tam operosae computationi, qvamvis repetitae, fidem habere, neqve tamen multum a vero abhorrere hoc arbitror, qvod inveni, formae -οιο in Iliade 1085, in Odyssea autem 702, rursus formae -ου in Iliade 1015, in Odyssea 808 exempla esse. Ita fit, ut summa formarum -οιο 1787, -ου 1823 conficiatur (2). Qvorum numerorum tam parva differentia est, ut -οιο non minus freqvens esse jure statuas, si formas ipsas numeres, non verba, qvorum sunt formae. Nam ita forma -ου aliqvanto freqventior esse videbitur; hanc enim omnino 419, illam in -οιο 308 verba homerica habent, qvod declarat formam -οιο saepius in vocabulis formulisqve repetitis adhiberi. Qvanqvam multum sane interesse videtur inter hoc et Leskienii sententiam, praeter sollennes qvasdam formulas rarissimum hunc in -οιο genetivum esse, praesertim cum ex illis 308 verbis *centum* fere sint, qvae singula singulis locis Iliadis aut Odysseae inveniantur. Eqvidem 102 collegi, qvae in notis enumerabo, ut peccata, si qva sunt, deprehendi possint (3) (cfr. lexicon Ebelingii). Sed tamen ne qvidqvam dissimuletur, hoc qvoqve afferam, qvod ostendere videatur, formam

mählicher umgestaltung der sprache stehen gebliebenen reste des älteren sprachzustandes, eben deshalb stehen geblieben, weil die verbindungen, in denen sie stehen, unlösbar waren. — Etiam Curtius, *Erläut.* l. c. anm. Leskienii sententiam probare videtur.

(1) Kühner, *l. c.*, § 110 : Zweite decl. hom. mundarts gen. -οιο et -ου ; L. Meyer (*Gedrängte vergleichung d. griech. u. lat. decl.* p. 27) : « die alte, bei Homer noch sehr häufige Bildung » (-οιο).

(2) In hymnis majoribus V, si recte numeravi, forma -οιο frequentior est quam in Odyssea (140 ad 144 -ου), apud Hesiodum aliquanto rarior (170 -οιο, 232 -ου numerat Rzach, *Der dialect des Hesiodus*, p. 401).

(3) Ἀγκαίοιο, Ἀδμήτοιο, Ἀδρήστοιο, ἀδύτοιο, ἀζαλέοιο, αἰγείροιο, Αἰγύπτοιο, Ἀκεσσαμενοῖο, ἀκμοθέτοιο, ἀλόχοιο, ἀμάθοιο, ἀμωμήτοιο, ἀναχαζομένοιο, ἀποκταμένοιο, Ἀρηιλύκοιο, Ἀσώποιο, Αὐτοφόνοιο, — βαλλομένοιο, βουπρασίοιο, — γυάλοιο, — δαιδαλέοιο, δολιχηρέτμοιο, δεσμοῖο, δείπνοιο, δεξιτεροῖο, Δουλιχίοιο, δυστήνοιο, — ἐγκεφάλοιο, ἐκχυμένοιο, ἑλκηθμοῖο, ἑλκομένοιο, ἑσπομένοιο, εὐδμήτοιο, εὐηνοῖο, εὐκεάτοιο, Εὐρυλόχοιο, εὐρυχόροιο, ἑεικοσόροιο, εὐρυπόροιο, — Ζήθοιο, — θόλοιο, — ἰεμένοιο, ἱεροῖο, ἵπποιο, ἰσχαλέοιο, ἰφθίμοιο, — καλλιρόοιο, Κηφίσοιο, κηροῖο, καταφθιμένοιο, κατωμαδίοιο, κλυμένοιο, κεδνοῖο, κοίλοιο, κινυμένοιο, καπέτοιο, κρομύοιο, — λίνοιο, λύκοιο, λευγαλέοιο, — μαιναμένοιο (?), μαρναμέ-

-οιο in iis, qvae ad poeticum qvendam ornatum pertinent, -ου autem in qvotidiano instrumento verborum magis inveniri. Pronomina enim praeter possessiva (ἐμοῖο, ἡμετέροιο cett.) aut nunqvam aut raro genitivum -οιο habent. Nusqvam invenias τούτοιο, τοιούτοιο, ἄλλοιο, οἵοιο, neque pronominum ὅσπερ, ὅδε, ὅστε aliam formam, qvam illam in -ου; τοῖο, αὐτοῖο, οἷο omnino rara sunt.

At contra, ne his rebus nimium tribuas, animadvertendum est prosodicis rationibus multorum nominum genetivos -οιο a versu heroico omnino excludi, cum nullum nomen sit, cujus genetivus -ου non aliqva ratione huic metro inseri possit. Homerus enim neqve unqvam vocalem ο in -οιο elidi patitur (1) neqve eandem vocalem positione producit nisi in uno versu, qvi est Il. IX, 126 et 268 (2). Ita fit, ut haec forma semper trochaeum efficiat. Hoc autem tres res conseqvuntur :

1. Omnia nomina, qvae ante -ος aut -ον nominativi trochaeum aut iambum aut anapaestum habent, in versu homerico genetivum -ου adhibeant necesse est, illa forma in -οιο uti non possunt. Hujus generis magna silva est et epithetorum sollennium et substantivorum propriorum et appellativorum, qvorum exempla affero : Μενέλαος, Μενοίτιος, Πάνδαρος, Ἄξιος, Πήλιον, Ὀλύμπιος, πολυδαίδαλος, φυσίζοος, δυσχείμερος, χρυσάορος, χρυσοπέδιλος, καλλίσφυρος, μελάνυδρος, μεγάθυμος, ἀργυρόηλος, ἑταῖρος, ὅμιλος, οὐρανός, κέλευθος, ποικίλος, παλαιός, σίδηρος, ἄργυρος, ἀσάμινθος; pron. ἕκαστος. Jam si fingimus epicae poesis aetatem fuisse, cum unam haberent nomina in -ος et -ον genetivi formam -οιο et hanc iisdem legibus prosodicis subjectam, qvibus tenetur in Iliade nostra et Odyssea, non potuit horum nominum et similium genetivis uti, qvorum satis magnam partem in sollennibus formulis repeti videmus : Μενελάου κυδαλίμοιο (Od. IV. 2. 16. 23. 46., Il. XIII. 601. 606. XVII. 69. IV. 100. 177 saep.), ἀρηιφίλου Μενελάου (Il. III, 430. 457. IV. 13 saep.), Μενοιτίου υἱός, ἀγλαός, ἄλκιμος υἱός (saepissime) ; ὡς εἰπὼν ὦτρυνε μένος καὶ θυμὸν ἑκάστου, ἀχνύμενός περ ἑταίρου, ἐξάγ' ὁμίλου et cet. Atqvi hanc formularum copiam statuunt fere ex antiqvioribus carminibus fluxisse. Sed de hac re hactenus; jam enim de his, qvas vocant, sollennibus formulis amplius dicendi locus erit.

νοιο (?), μισθοῖο — ναυσικλείτοιο, Νεοπτολέμοιο, Νότοιο, — οὐτιδανοῖο, ὀνειροπόλοιο, οἰνοχόοιο, καταλειβομένοιο, λιπαροπλοκάμοιο, — πέπλοιο, πλούτοιο, πολυπλάγκτοιο, πολυσκάρθμοιο, πευκεδανοῖο, πρυμνοῖο, Πύλοιο, Προίτοιο, προμάχοιο, πατροκασιγνήτοιο, παιδοφόνοιο, πινομένοιο, Πολύδοιο, περιφαινομένοιο, — Σφήλοιο, Σπερχείοιο, Σθενέλοιο, Στροφίοιο, στρεπτοῖο, στομάχοιο, σπερχομένοιο, — ταναοῖο, Τιτανοῖο, ταύροιο, τειρομένοιο, Τροιζήνοιο, — ὕπνοιο, — φυλάκοιο, φθιμένοιο, — χαλεποῖο, χήλοιο.

(1) Posteriores non semper hanc legem servaverunt, ut Archilochi v. 77 (si verus est).

(2) Cf. *Hymn. Hom.* II. 283, σίτοιο γλυκεροῖο. — Praeterea a nostris editoribus et commentatoribus ο producitur iis locis, ubi pro -ου propter praecedentis syllabae brevitatem legunt -οο (Nauck) vel -οιο (Hartel, *Hom. studien*, III. 9); cfr. Curtii *Erläuter. et cet.*, p. 60.

2. Forma in -ου ceteris cujusqve nominis casibus pares syllabas habet, haec autem in -οιο imparisyllaba est. Ex qvo fit, ut, si forte paulum mutata conjunctione verborum ex nominativo aut accusativo in genetivum transeundum sit, illa forma, non haec sumatur (e. gr. Ἀρηίφιλος Μενέλαος, Ἀρηιφίλου Μενελάου (1) et sim.).

3. Forma -οιο eo ipso qvod trochaeum conficit, non potest adhiberi nisi aut in exitu hexametri aut in dactylorum parte trochaica i. e. ita, ut priore dactyli brevi syllaba verbum concludatur sive in caesura trochaica - ∪ | ∪ ; διζυροῖο γόοιο. Jam observavit Leskienius, qvorundam verborum genetivos in -οιο semper fere inveniri in tertia qvintave, rarissime in qvarta, secunda, prima sedibus. Atqve hoc qvidem ad omnia hujus generis verba transferri potest; nam in Iliade forma -οιο in tertia sede hexametri 326, in qvinta 233, in secunda 18, in qvarta 8, in prima 6 exempla habet (2). Qvod autem Leskienius hoc putat argumento esse, eas formulas locutionesve, in quibus forma -οιο invenitur, antiqvi sermonis obsoletas reliqvias vel potius antiqvorum carminum disjectas particulas esse, hoc primum ipsa exemplorum multitudine, deinde etiam magis eo refellitur, qvod omnino omnes figurae trochaicae, qvorumcunqve verborum sunt, in iisdem sedibus versuum maxime adhibentur, h. e. qvod his locis caesura κατὰ τροχαῖον maxime frequentatur, ceteris rarissima aut certe multo rarior est. Atqve ut primum *qvartam* hexametri sedem consideremus, in qva tam raram esse -οιο Leskienius maxime miratur (3), in hac sede prima Iliadis rhapsodia qvinqve omnino trochaicas caesuras habet, in tertia 310, in qvinta 268; tertiae rhapsodiae 221 sunt in tertia sede trochaicae caesurae, in qvarta qvinqve, duodecima habet 257 tertiae sedis, 7 qvartae, Odysseae vicesima tertia rhapsodia ad 187 tertiae sedis tres habet qvartae sedis caesuras trochaicas. Qvod si singulas formas trochaicas spectare libet, invenias -οντο Iliadis duodecimam terdecies in tertia sede, in qvarta bis habere. In quo ne illud qvidem praetereundum est, plerumque post trochaeum qvartae sedis vocabulum encliticum aut certe particulam monosyllabam inveniri, ut incisura aut nulla aut levissima sit (Τενέδοιό τε ἴφι ἀνάσσεις, Il. I. 38; πίνοντά τε τερπόμενον τε, Od. I. 258; πίνουσί τε αἴθοπα οἶνον, Od. II. 57; σκιόωντο τε πᾶσαι ἀγυιαί, ibidem 388, πίθοιό μοι· οὐ γὰρ ἐγώ γε, IV. 193). Adeo hexameter homericus a caesura trochaica qvarti pedis abhorret. Itaqve nihil est, cur paucitatem, qvae est in hac sede,

(1) *Il.* III, 21. 52. 69. 90. 136. 232. 253. 307. 430 (gen.). 432. 452. 457 (gen.).

(2) In Odyssea, si recte rationem duxi, in sede secunda 7 sunt genetivi -οιο exempla, in quarta 6 : IV. 393. VIII. 270. 393. XIV. 177. 366. XIX. 358. XX. 246. — I. 165. IV. 831. 845. XVII. 8. XX. 312. XXI. 228. — Primae sedis nullum in Odyssea exemplum inveni, in Iliade haec quattuor : III. 233. XI. 260. XVI. 472. 505. XXIII. 385. 452.

(3) *L. c.* p. 3. « Niemals fängt mit dieser form (Πριάμοιο) die zweite hälfte des hexameters nach der caesura penthemimeris an, obwohl sie an dieser stelle vortrefflich ins metrum passt ». — Quartum pedem dici satis apparet (Κίλλαν τε ζαθέην Τενέδοιό τε ἴφι ἀνάσσεις).

genetivorum in -οιο ab aliis qvibusdam et remotis causis repetamus.

At in primo pede qvod aliorum vocabulorum satis freqventes trochaci sunt (in Il. I exempla 116), horum genetivorum paucissimi, mirum cuipiam forsitan videatur. Sed mirari desinet, si considerabit, in hac sede genetivos in -οιο non posse inveniri nisi monosyllaborum in -ος, -ον, qvae paucissima sunt eaqve omnia pronomina (οἷο rel. et poss., τοῖο, σοῖο, σφοῖο). Denique secundi pedis caesurae trochaicae omnino si cum qvinti aut tertii pedum conferuntur, satis rarae, at aliorum vocabulorum aliqvanto freqventiores qvam horum genetivorum. Ut in prima Iliadis rhapsodia 310 habet ejus generis caesuras in tertio pede, 268 in qvinto, 62 in secundo, sed earum nullam, qvae genetivo in -οιο conficiatur. Neqve tamen hoc sine justa causa fieri videtur. Nam si, id qvod saepe fit, primo pede vocabulum concluditur (ut Ἕκτορι πάντες —, ἀλλ' ἀπὸ πάντες —, ἀνδρῶν ἠδὲ κυνῶν, Il. XII. 78. 83. 147), in secundo pede caesura trochaica non efficitur nisi vocabulo trochaico, sed qvam rara sint genetivi in -οιο, qvi singulis trochaeis conficiuntur, supra vidimus. At si ex illis exemplis primae rhapsodiae illa demimus, quae in secundo pede vocabula bisyllaba habent aut etiam bina monosyllaba, ex 62 ad 32 rediguntur.

In sexta versus sede ut et genetivus -οιο et omnino formae trochaicae longe freqventissimae sint, ipsa natura fieri videtur. Itaqve omnis Ilias 494 hujus sedis genetivos -οιο habet. Sed huic tanqvam legi illud repugnat, qvod forma Πριάμοιο in tertio et qvinto pede freqventissima, in sexto multo rarior est. Neqve ejus rei aliam causam invenire possis, qvam illam Leskienii, genetivum Πριάμοιο in formulis qvibusdam repetitis fere adhiberi, ex his autem eas, qvae Πριάμοιο in tertio qvintoqve pedibus habent (ἐκπέρσαι Πριάμοιο πόλιν —; Ἕκτορ υἱὲ Πριάμοιο —; Πρίαμος Πριάμοιό τε παῖδες) freqventissimas esse, illas autem, qvae in sexto (λαὸς ἐυμμελίω Πριάμοιο), rarissimas (1). Ita hic qvoqve illud confirmari videmus, qvod supra invenimus, formam -οιο in certis qvibusdam formulis maxime freqventari. Qvod genus cum latissime pateat in Homeri carminibus, non est quod miremur, formam antiqviorem, qvamqvam nec omnino metro heroico aptissima sit et a certis sedibus plane abhorreat, in Iliade et Odyssea prope non minus qvam recentiorem freqventari. Qvamqvam, si verum qvaeras, haec res formarum -οιο propria non est; sunt enim multa alia nomina nomi-

(1) Leskien *l. c.* 4 : Dass diese form nur an den bezeichneten versstellen vorkommt, erklärt sich aus der immer fortgesetzten wiederholung solcher häufigen verbindungen wie Πριάμοιο πόλις, ἄστυ μέγα Πριάμοιο ἄνακτος, ... υἱὸς Πριάμοιο, Πριάμοιο παῖς, namentlich da wenig veranlassung war den genetiv Πριάμοιο in anderen verbindungen zu gebrauchen. Solche längere wendungen nötigten von selbst zu bestimmten versstellen. — Omnino, nescio quomodo genetivi nominum personalium, qvi hanc formam habent ∪∪ — ∪, in exitu versus rarissimi sunt, frequentissimi autem hujus formae — ∪∪ — ∪ (Ἀλκινόοιο, Τηλεμάχοιο, Ἀντινόοιο, Ἡφαίστοιο, Αἰγίσθοιο, et cet.).

numqve formae, qvae semper fere certis versuum locis adhibeantur, cum possint etiam aliis adhiberi, ut μεγαθύμου, Μενοιτίου ante caesuram bucolicam, Μενελάου eodem loco aut in exitu versus, ἑκάστου, ὁμίλου, κέλευθος, κελεύθου in exitu versus, et cet. Tantum in omni parte homericae poesis formularum studium et communitas valet.

Praeterea aliud est hoc concedere, formam -οιο, fortasse etiam magis qvam illam -ου, certorum qvorundam vocabulorum et formularum qvarundam propriam esse, aliud statuere, qvae exempla formae -οιο in Iliade et Odyssea inveniuntur, ea ex antiqviore aliqvo sermone et antiqva aliqva epica poesi repetita esse, cum ea aetate, cujus sunt Ilias et Odyssea, plane ab usu sermonis intermissa forma et obsoleta fuerit. Omnino non licet negare multa nomina, qvae in forma genetivi -οιο freqventantur, per se ipsa ejusmodi esse, qvibus forma obsoleta in usu poetarum retineri vel etiam tanqvam ab inferis reduci posse videatur. Hujus generis sunt vel nomina propria eorum hominum, qvi in fabulis versantur, ut Ἀλεξάνδροιο, Ἀλκινόοιο, Ἡφαίστοιο, Ἀντινόοιο, Ἰκαρίοιο, Πριάμοιο, Τηλεμάχοιο, vel epitheta hominum rerumqve insignia (ἀλὸς) ἀτρυγέτοιο, (Διὸς) αἰγιόχοιο, ἀρούρης πυροφόροιο, Ἕκτορος ἀνδροφόνοιο, ἱπποδάμοιο, (Ἄργεος) ἱπποβότοιο, (Μενελάου) κυδαλίμοιο, (ἄντρου) θεσπεσίοιο, vel infinita silva nominum appellativorum, qvorum genetivi in sollennibus qvibusdam formulis celebrantur : διιπετέος ποτάμοιο, ἀάατος πολέμοιο, πολέμοιο γεφύρας, ἅμα πνοιῇς ἀνέμοιο, ἴς ἀνέμοιο, τανηλεγέος θανάτοιο, χρυσεροῖο γόοιο, εὐώδεος ἐκ θαλάμοιο, Ἑλένης πόσις ἠυκόμοιο. Sed si haec ipsa ex priori aliqva ionicae linguae et poesis aetate mutuo sumpta aut hereditate qvadam relicta credimus, qvid judicemus de magna illa multitudine vel propriorum nominum vel epithetorum vel appellativorum substantivorum, qvorum saepissime repetantur genetivi -ου neqve ea formam -οιο aut per se ipsa aut in his formulis habere possint? Qvid habeas, qvo harum formularum aetates discernas praeter hoc ipsum, qvod argumentis docendum est, tum, cum Homeri carmina componebantur, genetivum -ου in usu sermonis viguisse, hunc in -οιο a sermone plane intermissum ex antiqvis carminibus repetitum esse? Exempla sollennium verborum formularumque, in qvibus est forma -ου, ex multis haec pauca affero : μυληφάτου vel ἀλφίτου ἱεροῦ ἀκτῆς; μεγαθύμου Τυδέος υἱός, Μενοιτίου ἄλκιμος υἱός; θρόνου vel φασγάνου ἀργυροήλου; κρήνης μελανύδρου; βαθυρρόου, ἀψορρόου ὠκεανοῖο; ἄορ ὀξὺ ἐρυσσάμενος παρὰ μηροῦ; ὕπνου δῶρον ἔλοντο; — τοῦ μάλα μὲν κλύον ἠδὲ πίθοντο; ὦτρυνε μένος καὶ θυμὸν ἑκάστου; καὶ μὲν τοῦ ῥ' ἀφάμαρτ'; ἀχνύμενός περ ἑταίρου; ἐπὶ ξυροῦ ἵσταται ἀκμῆς; μελιηδέος οἴνου; ἐριγδούπου πόσις Ἥρης; — πλῆτο θείου; ἕζετ' ἐπὶ θρόνου ἔνθεν ἀνέστη; ἑκατηβόλου, ἑκηβόλου Ἀπόλλωνος; Εὐρύμαχος Πολύβου παῖς ἀντίον ηὔδα (de quibus vide lex. Ebeling.); addo oraculi illud responsum, sine qvo vix ulla unqvam fuit Odyssea :

τοῦ δ'αὐτοῦ λυκάβαντος ἐλεύσεται ἐνθάδ' Ὀδυσσεύς,
τοῦ μὲν φθίνοντος μηνὸς τοῦ δ' ἰσταμένοιο.

Eqvidem sic judico, si omnino magna illa sollennium epithetorum et formularum copia ab antiqvioribus sed eodem metro compositis fabulis ad haec, qvae vocantur, homerica carmina pervenerint, etiam illas fabulas utramque genetivi formam, et antiqviorem -οιο et recentiorem -ου, simul habuisse.

At, inqvit (1), leges, qvibus lingvarum progressus et mutationes tenentur, non sinunt nos credere, has duas certa lege et longo temporis spatio separatas vocabulorum formas in ejusdem aetatis sermone potuisse vigere, ergo ne in poesi qvidem ejusdem aetatis, nisi forte in antiqviore sed nondum plane intermortua poesi, causa fuit, cur forma obsoleta retineretur.

Sed fortasse hoc ipsum dubitari potest, fuerintne formae -οιο et -ου longo temporis spatio sejunctae. Duae inter -οιο et -ου sonorum mutationes intercesserunt, cum inter vocales -ι- interiret et similes vocales in unam et longam syllabam coalescerent. Sed secundam mutationem certe in poetico sermone a priore nullo temporis spatio sejunctam fuisse probabile vel potius certum est. Neqve hoc ita disputo, ut non licuerit aliqvando epicis poetis οο in duas breves syllabas distrahere, ut etiam nunc sunt, qvi in textu Homeri distrahant; illud consuetudo sermonis homerici non sinit nos dubitare, qvin nulla fuerit aetas, cum non duas et similes vocales in exitu vocabuli positas in unam conjungere potuerint. Jam vero illa vocalis ι, sive semivocalis fuit, inter vocales intermissio freqventissima est et omnium dialectorum communis neqve tamen certa lex aut certis finibus circumscripta dici potest. Sunt exempla, in qvibus constanter permaneat, sunt (2), in qvibus alia dialectus teneat, alia amittat (3), sunt deniqve, in qvibus eadem dialectus modo amittat, modo teneat (4). Ita fit, ut illa, quae Leskienius de « certa lege soni mutandi » disseruit, non tam ad -ι- inter vocales elisum quam ad eundem sonum inter consonantes mutatum mutationumve efficientem pertineant.

In hac, de qva qvaerimus, genetivi forma jam ante seculum sextum a. Chr. ι interceptum fuisse et contractas vocales, probabiliter

(1) Id. *l. c.* p. 1. Ueberlegt man dass die lautgesetze, welche sich auf altes ι beziehen, im griechischen sehr früh gewirkt haben, dass alle veränderungen, die dieser laut auf seine umgebung hervorbringt, auch der schwund desselben bis auf ganz vereinzelte ausnahmen in der Homerischen sprache ganz so vollzogen sind wie im späteren sprachzustande, so muss man nothwendig die genetivform auf -οιο für sehr alt halten. Dass aber in der lebendigen volkssprache zwei der zeit nach entschieden weit aus einander liegende sprachliche formen mit teilweiser vernachlässigung eines durchgehenden lautgesetzes neben einander gebräuchlich gewesen seien, widerspricht allen beobachtungen der sprachwissenschaft.

(2) Ut fere in optativis εἴην, τιθείην.

(3) Ut att. κάω, ἀετός, pro iis, quae sunt in ceteris dialectis καίω, αἰετός.

(4) Ut hom. χρύσεα χαλκείων, χρυσείῳ ἀνὰ σκήπτρῳ, χαλκῇ παρθένος εἰμί (epigr. 2); τείω; et τέω; (disyll. et monosyll.); ἡμείων, ἡμέων, σεῖο, σέο, σευ; de aliis dialectis cf. G. Meyer in Bezzenberg. *Beitr.* I. h. 2. 87.

statui vidimus. Sed nimirum non uno temporis momento diphthongus, si modo in qvotidiano sermone unqvam diphthongus fuit, tanqvam in membra distracta alteram vocalem amisit. Non absurde conjicias, aetatem fuisse — et hanc illam ipsam, qva primum ionica lingva ad heroicos versus adhiberi coepit — cum et bisyllaba forma, cujus vocales levi semivocali sono separarentur, et altera monosyllaba ab eodem populo agnosceretur, etiamsi non ab iisdem hominibus in sermone qvotidiano utraqve adhiberetur; licet conjicere locis diversis consvetudinem diversam fuisse vel potius illam pro veriore sed obsoleta, hanc pro vulgari sed elegantioribus minus probata habitam fuisse. Hac igitur formarum diversitate poesis, qvae certa syllabarum discrimina desiderat, ita usa esse videtur, ut et certius, qvam verus sermo ferebat, priorem ο cum semivocali in diphthongum coire sineret, et contra illam formam, qvae carebat interjecto ι, plane in unam vocalem coalescere juberet. Atqve haec, qvae nascente epica poesi invaluerat consvetudo, a posterioribus, ut fit, in eodem carminis genere retinebatur, vel tunc, cum bisyllaba forma plane ab usu qvotidiani sermonis intermissa erat (1); rarior tamen est antiqva forma in Odyssea et in hymnis qvam in Iliade, apud Hesiodum qvam in Odyssea. — Conjectura haec est, qvam dedimus, sed ea, qva liberemur alia et obscuriori conjectura, et in ionica poesi aliqvando unam formam genetivi stirpium -ο eamqve, qva multa nomina metro inferri non possent, viguisse et antiqvioris poesis dispersis qvibusdam reliqviis hanc tantam, qvae est in Iliade et Odyssea, genetivorum in -οιο copiam fuisse propagatam.

Ubi desunt certa argumenta, similitudine sive analogia ad probandum nonnihil proficitur. Apud Homerum in iisdem formis υ modo inter vocalem ita manere, ut cum praecedente diphthongum efficiat, modo plane excidere videmus (ἀλεύατο, ἀλέασθαι; ἔχευα, χέεν). Apud Pindarum illud qvoqve fit, ut υ maneat semivocalis et cum praecedente vocali brevem syllabam efficiat (ἀυάταν, Pind. Pyth. II. 28). Hujus qvoqve rei apud Homerum ι exempla praebet vel in illis τοῖος ἐὼν, οἷος —, ἵμπαιος, — Ἕκτορ υἱὲ Πριάμοιο, vel in nonnullis genetivis -οιο, si cum Hartelio in his ι non elisam sed pro semivocali habitam credimus: Ἰλίοιο προπάροιθεν, Αἰόλοιο κλυτὰ δώματα, Ἰφίτοιο κλυτὸς υἱός et sim. (2). Ex qvibus

(1) Ut concedit Leskienius *l. c.* 2 : « Es wäre, *inquit*, denkbar, dass die kreise, welche sich mit der überlieferung dieser gedichte wesentlich beschäftigten, und, wie allgemein angenommen wird und angenommen werden muss, zusetzten, umdichteten, neu dichteten, jene alten formen als gleichbedeutend mit denen ihrer zeit nach bedürfniss und bequemlichkeit auch neben ihnen anwandten, so dass also in der that eine durch nachahmung hervorgebrachte künstliche mischung statt fände ».

(2) Hinc etiam apud scenicos poetas τοιοῦτος, ποιεῖν brevi syllaba οι. Cf. Curtii *Erläut.* p. 60 anm. (de Hartelii illa sententia : « in wirklichkeit ist ein -οιο mit kurzem οι von οο kaum verschieden ») et G. Meyer (*Gr. Gramm.* § 6) de ionicis et

apparet, non absurde conjici, a semivocali qvodam principio duplices formas genetivi -οιο et -ου in diversas partes discessisse.

Neqve latina lingva non simile aliqvid habet in genetivis primae declinationis *-āī* et *-ae*. Constat Ennium illa forma usum esse; Plautum autem scriptorem paulo majorem natu fere *ae* scripsisse, nisi aliqvando publicum scribendi genus imitari vellet. Sine dubio in qvotidiana pronuntiatione utramqve formam vel potius aliqvid, qvod inter utramqve ambiguum erat, invenerunt, qvam qvasi ambiguitatem ad suorum qvisqve versuum commoditatem scite converterunt. Ab Ennio forma *-ai* ad Lucretium Vergiliumqve translata est, neqve tamen ita, credo, ut singulas Ennii voces, hic magis qvam alias, imitarentur aut mutuarentur, sed ut poetica libertate cum recentibus et qvotidianis vetusta miscerent (1). Ad hanc similitudinem de homerica forma -οιο judicandum arbitror, ut jam ab origine epicae poesis qvodammodo et antiqva et poetica fuisse existimetur. Illud non adducor ut credam, hanc formarum qvasi duplicitatem adhiberi posse ad probandum, Iliadem et Odysseam ex antiqvioribus qvibusdam carminibus conflatas aut coagmentatas esse, praesertim cum antiqvior forma omnino non in alia parte Iliadis rarior, in alia freqventior sit, sed per totum fabulae corpus aeqvabiliter fusa inveniatur. Qvanqvam non is ego sum, qvi negem ulla fuisse ante Iliadem epica Ionum carmina, qvibus illa et exemplaribus et fontibus usa sit; sed de forma per se ipsa qvid probabile videretur eruere, non ad homericam qvaestionem solvendam adjumentum afferre volui.

atticis formis Ἀτρεῖδαο, κἀω cett. (ᾱ, non η) disputantem : diese formen erklären sich unter der voraussetzung dass in ihnen noch ein reducirtes jod gehört wurde.

(1) Bücheler-Havet, *Précis de la décl. lat.* §§ 160-2.

CHR. CAVALLIN.

UN CHAPITRE D'ALEXANDRE D'APHRODISIAS

SUR L'AME

(Traduit de l'allemand.)

Les deux livres « de l'âme » d'Alexandre d'Aphrodisias n'ont été jusqu'ici imprimés qu'une fois, à la fin du Thémistius de Victor Trincavellus, édition aldine de 1534. Ils vont être publiés de nouveau dans la collection des commentateurs d'Aristote que prépare l'Académie des sciences de Berlin.

Une nouvelle édition de cet écrit du célèbre aristotélicien est désirable pour deux raisons : d'abord le Thémistius de 1534 est un livre très rare ; ensuite, ce qui est encore plus important, les livres περὶ ψυχῆς y ont été imprimés très à la légère et d'après un mauvais manuscrit. L'éditeur se donne des compliments bien peu mérités lorsqu'il dit dans la préface, page 2 : « Illud praestiti, quo in iustum volumen liber hic excresceret, ut Themistio Alexandri Aphrodisiensis, quem ille saepissime sectatur, et imitatur, commentariolos quosdam, quanta potuit per me fieri diligentia, a mendis compluribus, quibus dehonestabantur, repurgatos addiderim, duos de anima et tertium de fato ad Antoninum et Severum imperatores. » A la vérité, le manuscrit qui a servi pour l'impression, et qui paraît s'être perdu dans la suite, était peut-être de qualité très médiocre. Il ne m'en semble pas moins très vraisemblable que beaucoup des nombreuses lacunes et mutilations du texte, tel que le donne l'Aldine, ne s'y sont introduites que pendant l'impression. En tout cas, l'impression n'a été contrôlée par aucun correcteur sachant le grec.

Lorsque j'ai entrepris une nouvelle édition de cet ouvrage, j'ai vu tout d'abord avec certitude que j'avais à prendre pour base le manuscrit 258 (Zanetti), de la bibliothèque Saint-Marc de Venise ; je me propose d'en donner un spécimen tout à l'heure.

J'en parle avec un sentiment tout particulier de tristesse. En effet, lorsque, au mois de septembre 1881, je collationnais à Venise le manuscrit en question, près de moi était assis, plein d'ardeur intellectuelle et de santé, celui au souvenir duquel ce recueil est con-

sacré. Les amis de Charles Graux savent quelle joie c'était pour lui de faire puiser les autres au riche trésor de ses connaissances. J'ai éprouvé alors de la façon la plus vive, et ce n'était pas la première fois, l'impression du rare intérêt qu'il portait aux travaux d'autrui, et qui était l'un des traits de son caractère.

Le manuscrit porte, chez Zanetti, la date « *saeculi XV* »; singulière erreur. Ce manuscrit, parfaitement écrit et très bien conservé, ne pouvait être placé plus bas que le XI^e^ siècle au plus tard : c'est ce que, pour ma part, je crus évident tout d'abord. Graux, en connaisseur, me mit à même de tracer par la paléographie des limites plus arrêtées. Il assigna avec assurance la fin du X^e^ siècle comme la dernière date possible.

L'écriture présentait exactement la même apparence générale que dans le célèbre manuscrit de Platon (1807) de la Bibliothèque nationale de Paris. Grâce aux reproductions de quelques feuilles du manuscrit de Paris, que Graux avait fait faire en vue d'un travail de paléographie, nous pûmes constater entre les deux manuscrits une similitude qui s'étendait aux plus petits détails et à certaines dispositions en apparence fortuites. Même ressemblance, entre l'un et l'autre, et pour la minuscule du texte et pour la majuscule des scolies. Ils différaient sur un seul point : le Marcianus 258 présente çà et là, dans le texte en minuscule, des majuscules isolées (ϵϹϒ); le Parisinus, au contraire, en évite encore absolument l'emploi. Il y a là, par conséquent, un indice d'une origine un peu plus récente du Marcianus. Ce fait avait pour Graux un double intérêt, car, dans ses études si étendues de diplomatique, il avait déjà eu l'occasion de porter son attention sur une école de copistes du IX^e^-X^e^ siècle à laquelle devaient être attribués les manuscrits en question. Elle paraissait n'avoir touché qu'aux textes philosophiques; son œuvre se laissait d'ailleurs reconnaître dans nombre de manuscrits divers. Graux avait l'intention de pousser l'enquête plus loin; il me promit, aussitôt de retour à Paris, de m'envoyer des renseignements plus précis à ce sujet. Ce dessein était l'un de tant de beaux projets scientifiques qui ont péri avec lui.

Le Marcianus 258 contient, fol. 1-36, le prétendu « *Quatrième livre* » des ἀπορίαι καὶ λύσεις d'Alexandre d'Aphrodisias. On trouve à la fin la désignation exacte : Ἀλεξάνδρου σχολικῶν ἠθικῶν ἀποριῶν καὶ λύσεων.

Puis vient, fol. 37-69, le premier livre des φυσικαὶ ἀπορίαι : φυσικῶν σχολικῶν ἀποριῶν καὶ λύσεων α̅. Ensuite on attendrait le second et le troisième livre des ἀπορίαι, mais ce qu'on trouve d'abord est le περὶ ψυχῆς, dont le premier livre s'étend de 69^r^ à 138^v^ et le deuxième de 139^r^ à 221^r^. Les ἀπορίαι reviennent ensuite; le deuxième livre, 261^r^-290^v^; le troisième livre, 291^r^-324^r^. Le dernier feuillet, 324^v^, est rempli par un traité d'un nommé Zacharias περὶ χρόνου.

Le manuscrit a été corrigé une première fois par le copiste lui-même, probablement à l'aide du manuscrit qui lui avait servi d'original, et il l'a été tout entier. On trouve, à la vérité, à la fin du chapitre 23 du livre περὶ ψυχῆς, cette mention : ἕως ὧδε διώρθωται. Toutefois ses corrections s'étendent aussi aux parties suivantes du manuscrit. En outre, on voit des corrections d'une main (ou de deux mains) sensiblement plus récente. Je n'oserais en fixer l'époque avec certitude; j'ai désigné ces corrections par m^2.

Je donne ci-dessous le texte du vingtième chapitre du second livre, constitué, comme je l'ai dit, d'après le cod. Marc. 258, auquel j'ajoute seulement les variantes du texte de l'Aldine. Je démontrerai ailleurs que les quelques manuscrits récents des livres sur l'âme n'ont pas de valeur pour la restitution du texte.

MARCIANUS 258 = V.

Κ ΟΤΙ ΑΝΤΑΚΟΛΟΥΘΟΥΣΙΝ ΑΙ ΑΡΕΤΑΙ :

τὸ τὰς ἀρετὰς ἀνταkολουθεῖν ἀλλήλαις καὶ ταύτῃ μὲν ἂν δεικνύοιτο, ᾗ ἀδύνατον μίαν τινὰ ἐξ αὐτῶν ἔχειν ὁλόκληρον μὴ καὶ τὰς ἄλλας ἔχοντα. οὔτε γὰρ δικαιοσύνην οἷόν τε ἔχειν μόνην, εἴγε τοῦ μὲν δικαίου τὸ ἐν πᾶσι τοῖς δεομένοις τῆς ἀρετῆς δικαίως ἐνεργεῖν (οὐκ ἐνεργήσει δὲ δικαίως ὁ μὲν ἀκόλαστος ἔνθα περιέλκει τι τῶν ἡδέων αὐτόν, ὁ δὲ δειλὸς ἔνθα φοβερὸν ἀπειλεῖταί τι τὰ δίκαια πράξαντι, ὁ δὲ φιλοχρήματος ἔνθα λήμματος ἐλπίς, καὶ ὅλως πᾶσα κακία τῇ κατ' αὐτὴν ἐνεργείᾳ λυμαίνεταί τι τοῦ δικαίου), ἀλλ' οὐδὲ ἀνδρεῖον οἷόν τε τὸν ἀκόλαστον ἢ τὸν ἄδικον εἶναι ἢ τὸν ἄλλην τινὰ κακίαν ἔχοντα· ὁ μὲν γὰρ ἀκόλαστος πρὸ τῆς κατ' ἀνδρείαν ἐνεργείας τὴν ἡδονὴν ἕλοιτ' ἄν, ὁ δὲ ἄδικος αἱρήσεταί ποτε τὸ πλέον ἔχειν ἀμελήσας τοῦ κατὰ ἀνδρείαν ἐνεργεῖν· ἀλλὰ καὶ τοὺς προδότας ὑπὸ τούτων τῶν κακιῶν γινομένους ἰδεῖν ἐστιν. πῶς δὲ οἷόν τε κατὰ σωφροσύνην καὶ σωφρόνως ἐνεργεῖν τὸν δειλὸν ἢ τὸν ἄδικον; ὁ μὲν γὰρ ἄδικος αὑτῷ πλέον καὶ τῶν ἡδέων νεμεῖ, ὁ δὲ δειλὸς ἐνδώσει ποτὲ διὰ φόβον ἀπειλούμενος ὑπό τυράννου αἰσχραῖς τισιν ἡδοναῖς ᾗ καὶ τὴν ἀρχὴν ἀρέσκειν βουλόμενος αὐτῷ διὰ δειλίαν ταῖς αὐταῖς ἡδοναῖς χαίρειν ἐθισθήσεται. καὶ καθόλου ἀδύνατον ἡντινοῦν ἔχοντα κακίαν μὴ τὴν κατ' ἐκεῖνο λυμαίνεσθαι τῆς ἀρετῆς ἐνέργειαν, ὥστ' οὐδὲ ταύτην ἂν ἔχοι τις ἣν οἴεται μὴ δυνάμενος ἐν πᾶσι τοῖς καιροῖς καὶ πρὸς πάντα αὐτῇ χρῆσθαι πρὸς ἃ ἐστιν ἡ κατὰ ταύτην ἐνέργεια. ἔτι, εἰ ταύτῃ διαφέρουσιν οἱ διὰ παρουσίαν ἀρετῆς ἀγαθοὶ λεγόμενοι τῶν κατά τινα τέχνην ἢ ἐπιστήμην ἀγαθῶν

1. ἀκολουθεῖν Ald. — 3. ἔχει V m^1 ἔχειν vetus corrector. — 4. ὁ ἀκόλαστος Ald. 5. αὐτὴν scripsi αὐτὸν Ald. αὑτὸν V. — 6. πράξαντι] τι in litura V. — φιλοχρήματος V. 9. πρὸς τῆς Ald. — τὴν ἡδονὴν ἕλοιτ' ἄν manus rec. in marg. add. — 10. ἀλλὰ in lit. — de προδότας, cf. Xen. Cyr. 6, 4, 14. Sed haec verba num recte adnexa sint, dubito. — 12. αὐτῷ Ald. — 13. νεμεῖ scripsi νέμει Ald. et V. — ἐνδήσει Ald. — ἀπειλούμενος scripsi, ἀπειλούμενον V et Ald. — 14. διαδειλίαν Ald. — 15. χαίρειν ταῖς αὐταῖς ἡδοναῖς Ald. — 16. fortasse τῇ κατ' ἐκείνην λυμαίνεσθαι τὴν τῆς ἀρετῆς ἐνέργειαν.

λεγομένων, ὅτι οἱ μὲν μετὰ προσθήκης ἀγαθοὶ λέγονται (ἀγαθὸς γὰρ τέκτων καὶ ἀγαθὸς σκυτεὺς καὶ ἀγαθὸς γεωμέτρης καλεῖται τὸ ὅλον τοῦτο), ὁ δὲ τὴν ἀρετὴν ἔχων ἁπλῶς καὶ χωρὶς προσθήκης ἀγαθὸς καλεῖται (ἀδύνατον δὲ ἁπλῶς ἀγαθὸν εἶναι τὸν μὴ κατὰ πάντα ἀγαθόν), ἀδύνατον ἄρα μίαν τινὰ μόνην ἀρετὴν ἔχειν. ἔτι δὲ καὶ ἐκ τῆς κακίας οἷόν τε ταὐτὸν τοῦτο δεῖξαι. εἰ γὰρ ὁ κακίαν ἔχων ἁπλῶς κακὸς (ὁ δ' ἁπλῶς κακὸς οὐκ ἂν εἴη καὶ ἁπλῶς ἀγαθός· ἅμα γὰρ ἂν ἦν ἐν τῷ αὐτῷ κατὰ ταὐτὸν τἀναντία ἔχων), ἀδύνατον τὸν ἔχοντα κακίαν τινὰ καὶ ἀρετὴν ἔχειν ἅμα. ἔτι εἰ οὐκ ἀνταkολουθοῦσιν ἀλλήλαις αἱ κακίαι (πῶς γὰρ οὗσαί γε ἀλλήλαις ἐναντίαι, εἴγε αἱ μὲν ἐν ὑπερβολῇ αἱ δὲ ἐν ἐνδείᾳ) καὶ ἔστιν αὐτάρκης ἡ κακία πρὸς κακοδαιμονίαν, εἴη ἂν καὶ μία κακία αὐτάρκης πρὸς κακοδαιμονίαν· τὸν δὲ κακοδαίμονα πῶς οἷόν τε λέγειν ἔχειν ἀρετήν τινα; ἔτι εἰ ἡ ἀρετὴ τοῦ καλοῦ χάριν ἢ καλὸν πάντα πράττει (πρακτικὴ γὰρ ἡ ἀρετὴ τῶν ἐν τοῖς πρακτοῖς καλῶν), ὁ τὴν ἀρετὴν ἔχων φιλόκαλος τις ἂν εἴη· ὁ δὲ φιλόκαλος τὸ ἐν πᾶσι καλὸν ἀσπάζεται· ὁ δὲ τὸ ἐν πᾶσι καλὸν ἀσπαζόμενος πᾶσαν ἀρετὴν ἔχει. εἰ γάρ τις τὸ μὲν ἐν ἀνδρείᾳ καλὸν ἀσπάζοιτο, μηκέτι δὲ καὶ τὸ ἐν δικαιοσύνῃ, οὐδὲ τὸ ἐν ἀνδρείᾳ ἂν καλὸν ἢ καλὸν μεταδιώκοι. εἰ δὲ τοῦτο, οὐδ' ἂν ἀνδρεῖος εἴη. πᾶν γὰρ καλὸν ἀδιάφορον ἢ καλόν. εἴ τε γὰρ μὴ γνωρίζει πᾶν καλόν, οὐδ' ἂν τόδε τι ὡς καλὸν γνωρίζοι (μία γὰρ γνῶσις ἡ τοῦ καλοῦ καθὸ καλόν), εἴτε γνωρίζει μέν, μὴ αἱρεῖται δὲ, οὐκ ἂν εἴη φιλόκαλος· ὥστ'οὐδέ, ὃ πράττει καὶ προαιρεῖται, πράξει καθὸ καλόν· ὥσπερ γὰρ ὁ φλοινος πρὸς πάντα οἶνον οἰκείως ἔχει, οὕτως δὲ καὶ ὁ φιλόκαλος πᾶν καλὸν αἱρεῖταί τε καὶ ἀσπάζεται. ἔτι εἰ αἱ ἀρεταὶ ἀλλήλων [διαφέρουσιν] οὐ τῷ σκοπῷ ἀλλὰ τῷ περὶ ἃ διαφέρουσιν (σκοπὸς μὲν γὰρ πάσαις αὐταῖς εἷς τὸ καλὸν πρόκειται, ἡ δὲ διαφορὰ αὐταῖς καθὸ ἡ μὲν περὶ τάδε τὰ πάθη θάρρη φέρ' εἰπεῖν καὶ φόβους, ἡ δὲ περὶ τὰς δι' ἁφῆς ἡδονάς, ἄλλη δὲ περί τινα ἄλλα), ὁ μίαν ἔχων ἀρετὴν καὶ τὸν κοινὸν πάσης ἀρετῆς σκοπὸν τὸ καλὸν ἔχει· ὁ ἔχων δὲ τοῦτο τῶν ὑπ' αὐτοῦ πραττομένων σκοπὸν, πάντα ἂν τούτου χάριν πράττοι· οὕτως δὲ πάσας ἂν τὰς ἀρετὰς ἔχοι σκοπὸν τὸ καλὸν ἐν πᾶσιν οἷς πράττει ποιούμενος. ἔτι εἰ πᾶσα ἀρετή τινος ἀκρότης ἐστὶ τῆς φύσεως τῆς ἐκείνου, εἴη ἂν καὶ ἡ ἀνθρώπου ἀρετὴ ἀκρότης ἀνθρώπου φύσεώς τε καὶ ψυχῆς. ἔστι δὲ ἡ τοῦ ἀνθρώπου ψυχὴ λογικὴ μέν, οὐχ ἁπλῶς δέ, ἀλλ' ἔχουσα δυνάμεις πλείους (τὴν μὲν γὰρ λογικὴν κυρίως, τὴν δὲ ὡς ὑπακούουσαν λόγῳ) καὶ ἀρετὴ εἴη ἂν αὐτοῦ ἡ καθ' ἕκαστα τῶν τῆς λογικῆς ψυχῆς δυνάμεων ἀκρότης, ὥστε μία τις ἐξ αὐτῶν οὐδ' ἂν ἀρετὴ εἴη ἀνθρώπου λαμβανομένη καθ' αὑτήν· οὐ γὰρ τῷ χωρίζεσθαι καὶ καθ' αὑτὰς ὑφίστασθαι δύνασθαι ἀρεταὶ πᾶσαι καθ' ἑκάστην καλοῦνται, ἀλλὰ τῷ δυνάμεώς τε εἶναι ἄλλης καὶ περὶ ὕλην ἄλλην ἐνεργεῖν. ὅλον γάρ τι ἡ τέλειος ἀρετή, μέρη δὲ αὐτῆς ἀνδρεία σωφροσύνη δικαιοσύνη τῶν λοιπῶν ἑκάστη οὐχ ἁπλῶς ἀρεταὶ οὖσαι, ἀλλὰ περὶ τάδε καὶ μετὰ προσθήκης· ἁπλῶς γὰρ ἡ ὅλη. ὡς

21. γεωμέτρης Ald. γεσωμέτρης V. — 23. τινὰ om. Ald. — 24. ταὐτὸ Ald. — εἰ γὰρ καὶ ὁ κακίαν Ald. — 25. ἂν ἦν scripsi ἂν εἶν Ald. et V. — 29-30. εἴη ἂν καὶ μία κακία αὐτάρκης πρὸς κακοδαιμονίαν om. Ald. — 32. πρακτικοῖς Ald. — 36. γνωρίζει] ει in litura. — 37. τὸ δέ τι Ald. — 38. ὥστε Ald. — καὶ m² add. — 39. οὕτω Ald. — δὲ particula crebro ab Alexandro in apodosi additur. Conferas de an. 136ª 5. f. ὡς γὰρ ἡ δόξα ἄλλου τινὸς χάριν ἐστὶν..., οὕτω δὲ καὶ ἡ αἴσθησις et huius capitis v. 59. Cuius usus apud Aristotelem vestigia coll. Waitz Org. 17 *b* 1. — 41. διαφέρουσιν seclusi. — 42. εἷς] εἵ lineola super ducta V. — 46. οὕτω Ald. — ἔχει Ald. — 47-48. καὶ ἀνθρώπου Ald.

οὖν ἐπὶ τῶν ἄλλων μερῶν ἐν τῷ ὅλῳ τὰ μέρη λαμβανόμενα τότε ἐστὶ μέρη, ὅταν ᾖ συμπληροῦντα τὸ ὅλον, χωρισθέντα δὲ καὶ καθ' αὑτὰ γενόμενα οὐκέτι μέρη, εἰ μὴ ὁμωνύμως, οὕτως δὲ καὶ αἱ ὡς μέρη ἀρεταὶ ἐν μὲν τῇ ὅλῃ οὖσαι ἀρεταί εἰσιν* πλὴν ὁμωνύμως τὰς ἐπιτηδειότητας καὶ τὰς εὐφυΐας εἰώθαμεν ἀρετὰς λέγειν . ὡς γὰρ ὁ μίαν πρᾶξιν πράξας δικαίως οὐκ ἔστι δίκαιος, εἰ μὴ ὅμοιος ἐν πάσαις εἴη, οὕτως οὐδὲ τὸν καλοῦ τινος χάριν πράσσοντά τινα περὶ μίαν ὕλην ἀρετήν τις ἂν ἔχειν λέγοι, εἰ μὴ πανταχοῦ καὶ ἐν πᾶσιν ὁμοίως τὸ καλὸν διώκοι. ἔτι εἰ τοῦ μέν λογιστικοῦ ἐστιν ἀρετὴ ἐπιστήμη καὶ γνῶσις τῶν ἀγαθῶν, τοῦ δὲ παθητικοῦ πρᾶξις τῶν ἀγαθῶν (οὔτε δὲ πράσσειν οἷόν τε τὰ ἀγαθὰ μὴ γνωρίζοντα αὐτὰ καὶ εἰδότα οὔτε γνῶναι τἀγαθὰ οἷόν τε ὅτι ἐστὶν ἀγαθὰ μὴ αἱρούμενον αὐτὰ καὶ πρόσκλισιν ἔχοντα πρὸς αὐτά . σημεῖον δὲ τούτου τὸ τὸν αἱρούμενόν τινα ταῦτα καὶ ἀγαθὰ εἶναι προειληφέναι), οὔτε τὴν τοῦ λογιστικοῦ χωρὶς τοῦ παθητικοῦ οἷόν τε ἀρετὴν ἔχειν οὔτε τούτων τινα χωρὶς ἐκείνης τε καὶ ἀλλήλων. ἔτι εἰ τῷ μὲν εἰδέναι τὰ ἀγαθὰ ὅτι ἀγαθὰ τὸ καὶ αἱρεῖσθαι ἕπεται (διὰ τοῦτο γὰρ τὸν ἀκρατῆ οὐδὲ κυρίως καὶ ἁπλῶς εἰδέναι φαμέν) καὶ ἔστι τὸ μὲν εἰδέναι τῆς φρονήσεως, τὸ δὲ αἱρεῖσθαι τῶν ἠθικῶν ἀρετῶν, ἕποιντ' ἂν τῇ φρονήσει αἱ ἠθικαὶ ἀρεταί· ἀλλὰ καὶ ταύταις ἐκείνη, εἴγε ἑκάστη αὐτῶν ἀρετὴ ἔστιν ἐν τῷ πράττειν κατὰ τὸν ὀρθὸν λόγον τουτέστι κατὰ φρόνησιν. ἀλλὰ καὶ ἀλλήλαις αἱ ἠθικαί, εἴγε ὁ μίαν τούτων ἔχων ἔχει καὶ φρόνησιν καὶ τὰς ἠθικάς. ἔτι εἰ πᾶσα κατὰ ἀρετὴν πρᾶξις ἐκ τοῦ τόν τε σκοπὸν τοιοῦτον ἔχειν καὶ οὕτω πως πράττεσθαι σύγκειται, καὶ ἔστι τὸ μὲν τὸν σκοπὸν ὑγιῆ θέσθαι τῆς ἠθικῆς ἀρετῆς, τὸ δὲ γνωρίζειν τὰ συντείνοντα πρὸς τοῦτον τῆς φρονήσεως, πῶς ἂν εἴη κεχωρισμένη; ἔτι εἰ ἀδύνατον φρόνησιν ἔχειν τὸν μὴ περὶ πάντα φρόνιμον, ὁ τὴν φρόνησιν ἔχων εἴη ἂν πάντων τῶν πρακτέων γνωριστικός· ἀδύνατον δὲ ἐν οἷς μὴ ὁ προσήκων πρόκειται σκοπός, τὴν τὰ πρὸς τοῦτον συντείνοντα γνωρίζειν δυναμένην δύναμιν [φρόνησιν] εἶναι· οὐκέτι γὰρ ὢν χρὴ πράττειν ὁ φρόνιμος ἔσται κριτικός τε καὶ γνωριστικός. ἀλλὰ μὴν ἐν πᾶσιν ὢν χρὴ πράττειν γνωριστικός τε καὶ κριτικὸς καὶ πρακτικός ὁ φρόνιμος. ἐν πᾶσιν ἄρα ἕξει τοῖς πρακτοῖς ὑγιᾶ τὸν προκείμενον σκοπόν. οὕτω δὲ καὶ πᾶσαν ἀρετὴν ἔχει, εἴγε τῶν μὲν ἠθικῶν ἀρετῶν τὸ τέλος καὶ τὸν σκοπὸν τὸν ἄριστον τῶν πρακτέων ὁρίζειν, ὁ δὲ φρόνιμος ἐν πᾶσιν ἔχει τοῖς πρακτοῖς τὸν ἄριστον σκοπὸν ὡρισμένον. δεινοῦ μὲν γὰρ τὸ πρὸς πάντα σκοπὸν τὰ συντείνοντα συνορᾶν, φρονίμου δὲ τὰ πρὸς τὸν ἄριστον. εἰ οὖν ἀδύνατον μὲν κατά τινα τῶν ἠθικῶν ἀρετῶν χωρὶς φρονήσεως ἐνεργεῖν, ἡ δὲ φρόνησις οὖσα περὶ πάντα τὰ πρακτὰ συνάγει πάσας τὰς ἠθικὰς ἀρετὰς ἑαυτῇ (εἴγε ἔστιν ἕξις κατὰ λόγον πρακτικὴ περὶ πάντα τὰ ἀνθρώπου ἢ ἄνθρωπος ἀγαθά, οὐ τάδε μὲν τάδε δὲ οὔ, ἀλλὰ πάντα), πᾶσαι ἂν ἕποιντο αἱ

58-59. οὕτως δὲ καὶ αἱ ὡς μέρη ἀρεταὶ ἐν μὲν τῇ ὅλῃ οὖσαι ἀρεταί· πλὴν ὁμωνύμως om. Ald. — * εἰσιν addidi. deinde comparatio imperfecta est. Deest oppositio velut χωρισθεῖσαι δὲ οὐκέτι ἀρεταί. — 63. τῷ καλῷ Ald. — 64. λογικοῦ Ald. — 67. δὲ m² V. — 68. λογικοῦ Ald. — 69-70. τἀγαθὰ Ald. — ἀκροατῇ Ald. — 71. φρωνήσεως Ald. — 72. ἕποι τ' Ald. — 75. κατ' ἀρετὴν Ald. — 76. τὸ μὲν scripsi, τὸν μὲν V et Ald. — 78. ἂν add. m² V. — 80. τοῦτον scripsi τοῦτο V et Ald. — 81. δύναμιν φρόνησιν V δύναμιν om. Ald. φρόνησιν interpretamentum videtur. — 82. ἐν πᾶσιν om. Ald. — 83. κριτικὸς] τι in litura. — 84. πρακτοῖς scripsi, πρακτικοῖς V et Ald. — σκοπὸν ἔχειν Ald. — ἔχοι V. φρονίμου scripsi φρόνιμον V et Ald. — 91. τάδε μὲν τάδε οὔ V. m¹ τάδε δὲ οὔ m² τὰ δὲ οὔ Ald.

ἀρεταὶ τῇ φρονήσει. οὐδὲ γὰρ ῥᾴδιον τῶν ἀρετῶν κατὰ τὸν Θεόφραστον τὰς διαφορὰς οὕτω λαβεῖν ὡς μὴ κατά τι κοινωνεῖν αὐτὰς ἀλλήλαις, γίνονται δ'αὐταῖς αἱ προσηγορίαι κατὰ τὸ πλεῖστον.

Göttingen.

IVO BRUNS.

DE ARCHYTAE TARENTINI

FRAGMENTIS MATHEMATICIS

Multa tuli benefacta et amicitiae documenta :
Quod solum possum reddere, reddo Tibi.

Inter omnes notum est in nulla parte litterarum Graecarum fraudem posterioris aevi magis grassatam esse quam in eis scriptis, quae veterum Pythagoreorum nominibus insigniebantur. Multa sunt ea nomina, multa fuerunt scripta, neque pauca numero fragmenta eorum ad nos usque pervenerunt. Quae cum in universum haud immerito a viris doctis damnentur, tamen sobrii iudicii esse videtur non omnia statim reicere, sed eas certe reliquias, quae a ceterarum multitudine vel argumento vel dicendi forma distant atque differunt, diligenter antea inspicere, num qua in eis nota genuinae originis appareat. Ea ratione usus vir clarissimus Boeckhius Philolai fragmenta ab iniusta damnatione vindicavit, neque quod postea extiterunt qui illa quoque communi ruina affligere cuperent, ad iudicium nostrum de plerisque eorum immutandum valuit. Inter ceteras autem reliquias amplissimae sunt, quae in Sexti Empirici codicibus quibusdam feruntur, scriptoris nomine non addito. Eae διαλέξεις — sic enim vocavit editor princeps H. Stephanus — et argumentis et sermone aliisque rebus omnibus tam longe a ceterorum fragmentorum communione recedunt, ut ne Pythagorici quidem quicquam in eis insit praeter dialectum ; quare ad Simmiam Thebanum, pridem Philolai, post Socratis discipulum, eas revocare ego nuper conatus sum (1). At quamvis ad ea, quae de ea re breviuscule disputavi, multa adicere possim, tamen nunc de alio genere fragmentorum dicere malo. Quum enim inter Pythagoreorum nomina Archytae vel maxime emineat, eiusdemque viri etiam fragmenta plurima varii generis afferantur, fuerunt qui ea quoque ad

(1) V. *Annales* Fleckeiseni, 1881, p. 739 sq.

unum omnia fraudi serioris aetatis attribuerent, fuerunt qui resisterent et quaedam certe fragmenta damnationi subtrahere studerent (1). Neque enim omnino credibile est, multa illa scripta Archytae, de quibus testatur Suidas, omnia conficta fuisse. Adde quod diserte Porphyrius (v. infra frg. I) : Ἀρχύτα, inquit, οὗ μάλιστα καὶ γνήσια λέγεται εἶναι τὰ συγγράμματα. Quod non de omnibus perinde valere facile perspicitur; nam et logica scripta pleraque et moralia apertissimum est post Aristotelem demum confecta esse. At mathematica certe fragmenta etiam Ed. Zellerus tuitus est : (2) quae neque suspiciosi quicquam praebent et multa habent antiquae originis indicia, tum argumento ipso a fraudis suspicione multo magis remota sunt quam reliqua. De eis et ipse nunc quae habeo proferam, maxime ut emendatiora reddam quam nunc leguntur, deinde ut indole atque forma eorum demonstrata neglectum paene scriptorem optimae aetatis, id est quarti saeculi ineuntis, in clariore aliquanto luce collocem.

I

(Mullach, Frg. philos. Gr., I, p. 564.)

Initium faciam ab amplo fragmento, quod a Porphyrio in commentario ad Ptolemaei *Harmonica* conscripto (p. 236 sqq.) servatum est. Io. Wallisius princeps Porphyrii editor tribus codicibus usus est, e quibus merito maximi facit D Bodleianum (num. 41); reliquos duos et ipsos Oxonienses (M et E) ita inter se consentire vidit, ut E ex M descriptum esse putandum sit. Archytae fragmentum ex eodem Porphyrio, sicut apparet, ab H. Stephano inter opuscula Aristotelis et Theophrasti editum est a. MDLVII (p. 80 sqq.). Quonam codice editor usus sit, parum perspicitur. Parisinorum quattuor variam lectionem ab H. Lebègue diligentissime exscriptam benigne mihi suppeditavit H. Weilius, e quibus codicibus P^1 et P^2 (2451, 1; 2454) cum Stephani editione maxime congruunt; sed habet haec quaedam pauca, quae in nullo codice inveniantur. P^3 et P^4 (2456; 2457) multo minoris pretii sunt. Tum initium loci Nicomachus in *Arithm.* I c. 3 exhibet, cuius editione utor ab Rich. Hochio multorum ope codicum confecta. Praemittit Porphyrius : παραχείσθω δὲ καὶ νῦν τὰ Ἀρχύτα τοῦ Πυθαγορείου, οὗ μάλιστα καὶ γνήσια λέγεται εἶναι τὰ συγγράμματα · λέγει δὲ ἐν τῷ περὶ μα-

(1) Laudandus praeter alios Franc. Beckmann, qui in libello : *Quaest. de Pythagoreorum reliquiis pars prior* (Berol. 1844), copiosissime omnia congessit, quae ad infirmandam Gruppii sententiam adversam usui essent.

(2) In *Hist. philosophiae*, III³, 2 p. 106, 1.

θηματικῆς εὐθὺς ἐναρχόμενος τοῦ λόγου τάδε. At Nicomachus : Ἀρχ. ὁ Ταραντῖνος ἀρχόμενος τοῦ ἁρμονικοῦ τὸ αὐτὸ οὕτω πως λέγει. Postmodo de inscriptione libri disputabo ; nunc fragmentum ipsum exhibebo. Lectionis varietatem statim subiciam ; de gravioribus rebus in subiunctis adnotationibus verba faciam.

Καλώς μοι δοκέοντί τοι περὶ τὰ μαθήματα διαγνώμεν. καὶ οὐδὲν ἄτοπον, ὀρθῶς αὐτὼς, οἷά ἐντι, περὶ ἑκάστων φρονέν · περὶ γὰρ τᾶς τῶν ὅλων φύσιος καλὼς διαγνόντες, ἐμέλλον καὶ περὶ τῶν κατὰ μέρος, οἷά ἐντι, καλὼς ὀψήσθαι. περί τε δὴ τᾶς τῶν ἄστρων ταχυτᾶτος καὶ ἐπιτολᾶν καὶ δυσίων παρεδώκαν ἁμὶν σαφέα διάγνωσιν, καὶ περὶ γαμετρίας καὶ ἀριθμῶν [καὶ σφαιρικᾶς] καὶ οὐχ ἥκιστα περὶ μωσικᾶς. ταῦτα γὰρ τὰ μαθήματα δοκέοντι ἥμεν ἀδελφεά · περὶ γὰρ ἀδελφεὰ τὰ τῶ ἑόντος πράτιστα δύο εἴδεα τὰν ἀναστροφὰν ἔχει..... Πρᾶτον μὲν ὧν ἐσκέψαντο, ὅτι οὐ δυνατόν ἐστιν ἥμεν ψόφον, μὴ γενηθήσας πλαγᾶς τινῶν ποτ' ἄλλαλα. πλαγὰν δὲ ἔφᾰν γίνεσθαι, ὅκκα τὰ φερόμενα ἀπαντιάξαντα ἀλλάλοις συμπέτῃ · τὰ μὲν ὧν ἀντίαν φορὰν φερόμενα ἀπαντιάζοντα αὐτὰ αὐτοῖς συγχαλᾷ · τὰ δ' ὁμοίως φερόμενα, μὴ ἴσῳ δὲ τάχει, περικαταλαμβανόμενα πὰρ τῶν ἐπιφερομένων τυπτόμενα ποιὲν ψόφον. πολλὼς μὲν δὴ αὐτῶν οὐκ ἥμεν ἁμῶν τᾷ φύσι οἴωστε γινώσκεσθαι · τὼς μὲν διὰ τὰν ἀσθένειαν τᾶς πλαγᾶς · τὼς δὲ καὶ διὰ τὸ μᾶκος τᾶς ἀφ' ἁμῶν ἀποστάσιος · τινὰς δὲ καὶ διὰ τὰν ὑπερβολὰν τῶ μεγέθεος · οὐ γὰρ παρδύεσθαι ἐς τὰν ἀκοὰν ἁμὶν τὼς μεγάλως τῶν ψόφων · ὥςπερ οὐδ' ἐς τὰ σύστομα

V. 1. δοκοῦντι omnes. — τοι (τοὶ, τοί) St(ephanus), P(arisini)^{234}, multi codd. N(icomachi) : τὸν P^1, τὸ W(allis) et N quidam (alii om.). Scholia N (v. p. III, 8 in Philoponi scholiorum editione Hochiana) partim confirmant τοὶ (= οἱ περὶ τὰ μαθήματα καταγινόμενοι), partim omissionem vocabuli. — διαγνώμεναι N c. sch., διαγνῶναι W St P. — οὐθὲν W St P (cf. Ahrens *D. D.* p. 84). — ἄπωθεν P^1, ἄποθεν St. — 2. αὐτοὺς ὀρθῶς N. (duo codd. om. ὀρθῶς) ; αὐτοὺς etiam W St. P. — οἷά ἐντι add. N. — ἕκαστον W, ἑκάστου St P N. (unus cod. -τῳ). — φρονέειν N, θεωρεῖν W St P. — περὶ γὰρ] Iambl. in Nicom. p. 6 Vit. Pythag. p. 160 : τοὶ γὰρ περὶ τῶν καθόλου, φησὶν Ἀρχ., καλῶς διαγν., ἔμελλον καὶ περὶ τ. κ. μ. οἷά ἐντι καλῶς ὀψεῖσθαι. — 3. καλῶς add. N Iambl. — ὄψεσθαι W St P (ὄψεσθαι P^3), ὀψεῖσθαι N Iambl. — 3-5 in arctius contrahit N : περί τε δὴ τᾶς γεωμετρικᾶς (-ίας) καὶ ἀριθμητικᾶς καὶ σφαιρικᾶς παρ. ἄμμιν σαφῆ διάγν., οὐχ ἥκιστα δὲ καὶ περὶ μωσικᾶς. — 4. ἡμῖν P^1, ἧμιν P^2 (á mg. recentiss.). — σαφέα om. W. St P. — διαγνῶναι P^3 pr (corr. m. 1). — 5. καὶ σφαιρικᾶς om. W St P. — οὐκ ἥκιστα St. P^4, οὐκ' ἦκ. P^2, οὔ ἦκ. P^3. — μουσικῆς W P^4, μουσικᾶς St P^{123}, pars codd. N. — 6. δοκοῦντι omnes. — ἔμμεναι N, εἶμεν W St P^{234}, ἧμεν P^1. — 6-7. περὶ γὰρ... ἔχει add. N (ὄντος, πρώτιστα). — 7. ὧν P^3 : οὖν. — 8. εἶμεν W St P^{234}, ἧμεν P^1. — γενηθείσας W St P (γενν. P^{12}). — πληγᾶς W P^{234}, πληγάς P^1. — ποτὶ W. — 9. ὅκκα] ἄκα P^1. — ἀπαντάξαντα W P^1, ἄπαντ' ἄξαντα St P^{234}. — συμπετητὰ μὲν W. — 10. μὲν om. P^3. — οὖν ἀντίαν St P D, οὖν αἰτίαν M E, ἐναντίαν W. — συγχαλᾶν W St P. — 11. ἴσως ME. — παρὰ τῶν St (de suo Mullach), περὶ τῶν W P^{123} (om. P^4). — 12. ποιεῖν W St P. — 12-16. πολλοὺς... ἐγχεῖται iterum afferuntur a Porph. p. 257. — 12. πολλοὺς W St P. — εἶναι St et p. 257, ἔστιν priore loco W P. — ἡμῶν priore loco W P^{34}. — φύσει οἵους τε W St P (οἵοιους P^3). — γιγν. St P^2. — 13. τοὺς μὲν W St P. — πληγᾶς P^3 et p. 257. — τοὺς δὲ W St P. — καὶ add. P^1 St. — μῆκος W P^{34}. — 14. ἀφ' ἁνῶν (ἀφανῶν) priore loco codd. praeter P^1 P^2 pr. — τοῦ μεγ. W P (μεγέθους P^{14}). — 15. παραδύεσθαι omnes (παραδύνασθαι priore loco P^1). — εἰς W. — οὐδὲ τὰ omnes. — σύστημα D M E (em. W).

τῶν τευχέων, ὅκκα πολύ τις ἐγχέῃ, οὐδὲν ἐγχήται. τὰ μὲν ὦν ποτιπίπτοντα ποτὶ τὰν αἴσθασιν ἁμὶν ἀπὸ τᾶν πλαγᾶν ταχὺ παργίνεται καὶ <ἰσχυρῶς>, ὀξέα φαίνεται· τὰ δὲ βραδέως καὶ ἀσθενέως, βαρέα δοκέοντι ἦμεν. αἰ γάρ τις ῥάβδον λαβὼν κινοῖ νωθρῶς τε καὶ ἀσθενέως, τᾷ πλαγᾷ βαρὺν ποιησεῖ τὸν ψόφον· αἰ δέ κα ταχύ τε καὶ ἰσχυρῶς, ὀξύν. οὐ μόνον δέ κα τούτῳ γνοίημες, ἀλλὰ καὶ ὅκκα ἁμὲς ἢ λέγοντες ἢ ἀείδοντες χρῄζωμές τι μέγα φθέγξασθαι καὶ ὀξύ, σφοδρῷ τῷ πνεύματι φθεγγόμεθα· αἴ τι δέ <κα μικκὸν καὶ βαρύ, ἀσθενεῖ.> καὶ τοῦτο συμβαίνει ὥσπερ ἐπὶ βελέων· τὰ μὲν ἰσχυρῶς ἀφιέμενα, πόρρω φέρεται· τὰ δὲ ἀσθενέως, ἐγγύς. τοῖς γὰρ ἰσχυρῶς φερομένοις μᾶλλον ὑπακούει ὁ ἀήρ· τοῖς δὲ ἀσθενέως, ἧσσον. τωὐτὸ δὴ καὶ ταῖς φωναῖς συμβασήται· τᾷ μὲν ὑπὸ ἰσχυρῷ τῷ πνεύματος φερομένᾳ, μεγάλᾳ τε ἦμεν καὶ ὀξέᾳ· τᾷ δὲ ὑπὸ ἀσθενέος, μικκᾷ τε καὶ βαρέᾳ. ἀλλὰ μὰν καὶ τούτῳ γα κατίδοιμές <κ'> ἰσχυροτάτῳ σαμείῳ, ὅτι τῷ αὐτῷ φθεγξαμένω μέγα μέν, πόρρωθέν κ' ἀκούσαιμες· μικκὸν δέ, οὐδὲ ἐγγύθεν. ἀλλὰ μὰν καὶ ἔν γα τοῖς αὐλοῖς τὸ ἐκ τῶ στόματος φερόμενον πνεῦμα, ἐς μὲν τὰ ἐγγὺς τῶ στόματος τρυπάματα ἐμπῖπτον, διὰ τὰν ἰσχὺν τὰν σφοδρὰν ὀξύτερον ἄχον ἀφίητι, ἐς δὲ τὰ πόρρω, βαρύτερον· ὥστε δῆλον ὅτι ἁ ταχέα κίνησις ὀξὺν ποιεῖ, ἁ δὲ βραδέα βαρὺν τὸν ἄχον. ἀλλὰ μὰν καὶ τοῖς ῥόμβοις τοῖς ἐν ταῖς τελεταῖς κινεομένοις τὸ αὐτὸ συμβαίνει· ἀσυχᾷ μὲν κινεομένοι βαρὺν ἀφιέντι ἄχον, ἰσχυρῶς δέ, ὀξύν. ἀλλὰ μὰν καὶ ὅ γα κάλαμος, αἴκα τις αὐτῶ τὸ κάτω μέρος ἀποφράξας ἐμφυσῇ, ἀφησεῖ τινὰ <βαρέαν> ἁμὶν φωνάν· αἰ δέ κα ἐς τὸ ἥμισυ ἢ ὁπόστον μέρος αὐτῶ, ὀξὺ φθεγξήται. τὸ γὰρ αὐτὸ πνεῦμα διὰ μὲν τῶ μακρῶ τόπω ἀσθενὲς ἐκφέρεται, διὰ δὲ τῶ μείονος σφοδρόν.....

16. ἐκχέῃ p. 257. — ἐγχεῖται W St. P (ἐκχεῖται p. 257). — οὖν W St P. — 17. ἁμὶν] ἃ μὲν omnes. — παραγίγνεται W St P. (παραγίν. P^{12}) — 18. ἀσθενῶς W P (ἀσθενῶν P^1). — βραδέα codd. praeter P^1 (em. W). — δοκοῦντι εἶμεν W St P (ἦμεν P^1). — ῥαῦστον M E. — 19. κινοῖν ὠθρῶς P^{123}, κοινοῖν ὠθρῶς D P^4, κινοῖ ὠθρῶς M E (κινοῖ em. W). — τε post νωθρ. solus praebet P^1. — 20. καταχύτε codd. (κατὰ ταχύ τε ci. W, κατταχύ τε Orelli). — δὲ κατὰ τοῦτο γνοίημεν omnes. — 21. ἄμμες (ἄμμες) P^{12}. — χρήζομες St., χρήζομες W P. — τι] εἰ W P, om. St. — ὀξεῖ P^1. — 22. φθεγγόμενοι omnes. — ἔτι δὲ καὶ W St P (ἐτί P^3). — 23. βελῶν omnes. — πρόσω omnes. — 24. ἀσθενῶς W P^{34}. — 25. ἀσθενῶς W P^{34}. — τοῦτο omnes. — δὴ] δὲ W P^{234}. — συμβήσεται· τὰ μὲν... φερόμενα, μεγάλα W St P (τᾷ μὲν... φερομένᾳ Mullach). — ὑπὸ τῶ πν. om. ἰσχυρῷ St, ὑπὸ τῶ ἰσχυρῷ τῶ πν. W P. — 26. εἶμεν St P^2. — ὀξεῖα (-εία) W P^{234}, ὀξέα St P^1. — τὰ δὲ W St P, emend. Mullach. — 27. μικκά St P^{12}, μικρά W P^{34}. — βαρέα St P^1, βαρεῖα W P^{234}. — τούτω St P^2, τοῦτο rell. — γα add. St P^2 pr (corr. rec.). — κατίδοιμες P^{12}, κατείδοιμες W P^{34}, κατείδομες St; an κα Fίδοιμες ? — ἰσχυρῷ τόπῳ σαμίῳ (vel sine ι adscr.) omnes. — 28. πόρρωθεν P^1 : πόρσοθεν D, πόρσωθεν rell. — καὶ ακούσαιμες P^1, κἀκούσομες P^2 (supra ο ε a man. recentiss.). — μικρὸν W P^{34}. — ἐκ τοῦ στ. St P^1. — 30. τρυπήματα omnes. — ἰχλὺν P^4 et mg P^2 (m. recentiss.). — 31. ἦχον P^1. — ἀφίησιν omnes. — ἐς δὲ] ὡς δὲ St codd. (em. W). — πόρσω omnes. — 32. ταχεῖα et βραδεῖα omnes. — ποιοῖ St. — μὴν W P^{34}. — 33. κινουμένοις et κινούμενο: omnes. — ἄσυχα μὲν P^1, ἦσυχα μὲν St P^{234}, ἡσυχᾷ μὲν D W, ἡσύχαμεν M E. — 34. ἦχον P^1. — μὴν W P^{34}. — ὅ γα St : ὅσα P^1, ὅτου ἁ rell. — αἶκα] ἔκα W P^4, ὅκκα P^3. — 35. κάτα P^2. — τινὰ βαρεῖαν φωνὰν Mullach. ἡμῖν P^1. — 36. αἰ δὲ καὶ omnes. — ἀπόστον W, P^{34}, P^2 corr. rec. Aut indefinitum est ὁπ., aut ὁποστονῶν scribendum. — ὀξεῖ P^{13}. — φθεγξεῖται omnes. — 37. διὰ μὲν τὸ D M E (em. W); διὰ μὲν ἐτῷ (i. e. διαμενέτω) P^2 pr. (ἐ del. rec.). — ἐκφέρεται P^2 pr. (corr. rec.) : φέρεται. — διὰ δὲ τῶν D M E P^{34}, P^2 corr. (m. sec.). — σφοδρόν] reliqua om. St.

(εἰπὼν δὲ καὶ ἄλλα περὶ τοῦ διαστηματικὴν εἶναι τὴν τῆς φωνῆς κίνησιν, συγκεφαλαιοῦται τὸν λόγον ὡς) ὅτι μὲν δὴ τοὶ ὀξέες φθόγγοι τάχιον κινέονται, τοὶ δὲ βαρέες βράδιον, φανερὸν ἁμὶν ἐκ πολλῶν γέγονε.

39. τοὶ] τι P¹. — ὀξεῖς W P. — φθόγγοι] οἱ φθογγοι P³. — 40. οἱ δὲ βαρεῖς W P, τοὶ δὲ βαρεῖς Mullach. — ἡμῖν P¹. — γέγονεν P².

In universum haec moneo. Dialectum constat fere ad normam Heracliensium tabularum exigendam esse ; sed nolui audacior videri. Reduxi accentus Doricos, quatenus de eis satis constare visum est ; λεγόμαι λεγέται Dorienses dixisse non credo ; at εἶμεν ἦμεν in Alcmanis fragmento Parisiensi exhibetur.

V. 1. De Pythagoreis scriptorem loqui iam Wallisius perspexit ; sed miramur id nomen non additum esse, cum et Porphyrius et Nicomachus ipsum initium libri se afferre testentur. Sed fortasse libellus, quem alter περὶ μαθηματικῆς alter ἁρμονικόν inscribit, coniunctus erat alii, in quo περὶ τᾶς τῶν ὅλων φύσιος secundum Pythagoreorum doctrinam Archytas disputaverat.

V. 6 ταῦτα γὰρ...] Plato in libro VII *de republ.*, p. 530 D : κινδυνεύει, ὡς πρὸς ἀστρονομίαν ὄμματα πέπηγεν, ὡς πρὸς ἐναρμόνιον φορὰν ὦτα παγῆναι, καὶ αὗται ἀλλήλων ἀδελφαί τινες αἱ ἐπιστῆμαι εἶναι, ὡς οἵ τε Πυθαγόρειοί φασιν καὶ ἡμεῖς ὦ Γλαύκων ξυγχωροῦμεν. Non tamen hunc Archytae locum Plato respicere videtur, sed alium consimilem vel eiusdem vel alius Pythagorei. Nostro loco lucem Iamblichus affundit (in Villoisoni *Anecd.* t. II, p. 197). Is postquam exposuit quattuor harum disciplinarum : ἀριθμητικῆς, γεωμετρίας, ἁρμονικῆς, σφαιρικῆς, primam et tertiam in ποσῷ, secundam et quartam in πηλίκῳ versari, haec addit : διόπερ περὶ ἀδελφὰ τὰ ὑποκείμενα καὶ αὐτὰς γενομένας, εὔλογον ἀδελφὰς καὶ τὰς ἐπιστήμας ταύτας νομίζειν, ἵνα μὴ † ἀπαιδευθῇ τὸ Ἀρχύτειον· ταῦτα γὰρ τὰ μαθήματα δοκοῦν-<τι> εἶμεν ἀδελφά, ἀλλήλων τε ἐχόμενα τρόπον ἁλύσεως κρίκων ἡγεῖσθαι. Apparet quaenam sint τὰ τῷ ἐόντος πράτιστα δύο εἴδεα, numerus nempe et magnitudo : etsi appellationibus τοῦ ποσοῦ et τοῦ πηλίκου Archytam usum esse non puto (1).

V. 7 τὰν ἀναστροφὰν ἔχει...] Etiam plura a Porphyrio omissa esse puto quam quae servavit Nicomachus. Illius enim id tantum intererat, demonstrare quid de sonorum acumine et gravitate doceret Archytas : de qua re cum videret prope initium libri Archytei disputari, ea quae antecedebant in brevius contracta simul comprehendit. Itidem alibi ipse dicit Porphyrius (p. 209) : ἡμεῖς δὲ τὰ παρ' ἀμφοῖν ἀναγράψομεν, ὀλίγα τῆς λέξεως συντομίας ἕνεκεν παρακινοῦντες.

(1) Breviter moneo, non recte apud Anatolium Alexandr. (Fabr. *Bibl. Gr.* III, 8 vol. III, 463 ed. Harl., quem locum indicavit Beckmann *l. c.* p. 32) illatum esse Ἀρχύτας pro codicum ἀρτίας. Quae enim illic de nomine quod est τὰ μαθήματα referuntur, ad Pythagoreos communiter pertinere arguunt plurales εὕρισκον (εὑρίσκων cod.) et ἐνόμιζον.

V. 9-10 τὰ μὲν ὧν ἀντίαν κτλ.] Se ipse corrigit scriptor : quippe antea non satis plene definiverat, cum diceret πλαγὰν γίνεσθαι ὅκκα τὰ φερόμενα ἀπαντιάξαντα ἀλλάλοις συμπέτῃ. Nunc hoc ad ea tantum pertinere docet, quae ἀντίαν φορὰν φέρονται ; ceteroquin etiam alio modo ictum fieri posse. Συγχαλᾶν est « simul cursum remittere ».

V. 12 πολλὼς μὲν δὴ κτὲ.] Admonent haec eorum quae de sphaerarum concentu Pythagorei docebant (v. Aristot. π. οὐρ. B c. 9 p. 290 sq.) : quamquam quod eum nos non audimus, aliter atque Archytas explicabant. Hic enim διὰ τὰν ὑπερβολὰν τῶ μεγέθεος ; illi Aristotele teste διὰ τὸ γιγνομένοις εὐθὺς ὑπάρχειν τὸν ψόφον, ὥστε μὴ διάδηλον εἶναι πρὸς τὴν ἐναντίαν σιγήν. — Ipsius doctrinae Plutarchus (*de musica*, c. 44) cum Pythagora et Platone etiam Archytam auctorem affert.

V. 21 sqq. ἀλλὰ καὶ ὅκκα ἁμὲς κτέ.] Et hic et in proximis magnam vocem cum acuta, celeritatem movendi cum vi Archytas confundit. Quae probe distinguit Plato in Timaeo (p. 67 B) : ὅση δ' αὐτῆς (τῆς φωνῆς scil.) ταχεῖα, ὀξεῖαν (θῶμεν scil.), ὅση δὲ βραδυτέρα, βαρυτέραν. — — μεγάλην δὲ τὴν πολλήν, ὅση δὲ ἐναντία, σμικράν. Cf. etiam Ptolem. *Harm.* p. 5 W. Porphyr. p. 222.

V. 27 ἀλλὰ μὰν καὶ τούτῳ γα...] Hoc ut tertium argumentum auctor introducit, etsi re vera neque quicquam ad rem facit neque a secundo differt. Particulis ἀλλὰ μὰν.. γα iterum similiter utitur v. 29, tum v. 34 ; etiam v. 33 usus esse videtur, quamquam ibi nunc desideratur γα ante ῥόμβοις. Itaque in introducendis singulis argumentis admodum simplex scriptor est atque uniformis.

V. 37-38 διὰ δὲ τῶ μείονος, σφοδρόν....] Iam hucusque nimius fuerat Archytas in congerendis consimilibus exemplis, quibus ἐπαγωγήν firmaret ; at non his contentus etiam plura addidit. Simili ratione utitur scriptor anonymus in Διαλέξεσιν ἠθικαῖς, de quibus in praefatione dixi ; maxime is in διαλέξει prima ad propositionem confirmandam, quae per se sponte intellegitur, ad nauseam usque exemplis onerat. Quod autem dicit Porphyrius : εἰπὼν δὲ καὶ ἄλλα περὶ τοῦ διαστηματικὴν εἶναι τὴν τῆς φωνῆς κίνησιν, ita est accipiendum : intervalla musica diversitate motus effici, prout is aut celerior sit aut lentior.

II

(MULLACH II, p. 119.)

Idem Porphyrius alterum Archytae fragmentum affert p. 267 W., e libro περὶ τῆς μουσικῆς. Docet complures scriptores vocabulo διάστημα uti pro λόγος : Dionysium Halicarnassensem, Archytam ἐν τῷ π. τ. μ.,

Euclidem. Tum pergit : ὁ μὲν γὰρ Εὐκλείδης — — — Ἀρχύτας δὲ περὶ τῶν μεσοτήτων λέγων γράφει ταῦτα :

Μέσαι δέ ἐντι τρῖς τᾷ μωσικᾷ · μία μὲν ἀριθμητικά · δευτέρα δὲ γαμετρικά · τρίτα δ' ὑπεναντία, ἂν καλέοντι ἁρμονικάν. ἀριθμητικὰ μέν, ὅκκα ἔωντι τρῖς ὅροι κατὰ τὰν τοίαν ὑπεροχὰν ἀνὰ λόγον · ᾧ πρᾶτος δευτέρῳ ὑπερέχει, τωὐτῷ δεύτερος τρίτῳ ὑπερέχει. καὶ ἐν ταύτᾳ <τᾷ> ἀναλογίᾳ συμπίπτει ἦμεν τὸ τῶν μεζόνων ὅρων διάσταμα μεῖον, τὸ δὲ τῶν μειόνων μέζον. γαμετρικὰ δέ, ὅκκα ἔωντι, οἷος ὁ πρᾶτος ποτὶ τὸν δεύτερον, καὶ ὁ δεύτερος ποτὶ τὸν τρίτον · τουτῶν δὲ τοὶ μέζονες ὅροι ἴσον ποιέονται τὸ διάσταμα καὶ τοὶ μείως. ἁ δ' ὑπεναντία, ἂν καλέομες ἁρμονικάν, ὅκκα ἔωντι, <ᾧ> ὁ πρᾶτος ὅρος ὑπερέχει τῷ δευτέρῳ αὐταύτῳ μέρει, τωὐτῷ ὁ μέσος τῷ τρίτῳ ὑπερέχει τῷ τρίτῳ μέρει. γίνεται δὲ ἐν ταύτᾳ τᾷ ἀναλογίᾳ τὸ τῶν μεζόνων ὅρων διάσταμα μέζον, τὸ δὲ τῶν μειόνων μεῖον.

V. 1 μέσαι δέ ἐντι τρῖς.] Conferas Iamblichum in comment. ad Nicom. arithm. p. 168 (ed. Tennul.). Idem p. 159. 163 refert medietatum trium numerum iam ab Archyta et Hippaso tribus novis auctum esse, quas ὑπεναντίαν, πέμπτην, ἕκτην vocat. Cui non recte fidem habueris ; verius Nicomachus II, 22. 28 veteres omnes fere intra ternarium μεσοτήτων numerum constitisse dicit. V. etiam Archyt. περὶ νόμου καὶ δικαιοσύνης ap. Stob. Flor. 43, 133.

V. 2 ὑπεναντία.] Scilicet τῇ ἀριθμητικῇ, nam in hac τὸ τῶν μειζόνων ὅρων διάστημα μεῖον, τὸ δὲ τῶν μειόνων μεῖζον ; contra in tertia τὸ τῶν μειζόνων διάστημα μεῖζον, τὸ δὲ τῶν μειόνων μεῖον. V. Nicom. II, 23. 25.

Ibid. ἀριθμητικά.] Et hic et alibi in hoc fragmento articulum desideres, non tamen recte addideris : quem si addere voluisset auctor, ἁ μὲν ἀριθμ. scripsisset. Nos in nostratibus linguis utemur articulo quem indefinitum vocamus.

Deest frg. in P^1. — V. 1. ἔν τισι τρισὶ τὰ μουσικά codd., ἐντι τρεῖς τᾷ μουσικᾷ W (μωσ. Mullach). An ται μωσικαί? — δὲ τὰ γεωμετρικά M E (ex γεωμετρ. ut videtur) ; δὲ ἁ (ἀ) γεωμ. W (e D?) P, cf. infra v. 5. — 2. τρίτη P^3. — ὅκκα (ὁκκα) ἔοντι W (ex D?) P, ὁκκα ἔωντι Mullach : οἱ καλέοντι M E. — τρεῖς omnes. — ὅροι] spiritum detraxi ex auctoritate tabularum Heracleensium. — 3. τὰν τοίαν] τὰν τωΐαν P, τωίαν D, τὰν τῷ M, ταυτῶ E, ταυτὰν W et Mullach. — ᾧ] ὧν codd., ὧν ὅσῳ W Mullach. — πρᾶτος P^2 (fort. corr.) P^3 Mullach : πρῶτος. — δευτέρῳ Mullach : δευτέρου. — ὑπεραίρει ME. — τωὐτῷ] τούτου P, τόσῳ W. cf. v. 8. — 4. τρίτῳ Mullach : τρίτου. — ἐν ταύτᾳ τᾷ Mullach : ἐν ταύτα W, ἐνταῦθα codd. cf. infra v. 9. — ἦμεν Mullach, εἶμεν W P^2 : εἰ μὲν. — 5. μειζόνων omnes. — ὅρῳ M E. — διάστημα omnes. — μεῖζον omnes ; item infra ubique per ει. — τὰ γεωμετρικὰ (τᾷ — κᾷ) codd., ἁ γεωμ. W (v. supra ad v. 1). — 6. ἔωντι Mullach : ἔοντι. — οἷος] οἷς D P, εἷς M E, ὡς W. — πρῶτος codd. (em. Mull.). — τοὶ] οἱ omnes. — ἴσουν P^2 pr (corr. rec.). — 7-8. emendavi ποιοῦνται, διάστημα, οἱ μείους, καλοῦμεν. — 8. ἔοντι, πρῶτος, τοῦ δευτέρου em. Mullach. — ᾧ W, codd. ὁ ; scripsi ᾧ ὁ. — 9. ἀνταύτου codd. (ἂν ἑαυτοῦ W). — μέρει (priore loco) P et ex emend. W : μέρη. — τωὐτῷ] τούτω (τούτῳ) codd. W, ταύτῳ Mullach. — τοῦ τρίτου bis em. Mullach. — ἐνταῦθα τὰ (τᾷ) codd., em. W. — 10. emendavi διάστημα. — μεῖζων M E.

V. 5 διάσταμα.] Apparet recte subiungere Porphyrium : ἐν γὰρ τούτοις τὸν λόγον τῶν ὅρων διάστημα κέκληκεν, οὐ τὴν ὑπεροχήν. Sint termini 3. 2. 1 : dupli ratio est inter minores, sesquialtera inter maiores. Ap. Stob. l. c. ipsum vocabulum λόγος usurpatur.

Ibid. ὅκκα ἔωντι.] Post haec verba ex antecedentibus mente supplendum est κατὰ τὰν τοίαν ὑπεροχὰν ἀνὰ λόγον. Item v. 8, quem locum temere interpolavit Mullachius.

V. 7 ἁ δὲ ὑπεναντία.] Veluti inter numeros 6. 3. 2, hac ratione :

$$6 - 3 = \frac{6}{2} \qquad 3 - 2 = \frac{2}{2}$$

Theon Smyrn. p. 114 Hiller: καὶ γὰρ ὁ τῶν ἐξ τῷ ἡμίσει αὐτοῦ ὑπερέχει τῆς τριάδος καὶ ἡ δυὰς τῷ ἑαυτῆς ἡμίσει ὑπέρεχεται ὑπὸ τῆς τριάδος. Itaque διάστημα inter maiores terminos est $\frac{2}{1}$, inter minores $\frac{3}{2}$, contra quam in proportione arithmetica.

III — VI

Ubi praeterea Porphyrius Archytam testem producit, ipsa eius verba non exhibentur ; item ubi Ptolemaeus. Sunt autem hi loci : (III) p. 277 ἔλεγον δὲ οἱ περὶ τὸν Ἀρχύταν, ἑνὸς φθόγγου γίνεσθαι κατὰ τὰς συμφωνίας τὴν ἀντίληψιν τῇ ἀκοῇ. — (IV) p. 280 sq. ex Archyta et Didymo refertur de ratione, qua quidam Pythagorei rationes consonantiarum (τοὺς λόγους τῶν συμφωνιῶν) inter se comparaverint. De eis rationibus etiam Theo Smyrnaeus p. 61 ed. Hiller : οἱ δὲ περὶ Εὔδοξον καὶ Ἀρχύταν τὸν λόγον τῶν συμφωνιῶν ἐν ἀριθμοῖς ὄντο εἶναι, ὁμολογοῦντες καὶ αὐτοὶ ἐν κινήσεσιν εἶναι τοὺς λόγους, καὶ τὴν μὲν ταχεῖαν κίνησιν ὀξεῖαν εἶναι, ἅτε πλήττουσαν συνεχὲς καὶ ὠκύτερον κεντοῦσαν τὸν ἀέρα, τὴν δὲ βραδεῖαν βαρεῖαν, ἅτε νωθεστέραν οὖσαν. Quibuscum conferas frg. I. — (V) Ptolem. I, 13 p. 31 (cf. 14 p. 33 ; II, 14 p. 89 ; Porph. p. 310. 313 sq. 315. 317 ; Boeth. *de mus.* V, 16 p. 1479. 17 p. 1480) : Ἀ. δὲ ὁ Ταραντῖνος, μάλιστα τῶν Πυθαγορείων ἐπιμεληθεὶς μουσικῆς, πειρᾶται μὲν τὸ κατὰ τὸν λόγον ἀκόλουθον διασῴζειν, οὐκ ἐν ταῖς συμφωνίαις μόνον, ἀλλὰ καὶ ταῖς τῶν τετραχόρδων διαιρέσεσιν κτέ. Exponitur deinde, qua ratione Archytas in tribus generibus, h. e. ἐναρμονίῳ χρωματικῷ διατονικῷ, tetrachordum diviserit : quas divisiones parum probavit Ptolemaeo. — (VI) Boethius, *de musica* III, 11 p. 1428 : *superparticularis proportio scindi in aequa medio proportionaliter interposito numero non potest. Id vero posterius firmiter demonstrabitur. Quam enim demonstrationem ponit A., nimium fluxa est. Haec vero est huiusmodi. Sit, inquit e. q. s.* — (Plura quae huc pertineant non invenio. Porph. p. 210 male Wallisius Archytae nomen pro Aristoxeni introduxit ; p. 196 ad Aristotelis locum (*Metaph.* p. 1043), quo Archytas commemoratur, Porphyrius respicit).

VII

(MULLACH I, 562.)

Stobaeus *Floril.* XLIII, 135 ex Archytae libro περὶ μαθημάτων affert locum, cuius duae partes male cohaerentes discernuntur. Sed cum caput Stobaei sit περὶ πολιτείας, neque de re publica in priore parte verbum occurrat, apparet Stobaeum pro uno loco haec in collectionem suam intulisse. Prior pars etiam ab Iamblicho affertur (Villoison, *Anecd.* II, p. 202), qui praemittit : διόπερ ὁ Ἀ. ἐν τῷ περὶ μαθηματικῶν λέγει.

Δεῖ γὰρ ἢ μαθόντα πὰρ ἄλλω ἢ αὐτὸν ἐξευρόντα, ὧν ἀνεπιστάμων ἦσθα, ἐπιστάμονα γενέσθαι. τὸ μὲν ὧν μαθέν, πὰρ ἄλλω καὶ ἀλλότριον · τὸ δ' ἐξευρέν, δι' αὗταυτον καὶ ἴδιον. ἐξευρὲν δὲ μὴ ζατέοντα, ἄπορον καὶ σπάνιον · ζατέοντα δέ, εὔπορον καὶ ῥᾴδιον · μὴ ἐπιστάμονα δέ, ζατὲν ἀδύνατον. . . . .

Στάσιν μὲν ἔπαυσεν, ὁμόνοιαν δὲ αὔξησεν λογισμὸς εὑρεθής · πλεονεκτία τε γὰρ οὐκ ἔστι τούτω γενομένω, καὶ ἰσότας ἔστι. τούτῳ γὰρ περὶ τῶν συναλλαγμάτων διαλλασσόμεθα · διὰ τοῦτον ὧν τοί <τε> πένητες λαμβάνοντι πὰρ τῶν δυναμένων, τοί τε πλουτίοι διδόντι τοῖς δεομένοις, πιστεύοντες ἀμφοτέροι διὰ τούτω τὸ ἴσον ἐξέν. κανὼν δὲ καὶ κωλυτὴρ τῶν ἀδικεόντων · τὼς μὲν <γὰρ> ἐπιστάμονας τῶ λογίζεσθαι, πρὶν ἀδικὲν ἔπαυσε, πείσας ὅτι οὐ δυνασόνται λαθέν, ὅκκα ἐπ' αὐτὸ ἔλθωντι · τὼς δὲ μὴ ἐπιστάμονας, ἐν αὐτῷ δηλώσας ἀδικέοντας, ἐκώλυσεν ἀδικήσαι.

Non casu aliquo haec coaluisse, sed ab origine coniuncta fuisse genere dicendi maxime evincitur, quod idem est per totum locum, at valde diversum ab eo quod in ceteris fragmentis Archytae conspi-

V. 1. prius ἢ om. I(ambl.). — ἄλλου Stob., ἄλλων I. (ἄλλω cum Orell. Meineke Mullach). — ὧν ἐπιστάμων Stob., ὧν ἂν αὐτῶν ἐπιστ. I. — ἦσθα] ἧς? — 2. μαθεῖν et ἄλλου Stob. — ἀλλότρια I. — 3. διά τ' αὐτὸν I., αὐτὸν δι' αὐτοῦ Stob. (αὐτῶ Meineke Mullach). — ἐξευρεῖν Stob. — μὴν ζητοῦντα Stob., μὴ ζατοῦντα I. — vv. ἄπορον .. ζατ. δὲ om. Stob. — ζατοῦντα I. — 4. ἐπιστάμενον I. et Stobaei A, ἐπιστάμενα v., ἐπιστάμονα Canter Steph. (Diog. L. p. 468). — ζητεῖν corr. Meineke. — 5. εὑρεθείς Stob. — πλεονεξία Stob.; at -κτία est ibid. 44, 62; εὐεκτία 1, 76 (Ahrens *D. D.* 62). — τε om. A. — 6. τούτου γενομένα corr. Orelli. — 7. οὖν corr. Or. — correxi οἱ πένητες et παρὰ. — 8. correxi οἵ τε πλούσιοι. — διδόντι Cant. Steph.: διδόντες. — 9. ἴσον A, ἶτον v. — correxi ἔξειν et ἀδικούντων. — 9-11. τοὺς et 9 et 11 corr. Or., idem ἐπισταμένως scr. pro ἐπισταμένους; ἐπιστάμονας utrobique ego. — 10. τῶ λογίζ.] ὀργίζεσθαι v., λογίζεσθαι Pflugk Meineke, τοῦ ὀργίζ. Gesn. mg. Cant. Steph. — ἀδικεῖν corr. Or. (ἀδικεῖ Gesn. mg.). — ἔπαυσε Gesn. mg. Cant. Steph. : παύσεως v., παύσας A. — correxi δυνασοῦνται (cf. Ahrens *D. D.* 212 sq.). — λαθεῖν corr. Or. — correxi ὅταν. — 11. ἐπ' αὐτὸ Gesn. mg. Steph. : ἐπ' αὐτὸν. — correxi ἀδικοῦντας (quod del. Pflugk).

citur. Illic enim sermo est in universum vulgarior; at hic Gorgianam concinnitatem scriptor sectatur : ita omnia plena ἀντιθέσεων et παρομοίων. Velut v. 3 sq. μὴ ζατέοντα ἄπορον — ζατέοντα εὔπορον; 6 sq. συναλλαγμάτων διαλλασσόμεθα; 7 sq. δυναμένων — δεομένοις, 10 ἔπαυσε πείσας. Ipsi sensus leporem quendam habent arguteque excogitati sunt.

V. 1 mira est lectionis varietas, ex qua quod elicui ἀνεπιστάμων, quodammodo ab ipso Iamblicho confirmari videtur. Si enim is ἐπιστάμων legisset, in longa qua locum illustrat disputatione his verbis usurus fuit ad suam opinionem firmandam, ex qua omnis μάθησις est ἀνάμνησις.

V. 2 ἀλλότριον] ἀλλότρια Iambl., qui etiam in explicatione : ἐπειδὰν γὰρ ὡς παρ' ἄλλου καὶ ἀλλότρια μεταλάβωμεν τὰ μαθήματα, τότε αὐτὰ ὡς ἴδια αὐτοὶ ἀφ' ἑαυτῶν προχειριζόμεθα. Audacius dictum fortassis : τὸ μαθέν, παρ' ἄλλω καὶ ἀλλότρια, pro : ὅταν μανθάνωμεν, παρ' ἄλλου καὶ ἀλλότρια μανθάνομεν; sed non damnaverim. Num igitur etiam ἴδια ? — Praeterea quod apud Stobaeum est αὐτὸν δι' αὐτοῦ firmari videtur Iamblicheis quae apposui : αὐτοὶ ἀφ' ἑαυτῶν, et dici Dorice potest. Apud Pseudo-Pythagoreos etiam αὐτὰ δι' αὔταυτα et similia occurrunt (Ahrens *D. D.* p. 275); num igitur Iamblichus αὐτὸν δι' αὔταυτον (αὐταύτω) legit?

V. 4 μὴ ἐπιστάμονα δὲ, ζατὲν ἀδύνατον.] Ex his Iamblichus evincere studet, μάθησιν esse ἀνάμνησιν. Cf. Plat. *Menon.* 80 E, ubi Socrates : ὁρᾷς τοῦτον ὡς ἐριστικὸν λόγον κατάγεις, ὡς οὐκ ἄρα ἔστι ζητεῖν ἀνθρώπῳ οὔτε ὃ οἶδεν οὔτε ὃ μὴ οἶδεν; οὔτε γὰρ ἄν γε ὃ οἶδε ζητοῖ· οἶδε γάρ -- οὔτε ὃ μὴ οἶδεν· οὐδὲ γάρ οἶδεν ὅ,τι ζητήσει. Quam difficultatem ut solvat Socrates, doctrina ἀναμνήσεως utitur. Eodem haec Archytea tendere possunt; at cum lacuna subsequatur, res est parum perspicua.

V. 9 sqq. κανὼν δὲ κτέ.] Vel γάρ post μὲν addendum, vel ἐὼν post ἀδικεόντων. In proximis restituto λογίζεσθαι pro ὀργίζ. omnia iam plana facta sunt. V. 10 ἐπ'αὐτὸν ad λογισμόν refertur, altera lectio ἐπ' αὐτό, quam praetuli, ad τὸ λογίζεσθαι; item ἐν αὐτῷ.

VIII

(MULLACH I, 565.)

Stobaeus *Ecl.* I, 1. 4 ἐκ τῶν Ἀρχύτου διατριβῶν :

Καὶ δοκεῖ ἁ λογιστικὰ ποτὶ τὰν ἄλλαν σοφίαν τᾶν μὲν ἀλλᾶν τεχνᾶν καὶ πολὺ διαφέρεν, ἀτὰρ καὶ τᾶς γαμετρικᾶς ἐναργεστέρως πραγματεύεσθαι ἃ θέλει· καὶ ἃς

V. 1. λογικὰ et hic et infra Obs. Misc. (de quibus vid. Meinekii praefationem p. xi). -- τῶν μὲν ἄλλων τεχνῶν corr. Or. (male haec v. delet Meineke). — 2. διαφέρειν correxi; γεωμετρικᾶς corr. Mein. — ἐναργεστέρω corr. Mullach. — καὶ ἃς Mein. : καὶ ἃ (καθ' ἃ Heeren).

ἐκλείπει αὖ ἁ γαμετρικὰ ἀποδείξις, ἁ λογιστικὰ ἐπιτελέν, καὶ ὁμῶς ἤμεν εἰδέων τε ἁ πραγματεία καὶ τὰ περὶ τοῖς εἰδέεσσι <περιλαμβάνεν>.

3. αὖ A Obs. Misc. Mein.: γὰρ. — γαμετρικὰ Mein.: γεωμετρία καὶ v. Obs. Misc. et fort. A, in quo periit particula (γεωμετρία, τὰς Heeren). ἀπόδειξις v., ἀποδείξεις Heeren, ἀποδείξιας Meineke. — ἐπιτελεῖ v., ἐπιτελέει Meineke. — καὶ ὅμως εἰμὲν ... εἴδεσι v.; καὶ ὁμοῦ ἐντὶ μὲν εἰδέων ... καὶ τῶν περὶ τὰ εἴδη ci. Heeren; eadem (sed sine μέν et cum dorismo εἴδεα) Mullach; καὶ ὁμῶς, αἱ μὴν εἰδέων ἐντὶ (ἁ) πραγμ., καὶ τὰ ἐπὶ τοῖς εἴδεσιν [πραγματεύεται] ci. Meineke.

Ultima vix certo restituas; et latet omnino quonam sensu vocabulum εἴδεα adhibitum sit.

IX — XII

Ad arithmeticen pertinentia ex Archyta praeterea haec afferuntur, verbis ipsis scriptoris non appositis. (IX) Theon Smyrn. p. 20, 19 Hiller: Ἀ. δὲ καὶ Φιλόλαος ἀδιαφόρως τὸ ἓν καὶ μονάδα καλοῦσι καὶ τὴν μονάδα ἕν. — (X) ibid. 22, 10: τὸ ἓν esse ἀρτιοπέριττον, quippe pari numero additum imparem efficere, impari parem. — (XI) ibid. 106, 10 περὶ ἧς (τῆς δεκάδος) καὶ Ἀ. ἐν τῷ περὶ τῆς δεκάδος καὶ Φιλόλαος ἐν τῷ περὶ φύσιος πολλὰ διεξίασιν. — (XII) de abaco Pythagoreo ab A. explicato v. Boeth. *geom.* I p. 1516. II p. 1535; Boeckh. *Kl. Schr.* IV, 493 ff. — Apud eundem Boethium (II p. 1523. 1526) de triangulis quaedam ex Archyta desumpta exstant; v. etiam Eudemum ap. Eutocium in Archimed. *de sphaera et cyl.* II, 2 p. 143.

Haec sunt quae invenire potui (1). Itaque scripta mathematica Archytae haec laudantur. 1) περὶ μαθηματικῆς (I Porphyr.) sive περὶ μαθημάτων (VII Stob.) sive π. μαθηματικῶν (id. Iambl.). 2) ἁρμονικόν (Nicom. I). 3) περὶ τῆς μουσικῆς (Porphyr. II). 4) διατριβαί (Stob. VIII). 5) περὶ τῆς δεκάδος (Theon XI). Iam cum idem fragmentum ex ἁρμονικῷ et libro περὶ μαθηματικῆς afferatur, haec quidem scripta diversa fuisse non possunt. Ab initio scriptor de mathematicis disciplinis in universum pauca disserit, et fortasse, postquam harmonicam absolvit, ad alias transiit; itaque ex verbis περὶ τὰ μαθήματα, quae prope ab initio exstant, desumpta est inscriptio generalis περὶ μαθηματικῆς. Eis quae post prooemium sequebantur, affixum fuisse puto titulum specialem ἁρμονικόν, vel περὶ τῆς μουσικῆς (Porph.); hoc enim nomine ipse scriptor utitur in eis quae exstant (v. 5); illo uti potuit in eis quae excidisse videntur. Quae si recte disputata sunt, non plus uno libro Archyteo Porphyrius Ptolemaeusque adhibuerunt (2): quem librum non pror-

(1) Duce maxime Beckmanno p. 31.

(2) Cf. Zellerum *Hist. phil.*, III², 2, p. 104 adn. Verbo moneo, Ἀρχύταν τὸν ἁρ-

sus exigui ambitus fuisse patet, suppositum fuisse ne credibile quidem est. Valde autem diversi generis sunt ea, quae consimili inscriptione (π. μαθημάτων s. μαθηματικῶν) Stobaeus et Iamblichus afferunt (frg. VII). Exordii et ipsa speciem habent, sed non possunt in illo exordio locum invenire. Itaque putabimus, cum ad arithmeticen vel λογιστικὴν scriptor transiret, novo exordio eum usum fuisse, vel omnino alium eum libellum fuisse, ab hominibus posterae aetatis communi inscriptione περὶ μαθηματικῆς comprehensum. Ceterum color orationis Gorgianus et artificiosus nequaquam ad abiudicandum ab Archyta hoc fragmentum valere debet. Accuratius enim si inspicias, in primo quoque fragmento vestigia quaedam eiusdem coloris animadvertas. Nonne enim concinne dictum est: περὶ γὰρ τᾶς τῶν ὅλων φύσιος καλῶς διαγνόντες, ἐμέλλον καὶ περὶ τῶν κατὰ μέρος οἷά ἐντι καλῶς ὀψήσθαι? Itaque videtur Archytas et voluisse aliquando et potuisse ornate dicere, eo autem genere ornatus, quod inde a Gorgia non hercle Athenis solum, sed tota Graecia adhibitum esse putandum est. Sunt autem et arithmetica fragmenta quaedam et geometrica, ut satis diffuse de his quoque disciplinis Archytas disseruisse videatur. De peculiari libro περὶ τῆς δεκάδος vix quicquam proferre possumus; multoque obscuriores etiam Ἀρχύτου διατριβαί, quo vocabulo si scholae significantur, minime necessarium est hunc librum ab eo qui fuit περὶ μαθηματικῆς segregare (1). Fragmentum ipsum ceteris genuinis prorsus consimile est.

Kiliae Holsatorum.

FRIDERICUS BLASS.

μονικόν laudari a Chamaeleonte ap. Athen. XIII, 600 F; at dubitant utrum Pythagoreus intellegendus sit an musicus Mytilenaeus. Librum περὶ αὐλῶν Pythagorei fuisse diserte Athen., IV, 184 E indicat.

(1) V. Zeller. *l. c.* p. 105.

LA QUESTION DE L'AORISTE GREC

La question de l'aoriste est une des plus difficiles de la syntaxe grecque. On est à peu près d'accord sur les deux points suivants : d'une part, si l'on excepte certains cas tout particuliers (1), l'aoriste, aux autres modes que l'indicatif, n'a en aucune manière le sens du passé ou, pour mieux dire, en dehors de l'indicatif, les formes de l'aoriste, tout comme celles du présent ou du parfait, n'expriment par elles-mêmes aucune idée de temps (2); — d'autre part, pour les verbes dont le présent marque l'idée d'un *état*, l'aoriste peut indiquer l'entrée du sujet dans cet état : ainsi νοσεῖν, « être malade », se distingue nettement de νοσῆσαι, « tomber malade »; φεύγειν, « être en fuite », de φυγεῖν, « prendre la fuite »; ἐρᾶν, « être amoureux », de ἐρασθῆναι, « devenir amoureux »; καλεῖσθαι, « porter tel ou tel nom », de κληθῆναι, « recevoir tel ou tel nom »; βασιλεύειν, « être roi », de βασιλεῦσαι, « devenir roi »; ἥδεσθαι, « éprouver du plaisir », de ἡσθῆναι, « en concevoir », etc. (3).

Où la question devient plus difficile, c'est quand il s'agit des verbes dont le présent exprime l'idée d'une *action :* quelle différence de sens y a-t-il, par exemple, entre λῦε et λῦσον, λύειν et λῦσαι? Suivant certains grammairiens, tels que M. G. Curtius et M. Koch (4), l'aoriste indiquerait l'idée verbale pure et simple, sans aucune nuance par-

(1) Le *participe* aoriste marque le plus souvent une action antérieure à celle qu'exprime la proposition principale; l'*optatif* et l'*infinitif* aoriste, après les verbes qui signifient *penser* ou *dire*, ont le sens du passé; le *subjonctif* aoriste avec ἄν, dans les propositions relatives, conditionnelles ou temporelles, s'emploie *le plus souvent* en parlant d'une action antérieure à celle qu'exprime la proposition principale, etc.

(2) Logiquement, il n'y a que trois temps : le passé, le présent et l'avenir; or λῦε et λῦσον se rapportent également à l'avenir; λύειν, λῦσαι, λελυκέναι, selon les cas, peuvent également désigner un fait passé, futur ou présent par rapport à l'action marquée par la proposition principale, etc.

(3) Cette différence est très nettement reconnue par Aristote, *Éthique à Nicomaque*, 10, 2 (p. 1173 de l'éd. de Berlin).

(4) G. Curtius, *Griechische Schulgrammatik*, §§ 484 et 485; *Erläuterungen zu meiner griech. Schulgramm.*, 2e éd., p. 180 et sqq.; Koch, *Griechische Grammatik*, § 95. — Cette théorie, du reste, n'a point été inventée par G. Curtius; on la trouve déjà exposée dans la *Syntaxe grecque* de M. Madvig, d'une manière moins rigoureuse peut-être, mais en même temps avec de sages réserves que M. Curtius néglige de faire.

ticulière, le radical du présent marquerait que l'ὅn considère l'action pendant qu'elle s'accomplit et au moment même de sa durée : ποιῆσαι signifierait « faire », ποιεῖν « *être occupé à* faire », κτήσασθαι « acquérir », κτᾶσθαι « *travailler à* acquérir », ἀποθανεῖν « mourir », ἀποθνήσκειν « être à l'agonie », γνῶναι « reconnaître », γιγνώσκειν « *apprendre à* connaître », etc. ; de plus, en vertu de cette idée de *durée* attachée au radical du présent, le présent s'emploierait lorsqu'on parle *en général*, l'aoriste lorsqu'on parle d'un seul cas *particulier*, le présent lorsqu'il s'agit d'un fait qui se répète, d'une habitude qui se prolonge, d'une vérité permanente, l'aoriste lorsqu'il est question d'un fait isolé, d'un acte passager, qui ne doit se faire qu'une fois, etc. L'on peut voir dans la *Syntaxe grecque* de M. Madvig (§§ 128, 134, 141, 172) un certain nombre d'exemples qui semblent bien confirmer cette règle (1).

D'autre part, un maître dont la philologie française déplore la perte, Ch. Thurot, fit observer avec raison (2) que cette distinction de sens entre le présent et l'aoriste était en bien des cas plus ou moins subtile et qu'il se rencontrait beaucoup de passages où l'aoriste ou bien le présent s'employaient indifféremment. On trouvera aussi des exemples de ce fait chez Madvig, §§ 128 et 141 (3). Du reste, si la règle de Curtius était rigoureuse, les verbes dont le sens implique toujours une idée de durée devraient n'avoir point d'aoriste en dehors de l'indicatif, ceux dont le sens exclut toute idée de durée devraient n'avoir ni impératif, ni subjonctif, ni optatif, ni infinitif présent : or, on trouve, par exemple, παῦε (Aristophane, *Guêpes*, 37), et d'autre part μεῖνον (Euripide, *Alceste*, 1151), διαμεῖναι (Démosthène, *Lept.*, § 25), etc.

Ainsi il y a des passages qui confirment la règle de Curtius ; il y en a d'autres qui la contredisent. De ces deux classes de passages, quelle est celle qui représente l'usage ordinaire de la langue, quelle est celle qui représente l'exception ? Pour résoudre cette question, il faudrait lire un nombre de pages suffisant de divers auteurs grecs, noter toutes les formes de présent, toutes les formes d'aoriste, et voir comment chacune s'explique. J'ai essayé de le faire pour les pages 447

(1) Cf. encore : Xén., *Hell.*, 1, 3, 9 : ὅρκους... ἔλαβον παρὰ Φαρναβάζου ὑποτελεῖν (tous les ans) τὸν φόρον Καλχηδονίους Ἀθηναίοις... καὶ τὰ ὀφειλόμενα χρήματα ἀποδοῦναι (payement qui ne doit se faire qu'une fois). *Corp. Inscr. Att.*, I, n° 32, l. 21 sqq. : παραδεξάσθων οἱ ταμίαι οἱ λαχόντες παρὰ τῶν νῦν ἀρχόντων καὶ ἐν στήλῃ ἀναγραψάντων, etc. ; l. 24 sqq. : καὶ τὸ λοιπὸν ἀναγραφόντων οἱ ἀεὶ ταμίαι ἐς στήλην καὶ λόγον διδόντων, etc.

(2) *Mémoires de la Société de linguistique*, t. I, 2e fasc., pp. 111-125 (voy. surtout les passages cités p. 118 sqq.).

(3) Remarquez surtout Xén., *Cyr.*, 5, 5, 13, où on trouve dans la même phrase, d'abord ἦν... φανῶ, puis ἂν.... φαίνωμαι. Cf. Dém., *Lept.*, § 87 : σκοπεῖτε δὴ καὶ λογίσασθε. *Corp. Inscr. Att.*, I, n° 32, l. 9 et sqq. : ἀποδόντων δὲ τὰ χρήματα οἱ πρυτάνεις καὶ ἐξαλειφόντων, etc. Lysias, *Contre Agoratos*, § 69 : προσήκει ὑμῖν τούτου καταψηφίζεσθαι... δεῖ ὑμᾶς... θάνατον αὐτοῦ καταψηφίσασθαι.

à 495 du *Gorgias* de Platon [éd. Stallbaum] (1); ce travail n'est pas encore assez étendu pour qu'on en puisse tirer des conclusions sûres, mais il l'est peut-être assez pour permettre d'entrevoir les conclusions où pourra mener une étude plus complète de la question.

Les verbes que j'ai notés sont classés par ordre alphabétique. Pour chacun d'entre eux, les formes de présent ou d'aoriste sont groupées suivant les catégories logiques suivantes, qui, du reste, sont rarement représentées toutes les cinq pour le même verbe (2) :

A. L'aoriste exprime l'idée verbale pure et simple, sans aucune idée de durée ;

B. L'aoriste est employé parce qu'il s'agit d'un fait isolé, particulier, d'une action qui ne se fait qu'une fois, dans le cas spécial dont il est question ;

C. Le présent est employé parce que l'idée verbale est accompagnée d'une idée de durée ;

D. Le présent est employé parce qu'il y a une idée de répétition, d'habitude, ou parce qu'on parle de ce qui se fait en général, et non de tel fait particulier ;

E. Il n'y a pas de différence de sens bien appréciable entre l'aoriste et le présent, l'emploi de l'un ou de l'autre semble indifférent ou à peu près, ou même l'aoriste est employé là où, d'après la règle de Curtius, on attendrait le présent, ou *vice versa*.

Dans cette liste, je n'ai point tenu compte, si ce n'est dans certains cas particuliers, ni des verbes dont le présent marque l'idée d'un *état*, ni des formes de phrase où l'aoriste indique presque toujours un moment antérieur au temps de la proposition principale et où, par conséquent, l'aoriste et le présent ne se peuvent pas prendre l'un pour l'autre. Du reste, parmi les passages que je cite, il y en a sans doute dont l'interprétation peut sembler douteuse ; dans une étude de ce genre, l'on est exposé, soit à méconnaître des différences de sens réelles, soit à en apercevoir d'imaginaires. La limite est difficile à trouver ; je ne me flatte pas d'y avoir toujours réussi.

ἀγαναχτεῖν. — ἀγαναχτοῖεν ἄν, 482 *d*, « ils seraient indignés » ; l'aoriste signifierait « ils s'indigneraient » ; il était difficile de l'employer ici, parce qu'on parle de ce qui arrive en général.

ἄγειν. — D. ἄγειν 461 *c*, 480 *c*.

(1) M. Delbrück, *Syntaktische Forschungen*, IV, p. 80 et sqq., a fait une étude analogue pour un certain nombre de verbes homériques ; enfin voici l'indication d'un article qui traite une question du même genre : B. Hübner, *De temporum qua Aeschylus utitur, praesentis praecipue et aoristi, varietate*, t. IV, 2e partie, des *Dissertationes philologicae Halenses*, p. 111 sqq.

(2) Les lettres (A à E) qui précèdent les divers exemples ou groupes d'exemples correspondent aux cinq catégories que je distingue ici et sont ainsi un moyen abrégé d'indiquer comment j'explique chaque forme d'aoriste ou de présent.

ἀδικεῖν. — Le présent veut dire « avoir commis l'injustice », ἀδικεῖν τινα, « avoir fait tort à quelqu'un », ἀδικεῖσθαι, « avoir été victime de l'injustice », voy. 469 *b* sqq.; l'aoriste signifie « commettre l'injustice », οὐκ ἄν ποτε ἀδικήσας (= ὅτι οὐκ ἄν ποτε ἀδικήσειε) 460 *e*, ὅπως μὴ ἀδικήσῃ 480 *a*, mais le présent se rencontre employé dans le même sens : οὐδέποτε ἄρα βουλήσεται ὁ ῥητορικὸς ἀδικεῖν 460 *c*, cf. 461 *a*.

ἀθρεῖν. — E. ἄθρει 495 *b* (1).

αἱρεῖσθαι. — A. ἑλοίμην 469 *c*, ἑλέσθαι 493 *c*. — B. ὁπότερον δεῖ αἱρεθῆναι ἰατρόν (cas *particulier*) 456 *b*, cf. 456 *c* αἱρεθῆναι ἄν et ἑλέσθαι. — D. ἐν ἑκάστῃ αἱρέσει τὸν τεχνικώτατον δεῖ αἱρεῖσθαι 455 *b*.

αἰσθάνεσθαι. — A. αἴσθοιτο 464 *a*.

αἰσχύνεσθαι. — Le présent veut dire « avoir honte », l'aoriste « concevoir de la honte »; il faut avouer que cette nuance est souvent à peu près indifférente, cf. αἰσχύνεσθαι 487 *b*, 494 *d*, et μὴ αἰσχυνθῇς 494 *d*.

ἀκολουθεῖν. — E. ἤδη γὰρ ἂν ἴσως ἀκολουθήσαις 465 *b* (le sens du verbe impliquant une idée de durée, il semble qu'il pourrait y avoir aussi bien ἀκολουθοίης).

ἀκούειν. — C. βουλομένων ἀκούειν 458 *c*, cf. 470 *c*, 482 *a*. — E. ἐπιθυμεῖ..... ἀκοῦσαι Γοργίου 447 *b* (on attendrait plutôt ἀκούειν); εἰ μὴ ἐξέσται μοι..... μὴ ἀκούειν σου 461 *e* (il pourrait y avoir aussi bien ἀκοῦσαι). Cf. ἄκουσον 453 *a* et ἄκουε 458 *e*.

ἀκροᾶσθαι. — D. ἀκροᾶσθαι 488 *c*.

ἀμφισβητεῖν. — L'aoriste veut dire « tomber en désaccord », ἐὰν περί του ἀμφισβητήσωσι 457 *d*.

ἀναγκάζειν. — D. ἀναγκάζειν 480 *c*, ἀναγκάζοιτο 493 *e*.

ἀναλίσκειν. — C. ἀναλίσκηται 481 *a*, ἀναλίσκειν 490 *c*.

ἀναπείθειν. — D. ἀναπείθεσθαι 493 *a*.

ἀνατιθέναι. — A. ἀναθέσθαι 461 *d*.

ἀναφέρειν. — E. οὐκέτι αὐτὸ δεήσει ἐπ' ἄλλην βάσανον ἀναφέρειν (fait *unique*) 487 *e*.

ἀνερωτᾶν, ἀνερέσθαι. — A. ἀνερέσθαι 455 *c*, ἀνέροιτο 451 *c*.

ἀνιέναι. — A. ἀνεῖναι 492 *d*.

ἀντιλέγειν. — D. ἀντιλέγειν 481 *d*.

ἀντιτιθέναι. — A. ἀντίθες 461 *e*.

ἀπάγειν. — A. ἀπαγάγοι 486 *a*.

ἀπαισχύνεσθαι. — A. ἀπαισχυνθῆναι 494 *c*.

ἀπαλλάττειν. — A. εἰπὼν ἀπαλλάγηθι 491 *c*, ἀπαλλαγῆναι et ἀπαλλάξαι 458 *a*. — D. ἀπαλλάττεσθαι 479 *c*, ἀπαλλάττωνται 480 *d*.

ἀπιέναι. — E. ἀπιέναι 461 *e* (cas *particulier;* j'attendrais ἀπελθεῖν).

ἀποδεικνύναι. — A. ἀποδεῖξαι 454 *a*, 470 *d*.

(1) D'autres auteurs emploient dans le même sens ἄθρησον : voir le dictionnaire de Pape.

ἀποδειλιᾶν. — D. ἀπδειλιᾶν 480 *c*.

ἀποθνήσκειν. — A. ἀποθάνοις 486 *b*, ἀποθανεῖν (avec ἄν) 464 *d*.

ἀποκαλύπτειν. — E. ἐγώ σοι πειράσομαι.... σαφῶς ἀποκαλύψαι 455 *d* (l'expression impliquant une idée de durée, il semble qu'il pourrait y avoir aussi bien ἀποκαλύπτειν).

ἀποκάμνειν. — D. ἀποκάμνωσι 491 *b*.

ἀποκρίνεσθαι. — A ou B. ἀπόκριναι 449 *d*, 450 *c*, 452 *d*, 454 *b*, 462 *b*, 463 *c*, 470 *b*, ἀποκρινάσθω 452 *c*; ἀποκρίνασθαι 463 *d*, 475 *d*, 489 *a*, ἀποκρίνασθαι (avec ἄν) 448 *a*. — D. ἐρώτα ἢ ἀποκρίνου (*dans toute la suite de l'entretien*) 462 *b*; avec la même idée de répétition : σοῦ... μὴ ἐθέλοντος τὸ ἐρωτώμενον ἀποκρίνεσθαι 461 *e*; cf. ἀποκρίνου 467 *c*, ἀποκρίνεσθαι 449 *b*, 462 *a*, 467 *c*. — E. ἀποκρίνου (= ἀπόκριναι) 448 *b*, 474 *c*, 475 *d*, 494 *d*; ἀποκρίνεσθαι (= ἀποκρίνασθαι) 448 *d*, 455 *d*.

ἀποκρύπτεσθαι. — D. ἀποκρύπτεσθαι 480 *c*.

ἀποκτιννύναι. — D. ἀποκτιννύναι (on parle *en général*) 456 *d*, cf. 470 *b*. — E. ἀποκτιννύναι (cas *particulier*) 457 *c*.

ἀπολογεῖσθαι. — D. ἀπολογεῖσθαι 480 *b*.

ἀποπιμπλάναι. — D. ἀποπιμπλάναι 492 *a*.

ἀποτείνειν. — C. ἀπότεινε 465 *e*.

ἀποτιθέναι. — A. ἀποθέσθαι 449 *b*.

ἀποφοιτᾶν. — A. ἀποφοιτήσω 489 *d*.

ἅπτεσθαι. — A. ἄν τις αὐτοῦ μετρίως ἅψηται 484 *c* (le fait même de *s'attacher* à quelque chose est un acte *instantané* : c'est le fait de *demeurer attaché* à quelque chose qui implique une idée de durée; on peut remarquer qu'ici le subjonctif aoriste après ἐάν ne répond pas au futur passé latin).

ἀσκεῖν. — C. ἄσκει 486 *c*.

ἀτυχεῖν. — L'aoriste peut signifier « éprouver un échec », « ne pas obtenir », voy. ἀτυχήσαις 461 *e*.

ἀφαιρεῖσθαι. — C. οὐκ ἄρα σφάττειν βουλόμεθα οὐδ' ἐκβάλλειν ἐκ τῶν πόλεων οὐδὲ χρήματα ἀφαιρεῖσθαι ἁπλῶς οὕτως 468 *c* : l'idée est qu'on ne veut pas faire ces choses *pour le plaisir de les faire* (1); s'il y avait l'aoriste, cette nuance disparaîtrait. — D. ἀφαιρεῖσθαι 470 *b*; remarquer 457 *b* : δεῖ οὔτε τοὺς ἰατροὺς τὴν δόξαν ἀφαιρεῖσθαι (vérité *générale*), ὅτι δύναιτο ἂν τοῦτο ποιῆσαι (il pourrait le faire *dans tel cas particulier*; je reconnais toutefois que cette distinction est quelque peu subtile).

ἀφικνεῖσθαι. — E. δεῖ προεπιστάμενον ταῦτα ἀφικέσθαι παρὰ σὲ τὸν μέλλοντα μαθήσεσθαι τὴν ῥητορικήν 459 *e* (on parle d'une manière *générale*, et par conséquent il pourrait y avoir aussi bien ἀφικνεῖσθαι).

ἀφίστασθαι. — A. ἀποστῇς 488 *a*.

βαδίζειν. — C. καθῆσθαι καὶ βαδίζειν καὶ τρέχειν καὶ πλεῖν 468 *a*

(1) Voir toutefois à πράττειν.

(toutes ces actions sont considérées au moment même de leur durée).

βασανίζειν. — C. βασανίζειν 487 *a*.

βεβαιοῦν. — A. βεβαιώσωμαι 489 *a*.

βοηθεῖν. — D. βοηθεῖν 483 *b*. Cf. ἐκσώζειν.

βουλεύεσθαι. — βουλεύσαιο 486 *a* (citation d'Euripide); l'aoriste signifie « prendre une résolution ».

γίγνεσθαι. — A. γένηται 480 *c*, 492 *d*, γένοιτο 458 *c*, 491 *e*, γενέσθαι 455 *c*, 457 *e*, 458 *c*, 471 *c* et *d*. — B. ὑπάρχει τούτῳ τῷ ἀνθρώπῳ..... ἀνάνδρῳ γενέσθαι 485 *d*. — D. ἐν αἷς ἔφη ὁ ποιητὴς τοὺς ἄνδρας ἀριπρεπεῖς γίγνεσθαι 485 *d*; ἀποπιμπλάναι ὧν ἂν ἀεὶ ἡ ἐπιθυμία γίγνηται 492 *a* (comme cette action *précède* celle que marque la proposition principale, on attendrait, selon la règle générale, l'aoriste; mais il y a une idée de *répétition*, qui amène le présent).

γιγνώσκειν. — Pour la différence de sens entre l'aoriste et le présent, voy. 470 *e* : συγγενόμενος ἂν γνοίης (tu *l'en apercevrais*), ἄλλως δὲ αὐτόθεν οὐ γιγνώσκεις (tu ne le *sais* pas). Cf. γνοίη (*reconnaîtrait*) 491 *e*; ἢ γιγνώσκειν (*savoir*) ἢ ἀγνοεῖν 472 *c*.

δεῖν, « lier ». — D. δεῖν 480 *d*.

δέχεσθαι. — A. δέξαιο, δέξαιτο 468 *e*, 469 *c*, 471 *d*, 474 *b*, 475 *d* et *e*.

διαγιγνώσκειν. — A. διαγνῶναι 489 *a*.

διαγωνίζεσθαι. — C. διαγωνίζεσθαι 456 *b*, 464 *d*.

διαιρεῖν. — A. διελοῦ 495 *c*.

διαλέγεσθαι. — C. κἂν τὴν ἡμέραν ὅλην ἐθέλητε διαλέγεσθαι 458 *d*; διαλέγου 458 *e*, διαλεγώμεθα 458 *b*, διαλέγεσθαι 461 *a*. — D. διαλέγεσθαι 448 *e*, 457 *c*, 471 *d*, 485 *b*. — E. ἆρα ἐθελήσειεν ἂν ἡμῖν διαλεχθῆναι; 447 *b* (l'aoriste exprime l'idée verbale purement et simplement; mais, le sens du verbe impliquant par lui-même une idée de durée, il semble qu'il pourrait y avoir tout aussi bien διαλέγεσθαι).

διαλύειν. — D. διαλύεσθαι 457 *c*. — E. διαλύωμεν τὸν λόγον 458 *b* (le sens du verbe excluant toute idée de durée, c'est l'aoriste qu'on attendrait; on peut remarquer, du reste, qu'il s'agit d'un fait particulier; rien ne justifierait donc l'emploi du présent, si la règle de Curtius était rigoureusement vraie).

διανοεῖν. — C. διανοώμεθα 472 *d*.

διαπεραίνειν. — A. διαπέρανον 451 *a*.

διαπράττειν. — A. εἴ τις... διαπράξαιτο μὴ διδόναι δίκην 479 *a*.

διασκοπεῖν. — ταῦτα..... οὐκ ὀλίγης συνουσίας ἐστίν, ὥστε ἱκανῶς διασκέψασθαι 461 *b*; le sens n'est pas « examiner », mais « réussir à y voir clair ». L'aoriste se distingue donc nettement du présent.

διατελεῖν. — C. διατέλει 494 *c*. — E. διατελέσαι 449 *b* (il s'agit, il est vrai, d'un cas *particulier*; mais, le sens du verbe impliquant une idée de durée, l'emploi de l'aoriste paraît assez extraordinaire).

διατρίβειν. — E. διατρῖψαι 447 *a* (même observation).

διαφεύγειν. — A. διαφύγῃ 481 *a*.

διδάσκειν. — E. διδάξαι 455 *a*, 459 *e* (dans l'un et l'autre passage, on parle en général, et διδάσκειν semblerait plus naturel).

διδόναι. — A. ὅπως μὴ δῷ δίκην μηδέ etc. 481 *a*. — D. διδόναι δίκην 474 *b*, 476 *a* et *d*, 478 *d*, 479 *a* et *c*, 482 *b*, 486 *c*. — E. εἰ ἐθελήσεις διδόναι ἔλεγχον 474 *b* (on attendrait δοῦναι, car il s'agit d'un cas *particulier*); εἴ τις..... διαπράξαιτο μὴ διδόναι δίκην 479 *a* (même observation); remarquer 481 *a* : μηχανητέον ὅπως..... μὴ δῷ δίκην ὁ ἐχθρός, ἀλλ' etc. ..... μὴ ἀποδιδῷ τοῦτο. Au contraire, 480 *c*, dans un passage où l'on parle en général et où les autres verbes sont au présent, on lit : ἵνα δῷ δίκην (idée verbale pure et simple ; mais il pourrait y avoir aussi bien διδῷ).

διελέγχειν. — C. διελέγχειν 457 *e*.

διερωτᾶν, διερέσθαι. — C. διερωτῴην 458 *a*.

διορίζειν. — A. διόρισον 488 *d*.

δοκεῖν. — Il est à peu près indifférent pour le sens de dire ἐκβάλλουσιν (ἐξελαύνουσιν) ἐκ τῶν πόλεων ὃν ἂν δοκῇ αὐτοῖς (= quemcumque ipsis *placet*), voy. 466 *c* et *d* (cf. 469 *e*), ou bien ἀποκτίννυσιν ὃν ἂν δόξῃ αὐτῷ (= quemcumque ipsi *placuit*), voy. 469 *a* (cf. 466 *e*; 469 *d*).

δυσχεραίνειν. — E. εἰ βούλοιτο δυσχεραίνειν 450 *e* (cas *particulier*).

ἐᾶν. — C. ἐᾶν 491 *e*. — D. ἔα με χρῆσθαι 466 *a* (toutes les fois que l'occasion s'en présentera). — E. Dans les passages 458 *a* (ἐᾷν), 458 *b* (ἐᾶν), 463 *e* (ἔα), le verbe signifie « laisser de côté », et, ce sens excluant toute idée de durée, c'est l'aoriste qu'on attendrait, d'autant plus qu'il s'agit chaque fois d'un cas particulier.

ἐγκαλεῖν. — D. ἐγκαλεῖν 460 *d* (deux fois).

ἐθέλειν. — A. ἆρα ἐθελήσειεν ἄν, etc. 447 *b*, cf. 449 *b*; ἐθέλησον, « *prends* (une fois pour toutes) *la résolution* de... », 449 *b*. — E. αἰσχρόν..... ἐμέ γε μὴ ἐθέλειν 458 *d* (il pourrait y avoir aussi ἐθελῆσαι ; car ce passage est de même nature que les passages cités plus haut, où il y a l'optatif aoriste) ; τὸν ῥητορικὸν ἀδύνατον εἶναι..... ἐθέλειν (= ἐθελῆσαι ἀδικεῖν 461 *a*.

ἐθίζειν. — E. ἵνα μὴ ἐθιζώμεθα, etc., 454 *c*.

ἐκβάλλειν. — C. Voir ἀφαιρεῖσθαι. — D. ἐκβάλλειν 460 *d*. — E. ἐκβάλλειν (en parlant d'un cas *particulier*) 456 *e*, 457 *b* et *c*, 472 *b*.

ἐκλέγειν. — A. ἐκλέξασθαι 472 *b*.

ἐκπλήττειν. — A. ἐκπλαγῇς 494 *d*.

ἐκπορίζεσθαι. — B. ἱκανοὺς ἐκπορίσασθαι (une fois, à l'occasion) ἀρχήν τινα ἢ τυραννίδα ἢ δυναστείαν 492 *b*. — D. οὐ δυνάμενοι ἐκπορίζεσθαι (en général) ταῖς ἡδοναῖς πλήρωσιν 492 *a*. — La différence de sens entre les deux formes me semble ici très nette : l'infinitif aoriste marque un fait qui ne se produira, en général, qu'une seule fois pour le même homme, l'infinitif présent indique une habitude.

ἐκσώζειν. — A (ou E). 486 *b* : μήτε αὐτὸν αὑτῷ δυνάμενον βοηθεῖν μηδ' ἐκσῶσαι ἐκ τῶν μεγίστων κινδύνων μήτε ἑαυτὸν μήτε ἄλλον μηδένα. On peut

dire que le fait de *porter secours* demande un certain temps, au lieu que le fait même de *sauver*, c'est-à-dire de réussir à faire cesser tout danger, ne dure qu'un moment. Mais, d'autre part, comme l'action marquée par le verbe est considérée d'une manière *générale*, il pourrait y avoir aussi ἐκσῴζειν.

ἐλέγχειν. — A. ἐλέγξαι et ἐλέγξειεν 470 *c*, cf. 471 *d*, ἂν ἐλεγχθέντων et ἂν ἐλεγξάντων 458 *a*. — C (ou E). ἐλέγχειν 470 *d*, 471 *e*, 473 *e*. — D. ἔλεγχέ τε καὶ ἐλέγχου (dans *toute la suite* de l'entretien) 462 *a*. — E. ἔλεγχε (cas *particulier*) 467 *b*, 470 *c*; de même βούλει καὶ τοῦτο ἐλέγχειν; 473 *b*; comparer εἰ....κέρδος ἡγοῖο εἶναι τὸ ἐλέγχεσθαι 461 *a*, et μεῖζον γὰρ αὐτὸ (=τὸ ἐλεγχθῆναι) ἀγαθὸν ἡγοῦμαι, ὅσῳπερ μεῖζον ἀγαθόν ἐστιν αὐτὸν ἀπαλλαγῆναι κακοῦ, etc., 458 *a* : d'une part, le présent peut se justifier par cette considération que l'affirmation est toute générale; mais, d'autre part, on ne peut pas désirer être réfuté *pour le plaisir de l'être*, et cette raison peut justifier aussi l'aoriste (voy. ἀφαιρεῖσθαι).

ἐμπιμπράναι. — A. ἐμπρησθείη 469 *e*.

ἐναντιοῦσθαι. — D. ἐναντιοῦσθαι 481 *e*.

ἐνδεικνύναι. — A. ἔνδειξαι 488 *a*. — E. ἐνδείξασθαι 481 *d* (Socrate parle ici en général; j'attendrais donc le présent).

ἐνδιατρίβειν. — E. ἐὰν δὲ περαιτέρω τοῦ δέοντος ἐνδιατρίψῃ 484 *c* (j'attendrais le présent : ce qui est διαφθορὰ τῶν ἀνθρώπων, ce n'est pas d'*avoir* trop longtemps fait de la philosohie, c'est de *continuer* trop longtemps à en faire).

ἐννοεῖν. — C. ἐννοεῖν (=ἐν νῷ ἔχειν) 458 *b*.

ἐξελαύνειν. — D. ἐξελαύνειν 460 *d*, 470 *b*.

ἐξελέγχειν. — A. ἐξέλεγξον 482 *b*; ταῦτα ἱκανά σε ἐξελέξαι 470 *d*, χαλεπώτερον ἐξελέγξαι 473 *b*. — E. ταῦτα λέγεις ἀδύνατον εἶναι ἐξελέγχειν (cf. les deux exemples précédents) 473 *d*.

ἐξετάζειν. — C. οὐκ ἂν ἔτι... ἐξετάζοις 495 *a*.

ἐπάγειν. — A. ἐπαγάγοιντο 492 *b*.

ἐπαναλαμβάνειν. — A. ἐπανάλαβε 488 *b*.

ἐπανερωτᾶν, ἐπανερέσθαι. — A. ἐπανεροίμεθ' ἄν 454 *a*, ἐπανερέσθαι 454 *b*.

ἐπανορθοῦν. — B. ἐπανορθώσασθαι (cas *particulier*) 462 *a*. — D. ἐπανορθῶτε (on parle *en général*) 461 *c*. — E. ἐπανόρθου (=ἐπανόρθωσον) 461 *d*.

ἐπιδεικνύναι. — A. ἐπιδεῖξαι 452 *b*, ἐπιδείξω 464 *b*, ἐπίδειξον 467 *b*.

ἐπιλαμβάνεσθαι. — A. ἐπιλαβοῦ 469 *c*.

ἐπισκοπεῖν. — E. ἐπισκεψώμεθα 454 *c*, cf. σκοπεῖν.

ἐπιτελεῖν. — D. ἐπιτελεῖν 491 *b*.

ἐπιχειρεῖν. — E. ἐπιχειρῶμεν (cas *particulier*) 495 *c*.

ἐπιψηφίζειν. — D. ἕνα ἐπιψηφίζειν ἐπίσταμαι 474 *a*. — E. (cas *particulier*) : ἔδει με ἐπιψηφίζειν 473 *e*, οὐκ ἠπιστάμην ἐπιψηφίζειν 474 *a*, μὴ οὖν μηδὲ νῦν με κέλευε ἐπιψηφίζειν 474 *a*. Dans ce dernier passage, l'idée

de durée, impliquée, si l'on veut, dans le sens du verbe, disparaît tout à fait.

ἐποχετεύειν. — C. ἐποχετεύοι 493 *e*.

ἐρωτᾶν, ἐρέσθαι. — A. ἔρωμαι 447 *d*, ἔροιτ' ἄν 452 *c*. — B. ἐροῦ (cas *particulier*) 447 *c*, 448 *d*, 462 *d*, 473 *e*. — D. ἐρώτα (non pas une seule fois, mais dans toute la suite de l'entretien) 462 *b*; de même εἰ μὲν ἔχεις ἐμὲ ἐρωτᾶν 467 *b*; ἐκέλευέ γ' οὖν ἐρωτᾶν ὅ,τι τις βούλοιτο 447 *c*, cf. 458 *d*, 462 *a*; οὐδὲν οἷον τὸ αὐτὸν ἐρωτᾶν (non pas seulement maintenant, mais en général) 447 *c*, 481 *b*. C'est peut-être la même idée de répétition qui a fait préférer le présent à l'aoriste 447 *d* : ὅ,τι ἄν τις σε ἐρωτᾷ (1). — E. ἐρώτα (en parlant d'une seule question à poser) 448 *b*, 458 *e*, 463 *c*; de même ἐρωτῶ (= ἔρωμαι) 494 *e*.

ἐσθίειν. — D. ἐσθίειν 494 *b*.

ἑτοιμάζειν. — D. ἑτοιμάζειν 492 *e*.

εὐλαβεῖσθαι. — D. εὐλαβεῖσθαι 487 *d*.

εὑρίσκειν. — A. ἄν... εὑρεῖν 486 *d*.

ἔχειν. — E. ἔχε δή, « *arrête-toi* », 460 *a*, 490 *b* (on attendrait l'aoriste, car le fait même de *s'arrêter* n'a aucune durée : mais précisément l'usage du présent est consacré dans cette expression, fréquente chez Platon). — 465 *e*, συγγνώμην ἔχειν, « *avoir* de l'indulgence, » ne diffère guère de συγγνῶναι, « pardonner ».

ζημιοῦν. — D. ζημιοῦσθαι 470 *a*. — E. εἰ μὴ μέλλει ζημιοῦσθαι (cas *particulier*) 490 *c*.

ζῆν. — C. 492 *e* (citation d'Euripide) : τὸ ζῆν μέν ἐστι κατθανεῖν, etc.; 494 *c* : τὰς ἄλλας ἐπιθυμίας ἁπάσας ἔχοντα... εὐδαιμόνως ζῆν; *ibid.*, εἰπὲ εἰ..... κνώμενον διατελοῦντα ..... εὐδαιμόνως ἔστι ζῆν; cf. 486 *c*, 494 *a* et *b*. — E. ὑπάρχει τούτῳ τῷ ἀνθρώπῳ..... βιῶναι 485 *d*; φημὶ τοίνυν καὶ τὸν κνώμενον ἡδέως ἂν βιῶναι 494 *d* (il est à remarquer que, dans le sens *potentiel*, c'est surtout l'infinitif *aoriste* qu'on emploie volontiers avec ἄν).

ζητεῖν. — C. ζητεῖν 483 *c*.

ἡγεῖσθαι. — E. ἡγοῦ 488 *a* (cas *particulier*; il pourrait y avoir aussi l'aoriste, cf. νομίζειν).

θαυμάζειν. — Le présent veut dire « être étonné », l'aoriste « s'étonner »; mais il faut reconnaître que cette nuance est souvent à peu près indifférente : θαυμάζοιμι 452 *b*, 492 *e*, θαυμάζῃς 454 *b*, θαυμάζοι 481 *e*, θαύμαζε 482 *a* pourraient être remplacés par les formes correspondantes de l'aoriste.

θεωρεῖσθαι. — C. ἐν τῷ θεωρεῖσθαι 474 *d*.

ἰατρεύεσθαι. — C. ἰατρεύεσθαι 478 *b*. — E (ou C). εἴ τις διαπράξαιτο... μὴ... ἰατρεύεσθαι (cas *particulier*) 479 *a*.

(1) Toutefois 453 *e*, 494 *e*, ἐάν τις.... ἐρωτᾷ, il n'y a aucune idée de répétition, et, l'action marquée par la proposition conditionnelle précédant celle qu'exprime la proposition principale, c'est l'aoriste qu'on attendrait.

ἰέναι. — A. ἔλθῃ 481 *a* (mais 458 *b* ἐλθεῖν a le sens de *venir* et n'aurait pu être remplacé par ἰέναι).

ἰλιγγιᾶν. — E. ἰλιγγιῴης (cas *particulier*) 486 *b*.

ἰσχυρίζεσθαι. — B. σώματι ἰσχυρίσασθαι, « déployer, *à l'occasion*, de la force corporelle, » 489 *c*. L'aoriste ajouterait donc une nuance qui manquerait avec le présent.

κάειν. — B. παρά τινα... οὐχὶ ἐθέλοντα ἢ φάρμακον πιεῖν ἢ τεμεῖν ἢ καῦσαι παρασχεῖν τῷ ἰατρῷ 456 *b*. — D. ἀναγκάζειν τε καὶ αὐτὸν καὶ τοὺς ἄλλους μὴ ἀποδειλιᾶν, ἀλλὰ παρέχειν μύσαντα καὶ ἀνδρείως ὥσπερ τέμνειν καὶ κάειν ἰατρῷ 480 *c*; cf. κάεσθαι 476 *c*. De même 479 *a* : φοβούμενος... τὸ κάεσθαι καὶ τὸ τέμνεσθαι (craignant, *en général*, la douleur d'une opération et d'une cautérisation).

καθεργνύναι. — A. τὴν μακρολογίαν ἣν καθέρξῃς 461 *d* (si tu y renonces, *une fois pour toutes*); cf. *ibid.*, ἐάν μοι ἓν μόνον φυλάττῃς (action qui se prolonge).

καθορᾶν. — D. καθορᾶν 479 *b*.

καλεῖν. — D. καλοῖμεν (non pas aujourd'hui seulement, mais toujours) 448 *c*, de même καλεῖν 449 *a*; cf. 450 *c* et *e*.

κάμνειν. — A. μὴ κάμῃς 470 *c*. Cf. ἀποκάμνειν.

καταγελᾶν. — D. καταγελᾶν 473 *e*.

κατανοεῖν. — A. οὐδ' αὐτὸς ... δύναμαι κατανοῆσαι 455 *b*.

καταχρῆσθαι. — C. καταχρῆσθαι 490 *c*.

καταψευδομαρτυρεῖν. — A. καταψευδομαρτυρηθείη 472 *a*.

κατηγορεῖν. — D. κατηγορεῖν 480 *c*. — E. μὴ κατηγόρει (cas *particulier*) 467 *b*.

κελεύειν. — E. μὴ ... κέλευε (cas *particulier*) 474 *a*.

κεντεῖν. — D. κεντεῖν 456 *d*.

κινδυνεύειν. — C. τίς γὰρ βούλεται πλεῖν τε καὶ κινδυνεύειν...; 467 *d* (ce sont des choses qu'on ne fait pas *pour le plaisir de les faire;* le présent est nécessaire, cf. ἀφαιρεῖσθαι).

κνῆσθαι. — C. κνῆσθαι 494 *c*.

κολάζειν. — D. κολάζειν 491 *e*, κολάζεσθαι 476 *a*, 479 *a*.

κτᾶσθαι. — A (ou E). τίνα τρόπον κτησαίμην ἂν αὐτό 488 *a* (l'aoriste exprime, si l'on veut, le fait même d'acquérir, κτῴμην ἄν exprimerait les efforts par lesquels Socrate arriverait à acquérir; mais ceci peut sembler un peu subtil).

λαμβάνειν. — E. πάρεστι τούτου πεῖραν.... λαμβάνειν 448 *a* (pourquoi pas λαβεῖν ?).

λέγειν. — A ou B. εἰπέ 447 *d*, 449 *a*, 453 *d*, 460 *a*, 463 *a* et *e*, 470 *b*, 476 *b*, 481 *b* et *c*, 489 *b*, *d* et *e*, 494 *c*, 495 *e*; εἴποιμι (εἴποις, εἴποι) 451 *b* et *c*, 452 *a* et *b*, 469 *e*, 481 *e*, 486 *b*; αἰσχυνθεὶς ἃ ἐνόει εἰπεῖν 482 *e*, ἐθέλω σοι εἰπεῖν 465 *b*, ἔχεις οὖν εἰπεῖν 470 *a*, ἐναντία αὐτὸν αὑτῷ εἰπεῖν (dans un cas *particulier*) 482 *d*, de même encore εἰπεῖν 449 *c* (avec ἄν), 451 *a*, 462 *e*, 465 *a*, sans compter l'expression ὡς ἔπος εἰπεῖν. — C. οὐκ ἐῶν

μακροὺς λόγους λέγειν 465 *e*. — D. λέγειν... ποιεῖ δυνατούς 449 *e*, cf. 452 *e*, 457 *a*, 479 *c* (λέγειν signifie ici *parler*, et non *dire*); πειράσομαι... σε ποιῆσαι ταὐτὰ λέγειν (non pas maintenant seulement, mais pour le reste de ta vie) 473 *a*; πλείστους ἀνθρώπους... ἐναντία λέγειν et ἐμὲ ἐμαυτῷ... ἐναντία λέγειν (habituellement) 482 *c*; ἃ... λέγειν... οὐκ ἐθέλουσι 492 *d*, de même encore λέγειν 461 *d* et *e*, 487 *a*. — E. Remarquer, d'une part : τὸν εἰπεῖν (= λέγειν) δυνατόν 456 *c*; οὐ γὰρ ἔστι περὶ ὅτου οὐκ ἂν πιθανώτερον εἴποι (= λέγοι) ὁ ῥητορικός 456 *c* (le sens est ici *parler*); — d'autre part, en parlant d'un cas *particulier* : λέγε 451 *d*, 470 *a*, 474 *c*, 492 *d*, 494 *b*, 495 *a*; εἰ... λέγοιμι 469 *d*; εἰ βούλοιο τἀληθῆ λέγειν 481 *e*, ὀκνῶ γὰρ... λέγειν 462 *e*, ἔχεις τι λέγειν 453 *a* et 474 *e*, ὥστε... τολμᾷ αὐτὸς αὑτῷ ἐναντία λέγειν 487 *b*, de même encore λέγειν 473 *a*, 483 *e*, 485 *e*, 490 *a*, 494 *e*.

μακρολογεῖν. — C. μακρολογῶ 465 *b*.

μανθάνειν. — A. μάθοις 463 *d*, μαθεῖν 488 *c* (dans l'un et l'autre pas sage, le sens est « comprendre »). — E. Comparer 458 *e* : ἐάν τις βούληται παρὰ σοῦ μανθάνειν et 482 *c* : ἐὰν ἀφίκηται παρ' αὐτὸν... ὁ τὴν ῥητορικὴν βουλόμενος μαθεῖν.

μάχεσθαι. — D. μάχεσθαι 456 *d* et *e*.

μεταλαγχάνειν. — D. μεταλαγχάνειν 447 *a*.

μεταπίπτειν. — D. μεταπίπτειν 493 *a*.

μετατιθέναι. — A. μεταθέσθαι 493 *c*.

μετέχειν. — 485 *a* : τὸ ὀρθότατόν ἐστιν ἀμφοτέρων μετασχεῖν (participem *fieri*), puis φιλοσοφίας μὲν... καλὸν μετέχειν (participem *esse*). Ici l'un et l'autre revient à peu près au même.

νέμειν. — E. ἐκεῖνον δεῖ νέμειν 490 *c* (cas *particulier*).

νομίζειν. — E. νόμισον 455 *c*, *d*, νόμιζε 482 *a*.

νουθετεῖν. — C. ὥσπερ ἤρξω νουθετεῖν με 488 *a*.

ὀκνεῖν. — μὴ ὄκνει 475 *d* (« n'aie pas peur »; l'aoriste signifierait « concevoir de la crainte »).

ὁμιλεῖν. — D. ὁμιλεῖν 484 *d*.

ὁμολογεῖν. — D. ὁμολογεῖν 482 *c*.

ὀνομάζειν. — A. ὀνομάσαι 464 *b*.

ὁρᾶν. — E. Comparer 455 *a* : φέρε δή, ἴδωμεν τί ποτε etc., et 474 *b* : ὅρα οὖν εἰ etc. (cf. σκοπεῖν); de même ὅρα 494 *e*; il est souvent indifférent de dire ὅταν ... ἴδω (= quotiens... *vidi*) 485 *b* ou bien ὅταν ... ὁρᾷ (= quotiens... *videt*) 485 *c* (1).

παγκρατιάζειν. — D. παγκρατιάζειν 456 *d*.

παραδιδόναι. — A. παράδος 474 *a*.

παρέχειν. — B. Voir κάειν; ἐὰν βούλῃ... μάρτυρας παρασχέσθαι 472 *a*.

(1) Ce dernier passage présente un changement de temps qui est remarquable : ὅταν δὲ ἀνδρὸς ἀκούσῃ τις ψελλιζομένου ἢ παίζοντα ὁρᾷ; plus haut il y a : ὅταν μὲν γὰρ παιδίον ἴδω..... ψελλιζόμενον καὶ παῖζον.

— D. Voir κάειν. — E. ἕνα... παρασχέσθαι μάρτυρα ἐπίσταμαι 474 *a* (Socrate parle *en général;* on attendrait donc le présent).

παρρησιάζεσθαι. — D. παρρησιάζεσθαι 487 *d*.

πάσχειν. — A. πάθοιμι, πάθοις 461 *e*. — C. πάσχειν 476 *a*.

παύειν. — A. παῦσον 482 *a*, παῦσαι 486 *c*.

πείθειν. — A ou B. πεῖσαι 456 *b* (οὐ δυναμένου τοῦ ἰατροῦ πεῖσαι), 493 *c*, πείσειεν 456 *c*. — D. τῷ δυναμένῳ ... πείθειν τὰ πλήθη 452 *e*. — E. ἐμοὶ πείθου 486 *c*.

πειρᾶσθαι. — E. πειρῶ 451 *a*, 455 *d*, πείρασαι 474 *a*.

περαίνειν. — C. περαίνοιτο 450 *c;* περαίνεσθαι et περαίνῃς 454 *c* (ce que Socrate a en vue, c'est le *développement* régulier de l'entretien).

περισυλᾶσθαι. — E. περισυλᾶσθαι 486 *b* (dans l'hypothèse, on ne considère qu'un seul individu, et l'action marquée par le verbe est un fait isolé).

πιμπλάναι. — D. πιμπλάναι 493 *e*.

πίνειν. — A. Voir κάειν. — C. πότερόν σοι δοκοῦσι τοῦτο βούλεσθαι ὅπερ ποιοῦσι, πίνειν τὸ φάρμακον 467 *c* (cf. la remarque sur ἀφαιρεῖσθαι et sur κινδυνεύειν). — D. πίνειν 494 *c*.

πλεῖν. — Voir κινδυνεύειν.

πληροῦν. — D. πληροῦν (mss. πληροῦντα) 494 *c*.

πλουτεῖν. — Remarquer : 467 *d*, πλουτεῖν, « *être* riches; » πλουτῆσαι, « *devenir* riches, » ne conviendrait pas au sens du passage.

ποιεῖν. — A. τὴν δὲ ἄλλην ἐπίδειξιν εἰσαῦθις... ποιησάσθω 447 *c*, ἐπίδειξιν αὐτοῦ τούτου ποίησαι 449 *c*, πειράσομαι... ποιῆσαι 473 *a*. — B. Voir ἀφαιρεῖσθαι; cf. ποιῆσαι ἄν (le cas échéant) 449 *d*. — C. διὰ μακρῶν τοὺς λόγους ποιεῖσθαι 449 *b;* peut-être aussi 453 *c:* οὕτω προΐῃ ὡς μάλιστ' ἂν ἡμῖν καταφανὲς ποιοῖ, etc. (cette évidence se fera *peu à peu*). — D. ποίει (dans *toute la suite* de l'entretien) 462 *b;* ποιεῖν 449 *a*, 452 *b*, 453 *a*, 458 *e*, 465 *b*, 467 *a*, 468 *b* et *e*, 469 *c* et *e*, 470 *b*, 476 *d*. — E. εἰ ἄρα δεῖ τινα (cas *particulier*) κακῶς ποιεῖν 480 *e*, de même εἰ ἐβούλετο τὰ δίκαια ποιεῖν (= ποιῆσαι) 471 *a*.

πορεύεσθαι. — C. πορεύεσθαι 448 *c*.

πορίζεσθαι. — E. δυνατὰ πορίζεσθαι (cas *particulier*) 493 *e*.

πράττειν. — D. βούλεσθαι δίκαια πράττειν 460 *c*. — E. βουλομένους τι καὶ ἄλλο πράττειν (cas *particulier*) 458 *c;* de même, quelques lignes plus bas : προὐργιαίτερόν τι γενέσθαι ἄλλο πράττειν ; 468 *c :* ἐὰν μὲν ὠφέλιμα ᾖ ταῦτα (tuer, bannir, etc.), βουλόμεθα πράττειν αὐτά (d'après la règle de Curtius, il faudrait πρᾶξαι : car Socrate dit précisément que ce sont là des choses qu'on ne fait point pour le plaisir de les faire).

προαρπάζειν. — D. προαρπάζειν 454 *c*.

προδιδάσκειν. — D. προδίδασκε (en général, à l'avenir) 489 *d*.

προθυμεῖσθαι. — D. προθυμεῖσθαι 487 *c*.

προσαγορεύειν. — A. προσείπω 467 *b*.

προσομιλεῖν. — D. προσομιλεῖν 463 *a*.

προσομολογεῖν. — A. προσομολογῆσαι 461 *b*.

προστιθέναι. — A. προσθεῖο 486 *a* (citation d'Euripide).

πυκτεύειν. — D. πυκτεύειν 456 *d*.

πυνθάνεσθαι. — A. βούλομαι... πυθέσθαι (apprendre) παρ' αὐτοῦ 447 *c*. — C. εὖ ἔχει τὰ τῆς σῆς τέχνης παρὰ σοῦ πυνθάνεσθαι (se renseigner sur) 455 *c*. — La différence de sens est quelquefois insignifiante; voir 463 *c*: εἰ οὖν βούλεται Πῶλος πυνθάνεσθαι, πυνθανέσθω; puis, un peu plus loin : εἴπερ βούλει πυθέσθαι.

σκοπεῖν. — C. σκοπεῖν 458 *c*. — E. Comparer σκόπει 452 *c*, 453 *c*, 476 *b*, 477 *a*, 478 *a*, 493 *d*, 495 *e*, et σκεψώμεθα 459 *c*, 470 *b*, 472 *c*, 475 *b*, 476 *a*, à côté de σκοπώμεθα 476 *a*.

στέγειν. — D. στέγειν 493 *c*.

συγχωρεῖν. — A. συγχωρῆσαι 494 *a*; συγχωρήσαις 487 *e* (dans le cas *particulier* dont il s'agit, voy. plus haut : ἐάν τι σὺ ... ὁμολογήσῃς).

συλλογίζεσθαι. — A. συλλογισώμεθα 479 *c*.

συμβαίνειν. — D. τάδε ἀνάγκη συμβαίνειν 480 *e* (cette conséquence est toujours vraie).

σφάλλεσθαι. — D. ἐπειδὰν αὐτοὶ ... σφαλλώμεθα 461 *c* (le présent, et non l'aoriste, contrairement à la règle générale, à cause de l'idée de *répétition*).

σφάττειν. — Voir ἐκβάλλειν.

τέμνειν. — Voir κάειν.

τιμᾶν. — E. εἰ βούλοιτο θανάτου σοι τιμᾶσθαι 486 *b* (cas *particulier*).

τιθέναι. — A. θῶμεν 454 *e*.

τρέχειν. — Voir βαδίζειν.

τυγχάνειν. — B. ἐάν τύχῃ μὴ εἰδώς (cas *particulier*) 460 *a*.

τύπτειν. — D. τύπτεσθαι 476 *b* et *c*, τύπτειν 480 *d*. — E. ἐάν τις... τύπτῃ 456 *d* (cas *particulier*, et, de plus, action *antérieure* à celle que marque le verbe principal; deux raisons pour lesquelles on attendrait un verbe à l'aoriste).

ὑγιαίνειν. — 467 *d* ὑγιαίνειν, « *être* bien portants, » est demandé par le sens; l'aoriste signifierait « *devenir* bien portants », ce qui ne s'accorderait pas avec le sens du passage.

ὑπέχειν. — A. ἐθέλω ὑποσχεῖν λόγον 465 *a*.

ὑπηρετεῖν. — D. ὑπηρετεῖν 492 *a*.

ὑπολαμβάνειν. — A. ὑπολάβῃς 457 *e*, ὑπολάβοι 450 *e*.

ὑπομένειν. — E. ὑπομεῖναι 478 *c*.

φαίνειν. — A. φανῇ 452 *c*, φανῆναι (avec ἄν) 456 *b*. — D. φαίνεσθαι 459 *c*.

φάναι. — A. φήσαις, φήσειεν, φήσαιεν 473 *e*, 477 *b*, 487 *b*. — D. φῶμεν (non pas maintenant seulement, mais en général) 449 *a*. — E. Dans un cas *particulier* : φάθι 462 *d* (dans le sens de « dire *oui* » : 475 *e*, 490 *d*); φῶμεν 480 *b* et *d*, 481 *c*; φαίην, φαίης etc., 451 *c*, 452 *a*, *b* et *c* (dans le sens de « dire *oui* » : 452 *c*, 454 *d*, 482 *d*).

φθέγγεσθαι. — A. ὑπάρχει τούτῳ τῷ ἀνθρώπῳ..... ἐλεύθερον... καὶ μέγα καὶ ἱκανὸν μηδέποτε φθέγξασθαι 485 *e*.

φθονεῖν. — 489 *a* : μὴ φθόνει μοι ἀποκρίνασθαι τοῦτο ; ailleurs on trouve aussi, dans cette locution, μὴ φθονήσῃς, par exemple *de rep.*, I. p. 338 *a*.

φιλοσοφεῖν. — D. φιλοσοφεῖν 487 *c*.

φράζειν. — A. φράσαι 463 *e*.

φροντίζειν. — C. φροντίζοι 493 *e*.

φυλάττειν. — C. Voir καθεργνύναι.

χαρίζεσθαι. — B et D. βούλει οὖν, ἐπειδὴ τιμᾶς τὸ χαρίζεσθαι (en général), σμικρόν τι μοι χαρίσασθαι (en particulier) 462 *d*. On ne saurait trouver d'exemple plus concluant de la différence de sens qu'il peut y avoir entre le présent et l'aoriste. Cf. χαρίζεσθαι 462 *c*.

χασμᾶσθαι. — C. χασμῷο 486 *b*, « tu *resterais là*, la bouche ouverte » (l'aoriste signifierait : « tu *ouvrirais* la bouche »).

χρῆσθαι (1). — A. οὐκ ἂν ἔχοις ὅ,τι χρήσαιο σαυτῷ 486 *b*. — E. 465 *e* et 466 *a* : ἐὰν... μὴ ἔχω ὅ,τι χρήσωμαι, etc., ἐὰν δὲ ἔχω, ἃ με χρῆσθαι... καὶ νῦν, ταύτῃ τῇ ἀποκρίσει εἴ τι ἔχεις χρῆσθαι, χρῶ.

ψεύδεσθαι. — A. μὴ ψεύσῃ 449 *b*.

Si l'on étudie la liste qui précède, on y trouvera peut-être quelques raisons d'admettre que la différence établie par G. Curtius entre le sens de l'aoriste et celui du présent n'a rien de chimérique (2) ; mais, d'autre part, il est certain que les passages semblables à ceux que Ch. Thurot et Madvig ont signalés, et où il n'y a aucune différence de sens entre les deux formes, sont loin d'être rares (3).

Je croirais donc que les formes λῦε et λῦσον, λύειν et λῦσαι, etc., ne s'employaient pas toujours au hasard, qu'il y avait entre elles une différence de sens réelle, dont la langue avait conscience, et que l'existence d'une double forme permettait aux Grecs de rendre, *lorsqu'ils le voulaient*, des nuances qui manquent à notre langue ; mais en même temps il me paraît bien certain que cette différence de sens était trop délicate pour être observée toujours, que dans bien des cas elle était indifférente, que souvent elle était entièrement négligée. Ici comme ailleurs, l'usage devait avoir ses caprices, et chaque auteur ses particularités : ainsi, dans ces quelques pages de Platon, nous avons rencontré εἴποιμι plutôt que λέγοιμι ; φαίην, lorsque le

(1) J'ai négligé de noter les passages, assez nombreux, où ce verbe se trouve employé au présent.

(2) Voir en particulier αἱρεῖσθαι, ἀπαλλάττειν, ἀφαιρεῖσθαι, γίγνεσθαι, γιγνώσκειν, ἐκπορίζεσθαι, κάειν, κινδυνεύειν, πίνειν, πυνθάνεσθαι, χαρίζεσθαι, etc. Du reste, il me semble que *le plus grand nombre* des passages cités sont en accord avec la règle de Curtius.

(3) Voir en particulier ἀκούειν, ἀποκρίνεσθαι, διαλύειν, διατελεῖν, διατρίβειν, διδόναι, ἐλέγχειν et ἐξελέγχειν, ἐρωτᾶν, ζῆν, λέγειν, ποιεῖν, πράττειν, μανθάνειν.

verbe est intercalé au milieu d'une phrase que l'on cite (*dirais-je, dirais-tu,* etc.) ou lorsque le verbe a le sens de « dire oui », ailleurs φήσαιμι ; σκόπει, au présent, mais σκεψώμεθα plutôt que σκοπώμεθα ; ἐρώτα, jamais ἐρώτησον, et ainsi de suite (1).

Au reste, comme je le disais plus haut, ces conclusions que j'indique ici demanderaient à être vérifiées par des recherches plus étendues et plus complètes.

(1) On remarquera aussi, en parcourant cette liste de passages, que la règle bien connue touchant l'emploi du subjonctif aoriste avec ἄν dans les propositions relatives, conditionnelles ou temporelles souffre des exceptions, dont quelques-unes paraissent même assez difficiles à expliquer. Voici encore, à ce propos, un passage digne d'attention : 473 *b-c :* ἐὰν... ληφθῇ (fait instantané)..... καὶ ληφθεὶς στρεβλῶται καὶ ἐκτέμνηται καὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς ἐκκάηται (tortures qu'on prolonge autant que possible) καὶ..... τὸ ἔσχατον ἀναστανρωθῇ ἢ καταπιττωθῇ (supplice final, dont la durée est courte, si on le compare aux tourments qui l'ont précédé).

Paris.

O. RIEMANN.

DE QUELQUES MONUMENTS GRÉCO-ÉGYPTIENS

DU LOUVRE

Le mélange des traditions religieuses, helléniques et orientales, qui s'est produit surtout (mais non pas uniquement) après la conquête d'Alexandre, a depuis longtemps attiré l'attention de la science; mais elle ne l'a jamais examiné, ce me semble, dans des conditions suffisantes pour en tirer des conclusions vraiment logiques et scientifiques. Ici comme ailleurs, l'analyse doit précéder la synthèse : il y a donc utilité dans toute recherche sérieuse ayant pour but d'éclaircir quelque détail de ce fait intéressant.

Or, il existe, parmi les monuments gréco-égyptiens du Louvre, quelques inscriptions au sujet desquelles on s'est borné jusqu'ici à de rapides indications constatant l'existence du syncrétisme ou rappelant l'explication déjà donnée de certains termes mythologiques, l'identification plus ou moins arbitraire de certaines divinités. En présence des progrès qu'a faits, depuis un quart de siècle, la science égyptologique, il convient aujourd'hui d'aller plus loin.

I

En première ligne figure une inscription métrique de Kios (Ghemlick) en Bithynie (1). Un proscynème à des divinités égyptiennes, formulé sur les bords de la Propontide, à une époque qui, nous le verrons, paraît assez ancienne, est déjà un fait digne d'attention; mais c'est peu de chose encore auprès des questions que soulève ce document. En voici le texte :

Ἀγαθῇι Τύχηι
Οὐρανίων πάντων βασιλεῦ, χαῖρε, ἄφθιτ' Ἄνουβι·

(1) *Musée national du Louvre. — Les Inscriptions grecques interprétées par Frœhner,* n° 1, avec renvois à Bœckh, *Corpus inscriptionum græcarum,* 3724, et à Clarac, *Catalogue,* n° 670, et *Inscriptions,* pl. 51, etc.

Σός τε πατὴρ χροσοστέφανος πολύσεμνος Ὄσειρις,
Αὐτὸς Ζεὺς Κρονίδης, αὐτὸς μέγας ὅβριμος Ἄμμων,
Κοίρανος ἀθανάτων, προτετίμηταί σε Σάραπις·
Σή τε μάκαιρα θεά, μήτηρ πολυώνυμος Ἶσις,
Ἣν τέκεν Οὐρανὸς Εὐφρονίδης ἐπὶ κύμασι πόντου
Μαρμαρέοις, θρέψεν δ' Ἔρεβος, φῶς πᾶσι βρότοισι,
Πρεσβίστην μακάρων ἐν Ὀλύμπω (sans ι) σκῆπτρον ἔχουσαν,
Καὶ γαίης πάσης καὶ πόντου δῖαν ἄνασσαν
Πανδερκῆ, μεγάλω[ν ἀγ]αθῶν [σκ]άπτειρα βροτοῖσι.
. . . . . .

Il est, comme on le voit, dédié à la Fortune, toujours invoquée pour des prospérités terrestres, et au dieu égyptien Anubis, qui figure sur les monuments funéraires, mais qui reçoit ici des attributions bien différentes de ses attributions communes. Il y est qualifié de roi de tous les êtres célestes. Osiris à la couronne d'or (peut-être comme dieu solaire, ainsi que le pense M. Frœhner) est son père, conformément à la tradition égyptienne; sa mère est Isis, contrairement au mythe connu des bas temps comme des temps antiques, mythe qui le fait fils de Nephthys (1). M. Pierret, rapprochant ces textes du titre de *fils de la vache,* qui est donné ailleurs à Anubis, explique cette contradiction « par l'affection filiale qu'Anubis témoigna à Osiris, en embaumant le cadavre de ce dernier, recueilli par Isis et Néphthys », en sorte que la veuve du dieu le regarda comme un fils adoptif. Telle était peut-être la pensée de l'auteur du texte rappelé ici par le savant égyptologue français; mais notre monument nous permet d'aller plus loin.

Là, en effet, Anubis est élevé à la dignité de dieu suprême. Est-ce lui ou Osiris qui, au troisième vers, est identifié avec Zeus et avec Ammon? La grammaire permet d'hésiter : Αὐτὸς peut signifier il (est) lui-même, ou tu (es) toi-même. La qualité de roi des dieux célestes attribuée à Anubis semble réclamer pour lui cette identité avec Ammon; mais, d'autre part, c'est à Osiris que convient en général cette identité, Osiris et Ammon étant des noms du dieu suprême, ou plutôt unique, selon la doctrine sacerdotale, Ammon à Thèbes et Osiris à Abydos (Abdu) (2). Cependant l'auteur place au quatrième vers l'épithète de κοίρανος ἀθανάτων, qui doit se rapporter à Ammon et qui est manifestement synonyme de οὐρανίων πάντων βασιλεῦ. Enfin αὐτὸς n'est pas inséré sans dessein entre σός τε πατήρ et σή τε μάκαιρα θεὰ μήτηρ. C'est donc très probablement Anubis qui *est* Ammon, dieu suprême comme

(1) Voir PIERRET, *Dictionnaire d'archéologie égyptienne*, ANUBIS, avec renvois au papyrus magique Harris (p. 101 de la publication de M. Chabas), et Plutarque (*De Is. et Osir.* 44, et aussi 14).

(2) Voyez DE ROUGÉ, *Conférence* de 1869, GRÉBAUT, *Hymne à Ammon-Ra*, et mon article d'octobre 1878, dans la *Revue des questions historiques*, §§ III, IV, VII, XI.

Osiris, le père d'Anubis. Si ce rapprochement est obscur, il n'en est pas moins strictement conforme à la théologie antique de l'Égypte, où le dieu unique engendre un fils essentiellement identique à lui-même : les preuves en surabondent dans les textes d'époques diverses (1).

Trouverons-nous quelque éclaircissement de plus dans le dernier hémistiche du quatrième vers : προτετίμηταί σε Σάραπις? La leçon est contestée; M. Frœhner écrit δὲ au lieu de σε, en reconnaissant que ce dernier se lit sur la pierre. J'ajouterai que la lecture en est certaine et parfaitement nette, M. Héron de Villefosse, à qui je renouvelle ici mes remerciements, ayant bien voulu estamper pour moi cette inscription. Sarapis, c'est proprement Apis défunt, et Apis c'est « la seconde vie de Ptah »; il est appelé aussi, en phénicien, « souffle vivant de Ptah », sur une table à libations du Sérapéum; mais il est nommé ailleurs le premier d'Ounophris (Oun-nofré, l'*être bon*, surnom d'Osiris) (2). S'il faut accepter le texte original σε, προτετίμηται a le sens transitif, et Sarapis rend les honneurs suprêmes au dieu en question, Anubis ou Osiris. Si, au contraire, il y a ici un lapsus du graveur, ce qui n'est pas rare dans les textes lapidaires de l'Égypte, le dieu *est honoré surtout* sous le nom de Sarapis. Ceci est assez bien d'accord avec les habitudes des basses époques; mais, comme nous le verrons tout à l'heure, notre inscription paraît être relativement assez ancienne. Je ne vois donc point de raison suffisante pour changer le texte, ce qu'il ne faut jamais faire sans une nécessité réelle. Quant à l'idée d'un dieu suprême vénéré, adoré par les dieux inférieurs, elle est en parfait accord avec l'esprit des doctrines égyptiennes, et elle se trouve formellement exprimée dans des textes anciens et authentiques. « Les dieux l'adorent avec respect dans le « firmament... C'est le *maître* excellent des dieux, » est-il dit d'Osiris dans un hymne qui ne peut pas être postérieur à la XVIII^e^ dynastie (3). « Font à lui les dieux des adorations... s'élancent les dieux à ses pieds, « lorsqu'ils reconnaissent sa majesté, à l'état de leur maître... » dit le grand hymne à Ammon-Ra, traduit par M. Grébaut (4). « Donnent à

(1) Voyez les renvois indiqués plus haut; pour M. Grébaut, surtout les pages XVII, 99-105, 115. Cf. l'hymne lui-même, §§ 19, 20; DE ROUGÉ, *La Triade thébaine* (*Mélanges d'archéologie ég.*, n° II, pp. 71-73). Dans le *Per-em-hrou*, par cela même qu'il s'identifie avec Osiris, le défunt s'identifie avec le reste de la famille osirienne. Voyez chapitre XVII : « Je suis le grand dieu, qui s'engendre lui-même. » Vers la fin de ce chapitre, Horus, fils d'Osiris, est appelé le fils de Seb, le père d'Osiris, et le défunt est identifié à Isis. Cf. aussi chap. XXIV, XXVII, XXXI, XXXVII, XLV, LXII, LXIX, LXXVIII, LXXXV, LXXXVI, CXXVIII, CXXXIII, CXXXIV, CXL, CXLVI, CXLVII, CL.

(2) Voyez pp. 18 et 20 du *Mémoire sur la mère d'Apis*, de M. MARIETTE.

(3) Traduit et commenté par M. Chabas, *Revue archéol.*, mai et juillet 1857. Ces passages sont aux lignes 6 et 7 du texte reproduit sur une planche de la *Revue*.

(4) §§ 4 et 6. Je prends la traduction *interlinéaire* de M. Grébaut.

« lui les dieux des acclamations (1)... Forme unique, produisant toute « chose, le Un qui est seul produisant les existences ; sont sortis les « hommes de ses yeux, devient les dieux sa parole (2)... Les dieux « dans l'état de courbés devant ta majesté (sont) à exalter les âmes de « leur producteur... Ils disent à toi : Viens en paix, père des pères « des dieux tous, qui as suspendu le ciel, refoulé la terre, auteur des « choses... chef des dieux ; nous adorons les âmes de toi, comme tu « nous fais ; tu as agi par ton enfanter nous ; nous donnons à toi des « acclamations pour ton demeurer en nous (3) ».

En présence de ces textes, il me semble qu'on ne doit pas hésiter à maintenir la leçon du monument : dès qu'Anubis est le nom que l'on attribue au dieu suprême, dès qu'on l'identifie avec Ammon, le dieu du grand hymne de Boulaq, rien n'empêche de considérer Sarapis comme lui rendant de profonds hommages ; mais un helléniste non égyptologue ne pouvait guère le deviner. Entre la doctrine des sanctuaires de l'Égypte, profondément, mais subtilement monothéiste (surtout quand on remonte aux époques les plus anciennes), et la doctrine hellénique, il y a une opposition bien grande, et quand nous trouvons, dans un document grec de l'époque du syncrétisme, une doctrine vraiment égyptienne, nous avons lieu de penser qu'elle n'était pas, dans l'esprit de l'auteur, une vague spéculation, une hypothèse spontanée, mais que nous sommes en présence d'un élément utile pour l'étude sérieuse de la question. Cette connaissance sérieuse, qui semble exister ici chez un habitant de la Bithynie, va rendre plus importante encore la détermination du temps où l'inscription a été tracée ; mais d'abord il convient d'achever l'examen du texte lui-même, et pour ne pas interrompre l'étude des faits mythologiques, et pour nous faire une idée complète du syncrétisme exprimé ici, avant de rechercher à quelle époque nous pouvons l'attribuer.

Reconnaissons d'abord que l'épithète πολυώνυμος, donnée à Isis et rapprochée avec raison par M. Frœhner du titre de μυριώνυμος qu'elle porte au temps de l'empire romain, rentre dans l'esprit du syncrétisme et peut favoriser l'identification avec Nephthys, l'identification entre la mère adoptive et la mère réelle d'Anubis, selon les fables populaires. Mais ce qui est plus embarrassant et pourra nous faire entrer plus avant dans la complication du syncrétisme, c'est que, dans notre texte de Kios, Isis est appelée « fille d'Ouranos, né de la Nuit, nourrie par Érèbe, lumière de tous les mortels ». La traduction donnée par M. Frœhner montre clairement que l'absence de virgule avant φῶς,

(1) *Ibid.*, § 9.
(2) *Ibid.*, § 15.
(3) *Ibid.*, § 17. V. aussi le *Livre d'honorer Osiris*, aux pages 24-25, 29, 34, 36, et surtout (p. 37) la fin de ce morceau, où Ptah, auquel Sarapis est substantiellement identique, est désigné par son nom comme assistant et honorant Osiris.

dans sa transcription en lettres courantes, n'est qu'une faute d'impression, et que, même pour lui, la lumière, c'est Isis et non pas Érèbe. Isis est dite ici la plus ancienne des divinités, la reine de l'Olympe, la souveraine de la terre et de la mer. Ces dernières qualifications rappellent d'une part l'identification avec Déméter, déjà affirmée par Hérodote, de l'autre l'Isis Pharia des monnaies autonomes d'Alexandrie et de plusieurs villes d'Asie au temps de l'empire romain (1). Cette qualification (πόντου δῖαν ἄνασσαν) tranche d'ailleurs d'une façon bien nette avec cette horreur superstitieuse pour la mer que, dans les temps alexandrins, on a faussement attribuée à l'ancienne Égypte. Remarquons en même temps que, comme fille d'Ouranos, Isis est naturellement rapprochée de la Rhéa d'Hésiode, forme de la déesse tellurique, intermédiaire entre Gæa et Déméter.

Mais comment l'Isis égyptienne peut-elle être appelée fille d'Ouranos? Déjà, dans l'hymne à Osiris cité plus haut, Seb est le père d'Osiris, Nou est sa mère, Isis, sa sœur (2). Seb est bien le père d'Isis et Nou sa mère; il n'y a nulle part divergence à cet égard; or, Nou, c'est la déesse-ciel, et Seb est un dieu tellurique; mais Plutarque aussi a donné Kronos pour père et Rhéa pour mère à Osiris et à Isis (3); par cela seul qu'un rapprochement était opéré entre le mythe égyptien et le mythe hésiodique, par cela seul que le Ciel et la Terre mythologiques étaient introduits, et que le texte était rédigé par un Grec, l'échange de sexe était, pour ainsi dire, imposé. Le caractère cosmogonique, qui domine dans la Théogonie béotienne, se retrouve d'ailleurs réellement dans la religion de l'Égypte, quoique M. Lefébure ait été trop hardi, ce me semble, quand il a transporté aux temps antiques des doctrines exprimées seulement dans des textes appartenant aux dernières dynasties égyptiennes et aux temps ptolémaïques (4); mais le rédacteur de notre inscription, qui vivait à cette époque, devait naturellement recevoir cette impression, à laquelle, d'ailleurs, son éducation grecque l'avait préparé.

La difficulté est plus grande pour l'explication du vers 7, mais non pas en ce qui concerne le titre de *lumière de tous les mortels* donnée à Isis. Épouse et sœur d'Osiris, mère de celui que le texte présente comme le dieu suprême, il est naturel qu'elle participe à l'attribut essentiel et fondamental de la divinité dans la doctrine pharaonique, celui de Vérité substantielle (5). Mais l'intervention d'Érèbe comme

(1) Voyez LAJARD, *Mém. de l'Académie des inscr.*, t. XV, II, p. 291.

(2) Lignes 9, 12, 13, 14 du texte.

(3) *Sur Isis et Osiris*, chap. XII.

(4) Voir la discussion de ce point, dans la *Revue des questions historiques* de 1878, au § VII de l'article cité plus haut.

(5) Voyez les §§ 3, 10, 18, 19, 23 de l'*Hymne à Ammon-Ra*. Pour Osiris, voyez les chap. LXXXV et CXLII du *Per-em-hrou* : « Le seigneur de vérité, vivant en elle (ou par elle); Osiris, dans la double vérité ». Et le *Livre d'honorer Osiris* (v. infra), p. 25, 31.

nourricier d'Isis est étrange; dans la Théogonie hésiodique, Érèbe est le frère et l'époux de la Nuit; ils donnent naissance à Éther et à Héméra; en d'autres termes, la lumière émane des ténèbres. Telle n'est point la doctrine de l'Égypte, où, chaque jour, le soleil *émerge*, renaissant et triomphateur des ténèbres, *symbole du mal.* Ce n'est donc plus l'Égypte, c'est la Béotie cadméenne que nous retrouvons ici, et, quand le poète donne à son Ouranos l'épithète d'Εὐφρονίδης, fils de la Nuit, on peut reconnaître le mythe hésiodique d'Ouranos, fils de Gæa, la matière terrestre confuse. Mais quand on nous dit qu'il l'a enfantée (τέκεν) sur les flots étincelants, sans qu'il soit question d'une mère, nous nous trouvons reportés au souvenir du *Noun* égyptien, l'abîme primordial (écrit par trois *vases*, suivis du signe du *ciel* et du déterminatif des *eaux*), avec lequel un monument de Dendera, et par conséquent, sans doute, de basse époque, a confondu Osiris et Isis, et avec lequel ce dieu semble déjà confondu dans le *Livre d'honorer Osiris*, œuvre de l'époque saïtique, que M. Pierret a publiée (1).

Nous voyons assez bien maintenant comment notre Grec de Bithynie entendait la mythologie égyptienne; mais quand ce Grec vivait-il? Le texte, purement religieux, ne contient aucune indication historique, et je ne sais ni en quel endroit Pococke l'a trouvé, ni s'il a jamais fait partie d'un monument qui pût servir à le dater; je suis donc réduit aux indications paléographiques, pour lesquelles l'estampage est si précieux. Or, les formes lunaires Ε, Ϲ, Ω, en sont complètement absentes; le Κ, le Μ, le Ν (presque partout), le Ρ du mot πρεσβίστην me semblent conserver la trace des temps archaïques; il me paraît donc difficile de descendre plus bas que les premiers successeurs d'Alexandre. Si nous comparons cette inscription avec le groupe voisin et nombreux des inscriptions de Kyzique, tel qu'il se trouve dans le recueil de Bœckh, nous voyons au n° 3655 le Ϛ, le petit o et le Π, qui ne se trouvent plus dans notre texte (cf. 3656-7), et le docte épigraphiste ne croit pas devoir reporter celui-là plus haut que le troisième siècle avant notre ère. Mais, dès que les gentilicia romains commencent à se montrer dans ce groupe, on voit poindre le Ϻ (3661, cf. 3664), bien que le Ϛ subsiste encore (3661-80); il est vrai qu'on le trouve ici, même au temps de l'empire, comme le montre la multitude des Aurelii inscrits au n° 3665 (2), sans parler des Julii et Aelii du n° 3664. Au n° 3684, où n'existe aucune trace de la puissance romaine, on trouve l'Α, le Κ et le Π (le premier est rare dans notre texte, où le dernier n'existe pas), tandis que

(1) *Études égyptologiques*, 1er fascicule; ce passage est à la fin de la p. 30.

(2) Où le Ϲ fait concurrence au Ϛ, et où le Ϻ a pris pleine possession. Au contraire, les noms d'Aelius et d'Aurelius paraissent au n° 3690 comme gentilicia de familles grecques, avec l'alphabet classique.

les formes lunaires règnent souverainement pour C et ω, presque souverainement pour Є, sur le monument de Julia Aria, Égyptienne de naissance et femme d'un Julius Serenus, triérarque de la flotte de Misène (3692, cf. 3693-4), qui exista du temps d'Auguste au temps de Gordien (1). Si maintenant nous revenons aux inscriptions de Kios, l'alphabet classique s'y montre à la fois au n° 3723, celui qui précède le proscynème à Anubis et ne porte aucune trace de domination romaine, et au n° 3725, appartenant au principat d'Adrien; il est vrai que ce dernier texte est une brève inscription en l'honneur de l'empereur lui-même; ce pouvait être un motif pour que la gravure en fût soignée et dépourvue de formes cursives. La forme des caractères paraît la même dans l'inscription 3726, en l'honneur d'un Σεβαστοφάντης (Flamen Augustalis, dit Bœckh), et dans plusieurs autres (3727-42), dont la date me paraît impossible à déterminer, bien que plusieurs de celles-ci (3727, 3732, 3734-8) ne soient pas antérieures à l'établissement des Romains; le n° 3738 est bilingue et appartient probablement au temps de Vespasien (2). Il n'y a donc rien de bien certain à conclure ici de la paléographie, mais les vraisemblances sont plutôt pour un temps voisin du siècle d'Alexandre, conclusion intéressante quand on a vu jusqu'où l'auteur du texte poussait la connaissance des éléments qu'il combinait.

II

Je m'arrêterai peu sur le n° 164 de Frœhner, 4710 du *Corpus*.

Ἀπολλώνιος Ἔρωτος ὁ τοῦ Ἔρω-
τος, μητρὸς Ἀριστίου, λεγόμενος ὁ τοῦ
Ἐρωσψα, Λυκοπολείτης, ἄορος ἐτελεύ-
τησεν, ἐν τῶι ἑβδόμωι ἔτι μηνὶ Παχών
5 ΚΑ, ἐτῶν ΛΔ, μηνῶν Ε, ἡμερῶν ΙΕ. Κύρι-
ε Σάραπι δὸς αὐτῶι τὴν κατεξουσίαν
κατὰ τῶν ἐχθρῶν αὐτοῦ (3).

(1) *Classis praetoriae misenensis monumenta* du P Garrucci. Voyez n° 18.

(2) On lit dans la partie latine :

FLAVIAⲥϕSOPHENI
..NIALISϕCAESARIS AVG
*se*RVOS VERNA DISPENS*ator*

L'archaïque (*se*)*rvos* est bien dans le texte.

(3) Lire à la l. 3 ἄωρος; à la l. 4, ἔτει; à la l. 7, ἐχθρῶν. Le texte de Franz porte ΑΘΡΟC à la l. 3.

L'avantage ici mentionné est certainement celui que le défunt doit obtenir sur les monstres infernaux de la mythologie égyptienne. La désignation de la mère (Ἀρίστιον) est un usage égyptien; mais M. Frœhner n'a écrit Οτουέρωσψα, en un seul mot, que faute d'avoir pu reconnaître le sens de la dernière syllabe (*Pe Sa*, le fils, en égytien); nous voyons, en effet, dans la première ligne, que son grand-père s'appelait Éros, comme son père; on comprend donc qu'on l'ait appelé ; le (fils) du fils d'Éros. Si Otouerospsa eût été le nom égyptien d'Apollonios, au lieu de λεγόμενος on eût mis ὁ καί : c'est la formule. On voit, sur la stèle, le défunt faisant une offrande à Osiris. Trouvé probablement à Lycopolis (Syout), en Égypte.

III

Le syncrétisme est plus prononcé encore dans l'épitaphe d'Apoll(as), n° 161 de Frœhner, 4708 du *Corpus*, venu probablement d'Abydos d'Égypte, et dont voici le texte :

Πατρὶς μέν μοι Λύκων πόλις, εἰμὶ δ'Ἀπολλ[ας,]
Ἐν Φαρίῃ γαίῃ θυμὸν ἀποφθίμενος
Νήπιος· ἡρπάσθην δ' ἐκκαιδεκάτου ἐνιαυτοῦ
Ἕκτον ἀωροσύνης μῆνα παρέρχομενος.
Νῦν δ'Ἀβυδηναίου τὸν Ὁσείριδος ἀμφιπολεύω
Θῶκον καὶ φθιμένων οὐκ ἐπάτησα δόμους·
Ἀθανάτων καὶ τέκνα μεμορμένον (*sic*) οἶτον ἐπεῖ(σιν)
Ἀλλ' οἰκεῖ μακάρων Ἠλύσιον πεδίον.
Ἐνθ' ἅμα παισὶ θεῶν AEI...ων Κυλλήνιος Ἑρμῆς
Ἵδρυσε, καὶ Λήθης οὐκ ἔπιον λιβάδα (1).

Abydos, lieu de la sépulture d'Osiris, était, M. Frœhner le dit lui-même, un lieu que les Égyptiens préféraient pour leur sépulture; mais le poète nous dit en même temps, en véritable Hellène, que les enfants des dieux habitent les Champs-Élysées. Il dit encore qu'il est devenu le suivant d'Osiris et n'est point retenu dans le séjour infernal. Mais il ajoute que c'est Hermès, le dieu de Kyllène, qui l'a conduit au lieu où résident les enfants des dieux. Il est évident, surtout quand on rapproche le texte de la figure, que cet Hermès est ici confondu avec Anubis, et nous sommes reportés à l'Hermanubis du syncrétisme.

(1) Ni l'Ω ni l'E ne sont lunaires; pour le σ la forme adoptée est C. Au vers 9, Franz propose με (ἀγαγ)ών, et Frœhner με φέρων; dans tous les cas, le sens de la phrase n'est pas douteux. Au vers 7, μεμορμένον est bien reconnu comme un lapsus pour μεμαρμένον; — pour EIIEΓ (Γ mal tracé), M. Frœhner propose ἐπισπεῖν. Cette stèle est aussi décorée d'un Anubis présentant le défunt à Osiris.

Ainsi, dans ces deux nouveaux textes, si les assimilations sont plus claires, si le commentaire doit être beaucoup plus bref, les renseignements à trouver sur la façon dont les Grecs des périodes macédonienne ou romaine réunissaient ou confondaient les deux croyances ne sont guère moins intéressants que dans le premier.

FÉLIX ROBIOU.

ASCAGNE

At puer Ascanius, cui nunc cognomen Iulo
additur (Ilus erat dum res stetit Ilia regno).

(*Énéide*, I, 267-268.)

Ces vers sont remarquables par la réunion des trois noms différents que Virgile donne successivement au jeune fils d'Énée. Le premier, Ascanius, est celui sous lequel l'antiquité classique l'a plus généralement connu. Le second, Iulus, est d'un emploi plus rare; on le rencontre pourtant à différentes reprises dans l'*Énéide*. Le troisième enfin, Ilus, ne se trouve que dans ce seul passage. Aussi Heyne a-t-il suspecté l'authenticité du second de ces vers; il propose de le supprimer soit en entier, soit en partie, en faisant tomber la coupure après *additur*. Ce serait un vers inachevé, comme il y en a tant dans l'*Énéide*, et qu'une main postérieure aurait complété.

Wagner, dans son édition de Virgile, a combattu l'opinion de Heyne, et a défendu l'authenticité des deux vers par des raisons qui semblent décisives. Sans revenir sur les raisons philologiques ou autres sur lesquelles il appuie sa manière de voir, je citerai deux vers qu'il emprunte à l'*Iliade* (1), et qui ont une ressemblance frappante avec ceux de Virgile :

τὸν ῥ' Ἕκτωρ καλέεσκε Σκαμάνδριον, αὐτὰρ οἱ ἄλλοι·
Ἀστυάνακτ' · οἶος γὰρ ἐρύετο Ἴλιον Ἕκτωρ.

Wagner estime avec raison que Virgile s'est inspiré des vers d'Homère. L'idée est la même, et il aurait pu ajouter que le rythme et la coupe des vers sont sensiblement les mêmes. Enfin, pour justifier Virgile de cette accumulation de noms, il ajoute les mots suivants : *Ne autem meras nugas hoc loco Veneri narrare Jovem existimes, ita videtur statuendum : nomen Iuli tamquam augustius aliquid significans a poeta hic poni, quia hinc orta gens Julia; et ita hujus gentis dignitatem majestatem-*

(1) VI, 402-403.

que transferri ad ejus conditorem; quod minime abhorret a Virgilii ingenio et consuetudine. Ita rursus fit, ut ominis aliquid his insit, Jovis orationi, futura Trojanorum fata exponentis, vel maxime congruum. Causa tamen nominis ut aliqua appareat, adjiciuntur haec : Ilus erat cet. La pensée qui ressort de ces lignes, c'est que le poète a voulu, dans un coup d'œil prophétique, embrasser le passé et l'avenir de la fortune de Rome, et rattacher à Troie et par là jusqu'à Vénus les origines de la *gens* Julia. Je crois que Wagner a raison; mais Ascanius, Iulus et Ilus ne représentent pas seulement trois moments d'une même histoire; ce sont trois personnages mythologiques différents, entre lesquels Virgile a voulu établir une de ces identifications qui ont été dans toute l'antiquité la grande loi de la mythologie comparée.

Le caractère mythologique d'Ascagne ne souffre guère de doute. On l'entrevoit encore dans l'*Énéide*, malgré la couleur historique que lui a prêtée la poésie épique. Il alterne avec Adonis, il en est en quelque sorte le doublet. Si Adonis est le fils de Vénus, Ascagne en est le petit-fils par Énée. Quand Vénus veut séduire Didon, au lieu d'Ascagne, elle lui envoie Cupidon :

> *At Cytherea novas artes, nova pectore versat*
> *consilia : ut faciem mutatus et ora Cupido*
> *pro dulci Ascanio veniat* (1).

Lui-même où l'emmène-t-elle? à Idalie, dans ce sanctuaire purement phénicien, qui a été l'un des berceaux du culte d'Aphrodite :

> *et fotum gremio dea tollit in altos*
> *Idaliae lucos* (2).

En cela, Virgile ne faisait que suivre, avec la liberté que donne la poésie, la tradition antique.

Les traditions les plus anciennes relatives à Ascagne nous reportent vers la Mysie et la Bithynie; elles appartiennent au cycle de légendes qui se groupe autour du mont Ida et de l'Olympe. C'est là que se trouve le lac Ascagne (3); le fleuve qui en sortait portait le même nom (4). Une tradition, rapportée par Strabon (5), faisait régner Ascagne, avec Scamandre le fils d'Hector, à Scepsis en Mysie; une autre, sur la Dascylitide (6). On retrouve le nom d'Askênos, associé à celui du dieu Mên, jusqu'à Antioche de Pisidie.

(1) *Énéide*, I, 657.
(2) *Énéide*, I, 692.
(3) Strabon, XIV, v, 29.
(4) *Ibidem*. Cf. Henri Estienne, *Thesaur.*, sub voc. Ἀσκανία.
(5) Strabon, XIII, I, 52.
(6) Dion. Hal., I, XLVII, 53.

Letronne (1) l'a, en effet, très heureusement restitué sur une inscription grecque d'Eumenia en Phrygie, en l'honneur d'un certain Monime, lampadarque de Mên Askaênos; or, il est difficile de ne pas rapprocher ce dieu du Μὴν Ἀσκαΐος mentionné par Strabon (2), et dont le temple, voisin d'Antioche, jouissait, au dire de l'historien grec, d'une grande considération. Une monnaie de Sardes publiée par Eckhel (3) et qui porte la légende : Μὴν Ἀσκήνος, nous atteste la grande célébrité et le caractère proprement asiatique, je dirais presque sémitique de ce culte; car Sardes a été de tout temps le centre de l'influence sémitique en l'Asie Mineure.

Toutes ces légendes ont bien les traits d'un mythe ethnographique; elles sont très nettement localisées : elles appartiennent au nord et au centre de l'Asie Mineure. En dehors de ces limites, on perd les traces d'Ascagne, et il faut, pour les retrouver, faire un saut considérable et aller jusqu'en Italie, où il est d'importation assez récente. Comment expliquer le caractère que lui prête Virgile, et la place qu'il lui fait dans les migrations des Troyens? Peut-être faut-il avoir pour cela recours à un autre mythe, également asiatique, mais, à ce qu'il semble, purement sémitique, qui présente certains points de contact très remarquables avec celui d'Ascagne, avec lequel il paraît avoir été identifié de bonne heure.

Les inscriptions phéniciennes nous ont révélé l'existence d'un dieu, que les auteurs anciens mentionnaient sans qu'on eût jamais réussi à le tirer des limbes, Sakôn. On ne le trouve jamais mentionné sur les inscriptions comme divinité, mais il y paraît dans une foule de noms propres théophores, principalement en Afrique (4) : Ger-Sakôn, « l'hôte de Sakôn », devenu en latin Gisko; Abd-Sakôn, « le serviteur de Sakôn ». C'est lui qui sert à former ce nom de Sanchoniaton qui a si longtemps exercé la sagacité des savants (5). Sakôn était quelque chose comme l'Hermès phénicien. Cette thèse a été soutenue par M. Zotenberg (6), puis, avec plus de développements, par M. Schröder dans sa grammaire phénicienne (7). Voici comment ils raisonnent : Les lexicographes grecs, si précieux parce qu'ils nous ont conservé bien souvent les noms anciens, sacrifiés par la mythologie classique, connaissent un mot, étranger au grec classique, Σῶκος (8),

(1) *Journal des savants*, 1845, p. 406.
(2) XII, 557; cf. 565-566.
(3) Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, vol. III, p. 112.
(4) *Corpus Inscript. Semit.*, n° 112 *a*, p. 132.
(5) Renan, *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, t. XXIII, 2e partie, p. 241 et suiv., Paris, 1868; cf. Nöldeke, *Göttinger gel. Anzeigen*, 1863, p. 1829.
(6) *Journal asiatique*, avril-mai 1868, p. 437-438.
(7) *Die Phönizische Sprache*, p. 196-198, note 9.
(8) Σῶκος : ὁ Ἑρμῆς. Suidas, s. v. — Σῶκος Ἑρμῆς, ὡσανεὶ σωτὴρ τῶν οἴκων ὑπάρχων. Zonaras, s. v. — Σῶκος, Κουρήτων πατήρ, *ibidem*.

dont ils font tantôt une épithète, tantôt un synonyme d'Hermès. A côté de la forme Σῶκος, on trouve les variantes Σωχός (1), σωκόον (2), σωκάριον (3); mais, de quelque façon qu'il soit orthographié, ce nom est constamment associé à celui d'Hermès.

Cette association n'est pas le résultat d'un syncrétisme de basse époque, car nous la trouvons déjà dans Homère. Dans le combat des Dieux, au XX[e] livre de l'*Iliade*, Sôkos figure comme épithète d'Hermès (4) :

> Λητοῖ δ' ἀντέστη σῶκος, ἐριούνιος Ἑρμῆς,
> ἅντα δ' ἄρ' Ἱππείστοιο μέγας ποταμὸς βαθυδίνης,
> ὃν Ξάνθον καλέουσι θεοί, ἄνδρες δὲ Σκάμανδρον.

On pourrait même être tenté de se demander si ce n'est pas le vers d'Homère qui a donné naissance aux commentaires des lexicographes sur Sôkos; mais les mentions en sont trop nombreuses, et les formes trop diverses, pour qu'il soit permis de s'arrêter à cette supposition. L'incertitude de l'orthographe et les tours de force que les grammairiens ont dû faire pour l'expliquer par le grec (5) prouvent que c'est un mot qui appartient au langage de la mythologie étrangère.

La forme σωκόον, donnée par Hésychius, fournit peut-être la clef de ce problème mythologique. Il n'est guère possible d'en méconnaître la ressemblance avec le phénicien Sakôn; les deux mots correspondent consonne pour consonne. On ne saurait objecter que Sôkos joue, dans un certain nombre des passages précités, le rôle d'épithète; on sait, en effet, qu'un des procédés les plus familiers à la mythologie consiste à traiter comme de simples attributs d'une divinité courante, pour les faire rentrer dans le cadre ordinaire, des formes parallèles, qui avaient primitivement une existence et une origine distinctes (6).

La principale difficulté que rencontre cette assimilation vient ici encore, nous l'avouons, de la patrie du dieu Sôkos. En effet, Hésychius appelle Sôkos le père des Curètes, et Nonnus, dans les *Dionysiaques* (7), le père des sept Corybantes, σύνδρομος Ἰδαίῳ. Leurs données sont en parfait accord avec le vers d'Homère, qui rattache

(1) Σωχός· ὁ τῶν Κουρήτων πατήρ, Hésychius, s. v.
(2) σωκόον· σῶα ἀκούοντα. τὸν Ἑρμῆν. καὶ σωσίοικον, Hésychius, s. v.
(3) τὸ σωκάριον, ἐπίθετον τοῦ Ἑρμοῦ· ἤτοι ὁ ἰσχυρός. Zonaras, s. v.
(4) *Iliade*, XX, 72.
(5) σῶκος· σωσίοικος, σάοικος· ἰσχυρος. Hesych., s. v.
(6) C'est par un phénomène analogue qu'il faut expliquer sans doute les noms doubles, si fréquents chez Homère, tels que Παλλὰς Ἀθήνη, Φοῖβος Ἀπόλλων, etc.
(7) Nonnus, *Dionysiaques*, XIII, 147. 152.

Sôkos au cycle troyen. Ces légendes nous font donc quitter Carthage pour la côte d'Asie ; elles sont unanimes à représenter le culte de Sôkos comme existant aux environs du mont Ida, patrie du mythe d'Ascagne.

Si l'on se rappelle maintenant les vers d'Homère cités plus haut, on reconnaîtra qu'Hermès Sôkos est mis en parallèle avec qui ? avec Scamandre, de la même façon qu'Ascagne, dans les différentes traditions recueillies par les auteurs grecs, et dont on a parlé plus haut.

Ainsi donc, les mythes de Sôkos et d'Ascanius nous apparaissent comme appartenant non seulement à la même contrée, mais au même cycle mythologique. Leur patrie est la même, leurs affinités mythologiques sont les mêmes. On pourrait pourtant hésiter encore à admettre que le dieu phénicien Sakôn ait jamais rien eu de commun, soit avec l'un, soit avec l'autre, si nous ne possédions une forme intermédiaire qui est la preuve matérielle de l'identification dont ils ont été l'objet.

Cette forme nous est fournie par une inscription phénicienne d'Athènes. Un autel, récemment trouvé au Pirée, porte, en effet, une dédicace au dieu Askoun-Adar (1). Nous laissons de côté le mot Adar, soit que ce soit une épithète divine (le « puissant », le « glorieux »), soit qu'il faille y voir un autre nom de divinité, associé au premier de façon à former une divinité complexe par un de ces phénomènes fréquents dans la religion phénicienne, surtout lorsqu'il s'agit d'Hermès, et dont Herm-Aphrodite est la forme la plus célèbre (2). La première partie du nom, Askoun, correspond d'une façon indubitable au dieu Sakôn. La présence de l'*a* prosthétique n'arrêtera pas un instant ceux qui sont au fait du jeu des voyelles dans les langues sémitiques. Les trois consonnes radicales sont les mêmes, les deux noms doivent donc être considérés comme de la même famille. Leur identité est d'ailleurs confirmée par un fait qui n'est pas indifférent. Cet autel a été trouvé entre deux cippes, dont l'un était consacré à Hermès, l'autre à Ζεὺς σωτήρ (3). Ainsi donc, Askoun est bien l'Hermès phénicien, le dieu Sakôn des inscriptions, le Σωκόον d'Hésychius. Mais, d'autre part, qui ne voit que cette forme, Askoun, fait tomber le dernier obstacle qui séparait le dieu Sakôn de l'Ascagne légendaire ? Les deux noms se répondent lettre pour lettre et ne diffèrent que par la terminaison, qui est purement indo-européenne ; du reste, l'antiquité grecque n'en a même pas toujours tenu compte.

On peut donc considérer comme démontrée l'identification ancienne de Sakôn ou Askoun avec Ascagne. Le dieu phénicien vient

(1) *Corpus Inscript. Semit.*, n° 118.

(2) Cf. *Corpus Inscr. Semit.*, p. 33, 48, 154 ; Ph. Berger, *l'Ange d'Astarté*. Paris Fischbacher, 1879, p. 41 et suiv.

(3) *Corpus Inscript. Semit.*, p. 144-145.

combler les lacunes du mythe d'Ascagne. Si l'on voulait traduire en langage ordinaire les données que Virgile nous a transmises, il faudrait dire que le culte de Sakôn, implanté à Carthage, est originaire de la côte asiatique, et se confond avec celui d'Ascagne.

Il nous faut, avant de passer à un autre sujet, répondre encore à une objection :

Sakôn est un Hermès, tandis que Virgile semble établir un rapprochement entre Ascagne et Adonis. Tout d'abord, il faut garder une certaine réserve à l'égard des identifications faites par des auteurs grecs ou latins entre les dieux de leurs panthéons respectifs et les divinités étrangères, surtout orientales. Ce ne sont jamais que des identifications par à peu près. Les conceptions religieuses des Sémites étant différentes de celles des Grecs et des Latins, il était impossible à ces derniers de trouver dans leur langage mythologique le correspondant exact d'idées qu'ils n'avaient pas. Il y a plus : les catégories si nettes qu'a établies la mythologie classique du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, l'antiquité grecque ne les a jamais connues. Les traits des dieux ont quelque chose de plus flottant, ils se pénètrent les uns les autres, ils s'empruntent leurs attributs et même leurs traits les plus essentiels.

Cela est vrai, à plus forte raison, lorsque nous passons au panthéon phénicien ; là, toutes les divinités secondaires se confondent, et il n'y a guère entre elles que des différences géographiques ; ôtez-leur leur nom propre, vous ne saurez plus à quoi les reconnaître. L'antiquité sémitique n'a jamais établi entre les dieux de son panthéon qu'une grande distinction dont on retrouve partout la trace : c'est celle des grands dieux, père ou mère, et des dieux enfants. Et, par les dieux enfants, nous n'entendons pas des dieux qui étaient nécessairement adorés sous les traits d'un enfant, bien qu'ils le fussent le plus souvent, mais des dieux qui étaient l'émanation d'autres divinités, ou, pour parler le langage mythologique, qui en étaient les enfants. Ces dieux étaient adorés tantôt sous la forme de pierres fichées en terre, de véritables Hermès, tantôt sous les traits de nains grotesques ou d'enfants, ou bien encore sous les traits de ces êtres efféminés qui n'étaient ni hommes ni femmes, ou qui étaient l'un et l'autre à la fois, et formaient ce qu'on a pu appeler le « genre ange ». Hermès est le type de ces divinités ; il est l'envoyé du dieu suprême, l'*ange* par excellence, parce qu'il en est l'émanation et la personnification sur la terre ; mais l'on voit dès lors combien facilement Hermès devait se confondre avec Adonis ; la mythologie sémitique n'a jamais fait entre eux de distinction bien tranchée.

Ainsi, le nom d'Ascagne nous conduit jusqu'à Carthage. Le nom d'Iule devait, dans la pensée du poète, rattacher les aventures d'Énée

à l'histoire romaine et légitimer l'empire, en montrant dans le premier roi du Latium, Ascagne, le chef de la famille d'où devaient sortir Jules César et Auguste. C'est donc un essai d'étymologie historique. Iulus est l'éponyme de la gens Julia. Mais cet ancêtre fictif est lui-même un être divin. Les Jules descendent des dieux, telle a été certainement la pensée de Virgile en donnant à Ascagne le surnom d'Iulus. Est-ce une étymologie purement théorique? ou bien le nom d'Iulus ne cache-t-il pas, en réalité, un nom divin? Nous croyons qu'Iulus, comme Ascagne, est un dieu; et que Virgile, à tort ou à raison, a prétendu identifier ces deux personnages mythologiques.

Quel est ce dieu Iulus? Il faut ici se replacer dans la situation que suppose le vers de Virgile. Ascagne est à Carthage où la tempête vient de le jeter avec Enée. Jupiter dévoile à Vénus l'avenir de sa race, et, parlant d'Ascagne, il s'exprime ainsi :

> *At puer Ascanius, cui nunc cognomen Iulo*
> *additur* (1).

Il semble donc que le nom d'Iulus soit un nom nouveau, qui se rattache au moment auquel parle Jupiter, c'est-à-dire au séjour d'Ascagne en Afrique. La fin du vers confirme cette manière de voir. Virgile y oppose, en effet, le nom d'Ilus que portait Ascagne avant la chute de Troie, au nom d'Iulus qui est venu s'ajouter à son nom d'Ascagne *nunc*, comme dit le poète. C'est donc à Carthage qu'il faut chercher l'explication de ce nouveau nom.

Le traité des Carthaginois avec Philippe de Macédoine (2) mentionne, en tête des dieux par lesquels les alliés prêtaient serment, trois divinités dans lesquelles M. Alfred Maury (3) a reconnu la grande triade de Carthage; ce sont : le génie de Carthage, Héraklès et Iolaüs. Iolaüs aurait donc joué, dans cette triade, le rôle de dieu-enfant. Quel est ce dieu, qui occupait à Carthage un rang si éminent, et dont nous connaissons à peine le nom? La mythologie grecque n'est pas entièrement muette à son égard. Apollodore (4) mentionne un fils d'Héraklès et de Certha qu'il appelle Ἰόβης ou Ἰόλος; M. Lenormant, qui a fait de ce dieu une étude approfondie (5), n'a pas hésité à y reconnaître Iolaüs, le fils de Baal-Hammon et de Tanit. Il a, en outre, recueilli les différents indices, empruntés soit à la numismatique, soit aux auteurs anciens, qui sont de nature à donner un peu de corps à ce

(1) *Énéide*, I. 267.
(2) Polybe, VII, fragm. 3; cf. *Corpus Inscript. Semit.*, n° 132.
(3) Creuzer et Guigniaut, *les Religions de l'antiquité*, t. II, part. 3, p. 1040.
(4) Apollodore, II, 7, 8.
(5) *Quelques observations sur les symboles religieux des stèles puniques*, *Gazette archéol.*, 1877, p. 127-128.

personnage, lequel paraît avoir joué en Afrique un rôle capital. On peut y ajouter que, d'après une légende rapportée par Muller (1), le fils d'Hercule, Juba ou Iolaüs, aurait été le premier roi des Numides.

Ces indications éparses ont reçu leur confirmation d'une inscription punique inédite trouvée à Hanschir M'déina, l'ancien Altiburos, et que possède le musée du Louvre. On y trouve, en effet, le nom de Joel en composition dans un nom propre : *Joelpaal* (2). Ce dieu Joel est, à n'en pas douter, l'Iolaüs des auteurs grecs; cet exemple nous donne la forme réelle du nom de ce dieu, qui a prêté aux étymologies les plus diverses, et nous prouve d'une façon certaine qu'il était adoré en Afrique. Mais Iolaüs a laissé une trace encore plus importante de son passage dans ces contrées, ainsi que l'a établi M. Lenormant, c'est le nom de la ville d'Iol, aujourd'hui Cherchel.

Nous pouvons même suivre les migrations de ce dieu jusqu'en Sicile et en Sardaigne. Pausanias (3) parle de son établissement en Sardaigne, et, fait important à noter, quoiqu'il le fasse venir de Grèce, il met son arrivée en relation avec les migrations des Troyens qui vinrent aborder dans l'île avec Énée après la chute d'Ilion. Il ajoute même qu'on voit encore en Sardaigne des endroits qui portent le nom d'Iolaïa, et où Iolaüs est adoré comme dieu.

Diodore de Sicile (4) contient des détails analogues, et il ajoute que, par la suite, Iolaüs s'en fut fonder une colonie en Sicile.

Nous inclinons à croire que Virgile avait en vue le dieu Iolaüs ou Iolos lorsqu'il a identifié Iulus avec Ascagne; il a juxtaposé leurs noms de la même façon qu'Homère juxtaposait le nom de Sôkos et celui d'Hermès. S'il fallait, ici encore, exprimer en langage mythologique le vers de Virgile, nous le résumerions dans ces mots : Askoun devient à Carthage Iolaüs.

Quelle parenté y a-t-il entre le nom de la gens Julia et celui de son ancêtre légendaire? Nous n'en savons rien, et nous n'avons pas à l'examiner. Le seul point que nous avons cherché à établir, c'est qu'Iulus se confondait, dans la pensée de Virgile, avec le dieu carthaginois Jol ou Joël, devenu Iolos ou Iolaüs en grec. D'ailleurs l'entourage de César était préoccupé de la même pensée, et c'est ainsi que nous voyons le nom de la ville d'Iol devenir, à l'époque impériale, Cæsarea (5).

(1) *Numismatique de l'ancienne Afrique,* III, p. 25, 47, 138.

(2) Cf. *Corpus Inscript. Semit.*, p. 163.

(3) Pausanias, Phocide, ch. xvii.

(4) Diod. Sic., IV, xxix, 1, 4, 5.

(5) Nous ne citons que pour mémoire les paroles de l'auteur de l'*Origo gentis Romanae*, c. xv : *Igitur latini Ascanium ob insignem virtutem non solum Jove ortum crediderunt, sed etiam per diminutionem, declinato paululum nomine, primo Jobum, dein postea Julum appellarunt; a quo Julia familia manavit, ut scribunt Caesar libro II, et Cato in originibus.* Ces citations sont purement imaginaires, et prouvent

Il n'est pas question, cela va sans dire, d'accorder aucune valeur scientifique à de pareils rapprochements; mais ils prouvent au moins que les contemporains de Virgile voyaient aussi dans le dieu Iolus l'origine du nom d'Iule.

Ainsi donc les deux vers de Virgile nous font assister aux pérégrinations des Troyens, ou de leur religion, ce qui revient au même, depuis la côte asiatique jusqu'en Sardaigne, en passant par l'Afrique. Ascagne et Iulus, Askoun et Iol, marquent les deux grandes étapes de cette migration. Dès lors, nous comprenons aussi la signification de la fin du second vers : Ilus doit être aussi un dieu, correspondant à Askoun et à Iolaüs. Il marque le premier moment de ce procès mythologique, et, par conséquent, il en marque la période la plus ancienne, et doit correspondre à une forme exclusivement asiatique.

Quel peut être ce troisième personnage divin ? Il serait facile de lui trouver une divinité correspondante dans le panthéon sémitique, et de dire, par exemple, que c'est le dieu El, qui occupe une si grande place dans tous les cultes de l'Asie occidentale. Est-ce lui, en est-ce un autre, est-ce simplement le dieu éponyme du vieil Ilion ? Nous aimons mieux dire que nous n'en savons rien, parce qu'ici les points de comparaison nous font entièrement défaut.

Le seul fait que nous voulons retenir, c'est que ces deux vers nous donnent l'expression poétique d'une idée mythologique. Nous avons là les trois moments d'un développement religieux et ethnographique personnifié dans trois dieux, Ilus, Ascanius et Iulus, que Virgile a identifiés. Virgile avait-il raison ? Il est permis de conserver quelque hésitation sur ce point; une grande réserve est de mise dans ces questions; mais on serait non moins coupable de traiter à la légère les données mythologiques contenues dans l'*Énéide*, données dont Servius disait déjà que Virgile les avait puisées : *non ex poetarum commentis, sed ex philosophorum libris*, c'est-à-dire : non dans les fictions des poètes, mais dans les livres des sages.

le peu de crédit qu'il faut accorder à l'auteur qui en a émaillé son récit (v. Teuffel, *Gesch. der Röm. Liter.*, 4. Auflage, 1882, § 414, 5).

Paris.

PHILIPPE BERGER.

NOTES

ÉPIGRAPHIQUES ET PALÉOGRAPHIQUES

Semblable au monument si simple de Jahn, à Berlin, qui consiste en un amas de pierres offertes par toutes les villes de l'Allemagne, pour honorer la mémoire du grand pédagogue, ce recueil doit être comme un monument érigé par tous les amis, tous les admirateurs d'un éminent savant, que les Muses ont tellement aimé qu'elles ont voulu le rappeler trop tôt près d'elles. En venant déposer aussi une feuille sur sa tombe parée de tant de couronnes, ce n'est pas une description détaillée des bibliothèques de Salonique et de Madyte, ce n'est pas un catalogue complet de leurs manuscrits, que j'ai l'intention d'offrir aux lecteurs de ce recueil. Ce sont de simples notes d'un paléographe en voyage, la communication de quelques impressions passagères sur quelques manuscrits et sur quelques inscriptions, entrevues à la hâte pendant que la barque était prête pour le départ et que le mulet m'attendait à la porte.

C'est en 1880, en route pour le mont Athos, que j'ai eu le temps, grâce au désordre de la Société maritime turque, de jeter un coup d'œil sur les bibliothèques de Salonique et de Madyte, en Thrace. Parti du Pirée, un mercredi du mois de juin, sur un des plus beaux paquebots des Messageries françaises, j'arrivai le lendemain, après une magnifique traversée de vingt heures, aux Dardanelles, où je devais m'embarquer le samedi directement pour le mont Athos. J'aurais voulu profiter de mon séjour involontaire dans ce triste Tshanak-Kalessi, si splendidement situé, mais si pauvre en curiosités, en faisant une excursion en Troade; mais le consul grec des Dardanelles me dépeignit sous des couleurs si sombres l'état de la sécurité, dans ces champs *ubi Troja fuit,* que je dus renoncer à l'idée de visiter cette plaine, que Byron déclarait déjà être un vaste champ ouvert aux chasseurs de bécassines et aux conjectures des savants. Mais je dois à l'amabilité du consul et à celle de quelques autres compatriotes, une autre belle excursion sur la côte de la Thrace, à cette petite

ville de Madyte, renommée pour la beauté classique de ses femmes, dont les yeux noirs et étincelants ont quelque chose qui appellerait l'attention de tout autre que celui qui a hâte de copier des inscriptions antiques et d'étudier de vieux manuscrits.

La bibliothèque de la ville se trouve dans une modeste chambre du petit, mais joli édifice de l'école communale; elle consiste en quelques centaines de livres imprimés, que je n'ai pas eu le temps d'examiner, et en cinq manuscrits grecs, in-8°, plus vénérables par leur poussière que par leur ancienneté. Le plus ancien est un codex du XV^e^ siècle, en papier de linge, qui contient :

1 « Τοῦ ὁσιωτάτου πατρὸς ἡμῶν Καλλίστου τοῦ Ἀντιληκούδη κεφάλαια ριε' ὅτι καὶ ὁ εἰρημένος παράδεισος εἰκὼν τοῦ ἔσω ἀνθρώπου λόγοι ριε'. » 2. « Φιλοθέου ἕτερον περὶ τοῦ παραδείσου, » sans commencement. L'auteur de la première de ces dissertations nous est déjà connu par quelques œuvres publiées par Migne dans le volume 147 de sa *Patrologie grecque* (p. 817-833). Il est nommé là Κάλλιστος Τηλικούδης, et nous savons de lui qu'il était contemporain du patriarche de Constantinople, Callixte, vers le milieu du XIV^e^ siècle. Selon toute probabilité, son ouvrage, contenu dans le manuscrit de Madyte, est entièrement nouveau et inédit.

Un second codex, sur papier in-8°, écrit au XVII^e^ siècle, contient quelques lettres de Synésios, le savant évêque de Cyrène, avec une traduction interlinéaire. Des manuscrits de ce genre, dont les Grecs se sont servis dans les écoles pendant les longs siècles de la servitude turque, abondent dans toutes les bibliothèques de l'Orient.

Le contenu du troisième manuscrit, écrit sur papier de linge, en 1792, est le suivant : « Τοῦ σοφοῦ Προδρόμου ἐξήγησις εἰς τὰς δεσποτικὰς ἑορτάς... γεγραμμένη παρ' ἐμοῦ τοῦ ἐλαχίστου Νικολάου ἐν τῇ τῆς Ἀγχιάλου σχολῇ ἐν ἔτει ,αψῃ6'. » C'est l'ouvrage de Théodore le Ptochoprodrome, auteur byzantin du XII^e^ siècle, déjà connu et publié chez Migne, dans le 133^e^ volume de la *Patrologie grecque* (1).

Un quatrième manuscrit en papier de linge, de 627 pages numérotées en rouge, contient différentes homélies écrites dans l'idiome vulgaire à l'occasion de plusieurs fêtes du rite grec.

Enfin le cinquième codex, en papier, de 184 pages, contient un Ἐγχειρίδιον ἤτοι ἔκθεσις σύντομος θεολογίας. Sur le dernier feuillet, qui ne porte pas de numéro, j'ai lu la notice suivante : « Χρύσανθος ὁ ἐκ Μαδύτου πόλεως κατὰ τὸν Ἑλλήσποντον τήνδε τὴν βίβλον ἰδίαις χερσὶν ἀντιγέγραφε ἐν ταῖς κατὰ τὸν Βόσπορον κωμοπόλεσι διατρίβων, βασιλεύοντος μὲν τοῦ σουλτὰν Σελὴμ, πατριαρχοῦντος δὲ Καλλινίκου ἐν ἔτει ἀπὸ θεογονίας χιλιοστῷ ὀκτακοσιοστῷ τετάρτῳ ἐν μηνὶ Φεβρουαρίῳ. »

Après la visite de la bibliothèque, nous avons fait une promenade dans la ville, accompagnés de quelques étudiants de l'Université

(1) P. 1229, etc.

d'Athènes, originaires de Madyte et qui y passaient leurs vacances, ainsi que du maître d'école. Ils étaient bien en état de nous indiquer toutes les inscriptions antiques connues qui gisaient dans les églises ou étaient encastrées dans les murs. Je leurs transmets ici mes remerciements pour leur bienveillance.

En outre des inscriptions déjà publiées dans le *Corpus inscriptionum graecarum* (vol. II, n° 2016 *b* et *c*) et de celle qui l'a été dans le *Corpus inscriptionum latinarum* (vol. III, p. 133, n° 724), j'en ai trouvé quelques autres que je communique ici. A l'extérieur de l'église Saint-Jean, il y a des restes d'un sarcophage avec les restes d'une inscription :

ΕΑΝΔΕΤΙΣ
ΕΤΕΡΟΣΑΝΟΙ
ΖΗΔΩΣΕΙ
ΤΩ ΦΙΣΚΩ

Dans une petite cour de la même église, on voit un fragment d'une inscription latine en grandes lettres.

SIBI
PIC

A l'extérieur de la même église est encastrée en haut, dans le mur, l'inscription byzantine suivante :

ΕΝΘΑΔΕΚΙΤΕΤΕΟΔΟΛ
ΟCΤΟΘΕΟΕΗΦΡΕΜΗCΤΑ
ΧΙΖΙΚΕΟΠΑΤΙΡΑΠΡΑΔ
ΜΚΕΚΤΟΠΟΝΚΕCΑΡΙΟΤΙC
ΥCΧΟΡΙΟΝΤΑΛΑCΙΟΟΙ6

L'inscription est accompagnée de quelques instruments sculptés en relief. A cause de la hauteur où la pierre est encastrée, je ne suis pas sûr de la lecture ; j'ai surtout des doutes sur le vrai nom du père ; peut-être faudrait-il lire ΑΠΡΑΑΜ, c'est-à-dire ΑΒΡΑΑΜ, puisque le fils a aussi un nom hébreu et que la famille est issue de Césarée.

C'est dans l'église de Saint-Démétrios, sur la pierre servant d'autel, que j'ai lu l'inscription suivante ; la pierre est placée la tête en bas. C'est un fragment d'un décret de la Κοιλανῶν πόλις, sous l'épitropie de Flavius Eugenetor. J'ignore l'emplacement de la ville jusqu'ici inconnue : c'était très probablement une ville de Thrace, voisine de Madyte.

ΚΟΙΛΑΝΩΝΠΟΛΕΩΣ >
ΤΟΝΙΡΩΤΩΣΑΧΘΕΝΤΑ
ΠΑ[ΔΩΝ >> ΠΑΛΗΝ >
ΕΠΙΤΡΟΠΕΥΟΝΤΟΣ >ΤΗΣ
ΕΠΑΡΧΕΙΑΣΦΛΕΥΓΕΝΕΟΡΟΣ

La nuit vint interrompre nos études paléographiques et épigraphiques. Après avoir agréablement dîné dans un grand jardin, avec nos hôtes et les magistrats du pays, nous remontâmes dans notre barque, qui, doucement poussée par un vent favorable, sous un ciel d'une clarté inexprimable, nous ramena à la côte asiatique.

Le lendemain, arriva, après un retard de quelques heures, le bateau turc attendu; il devait nous mener directement au cloître russe de Saint-Panteleimon au mont Athos, où nous devions arriver, selon notre calcul, vers minuit. Mais il n'y a pas de règle chez les Turcs. Le capitaine nous annonça qu'il avait reçu l'ordre à Constantinople d'aborder premièrement à Salonique, dont il ne devait quitter le port qu'après trois jours. C'est ainsi que, bon gré mal gré, nous sommes restés quelques jours dans cette ville, d'ailleurs si intéressante. Grâce à quelques bons amis et à la bienveillance du métropolitain, j'ai pu glaner, quoique à la hâte, dans les manuscrits conservés dans la ville.

C'est la bibliothèque du gymnase qui est la plus grande de la ville; elle consiste en plusieurs centaines de livres imprimés et possède, en outre, un assez bon fonds de manuscrits. Ce fonds doit être divisé en deux parties; l'une ne manque pas d'un certain ordre dans la grande chambre où sont rangés les livres imprimés. Mais il n'en existe aucun catalogue. Elle ne contient rien d'important; la plupart sont des traités sur la physique ou la logique, ouvrages des professeurs grecs des siècles passés; ou bien ce sont des cahiers contenant des oraisons de Pères de l'Église ou des fragments d'auteurs anciens avec une traduction interlinéaire; ce sont de ces ἐξηγήσεις si communes dans les bibliothèques de l'Orient, dont nous avions déjà mentionné un échantillon existant à Madyte. Mais la partie la plus intéressante est le fonds des manuscrits qui existaient autrefois dans l'église métropolitaine de Salonique, honorée alors sous le vocable de Saint-Démétrios mais convertie en mosquée sous la domination turque. Ces manuscrits ont été transportés au Gymnase, en 1875, par les soins de Joachim, alors métropolitain de Salonique, qui occupe maintenant le trône patriarcal à Constantinople. Mais leur état est déplorable; la plupart sont rongés par les vers et en grande partie détruits par l'humidité; ils étaient posés à terre, sans aucun soin, au coin d'une petite chambre obscure et humide, adjacente à la bibliothèque. Personne n'a eu le souci ou le temps de s'en occuper, de les mettre en ordre sur les rayons d'une

armoire quelconque, encore moins d'en dresser un catalogue. Et cependant, parmi ces manuscrits, il y en a de très bons au point de vue paléographique, des évangiles et des ouvrages théologiques sur parchemin, dont les plus vieux remontent au XII^e^ siècle. On comprend bien que ces manuscrits, assez nombreux, n'ont pas pu être examinés minutieusement par moi dans les quelques heures dont je disposais pour cette étude, d'ailleurs bien des fois entravée ou interrompue par l'exhalation putride des manuscrits suintant d'humidité. Au contraire, c'était précipitamment que je prenais dans les mains ces vieux codex, l'un après l'autre, car je ne perdais pas de vue que, dans le nombre, se trouvaient probablement les derniers restes de la bibliothèque du grand métropolitain de Salonique, de cet Eustathe, qui nous a légué tant d'ouvrages importants pour l'étude de la philologie grecque, et qui en a écrit d'autres dont nous déplorons la perte. N'est-il pas probable, pensais-je, que, parmi ces volumes, épars dans cette cave du gymnase de Salonique, nous pourrions retrouver le commentaire de cet éminent philologue sur les Odes de Pindare, dont il ne nous reste que l'introduction seule?... Mais mon impatience était vaine. Cette revue rapide ne m'a fait voir que des exemplaires de ces manuscrits qui peuplent en général les bibliothèques des couvents de l'Orient. C'étaient des livres liturgiques, des rituels de toute sorte, des textes de la Sainte Écriture, des *Vies des Saints*, des oraisons des Pères de l'Église (surtout de saint Chrysostome, saint Basile, saint Grégoire, saint Jean surnommé Climax), des livres de musique ecclésiastique, des *nomocanones*, etc. Il n'y avait que des manuscrits de date relativement récente qui continssent quelques auteurs profanes, comme les romans d'Achille Tatius et d'Héliodore. J'ai vu entre autres un codex mutilé, en papier de linge, écrit au XVI^e^ siècle, contenant trois tragédies d'Euripide, *Hécube*, *Oreste* et les *Phéniciennes*. Mais ce manuscrit est sans commencement ni fin : il y manque le commencement d'*Hécube*, jusqu'au vers 1045, et la fin des *Phéniciennes*, à partir du vers 1694. Le manuscrit contient d'ailleurs des scholies marginales et quelques miniatures grossières représentant Ajax, Achille, Ulysse, etc. — M. Pierre Papageorgiou a collationné ce manuscrit, dont quelques variantes confirment les corrections des éditeurs des tragédies d'Euripide contenues dans le codex. Il a publié les résultats de sa collation dans l'Ἀθήναιον (1).

C'est un devoir, pour les professeurs du gymnase de Salonique, de mettre en ordre cette bibliothèque et de rédiger un catalogue de ses manuscrits ; d'autant plus qu'il ne faut pas oublier qu'elle peut contenir quelques volumes ayant appartenu au savant commentateur d'Homère et de Pindare. D'ailleurs, cette bibliothèque est, sans aucun

(1) Vol. X, p. 286-309.

doute, la même qu'a vue M. Zachariä von Lingenthal pendant son voyage de 1837 à 1838. Elle se trouvait alors dans l'église de Saint-Grégoire Palamas, selon ce qu'il en dit. Sous ce vocable, il faut entendre l'église métropolitaine même, dans laquelle sont déposés les reliques de ce saint. Selon M. Lingenthal, il y avait dans l'église même une centaine de manuscrits couverts de poussière et dans un état déplorable. Une cinquantaine d'autres manuscrits, qui, ayant appartenu à la même bibliothèque, gisaient par terre, avaient été transportés au lavoir d'une maisonnette voisine. Il y avait des manuscrits en papier et en parchemin; quelques-uns étaient très vieux. Mais M. Lingenthal n'en avait trouvé que très peu d'importants. La plupart contenaient des écrits théologiques et liturgiques; un Évangéliaire se distinguait par sa belle écriture et son ancienneté, puisqu'il appartenait au VII^e^ ou au VIII^e^ siècle. Un autre manuscrit in-4°, en papier bombycin, a aussi attiré son attention; il était écrit au XIV^e^ siècle, il était enluminé et contenait une histoire d'Alexandre le Grand, écrite en langue vulgaire et en vers politiques, et un poème sur la guerre de Troie, qui a rappelé au savant allemand les écrits supposés de Dictys et de Darès (1). Je n'ai pas eu le bonheur de trouver ni l'Évangéliaire ni le codex contenant les poèmes, ce qui ne veut pas dire que réellement ils n'existent plus. Aussi je ne suis pas en état d'assurer si le poème sur Alexandre correspond à un de ceux qui ont été déjà publiés, c'est-à-dire la vie versifiée par Démétrios Zenos, dont la première édition a paru, à Venise, en 1529 (2), et un autre poème, contenu dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc et publié pour la première fois tout récemment (3). Toutefois, le roman versifié qui, selon M. Lingenthal, était contenu dans le manuscrit de Salonique, devait appartenir à la même source, connue sous le nom du Pseudo-Callisthène, de laquelle dérivent plusieurs rédactions du roman d'Alexandre tant en grec et dans la langue vulgaire que dans les langues de l'Orient et de l'Occident.

Après avoir visité la bibliothèque du gymnase, j'ai voulu voir aussi la bibliothèque du Tsaouch-monastir, qui est bâti sur une des collines dominant la ville. La route passe au milieu de la ville; c'est une course d'une demi-heure à dos de mulet. Arrivé à la porte, j'ai montré au caloyer l'écrit du métropolitain du diocèse, résidant dans la ville même, qui m'autorisait à visiter la bibliothèque de ce pauvre cloître. Il était connu sous le nom Μονὴ Βλαττέων aux temps byzantins, et il doit le nom qu'il porte maintenant à son occupation par des *Tsaouch*, c'est-à-dire des gendarmes, lors de la prise de la ville par les Turcs,

(1) D^r^ E. ZACHARIÄ's *Reise in den Orient in den Jahren* 1837 *und* 1838. Heidelberg, 1840, p. 211.

(2) ZACHER, *Pseudo-Callisthenes*. Halle, 1867, p. 29.

(3) E. LEGRAND, *Bibliothèque grecque vulgaire*, vol. II, p. XXV, etc. — W. WAGNER, *Trois poèmes grecs du moyen âge*, p. 56, etc.

au XV^e^ siècle. La bibliothèque occupe un petit édifice à part, bâti dans la cour du petit cloître. Quand M. Lingenthal le visita, les manuscrits occupaient un rayon qui dominait la porte d'entrée de l'église. Il prétend avoir trouvé une trentaine de manuscrits, dont quelques-uns en parchemin, écrits entre le IX^e^ et le XII^e^ siècle, de contenu surtout théologique et liturgique. Il ne mentionne en particulier qu'une chronique en grec moderne, depuis la fondation du monde jusqu'aux temps du roi Persée, et quelques échantillons de cahiers contenant des traductions d'auteurs grecs. Pendant ma visite, j'ai trouvé à peu près quatre-vingts manuscrits qu'on a voulu autrefois cataloguer, à ce qu'il paraît, ou du moins mettre en quelque ordre, puisque j'ai trouvé sur quelques-uns d'entre eux l'indication d'un numéro auquel ne correspond cependant pas leur place sur les rayons. J'ai pris à la hâte dans la bibliothèque des notices sur quelques manuscrits qui ont attiré ma curiosité.

1° N° 63. Codex sur papier de linge, petit in-8°, sans commencement, contenant le roman de Stephanites et Ichnilates; selon une notice à la fin du manuscrit, il a été écrit ἔτει ἀπὸ Χριστοῦ 1659 Μαρτίου ιε'.

2° Un nomocanon sur papier in-8°, écrit au XVII^e^ siècle. J'ai lu à la fin la notice historique suivante : « 1821 ἐν μηνῇ Ματῳ ἀποστάτησαν « οἱ Κασσανδρινοὶ καὶ τῷ αὐτῷ χρόνῳ Ὀκτωμβρίου 27 ἐπῆραν οἱ Τοῦρκοι τὴν « Κασσάνδραν καὶ ἔκοψαν πολλοὺς καὶ ἐσκλάβωσαν γυναῖκας καὶ παιδία ἀπὸ « 15 χρονῶν καὶ κάτω. »

3° Codex sur papier in-8° écrit au XVI^e^ siècle, qui contient : « Διηγήσεις εἰς τὸν βίον τοῦ μεγάλου μαίστορος τῆς μουσικῆς κυροῦ Ἰωάννου τοῦ Κουκουζέλη. » Il commence par les mots suivants : « Εὐλόγησον πάτερ. Δεῦτε πάντες λαοί, ἱερεῖς τε καὶ ἄρχοντες δεῦτε, etc. » On trouve à la fin la notice suivante : « Παρ' ἐμοῦ Λεοντίου καὶ μοναχοῦ τάχα..... καθῶς εὑρέθησαν ἐν τῷ « ἰδιοχείρῳ βιβλίῳ κυροῦ Μανουὴλ τοῦ ἀληθῶς μαίστορος τοῦ Χρυσάφη... τὸ δὲ « ἔτος ὑπῆρχεν, ζν0ᵐ (ici le signe de l'indiction) 0' ἐν μηνὶ νοεμβρίῳ. »

4° A la fin d'un typicon de saint Sabbas en parchemin, on lit la notice suivante : « ,αχπς' ὀκτωβρίου κ' (ici le signe de l'indiction) ι' ἔβαλαν « τὸν μητροπολίτην τῆς πολιτείας ταύτης εἰς τὸν γουλὰν καὶ εἰς ταῖς εἴκοσι τοῦ « Νοεμβρίου ἐδιαβάστησαν γράμματα πατριαρχικὰ καὶ τῆς βασιλείας ὁρισμὸς νὰ « εἶναι μαζήλης ἤγουν ἔξω τῆς ἐπαρχίας καὶ ἐχειροτονήθη ὁ κῦρ Μενδόθιος « ἀνταυτοῦ τὸν φευρουάριον κατὰ ,αχπζ' (ici le signe de l'indiction) ι'. »

5° N° 48. Codex sur papier de linge in-4°, écrit au XV^e^ siècle. Le commencement manque. Le manuscrit contient l'*Histoire* de Josèphe depuis le troisième livre, en commençant aux mots μεταβάλλεσθαι τὸ λοιπὸν ἀμύνεσθαι ἐπέτρεπε τοὺς σφετέρους. Après Josèphe viennent l'*Anabase* et la *Cyropédie* de Xénophon. C'est un manuscrit qui ne manque pas d'[illegible]. Quelques lettrés de Salonique doivent s'occuper de la col-

6° N° 76. Codex sur papier de linge in-4°, écrit au XVI^e^ siècle, sur deux colonnes, C'est la chronique mentionnée par M. Lingenthal, qui commence par l'histoire sainte, puis raconte brièvement l'histoire romaine et l'histoire grecque, et finit avec Persée. La fin manque; ainsi le manuscrit reste inachevé et finit par ces mots : « Καὶ ὁ Περσεὺς « ηὔξανε· ἐπάνω εἰς τὴν αὔξησιν τῆς εὐτυχίας ἐφάνη ἔρημος· κατεφρόνησε γὰρ « τοὺς συμμάχους καὶ οὐδὲν ἔδωκέ πρὸς αὐτοὺς ὅσον τοὺς ἔταξεν, ἀλλὰ εἶπεν ὅτι « οὐδέν σας χρήζω. Ἐπεὶ οὖν ἀφήκασιν αὐτὸν οἱ σύμμαχοι, καὶ ἄλλοι μὲν « διέβησαν παντελῶς ὅσοι δὲ ἀπέμειναν ἐγένοντο ὀκνοὶ καὶ ἀπρόθυμοι, διὰ ταῦτα « ἔπεσεν εἰς τόσην ἀπόγνωσιν ὁ Περσεὺς ὡς ἀναγκασθῆναι καὶ ζητήσειν ἀγάπην καὶ « ἔμελλεν ὅτι νὰ γένηται ἡ ἀγάπη διὰ τοῦ υἱοῦ τοῦ Ἀτάλλου τοῦ Εὐμενοῦς ἐὰν « οὐδὲν ἤθελον τύχει τότε οἱ Ῥόδιοι ὡς ἀποκρισιάροι νὰ ἐμποδίσουσι· συνέτυχον « γὰρ τοὺς Ῥωμαίους ἀλαζονικὰ... »

Ce manuscrit appartient à une grande famille de chroniques néo-grecques dont un exemplaire a été imprimé pour la première fois à Venise, en 1629, sous le nom de Dorothée, évêque de Monembasie. Il a été imprimé depuis plusieurs fois sous les titres Βίβλος χρονική ou Βιβλίον ἱστορικόν; il est mieux connu comme Χρονογράφος par le peuple grec, dont il a été une des lectures favorites pendant les longs siècles de la servitude. Il en existe plusieurs manuscrits à Paris, à Londres, à Stuttgard, à Oxford, au mont Athos et ailleurs, qui contiennent différentes rédactions. Il dérive pour la plus grande partie des chroniques byzantines, et il est plutôt l'œuvre de Manuel Malaxos que de Dorothée (qui n'a pas même existé comme évêque de Monembasie, selon toutes les probabilités). Mais ce sujet, très étendu, doit être renvoyé à un article spécial.

Je n'ai pas pu prendre de notes plus étendues. Mes bons amis de Salonique m'attendant impatiemment, je dus quitter la bibliothèque, et, après avoir pris le *glyco* du caloyer, je descendis à la ville; le lendemain je partais pour le mont Athos.

Athènes.

SPYR. P. LAMBROS.

LIBANII ET CHORICII

FRAGMENTA EDIDIT

RICHARDUS FOERSTER

Saturae philologae manibus Caroli Graux, quem demerendis hominibus genitum dicere fas fuit, dedicandae quam appositiorem dare possim symbolam, quam commentatiunculam de auctore, qui amicitiam mihi paravit illius, quem nunquam lugere desinam? Nam inde ab anno MDCCCLXXIV, quo in familiaritatem eius veni, usque ad mortem praematuram per epistulas et, dum anno MDCCCLXXX Parisiis dego, praesens in domo hospitalissima, etsi de omnibus fere quae ad antiquitatis studia pertinent cum eo collocutus sum, tamen de nullo frequentius quam de Libanio meo, nullasque fere misit litteras, quibus non aliquid de rhetore Antiocheno e codicibus Parisinis, Aurelianensibus, Havniensibus, Upsaliensibus, Matritensibus, Escurialiensibus, Salmanticensibus, Romanis delibatum mandaret, ut neminem mihi plura ad instrumentum criticum colligendum suppeditasse lubens merito confitear. Atque etiam ad dapem quam nunc ei offero partem ipse contulit, ut reddere fere mihi videar, quae ille praestitit. Choricii autem fragmenta addidi, non quod iis opellam meam paulo ampliorem fieri existumarem, — nam egregia qua ille me amplexus erat caritas omnino vires meas superat, — sed quia et ipse de rhetore Gazaeo insigniter meruit animumque meum ad codicem illum unicum, e quo nuper duas eius declamationes edidi, direxit, et fragmenta utriusque rhetoris coniuncta apud eundem scriptorem reperiuntur.

Accipe igitur, pia anima, benigne has qualescunque inferias, accipe ultimum have!

Magna qua Libanius per medium aevum apud Graecos eloquentiae studiosos erat auctoritas effecit, ut praescripta veterum rhetorum exemplis ex ipsius operibus sumptis vel confirmarentur vel redarguerentur. Peragranti igitur istos satis hispidos rhetoricae Byzantinae

igros spes est fore ut non solum fructus ad memoriam crisinque ope-rum Libanianorum stabiliendam haud spernendi proveniant, sed etiam ut vestigia vel reliquiae orationum deperditarum effulgeant. Atque largissimam quidem messem pollicentur commentarii, quos Joannes Siceliota, cui cognomen Doxapatri erat, ad Hermogenis scripta composuit. Quorum is qui ad librum περὶ τῶν στάσεων memoriae proditus est, nondum lucem aspexit, sed a me e codice Vindobonensi phil. gr. CXXX excerptus est, eius vero qui ad librum περὶ τῶν εὑρέσεων in codicibus extat, pauca, etsi bella, frusta a Cramero in *Anecdotis Oxon.* vol. IV p. 155 usque 169 patella sane parum munda apposita sunt. Nam neque accurate descripta neque quibus debuerunt naevis purgata sunt. Itaque trium saltem declamationum, quarum duae Libanii, tertia Choricii est, fragmenta in hoc commentario solo servata recensendi atque emendandi munus nunc pro parte virili suscipiam.

Atque quem Cramer solum adhibuit codex est

1. Baroccianus 175 (= O) bibliothecae Bodleianae, olim Franciscí Baroccii, quem Walzius *Rhet. gr.* VI p. VIII cum Bessarione contudit, constans e 209 foliis vel κζ′ quaternionibus, in chartis folii formam habentibus saeculo XV exeunte vel XVI ineunte a scriba parum gnaro et attento, neglegenter etsi non male, exaratus. Titulus in folio primo Ἰωάννου σικελιώτου τοῦ λεγομένου δόξα πρὶ : et qui huic succedit Ἰωάννου τοῦ δοξαπατρῆ · εἰς τὸ περὶ εὑρέσεως ἑρμογένους βιβλίον : hic fusciore, ille clariore rubrica pictus est. Codicem liberalitate eorum penes quos cura est Bibliothecae Bodleianae Rostochium missum vere anni MDCCCLXXIX excerpsi.

Praeter hunc ad has de quibus nunc agitur declamationes recensendas praesto mihi fuerunt lectiones trium codicum. Quorum primus est

2. codex Collegii S. Mariae Magdalenae Oxoniensis XI (= M), in chartis, quae sunt 303, folii formam habentibus saeculo XV scriptus. Constat e duabus partibus perverso ordine compactis, quarum prior (inde a folio 1 usque ad 172[b]) commentarium librorum III et IV, altera (inde a folio 175 (1) usque ad 303) librorum I et II continet. Utraque pars suos habet titulos rubricatos eosdem qui sunt in O, suosque quaternionum numeros. Codicem in bibliotheca Collegii mense Augusto anni MDCCCLXXX contuli.

Duae partes, quae in hoc quidem codice coagmentatae sunt, divisae atque per se constantes comparent in

3. codicibus Escurialensibus Σ-I-15 et Φ-II-18 (= E) ab Andrea Darmario scriptis. Prior commentarium duorum priorum, alter duorum posteriorum librorum continet. Contulit quae huc faciunt anno MDCCCLXXIX Graux.

(1) Folia 173 et 174 vacua relicta sunt.

Eiusdem Darmarii si minus manum (1) ipsam, certe fabricam exhibet

4. codex Parisinus graecus 2922 (=P) chartaceus saeculi XVI, qui olim *Iacobi Augusti Thuani* (2) deinde Colberti fuit. Titulus eius est: Ἰωάννου τοῦ δοξαπατρῆ · εἰς τὸ περὶ εὑρέσεως ἑρμογένους βιβλίον ἐξήγησις. Quae volui ut diligentissime conferret Graux ab Alfredo Jacobo, qui mox etiam plura benevolentiae testimonia in me congessit, eodem anno facile impetravit.

Denique commemoro codicem (3) bibliothecae Lucchesianae Agrigentinae chartaceum formae quartae saeculo XIV bene scriptum, cuius titulus est : Ἰωάννου τοῦ δοξοπατρῆ εἰς τὸ περὶ εὑρέσεως ἑρμογένους βιβλίον : quem anno MDCCCLXIX inspexi, sed ut examinarem otium non suppetiit.

Quattuor autem illi codices ad unum iam multis mendis inquinatum exemplar (= *a*) redeunt : auctoritate fere pares sunt, nisi quod O minore cum fide quam reliqui lectiones illius servavit.

LIBANII FRAGMENTA.

I

⟨ΥΠΟΘΕΣΙΣ⟩

Ioannes Sicel. ad Hermog. de inv. I, 1 ed. Walz *Rhet. gr.* III p. 67, 3 sq. (ἄχθεσθαι μὲν ὑμᾶς, ὦ ἄνδρες δικασταί, καὶ δυσχεραίνειν ἐπὶ τοῖς γεγενημένοις οὐδὲν ἀπεικός ἐστι καὶ τούτῳ χαλεπαίνοντας ὑπὲρ ὧν ἐτόλμησε καὶ ἐκείνους οἰκτείροντας, ὑπὲρ ὧν ἔπαθον) : Ὅμοιον τῷ παρόντι προοιμίῳ εὗρον παρὰ τῷ Λιβανίῳ ⟨ἐν⟩ ἐκείνῳ τῷ ζητήματι · κατέλευσαν Πίνδαρον Θηβαῖοι ἐπὶ τῷ τοὺς Ἀθηναίους ἐγκωμιάσασθαι καὶ γράφει τις τοὺς Ἀθηναίους στρατεύειν ἐπ' αὐτοὺς τοὺς Θηβαίους · οἰκτείρειν μὲν τὸν Πίνδαρον ἐφ' οἷς ἔπαθε παρὰ τῶν Θηβαίων, μισεῖν δὲ τοὺς Θηβαίους ἐφ' οἷς ἔδρασαν κατὰ τοῦ Πινδάρου.

ΥΠΟΘΕΣΙΣ

5 κατέλευσαν] mutavit et exaggeravit Libanius quae ab Isocrate περὶ ἀντιδοσ· § 166 et in quarta epistula Aeschinea tradita sunt. — 6. τις] τίς M (fol. 199 *b*), P (fol. 23) τὶς O (fol. 17). — τοὺς Ἀθηναίους] τοῖς ἀθηναίοις O M E (fol. 25 *b*); τοῖς αθηναις P. — 7. οἰκτείρειν] οἰκτείρει O. — 7-8. ἐφ' οἷς — Θηβαίους] bis scripta sunt in O.

(1) Manu eius certe decem vel duodecim primas lineas exaratas esse censet Graux, qui de codicibus fabricae Darmarianae in libro optimae frugis pleno (*Sur les origines du fonds grec de l'Escurial*, p. 289) copiosissime egit.

(2) Haec tria nomina in primo folio leguntur.

(3) Etiam Blume (*Biblioth. libr. manuscr. Ital.*, p. 225) e Goettlingii schedis eius mentio[illegible]

⟨ΠΡΟΟΙΜΙΟΝ⟩

Pergit : τὸν κατὰ τῶν Θηβαίων λόγον ὁ σοφιστὴς μελετῶν κατὰ τὸν παρόντα τρόπον τῶν ἐκ τῆς ὑπολήψεως τοῦ πράγματος προοιμίων προοιμιάσατο οὕτως· Ὁρῶν ἐγὼ πάντας ἀχθομένους καὶ τὸ Πινδάρου πάθος ἀτύχημα ἴδιον ἡγουμένους καὶ Θηβαίους μὲν ἐφ' οἷς τετολμήκασι μισοῦντας, Πίνδαρον δὲ ἐφ' οἷς πέπονθεν ἐλεοῦντας δεῖν ἡγησάμην Θηβαίοις πολεμεῖν.

Ad I, 5 p. 78, 16 (σύγκειται δὲ πᾶν προοίμιον ἐκ προτάσεως, ἥτις ἐστὶν ἐκ τῶν μαθημάτων εὑρισκομένη τῶν προκειμένων, ἐξ ὧν δή τοι καὶ γίνεται, ἐκ κατασκευῆς, ἐξ ἀποδόσεως, ἥτις ἐστὶν ἀξίωσις, ἐκ βάσεως, ἣ συνάγει τὴν πρότασιν καὶ τὴν ἀπόδοσιν) : ἐκ προτάσεως δὲ καὶ κατασκευῆς ἐκεῖνο προοίμιον παρὰ τῷ Λιβανίῳ ἐν τῷ ζητήματι, ἐν ᾧ γράφει τις στρατεῦσαι τοὺς Ἀθηναίους κατὰ Θηβαίων ἀποκτεινάντων τὸν Πίνδαρον ἐπὶ τῷ τῶν Ἀθηναίων ἐγκωμίῳ· τὴν μὲν Θηβαίων τόλμαν ἀκοῇ μεμαθήκαμεν, τοῦτο ἡ πρότασις, εἶτα ἡ κατασκευή· καὶ γάρ ἐστι τοσαύτη τὸ μέγεθος, ὥστε μὴ μόνον πρὸς ἡμᾶς τοὺς γείτονας, ἀλλὰ καὶ πρὸς τοὺς μακρὰν τῆς Βοιωτίας διηγγέλθαι.

⟨ΠΡΟΔΙΗΓΗΣΙΣ ΚΑΙ ΔΙΗΓΗΣΙΣ⟩

Ad II, 4 p. 87, 22 sq. (σείεται ἐν τῷ πολέμῳ τῷ Πελοποννησιακῷ Δῆλος καὶ γράφει τις καταλύειν τὸν πόλεμον ἐν τοῖς Ἕλλησι λέγων, ὅτι μηδὲ τὴν ἀρχὴν ἐχρῆν κεκινῆσθαι τοῦτον τὸν πόλεμον ἐν ἡμῖν συμμάχοις γε οὖσι καὶ φίλοις καὶ τοῖς βαρβάροις ἀεὶ μαχομένοις πρότερον, ἀφ' οὗ καὶ ἐνδοξότεροι διατελοῦμεν ὄντες ἢ πολέμου· τοῦτο ἡ προκατάστασις, εἶτα ἡ διήγησις· ἐπεὶ δὲ καὶ νῦν Δῆλος σείεται χαλεπαίνοντος τοῦ θεοῦ ἐπὶ ταῖς ἡμετέραις διαφοραῖς, καταλύσωμεν τὸν πόλεμον.) : καὶ ὁ Λιβάνιος δὲ τὸν συμβουλεύοντα τοῖς Ἀθηναίοις πόλεμον πρὸς Θηβαίους ψηφίσασθαι, ὅτι τὸν Πίνδαρον ἀπέκτειναν τὰς Ἀθήνας ἐγκωμιάσαντα μελετῶν οὐκ ἠκολούθησε τοῖς τοῦ τεχνικοῦ κανόσιν ἐν τῇ προδιηγήσει· σκόπει γὰρ καὶ πῶς παρ' ἐκείνῳ ἔχει ἐν τούτῳ τῷ λόγῳ τὰ προδιηγήσεως ἅμα καὶ τὰ τῆς διηγήσεως· Δεινὸν Πίνδαρον μὲν τεθνηκέναι δι' ὑμᾶς, ὑμᾶς δὲ μὴ πολεμῆσαι διὰ Πίνδαρον. Πίνδαρος δ' Βοιώτιος, οὐ γὰρ αὐτὸν δεῖ λέγειν Θηβαῖον, ἐπεὶ μηδὲ ἔπρεπεν αὐτῶν τῇ πόλει τοιοῦτος πολί-

ΠΡΟΟΙΜΙΟΝ

1. σοφιστὴς] σοφιστὴν O. — 2. τῶν] τὸν *a*. — 4. ἡγουμένους] ἡγουμένας E. — 5-6. Θηβαίοις] Θηβαίους *a*.
11. τις] τὶς P (fol. 58) M (fol. 245) τίς O (fol. 47). — 14. ἡμᾶς] ἡμὰς O.

ΠΡΟΔΙΗΓ. ΚΑΙ ΔΙΗΓ.

8. ἀπέκτειναν — 12. διὰ Πίνδαρον] bis scripta sunt in M (fol. 265 *b*). — 9. μελετῶν] μετων (λε superscr.) ita ut λε *m*[2] superscriptum sit P (fol. 80). — 13. Θηβαῖον] Θηβαῖοι O (fol. 63) E (fol. 96) M.

της, ὃς ἐκ πρώτης ἡλικίας τὴν μὲν Θηβαίων ὠμότητα καὶ ἀπαιδευσίαν ἔφυγε, τραφεὶς δὲ παρ' ἡμῖν καὶ παιδευθεὶς καὶ μυηθεὶς καὶ πάντων ἀπολαύσας τῶν τῆς πόλεως καλῶν ⟨καὶ⟩ γνήσιον πολίτην τῇ πρὸς ἡμᾶς τιμῇ ποιήσας αὐτὸν γνώμῃ καὶ φύσει, ἡνίκα τῆς ποιήσεως ἤρξατο, καὶ δόξης ἔτυχε παρὰ τοῖς Ἕλλησιν ἀγαθῆς καὶ τὴν εἰς τοὺς θεοὺς εὐσέβειαν ἐπεδείξατο καὶ τὴν εἰς τοὺς ἀνθρώπους δικαιοσύνην. καθέκαστον κοσμήσας τὰς πόλεις. πᾶσιν ἐγκωμίοις ἠθέλησε καὶ ταῖς Ἀθήναις ἐκτίνειν χάριν τῶν τε τροφείων καὶ τῆς παιδεύσεως καὶ τὴν ἐν αὐτῇ δυνατὴν ἐξέτισε μέλος ἓν ἐγγράψας τοῖς ἑαυτοῦ ποιήμασιν ἀληθὲς μέν, ἀηδὲς δὲ Θηβαίοις, ὁποῖον εἰς οὐδένα Ἕλληνα οὐδὲ μίαν πόλιν οὐδὲ εἰς τὴν ἑαυτοῦ πατρίδα· οὐδὲ γὰρ ἥδει τηλικούτων αὐτὴν ἐγκωμίων ἀξίαν, ἱκανὸν δὲ Θηβαίων ἐγκώμιον ἔδοξεν, ἂν μητέρα προσείπῃ τὴν πόλιν καὶ τὸν δῆμον χρύσασπιν, ταῦτα γὰρ Θηβαίοις ἥρκει παρὰ Πινδάρου· εἰς δὲ τὴν ἡμετέραν πόλιν οἷον ἥδε μέλος, τί με δεῖ καὶ λέγειν; ἴστε γὰρ πάντες αὐτὸ καὶ κατὰ τὴν πόλιν ᾄδεται. οἱ μὲν ἄλλοι πάντες ἀκούσαντες τὸ ἀληθὲς ἐπῄνεσαν τὸν εἰπόντα, μόνοι δὲ Θηβαῖοι φθονήσαντες ἡμῖν εὐνοίας τῆς παρὰ Πινδάρου καὶ Πινδάρῳ τῆς παρ' ἡμῶν ἠγανάκτησαν καὶ τὴν ἄδικον ὀργὴν οὐ κατέσχον, ἀλλ' ὃν εἶχον φθόνον ἐκ παλαιοῦ, τοῦτον ἐξέφηναν ἐπὶ Πινδάρῳ καὶ οὐκ ἠξίωσαν, ἀπέκτειναν δὲ αὐτὸν χαλεπῷ θανάτου τρόπῳ, λίθοις δήμιοι πάντες Πινδάρῳ γινόμενοι, τοῦτο γὰρ Θηβαίοις σύνηθες, οὔτε θεοὺς φοβηθέντες, οὓς Πίνδαρος ὕμνησεν, οὔτε πόλεις αἰδεσθέντες, ἃς ἐπῄνεσεν, οὔτ' ἀνδρῶν ἀγαθῶν λόγον ποιησάμενοι, ὧν ἐγκώμια πολλὰ καὶ σεμνὰ ἦσεν ὁ Πίνδαρος. καὶ νῦν κεῖται νεκρὸς ἄταφος ὑπὸ τοῦ δήμου πεφονευμένος. οἱ δὲ τὸν νεκρὸν ἰδόντες Ἕλληνες, παρῆσαν γὰρ τῷ φόνῳ πολλοί, ἕνα καὶ τὸν αὐτὸν ἅπαντες εἶπον λόγον· δι' Ἀθηναίους ἀπώλετο Πίνδαρος. οὐ δι' ἡμᾶς, ἄνδρες Ἕλληνες, οὐ δι' ἡμᾶς, μηδὲ προσάπτετε ἀσεβὲς ἔργον καθαρᾷ πόλει, διὰ τὴν Θηβαίων ἀσέβειαν καὶ ἀπαιδευσίαν καὶ ἀμουσίαν καὶ τὸν ἄδικον

17. αὐτὸν] αὐτὴν *a*. — ἡνίκα] ἡνικα O. — 18. ποιήσεως] πίστεως P, *m*^{2} tamen vetusta in margine : γρ. ποιήσεως. — 19. ἐπεδείξατο] ἐπεδέξατο P. — 20. δικαιοσύνην. καθέκαστον] δικαιοσύνην καθέκαστον *a*. num καθ' ἑκάστην δὲ? — 21. ταῖς Ἀθήναις] τὰς ἀθήνας (ἀθῆνας P) *a*. — ἐκτίνειν] ἐκτίσειν *a*. — 23. ἐγγράψας] γράψας *a*. num ἓν delendum? — ἀληθὲς] ἀληθὴς *a*. — ἀηδὲς] ἀηδὴς E P. — ἀειδὴς O M. — 25. ἥδει] ἤδει M. — 26. Θηβαίων] Θηβαῖον *a*. — μητέρα] μητέραν O. — προσείπῃ] προσήκῃ M. — 27. χρύσασπιν] χρύσαπιν O E. Cf. Pind. *Isthm.*, I, 1. — 28. ἥδε] ἤδε O ἤδε M ἤδε P. — μέλος] μελος O. — 29. αὐτὸ] αὐτὴν *a*. — 30. ᾄδεται] ἄδεται O. — οἱ] καὶ οἱ? — 31. παρὰ] παρατὴν O παρὰ τὴν M παρὰ τὴν P. — 33. εἶχον — ἐπὶ] om. P. — 35. λίθοις] λίθοι E P M, λίθει O. — 37. αἰδεσθέντες] αἰδεθέντες E αἰδεθέντες M αἰζεδεθέντες P. — οὔτ'] οὐκ *a*. — 38. ἦσεν] ἦσεν P ἤδεν M. — 39. Πίνδαρος] πίδαρος O M. — 41. φόνῳ] φθόνῳ *a*. — 42. οὐ δι' ἡμᾶς] οὐδ' ὑμᾶς *a*. — Ἕλληνες] ἑλλήνων O E, in E tamen in margine : γρ. Ἕλληνες. — 42-43. οὐ δι' ἡμᾶς] οὐδ' ὑμᾶς *a*. — 43. μηδὲ] μὴ? — προσάπτετε] προσάπτεται O M E. — ἔργον] ἔργου *a*. — διὰ] διὰ δὲ?

αὐτῶν τρόπον, διὰ τὸν πρὸς ἡμᾶς φθόνον καὶ διὰ τὴν πρὸς τοὺς Ἕλληνας ἔχθραν· ταῦτά σε ἀπώλεσε, Πίνδαρε, ταῦτά σοι γέγονε συμφορᾶς αἴτια. κωλυθέντες δὲ καὶ ἡμεῖς ἐκτῖσαι ζῶντι τιμωροῦμέν σοι τεθνεῶτι. καὶ τί γὰρ οὐ καθὼς ἡ τέχνη διορίζεται, εἴ τις εἴπῃ τὴν προδιήγησιν, ἐξήνεγκεν ὁ Λιβάνιος, ἀλλ' ἑτέρως.

II

⟨ΥΠΟΘΕΣΙΣ⟩

Ad I, 1 p. 69, 12 sq. (καὶ μυρίους τις ἂν εὕροι ἀριστεῖς ἢ πλουσίους ἢ στρατηγοὺς ἢ δημαγωγούς, οἷς ἀντιλέγοντας ἢ κατηγοροῦντας ἀναγκαῖόν ἐστι τὰς ἔχθρας τὰς ἰδίας παραιτεῖσθαι, καταφεύγειν δὲ ἐπὶ τὴν πόλιν καὶ τοὺς νόμους καὶ τοῦ κοινῇ τῇ πόλει συμφέροντος ἕνεκεν λέγειν ἐνστήσασθαι τὸν ἀγῶνα. ὁμολογεῖν δὲ δεῖ τὰς ἔχθρας, ἐὰν προαδικηθέντες ἀμυνώμεθα) : ὅμοιον τούτῳ τῷ προοιμίῳ καὶ παρὰ τῷ Λιβανίῳ ἐν ἐκείνῳ τῷ ζητήματι τῷ ἀντιληπτικῷ· Ἀλκιβιάδης δᾳσὶ μυστικαῖς ἐκώμασε καὶ κρίνεται ἀσεβείας.

⟨ΠΡΟΟΙΜΙΟΝ⟩

Pergit : ἐν τούτῳ γὰρ τὸν κατήγορον ὁ Λιβάνιος μελετῶν χρῆται προοιμίῳ τοιούτῳ· Ἄλλως μὲν οὐκ ἂν ἠβουλήθην, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, διεξιέναι τὸν Ἀλκιβιάδου βίον, ὑπὲρ οὗ καὶ τοὺς λόγους αὐτούς, ὥς γε ἔργα, προάγομαι καὶ ἑτέρου λέγοντος ἐρυθριᾶσαι, πολλὴ δὲ ἴσως ἀνάγκη καὶ μὴ βουλόμενον εἰπεῖν, ἐπειδήπερ ἅπαξ ἐσμὲν ἐν δικαστηρίῳ, καὶ δεῖ παῦσαι τὴν ἀναισχυντίαν αὐτοῦ κατειπόντα· ὡς τῷ γε σιωπᾶν ἐφ' οἷς ὁρῶμεν καὶ πάσχομεν τηλικούτων αἴτιος γεγένηται κακῶν καὶ τάχα πάλαι παυσάμενος ἂν τῶν μειζόνων ἀδικημάτων, εἴ τις αὐτὸν τῶν προτέρων ἀπῄτησε τιμωρίαν. ἐν γὰρ τῷ οὕτω προοιμιάσασθαι ἐνέφηνεν, ὅτι οὐ δι' ἔχθραν τινὰ ἰδίαν οὐδὲ δι' ἄλλην τινὰ αἰτίαν ὁ κατηγορῶν τοῦ Ἀλκιβιάδου τὰ κατ' αὐτοῦ προήχθη εἰπεῖν, ἀλλὰ διὰ τὴν πόλιν καὶ τὸ κοινῇ συμφέρον, ἵνα μὴ καὶ πάλιν ὁ Ἀλκιβιάδης ἐν τῇ πόλει πλημμελοίη τὰ παραπλήσια.

46. Πίνδαρε] πίνδαρος O. — γέγονε] γέγοναι O. — 47. καὶ] χάριν ? — ἡμεῖς] ὑμεῖς P.

ΥΠΟΘΕΣΙΣ

7. μυστικαῖς] μυστικοῖς E (fol. 38 *b*) P (fol. 35) M (fol. 211) μυσικοῖς O (fol. 24 *b*).

ΠΡΟΟΙΜΙΟΝ

5. βουλόμενον] βουλόμεν O. — 6. κατειπόντα] κατειπόντας *a*. — 7. τῷ] τὸ *a*. — 9. αὐτὸν] αὐτῶν *a*. — ἀπήτησε] ἀπέτισε *a*. — 10. οὐ δι'] οὐδ' *a*. — 11. οὐδὲ] οὔτε *a*. — κατηγορῶν] κατηγορεῖν M.

⟨ ΠΡΟΔΙΗΓΗΣΙΣ ⟩

Ad II, 5 p. 88, 20 sq. (Ἐὰν δὲ ἀσεβείας ἢ φόνου κατηγορῶμέν τινος, πρὸ τοῦ κατηγορουμένου ἐγκλήματος τὰ πρεσβύτερα ζητοῦντες ἀδικήματα προδιηγησόμεθα καὶ εἴ τι ἀσεβὲς φθάνουσιν ἄλλο προειργασμένοι κἂν μὲν ἱστορίαν ἔχωμεν, ἀπ' ἐκείνης ζητήσομεν): Ὀφείλομεν, φησί, πρῶτον ζητεῖν τὰ πρεσβύτερα ἐγκλήματα, εἶτα ἐκ τούτων ἐκεῖνα μόνα εἰς τὴν προδιήγησιν λαμβάνειν, ὅσα συγγενειάζει τῷ προκειμένῳ ἐγκλήματι ἤγουν εἰς ἀσέβειαν τείνουσι. σημείωσαι δέ, ὅτι τούτῳ τῷ κανόνι ἠκολούθησεν ὁ Λιβάνιος ἐν τῷ τοῦ Ἀλκιβιάδου ζητήματι τοῦ κρινομένου ἀσεβείας, ὅτι δᾳσὶ μυστικαῖς ἐκώμασεν· ἐν τούτῳ γὰρ τὸν κατήγορον ὁ σοφιστὴς μελετῶν ἀπὸ τῶν πρεσβυτέρων ἀσεβημάτων ἤρξατο λέγων· εὐφόρησέ ποτε ἀγαθῶν ἀνδρῶν ἡ πόλις· τούτοις ἀντίπαλον κακὸν ἐτέχθη ὁ Ἀλκιβιάδης. τί γὰρ οὐχ ὑπερβέβληται κακὸν τὸ τοῖς νόμοις μεμισημένον; τίνα δὲ οὐκ ἐπελήλυθεν ὁδὸν ἀναιδείας; εὐθὺς μὲν οὖν ἐκ παίδων ὡραῖος εἶναι βουλόμενος καὶ μεγάλα φρονῶν ἐπὶ τῷ κάλλει τοῦ σώματος, ἐραστῶν χορὸν ἐξηρτημένος καὶ πρεσβυτέροις ἑαυτοῦ καὶ ἀκολάστοις φίλοις χρώμενος, ὧν ἑκάστου τὴν οἰκίαν ᾤκει κατὰ μέρος, νύκτας ὅλας ἄλλοις χαριζόμενος καὶ ταμιευόμενος τὰς ἡδονάς, ἐκπηδῶν μὲν ἀεὶ τῆς τοῦ πατρὸς οἰκίας, καταλείπων δὲ βοῶντας ⟨καὶ⟩ αὐτοῦ τοῦ σώματος ἐπιλαμβανομένους τοὺς ἐπιτρόπους, ἑταίραις συνών, πρὸ ἡλικίας πάσχων δεινά, πράττων χαλεπώτερα, γυναικείας ἐσθῆτας ἡμφιεσμένος εὐχόμενος ἐν τοῖς συμποσίοις ἀνὴρ ὢν λανθάνειν. τί δέ με δεῖ λέγειν τὸν οἶκον τὸν Καλλίου καὶ τὴν Ἱππονίκου περιουσίαν, ἣν κατατέτριφεν οὗτος ἐν ταῖς μέθαις; τί δὲ τἀγάθωνος συμπόσια καὶ τὴν Σωκράτους συνουσίαν, ἐν ᾗ τὰ καλὰ ἐπαιδεύθη δόγματα ὑπὸ τὸν αὐτὸν τρίβωνα ὑπερχόμενος κἂν τοῖς ἀνθινοῖς στεφάνοις φιλοσοφῶν, βουλεύων δὲ συνεχεῖς ὕβρεις καὶ τοὺς τῶν πενήτων προπηλακισμούς, τὸν Ἀγάθαρχον τὸν δεδεμένον, τοὺς ἄλλους, ὑπὲρ ὧν αἱροῦμαι σιωπᾶν; τί τοῦτον οὐκ ἔχει δρᾶμα; τίς οὐκ Εὔπολις; τίς οὐκ Ἀριστοφάνης; διὰ τοῦτον εὐδοκίμησε κωμῳδία. ὅμως δὲ καὶ κωμῳδοὶ κεκμήκασι τὰ τούτου γράφοντες.

ΠΡΟΔΙΗΓΗΣΙΣ

6. συγγενειάζει] συγγενιάζει *a*. — 8. γὰρ] om. O (fol. 64). — 11. τί] τι O. — οὐχ] οὐκ E (fol. 98). — ὑπερβέβληται] ὑπέρβληται *a*. — 12. μεμισημένον] μεμισμένον *a*. — 14. ἐξηρτημένος] cf. Dem. *in Philipp.* III, 49, p. 123 : τοιοῦτον ἐξηρτῆσθαι στρατόπεδον. — 16. ᾤκει] ὤκη M (fol. 268). — 17. τὰς] τὰ O. — 19. ἑταίραις] ἑτέραις *a*. — 20. πράττων] πράττω O. — 21. ἠμφιεσμένος] ἀμφιεσμένος E P (fol. 82) M ἀφιεσμένος O. — 22. μὲ] μὴ O E. — οἶκον] εἶκον P. — 24. τἀγάθωνος] τ' ἀγάθωνος E τ'ἀγάθωνος O M τἀγάθωνος P. — συμπόσια] συμποσίαι P. — 25. ᾗ] τῇ *a*. — αὐτὸν] μὲν αὐτὸν ? — 26. κἀν] καὶ *a*. — ἀνθινοῖ;] ἀνθεινοῖς *a*. — βουλεύων] ἀπολύων *a*. — 28. δεδεμένον] cf. [Andoc.] *c. Alcib.* 17; Dem. *Mid.* 47; Plut. *Alc.* 16; Liban. *Or.* IV, 196, 4 R. — ὧν] τῶν ὧν P. — αἱροῦμαι] ἐροῦμαι *a*. correxit Meineke *Hist. crit. com.* p. 119. — 29. οὐκ] οὐχ O. — ἔχει] εἴ O, in margine tamen ἔχει. — 30. τοῦτον] τούτων *a*. correxit Meineke l. l. — εὐδοκίμησε] εὐδοκίμασε P.

〈 ΔΙΗΓΗΣΙΣ 〉

Pergit : καὶ τοῦτο μέν ἐστιν ὅλον προδιήγησις · εἶτα καταβαίνει εἰς τὴν διήγησιν τοῦ πράγματος λέγων οὕτως · ἀλλ' ἐπειδὴ κωμάζων καὶ παροινῶν εἰς τὴν πόλιν καὶ τοὺς νόμους οὐδὲν ὤετο γενναῖον οὐδὲ ἐξαίρετον παρὰ τοὺς ἄλλους πεποιηκέναι, τρόπον ἐζήτησεν ἀσεβείας τὸν ἀνοσιώτατον. καὶ ἑξῆς ἡ διήγησις.

Ad II, 7 p. 96, 3 sq. (καὶ καθάπαξ ἡ διήγησις πᾶσα διὰ τῆς θεωρίας πεπλήρωται ταύτης) : παράδειγμα ἁπλῆς διηγήσεως παρὰ τῷ Δημοσθένει ἐν τῷ τῆς παραπρεσβείας λόγῳ · (ἀναστὰς δὲ ἐγὼ ταῦτά τε οὐκ ἔφην εἰδέναι — καὶ οὔτε ἀκούειν οὔτε πιστεύειν ἠθέλετε) καὶ παρὰ τῷ Λιβανίῳ ἐν τῷ κατὰ τοῦ Ἀλκιβιάδου ζητήματι τοῦ φεύγοντος ἀσεβείας, ὅτι δᾳσὶ μυστικαῖς ἐκώμασεν · [ἐκ τοῦ Λιβανίου] συγκροτήσας ἔναγχος συμπόσια πολλὰ καὶ συνεχῆ, μᾶλλον δὲ πολλὰς ἐφεξῆς συνάψας νύκτας παρανόμοις καὶ τυραννικαῖς ἡμέραις, ἑταίρων τῶν ἀσελγεστάτων χορὸν ἀγαγὼν καὶ νεανίσκων προχειροτάτων 〈πρὸς〉 ἅπαντα μεθυσθεὶς καὶ πιὼν κατὰ τῶν θεῶν πρῶτον μὲν ἐμύησεν ἐπ' οἰκίας, 〈ὡς〉 ἠκούσατε, εἶτα ταῖς ἐκ 〈τῶν〉 μυστηρίων δᾳσὶν ἐπὶ τῷ κώμῳ ἐχρήσατο καὶ ἐλθὼν ἐκ τῆς οἰκίας πλῆθος ἀνδρῶν καὶ γυναικῶν ἐπισυράμενος [ἐν] ἐκείναις ταῖς δᾳσὶν ἐκώμασεν ἐν ταῖς ἱεραῖς ταῖς ἐπὶ ἀνακτόρου.

Ad II, 7 p. 97, 15 (εἶτα ἡ αἰτία τῆς ἀξιώσεως. δι' ὃν πεπλήρωται μιασμάτων ἡ οἰκία, δι' ὃν ἄθεσμοι φόνοι, δι' ὃν ἀσεβεῖς σφαγαί, δι' ὃν γένος ὅλον ἔρριπται πεφονευμένον, παρ' οὗ ἥκιστά τις ἂν προσεδόκησεν) : σημείωσαι, ὅτι ἔσθ' ὅτε οὐκ ἀπὸ τῆς αἰτίας μόνον πλατύνεται ἡ ἐπὶ τῇ διηγήσει ἀξίωσις, ἀλλὰ καὶ ἀφ' ἑτέρων τινῶν πίστεων ἤγουν ἀπὸ ἐπιχειρημάτων, ἐργασιῶν, ἐνθυμημάτων. καὶ τοῦτο καὶ ἐξ ἑτέρων μὲν πλειόνων καὶ ἐκ τοῦ Λιβανίου δὲ ἔγνωμεν · οὕτω γὰρ καὶ ἐν τῷ τοῦ Ἀλκιβιάδου ζητήματι τοῦ φεύγοντος ἀσεβείας, ὅτι δᾳσὶ μυστικαῖς ἐκώμασε, μετὰ τὸ πρᾶγμα ἤγουν τὴν προδιήγησιν καὶ τὴν διήγησιν ἐπενεγκὼν τὴν ἀξίωσιν ἐπιχειρήμασι καὶ ἐργασίαις καὶ ἐνθυμήμασιν αὐτὴν πλατύνει ὡδί πως λέγων · εἶτα τίς ὑμῶν ἀνέξεται, ὦ Ἀθηναῖοι, τούτων δρωμένων μέχρι πλείονος; εἶτα ἐπιχείρημα ἀπὸ τοῦ προσώπου εἰς κατασκευὴν

ΔΙΗΓΗΣΙΣ

3. παροινῶν] παροιῶν O. — γενναῖον] γεναῖον M γεναῖον O. — 4. ἐζήτησεν] ἐξήτησεν *a*. — ἀνοσιώτατον] sequuntur verba συγκροτήσας (συγκοτήσας O) ἔναγχος συμπόσια συνεχῆ, quae sunt prima proximi fragmenti.

11. συγκροτήσας] συγγροτήσας O (fol. 83). — ἔναγχος] ἔναχος O. — 13. ἑταίρων] ἑταιρῶν ? — 14. προχειροτάτων] προχιροτάτων M (fol. 294 *b*). — μεθυσθεὶς] μεθυστεὶς O, in margine tamen m^2 μεθυσθεὶς. — 15. θεῶν] θεω P (fol. 109). — 16. μυστηρίων] μυστιρίων O. — τῷ κώμῳ] τῶν κωμῶν *a*. — 17. ἐπισυράμενος] ἐπὶ συράμενος O. — 18. ταῖς ἐπὶ] ταῖς om. M. num deest ὁδοῖς et scribendum est ἀνάκτορον ?

24. ἀφ'] ἐφ' *a*. — 29. τί,] τὶς O (fol. 87). — ἀνέξεται] ἀνέχεσθαι *a*.

τῆς ἀξιώσεως· ἐγὼ μὲν οὐδ' ἂν ἄλλον τινὰ δοκῶ τῶν Ἑλλήνων τῶν μεμυημένων, πᾶσι γὰρ αἰδὼς ἐστιν εἰς τὰς θεὰς καὶ δέος εἰς τὸ πῦρ· μέχρις ὧδε τὸ ἐπιχείρημα· εἶτα καταστατικὴ ἔννοια, ἥτις ἐστὶν εὐκρινείας· καὶ ὑμεῖς δὲ τὸ πραχθὲν οὑτωσὶ λογίζεσθε καὶ τάχα ἂν καὶ τὴν ἀξίαν ὀργὴν ἐπὶ τοῦτον λάβοιτε. εἶτα ἡ ἐργασία· εἴ τις ὑμῖν ἀπὸ τῶν ὁρίων τῆς Ἀττικῆς ἐλθὼν ἐμήνυσεν εἰσδραμών, ὅτι Μεγαρεῖς ἢ Κορίνθιοι ἢ καὶ νὴ Δία Σικυώνιοι νυκτὸς ἢ καὶ μεθ' ἡμέραν ἁρπάσαντες δᾷδας τὰς ὑμετέρας τὰς μυστικὰς ⟨τῶν⟩ μυστηρίων ἐφ' ὕβρει φέρουσι καὶ κωμάζουσιν ἐκείνῳ τῷ πυρὶ καὶ σκώπτουσι καὶ παίζουσι τὰ σεμνότατα, οὐχ ἁρπασάμενοι τὰ ὅπλα καὶ οἱ μὲν τριηρῶν ἐπιβάντες, οἱ δὲ πεζῇ δραμόντες, οἱ μὲν ὑπ' Εὐμολπίδας ταττόμενοι, οἱ δ' ὑπὸ Κηρύκων στρατηγούμενοι, ⟨οἱ μὲν⟩ τὸν ἱεροφάντην προτάξαντες, οἱ δὲ τὸν δᾳδοῦχον ὁπλίσαντες, οἱ μὲν περιεπλέομεν ⟨ἂν⟩ τὴν θάλατταν τὴν τῶν ὑβρισάντων, οἱ δὲ τὴν γῆν ἂν ἐδῃώσαμεν τῶν ἀσεβούντων; ἐγὼ μὲν οἶμαι, καὶ συμμαχούσας πρὸς ταῦτ' ἂν ἐκαλοῦμεν τὰς Ἐλευσινίας· ἀμελούντων γὰρ ⟨ἂν⟩ ἦν, μᾶλλον δὲ ἀσεβούντων τὸ πραχθὲν περιιδεῖν. μετὰ ταῦτα τὸ ἐνθύμημα· εἶτα ὅπου μὲν ᾔδειμεν καὶ κινδυνεύσαντές τι παθεῖν εἰς τιμωρίαν τῶν ἁμαρτανόντων, ἐκεῖ προθύμως ἂν πάντες ὑπηκούσαμεν, ὅπου δὲ κίνδυνος μὲν οὐδείς, ψήφῳ δὲ ἔξεστι τὰ δίκαια πρᾶξαι, κατοκνήσομεν; εἶτα ἑτέρα ἐργασία· πρὸ ταύτης δὲ καὶ καταστατικὴ ἔννοια εἰς ἀρχὴν ἀνάγουσα τὸν λόγον· ὅτι δὲ οὐκ εἰκάζων οὐδὲ μαντευόμενος, ἀλλ' εἰδὼς σαφῆ τὴν ἡμετέραν διάνοιαν περὶ τῶν ὅπλων οὑτωσὶ διετεινάμην, ἔξεστιν ἰδεῖν. τοῦτο ἡ καταστατικὴ ἔννοια, ἥτις εἰς ἀρχὴν ἀνήγαγε τὸν λόγον· μετὰ ταύτην δὲ τίθεται ἐργασία ἀπὸ παραδείγματος· ὑμεῖς γὰρ Μεγαρέας τουτουσὶ τοὺς καταράτους γείτονας, ὅτι τὴν ἱερὰν γῆν ταῖν θεαῖν ἐπειργάσαντο παρατεμνόμενοι καὶ ἐκτὸς τῆς ἀκριβείας γεωργοῦντες, οὐ μόνον εἴρξατε γῆς καὶ λιμένων ὑμετέρων καὶ τῆς τῶν συμμάχων θαλάσσης, ἀλλὰ καὶ πολεμεῖν αὐτοῖς ἐψηφίσασθε, καί εἰσι διὰ παντὸς ἐχθροί. εἶτα ἐνθύμημα· καίτοι γε τοιαῦτα οὐ κατὰ τῶν μυστηρίων ἐποίησαν οὐδ' εἰς τὸ πῦρ ὕβρισαν, ἀλλ' ἐπεξῆλθον

36. ἐμήνυσεν] μηνύσαι *a*. — Ἀττικῆς] ἀττηκῆς O. — 37. Κορίνθιοι] κορίνθιοις P (fol. 114 *b*). — Σικυώνιοι] σικυόνιοι O M (fol. 300 *b*) E (fol. 133 *b*) συκιόνιοι P. — 39. σκώπτουσι] σκόπτουσι P. — 40. παίζουσι] παίουσι O M E. — σεμνότατα] σεμνότερα *a*. — ἁρπασάμενοι] ἁρπασόμενοι *a*. — 44. περιεπλέομεν] περιέπλεον O E M περὶ ἔπλεον P. — ὑβρισάντων] ὑβισάντων O. — 45. ἂν ἐδῃώσαμεν] μὲν ἀνεδῃώσαμεν O ἀνεδῃώσαμεν E. — 46. συμμαχούσας] συμμάχους? — ταῦτ' ἂν] ταῦτα *a*. — 47. περιιδεῖν] περὶ ἰδεῖν P. — 48. ᾔδειμεν] ᾔδη *a*. — κινδυνεύσαντές] κιντυνεύσανσαντες O. — 51. κατοκνήσομεν] κατακνήσομεν P. — 52. καταστατικὴ] καταστωτικὴ O E. — 53. σαφῆ] σαφῶς? — 54. διάνοιαν] διάννοιαν O. — 55. καταστατικὴ] κατασκευαστικὴ *a*. — 56. ὑμεῖς] ἡμεῖς *a*. — 57. καταράτους] κατάρας *a*. cf. Dem. *De synt.* § 32 πρὸς τοὺς καταράτους Μεγαρέας; ἐψηφίσασθε ἀποτεμνομένους τὴν ὀργάδα et Liban. IV, 368 R. — ὅτι] ὅτε? — 58. παρατεμνόμενοι] ἀποτεμνόμενοι? — ἐκτὸς] ἐντὸς E M P ἐνδὸς O. — ἀκριβείας] num ἐντὸς retento in ὀργάδος mutandum est? — 59. εἴρξατε] ἤρξατε *a*. — ὑμετέρων] ἡμετέρων *a*. — 62. ἐπεξῆλθον] ἐπεξῆλθεν O E ἐπεξῆλθε M.

σπείροντες πέρα τῶν ἰδίων καὶ τροφὰς ἠξίουν λαβεῖν ἐκ τῆς ταῖν θεαῖν σχολαζούσης. οὗτοσὶ δὲ οὐ γῆς ὅρους ὀλίγους οὐδὲ καρποὺς τῶν συγκεχωρημένων πλείονας ἐπεθύμησε λαβεῖν ἀλλ' εἰς αὐτὴν τὴν τελετὴν τῶν θεῶν ὕβρισεν, αὐτὰς μυστῶν τὰς ᾠδὰς περιέσπασεν.

E Libanii declamatione incertum est quatenus pendeant quae Ioannes tribus aliis locis (1) profert qui sunt:

Ad II, 1 p. 81, 1 sq. περὶ καταστάσεως: ὁ γὰρ διηγούμενος ἔν τινι προβλήματι, οἷον ἐν τῷ· Ἀλκιβιάδης δᾳσὶ μυστικαῖς ἐκώμασε καὶ κρίνεται ἀσεβείας, πρῶτον μὲν λέγει τὰ πρὸ τοῦ πράγματος ἀνατρέχων εἰς τὸν προλαβόντα τοῦ Ἀλκιβιάδου βίον, ὅπερ ἐστὶ τῆς προκαταστάσεως ἦγουν προδιηγήσεως ἴδιον, εἶτα αὐτὸ τὸ νῦν πεπραγμένον ἤγουν ταῖς μυστικαῖς δᾳσὶ τὸν Ἀλκιβιάδην κωμάσαι, ὅπερ ἐστὶν ἡ διήγησις, εἶτα ἀξιώσει τοὺς δικαστὰς ἀγανακτῆσαι κατὰ τοῦ Ἀλκιβιάδου ἐπὶ τοῖς παρ' αὐτοῦ πεπραγμένοις, ὅπερ ἐστὶν ἀξίωσις, εἶτα ἐρεῖ καὶ τὰς αἰτίας, δι' ἃς εἰκὸς αὐτοὺς ἐπὶ τοῖς πεπραγμένοις ὀργισθῆναι κατὰ τοῦ Ἀλκιβιάδου, ὅπερ ἐστὶν ἡ αἰτία τῆς ἀξιώσεως.

Ad II, 1 p. 81, 13 (πάσης διηγήσεως ἐν παντὶ προβλήματι ζητητέον τὰ πρεσβύτερα μέν, χρήσιμα δὲ τῇ ὑποκειμένῃ ἀξιώσει ἢ κρίσει): ἐπὶ τοῦ· Ἀλκιβιάδης γὰρ δᾳσὶ μυστικαῖς κωμάσας κρίνεται ἀσεβείας, ὁ τὸν κατήγορον μελετῶν τῆς μὲν ἐν Μαραθῶνι τοῦ Ἀλκιβιάδου κατὰ τῶν βαρβάρων ἀριστείας καὶ τροπαίων οὐ μνημονεύει, εἰ καὶ πρεσβύτερα πάντα τοῦ νῦν γεγενημένου, ἐπεὶ μὴ χρήσιμά ἐστι τῇ ὑποκειμένῃ κρίσει, τῆς δὲ ἀκρασίας αὐτοῦ, ἣν μειράκιον ἔτι ὢν εἶχε, μνημονεύσει ὡς χρησιμευούσης αὐτῷ.

Ad I, 1 p. 69, 4 (ἐξ ἀπονοίας δὲ ὠμὸν δι' ἐξουσίαν· οἷον πένης καὶ πλούσιος ἐχθροί· — οὐκ ἀπεχθανόμενος ἰδίᾳ τῷ πλουσίῳ τὴν ὑπὲρ τῶν πολιτῶν ἐνεστησάμην γραφήν): τὰ δὲ ἐν ταῖς λοιπαῖς στάσεσιν ὁριστικὰ κεφάλαια ἕτερόν τι μηδὲν διαφέρειν τὸ * πεπραγμένον φασὶ εἶναι τὸ δέ τι· οἷον ἱεροσυλίαν ἢ κλοπὴν ἢ ὅτι ἂν ᾖ τὸ ἔγκλημα καὶ οὐκ αὐτὸ τὸ πεπραγμένον, οἷον ὡς ἐπὶ τοῦ· Ἀλκιβιάδης δᾳσὶ μυστικαῖς ἐκώμασε καὶ κρίνεται ἀσεβείας ἀντιληπτικοῦ ζητήματος ὄντος τὸ ὁριστικόν ἐστι κεφάλαιον, ὅτι οὐκ ἔστι τὸ ταῖς δᾳσὶ κωμάσαι ἀσέβεια, ἀλλὰ τὸ ναοὺς κατασκάψαι, τὸ λαοὺς ἀνατρέψαι.

Quibus addo locum commentarii ab Ioanne Siceliota ad Hermogenis περὶ τῶν στάσεων librum compositi, quem e codice Vindobonensi phil. graec. CXXX (= V.) fol. 114^{b} descripsi.

63. πέρα τῶν] πέρατων P παρὰ τῶν O M. — ἰδίων] ἰδῶν P. — ἠξίουν] ἠξίον O. — 64. ὀλίγους] deesse videtur verbum (παρ' ὀλίγον ἐποιήσατο ?) — 65. συγκεχωρημένων] συγχωρημένων O. — 66. αὐτὴν] αὐτὸν *a*. — τελετὴν] τελευτὴν O M. — μυστῶν] ὑμῶν *a*.

1. Hos locos ex O descripsi, non tamen cum reliquis codicibus contuli. — 3. ἀνατρέχων] ἀνατρέχον O (fol. 53). — 6. ἀξιώσει] ἀξιῶσαι O.

11 sqq. ἐπὶ κτλ.] partim edidit Bekker *Anecd.* p. 1457. — 11-12. Ἀλκιβιάδης] ἀλκιβιάδου O. (fol. 54). — 14. πρεσβύτερα] πρεσβυτέρα O.

20. Locus corruptus est. — 21. ᾖ] ἦει O (fol. 23 *b*).

Ad Hermog. de stat. 2 *Rhet. gr.* III, 12, 13 (κἂν μὲν μηδαμῶς φάσκῃ κεκωλύσθαι τὸ πεπραγμένον, ἀντιληψιν ποιεῖ) : τοῦ δὲ κατὰ τὸ 'μὴ κεκωλύσθαι (sc. παράδειγμα) ἐκεῖνο · Ἀλκιβιάδης δᾳσὶ μυστικαῖς ἐκώμασε καὶ κρίνεται ἀσεβείας. ἐν τούτῳ γὰρ λέγει Ἀλκιβιάδης ἀνεύθυνον εἶναι τὸ πεπραγμένον ἐκ τοῦ μὴ κεκωλύσθαι νόμῳ · εἰ γὰρ ἐδόκει, φησί, τοῖς νόμοις ὑπεύθυνον, ᾔξίωσαν ἂν καὶ τοῦτο τιμωρίας, ὥσπερ καὶ τὰ λοιπὰ ἀδικήματα.

32. νόμῳ] νόμου V.

CHORICII FRAGMENTA.

⟨ ΥΠΟΘΕΣΙΣ ⟩

Ad Hermog. de invent. I, 1 *Rhet. gr.* ed. Walz III p. 71, 19 (ἐὰν δὲ ἀπολογώμεθα, τουναντίον ποιήσομεν τὰς μὲν χρηστὰς βεβαιοῦντες ὑπολήψεις, τὰς δὲ φαύλας διαλύοντες) : καὶ ὁ Λιβάνιος δὲ ἐν ἐκείνῳ τῷ ζητήματι τῷ στοχαστικῷ · νόμος τὸν ὀρθέντα ξένον ἐπὶ τῆς ἐκκλησίας — συνειδότος (= IV, 478 R) : ἐν τούτῳ τὸν φεύγοντα μελετῶν βεβαιοῖ τὴν φαύλην ὑπόληψιν τὴν τῆς δυστυχίας καθ' ἑαυτοῦ μαρτυροῦσαν, ἡνίκα λέγει · ἔοικα δὲ πάντων — μιμοῖντο (= IV, 479, 15 — 480, 3 R). ὅμοιον τούτῳ καὶ τὸ παρὰ Χορικίῳ ἐν ἐκείνῳ τῷ ζητήματι στοχαστικῷ ὄντι · μετὰ τὴν ἐκ Μαραθῶνος τῶν βαρβάρων φυγὴν στόλον ἤτησεν Ἀθηναίους ὁ Μιλτιάδης ὑποσχόμενος, εἰ λάβοι, μέγαν τῇ πόλει πλοῦτον πορίζειν ἔκ τινος χώρας · οὕτως εἰπὼν καὶ τὸ τῆς χώρας ὄνομα κρύψας λαβὼν ὅσας ἤτησε ναῦς, ἐπὶ Πάρον ἦλθε τὴν νῆσον τὰ βαρβάρων φρονήσασαν · καταστήσας ἐν πολιορκίᾳ Παρίους, εἶτα τὴν εἴσοδον βιάσασθαι βουληθεὶς πηροῦται τὸ σκέλος · καὶ κρίνει Ξάνθιππος αὐτὸν τῆς εἰς τὸν δῆμον ἀπάτης, ὡς προδεδωκότα Παρίοις τὴν ἀναχώρησιν.

ΥΠΟΘΕΣΙΣ

Descripsi ex O (fol. 31) et inde ab ὅμοιον τούτῳ (7) contuli ego cum M (fol. 220) Graux cum E (fol. 48 *b*). In P hoc fragmentum non inesse certiorem me fecit Jacobus, qui reliqua contulit. — 5. βεβαιοῖ τὴν] ποιεῖ αὐτῶν O. — 6. μαρτυροῦσαν] μαρτυροῦντα O. — 8 sqq. μετὰ κτλ.] sumpsit Choricius ex Herod. VI, 132 sq. Cf. Apsin. *De probl. Rhet. gr.* IV, 535, 13; Longin. *De invent. ib.* 543, 13; Scholl. *in Hermog. de stat. ib.* IV, 720, 1. — 9. Ἀθηναίους] ἀθηναίων O. — 10. πορίζειν] ποριάζειν M. — 11. ἤτησε] ἤτησεν *a*. — 12. Πάρον] παρὸν O E. — 14. πηροῦται] πορεῦται *a*. Correxit Cramer (*An. Ox.* IV, 165). — 15. προδεδωκότα] προσδεδωκότα M E. — Declamatio integra, si dis placet, in codice Matritensi N-101, fol. 103 sq. reperitur, e quo initium et finem publici iuris fecit Iriarte catal. codd. graec. Matrit. p. 398, quem Boissonade in editione Choricii p. 301 fr. ρη' et ρθ' et p. 304 fr. ρκη' et ρκθ' secutus est; idem (p. 289 fr. μ'-μη') quae Macarius Chrysocephalus ex ea delibavit, secundum Villoisonum (*Anecd.* II, p. 49) dedit, quae repetere huius loci non visum est.

⟨ΠΡΟΟΙΜΙΟΝ⟩

Pergit : ἐν τούτῳ γὰρ τὸν φεύγοντα μελετῶν ὁ Χορίκιος τίθησι προοίμιον δεύτερον ἐν τῇ μελέτῃ τοῦτο · Ξάνθιππος μὲν οὖν ὑπόθεσιν εὗρε κεκομψευμένην, ᾗ παραμυθήσεται τὸν Δαρεῖον τῆς ἐφ' οἷς πέπονθε λύπης · εἰδὼς γάρ, οἶμαι, ῥήτορος αὐτὸν ἀποροῦντα λόγῳ κοσμοῦντος ἐπιταφίῳ τοὺς ὑφ' ἡμῶν πεπτωκότας καὶ τὴν ἐπὶ τούτοις αὐτοῦ πραϋνοντος ἀθυμίαν, τοῦτο καταμαθών, οὐ γὰρ ἐπιχωριάζουσι βαρβάροις οἱ λόγοι, τὴν κατὰ τοῦ στρατηγήσαντος ὕβριν καλῶς ᾠήθη τῷ Δαρείῳ θεραπεύειν τὸ πένθος. ἐγὼ δὲ τὸν Μαραθῶνα πηγὴν ἔχων ἄφθονον λόγων δικαίων, ὅτῳ χωρήσομαι τρόπῳ ζητῶν ἀπορῶ τοῦ μὲν ἀριθμεῖν, ὅσα τῇ πατρίδι συνεβαλόμην, αὐθαδείας ἔγκλημα φέροντος, τῆς δὲ σιωπῆς ἀπολογίας ἀσθένειαν ἐμφαινούσης · ἀλλὰ διπλῆς ἐμοὶ κινδυνευομένης αἰδοῦς, τῆς μέν, εἰ τοῖς ὑπὲρ ὑμῶν πόνοις ὡραϊσαίμην, ἀπειρόκαλον γὰρ, τῆς δέ, προδότης ὑμῖν εἰ φανείην, γέμει γὰρ ἀδοξίας, ἑλοίμην ἂν μᾶλλον τὴν ἐκ δικαίων ἐπαίνων ἢ τὴν ἐξ ἀδίκου κατηγορίας αἰσχύνην. ἔστι γὰρ καὶ τοῦτο ἐξ ὑπολήψεως διπλῆν ἔχον τὴν πρότασιν, καὶ ἐν μὲν τῷ πρώτῳ μέρει τὴν εἰς τοὺς ἐχθροὺς ὑπόληψιν παρίστησιν · πῶς εἰκὸς αὐτοὺς ἔχειν τοῦ Μιλτιάδου κρινομένου ; ἐν δὲ τῷ δευτέρῳ τὴν ἐμφαινομένην περὶ αὐτοῦ τῆς ἀπειροκαλίας ὑπόληψιν ἐκ τοῦ ὀνειδίσαι τῇ πόλει τὰ πεπραγμένα ἀποσκευάζεται.

⟨ΕΠΙΧΕΙΡΗΜΑ⟩

Ad III, 5 p. 112, 13 W. (πρῶτον μὲν ἀπὸ τοῦ πράγματος, ὅτι δεῖ τὸ κεφάλαιον ὁρίσας ἐλέγχους παρέχεσθαι προδοσίας) : ἐκ τοῦ Λιβανίου · συνειδέναι φησὶ καὶ συνεφῆφθαι τῆς τυραννίδος · οὐκοῦν ὅστις κτλ. (= IV, 483, 32 — μηδένα 487, 14). καὶ ὁ Χορίκιος δὲ ἐν τῷ τοῦ Ἀλκιβιάδου ζητήματι τοῦ μετὰ τὰ κατὰ Πάρον φεύγοντος προδοσίας παραπλησίως ἐποίει · καὶ οὕτως γὰρ ἐν ἐκείνῳ τὸν φεύγοντα μελετῶν καὶ τὴν τῶν ἐλέγχων ἀπαίτησιν κατὰ θέσιν εἰσάγων

ΠΡΟΟΙΜΙΟΝ

2-3. κεκομψευμένην] κεκοψευμένην O. — 8. ᾠήθη] ᾠήθειν O. — 9. ὅτῳ] οὕτω O. — χωρήσομαι] χρήσομαι ? — 13. ὑμῶν] ἡμῶν *a*. — ὡραϊσαίμην] ὡραισάμην *a*. — 14. τῆς δέ] τῇσδε E. — 15. ἑλοίμην] ελοίμην O. — 15-16. ἐξ ἀδίκου] ἐξαδίκων O. — 16. καὶ] om. M. — ὑπολήψεως] ὑπολήψεων M. — 17. ἔχον τὴν] ἔχοντα *a*. — 19. αὐτοῦ] αὐτὸν M.

ΕΠΙΧΕΙΡΗΜΑ

Descripsi ex O (fol. 125), Graux contulit cum E (Φ-II-18, fol. 51), Jacobus cum P (fol. 163). — 4. Ἀλκιβιάδου] debebat esse Μιλτιάδου. — τοῦ] τῷ *a*. — 5. φεύγοντος] φεύγοντα *a*.

πρῶτον ὁρίζεται τὸ κεφάλαιον, εἶτα εἰς κατασκευὴν ἐπιφέρει ἐπιχείρημα ἀπὸ τοῦ τόπου· πολλὴ μὲν ἡ καταδρομὴ τῶν ῥημάτων, ἀπόδειξιν δὲ ζητῶν τῆς προδοσίας οὐδαμοῦ θεωρῶ· τοῦτο ἡ τοῦ κεφαλαίου πρότασις, εἶτα ἐπιχείρημα ἀπὸ τοῦ τόπου· ἐν ἀγορᾷ μὲν οὖν λοιδορεῖν καὶ ταῦτα προφέρειν ἐν ταῖς συνουσίαις ἀπορίᾳ διηγήματος οὐ κωλύσειε νόμος, εἰς δικαστήριον δὲ γυμνὸν ἐλέγχων εἰσιόντα κολάζει.

8. ἡ] ἢ P. — καταδρομὴ] κατοδρομὴ O. — ἀπόδειξιν] ἀπόδοσιν *a*, sed ἀπόδειξιν paulo post legitur in scholio ad III, 5 p. 119, 13 ποτὲ δὲ μηδὲ ἐργασάμενος νικῆσαι τὴν ὑποφοράν apposito, quod in O (fol. 135 *b*) in hunc modum scriptum extat: καὶ ὁ Χορίκιος δὲ ἐν τῷ τοῦ ἀλκιβιάδου ζητήματι τοῦ φεύγοντος προδοσίας μετὰ (τὰ) κατὰ Πάρον τὸν φεύγοντα μελετῶν τὴν τῶν ἐλέγχων ἀπαίτησιν δι' ἐπιχειρήματος κατεσκεύασεν ἄνευ ἐργασίας θεὶς αὐτὸ καὶ ἐνθυμήματος· πολλὴ μὲν ἡ καταδρομή, ἀπόδειξιν δὲ ζητῶν οὐδαμοῦ θεωρῶ· τοῦτο ἡ τοῦ κεφαλαίου πρότασις, εἶτα ἐπιχείρημα ἀπὸ τοῦ τόπου· ἐν ἀγορᾷ μὲν οὖν λοιδορεῖν καὶ ταῦτα προφέρειν ἐν ταῖς συνουσίαις ἀπορίᾳ διηγήματος οὐ κωλύσειε νόμος, εἰς δικαστήριον δὲ γυμνὸν ἐλέγχων εἰσιόντα κολάζει. — 10. ἀγορᾷ] ἀγορὰ O. — 11. διηγήματος] διηγήμα O. — κωλύσειε] κωλύει ?

CRITIQUE

DE QUELQUES TEXTES SE RAPPORTANT A LA

PEINTURE A L'ENCAUSTIQUE

La peinture à l'encaustique proprement dite est une peinture à la cire et au feu. Pratiqué dans les temps les plus reculés, ce procédé semble avoir disparu insensiblement à partir du IX^e^ siècle; on sait combien sa restitution a vivement préoccupé, depuis la Renaissance, les artistes érudits. Les mémoires se comptent par dizaines; mais ce n'est pas ici le lieu d'insister.

De tous les auteurs, l'abbé Vincenzo Requeno a le plus près approché de la solution complète du problème; par malheur, il ne pouvait décider la question : aucun monument du genre qu'il cherchait à restituer n'était connu de son temps.

Aujourd'hui il n'en est plus de même. On cite plusieurs spécimens authentiques de la peinture à l'encaustique. Le Louvre en possède trois; la Bibliothèque nationale, la moitié d'un, dont l'autre moitié au British Museum; le British Museum, trois, et nous sommes convaincus qu'il en existe encore ailleurs. De plus, l'un de nous pratique depuis plusieurs années la peinture à l'encaustique, l'ayant recherchée sans aucune préoccupation des travaux antérieurs. Il nous a paru utile de reprendre la question dans un mémoire où la critique des textes, confirmée par la critique des monuments, pourrait être éclairée aux lumières de la pratique personnelle.

L'ouvrage est sur le point de paraître à la librairie de l'Art; et c'est de là que nous détachons ces pages dont on excusera le décousu, en songeant que nous ne pouvons offrir que des extraits.

I

Ex omnibus coloribus cretulam amant *udoque inlini recusant purpurissum, indicum, caeruleum, Melinum, auripigmentum, Appianum, cerussa...* (PLINE, Histoire naturelle, *rec. Detlefsen*, XXXV, 7, 31, 49.)

Nous proposons de reprendre l'ancienne lecture *amare*, qui est conforme à la plupart des manuscrits, au lieu de *amant*. En effet : d'abord il faut écarter de *cretulam* l'idée du support d'un pigment. Si l'on voit que (XXXV, 26, 44) la craie des argentiers se teignait de pourpre (*creta argentaria cum purpuris pariter tinguitur*), on ne comprend pas pourquoi on eût teint de la craie avec de la céruse. D'autre part, le mot *cretula, petite craie,* ne désigne-t-il pas le stuc formé de marbre pulvérisé et lié par la chaux qui couvre les murailles des édifices ? Cela étant, on ne peut pas appliquer sur la chaux des couleurs telles que l'orpin, l'indigo, la céruse, qui seraient altérées très rapidement. Ces couleurs, au lieu d'*aimer,* détestent la chaux. Nous traduisons donc : « De toutes les couleurs, celles qui refusent d'aimer l'enduit de chaux et d'être employées sur le frais, sont... etc. » Cette phrase revient à dire que la pourpre, le caeruleum, l'orpiment, etc., ne sont point des couleurs à fresque.

II

Huic picturae quater colorem induxit contra obsidia injuriae et vetustatis, ut decidente superiore inferior succederet. — PLINE, Histoire naturelle, XXXV, 9 (36, 30), 102.

Il s'agit ici de l'Ialysus de Protogène : on n'a jamais compris la pratique à laquelle Pline veut faire allusion. Carlo Ruberto Dati, dans ses *Vite dei pittori antichi* (p. 260), n'hésite pas à dire : « Pare che Plinio intenda che Protogene in un certo modo facesse quattro volte questa pittura l'una sopra l'altra acciocchè consumata l'una, l'altra venisse a scoprirsi. E se tale è il sentimento di Plinio, mi arrisico a dire che questo non si puo fare. » M. Littré écrit : « D'après le dire d'artistes, Pline s'est mal exprimé ; il ne peut s'agir d'une quadruple couche de couleur, mais il doit être question de quatre couches de vernis. »

Le texte de Pline devient clair, si l'on recourt à la cire qui était matière bien familière à Protogène, puisque ce grand peintre commença par peindre des vaisseaux à l'encaustique. Soit un tableau à la détrempe, c'est-à-dire peint de couleurs à la colle ou au blanc d'œuf ;

appliquez au feu sur cette première peinture une mince couche de cire, sorte de vernis qui laisse transparaître le sujet, en lustrant les couleurs; vous pouvez sur cette cire repeindre une seconde fois en détrempe et appliquer une nouvelle couche de cire. Vous pouvez repeindre une troisième, une quatrième fois et plus, si vous le voulez, en ayant soin d'appliquer la cire entre chaque couche de couleur. Nous ne prétendons pas que Protogène ait eu la patience de recommencer quatre fois son tableau; mais c'est ce que Pline veut dire; nous admettons seulement quatre reprises totales du sujet à des idéaux différents. Nous avons essayé avec un plein succès cette quadruple application des couleurs les unes sur les autres. Elle est en quelque sorte nécessaire dans ce genre de peinture, la détrempe cirée, en vertu de certaines conditions techniques que nous exposons.

Mais revenons au texte : *obsidia* est une mauvaise conjecture de Gronove; les manuscrits donnent *subsidia,* ce qui signifie que chaque couche de couleurs est comme une troupe de réserve en cas d'accident ou d'usure. C'est évidemment *contra* qui est corrompu. J. Overbeck a lu *contrahens*, conjecture qui nous paraît excellente (1).

III

Nicetas dixit : Εἰ πίναξι διαπύρῳ ξωγραφοῦνται πάνυ τυραννοῦνται (SÉNÈQUE le père, Controvers. X, v (34), 23).

Ce texte, qui paraissait intraduisible à Letronne et à Raoul-Rochette et qui, en effet, ne signifie rien, est un document sérieux pour la restitution de la peinture à l'encaustique, avec les corrections apportées par Bursian (1857) et Kiessling (1872) : Ἐν πυρὶ, σιδήρῳ ξωγραφοῦντα ἡμῖν ἢ τυραννοῦντα; c'est-à-dire : « Est-ce un peintre ou est-ce un tyran qui opère ainsi au milieu du feu et du fer? »

IV

Cauterium in pictorum instrumentis continetur quo bituminationes et fortiores quaeque conglutinationes coquuntur, maxime in ea pictura quae ἐγκαυστικὴ *appellatur.*

Sur ce passage, M. Cartier, auteur d'un mémoire sur la peinture à l'encaustique (2), écrit : « J'avoue que j'ai cherché ce passage sans

(1) *Die Antiken Schriftquellen zur Geschichte der bild. Kunst.* Leipzig, 1868.
(2) *Revue archéologique*, 2e année, p. 439.

pouvoir encore le trouver dans Pline; en attendant que je sois plus heureux, je veux bien en accepter l'authenticité, malgré l'embarras que pourraient causer ces deux mots : *bituminationes* et *conglutinationes*, etc. » Ce passage n'est pas de Pline : c'est une phrase de Cœlius Rhodiginus, né à Rovigo en 1450 (*Antiq. lect.* l. VII, § XIII). Le mot *bituminationes* s'explique par ce fait qu'on mêlait à la cire des résines. La preuve en est dans les analyses de quelques peintures et dans ces textes : Καὶ αἱ ὕλαι (ξωγράφου) κηρὸς, χρώματα, φάρμακα, ἄνθη (Pollux, *Onom.*, l. VII, c. XXVIII, segm. 128); le mot φάρμακον désigne spécialement, d'après Suidas, l'huile de naphte. Dans ce texte souvent cité du Digeste : « Pictoris instrumento legato, cerae, colores, similiaque horum legato cedunt, » les mots *similiaque horum* font sans doute allusion aux résines, mastics, etc., joints à la cire pour rendre les couleurs plus brillantes.

V

Encausto pingendi duo fuere antiquitus genera : cera et in ebore cestro id est vericulo, donec classes pingi coepere. Hoc tertium accessit resolutis igni ceris penicillo utendi, quae pictura navibus nec sole nec sale ventisque corrumpitur. — PLINE, XXXV, 11, 41, 149.

Nous traduisons ainsi :

« Il y eut anciennement deux manières de peindre à l'encaustique : sur la table cirée et sur l'ivoire au *cestrum*, c'est-à-dire au *vericulum* (spatule), jusqu'à ce que l'on eut commencé à peindre les flottes; alors fut ajoutée la troisième manière, dans laquelle on se sert du pinceau, après avoir fondu les cires au feu : sorte de peinture qui, sur les vaisseaux, ne s'altère ni par le soleil, ni par l'eau salée, ni par les vents. »

Rapporter tous les commentaires qu'a suscités ce texte, donnée fondamentale sur la peinture à l'encaustique, exigerait un volume. C'est Donner, dans un travail inséré en tête de l'ouvrage de Helbig sur les peintures murales de la Campanie (1), qui en a le mieux analysé les éléments, tout en se trompant d'ailleurs, à notre avis, sur le problème général de la peinture à l'encaustique.

Q'est-ce que le *cestrum*? Qu'est-ce que le *vericulum*?

Pour nous éclairer sur la forme du cestrum, nous avons ce passage de Pline (XXV, 8, 46, 84) : *Quae Vettonica dicitur in Gallia, in Italia autem serratula, a Graecis cestros aut psychotrophon.* Les Grecs appelaient donc *cestros* cette plante à la feuille longue et dentelée que nous appelons bétoine. On lit dans Tite-Live : « Maxime *cestrosphendonis*

(1) *Wandgemälde der von Vesuv verschütteten Städte Campaniens*, Leipzig, 1868.

vulnerabantur : hoc illo bello novum genus teli inventum est; bipalme spiculum hastili semicubitali infixum erat crassitudine digiti; huic abiegnae breves pinnae tres, velut sagittis solent, circumdabantur; funda media duo scutalia imparia habebat; cum majori nisu libratum funditor habena rotaret, excussum velut glans emicabat. » (Liv. XLII, § 65.) Ce mot *cestros* dans le mot *cestrosphendone*, désigne un *trait* (1).

Ces deux sources ramènent le *cestrum* à une forme qui tient de la feuille et du trait.

Le *viriculum* des manuscrits de Pline (*veruculum* ou *vericulum*) n'est pas autre chose. Pline le définit comme servant à enlever, dans la fusion de l'argent, l'écume qui se forme à la surface (oxyde d'argent) : « Omnis autem fit excocta sua materia ex superiori catino defluens in inferiorem et ex eo sublata vericulis ferreis atque in ipsa flamma convoluta, ut sit modici ponderis. Est autem, ut ex nomine ipso intelligi potest, fervescentis materiae spuma. » (*Hist. nat.*, XXXIII, 6, 35, 107). Cette opération ne se comprend qu'en donnant au *vericulum* la forme de spatule.

On a donné au mot *cestrum*, dans ce passage, le sens de *burin*. Sans insister sur les difficultés dont ce sens complique l'interprétation, nous observerons : 1° ce sens est tout différent de celui de Pline; 2° un burin n'a aucun rapport nécessaire avec la peinture à l'encaustique et l'on se demande pourquoi Pline en aurait parlé; 3° le burin s'élargit beaucoup moins que la feuille de bétoine et était proportionnellement plus petit; 4° le mot *caelum* correspondait plus généralement à notre mot *burin*, d'où *caelatura*.

En résumé, le mot *cestrum* désigne un fer ayant la forme générale d'une spatule, d'une feuille, d'un trait.

Cela posé, deux manières se présentent d'entendre le passage de Pline : 1° séparer *cera* et *in ebore;* 2° les unir par rapport à *cestro*, en mettant une virgule devant ce mot.

La première manière est inacceptable, car, faire dire à Pline qu'un premier genre d'encaustique est à la cire, c'est lui attribuer une tautologie, puisque l'emploi de la cire, soit isolée, soit mêlée à des résines, caractérise l'encaustique.

Reste la seconde manière confirmée d'ailleurs par cette lecture du ms. V. A. 4 de la Bibliothèque nationale de Naples : « *ceraque et in ebore cestro,* » d'après laquelle nous traduisons : « sur le subjectile ciré et sur l'ivoire, au cestrum, » et qui marque que le cestrum est un instrument commun aux deux procédés. En ce cas, il faut admettre l'existence d'un dessin tracé au crayon sur le subjectile ciré, tracé en

(1) Voir les textes d'Hésychius et de Suidas au mot Κέστρος dans le *Thesaurus graecae linguae; Polybii Reliquiae* apud Suidam XXVII, 9 éd. Didot, t. II, p. 22, et la restitution de l'instrument par M. Alexandre Bertrand (*Revue archéologique*, 1874, t. XXVII, p. 75).

creux par le burin sur l'ivoire. Le rôle du cestrum est le même malgré la différence des procédés de dessin ; il transporte, mêle, fond les cires colorées et fondues au feu aussi bien sur la surface du subjectile ciré que dans les creux de l'ivoire.

Vint ensuite le troisième procédé de peindre à l'encaustique, l'encaustique des vaisseaux : le pinceau servit à appliquer les cires fondues au feu : puis des cestra appropriés à leur destination nouvelle venaient terminer le travail.

Ainsi Pline met une opposition entre l'encaustique sur tableau et sur ivoire, d'une part, et l'encaustique des vaisseaux, d'autre part : dans les deux premières, on se sert du cestrum, dans la dernière du pinceau. Bien que Pline, dans d'autres passages, semble exclure de l'encaustique proprement dite l'usage du pinceau (1), nous croyons qu'il ne faut pas l'entendre au sens absolu : des raisons tirées de la pratique nous autorisent à penser que le pinceau devait être employé aussi dans les deux premières encaustiques, au moins comme instrument préparatoire ; toutefois le *cestrum* fut leur outil essentiel.

Nous n'avons point encore eu sous les yeux de monument de l'encaustique sur ivoire : mais nous avons pu enregistrer, sur trois portraits à l'encaustique de la famille de Soter, conservés au Musée égyptien, les traces du cestrum.

L'interprétation précédente ne laisse donc matière à aucun doute.

Entre autres choses, elle nous permet de résoudre les difficultés qu'a suscitées le mot ῥαβδίον. Dans Plutarque, on lit (*De sera numinis vindicta*, XXI) : Δεῦρο δή, εἶπεν οὗτος, ὅπως ἕκαστα μᾶλλον μνημονεύσῃς, καί τι ῥαβδίον, ὥςπερ οἱ ζωγράφοι, διάπυρον, προσάγειν, etc. Le mot ῥαβδίον, dans lequel Letronne voulait voir un pinceau, ne signifie rien de plus que baguette. C'est évidemment une dénomination littéraire et vague du cestrum, de même que le mot *vericulum* (petite broche) désignait aussi bien une baguette en fer que l'instrument des peintres ou des métallurgistes.

Le mot ῥαβδίον entre encore dans le mot ῥαβδοδίαιτος du passage suivant d'Athénée, Parrhasius avait écrit sur un tableau : Ἁβροδίαιτος ἀνὴρ ἀρετήν τε σέβων τάδ' ἔγραψα Παρράσιος, et voici ce qui advint : Ὦ κομψός τις, ὡς ἐμοὶ δοκεῖ, ὑπεραλγήσας ῥυπαίνοντι τὸ τῆς ἀρετῆς ἁβρὸν καὶ καλόν, ἅτε φορτικῶς μεταχαλεσαμένῳ εἰς τρυφὴν τὴν δοθεῖσαν ὑπὸ τῆς τύχης χορηγίαν, παρέγραψε τὸ ῥαβδοδίαιτος ἀνήρ (Athénée, XV, 35), mais n'y avait-il pas dans la substitution du mot ῥαβδοδίαιτος, *faisant profession*

(3) Par exemple, quand il énumère les peintres célèbres, il distingue ceux qui peignent *a tempera* avec le pinceau et les encaustes. Il dit de Pausias, peintre à l'encaustique (XXXV, 11, 40, 123), que, peignant avec le pinceau, il avait restauré les peintures de Thespies, peintes par Polygnote, et avait rivalisé avec Polygnote sur son propre terrain. De Jaia de Cyzique (XXXV, 147) il dit qu'à Rome elle fit au pinceau et au cestrum, sur l'ivoire, surtout des portraits de femme, etc.

de sa baguette, au mot ἁδροδίαιτος, *vivant d'élégance,* une double intention? Parrhasius s'appuyait sur une canne garnie de spirales d'or. Probablement le plaisant a voulu dire : Parrhasius, dont tout le mérite consiste à manier la baguette... mais laquelle? Sa belle canne ou son cestrum?

VI

Pingentes, sandyce sublita, mox ovo inducentes purpurissum fulgorem minii faciunt. Si purpuram facere malunt, caeruleum sublinunt, mox purpurissum ex ovo inducunt (PLINE, XXXV, 6, 26, 45).

C'est-à-dire :

« Les peintres, en mettant avec de l'œuf sur une couche de sandyx (couleur de feu) du purpurissum (carmin violacé), obtiennent l'éclat du minium (vermillon); s'ils veulent faire de la pourpre (carmin violacé), ils mettent sur une couche de bleu le purpurissum avec de l'œuf. »

Il s'agit ici de glacis de purpurissum : ces glacis sont parfaitement possibles en détrempe. Mais on ne comprend pas pourquoi pour obtenir du carmin violacé on mettrait ce carmin sur du bleu. Le texte est évidemment altéré, et au lieu de : « mox *purpurissum* ex ovo inducunt, » il faut lire : « mox *minium* ex ovo inducunt. » C'est-à-dire « ils mettent avec l'œuf une couche de vermillon. » Autrement il faudrait donner à purpura une autre couleur qu'au mot purpurissum, ce qui est contredit par la fabrication du purpurissum, telle que Pline l'expose.

HENRY CROS ET CHARLES HENRY.

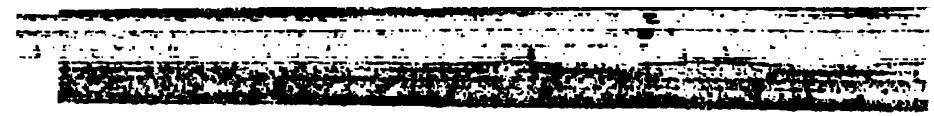

DE QUIBUSDAM SCHOLIIS

IN EURIPIDIS ANDROMACHAM

Cum bibliothecae Vaticanae copias nuper perlustrarer ut scholiis Euripideis recensendis nova subsidia critica collegerem, incidi in codicem Ottobonianum 339 miscellaneum, cui praeter multa alia et prorsus inter se diversa insunt scholia in Euripidis *Hecubam* et *Andromacham*. Leguntur nunc in foll. 158^{r}-186^{r} chartae genere litterarumque forma, quae est saeculi xv exeuntis, a ceteris prorsus distincta. Uno tenore perscripta sunt ita ut singulis scholiis singuli numeri in margine adponerentur.

Hecubae scholia descripta sunt ex codice Vaticano 1135. Is tragoediarum Euripidearum triadem Byzantinam continet duabus scholiorum collectionibus munitam, altera versuum marginibus adposita, altera similiter atque in codice Ottoboniano scripta et singulis tragoediis praemissa. Horum scholiorum cum serie, numeris, ipsis verbis codex Ottobonianus omnino concinit, neve ulla remaneat dubitatio, etiam cum lacunis. Scholii vs. 53 verba εἰς τὴν θάλασσαν ἀπελῃλυθέναι (1) et ἦν ἰδὼν ὁ Πολύδωρος [schol. gr. in Eur. ed. Dindorf. I p. 232, 7/8; IIII p. 238] quae in codice Vaticano paulum detrita et obscurata sunt, in codice Ottoboniano ita omissa sunt ut lacuna indicaretur. Ceterum ex his scholiis nihil proficitur quoniam Byzantinorum additamentis futtilibus sunt contaminata et quae insunt veteris recensionis reliquiae, eas maximam partem decurtatas vel mutatas exhibent.

Multo aliter res se habet in *Andromachae* scholiis quae sine dubio ex codice aliquo Marciani gemello descendunt. Gravissimi hoc esse momenti intelleget qui codicem Marcianum miserrime habitum esse multisque locis lecturae prorsus resistere scit. Iam codicis Ottoboniani ope factum est, ut codicis Marciani sive lacunae expleantur sive vestigia recte legantur. Proponam duo scholia quae argumenti causa inter cetera eminent; praeter Ottobonianum (O) discrepantias

(1) Ita legendum esse constat ex codicibus Vatic. 909 et 1345.

subscripsi codicum Marciani 471 (M) et Vaticani 909 (A), quos ipse contuli :

ῥιφέντα πύργων [vs. 10] : Λυσανίας κατηγορεῖ Εὐριπίδου κακῶς λέγων αὐτὸν ἐξειληφέναι τὸ παρ' Ὁμήρῳ λεχθέν « ἤ τις Ἀχαιῶν ῥίψει χειρὸς ἑλὼν ἀπὸ πύργου » οὐχ ὡς πάντως γεννησόμενον, ἀλλ' εἰκαζόμενον ὡσεὶ ἔλεγε κατακαυθήσεσθαι τὸν παῖδα ἤ τι ἄλλο. Ξάνθον δὲ τὸν τὰ Λυδιακὰ γράψαντα *** φασὶν ὅτι Εὐριπίδης Ξάνθῳ < οὐ > προσέχει περὶ τῶν Τρωϊκῶν μύθων, τοῖς δὲ χρησιμωτέρις καὶ ἀξιοπιστοτέροις *** Στησίχορον μὲν γὰρ ἱστορεῖν ὅτι τεθνήκοι, καὶ τὸν τὴν Περσίδα συντεταχότα κυκλικὸν ποιητὴν ὅτι καὶ ἀπὸ τοῦ τείχους ῥιφθείη · ᾧ ἠκολούθησεν Εὐριπίδης. εἰσί γε μὲν οἳ φασιν αὐτὸν καὶ πόλεις οἰκίσαι καὶ βασιλεῦσαι, ὧν τὰς δόξας Λυσίμαχος ἐν τῷ δευτέρῳ τῶν Νόστων συγγέγραφε · Διονύσιος δὲ ὁ Χαλκιδεὺς τὸν Ἀκάμαντα παρὰ Ἑλένου καὶ Ἀγχίσου φησὶ διὰ τὴν πρὸς Λαοδίκην οἰκειότητα Σκαμάνδριον τὸν Ἕκτορος εἰληφότα καὶ Ἀσκάνιον τὸν Αἰνείου, ἐπιχειρῆσαι μὲν Ἴλιον καὶ Δάρδανον τειχίζειν · τῶν δὲ Ἀθηναίων αὐτὸν παρητησαμένων, τηνικαῦτα τῆς ἐπιβουλῆς ἀποστάντα τῆς Τρῳά-

1 Λυσίμαχος C. Müller FHG IIII p. 661 ‖ 2 πᾶν ὁμήρου O ‖ ἤτις MO, ἤ τῆς A ‖ ἑλὼν ἀπὸ πύργου] O, ἑλῶν ἀποπύργον M, ἀπὸ πύργων ἑνὸς A ‖ 3 πάντων A ‖ γεννησόμενον] Cobetus, γενόμενον MO, γινόμενον A ‖ εἰκαζόμενον] O, εἰκαζόμενον ἐστὶν M, ὡς εἰκαζόμενον ἐστὶν ἀπ' αὐτῆς A. Hoc loco ὑπ' αὐτῆς non desideratur, sed adponendum erat ὑπ' Ἀνδρομάχης verbis τὸ παρ' Ὁμήρῳ λεχθέν, ut et λεχθέν et ἔλεγε recte intellegerentur. ‖ 4 παῖδα] om. A spatio relicto ‖ Ξάνθον — ἀξιοπιστοτέροις] om. A sine lacunae signo ‖ Λυδιακὰ] λυδικὰ O ‖ lacunam indicavi secutus Wilamowitzium [Ind. schol. hib. Gryph. 1877-8] (1), qui tamen non in omnibus rem bene egit. Quae Xanthus attulerat, extant apud Strabonem [XIIII p. 680] : ὁ μὲν γὰρ Ξάνθος ὁ Λυδὸς μετὰ τὰ Τρωϊκὰ φησιν ἐλθεῖν τοὺς Φρύγας ἐκ τῆς Εὐρώπης καὶ τῶν ἀριστερῶν τοῦ Πόντου, ἀγαγεῖν δ' αὐτοὺς Σκαμάνδριον ἐκ Βερεκύντων καὶ Ἀσκανίας. Haec igitur suppleantur addanturque e. g. : οἱ δέ φασιν ὅτι etc. etc. ‖ 5 εὐριπιδ M, ὁ εὐριπίδης O ‖ ...θω M ‖ οὐ προσέχει] scripsi, προσέχειν MO ‖ μύθων O, lectio in M non constat, spatium tamen et vestigia ad idem vocabulum optime quadrant. ‖ γνησιωτέροις O ‖ 6 ἀξιοπίστοις O, de M non licet dubitari ‖ lacunam indicavi, excidit συγγραφεῦσιν ἀκολουθεῖ vel tale quid ‖ Στησίχορον—ἱστορεῖν] Cobetus, στησίχορος—ἱστορεῖ MOA ‖ μέντοι A ‖ 7 τὸν] τὸ O ‖ τεταχότα O ‖ κυκλικὸν] om. A spatio relicto ‖ ὅτι] ὅτε O ‖ ῥιφείη A ‖ 8 ᾧ — Ἀσκάνιον om. A, sed addidit manus recentissima τινὲς δέ φασιν αὐτὸν πόλεις οἰκῆσαι καὶ βασιλεῦσαι καὶ στησίχορος ἱστορεῖ ὅτι τεθνήκει. In M haec eruisse mihi videor (2) : ὦ .....σεν ευριπιδησ ει..γε...φασι..... | ..... λευσαι.. τασ δοξασ λυσίμαχοσ ἐν τῷ δευτερω των νόστων συγγράψαι διονύσιος δὲ ὁ χ....δευς τὸν περι ἑλένου καὶ ἀγχίσου φ|· πρὸσ λαοδίκην οἰκειοτ.....οροσ εἰληφοτα..... .... ἐπιχειρῆσαι μὲν ἴλιον καὶ δάρδανον ..... | τῶν δὲ ἀθηναίων αὐτ παρητησαμένων τηνικαυτα τησ ἐπιβου.....τα . τρωάδοσ . τίνα . περ..... χρυσην καὶ φρυγιον .....|καὶ ἄστυρα καὶ στ. ψιν ..... καὶ πρὸσ τούτοισ ..... ειαν καὶ ι..... καὶ αρισθ..... | ἀσκάνιον : ‖ 9 οἰκῆσαι O ‖ τοῦ νόστου O ‖ 10 συγγέγραφε] scripsi, συγγράπται O ‖ περὶ O ‖ 11 διὰ] addidi ‖ σκαμάνδρειον O ‖ 12 ἐπιχειρίσαι O. ‖ 13 αὐτῶν O ‖ ἀποστήσαντα O ‖ γῆς τίνα καὶ] corrupta, de M videas supra, γῆς στίνα καὶ O. Emendationem certam non inveni. ‖

(1) Libellus non mihi praesto est, sed utendum erat iis quae olim ipse excerpsi.

(2) Animadvertatur plurima compendiis esse scripta neque ex litterarum spatiis numerandis quidquam profici.

δος γῆς + τίνα καὶ Περκώτην καὶ Κολωνὰς καὶ Χρύσην καὶ Ὀφρύνιον καὶ Σίγην καὶ Ἄστυρα καὶ Σκῆψιν καὶ + βεόληνον καὶ πρὸς τούτοις Δασκύλειον καὶ Ἰλίου Κολώνην καὶ Ἀρίσβαν οἰκίσαντα ἀναγορεῦσαι κτιστὰς Σκαμάνδριον καὶ Ἀσκάνιον.

14 Ὀφρύνιον] scripsi, φρύγιον O cf. Dionys. AR I p. 114 R., praeterea Lycophr. 1208. schol. N 1. Strab. XIII p. 595 ‖ Σίγην] scripsi, σίδην O cf. Hecataeum ap. St. Byz. p. 564, 14. Pseudoscyl. p. 364 ‖ 15 ἄστορα O cf. Strab. XIII p. 591, 606, 613. Plin. V, 122. St. Byz. p. 140, 15 ‖ Σκῆψιν] scripsi, στύψιν O cf. Dem. Sceps. ap. Strab. XIII p. 607 : ὕστερον δὲ κατωτέρω σταδίοις ἑξήκοντα εἰς τὴν νῦν Σκῆψιν μετῳκίσθησαν ὑπὸ Σκαμανδρίου τε τοῦ Ἕκτορος καὶ Ἀσκανίου τοῦ Αἰνείου παιδός, καὶ δύο γένη ταῦτα βασιλεῦσαι πολὺν χρόνον ἐν τῇ Σκήψει λέγεται ‖ Δασκύλειον] scripsi, ἀστύκλειαν O cf. Nicol. Damasc. ap. St. Byz. p. 119, 3 ‖ 16 οἰκήσαντα O ‖ κοριστας O ‖ Σκαμάνδρειον O.

Acamantis regis Atheniensium Laodicaeque Priami filiae amores noti sunt ex Parthenio [XVI], Lycophrone [494 cl. scholl. et Tzetza], Pausania [X 26, 8], Plutarcho [Thes. XXXIIII]. Originum Atticarum Troianarumque adfinitatem ab aliis quoque ex nominum heroicorum fabularumque similitudine demonstratam esse testis est Strabo [XIII p. 604] : ἄλλοι δ' ἐκ τῆς Ἀττικῆς ἀφῖχθαί τινα Τεῦκρόν φασιν ἐκ δήμου Τρώων δς νῦν Ξυπεταιώνων λέγεται· Τεύκρους δὲ μηδένας ἐλθεῖν ἐκ τῆς Κρήτης. τῆς δὲ πρὸς τοὺς Ἀττικοὺς ἐπιπλοκῆς τῶν Τρώων τιθέασι σημεῖον καὶ τὸ παρ' ἀμφοτέροις Ἐριχθόνιόν τινα γενέσθαι τῶν ἀρχηγετῶν. Ceterum Athenienses Mytilenaeique cum de ipsis illis regionibus quas Acamanti vindicat Dionysius, decertarent (1), historiae fabularis rationes ad ius imperii vindicandum adhibuisse feruntur; legas modo quae narrat Herodotus [V, 95] : ἐπολέμεον γὰρ ἔκ τε Ἀχιλλείου πόλιος ὁρμεόμενοι καὶ Σιγείου ἐπὶ χρόνον συχνὸν Μυτιληναῖοί τε καὶ Ἀθηναῖοι οἱ μὲν ἀπαιτέοντες τὴν χώρην, Ἀθηναῖοι δὲ οὔτε συγγινωσκόμενοι ἀποδεικνύντες τε λόγῳ οὐδὲν μᾶλλον Αἰολεῦσι μετεὸν τῆς Ἰλιάδος χώρας ἢ οὐ καὶ σφίσι καὶ τοῖσι ἄλλοισι ὅσοι Ἑλλήνων συνεπρήξαντο Μενελάῳ τὰς Ἑλένης ἁρπαγάς. De Scamandrio Ascanioque praeter Strabonis Stephanique locos supra adlatos cf. Dionys. AR I p. 118 R. St. Byz. p. 119, 4. (2).

Etiam integriore codice usus est Tzetzes quippe qui in adnotatione quam adposuit Lycophronis Alexandrae vs. 1263, ipsos Iliupersidis versus excripserit (3). Qui cum Lescham auctorem tulerit, rectissime Robertus concludit Iliupersidem illam poetae cyclici referendam esse non ad eam quam scripsisse fertur Arctinus, sed ad alteram quae vulgo Leschae attribuitur. Ex Wilamowitzii sententia idem et Stesichori et Iliupersidis locos ex Lysimachi copiis desumptos esse statuit, quae ab Euripidis commentatoribus saepe compilatae essent (4).

(1) Locos auctorum videas ap. Clinton. FH I p. 218 sq.

(2) Aliter rem narrat Cono [fab. 46]. Nimis corruptum est schol. Eur. *Andr.* 224.

(3) Eos cum Simmiae fragmento quod in scholio *Andr.* 10 extat in unum coaluisse intellexit Cobetus.

(4) Cf. scholl. *Hec.* 910; *Phoen.* 26; *Hipp.* 545; *Andr.* 10, 24, 32, 898; *Troad.* 31.

Hoc demonstrandum erat ita ut scrupulus non remaneret ex schol. Troad. 31, ubi eadem ratione atque in scholio de quo agitur, Iliupersis adfertur ut Euripidem tradita nec fictitia narrare appareat, atque id ex Lysimachi quidem auctoritate : ἔνιοι ταῦτά φασι πρὸς χάριν εἰρῆσθαι. μηδὲν γὰρ εἰληφέναι τοὺς περὶ Ἀκάμαντα καὶ Δημοφῶντα ἐκ τῶν λαφύρων, ἀλλὰ μόνην τὴν Αἴθραν, δι' ἣν καὶ ἀφίκοντο εἰς Ἴλιον Μενεσθέως ἡγουμένου. Λυσίμαχος δὲ τὸν τὴν Περσίδα πεποιηκότα φησὶ γράφειν οὕτως· Θησείδαις δ'ἔπορεν ὅπλα κρείων Ἀγαμέμνων ἠδὲ Μενεσθῆϊ μεγαλήτορι ποιμένι λαῶν (1). Ultima vero pars scholii Andr. 10 certissime ad Lysimachum refertur, quoniam et ipse nominatur et Dionysium Chalcidensem ab eo compilatum esse testimonio est schol. Ap. Rhod. 558. Iam vero hac parte res ratione agitur plane contraria neque ita ut defendatur Euripides sed ut accusetur. Ipsum enim illud adfirmatur quod negandum erat, cum Hectoris filium Troiae excidio superfuisse atque etiam oppida condidisse refertur. Etiamsi illam defensionem Euripidis ex Stesichoro et Iliuperside petitam Lysimacho abjudicaveris, remanet alterum illud scholium ad Troad. 822, ubi constat ex Lysimachi auctoritate Euripidis partes a scholiasta agi. Denique schol. Androm. 898 ex Lysimacho adferuntur quae ab Euripide aliena sunt. Priusquam tamen de hac re amplius disputaverim, adferam alterum Andromachae scholium, quod ex codice Ottoboniano emendatur :

λέγει [vs. 32] : ὁ μὲν Εὐριπίδης ἄπαιδα ἐκ Νεοπτολέμου φησὶν εἶναι τὴν Ἑρμιόνην, ὁ δὲ Λυσίμαχος + ταύτην παρ' αἰνείου ὅς γράφει· + γήμαντα δ' Ἑρμιόνην τὴν Μενελάου καὶ Ἑλένης μετὰ ταῦτα Λεώνασσαν τὴν Κλεοδαίου τοῦ Ὕλλου ἐξ ἐκείνης μὲν γενέσθαι Μολοσσόν, ᾧ ὁμώνυμον τὴν χώραν καὶ τοὺς ἄνδρας κληθῆναι, ἐκ δὲ τῆς Λεωνάσσης Πάνδαρον Πύρρον Δωριέα Πέργαμον Εὐρύλοχον. ταῦτα μὲν Λυσίμαχος· Φιλοκλῆς δὲ ὁ τραγῳδοποιὸς καὶ Θέογνις προεκδοθῆναί φασιν ὑπὸ Τυνδάρεω τὴν Ἑρμιόνην τῷ Ὀρέστῃ καὶ ἤδη ἐγκυμονοῦσαν ὑπὸ Μενελάου δοθῆναι Νεοπτολέμῳ καὶ γεννῆσαι Ἀμφικτυόνα, ὕστερον δὲ Διομήδει

1 ἄπαιδα ἐκ] scripsi, ἀπο M, ἀπὸ O, ἄπαιδα ἀπὸ C. Mueller FGH IIII p. 338 ‖ 2 γήμασ τὰδ' M. Non emendavi quoniam totus locus confusus, γήμαντι πρῶτον C. Müller, γήμαντι Dindorf ‖ 3 μενελεως M ut videtur ‖ μετὰ] καὶ μετὰ O ‖ κλεώνασσαν M, κλεώνασσα O, em. C. Mueller ‖ κλεδαίου M, κλαιοδαίου O, em. Cobet. ‖ 4 ἐκείνου M ‖ μολοσ.... M ‖ τὴν—ἄνδρας] O, in M compendia obscurata sunt ‖ 5 κλεωνάστης M, κλεονάσσης O ‖ Πύρρον] scripsi cl. Plut. Pyrrh. I p. 383, γένυον MO. Idem nomen, sed aliter corruptum latet in ἔραον quod legitur schol. vs. 24. Ex eodem apparet nonnulla nomina hic excidisse ‖ εὐρύχωρον MO, correxi ex schol. vs. 24, ubi falso Dindorfius scripsit Εὐρύμαχον. ‖ 6 ὁ φιλοκλῆς MO ‖ θεόγνις O, .εο.... M ‖ 7 τυνδ.... M ‖ καὶ—ἐγκυμονοῦσαν O, ...νοῦσαν M ‖ 8. .εο....εμω καὶ γεννῆ.ἀμφι.. νόνα M

(1) Etiam schol. *Troad.* 821, unde descriptum est schol. *Orest.* 1393, ex Lysimacho pendere valde probabile est. Scholio *Hec.* 910 ut Callisthenis fragmentum ex Lysimacho sumptum esse concedas, Iliupersidis versus debetur ipsi Callistheni neque Lysimacho.

συνοικῆσαι. Σωσιφάνης δὲ καὶ Ἀσκληπιάδης φασὶ Νεοπτολέμῳ Ἀγχίαλον γενέσθαι ἐξ αὐτῆς, Δεξιὸς δὲ Φθῖον, Ἀλέξανδρος δὲ Πηλέα · Σκληριὰς δὲ ἐκ μὲν Ἀνδρομάχης Μεγαπένθην, ἐκ δὲ Ἑρμιόνης Ἀγχίαλον · Μενεσθεὺς δὲ ὁ Ἀθηναῖος ὑπό + μήστορος εἰς εἱρκτὴν ἐμβληθῆναι αὐτήν · Μενέμαχος δὲ καὶ Ἀπολλόδωρος ἑαυτὴν διαχειρίσασθαι. Πρόξενος δὲ ἐν τῇ πρώτῃ τῶν Ἠπειρωτικῶν Νεοπτολέμου μὲν Πίελόν φησι γεγονέναι, τὸν καὶ Πηλέα ·οὐ μὴν ὅτι ἐξ Ἑρμιόνης, παραδεδήλωται.

9 σωσιφ.... M, σοσιφάνησ O ‖ ἀσκληπι .... M ‖ 10 ἐξ—πηλέα O, ... δροσ δὲ πηλέα M ‖ σκληρὶς O, κληρὶς M ‖ φθίων O ‖ 11 Ἀγχίαλον] scripsi, ἀγλαὸν M, ἀγέλαον O ‖ μενεσθεὺς—αὐτὴν O, μενεσ...σ δὲ.αθη.....μή...ροσ εἰσειρ..... αυτὴν M ‖ 12 μενέμαχος O, .ενέλαος M ‖ 13 δ:αχρήσασθαι M O ‖ ἐν τη πρω..... ἠπειρω.....π.λληησι.....νεναι τὸν ..... ὅτι ἐξης ἑρμι..... M ‖ τῶ ἠπειρωτικῶ O [τικῶ compendio scriptum] ‖ 14. Πίελόν] scripsi cl. Iustin. XVII 3; Pseudocallisth. I, 42; Paus. I, 11, 1; πρέλον O ‖ φασὶ O ‖ ἐξ] ἐξῆς O ‖ velim scribi παραδεδήλωκεν.

Scholio insunt multa nomina, res paucae. Quae de Hermionae sive captivitate sive suicidio traduntur, fictitia esse videntur; quod cum Diomede coniungitur, nescio an fabulae cuidam antiquae debeatur, cuius rudera invenias in schol. Pind. Nem. X, 12, quamvis corrupto. Andromachae filio idem nomen atque a Sosiphane et Asclepiade inditur ab Hygino [f. CXXIII], qui in ceteris Euripidem sequi videtur; praterea invenitur in Livii Andronici fragmento quodam. De Sophoclis fabula, cuius argumentum extat schol. δ4, nihil novi discitur.

Ceterum prima scholii pars ut intellegatur, comparandum est cum scholio gemello quod versu 24 in codicibus M et O adpositum est : ἰδίως ἕνα φησὶ παῖδα γενέσθαι τῷ Νεοπτολέμῳ ἄλλων τρεῖς λεγόντων Πύρρον Μολοσσὸν Αἰακίδην + καὶ τρωάδα. Λυσίμαχος δὲ ἐν τῷ β τῶν Νόστων φησὶ Πρόξενον καὶ τὸν Ἀκάνθιον Νικομήδην ἐν τοῖς Μακεδονικοῖς [ex λυκομήδην et λακεδαιμονικοῖς em. C. Mueller] ἱστορεῖν ἐκ μὲν Ἀνδρομάχης γενέσθαι τοὺς προειρημένους, ἐκ δὲ Λεωνάσσης τῆς Κλεοδαίου Ἄργον Πέργαμον Πάνδαρον Δωριέα Πύρρον [ἕραον codd.] Δανάην [?] Εὐρύλοχον. φασὶ δὲ Πύρρῳ μὲν ἐγχειρίσαι τὴν βασιλείαν τὸν πατέρα, Μολοσσῷ δὲ τὴν ἐκ τῆς προσηγορίας τιμὴν προστάξαντα τὴν χώραν Μολοσσίαν ὀνομάζειν· διὸ (1) τὸν Αἰακίδην ὑπ' αὐτῆς ὑπεκτεθῆναι Ἀνδρομάχης πρὸς τὸ εἴ τι διὰ τὴν ἀπαιδίαν Ἑρμιόνης καὶ τὴν ἑαυτῆς ἀσθένειαν γένοιτο τοῖς τέκνοις δυσχερὲς μὴ ὑποχειρίους πάντας ληφθῆναι. Ex hac comparatione secuntur plura atque gravissima. Quae enim primo loco in schol. vs. 32 narrantur, cum eadem esse atque ea, quae in altero scholio excerpta sunt, ex nominum Leonassae filiorumque concinnitate sine ullo dubio concludatur, non minus certo constat corruptissima ea esse atque prorsus confusa. Unum Molossum commemorari omissis Pyrrho et Aeacide non urgeam, sed urgeo Molossum non Hermionae filium dicendum fuisse, sed Andromachae (2). Ut enim poetis scriptoribusque

(1) Non intellego. Aut aliquid deest aut διὸ corruptum est.

(2) Praeter argumentum fabulae Euripideae cf. Paus. I, 11, 1; Serv. ad Aen. III, 297.

aetatis recentioris concessum fuerit Hermionae progeniem quandam fingere (1); certo non licuit herois Molossorum eponymi stemma antiquitus traditum suo arbitrio interpolare. Iam vero quae a scholiasta praemittuntur ab Euripide Hermionam sterilem dici, a Lysimacho diversa tradi (2), non minus falsa sunt quoniam in eis quae secuntur non de Hermionae sed de Andromachae progenie agitur, quam quae pro clausula ponuntur verba ταῦτα μὲν Λυσίμαχος. Proxeni enim locum qui ultimus adfertur, ex eodem Lysimacho desumptum esse altero scholio docetur quamvis ne illlc quidem omnia recte se habeant neque Proxenus cum Nicomede componendus fuerit. Etsi igitur de emendatione horum scholiorum paene prorsus desperandum est, tamen constat et initia (3) a scholiasta ineptissime praefixa esse doctrinae copiis aliunde sine certa ratione desumptis et summa probabilitate Lysimachum pro auctore haberi scholii totius. Hac ratione, quae supra extitit dubitatio optime ita explicatur, ut hujusmodi scholiis omnino neque defendi neque accusari Euripidem statuatur sed fuse tractari historiae fabularis argumenta, quae ne ab ipsa interpretatione nimis aliena viderentur, saepe sive iis veterum commentariorum locis quibus accusabatur Euripides (4) adjungerentur sive certe ciusmodi formam quamvis vanam induerentur. Ipsam doctrinam vel maximam partem ex Lysimacho desumptam esse dixi. In scholiis vs. 24. 32 Proxeni Nicomedaeque fragmenta certo ei debentur, sed cetera quoque auctorum nomina obscura vel ignota (5) captatorem illum rerum absonarum quisquiliarumque sapiunt, nec praetermitti velim Scleriae poetae comici (6) mentione in memoriam revocari schol. Troad. 822, quippe ubi Iliupersidis loco adiungantur versus quidam Antiphanis.

Amplioris est disputationis Lysimachi reliquias ex scholiis Euri-

(1) Hermionam sterilem fuisse apud omnes veteres traditur. Cf. imprimis quae refert Pherecydes scholl. Pind. *Nem.* VII, 58, Eur. *Orest.* 1654.

(2) Talia in litteris corruptis ταύτην παρ' αἰνείου ὃς γράφει latere putanda sunt.

(3) Ne prioris quidem scholii initium recte se habere ex eo concluditur quod numerus filiorum minime adeo constat ut Euripides vituperari possit quod unum solum in scenam produxerit. Cf. Hygin. CXXIII; Serv. ad Aen. III. 297; Pseudocallisth. I. 42. Neque de nominibus trium illorum inter omnes convenisse docet Paus. I, 11.

(4) Nimis longum est neque huius loci hanc rem accurate exponere, sed cf. e. g. scholl. *Hec.* 1, *Orest.* 872, 1074, 1645, *Phoen.* 159, 1110, *Alc.* 247, *Androm.* 1241, *Rhes.* 342. Dionysodori libellus περὶ τῶν παρὰ τοῖς τραγῳδοῖς ἡμαρτημένων commemoratur schol. Rhes. 508. Didymus nominatur schol. Androm. 885. Adnumerandus est ex schol. Andr. 10 Lysanias Eratosthenis magister, cujus nomen cur a viris doctis in Lysimachum mutatum sit prorsus non intellego.

(5) Dexius Menemachus Menestheus prorsus ignoti sunt; Philocles et Theognis poetae tragici Athenienses, Sosiphanes et Alexander Aetolus Alexandrini fuere. Rarissime evenisse notum est ut eorum poetarum testimonia historiae fabulari adhiberentur.

(6) Cf. de Scleria Meinek. ad Athen. vol IV, p. 174.

pideis colligere neque eius quae in urbe aeterna ubi deficiunt et tempus et libri, institui possit; sed unum addam scholium quod plane novum in codice Ottoboniano inveni Lysimachoque attribuerim :

ἥτησε Φοῖβον [53] : <οἱ μὲν> ὑπὸ Μαχαιρέως φασὶ τὸν Νεοπτόλεμον ἀνηρῆσθαι οἱ δὲ ὑπὸ Ὀρέστου, ὡς Εὐριπίδης καὶ + ὀρθαίας καὶ Ξεναγόρας · οἱ δὲ ὑπὸ Φιλοξενίδα ὡς Σουίδας · ἄλλοι δὲ ὑπὸ Μενελάου <ἐπεὶ> ὑποσχόμενος ἐν Ἰλίῳ τὴν Ἑρμιόνην δώσειν αὐτῷ αὖθις ἐβούλετο Ὀρέστῃ.

1 οἱ μὲν addidi ‖ ὑπὲρ μαχαίρας O, cf. scholl. Eur. *Orest.* 1654, *Androm.* 1151, Pind. *Nem.* VII 62; Strab. VIII p. 421 ‖ ἀναιρεῖσθαι O ‖ 3 οὐίδας O ‖ ἐπεὶ addidi ‖ 4 supplenda δοῦναι αὐτήν.

Suidam historiae fabularis scriptorem Thessalum a Lysimacho adhibitum esse constat ex schol. Ap. Rhod. I 558.

Iam satis sit. Publici iuris fieri volui quae nova doctrinae grammaticae rudera in lucem prodiere, memor temporis felicis quo in bibliotheca Vaticana his studiis operam navabam cottidiana fruens societate et colloquio Tuo, vir carissime, neque praesagiens imminere Tibi fati crudelitatem quae in optimum quemque vehementissime solet saevire. Tu ipse nobis es ereptus cum viribus ingenii maturis atque omni spe iuventutis pulcerrime floreres, sed claram vivamque menti infixam tenemus tenebimusque imaginem Tuam atque exemplum, recordantes sagax atque indefessum veritatis studium, animi humanitatem ingenuam fidemque veram atque constantem. Faveant manes Tui.

E. SCHWARTZ.

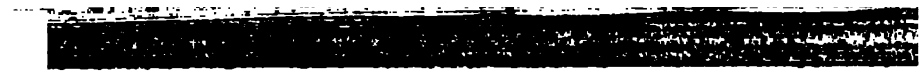

CODEX FESTI BREVIATI TRECENSIS

Il y a plusieurs années que le soussigné s'occupe des préparatifs d'une nouvelle édition de Festus, et, dans ce but, il ne cesse de fouiller tous les manuscrits contenant soit le texte original de Festus, soit le texte abrégé par Paul Diacre.

Le résultat jusqu'à présent obtenu de mes recherches, je l'ai fait connaître à l'Académie des sciences de Hongrie dans sa séance d'octobre de l'année dernière. Un extrait de ce rapport a été publié dans la *Revue Hongroise*, première livraison de l'année courante.

Parmi les manuscrits de Paul Diacre qui existent en France, il n'y en a qu'un seul qui mérite notre attention spéciale et que je me propose de faire connaître à fond; c'est le *Codex Trecensis*.

Les autres, autant que j'en ai connaissance, sont sans valeur pour la critique ainsi qu'il appert des notes qui suivent.

Bibl. Nat. n° 7575 f° 3., fragment comprenant un feuillet, qui commence par le mot *Tegillum* et finit par la glose de *Termes* (p. 366, 1 — p. 367, 18 éd. Muell.). Suivant l'ancien catalogue, il est du XII^e^ siècle, mais suivant M. H. Omont sous-bibliothécaire, à l'amabilité extrême de qui je suis redevable des données relatives à ces manuscrits, celui-ci est du X^e^ ou tout au plus du commencement du XI^e^ siècle. Le fragment appartient à la seconde famille des mss. de Paul dont il sera question plus loin.

Cette affinité est démontrée par les leçons suivantes du fragment :

	PREMIÈRE FAMILLE	SECONDE FAMILLE = FRAGM.
p. 366, 2, s. v. Tiberis :	ceciderit.	cecidisset.
p. 366, 12, s. v. Tryga :	trigetus.	trietus.
p. 367, 3 :	Arimineses.	Ariminenses.
p. 367, 16 s. v. Tragula :	scuto.	ex scuto.
p. 367, 18 s. v. Termes :	derectus (directus).	desectus.

Que le codex ait été copié avec négligence c'est ce que démontrent les fautes d'écriture, et notamment le fait que, s. v. *Trifax*, p. 367, 7, au lieu du mot *permarceret* maintenu par la seconde famille, il est écrit : *permaceret*.

Bibl. Nat. n° 10,295, XIII^e^ siècle, parchemin. — Il importe de signaler que l'auteur de ce manuscrit a mis les gloses en ordre alphabétique plus rigoureux, ainsi que l'a fait aussi, plus tard, Antonius Augustinus (« *ut lector faciliu', quid de quaque re scriptum sit, reperiat* »). On sait que c'est l'édition d'Augustinus qui a servi de base à la vulgate, jusqu'au jour où Lindemann rétablit l'ordre originel des gloses. Le manuscrit contient 21 feuillets, mais le feuillet terminal où se trouve la fin de la lettre S ainsi que les lettres T et V, est inséré hors de sa place et numéroté 13^e^.

Outre la mise en ordre alphabétique il y a encore d'autres changements dont témoignent les quelques échantillons que je possède de ce manuscrit. Ces changements révèlent un homme de science. Par exemple, p. 66, 8 éd. Muell., on lit *Dusmoso* comme dans la vulgate et dans l'édition de Lindemann, dans tous les mss. collationnés par moi on lit *Dusmo*. P. 164, 9 s. v. *Naccae : nauci* comme dans les éditions. Dans le codex de Festus et chez Paul : *nanci*. P. 354, 2 s. v. *Turma : ter una* au lieu du *terima* traditionnel.

Bibl. Nat. n° 7573 (anc. 5887 Mazarin), de la fin du XIV^e^ siècle, écrit en Italie. La lettre I est complète, elle est même allongée de la glose suivante : *Indemortui dicuntur qui in mortui locum substituuntur ut auguros* [sic] *pontifices et alia officiorum genera.*

Dans le Codex Lipsiensis le commencement de cette glose : *Indemortui dicuntur qui in mortui locum substituuntur* se lit après la glose de *Iusti* et est suivi lui-même de l'interpolation suivante : *Indignus magnus et non conveniens. Ennius : Indignas turres idest magnas.*

Bibl. Nat. n° 7664 (anc. 6406 Mazarin). Écriture italienne de la fin du XIV^e^ siècle, très nombreuses corrections en marge ; les mots du texte auxquels elles se rapportent sont soulignés. La lettre I est complète.

Bibl. Nat. n° 7661 (anc. 6405 Mazarin), XV^e^ siècle, écrit en Italie (*Anagniae* 8 *mart.* 1472). La lettre I est complète.

Bibl. Nat. n° 7663 (Cod. Colb. 3921, Regius 6405), XV^e^ siècle. La lettre I est complète.

Bibl. Nat. n° 7574 A. (anc. 5490 Mazarin), de la fin du XIV^e^ siècle, écrit en Italie. Fait partie des manuscrits dans l'original desquels la glose *Incitega* et le morceau qui suit, jusque vers la moitié de la glose *mecastor*, ne se trouvait pas à sa place. Par suite, dans les manuscrits en question, ledit morceau manque entièrement ou pour la majeure partie. Dans celui-ci donc, après la glose *Incitega*, on lit immédiatement : *Castor ita me Hercules subaudiatur iuvet, Messapia, etc.* (page 125, 4, éd. Muell.) Nous apprenons par là ce qu'il faut juger de la glose *Ita Castor* qui se trouve page 107, ligne 4, de l'édition Mueller. Mueller l'a regardée comme suspecte, mais il ne s'est pas aperçu que c'était la seconde moitié de la glose *Mecastor*, qui se trouve page 125, 4.

Bibl. Nat. n° 7662 (Cod. Colb. 3951, Regius 6405), de la fin du XIV^e^ siècle, écrit en Italie. Après la glose *Impenetrale* (p. 109, 9,) suit immédiatement la lettre L. *Lucetum Iovem appellabant, etc.*

Bibl. Nat. n° 7574 (anc. DCLXXXII, 737 et 5507), XV^e^ siècle. Après « *Incethega* » suit immédiatement *Mesapia.*

Avant de passer au Trecensis je veux faire mention du manuscrit qui était jadis en la possession de l'abbé Adson de Montier-en-Der.

Adson fit en 992 un pèlerinage à Jérusalem et mourut en route. Dans la caisse de livres qu'il laissa, les moines de Montier-en-Der trouvèrent entre autres choses « *Excerpta ex libris Pompeii Festi* ». Ce qu'est devenu ce manuscrit, précieux à raison de son antiquité, n'est pas arrivé à notre connaissance.

Le 27 janvier 1878 j'étais bien heureux de recevoir, grâce à la bonté du gouvernement français, le manuscrit de Troyes de Festus Pauli, dont le monde savant jusqu'alors ne connaissait que la courte description donnée dans le Catalogue général des manuscrits. Quoique le temps à moi concédé pour étudier le ms. fût un peu court pour un tel travail, j'ai collationné ce précieux ms. avec le plus grand soin, et je profite de cette occasion pour rendre compte du résultat d'un examen exact du ms. de Troyes.

Le Codex Trecensis est un ms. de parchemin du X^e^-XI^e^ siècle (le Catalogue général le fait plus ancien d'un siècle (1)), in-16 de 124 feuillets remplis d'écriture et 3 feuillets blancs. Antique reliure de parchemin avec le titre au dos : *Sextus Pompeius Festus de verborum significatione.* En bas la note : *Cabinet des manuscrits. N°* 2291, et sur le côté intérieur de la reliure le timbre de la bibliothèque : *Bibliothèque de Troyes. Cabinet des manuscrits. N° du Cat.* 2291. Sur le recto du premier feuillet on lit d'une main plus récente : *Sex Pompeij* (un *F* et un trait de plume signifiant *Festi* ont été ajoutés plus tard) *Epitome,* et d'une autre main : *Ex libris Collegij Oratorij Trecensis.* En bas les armoiries de la bibliothèque avec l'inscription : *Bibliothèque de Troyes.* Le recto des feuillets de parchemin est lisse, le verso assez rude. Les feuillets sont hauts de 0^m^,105 larges de 0^m^,12, mais on peut juger, par les dernières lettres de quelques gloses marginales rognées, que le ms. non relié était plus large. D'ailleurs le ms. est bien conservé, sauf que le neuvième feuillet est rongé et déchiré plusieurs fois; les feuillets vers le milieu du ms. sont crispés probablement parce qu'ils ont été mouillés.

L'écriture forme une colonne et 18 lignes, et il n'y a pas de réclame. Les lettres sont d'une ronde minuscule et rarement liées. On n'y voit de grandes initiales qu'au commencement d'un nouvel article et quel

(1) M. d'Arbois de Jubainville date le Codex Trecensis du XI^e^ siècle (L. Havet, *De Saturnio,* p. 292).

quefois après un point. Voir le type de l'écriture dans le fac-similé photographique ci-joint où les premières lignes sont de la première main, les autres de la seconde.

La lettre *a* ressemble à l'*u* au-dessus de la ligne dans *sup*[u], au dessous dans *.pxim*$_u$ où elle est liée avec le dernier trait de l'*m;* on voit la même chose sans ligature dans *m*$_u$*larū demin*$_u$*ta*.

L'*i* n'a ni point ni apex.

La forme *S* ne se trouve que rarement à la fin des mots : *iuſtuS*, ou avec ligature : *dentibuS;* au-dessus et avec abréviation dans : *cult*, *ee* (*Annu* au lieu d'*Annus* p. 6, 15 éd. Muell.) Les abréviations en général sont rares, de manière qu'il y a lieu d'être surpris de l'écriture *ñpsiccū qđ iā*. *&* se trouve aussi dans le milieu du mot : *commo&acula*, *n&es*. *b*, ou *b;* = *bus*, laquelle syllabe n'est jamais exprimée par *bȝ*. On lit *qȝ* une seule fois (s. v. Strenam) : *similsqȝ*.

L'*y* grec ressemble à la lettre *r* de manière que quelquefois il est presque impossible de les distinguer. S. v. Italia : *atra;* s. v. Aurum : *arron* (= *auryon* = *Aurion*).

Le copiste du ms. était un jeune homme, qui était impatient de finir son œuvre, comme on peut le voir au texte chiffré qu'on lit en marge du ms. après *Maior socer uxoris meae proavus* (p. 136, 10, éd. Muell.) et *Mox* (p. 139, 2) :

p̄ hbbfp c'est-à-dire : *proavum habeo;*

bdhxc qubtxpr sxpsxnt qubtfrnkpnfs c'est-à-dire : *adhuc quatuor supersunt quaterniones*.

Outre la main du copiste on peut dans le ms. en distinguer quelques autres.

Quelque lecteur a ajouté les articles *Hallus-Hostia* (v. le fac-similé). Un autre a devant l'article *Soracum* écrit en marge : *Rudentes dr̄ funes quib; nautę vela suspendī;* un autre encore a répété en marge le lemme de plusieurs gloses, ou seul, ou de cette manière : *contio q̄d .ppe. cib; cur dr̄, etc.*

Les autres notes marginales sont les suivantes :

A l'article *Axis :* Gū αξωμ[α].

A l'article *Cercolopis :* [...] *x* de première main.

Avant *Flammae aedes* un *rq* de première main.

Dans l'article *Graeca sacra* on lit *institu*, en marge : *tum*.

Dans l'article *Murricidum* le mot *homo* est ajouté en marge.

Dans l'article *Meditrinalia* on lit *conceptum* dans le texte, *at cept*[*ū*] en marge.

Enfin, il est à noter, que le titre de l'abrégé de Paul Diacre, devenu presque illisible, est récrit en marge : *incipiunt* [*ex*]*cerpta ex* [*libris*] *pōpeii fes*[*ti de*] *significatione verborum*.

Je dois encore faire mention d'une autre personne, qui a violemment altéré les gloses suivantes : p. 5, 6, s. v. *Adolescit*, elle a gratté les

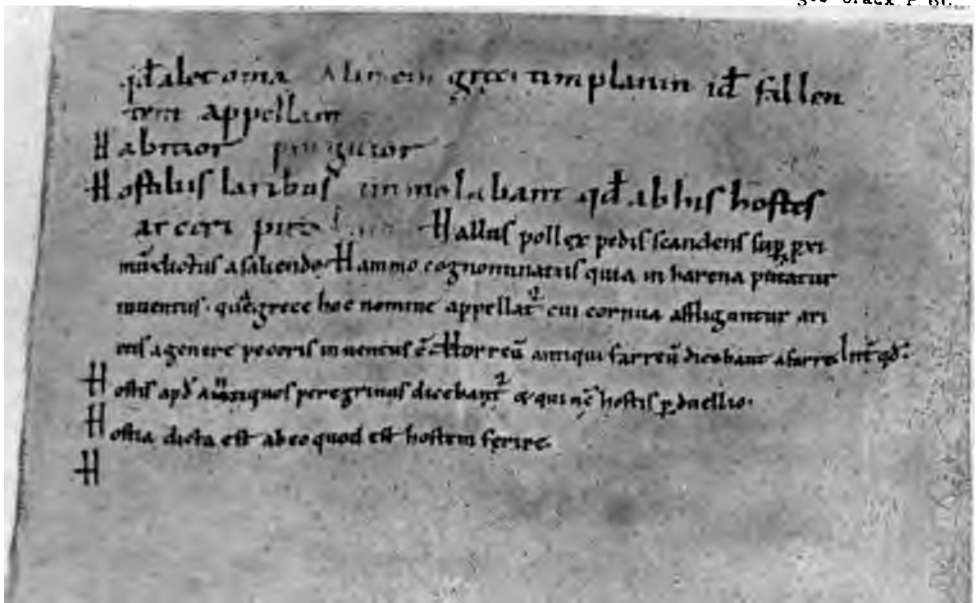

H talecoma ... grece templum id est fallen
tem appellant
H abitator ...
H ostilius laribus immolabant quod ab his hostes
arceri putabant. H allas pollex pedis scandens super pri
mum digitus a saliendo. H ammo cognominatus quia in harena putatur
inventus. quem greci hoc nomine appellant. cui cornua adfiguntur ari
etis a genere pecoris in quo inventus est. H orreum antiqui farreum dicebant a farre.
H ostis apud antiquos peregrinus dicebatur et qui nunc hostis perduellio.
H ostia dicta est ab eo quod est hostem ferire.
H

Heliog Dujardin

SPECIMEN DE L'ECRITURE DU CODEX TRECENSIS Nº 2291

Imp Fodea

mots : *altare, eo quod in illo ignis excrescit,* et y a substitué : *altare dr̃ ara ubi ignis adoletur.* L'article immédiatement suivant : *Altaria in quibus igni adoletur,* est gratté.

P. 4, 1. La seconde partie de l'article *Armita,* de *legibus* jusqu'à la fin, est grattée.

P. 10, 10. L'article : *Agea via in navi dicta, quod in ea maxime quaeque res agi solet* est ainsi transfiguré : *Agea via f̄ loca in navi p̄q̄ ad remiges ortator accedit dicta q̄d in his q̄q̄; res maxime agi solent eadē transtra dr̃r.*

Les articles *Adasia* (p. 12, 13) et *Argeos* (p. 15, 12,) sont grattés.

L'article *Adsipere* (p. 21, 11) est répété dans tous les bons mss. après l'article *Apud et penes* (p. 22, 9), dans le Trecensis il est gratté après *Apud.*

Le plus grand défaut du ms. de Troyes est son état défectueux. Le copiste a omis les articles suivants : *Balatrones — Boiae* (p. 34, 4, — p. 35, 12), *Cudere — Circumluvium* (p. 62, 5, — p. 64, 14), *Dotem — Denicales* et *Deminutus — mutatus est* (p. 69,7, — p. 70,10), *Extimum — Exanclare* (p. 78, 19, — p. 80, 13), *Occasus — Obturare* (p. 179, 14, — 184, 12). Tout cela est omis sans indication de lacune.

Après l'article *Hostiliis Laribus* (p. 102, 2), quelques feuillets vides d'écriture, sauf qu'une main postérieure y a ajouté les articles *Hallus — Hostia.*

Puis trois feuillets sont vides après le mot *vestimentorum* de l'article *Polimenta* (p. 235, 9), le copiste y devait écrire le reste de l'article *Polimenta* et de la lettre P, les lettres Q, R et le commencement de la lettre S jusqu'à la fin de l'article *Sors* (p. 296, 7). Il s'est donc évidemment trompé, s'il croyait que les trois feuillets suffiraient pour suppléer le grand nombre des articles omis; mais peut-être ces articles étaient-ils écrits sur un quaternio séparé, perdu avant que le ms. fût relié : l'article *Soracum* est le premier d'un nouveau quaternio.

Enfin toute la lettre S de *Saeculares ludi* (p. 328, 3), et les lettres T et U manquent, et le ms. finit avec deux articles interpolés après *Saeculares ludi : Sterilis dicitur ab eo quod est sterio. sterio enim dicitur glacies quę fit de guttis tecti. Suboles dr̃. quia subiectus est patris.* Sur la dernière page on lit : *Strabus de ethimologia quorundam nominum* (écriture gothique).

Quant au texte du Trecensis, il faut convenir que le copiste était très négligent :

P. 36, 2, s. v. *Barbari* il écrit : *nevium po & iã,* au lieu de : *Naevium poetam;*

P. 143, 12, s. v. *Lingula* il écrit : *intrahentes* au lieu de : *Intra dentes;*

P. 117, 8, il omet le lemme de l'article *Lacuna* en laissant un espace vide, etc., etc., mais on ne peut trouver qu'un seul cas, où il ait

altéré le texte arbitrairement : c'est dans l'article *Cantherius* (p. 48, 8), où il a substitué *equus castratus* à la vraie leçon : *equus cui testiculi amputantur*.

Mais ce détail nous amène à la question de la valeur critique de notre ms. Comparant l'explication que quelques autres glossaires nous fournissent du mot *Cantherius* on pourrait croire, que la leçon du ms. de Troyes *castratus* est celle de l'archétype, dont *cui testiculi amputantur* n'est qu'une explication reçue dans le texte par des copistes négligents. Voy. Placid., p. 24, 20, *Canterius : equus castratus.* Gloss. Pap. *Cantarius : equus castratus.* Gloss., ap. Mai, Class. Auct. VI, 513, *Cantarinum vel Cantarum : equus castratus. Alii saumarium vocant.* Gloss. Monac., p. 6, *Cantorius : equus castratus.*

Il y a un autre passage, où la leçon que nous présente le Cod. Trec. pourrait sembler meilleure que celle des autres bons manuscrits, dans l'article *Aurum* notre ms. omet le mot *medicus* après *Hippocrates*, et Scaliger a observé que « male citatur Hippocrates. Legendum enim Hypsicrates, qui a Varrone [de L. L. V. 88] et Gellio, lib. XVI [12, 6,] citatur. » Il est donc manifeste, que *medicus* est une interpolation faite après la corruption de *Hypsicrates* en *Hippocrates*.

Pour décider cette question difficile il faut que nous fournissions des renseignements sur le stemma des mss. de Paulus Festi.

Je connais huit mss. de cet auteur, qui méritent d'être pris en considération à cause de leur âge et de la pureté du texte :

M. = Monacensis 14734.
L. = Vossianus 116.
F. = Trecensis 2291.
E. = Escorialensis, O, III, 31.
G. = Guelferbytanus Augusteus, 10, 3.
V. = Vindobonensis, 142.
I. = Vossianus, 37.
R. = Vossianus, 135.

Ces mss. se rangent en deux familles, dont MLTE font la première, GVIR la seconde. En voici les preuves :

	MLTE	GVIR
p. 31, 16 s. v. Brutum :	grabem,	gravem.
p. 31, 16 s. v. Brachium :	sint,	sit.
p. 33, 5 s. v. Beneficiarii :	Benefictari,	Benefactari.
p. 36, 4 s. v. Bellule :	Bellule,	Bellude.
p. 38, 2 s. v. Concilium :	concalendo,	concalando.
p. 47, 12 s. v. Casnar :	Casnar,	Casmar.
p. 48, 12 s. v. Capronae ;	Capronae,	Caproniae.

La seconde famille comprend deux classes : GV et IR.

	GV	IR cum cett.
p. 32, 1 s. v. Bubinare :	pueri,	puerili.
p. 37, 2 s. v. Corona :	quo,	quod.
p. 37, 5 s. v. Cornua :	adicientur,	adiciuntur.
p. 38, 13 s. v. Calatores :	servo,	servi.
p. 45, 12 s. v. Caestus :	quod clamor natus,	quoddam ornatus.
p. 57, 2 s. v. Creppos :	furire,	ferirè.

IR se séparent aussi de l'autre classe de la même famille par quelques interpolations qu'on ne trouve pas dans aucun autre ms. par exemple : p. 24, 11, après la glose *Alucinatio : Apologian : excusationem. Ad calcem : ad finem.*

Quant à la première famille des mss. ce sont les mss. LE qui se rapprochent le plus par T. En voici les preuves :

	LTE	M cum cett.
p. 10, 12 s. v. Albogalerus :	capix,	apex.
p. 12, 9 s. v. Attae :	terram magis,	magis terrum.
p. 16, 12 s. v. Assaratum :	vocarunt,	vocarent.
p. 18, 11 s. v. Athanuvium :	(h om. L.),	Athanuium.
p. 25, 11 s. v. Asserere :	inseruntur,	miserunt M (inserunt cett.)
p. 26, 4, Ambiaxioque :	(— quae L.),	Ambaxioque.
p. 28, 10, Arabiceole		Arabice ole M (olet cett.).
p. 28, 14 s. v. Amiculum :	genus est,	genus.
p. 29, 9 s. v. Anatem :	anuum,	anum,

P. 60, 6, s. v. Creduas les mots *Ipsus pro ipse* sont omis dans LTE, on les lit dans M ici, dans IR après le mot *redditus* de l'article suivant, dans GV à la fin de l'article suivant.

Pourtant, d'autre part, LM se rencontrent dans les mêmes fautes manifestes :

	LM	cett.
p. 62, 16 s. v. Caelibari :	dominantur,	donantur.
p. 82, 10 s. v. Epulares :	luris,	ludis.
p. 234, 13 s. v. Primanus :	Patrimanus,	Primanus (Primamus GIR).
p. 314, 7 s. v. Satura :	Statura,	Satura.

On voit donc que le cod. T. appartient indubitablement à la première famille. La première famille contient plus de bonnes leçons que la seconde, dont les variantes doivent toujours être rejetées à moins que de très fortes raisons ne parlent en leur faveur. Ainsi p. 172, 4, on doit accepter la leçon de la première famille *Numellae* (cf. Non. p. 144, 22), au lieu de la leçon de la seconde famille *Numella.*

Voilà des exemples, où la vraie leçon se trouve seulement dans les mss. de la seconde famille :

	PREMIÈRE FAMILLE	SECONDE FAMILLE
p. 62, 4 s. v. Caecultant :	caesis,	caecis.
p. 68, 1 s. v. Dalivum :	stultus,	stultum,
p. 148, 13 s. v. Minotauri :	minoi,	minois.
p. 300, 10 :	Sospis.	Sospes.
p. 323, 3 s. v. Sarte :	locantur,	vocantur.

P. 251, 8, s. v. *Puri*, on lit dans le Farnesianus *usu porco*, dans GR *usus porco*, dans MLI *usu spurco* ou *ususpurco* (I appartient à la seconde famille, mais a souffert des corrections en cet endroit et ailleurs; V finit avec la glose Inarculum p. 113, 18; p. 235, 10 — 296, 7. manque dans T, et de E je ne connais avec détail que la lettre A).

P. 33, 5, on lit *Beneficiari* dans MLTE au lieu de *Beneficiari* (c'est-à-dire : *Beneficiarii*), *Benefactari* dans GVIR, et l'article contigu se lit correctement dans GVIR ainsi : *Benignus proprie dicitur is, qui bonis et dignis largitur.* ML ont fautivement : *bonise dignis largitor;* T : *boni se & dignis largitor.*

Cette bifurcation des mss. n'est donc sujette à aucun doute. Donc les leçons qu'on trouve dans un seul ms. sont toujours ou des erreurs ou des corrections arbitraires. Ce n'est que très rarement qu'on pourrait considérer une telle leçon comme plus ancienne.

Il est à noter qu'ordinairement les variantes qu'on lit dans I ou R ou IR seuls ne descendent pas de l'archétype. Par exemple :

	I	CETT.
p. 53, 11 s. v. Craticulum :	Craticula,	Craticulă II fam. Craticulum I f.
p. 54, 6 s. v. Caenacula :	quae,	quas.
p. 63, 13 s. v. Conciliatrix :	uxoribus viros,	uxores viris (om. T.).
p. 64, 7 s. v. Corniscarum :	in Junonis,	iunonis (om. T.).
p. 68, 3 s. v. Daps :	daptice,	dapatice.
p. 70, 1 :	Delicata,	Deligata (om. T.).
p. 71, 3 s. v. Deus :	theos,	deos.
p. 80, 6 s. v. Edecimata :	Ecdecimata,	Edecimata.
p. 80, 13 :	Exanclare,	Exanglare (Exangulare R).
p. 95, 9 s. v. Geniales :	Geniales deos,	Geniales autem.
p. 215, 3 :	Pergere,	Peregre.

	R	CETT.
p. 10, 7 s. v. Agonium :	agonus et agonensis,	egonus et egonensis.
p. 57, 2 s. v. Creppos :	Crepos,	Creppos.
p. 59, 4 s. v. Cyprio :	pascitur,	pascit.
p. 89, 10 :	Flaminia,	Flaminiae GV. Flaminae MLTI.
p. 106, 6 s. v. Iracundia :	dicta eo,	dicta.
p. 116, 5 s. v. Librilla :	Librillia,	Librilla.
p. 225, 2 s. v. Proculum :	progressi,	progressis.

La glose page 207, 4, est : « Pillea Castori et Polluci dederunt antiqui, quia Lacones fuerunt, quibus pilleatis pugnare mos est. » C'est la vraie leçon qu'on ne trouve que dans IR seuls. Les autres ont tous fautivement : *pillextis* M, *pellextis* G, *pelle textis* T, *pellę textis* L. Dans les mauvais mss., même ceux qui descendent d'un ms. de la première famille, on trouve des vestiges de cette faute : *plextis* Vindob. saec. XV, *prolectis* ed princ. *pro* Corv. Il faut donc que l'archétype ait eu ou *pillextis*, ou *pilleatis* écrit de manière que l'*a* pouvait se lire aussi *x*, et que le *pilleatis* de IR soit une correction ; parce que *pellextis* du ms. G. comparé avec la leçon des mss. de la première famille prouve que la bonne leçon de IR ne peut être celle de l'archétype. Il est vrai que Hagen, dans son *Gradus ad criticen*, ne produit aucun exemple d'affinité entre *x* et *a*, mais, outre le passage que nous venons de traiter, nous en trouvons un autre (s. v. Dextans, p. 73, 14), où tous les mss. concordent dans la leçon *deuna* au lieu de *deunx*.

Les leçons de IR contre lesquelles GV et les mss. de la première famille concordent, sont des corrections manifestes.

Où IR concordent avec les mss. de la première famille contre GV, ceux-ci sont corrompus par des fautes de copiste. Par exemple :

	IR = PREMIÈRE FAMILLE	GV
p. 27, 9 s. v. Annaria :	dicebatur,	dicebat (diceba≡t G).
p. 32, 1 s. v. Bubinare :	puerili,	pueri.
p. 37, 5 s. v. Cornua :	adiciuntur,	adicientur,
p. 41, 13 s. v. Conscripti :	senatorum,	renatorum.

Il faut juger de la même manière les variantes propres à la première famille des mss. Par exemple :

	E	TOUS LES AUTRES
p. 13, 6 :	Aeditumus,	Aeditimus.
p. 17, 17 s. v. Auxiliares :	auctionem,	actionem.
p. 20, 7 :	Aeneatores,	Aenatores (a *ex* e corr. G.).

	L	TOUS LES AUTRES
p. 9, 12 :	Truant movent,	Truant moventur.
p. 9, 14 :	Adruminavit,	Adrumavit.
p. 244, 4 s. v. Praetextatis :	praetextatum,	praetextum cett. cum Farn.
p. 288, 3 s. v. Rapi :	trahitur,	traditur cett. cum Farn.
p. 292, 1 s. v. Solitaurilia :	solliferrea,	solii ferrea cett. cum Farn. (ferria F.).
p. 336, 5 s. v. Sybinam	fodienses,	fodentes.
p. 358, 5 :	Termes.	Tarmes.

On voit que ce sont de manifestes corrections.

	M	TOUS LES AUTRES
p. 44, 1 :	Cacum vallum,	Caecum vallum.
p. 46, 11 :	Caudecae,	Caudeae (Caudę T.).
p. 48, 1 :	Casiculum,	Cassiculum.
p. 61, 4 :	Consuetudinem,	Consuetionem.
p. 61, 15 :	Celasia,	Celassis.
p. 76, 6 :	Elactabo,	Electabo, etc., etc.

On voit que ce sont des erreurs d'écriture manifestes.

Parmi les variantes qui ne se trouvent que dans T, nous présentons les suivantes :

	T	TOUS LES AUTRES
p. 6, 3 s. v. Astu :	ab oppido,	oppido.
p. 6, 11 s. v. Adgretus :	a verbo,	a Graeco.
p. 8, 14 s. v. Aurum :	*om.*	medicus.
p. 9, 3 s. v. Aurum :	dicunt,	dicebant.
p. 9, 10 s. v. Assiduus :	ab asse dendo,	ab asse dando,
p. 9, 14 Adrumavit :	a parte,	parte.
p. 10, 5 s. v. Agonium :	agonas,	agonos (agonus M.).
p. 10, 5 s. v. Agonium :	egonum,	egonus (agonus R.).
p. 11, 10 :	Anhelare, anhelabant,	Anclare, anclabant.
p. 11, 11 s. v. Anclabris :	apta,	aptata.
Anclabris :	ea in,	in ea.
p. 13, 13 s. v. Avus :	appellatur,	appelletur.
p. 13, 17 s. v. Abavus :	avo,	ab avo.
p. 14, 6 s. v. Amisa :	elationis,	aemulationis.
p. 15, 10 s. v. Arcere :	in altum,	in altitudinem.
p. 18, 9 :	Apes,	Apex.
p. 19, 16 s. v. Ancillae :	*om.*	Martio,
p. 20, 12 s. v. Arillator :	lucilli,	lucelli.
p. 28, 11 s. v.	Adanxint,	Adaxint.
p. 28, 15 s. v. Auditavi :	Audivi tacui,	Audivitavi.
p. 43, 9 :	Cillebę,	Cillibae.
p. 46, 1 .	Caudę,	Caudeae (Caudecae M.).
s. v. Cautherius .	castratus,	cui testiculi amputantur.

Voyez encore les lemmes suivants : « Commungento, Crebisuro, Cocleare, Equiria, Firectum, Graviae, Gulliolae, Hystipili, Ipsulices, Incoacte, Locbosum, Magnentum, Precidia (au lieu de Precias*), Ploximum (contre Fest.), Sublime, Procacis (au lieu de Procapis). »

Si nous parcourons cette longue liste de variantes, nous voyons que nous n'avons pas de raison de modifier le jugement que nous venons de porter sur les variantes propres au ms. de Troyes.

L'affinité du Trecensis et des autres mss. de la première famille étant de telle nature que les variantes du Trecensis qu'on ne lit dans aucun autre ms. de cette famille sont certainement ou des fautes d'écriture ou des corrections, les remarquables variantes présentées

par le Trecensis dans les articles *Aurum* et *Cantherius* ne nous donnent point la vraie leçon de l'archétype, mais représentent des corrections de quelque copiste : en conséquence de quoi il faut se contenter de placer le Trecensis au même rang avec ses confrères, au lieu de lui assigner un rang plus haut.

Je dois encore signaler une découverte intéressante faite par M. H. Omont dont il a eu la bonté de me faire part sans tarder. Un incunable de la Bibliothèque Nationale, qui renferme deux éditions de Festus des premiers temps de l'imprimerie, la première n° 7037 du *Repertorium Bibliographicum* de Hain, l'autre n° 11,904 (n° 2), du même, se termine par 32 feuillets mss. en écriture italienne de la fin du XV^e^ siècle. Ce ms. est intitulé : « Haec sunt fragmenta quedam Pompei Festi ex vetusto codice collecta », il comprend la fin de Festus, depuis la p. 154, l. 19, de l'édition Müller, jusqu'à la p. 376, 30.

Ce ms. serait pour moi d'un intérêt précieux, mais malheureusement je n'en possède pas encore la collation, et ne puis pas, par conséquent, me prononcer sur sa valeur.

Budapest.

ÉMILE THEWREWK DE PONOR.

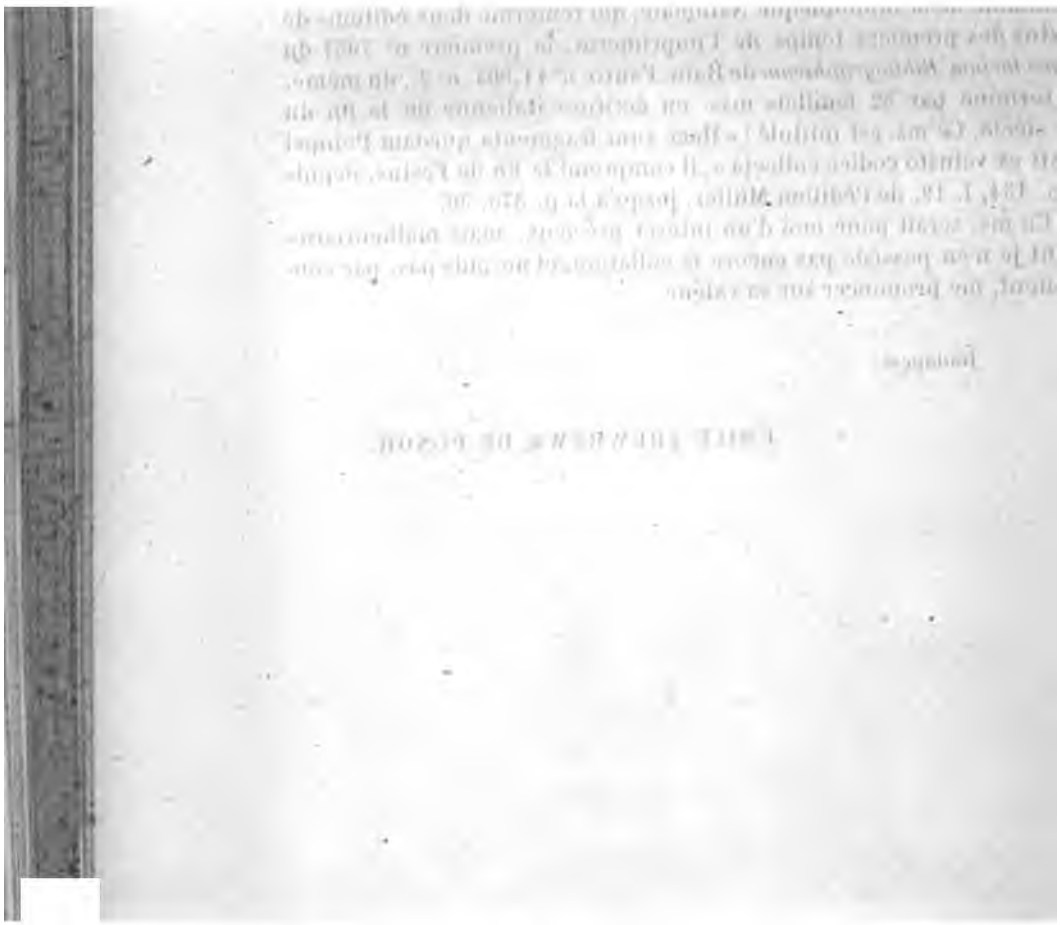

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR LES LÉGIONS ROMAINES

SUR LES OFFICIERS INFÉRIEURS ET LES EMPLOIS DIVERS DES SOLDATS

A PROPOS DE QUATRE PUBLICATIONS RÉCENTES

Par la Conférence de 2e année d'Épigraphie latine et d'Antiquités romaines de l'École des Hautes Études, 1881-82

MM. GELLENS WILFORD, L'ABBÉ BEURLIER

E. DESJARDINS, *directeur-adjoint.*

---

1. Une étude détaillée vient de paraître à Leipzig sur l'*Histoire des légions* pendant les deux premiers siècles de l'Empire (1). Malgré les objections et les critiques qu'elle a déjà soulevées en Allemagne (2), elle semble avoir modifié sur quelques points les résultats que l'on considérait comme définitifs, — non sur les noms et le nombre des légions, mais sur la date exacte de la création et de la suppression de quelques-unes d'entre elles (3). Il nous paraît utile de donner, par des tableaux synoptiques et géographiques, un résumé de l'état actuel de la science : chronologie des légions et leur répartition dans l'Empire.

2. Le mémoire de M. Mommsen sur *les Noms et les grades des centu-*

(1) *Geschichte der römischen Kaiserlegionen von Augustus bis Hadrianus,* von Dr W. Pfitzner, 1881, 290 p. in-8.

(2) *Philologischer Anzeiger.*

(3) On se rappelle le beau mémoire de Borghesi *sulle iscrizioni romane del Reno dal prof. Steiner e sulle legioni che stanziarono nelle due Germanie da Tiberio fino a Gallieno,* Œuvres, t. IV, p. 181-260 (éd. de Paris). — Ces questions ont été souvent traitées par M. Léon Renier dans son cours (inédit) du Collège de France. — Le résumé substantiel de M. Marquardt, dans le tome V de la *Römische staatsverwaltung*, p. 309-590, doit surtout être consulté : voy. sur les légions, p. 324-375. — Enfin tout le monde connait les tableaux si commodes de M. Ch. Robert : *les Légions du Rhin et les inscriptions des carrières*, gr. in-4, 1867.

rions (1) (le titre aurait pu ajouter « et le nombre ») apporte de nouvelles lumières sur ce sujet. Nous présenterons plus bas nos réserves quant au nombre des centurions de la légion.

3. Le grand travail, — œuvre de dépouillement plutôt que de critique, — de M. P. Caver sur les emplois militaires inférieurs au centurionnat (2), permettra de préparer un état de ces grades subalternes et des fonctions exercées par les simples soldats. En comblant bien des lacunes qui subsistent encore après ce travail, on devra, en outre, distinguer hiérarchiquement, autant qu'il sera possible, les sous-officiers entre eux et marquer la différence, souvent à peine sensible, plus souvent douteuse, entre les sous-officiers et les soldats, qu'ils soient détachés des lignes pour exercer une fonction quelconque ou qu'ils soient chargés d'emplois réguliers dans le fonctionnement de la légion. Le travail de M. Caver est considérable ; mais ce n'est, à proprement parler, qu'un vaste inventaire des textes épigraphiques applicables à chacun de ces grades de sous-officiers et à chacun des emplois militaires dans les rangs inférieurs de l'armée. Il semble n'avoir voulu faire, par ce vaste dépouillement, que la préparation d'un mémoire et non un travail critique et une discussion suivie de conclusion.

4. M. Jean Karbe a présenté, sous les auspices de M. Mommsen, dit-il, une thèse à l'Université de Hall, sur les questions épigraphiques relatives aux centurions (3), mais surtout aux primipiles et aux primipilaires ; nous en ferons un examen critique dans la dernière partie de cette étude. Il est d'un grand intérêt de dégager nettement le rôle si important des primipilaires et du primipile de la première cohorte, car on ne peut hésiter à attribuer à ce primipile de la première cohorte, parmi les officiers supérieurs, une situation au moins égale, sinon supérieure, à celle de tribuns légionnaires, chef des cohortes, et M. Wilmans l'avait déjà signalé comme immédiatement inférieur au *praefectus castrorum* ou *legionis*, au-dessus duquel il n'y avait que le seul légat commandant toute la légion (4).

(1) *Nomina et gradus centurionum*, formant la XXVI[e] observation épigraphique du savant de Berlin (*Ephemeris epigraphica*, vol. IV, fasc. I et II, p. 226-245, 1879).

(2) *De muneribus militaribus centurionatu inferioribus* (*Eph. epigr.* vol. IV, 1881, p. 355-479).

(3) *De centurionibus Romanorum quæstiones epigraphicæ*, auct. Johannes Karbe. Hall, 1880, in-8.

(4) M. Wilmans (*Eph. epigr.* 1872, p. 81-105, *De praefecto castrorum et praefecto legionis*) a établi que le primipilat formait le degré immédiatement inférieur au *praefectus castrorum* ou *praefectus legionis*, ce dernier n'ayant au-dessus de lui que le *legatus legionis*.

I

Pour bien se rendre compte du nombre, des créations et des suppressions de légions pendant les deux premiers siècles de l'Empire, aussi bien que des résidences qui leur ont été assignées et du temps qu'elles y ont séjourné, il est nécessaire de dresser deux tableaux : l'un chronologique, par ordre de création, à partir du règne d'Auguste; l'autre géographique, en suivant l'ordre des provinces où se trouvaient les garnisons.

§ 1. Voici quel devra être le premier :

A la fin du règne d'Auguste (14 de notre ère), il y avait, comme l'on sait, **25 légions,** qui sont, par ordre de numéros :

1. I[a] Germanica, en Germanie Inférieure (supprimée sous Vespasien).
2. II[a] Augusta, en Germanie Supérieure.
3. III[a] Augusta Pia Vindex, en Afrique, jusqu'à Sévère Alexandre.
4. III[a] Cyrenaica, en Égypte.
5. III[a] Gallica, en Syrie, encore sous Sévère Alexandre.
6. IV[a] Macedonica, en Espagne (supprimée sous Vespasien).
7. IV[a] Scythica, en Mésie.
8. V[a] Alaudae, en Germanie Inférieure (supprimée sous Vespasien, d'après les anciennes listes; sous Domitien, d'après Pfitzner).
9. V[a] Macedonica Pia Fidelis, en Mésie.
10. VI[a] Ferrata Gemella Victrix, en Syrie, encore sous Vespasien.
11. VI[a] Victrix, en Espagne.
12. VII[a] (appelée Claudia à partir de Claude) Gemina Felix Macedonica, en Dalmatie.
13. VIII[a] Augusta Pia Felix Constans [Commoda], en Pannonie.
14. IX[a] Hispanica Macedonica Triumphatrix, en Pannonie (supprimée sous Marc-Aurèle, d'après l'opinion ancienne; sous Hadrien, selon Pfitzner).
15. X[a] Fretensis, en Syrie.
16. X[a] Gemina Pia Fidelis, en Espagne.
17. XI[a] [Claudia, à partir du règne de Claude] Pia Fidelis, en Dalmatie.
18. XII[a] Fulminata, en Syrie.
19. XIII[a] Gemina, en Germanie Supérieure.
20. XIV[a] Gemina Martia Victrix, en Germanie Supérieure.
21. XV[a] Apollinaris Pia Fidelis, en Pannonie.
22. XVI[a] Gallica, en Germanie Supérieure (supprimée sous Vespasien).

    Les légions XVII[a], XVIII[a] et XIX[a] sont celles de Varus, détruites l'an 9. Aucune autre légion ne porta ces numéros dans la suite.
23. XX[a] Valeria Victrix [Britannica], en Germanie Inférieure, sous Auguste.
24. XXI[a] Rapax, en Germanie Inférieure (supprimée sous Trajan).
25. XXII[a] Dejotariana Primigenia Pia Fidelis, en Égypte (supprimée sous Marc-Aurèle, selon l'ancienne opinion; sous Hadrien, selon Pfitzner).

Total : XXV légions à la mort d'Auguste, l'an 14 de notre ère.

A la fin du règne de Claude (54 de notre ère), **27 légions,** selon l'ancienne opinion (**26**, selon Pfitzner) : 2 créations ou une seule, selon Pfitzner :

26. XV[a] Primigenia, créée seulement sous Néron, d'après Pfitzner; en Germanie Inférieure, sous Néron (supprimée sous Trajan).
27. XXII[a] Primigenia, en Germanie Supérieure.

A la mort de Néron (68), **29 légions** : 2 créations (3 selon Pfitzner) :

28. I[a] Italica, en Mésie.
29. I[a] Adjutrix Pia Fidelis, en Espagne.
Et la XV[a] Primigenia, selon Pfitzner (voyez plus haut).

A la mort de Galba (68), **30 légions,** 1 création :

30. VII[a] Gemina Galbiana, en Pannonie Supérieure.

A la mort de Vespasien (79), **30 légions** (29 selon Pfitzner) : 4 créations (3 selon Pfitzner), 4 suppressions.

Les 4 créées sont :

I[a] Minervia Pia Fidelis, en Germanie Inférieure (créée seulement sous Domitien, selon Pfitzner).
II[a] Adjutrix Pia Fidelis, en Germanie Inférieure, sous Vespasien, puis en Pannonie.
IV[a] Flavia Felix, en Mésie Supérieure.
XVI[a] Flavia Firma Pia Fidelis, en Cappadoce.

Les 4 supprimées sont :

I[a] Germanica.
IV[a] Macedonica.
V[a] Alaudae (supprimée sous Domitien seulement, selon Pfitzner).
XVI[a] Gallica. (La XV[a] Primigenia avait été également supprimée sous Vespasien, selon Pfitzner, et non sous Trajan. Il y aurait donc eu, sous Vespasien, 3 créations et 4 suppressions.)

(A la mort de Domitien (96), il y aurait eu 29 légions, selon Pfitzner. La I[a] Minervia Pia Fidelis aurait été créée sous ce règne au lieu de l'avoir été sous Vespasien, et la V[a] Alaudae aurait été supprimée également sous Domitien, au lieu de l'avoir été sous Vespasien.)

A la mort de Trajan, 30 légions : 2 créations, 2 suppressions.

Les 2 créées sont :

II[a] Trajana Fortis, en Égypte.
XXX[a] Ulpia Victrix Pia Fidelis, en Germanie Inférieure.

Les 2 supprimées sont :

XV[a] Primigenia (qui l'aurait été sous Vespasien, selon Pfitzner).
XXI Rapax.

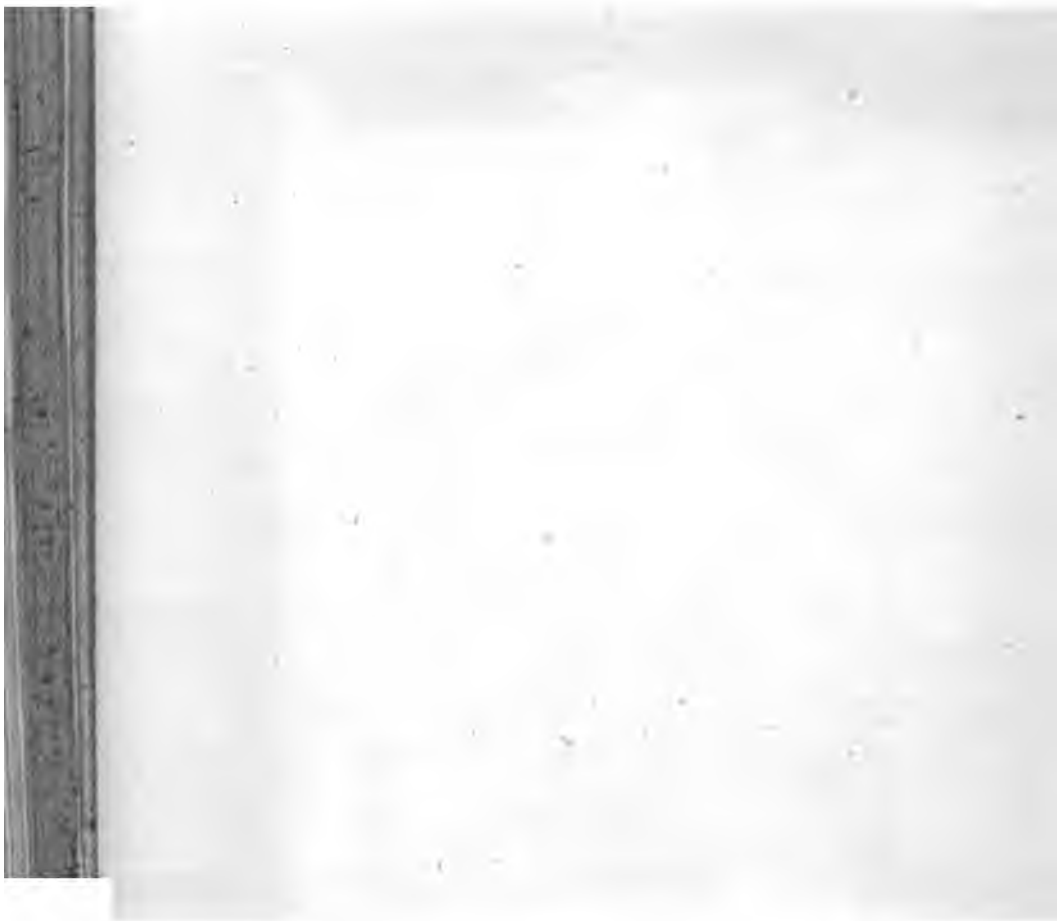

BRITANNIA SVPERIOR
(Imp. cons.)
2 lég. : { *II^a Augusta.* *XX^a Victrix.*

BRITANNIA INFERIOR
(Imp. cons.)
1 lég. : *VI^a Victrix.*

GERMANIA INFERIOR
(Imp. cons.)
2 lég. : { *I^a Minervia.* *XXX^a Vlpia.*

BELGICA
(Imp. pr.)

GERMANIA SVPERIOR
(Imp. cons.) 2 lég. :
VIII^a Augusta.
XXII^a Primigenia.

LVGDVNENSIS
(Imp. pr.)

RAETIA
(Imp. pr.)
1 lég. : *III^a Ital.*

NOR
(Imp
1 l
II^a

Lugdunum
1 *coh.*

ALPES POENINAE
(Imp. proc.)

AQVITANIA
(Imp. proc.)

ALPES COTTIAE
(Imp. proc.)

TARRACONENSIS
(Imp. proc.)
1 lég. :
VII^a Gemina.

NARBONENSIS
(Sen. pr.)

Raven
Class

ALPES MARITIMAE
(Imp. proc.)

ROMA :
10 coh. *I*
3 coh. V
1 coh. V
1 lég.
M
(

LVSITANIA
(Imp. pr.)

CORSICA ET SARDINIA
(Imp. proc.)

BAETICA
(Sen. pr.)

SICILIA
(Sen. pr.

MAVRETANIA TINGITANA
(Imp. proc.)

MAVRETANIA CAESARIENSIS
(Imp. proc.)

NVMIDIA
(Imp. pr.)
1 lég. :
III^a Augusta.

AFRICA
(Sen. cons.)

2. Placer ce tableau en regard de la page 675.

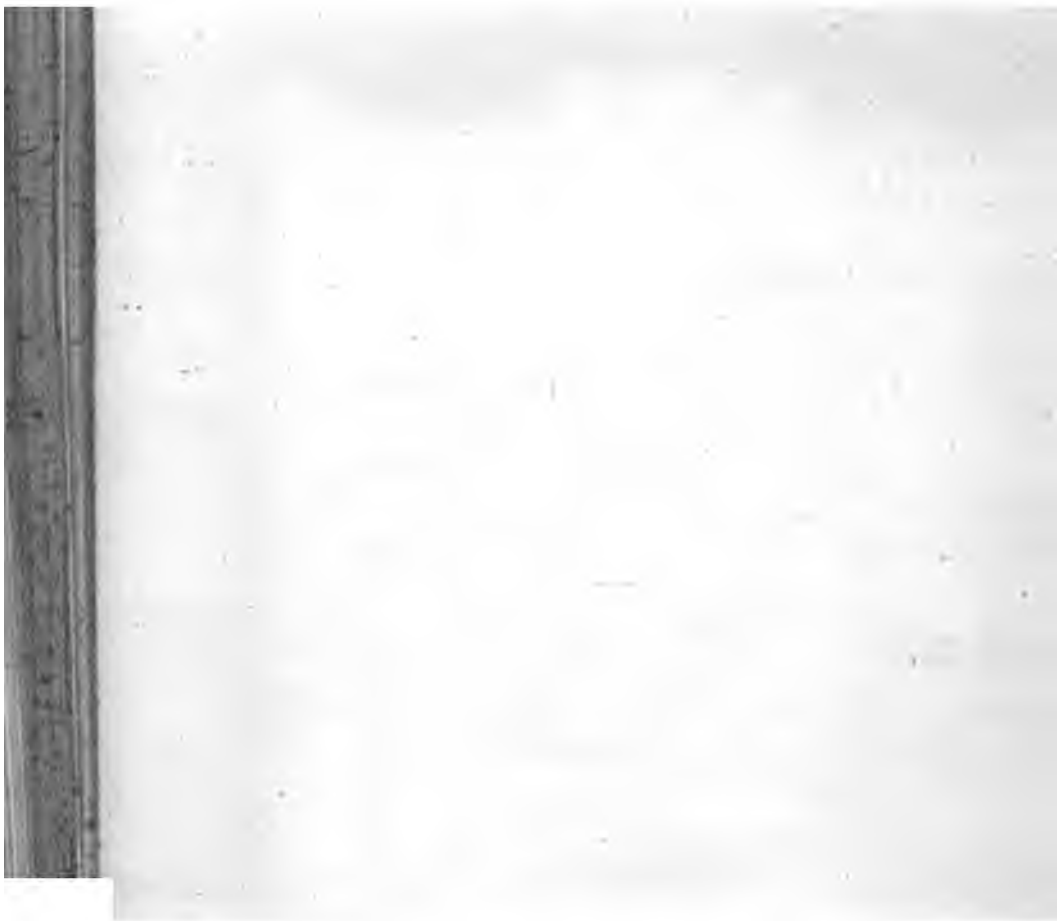

(A la mort d'Hadrien (138), le nombre des légions, qui était de 30, serait tombé à 28 : 2 légions ayant été supprimées, selon Pfitzner, et aucune n'ayant été créée. Les deux qui auraient été supprimées sous Hadrien, selon ce savant, auraient été la IX^a^ Hispanica et la XXII^a^ Dejotariana, dont la suppression est communément rapportée au règne de Marc-Aurèle.)

A la mort de Marc-Aurèle (81), **30 légions** : 2 créations, 2 suppressions.

Les 2 créées sont :

II^a^ Italica Pia Fidelis, en Noricum, puis en Pannonie Inférieure.
III^a^ Italica, en Rétie.

Les 2 supprimées sont :

IX^a^ Hispanica.
XXII^a^ Dejotariana.

Elles l'auraient été déjà sous Hadrien, selon Pfitzner. D'après ce savant, le nombre des légions de l'Empire, qui aurait été de 28 seulement à la mort d'Hadrien, aurait été reporté à 30 sous Marc-Aurèle.

A la mort de Septime Sévère, 33 légions, 3 créations :

I^a^ Parthica, en Mésopotamie.
II^a^ Parthica, à Albanum, près de Rome.
III^a^ Parthica, en Mésopotamie.

Le nombre des légions commises à la garde de l'Empire est donc fixé à 33 sous Septime Sévère, ce qui représente un effectif d'un peu moins de 200,000 hommes.

§ 2. Pour se rendre bien compte de la pensée d'Auguste et de ses successeurs, dans la distribution des forces militaires de l'Empire, il est utile de jeter les yeux sur les deux tableaux géographiques ci-joints : l'un montrant la répartition des légions au temps d'Auguste ; l'autre au temps de Sévère Alexandre en 235 (Dio Cass. LV, 23-24). Cf. les tableaux dressés par M. Ch. Robert (1).

On verra qu'aux deux époques, séparées par deux siècles d'intervalle, les légions se trouvent cantonnées dans les provinces frontières, qui sont provinces impériales. Les exceptions s'expliquent par des circonstances spéciales, comme la III^e^ Augusta dans la province sénatoriale d'Afrique parce que le légat de Numidie qui relevait, au civil, du proconsul d'Afrique, n'obéissait jusqu'au temps de Septime Sévère, dans l'ordre militaire, qu'à l'Empereur qui le nommait ; de même la présence de la II^e^ Parthique, en Italie, dans le même temps (commencement du III^e^ siècle), exception unique, se comprend dès

(1) Ouvrage déjà cité, voy. p. 14 17.

qu'on se rappelle les nécessités politiques qui avaient porté Septime Sévère à modifier profondément la garde prétorienne.

N. B. — Les provinces sont disposées dans l'ordre géographique ; de telle sorte que si l'on dessinait, sur ces tableaux dressés ainsi, la carte de l'*Orbis Romanus* à la même échelle, elles se trouveraient toutes à leur place.

II

LES CENTURIONS

C'est dans le tome IV de l'*Ephemeris epigraphica* que M. Mommsen a publié son étude intitulée *Nomina et gradus centurionum* (p. 226-246). L'auteur y rappelle les travaux antérieurs sur cette matière. D'après les textes, il est certain, dit-il, qu'il y avait 60 centurions dans la légion, sous la République (1) et au commencement du premier Empire (2). Ce nombre est-il resté fixe?

Le savant allemand se demande si, le nombre des soldats de la première cohorte de la légion ayant été doublé sous Hadrien, le nombre des centurions de cette même cohorte n'aurait pas subi quelque changement, et il croit que ce changement est une réduction.

D'abord il faudrait établir que le nombre des soldats de la première cohorte a été doublé en effet sous Hadrien : outre Hygin, auteur du IIIe siècle, M. Mommsen s'appuie sur la liste des soldats trouvée à Troesmis (*C. I. L.* III, 6178), qui est bien, il est vrai, de l'époque d'Hadrien, mais qui, seule, ne prouverait pas grand'chose. En effet, sur cette liste de soldats ayant reçu leur *honesta missio* en l'an 134, on remarque que le nombre des soldats de la première cohorte est à peu près double de celui des autres : 40 pour la première cohorte ; 17 pour la deuxième ; 14 pour la troisième. Mais, comme il y avait avantage à être de la première cohorte, il est fort probable que c'était un avancement pour les soldats d'être inscrits dans cette cohorte ; elle devait en conséquence être composée d'un plus grand nombre de soldats arrivés au terme de leur temps de service. Mais, en tous cas, le nombre inégal de soldats dans la première cohorte par rapport à celui des autres cohortes, s'il impliquait un nombre différent de

(1) A. Gell. (XVI, IV, 6) citant Cincius, *De re militari :* « In legiones sunt centuriae *sexaginta,* manipuli triginta, cohortes decem. »

(2) Tacite, *Ann.* I, 32 : « *sexageni* singulos ut numerum centurionum adæquarent. »

centurions, nous donnerait à penser, *à priori*, que le nombre de ces officiers devait y être plus élevé : c'est le contraire que M. Mommsen pense établir. C'est une proportion renversée; car il cherche à démontrer que, plus il y a de soldats, moins il y a d'officiers. En effet, si le nombre des soldats de la première cohorte de chaque légion a été doublé au IIe siècle, il est assez étrange que, dans le même temps, le nombre des officiers ait diminué. Sur quoi cette opinion s'appuie-t-elle? sur deux textes : l'un est épigraphique, l'autre est un passage de Végèce.

Le premier que M. Mommsen rapporte, d'après la copie de M. Wilmanns (*Corp. I. L.* VIII, 2555), avait été publié, moins exactement, par M. L. Renier, dans ses *Inscriptions de l'Algérie* (n° 1407). Il a été restitué par M. Wilmanns, et cette restitution a été adoptée par M. Mommsen.

La voici :

ta BVLARi VM · PRINCipis · *cum imaginib*
D *om* VS · DIVINAE ⁊ OPTIONes · *coh* · *primae*
⁊ DE · SVO ⁊ FECERunt ·
Q *Sem* PRONIVS · FELIX · P · P ⁊ P ⁊ AELIus *Macrinus* · *princ* · *pr* ·
L · *Vale* RIVS · IANVARIVS · HAS · C · IVlius *Longinianus princ* · *post*
C · *Ant* ONIVS ⁊ SILVANVS · HAS · POS

Il n'y a bien, en effet, de place que pour cinq noms d'*optiones*. Or, on doit admettre sans difficultés que, chaque centurion ayant son *optio*, il devait y avoir autant d'*optiones* dans la cohorte et dans la légion qu'il y avait de centurions. Il n'y a que cinq *optiones* nommés dans l'inscription précédente, et il n'a pas été difficile de reconnaître que ces cinq *optiones* figurent précisément dans la liste des membres de la *schola* de Lambèse (*C. I. L.* VIII, 2554) et, plus anciennement, dans les *Inscriptions de l'Algérie* de M. L. Renier (n° 60). On lit, en effet, sur le pilastre de gauche, ligne 6 et suivantes :

1 Q SEMP FELIX
2 ////////////////////////
3 P AEL MACRIN
4 L VAL IANVAR
5 C · IVL · LONGINIA
6 M · ANTO SILVANV

On remarquera : 1° que ces cinq *optiones*, que nous savons être

ceux de la première cohorte, ne sont pas en tête de la liste de la *schola* : on pourrait s'en étonner, si l'ordre, dans cette liste, répondait au rang des personnages qui y figurent; il n'en est rien, puisque le seul centurion mentionné parmi les *optiones* de notre liste, personnage évidemment supérieur en grade à tous les autres, n'y est inscrit que le vingtième; 2° ce qui est plus digne de remarque, c'est qu'une lacune existe entre le premier des *optiones* que nous venons de citer, Q. Sempronius Felix, et le second, P. Aelius Macrinus. Il y a, sur la liste de la *schola*, un nom martelé; or ces deux monuments sont, non seulement du même temps, mais ils ont été probablement élevés dans le même moment, puisque les cinq *optiones* nommés dans l'un et dans l'autre sont identiques. Le nom intercalé aura donc été martelé par suite d'une radiation. L'inscription qui porte le règlement du cercle des *cornicines* (Wilmanns, 1182, *Louvre, C. I. L.* VIII, 2557) nous en fournit l'explication : « *item, quod abomin(amur), si q(uis) locu(m) suum amis(erit)*, etc. » L'*optio* qui avait été radié n'aura pas encore été remplacé, quand ses collègues élevèrent le *tabularium principis*. C'est pour cette raison qu'ils ne sont que cinq; mais le nombre réglementaire devait être six.

Nous avons sous les yeux l'original de la *schola* qui est au Louvre. Il y avait 64 noms et non 63, comme le porte la copie de M. L. Renier (*I. A.* 50). Le texte du *C. I. L.* (VIII, 2554) est le seul exact. Sur ces 64 noms figurent : 1° un centurion (pilastre de gauche, l. 22) : › L. CORNELIVS CATO; 2° un *actarius legionis*, T. FLAVIVS SVRVS (pilastre de gauche, l. 25); 3° un *cornicen* (*ibid.*, l. 24) : L AEMILIVS CALLIANVS (1), et 4° le nom martelé. Restent 60 *optiones*, donc on n'est pas autorisé à dire qu'il y avait 59 centurions. Nous croyons qu'il y en avait bien 60, comme au temps de Tibère et de César.

Nous ne voyons donc pas de raison pour introduire ce nombre de 59 et surtout pour attribuer à la première cohorte de la légion un nombre d'autant moins grand de centurions qu'il y avait plus de soldats.

Quant au passage de Végèce (II, 8), bien habile qui pourra en expliquer les contradictions. Le malheur de cet écrivain de la fin du IVe siècle, qui a dédié, comme on sait, son ouvrage à Valentinien, c'est de ne jamais préciser les époques; de là une confusion déplorable.

Végèce dit qu'il y avait dix centuries dans la première cohorte et six dans chacune des autres. Cependant, dans le même chapitre, il

(1) Ces deux derniers étaient sans doute des officiers, ayant le rang et probablement le titre d'*optiones;* mais ils ne doivent évidemment pas compter parmi les *optiones* pourvus d'un commandement militaire. Sous les ordres des centurions, l'un était l'*optio* chargé de centraliser la comptabilité de toute la légion; l'autre était comme le chef de la musique.

donne cinq centurions seulement à la première cohorte. Puis il dit que chaque cohorte avait cinq centurions. En lisant avec la plus grande attention ce passage, on voit qu'on n'en saurait tirer aucune lumière pour la question qui nous occupe. Nous pensons, en conséquence, qu'on doit rétablir ainsi la répartition des hommes et des officiers de la légion au temps d'Hadrien, comme aux époques précédentes, sauf peut-être pour le nombre d'hommes que commandait le *primus pilus* ou premier centurion de la première cohorte :

Légion : 6,400 hommes. — Chef : LEGATVS LEGIONIS. — 10 *cohortes*, commandées chacune par un TRIBVNVS LEGIONIS. — Chaque cohorte comptait 6 centuries, par conséquent 6 *centuriones*, 6 *optiones* :

1re centurie de la légion : 400 hommes, commandés par le PRIMVS PILVS, personnage considérable, seul centurion dans la légion qui eût un commandement aussi important, mais il n'avait qu'un seul *optio*.

2e centurie : 200 hommes (?), commandés par le PRINCEPS PRIOR, avec son *optio*.

3e centurie : 100 hommes, commandés par le HASTATVS PRIOR, avec son *optio*.

4e centurie : 100 hommes, commandés par le PILVS POSTERIOR, avec son *optio*.

5e centurie : 100 hommes, commandés par le PRINCEPS POSTERIOR, avec son *optio*.

6e centurie : 100 hommes, commandés par le HASTATVS POSTERIOR, avec son *optio*.

Cela ferait 1000 hommes pour la première cohorte.

Les autres cohortes avaient 600 hommes seulement et les mêmes officiers, sauf que, dans les neuf autres cohortes, le PILVS PRIOR avait le même nombre d'hommes et le même commandement que tous les autres centurions. Ses appointements seulement devaient être plus élevés, et son rang supérieur : il est évident que le grade de *pilus prior* constituait pour le *princeps prior* et pour les quatre autres centurions qui suivaient, un degré d'avancement ; mais des travaux récents, dont nous parlons plus loin, établissent, d'une manière plus certaine, que le *primus pilus* de la première cohorte était un officier supérieur qui avait l'*aquila* de la légion et pouvait remplacer le *tribunus legionis*.

E. D.

III

M. Caver a publié, dans le quatrième volume de l'*Ephemeris epigraphica*, un mémoire sur les *Munera militaria centurionatu inferiora* (1). Le

(1) Il semble que le long mémoire de M. Caver, qui a nécessité de patientes

tableau suivant est extrait de ce mémoire ; il en présente les résultats. Nous avons essayé, d'après les inscriptions données par M. Caver, de faire un classement hiérarchique des grades et emplois divers inférieurs au centurionat. Ce classement, possible pour quelques-uns de ces grades, ne peut être fait pour les autres. Aussi bien quelques-uns de ces titres désignent-ils, moins des grades que des fonctions. Nous avons fait suivre chacun de ces emplois de l'indication d'une inscription, au moins, où ils sont mentionnés, choisissant, autant que possible, une inscription du *Corpus* où le mot soit écrit en entier.

TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS MILITAIRES INFÉRIEURS AU CENTURIONAT DANS LA LÉGION.

§ 1. — GRADES OU EMPLOIS DONT LE RANG HIÉRARCHIQUE EST CERTAIN.

Ces grades sont rangés par ordre hiérarchique en commençant par les plus élevés.

1. *Aquilifer,* officier chargé de porter l'aigle de la légion (*C. I. L.* V, 3375). L'*imaginifer,* porte-image des empereurs, et le *vexillifer,* qui, dans l'origine, devait être le porte-enseigne de la cohorte, peuvent figurer au même rang.

2. *a. Signifer*, officier chargé de porter l'enseigne de la centurie (*C. I. L.* V, 3375 ; VIII, 217).
   b. Cornicularius, greffier militaire (Boissieu, 300, etc., etc.). (Les *quaesitores* et les *scribae* étaient chargés de l'assister pour les instructions judiciaires.)

3. *Optio,* lieutenant chargé d'aider le centurion dans le commandement des troupes de la centurie (VIII, 217). Parfois des *optiones* sont détachés pour des services spéciaux, tout en gardant leur titre, comme sont nos officiers hors cadres. [*Optio signiferorum* (Brambach, 1048) ; *optio carceris* (VI, 531) ; *optio valetudinarii* (Bramb. 462) ; *optio ab actis* (VI, 3884).]

recherches, puisqu'il lui a fallu faire le dépouillement de toutes les inscriptions relatives à chacun de ces *munera inferiora*, ne soit cependant que la première partie d'un travail d'ensemble sur la question. Ce ne sont, à proprement parler, que des *instrumenta*, car, non-seulement l'auteur ne prend pas de conclusions d'ensemble, mais encore chaque fonction, prise en particulier, devait amener une solution qu'il paraît avoir voulu ajourner. Le sens précis de chacun des noms qui doivent déterminer la nature et le classement hiérarchique de ces diverses fonctions, n'est pas toujours affirmé ni même proposé, quoique, pour beaucoup d'entre elles, il semble qu'on puisse, sans témérité, donner une explication plus satisfaisante : c'est ce qui a décidé M. l'abbé Beurlier à présenter ce tableau, qui peut satisfaire provisoirement le désir d'être éclairé sur les grades et les emplois subalternes de la légion. E. D.

4. *Tesserarius*, sous-officier chargé de porter la *tessera*, tablette sur laquelle est inscrit le mot d'ordre (VIII, 217).

5. *Librarius*, fourrier, teneur de livres, secrétaire ou copiste (VIII, 217). (Voy. n° 140 des inscript. du musée de Pest.)

§ 2. — GRADES OU EMPLOIS DONT LE RANG EST INCERTAIN (1).

Beneficiarii consulares, ordonnances attachées au service de consulaires (*C. I. L.* III, 2023),
B. legati, de gouverneurs prétoriens (*Ib.* III, 252),
— de légats légionnaires (VI, 3335).
Ces *beneficiarii* paraissent, quant au rang, au moins égaux à l'*optio*.

B. proc., de procurateurs (C. I. L. III, 553),
B. praef., de praefecti castrorum (III, 5953),
B. trib., de tribuns laticlaves (VIII, 2551).

Singulares, hommes d'escorte de légats consulaires (III, 1651, add.),
— de légats prétoriens (?) (Bramb. 1559),
— de légats légionnaires (?) (VI, 3614).

Secutor tribuni, soldat attaché au service du tribun légionnaire (III, 3472).

Stratores, chargés des écuries des légats consulaires (III, 4836),
— des légats prétoriens (VIII, 7050),
— des légats légionnaires (III, 4317).
Paraissent supérieurs aux *optiones*.

Immunes, exempts de corvées à cause d'un service spécial,
Immunes consulares, service des légats consulaires (Or. 2105),
— des légats prétoriens (III, 91).
Ce titre est souvent joint à celui de *librarius*.

Carcerarius, chargé de la garde de la prison (Br. 452).
Semble être le même que l'*optio carceris*.
A commentariis custodiarum, chargé des registres de la prison (Orelli, 3464).
Du même rang au moins que l'*optio*.

Commentarienses, chargés de tenir le journal, attachés au service des légats consulaires (V, 6867),
— des légats légionnaires (III, 4452),
— des préfets de légions (V, 7004).
Peut-être ces officiers ont-ils le rang d'*optio?* (VI, 13).

Actarius, comptable enregistrant les actes des soldats. Il a le rang d'*optio* et est souvent appelé *optio ab actis* (*Eph.* IV, 160. Cf. *C. I. L.*, VI, 3884, l. 12).

(1) Pour quelques-uns de ces emplois, par exemple pour celui de *beneficiarius*, le rang varie selon le grade de l'officier supérieur au service duquel le sous-officier ou le soldat est attaché.

Exacti. On trouve des *exacti* au service des légats consulaires (III, 5812),
— et au service des légats légionnaires (VIII, 2956).

Capsarius, archiviste (?) (voy. plus bas *Commentariensis* et plus haut *actarius*) (VIII, 2553).

Tabularius, teneur de livres (?) (VIII, 2852).

Custos armorum, garde des armes (III, 5106).

Frumentarius, soldat qui a obtenu le *frumentum publicum* après deux années de service dans les *peregrini* de Rome (gardiens de la paix), et qui était envoyé dans les camps pour y faire la police (explication de M. L. Renier).

Speculatores ou *exploratores*, corps spécial d'éclaireurs (*C. I. L.* III, 4452).

Aeneatores ou *cornicines*, sonneurs de trompes ou de cor (Orelli, 1887; *C. I. L.* VIII, 2557).

Buccinatores, joueurs de *buccina* (trompette courbe) (VI, 1057).

Tubicines, joueurs de *tuba* (trompette droite) (VIII, 2564, b).

ADDITAMENTA A LA LISTE DE CAVER

Adjutor, adjudant, aide de l'*optio*, aide du *cornicularius* (III, 3543).

Duplarius, soldat ayant droit à deux rations (voy. la figure n° 146 des monuments du musée de Pest) (*I. A.*, L. Renier, 90).

Evocatus, soldat rappelé sous les drapeaux (distinct de l'*evocatus Augusti*, qui n'existe que dans la garde prétorienne) (III, 3565).

Explicarius (?), chargé de la mise en place des tentes (Wilmanns, 1545).

Mensor, chargé de mesurer la place pour le camp et les places des tentes. On a cru aussi que le *mensor* était celui qui pesait les denrées au *ponderarium* (Wilm. 1478).

Pequarius, celui qui égorge les animaux pour la nourriture de l'armée (Wilm. 1480).

Polio, fourbisseur des armes (Wilm. 1488).

Quaestionarius, tortionnaire (Wilm. 1476).

Carcerarius, geôlier.

On rencontre encore les termes suivants, qui ont une valeur moins officielle, mais plus ou moins relative à la légion.

Les *campidoctores*, officiers instructeurs (Wilm. 1569), ne sont pas particuliers à la légion. Il faut distinguer des *campiductores*, officiers d'état-major, chargés de la direction des marches. Voir plus haut, p. 297.

Le *cohortis doctor* leur paraît inférieur (Wilm., *ibid.*).

L'*exercitor* était aussi un sous-officier instructeur.

Le *circitor*, qui n'apparaît qu'au IVe siècle (Végèce, III, 8), était le surveillant des sentinelles du camp.

Le *commentariensis* devait être celui qui tenait le journal militaire, une sorte d'archiviste de la légion.

L'*exactus* est le soldat qui a fait son temps (voy. page précédente).

L'*arcarius* est le trésorier (esclave).

Les *tabellarii castrenses* sont les courriers porteurs de dépêches militaires (Orelli, 3249; Wilmanns, 1357).

Le mot *spes* désignait l'officier ou sous-officier qui était porté sur le tableau d'avancement (*C. I. L.* VIII, 2554).

Le *velarius castrensis* était préposé à l'entretien des tentes (*Novum columb.*).

Les *discentes* et les *alumni* doivent désigner les enfants de troupe.

Les *adlecti annonae*, les employés préposés aux vivres.

Les *tirones*, les conscrits des recrues nouvelles.

Les *probati* sont les conscrits admis dans la légion.

Le mot *miles* a pour équivalent *gregalis* (*troupier* traduit exactement le mot latin). — *Armatura*. Borghesi a démontré que c'était la même chose.

Les *muliones* sont les hommes des équipages (*Inscr. de Pest*, n. 177).

Les *canabenses* sont des espèces de vivandiers; mais ils ne font pas partie de la légion (*Inscr. de Pest*, n. 180).

Le mot *principales* désigne les *gradés* en général; il paraît avoir quelquefois pour synonyme *manipulares* (Tac. *Hist.*, I, 25).

É. B.

IV

OBSERVATIONS SUR LES PRIMIPILES ET LES PRIMIPILAIRES

Depuis que M. Mommsen a publié dans l'*Ephemeris epigraphica* (t. IV, p. 226), son mémoire intitulé *Nomina et gradus centurionum*, et qu'il a fait ressortir l'importance du *primipile*, c'est-à-dire du centurion légionnaire le plus élevé en grade, il devenait intéressant de rechercher de quels avantages jouissait cet officier, quelle était sa carrière au sortir du primipilat, dans quelles classes de citoyens se recrutaient les hommes qui aspiraient à occuper le poste de premier centurion de la légion. Ces questions ont été étudiées dans une thèse qui a paru récemment : *De centurionibus Romanorum quaestiones epigraphicae* (1). L'auteur, M. J. Karbe, est un élève de M. Mommsen. Comme il le dit lui-même, il a eu, pour la composition de son travail, plus d'une fois recours aux lumières de son illustre maître. C'est à

(1) Halle, 1880.

cette thèse, qui a été favorablement accueillie en Allemagne (1), que seront empruntées la plupart des données qui suivent.

Ce qui rendait la position du primipile digne d'être recherchée, ce n'est pas seulement sa place prépondérante parmi les centurions légionnaires, c'étaient avant tout les riches émoluments qui l'attendaient à sa retraite, c'est-à-dire lorsqu'il devenait *primipilaris* (2) ou qu'il entrait dans l'*ordo primipilarium*.

Suétone nous a donné (*Caligula*, 44) le chiffre de la solde de retraite allouée au *primipilaris;* elle était énorme : elle s'élevait à 600,000 sesterces. Il est vrai que la plupart des éditions de Suétone ne portent que 6,000 sesterces; l'auteur de la thèse, d'après le conseil de M. Mommsen, n'a pas adopté cette leçon erronée. C'est Juste Lipse qui a prétendu corriger le texte de Suétone. La vulgate portait bien 600,000 sesterces : mais ce savant, trouvant cette somme exorbitante, s'est imaginé qu'il y avait là une erreur de copiste et a substitué 6,000 sesterces (3). C'est la somme mentionnée dans la vulgate qu'il faut restituer. L'importance de cette somme concorde d'ailleurs avec les allusions fréquentes que font les auteurs aux richesses des primipilaires (4).

Les inscriptions nous offrent des exemples de simples soldats qui, après avoir parcouru l'échelle des grades inférieurs au centurionat, avancent, parmi les cinquante-neuf ou soixante grades de centurions que comptait la légion, jusqu'au grade le plus élevé, le *primipilat*. Ces hommes étaient évidemment d'humble naissance. Mais on voit des personnages d'un rang élevé, des chevaliers, prendre du service dans la légion, mus par l'espoir d'arriver un jour au primipilat pour jouir des faveurs accordées aux primipilaires.

Ces chevaliers obtenaient d'emblée le grade de centurion. Or les grades par lesquels les chevaliers pouvaient débuter dans la carrière militaire, pendant les deux premiers siècles de l'Empire, étaient bien définis (5). Le moins élevé était la préfecture d'une cohorte auxiliaire; venait ensuite le tribunat (angusticlave) d'une légion, puis la préfecture d'une aile de cavalerie. Ces trois grades formaient les *tres militiae equestres*. Le centurionat n'y était pas compris, comme l'on voit : il

(1) Cf. *Philologischer Anzeiger*, II, 7, p. 377, et *Philologische Rundschau*, I, 19, p. 608.

(2) Dig., 27, 1, 8, § 12 : πριμιπιλάριοι δὲ οὗτοι νομίζονται, οἱ διανύσαντες τὸ πριμίπιλον.

(3) Il est impossible qu'un primipilaire n'ait touché à sa retraite que la somme dérisoire de 6,000 ou même de 60,000 sesterces. Une inscription mentionne un primipilaire qui fait don à un municipe d'une somme de 50,000 sesterces (Wilmanns, 688).

(4) Juvénal, XIV, 197; Végèce, II, 21; Pline, *H. n.*, XIV, 19; Martial, I, 31; VI, 58; Digeste, XXXII, 23.

(5) Suétone, *Claud.*, 25; Hirschfeld, *Roemisch. Verwaltungsgeschichte*, 247.

était incompatible avec la dignité de chevalier. Aussi les membres de l'ordre équestre, en acceptant les fonctions de centurion, cessaient-ils de faire partie de cet ordre. C'est pourquoi l'on voit, dans les inscriptions, des centurions et des primipiles rappeler leur ancien titre de chevalier : *Centurio* ou *primipilus ex equite Romano* (1).

Il ressort des textes épigraphiques que le grade de primipile ne conférait pas l'entrée dans l'ordre équestre. En effet le chevalier qui a perdu son rang en acceptant l'emploi de centurion, ne l'a pas recouvré en parvenant au primipilat : *primipilus* EX EQUITE ROMANO (2).

Il semble même que les *primipilaires* n'étaient pas compris parmi les chevaliers. M. Karbe en trouve la preuve dans quelques inscriptions (3). Mais ceci ne paraît pas bien établi.

On peut conclure d'un passage de Juvénal qu'on n'arrivait que tard au primipilat :

> Dirue Maurorum attegias, castella Brigantum,
> Ut locupletem aquilam tibi sexagesimus annus
> Adferat.
>
> (XIV, 196-197.)

On ne doit sans doute pas attacher un sens trop rigoureux aux paroles du poète. Les documents épigraphiques prouvent pourtant que l'avancement était loin d'être rapide. Une inscription (*C. I. L.*, III, 1480) présente le *cursus* d'un chevalier qui était entré au service à dix-huit ans, en qualité de centurion. Il meurt à l'âge de trente-sept ans : il avait passé dix-neuf ans dans les différents grades de centurions. A sa mort, il était *tertius hastatus posterior :* c'est ainsi qu'on appelle le dix-septième centurion de la légion. Il était donc bien éloigné encore du primipilat. Voici cette inscription : « Sex(tus) Pilonius, Sex(ti) f(ilius), Ste(llatina), Modestus, Benevento, centurio leg(ionis) IIII^{ae} F(laviae) F(elicis), tertius hast(atus) post(erior), ann(orum) XXXVII, ordine(m) accepit ex equite Romano ; militavit in leg(ionibus) VII C(laudia) P(ia) F(ideli) et VIII Aug(usta), XI C(laudia) P(ia) F(ideli), I Miner(via) P(ia) F(ideli), stipendiis centurionicis XVIIII. H(ic) s(itus) e(st). S(it) t(ibi) t(erra) l(evis). »

S'il est vrai que les primipilaires n'eussent pas encore le rang de chevalier, l'avancement ne leur était nullement fermé ; ils pouvaient obtenir ce rang lorsqu'ils étaient appelés à une charge qui le conférait : à l'une des *tres militiae equestres*, par exemple, ou à un emploi civil, celui de *procurateur*. C'est ainsi que Stace appelle *intermissus eques* (4) un personnage qui perd sa qualité de chevalier en devenant

(1) C. I. L. 3,750 ; Henzen, 7,088, etc.
(2) Marquardt, *Roemische Staatsverwaltung*, II, 367.
(3) *Inscr. regni Neap.*, 1072 ; Karbe, p. 9.
(4) *Silv.*, V, 1, 9 (texte de Madvig, *Opusc.*, I, 39).

centurion, mais qui la recouvrera plus tard lorsqu'il sera préfet d'une cohorte.

Vers la fin du IIe siècle de notre ère, sous Septime Sévère, le centurionat et le primipilat cessèrent d'être incompatibles avec la dignité de chevalier (1). A cette époque le centurionat fut compris parmi les *militiae equestres* : il forma le moins élevé de ces commandements militaires. Il y eut alors *quattuor militiae equestres*. La préfecture d'une aile de cavalerie, qui auparavant constituait la *tertia militia equestris*, est qualifiée maintenant, dans une inscription, de τετάρτη στρατεία (*C. I. Gr.*, 4488).

Les primipiles n'exerçaient pas toujours leurs fonctions dans une seule légion. On rencontre dans les inscriptions des personnages qui portent le titre de *primipilus bis*. Ce sont ceux qui ont rempli successivement les fonctions de *primipile* dans deux légions différentes.

Mais il y a un fait fort curieux qui s'observe dans la carrière du primipilaire. Quelquefois d'anciens primipiles, après avoir occupé déjà plusieurs emplois de l'ordre équestre (*C. I. L.*, V, 867; VI, 1636; Wilmanns, 1620), rétrogradent et exercent une seconde fois le primipilat. Les exemples de ces primipiles ne manquent pas dans les inscriptions, où ils sont qualifiés de « primipili iterum ». Ce n'est pas une dégradation qu'ils subissent: ceci est bien prouvé par le bel avancement qu'ils obtiennent à la suite de ce second primipilat. Ce fait bizarre n'a pas encore été expliqué d'une manière satisfaisante. M. Mommsen avait cru que ce second primipilat était purement *fictif*, parce que, disait-il, les inscriptions ne mentionnent jamais la légion où ce deuxième primipilat se serait exercé. Mais M. Karbe a produit une inscription (*I. R. N.*, 2866 : *primipilus iterum leg. XVI Ga.*) où la légion est parfaitement indiquée. Ce qui reste acquis, c'est que les *primipili iterum* obtenaient des procuratelles de premier ordre.

Voici un exposé des grades militaires et des emplois civils qu'on voit surtout conférer aux primipilaires :

1. Les trois *militiae equestres* (tribunat d'une cohorte, tribunat légionnaire, préfecture d'une aile de cavalerie); soit l'un de ces commandements, soit successivement deux, ou les trois, immédiatement après le primipilat (*I. R. N.*, 4338; *C. I. L.*, III, 381; V, 6969, 4373);

2. Le tribunat dans les *militiae urbanae* (cohortes des vigiles, cohortes urbaines, cohortes prétoriennes); soit dans l'un de ces corps, soit successivement dans deux ou dans les trois, avancement immédiat après le primipilat (Wilmanns, 1616; *I. R. N.*, 4641; *C. I. L.*, V, 6513; etc.)

3. La préfecture des flottes, de Ravenne ou de Misène (*C. I. L.*, 1178; Wilmanns, 1273);

(1) Hirschfeld, *Verwaltungsgesch.*, I, 249.

4. Les fonctions de *praefectus castrorum* ou de *praefectus legionis* (Wilmanns, *Eph. ep.*, I, p. 80); de *praepositus* et de *dux legionis* (*C. I. L.*, III, 1919, 4855); de *praepositus classis* (*C. I. L.*, III, 1919);

5. Des charges militaires extraordinaires : de *praefectus* ou de *praepositus vexillationibus* (Or. Henzen, 3664, 5456; Wilmanns, 1620; cf. Tacite, *Ann.*, II, 11; XIII, 36; *Hist.*, I, 31; II, 22; III, 6, 70; IV, 15);

6. Des procuratelles : *procurator provinciae* (*C. I. L.*, V, 8660; II, 1178, 484; Orelli, 3178; Or. Henzen, 6933); *procurator operum publicorum* (Wilmanns, 1275); *praefectus vehiculorum* (Orelli, 3178).

Les *primipili iterum* obtiennent des *procuratelles* fort importantes, soit urbaines (*C. I. L.*, VI, 3444; Wilmanns, 638, 1265, 1274, etc.), soit provinciales; parmi celles-ci plusieurs sont *trecenariae*, c'est-à-dire donnent un traitement de 300,000 sesterces (Wilmanns, 1274, 1627, etc.).

En résumé, le poste de primipile méritait d'être recherché, surtout pour les faveurs dont jouissaient les primipilaires : richesses et emplois élevés. Pendant les deux premiers siècles de l'Empire, le centurionat et le primipilat étaient des fonctions plébéiennes : les membres de l'ordre équestre, en occupant l'une d'elles, perdaient leur dignité de chevalier. Ces dispositions furent changées sous Septime Sévère : pendant le règne de cet empereur, le centurionat fut ajouté aux *militiae equestres;* il en devint la première, tandis que la *préfecture d'une aile de cavalerie* en resta la plus élevée, c'est-à-dire la quatrième.

G. W.

ARCHIMEDIS

περὶ ὀχουμένων LIBER I

GRAECE RESTITUIT

JOHAN LUDVIG HEIBERG

Dr Phil. Hauniensis.

Constat libros duos Archimedis acutissimos, qui sunt περὶ ὀχουμένων, Graece ad nos non peruenisse, sed interpretationem Latinam prioris cum aliis Archimedis scriptis a Nicolao Tartalea Uenetiis a. 1543 editam esse, postea autem Troianum Curtium bibliopolam Uenetum alterum e schedis Tartaleae ibidem a. 1565 edidisse adiuncto priore; in quo repetendo editionem ipsius Tartaleae tanta fide secutus est, ut plerosque errores typographorum retineret. Hic illic noui, ut fit, accesserunt.

Iam Carolus Thurot in libello, quem de principio Archimedis scripsit, rectissime obseruauit, interpretationem Tartaleae multis locis uestigia originis Graecae prae se ferre, et cum inter opera Archimedis hos quoque libros ex illo fonte recenserem (Archimedis op. II, p. 359-426), mihi persuasi fieri posse, ut Graece restituerentur, nec me deterruit infelix Riualti conatus, qui in propositionibus solis idem fecit. Ne hoc quidem mihi timendum esse putaui, ne inutilem laborem suscepisse uiderer. Nam interpretatio Tartaleae eiusmodi est, ut saepissime prorsus intellegi nequeat, nisi Graece conuertatur. Praeterea cum saepe corruptissima sit, adparet, e Graecis proficiscendum esse, ut ad certam emendandi rationem perueniatur. Itaque in hoc priore libro restituendo tria consequi uolui, ut quaedam emendarentur, ut totum opus facilius et commodius legeretur, postremo ut demonstrarem interpretationem Tartaleae e Graeco aliquo codice fluxisse et hos libros re uera Archimedis esse, cuius manus singulis paginis deprehenditur. Quod ut fieret, primum ipsa Tartaleae interpretatio describenda erat, quae cum plurimis et foedissimis typographorum erroribus inquinata esset, qua re sola restitutio saepe incertior fit, in notis omnia id genus monda sustuli, quae quidem deprehen-

dere mihi uisus sim. Deinde Graeca uerba restituenda erant et simul errores codicis, quos Tartaleae interpretatio indicare uidebatur, in notis corrigendi. Tertio in commentario de locis difficilioribus dubiisque disputaui et ad restitutionem meam confirmandam testimonia collegi. Sed hoc loco breuiter exponam, quibus maxime subsidiis in Graecis uerbis inueniendis uti possimus.

Inter quae fragmentum ab Angelo Maio editum (Auctores class. I, p. 426 sq. Archimed. op. II, p. 356-58) primum locum occupare putaueris, id quod mea quidem sententia longe secus est, neque aliter censuit Carolus Thurot. Hoc fragmentum propositiones solas VIII priores libri primi cum demonstratione primae et duabus illis suppositionibus, quas in priore libro legimus, Graece continet, et Angelus Maius id e «duobus codicibus Uaticanis» non ultra significatis se petisse dicit. Quos codices, cum Romae essem mensi Nouembri a. 1881, inuestigaui. Uetustior est is, quem in editione Archimedis *b* significaui, cod. Uat. Gr. 1316 ex tribus partibus compositus, quarum tertia, quae chartacea est et saeculo XVI scripta, nostrum fragmentum continet. Alter est cod. Uat. Gr. 1347, manu Fuluii Ursini, ut uidetur, scripta, saltem ex eius bibliotheca proueniens et uaria collectanea mathematica fere continens; uix dubium esse potest, quin e priore descripta sit. cod. Uat. 1316 eam solam continet huius libri partem, quae a Maio edita est, et iam hoc suspectum est. Nam et, si totum librum usque ad propositionem VIII contineret, non miraremur, et si propositiones solas praeberet, hoc quoque aliquo tamen modo ferri posset, sed quomodo scribae in mentem uenerit propositiones VIII, et octauam quidem mutilam, cum demonstratione primae, ceteris demonstrationibus omissis, describere, non intellegimus. Etiam hoc commemorandum est, propositionem nonam et ultimam apud Tartaleam ut ad octauae demonstrationem pertinentem expressam esse, quamquam hoc argumentum ideo minus ualet, quod ne octaua quidem integra in fragmento conseruata est. Huc adcedit, quod sermo fragmenti illius interdum minime Graecus est. Quo in genere in primis commemoranda est peruersa uerborum collocatio, quae saepius occurrit, quam ut de errore scribendi cogitandum sit. Nam II, p. 256, 7, ut mea huius fragmenti repetitione utar, ita legitur: τοῦ ὑγροῦ ὑπεράνω αὐτοῦ ὄντος, et similiter p. 358, 4: τὰ στερεὰ ὑγροῦ κουφότερα, p. 358, 6: τὸ ὑγρὸν ἰσομέγεθες τῷ στερεῷ μεγέθει, p. 358, 12: τὸ ὑγρὸν ἰσομέγεθες τῷ στερεῷ μεγέθει. Praeterea uocabulum per se minus aptum, quod est ἡσυχάζοντος, p. 357, 6, redarguitur Strabonis loco I p. 54, ubi in hac propositione citanda habet καθεστηκότος. Denique cum interpretatio Tartaleae multis locis apertissime formam Graecam propriam bonamque significet, his locis fragmentum Graecum prorsus discrepat, nec in meliorem partem. Duobus exemplis defungar. Nam cum in prop. 2 apud Tartaleam legatur « habebit figuram sphaerae », fragmentum praebet : σφαιροειδὴς

ἔσται p. 357, 7, quod ab Archimede uix profectum esse potest, cum apud eum alia sit uocabuli σφαιροειδής significatio. Et in prop. 3 Tartalea habet : « non excedant nihil », quod talem orationis formam, quam uere Graecam esse nemo negabit, certissime ostendit : μὴ ὑπερέχειν μηδέν, sed in fragmento legimus : μὴ ὑπερβάλλειν. Itaque puto, fragmentum illud conatum esse nescio cuius uiri docti saeculi XVI, qui idem sibi proposuit ac nos, sed in medio opere destitit. Quare hinc nihil peti potest, nisi unum et alterum uocabulum apte Graece redditum. Nec alia relinquitur ratio, quam ut ad Tartaleae interpretationem eorum operum Archimedis, quae etiam nunc Graece exstant, confugiamus. Nam sicut ambigitur, utrum Tartalea nostros quoque libros ipse Latine uerterit, an eos iam Latine uersos inuenerit, quod equidem potius crediderim, ita dubitare non possumus, quin interpretatio illa, si quam ab alio nescio quo confectam nactus est, eodem fere tempore scripta sit, ita ut ueri simillimum sit, eadem Graeca uerba iisdem Latinis et in interpretatione horum librorum et in iis, quos Tartalea uel Gauricus uerterunt (nam huius interpretationem librorum de dimensione circuli et de quadratura parabolae a Tartalea subreptam esse demonstraui Archim. op. III, p. XXXIV), expressa esse. Ubi ea deficit, quod ob rei diuersitatem saepius fit, restitutio incertior est, nisi casu aliunde adiuuamur, uelut e Strabonis loco supra citato, quomodo uerbum consistendi apte reddatur, discimus.

ARCHIMEDIS

DE INSIDENTIBUS AQUAE

LIBER PRIMUS

SUPPOSITIO PRIMA.

Supponatur humidum habens talem naturam, ut partibus ipsius ex aequo iacentibus et existentibus continuis expellatur minus pulsa a magis pulsa, et unaquaeque autem partium ipsius pellitur humido quod supra ipsius existente secundum perpendicularem, si humidum sit descendens in aliquo et ab alio aliquo pressum.

ΑΡΧΙΜΗΔΟΥΣ

ΠΕΡΙ ΤΩΝ ΥΔΑΤΙ

ΕΦΙΣΤΑΜΕΝΩΝ Α′

ΥΠΟΘΕΣΙΣ Α′.

Ὑποκείσθω τὸ ὑγρὸν ἔχον τοιαύτην φύσιν ὥστε τῶν μερῶν αὐτοῦ ἐξ ἴσου κειμένων καὶ ὄντων συνεχῶν ἐξωθεῖσθαι τὸ ἧττον ὠθούμενον ὑπὸ τοῦ μᾶλλον ὠθουμένου· καὶ ἕκαστον δὲ τῶν μερῶν αὐτοῦ ὠθεῖται τῷ ὑγρῷ τῷ ὑπὲρ αὐτοῦ ὄντι κατὰ κάθετον, ἐὰν τὸ ὑγρὸν ᾖ καταβαῖνον ἔν τινι καὶ ὑφ' ἑτέρου τινὸς πιεζόμενον.

Lat. lin. 6 : humido, quod .... existente] interpres saepe pro articulo Graeco substantiuum et praepositionem cum casu suo uel similia coniungente relatiuum pronomen posuit, uelut prop. II, 68, al.; hic eum fugit participium ὄντι ad articulum pertinere; quare scripsit « exist*ente* » lin. 7.

Gr. l. 7 : ὠθεῖται] puto. apud Tartaleam lin. 6 errore « pellitur » pro « premitur » positum esse ; cfr. prop. δ′ 59; quare legerim πιέζεται. quod haec pars suppositionis non pendet ab ὑποκείσθω, cfr. ἐπιπ. ἰσορρ. II, p. 142, 15, ubi ad formam directam transitur.

α'.

Ἐὰν ἐπιφάνειά τις ἐπιπέδῳ τμηθῇ διά τινος σημείου ἀεὶ τὴν τομὴν ποιοῦντι κύκλου περιφέρειαν κέντρον ἔχουσαν τὸ σημεῖον, δι' οὗ τῷ ἐπιπέδῳ τέμνεται, σφαίρας ἔσται ἐπιφάνεια.

THEOREMA PRIMUM. PROPOSITIO PRIMA.

Si superficies aliqua plane secta per aliquod signum semper idem signum sectionem facientem circuli periferiam centrum habentem signum, per quod plano secatur, sphaerae erit superficies.

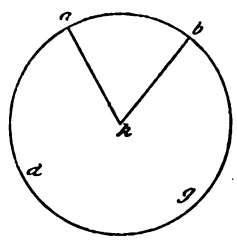

Ἔστω γὰρ ἐπιφάνειά τις τετμημένη διὰ τοῦ Κ σημείου ἐπιπέδῳ ἀεὶ τὴν τομὴν ποιοῦντι κύκλου περιφέρειαν, κέντρον δὲ αὐτοῦ τὸ Κ. εἰ οὖν ἡ ἐπιφάνεια μή ἐστι σφαίρας ἐπιφάνεια, οὐκ ἔσονται πᾶσαι αἱ ἀπὸ τοῦ κέντρου πρὸς τὴν ἐπιφάνειαν

Si enim superficies aliqua secta per signum *k* plano super sectionem facientes circuli periferiam, centrum autem ipsius *k*. si igitur ipsa superficies non est sphaerae superficies, non erunt omnes quae a centro ad su-

12. Τμηθῇ] τμηθεις codex Graecus. — 28. περιφέρεια] om.

« Liber Archimedis de insidentibus aquae». Tartalea. 11. plane] *leg.* plano. 12. idem signum]? 13. facientem] faciente. 17. Si] Sit. 18. super] semper. 19. facientes] faciente.

Lat. l. 12 : signum semper idem signum] ueri simile est, si prop. β', 91 : διὰ τοῦ αὐτοῦ σημείου comparauerimus, scribendum esse διά τινος σημείου ἀεὶ τοῦ αὐτοῦ. in codice Graeco dein uidetur fuisse : σημεῖον τὴν τομὴν κτλ., in qua scriptura σημεῖον in ἀεί mutandum est (fortasse scriptum erat σημεὶ), quo uerbo propter lin. 18 carere non possumus. itaque totum locum sic legendum esse coniicio διά τινος σημείου ἀεὶ τοῦ αὐτοῦ ἀεὶ τὴν τομὴν κτλ.

Gr. l. 13 : τὴν τομὴν ποιοῦντι κτλ] cfr. Archim. I, p. 358, 21 : ὥστε τὰν τομὰν ποιήσει κώνου τομάν. I p. 362, 2 : ποιήσει δή τοῦτο τὰν τομὰν κύκλον.

Gr. l. 18 : τοῦ Κ σημείου] « signum k » ; nam adparet, interpretem, ubi inter articulum et substantiuum litteram uel particulam aliquam intercederet, saepenumero substantiuum articulo iam significatum primo loco posuisse. u. prop. δ' 18, al. cfr. prop. ζ', 9 : τὰ γὰρ μέρη partes enim. prop. ζ', 46 : τὰ στερεὰ μεγέθη magnitudines solidae. itaque dubium est, utrum prop. β', 42 pro « terrae centrum » scribendum sit τὸ τῆς γῆς κέντρον an τὸ κέντρον τῆς γῆς. illud praetuli, ut in Graecis quoque eadem uariatio seruaretur, quae in Latinis est prop. II, 42 : centrum terrae — terrae centrum.

Gr. l. 20 : οὖν] « igitur ». nam cum in interpretatione ipsius Tartaleae semper, quod sciam, οὖν per « igitur », δή per « itaque », ἄρα per « ergo » reddatur, idem in mea restitutione tenui, eo magis quod hac ratione semper forma orationis cum Archimedea congruens proueniat.

perficiem occurrentes lineae aequales. sit itaque *a*, *b*, *g*, *d* signa in superficie et inaequales quae *ak*, *kb*. per ipsas autem *ka*, *kb* planum educatur et faciat sectionem in superficie lineam *dabg*. circuli ergo est ipsa, centrum autem ipsius *k*, quoniam supponebatur superficies talis. non sunt ergo inaequales lineae *ka*, *kb*. necessarium igitur est superficies esse sphaerae superficiem.

προσπίπτουσαι γραμμαὶ ἴσαι. ἔστω δὴ τὰ Α, Β, Γ, Δ σημεῖα ἐν τῇ ἐπιφανείᾳ καὶ ἄνισοι αἱ ΑΚ, ΚΒ. διὰ δὲ τῶν ΚΑ, ΚΒ ἐπίπεδον ἐκβεβλήσθω καὶ ποιείτω τομὴν ἐν τῇ ἐπιφανείᾳ γραμμὴν τὴν ΔΑΒΓ. κύκλου ἄρα περιφέρειά ἐστιν αὐτή, κέντρον δὲ αὐτοῦ τὸ Κ, ἐπεὶ ὑπέκειτο ἡ ἐπιφάνεια τοιαύτη. οὐκ εἰσὶν ἄρα ἄνισοι αἱ ΚΑ, ΚΒ εὐθεῖαι. ἀναγκαῖον οὖν ἐστι τὴν ἐπιφάνειαν εἶναι σφαίρας ἐπιφάνειαν.

25. ak] « ka » Curtius.

Gr. l. 23 : γραμμαί] « lineae ». ubi apud interpretem « linea » legitur, γραμμή restitui, cum constet hoc uocabulum etiam pro εὐθεῖα usurpari, cuius rei multa exempla adtuli in indice ad Archimedem, s. u. (III, p. 398). εὐθεῖα ibi solum posui, ubi in Latinis erat « recta ».

Gr. l. 25 : διὰ δὲ τῶν] « ipsas », nam hoc pronomen ab interprete interdum pro articulo usurpari uidetur. cfr. prop. ζ', 18, 20; et idem apud Tartaleam et in aliis interpretationibus antiquis frequens est.

Gr. l. 26 : ἐκβεβλήσθω] cfr. Archim. I, p. 346, 3 : καὶ διὰ τᾶν EZ, KΘ εὐθειᾶν ἐπίπεδον ἐκβεβλήσθω.

Gr. l. 28-29 : αὐτή] cfr. Archim. II, p. 32, 12 : ἐλάσσων ἄρα ἐστὶν αὐτά. plura exempla huius usus singularis pronominis αὐτός collegi in ind. Archim. s. u. III, p. 396; II, p. 176, 4 αὐταί eodem modo positum a Tartalea « hae » uertitur.

Gr. l. 31 : ἀναγκαῖον] cfr. Archim. I, p. 400, 22 : ἀναγκαῖον δή ἐστι τὸ τοῦ κωνοειδέος τμᾶμα ἴσον εἶμεν.

THEOREMA II. PROPOSITIO II.

Β.

Omnis humidi consistentis ita, ut maneat in motum, superficies habebit figuram sphaerae habentis centrum idem cum terra.

Παντὸς ὑγροῦ καθεστηκότος οὕτως ὥστε μένειν ἀκίνητον ἡ ἐπιφάνεια ἕξει σχῆμα σφαίρας ἐχούσης κέντρον τὸ αὐτὸ τῇ γῇ.

36. in motum] inmotum.

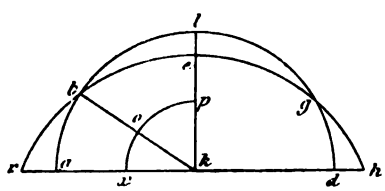

Gr. l. 35 sq. cfr. Strabo I, p. 54 : ὅτι φησὶν ἐκεῖνος (Archimedes) ἐν τοῖς περὶ τῶν ὀχουμένων, παντὸς ὑγροῦ καθεστηκότος καὶ μένοντος τὴν ἐπιφάνειαν σφαιρικὴν εἶναι σφαίρας ταὐτὸ κέντρον ἐχούσης τῇ γῇ. Uitruuius VIII, 5, 3 « fortasse qui Archimedis libros legit dicet non posse fieri veram ex aqua librationem, quod ei placet aquam non esse libratam, sed sphaeroides habere schema et ibi habere centrum quo loci habet orbis terrarum. » uterque locus liberior est, quam ut inde quidquam ad formam propositionis Archimedeae constituendam peti possi. sed e Strabone, uti diximus, adparet, « consistere » in his libris per καθεστάναι reddendum esse.

Νοείσθω γὰρ τὸ ὑγρὸν καθεστηκὸς οὕτως ὥστε μένειν ἀκίνητον, καὶ τετμήσθω αὐτοῦ ἡ ἐπιφάνεια ἐπιπέδῳ διὰ τοῦ κέντρου τῆς γῆς. ἔστω δὲ τὸ τῆς γῆς κέντρον τὸ Κ τῆς δὲ ἐπιφανείας ἡ τομὴ γραμμὴ ἡ ΑΒΓΔ. λέγω δή, ὅτι ἡ ΑΒΓΔ γραμμὴ κύκλου ἐστὶ περιφέρεια, κέντρον δὲ αὐτοῦ τὸ Κ. εἰ γὰρ μή ἐστιν, αἱ εὐθεῖαι αἱ ἀπὸ τοῦ Κ πρὸς τὴν ΑΒΓΔ γραμμὴν προσπίπτουσαι οὐκ ἔσονται ἴσαι. εἰλήφθω δή τις εὐθεῖα, ἥτις ἐστὶν τῶν μὲν τῶν ἀπὸ τοῦ Κ προσπιπτουσῶν πρὸς τὴν ΑΒΓΔ γραμμὴν μείζων τῶν δὲ ἐλάσσων. καὶ κέντρῳ μὲν τῷ Κ διαστήματι δὲ τῇ ληφθείσῃ γραμμῇ κύκλος γεγράφθω. πεσεῖται οὖν ἡ περιφέρεια τοῦ κύκλου τούτου τοῦτο μὲν ἐκτὸς τῆς ΑΒΓΔ γραμμῆς τοῦτο δὲ ἐντός, ἐπεὶ ἡ ἐκ τοῦ κέντρου τῶν μὲν τῶν ἀπὸ τοῦ Κ προσπιπτουσῶν πρὸς τὴν ΑΒΓΔ γραμμὴν ἐστι μείζων τῶν δὲ ἐλάσσων. ἔστω οὖν ἡ τοῦ γεγραμμένου κύκλου περιφέρεια ἡ ΡΒΗ, καὶ ἀπὸ τοῦ Β ἐπὶ τὸ Κ εὐθεῖα ἤχθω, καὶ ἐπεζεύχθωσαν αἱ ΡΚ, ΚΕΛ ἴσας ποιοῦσαι γωνίας. γεγράφθω δὲ καὶ κέντρῳ τῷ Κ περιφέρειά τις ἡ ΞΟΠ ἐν τῷ ἐπιπέδῳ καὶ ἐν τῷ ὑγρῷ. τὰ δὴ μέρη τοῦ ὑγροῦ τὰ κατὰ τὴν ΞΟΠ

Intelligatur enim humidum consistens ita, ut maneat non motum, et secetur ipsius superficies plano per centrum terrae. sit autem terrae centrum *k*, superficiei autem sectio linea *abgd*. dico itaque linea *abgd* circuli esse periferiam, centrum autem ipsius *k*. si enim non est, recte a *k* ad lineam *abgd* occurrentes non erunt aequales. sumatur itaque aliqua recta, quae est quarumdam quidem a *k* occurrentium ad lineam *abgd* maior quarumdam autem minor, et centro quidem *k* distantia autem sumptae lineae circulus describatur. cadet igitur periferia circuli habens hoc quidem extra lineam *abgd* hoc autem intra, quoniam quae ex centro quorundam quidem a *k* occurrentium ad lineam *abgd* est maior quorundam autem minor. sint igitur descripti circuli periferia quae *rbh*, et a *b* ad *k* recta ducantur, et copulentur quae *hk*, *hel* aequales facientes angulos. describatur autem et centro *k* periferia quidem quae *xop* in plano et in humido. partes itaque humidi quae secundum *xop* perifariam ex aequo sunt positae continue inuicem, pre-

63. ΡΚ, ΚΕΛ] ηκ ηελ.

42. terrae] (alt.) « terra » Curtius. — 43. sectio] « secta » Curtius. — 46. recte] rectae. — 54. habens] huius. In figura Tartaleae et Curtii desunt litterae *h* et *e* et linea *rh*. — 59. sint] sit. — 61. ducantur] ducatur. — 64. quidem] quaedam (quidam?). — 66. perifariam] « periferiam » Curtius.

Gr. l. 40 : τετμήσθω] « secetur », nam in hac locutione imperat. perf. sollemne est, et Tartalea ipse saepius, uelut II, p. 172, 4, pro τετμήσθω praebet « secetur ».

Gr. l. 44 : λέγω δή, ὅτι] frequentius est : λέγω ὅτι, sed cfr. Archim. I, p. 456, 3; II, p. 332, 10.

Gr. l. 46-47 : εἰ γὰρ μή ἐστιν] ut Archim. I, p. 336, 8.

Gr. l. 50 : ἥτις] = ἥ. cfr. Archim. II, p. 250, 5, 8 : γωνίαν λαβεῖν ἅτις. de uerborum ordine τῶν ἀπὸ τοῦ Κ προσπιπτουσῶν πρὸς τὴν γραμμὴν apud Archimedem frequentissimo cfr. *Quaest. Archimed.* p. 204.

Gr. l. 55 : τοῦ κύκλου τούτου] de uocabulo οὗτος postposito cfr. ind. Archim. s. u. III, p. 444.

Gr. l. 67 : ΞΟΠ] litteram *x* apud Tartaleam litterae Ξ, non χ, ut putaueris, respondere ostendit et tenor litterarum et figura περὶ ἐπιπ. ἰσορρ. I, 13 (apud Tartaleam fol. 9ᵛ).

muntur quae quidem secundum *xo* periferia *pobe* humido, quae secundum *2b* locum quae autem secundum periferiam *op* humido quod secundum *be* locum. aequaliter igitur premuntur partes humidi quod secundum periferiam *xo* ei quae secundum *op*. quare non expelletur minus pressa a magis pressis, non etiam ergo constare fecimus aliquod humidum. supponebatur autem constans ita, ut maneret non motum. necessarium ergo linea *abgd* est circuli periferiam et centrum ipsius *k*. similiter autem demonstrabitur et superficies humidi plano secta fuerit per centrum terrae, quod sectio erit circuli periferia, et centrum ipsius erit quod et terrae centrum. palam igitur, quod superficies humidi constantis non moti habet figuram sphaerae habentis centrum idem cum terra, quoniam talis est, ut secta per idem signum sectionem faciat circuli periferiam habentis signum, per quod secatur plano.

περιφέρειαν ἐξ ἴσου κεῖνται συνεχῆ ἀλλήλοις, πιέζονται δὲ τὰ μὲν κατὰ τὴν ΞΟ περιφέρειαν τῷ [ΠΟΒΕ] ὑγρῷ τῷ κατὰ τὸν ΑΒ τόπον τὰ δὲ κατὰ τὴν ΟΠ περιφέρειαν τῷ ὑγρῷ τῷ κατὰ τὸν ΒΛ τόπον. ἀνίσως οὖν πιέζονται τὰ μέρη τοῦ ὑγροῦ τὰ κατὰ τὴν ΞΟ περιφέρειαν τοῖς κατὰ τὴν ΟΠ. ὥστε ἐξωσθήσεται τὰ ἧττον πιεζόμενα ὑπὸ τῶν μᾶλλον πιεζομένων. οὐκέτι ἄρα καθεστηκέναι πεποιήκαμεν τὸ ὑγρόν. ὑπέκειτο δὲ καθεστηκὸς οὕτως ὥστε μένειν ἀκίνητον. ἀναγκαῖον ἄρα τὴν ΑΒΓΔ γραμμὴν εἶναι κύκλου περιφέρειαν καὶ κέντρον αὐτοῦ τὸ Κ. ὁμοίως δὲ δειχθήσεται, καὶ ὡς ἂν ἡ ἐπιφάνεια τοῦ ὑγροῦ ἐπιπέδῳ τμηθῇ διὰ τοῦ κέντρου τῆς γῆς, ὅτι ἡ τομὴ ἔσται κύκλου περιφέρεια, καὶ κέντρον αὐτοῦ ἔσται, ὃ καὶ τῆς γῆς κέντρον. δῆλον οὖν, ὅτι ἡ ἐπιφάνεια τοῦ ὑγροῦ τοῦ καθεστηκότος ἀκινήτου ἔχει σχῆμα σφαίρας ἐχούσης κέντρον τὸ αὐτὸ τῇ γῇ, ἐπεὶ τοιαύτη ἐστίν, ὥστε τετμημένην διὰ τοῦ αὐτοῦ σημείου τὴν τομὴν ποιεῖν κύκλου περιφέρειαν κέντρον ἔχοντος τὸ σημεῖον, δι' οὗ τέμνεται τῷ ἐπιπέδῳ.

69. periferia] periferiam. — 70. *2b*] *zb*. — 72. *be*] *bl*. — aequaliter] non aequaliter — 74. ei] eis. — 75. non] om. — 79. linea] lineam. — 80. est] esse. — 82. et] et ut.

69. δὲ] om. 70. ΠΟΒΕ] deleo (est glossa ad lin. 72). — τῷ] τα. — 71. ΑΒ] ζβ. — 74. τά] το. — 78. τό] τι. — 81. εἶναι] per compendium? — 93. κέντρον] om.

Gr. l. 68-69 : ἀλλήλοις] « inuicem », cfr. Arch. II, p. 142, 15 : ἐπ' ἄλλαλα ad inuicem.

Gr. l. 70 : signo 2 significatur *z*; nam in figura Tartaleae fol. 9ᵛ idem occurrit eo loco, quo apud Archimedem est ζ. errores lin. 72 et 75 inde ortos puto, quod in corrigendo uocabulum « non » falso loco insertum est, quod idem factum esse uidetur prop. III, 44.

Gr. l. 75 : ὥστε] « quare ». sic semper Tartalea, uelut Arch. II, p. 186, 6, 13, 19.

Gr. l. 87 : δῆλον] δῆλον per « palam », φανερόν uero per « manifestum » Latine reddi ostendit usus constans Tartaleae.

Gr. l. 90 ἐχούσης κέντρον κτλ.] cfr. Archim. I, p. 276, 15 : τοῦ βάσιν ἐχοντος τὰν αὐτὰν τῷ τμάματι.

γ'.

Τῶν στερεῶν μεγεθῶν τὰ [ἰσομεγέθη καὶ] ἰσοβαρῆ τῷ ὑγρῷ ἀφειμένα εἰς τὸ ὑγρὸν καταδύσονται οὕτως ὥστε τῆς ἐπιφανείας τοῦ ὑγροῦ μὴ ὑπερέχειν μηδὲν καὶ οὐκέτι οἰσθήσονται ἐπὶ τὸ κατωτέρω.

THEOREMA III. PROPOSITIO III.

Solidarum magnitudinum quas aequalis molis et aequalis ponderis cum humido dimisse in humidum demergentur ita, ut superficiem humidi non excedant nihil et non adhuc referentur ad inferius.

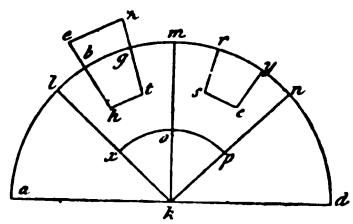

2. ἰσομεγέθη καί] incerta et corrupta.

Gr. l. 1 sq. cfr. Hero, pneumat. p. 151 : ἀπεδείχθη γὰρ Ἀρχιμήδει ἐν τοῖς ὀχουμένοις, ὅτι τὰ ἰσοβαρῆ τῷ ὑγρῷ σώματα ἀφεθέντα εἰς τὸ ὑγρὸν οὔτε ὑπερέξει τοῦ ὑγροῦ οὔτε καταδύσεται. unde colligendum esse puto, « demergi » apud Tartaleam Graeco uocabulo καταδύεσθαι, « dimittere in » uero Graeco ἀφίεσθαι εἰς respondere. quare nunc *di*mittere, *di*missa, similia relinquenda esse duxi nec in *de*mittere cet. corrigenda. simul ex Heronis loco cognoscimus, pro « excedere » restituendum esse ὑπερέχειν cum genetiuo. Quae omnia uerba et uocabulis Latinis Tartaleae prorsus respondent et per se aptissima sunt et in utraque re longe iis praeferenda, quae fragmentum Graecum praebet (βαπτίζεσθαι, καθίεσθαι, ὑπερβάλλειν cum accus.). itaque hinc magnopere confirmatur, quod supra proposui, Graecum illud fragmentum subditiuum esse. ne hoc quidem praetermittendum est, pro ἐπὶ τὸ κατωτέρω (nam « ad » semper Graecae praepositioni ἐπί respondet) illic esse εἰς τὰ κατωτέρω, quod falsum est. contra οἰσθήσονται ex illo fragmento sumpsi. nam cum nullum certum uestigium inuenirem, unde demonstraretur dialectum Doricam in eo codice Graeco seruatam fuisse, ad quem interpretatio Tartaleae facta esset, simul ne augeretur restituendi difficultas, constitui in restituendo dialecti rationem non habere. et οἰσθήσεται in libris de sphaera et cylindro frequens est, cum Archimedes ipse semper ἐνεχθήσεται scribat. hoc loco duas res adtingam, quae latius patent. cum apud Archimedem post subiecta neutri generis multo frequentior sit pluralis numerus singulari, et cum Tartalea uno saltem loco (prop. II, 75) singularem numerum conseruauerit, nisi error est typographorum, non dubitaui etiam in Graecis numerum pluralem retinere, quamquam non me fugit, hac in re interpretationem nihil certi ostendere posse. alterum hoc est. « ita, ut » semper reddidi per οὕτως ὥστε, cum idem apud Archimedem inueniatur (I, p. 372, 23; II, p. 14, 25), et cum Tartalea etiam simplex « ut » habeat pro « ita ut », quibus locis, ut statim lin. 12, restitui ὥστε. etiam in ceteris libris apud Tartaleam pro ὥστε est, « ut », non « ita ut », uelut Archim. II, p. 160, 11; 162, 1 — Tartalea fol. 7.

Gr. l. 2-3 : ἰσομεγέθη καί] e fragmento recepi, sed et per se peruersa sunt; nam hic de magnitudine uel mole non quaeritur neque apud Heronem tale quidquam legitur; et ἰσομεγέθης minime Latino « aequalis molis » respondet; nam « moles » uidetur esse ὄγκος, ἰσομεγέθης autem apud Archim. II, p. 154, 20 a Tartalea fol. 6ᵃ « aequalis magnitudinis » uertitur, ut par erat. quare puto, in codice Graeco fuisse ἴσου ὄγκου καί, quod recte Latine uertitur « aequalis molis et », et locum ita corrigendum esse : τὰ ἐπ' ἴσου ὄγκου καὶ ἰσοβαρῆ κτλ. quod si uerum est, uix locus dubitandi relinquitur, quin fragmentum Uaticanum ex interpretatione Latina originem duxerit.

Demonstratur enim aliqua magnitudo aeque grauium cum humido in humidum, et si possibile est, excedat ipsa superficiem humidi. consistat autem humidum, ut maneat immotum. intelligatur autem aliquod planum eductum per centrum terrae et humidi et per solidam magnitudinem. sectio autem sit superficiei quidem humidi quae *abgd*, solide autem magnitudines quae *ezht* insidentia. centrum autem terrae. sint autem solidae quidem magnitudinis quod quidem *bght* in humido quod autem *bezg* extra. intelligatur et solida figura compressa pyramide bassem quidem habentem paralelogrommum quod in superficie humidi verticem autem centrum terrae. sectio autem sit plani in quo est quae *abgd* periferia et planorum pyramidis quae *kl*, *km*. describatur autem quaedam alterius sphaerae superficies circa centrum *k* in humido sub *ezht* quae *xop*. secetur hoc a superficie plani. sumatur autem et quaedam alia pyramis aequalis et similis comprehendenti solidam continua ipsi. sectio autem sit planorum ipsius quae *km*, *kn*, et in humido intelligatur quaedam magnitudo ab humido assumpta quae *rsey* aequalis et similis

Καταδυέσθω γάρ τι μέγεθος τῶν ἰσοβαρῶν τῷ ὑγρῷ εἰς τὸ ὑγρόν, καὶ εἰ δυνατόν ἐστιν, ὑπερεχέτω αὐτὸ τῆς ἐπιφανείας τοῦ ὑγροῦ. καθεστάτω δὲ τὸ ὑγρὸν ὥστε μένειν ἀκίνητον. νοείσθω δέ τι ἐπίπεδον ἐκβεβλημένον διά τε τοῦ κέντρου τῆς γῆς καὶ τοῦ ὑγροῦ καὶ διὰ τοῦ στερεοῦ μεγέθους. τομὴ δὲ ἔστω τῆς μὲν ἐπιφανείας τοῦ ὑγροῦ ἡ ΑΒΓΔ, τοῦ δὲ στερεοῦ μεγέθους τὸ ΕΖΗΘ ἐφιστάμενον. κέντρον δὲ τῆς γῆς ἔστω τὸ Κ. ἔστω δὲ τοῦ [μὲν] στερεοῦ μεγέθους τὸ μὲν ΒΓΗΘ ἐν τῷ ὑγρῷ τὸ δὲ ΒΕΖΓ ἐκτός. νοείσθω δὲ καὶ στερεὸν σχῆμα περιεχόμενον πυραμίδι βάσιν μὲν ἔχούσῃ τὸ παραλληλόγραμμον τὸ ἐν τῇ ἐπιφανείᾳ τοῦ ὑγροῦ κορυφὴν δὲ τὸ τῆς γῆς κέντρον. τομὴ δὲ ἔστω τοῦ τε ἐπιπέδου, ἐν ᾧ ἐστιν ἡ ΑΒΓΔ περιφέρεια, καὶ τῶν ἐπιπέδων τῆς πυραμίδος αἱ ΚΛ, ΚΜ. γεγράφθω δέ τις ἑτέρας σφαίρας ἐπιφάνεια περὶ κέντρον τὸ Κ ἐν τῷ ὑγρῷ ὑπὸ τῷ ΕΖΗΘ ἡ ΞΟΠ. τετμήσθω τοῦτο ὑπὸ τῆς τοῦ ἐπιπέδου ἐπιφανείας. εἰλήφθω δὲ καί τις ἑτέρα πυραμὶς ἴση καὶ ὁμοία τῇ περιεχούσῃ τὸ στερεὸν συνεχὴς αὐτῇ. τομὴ δὲ ἔστω τῶν ἐπιπέδων αὐτῆς αἱ ΚΜ, ΚΝ. καὶ ἐν τῷ ὑγρῷ νοείσθω τι μέγεθος ἀπὸ τοῦ ὑγροῦ ἀπολῃφθὲν τὸ ΡΣΤΥ ἴσον καὶ ὅμοιον τῷ στερεῷ τῷ κατὰ τὸ

8. demonstratur] demergatur. — 17. solide] solidae. — magnitudines] magnitudinis. 19. sint] sit. — 22. compressa] comprensa. — 23. bassem] basim. habentem] habente. — 24. paralelogrommum] parallelogrammum. — 37. ab] paene euanuit; om. Curtius. — assumpta] absumpta. — 38. *rsey*] *rscy*.

17. τό] τα. — ἐφιστάμενον] ἐφιστάμενα. — 18. ἔστω τὸ Κ] om. — 19. μὲν] del. — 21. δὲ] om. — 31. τοῦτο ὑπὸ τῆς τοῦ ἐπιπέδου ἐπιφανείας] corrupta; fort. δὲ κατά ταὐτὸ ὑπὸ τοῦ ἐπιπέδου ἡ ἐπιφάνεια.

Gr. l. 9-10 : εἰ δυνατόν ἐστι] cfr. Archimed. I, p. 72, 18; p. 434, 1.

G. l. 13 : τε] quoniam in interpretatione nusquam legitur « que », nec credibile est uocabulum τε omnino non usurpatum esse in his libris, ueri simile est, interpretem hoc uocabulum prorsus neglexisse. quare hic illic id de meo addidi, ubi maxime opus esse uidebatur. ceterum cum hoc loco cfr. prop. δ', 14, ubi διά tollendum esse et ratio (nam τοῦ ὑγροῦ pendet ex τοῦ κέντρου) et noster locus docet.

Gr. l. 37 : ΡΣΤΥ] litteram *c* Graecae litterae T respondere, quod ob seriem litterarum per se ueri simile est, pro certo demonstrat figura Tartaleae fol. 9ᵃ (ἐπιπ. ἰσορρ. I, 13); pro θ usurpatur *t*, pro Γ uero *g*.

ΒΗΘΓ, ὅ ἐστιν αὐτοῦ ἐν τῷ ὑγρῷ. τὰ δὴ μέρη τοῦ ὑγροῦ τά τε ἐν τῇ πρώτῃ πυραμίδι ὑπὸ τῇ ἐπιφανείᾳ, ἐφ' ἧς ἐστι τὰ Ξ, Ο, καὶ τὰ ἐν τῇ ἑτέρᾳ, ἐφ' ἧς τὰ Π, Ο, ἐξ ἴσου εἰσὶ κείμενα καὶ συνεχῆ. ἀνομοίως δὲ πιέζονται. τὰ μὲν γὰρ κατὰ τὴν ΞΟ πιέζεται ὑπὸ τοῦ ΘΗΕΖ στερεοῦ καὶ τοῦ ὑγροῦ τοῦ μεταξὺ τῶν ἐπιφανειῶν τῶν κατὰ τὰς ΞΟ, ΛΜ καὶ τῶν ἐπιπέδων τῆς πυραμίδος, τὰ δὲ κατὰ τὴν ΠΟ ὑπὸ τοῦ ΡΣΤΥ στερεοῦ καὶ τοῦ ὑγροῦ τοῦ μεταξὺ τῶν ἐπιφανειῶν τῶν κατὰ τὰς ΠΟ, ΜΝ καὶ τῶν ἐπιπέδων τῆς πυραμίδος. ἔλασσον δὲ ἔσται τὸ βάρος τοῦ ὑγροῦ τοῦ κατὰ τὰς ΜΝ, ΟΠ τοῦ τοῦ κατὰ τὰς ΛΜ, ΞΟ. τὸ γὰρ κατὰ τὸ ΡΣΤΥ ἐστιν ἔλασσον τοῦ ΕΖΗΘ στερεοῦ· αὐτοῦ γὰρ τῷ κατὰ τὸ ΗΒΓΘ ἐστὶν ἴσον, διότι τῷ μεγέθει ἴσον, καὶ ἰσοβαρὲς ὑπόκειται τὸ στερεὸν τῷ ὑγρῷ. τὸ δὲ λοιπὸν τῷ λοιπῷ ἴσον ἐστίν. δῆλον οὖν, διότι ἐξωσθήσεται τὸ μέρος τὸ κατὰ τὴν ΟΠ περιφέρειαν ὑπὸ τοῦ κατὰ τὴν ΟΞ περιφέρειαν, καὶ οὐκ ἔσται τὸ

solidae quae secundum *bheg*, quod est ipsius in humido. partes autem humidi quae *.f.* in prima pyramide sub superficie, in qua est quae *xo* et quae in altera, in qua quae *po* ex quo sunt positae et non continuae. similiter autem premuntur. quae quidem etiam secundum *xo* premitur a solido *ther* et humido itermedio superficie quae secundum *xolm* et planorum pyramidis, quae autem secundum *po* solido *rscy* et humido intermedio superficierum quae secundum *pomn* et planorum pyramidis. minor autem erit grauitas humidi quod secundum *mnop* eo quod secundum *lmxo*. quod .n. secundum *rscy* est minus solido *ezht*. ipsius enim ei quod secundum *hbgt* est aequale, quia magnitudine aequale et aeque graue supponitur solidum cum humido. reliquum autem reliquo inaequale est. palam igitur quia expelletur pars quae secundum periferiam *op* ab ea quae secundum periferiam *ox*, et non erit humidum

39. ΒΗΘΓ] βηεγ. 40. δὴ] δε. — 54. τοῦ τοῦ] του. — 60. ἴσον] ανισον.

43. quo] aequo. — 44. non continuae.] continuae. non — 45. etiam] enim. — 46. *ther*] *thez*. — 47. itermedio] « intermedio » Curtius. — superficie] superficierum. — 49. solido] a solido. — 54. .n.] = enim (Wattenbach : *Anleitung zur lat. Palaeogr.* 2 S. 24).

Gr. l. 39-40 errores codicis ε pro 0 et δε pro δη praebentis etiam in ceteris scriptis Archimedis satis frequentes sunt.

Gr. l. 41 : ἐφ' ἧς] ἐπί cum genet. apud Tartaleam uulgo per « in » exprimitur, uelut fol. 7ᵃ,2 = II, p. 162, 10. quare hic et lin. 5 ἐπί restitui, quod usus Archimedis postulat (u. ind. s. u. ἐπί), contra in figuris planis et solidis ἐν scribendum (u. ind. s. u.), ut prop. δ', 19; ς', 10, 15, 18, al.

Lat. l. 41 compendium *.f.* est » scilicet » ut prop. VI, 40; u. Wattenbach *Anleitung zur lat. Palaeogr.* ² p. 28. et hoc uocabulum ab interprete explicandi causa additum esse puto, sicut a Tartalea factum esse uidemus fol. 3ᵃ = II, p. 142, 12. cfr. infra prop. VII, 34; IX, 39.

Gr. l. 61 : διότι] = ὅτι, undecies apud Archimedem; u. index. quamquam apud Tartaleam fol. 6, 1 « quia » respondet Graeco ὅτι II, p. 150, 14. sed pro διότι II, p. 296, 20 apud Tartaleam (Gauricum) fol. 19ᵃ item est « quia ».

ἐξωσθήσεται] restitutio huius uerbi pendet a restitutione uerbi « pelli » quod cum fragmento Uaticano per ὠθεῖσθαι reddidi; id quod confirmari uidetur Aristotelis loco meteorolog. IV, 9 : ὥσίς ἐστιν ἡ κίνησις ὑπὸ τοῦ κινοῦντος ἢ γίγνεται ἀπὸ τῆς ἅψεως; cfr. problem. 35.

non motum. supponitur autem non motum existens. non ergo excedet superficiem humidi aliquid solidae magnitudinis. demersum autem solidum non fertur ad inferiora. similiter enim prementur omnes partes humidi ex quo positae, quia solidum est aeque graue.

ὑγρὸν ἀκίνητον. ὑπόκειται δὲ ἀκίνητον ὄν. οὐκ ἄρα ὑπερέξει τῆς ἐπιφανείας τοῦ ὑγροῦ τι τοῦ στερεοῦ μεγέθους. καταδεδυκὸς δὲ τὸ στερεὸν οὐ φέρεται ἐπὶ τὰ κατωτέρω. ὁμοίως γὰρ πιεσθήσονται πάντα τὰ μέρη τοῦ ὑγροῦ τὰ ἐξ ἴσου κείμενα, διότι τὸ στερεὸν ἐστιν ἰσοβαρές.

70. quo] aequo.

THEOREMA IIII. PROPOSITIO IIII.

Solidarum magnitudinum quaecunque leuior fuerit humidi dimissa in humidum non demergetur tota, sed erit aliquid ipsius extra superficiem humidi.

δ'.

Τῶν στερεῶν μεγεθῶν ὅ,τι ἂν κουφότερον ᾖ τοῦ ὑγροῦ, ἀφειμένον εἰς τὸ ὑγρὸν οὐ καταδύσεται ὅλον, ἀλλ' ἔσται τι αὐτοῦ ἐκτὸς τῆς ἐπιφανείας τοῦ ὑγροῦ.

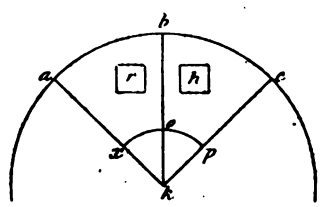

Fit enim solida magnitudo leuior humido et dimissa in humidum. demergatur tota, si possibile est, et nihil ipsius sit extra superficiem humidi. consistat autem humidum ita, ut maneat non motum. intelligatur etiam aliquod planum eductum per centrum terrae et per humidum et per solidam magnitudinum. secetur autem a plano hoc superficies quidem humidi secundum superficiem *abgd*, solida autem magnitudo per figuram in *r*, centrum autem terrae sit *k*. intelligatur autem quaedam pyramis comprendens figuram *r* secundum quod et prius verticem habens signum

Εστω γὰρ στερεὸν μέγεθος κουφότερον τοῦ ὑγροῦ καὶ ἀφειμένον εἰς τὸ ὑγρόν. καταδυέσθω ὅλον, εἰ δυνατόν ἐστιν, καὶ μηδὲν αὐτοῦ ἔστω ἐκτὸς τῆς ἐπιφανείας τοῦ ὑγροῦ. καθεστάτω δὲ τὸ ὑγρὸν οὕτως ὥστε μένειν ἀκίνητον. νοείσθω καί τι ἐπίπεδον ἐκβεβλημένον διά τε τοῦ κέντρου τῆς γῆς καὶ [διὰ] τοῦ ὑγροῦ καὶ διὰ τοῦ στερεοῦ μεγέθους. τετμήσθω δὲ ὑπὸ τοῦ ἐπιπέδου τούτου ἡ μὲν ἐπιφάνεια τοῦ ὑγροῦ κατὰ τὴν ΑΒΓΔ περιφέρειαν, τὸ δὲ στερεὸν μέγεθος κατὰ τὸ σχῆμα, ἐν ᾧ τὸ Ρ, κέντρον δὲ τῆς γῆς ἔστω τὸ Κ. νοείσθω δέ τις πυραμὶς περιέχουσα τὸ Ρ σχῆμα, καθάπερ καὶ πρότερον, κορυφὴν ἔχουσα

3. dimissa] « missa » Curtius. — 7. Fit] Sit. — 15. magnitudinum] magnitudinem. In figura pro « c » apud Curtium recte est « g ».

14. διὰ] (alt.) deleo. — 18. περιφέρειαν] επιφανειαν. — 19. κατὰ δια. — ἐν ᾧ τό] εν τω. —

τὸ Κ σημεῖον. τετμήσθωσαν δὲ αὐτῆς τὰ ἐπίπεδα ὑπὸ [τῆς ἐπιφανείας] τοῦ ΑΒΓ ἐπιπέδου κατὰ τὰς ΑΚ, ΚΒ. εἰλήφθω δὲ καί τις ἑτέρα πυραμὶς ἴση καὶ ὁμοία ταύτῃ. τετμήσθωσαν δὲ αὐτῆς τὰ ἐπίπεδα ὑπὸ τοῦ ΑΒΓ ἐπιπέδου κατὰ τὰς ΚΒ, ΚΓ. γεγράφθω δὲ καί τις ἑτέρας σφαίρας ἐπιφάνεια ἐν τῷ ὑγρῷ περὶ κέντρον τὸ Κ, ὑπὸ δὲ τῷ στερεῷ μεγέθει. τετμήσθω αὐτὴ ὑπὸ τοῦ αὐτοῦ ἐπιπέδου κατὰ τὴν ΞΟΠ. νοείσθω δὲ καὶ μέγεθος ἀπολῃφθὲν ἀπὸ τοῦ ὑγροῦ τὸ κατὰ τὸ Η ἐν τῇ ὑστέρᾳ πυραμίδι ἴσον τῷ στερεῷ τῷ κατὰ τὸ Ρ. τὰ δὴ μέρη τοῦ ὑγροῦ τοῦ τε ἐν τῇ πρώτῃ πυραμίδι τὰ ὑπὸ τῇ ἐπιφανείᾳ τῇ κατὰ τὴν ΞΟ περιφέρειαν καὶ τοῦ ἐν τῇ δευτέρᾳ τὰ ὑπὸ τῇ ἐπιφανείᾳ τῇ κατὰ τὴν ΟΠ περιφέρειαν ἐξ ἴσου εἰσὶ κείμενα καὶ συνεχῆ ἀλλήλοις. ἀνομοίως δὲ πιέζονται. τὰ μὲν γὰρ ἐν τῇ πρώτῃ πυραμίδι πιέζεται ὑπὸ τοῦ στερεοῦ μεγέθους τοῦ κατὰ τὸ Ρ καὶ ὑπὸ τοῦ ὑγροῦ τοῦ περιέχοντος αὐτὸ καὶ ὄντος ἐν τῷ τόπῳ τῆς πυραμίδος τῷ κατὰ ΑΒΟΞ, τὰ δὲ ἐν τῇ ἑτέρᾳ πυραμίδι πιέζεται ὑπὸ τοῦ στερεοῦ μεγέθους τοῦ κατὰ τὸ Η καὶ ὑπὸ τοῦ ὑγροῦ τοῦ περιέχοντος αὐτὸ καὶ ὄντος ἐν τῷ τόπῳ τῆς πυραμίδος τῷ κατὰ ΠΟΒΓ. ἔστι δὲ καὶ τὸ βάρος τὸ κατὰ τὸ Ρ ἔλασσον τοῦ

k, secentur autem ipsius plana a superficie plani *abg* secundum *ak*, *kb*. accipiatur autem et aliqua alia pyramis aequalis et similis huic. secentur autem ipsius plana a plano *abg* secundum *kb*, *kg*. describatur autem et quaedam alterius sphaerae superficies in humido circa centrum *k*, sub solida autem magnitudine. secetur ipsa ab eodem plano secundum *xop*. intelligatur autem et magnitudo absumpta ab humido quae secundum *h* in posteriori pyramide aequalis solidae quae secundum *r*. partes autem humidi quod in prima pyramide quae sub superficiebus quae secundum superficiem *xo* et quod in secunda quae superficiebus quae superficie *op* ex quo sunt positae et continuae inuicem, non similiter autem premuntur. quae quidem in prima pyramide premitur a solida magnitudine quae secundum *r* et ab humido continente ipsas et existente in loco pyramidis quae secundum *abox*. quae autem in altera pyramide premittitur ab humido continent ipsam existente in loco pyramidis qui secundum *pobg*. est autem et grauitas quae secundum *r* minor grauitate humidi quod secundum *h*, quoniam magnitudinem quidem est

24. τῆς ἐπιφανείας] deleo. — 32. τετμήσθω] καὶ τετμήσθω coniicio. — 36. δή] δε. — 38. τῇ ἐπιφανείᾳ] ταις επιφανειαις. — 39. περιφέρειαν] επιφανειαν. — 40. τῇ ἐπιφανείᾳ] ταις επιφανειαις. — κατὰ τήν] τη. — 41. περιφέρειαν] επιφανειᾳ. — 43. γάρ] om. — 50. καί] om. — 53. τό] (alt.) fort. scrib. τοῦ (στερεοῦ τοῦ).

41. quo] aequo. — 45. ipsas] ipsam. — 47. quae] qui. — 48. premit[itur] premitur (« praemittitur » Curtius). — ab] a solida magnitudine quae secundum *h* et ab. — continent] continente. — 53. magnitudinem] magnitudine.

Gr. l. 25-26 : εἰλήφθω] uulgo uertitur : sumatur ; sed nihil aliud in « accipiatur » latere ideo fit ueri simile, quod etiam Tartalea fol. 13 pro λαφθῇ II, p. 218, 1 habet : accipiatur.

Gr. l. 31 : ὑπὸ δὲ τῷ στερεῷ] fort. ob uerborum collocationem in interpretatione scrib. ὑπὸ τῷ στερεῷ δέ (cfr. Archim. II, p. 172, 18 : διὰ τὰ αὐτὰ δέ), nisi errore in codice fuit τῳ δε. uerba « a solida magnitudine quae secundum *h* » lin. 48 in interpretatione ipsa casu interciderunt nec in codice defuerunt, id quod certissime e verbo « ips*am* » lin. 49 colligere licet. nam in Graecis fuit αὐτό, neque ulla causa fuit, cur interpres femininum genus poneret, nisi antea μέγεθος uertisset « magnitudo », quo illud « ips*am* » referri posset.

Lat. l. 53 : magnitudinem] quia semper alibi in hoc libro legitur τῷ μεγέθει,

aequalis, solida autem magnitudo supponitur esse leuior humido, humidi continentis magnitudines *rh* eritque pyramidum aequalis. magis igitur premitur pars humidi quod sub superficiebus quae secundum periferiam *op*. expellet ergo, quod minus premitur, et non manet humidum non motum. supponebatur autem non motum. non ergo demergetur tota, sed erit aliquid ipsius extra superficiem humidi.

βάρους τοῦ ὑγροῦ τοῦ κατὰ τὸ Η, ἐπεὶ τῷ μὲν μεγέθει ἴσα ἐστί, τὸ δὲ στερεὸν μέγεθος ὑπόκειται εἶναι κουφότερον τοῦ ὑγροῦ, καὶ τὸ τοῦ ὑγροῦ τοῦ περιέχοντος τὰ Ρ, Η μεγέθη ἔστε πρὸς τὰ τῶν πυραμίδων ἐπίπεδα ἴσον. μᾶλλον οὖν πιέζεται τὸ μέρος τοῦ ὑγροῦ τὸ ὑπὸ τῇ ἐπιφανείᾳ τῇ κατὰ τὴν ΟΠ περιφέρειαν. ἐξωσθήσεται ἄρα τὸ ἧττον πιεζόμενον, καὶ οὐ μένει τὸ ὑγρὸν ἀκίνητον. ὑπέκειτο δὲ ἀκίνητον. οὐκ ἄρα καταδύσεται ὅλον, ἀλλ' ἔσται τι αὐτοῦ ἐκτὸς τῆς ἐπιφανείας τοῦ ὑγροῦ.

56. eritque] erit quae. — 60. expellet] expelletur.

55. ἴσα] ισον. — 57. καί] om. — 58. ἔστε πρὸς] εσται. — 59. ἐπίπεδα] om. — 60. τῇ ἐπιφανείᾳ] ταις επιφανειαις.

malui hic errorem typographi facillimum supponere, quam in Graecis τὸ μέγεθος restituere, quod in ceteris Archimedis scriptis nusquam cum adiectiuo ἴσος coniunctum me legisse memini (cum τηλικοῦτος coniungitur). cum errore typographorum lin. 60 : « expellet » pro « expelletur » cfr. Tartalea fol. 8, 7 : adaptat = adaptatur. cfr. fol. 5ᵃ, 6 : repentur = repent.

Gr. l. 58 : ἔστε πρός] προς (et καί) sine dubio compendio illo in cod. Florentino Archimedis usitato scriptum erat, quare facile neglegebatur. de ἔστε et ἔσται confusis cfr. cod. Florent. I, p. 376, 12 et alibi saepe. quod hic toties confunduntur ἐπιφάνεια et περιφέρεια, toties pro τῇ ἐπιφανείᾳ scribitur ταῖς ἐπιφανείαις, cfr. similis cod. Florentini in mendis constantia, quam adtigi Archim. op. III, p. XX.

THEOREMA V. PROPOSITIO V.

Solidarum magnitudinum quaecunque fuerit leuior dimissa in humidum in tanto demergetur, ut tanta moles humidi, quanta est moles demersae, habeat aequalem grauitatem cum tota magnitudine.

ε'.

Τῶν στερεῶν μεγεθῶν ὅ,τι ἂν ᾖ κουφότερον τοῦ ὑγροῦ ἀφειμένον εἰς τὸ ὑγρὸν ἐπὶ τοσοῦτο καταδύσεται ὥστε τοσοῦτον ὄγκον τοῦ ὑγροῦ, ὅσος ἐστὶν ὁ ὄγκος τοῦ καταδεδυκότος, ἔχειν ἴσον βάρος τῷ ὅλῳ μεγέθει.

69. τοῦ ὑγροῦ] om. — 70. τοσοῦτο τοσουτῳ.

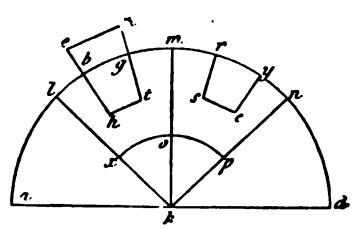

Gr. l. 71 : ὄγκον] retinui ex fragmento, quia melius non habebam; legitur saltem apud Archimedem (II, p. 242, 10, 11).

Κατεσκευάσθω γὰρ τὰ αὐτὰ τοῖς πρότερον, καὶ ἔστω τὸ ὑγρὸν ἀκίνητον. ἔστω δὲ μέγεθος τὸ EZHΘ κουφότερον τοῦ ὑγροῦ. εἰ οὖν τὸ ὑγρόν ἐστιν ἀκίνητον, ὁμοίως πιεσθήσονται τὰ μέρη αὐτοῦ τὰ ἐξ ἴσου κείμενα. ὁμοίως ἄρα πιεσθήσεται τὸ ὑγρὸν τὸ ὑπὸ ταῖς ἐπιφανείαις ταῖς κατὰ τὰς ΞO καὶ ΠO περιφερείας. ὥστε ἴσον ἐστὶ τὸ βάρος, ᾧ πιέζεται. ἔστι δὲ καὶ τὸ τοῦ ὑγροῦ βάρος τοῦ ἐν τῇ πρώτῃ πυραμίδι ἄνευ τοῦ BHΘΓ στερεοῦ ἴσον τῷ βάρει τοῦ ὑγροῦ τοῦ ἐν τῇ δευτέρᾳ πυραμίδι ἄνευ τοῦ PΣTΥ ὑγροῦ. δῆλον οὖν, ὅτι τὸ βάρος τοῦ EZHΘ μεγέθους ἐστὶν ἴσον τῷ βάρει τοῦ PΣTΥ ὑγροῦ. φανερὸν οὖν, ὅτι τοσοῦτος ὄγκος τοῦ ὑγροῦ, ὅσον ἐστὶ τὸ καταδεδυκὸς μέρος τοῦ στερεοῦ μεγέθους ἔχει βάρος ἴσον τῷ ὅλῳ μεγέθει.

Disponantur autem eandem prioribus, et sit humidum non motum. sit autem magnitudo *ezht* leuior humido. si igitur humidum est non motum, similiter prementur partes ipsius ex aequo positae. similiter ergo premetur humidum quod sub superficiebus quae secundum periferias *xo* et *po*. quare aequalis est grauitas, quae premitur. est autem et humidi grauitas quod in prima pyramide sine *bhtg* solido aequalis grauitati humidi quod in altera pyramide siue *rscy* humido. palam igitur, quod grauitas magnitudinis *ezht* est aequalis grauitati humidi *rscy*. manifestum igitur, quod tanta moles humidi, quanta est demersa pars solidae magnitudinis, habet grauitatem aequalem toti magnitudini.

74. γάρ] δε

73. eandem] eadem. — 81. quae] qua. — 85. siue] sine. In figura in *rsy* pro *e* Curtius recte habet *c*.

Gr. l. 74-75 : κατεσκευάσθω γὰρ τὰ αὐτὰ τοῖς πρότερον] δέ et γάρ saepe, etiam in codd. Archimedis, permutantur. de forma orationis cfr. Archimed. I, p. 394, 2; 434, 15; 450, 11; 470, 18; II, p. 66, 26.

ς'.

THEOREMA VI. PROPOSITIO VI.

Τὰ στερεὰ τὰ κουφότερα τοῦ ὑγροῦ ἐφ᾽ ᾧ πιεσθέντα εἰς τὸ ὑγρὸν ἐπανιστάμενα φέρονται τοσαύτῃ δυνάμει ἐπὶ τὸ ἄνω, ὅσῳ τὸ ὑγρὸν τὸ ἔχον ὄγκον ἴσον τῷ μεγέθει ἐστὶ βαρύτερον τοῦ μεγέθους.

Solida leuiora humido ui pressa in humidum surrexi feruntur tanta ui ad superius, quanto humidum habens mole aequalem cum magnitudine est grauius magnitudine.

5. mole] « molem » Curtius.

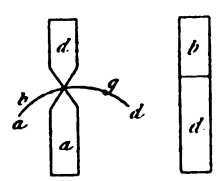

Gr. l. 3 sq. cum fieri non posse uideretur, ut « ui » utroque loco eodem uocabulo Graeco exprimeretur, retinui, quae praebet uerba fragmentum Uaticanum satis apta. ex eodem sumpsi ἐπανιστάμενα, cum « surrexi » admodum dubium sit (« surrecta » suspicatur Carolus Thurot).

Sit enim magnitudo *a* leuior humido. sit autem magnitudinis quidem in qua *a* grauitas *b*, humidi autem habentis mole aequalem cum *a* grauitas *bg*. demonstrandum, quod magnitudo *a* ubi pressa in humidum refertur ad superius tanta ui, quanta est grauitas *g*. accipiatur enim quaedam magnitudo in qua *d* habens grauitatem aequalem ipsi *g*. magnitudo autem ex utrisque magnitudinibus in quibus *a*, *d* in eadem composita est leuior humido. est enim magnitudinis quidem ex utrisque grauitas *bg*, grauitas autem humidi habentis mole aequalem cum *a* grauitas est *bg*. dimittatur igitur in humidum magnitudo ex utrisque *a*, *d* composita ad tantum demergetur, donec tanta moles humidi quantum est demersum magnitudinis habeat grauitatem aequalem cum tota magnitudine. demonstratum est hoc. sit autem superficies quaedam humidi alicuius quae *abgd* periferia. quoniam igitur tanta moles humidi, quanta est magnitudo *a*, habet grauitatem aequalem cum magnitudinibus *ad*, palam, quod demersum ipsius erit magnitudo *a*. reliquum autem in quo *d* erit totum desuper supra superficiem humidi. si enim. palam igitur, quod, quanta

Ἔστω γὰρ μέγεθος τὸ Α κουφότερον τοῦ ὑγροῦ. ἔστω δὲ τοῦ μὲν μεγέθους ἐν ᾧ τὸ Α βάρος τὸ Β, τοῦ δὲ ὑγροῦ τοῦ ἔχοντος ὄγκον ἴσον τῷ Α βάρος τὸ ΒΓ. δεικτέον, ὅτι τὸ Α μέγεθος βίᾳ πιεσθὲν εἰς τὸ ὑγρὸν ἀναφέρεται ἐπὶ τὸ ἀνωτέρω τοσαύτῃ δυνάμει, ὅσον ἐστὶ τὸ Γ βάρος. εἰλήφθω γάρ τι μέγεθος ἐν ᾧ τὸ Δ ἔχον τὸ βάρος ἴσον τῷ Γ. τὸ δὴ μέγεθος τὸ ἐξ ἀμφοτέρων τῶν μεγεθῶν ἐν οἷς τὰ Α, Δ εἰς τὰ αὐτὰ συντεθέντων ἐστὶ κουφότερον τοῦ ὑγροῦ. ἔστι γὰρ τοῦ μὲν μεγέθους τοῦ ἐξ ἀμφοτέρων βάρος τὸ ΒΓ, τὸ δὲ βάρος τοῦ ὑγροῦ τοῦ ἔχοντος ὄγκον ἴσον τοῖς Α, Δ μεῖζόν ἐστι τοῦ ΒΓ, ἐπεὶ αὐτοῦ τοῦ ὑγροῦ τοῦ ἔχοντος ὄγκον ἴσον τῷ Α βάρος ἐστὶ τὸ ΒΓ. ἀφείσθω οὖν εἰς τὸ ὑγρὸν μέγεθος ἐξ ἀμφοτέρων τῶν Α, Δ συγκείμενον· ἐπὶ τοσοῦτο καταδύσεται, ἕως ἂν τοσοῦτος ὄγκος τοῦ ὑγροῦ, ὅσον ἐστὶ τὸ καταδεδυκὸς τοῦ μεγέθους, ἔχῃ βάρος ἴσον τῷ ὅλῳ μεγέθει. δέδεικται γὰρ τοῦτο. ἔστω δὲ ἐπιφάνειά τις ὑγροῦ ὁποιουοῦν ἡ ΑΒΓΔ περιφέρεια. ἐπεὶ οὖν τοσοῦτος ὄγκος τοῦ ὑγροῦ, ὅσον ἐστὶ τὸ Α μέγεθος, ἔχει βάρος ἴσον τοῖς Α, Δ μεγέθεσιν, δῆλον, ὅτι τὸ καταδεδυκὸς αὐτοῦ ἔσται τὸ Α μέγεθος. τὸ δὲ λοιπόν, ἐν ᾧ τὸ Δ, ἔσται ὅλον ἐπάνω ὑπὲρ τῆς ἐπιφανείας τοῦ ὑγροῦ. εἰ γὰρ †. δῆλον οὖν, ὅτι ὅσῃ δυνάμει τὸ Α

10. mole] « molem » Curtius. — 12. ubi] ui. — 20. utrisque] « utriusque » Curtius. — grauitas *bg*] om. Curtius. — 21. mole] « molem » Curtius. — 23. humidum] « humidem » Curtius.

17. δή] δε. — 18. συντεθέντων] συντεθεν. — 22. τοῖς Α, Δ ad 24. ὄγκον ἴσον] om.; corr. Commandinus. — 31. γάρ] om. In figura eaedem litterae bis usurpatae offensioni sunt. — 38. γάρ] lacuna.

Lat. l. 18 sq. difficultatem tollere conatus sum correcto συντεθέν, quod significat « composita », in συντεθέντων ; neque enim τό μέγεθος τὸ ἐξ ἀμφοτέρων ... εἰς τὰ αὐτὰ συντεθέν coniungere licet; sed fortasse ante « composita » excidit « compositis », ita ut legendum sit : συντεθέντων συγκείμενον. quamquam συγκείμενον abesse potest; u. Archim. II, p. 148, 8; 156, 22; 158, 10 al. praeterea pro τὰ αὐτά scribendum τὸ αὐτό ; cfr. Archim. II, p. 346, 15 : εἰς τὸ αὐτὸ συντεθέντα.

Gr. l. 31-32 : ἐπιφάνειά τις ὑγροῦ ὁποιουοῦν] restitutio incerta est. nam quamquam τις non modo per « aliquis », quod frequentius est, sed etiam per « quidam », uelut prop. IV, 20, 29 (neque enim ibi de alio ullo uerbo cogitari potest) redditur, hic tamen ἐπιφάνειά τις ὑγροῦ τινος restituere dubitaui cum ob molestam repetitionem uocabuli τις tum quia non intelligitur, cur interpres uariare uoluerit. itaque hoc loco pro « alicuius » tentaui ὁποιουοῦν.

μέγεθος ἀναφέρεται ἐπὶ τὸ ἀνωτέρω, τοσαύτῃ ὑπὸ τοῦ ἄνω τοῦ Δ πιέζεται ἐπὶ τὸ κατωτέρω, ἐπεὶ οὐδέτερον ὑπ' οὐδετέρου ἐξωθεῖται. ἀλλὰ τὸ Δ ἐπὶ τὸ κάτω πιέζει τοσούτῳ βάρει, ὅσον ἐστὶ τὸ Γ. ὑπόκειται γὰρ τὸ βάρος τοῦ, ἐν ᾧ τὸ Δ, εἶναι ἴσον τῷ Γ. δῆλον οὖν, ὃ ἔδει δεῖξαι.

ui magnitudo *a* refertur ad superius, tanta ab eo, quod supra .*f*. *d* premitur ad inferius, quoniam neutra a neutra expellitur. sed *d* ad deorsum premit tanta grauitate, quanta est *g*. supponebatur enim grauitas eius in quo *g*, *d* esse aequalem ipsi *g*. palam igitur, quod oportebat demonstrare.

46. Δ] γδ.

Gr. l. 45-46 : τοῦ ἐν] u. ind. Archim. s. u. ὁ. de supplemento lacunae lin. 38 a Thurot proposito u. Archimed. op. II, p. V.

G. l. 46-47 : δῆλον οὖν ὃ κτλ.] Archim. II, p. 328, 16 : δῆλον οὖν ἐστιν ὃ ἔδει δεῖξαι.

ζ'.

Τὰ βαρύτερα τοῦ ὑγροῦ ἀφειμένα εἰς τὸ ὑγρὸν οἰσθήσονται κάτω, ἕως ἂν καταβαίνωσιν, καὶ ἔσονται κουφότερα ἐν τῷ ὑγρῷ τοσούτῳ, ὅσον ἔχει βάρος τὸ ὑγρὸν τὸ ἔχον τοσοῦτον ὄγκον, ὅσος ἐστὶν ὁ ὄγκος τοῦ στερεοῦ μεγέθους.

THEOREMA VII. PROPOSITIO VII.

Grauiora humido dimissa in humidum ferrentur deorsum, donec descendant, et erunt leuiora in humido tantum, quantum habet grauitas humidi habentis tantam mole, quanta est moles solidae magnitudinis.

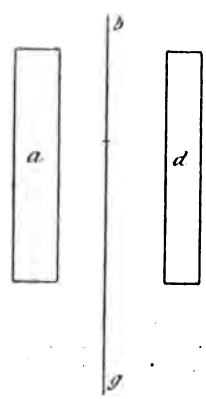

Ὅτι μὲν οἰσθήσεται εἰς τὸ κάτω, ἕως ἂν καταβαίνῃ, δῆλον. τὰ γὰρ μέρη τοῦ ὑγροῦ τὰ ὑπ' αὐτοῦ πιέζονται μᾶλλον ἢ τὰ μέρη τὰ ἐξ ἴσου αὐτοῖς κεί-

Quod quidem ferretur in deorsum, donec descendat, palam. partes enim humidi quae sub ipsius premuntur magis quae partes ex quo ipsas iacen-

5. τοσούτῳ] τοσουτο. — 6. τὸ ὑγρὸν τὸ ἔχον] του ὑγρου του εχοντος. — 10. ὑπ' αὐτοῦ] ὑπ' αὐτῷ ?

2. dimissa] « demissa » Curtius. — 3. ferrentur] ferentur. — 6. mole] « molem » Curtius. — 8. ferretur] « feretur » Curtius. — 11. quae] quam. — quo] aequo. — ipsas] ipsis.

tes, quoniam solida magnitudo supponitur grauior humido. quod autem leuiora erunt, ut dictum est, demonstrabitur. sit enim aliqua magnitudo quae *a* quae est grauior humido. grauitas autem magnitudinis quidem in qua *a* sitque *bg*, humidi autem habentis mole aequalem ipsi *a* grauitas *b*. demonstrandum, quod magitudo *a* in humido existens habebit grauitatem aequalem ipsi *g*. accipiatur enim aliqua alia magitudo in qua *d* leuior humido molis aequalis cum ipsa. sit autem magnitudinis quidem in qua *d* grauitas aequalis grauitati *b* humidi autem habentis mole aequale magnitudini *d* grauitas sit aequalis grauitati *bg*. compositis autem magnitudinibus in quibus *a*, *d* magnitudo simul utrarunque erit aeque grauis humido. grauitas enim magnitudinum simul utrarunque est aequalis ambabus grauitatibus scilicet *b*,*g* et *b*. grauitas humidi huius habentis mole aequalem ambabus magnitudinibus est aequalis eisdem grauitatibus. dimissis igitur magnitudinibus et proiectis in humidum aequerepentes erunt. humido et nec ad sursum ferrentur

μενα. ἐπεὶ τὸ στερεὸν μέγεθος ὑπόκειται βαρύτερον τοῦ ὑγροῦ. ὅτι δὲ κουφότερα ἔσονται, ὡς εἴρηται, δειχθήσεται. ἔστω γάρ τι μέγεθος τὸ Α, ὃ ἐστι βαρύτερον τοῦ ὑγροῦ. βάρος δὲ τοῦ μὲν μεγέθους, ἐν ᾧ τὸ Α, ἔστω τὸ ΒΓ, τοῦ δὲ ὑγροῦ τοῦ ἔχοντος ὄγκον ἴσον τῷ Α βάρος τὸ Β. δεικτέον, ὅτι τὸ Α μέγεθος ἐν τῷ ὑγρῷ ὂν ἕξει βάρος ἴσον τῷ Γ. εἰλήφθω γάρ τι ἄλλο μέγεθος, ἐν ᾧ τὸ Δ, κουφότερον τοῦ ὑγροῦ τοῦ ἰσομεγέθους αὐτῷ. ἔστω δὲ τοῦ μὲν μεγέθους, ἐν ᾧ τὸ Δ, τὸ βάρος ἴσον τῷ Β βάρει, τοῦ δὲ ὑγροῦ τοῦ ἔχοντος ὄγκον ἴσον τῷ Δ μεγέθει τὸ βάρος ἔστω ἴσον τῷ ΒΓ βάρει. συντεθέντων δὴ τῶν μεγεθῶν, ἐν οἷς τὰ Α, Δ, τὸ μέγεθος τὸ ἐκ συναμφοτέρων ἔσται ἰσοβαρὲς τῷ ὑγρῷ. τὸ γὰρ βάρος τῶν μεγεθῶν συναμφοτέρων ἐστὶν ἴσον ἀμφοτέροις τοῖς βάρεσι τῷ ΒΓ καὶ Β. τὸ δὲ βάρος τοῦ ὑγροῦ τοῦ ἔχοντος ὄγκον ἴσον ἀμφοτέροις τοῖς μεγέθεσίν ἐστιν ἴσον τοῖς αὐτοῖς βάρεσιν. ἀφειμένων οὖν τῶν μεγεθῶν καὶ ἐμβεβλημένων εἰς τὸ ὑγρὸν ἰσορροπῆ ἔσονται τῷ ὑγρῷ καὶ οὔτε ἐπὶ τὸ ἄνω οἰσθήσονται οὔτε ἐπὶ τὸ κάτω. ὥστε τὸ μὲν μέγεθος, ἐν ᾧ τὸ Α, ὃν βαρύτερον τοῦ ὑγροῦ οἰσθήσεται ἐπὶ τὸ

14. demonstrabitur] « demostrabitur » Curtius. — 16. est] om. Curtius. — 18. sitque] sit quae. — 19. mole] « molem » Curtius. — 20. magitudo] « magnitudo » Curtius. — 24. molis] « moli » Curtius. — 25. ipsa] « ipso » Curtius. — 27. mole aequale] « molem aequalem » Curtius. — 29. compositis] « compositi » Curtius. — 31. utrarunque] utrarumque. — 35. mole] « molem » Curtius. — 40. ferrentur] « ferentur » Curtius.

27. δή] δε. — 29. ἐκ] om. — 32. δέ] om. — 33. τοῦ ἔχοντος] τουτου εχοντος.

Gr. l. 22-23 : τοῦ ἰσομεγέθους] « molis aequalis » dubium est propter ea, quae dixi supra ; uidendum, an scribendum sit τοῦ ὑγροῦ τοῦ ἴσου ὄγκου : aequali mole humidi.

Gr. l. 31 : ἀμφοτέροις] nam ἀμφοτέρους, quod prop. VI, 17 per « utrique » redditur, etiam apud Tartaleam modo « ambo » (fol. 5ᵃ, 2 et 4 = Archim. II, p. 146, 20 ; 148, 6) modo « utrique » uertitur (fol. 6, 16 = II, p. 152, 17).

Gr. l. 37 : ἰσορροπῆ ἔσονται] ut Archim. II, p. 308, 18 (« sit aequaliter repens » Tartalea-Gauricus fol. 22). nam ἰσορροπήσουσι esset « aequaliter repent ». duri usus genetiui absoluti nullum exemplum Archimedeum ad manus est.

κάτω καὶ τοσαύτῃ δυνάμει ὑπὸ τοῦ μεγέθους, ἐν ᾧ τὸ Δ, ἀνασπᾶται. τὸ δὲ μέγεθος, ἐν ᾧ τὸ Δ, ἐπεί ἐστι κουφότερον τοῦ ὑγροῦ, ἀνακουφισθήσεται ἄνω τοσαύτῃ δυνάμει, ὅσον ἐστὶ τὸ Γ βάρος. δέδεικται γάρ, ὅτι τὰ στερεὰ μεγέθη τὰ κουφότερα τοῦ ὑγροῦ βίᾳ πιεσθέντα εἰς τὸ ὑγρὸν τοσαύτῃ δυνάμει ἀναφέρονται ἐπὶ τὸ ἄνω, ὅσῳ τὸ ὑγρὸν τὸ ἰσομέγεθες τῷ μεγέθει ἐστὶ βαρύτερον τοῦ μεγέθους. ἐστὶ δὲ τὸ ὑγρὸν τὸ ἔχον ὄγκον ἴσον τῷ Δ τῷ Γ βάρει βαρύτερον τοῦ Δ. δῆλον οὖν, ὅτι τὸ μέγεθος, ἐν ᾧ τὸ Α, φέρεται εἰς τὸ κάτω τοσούτῳ βάρει, ὅσον ἐστὶ τὸ Γ.

neque ad deorsum, quoniam magnitudo quidem in qua *a* existens grauior humido ferretur deorsum et tanta ui a magnitudine in qua *d* retrahitur. magnitudo autem in qua *d*, quoniam est leuior humido, eleuabitur sursum tanta ui, quanta est grauitas *g*. demonstratum est enim, quod magnitudines solidae leuiores humido impressae in humidum tanta ui referuntur ad sursum, quanto humidum aeque molis cum magnitudine est grauius magnitudine. est autem humidum habens molem aequalem cum *d*. palam igitur, quod magnitudo in qua *a* fertur in deorsum tanta grauitate, quanta est *g*.

52. τῷ Γ βάρει βαρύτερον τοῦ Δ] om.; correxi cum Commandino.

41. quoniam] quare. — 43. ferretur] « feretur » Curtius. — 49. leuiores] « leuioris » Curtius. — impressae] ui pressae. — 52. aeque] aequalis.

Gr. l. 50 : ἰσομέγεθες] an τοῦ ὑγροῦ ὁ ἴσος ὄγκος? « aeque » uidetur esse « aequae » pro « aequalis ».

ΥΠΟΘΕΣΙΣ Β'.

Ὑποκείσθω τῶν ἐν τῷ ὑγρῷ ἄνω φερομένων ἕκαστον ἄνω φέρεσθαι κατὰ τὴν κάθετον, ἣ διὰ τοῦ κέντρου τοῦ βάρους αὐτῶν ἄγεται.

SUPPOSITIO II.

Supponatur eorum quae in humido sursum feruntur unumquodque sursum feri secundum perpendicularem, quae per centrum grauitatis ipsorum producitur.

4. feri] ferri.

Gr. l. 2 : ὑποκείσθω] cum inf., sed ὑπόθ. α' cum participio; eadem apud Archimedem uariatio est, u. index Arch. s. u.

Gr. l. 5 : ἄγεται] etiam apud Tartaleam fol. 9 legimus : « producta » et « producatur », cum apud Archimedem sit ἀγομένα II, p. 174, 10 et ἔχθω p. 176, 10.

Η'.

Ἐάν τι στερεὸν μέγεθος ἔχον σχῆμα τμήματος σφαίρας εἰς τὸ ὑγρὸν ἀφεθῇ οὕτως ὥστε τὴν βάσιν τοῦ τμήματος μὴ ἅπτεσθαι τοῦ ὑγροῦ, τὸ σχῆμα ἐπισταθήσεται ὀρθὸν οὕτως ὥστε τὸν ἄξονα τοῦ τμήματος κατὰ κάθετον εἶναι. καὶ ἐὰν ὑπό τινος σπᾶται τὸ σχῆμα οὕτως

THEOREMA VIII. PROPOSITIO VIII.

Si aliqua solida magnitudo habens figuram portionis sphaerae in humidum dimittatur ita, ut basis portionis non tangat humidum, figura insidebit recta ita, ut axis portionis secundum perpendicularem sit. et si ab aliquo trahitur figura ita, ut basis portionis

10. dimittatur] » demittatur » Curtius.

tangat humidum, non manet declinata secundum dimittatur sed recta restituatur. †

ὥστε τὴν βάσιν τοῦ τμήματος ἅπτεσθαι τοῦ ὑγροῦ, οὐ μένει ἐγκεκλιμένον, καθάπερ ἂν ἀφεθῇ, ἀλλ' ὀρθὸν ἀποκατασταθήσεται. †

16. restituatur] restituetur.

Lat. l. 17 : intercidit unum folium codicis continens demonstrationem prop. 8, quod non intellexit Tartalea.

Gr. l. 15-16 : καθάπερ ἂν ἀφεθῇ] nisi apud Tartaleam post « secundum » lin. 16 excidit « quae », in codice Graeco fuit κατὰ ἂν ἀφ. et legendum καθ' ἃ ἂν ἀφ. fortasse errore typographorum prop. IX, 33 non « secundum » pro « sed » positum est, sed exciderunt « quae demittatur, sed ». quare prop. θ', 35 scribi potest : σχῆμα, καθ'ἃ ἂν ἀφεθῇ, ἀλλ'.

[THEOREMA IX.]

[θ'.]

Et igitur si figura leuior existens humido dimittatur in humidum ita, ut basis ipsius tota sit in humido, figura insidebit recta ita, ut axis ipsius sit secundum perpendicularem.

Καὶ τοίνυν ἐὰν σχῆμα κουφότερον ὂν τοῦ ὑγροῦ ἀφεθῇ εἰς τὸ ὑγρὸν οὕτως ὥστε τὴν βάσιν αὐτοῦ ὅλην εἶναι ἐν τῷ ὑγρῷ, τὸ σχῆμα ἐπισταθήσεται ὀρθὸν οὕτως ὥστε τὸν ἄξονα αὐτοῦ εἶναι κατὰ κάθετον.

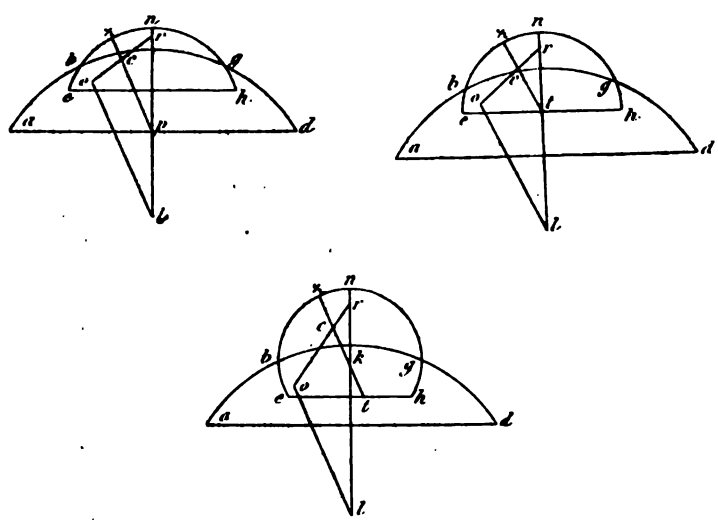

Intelligatur enim aliqua magnitudo, qualis dicta est, in humidum dimissa.

Νοείσθω γάρ τι μέγεθος, οἷον εἴρηται, εἰς τὸ ὑγρὸν ἀφειμένον. νοείσθω δὲ

18. om.— 25. dimissa] « demissa » Curtius.

18. θ'] om.

Gr. l. 19 : τοίνυν] Archim. II, p. 158, 4 : καὶ τοίνυν εἴ κα, Tartalea fol. 6ᵃ : et igitur si.

Gr. l. 25-26 : οἷον εἴρηται] Archimed. II, p. 188, 12 : οἷα εἴρηται, Tartalea fol. 11 : qualia dictum est. plura u. in indice Arch. s. u. λέγω III, p. 432.

καὶ ἐπίπεδον ἐκβεβλημένον διά τε τοῦ ἄξονος τοῦ τμήματος καὶ διὰ τοῦ κέντρου τῆς γῆς. τομὴ δὲ ἔστω τῆς μὲν ἐπιφανείας τοῦ ὑγροῦ ἡ ΑΒΓΔ περιφέρεια τοῦ δὲ σχήματος ἡ ΕΖΗ περιφέρεια καὶ ἡ ΕΗ εὐθεῖα, ἄξων δὲ τοῦ τμήματος ἔστω ἡ ΖΘ. εἰ οὖν ἐστι δυνατόν, μὴ κατὰ κάθετον ἔστω ἡ ΖΘ. δεικτέον οὖν, ὅτι οὐ μένει τὸ σχῆμα, ἀλλ' εἰς ὀρθὸν κατασταθήσεται. [ἔστι δὲ τὸ κέντρον τῆς σφαίρας ἐπὶ ΖΘ]. πάλιν γὰρ ἔστω σχῆμα μεῖζον ἡμισφαιρίου, καὶ ἔστω κέντρον τῆς σφαίρας ἐπὶ μὲν τοῦ ἡμισφαιρίου τὸ Θ ἐν τῷ ἐλάσσονι δὲ τὸ Π ἐν τῷ μείζονι δὲ τὸ Κ. διὰ δὲ τοῦ Κ καὶ τοῦ κέντρου τῆς γῆς τοῦ Λ ἤχθω ἡ ΚΛ. τὸ δὴ σχῆμα τὸ ἐκτὸς τοῦ ὑγροῦ ἀποληφθὲν ὑπὸ τῆς ἐπιφανείας τοῦ ὑγροῦ τὸν ἄξονα ἔχει ἐν τῇ καθέτῳ τῇ διὰ τοῦ Κ. διὰ δὴ τὰ αὐτὰ τοῖς πρότερον ἔσται τὸ κέντρον τοῦ βάρους αὐτοῦ ἐν τῇ ΝΚ γραμμῇ. ἔστω δὲ τὸ Ρ. τοῦ δὲ ὅλου τμήματος τὸ κέντρον τοῦ βάρους ἐστὶν ἐν τῇ ΖΘ γραμμῇ μεταξὺ τοῦ Κ καὶ τοῦ Ζ, καὶ ἔστω τὸ Τ. τοῦ ἄρα λοιποῦ σχήματος τοῦ ἐν τῷ ὑγρῷ τὸ κέντρον ἔσται ἐν τῇ ΤΡ εὐθείᾳ ἐκβληθείσῃ καὶ ἀποληφθείσης, ἣ ἕξει πρὸς τὴν ΤΡ τὸν αὐτὸν λόγον, ὃν ἔχει τὸ βάρος τοῦ τμήματος τοῦ ἐκτὸς τοῦ ὑγροῦ πρὸς τὸ βάρος τοῦ σχήματος τοῦ ἐν τῷ ὑγρῷ. ἔστω δὲ τὸ Ο κέντρον τοῦ εἰρημένου σχή-

intelligatur etiam et planum productum per axem portionis et per centrum terrae. sectio autem sit superficiei quidem humidi quae *abgd* periferia, figurae autem *ezh* periferia et quae *eh* recta, axis autem portionis sit que *zt*. si igitur est possibile, non secundum perpendicularem sit quae *zt*. demonstrandum igitur, quod non manet figura secundum in rectum statuetur. est autem centrum sphaerae usque *zt*. rursum enim sit figura maior emisperio et sit entrum sphaerae usque ad emisperium scilicet *t* in minori autem *p* in maiori autem *k*. per *k* autem et per centrum terrae *l* ducatur *kl*. figura autem extra humidum assumpta a superficie humidi axem habet in perpendiculari quae per *k* propter eandem prioribus est centrum grauitatis ipsius in linea *nk*. sit enim *r*. totius autem portionis centrum grauitatis est in linea *zt* inter *k* et *z* et sit *c*. reliquae ergo figurae eius quae in humido centrum erit in recta *cr* inducta et absumpta, quae habebit ad *cr* eandem proportionem, quam habet grauitas portionis quae extra humidum ad grauitatem figurae quae in humido. sit autem *o* centrum dictae figurae et per *o* perpendiculari ferretur igitur grauitas portionis quidem, quae est extra humidum, secundum

31. ἡ ΕΖΗ] ἡ om. — 36. ἔστι ad 37: ΖΘ] glossa est. — 40. μέν] om. — 43. δή] δε. — 46. δή] om. — 47. ἔσται] εστι. — 49. δέ] (prius) γαρ.

26. etiam] autem. — 32. que] quae. — 35. secundum] sed. — 38. [entrum] « centrum » Curtius. — 43. assumpta] absumpta. — 45. eandem] eadem. — 56. perpendiculari] perpendicularis du catur quae *lo*. — ferretur] « feretur » Curtius.

Gr. l. 37 : ἐπὶ ΖΘ] h. e. ἐπὶ τῆς ΖΘ; hoc loco et lin. 40 ἐπί cum genet., quod apud Tartaleam uertitur « in », per « usque » redditum esse uidetur; ἐπί saltem ratio postulat. ceterum locus totus corruptus est. nam lin. 38 primus casus, in figura, quae hemisphaerio maior est, solus significatur. deinde lin. 39 sq. omnes tres casus praeparantur. denique a lin. 43 demonstratio primi casus incipit; ceterorum demonstrationes prorsus omittuntur.

Gr. l. 53 : τὸ κέντρον] sc. τοῦ βάρους, u. ind. Arch. s. u. κέντρον.

Gr. l. 54 : ἐκβληθείσῃ κτλ.] Archim. II, p. 200, 13 : τὸ κέντρον τοῦ βάρεός ἐστιν ἐκβληθείσας τᾶς ΘΕ καὶ ἀπολαφθείσας τινὸς εὐθείας, ἃ λόγον ἔχει κτλ. Tartalea fol. 12ᵃ :

rectam *ro* ad deorsum, figurae autem quae in humido secundum rectam *ol* ad sursum. non manet igitur figura, sed partes quidem figurae quae uersus *h* ferrentur ad deorsum, quae autem uersus *e* ad sursum, et super hoc erit, donec quae *zt* secundum perpendicularem fiat.

ματος, καὶ διὰ τοῦ Ο κάθετος ἤχθω ἡ ΛΟ. οἰσθήσεται οὖν τὸ βάρος τοῦ μὲν τμήματος τοῦ ἐκτὸς τοῦ ὑγροῦ κατὰ τὴν ΡΟ εὐθεῖαν ἐπὶ τὸ κάτω τοῦ δὲ σχήματος τοῦ ἐν τῷ ὑγρῷ κατὰ τὴν ΟΛ εὐθεῖαν ἐπὶ τὸ ἄνω. οὐ μένει οὖν τὸ σχῆμα, ἀλλὰ τὰ μὲν μέρη τοῦ σχήματος τὰ πρὸς τὸ Η οἰσθήσονται ἐπὶ τὸ κάτω τὰ δὲ πρὸς τὸ Ε ἐπὶ τὸ ἄνω, καὶ ἀεὶ τοῦτο ἔσται, ἕως ἂν ἡ ΖΘ κατὰ κάθετον γένηται.

63. ferrentur] ferentur. — 64. super] semper. In fine : explicit de insidentibus aquae liber.

centrum grauitatis est educta linea ke et assumpta aliqua recta cet. cuius loci similitudo facit, ut putem « inducta » lin. 51, quod nusquam alibi apud Tartaleam occurrit, errorem typographi esse pro « educta », quod semper pro ἐκβληθεῖσα ponitur. fortasse lin. 53 pro ἤ scribendum ἤτις, etiam ad euitandum hiatum.

Gr. l. 67 : πρὸς τὸ Η] πρὸς cum dat. Tartalea « ad » uertit, ut fol. 14ᵃ, 8 = II, p. 214, 2. sed πρὸς cum accus. (Archim. I, p. 304, 15) Tartalea-Gauricus fol. 21 = II, p. 302, 17 (ubi codd. τὸ habent) per « uersus » reddiderunt.

Postremo loco de titulo operis Archimedis paucis disputare libet. apud Tartaleam inscribitur : de insidentibus aquae, sed hic titulus genuinus esse nequit. nam in toto libro non de aqua, sed de quouis humido (ὑγρόν) agitur. ueri simile est, posteriore tempore librum ita in codd. Graecis inscriptum esse, sicut etiam titulus τετραγωνισμὸς παραβολῆς recentior Archimede est (Archim. op. II, p. 295 not. 1); nam interpres Tartaleae sine dubio titulum quoque eadem fide qua cetera e Graeco antigrapho transtulit. nomen ex eiusmodi locis, quales sunt prop. γ′, 17; η′, 10; θ′, 22, petitum esse potest. qui considerauerit, quae de fragmento Uaticano diximus, non mirabitur, id etiam in titulo sequi interpretationem Tartaleae; cod. Uat. 1316 habet Ἀρχιμήδους περὶ τῶν ὕδατι ἐφισταμένων ne numero quidem libri adiecto (itaque fortasse prior liber solus tum a Tartalea editus erat, ita ut uersio illa inter annos 1543 et 1565 facta esse putanda sit), in cod. 1347 uero huic titulo additum est : ἢ περὶ τῶν ὀχουμένων, e Strabone uel Pappo petitum. hoc uerum operis nomen existimandum est, cum eo solo utantur auctores antiqui, qui de hoc libro mentionem fecerunt, Pappus VIII p. 1024, 29 : ὡς Ἀρχιμήδης ὀχουμένοις, Hero, Strabo ll. cc. cfr. praeterea Strabo XVI p. 703 : τάχα δὲ καὶ καθ' ὕδατος τοιαῦταί τινες εἶεν ἂν δυνάμεις. ταῦτα μὲν οὖν φυσιολογίας ἔχεταί τινος καὶ τῆς περὶ τῶν ὀχουμένων πραγματείας. fuit igitur ei scientiae proprium nomen, quam nos hydrostaticam uocamus.

OBSERVATIONS SUR THUCYDIDE, I, XI

Dans cet article nous examinerons : 1° l'expression μάχῃ ἐκράτησαν (§ 1), et 2° la répétition de εἷλον (§§ 2-3). Au cours de cet examen nous essayerons d'éclaircir le sens général du chapitre.

Avant d'entrer en matière, il est nécessaire de faire cette remarque préliminaire : Thucydide tâche de prouver que les ressources des Grecs dans ces temps reculés étaient très limitées, et que c'était la seule cause pourquoi ils n'ont pas réussi à triompher des Troyens dans un bref délai. Dans aucun passage du chapitre il n'a l'intention de faire entendre que cet insuccès ait été dû, même en partie, à un manque de vigueur dans la continuation de la guerre, excepté en tant que ce manque de vigueur était la conséquence de ressources limitées. Il n'est pas nécessaire de démontrer cette proposition.

1

Nous nous proposons de montrer qu'au lieu de μάχῃ ἐκράτησαν, on doit lire μάχῃ ἐκρατήθησαν, changement pour lequel, au point de vue paléographique, ou plutôt diplomatique, il n'est pas besoin d'apologie. Dans la discussion que nous avons entreprise, il faut ne pas oublier que Thucydide veut dire que les forces grecques étaient divisées *avant* le premier engagement, — soit que nous lisions ἐκράτησαν ou ἐκρατήθησαν ; — car la présomption que toute l'armée était présente ne s'accorderait point avec une interprétation correcte (que nous signalerons plus tard) du § 2, ῥᾳδίως ἂν μάχῃ κρατοῦντες εἷλον, οἵ γε καὶ οὐχ ἅθρόοι κτέ. Par conséquent, si ἐκρατήθησαν implique une division préalable des forces, ce n'y est pas une objection.

a. Si nous retenons le texte ἐκράτησαν, il nous faudra envisager les difficultés suivantes :

1. La raison que Thucydide allègue pour sa thèse, à savoir que les Grecs gagnèrent une victoire en arrivant en Troade, est donnée en ces mots : τὸ γὰρ ἔρυμα τῷ στρατοπέδῳ οὐκ ἂν ἐτείχισαντο, et il est à présumer

que cela implique οὐκ ἂν ἠδυνήθησαν τειχίσασθαι. Mais lorsqu'on induit une cause (la victoire) d'un effet (la construction de fortifications), une simple mention de la cause n'est permise que quand l'induction est une conclusion nécessaire; tandis que, dans ce cas-ci, la conclusion non seulement n'est pas nécessaire, mais est presque paradoxale. Donc, si Thucydide avait voulu parler de l'*impuissance* de faire des fortifications, quelque concis que soit son style en général, il se serait servi d'une expression plus explicite.

2. Comme une fortification est plus nécessaire à une armée vaincue qu'à une armée victorieuse, les Grecs auraient certainement construit une fortification avant de se battre, s'ils devaient la construire en cas de victoire. Conséquemment, Thucydide n'aurait pas pu conclure qu'une bataille avait été livrée avant la construction des fortifications, à moins qu'il n'ait supposé que les Troyens, sans aucun doute, ont dû avoir attaqué les Grecs avant que ces derniers eussent eu le temps de se fortifier après leur débarquement; ou encore qu'il n'ait accepté comme un fait indiscutable l'assertion d'Homère, que les Troyens essayèrent d'empêcher le débarquement des Grecs (B, 701-2, concernant Protésilaos : τὸν δ' ἔκτανε Δάρδανος ἀνήρ; νηὸς ἀποθρώσκοντα πολὺ πρώτιστον Ἀχαιῶν). Mais comme il n'avoue pas accepter les détails fournis par Homère, et que, sans discussion, il ramène la construction des retranchements, de la dixième année, au commencement de la guerre, assurément il n'aurait pas accepté *tacitement* pour vrai un incident détaché, noyé dans le catalogue des vaisseaux, et à peine mentionné dans deux ou trois autres passages. D'ailleurs, s'il avait eu en vue cet engagement, il n'aurait rien dit de τὸ ἔρυμα, qui était chose secondaire; mais il aurait dit tout bonnement que les Grecs n'auraient pas pu effectuer un établissement. Cela nous conduit à un autre point.

3. La construction d'un retranchement n'était qu'un incident du maintien d'une position militaire dans le pays : si les Grecs avaient pu y rester même une seule nuit, ils auraient pu se fortifier. Mais Thucydide savait qu'ils y restèrent, qu'ils aient eu des fortifications ou non : pourquoi donc aurait-il dû particulariser ce fait évident, qu'ils *y restèrent?* Il aurait dit οὐκ ἂν παρέμειναν, ou plutôt οὐκ ἂν ἠδυνήθησαν παραμεῖναι.

4. Le texte donne à croire qu'une armée, après avoir été battue, ou même après un combat égal, ne pouvait pas s'arrêter ou rester, dans le voisinage du champ de bataille, assez longtemps pour se retrancher. Cela n'est pas toujours vrai. Souvent, en réalité, des armées restaient dans les environs des lieux où elles avaient éprouvé une défaite. Des cas à l'appui de cette assertion sont rapportés par Thucydide lui-même (par exemple, V, LXXIII). Si, en de telles circonstances, les armées battues ne se sont pas retranchées, ce n'était pas parce qu'elles ne pouvaient pas le faire.

5. La substance de la première partie du chapitre est ceci : « Faute de ressources, ils rassemblèrent une armée plus petite que celle qu'ils auraient pu réunir, mais, selon leur croyance, une armée telle qu'elle pourrait se soutenir par les opérations de la guerre ; et lorsqu'ils arrivèrent au siège des hostilités, ils ne se servirent pas de la *totalité* même de *cette* armée. » Mais au lieu de la simple arrivée à laquelle nous aurions pu nous attendre, nous trouvons une *bataille*, son *résultat*, et la raison d'où doit se déduire ce résultat; et après tout ceci vient οὐδ' ἐνταῦθα, « pas même dans ces circonstances ». Or, ces détails ayant rapport à l'arrivée ou à ce qui survint immédiatement après, n'auraient pu être donnés que pour rendre l'argument plus frappant; et cela est indiqué encore davantage par l'expression énergique οὐδ' ἐνταῦθα. De plus, Thucydide se sert du participe pour mentionner l'arrivée, et du verbe personnel pour mentionner la bataille et son résultat. D'après tout cela il est évident que ἐνταῦθα a trait non seulement à l'arrivée, mais aussi à la bataille et à son *résultat* (la victoire qu'on suppose). Nous avons donc, ici, un énoncé étonnant : « *pas même dans ces circonstances* ils ne se sont servis de la totalité de leur armée; » c'est-à-dire que *pas même une victoire* ne les a induits à se servir de toute l'armée en campagne ! C'est précisément une victoire qui aurait rendu *moins* nécessaire la réquisition de toute l'armée. Pourquoi donc cet οὐδ' ἐνταῦθα ?

On a suggéré que le mot ἐνταῦθα pourrait avoir trait à l'engagement victorieux lui-même : « pas même en ce faisant »; mais l'emploi du mot ἐπειδή (*postquam*) avec ἐκράτησαν nous empêche d'accepter cette interprétation.

6. Puisque c'était une guerre contre une ville relativement petite (B, 122 et suivants), et que les Grecs avaient pour but et pour espoir la conquête ou la destruction de cette ville, il n'est pas vraisemblable qu'après une victoire ils aient pu faire halte pour dresser des fortifications, au lieu de s'avancer et de tâcher de s'emparer de la place. De plus, selon Homère, ils ne se fortifièrent qu'après un combat égal ou malheureux (V. plus loin).

b. Si, maintenant, nous acceptons le texte μάχῃ ἐκρατήθησαν, alors toutes les difficultés s'évanouissent.

1. La raison donnée pour admettre que les Grecs furent battus est naturelle. Les Grecs, lorsqu'ils envahissaient un territoire ennemi, n'avaient pas coutume, comme les Romains, de fortifier leurs camps. Ils ne faisaient cela que lorsqu'ils considéraient comme douteuse la force de leurs armées envahissantes. Or, si nous acceptons les principales données de la narration d'Homère (et c'est sur ces données que Thucydide base sa discussion), nous devons conclure que les Grecs se regardaient comme étant d'une force bien supérieure à celle

des Troyens. Par conséquent, le mur qu'ils élevèrent autour de leur camp pourrait porter à croire qu'ils avaient éprouvé une défaite. Dans le fait, comme nous l'avons déjà dit, selon le rapport même d'Homère, ils firent un mur et un fossé lorsque avaient eu lieu un combat égal et un duel indécis, — l'équivalent d'une défaite pour une armée envahissante — (H, 337 et suivants; 436 et suivants), dans la dixième année de la guerre. L'emploi de l'article, τὸ ἔρυμα, fait voir que Thucydide avait bien en vue ce mur et ce fossé; car lui-même il n'avait fait aucune mention de cet ἔρυμα. La différence qui existe entre lui et Homère, quant à l'époque de la construction, a déjà été indiquée. (Il y a des érudits qui croient que « τὸ ἔρυμα » se réfère au récit de quelque poète dont les œuvres sont perdues; mais il n'est pas nécessaire de discuter cette question.)

2. L'emphase de l'expression οὐδ' ἐνταῦθα vient maintenant fort à propos : « Si grande était la nécessité de maintenir une force détachée pour se procurer des provisions, que, même lorsqu'ils eurent perdu une bataille, ils ne se servirent pas de toute l'armée en campagne ». Il faut remarquer ici que le membre de phrase ἀλλὰ πρὸς γεωργίαν ..... ἀπορίᾳ n'indique pas que l'armée n'ait pas été divisée avant ce moment : il est ajouté par manière d'éclaircissement ou d'exemple. Des fourrageurs avaient dû certainement piller d'abord la Troade et les contrées environnantes, et c'est ce qu'ils ont fait selon le récit d'Homère.

3. Comme il est permis de douter si κρατηθῆναι peut être justement employé pour désigner seulement la défaite temporaire d'une armée envahissante, un bref examen de ce point n'est pas hors de place ici.

Il est bien connu que l'on se sert souvent du verbe κρατεῖν, particulièrement avec le génitif, en parlant d'une conquête, d'une occupation, ou d'une prise; ainsi, dans Thucydide, I, CXI, 1; CXII, 3, etc. Mais si l'on s'en sert en donnant le compte rendu d'une bataille, il signifie (avec l'objet à l'accusatif) simplement *battre, défaire*. Si le contexte ne fait pas voir que l'on parle d'une simple bataille, alors on ajoute μάχῃ, comme dans le passage que nous considérons, et dans le § 2, μάχῃ κρατοῦντες. Cf. II, XCI, 1. Le passif ne montre rien de singulier. (Ce n'est, bien entendu, que par accident que μάχῃ n'accompagne l'*aoriste* passif dans aucun autre passage de notre auteur.) Dans VI, XCVI, 1, se trouve l'expression οὐδ' εἰ κρατοῖντο μάχῃ dans une phrase qui prouve clairement ce que nous venons de dire : καὶ οἱ Συρακόσιοι... νομίσαντες, ἐὰν μὴ τῶν Ἐπιπολῶν κρατήσωσιν οἱ Ἀθηναῖοι, χωρίου ἀποκρήμνου τε καὶ ὑπὲρ τῆς πόλεως κειμένου, οὐκ ἂν ῥᾳδίως σφᾶς, οὐδ' εἰ κρατοῖντο μάχῃ, ἀποτειχισθῆναι, διενοοῦντο τὰς προσβάσεις αὐτῶν φυλάσσειν, κτέ. Il serait difficile d'inventer un meilleur exemple; mais il y en a d'autres dans lesquels l'*aoriste* passif est employé pour marquer une simple défaite essuyée par *les envahisseurs*, comme dans

VII, LV, 2 [οἱ Ἀθηναῖοι] ταῖς ναυσὶν ἐκρατήθησαν, tandis qu'ensuite les Syracusains conçoivent l'idée (LVI, 1) εἰ δύναιντο, κρατῆσαι Ἀθηναίων τε καὶ τῶν συμμάχων καὶ κατὰ γῆν καὶ κατὰ θάλασσαν. Dans VII, LX, 4, Nicias, ὁρῶν τοὺς στρατιώτας τῷ... ταῖς ναυσὶ κρατηθῆναι ἀθυμοῦντας, fait un discours dans lequel il dit (LXI, 1) ἦν γὰρ κρατήσωμεν ταῖς ναυσὶν κτέ. (les mêmes vaisseaux qui avaient été repoussés, — ἐκρατήθησαν). Il n'est pas nécessaire de donner d'autres preuves.

4. Un des érudits les plus pénétrants, M. Krueger, dit que le passif ἐκρατήθησαν, dans notre passage, est empêché par μάχῃ κρατοῦντες du § 2, croyant évidemment que la dernière expression a rapport à μάχῃ ἐκράτησαν du § 1. Mais, dans l'examen de la répétition de εἶλον, il sera démontré que μάχῃ κρατοῦντες a rapport non pas à une victoire réellement acquise, mais à une victoire qui *aurait été* acquise si toutes les forces avaient été employées sur-le-champ.

II

a. La difficulté que quelques commentateurs ont trouvée dans la répétition de εἶλον aux §§ 2-3, provient de leur interprétation « que les Grecs auraient été victorieux sur le champ de bataille, et qu'ils auraient pris la ville, par le moyen d'un siège, en moins de dix ans ». Mais Thucydide veut dire plus que cela. Deux moyens distincts de s'emparer de la ville sont considérés : « S'ils avaient apporté assez de provisions pour continuer la guerre sans interruption avec toute la force armée, alors ils auraient aisément mis l'ennemi en déroute et pris la ville [d'un coup]; et même en cas de siège [si, par exemple, l'ennemi déclinait une bataille en rase campagne], ils auraient pris Troie en moins de dix ans. » Quelques commentateurs ont vu cela; mais un des plus récents et des plus habiles, M. Classen, semble l'expliquer d'une manière erronée. A son dire, le passage signifie « qu'ils auraient pris la ville en moins de dix ans, *même avec des forces divisées* » (entendez : s'ils avaient continué la guerre vigoureusement). Cela ne peut pas être le sens, car l'historien tâche de démontrer que le délai mis à la prise de la ville était dû au *défaut de provisions* qui les forçait à maintenir leur armée en état de division. Cela est prouvé non seulement par la teneur de la discussion tout entière de Thucydide, mais aussi par les mots qui suivent immédiatement : ἀλλὰ δι' ἀχρηματίαν κτέ., lesquels devraient être traduits en ces termes : « mais, je le répète, c'était à cause du manque de ressources que... », etc.

Si donc le passage a le sens soutenu dans cet article, l'omission de εἶλον, soit dans un endroit, soit dans l'autre, rendrait le passage d'une obscurité presque sans remède. Si l'on trouve une tautologie désa-

gréable dans la répétition, on a tort d'y remédier par voie de suppression.

b. Afin de prouver la justesse de cette interprétation, il est nécessaire seulement de montrer que ῥᾳδίως ἂν μάχῃ κρατοῦντες εἷλον indique une prise d'assaut, ou bien une prise soudaine à force armée ; et cette version n'a pas besoin de démonstration, à moins que Krueger n'ait raison lorsqu'il présume que μάχῃ κρατοῦντες a rapport à μάχῃ ἐκράτησαν du § 1. Or, on peut montrer, indépendamment des arguments contre l'actif ἐκράτησαν, que ce sens soutenu par Krueger est erroné.

1. Si μάχῃ κρατοῦντες indique une victoire gagnée de prime abord, ces mots doivent signifier ceci : « puisqu'ils gagnèrent une victoire » [*même avec des forces divisées*]. Mais si tel était le sens, ce membre de phrase, οἵ γε καὶ οὐχ ἁθρόοι ἀλλὰ μέρει τῷ ἀεὶ παρατυχόντι ἀντεῖχον, serait tout à fait superflu et absurde. (Il est permis de faire observer ici que les mots qu'on vient de citer ne militent point contre le passif ἐκρατήθησαν ; car immédiatement auparavant, en parlant des Troyens, l'historien se sert d'une locution semblable et qui contient un sens encore plus énergique : ἢ καὶ μᾶλλον οἱ Τρῶες αὐτῶν διεσπαρμένων τὰ δέκα ἔτη ἀντεῖχον, τοῖς ἀεὶ ὑπολειπομένοις ἀντίπαλοι ὄντες.)

2. Quoiqu'on se serve souvent du participe présent κρατῶν en parlant d'un incident spécial, Thucydide ne s'en serait guère servi en parlant d'un évènement historique qui avait eu lieu à une époque si reculée ; mais il se serait servi de l'aoriste κρατήσαντες, comme dans VIII, I, 3 : τούς τε ἀπὸ Σικελίας εὐθὺς σφίσιν ἐνόμιζον [Ἀθηναῖοι] τῷ ναυτικῷ ἐπὶ τὸν Πειραιᾶ πλευσεῖσθαι, ἄλλως τε καὶ τοσοῦτον κρατήσαντας. VII, XI, 1 : κρατησάντων γὰρ ἡμῶν μάχαις ταῖς πλείοσι... ἦλθε Γύλιππος κτέ. (mots de Nicias).

3. Si, au contraire, nous mettons μάχῃ κρατοῦντες en rapprochement avec εἷλον, et si nous en faisons une partie de l'apodosis avec ἄν, alors tout est en parfait accord. Non seulement le participe d'un verbe quelconque est souvent usité pour désigner le moyen, la manière, ou les circonstances immédiates, même en parlant d'un incident spécial, mais, comme il a été dit plus haut, le participe κρατῶν est particulièrement ainsi usité. Même l'imparfait est quelquefois employé comme le même temps de νικᾶν, ainsi que dans II, XCI, 1 : ἐκράτουν τε καὶ διέφθειραν. Cf. I, XXX, 2 ; CIX, 1 ; II, LXVIII, 5. Choisissons, parmi beaucoup, deux ou trois exemples du participe : I, XVI, 2 : ἀποβάντες καὶ κρατοῦντες τῷ πεζῷ ἐπολιόρκουν (inchoatif) κτέ. — II, XCI, 1 : ἐλθόντες δὲ ἐς Σικελίαν στρατὸς πολὺς τοὺς Σικανοὺς κρατοῦντες μάχῃ ἀνέστειλαν κτέ. Il y a chez Pausanias un passage où se trouve cet usage de κρατῶν, et les circonstances sont très semblables à celles qu'admet Thucydide à l'égard de Troie. Le lecteur remarquera la transition de l'indicatif *aoriste* ἐπεκράτησεν au participe *présent* κρατῶν. Pausanias (I, XIII, 6-7) dit : Πύρρος δὲ ὡς

ἐπεκράτησεν, ὀλίγου μὲν ἥλθεν ἑλεῖν αὐτοβοεὶ τὴν πόλιν [Σπάρτην]..... μέλλοντος δὲ Ἀντιγόνου τὸν στρατὸν ἐξ Ἄργους ἐς τὴν Λακωνικὴν ἄγειν, αὐτὸς ἐς τὸ Ἄργος ἐληλύθει Πύρρος· κρατῶν δὲ καὶ τότε συνεισπίπτει τοῖς φεύγουσιν ἐς τὴν πόλιν. (Bien que ce passage soit intéressant, il ne prouve rien de positif pour Thucydide; mais l'usage de κρατῶν qui s'y trouve dérive de l'atticisme pur.)

c. En résumé, toute la matière controversée peut être librement réduite à cette paraphrase : « Les Grecs, faute de moyens plus amples, organisèrent une armée qui était petite eu égard à la population du pays, et qui, à ce qu'ils pensaient, pourrait se soutenir sur le théâtre de la guerre; et lorsque cette armée eut débarqué et même qu'elle eut essuyé une défaite (il est évident qu'elle a essuyé une défaite, car autrement on n'aurait pas fait les remparts autour du camp), — même alors on n'employait pas toute l'armée en campagne <tant était grande la nécessité de se procurer des provisions>; mais on en détacha quelques parties, les unes pour cultiver la Chersonèse de Thrace, les autres pour fourrager; de sorte que, dans des engagements subséquents, les Troyens tinrent encore tête aux Grecs, et leur résistèrent durant les dix ans; tandis que, si les Grecs fussent arrivés dans la Troade bien pourvus de provisions, et qu'ils eussent été ainsi en état de continuer la guerre sans interruption avec toutes leurs forces réunies, ils auraient aisément gagné une victoire et pris la ville <si les Troyens leur avaient livré bataille en rase campagne>, attendu que, même avec une partie de leur armée, ils ont pu se maintenir en campagne; et même en cas qu'un siège eût été nécessaire <c'est-à-dire, les Troyens refusant un engagement en plein champ>, ils auraient encore pris Troie avec moins de difficulté et en moins de temps que les dix années qui furent rendues nécessaires pour en effectuer la prise. Mais, je le répète, c'était faute de ressources que les entreprises antérieures furent insignifiantes, et que cette guerre elle-même, quoique plus importante qu'aucune autre qui l'ait précédée, fut conduite dans des conditions inférieures à ce que lui accorde la renommée et à ce que les poètes représentent. »

Nashville (Tennessee).

MILTON W. HUMPHREYS.

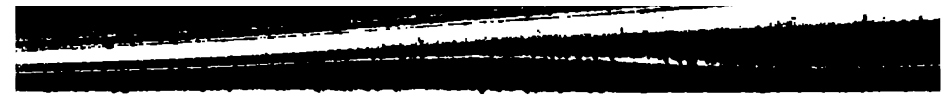

DE L'ORIGINE DES NOMS

QUE LES CHINOIS ONT DONNÉS

A L'EMPIRE ROMAIN

Il n'y a aucun doute quant aux noms que les Chinois ont donnés à l'Empire romain; ils l'ont appelé :

Ta Tsin Kouo 大秦國

et *Hai Si Kouo* 海西國

On sait également qu'un envoyé du *Ta Tsin Kouo,* dont le souverain se nommait 安敦 *An ton,* est allé à la Chine par la voie du nord de l'Annam 日南 (*Je nan*), du Kouang si et du Kouang toung dans l'année 166 de notre ère. La Chine était alors gouvernée par *Houan ti* 桓帝 de la dynastie des *Han* 漢 dans sa période (nien hao) *Yen hi* (158-167) 延熹. Rome avait pour empereur Marc-Aurèle (161-180) (*Marcus Aurelius Antoninus*).

Ceci est admis par tous les savants; l'objet du débat n'est donc plus de savoir ce que dans les livres chinois représentent le *Ta Tsin* et le *Hai Si Kouo*, mais bien l'origine même de ces noms.

Pour le second nom d'ailleurs, rien de plus facile; nul doute que le *Hai Si Kouo* ne soit le même empire que le *Ta Tsin Kouo*, malgré l'opinion, sans valeur dans le cas présent, de Jacquet (1). Le *Heou Han Chou* 後漢書, ch. 118, cité par M. le docteur E. Bretschneider (2), commence l'article *Ta Tsin* de la manière suivante: « 大秦

(1) *Nouv. Journ. asiatique*, IX, 1832, p. 462, *note*.
(2) *Chinese Recorder*, III, p. 30.

Ta Tsin ou 犁鞬 *Li Kien* est aussi appelé 海西國 *Hai Si Kouo* parce que le pays se trouve à l'ouest au delà de la mer ».

Nous n'avons à nous occuper que des noms *Ta Tsin Kouo* et *An ton*.

An ton est un nom d'homme, et nous n'en pouvons faire en le transformant en *An tou* 安都 *Alexandrie*, comme M. Reinaud(3), ou *Antioche* comme M. Pauthier (4). Il ne peut y avoir là que le nom de l'individu donné au pays qu'il gouverne. *Anton* est une transcription phonétique d'*Antoninus*, suivant le docteur Bretschneider, d'*Antonius* suivant nous.

Quant à *Ta Tsin*, suivant le docteur Bretschneider, ce serait l'Italie (5).

Que dans les livres chinois qui nous servent d'autorité, dans la question, le *Ta Tsin Kouo* soit bien l'Empire romain et qu'*An ton* représente Marc-Aurèle, je suis prêt à le reconnaître, mais ces livres déjà éloignés des évènements ne remontent pas à l'origine même des relations des Romains avec les Chinois : le *Heou Han Chou* de Fan che est du v^e^ siècle après Jésus-Christ. Ces relations datent du i^er^ siècle avant notre ère.

Lorsque l'ambassade de Marc-Aurèle est arrivée en Chine, Rome ou du moins l'Empire romain était connu des Chinois depuis plus de deux cents ans. Les relations des deux empires paraissent dater d'Antoine; on peut presque préciser l'époque, l'intermédiaire qui servit à ces relations, le lieu même d'où il partit. Cet intermédiaire fut *Lycotas*, qui fut envoyé à diverses reprises dans la Bactriane par Antoine, alors à Tarse en Cilicie, où il avait tenu son tribunal pour juger les différends de Cléopâtre avec ses frères. Rien de plus naturel que les Chinois aient transcrit phonétiquement *Tarse* en *Ta tsin* et *Antonius* en *An ton;* rien de plus naturel aussi que, lorsqu'ils ont acquis des notions géographiques plus exactes, ils aient conservé à l'empire romain ce nom de *Ta tsin* et à *Antoninus* le nom d'*Antonius*. Étant données les coutumes des Chinois vis-à-vis des étrangers, il me semble difficile de trouver, à cette époque surtout, ce mot 大 *ta, grand*, employé pour désigner une *nation de barbares occidentaux*, autrement que comme phonétique.

M. Terrien de la Couperie (6) a cherché récemment une nouvelle étymologie à ce nom *Ta tsin*, qui, dit-il, devait à l'époque des *Han* se

(3) *Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale*, Paris, 1863, p. 55.

(4) *De l'authenticité de l'inscription nestorienne de Si-ngan fou.* Paris, 1857, p. 34.

(5) *Chinese Recorder*, III, Art. *Ta Tsin-Kuo*, pp. 29-31, en réponse à un article de M. Geo. Phillips, intitulé *Tarsa*, dans le même périodique (avril 1870).

(6) *The Academy*, 1^er^ oct. 1881.

prononcer *Tai tan* ou *Dai dan*, ces derniers mots pouvant être l'assyrien *Tidan*, qui s'applique à la côte basse de Syrie. Je me déclare absolument incompétent et nullement préparé à suivre M. Terrien de la Couperie sur un terrain qui m'est inconnu totalement.

HENRI CORDIER.

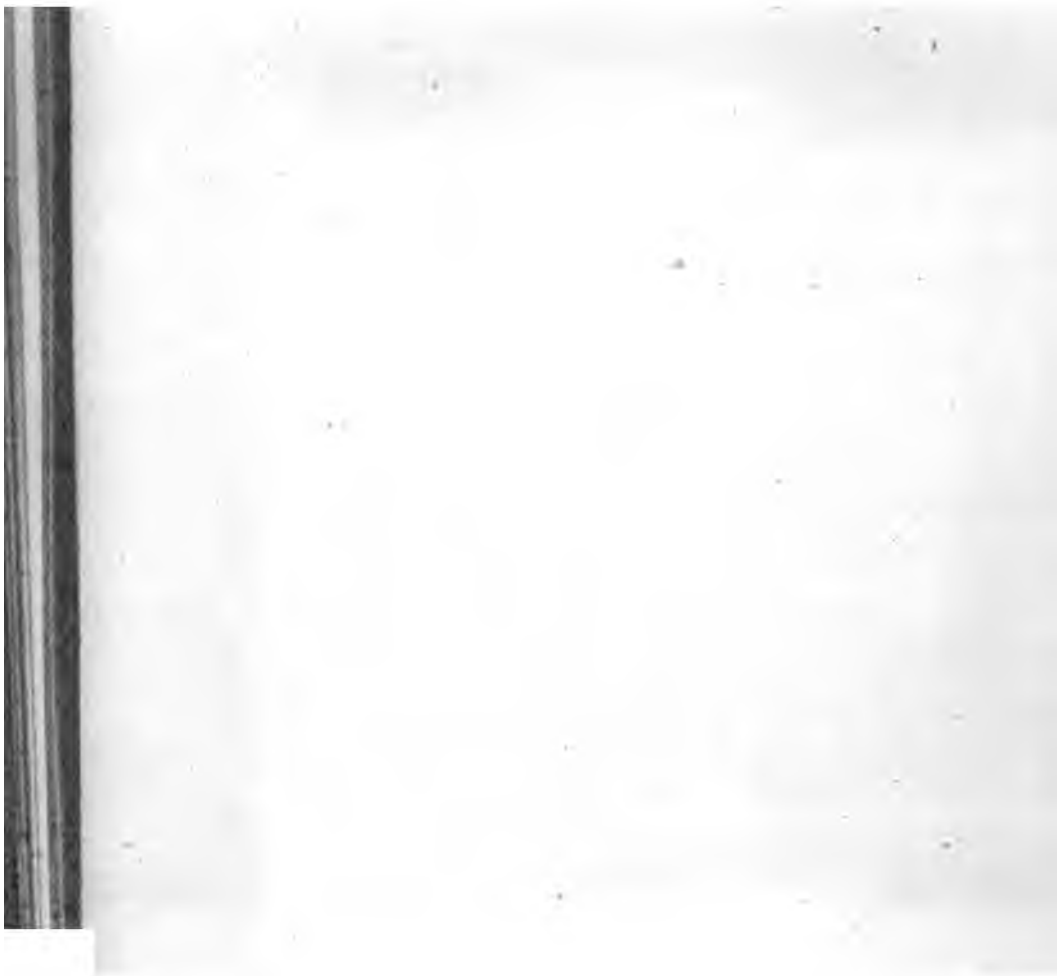

SUR LES MANUSCRITS DE POLYEN

(Traduit de l'allemand.)

Comme l'expose Wölfflin (préface, p. xix et suivantes), les manuscrits de Polyen se répartissent en deux classes très tranchées, qu'on distingue, abstraction faite d'autres indices, par le chapitre où leur texte s'arrête. Toutefois il faut poser en principe que le point d'arrêt ne suffit pas par lui-même à déterminer à quelle classe chaque manuscrit appartient : il faut tenir compte aussi des autres indices. En effet, dans un manuscrit de la seconde classe, le morceau qui manque peut très bien avoir été suppléé, tout de suite ou après coup, d'après un manuscrit de la première classe. — La *première* classe s'arrête au milieu de la phrase, au chapitre 71 du livre VIII, après les mots αἱ δὲ θυγατέρες τῶν (Wölfflin, p. 337); la *seconde* ne va pas plus loin que le chapitre 59 du même livre (Wölfflin, p. 332, 6); la fin de l'ouvrage ne subsiste nulle part. Il est évident que tous les représentants d'une même classe, soit la première, soit la seconde, dérivent d'un manuscrit unique. Il est clair aussi que dans celui-ci, à l'époque où furent exécutées toutes les copies connues jusqu'à ce jour, ou bien leurs originaux, on ne pouvait plus lire le morceau final, à partir de la p. 332, 6 pour la seconde classe, de la p. 337 pour la première. La cause en est inconnue; le plus probable est qu'il y a eu accident matériel, peut-être perte pure et simple des derniers feuillets.

On pourrait concevoir d'ailleurs qu'un seul manuscrit fût à la fois la source des manuscrits des deux classes. Il aurait perdu d'abord la fin, à partir de la p. 337, puis plus tard la fin de ce qui restait, à partir de la p. 332, 6. Les autres particularités propres à chacune des deux classes seraient le résultat d'un développement postérieur. Mais on verra que tel n'est pas le cas. Du moins, pour ramener les deux classes à une source unique, il faudrait admettre que la seconde perte a affecté une copie jusqu'ici inconnue, intermédiaire entre l'archétype de la première classe et les manuscrits de la seconde; ou bien il faudrait, ce qui n'est guère vraisemblable, expliquer l'absence des chapitres 60-71

du livre VIII dans les manuscrits de la seconde classe par autre chose qu'un accident extérieur.

Wölfflin ne donne pas de renseignements plus détaillés sur la façon dont se terminent individuellement les manuscrits par lui cités dans la préface de son édition. Il ne dit pas à quel endroit de la page ils s'arrêtent, ou si l'on y trouve consignée quelque remarque sur l'origine ou l'étendue de la lacune. D'où on peut conclure que dans aucun des manuscrits, du moins de ceux qu'il a examinés lui-même, il n'y avait de trace visible d'une cause extérieure de mutilation. Pour trois des manuscrits en question (Monac. gr. 401, Venet. gr. 414, Venet. App. gr. VII, 9), je puis témoigner *de visu* qu'effectivement il n'y a rien qui ait le caractère d'une cause; toutefois on trouve dans le Venet. gr. 414 la remarque additionnelle τέλος τῶν πολυαίνου στρατηγημάτων · τὰ γὰρ λειπόμενα πάνυ ὀλίγα ἐστί. De même, pour six autres manuscrits, non employés par Wölfflin (Ambros. R. 37. Sup., Neapol. III. C. 22, III. C. 27, Vatic. gr. 1400, Urb.-Vatic. gr. 107, Ottobon.-Vatic. gr. 364), je puis assurer sur examen personnel qu'il n'y a pas trace de mutilation extérieure; pour trois autres (Barber. gr. I, 58 et II, 84, Taurin. b. VI. 23), je dois le même renseignement à MM. A. Mau et E. Maass. Enfin trois manuscrits par moi examinés (Ambros. P. 31. Sup., Paris. gr. 2047, Monac. gr. 493), ne peuvent entrer ici en ligne de compte, car le premier ne contient que les six premiers livres, le second que les chapitres 60-71 du livre VIII, le troisième que le commencement du livre I.

De ces douze ou plutôt neuf manuscrits nouveaux, il en est cinq (Ambros. R. 37. Sup., Urb.-Vatic. gr. 107, Barber. gr. II, 84, Taurin. b. VI. 23, Paris. gr. 2047) qui s'arrêtent à la fin de la p. 337, et par conséquent ont chance d'appartenir à la première classe; les autres seraient de la seconde. De tous ces manuscrits je n'ai point de collations, ou n'en ai que de partielles. — Wölfflin, pour un certain nombre de ses manuscrits, n'était pas en mesure de rendre des témoignages personnels; il n'a pu que mentionner les témoignages et extraits de ses devanciers; sur quelques-uns on ne sait rien de plus.

Précisément un de ces manuscrits de Wölfflin, sur lequel des recherches personnelles me permettent de donner des renseignements plus précis, est de nature à éclairer les rapports réciproques des manuscrits de Polyen : j'entends le codex *Florentinus* (Laur.-Med. LVI, 1), dont les leçons sont consignées dans l'édition de Maasvicius. Ce bombycin, qui date sans doute du XIV^e^ siècle, s'arrête (f° 283^b^) aux mots αἱ δὲ θυγατέρες τῶν, comme tous les manuscrits de la première classe connus jusqu'à ce jour. Or ces mots, dans la partie du Florent. qui contient le Polyen, forment *la fin de la dernière ligne de la dernière page*. Il est donc tout à fait évident que ce manuscrit, à une certaine date, *contenait encore la fin de l'ouvrage,* et que cette fin a disparu par

la perte d'un ou de plusieurs feuillets. Malheureusement il n'est plus possible de déterminer le mode d'assemblage primitif des dernières feuilles conservées ; elles ont été arrachées, puis artificiellement réunies de nouveau, ce qui rend incertaines les conjectures sur ce qu'a été à l'origine leur dépendance réciproque. Mais, sans pouvoir fournir la preuve de la perte d'un ou de plusieurs feuillets, j'ose considérer néanmoins comme complètement fondée l'assertion ci-dessus ; il y a plus : je conjecture *que le Florentinus est l'archétype de toute la première classe,* et celui dont dérivent par conséquent les manuscrits qui jusqu'à présent servent de base pour la critique du texte, c'est-à-dire le Monac. gr. 401 et le Paris. gr. 1686. Par conséquent tous ces manuscrits seraient sans valeur pour la critique (ou du moins ne sauraient être consultés que pour certains passages de l'archétype devenus illisibles pour une cause quelconque d'altération, après la confection des copies). Je n'ai pu collationner, et cela même partiellement, que quelques morceaux du Florent. spécifiés plus en détail dans la suite. Aussi m'est-il impossible de rendre pleinement évidente, à l'aide de motifs *intrinsèques*, la dépendance des manuscrits de la première classe à l'égard du Florent. ; cette dépendance en effet repose sur un fait *extrinsèque*, c'est-à-dire l'interruption du texte par suite de la perte d'un ou de plusieurs feuillets. Une révision complète du Florent. et des autres manuscrits de la première classe, sauf dans le cas où l'un est manifestement la copie de l'autre, serait nécessaire. D'autres manuscrits, dont jusqu'à présent l'existence seule m'est connue, mériteraient aussi considération. Ce sont deux manuscrits au British Museum (Reg. 16 D. f. XVI, Harl. 5637), un à Besançon (Bibl. de la ville, IX, a, 2 d'après Hänel) (1), un à l'Escurial (I. Ω. 11, qui d'après Miller paraît appartenir à la première classe), un à Ravenne (138. 5 N, je dois le renseignement sur ce ms. à Ch. Graux), un à Middlehill-Cheltenham (Payne 10542) ; un manuscrit à Oxford (Bodl.-Misc. 199) appartient probablement à la seconde classe.

J'ai examiné plusieurs fois le Monac. pour les morceaux du Florent. collationnés par moi. Aussi vais-je donner quelques observations qui, tout en se bornant aux parties collationnées par moi du Florent. et du Monac., suffiront néanmoins, je l'espère, à appuyer l'assertion émise ci-dessus, et à placer la question des manuscrits de Polyen sous un jour nouveau.

Le Florent. a déjà la grande lacune au livre VI, sans qu'on puisse invoquer la perte d'un feuillet. Cette omission doit donc avoir eu lieu de très bonne heure : il y a une page et trois quarts en blanc, sans

(1) [D'après Omont, *Catal. des mss. grecs de Besançon* (*Le Cabinet histor.* N. S. I, 1882, p. 361), ce ms. appartient à la première classe. — *Note additionnelle.*]

aucune observation (1). Du reste, comme de juste, on voit que beaucoup de leçons connues jusqu'alors comme appartenant au seul Monac., ou au Monac. et au Paris. gr. 1686, se retrouvent dans le Florent. Par conséquent bon nombre des particularités de ces deux manuscrits ne leur appartiennent pas en propre; elles doivent remonter, pour l'origine, à la première classe. Ainsi le Florent. concorde avec le Monac. (M) et le Paris. gr. 1686, ou avec tous les manuscrits, pour tous les endroits cités par Wölfflin dans son *Adnotatio critica* p. XXXIII-XXXVI (jusqu'à la p. 21, 18 inclusivement), LXI (p. 171), LXVII (p. 212, 25. 213, 22. 25-29), LXVIII (p. 214. 217, 22), LXX (p. 234, 20. 21), LXXXII (p. 332, 7 jusqu'à la fin). Il faut toutefois faire exception des passages suivants, dans lesquels la leçon donnée est celle du Florent. (2), 3, 9 μοι — 3, 21 περιγίγνεσθαι (M idem). — 4, 9 τίνες δόλω ἐχρήσαντο — 4, 24 ὀδυσσέα — 5, 6 ποίησεν — 6, 6 τυμπάνοις οἷς — 6, 9 ἐχειρώσατο — 6, 11 κατελάβετο (M κατέλαβε) — 6, 13 κονδάσθη — 8, 6 ἐνέβαλεν — 8, 21 ἤδη διδόντας — 9, 10 δὲ om. — 10, 17 τιθέντας (M τιθέντες) — 10, 22 ἔχειν — 11, 19 ὀρείων — 11, 21 ἠρέθισαν (M ἠρέθησαν) — 12, 9 καταβαλομένων (M m. 1. in mg. βαλλομένων) — 12, 15 τῶν — 13, 7 ἔπεμπον om. — 13, 20 ὁπλίσασθαι — 14, 20 τοῦ φεύγειν ἡγοῦντο τὸ μένειν (τὸ corr. ex τοῦ m. 1. — M μὴ τὸ φ. ἡ. τοῦ μ.) — 15, 11 πολέμιοι — 15, 17 ἐπανατεινάμενος — 15, 21 γὰρ — 16, 4 τεύξαν ἀπάτην (M m. 1. in mg. τάξιν) — 16, 7 δεύτερος ἰὼν — 16, 23 ἀνὰ κράτος — 17, 26 ἡ om. — 17, 27 κατάγοι — 17, 31 ἦκον — 18, 4 ἐπακούσειαν — 18, 9 τοῦ πεισιστράτου om. — 19, 4 λαμβάνοι — 19, 5 ἔξω (M ἔξει) — 19, 7 θυσίαν ποιεῖν ἐν τῷ ἱερῷ (M ἐν τῶ ἱ. θ. π.) — 19, 13 προσέχοντες καὶ εὐχαῖς οἱ δὲ σπονδαῖς (M πρ. οἱ μὲν ταῖς εὐχαῖς οἱ δὲ — m. 1. in mg. πρ. ταῖς εὐχαῖς οἱ δὲ) — 20, 8 ἐμονομά̣. — 20, 12 λεσβίοις — 20, 16 ἐπὶ πλείστοις — 20, 21 διὶ — 20, 27 καὶ om. — 21, 3 τῶν ἵππων (M om.) — 21, 6 ὥστε εἰ — 21, 9 οὖν — 21, 18 ἀμφιέσας — 171 βιβλίῳ om. — 171 φιλόμη̣λος (δ add. m. al?) — 214 βιβλίῳ om. — 217, 22 τοῦ ὀνόματος τῶ παιδίω (M om. ὀνόματος τῷ) — 234, 20 χ λ κ καρχηδόνιοι (χ λ κ add. m. al?) — 332, 26 μετεβάλοντο — 333, 7 ἐξηγόρευεν — 333, 23 μιλισία (M idem) — 333, 24 πένθος (M πένθον) — 334, 16 κομίζουσιν — 336, 8 ἀρκάδαι (M ἀκαρνάνες) — 336, 23 κυρηναῖαι — 337, 4 ἐπὶ τὴν.

Parmi ces passages il y en a dix (6, 9. 13. 15, 17. 21. 16, 4. 7. 23.

(1) Dans le Monac., le Taurin., le Barber. II, 84, les deux Venet., l'espace laissé libre varie entre une page et demie et dix pages. Le Venet. 414 et le Barber. (ce dernier de seconde main) ont cette mention : λείπουσι στρατηγοὶ ιθ' καὶ στρατηγήματα κε'; le Monac. a λοίπουσι κτλ. avec omission du καί, le Taurin. a λοίπονα κτλ. également avec omission du καί, l'Escurial I. Ω. 11 a ἐνταῦθα λείπουσι κτλ.

(2) Pour les pages 11, 12. 20. 13, 20 (κήρυξ), j'ignore les leçons du Florent. 10, 25. 26 le Florent. a aussi ἔλνης. 4, 21 πολλὰ se trouve. 15, 12 le Florent. et le Monac. ont παρ. ἦν et 17, 20 ἀπήντετο.

17, 27. 20, 12. 16), au sujet desquels le Florent. concorde avec le Monac. contre le Paris.; pour les autres il y a divergence entre le Florent. et le Monac., de telle sorte que, le plus souvent, le Florent. se rencontre avec le Paris.

Voici un certain nombre de passages dont Wölfflin n'a pas fait mention et qui servent à déterminer le rapport du Florent. (F) avec le Monac. (M). Je laisse de côté ce qui n'a pas grande valeur. Celui des deux manuscrits qui n'est pas cité ici a pour leçon celle qui se trouve dans le texte de Wölfflin : 2 ἐστιν M — στρατηγήματα vel στρατήγημα M : om. F — ἀκούης στρατήγημα ᾱ om. FM — κλεομένης στρατήγημα ᾱ M : om. F — κόδρος στρατηγήματα ᾱ M : om. F — γέλων γ̄ F : γέλων στρατηγήματα γ̄ M — λεωνίδης γ̄ F : λεωνίδας στρατηγήματα γ̄ M — νικίας δ̄ postea add. F — ἑρμοκράτης β̄ postea add. F — 3 βιβλίον πρῶτον om. F — 3, 2 τῶν om. M — 3, 4 καὶ νῦν om. M — 3, 5 ὑπερέχοντας M — 3, 11 ἡλικίαν ὡς ὁρᾶτε M — 3, 14 τε καὶ αὐτοῖς M — 3, 17 ἄλλων M — 4, 2 ἐμοί γε F — 4, 12 καὶ ὅμηρος F — 4, 13 ἐνθάδε F — 4, 13 ὃς FM — 4, 13 γέγονετ' M — 4, 14 ὁ om. FM — 4, 18 αὐτοι M — 4, 20 τὸν πρ. M — 4, 26 πασι M m. 1. in mg. : πάντεσι M — 5, 4 ὑπεκρίναντο M — 5, 23 αὐτι M — 5, 28 κατ' M — 6, 1 αὐτὸν αἱ πόλεις M — 6, 2 στρατείαν F — 6, 7 ὀρχήσεσιν M — 6, 10 στρατείας F — 6, 17 στρατεία F — 6, 24 διαβάλοντι M — 7, 6 ὁ om. F — 7, 7 φάλαγγα ὠνόμασεν F — 7, 10 ἦν FM — 7, 12 ἔδεισε διόνυσος FM — 7, 14 στρατεία F — 7, 14 ἡ μὲν M — 7, 19 καινοὺς FM — 7, 24 λόφῳ M — 7, 27 λόφου M — 8, 14 ἰόνα M — 8, 17 πανδάνην F : πανδάμην M — 8, 25 οἱ om. M — 8, 27 παν̆ασὸν M : περνασόν M m. 1. in mg. — 8, 27 τεμῶν F — 8, 28 ἐκβαλεῖν M — 8, 30 τῶ χάσματι M — 8, 30 ὁ om. FM — 8, 30 πέτροις-περιτειχίσας om. M — 9, 1 κρατήσας ἀποστρέφει M del. voc. τειχίζει inter ἀπο et στρέφει — 9, 3 τὸ ἱππικὸν ἄχρειον ἦν FM — 9, 10 δὲ om. F — 9, 11 ὅμηρος ἄδων FM — 10, 11 τύχη μὴ M — 12, 15 τῶν om. M — 12, 27 φιλοξὼ FM — 13, 8 πολέμω F : τλεπολέμω corr. m. al. — 14, 1 στρατείαν F — 14, 22. 23 μυρταῖος M (m. 1. in mg. τυρταῖος) — 15, 29 ἦν ὁ M — 16, 4 ἔσχεν FM — 16, 6 συνόντων M — 16, 7 ἔφη M m. 1. in mg. : ἐπεστράφη M — 16, 13 πέργησ σώμενοι F — 16, 22 ὁμοῦ om. M — 17, 6 δὲ om. M — 17, 8 ἰόνα M — 17, 23 ἔτρεψαν M — 18, 4 ἀκούσειαν M — 18, 27 τότε ὁ ἀρίστων F (in mg. m. al. ἀριστογείτων) : om. M — 19, 1 τῶ σαμίω FM — 19, 3 ὡς ἀπαιτούμενα FM m. 1. in mg. : om. M — 19, 5 δὲ om. M — 19, 10 μὲν om. M — 19, 18 προκατεβάλετο M — 19, 19 ὡς ἀπὸ M — 19, 19 ἐπ' οὔδη F : ἐν σπουδῆ M (m. 1. in mg. ἐπ' οὔσει) — 19, 20 δ' ἀκρόπολιν M — 19, 22 λυγλάμιδος FM (M m. 1. in mg. γδά) — 19, 25 ὁ μιλήσιος M — 20, 1 ἐνεγράψατο FM — 20, 4 ἐπὶ τὴν M — 20, 26 καρχηδόνιον F — 21, 11 οὕτως FM — 171 στρατηγήματα vel στρατήγημα M : om. F — γέσκων γ̄ F — τιμολέων ᾱ F : γ̄ ex ᾱ corr. m. al? — ἀρίστων στρατηγήματα β̄ M — θρασυμήδης ᾱ F : β̄ ex ᾱ corr. m. al? — ἡρακλείδης ᾱ F : β̄ ex ᾱ corr. m. al? — διότιμος γ̄ FM : δ̄ ex γ̄ corr. m. al? F — πεισίστρα-

τος F (αυ add. m. al?) — διόγνητος στρατήγημα ᾱ om. M — ἀριστόμαχος ᾱ om. F, add. m. al? — πυραίχμης F (ᾱ om.) : πηραίχμης οὐκ ἔχει M F m. al? — σάτυρος F (ᾱ om.) : σ. οὐκ ἔχει M F m. al? — 214 στρατηγήματα vel στρατήγημα M : om. F — λεύκων ᾱ F (δ add. m. al?) — λυσιμάων M — χαυνῖται M — φωκεῖς β̄ F : φωκεῖς στρατηγήματα β̄ M — καρχηδόνιοι F : χαλκηδόνιοι F corr. m. al? — χῖοι στρατήγημα ᾱ M — θρασύβουλος ᾱ F : ᾱ om. M — 332, 12 πολλὰς M — 333, 8 ἀποδιδόντες M — 333, 9 κομίσαντες F — 333, 15 ἀντιποῦσα M — 334, 2 κυρωθέντες M — 335, 9. 14 χναίναν M — 335, 9 μίαν om. M — 335, 24 ἀργολίδαι F (ες add. m. al.) — 335, 27 δὲ F : γὰρ M — 336, 21 ουκατεφόνευσαν F (σ γ add. m. al.) — 336, 24 ἡ δὲ M — 337, 7 τὸν ἄργον αὐτῶν F — 337, 9 οἱ σπαρτιάται M.

Considérons de plus près les passages cités, et nous constaterons : 1° la parenté ou plutôt la dépendance du Monac. à l'égard du Florent.; 2° malgré cette dépendance, la présence de nombreuses différences. Nous sommes tenus d'en expliquer l'origine sans cesser d'admettre que le Monac. est une copie du Florent., copie qui d'ailleurs ne nous est peut-être parvenue que par des intermédiaires. De ces variantes retranchons les fautes évidentes, les lacunes, etc.; il reste cependant un certain nombre de divergences qui méritent sérieuse considération.

Dans le nombre est un passage (20, 21, p. 726) qui est de grande importance pour établir clairement le rapport des deux manuscrits. La bonne leçon οἷει a été corrompue en διὶ dans tous les manuscrits connus jusqu'ici ; la faute peut s'expliquer facilement au moyen de la paléographie. Dans M une interpolation est venue s'ajouter à cette faute, l'article τῷ a été placé devant διὶ. C'est là la preuve d'un rapport qui ne peut être l'objet d'aucun doute.

Passons à l'examen des autres passages, nous verrons d'autres faits de même nature. 10, 22 la bonne leçon ἔχει de M provient non d'une meilleure tradition mais d'une correction, tandis que les autres manuscrits portent ἔχειν, respectivement ἔσχεν. 333, 9 à la place de κομίσαντες, qui va très bien ici, on a κομήσαντες, qui est une faute soit de lecture, soit d'écriture; dans la suite on a intercalé σ entre ο et μ pour obtenir un mot κοσμήσαντες qui répondît convenablement au sens.

Nous avons donc acquis un point d'appui pour l'appréciation du Monac. Partant de là nous pouvons, sans plus tarder, considérer celles de ses leçons qui diffèrent de celles du Florent., et qui paraissent provenir d'une meilleure tradition, comme n'étant que des *leçons introduites par correction dans le texte.*

Le Florent. est l'archétype de la première classe, dont le Monac. est un représentant corrigé par une main savante, tandis que le Paris. est resté plus fidèle à la tradition. C'est là un résultat que ne modifiera pas

une collation complète des manuscrits que je n'ai connus qu'en partie.

En tous cas, la première chose à faire est de collationner entièrement le Florent. et, à l'aide de ces nouveaux matériaux, de revoir les autres manuscrits, principalement les deux Venet. et le Cantabrig. Peut-être ce travail conduira-t-il à la découverte de l'archétype de la deuxième classe, à supposer qu'on n'admette pas que tous les manuscrits dérivent du Florent. comme je l'ai indiqué au commencement. Cela est possible, car, outre la grande lacune du sixième livre, il y a des fautes qui ont passé dans tous les manuscrits (1) ; toutefois ils peuvent dériver d'un seul archétype commun au Florent. et à la seconde classe, et également corrompu. Cette question ne pourra être décidée qu'après la réunion d'un plus grand nombre de matériaux.

Provisoirement, le Florentinus doit en tout cas servir de base pour la critique du texte. Faut-il consulter d'autres manuscrits, et lesquels? La réponse ne sera donnée qu'après des recherches ultérieures. Toutefois, encore une remarque : au lieu du Paris. gr. 2522, qui contient les ὑποθέσεις ἐκ τῶν στρατηγικῶν πράξεων tirés de Polyen, et qui n'est qu'une copie du cod. Laur.-Med. LV, 4 (membr. saec. X-XI), il conviendra de consulter à l'avenir ce dernier manuscrit et le codex Ambros. B. 119. Sup. (membr. saec. XI), qui donne une récension différente du cod. Laur.-Med. (Voy. *Festgabe z. dritten Säcularfeier d. J.-M. Univ. zu Würzburg dargebr. v. Gramich, Haupt, Müller*, p. 22. 27).

(1) Tous les manuscrits connus jusqu'à présent sont d'une date postérieure à celle du Florent.

Würzburg, mars 1882.

K. K. MUELLER.

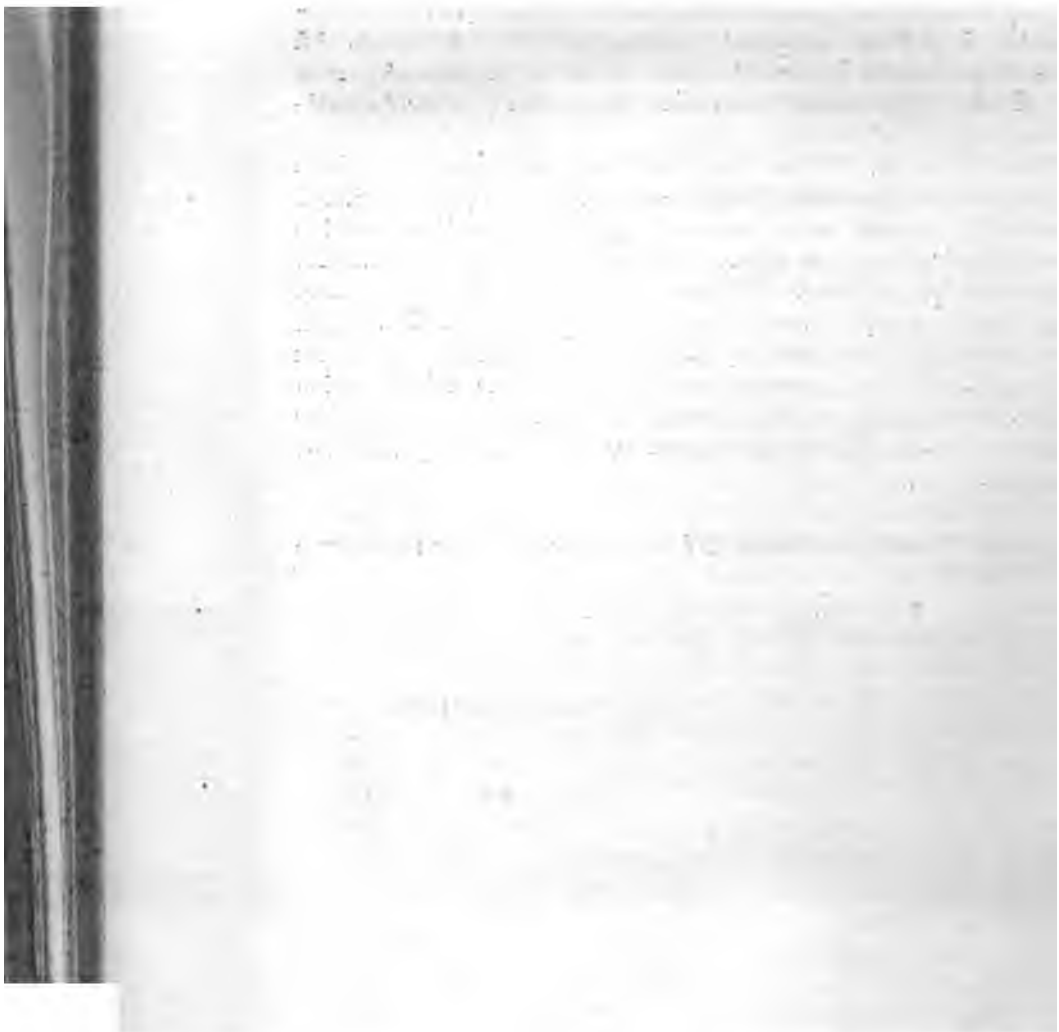

DIFFÉRENCES PROVINCIALES

DE LA MINUSCULE GRECQUE

(Traduit de l'allemand.)

Presque en même temps, dans l'Orient byzantin et dans l'Occident latin, apparaît toute formée une nouvelle écriture, c'est la minuscule : voilà un problème dont la solution est encore pendante. Bien qu'elle ait beaucoup de caractères communs avec la demi-onciale et la cursive, toutefois, étant donné le libre développement de ces éléments, elle n'en constitue pas moins une innovation. Le plus ancien manuscrit grec en minuscule date de l'an 835; les plus anciens manuscrits latins remontent plus haut encore : ils ont été écrits dans les premières années du IX^e^ siècle. Les Latins n'ont donc pu imiter en ce point les Byzantins; à plus forte raison on ne peut supposer que ces derniers aient emprunté cette innovation aux barbares d'Occident. Les rapports entre l'Orient et l'Occident ont été faibles aux VIII^e^ et IX^e^ siècles; il est donc peu vraisemblable que les ondulations d'un mouvement qui prenait naissance dans l'un des deux empires se soient propagées au delà des frontières. Je ne puis expliquer ce singulier phénomène que par la marche parallèle suivie jusqu'alors par les deux paléographies grecque et latine, dont les éléments communs, la cursive et la demi-onciale, prépondérants d'une part aussi bien que de l'autre, ont reçu à partir de ce moment un développement analogue.

Toutefois, de très bonne heure, la différence de situation politique des deux empires exerça une influence visible sur le développement de leur écriture. Chez les Byzantins il n'y avait qu'un État, qu'une Église; l'Occident était profondément divisé. La minuscule franque se borna d'abord à l'empire des Francs, où bientôt elle supplanta l'écriture mérovingienne, celle qui, de toutes les écritures nationales, s'était attachée le plus fidèlement à la cursive latine; les autres écritures nationales, celles des Lombards, des Wisigoths, des Irlandais, des Anglo-Saxons, — qui toutes, plus ou moins, doivent être considérées

comme des développements de la même cursive, — continuèrent leur existence. Ce n'est point un pur hasard si les nations mentionnées ici sont précisément celles qui, plus ou moins, dans le monde occidental, ont résisté à l'idée d'unité représentée par l'empereur et le pape. L'Empire ne réussit pas à dompter ces éléments réfractaires, ni à réaliser ses prétentions à la domination universelle; ç'a été plutôt le mérite de la papauté d'avoir détruit les restes de particularités nationales. Pour l'Église romaine il n'y avait qu'une langue, partant qu'une écriture; et c'est à cette idée grandiose d'unité que tôt ou tard a été sacrifiée la *lettera beneventana*, *toletana*, etc.

L'empire byzantin offre un aspect bien différent. Nous ne trouvons point à la périphérie d'États indépendants, tendant à s'écarter du centre. Sans doute les conquêtes de l'Islâm arrachèrent à l'empire une partie des provinces orientales; mais le reste continua d'être un empire parfaitement centralisé; et ce qui avait été perdu par l'empire byzantin, l'Église, au milieu de périls incessants, sut pourtant ou le réclamer ou le reconquérir au moins en partie. On conçoit parfaitement que ceux des Grecs qui dépendaient de l'Islâm aient toujours profité de toutes les occasions permises pour se rapprocher le plus étroitement possible de leurs frères de l'Empire, et suivi l'impulsion qui leur était donnée de Constantinople. Ils devaient se sentir heureux de pouvoir rester attachés à l'Église grecque et à la langue grecque, et ils ne devaient point songer à accentuer les particularités provinciales, ou, à plus forte raison, à constituer un système d'écriture tout local. Les conditions nécessaires leur manquaient : d'abord ils n'avaient aucun désir de ce genre; leurs efforts tendaient à renouer les liens qui les attachaient jadis à Constantinople; puis, dans une situation si gênée, si étroitement limitée, ils n'avaient ni liberté de mouvement, ni centres, ni organisation, c'est-à-dire qu'ils n'avaient rien qui pût favoriser des tendances séparatistes. Cette unité tout idéale qui unissait tous les fidèles de l'Église orthodoxe, qu'ils fussent gouvernés par le Croissant ou par la Croix, se manifeste entre autres choses par l'introduction de la minuscule jusque dans les provinces qui avaient été séparées de l'empire byzantin avant la formation de cette écriture; toutefois on ne peut nier que des traces de l'ancienne cursive, traces faibles il est vrai, se soient conservées en Orient. Dans mes « *Beiträge zur griech. Palaeographie* (1), j'ai publié, planche I, une feuille de parchemin écrite tout à fait dans le style de la cursive des papyrus. Je serais disposé à admettre que l'évêque Porf. Uspensky l'a rapportée en Europe, non pas du mont Athos, comme je le supposais alors sans raisons suffisantes, mais plutôt du Sinaï ou de la Palestine (2). Cette

(1) Voir les *Berichte der Königl. Sächs. Gesellsch. d. W.*, 1877, p. 1 et suivantes.

(2) C'est un double feuillet, relié avec le *psalterium Uspenskianum* de l'an 862,

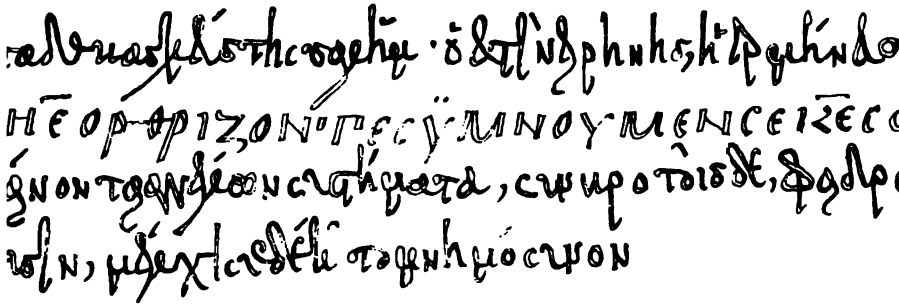

Helias Durandin

ROTULUS SINAITICUS 591
Saec. IX.

feuille intéressante n'est pas unique, comme on a dû le croire jusqu'à présent. Dans la bibliothèque du Sinaï, j'ai découvert un des plus anciens rouleaux en parchemin que l'on connaisse : c'est le c. Sinait. 591. Il traite de sujets liturgiques et est écrit dans une cursive de papyrus abâtardie. Grâce aux titres écrits en onciale, on peut avec assez de confiance le dater du IXe siècle (1). Pour faciliter la lecture de cette écriture assez difficile, j'ajoute la transcription :

ἐπεὶ τάδε βασιλεὺς τῆς Σαλὴμ· ὁ ἐστὶν εἰρήνης ἡ ἑρμήνευσις
ωΑΗ Ε ΟΡΘ ΡΙΖΟΝΤΕC ΥΜΝΟΥΜΕΝ CΕ Κ(ΥΡΙ)Ε CΩCΟΝ
εὐφραίνονται ἀγγέλων συστήματα, σὺν βροτοῖς δε φαιδρῶς ἑορ
τάζουσιν Μελχισέδεκ τὸ μνημόσυνον

L'écriture d'un autre manuscrit, le c. Sinait. 824, témoigne aussi d'un emploi fréquent des formes cursives, et pourtant, comme c'est un bombycin, on ne peut le placer plus haut que dans le XIe ou XIIe siècle. Il est une question qui est pour moi fort douteuse : dans l'empire byzantin, peut-on suivre les traces de la cursive jusqu'à une époque aussi tardive? Il pourrait donc se faire qu'il y ait eu un temps dans lequel les Grecs de l'Orient avaient une écriture différente de celle de l'empire byzantin; quoi qu'il en soit, cela ne prouve rien en faveur de l'existence d'une écriture nationale ou provinciale des Grecs orientaux. A ces trois exemples cités plus haut s'opposent des centaines et des milliers d'autres, qui prouvent sans le moindre doute que la minuscule véritable, telle qu'elle s'est formée dans l'empire byzantin, a pénétré aussi chez les Grecs d'Orient. S'il y a des passages isolés écrits en cursive, c'est non un provincialisme, mais un anachronisme.

Mais si l'on accorde que la minuscule a été adoptée pour leur écriture par les Grecs d'Orient, il se pose une autre question. A-t-elle reçu au moins une direction, une nuance particulières? Dans les bibliothèques de l'Europe une recherche de ce genre est malaisée; peu de manuscrits portent des indications directes de provenance; ils nous sont parvenus par l'intermédiaire de marchands qui, soit par négligence, soit peut-être même à dessein, se taisent sur le lieu d'où ils viennent. Au contraire l'Orient, et surtout les bibliothèques aussi riches que celles du Sinaï, offrent un terrain bien plus propice. La situation isolée du cloître permet sans autre examen de supposer, pour un grand nombre de manuscrits, qu'ils n'ont jamais quitté le lieu où ils ont été écrits; d'autres manuscrits portent d'une façon encore très

qui, tout dernièrement, avec les autres manuscrits de l'évêque, a été vendu à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

(1) Cf. le fac-similé.

évidente le témoignage de leur provenance étrangère. Déjà dans ma *Griechische Palaeographie*, pp. 411-412, j'ai montré que les petits chiffres presque imperceptibles des quaternions servent souvent à décider de la provenance d'un manuscrit. Une partie seulement des manuscrits du Sinaï a été écrite pour les besoins du cloître; les pèlerins, soit par dévotion, soit par commodité, soit peut-être aussi par besoin d'argent, ont donné le reste. L'inventaire de la bibliothèque permet de faire une statistique des pèlerinages au Sinaï et des nations qui y ont participé. La chapelle latine est fermée depuis longtemps; par conséquent le nombre des manuscrits latins au Sinaï est restreint à un point étonnant; les manuscrits arabes, arméniens, géorgiens, slaves, sont représentés en bien plus grand nombre.

A côté des manuscrits qui, grâce à la langue même et à l'écriture, portent l'empreinte de leur origine, il y a une série correspondante de manuscrits de langue grecque et d'écriture grecque; chez ces derniers les numéros de quaternions permettent de deviner la nationalité du copiste. Les numéros de quaternions en chiffres *arabes* (par exemple dans le c. Sin. 570) ne prouvent pas exclusivement en faveur des Arabes, mais en général en faveur de l'Orient mahométan, à cause de la diffusion de cette langue. Des numéros de quaternions en chiffres *coptes*, par exemple dans le c. Sin. 973 de l'an 1153, permettent de conjecturer une origine égyptienne; pourtant les exemples n'en sont pas fréquents, à cause des querelles dogmatiques entre coptes et orthodoxes. Par contre, la bibliothèque du Sinaï est riche en manuscrits grecs écrits en *Géorgie* ou, comme disent les Grecs modernes, en Ibérie; la preuve en est fournie par les numéros de quaternions du c. Sin. 215 (s. X), 217 (s. XI), 230 (s. XI), 231 (a. 1033), 566 (s. XI), 582 (s. XI), 620 (s. X), 795 (s. XIII), 829 (s. XIV), 928 (s. XIV), 1097 (a. 1214). Dans la rédaction du catalogue des manuscrits grecs que j'entrepris dans l'hiver de 1880-81, je m'attachai particulièrement à l'écriture de ces manuscrits. Beaucoup d'entre eux étaient écrits avec cette sûreté de main, cette facilité inadmissibles de la part d'un étranger; d'autres dénotaient une gaucherie plus ou moins grande du copiste; mais de traces relatives à une particularité nationale, je n'en ai relevé dans aucun. Peut-être un examen analogue de la langue, ou, pour mieux dire, une recherche des fautes de grec dans ces monuments, conduirait-elle à de meilleurs résultats.

L'Islâm avait fait éprouver dans l'est aux Byzantins des pertes considérables; dans l'ouest aussi ils avaient perdu du terrain contre les Latins. La Grande Grèce, politiquement, avait longtemps appartenu à l'empire byzantin, et la domination des Normands et des Hohenstaufen n'avait nullement eu la tendance de remplacer le grec par le latin. L'Italie méridionale, par sa situation, par son histoire, était en rapport avec les empereurs de l'Occident latin et de l'Orient

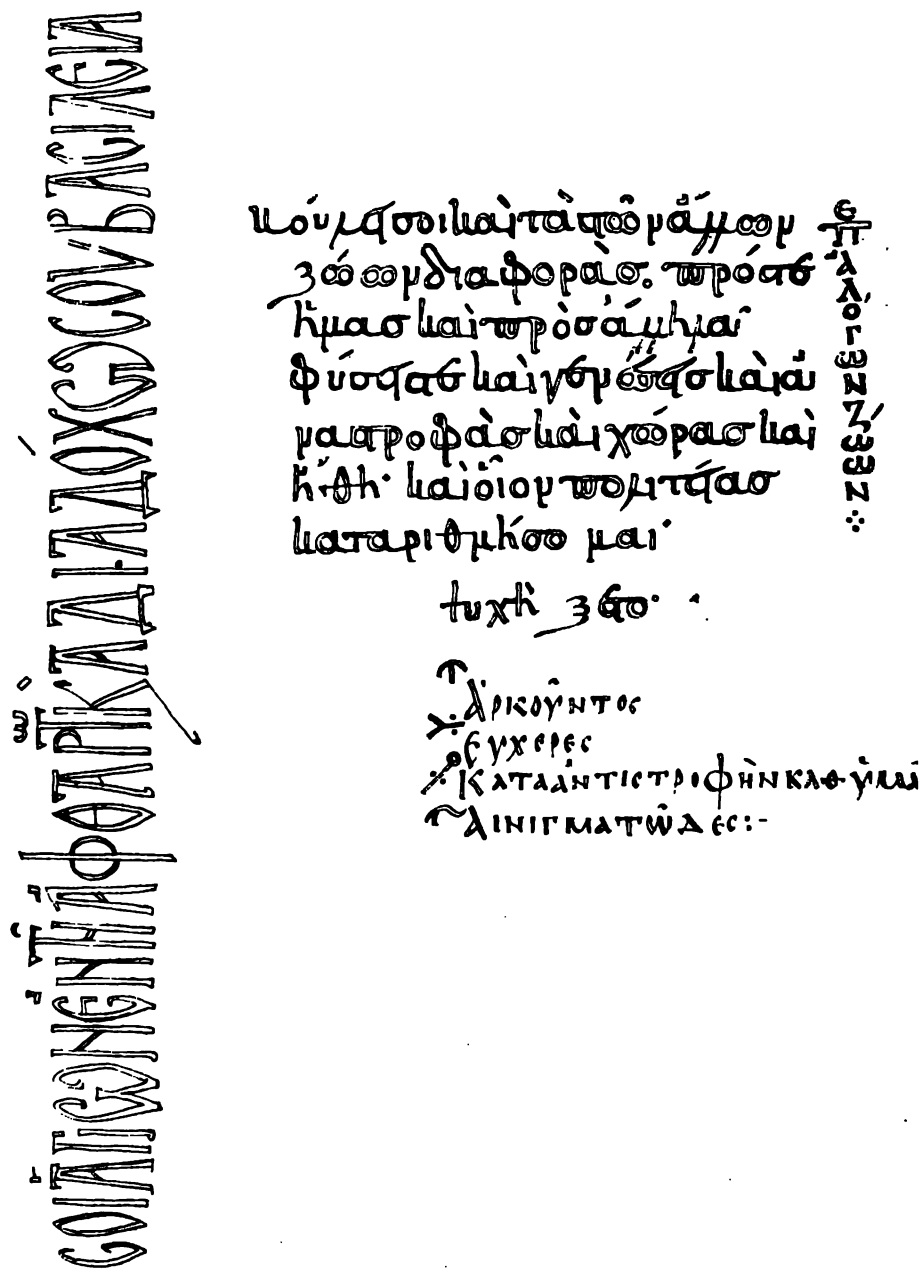

Heliog Dujardin

COD. PATM 33 / GREGOR THEOL /
a 941 m October

byzantin, mais savait maintenir son indépendance au milieu d'eux. En soi, il ne serait pas impossible que le paléographe trouvât une minuscule grecque de l'Italie méridionale analogue à la *lettera beneventana*. Cette supposition toutefois n'est pas confirmée par la réalité. Dans mes *Beiträge zur griechischen Palaeographie, V. Zur griechischen Minuskel in Unteritalien* (1), j'ai déjà essayé de montrer que dans l'Italie méridionale il n'y avait pas eu d'écriture nationale de formée, mais seulement un tracé particulier de l'écriture. C'est ce que je me suis efforcé de rendre sensible, d'après trois manuscrits : un manuscrit grec-latin-arabe c. Lond.-Harl. 5786 (a. 1153 ? voir Palaeogr. Soc. n° 132), un c. Lips. Senat II, 25 (a. 1172, Rhegium), et un c. Barberin. V. 37 (a. 1292, de la Calabre). Ajoutons encore un manuscrit méridional que j'ai vu à mon retour du Sinaï. Il est dans la bibliothèque du cloître Saint-Jean, à Patmos. C'est le même manuscrit de saint Grégoire dont MM. Duchesne et Bayet (2) ont fait mention ; il intéresse le paléographe moins pour le texte lui-même que pour la souscription. Elle est en lettres d'or et couvre une page entière (44×34 c.) de ce grand manuscrit en parchemin. Les caractères sont d'une onciale très allongée, à la mode d'alors, tandis que le reste est en minuscule ordinaire. Les lettres d'or ont été fort éprouvées par endroits : le grattage les a rendues presque méconnaissables. Les restitutions du texte ci-dessous sont ainsi indiquées [ ] ; ce sont, pour les points essentiels, celles du catalogue de Sakkélion ; j'ai pu me rendre compte de leur justesse ou de leur vraisemblance en présence de l'original (3).

——— ⟩⟨ ἐγράφη κ(αὶ) πέρας εἴλη-
φεν αὕτη ἡ θεολογικὴ ἡ πρώτη κ(αὶ) δευτέρα βί[βλ]ος τοῦ ἁγίου
γρηγορίου τοῦ θεολόγου διὰ χειρὸς
νικολάου μο[να]χ(οῦ) καὶ δανιὴλ υ(ἱο)ῦ αὐτοῦ ὀρθοδό[ξων χριστιανῶν
πιστευόντων] εἰς π(ατέ)ρα καὶ υ(ἱ)όν
κ(αὶ) ἅγιον πν(εῦμ)α τὴν μίαν θεότητα καὶ (4) δύναμιν [καθὼς] ἐδιδάχθη-
μεν ὑπὸ τούτου τοῦ τρισμά-
καρος κ(αὶ) ἀοιδίμου πατρὸς ἐν τόπῳ ῥηγίῳ τῆς καλαβρίας ἐν τῷ
ὀκτωβρίῳ μηνὶ τῇ εἰκά-
δι δ̄ ἰνδ(ικτιῶνος) ῑ̄ ἐν ἔτει ἀπὸ κτίσεως κόσμου, ΣΥΝ ⋮ διὸ δέομαι τῆς
εὐσπλαγχνίας---σοι ἁγίων ἐν τῇ ἀφθάρτῳ καὶ ἀδιαδόχῳ σου βασιλείᾳ. ἀμήν.

(1) Voir *Berichte der K. Sächs. Gesellsch. d. W., Phil. hist. Cl.*, du 23 avril 1880.
(2) *Voyage au mont Athos*, p. 239.
(3) Voir le fac-similé. Duchesne aussi, ouvr. cit., p. 238, donne des spécimens de notre manuscrit de saint Grégoire; mais ils sont trop insuffisants pour la question qui nous occupe.
(4) Ici Duchesne donne τε καὶ.

[ἔχει ἡ παροῦσ]α βίβλος ἡ θεολογικὴ αὐτὴ τετράδας λ̄. ἔστιν δὲ ὁ
ἀρ:θμὸς τῶν γεγραμμένων κ(αὶ) ἀ-
[γράφων φύλ]λων διακόσι<α σαρ>άκοντα <écrit en noir par une main moderne>
ὁ τὰ πάντα πληρῶν θ(εὸ)ς δόξα σοι +.

Comme Duchesne et Bayet, ouvr. cité, p. 239, font à cet endroit la remarque suivante : « La souscription semble indiquer qu'il y avait au x^e^ siècle à Reggio en Calabre une école de calligraphie, » je ne me suis pas contenté d'un calque des différentes sortes d'écriture, mais j'ai cru devoir publier au complet la souscription, abstraction faite des prières insignifiantes. Ni les mots de la souscription, ni l'écriture du manuscrit ne nous permettent de tirer la conclusion précitée. Que l'on compare sans prévention l'écriture de ce manuscrit de saint Grégoire avec celle d'un manuscrit quelconque du même temps, et l'on accordera que, sans la mention expresse de la souscription, personne n'aurait pu songer à le revendiquer pour l'Italie méridionale. Notre manuscrit offre, en outre, un intérêt tout particulier ; parmi les signes caractéristiques, mentionnés jadis par moi, de ce « ductus » de l'Italie méridionale, signes qui ont leur importance pour le xii^e^ siècle, pas un seul ne se retrouve dans l'écriture du x^e^. Le ductus de l'Italie méridionale, dans la minuscule grecque, peut donc avoir pris naissance et s'être développé seulement au moment où les rapports avec l'empire byzantin commençaient à s'affaiblir de plus en plus.

Ainsi les parties enlevées à l'empire byzantin, à l'est et à l'ouest, n'ont pu constituer une écriture nationale indépendante. A plus forte raison on ne peut en supposer une dans chacune des provinces de l'empire byzantin. Jusqu'à présent, nous n'avons aucun signe qui puisse nous permettre de distinguer les manuscrits d'une province de ceux d'une autre, exclusivement d'après les critères graphiques.

Leipzig.

V. GARDTHAUSEN.

UNE LOI RYTHMIQUE DE LA LANGUE GRECQUE

Il semble que certaines formes grecques gardent la trace d'une ancienne loi rythmique, limitative du nombre de syllabes brèves qui peuvent se suivre dans un mot, et si l'on cherche à formuler cette loi, on la trouve conforme aux règles du vers épique, et, comme elles, indépendante de l'accentuation.

Pour pouvoir entrer dans l'hexamètre, un mot grec ne doit pas contenir plus de deux brèves consécutives. Sont réservées toutefois les brèves placées à la fin des mots ; elles sont considérées comme longues, parce qu'elles le deviennent soit en faisant césure soit par l'effet des consonnes initiales du mot qui les suit dans le vers. Ainsi ὄνομα, κέραμος, ἀργύρεος, quoique terminés par trois brèves, ont, comme tout le monde sait, droit de cité dans la poésie dactylique.

Une grande sélection rythmique, faite précisément d'après le même principe et avec la même restriction, dut, à une certaine époque, s'opérer sur tous les mots du vocabulaire. La langue courante et journalière s'offensait alors d'une succession de trois syllabes brèves, et l'on est en droit de se demander si le plus ancien rythme poétique des Grecs n'était pas en quelque mesure dicté d'avance par cette cadence naturelle de leur parler.

Mais cette question est secondaire. C'est à peine si l'existence même de la loi dont il s'agit semblera suffisamment attestée par les indices très fragmentaires dont nous cherchons à recueillir ici un certain nombre. Il y a en effet à la loi du tribraque beaucoup d'infractions hystérogènes, en même temps que des exceptions anciennes, plus ou moins faciles à justifier. Les formes, en revanche, qui en ont conservé la marque, et où se révèle un effort de la langue pour éluder le tribraque, ne sauraient être jugées à la légère. Le témoignage en est d'autant plus significatif qu'il nous montre le même résultat obtenu par plusieurs voies différentes : allongement vocalique, syncope, redoublement de consonnes, etc. Or, au milieu de l'organisme phonétique si délicat du grec, chacun de ces procédés, notamment celui de la syncope, paraît insolite, presque brutal, et mérite l'attention par sa rareté même. En faisant la revue de ces différentes muta-

tions, les exemples devront, autant que possible, être choisis parmi les formes usitées en prose : si nous les demandions aux poètes, ils seraient aussi nombreux que peu concluants.

1. ALLONGEMENT D'UNE VOYELLE.

a. *Voyelles faisant partie d'un suffixe.*

Au comparatif et au superlatif des adjectifs, l'allongement de l'omicron qui distingue le type σοφώτερος, σοφώτατος, du type δεινότερος, δεινότατος, est parfois interprété à tort comme étant originairement une licence chez les poètes, et en prose une imitation des poètes. Une loi que toute la grécité observe avec ce degré de conséquence ne saurait reposer sur un fait de date aussi rapprochée et d'ordre tout littéraire. Il y a bien plus d'apparence que les poètes ne firent que profiter d'une euphonie d'avance établie dans la langue, et qui avait déjà façonné les mots comme pour leur usage particulier.

Le même allongement paraît avoir existé devant le suffixe σύνη (Cf. *Etym. Mag.* p. 275, 42), quoique nous n'ayons pour vérifier la règle que le seul mot ἱερωσύνη, en regard de δουλοσύνη, δικαιοσύνη, et autres formes semblables, dont aucune ne donnait lieu à l'allongement (1). L'ω de ἱερωσύνη est d'autant plus certain qu'il est attesté épigraphiquement (Frœhner, *Inscr. du Louvre*, n° 40, l. 12).

Les suffixes -θι, -θεν, -σε, pouvaient aussi donner naissance à des tribraques, non pas, comme dans le cas précédent, par l'addition d'une brève qu'ils apportaient, mais parce qu'ils faisaient passer dans le corps du mot la brève finale du radical. Dans ce cas encore on allonge l'o thématique : ἑτέρωθι, ἑτέρωθεν, ἑτέρωσε; ἀμφοτέρωθι, ἀμφοτέρωθεν, ἀμφοτέρωσε, en regard de ἀλλαχόθι, ἀλλαχόθεν, ἀλλαχόσε.

Il en est de même des mots dérivés formés à l'aide du suffixe -της (fém. -τις) : θιασώτης, ἰδιώτης, σπαργανιώτης, στρατιώτης, ἡλικιώτης, ἀγγελιώτης, à comparer avec ἀγρότης, δημότης, ἱππότης, τοξότης. Les oxytons, comme ζηλωτής, πληρωτής, ont, cela va sans dire, un ω d'origine toute différente, étant tirés de verbes en -όω, et non de formes nominales. En revanche δεσμώτης, ἠπειρώτης, νησιώτης, ἑστιῶτις sont franchement irréguliers.

Enfin on reconnaît la même tendance dans la répartition des deux suffixes -εδόν- et -ηδόν- qui n'en font qu'un en réalité. Le premier ne

(1) En ce qui concerne la formation voisine τὰ ἡγεμόσυνα, il faut considérer que l'o n'est pas « thématique ». On trouve dans le Nouveau Testament ἀγαθοσύνη, et plus tard encore ἁγιοσύνη, que certains éditeurs corrigent en ἀγαθωσύνη, ἁγιωσύνη.

se rencontre qu'après une syllabe radicale longue (1) : τηκ-εδών, σηπ-εδών, ἁρπ-εδών, ἁρπ-εδόν-η. La seconde forme le remplace quand la syllabe radicale est brève, afin de parer au tribraque qui se formerait à tous les cas autres que le nominatif singulier : κλε-ηδών (par allongement épique : κληηδών), τερ-ηδών, ἀ-ηδών (2), et le dérivé secondaire κοτυλ-ηδών. Le χαιρ-ηδών d'Aristophane, qui contrevient à la règle, est un mot forgé, sans valeur linguistique. L'anomalie apparente d'ἀλγ-ηδών vient de sa forme primitive *ἀλεγ-ηδών (voyez plus bas ce qui a trait à ἄλγος). La seule véritable exception est ἀχθ-ηδών, car λαμπ-ηδών et ἐρπ-ηδών sont d'une époque très postérieure (3).

b. *Voyelles faisant partie du radical.*

Il faut citer sous cette division l'allongement des voyelles initiales α, ε, ο, lorsque le mot qu'elles commencent devient le second membre d'un composé, règle destinée, comme les précédentes, à prévenir les groupes de trois syllabes brèves : ποδ-ήνεμος, ὑπ-ηρέτης, ὑπ-ώροφος, pour *ποδ-ἄνεμος, *ὑπ-ερέτης, *ὑπ-όροφος; ὀχετ-ηγός pour ὀχετ-ἀγός. C'est là un usage si constant, et cela dans les formes populaires du meilleur aloi telles que les noms propres, que personne ne le croira imaginé pour la simple commodité de la versification.

Il est à noter toutefois que l'allongement a gagné, par extension secondaire, une foule de formes composées qui ne présentaient pas trois brèves consécutives et qui, en conséquence, devraient en être exemptes. Je ne parle point des mots comme μον-ώνυξ, τρι-ήρης pour *μον-όνυξ, *τρι-έρης, ni des mots comme ὑψ-ηρεφής pour ὑψ-ερεφής : car leur génitif *μον-όνυχος, *τρι-έρεος, *ὑψ-ερεφέος, se trouvait dans les conditions voulues pour l'allongement (4). En revanche l'allongement est abusif : 1° dans le type rythmique εὐ-ήνεμος, ὑψ-ώροφος, ou, parmi les imparisyllabiques, (γαμψ-ώνυξ) γαμψ-ώνυχος, (ἐξ-ήρης) ἐξ-ήρεος; 2° dans le type ἐπ-ημοιδός; 3° dans le type ἐξ-ημοιδός; 4° dans le type στρατ-ηγός, et à plus forte raison dans φορτ-ηγός.

La vraie tradition de la langue survit dans les formes concurrentes : 1° παυσ-ἄνεμος, ὑψ-όροφος, (εὐόνυξ) εὐόνυχος; 2° ἐπ-ἀμοιβαδίς; 3° χρῡσ-ἄμοιβός; 4° ἐεικόσ-ορος. Cette sorte d'allongement irrégulier, et qui souffrit tou-

(1) La forme μελεδών est incertaine; il est certain, en revanche, que, si elle a existé, le génitif était μελεδῶνος. Donc elle n'entre pas en ligne de compte.

(2) Ce mot ne pouvant se tirer d'ἀείδω, contient vraisemblablement le suffixe en question.

(3) Nous écartons πεμφρηδών, τενθρηδών, ἀνθρηδών, noms de diverses espèces de guêpes et d'abeilles, vu que l'η, dans ces mots, appartient à la racine. Cf. τεν-θρή-νη, ἀν-θρή-νη, et le laconien θρώ-ναξ « bourdon ».

(4) On a dû décliner d'abord *μονόνυξ, μονώνυχος; *τριήρης, τριήρεος, et Homère décline encore ὑψερεφής, ὑψηρεφέος.

jours des exceptions, est peut-être en partie imputable aux poètes ; mais elle dut plus encore sa propagation à diverses circonstances morphologiques, dans le détail desquelles nous ne pouvons nous permettre d'entrer à cette place.

A la fin du *premier terme* d'un composé les allongements ne se font pas par voie phonétique (voyez sous 4 : θανατη-φόρος etc.). Cependant on a un exemple du fait dans πρω-πέρυσι ; c'est la forme prescrite par Apollonius Dyscole, qui condamne προ-πέρυσι. Peut-être aussi la vieille étymologie de διά-κονος, qui voyait dans ce mot la préposition διά, est-elle la bonne (cf. ἐγ-κονέω).

Même en dehors de la composition des mots, la tendance rythmique a été assez puissante pour changer *ὀφελέω, *ὀφέλιμος (de ὄφελος), en ὠφελέω, ὠφέλιμος. — De là aussi Ἠλύσιον πεδίον par η, venant de la racine ἐλευθ-, ἐλυθ-. — Le latin *viduus* est représenté en grec par ἠίθεος = ἐ-ϜιθεϜος : l'η ne peut être qu'une modification rythmique de l'ε prothétique, car c'est une théorie caduque que celle des allongements causés par digamma. — Le mot ἠλακάτη, « entre-nœud d'une canne de roseau » (de là seulement « roseau », puis « quenouille »), signifie proprement « bras, membre » : il est proche parent de ἄλαξ· πῆχυς· Ἀθαμᾶνες, ce qui fait voir que l'η initial provient de l'allongement rythmique. — Une forme ὤνυμα pour ὄνομα, que légitimerait le tribraque des cas obliques (ὀνύματος), paraît résulter du nom propre Ὠνύμαστος d'une inscription béotienne. — Si l'η du verbe ἡγέομαι en regard de l'α d'ἄγω ne comportait une autre explication, d'ordre morphologique, il pourrait sans invraisemblance se joindre aux exemples précédents.

Dans le mot simple comme dans le mot composé, les voyelles *initiales* semblent seules susceptibles de changer de la sorte leur quantité. On ne peut du moins mettre sur la même ligne les cas isolés tels que μῡδαλέος de μῦδος, quoique la longue y mérite considération, étant attestée dans les tragiques aussi bien que dans l'épopée (cf. Lobeck, *Pathol. Proleg.* p. 102).

La réduplication dite attique est accompagnée, soit dans les noms, soit dans les verbes, d'un allongement des voyelles initiales tout à fait comparable, au premier coup d'œil, à celui qui est usité en composition. Cependant le principe de cet allongement n'est pas toujours facile à démêler.

En commençant par les noms redoublés, tels que ἀκ-ωκ-ή, l'hypothèse d'une modification rythmique serait en contradiction avec la loi que nous cherchons à vérifier : l'allongement était inutile, puisque le nombre des syllabes brèves ne dépassait pas deux. Précisément une importante considération morphologique vient à l'appui de cette présomption négative. Le timbre de la deuxième voyelle ne permet pas d'admettre qu'elle soit l'allongement d'une brève. Un type radical

ἀκ- peut en effet revêtir trois aspects bien connus en morphologie : ἀκ-, ἄκ- (=ήκ-), ὠκ-, mais non pas ὀκ- par *o* bref.

Aussi les quelques mots en question appartiennent-ils tous à des racines qui veulent régulièrement l'*ō* long. Série de permutation α ᾱ ω : ἀκ-ωκ-ή, ἀγ-ωγ-ός. Série ε η ω : ἐδ-ωδ-ή ; à noter aussi ἀλληλ-οδωδόται · ἀλληλοβόροι. Série ο ω ω : ὀδ-ωδ-ή, ὀπ-ωπ-ή. Il y a une exception : ὀκ-ωχ-ή de ἔχω (série ε ο) ; mais en tout état de cause ce mot serait une anomalie. Tout le monde sait que ἔχω a perdu une consonne initiale (*σέχω ou **F*έχω) et qu'il n'a pu, par conséquent, prendre un redoublement attique que par imitation analogique secondaire.

Les parfaits redoublés attiques se distinguent des formes qu'on vient de voir par cette première différence, que le nombre des syllabes brèves y est suffisant pour justifier un allongement rythmique. Du moins, cela est vrai pour toutes les formes actives dans les parfaits de racines disyllabiques tels que ἐνήνοχα, et pour toutes les formes actives *moins les trois personnes du singulier* dans les parfaits de racines monosyllabiques comme ὄπωπα, pluriel ὀπώπαμεν.

Ceci ne préjuge rien encore, et le problème se pose comme précédemment entre l'allongement rythmique et l'allongement grammatical. Ce dernier, par parenthèse, n'est pas à proprement parler un *allongement*, attendu que, dans le domaine des dégradations morphologiques, les voyelles longues sont antérieures aux brèves. La question revêt une forme bien sensible dans le cas particulier suivant. Homère fait alterner ἀρηρώς ἀρᾰρυῖα, de la même façon que λελεκώς λελᾰκυῖα, τεθηλώς, τεθᾰλυῖα. La permutation, dans le second genre d'exemples, quoique plus ou moins artificielle, repose en dernière instance sur la dégradation *grammaticale* des voyelles, le parfait étant composé de formes fortes et de formes faibles. L'échange ἀρηρώς ἀρᾰρυῖα est-il, ou n'est-il pas fondé sur le même principe ?

On va chercher à prouver qu'il est de nature tout autre, et que l'allongement des parfaits attiques, à la différence de celui des noms redoublés, dépend simplement du rythme ; de sorte que ἀρηρώς, ἔδηδα, ὄπωπα, équivalent pour le morphologiste, à *ἀρᾰρώς, *ἔδεδα, *ὄποπα.

Pour cela, on pourrait invoquer premièrement l'absence de la métaphonie en *ō* qu'il serait légitime d'attendre dans des parfaits. On opposerait ἀρηρώς, ἔδηδα, à ἀκωκή, ἐδωδή. Mais l'argument serait infirmé par les nombreux parfaits tels que λέλᾱθα, κέκτημαι, qui ont abandonné l'ω. Quelques-uns seulement, comme ἔῤῥωγα, le retiennent.

La preuve décisive de l'allongement rythmique n'est livrée que par les parfaits à radical disyllabique comme ἐνεκ- (ἐν-ήνοχ-α), ἀκου- (ἀκ-ήκο*F*-α). Dans ce genre de racines, qui abonde en grec, c'est ordinairement la voyelle intérieure, exempte d'allongement, qui est radicale, tandis que la voyelle initiale sujette à l'allongement est adventice. La quantité longue de cette voyelle inorganique ne saurait être

organique : le besoin rythmique en rend compte beaucoup mieux.

Bopp et Curtius inclinent pour la même solution sans se référer à une loi précise touchant les circonstances où le rythme peut intervenir comme modificateur de la quantité. Ce qui fait hésiter ces auteurs n'est pas tant, d'ailleurs, l'idée que la voyelle pourrait être naturellement longue que la question de « l'augment temporel » ou plus correctement de l'*e* réduplicatif. Les verbes qui se passent du redoublement attique, comme ὀφλισκάνω, ὤφληκα, prennent au parfait une voyelle longue, dans la composition de laquelle entre un ancien *e* préfixé (*ἐ-οφληκα) : c'est à quoi se réduisait la syllabe de réduplication en l'absence d'une consonne initiale. Comme le redoublement attique paraît être une innovation, on est conduit à penser qu'avant la formation d'ὄπ-ωπα, les Grecs disaient *ὦπα (=*ἐ-οπα), cf. ὤφληκα. Dès lors, l'ω d'ὄπ-ωπα ne serait-il point celui de son prédécesseur disparu *ὦπα, enchâssé dans le redoublement attique ?

Cette conjecture est peu fondée, car l'allongement serait alors aussi inséparable du parfait attique qu'il l'est de la formation représentée par ὤφληκα. Or cela n'est pas, et ici nous rencontrons une confirmation positive de l'origine rythmique de la longue. De même qu'à l'aoriste et au présent le redoublement attique n'entraîne point d'allongement, les brèves se bornant à deux (ἀγαγεῖν, ἀγαγών ; ἀραρίσκω), de même, et pour un motif identique, d'assez nombreuses formes du parfait y échappent, surtout il est vrai chez les poètes. On trouve entre autres dans la liste de Curtius (verb. II, 140) : ἀκ-ᾰ́χημαι, ἀκ-ᾰχείατο (cf. ἀκ-ηχεμένη), ἀκ-ᾰχμένος, ἀλ-ᾰ́λημαι, ἀλ-ᾰλύκτημαι, ἀρ-ᾰρυῖα, ἐρ-έριπτο ; ἀρ-αιρηκώς dans Hérodote (cf. vulg. ἠρηκώς).

Conclusion : la voyelle longue du parfait attique n'a de relation ni avec la longue native du type λέλΙΙκα, ni avec la longue de contraction du type Ὤφληκα Ἤλλαχα. Elle est purement rythmique, et, par conséquent aussi, purement analogique dans les formes où le rythme ne l'exige pas. Homère applique encore la règle primitive dans ἀρᾰρυῖα : ἀρηρότες (1). Au nominatif singulier ἀρηρώς commence le domaine de l'analogie.

2. SYNCOPE.

a. ουυ DEVENANT : — υ.

Les primitifs *φιλότερος, *φιλότατος, donnent φίλτερος, φίλτατος.

On syncope *ἐλυθέμεν, *ἐλύθετε, en ἐλθέμεν, ἔλθετε. De là, par exten-

(1) Le *F* du suffixe *-Fοτ-*, qui eût fait « position » semble avoir disparu partout dès une époque reculée.

sion, ἐλθών, ἦλθον, concurremment à ἦλυθον. La priorité de la forme la plus longue est indiscutable, à cause de ἐλεύσομαι, εἰλήλουθα.

L'adjectif ὕπτιος est issu, selon toute apparence, de *ὑπό-τιος.

A l'origine, *douleur* a dû se dire *ἄλεγος (cf. ἀλέγω). Le génitif *ἀλέγεος, présentant trois brèves consécutives, fut changé en ἄλγεος, auquel on donna ensuite un nominatif-accusatif ἄλγος, tandis que l'ε persistait dans ἀλεγεινός, δυσηλεγής, ἀπηλεγέως, où rien n'en pouvait occasionner la chute. C'est aussi l'histoire du mot ἄνθος, car l'homérique ἀν-ήνοθ-εν lui assigne pour forme primitive *ἄνεθ-ος (cf. ἄνηθον?). Enfin εὖρος « largeur », à en juger par les langue parentes, est, de même, pour *ἐ-*F*ερος, gén. *ἐ-*F*(ε)ρεος.

θέσφατος est sûrement syncopé de *θεσόφατος (Curtius, *Grundz.* ⁵ p. 509).

M. Wackernagel (*Journal de Kuhn,* XXV, 260 seq.) a rendu indubitable, sans l'expliquer complètement, le fait que l'adjectif numéral εἶνατος, ἔνατος, est sorti de *ἔν*F*ατος. Cette forme incompréhensible devient à peu près claire si l'on remonte plus haut encore jusqu'au primitif *ἐ-νέ*F*α-τος. Le deuxième ε est syncopé pour éviter une succession de trois brèves. Il faut ajouter que le nombre cardinal ἐννέα vient, par une syncope toute semblable, de *ἐν(ε)νέ*F*α. Une telle restitution peut paraître étrange, mais si l'on considère que νν, dans le dialecte attique, a pour seule origine possible ν + ν (1), les termes de la question se trouvent singulièrement réduits, et la solution proposée s'appuie en outre sur ἐνενή-κοντα. A son tour ἐνενήκοντα offre une troisième application du même principe : il est issu de *ἐνεν(ε)*F*ή-κοντα, *ἐνεν*F*ή-κοντα. Deux formes fondamentales devront donc être posées pour le nombre neuf : 1° *ἐνε*F*α- 2° *ἐνενε*F*α. La difficulté de les concilier avec celles des idiomes congénères est grande, mais je ne sache pas qu'elle soit moindre pour les formes admises jusqu'ici.

On n'a guère approfondi par suite de quel phénomène phonétique le Varuṇa des Hindous devient οὐρανός en grec. Peut-être doit-on poser οὐρανός = *ὀ-*F*(ε)ρανός, le tribraque entraînant la syncope. Une hypothèse semblable rétablirait l'accord entre εἰνάτερες et le latin *janitrices*, en ramenant le mot grec à *ἐ-*j*(α)νατερες.

En regard de ἄφενος, l'adjectif ἀφνειός suppose un primitif *ἀφενεσιός syncopant sa deuxième brève.

Comme le double-ρ dans ὀρόγυια est justifié étymologiquement par ὀρέγω et par πεντ-ώρυγος = πεντ-όργυιος (2), il faut qu'ὀργυιᾶ soit pour *ὀρογυϊ̆ᾶ, *ὀρογυσιᾶ. En revanche, la terminaison féminine -ιᾶ remontant

(1) On objecte ἔννυμι = *ἐσ-νυμι; mais la prose attique ne connaît qu'ἀμφιέννυμι, qui est une modification analogique d'*ἀμφιείνυμι, née sous l'influence de la classe κορέννυμι traitée plus bas. L'aoriste ἡμφίεσα peut servir à prouver que la relation du verbe composé avec le simple était complètement oubliée.

(2) Ce mot semble tiré du simple *ὀργή, comme δυσ-ώνυμος du simple ὄνομα.

à *-jă* par *jod*, il était naturel que le primitif d'ὀρόγυια, *ὀρόγυσ*ja* (υυ—υ), demeurât sans syncope. La forme ὄργυιᾰ est un mélange des deux autres.

b. υυυ DEVENANT : υ —.

La comparaison du sanscrit fait croire que l'adjectif ἐρυθρός est pour *ἐρυθερός ou *ἐρυθαρός.

L'homérique ταναύπους est une forme poétique il est vrai, mais trop singulière pour que le poète ait osé l'employer sans la sanction de l'usage populaire ; cette forme est produite par la syncope de l'omicron dans *ταναϝόπους.

ἑκάτερθεν pour *ἑκατεροθεν se trouve en prose dans Arétée.

c. υυυ DEVENANT : υυ.

δεξιτερός au lieu de *δεξιοτερός. Appartient, il est vrai, à la langue poétique.

Le doublet ἐθέλω, θέλω, est dû peut-être au désir d'éviter les trois brèves du pluriel (ἐ)θέλομεν. A l'époque historique, les deux formes sont employées indifféremment.

Dans le féminin λάχεια d'ἐλαχύς (*Odys.*, IX, 116 ; X, 509), l'abandon de la voyelle initiale ne peut se justifier directement ; mais il a pu commencer par les cas obliques du masculin, qui contenaient trois brèves consécutives (ἐλαχέος, etc.).

L'homérique ἐπηγκενίδες suppose en dernière analyse *ἐπ-ενεκ-ενίδες, de la racine ἐνεκ- qui se constate dans δουρ-ηνεκ-ής, ἐν-ήνοχ-α. A l'aide de l'allongement régulier traité plus haut, on obtenait *ἐπ-ηνεκενίς. Ceci pouvait suffire au nominatif singulier ; mais les cas augmentés du crément, comme *ἐπ-ηνέκενίδες, exigeaient un nouveau remaniement, auquel il fut pourvu par la syncope d'un ε. En vain, pour éviter d'admettre la syncope, recourrait-on à la forme radicale abrégée ἐγκ- qui existe dans ὄγκος, ἐν-εγκεῖν, et dans le parfait ἐν-ήν-εγκται des inscriptions attiques. Car alors l'η d'ἐπ-ηγκενίς deviendrait inexplicable. La voyelle d'une syllabe longue « par position » ne s'allonge point en entrant dans un composé (1) : *ἐπ-εγκενίς n'eût jamais fait ἐπ-ηγκενίς.

L'exemple qu'on vient de voir, où deux tribraques ont dû être successivement éliminés, est précieux en ce qu'il permet une conclusion

(1) Cette règle n'est violée qu'en apparence dans ὠμ-ηστής, ἄν-ηστις, ἀειπν-ηστός, ἀορ-ηστός, de la racine ἐδ- (ἔδμεναι). De nombreux indices établissent que la véritable forme de cette racine est ἠδ-. De là l'η persistant de ses composés.

chronologique intéressante. Il prouve que l'emploi de la syncope, comme remède au tribraque, est *postérieur à celui de l'allongement vocalique*, puisque la présence de la deuxième voyelle, actuellement syncopée, était nécessaire pour que la première s'allongeât.

Est-il permis de rattacher à la règle générale Ἀσκληπιγένεια en regard d'Ἀσκληπιόδωρος? Dans l'affirmative, les formations comme Διονῦσικλῆς, où la syncope semble arbitraire, seraient faites sur le modèle des premières. Θηρίμαχος, θηρίδορος, ne dérivent pas de θηρίον, mais d'un thème θηρι-. Quant aux nombreuses formes poétiques telles que λῃϊδότειρα pour *λῃϊο-δότειρα, κραταιγύαλος pour *κραταιογύαλος, il est difficile d'y distinguer la part exacte de la loi phonétique.

La forme apocopée que peuvent prendre certaines prépositions tient en grande partie à ce que ces particules proclitiques, en se joignant étroitement au mot qu'elles gouvernent, donnent lieu à des suites fréquentes de trois ou quatre syllabes brèves. En réalité il s'agit donc encore d'une syncope plutôt que d'une apocope. Les exemples sont connus : κατ̓τάδε = κατὰ τάδε, πὰρ μέλος = παρὰ μέλος, etc. Dans la composition nominale, les formes telles que διαμπερές, ἄνδιχα, sont fréquentes. L'apocope est beaucoup plus rare dans les prépositions unies au verbe, parce que la soudure dans ce cas n'a eu lieu qu'en pleine époque historique, c'est-à-dire à un moment où la loi du tribraque avait cessé d'avoir son effet. C'est pour la même raison que le phénomène de l'allongement vocalique est restreint aux composés nominaux : συνήγορος, συναγορεύω ; κατηρεφής, κατερέφω.

Plusieurs formes ont subi une syncope extraordinaire à laquelle on ne peut assigner aucune raison : 1° ἔσται pour ἔσσεται; 2° τίπτε pour τίποτε; 3° σφι pour *σε-φι (cf. lat. *si-bi*); seul de cette famille, l'adjectif σφέτερος s'expliquerait rythmiquement comme étant pour *σε-φέτερος.

Quant à la syncope ario-européenne qui a produit πατρ-ός de πατερ-, πί-πτ-ω de πετ-, γνύξ de γόνυ, et cent autres formes, elle est naturellement tout à fait étrangère à notre sujet.

3. GÉMINATION D'UNE CONSONNE.

Il est à supposer que les verbes en -άννυμι, -έννυμι, étaient primitivement en -άνυμι, -ένυμι. L'hypothèse qui part de -ασνυμι, -εσνυμι, est en opposition non seulement avec les données étymologiques, mais encore avec les lois phonétiques, qui exigeraient dans ce cas, pour le dialecte attique par exemple, -ηνυμι, -εινυμι. Ainsi σκεδάννῦμεν redouble sans doute son ν uniquement parce que *σκεδάνῦμεν renfermait une succession de trois brèves.

La gémination dans Πελοπόννησος n'a peut-être pas d'autre cause; elle est anomale de toute façon dans Χερρόννησος, variante de Χερρόνησος.

Comme le digamma n'est autre chose qu'un *u* consonne, la gémination de ce phonème dans les groupes *αF*, *εF*, *οF*, produit forcément *αυF*, *ευF*, *ουF*. Il ressort de là que le présent ἀκούω pour *ἀκούFω est une forme géminée par rapport au parfait ἀκήκοα = *ἀκήκοFα. La gémination s'explique par les conditions rythmiques où se trouvaient *ἀκόFομεν, *ἀκόFετε, *ἀκοFέτω, *ἀκόFεμεν, conditions qui ne se présentaient ni au parfait, ni dans ἀκοή, ὑπήκοος. Le même principe a donné αὐερύω, αὐίαχος; mais ces mots existaient-ils sous la même forme dans la langue vulgaire? ἀκουή, par exemple, n'est certainement géminé que par licence poétique.

4. CHANGEMENTS D'ORDRE MORPHOLOGIQUE.

Les composés tels que νεᾱ-γενής, θανατη-φόρος, empruntent un ᾱ (η) au type δαφνη-φόρος, plutôt que de tolérer trois brèves consécutives. La formation paraît être parfaitement populaire : cf. στεφανηφόρος, ἐλαφηβόλια, σταδιαδρόμος (Keil, *Inscr. Boeot.*, p. 52), et nous pouvons citer dans ce sens l'opinion de Lobeck : « hanc rationem. . a natura ipsa inchoatam esse », *Parerg. ad Phr.*, p. 650.

Pour les composés du nom de nombre ἑκατόν, la langue recourt à un autre procédé : elle maintient la nasale finale contrairement aux règles constantes de la composition : ἑκατόμβη, ἑκατόγχειρ au lieu de *ἑκατόβη, *ἑκατόχειρ.

Il serait facile de multiplier les exemples d'expédients analogues employés pour éviter le tribraque : ὁδοιπόρος pour *ὁδοπόρος, χοροίτυπος pour *χορότυπος, παραιβάτης pour *παραβάτης, μεσαιπόλιος pour *μεσοπόλιος, δικασπόλος pour *δικαπόλος, en donnent des échantillons variés. Ces formes sont souvent suspectes de sortir de l'officine des poètes, mais voici par exemple un nom propre, Θεόσδοτος, dont le sigma, quoique pris à Διόσδοτος, n'est visiblement destiné qu'à produire une longue, et qui, sous cette forme, est tellement répandu et populaire qu'il pourrait servir de type pour le traitement dialectal du groupe σδ : thessalien Θεόρδοτος, Tanagra Θεόσζοτος, Thèbes Θιοζότα., noms fréquents dans les inscriptions.

L'adjectif ἐλεεινός pour *ἐλεεσ-νός, joint à νηλ(ε)ής, indique, à n'en pas douter, que ἔλεος, masculin de la deuxième déclinaison, a commencé par être un neutre de la troisième, pour le redevenir d'ailleurs dans le grec du Nouveau Testament. Le vocalisme de ce mot est effectivement conforme à celui du type γένος. C'est le tribraque gênant des cas obliques (*ἐλέεος) qui a dû déterminer le changement de déclinaison.

Il en est de même de κέλαδος, ancien neutre comme ἔλεος, à en juger par le vocalisme et par le dérivé κελαδεινός.

Il y aurait encore des observations intéressantes à faire sur la loi rythmique qui nous occupe en tant que préservatrice d'une foule de formes anciennes. Ainsi l'addition hystérogène d'un ο qui s'observe dans le type φρεν-ο-βλαβής n'atteint pas les thèmes en σ : σακέσπαλος, ἐπεσβόλος. Ces formes, d'un aspect antique très frappant, persistent parce que, la plupart du temps, le mode nouveau de formation (*σακεσοπαλος) aurait donné naissance à une série de trois brèves. De là aussi πυρκαϊά, πυρπολέω, πυρφόρος, sans insertion d'omicron. Une remarque un peu différente s'appliquerait à νεοθηλής, ἐπιμηθής, comparés à θάλος, μάθος, pour *θῆλος, *μῆθος.

On ne saurait nier que la loi du tribraque ne souffre d'assez fréquentes infractions qu'il n'est pas toujours possible d'attribuer à une période postérieure, ainsi πολέμιος, (πέλαγος) πελάγεος. Cependant les plus importantes s'expliquent par le principe de l'association des formes. L'analogie de μητέρα fait persister θυγατέρα. Dans le verbe, λεγόμενος, λεγόμεθα, se maintiennent grâce à εὐχόμενος, εὐχόμεθα, et d'autre part ἐλέγομεν grâce à λέγομεν (1). Lorsque l'exécution rigoureuse de la loi était au prix de la symétrie naturelle d'un système de formes, la langue a sacrifié l'harmonie du son à l'harmonie morphologique.

L'époque où cette tendance euphonique a dû se faire sentir est évidemment fort ancienne, car sa période d'activité est close au moment où commencent les monuments littéraires. Ceci résulte premièrement de la nature des allongements provoqués par le rythme : ε s'allonge en η, ο en ω. Si le phénomène avait continué dans les différents dialectes, certains d'entre eux allongeraient en ει et en ου.

En second lieu, il serait facile de montrer que le grec de l'âge historique ne manifeste plus de répugnance marquée pour les suites de trois brèves. Sans accumuler les exemples tels que μεγαλεπίβολος, je n'en voudrais pour preuve que les deux comparatifs κενότερος, στενότερος, dont l'omicron remonte au temps du digamma (*κενϝότερος, *στενϝότερος). Il faut que l'époque attique ait plutôt recherché que redouté le tribraque pour que de telles formes aient pu rester vivantes dans le voisinage du type σοφώτερος. Aussi la règle des brèves

(1) Encore ne voudrions-nous pas affirmer trop absolument que les cadres de la flexion verbale n'aient point été entamés, çà et là, par la loi rythmique. La 3e pers. sing. aor. ἔγεντο, employée par Hésiode, Sapho, Théognis et Pindare, pourrait bien n'être que la syncope, légitime et populaire, de ἐγένετο, quoiqu'on classe aujourd'hui cette forme dans les aoristes « athématiques ».

que M. F. Blass retrouve dans les discours de Démosthène (1) n'est-elle, malgré sa ressemblance extérieure avec l'ancienne loi, qu'un fait isolé, personnel, littéraire et voulu.

Enfin, la haute antiquité des changements d'ordre euphonique s'affirme dans ce fait qu'ils nous reportent à un état phonétique général extrêmement ancien. Dans θέσφατος, σφέτερος, comme aussi dans ἀφνειός, ὀργυιά, ils ont dû se produire *antérieurement à la chute du sigma* initial et intervocalique; dans εἰνάτερες, *antérieurement à la chute de jod.*

Une dernière remarque. On pourrait, en se rappelant un passage d'Aristote, πλεῖστα γὰρ ἰαμβεῖα λέγομεν ἐν τῇ διαλέκτῳ τῇ πρὸς ἀλλήλους, ἑξάμετρα δὲ ὀλιγάκις (*Poét.* 4, 19), se demander si c'est bien le rythme dactylique qu'il convenait d'invoquer à propos des faits signalés, et non plutôt le rythme iambique. La plupart des exemples se laissent interpréter également dans les deux sens, et nous pourrions fort bien nous accommoder de la seconde solution sans que rien fût changé au fond de notre thèse. Mais elle est, en elle-même, moins plausible. Le mètre iambique, qui admet même en poésie la dissolution de la longue du temps fort en deux brèves, n'était-il pas en effet un moule trop élastique pour causer les graves déviations qu'on a constatées? Nous préférons croire que de l'époque antéhistorique à l'époque attique une lente révolution s'était faite dans le rythme de la phrase grecque.

(1) *Die attische Beredsamkeit,* III, 1, 100.

F. DE SAUSSURE.

OBSERVATIONES PALAEOGRAPHICAE

I

DE ARETHAE SUBSCRIPTIONIBUS.

Apologetarum cod. Parisinus. — Codex bibliothecae nationalis Parisinae graecus 451 in-8 forma minore foliis hodie 403, qui ex Arethae archiepiscopi Caesareensis provenit bibliotheca, Clementis Protrepticum et Paedagogum cum scholiis, Justini ad Zenam et Serenum epistulam et quae sub eius nomine fertur cohortationem ad Graecos, Eusebii praeparationis evangelicae libros quinque primos, Athenagoram de Christianis et de resurrectione, denique Eusebii contra Philostratum libellum complectitur. Antiquitus codicem foliis 471, quae sunt quaterniones 58 1/8, continuisse ex quaternionum numeris diligenter a prima manu adnotatis elucet. Is codex duas sub finem gerit subscriptiones alteram de scriba et possessore et tempore, de pretio alteram. Et de priore quidem nulla inter peritos unquam fuit dissensio, quoniam litteris satis perspicuis exarata est :

ἐγράφη χειρὶ Βαάνους νοταρίου
Ἀρέθα ἀρχιεπισκόπου Καισαρείας
Καππαδοκίας ἔτει κόσμου
ϛυκβ.

Hoc est : scriptus est manu Baanis notarii Arethae archiepiscopi Caesareae Cappadociae anno p. Chr. n. 914. Altera subscriptio cum valde evanuerit, nunquam videtur recte esse lecta : apographum certe Duebnerianum, quod praefationi ad Clementem Alexandrinum (*I, p. VI, Oxonii* 1869) inseruit Dindorfius, intellegi omnino nequit. Conferas modo quae edidit :

ΜΝ .. ΠΕΡΓΑΜΝΝϛ.

Ipse cum et sole et vitro adiutus denuo scripturam examinarem, haec tradita inveni :

N̊N̊ K̄ ΠΕΡΓΑM̈ N̊N̊ S̄

i. e. νομίσματα — scilicet librae auri (1) — εἴκοσι · περγαμηναὶ νομίσματα ξ. Pro scriptura — nam γραφὴ ante N̊N̊ K̄ subaudiendum est — viginti dedit aureos qui codicem delineandum curavit, pro membranis sex. Jam quod vulgo creditur a Baane qui textum exaravit etiam subscriptiones esse adiunctas, dimittendum est, quia illius atramentum et ductus ab his admodum differunt. Quid? quod ne in ipsis quidem communis calamus tincturaque deprehenditur, immo aut diversis debentur manibus, aut si eidem, diversis certe ortae sunt temporibus (2). Sed ut pedem proferamus, quis accurata et scripturae et membranarum pretia scire potuit praeter primum codicis venditorem primumque emptorem? Posteriorem igitur certe notam Arethas subiecisse necessario est censendus, quoniam de Baane dixi cogitari non posse. Prior porro subscriptio, si aetatem quaeris, spirituum forma excellit in angulum rectum coacta, quae quidem ultra medium fere saeculum decimum non propagatur : vides ita manum Arethae supparem manifesto significari. Rem simplicem ut profligemus, consideretur velim, quod priorem subscriptionem dixi iam *ante* eam quam loco posui secundo reapse extitisse. Quam si Arethae rectę vindicavi *primo* scilicet codicis possessori, ad eundem iterum nunc relegamur.

Constat Aretham quendam diaconum etiam Euclidis Dorvillianum et Clarkianum Platonis mss. primum possedisse. Qui etsi eadem qua archiepiscopus floruit aetate, minime tamen exploratum palaeographis videtur, an ab hoc fuerit diversus (3). Felici igitur fortuna accidit, ut Anthologiae Palatinae conlector, cum Arethae diaconi de Annae sororis et Febroniae monachae morte inseruisset epigrammata, lemma Ἀρέθα διακόνου in margine sic suppleret γεγονότος δὲ καὶ ἀρχιεπισκόπου Καισαρείας Καππαδοκίας (4).

Euclidis cod. Dorvillianus. — Quem commemoravi Euclidis codicem in Bodleiana Oxonii sub nota 8 I Inf. 2,30 asservatum, is foliis constat

(1) Cf. Gardthausen, *Palaeographia graeca*, p. 309.

(2) Montefalconius, *Pal. gr.*, p. 41, posteriorem non videtur novisse subscriptionem. Ceterum quod apud eundem p. 275 codicis exstat facsimile non sufficit. Alterum mihi ignotum est.

(3) Cf. Gardthausen, p. 314.

(4) *A. P. XV* 32. 33. 34 cum Duebneri adn. < *Epigrammata Anth. Pal. Parisiis* 1872, II, p. 525. > Etiam Anacreonteis quos aetas illa amabat sese exercebat versibus, velut cum Leontem imperatorem et Photium patriarcham celebraret, qui versus in codice bibliothecae Barberinianae sub numero 246 s. XIII servati sunt. Cf. Matranga, *Spicilegium Romanum*, p. XXXVIII, et Starck, *Quaestiones Anacreonticae* (Lipsiae, 1846), p. 40 sqq.

385 — omissis recentioribus — quorum sub finem duas exhibet subscriptiones ab eadem manu adjectas :

ἐγράφη χειρὶ στεφάνου καληκοῦ μηνὶ σεπτεμβρίωι
ἰνδικτιῶνος ϛ΄ ἔτει κόσμου ϛτϛ΄ : (= 889)[5]
ἐκτησάμην ἀρέθας πατρεὺς τὴν παροῦσαν βίβλον
[ν̊ν̊ ιδ̄ : —

Post ν̊ν̊ vulgo ι omittunt numerum praeter Schanzium [*Novae commentationes Platonicae Wirceburgi* 1871, *p.* 105] et Wattenbachium Velsenumque qui lacunam indicant. ιδ̄ ego legisse mihi videor possumque ab Apologetarum libro Parisino argumentum petere, quo lectio mea confirmetur. Euclides enim — si formam codicis spectas et quaternionum copiam — aliquanto minore dispendio quam ille emi debuit. Jam cum viginti sex aureis Parisinus licuerit, quattuordecim fere, rationem si instituueris, Euclidi satisfecisse videbuntur.

Platonis cod. Clarkianus. — Impeditior oritur quaestio de Platonis codice Clarkiano 39. Cui duae ut in Parisino adnectuntur subscriptiones altera lectu facilis, altera difficilior ideoque ab editoribus prorsus corrupta. Punctis ea notabo quae recens manus novavit :

ἐγράφη χειρὶ ἰωάννου καλλιγράφου
. . . .
εὐτυχῶς ἀρέθᾳ διακόνωι πα
. .
τρεῖ νομικμάτων βυζαντί
. . . . .
ων δέκα τριῶν μηνὶ νοεμ
. .
βρίωι ἰνδικτιῶνος ιδ̄ ἔτει κόσμου
ϛυδ̄ βασιλείας λέοντος τοῦ φι
λοχρίστου υἱοῦ βασιλείου τοῦ ἀειμνήστου (= 896).

Haec non solum in eundem plane dicendi modum atque Parisina coacta sunt verum, quod haud spernendum esse censeo indicium,

(5) De indictionibus cf. Gardthausen, p. 390 sqq. Exemplum codicis est apud Wattenbachium et Velsenum [*Exempla codicum Graecorum minusculis scriptorum tab. II*]. Dolendum tamen, quod editores et Euclidis et Platonis [*tab. III*] Oxoniensium specimina receperunt scholiis destituta. Itaque consulendum *Paleographical Society* (London, 1873-1878) *I Tab.* 65 (Euclides) 66 (*idem*); 81 (Plato).

eodem ornamentorum genere circumsaepta (1). Quae subsecuntur, ita hodie non solum circumferi verum intellegi, miror :

Legunt « ἐδόθη ὑπογραφῆς νομίσματα ιγ' ἀμήν » ; vertunt : tredecim illi aurei qui in priore subscriptione significantur revera dati sunt. At si tale quid dicere voluit subscriptor aliter longe graeca conformare debuit : ista quae feruntur ex recentiorum linguarum consuetudine primus ut videtur Gaisfordius [*Catalogus sive notitia mss. qui a Clarkio comparati in Bodlejana adservantur p.* 70] sibi derivavit, cui Schanzius maluit assentiri, etsi post ΙΓ Π litteram insequi suis oculis perspexerat. Ecce quae Oxonii in ipso codice inveni :

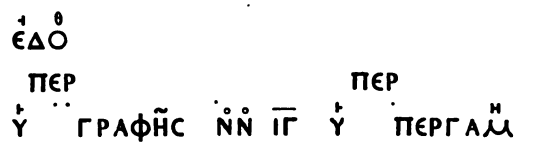

Incertis puncta subdidi ; de supplementis ὑπέρ non ambigo. Haec igitur dicuntur ἐδόθη ὑπὲρ γραφῆς νομίσματα ιγ', ὑπὲρ περγαμηνῶν νομίσματα — credo octo : nam hastis istis II quae mihi sese solae obtulerunt potest succurri. Apologetarum codex Parisinus dimidio fere minor est Clarkiano, formam voluminis si spectas ; si foliorum numerum, 6 3/8 amplior quaternionibus (58 7/8 — 52 1/2). Quod si Parisini pergamenae aureis sex emptae sunt, ratione eadem adhibita Clarkianus decem fere licuisset. At quod vel per se valde est improbabile, diverso et tempore et loco plane idem valuisse pergamenas, id numeri in codice reliquiis II redarguitur ; I enim solum restituere quis audebit? Et quaerenti, quae littera et hastis duabus constet erectis et vicinam in litteratura numero decimo sedem occupaverit, Η digito quasi commonstratur. [Η revera scriptum fuisse postea cum impetrassem, ut tinctura chemica huic codicis loco admoveretur, meis oculis vidi].

Si viris doctis crederemus, subscriptiones illae manui primae deberentur (2) : ita vel Porsonus iudicavit habetque Gaisfordium Schanzium-

(1) Huius ornamenti exemplum quaeratur apud Wattenbachium et Velsenum *tab. III.* Gardthausenus p. 65 ex hoc codice ad suam ornandam Palaeographiam idem transsumpsit. Ceterum tenendum est nec abbreviationes nec formas litterarum nec circumflexos accentus accurate typis exprimi potuisse.

(2) Schanz, *Novae Commentationes Platonicae* p. 113 ; Wattenbach. et Velsen.

que assentientes (1). At diversae sunt non solum ab Joannis et atramento et calami ductu, verum inter ipsas certissima intercedunt discrimina. Sic igitur habeto : scriba posteaquam eadem scribendi supellectile uno tenore totum exaravit codicem, bis eam mutavit, ut scilicet parvulas istas notulas adiungeret: quod si incredibile ut est ita videbitur, de pluribus, certe de duabus manibus cogitandum est, quarum altera post Joannem diversisque temporibus sua subscripserit. Nunc res dubitationi exempta : quis enim nisi primus possessor codicis et scripturæ et pergamenae pretia tam diligenter potuerit adnotare, quaerant quibus libuerit. Atque quoniam Aretham posterioris notae tenemus scriptorem, de priore, quae iam ante illam in libro extabat, ambigi amplius non posse ultro perspicitur.

II

DE ARETHAE ADNOTATIONIBUS.

Communi his libris sorte obtigit, ut in eiusdem viri pro aetatis ratione haud mediocriter sollertis et eruditi usum conficerentur. Graecis prosae orationis scriptoribus quantam Arethas operam dedicaverit, vel ex iis consequimur quae de Dione Chrysostomo protulit iudiciis : quo de infra dicetur. Cumque etiam illos quos enumeravi libros legisse et relegisse censendus sit, prona nascitur suspicio, talium lectionum vestigia fortasse non omnia evanuisse oblitterata, idque eo magis, quod illi scholiis signis correctionibus, varii denique generis additamentis vel antiquissimis referti sunt. Quaerendum imprimis videtur, num praeter singulos scribas illis in codicibus alterae manus eiusdem inveniantur vetustatis; quae postquam inventae erunt, utrum inter se consentiant an omnes in ductus abeant diversos, examinetur oportet; si consentire iudicabuntur, Arethae ipsius manus erit deprehensa. Atque quod longo et scrupuloso examine in solo libro Parisino Gebhardtus Gottingensis, vir in re palaeographica inter paucos versatus, et ipse ego effecimus, postea Bodleianis Platonis et Euclidis codicibus egregie vidi confirmari, reapse et in margine saepissime et in foliis iis, quae vacua in Apologetis et Euclide scribae reliquerant, Arethae manum internosci.

Ut ab Euclide proficiscamur, ubi res est simplicissima, statim post

tab. III; Gardthausen. p. 309. — Gaisfordius *l. c.* « *Deinde,* » inquit, « *interpositis quibusdam ornamentis sequitur ab eadem manu (scil. prima) sed paullo negligentius et dierum aliquot intervallo scripta subscriptio II.* »

(1) Cautius Gardthausenus p. 309 priorem tantum Stephano reddidit.

subscriptiones illas quas tractavimus eadem manus secunda i. e. Arethae uno tenore hoc addidit epigramma sane non pulcherrimum:

ΕΥΚΛΕΙΔΗC ΝΟΟΝ ΟΞΥΝ ΑΕΙΖΩΟΙC ΓΡΑΜΜΑΙCΙ
ΠΑΝΤΑ ΤΕ[1] ΑΤΡΕΚΕΩC ΕΞΕΡΕΕΙΝΕ ΒΡΟΤΟΙC·
ΟΠΠΟCΑ ΜΗCΑΤΟ ΤΗΛΕΘΟΩCΑ ΦΥCΙC CΥΜΒΑΙΝΕΙΝ
CΧΗΜΑCΙΝ ΗΔ' ΟΓΚΟΙC ΘΕΙΜΕΛΙΟΝ ΓΕ ΤΟΔΕ
ΠΑCΗC ΜΕΝ ΤΕΚΤΗΝΑΜΕΝΟC CΟΦΙΗC ΚΟCΜΩΙ ΔΕ
ΠΑΝΤΙ ΕΗC ΠΡΟΛΙΠΩΝ CΥΜΒΟΛΟΝ ΕΥΜΑΘΙΗC.

Cetera quae unciali charâctere Arethas ibi scripsit, ad geometriam ut par est spectant omnia docentque eum hac arte valde fuisse delectatum. Ubi scribam vidit aut in verbòrum conexu aut in figuris minus accuratum, emendavit vel nova addidit; velut, uno ut defungar exemplo, fol. 122 supra Stephani figuram ipse delineavit alteram cum diceret: αὕτη ἀκριβεστέρα τῆς κάτω. Facile autem Arethae adnotationes a ceteris eo dinoscuntur, quod Stephanus etiam in margine minusculis utitur erectis, et tertia quaedam manus antiqua eodem charactere ad dextram satis inclinato, cum Aretham ab unciali charactere — nisi si textum quem vocant corrigit suppletve — nunquam defecisse cognoverim. Illa igitur omnia si exceperis, permagnus scholiorum numerus relinquitur semiuncialibus quae dici solent litteris exaratus, quae quidem scholia a textu vel colore atramenti plerumque satis distinguuntur. Quamvis ne haec quidem eandem perpetuo monstrant tincturam, ductum tamen — exceptis pusillis — per totum librum sibi constantem ostendunt. Et haec quidem ad Arethae manum duabus de causis refero. Primum enim folio 122, quod vacuum scriba reliquerat semiuncialibus istis unciales Arethae ita circumcinctae sunt, ut uno tenore ab eodem nimirum homine scribi debuerint; deinde huius codicis semiunciales eandem manifesto manum produnt, quae et Platonis Clarkiano et Apologetarum Parisino, qui *alius* scribis debentur, magnam notarum marginalium partem postea adiunxit.

Paucis de Platone absolvere possum. Perspexit enim Schanzius scholiastae manum a scriba recedere quamvis aequalem, idemque sobrio iudicio recte plerumque adnotationum varietatem distinxit ita tamen, ut iure suo ab atramenti diversitate nollet argumentum repetere, quo nisus separaret quae veteris eiusdem manus ductum osten-

(1) τε m. rec. in rasura.

derent. Rem conficit, quod eandem in Euclide et in Apologetis licet animadvertere, ut dictum est (1). — Ad priorem Clarkiani redeo subscriptionem, quam atramento nigro exaratam foliisque ornatam commemoravi. Hinc exorsus statim observavi etiam inscriptiones subscriptionesque et dialogorum et tetralogiarum, de quibus Schanzius pluribus disputavit, Arethae esse attribuendas, etsi vel Porsonus scribam codicis praetulit. At hic diversa utitur tinctura et ductu diverso abstinetque ornamentis. Praeterea Porsono vel quas supra tractavimus Clarkiani in fine subscriptiones duae necessario ad scribam erant referendae, quoniam eadem scribendi materia et ornatu quibus illae unoque tenore delineatae sunt : quae admitti nequit opinio, siquidem Aretham illas scripsisse demonstravimus.

Apologetarum libro Parisino quae continentur notae marginales vetustae — omitto quas recentiores inde ab saeculo XII passim adscripserunt — duabus manibus restituendae sunt, quas quam sit difficile unoquoque loco cum veri specie dinoscere, usu ipse expertus sum. Et Baani quidem multo minorem scholiorum partem deberi quam lectori cuidam aequali primus perspexit Gebhardtus. Jam cum summo horum studiorum emolumento quid sit a Baane ex archetypo suo transsumptum, quid a lectore isto aliunde advectum, examen erit instituendum. Quod tamen nec conveniens esset harum observationum angustiis et sperandum fore, ut a Gebhardto ipso propediem praestetur. Ideo nunc sufficiat addidisse, manum illam vetustam et a Baane diversa in Bodleianis codicibus reverti : vel hinc quaestionis summam profligatam esse manifestum.

In duobus ultimis Apologetarum foliis, quae arctissime cum antecedentibus cohaerent, charactere unciali quem dicunt recentiore at erecto quaestiunculam legimus de loco quodam scripturae sacrae more theologorum institutam. Quae litterae ab uncialibus Baanis, de quibus infra paucis dicendum est, adeo recedunt, ut vel propter rarum abbreviationum et ligationum usum aliunde originem traxisse existimandae sint. Toto igitur caelo mihi vel Montefalconius videtur errasse, cum animi et exercitii causa unciales illas delineasse Baanem arbitraretur. Nos postquam ex Euclide extra scholiorum conexum uti Aretham uncialibus intelleximus, quin haec quoque ad eum sit referenda disputatiuncula etsi calamo aliter praeparato scripta, non est cur dubitemus. Denique ut finem huic quaestioni imponam, duae notae marginales, quae litteris quidem exaratae sunt paullo minutioribus sed ab eadem manu ac folia illa, ipsius Arethae nomen in fronte gerunt p. 251,13 (Dind. I p. 441) : Ἀρέθα· ἀλαλαγμός ἡ ἐπινίκιος αἴρηται βοή· τοῖς οὖν καθυπερτερήσασι τῶν σαρκικῶν ἀκαθαρσιῶν ἀκολούθως ὁ ἀλαλαγμὸς ἐπακολουθεῖ·

(1) Ad verum prope accessisse video Mettauerum [*De Platonis scholiorum fontibus*. Turici, 1880, p. 115 sqq.]. Cf. Schanzium, *l. c.*, p. 113 sqq.

p. 308, 8 (IV, p. 444) : ἱματισμῷ διαχρύσῳ] Ἀρέθα· οὐ περὶ ἱματικοῦ κόσμου βούλεται λέγεσθαι ταῦτα, ἀλλὰ περὶ τοῦ ἐν τῇ ψυχῇ προπεφυκότος ἐξ ἀρετῶν κόσμου κτλ : solent interpretes Byzantini scholiis a se ipsis compositis nomen suum praefigere, velut Demetrius Triclinius, de quo Lehrsius Pindarscholien p: 93 et p. 353 conferendus.

Etiam alia ab Arethae manu in codicibus illis remanserunt vestigia. Communes enim Clarkiano et Parisino certae quaedam exclamationes ab eadem vetusta manu secunda adspersae, exempli gratia ϕ (=ὡραῖον), ϵ (=σημείωσαι), quae saepissime ornamentis ita ei insignire placuit ϵ ϕ ; ὡραῖον δι' ὅλου τὸ χωρίον, χρυσοῦν καὶ ἡδὺ τὸ χωρίον, ὡραῖον ἄγαν τὸ χωρίον καὶ τῇ φράσει ἀπηνθισμένον ((fol. 67 Par.), ἰατρικῇ θεωρίᾳ ἐξήνθισται τὸ χωρίον, χρησιμώτατον τ. χ., similia permulta. Iidem codices — in Euclide enim hoc rarius usu venit — ab eadem manu secunda diplas periestigmenas ⋖⋗ ingenti numero commonstrant, quibus lector utebatur, si quid memoria dignum — velut testimonia — legere sibi videretur, ita ut solemne Arethae signum illud iure appelletur. Hinc cetera separanda sunt, quae scholiis iisque verbis quae erant explicanda praemisit, ex quibus haec mihi enotavi ϛ ϟ ϒ ϒ ÷ ϰ. Tum tenendum, Aretham exornandis libris suis manifesto studuisse. Scholiorum enim quae ipse exaravit spatium summa cum cura disponitur et saepe figuram exprimit, velut crucem, finiturque paene semper in idem illud ornamentum a folii — sive mavis cordis — forma desumptum, cuius mentio supra inicienda erat : ϝ vel simile. In alineis porro proferendis cum minus frequentes scribae fuissent, manus eadem secunda supervenit damnum ita reparatura, ut ubi opus videretur — et videbatur pluriens in unaquaque fere pagella — litteras eraderet a scribis positas suasque novaret alineas. Et tam saepe Aretham hoc fecisse rasurae docent, ut talium alinearum copia eum magnopere gavisum esse consequatur. Quae si cum iis comparantur, quas a manu prima provenisse apparet, hoc percipitur discrimen, quod scribae suas exarabant minusculis — exceptis K Joannis et ΠΓ Baanis iuxta μ et ϖ ι —, uncialibus Arethas (praeter solam Ψ, quae aeque ac N saepius in alineis occurrit). Quid? quod nonnunquam adeo processit Arethas, ut alineis scribarum quae extarent deletis suas unciali charactere scriptas substitueret. Λ ϰ Π Τ amabat; alpha litterae δ haud dissimile sic scripsit in alineis ⍺, eam scilicet partem, quae est rotunda, infra lineam collocans; μ ornamento suo insignitum voluit μ (1).

(1) Hoc videre licet etiam in Euclide, in quo multo rarius quam in Platone et Apologetarum libro omnia haec evenerunt, velut fol. 122 ᵇ, quod totum ab Aretha scriptum esse supra diximus.

III

DE ARETHAE BIBLIOTHECA.

Aretham in emendis tribus illis libris constitisse cum parum sit credibile, e re duxi, num plura de eius bibliotheca comperiri possint, quaerere. Ac primum quidem verbo tetigisse liceat commentarium quem in Apocalypsin confecit.

Arethae com. in Apocalypsin. — Cuius commentarii si non ipsius Arethae exemplar certe apographum antiquum ad nos pervenit in codice Barocciano 3, quem Coxius (*Catalogus codicum mss. bibliothecae Bodlejanae I Oxonii* 1853) sic descripsit : « Codex membranaceus formae minimae quadratae fol. 299, s. XI exeuntis nitidissime exaratus. » Continet acta epistulasque Apostolorum et Apocalypsin ita inscriptam : Ἐκ τῶν Ἀνδρέα τοῦ μακαρίου ἀρχιεπισκόπου Καισαρείας Καππαδοκίας — quem Arethae praedecessorem ferunt — εἰς τὴν ἀποκάλυψιν πεπονημένων θεαρέστως σύνοψις σχολικὴ παρατεθεῖσα ὑπὸ Ἀρέθα ἀναξίου < ἐπισκόπου > Καισαρείας Καππαδοκίας. [Cf. Migne, *Patrologiae cursus completus. Sectio graeca, vol.* 106, p. 487 *sqq.*] Scholia huic commentario ab ipso ut videtur Aretha adscripta et edita a I. A. Cramero [*Catena in Apocalypsin Oxonii.* 1840] ipse inspexi (1).

Dogmaticorum cod. Mosquensis. — Deinceps codicem nomino Synodi Mosquensis dogmaticos libros complectentem, quem anno 932 Stylianus diaconus Arethae exaravit. Cuius subscriptionem, cum Sabas laudabili consilio in suam exemplorum syllogam receperit (2), proponam :

ϹΤΥΛΙΑΝΟϹ ΔΙΑΚΟΝΟϹ ΕΓΡΑΨΑ ΑΡΕΘΑ ΑΡΧΙΕΠΙϹΚΟ
ΠΩΙ ΚΑΙϹΑΡΕΙΑϹ ΚΑΠΠΑΔΟΚΙΑϹ ΕΤΕΙ ΚΟϹΜΟΥ
ϹΥΜ ΙΝΔΙΚΤΙΩΝΟϹ ΠΕΜΠΤΗϹ ΜΗΝΙ
ΑΠΡΙΛΙΩΙ ϹΥΜΠΛΗΡΩ
ΘΕΝΤΟϹ ΤΟΥ ΤΕΥ
ΧΟΥϹ.

(1) Orationes duas, quarum alteram de translatione Euthymii patriarchae Constantinopolitani c. 911 defuncti alteram de martyribus Samona Suria Abibo habuit apud Migneum (*l. c.*, p. 789 sqq.) editas sciens hic praetereo.

(2) Cf. *Specimina palaeographica codicum Graecorum et Slavonicorum bibliothecae Mosquensis Synodalis saeculi VI-XV ed. Sabas episcopus Mojaisky.* Mosquae, 1863, p. 9, tab. S.

Aristidis codd. Vaticani. — Tertium locum Aristidis rhetoris codices quidam deposcunt, ex quorum uno Angelus Maius nonnulla promulgavit specimina (1). Velut ad orationem κατὰ τῶν Ἐξορχουμένων (*II. p.* 556, *Dindorf*), ubi in Minervae statuam ex auro et elephante a Phidia factam sermo incidit, hoc scholion ibi legitur lemmate praefixo Ἀρέθα : δοκεῖ μοι αὕτη ἐστὶν ἡ ἐν τῷ φώρῳ Κωνσταντίνου ἀναχειμένη καὶ τοῖς προπυλαίοις τοῦ βουλευτηρίου, ὃ σένατόν φασι νῦν, ἧς ἀντικρὺ ἐν δεξιᾷ εἱσιοῦσι τῶν προπυλαίων καὶ ἡ τοῦ Ἀχιλλέως ἀνάκειται Θέτις καρκίνοις τὴν κεφαλὴν διαστεφής, ὡς καὶ νῦν ἰδιῶται τὴν μὲν γῆν φασι τὴν Ἀθηνᾶν, θάλασσαν δὲ Οέτιν τοῖς ἐν τῇ κεφαλῇ ἐνύδροις ἐξαπατώμενοι κνωδάλοις (2). Accepta Wilamowitzio refero, quae de codicibus Aristidis docere possum. Videtur enim codex Mai esse *Vaticanus* 1298, olim Fulvii Ursini s. XI/XII, qui cum alia tum illam κατὰ τῶν Ἐξορχουμένων orationem cum scholiis pretiosis continet. Similia in *Vaticano* 1297 (olim F. Ursini) s. XI, ubi deest illa quam dixi oratio, necnon in *Urbinate* s. XII/XIII inveniri idem testatur. Horum scholiorum quin aliqua pars Arethae accepta referatur, nullus equidem dubito. Morem sequebatur Arethas cum auctoribus suis colloquendi, sive ut laudaret quod bene dixissent, quod contra vituperaret, vel adeo acerbissime perstringeret : quo de infra pluribus disputabitur. Itaque Arethae exempli gratia haec erunt reddenda : (= III p. 730 Dind. ὑπὲρ τῶν τεττάρων) ἔοικεν οὗτος ὁ μεμηνὼς καὶ φληναφος δυσσεβεῖς λέγων ἐνταῦθα τοὺς Χριστιανούς κτλ. Ad ἱερὸν λόγον β (I 476 D.) : δελφύνιον ἐσθίων καὶ χηνὸς ἧπαρ τὰ ἀπεπτότατα ἐβούλου τὸν στόμαχον εὐρωστεῖν ; ἡδὺς εἶ. Excerpsit Wilamowitzius. — Denique idem *Laur.* 60, 3 indicavit s. X pulcherrimum, qui cum alia, quae ad Arethae memoriam facerent, contineret, tum illam de Phidiae Minerva disputatiunculam. Prona per se erat suspicio, hunc fortasse librum tam vetustum ab Aretha ipso fuisse possessum. Itaque per litteras Gebhardtum rogavi, codicem ut Florentiae meum in usum inspiceret. Qui mihi Arethae manum — ex Apologetis Parisinis perbene sibi cognitam — in margine libri agnosci testatur.

Dionis Chrysostomi cod. Urbinas. — Agmen claudat *Dionis codex Urbinas* 124, qui Arethae de Dionis et vita et arte rhetorica disputationem conservavit (3), non quo illum ex ipsius Arethae bibliotheca derivem — est enim s. XIV membranaceus teste Cobeto (in Emperii ed. p. 792) — sed quia descriptum ex Arethae exemplari esse censeo : « adscripta sunt scholia multa in margine ab homine Christiano neque docto neque acuto, credo Aretha episcopo, cuius de Dione commentatio libro praemissa est » (Cobetus ib.). Pauca promul-

(1) *Scriptorum veterum nova collectio* I, p. 41. Repetitum a Dindorfio est II, p. 710. De re ipsa cf. Ottonem Jahnium *Arch. Zeitung*, VI (1848), p. 239.

(2) Hic scholii finis teste Wilamowitzio, id quod contra Maium monendum est *l. c.*

(3) Edita est post Dindorfii Dionem.

gavit Emperius in appendice III editionis, eo tamen consilio electa, ut nihil inde boni percipi posse demonstraretur. Exspectandum potius est, dum alia et plura indidem adferantur.

IV

DE ARETHAE CODICE LUCIANEO.

Luciani cod. Harleianus. — Inter Musei Britannici mss. *Luciani codex* asservatur 5694 *plut. LXIV B.* 18, membranaceus s. X 4°, lineas singulis paginis trigenas senas continens et scholia in margine a manu quidem secunda sed vetustissima adiecta. Incipit medio dialogo cui inscribitur « ὑπὲρ τοῦ ἐν τῇ προσαγορεύσει πταίσματος » ; proximus qui subsequitur numerum in initio gerit ξ, 59 1/2 dialogi in fronte exciderunt, supersunt hodie 18 1/2, si quidem ultimus « Προμηθεὺς εἴ ἐν λόγοις » numero οζ est insignis ; folio nunc septimo quaternionis nota MH antiquitus subscripta est. Quem cum primum inspicerem ab eodem quo Parisinum Apologetarum scriba exaratum statim animadverti, Baane scilicet Arethae notario. Quid? quod Arethae ipsius manus quocunque spectabam sua sponte se obtulit. Scholia quotquot insunt antiqua ab Aretha vidi addita, signa praeterea et exclamationes quas supra tetigi adspersa, rasuras correctionesque permultas vi in textum intrusas. Neque desunt solitae Arethae alineae ⁊ ⁊ cetera, nec numeri iuxta dialogorum principia ab eo positi. Et quae in universum ex indiciis scripturae conliguntur, ea aliis comprobantur argumentis. Velut quem ex Clarkiano sat novimus Arethae morem scriptores suos, siquid minus dextre contendere viderentur, alloquendi ironice atque adeo maledicendi, conferamus cum scholiis Luciani Harleianis. Ad Apologiam 27 D Clarkiano adscripsit Arethas : καλῶς γε σὺ ποιῶν, Σώκρατες, ὄνοις καὶ ἵπποις τοὺς θεοὺς Ἀθηναίων παραβάλλεις· Ad Charmidem 159 B ἐπηρεάζεις τῷ λόγῳ, ὦ Σώκρατες, σοφιστικῶς τὸν καλὸν παρακρουόμενος Χαρμίδην κτλ. Ib. 155 D ἀπόλοιο δή, exclamat, ὦ Πλάτων οὕτως ἐπιβούλως ψυχαῖς ἀφελέσι τὸν λόγον προσενεγκών. In Luciani libro Harleiano similia tam saepe deprehenduntur praefixis epithetis velut συκοφάντα διαβολεῦ σκῶπτα μάταιε ληρῶν παράφρον παράφορε, ut paucis me contineam. Cum Lucianum puerilis amoris delicias collaudantem legeret, sic eum aggreditur : μόγις ποτέ, μιαρὲ καὶ ἐπάρατε, τὸ σεαυτοῦ ἐξείπας ἐξώλης καὶ προώλης ἀπόλοιο. In dialogo, cui ἐρωτικός inscribitur, cum scriptor mulieribus uti suaderet, ἵνα μὴ τελείως ἄσπερμον ἡμῶν φθαρῇ τὸ γένος, iterum efferbescit monachus : ὦ μιαρολόγε, εἰ χωρὶς γυναικὸς ἄσπερμος ὁ βίος, τό γε λοιπὸν ἐφ' ἡμῖν ἀθετοῦσι τὸ θῆλυ λύσις ἐστὶ τοῦ κόσμου· τί γὰρ ἔτι κόσμος τῆς ἀνθρωπίνης χηρεύων φορᾶς [cf. schol. in Clementem I p. 447, 33].

Hunc igitur codicem hodie incompletum a Baane in Arethae

usum circa annum 914 quo Apologetas exaratum esse firmo certoque iudicio pronuntio. Quo invento cum aliis tum catalogi musei Britannici editori gratum me spero fecisse, siquidem Harleiani exemplum in egregiam illam syllogam recipienti accuratior temporis definitio non erat in promptu (1). Fecit vero optime vir doctissimus, quod Lexiphanis elegit initium, quippe qui scholiis abundet; ideoque facile si qui velint codicis eximii sibi comparare possunt notitiam. Scitu opus est, qui hoc libro dialogi contineantur : (νθ) ὑπὲρ τοῦ ἐν τῇ προσαγορεύσει πταίσματος (sine initio)· ξ ἀπολογία (in margine addit Arethas : περὶ τῶν ἐπὶ μισθῷ συνόντων)· ξα ἁρμονίδης (sine fine)· (ξδ) διάλογος πρὸς ἡσίοδον (sine initio)· ξγ σκύθιος ἢ πρόξενος· ξδ πῶς δεῖ ἱστορίαν συγγράφειν· ξε περὶ τῶν διψάδων· ξς περὶ τῶν ἐπὶ μισθῷ συνόντων· ξζ ἀνάχαρσις ἢ περὶ γυμνασίων· ξη περὶ τῆς συρίης θεοῦ· ξθ περὶ ὀρχήσεως· ο λεξιφάνης· οα εὐνοῦχος· οδ περὶ τῆς ἀστρολογίας· ογ ἔρωτες· οδ ὑπὲρ εἰκόνων· οε ψευδολογιστὴς ἢ περὶ τῆς ἀποφράδος· ος ἑρμότιμος ἢ περὶ αἱρέσεως· οζ λουκιανοῦ πρὸς τὸν εἰπόντα « προμηθεὺς εἶ ἐν λόγοις. »

Luciani cod. Vindobonensis. — Propter antiquitatem simul ac bonitatem *codicem Luciani* iure praedicant *Vindobonensem philos. philol.* 123 membranaceum 4° foliis 160. Cuius in principio dialogos 19 periisse inde constat, quoniam « Piscator », qui hodie in codice est secundus, ab antiqua manu numeratur κα; marginem vetusta scholia occuparunt. « At valde dolendum est manu glutinatoris imperita marginem esse valde circumcisum, ut magna scholiorum pars prorsus interierit, aliorum vero singula tantum verba restent... Diligenter omnia sunt exarata manu hominis in his rebus bene versati. ι adscriptum est, compendia ipsa inveniuntur pauca; semper scriptum γ' οὖν σ' αὐτοῦ, etc. Saec. X librum esse exaratum docent atramenti color membranae species litterarum formae (8).» Non bene fecit Schubartus, cuius verba modo ex Jacobitzii editione majore adscripsi, quod de litterarum formis, de membranarum specie, de atramenti colore nos certiores non fecit : prorsus enim ab eo Gebhardtus dissentit codicem saeculo X *non* esse exaratum ille quidem iudicans : cui nos adcredere par est. De cuius archetypi tempore a scholiasta « Charonis » 17 (*I p.* 299 *Jacobitz. mai.*) edocemur, ubi haec narravit Lucianus : τί γὰρ οὐκ ἂν ποιήσειεν ἐκεῖνος ὁ τὴν οἰκίαν σπουδῇ οἰκοδομούμενος.., εἰ μάθοι ὅτι ἢ μὲν ἕξει τέλος αὐτῷ, ὃ δὲ ἄρτι ἐπιθεὶς τὸν ὄροφον ἄπεισι τῷ κληρονόμῳ καταλιπὼν ἀπολαύειν αὐτῆς, αὐτὸς μηδὲ δειπνήσας ὁ ἄθλιος ἐν αὐτῇ; ἐκεῖνος μὲν γὰρ ὁ χαίρων, ὅτι ἄρρενα παῖδα τέτοκεν αὐτῷ ἡ γυνή, καὶ τοὺς φίλους διὰ τοῦτο ἑστιῶν καὶ τοὔνομα τοῦ πατρὸς τιθέμενος, εἰ ἠπίστατο, ὡς ἑπτέτης

(1) *Ancients Manuscripts in the British Museum by M. Thompson. I Greek* (London, 1881), tab. 18.

(2) Cf. Schubartum in Jacobitzii editione majore vol. I, praef. XIII sqq.; Fritzscheum vol. III 1, p. X sqq. (Rostochii 1874).

γενόμενος ὁ παῖς τεθνήξεται, ἆρα ἄν σοι δοκεῖ χαίρειν ἐπ' αὐτῷ γεννωμένῳ κτλ. Ad quae Vindobonensis haec adnotavit nunc valde mutila (IV p. 82 id.) : ἀμφότερα ταῦτα εἴδομεν ἐφ' ἡμῶν τέλος ἐσχηκότα· καὶ γὰρ στυλια ..(τ)ζαούτζ οἴκημα πρὸς τὸ παλάτιον κατασκευάσας φιλοτίμως τοσοῦτον ἀπέλαυσεν αὐτοῦ, ὥστε τὸν ἐγκαινισμὸν τοῦ οἴκου ἀρχὴν αὐτῷ τοῦ θανάτου καὶ τέλος ὑπάρξαι τοῦ βίου. Λέων τε ὁ Βασιλείου (886-911) τὴν τοῦ υἱοῦ γένεσιν λαμπρῶς ἑστιάσας αὐτὸς μὲν οἴχεται, μετέωροι δ' αἱ ἐπὶ τῷ υἱῷ ἀποβάσεις (1). Post annum 911 scholiastam archetypi haec scripsisse patet. Jam quod hunc vidimus scholiastam Luciani narratiunculas cum rebus suo ipsius tempore gestis componere, id saepius in Harleiano observare licet. Velut περὶ ὀρχήσεως (II 239 *Jacobitz. ed. mai.*) Lucianus : οἷον ἐγώ, inquit, μέμνημαι ἰδὼν ποιοῦντα ὀρχηστὴν εὐδοκιμοῦντα πρότερον... εἰς αἰσχήμονα ὑπόκρισιν δι' ὑπερβολὴν μιμήσεως ἐξοκεῖλαντα· ὀρχούμενος γὰρ τὸν Αἴαντα μετὰ τὴν ἧτταν εὐθὺς μαινόμενον εἰς τοσοῦτον ὑπερεξέπεσεν, ὥστε οὐχ ὑποκρίνεσθαι μανίαν ἀλλὰ μαίνεσθαι αὐτὸς εἰκότως ἄν τινι ἔδοξεν. Ad quae in Harleiano sua manu adscripsit Arethas (= IV, *p.* 144 *Jacobitz.*) (2) : τοιοῦτό τι καὶ ἐπὶ τῶν καθ' ἡμῶν γέγονε χρόνων· δαιμονῶντα γάρ τινες τῶν ἀκρατῶν νέων ἐκμιμούμενοι οὕτως ἐάλωσαν τῷ πάθει, ὥστε τὸ λοιπὸν τῆς ζωῆς μὴ ἀνενεγκεῖν τοῦ πάθους ἀλλὰ συναπελθεῖν τῇ ὀλεθρίῳ ταύτῃ μιμήσει. Consentiunt porro in Luciani impudentia quam fieri potest acerbissime castiganda, idque tam saepe, ut verbis parcam. Addere multa possum, velut quod scholiasta Vindobonensis in iisdem Asiae minoris regionibus ubi Cappadociae archiepiscopus se dicit esse versatum (3), utiturque iisdem in commentando fontibus, ut Polluce Strabone Suetonio historicis lexicographis aliis. — Satis videtur manifestum, Vindobonensem ex integro Arethae libro esse derivatum. Coniecturam igitur periclitor, ex corrupto illo mutiloque nomine στυλια.. (τ)ζαούτζ restituendum esse « Στυλιανὸς διάκονος », de quo cf. supra p. 757.

Ne hoc quidem sufficit demonstrasse, quoniam, ut diximus, etiam ex Vindobonensi dialogorum numerus satis magnus nefaria manu abreptus deperiit : aliis igitur apographis videndum ut damnum quodammodo resarciatur. Qua in re egregie lexico iuvamur ex scholiis Lucianeis conflato. Συναγωγὴν λέξεων χρησίμων ἐκ τῶν Λουκιανοῦ, quam ex codice Parisino 345 s. X Bachmannus promulgavit (4), eam revera perpetuum in 31 dialogos esse commentarium idem cognovit Bach-

(1) Cf. Fritzscheum vol. III 1, p. VI sq.

(2) Harleianus vulgo sub « Marciani » nomine fertur in editionibus cf. Thompson *l. c.*

(3) Cf. IV, 140, ubi Paphlagonum mores ita illustrat : ... ἐπεὶ ἄλλως γε Παφλαγόνας οὐκ ἂν ἀπράγμονας σωφρονῶν ἔγωγε θείην, εἰ μὴ καὶ σφόδρα δεινοὺς καὶ ἱκανοὺς καὶ προχειροτάτους πᾶν τε κακὸν ἐξευρεῖν καὶ ἐξευρόντας χρήσασθαι ἀναιδεστάτους, καὶ μάλιστα εἰ τύχοιεν, οἷς ἡ μεταχείρησις ἀνθρώπων κουφοτάτων καὶ πεφυκότων ῥᾳδία, ὁποῖοι οἱ τὸ τοῦ Εὐξείνου στόμα Βυζάντιοι περιοικοῦντες. Alia passim prostant.

(4) *Anecdota graeca*, II, 319-348. De codicis aetate cf. Montefalconii *Bibl. Coisl.* p. 465.

mannus. Quae num unquam ad codicum auctoritatem ponderandam advocata sint, nunc ignoro : illud certo scio non sine fructu posse illam adhiberi. Etenim λέξεις cum iis Arethae scholiis, quae intacta temporum hominumque reliquit iniquitas velut Lexiphanis, conferentem fugere nullo pacto potest omnia eodem plane ordine iisdemque verbis utrobique exponi, nisi quod longiores disputatiunculae in ista synagoga aut misere decurtatae aut totae sunt resectae (1). Quae cum ita sint, ne contemnamus quae *solus* nobis servavit scholiasta ad hosce Luciani dialogos : 1. Vera historia. 2. De Calumnia. 3. Convivium. 4. Soloecista. 5. Cataplus. 6. Juppiter tragoedus. 7. Somnium. 8. Icaromenippus. 9. Vitarum auctio. 10. Bis accusatus. 11. Adversus indoctum. 12. Philopseudes. 13. De gymnasiis. 14. Necyomantia. 15. Deorum concilium. 16. De morte Peregrini. 17. Halcyon. 18. Navigium. 19. Timo.

Luciani exemplar Palatinum. — Altera succedat observatio. Editiónis Luciani Florentinae exemplar, quod bibliotheca Heidelbergensis possidet, ex antiquo quodam codice et varietatem scripturae et scholiorum compagem paene integram deductam complecti praedicatur (2) : ex Arethae scilicet libro, id quod comparatio scholiorum cum Vindobonensi et Harleiano evincit. Cum vero omnes habeat praeter « Charidemum », « De morte Peregrini », « Philopatrin » dialogos, egregium tenemus subsidium, quo Arethae editio, quamquam non integra, possit quodammodo tamen restitui.

Comprehendam, quod ad eos quos huiusque tractavimus codices effecimus iudicandos ita tamen, ut iis me contineam quattuor, quos examinare ipse potui.

(1) Verum est ordinem, quo excerpta procedunt ab Arethae codice differre. Contra reputandum est Cataplum, Hermotimum, dialogos meretricios bis diversis locis exscriptos esse : casui igitur istam attribuo discrepantiam. — Ceterum apographon ex Arethae ut ita dicam recensione derivatum Mutinae asservatur, de quo haec mecum communicavit Wilamowitzius : Codex Estensis III F 15, s. XI/XII sine initio, continet : Βαλανεῖον· Διόνυσος· Ηρακλῆς· Περὶ ἠλέκτρου· Μυίας ἐγκώμιον· Νιγρῖνος· Δημῶναξ· Περὶ τοῦ οἴκου· Πατρίδος ἐγκώμιον· Ἀληθινῶν διηγήματων α′ β′. Περὶ τοῦ μὴ ῥαδίως πιστεύειν διαβολῇ· Δίκη φωνηέντων· Συμπόσιον· Σολοικιστής· Κατάπλους· Ζεὺς ἐλεγχόμετος· Ζεὺς τραγῳδός· Πρὸς Ἀπαίδευτον· Περὶ τῶν ἐπὶ μισθῷ συνόντων· Ῥητόρων διδάσκαλος· Περὶ πένθους· Περὶ θυσιῶν· Ὄνειρος ἢ ἀλεκτρυών· Προμηθεύς. Scholia Arethae adscripta sunt velut : Πέπονθα τοῦτο ἐγώ, ὦ θεία δίκη καὶ πάντα, εἰ καὶ μὴ πρὸς βραχύ, νικῶσα ἀλήθεια vel : οἷον ἡδὺ πνεῖς, Λουκιανέ, κατὰ τῆς καρδίας ὥσπερ ἀσταρτίας καὶ μύρου παρὰ πᾶσαν ὑπόνοιαν νῦν ἀληθεύων (= exemplar Heid. IV, p. 234 Jacobitz) alia. Cetera apographa nunc praetermitto. — Ceterum memoria dignum est, quod Joannes Aurispa Siculus Constantinopoli Luciani codicem < *risus et seria omnia Luciani* > Venetias secum adduxit cf. celebrem illam Aurispae ad Ambrosium Traversarium Camaldulensem epistulam < *Traversarii epistulae ed. Mehus Florentiae*, 1759, in-fol. p. 1027 >. Idem paullo antea : *Miseram*, inquit, *ex Constantinopoli electissima quaedam volumina sacra non pauca in Siciliam jam pridem.* Probabile est hos Aurispae codices cum Arethae libris quodammodo cohaerere.

(2) Cf. Jacobitz. I, p. XXXIII.

1. Quaesierit quispiam, utrum Arethas correctiones, quibus nullam fere paginam vidi carentem, ipse de suo excogitaverit, an ex altero exemplari prompserit. Quod donec codicum rasurae quotquot extant diligentissime sint enotatae, praestari nequit. In Luciani Harleiano fateor illas mihi quidem si non omnes at permultas ex meris coniecturis quamquam non semper despiciendis ortas videri.

2. Scholiorum Arethae duo genera distinguuntur, prout antiquiorum commentarios expilavit aut per saturam sicut et ratio et occasio ferebat ex enchiridiis praesertim, velut Hesychio et Polluce (5), si quid opus videretur, adiunxit : hoc enim modo Luciani scholia compilavit videturque ex diuturna oblivione primus hunc resuscitasse scriptorem ; ita Eusebio notulas addidit eas, quae corruptae in Dindorfii leguntur praefatione *p. V, sq.* (6); Platonem legenti cum alia tum scholia ex Neoplatonicorum commentariis excerpta ad manus fuisse codicum Marciani et Parisini similitudo demonstrat. De Clemente exspectandum, quoad Gebhardti opusculum prodierit. Sed ne de Aretha iniustius quam verius feramus iudicium, teneamus quam sit aliud correctiones notulasque suum in usum exemplari legentem adscribere, aliud, si quis editionem paraverit publicae luci destinatam. Scripsisse vero sibi Aretham non aliis, cum ex dicendi et maledicendi genere assequor, cuius supra attuli documenta, tum inde, quod sua diversis temporibus passim addidit, prout in mentem venerunt, conferas quomodo loquatur (*in Critonem* 51 *D* = Clark.) : Ζήτει δή, εἰ διὰ β' νν γραφόμενον « γεννῆται » ὀφείλει γράφεσθαι similia.

Quae cum ita sint, Arethas archiepiscopus, cui tot tantique pretii debeantur libri, desinat a philologis propemodum ignorari. Etenim si quae volui existimabor demonstrasse, dignus est qui Photiis et Eustathiis tertius adiungatur. Si spectas eventum, haud scio an vel iis sit praeferendus cumque una Bessarionis veneranda memoria comparandus. Namque cum illi in excerpendis codicibus hodie deperditis meritam laudem adipiscerentur, Arethas non solum egregios nobis transmisit libros scholiis instructos, verum integros solus ser-

(5) Cf. Haupt. *Opusc.* II, p. 424 ; III, 354 ; Mettauer. *l. c.* p. 118. Addenda sunt Strabo, Stephanus Byz., Suetonius, Thucydides, Herodotus, Homerus, alii. Callimachi hymnos ex sylloga quadam Arethae innotuisse probari potest. Ad libellum περὶ ὀρχήσεως § 38, cum Deli errores commemorarentur, in Luciani codice Harleiano (quem ex apographis repetivit Jacobitzius in vol. IV) ipse Arethas hymni Delii argumentum attulit atque ita subscripsit : ἱστορεῖ Καλλίμαχος ἐν τῷ εἰς Δῆλον ὕμνῳ. Ad antiquiorem commentarium haec propterea non licet referre, quod fuisse unquam qui praeter Aretham dedita opera Lucianum enarraret nullo scholiorum vestigio demonstratur. Jam inquirendum, num etiam hymnos Homeri Orphei Proculi qui feruntur idem legerit Arethas. [Cf. nunc de hymnorum corpore Wilamowitzii ed. p. I sq.] Sophistis posterioribus eximie delectatus videtur esse Arethas.

(6) *Ib.*, p. v, hoc scholion legitur : κονδύλῳ] ὃ ἐν συνηθείᾳ γρόνθον φαμέν, quod idem ad Lucianum repetivit Arethas [cf. IV, p. 79 (Vind.) et λέξεις Bachmanni p. 330]. Talia multa occurrunt.

vavit scriptores; velut ex Apologetarum codice Parisino ceterae quae extant syllogae provenerunt, vel Mutinensis, ut scholia docent, et Marciana, quod demonstrari aliunde potest. Lugendum vero est, quod, quae fata ii quos dixi Arethae libri ante renatas in Italia litteras habuerint, incompertum est, nisi quod Plato in bibliothecae Patmensis sordibus delituit, dum ineunte hoc saeculo a Clarkio protraheretur (1).

V

DE ARETHAE UNCIALIBUS.

Nulla extare putantur profana saeculi decimi monumenta quae charactere unciali scripta sint. Ecce Arethas, quippe qui praeter solemnes scholiorum semiunciales non in sacris tantum verum etiam in profanis utitur uncialibus: sicut in illo de Euclide epigrammate, quaestionibus geometricis, notarum marginalium particulis a scholiis diremptis hoc factum animadvertimus. Nimirum Arethae illud scribendi genus erat usitatum, neque unquam nisi ad corrigenda scribarum —Baanis praesertim tachygraphi—errata si quae viderentur textusque lacunas explendas, quantum explorare potui, adhibuit minusculas. Cumque Baani quoque velut in capitum Eusebianorum summariis ad unciales esset redeundum, non videtur superfluum, inter se utrosque conferre (2). Uncialibus igitur utuntur quas vocant recentioribus, oblongis iis quidem et erectis, quamquam interdum sunt quae ad dextram partem inclinentur, ut *K*,*N* Arethae, *N*,*H* Baanis. Hic illic idem Arethas totas notas litteris ita deflexis perscripsit, ex. gr. in Apologetarum folio 360ᵃ : unde apparet, duas illas scribendi consuetudines hac saltem aetate non adeo inter se fuisse oppositas, quin ab uno homine exerceri possent. Consentiunt porro in spirituum forma ad uncos redacta ┤├ ┐┌└┘. Quod apud Aretham Ν (in linearum fine) et ⲁ interdum lineola iacenti—e. g. ZⲰH̄ KP̄THC-expressa observavi apud Baanem non item, casui fortasse tribuendum (3). Certe in breviando differunt. Etenim cum Baanes quaecumque in minusculis id temporis abbreviationes usurpabantur in unciales sine scrupulo transferret, iis praeter vulgares declinationum terminationes, particulas,

(1) Cf. Schanz, *Novae com. Plat.* Wirceburgi, 1873. De Luciano Thompsonum vide *l. c.*, qui ultra saeculum XV, quo Chalcopulus quidam Constantinopolitanus codicem possedisse videtur, non procedere potuit.

(2) Brevis de Baane esse possum, quoniam Gardthausenum video in tabularum conspectu ad hunc respexisse.

(3) In minusculis Baanes lineola illa utitur nonnunquam ad vocalis α longitudinem indicandam, ut πᾱ'σχοντας.

praepositiones Arethas abstinuit. Modestum etiam in colligandis inter se et verbis singulis et litteris sese praestitit. Articulum vel praepositionem cum substantivo suo iure copulavit, intra eiusdem verbi fines duas tresve litteras saepe raro quattuor coniunxit, eas nimirum quarum formae ligationem commendarent, ut ΠΡ ΠΩ ΤΗ Η ΤΗϹΚΑΤΑ. Baanes hic quoque libertates minusculis permissas in unciales transsumpsit, conferas qua ratione ττ et εν inter se copulaverit in ὙΠΟΤΆΝΟΥΝ et ἙΛΥΑΝ. Porro in eo discedunt, quod Baanes uncialibus suis immiscet minuscularum elementa, velut μωλλ, quam libertatem evitat Arethas. Contra ubi minusculis utuntur — quod nisi in emendando supplendove textu non fecisse videtur Arethas — congruunt in confundendis inter se duobus illis characteribus. ΕϹΝΑΛΘ saepissime, Η raro apud Baanem vidi idque non solum in fine linearum vel in certis verborum syllabarumque generibus — praepositiones dico augmenta sim. — sed sine ullo discrimine posita. Apud Aretham saepius Κ pro κ observavi (e. g. Harleianus fol. 5ᵇ) Ε pro ε (fol. 119), ΛΝΑ (fol. 55ᵇ) (1).

Quod s. X ineunte factum videmus, ut unciales et minusculae iuxta usurparentur, comparari quodammodo potest cum actis concilii Constantinopolitani anni 680, quibus archiepiscopi ipsi nomina sua subscripserunt pars uncialibus sive puris sive mixtis, pars commodiorem sequitur minusculam cursivam. Quamquam minus recte illa ex diversitate concludit Wattenbachius (2) id ipsum temporis ab unciali ad minusculam transitum fuisse. Obstat enim egregium quoddam monumentum bene illud quidem notum philologis sed nondum ad minusculae historiam pertexendam advocatum. Celeberrimus enim codex epistularum Paulli Claromontanus (Paris. 107) — s. VI Tischendorfio et Grauxio iudicibus — fol. 162ᵃ et 163ᵃ Phaethontis Euripidei fragmenta servavit uncialibus scripta quadratis nec ab antiquissimis hodie quae innotuerunt scripturae sacrae codicibus ullo pacto diversis, quamquam accuratior temporis definitio non video quomodo possit inveniri. Adnotasse igitur sufficit, aliquantum ante s. V ea exarata esse.

In margine ille tam venerandae vetustatis palimpsestus personarum nomina monstrat minusculis perscripta, vetustissima huius characteris documenta. Sunt sine accentibus multo uncialibus minora ac nitidiora dextramque ad partem haud mediocriter inclinantia: μερου bis fol. 162ᵃ; μυρ/ septies fol. 163ᵃ; μερ/ ib; θραπ/

(1) Alia res est, quod in alineis, quas unciales reddit Arethas, μ pro Ν usurpatur.

(2) *Schrifttafeln* 9. Gardthausen, *Beitraege zur Griech. Palaeographie* [*Ber. d. saechs. Gesellsch. d. Wiss.* 1878].

fol. 163ª ; ΘΡ/ bis ib. ; ΠΡΟΦ/ ib ; ΠΡ/ ib ; ΧΧ et χ ib. De singulis ne longus sim, observa ligationem ρ non minus decies adhiberi, cum ante s. VIII alibi nondum sit animadversa.

Porro quam de uncialibus in minusculas introductis quaestionem Gardthausenus incohavit, Carolus Graûxius latius cum de palaeographiae graecae historia quid ipse sibi persuasisset exponeret (1) persecutus est, aliter ea velim nunc conformetur. Neque enim primum saeculo decimo sed vel quarto, cui palimpsestum attribuere vix quisquam coram codice haesitaverit, ista deprehenditur confusio : ΔΠ videmus et Ε ter. Atque ut ad aliud transgrediar, oblongae et tenues uncialium formae pro rotundis et quadratis cum alibi non ante VII s. reperiantur, eo magis memoria dignum quod in palimpsesto ΕΠΑ apparent. Multo igitur minus in diiudicando codicum tempore illi quod dixi indicio tribuatur, quam palaeographi concedunt. Nam si quae attuli non satisfecerint, reperio supra ΠΑΤΕΡ a manu vetustissima — incertum an a prima (2) — ΔΕCΠΟΤΑ adscriptum. Ergo conligendum, iam diu — quinque certe per saecula — characterem minusculum in usu fuisse, antequam uncialem ex libris profanis penitus expelleret.

(1) *Journal des savants*, 1881, mensis aprilis sq.

(2) Ita vel Bekkero visum est (G. Hermann, *Opusc.* III, p. 5) : at praestat ἐπέχειν.

ERNESTUS MAASS.

Dabamus Londini, a. d. X Kalendas Apriles 1882.

CONTRIBUTIONS

A LA CRITIQUE DES GLOSES « ABAVUS »

(COD. PARISINUS 7690)

(Traduit de l'allemand.)

Il existe deux rédactions principales des gloses « abavus » (gloses que nous désignerons par A), conservées dans de nombreux manuscrits. La plus complète (A^1) est encore inédite; la moins étendue (A^2) a été publiée d'après le Parisinus 7690 par Hildebrand, Göttingen 1854. Près de trente ans se sont écoulés dès lors, et bien qu'à l'occasion, dans des recherches de linguistique on ait pu tenir compte à ce glossaire, cependant la critique de ce document n'a encore été l'objet d'aucun travail sérieux. On sait combien sont nombreux les problèmes que cette étude soulève à chaque pas; on sait aussi quels résultats précieux ces gloses peuvent fournir pour l'histoire de la langue latine, lorsqu'elles sont étudiées convenablement; il est d'autant plus regrettable de voir des savants employer avec un succès contestable tant de perspicacité pour « émender » des passages d'auteurs classiques déjà corrigés vingt fois, tandis qu'ils négligent une étude dans laquelle l'effort est beaucoup plus souvent récompensé par le légitime plaisir de la découverte. Si les remarques qui suivent (1) et qui, je l'avoue, ne m'ont amené souvent qu'à des probabilités, pouvaient éveiller le zèle d'un seul collaborateur, je m'en réjouirais vivement, dans l'intéret du futur *Corpus Glossariorum Latinorum*.

(1) Pour A^1 j'ai consulté principalement les codd. Vossianus lat. fol. 82, et le Vaticanus Christinae Reginae 310; pour A^2, outre l'édition de Hildebrand, le Leidensis 67 F^3. Sur ces manuscrits, et sur le glossaire « Abavus » en général, voy. *Prodromus corporis glossariorum Latinorum*, pp. 87-106.

I

Dans plusieurs gloses de A^1 et A^2 on trouve des mots qui considérés en eux-mêmes paraissent être corrects, mais qui n'ont aucun rapport avec les gloses en question. Ainsi dans A^3 p. 171 f. 152, *indissertus* : *infans*, le ms. de Leyde 67 F^3 intercale entre le lemme et l'interprétation *ab;* dans la glose *egredi* : *ebitere*, le cod. Christ. 310 intercale *pax;* dans *incides* (c'est-à-dire *inciens*) : *gravida*, le glossarium Salomonis intercale *apex*. Ailleurs se trouvent d'autres groupes de lettres analogues, comme *axp*, *apx*, *aꝑ*, *aꝓ*, qui n'offrent aucun sens. J'ai étudié les variantes de ces gloses de plus près, et je les réunis dans le tableau suivant :

egredi : *pax euitere* cod. Christinae 310;
egredi : *aꝑ cuitere* cod. Vossianus fol. 82;

incides : *apx. grauida* cod. Christinae 310;
incides : *aꝑ. grauida* cod. Vossianus fol. 82;
incides : *apex grauida* gloss. Salomonis;

indissertus : *ab infans* cod. Leidensis 67 F;
indefestus : *aꝑ infuns* cod. Vossianus fol. 82;
indisertus : *axp. infuns* cod. Christinae 310;

patibulum : *aꝓ crux crucis stippis* cod. Vossianus fol. 82;
patibulum : *axp crus crucis stippis* cod. Christinae 310.

Ces rapprochements nous amènent à la vérité. Je vois dans ces additions une notation grecque qui indique que les mots appartiennent au domaine de l'ancien latin. Cette note était écrite APX, comme on peut le conclure des diverses altérations particulières. Il ne faut pas y voir ἀρχαϊκῶς mais ἀρχαίως, comme le prouve l'analogie des gloses de « Philoxenus » réunies par Joseph Klein dans le *Rheinisches Museum*, t. XXIV (1869), p. 293. n. 6. Là nous trouvons deux fois le signe ἀρχ, mais ailleurs et plus souvent ἀρχαῖος, corruption évidente de ἀρχαίως. Il faudra donc lire ces quatre gloses (avec quelques renversements) (1), comme il suit : *ebitere* : ἀρχαίως; *egredi; inciens* : ἀρχαίως *gravida; infans* : ἀρχαίως *indisertus; patibulum* : ἀρχαίως *crux, crucis, stipes.*

A ces quatre j'en ajoute une cinquième que je traite à part, parce

(1) J'ai prouvé (*Prodr.*, p. 94 sq.) combien souvent dans ce recueil de gloses le procédé du renversement donne naissance à de nouvelles gloses. La page 139, 58 en donne un exemple frappant : *farina* : *farundae* (d'autres variantes ont *fecrundae et farunde*). Hildebrand fait de vains efforts pour les expliquer. FARINAFARVNDE provient de *far* : *unde farina.*

que je n'ai pas réussi à la corriger d'une manière satisfaisante. On pourra, d'après l'analogie des quatre gloses dont je viens de parler, admettre que le lemme contient un mot du vieux latin, car le rétablissement de l'ἀρχαίως me paraît absolument certain. Que l'on compare les variantes à la glose de Hildebrand 19,137, *armentia* ꝛ *essentia, extantia :*

armentia pax essentia extantia, *cod. Leid.*
armentia apes essentia extantia, *manuscrit (dans de Vit, au Glossarium);*
armentia apex eminentia extantia, *Papias.*

Pax, apes, apex, sont différentes manières de représenter APX = ἀρχαίως. Ceci est pour moi aussi clair que le reste me paraît obscur. Il faudra comparer les gloses suivantes, qui offrent une grande analogie :

135,316 : extantiae : egregiae vel essentiae ;
123,53 : egregiae : extantiae (1) ;
129,173 : essentia : extantia, natura, substantia.

La leçon primitive qu'on pourrait extraire de ce fatras serait :

extantia : egregia } ou bien on pourra renverser le lemme
[exc]ellentia : extantia } et l'interprétation
essentia : natura, substantia.

On ne peut guère nier la connexion de †*essentia* ꝛ *extantia* avec la glose que je viens de citer : ce qui reste obscur c'est la manière de l'entendre. M'appuyant sur Placidus p. 10,2, *arnanti* ꝛ *frementi, murmuranti* (glose qui a passé de là dans la *praefatio* bien connue de l'Anthologie latine, I, p. 69,7 Riese), je vois dans le mot corrompu *armentia* un participe *arnantia.* Et alors il faut admettre soit que *essentia* ꝛ *extantia* a, par un hasard quelconque, pris la place de l'interprétation de *arnantia,* peut-être [*frementia, murmurantia*]; soit, ce qui est en soi plus probable, que les mots *essentia, extantia* sont eux-mêmes des explications très corrompues de *arnantia* qui ont été, comme cela arrive souvent, détachées pour donner naissance à une glose nouvelle.

Le rétablissement de ce ἀρχαίως donne deux résultats, sans parler de la confirmation qu'il apporte d'un fait, prouvé ailleurs : c'est que les gloses « abavus » ont passé par les mains de compilateurs grecs. D'abord il résulte de là que notre glossaire et le « Philoxenus » ont des connexions dans certaines de leurs parties. En effet, rendus

(1) Outre l'explication qui va suivre, on pourrait encore penser que l'auteur a fait usage de Philoxenus 92,24 *extantiae :* ἐξοχαί, peut-être *extantiae* ꝛ *egregiae* [*partes*].

attentifs par la glose commune *patibulum* : ἀρχαίως *crux*..., comp. *patibulum* : σταυρὸς ἀρχαίως (Philoxenus, p. 153, 44), nous trouvons les points de contact les plus étroits entre les deux ouvrages. Comparez par exemple :

GLOSSAE « ABAVUS »	PHILOXENUS
duellum (1) : *bellum, pugna*	p. 81, 20 : *duellum* : πόλεμος ἀρχαίως
pecusius : *pastor* (2)	p. 154, 32 : *pecusius* (3) : ποιμὴν ἀρχαίως
arillator : *cocio*, ὁ μετάβολος	p. 24, 34 : *arillator* (4) : μετάβολος ἀρχαίως
ruma : *mamma* (5)	p. 188, 56 : *ruma* : θηλή

Une comparaison entre Philoxenus et — par exemple — toutes les gloses commençant par *pul* dans Hildebrand (p. 253 *a* 531-536), montrera combien sont étendues les parties où cette parenté se manifeste :

GLOSSAE « ABAVUS »	PHILOXENUS, p. 176.
pulcher : *speciosus*	*pulcher* : ὡραῖος, εὐειδής
pulpae : *carnes*	*pulpae* : σάρκες
pulentum : *puleium*	*puleium* : γλήχων
pullos : *filios avium*	*pullos* : ὀρνίθια
pullulat : *germinat*	*pullulat* : παραφυάδας βάλλει, βλαστάνει
pullum : *nigrum*	*pullum* : φαιόν.

Il ne faut pas non plus négliger le fait que, dans les gloses « abavus », on cite le commencement de la première Catilinaire (*Prodromus*, p. 98) et que d'autre part, dans Philoxenus, les *Orationes in Catilinam* ont été sans aucun doute mises à contribution (ouvr. cité, 186 sq.) (6).

(1) *duella* dans les mss.

(2) Peut-être faut-il voir dans ce qu'ajoute le Vossianus *s*, un dernier vestige de ἀρχ = ἀρχαίως.

(3) *Pecuosus* Philoxenus, que j'ai corrigé sur l'autorité des gloses « abavus » ; car d'après ces gloses mêmes (Hildebrand, p. 335 b 94) *pecuosus* est « qui multa pecora habet ». Si on accepte *pecusius* (Hildebrand conjecture *pecuarius*), ce serait une forme intéressante dans laquelle on retrouverait non altéré le radical *pecŏs-*, *pecŭs-* (*pecoris* provient de *pecosis*).

(4) *Ariblator* dans les mss.

(5) Telle est ma conjecture à la place de (Hildebr. p. 257 a 7) *ramma* : *manna*. L'éditeur pense à l'hébreu *rama*, hypothèse qu'adopte H. Rönsch (*Rh. Mus.* XXX, p. 257), qui conjecture *montana* pour *manna*. Dans la rédaction la plus complète (Vossianus fol. 82) se trouve la glose un peu moins corrompue *ruma* : *monima* et la glose contaminée *roma* : *mamma, virtus*.

(6) Comme le glossaire de Cyrille est apparenté avec Philoxenus (*Prodr.* p. 193), nous devons nous attendre à voir des rapports très étroits entre le glossaire « abavus » et celui de Cyrille. Pour le confirmer, il suffit de comparer *exterrinus* : *peregrinus* (A) et ἀπόδημος : *peregrinus, exterrinus* (Cyr. p. 387, 28).

Le second fait qui résulte de l'étude de ces notations est que la rédaction la plus courte des gloses « abavus » est une réduction de la plus étendue, ou plutôt qu'elle est provenue de la même source que l'autre et qu'elle a été abrégée. En effet les notes ἀρχ manquent absolument dans cette rédaction elle-même; mais les traces fournies par les leçons du *Leidensis* prouvent qu'elles existaient jadis dans le texte qui en a été la source, aussi bien que dans le recueil le plus étendu, et que, par conséquent, elles n'y ont pas été introduites après coup (1).

II

J'ai déjà attiré l'attention (ouvr. cit., p. 91 sq.) sur la grande quantité des formes et mots appartenants au latin vulgaire. J'ajouterai encore ici quelques exemples.

De *prodire* nous trouvons trois formes vulgaires. *Prodiunt* ꝫ *prodeunt* (A[1]) montre le passage de *e* à *i*, comme il n'est pas rare dans les composés d'*ire*, mais comme il se trouve aussi dans le simple (*iamus* par exemple sur un graffito de Pompéi). Hildebrand corrige la glose *prodeit* ꝫ *proret* (A) en *prodit* ꝫ *porgit*. Mais dans *prodeit* nous devons au contraire reconnaître la forme rare *prode-ire* pour *prodire*, forme qui, connue depuis longtemps, a été étudiée plus complètement dans ces derniers temps (2). Quant au mot encore inexpliqué *proret*, il est tout à fait nouveau. J'y vois une preuve d'une certaine valeur à l'appui du passage de *d* à *r*, c'est-à-dire que je fais *proret*=*prodet*, ce qui revient, grâce à l'hésitation continuelle entre *e* et *i*, à *prodit*. Il en résulte l'existence d'une forme *pror* qui est analogue à *ar*=*ad* et *apor* (aussi *apur*) = *apud*. Si l'on voulait objecter que *prod* n'est pas une forme de la préposition isolée, je remarquerai que *prodire* n'a fait que conserver l'ancienne forme, et que probablement le vieux latin possédait aussi, à l'état isolé, la forme terminée par une consonne. Il est possible toutefois que la transformation n'ait eu lieu d'abord qu'à l'intérieur du mot, comme dans *peres* (d'après Consentius=*pedes*). — Enfin il faut mentionner que les gloses « abavus », précisément, nous ont fourni encore deux autres exemples nouveaux de *r*=*d* : *maredus*=*madidus* et *maderatus*=*madidatus* (*Prodromus*, p. 352 sq.).

Dans *regnescit* ꝫ *desidescit* (*sic* A[1] sous *regn-*), on pourrait facilement

(1) Il est possible que les leçons de ce manuscrit fournissent une preuve de plus. Hildebrand, pp. 185, 418, a tiré ce qui suit du Parisinus : *ipsus : se ipsus, ipse*, ce qui est bien extraordinaire. Dans le Leidensis on trouve au lieu de *se ipsus* cette énormité *apsepsus*. Cela ne pouvait-il pas être ΑΡΧΑΙΩΣ ?

(2) Le Vaticanus 3321 f. 27ᵛ offre un nouvel exemple : *conducit* ꝫ *prode est, iuuat* (*iubat* cod.).

chercher un *requescit* (comparez *quietus,* dissyllabe dans la comédie, et l'italien *cheto*) s'il n'était plus simple de renvoyer la glose à la lettre *s.*

Dans la glose très corrompue *sertis* : *coronis uictis ū ardua loca siue rocce in mare* (A[1]), il faut admettre la confusion de l'interprétation de trois lemmes homonymes. *Sertis* n'est pas seulement le dat. abl. de *sertum* et de *sertus,* mais encore un nominatif avec vocalisme vulgaire : *sertis* = *Syrtes.* Je rétablis toute la glose comme il suit :

sertis : coronis ;
sertis : vietis.
syrtes : ardua loca sive roccae in mari.

La seconde a certainement subi la transposition de ses termes *vietis* ‡ *sertis.* Cependant le plus simple est encore d'écrire *sertis* ‡ *vinctis.*

On trouve dans un grand nombre de manuscrits *foliatum* ‡ *curvatum* dont on n'a rien pu faire jusqu'ici. L'explication suivante n'est pas improbable, cependant je ne méconnais pas qu'elle est peu sûre. Le latin vulgaire employait pour *castrare* un verbe *excoliare* dérivé de *culei* (= *viriles testiculi, verecunda* : c'est ainsi en effet qu'il faut écrire dans Hildebrand, p. 87 a 507) ; comp. *excastratus* ‡ *excoliatus* (A) : et c'est le simple de ce mot que je rétablirais dans la glose : *coliatum* ‡ *curtatum.* En effet, par une ressemblance étonnante, une autre glose désespérée offre *deculatae* ‡ *decurvatae* (A) qui se trouve aussi sous la forme *decurvatae* ‡ *deculatae* (A). Ici au moins nous retrouverions le *c* intact, si nous écrivions *deculiatae* ‡ *decurtatae.* La terminaison *-ae* ne doit pas nous induire en erreur ; car nous ne savons pas quel substantif accompagnait le lemme. Peut-être quelqu'un trouvera-t-il une meilleure émendation pour les deux gloses qui évidemment se tiennent : *foliatum* ‡ *curvatum* et *deculatae* ‡ *decurvatae.*

Discolus ‡ *difficilis* entre *duuius* et *duxi* p. 119 b 404 chez Hildebrand, qui écrit *dyscolus.* Dans ce cas il faut écarter *duxi* comme interpolation faite après coup. C'est donc bien plutôt *duscolus.*

Hildebrand (p. 119 b 8) donne pour *ecui* ‡ *alicui* deux corrections : *eciui* ‡ *elicui* ou bien *ecudi* ‡ *elicui.* Le ms. de Leyde donne avec raison *ecui* ‡ *alicui,* de *equis* = ordinairement *ecquis* : comp. p. 128, 139 : *equando* : *aliquando vel aliquando, ex quo tempore* (*sic* le Leidensis).

Linio ‡ *lintio* (*lenteum* A[1]), *lini textor* A. Les deux premiers mots sont des formes vulgaires pour *lineo* et *linteo,* le troisième doit s'écrire *linitextor* : comp. p. 189 b 29 *lanilotor* ‡ *lanilavius* (car c'est ainsi que le Leidensis corrige cette glose).

Jusqu'à ce qu'on ait fourni des exemples de *cucumus* pour *cucumis* j'écrirai la glose p. 86, 502 *cucumi* ‡ *cucumeres* comme suit : *cucumis* : *cucumer* : comp. p. 295, 222 *vomer* ‡ *vomis,* où Hildebrand sépare le

lemme et l'interprétation par l'indication d'une lacune, que le Leidensis ne connaît pas. Priscien cite la forme de nominatif *cucumer*.

On serait tenté de trouver une forme rare ou vulgaire dans trois gloses qui évidemment n'en représentent qu'une seule :

Discus : *vasculum*, *fasculum*, p. 110, 294
Fasculum : *vasculum*, *discus*, p. 139, 64
Vasculum : *discus*, *fasculum*, p. 289, 39.

Mais je crois qu'il y a eu altération. La glose primitive, altérée plus tard de différentes façons était la seconde *fasculum* ꝫ *vasculum, discus,* mais celle-ci à son tour n'est qu'une corruption de *ferculum* ꝫ *vasculum, discus.* Comp. p. 140, 97 : *ferculum* ꝫ *vasculum, disculum, discus.*

Quant à la glose *dissire* ꝫ *desuere,* S. Buggo (*Neue Jahrb.* 1872, p. 95) se demande si peut-être elle représente une altération de *desivare* ꝫ *desinere ;* Hildebrand renonce à l'expliquer. Nous n'avons qu'à écrire *dissire* ꝫ *dissuere. Sire* est un développement vulgaire de *suere* lequel se trouve encore dans un autre composé qu'offrent aussi les gloses « abavus » : *cusire* ꝫ *consuere* (A) et *consuere* ꝫ *cusire* (A). Ce dernier est devenu *cucire* en italien. Voici comment j'explique la forme : *consuere* a passé d'abord dans la conjugaison en *-i* et après cela l'*u* a disparu. Quant à *cu-* il représente *con-* qui s'assourdit d'abord en *cunsuere* d'où, par chute de la nasale, *cusuere*. Je n'ai pas besoin de citer des analogies pour toutes ces transformations.

La glose p. 21 b, 154/155 : *auceps* ꝫ *occupatur*, manque chez Hildebrand. Il faut écrire *ocupator.*

Je me contente d'indiquer brièvement les formes suivantes appuyées par l'ordre alphabétique : *leppitudo* ꝫ *epifora ; dirunt* ꝫ *convellunt ; disfutat* ꝫ *disceptat ; inlistrat* ꝫ *conspicit ; inlicebrae* ꝫ *insidiae...* et une orthographe singulière du Leidensis : p. 178 b, 275 sq. *resticitas* et *resticus,* p. 180 b, 318, *resticitas.*

III

En corrigeant maintenant un choix de gloses, j'attirerai particulièrement l'attention sur le vieux latin et sur les formes rares.

A la glose *tulicatum* ꝫ *carpitum* (A[1]), qui se trouve aussi ailleurs, Scaliger ajoute brièvemennt « capitium », il voulait donc rappeler le mot *tunica* et pensait probablement aux paroles de Labérius, « induis capitium tunicae », et au passage des lettres de Jérôme où il désigne le *capitium* comme une partie de la *tunica talaris.* Il ne dit pas, il est vrai, quelle rédaction de la glose il admet, et il est difficile d'arriver,

dans cette voie, à une solution définitive. J'écris *vellicatim* : *carptim* et j'obtiens ainsi une glose au passage bien connu de Sisenna : « Nos una aestate in Graecia et Asia gesta litteris idcirco continentia mandavimus, ne vellicatim ac saltuatim scribendo lectorum animos impediremus ».

Dans un autre passage encore, Scaliger ne me paraît pas avoir rencontré juste. Les mots *crunicula* : *quem accipiunt illi qui vicem in bello servaverunt,* se trouvent aussi dans Papias, et, d'après Burman, Scaliger avait ajouté dans son exemplaire de cet auteur le mot « tessera ». La correction suivante, quoique hardie, me paraît certaine : *corona civilis* : *quam accipiunt illi, qui civem in bello servaverunt.*

Dans *turis cremissarius qui in aris tura cremantur* (A[1]) il faut se garder de voir *turicremarius*. C'est une glose ad Verg. Aen. IV, 453 et il faut écrire : *turicremis aris* : *quia in aris tura cremantur.*

A[1] : *Artelabo* : *artificium laratae vestis* (de même le Leidensis 67 F[4]). Ce singulier substantif doit son origine à une faute grossière. Il faut écrire : *Arte labo*[*ratae uestes*] : *artificium laboratae uestis.* C'est une glose ad Verg. Aen. I, 639 : *arte laboratae vestes ostroque superbo.*

Tymphanis triarum cantabant conlaudabant (A[1]) nous donne, si nous écrivons le lemme *tympanistriabant,* un verbe dérivé de τυμπανίστρια.

Dans *usito* : *usitato,* il faut sans doute écrire *utito,* forme fréquente chez Caton.

Hildebrand corrige *cesum* : *lutum* (A[2]) en *caesium* : *luteum.* Il faut bien plutôt écrire : *cenum* : *lutum,* comme le montre l'Ambrosianus B 31 sup. f. 133[2] *cenum* : *lutum vel stercum;* du reste dans la glose inverse, p. 201 a 204, Hildebrand lui-même a rétabli *lutum* : *caesum.*

P. 14a 119/120, Hildebrand a omis la glose : *apex repaia* : *summa pars cujuscumque rei.* REPAIA provient de KEPAIA; comp. Philoxenus, p. 18, 38 apex : κεραία, γράμματος ἄκρον.

Dans la glose *dolumen* : *velabrum* (A), ce dernier mot étonne. Hildebrand écrit *dolonem* : *velabrum;* mais *velabrum* ne peut être = « genus veli ». Scaliger, longtemps avant lui, avait vu plus juste, *dolamen* : *dolabra.* Cependant on pourrait peut-être admettre un mot vulgaire *dolabrum.* Si l'on voulait objecter que, dans le seul passage où se trouve le mot *dolamen,* il désigne non l'instrument mais l'action, on pourrait écrire *dolamen* : *dolabramen. Dolabratus* pour *dolatus* est connu.

Hildebrand, p. 114b 354 : *diuinties* : *inligatus affectu.* L'ordre des mots exige et A[1] donne *diuincies.* En s'appuyant sur le manuscrit d'Erfurt (*diuincians in ligans effectum*) il faut écrire : *devinciens* : *inligans affectu,* de sorte que, dans cet exemple, A[1] nous fournit avec son *affectus* une mauvaise leçon.

Hildebrand déclare incompréhensible pour lui la glose *circissarius* :

cormatibus partibus (A). Elle me paraît s'être formée de deux gloses différentes :

circissarius : ***
commatibus : *partibus.*

On pourrait supposer pour la première partie : *cisiarius* : [*qui cisium regit*]. La glose prouve du reste qu'il y avait parmi les sources des gloses « abavus » un glossaire qui n'observait l'ordre alphabétique que pour la lettre initiale.

C'est de la même façon qu'il faut résoudre la difficulté que présente *commissatio* : *bonitas, innocentia* (A[1]) : il faut écrire :

comissatio [: luxuriosa epulatio;
comitas] : bonitas innocentium.

De même pour *obessus* : *crassus pinguis vel occupatus* (222 a 7). Écrivons :

obessus : crassus pinguis;
[obsessus] : occupatus.

P. 74, 356 *constitit* : *exstitit, moratur* est provenu de

constitit : exstitit;
[consistit] : moratur.

et l'explication tentée par Hildebrand tombe d'elle-même.

Dans la glose p. 89, 530 *curriculum* : *viridem, glaucum,* le lemme serait une corruption de *caeruleum*. Il faut bien plutôt lire :

curriculum : [cursus, spatium
caeruleum :] viridem glaucum.

La forme singulière *expabuit* dans la glose *extitit* : *constitit vel expabuit,* p. 135, 325, a été expliquée par Hildebrand de la façon la plus invraisemblable. Il admet que c'est une corruption de *apparuit*. Je conjecture :

extitit : constitit
[exhorruit] : expabuit.

Il faut noter cette forme vulgaire *expabuit* pour *expavit*.

P. 147, 239 *frequentidicus* : *mathematicus, divinus.* Il est difficile de concevoir comment *frequentidicus* serait arrivé à signifier « devin » : il peut signifier tout au plus « qui dit souvent », comme l'explique un glossaire latin-français dont Hildebrand a fait usage. J'écris :

frequentidicus [: qui frequenter dicit
fatidicus] : mathematicus, divinus.

P. 149, 265 *furcus* ‡ *carticula, vel circumventio* n'est pas aussi difficile à corriger que le prétend Hildebrand. Il contient une contamination de deux gloses :

focus : craticula
fucus : circumventio ;

comp. Cyrillus 475, 54/55 : ἐσχάρα ‡ *graticula*, ἐσχάραι : *hi foci*. Hildebrand 20, 145. 47, 52. 145, 192.

293, 166 Hildebrand se demande s'il faut écrire *viriae* ‡ *viriolae, brachiales* ou *viria* ‡ *viriola, brachialis*. Le texte de A^3 dans les mss. porte, il est vrai, dans le lemme *viria*, dans l'interprétation *viriolae* (*viride* le Parisinus), *brachiales*. Sans parler de la leçon du cod. Chr. Reg. 227 (s. XVI) des gloses d'Isidore p. 698, 11 *viriae* ‡ *viriolae, brachiales*, leçon qui n'est à vrai dire qu'une conjecture, la suite des lettres (*viridis, viria, viriliter*) nous amène à *virie*, c'est-à-dire *viriae*. *Viriola* doit être ajouté aux lexiques.

127, 122 *enodabile* ‡ *quod solvi non potest*. Au lieu de biffer *non*, il vaudra sans doute mieux ajouter *in* devant *en*.

Dans A^1, nous trouvons la glose suivante :

vigor : KOIN (le Vossianus porte une barre au-dessus de ce mot) laetitia potentia censura genium virtus robur.

Le nombre seul des interprétations suffit déjà à indiquer une contamination, confirmée par A^2 :

vigor : laetitia
vigor : potentia, censura, genium.

Voici comment était probablement constituée la première glose :

vigor : [ΙΛΑ]POTHC, laetitia;

du moins KOIN ne m'offre pas de meilleure correction. Il est clair aussi que *vigor* ‡ *potentia, censura, genium*, ne saurait être juste; la correction de Hildebrand *census* pour *censura*, n'explique rien. Il faut évidemment séparer : *rigor* ‡ *censura*. Comp. la glose omise par Hildebrand, p. 49, 67/68 : *censura* ‡ *vigor, severitas maior*, où il faut aussi écrire *rigor*.

Je considère

98, 112 *denique* ‡ *ordinatum est* et

229, 154 *ordinatum est* ‡ *denique*

comme une citation sans explication :

denique ordinatum est : ***

98, 129 le Leidensis écrit *depraces*, je lis sans hésiter *dipsades*.

97, 106 *deluit* ‡ *deruit* (*diruit* L, comme lit Hildebrand), et

99, 137 *deruit* ‡ *eluit*. Si insignifiante que paraisse cette glose, elle

est cependant bien fondée. Comp. Festus Pauli, p. 73, 15 *deluit* : *solvit, a graeco* διαλύειν. Il y a eu sans doute dans les deux gloses une corruption ancienne pour *diluit* (comp. *so-luit*, δια — λύειν) ; il faudra donc écrire *diluit* : *diruit*.

100, 159 *destitudo* : *detruccio* (L *detestitudo* : *destructio*). Graevius lit *destitudo* : *desertio*, Hildebrand propose, s'il y a lieu à corriger, *destitudo* : *destructio*. J'écris *destitutio* : on peut supposer, par exemple, *destitutio spei* : *destructio*, comme on disait aussi *destructio appetentiae*.

96, 92 *delicat* : *delivat*

97, 101 *delirat* : *delicat*.

En corrigeant le mot inintelligible *delicat* en *delerat*, Hildebrand rétablit sans doute une forme qui se trouve fréquemment, et peut, quant à la forme de la glose, trouver une analogie, par exemple, dans 154, 32 : *geneto* : *genito ;* mais on se demande si cette glose ne cache pas plutôt *delirat* : *deuiat* (comp. *deviat* : *errat* dans les codd. Vat 1469[1], Cas. 218), hypothèse qui du reste a aussi ses difficultés.

291, 104 *verra* : *verrucli*.

Peut-être *verris* : *verriculi* ? A[1] et le Leidensis de A[2] donnent *verriculi*.

96, 89 *delibato* : *refloratio*, *immolatio*. On trouve des leçons analogues : Cyrillus 384, 13 : Ἀπαρχή : *delibatio, inceptio, inchoatio, hoc libamen, primitiae, delibatus* (je donne la glose telle qu'elle se trouve dans le manuscrit de Laon, E. Miller « Notices et Extraits » 29, 2, p. 58 a) ; — glossa Servii : *Delibatio* : ἀπαρχή ; — *delibatio* : *perfusio* (comp. la glose *delibutus* : *perfusus*) *seu praefloratio* (d'autres manuscrits : *perfloratio*) glossae « a a » ; — *delibat* : *praecerpit* Hildebrand 97, 77. 245, 322. D'après cela je ne mets pas en doute qu'Hildebrand n'ait tort quand il suppose *defloratio*. Il faut écrire :

delibatio : *praefloratio, immolatio.*

P. 83, 470 *cras* : *postero hodie*. Hildebrand est embarrassé ; *cras* dit-il signifie *postero die*. C'est justement ce qu'il faut rétablir, en supprimant *ho*.

P. 77, 391 *continuis* : *iugis*. Il faut *continuus*.

P. 77, 394 *contionares* : *errores*. Le Leidensis a la bonne leçon : *contionatores*. Au lieu de penser à *oratores*, je préférerais *retores*, c'est-à-dire ῥήτορες. Les mots grecs sont fréquents dans ces gloses.

P. 185, 432 *iudicium recuperatorum* : *ubi agitur op reparationes*. L ajoute à la fin *causa ;* il faudra donc écrire : *iudicium recuperatorium* : *ubi agitur recuperationis causa*.

P. 133, 269 *existit* : *consequitur*. La glose ne se trouve pas à sa place ; l'ordre alphabétique exige qu'elle soit placée avant 267. Je ne puis proposer qu'une correction très hardie : [*ad* — ou *ind*]*episcitur* :

Cod. Casinensis 90 : *ueruclatu*.

Cod. Amplon.[2] ined. p. 295, 33-34 : *ferru dau clatu*.

Le Parisinus de Hildebrand : *bessudatu*.

Le Leidensis du même glossaire : *berru datu*.

Cette énumération suffit à montrer combien le *pessum datus* de Hildebrand s'accorde peu avec les leçons transmises par les manuscrits.

Nous avons obtenu deux gloses :

delictus : depulsus
delictus : † verruclatu(s) quem dicunt.

Il faut écrire la première

delicus : depulsus.

Delicus était un terme du latin rustique qu'on employait en parlant des animaux pour *depulsus* = ἀπογαλαχτισθείς. Comp. les passages de Caton et Varron cités dans les lexiques, et aussi la glose de Philoxenus, 65, 24, *delitum* : ἀπογαλαχτισθέν, que Meursius a déjà émendée en *delicum*. Le lemme de la deuxième glose se corrige avec la même évidence dès qu'on accorde que dans le mot curieux *verruclatu(s)* il faut chercher une forme quelconque dérivée de *verna*, par exemple, *vernula*, *vernuclus*, *vernacellus* ou telle autre (comp. la glose du Leidensis 67 E f. 59' b *vernacellus* : *qui suscitat per dies festos*, glose intéressante aussi au point de vue du fond). Dans ce cas il faut écrire *delicius* : comp. la glose qui se trouve dans un grand nombre de manuscrits, mais que le Leidensis 67 E. s. X présente sous sa forme la plus complète : *delicius* : *puer in deliciis amatus* (peut-être *habitus* ?) *a domino suo*, et les exemples à l'appui que donnent les inscriptions citées dans le dictionnaire de Georges, 7e édition. Deux autres synonymes de *delicius*, et qui dans ce sens n'ont pas encore été confirmés par d'autres exemples, sont *deliciosus* et *nutricius* :

96, 94 *deliciosus* : *nutricius*.

221, 150 *nutricius* : *deliciosus*, *vernaculus*.

Goettingen, mars 1882.

GUSTAVE LOEWE.

< Un accident funeste a emporté Gustave Loewe le 16 décembre 1883, à l'âge de trente-et-un ans. La mort l'a surpris comme Graux en pleine jeunesse, anéantissant en lui comme en Graux les espérances les plus belles, et frappant d'un nouveau deuil les érudits de toute nation.

La révision des épreuves du présent article a été confiée à un compatriote de Loewe. >

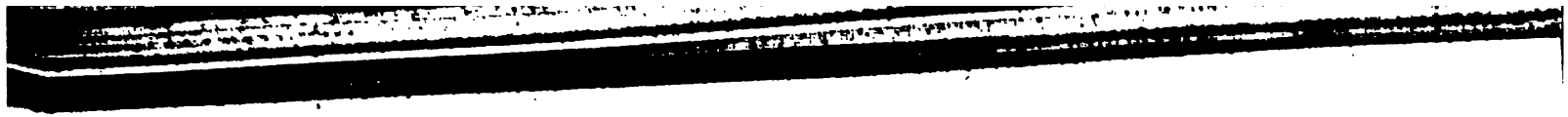

TRADUCTION

DU

TRAITÉ DES MACHINES D'ATHÉNÉE

PAR

M. DE ROCHAS D'AIGLUN

Commandant du Génie.

Nous avions projeté, Graux et moi, d'unir nos efforts pour publier, sur la fortification et l'art des sièges dans l'antiquité, une série de travaux faisant suite à ceux que nous avions déjà publiés soit ensemble, soit séparément (1). Nous devions successivement traduire les traités des ingénieurs grecs sur ce sujet, composer un lexique des termes techniques, et enfin reprendre, d'après ces données, la traduction de tous les sièges racontés par les historiens anciens. La mort prématurée de notre ami est venue interrompre ce projet lorsqu'il avait à peine reçu un commencement d'exécution. L'ouvrage que je publie aujourd'hui, dans ce livre destiné à honorer sa mémoire, n'était en effet qu'une première étude destinée à la composition d'un volume où nous aurions réuni, commenté et comparé les *Traités sur les machines de guerre* d'Athénée, d'Apollodore, de Biton et d'Héron de Constantinople. Privé du secours de celui qui me rendait ces travaux faciles et agréables, le courage et le temps m'ont également fait défaut pour continuer l'œuvre commune, et cet opuscule imparfait n'aurait jamais vu le jour si je n'avais tenu à m'associer à la touchante manifestation qui s'est produite le jour même où nous lui avons fait nos derniers adieux.

(1) Graux, Notice sur les fortifications de Carthage (*Bibliothèque de l'École des hautes études*, fascicule XXV, pages 175 et suivantes). — Graux et de Rochas, *Philon de Byzance : Traité de fortification.* Texte et traduction avec notes philologiques et techniques (*Revue de Philologie*, 1877). — De Rochas, *Traité de fortification d'attaque et de défense des places par Philon de Byzance*, suivi d'extraits d'autres ingénieurs grecs. Paris, 1872. — De Rochas, *La Balistique et la Fortification chez les Grecs* (*Annuaire de la Société pour l'encouragement des études grecques*, 1878).

NOTICE SUR ATHÉNÉE

Il est difficile de déterminer l'époque à laquelle vécut Athénée. On n'a de lui qu'un *Traité sur les machines de siège*, à la fin duquel il parle de son projet d'écrire un autre traité sur la manière de combattre ces machines. Le seul ingénieur de ce nom dont il soit question dans l'histoire, était de Byzance. Suivant Trebellius Pollio, Gallien l'aurait employé, ainsi que Cléodamas autre ingénieur byzantin, à la construction et à la restauration des forteresses de l'Empire; mais on ne voit poiut quel pourrait être, à cette époque, le Marcellus auquel est dédié le livre des Machines.

D'autre part, il est à peu près certain que ce Marcellus ne peut être le vainqueur de Syracuse (202 av. J.-C.), puisque Athénée cite les ouvrages d'Agésistratos, disciple d'Apollonios (probablement Apollonios de Perga, qui florissait sous le règne de Ptolémée Philopator, contemporain du siège), et ceux de Ctésibios, qu'on s'accorde à regarder comme vivant au commencement du IIe siècle avant notre ère (1).

Il est donc assez vraisemblable de supposer qu'il s'agit ici de M. Claudius Marcellus, un des lieutenants de Pompée, qui commandait avec C. Copronius l'escadre de Rhodes, qui fut consul en l'an 51 av. J.-C. et pour lequel Cicéron composa son plaidoyer *Pro Marcello*. Athénée se trouverait ainsi le contemporain de Vitruve, qui a puisé aux mêmes sources que lui pour composer son livre X et qui ne l'a point cité parmi les ingénieurs ayant traité des machines (*Préface* du livre VII).

Le texte d'Athénée a été publié deux fois : par Thévenot, dans les *Veteres mathematici*, en 1693; par M. Wescher, dans sa *Poliorcétique des Grecs*. M. Wescher y a ajouté plusieurs passages inédits.

Il n'y a eu qu'une traduction latine, celle qui a été publiée par Thévenot, et qui est attribuée soit à l'abbé de Valois, soit à Cotelier.

La bibliothèque de l'Institut possède une traduction française inédite, due à M. Vincent; je l'ai consultée.

Le principal intérêt du Traité d'Athénée consiste dans les renseignements historiques qu'il donne sur l'origine des machines et dans les rapprochements qu'on peut faire avec le texte de Vitruve. Ses descriptions sont généralement fort obscures, et souvent les figures qui les accompagnent ne concordent point avec le texte. Nous reproduisons ces figures d'après les bois qui ont servi à illustrer le texte d'Athénée dans le livre de M. Wescher; mais nous les avons

(1) Th. Henri Martin, *Recherches sur la vie et les ouvrages de Héron d'Alexandrie*, pp. 22-26.

réparties autrement, pour les mettre en regard des parties du texte auxquelles elles se rapportent.

Les mots placés entre crochets < > n'existent point dans le grec. On a indiqué entre crochets d'une autre forme [ ] les pages de l'édition de M. Wescher qui correspondent à la traduction.

TRAITÉ DES MACHINES PAR ATHÉNÉE

< *Avant-propos.* > — 1. [*P.* 3 *Wescher.*] Autant qu'il est possible à un auteur qui écrit sur les machines, ô illustre MARCELLUS, je me suis souvenu de ce précepte de Delphes, précepte divin, que nous ne devons jamais négliger, d'être ménagers du temps, que tous, pour ainsi dire, nous dépensons, sans compter, chaque fois que nous en avons besoin dans la vie..... [*P.* 7, *l.* 4.] Or, pour les traités relatifs à l'art des machines, il me semble que ce qui convient c'est la concision et la clarté et qu'on ne doit point s'inquiéter des lois de la rhétorique.

Je vais d'après cela exposer ce que j'ai appris de l'ingénieur Agésistratos sur ce sujet.

< EXTRAITS D'AGÉSISTRATOS >

2. « Il est évident qu'il faut être expérimenté dans l'art de tracer « les épures pour être capable, si l'on est chargé de la défense d'une « ville, de s'opposer aux machines de l'attaque, et, dans le cas con- « traire, de construire contre la défense les engins nécessaires à l'at- « taque. Il n'est certes point facile au premier venu de s'en tirer, « mais seulement à celui qui a étudié cet art avec soin, qui a passé « par toutes les études qui s'y rattachent, et qui s'est rendu compte, « sans se contenter de l'à peu près, des écrits des maîtres en la « matière et des faits nouveaux qui ont pu se présenter relativement « à cette science. [*P.* 8 *Wescher.*] Il faut en effet nous servir des « bonnes inventions et ne pas vouloir innover en toute chose, à moins « d'être de ceux qui cherchent à tromper les ignorants, préférant « l'apparence à la vérité elle-même. » Tout ceci me paraît judicieusement pensé. AGÉSISTRATOS a été en effet tellement supérieur, dans la construction de ses machines de trait, à tous ceux qui l'ont précédé, que l'on a de la peine à croire ce qui est raconté de lui. Sa *catapulte de trois empans* lançait un trait jusqu'à trois stades et demi avec un *ton* de douze mines; celle de quatre coudées, qui était *palintone*, portait jusqu'à quatre stades (1). APOLLONIOS, qui fut son maître, amena

(1) On distinguait les machines de jet ou *catapultes* en *euthytones* et *palintones*,

des masses de pierre si considérables à la jetée qui entoure le port de Rhodes, que ceux qui les ont vues, ont souvent été embarrassés pour se rendre compte des procédés par lesquels il a pu les charger sur des bâtiments et les décharger à Rhodes. C'est à la suite de ce travail qu'Agésistratos s'attacha à lui, espérant trouver dans sa fréquentation des notions utiles sur la poliorcétique; <il ne se trompait point> : c'est ce que fait voir sa *tortue bélière* (κριοφόρος χελώνη), ainsi que l'engin destiné à la combattre (πρὸς αὐτὴν ἀντιμηχάνημα). [*P.* 9.] Aussi il me semble qu'on doit ajouter foi aux conseils qu'a donnés un tel homme sur cet art.

3. — Il raconte (1) que le *bélier* (κριός, *aries*) eut pour premiers inventeurs les Carthaginois, au siège de Gadeira (2). Ceux-ci avaient commencé par s'emparer d'un petit poste (χωρίδιον, *castellum*); tandis qu'ils en rasaient les murs au niveau du sol, quelques jeunes gens, qui n'avaient pas d'outils pour la démolition, prirent une poutre, et, s'en servant avec leurs bras pour frapper la muraille, ils abattirent ainsi un long pan. Un Tyrien, constructeur de vaisseaux, nommé Pépharasménos, avait été témoin du fait. Lors du siège que l'on fit ensuite de la ville même des Gadeiritains, il planta un grand mât dans le sol, y suspendit une poutre en travers, comme un fléau de balance, et frappa le rempart en donnant à cette poutre un mouvement d'oscillation. Ceux qui étaient dans la place ne sachant qu'opposer à ce stratagème nouveau, il arriva qu'au bout de peu de temps une brèche fut ouverte au rempart. [*P.* 10.] Après lui, le Cartha-

suivant que les bras étaient, à l'état de repos, dirigés vers le tireur, comme dans l'arc ordinaire, ou dirigés en sens inverse. Les premières étaient employées d'ordinaire pour lancer les traits; les secondes, de dimensions plus fortes, pour lancer les pierres. — On appelait *ton* le faisceau élastique dans lequel était encastré chaque bras. C'était le diamètre de ce ton qui servait de module pour déterminer le tracé et les dimensions de la machine. On le calculait pratiquement au moyen des règles suivantes : 1° pour les machines à trait, il était égal à 1/9 de la longueur du trait; 2° pour les machines à pierre, il avait le diamètre D exprimé en doigts au moyen de l'équation $D = 1, 1 \sqrt[3]{100\,M}$, où M désigne le poids du projectile exprimé en mines. Les dimensions et les matières adoptées pour les traits étaient telles que ces deux règles concordaient. — Dans les cas cités par Athénée on trouve : 1° que le trait de 3 empans ou 36 doigts ($0^m,684$) correspond à un ton de 4 doigts ($0^m,08$) de diamètre et pèse 1/2 mine (320 ^{gr}); 2° que le trait de 4 coudées ou 96 doigts ($1^m,824$) correspond à un ton de 10 doigts ($0^m,20$) de diamètre environ et pèse 9 mines ($3^k,925$). Philon évaluant le poids du ton à 25 fois celui du projectile, on voit que la catapulte de trois empans (c'est-à-dire lançant un trait de 3 empans) a bien un ton pesant 12 mines. — Les portées indiquées par Athénée, à savoir de 3 stades 1/2 (647^m) pour un trait de $0^m,68$ de long et de 4 stades (740^m) pour un trait de $1^m,82$, sont citées comme extraordinaires, et elles dépassaient en effet d'environ un quart celles que l'on obtenait dans la pratique courante.

(1) Cf. Vitr. X, xix, 1 (xiii).

(2) *Gadès*, Cadix. — Cette assertion est inexacte; on trouve des représentations du bélier, de la tortue bélière et des tours de siège dans les peintures de l'antique Égypte et dans les bas-reliefs assyriens.

ginois GÉRAS, ayant fabriqué un cadre en charpente monté sur des roues, y plaça le bélier en travers; il ne lui donnait pas un mouvement d'oscillation, mais il faisait pousser contre le mur, par un grand nombre d'hommes, cette construction roulante, protégée par un toit. Géras, le premier inventeur de cette machine, lui donna le nom de *Tortue* (χελώνη, *testudo*), à cause de la lenteur de sa marche.

Plus tard, certains ingénieurs construisirent un bélier qui était poussé en avant sur des rouleaux, et se servirent de l'engin ainsi modifié.

4. — Toute cette science des machines progressa sous Denys, tyran de Sicile, et, pendant le règne de Philippe, fils d'Amyntas, quand Philippe fit le siège de Byzance. On cite parmi les plus célèbres dans cet art POLYEIDOS de Thessalie, dont les élèves DIADÈS et CHARIAS furent les compagnons d'Alexandre. Diadès, dans son *Traité des machines*, se donne lui-même comme inventeur des *tours transportables* (πύργος φορητός, *turris ambulatoria*) (1) et des engins connus sous les noms de *trépan* (τρύπανον, *terebra*), de *corbeau* (κόραξ, *corvus demolitor* ou *grus*), de *pont volant* (ἐπιβάθρα, *ascensus*). Il employa aussi le *bélier monté sur des roues* (κριὸς ὑπότροχος, *aries subrotatus*); [*P.* 11] du moins il en donne la description.

5. — La **Tour** la plus petite, dit-il, doit avoir une hauteur de soixante coudées (27^{m},72) et une largeur de dix-sept (7^{m},87); la diminution de largeur vers le haut doit être d'un cinquième. Les montants doivent avoir une épaisseur de trois palmes (0^{m},23) dans le bas et de sept doigts (0,13) dans le haut. Il construisit cette tour à six étages, chaque partie étant périptère (2).

La plus grande de ses tours avait une hauteur de cent vingt coudées (55^{m},44) avec une largeur de vingt-trois coudées et demie (10^{m},86), [*P.* 12] la diminution de largeur dans le haut était également d'un cinquième; l'épaisseur des montants était d'un pied (0^{m},31) à la base, avec une section carrée décroissant régulièrement jusqu'à n'être plus que de six doigts (0^{m},11 à 0^{m},12) dans le haut. La tour construite avec ces dimensions était à vingt étages, dont chacun était entouré d'un chemin de ronde, de trois coudées (0^{m},39) de large, afin de faciliter les secours en cas d'incendie. Le premier étage avait une hauteur de sept pieds et demi (3^{m},46); le second en avait cinq (2^{m},31); cette hauteur continuait jusqu'au cinquième, pour n'être plus, dans les < quinze > étages supérieurs, que de quatre coudées et deux palmes (2 $^{met.}$).

Pour les modèles plus petits des tours, la division en étages était

(1) Vitruve (X, XIX, 4) ajoute: *qu'il avait l'habitude de transporter démontées à la suite de l'armée.*

(2) C'est-à-dire accompagnée d'un rebord saillant pour y suspendre les peaux dont Athénée parle plus loin.

basée sur les mêmes proportions. On revêtait ces tours avec des peaux de bœuf fraîches.

6. — Quant à la **Tortue qui porte le bélier,** sa construction était la même, qu'elle fût grande ou petite. [*P.* 13.] La grande avait trente coudées (13^{m},86) de largeur et quarante (18^{m},48) de longueur, avec une hauteur de treize coudées (6^{m},00) sans compter le comble, qui se plaçait après coup. La hauteur de ce comble lui-même, à partir du cadre en charpente jusqu'au faîte, était de seize coudées (7^{m},39). Le comble dépassait le plancher moyen d'au moins deux coudées (0^{m},92), et, à l'aide des chevrons qu'il supportait, il faisait descendre le toit de manière à couvrir tout autour un chemin de ronde. Diadès élevait sur ce plancher moyen une tourelle à trois étages; aux étages supérieurs il installait des catapultes et à l'étage inférieur il emmagasinait une provision d'eau. Des poteaux formaient le pourtour de la tortue, qui avait un chemin de ronde. Dans l'intérieur, il établissait le support du bélier, au-dessus duquel il plaçait le cylindre; [*P.* 14] c'est par le moyen de celui-ci que le bélier, auquel on imprimait un mouvement de va-et-vient, pouvait fonctionner. La tortue était revêtue de peaux comme les tours.

7. — **Le Trépan** comporte une tortue pareille à celle du bélier et d'une construction toute semblable. On établit sur le soubassement

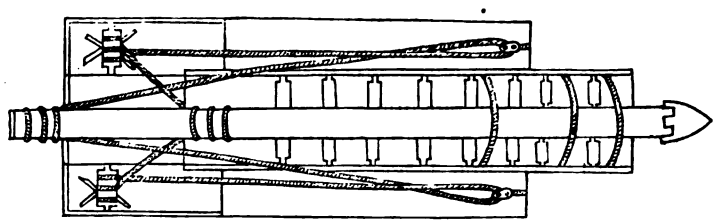

Fig. 1. — Trépan.

un canal, analogue à celui des catapultes euthytones, et muni, comme dans ces engins, d'un treuil transversal (1). A l'autre extrémité du canal, on fixe deux poulies (2), qui servent à lancer en avant la poutre (3) qu'on place dessus. Sur le bâti qui supporte la poutre dans le canal, on dispose de nombreux rouleaux pour que la poutre puisse se mouvoir facilement. Tout étant ainsi établi, on lance en avant (4)

(1) La longueur du canal est de 50 coudées et sa longueur d'une seule (Vitr. X).

(2) Ces poulies sont placées en tête de la machine, à droite et à gauche du bélier (Vitr. X).

(3) La poutre est munie d'un chapeau en fer (Vitr. X).

(4) En tirant brusquement en arrière la partie de la corde tendue entre les poulies et le treuil.

la poutre avec laquelle on bat en brèche, puis on la retire au moyen du cabestan qui est placé au bas. [*P.* 15.] Au-dessus du canal on tend des peaux sur des cintres de manière à protéger la poutre qui se trouve à l'intérieur. Avec une telle machine bien exécutée, un ingénieur peut acquérir de la gloire; et, quant à la description qui en donnera bien les détails, elle illustrera le traité qui la renferme.

8. — Pour le **Corbeau**, je ne trouve pas qu'il vaille la peine d'être décrit.

9. — En ce qui concerne le **Pont volant**, Diadès, après avoir annoncé au commencement de son livre qu'il montrerait de quelle ma-

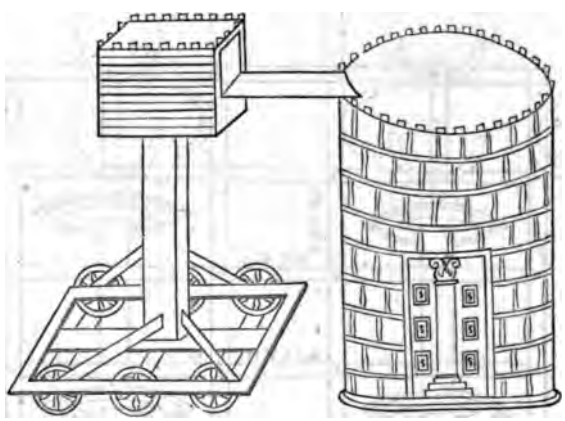

Fig. 2. — Pont volant.

nière il doit être construit, n'en a rien dit; il n'a pas parlé non plus des machines qu'il a mises en œuvre sur mer. Tous ces points ont été laissés de côté, bien qu'il en eût fait l'annonce formelle dans de grandes phrases.

10. — Pour nous, nous décrirons d'abord la **Tortue des terrassiers** (χωστρὶς χελώνη, *testudo ad congestionem fossarum*), ensuite les autres machines.

< *Construction de la tortue de terrassiers.* > — Philon d'Athènes dit, en parlant de cet engin, [*P.* 16] qu'il sert à faire les chemins destinés à l'approche des tours de siège, à prolonger les portiques, à combler les fossés et à exécuter des remblais partout où il en est besoin (1); il peut également servir pour établir des postes d'obser-

(1) Tous ces détails n'ont point été conservés dans l'*Abrégé des Poliorcétiques* de Philon de Byzance qui nous est resté et dont j'ai publié la traduction en 1872. Y aurait-t-il eu un traité analogue dû à un autre Philon qui vivait à Athènes au temps de Démétrius de Phalère, c'est-à-dire peu après la mort d'Alexandre le Grand, et qui avait, au dire de Vitruve (préf. du livre VII), composé un livre sur la

vation. Elle s'assemble sur un cadre de forme carrée, dont chaque face est de quatorze coudées (6m,44); elle a quatre traverses (διαπήγματα) sur lesquelles sont fixées deux longrines (περιπήγματα); toutes ces pièces doivent avoir une épaisseur de dix doigts (0m,19) et une hauteur de trois palmes (0m,23). Les traverses doivent être espacées de deux coudées et une palme (1m,00). A chacun des quatre compartiments placés aux angles sont adaptés des *hamaxipodes* (1) dans

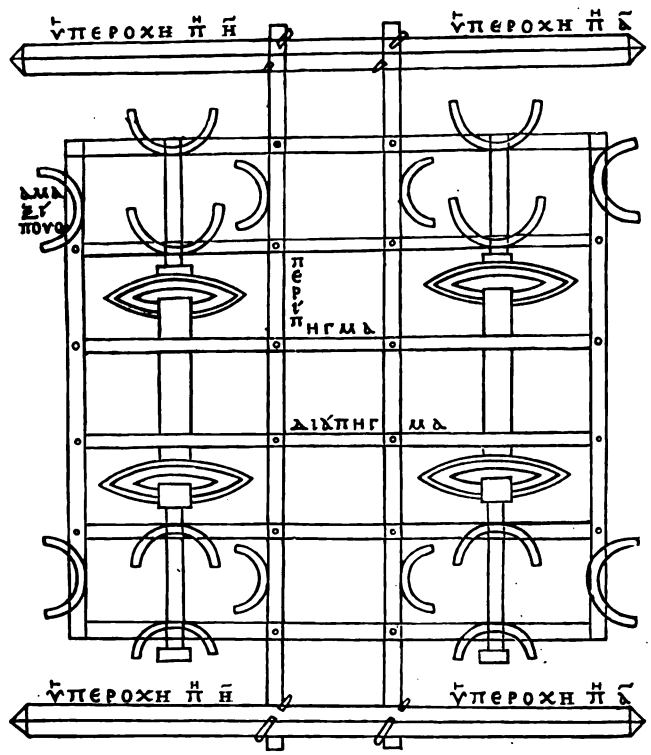

Fig. 3. — Plan du cadre qui forme la base de la tortue des terrassiers.

lesquels tournent les axes des roues, renfermés dans des colliers en fer, de telle façon que si l'on avait à préparer les approches (c'est-à-dire à constituer en avant une aire plane et unie, soit pour combattre, soit pour établir des engins), on puisse, ayant dégagé les

proportion des temples et un autre sur l'arsenal construit par lui au port du Pirée? Ce n'est point probable; je suppose plutôt qu'Athénée désigne Philon, comme il désigne ailleurs Ctésibios, par son lieu d'origine et non par son domicile.

(1) Ἁμαξίποδες; — dans Vitruve (X, xx, 1, et xxi, 3), *amaxopodes*.

roues après avoir sorti les essieux (1)..... Les roues sont au nombre de quatre, [*P.* 17] d'un diamètre de trois coudées (1^{m},40) et d'un pied (0^{m},31) d'épaisseur, cerclées par des lames de fer battues à froid. — On fixe sur les châssis de base deux pièces de bois, dépassant de part et d'autre, d'une largeur de quatre coudées (1^{m},85); et sur les saillies de ces pièces on assemble encore deux autres poutres qui dépassent, en avant de huit coudées (3^{m},70), en arrière de quatre

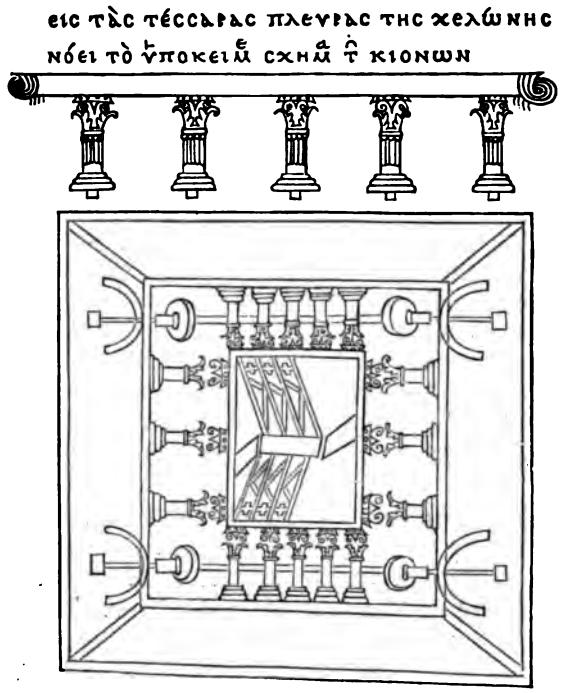

Fig. 1. — Projection cavalière sur plan horizontal de la tortue des terrassiers et élévation de l'une des faces.

(1^{m},85). Quant à l'équarrissage de ces pièces, il est le même que pour celles de la base. Sur la base même et dans son cadre s'encastrent des piliers de sept coudées (3^{m},23) laissant entre eux des intervalles

(1) Il paraît y avoir ici une lacune. La description de Vitruve qui se rapporte à ce passage n'est point claire et ne concorde ni avec le texte d'Athénée ni avec les figures du manuscrit de Mynas; je suis disposé à croire que Vitruve a eu en vue une autre disposition, en usage de son temps. L'espace qui m'est réservé dans ce recueil ne me permet point d'entrer à ce sujet dans des détails et des hypothèses qui demandent un certain développement; je me contenterai de faire observer que, d'après la figure du manuscrit de Mynas, la machine ne pouvait se mouvoir que dans deux directions perpendiculaires l'une à l'autre, comme la tour au jeu des échecs.

d'une coudée 0m.46. Un chapeau, qui fait le tour, les relie tous à la partie supérieure: sur ce chapeau <formant sablière> on place les chevrons <formant arbalétriers>, qui s'appuient les uns contre les autres avec une différence de niveau <entre leurs extrémités supérieures et inférieures> de huit coudées 3m.70, et sur ces chevrons on assemble une poutre <le faîtage>. Les chevrons sont maintenus par des jambes de force et des moises (1). — Tous les revêtements seront faits de préférence en bois de palmier, ou, à défaut de celui-là, en d'autres bois aussi résistants que possible, à l'exception du cèdre, du pin ou de l'aune, qui sont ou trop combustibles ou trop fragiles. [*P.* 18.] Le toit sera recouvert, à la partie supérieure, par des claies aussi serrées et aussi fraîches que possible, par-dessus lesquelles on coudra des peaux fraîches, cousues et rembourrées comme des matelas, surtout avec des plantes de marais, ou des algues, ou de la paille macérée dans du vinaigre; ces dispositions sont utiles tant contre les coups des lithoboles que contre les incendies.

11. — Il existe une autre tortue des terrassiers, faite de la même manière que la précédente et ayant les mêmes abris, sauf qu'elle n'a pas de chevrons; mais tout autour, au-dessus des piliers et des chapeaux, règne un parapet crénelé formé de planches et de clayonnages. La charpente qui forme l'étage supérieur est recouverte de madriers très résistants, sur lesquels on étend un enduit d'argile pétrie et battue avec du poil, d'une épaisseur suffisante pour que le feu soit sans action.

Cette tortue est avantageuse non seulement pour les terrassements, mais aussi pour les postes d'observation; car les soldats, entrant dans l'intérieur, la conduisent vers le rempart de manière à pouvoir observer l'ennemi tout en étant à la portée de ses machines de jet. Cette tortue se monte sur huit roues. [*P.* 19.] L'ingénieur peut, du reste, modifier ces machines suivant la disposition des lieux où doivent se faire les approches.

12. <*De la Tortue des mineurs.*> — **La Tortue des mineurs** (χρυσπρὶς χελώνη, *testudo ad fodiendum*) est [*P.* 20] d'un genre qui offre de grandes analogies avec le précédent, mais elle présente le pignon en avant (2) afin que, approchée du mur, elle s'applique exactement contre lui. De cette manière, les projectiles partant du rempart ne peuvent y pénétrer, et les mineurs y travaillent en sûreté.

[*P.* 21.] 13. <*De la* **Tortue d'Hégétor**>. — La Tortue inventée

(1) Ces jambes de force devaient être de deux sortes : les unes perpendiculaires aux chevrons pour les soutenir au milieu ; les autres verticales pour soutenir le faîtage en faisant l'office de poinçon. Les moises, embrassant les chevrons au-dessus de la sablière, les empêchaient de s'écarter par le pied et faisaient l'office de tirant.

(2) Dans la tortue des terrassiers, le toit présentait ses parties inclinées à l'avant et à l'arrière, ses pignons à droite et à gauche.

par HÉGÉTOR de Byzance avait à la base une longueur de quarante-deux coudées (19m, 40) et une largeur de vingt-huit (12m, 94). — Sur cette base étaient fixés quatre montants, dont chacun était formé de deux pièces de bois attachées ensemble, ayant une longueur de vingt-quatre coudées (11m, 09) avec une épaisseur de cinq palmes (0m, 39) et une largeur d'une coudée (0m, 46). Il y avait à cette base huit roues, au moyen desquelles l'engin tout entier était mis en mouvement. La

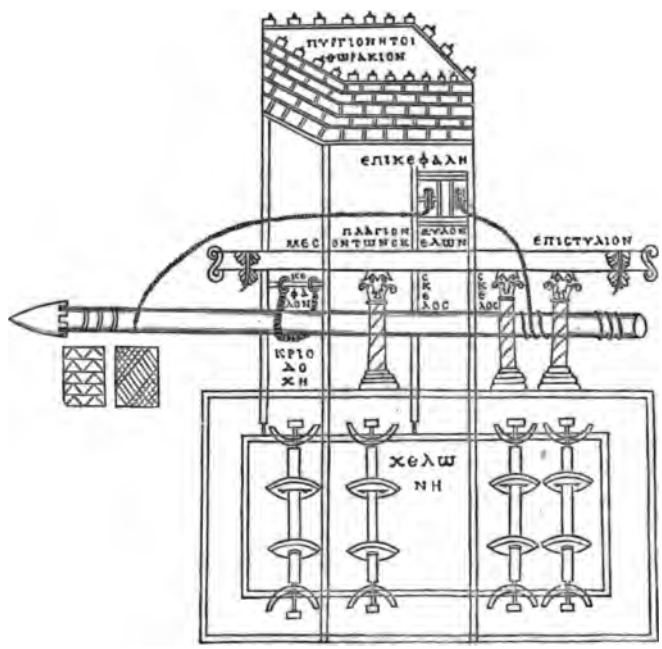

Fig. 5. — Plan et élévation de la tortue d'Hégétor.

hauteur des roues était de quatre coudées et demie (2m,08) et leur épaisseur de deux coudées (0m, 92). Elles étaient formées de blocs de bois, assemblés alternativement dans le sens de la largeur et celui de l'épaisseur, [*P.* 22] et cerclés par des bandes de fer travaillées à froid. Elles tournaient dans des hamaxipodes. — Sur la base on établissait des poteaux de douze coudées (5m, 55) de hauteur avec une largeur de trois palmes (0m, 23) et une épaisseur de dix doigts (0m, 19). Les poteaux étaient espacés entre eux de sept palmes (0m, 54) et coiffés sur tout le pourtour par des sablières, hautes de quatre palmes (0m,31) et larges de trois (0m,23). Sur les sablières venaient s'emboîter des chevrons, s'élevant à une hauteur de huit coudées (3m,70) jusqu'au faîtage, dans lequel s'assemblaient toutes les extré-

mités supérieures de ces chevrons. On formait ainsi un plan incliné de chaque côté; puis l'ouvrage entier était planchéié et revêtu de la même manière que les tortues de terrassiers. Il y avait sur les sablières un plancher, formant un étage moyen où l'on pouvait établir une batterie (1).....

14. — [*P.* 23, *l.* 11.] La longueur complète du bélier était de cent vingt coudées (55^{m},54) à la partie postérieure, sa largeur était de deux

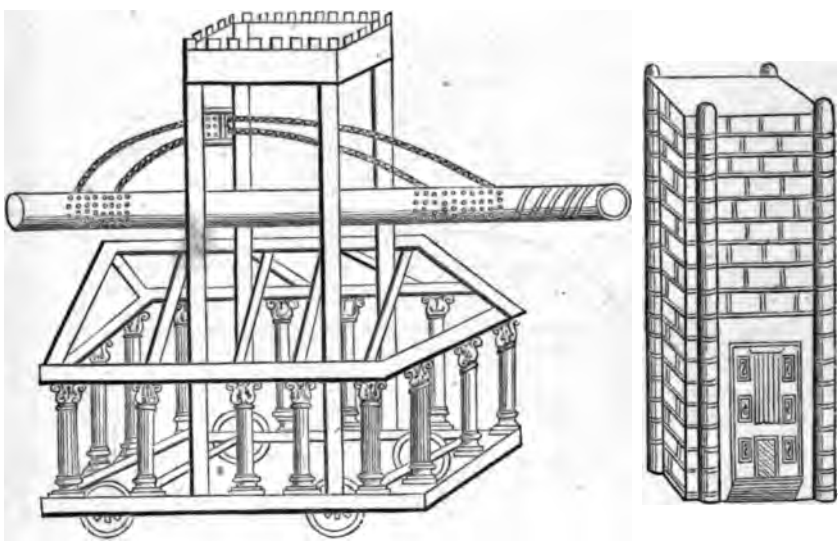

Fig. 6. — Vue perspective de la tortue d'Hégétor.

pieds (0^{m}, 62) et son épaisseur de cinq palmes (0^{m},39); il diminuait en approchant de sa pointe, où [*P.* 24] sa largeur n'était plus que d'un pied (0^{m},31) et son épaisseur de trois palmes (0^{m},23); il avait une pointe en fer semblable à un éperon de vaisseau..... Quant aux cor-

(1) Athénée décrit ensuite la tête du bélier, son mode de suspension et la construction d'un petit observatoire qui le surmontait. Toute cette partie m'a paru tellement obscure, tellement en désaccord avec les figures des manuscrits et les résumés qu'en ont donnés Vitruve et Héron de Constantinople, que j'ai préféré ne la traduire qu'en partie. Voici le passage d'Héron qui s'y rapporte :

« Il y clouait en avant quatre bandes de fer tournées en spirale, qui s'étendaient jusqu'à une longueur de dix coudées, et il le serrait tout entier avec trois câbles de huit doigts de tour. L'entourant de cuir, il le suspendait par le milieu par quatre points de suspension, qui laissaient entre eux trois intervalles. Les câbles qui, attachés aux cabestans de l'appareil portant le bélier, servaient à le soulever et à le soutenir, avaient pour origine des chaînes de fer entrelacées. Il établissait aussi une échelle à la partie saillante du bélier, en clouant en avant une pièce de bois, et en faisant un filet tissu d'une grosseur suffisante, qui présentait, de distance en distance, des trous de quatre doigts au plus, pour monter facilement sur le mur.....

dages tendus au moyen de treuils établis sur la machine et supportant le bélier, leurs extrémités sont reliées par des chaînes de fer quadruples [*P.* 25].....

15. — [*P.* 26.] La machine pouvait avoir six mouvements, en avant, en arrière, sur les côtés, en haut et en bas. Elle s'élevait à une hauteur de soixante et dix coudées (32m,34) et occupait une largeur de soixante et dix coudées entre les côtés. Elle était mise en œuvre par cent hommes, et son poids total était de quatre mille talents (104,712 kilogrammes).

16. [*P.* 27.] <*De l'Hélépole*>. — **L'Hélépole** (ἑλέπολις), imaginée par Épimachos l'Athénien et que Démétrios, lors du siège de Rhodes, fit approcher des murailles de cette ville, se construit de la manière suivante. Elle a une hauteur de quatre-vingt-deux coudées (41m,58), une largeur de cinquante (23m,00) (1) et la forme d'une tour. Elle est à l'épreuve d'une pierre pesant environ trois talents (2) (78 kil. 53).

17. <*De la Sambyque*>. — Quant aux machines navales qu'on appelle quelquefois **Sambyques** (σαμβῦκαι), elles n'ont rien qui mérite explication, attendu qu'elles sont bien connues de tous et qu'elles ne diffèrent pas moins entre elles que des autres machines (3); d'autant plus que, selon moi, il vaut mieux souvent s'en passer que de les mal construire.

Ainsi ceux qui, lors du siège de Chio, commirent [*P.* 28] l'erreur de construire des sambyques plus élevées que les tours, furent cause que ceux qui étaient montés dans ces machines périrent par le feu sans pouvoir donner l'assaut aux tours et faire redescendre leur machine (4)..... Aussi est-il nécessaire qu'entre autres sciences les ingénieurs qui veulent faire usage de ces machines ne soient pas ignorants de l'optique (5).

Au-dessus de l'appareil portant le bélier, il établissait solidement un parapet semblable à un rempart circulaire, afin qu'il pût offrir un abri sûr à ceux qui s'y tiendraient debout pour observer les projectiles lancés par les ennemis contre le bélier. »

(1) Il faut lire $\overline{N}$ au lieu de $\overline{H}$, d'après la description de Diodore de Sicile. Voir à ce sujet une note de Graux dans la *Revue critique* du 14 juillet 1877 (nouvelle série, tome IV, p. 8, note 2).

(2) C'était le poids du projectile des plus puissantes machines de jet d'après Héron et Philon.

(3) Voyez dans Wescher, p. 57 et suiv., la description de la sambyque de Damios de Colophon, et celle de la sambyque des Romains au siège de Syracuse dans la *Compilation anonyme sur la défense des places* que j'ai publiée à la suite de Philon (p. 232).

(4) Le membre de phrase qui suit est trop corrompu pour pouvoir être traduit, mais le passage correspondant de Vitruve (X, xxii [xvi], 9) en donne le sens général : les sambyques s'engravèrent sur les débris de toute sorte que les assiégés avaient etés à la mer du haut de leurs murailles. Cf. Philon, *trad. Rochas*, III, 35; IV, 46; — Héron de Constantinople, *Poliorc.*, éd. Wescher, p. 268.

(5) L'optique enseigne à déterminer la hauteur d'un mur sans le mesurer directement. Cf. Philon, 35, 46.

18. — Callistratos, qui a écrit un livre *sur les Machines*, éprouva un échec analogue au sujet d'un convoi qu'il conduisait au temple d'Éphèse; c'était un convoi de pierres. Il ne s'était point rendu compte que certaines choses paraissent bonnes quand on les voit en petit et qu'elles ne sont point susceptibles d'être exécutées en grand; tandis que, réciproquement, il y en a d'autres pour lesquelles on ne peut faire de petits modèles, mais qui se construisent sur-le-champ dès qu'on en a besoin. Dans le cas cité, la forme triangulaire paraissait très convenable pour le transport des pierres, [*P.* 29] mais les charges de cette nature ne peuvent être ainsi conduites.

19. <*Des Échelles.*> — Il y a des ouvriers qui, pour l'usage des sièges, ont construit des espèces d'**Échelles** semblables à celles qu'on emploie dans les théâtres pour les acteurs qui descendent du proscénium; mais ces machines ont paru entièrement inutiles.

20. <*De la* **Machine de Ctésibios.**> — Ctésibios d'Ascra, le mécanicien d'Alexandrie, mentionne dans ses *Commentaires* l'appa-

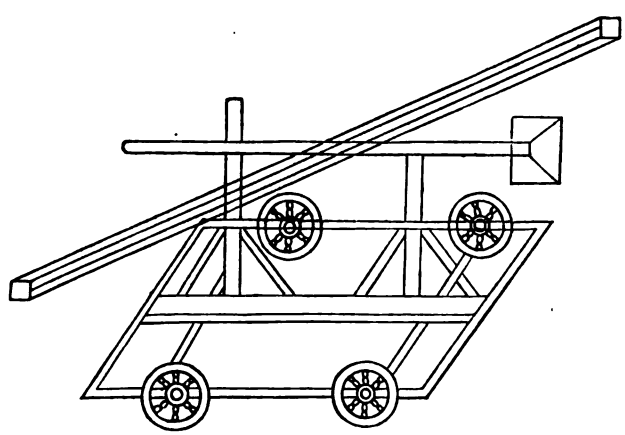

Fig. 7. — Machine de Ctésibios.

reil suivant, destiné à passer sur une muraille sans échelle. Il dit qu'il faut construire un chariot à quatre roues et y placer transversalement une pièce de bois équarrie munie de tourillons et portée de chaque côté sur deux autres pièces de bois verticales. Autour de cet axe on fait osciller un tube disposé en forme de bascule, et assez grand pour qu'un homme puisse y entrer facilement, s'y tenir debout et aller et venir en avant et en arrière. [*P.* 30.] Cela fait, on élève le tube du côté que l'on veut; car l'une des extrémités de ce tube étant amenée sur le sol grâce aux tourillons qui sont pratiqués

sur chacun des côtés de la pièce de bois, il suffit de diriger le tube de telle manière que son orifice soit près du mur, vers lequel on amène le chariot, [*P.* 31] et alors celui qui est à l'intérieur du tube ouvre sa porte et s'élance sur le rempart (1).

21. — Il ne semble pas avoir donné les dimensions de cette machine. Elle n'a pas une grande valeur pratique, et doit être classée parmi les appareils singuliers, propres surtout.....

22. < *Des mines et portiques.* > — Au sujet des **Mines** (ὑπόρυξις, *cuniculum*) et de la pose des **Portiques** (στωίδιον, *vinea* ou *porticus*) et de tout ce qui s'y rapporte, PYRRHOS ayant écrit dans ses *Poliorcétiques* de quelle manière il faut s'y prendre, je n'ai point cru devoir venir dresser ma parole en face de la sienne si autorisée, ainsi que je le vois faire à tant d'hommes dans les questions de métier. En effet tout ce qu'il y a de bien dans les écrits de mes prédécesseurs, je l'ai examiné attentivement, y portant un soin minutieux, et j'ai été moi-même jaloux d'ajouter aux choses utiles à la fabrication des machines. Il ne suffit pas en effet de connaître les bonnes inventions des autres; [*P.* 32] il faut encore exercer l'activité qui est le propre de l'âme, en faisant soi-même de nouvelles inventions.

23. < *Des* **Bateaux**. > — Quand il s'agit d'une place maritime, certains ingénieurs commencent par placer des machines sur des houcres (2) et les pousser vers le rempart, puis ils profitent du calme pour s'approcher des murailles. Mais s'ils sont surpris par le vent et si les vagues gonflées soulèvent les embarcations, les machines chancellent dans leurs étais et ne peuvent résister à l'inégalité des mouvements du navire. Par suite, ces machines se trouvent démontées par celles des adversaires, dont l'arrogance s'accroît alors. Il faut donc, au milieu du plancher qui recouvre les houcres, placer ce que l'on appelle un *pithékion* (3), afin que, quelle que soit l'inclinaison et malgré le mouvement des vagues, la machine reste verticale. Pour se prémunir contre l'action des vents, [*P.* 33] on doit avoir un abri tout préparé et faire de petites hélépoles proportionnées à sa grandeur. Lorsque ces bateaux ont été amenés près du rempart, on dresse sur eux les machines au moyen de moufles.

(1) Cf. HÉRON, p. 262, éd. Wescher.

(2) Le mot grec est ὁλκάς; c'est évidemment de là que viennent les noms *howker* en anglais, *hulck* en hollandais et *hourque* ou *houcre* en français, qui tous désignent un vaisseau marchand ou un gros bâtiment de transport. On placait les machines sur deux de ces bâtiments accouplés, ainsi que le montrent les figures de la *Poliorcétique* d'Héron de Constantinople (WESCHER, p. 269 et 270).

(3) Héron de Constantinople (éd. WESCHER, p. 169) explique que c'était un poids formant lest. Le mot grec πιθήκιον, qui signifie littéralement *petit singe*, vient probablement de πίθος, *tonne*, et nous nous trouvons en présence d'une équivoque analogue à celle qui fait appeler *sergent* par les ouvriers l'instrument dont le vrai nom est serre-joint.

Voici le bateau :

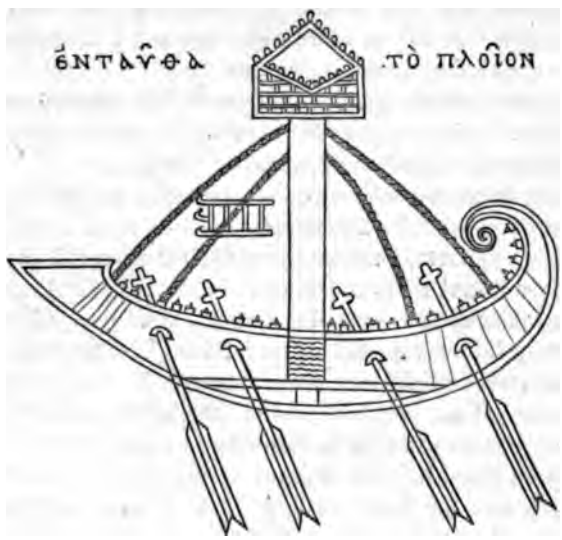

Fig. 8. — Bateau pour les machines.

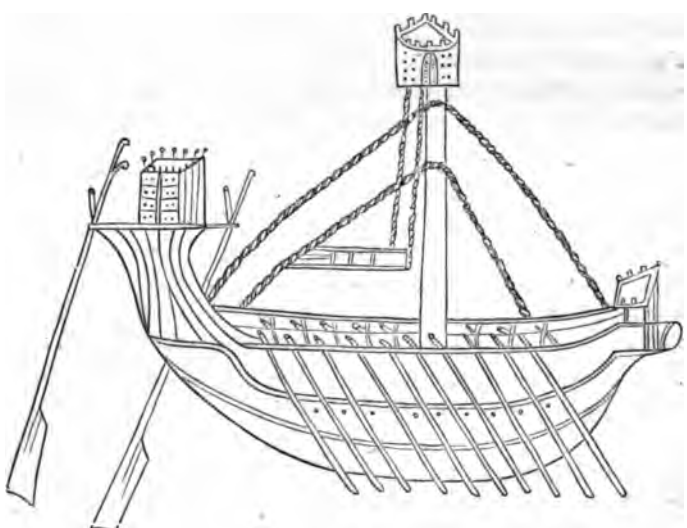

Fig. 9. — Autre figure d'un bateau pour les machines.

24. *Des* **Machines à roue directrice.** — Je suis d'avis que, dans toute espèce de tortue ou d'engin (1), [*P.* 34] on établisse un avant-

(2) Voyez, pour le sens spécial donné par les ingénieurs grecs au mot μηχάνημα, que je traduis par *engin*, la note de la page 110 de la *Revue de Philologie* de 1877.

train qui permette de faire avancer la machine obliquement, de telle façon que les coups des pétroboles ne viennent point toujours frapper les mêmes parties.

On construit donc, au milieu de la face antérieure du cadre et en saillie, ce que l'on nomme *le fourneau* (1), ayant une longueur de trois coudées (1m,39) avec une tenaille formée de barres de fer travaillées à froid, dans lequel on introduit ce qu'on nomme *le gouvernail*, à ce dernier on adapte l'avant-train sphéroïdal (2). Dans le gouvernail

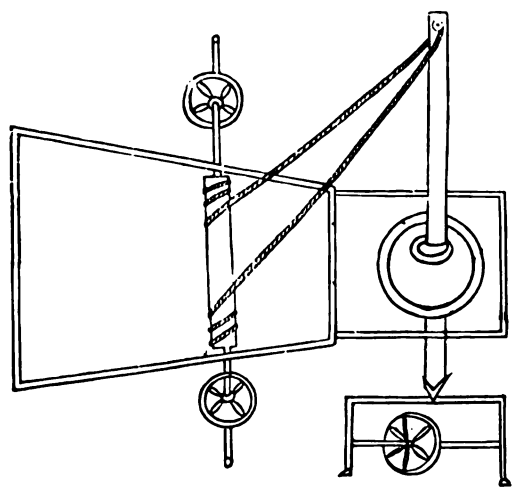

Fig. 10. — Machine à roue directrice.

est passée une corde filée (3) de seize doigts (0m,31) <de largeur>, [*P.* 35] dont les extrémités vont s'enrouler et se fixer sur le pourtour de l'essieu, de sorte que, de quelque côté qu'on le veuille, l'essieu venant à tourner, la machine s'avance dans cette direction (4).

(1) Θερμαστρίς, c'est-à-dire une plaque avec un trou au milieu; cette plaque était carrée, puisque Athénée ne donne qu'une de ses dimensions.

(2) Il me paraît vraisemblable que cet avant-train sphéroïdal devait son nom à une sphère qui le coiffait à la partie supérieure; cette sphère était prise dans le collier de la thermastris de manière à pouvoir jouer à frottement dans tous les sens, comme les *genoux* qu'on voit à certains instruments de topographie. C'est dans cette sphère que s'implantait le gouvernail. La sphère avait l'avantage d'éviter les ruptures par les coups que pouvait recevoir l'avant-train dans sa marche.

(3) Sans doute une *sangle*, c'est-à-dire une corde plate, propre à faire tourner facilement le gouvernail par son frottement.

(4) On peut se rendre compte de l'effet de cette machine en la comparant aux cylindres moteurs décrits par Héron dans les *Automates* (Voir à ce sujet l'étude de M. Prou dans les *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, 1881).

On prend une longue sangle terminée par deux boucles A et B; on engage la boucle A sur un bouton adapté au cylindre fixé autour de l'essieu; on passe la corde

25. <*Du Carquois.*> — Il me paraît utile maintenant de parler du **Carquois** (1). (καρχήσιον). Il se placera sur la tortue à bélier (2).....

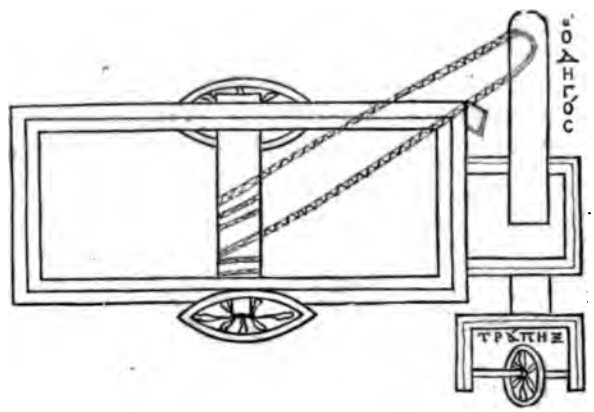

Fig. 11. — Autre figure de la machine à roue directrice.

26. [*P.* 36.] <*De la Grue.*> — ..... Les machines seront en bois de frêne, revêtues de lames de fer travaillées à froid, et embrasseront l'axe dans des coussinets de bronze; elles auront chacune un poids d'un talent (26 kilogr.). Entre ces mâchoires passe l'axe, qui est en fer et pèse quatre talents (105 kilogr.). On y fixe la machine connue sous le nom de **Grue** (γέρανος), de telle manière qu'elle atteigne le sommet du mur assiégé, autant qu'on en peut juger à l'œil. On clouera

dans la tente du gouvernail, et on vient enrouler l'autre bout dans un sens convenable à l'autre extrémité du cylindre, en arrêtant également la boucle B sur un bouton. Mettons la machine en marche, le cylindre tournera, la sangle s'enroulera sur le cylindre du côté de A et se déroulera du côté de B; le frottement de la sangle sur le gouvernail fera pivoter celui-ci et obliquer la machine vers la droite par exemple. Quand la sangle sera tout entière déroulée en B, si l'on continue à pousser la machine sans dégager le bouton B, la sangle, continuant à s'enrouler en A, exercera une traction sur la partie supérieure du gouvernail, et elle le ferait rompre s'il n'avait un certain jeu dans tous les sens par son genou sphérique. Dégageons donc le bouton B, déroulons la sangle et enroulons-la en sens contraire : nous pourrons alors continuer le mouvement en avant, et la sangle, se mouvant en sens contraire, provoquera un changement de direction vers la gauche. La machine s'avancera donc en zigzags comme nos tranchées modernes.

L'appareil est ingénieux, mais je ne pense pas qu'il ait jamais pu donner de bons résultats pratiques.

(1) *Carquois* dérive évidemment du grec καρχήσιον et désigne un objet creux en forme de calice. C'était une espèce d'observatoire, qui, de même que l'avant-train sphéroïdal, pouvait s'adapter à beaucoup de machines, ainsi qu'on le voit notamment par les figures 5, 6, 8, 9 et 12.

(2) Il doit y avoir ici une lacune. Après avoir dit quelques mots du carquois, Athénée abordait la description de la grue, machine importante munie de cet accessoire.

par dessus des arceaux et on disposera à l'intérieur une espèce d'escalier. Au sommet < de cet escalier couvert >, on fixera une échelle renforcée, munie à sa partie inférieure de grappins de fer, de telle sorte que, lorsque la machine aura été approchée des créneaux et que grâce à des tendeurs l'échelle aura pris la position convenable, les grappins accrochent fortement les créneaux par-dessus. La grue se protège et se recouvre avec des cuirs, comme il a été dit précédemment pour le bélier. On place sur la base un contrepoids [*P.* 37

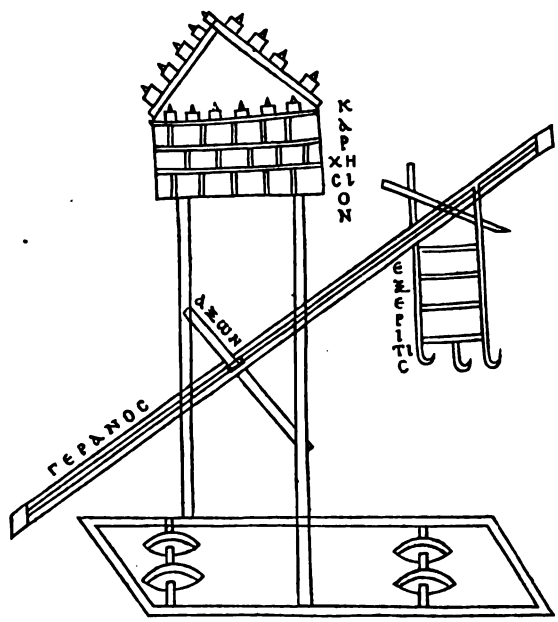

Fig. 12. — Grue munie d'un carquois.

de mille talents (26 tonnes). Les axes n'exigent pas moins < que le poids de quatre talents indiqué plus haut >, à cause des différentes positions qu'il faut pouvoir donner ; cette machine a en effet les six mouvements (1).

(1) La description de cette machine est loin d'être claire; je crois cependant que le sens général n'est point douteux. Il s'agit ici d'un engin d'escalade analogue à la machine de Ctésibios. La *grue* proprement dite est une longue passerelle recouverte d'arceaux et de cuirs frais : pour que les hommes puissent facilement monter ce plan, qui est fort incliné quand on tente l'escalade, on fixe par-dessus des traverses qui forment comme des échelons; à l'extrémité supérieure du tube, une forte échelle, mobile autour de son dernier échelon et munie de grappins à son autre extrémité, sert à accrocher les créneaux pour fixer la grue. La grue était munie, près de son centre de gravité, d'une sorte de genou qui lui permettait de s'incliner

27. <*Des triboles.*> — Dans les lieux difficiles et escarpés, on ne peut point faire avancer de machines, à cause de la difficulté du terrain. Elles ont surtout à souffrir des choses que les assiégés précipitent du haut des créneaux, telles que les énormes pierres, les grosses meules (1) et autres masses semblables, qui, portées par leur propre élan, amènent des chocs d'une violence irrésistible. [*P.* 38. Il faut donc que celui qui se trouve dans des circonstances semblables, se prémunisse par les dispositions suivantes :

28. — Il faut construire des **Triboles** (τριβόλοι) (2) ayant cinq coudées (2^{m}, 30) de tour à la base et en nombre suffisant pour entourer l'emplacement et le mettre à l'abri des projectiles; car, les triboles supportant journellement le choc des pierres, il devient nécessaire d'en établir trois ou quatre rangs. On les établit en effet dans le but d'arrêter tous les projectiles, et il faut que tous les points de l'emplacement soient protégés par eux.

29. <*De la Tortue* « ἀρετή ». > — Lorsque les assiégeants veulent s'approcher tout près du rempart, ils se servent de la **Tortue** dite **Arétè** (ἀρετὴ χελώνη) pour dresser les échelles. Cette tortue est en forme de coin et arrondie par-dessus en demi-cercle, pour que les projectiles qui sont envoyés sur sa surface puissent rouler tout autour.

30. <*Épilogue.*> — [*P.* 39.] Ne nous accuse point de férocité parce que nous avons rassemblé tant de renseignements relatifs à la prise des villes. C'est plutôt le contraire qu'il faut voir; car ce que nous venons d'exposer fait la sécurité d'une ville; ceux qui posséderont ces connaissances pourront en effet se garder contre les maux qui viendraient à les menacer, et notre traité a été fait surtout contre ceux qui se révoltent contre les belles lois de l'empire <romain>.

C'est pourquoi, si tu l'admets, toutes les figures des machines seront dessinées, et ce qui est obscur à la lecture deviendra clair.

à droite et à gauche. Ce genou était fixé à un axe horizontal disposé entre deux montants verticaux, et cet axe permettait à la grue de s'élever ou de s'abaisser à volonté. La machine avait donc bien les six mouvements dont parle le texte : en haut, en bas, à droite, à gauche, en avant et en arrière; ces deux derniers s'obtenaient en faisant avancer ou reculer la base, qui était mobile sur des roues.

(1) La figure LXXX de l'édition Wescher, se rapportant au passage analogue du texte d'Héron de Constantinople, donne le sens dans lequel les ingénieurs employaient le terme σφόνδυλος, que j'ai traduit par *meule;* on y voit en effet une meule de moulin sur laquelle est écrit ce mot.

(2) La même figure LXXX donne encore le sens actuel du mot τρίβολος, qui, d'ordinaire, signifie *chausse-trape*. C'était une pyramide formée par trois pieux enfoncés en terre et assemblés à la partie supérieure. Pour leur donner à tous la dimension réglementaire, on devait avoir des cercles de corde de cinq coudées de développement; on les posait sur le sol, puis on les tendait à l'aide de trois piquets également distants; on avait ainsi l'emplacement des trois piquets. On agit aujourd'hui d'une manière analogue dans certains travaux de fortifications de campagne.

Quant aux procédés qu'on a inventés pour se défendre contre les machines, si nous en trouvons quelques-uns chez de plus anciens, nous essaierons également de te les décrire.

Ceci soit dit pour les gens qui concluent de leur propre nullité à l'incapacité d'autrui, et qui, ne voulant pas avouer qu'il faut beaucoup de temps pour arriver à la connaissance des choses, [*P.* 40] pensent que notre esprit laissera diminuer son ardeur pour la science.

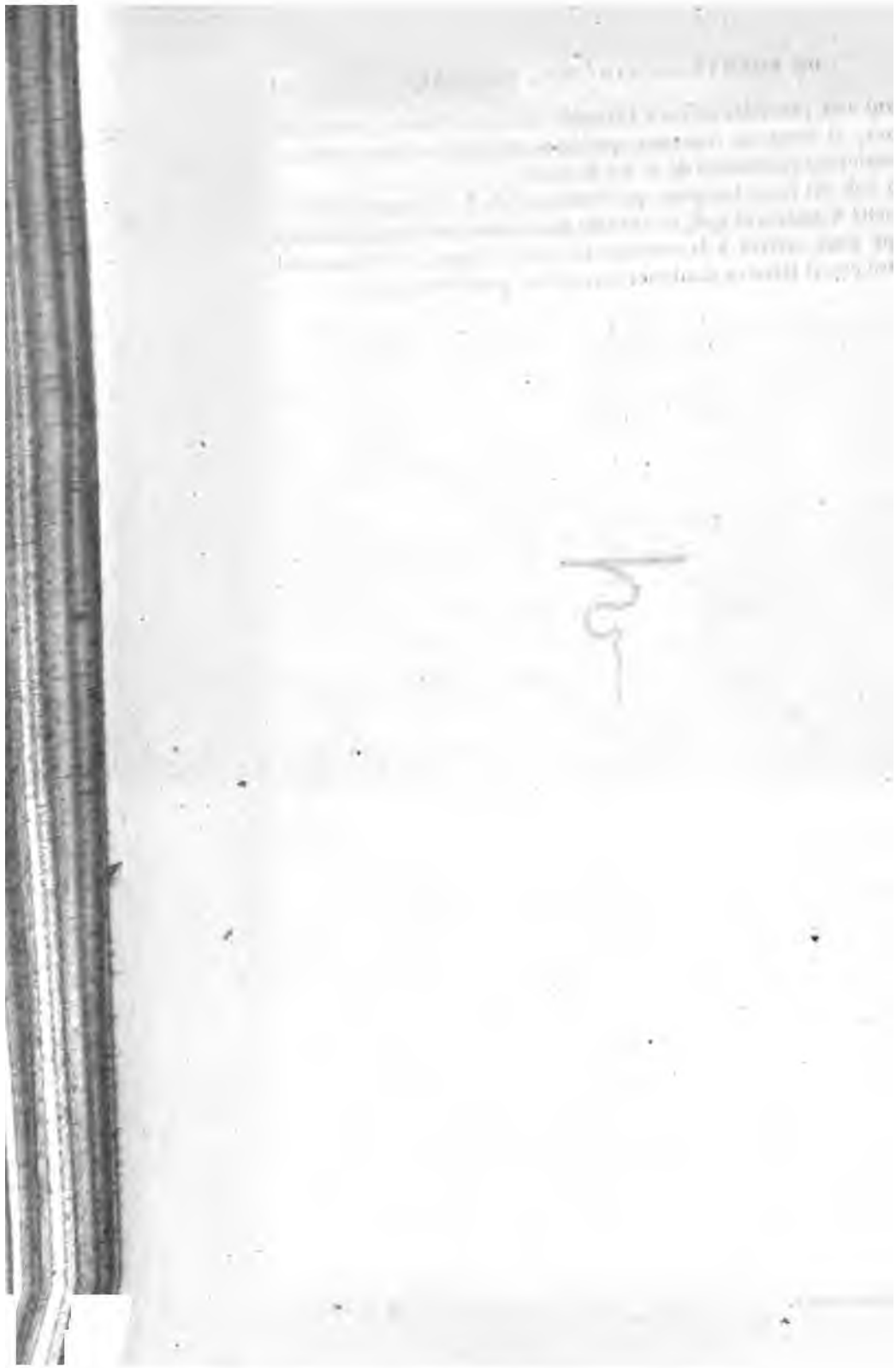

LES FAUTES ISSUES DE CORRECTIONS

DANS LES MANUSCRITS DE NONIUS

Toute critique de textes est avant tout un triage. Il s'agit d'isoler deux éléments, le texte original de l'auteur et les innovations des copistes. Le texte de l'auteur, — tantôt marqué de l'empreinte du génie, tantôt de celle de la médiocrité ou de la bêtise, — a en tout cas l'avantage de former quelque chose de suivi et d'intelligible; à ce titre, il s'étale en haut des pages en grandes nappes transparentes. Au fur et à mesure qu'il s'épure, un *caput mortuum* se dépose lentement dans l'abîme noir de l'apparat critique : cet amas d'impuretés représente l'œuvre des copistes. Le métier du philologue exige qu'il remue sans cesse cette vase pour y étudier les détritus.

Ce qui est vrai des auteurs en général est vrai de Nonius en particulier : son texte est un texte à clarifier. Si l'on retrouvait à Tubursicum son autographe, on y remarquerait çà et là quelque obscurité, quelque bévue qui ferait sourire ou même lever les épaules; on n'y constaterait ni l'ignorance crasse et la stupidité barbare dont certains philologues se sont plu à charger le pauvre grammairien (1), ni l'incohérence, la confusion et la discordance diaboliques du grimoire imprimé en 1842 par Gerlach et Roth. Et si au-dessous de ce texte autographe on reproduisait la *uaria lectio* de nos meilleurs manuscrits de Nonius, l'Harleianus et le Parisiensis par exemple, on fournirait à la curiosité des érudits des cas fort beaux de décomposition et de pourriture. Tout imparfaitement que nous connaissons aujourd'hui le vrai texte des manuscrits (2), nous y trouvons déjà des matériaux

(1) M. Louis Quicherat, dans la préface de son édition et dans son opuscule *Introduction à la lecture de Nonius Marcellus* (Paris, Hachette, 1872), a entrepris avec beaucoup de raison une réhabilitation de son auteur.

(2) Dans les passages qui vont être cités, le texte a été établi au moyen des livres suivants : *Nonii Marcelli peripatetici Tubursicensis de compendiosa doctrina ad filium, collatis quinque perretustis codicibus nondum adhibitis... edidit Lud. Quicherat*, Parisiis, Hachette, 1872; *Nonii Marcelli peripatetici Tubvrticensis de compendiosa doctrina per litteras ad filium... ad fidem veterum codicum ediderunt Fr. Dor.*

assez abondants pour dresser de longues listes de tous les genr fautes, et peu d'écrits de l'antiquité portent des marques plus ins tives de la barbarie qu'ils ont traversée.

Il y a deux sortes de fautes, les fautes serviles et les fautes tiques. C'est une faute servile de lire *foenis* au lieu de *Phoenix*. Q un correcteur a rétabli l'*x* à côté de l'*s*, prendre cette *x* pou chiffre, interpréter ce chiffre comme un numéro de livre, et écri conséquence *foenis lib. X*, est une faute critique (1). — Les f serviles nous renseignent sur des confusions de lettres et nous risent à en supposer de semblables; si dans Nonius nous trou *sat* pour *scit* (2), nous avons le droit de conjecturer dans Noni pour *a*. Les fautes critiques ont sans doute un intérêt du même g l'insertion de *lib.* dans *foenis lib. X* nous donne le droit d'affirme la citation assez fréquente *Titinius lib. V* signifie : Titinius da *Quintus*. Mais les fautes critiques ont aussi un intérêt plus pro qui manque aux fautes serviles. Elles nous éclairent sur le d'instruction des copistes-reviseurs qui les ont commises, sur zèle pour l'éclaircissement des textes, sur la hardiesse de leur ment, sur la mesure de leur activité et de leur initiative; elles permettent de reconstituer la philologie des âges demi-barbares. genre de fautes est très fréquent en général (3), il est particulière fréquent dans les manuscrits de Nonius. Les principaux dater IX^e^ et X^e^ siècles; ils dérivent visiblement d'un archétype carolin dans lequel un reviseur diligent, habile pour son temps, ferme sa critique, avait essayé d'effacer les souillures mérovingiennes

Le reviseur en question savait contrôler chaque lemme de N par les exemples, et inversement *(passim)*. — Il savait contrôle citation par une autre citation du même fragment. Ainsi (p. 382, CONTENTVRVM et RVMPERE) il a écrit deux fois *ruperint* alor le sens veut *ruperit*, faute dont la répétition ne serait pas expli s'il n'avait pas calqué une citation sur l'autre (4). — Il savait rem à ce qu'il croyait être une source. Ainsi (p. 215, OBSEQVIVM) il

Gerlach et Car. Lud. Roth. Basiliæ, 1842; *Nonius Marcellus, Harleian Ms collated by J. H. Onions, M. A.*, Oxford, at the Clarendon Press, 1882.

(1) Nonius p. 500, première citation. Le vers est : *Eos mortalis, Phoeni seror; scire ego istud uos uolo* (les manuscrits ont *saepe studitos* ou *stioditos* Réponse d'Achille.

(2) P. 464, PARERE : *Scit hic uicinus, se As⟨clepiadem (?) pe⟩perisse, et datum.*

(3) Bien plus fréquent qu'on ne le suppose d'ordinaire. Voir à ce sujet marque intéressante de M. Fritz Schöll, *Philologische Rundschau*, 1882, p. 72 exemple du *De officiis* est cité *Revue de philologie*, 1882, p. 103 (et un de l'*As ibid.*, p. 150, n. 1).

(4) Septénaires : ... *tu Lucilium Credis contenturum, cum me ruperit, omnia Fecerim...? Contenturum* est l'infinitif futur indéclinable, comme *scrip* dans Lucilius (p. 196, CONSORTIVM : *Deierat enim ⟨non⟩ scripsisse, et po*

recherché un vers de l'*Asinaria* (I, 1, 50) dans un manuscrit de Plaute parent de BDEJ ; il avait emprunté à ce manuscrit la faute *obsequellam* pour *obsequentiam,* et en conséquence il avait osé substituer *obsequella* à *obsequentia,* et dans le lemme, et dans quatre fragments cités avec celui de Plaute. Très probablement il subissait, comme certains éditeurs modernes, l'influence de la glose de Festus (dans Paul, p. 192 Müller), OBSEQVELA *obsequium.* — Un critique si audacieux et si logique eût pris en pitié, s'il eût vécu mille ans plus tard, les éditions qui ne sont que des calques.

Chaque fois qu'il a pleinement réussi, son intervention n'a point laissé de traces visibles pour nous. Quand il s'est fourvoyé, ou que ses corrections ont été mal comprises des copistes, c'est une faute nouvelle dans nos manuscrits qui nous renseigne sur sa tentative d'amender un texte déjà fautif.

Dans quelques passages l'auteur de la faute nouvelle est le reviseur lui-même, qui s'est trompé dans ses hypothèses, inconvénient auquel les philologues ont été sujets de tout temps. En voici quelques exemples.

P. 62, CONFLVG(A)E, citation de l'*Andromède* de Livius Andronicus : « *Confluge ubi conuentum campum totum inumigant.* » Au lieu de *conuentum* on s'accorde à lire *conuentu. Vbi* fait difficulté pour le vers. « *Cubi* » de M. Ribbeck remédierait à cet inconvénient si « *cubi* » existait, mais le mot *ubi* ou « *cubi* » resterait suspect pour le sens. Il s'agit de l'inondation marine que la colère de Neptune a déchaînée contre le royaume du père d'Andromède : il est clair qu'on ne saurait entendre un *ubi* ou « *cubi* » interrogatif. Quant à quelque particule de lieu ou de temps qui ait le sens relatif, on imagine mal un dialogue, ou un récit dramatique, qu'une telle conjonction ne rende pas singulièrement traînant et mou. Or H a *confluges ubi* (la seconde main seulement a *confluge*), L a *confluges* au lemme, donc l'archétype avait une *s* devant *ubi.* C'est donc de *conflug(a)e subi conuentu* qu'il faut partir. L'omission préalable de la syllabe *to* devant *co* est trop facile à supposer pour que nous hésitions à restituer :

Conflug(a)e subi(to) conuentu campum totum inumigant.

La coupe *confluges ubi* est une mauvaise conjecture du reviseur.

P. 23, PROCACITAS, citation de l'*Égisthe* de Livius Andronicus : « *Quin, quod parere uos maiestas mea procat, toleratis temploque hanc deducitis?* » Dans l'*Agamemnon* de Sénèque, qui contient de nom-

scripturum; redi In consortionem). « Tu t'imagines venir à bout de Lucilius, qui, moi, m'a lassé ? » — Il faut, à la vérité, ne pas admettre trop vite la répétition d'une faute. Par exemple on s'est mépris sur les octonaires d'Accius dans le *Méléagre*, cités deux fois (pour ELIMINARE, p. 39 et 292), lorsqu'on les a pris pour des septénaires deux fois altérés.

breuses réminiscences ou imitations de la pièce de Livius, on lit au vers 997 *Abripite, famuli, monstrum, et auectam procul,* etc. Égisthe parle ainsi d'Électre, qui a quitté l'abri de l'autel (972, *Recedo ab aris*), mais qui sans doute est encore dans le temple. C'est donc Égisthe qui parle dans notre fragment, et c'est Électre que désigne *hanc*. — Nous avons un sénaire complet terminé à *procat,* puis un sénaire trop court qui commence à *toleratis*. Ce dernier mot est conservé avec une unanimité surprenante par les éditeurs; on croirait qu'il lui a été découvert un sens. Je conjecture *topper properatis*. Un bourdon avait amené *toperatis*. Le reviseur carolingien, dans sa critique audacieuse, aura corrigé par conjecture *toleratis*.

> Quin, quod parere uos maiestas mea procat,
> Topper properatis, temploque hanc deducitis ?

P. 489, BACCHANALIORVM. Une phrase de Salluste est ainsi conçue dans les manuscrits de Nonius : *Curio Vulcanaliorum die ibidem moratus* (1). Pompéjus (p. 168, 18 Keil) cite *Curio ibidem moratus regione* (sic) *Vulcanaliorum* et ailleurs (p. 196, 20) *religione Vulcanaliorum impeditus*. La seconde des citations de Pompéjus doit avoir été faite de mémoire, mais toutes deux nous montrent qu'avant *Vulcanaliorum* il faut rétablir *religione*. D'où il suit que, ce mot ayant disparu dans Nonius, *die* fut ajouté par conjecture du reviseur pour faire une apparence de sens (2).

Le plus souvent la nouvelle faute n'est imputable qu'à un copiste, qui s'est mépris sur quelque correction du reviseur.

Je me suis proposé de rassembler un certain nombre de passages, qui témoignent : par une première faute, des bévues des anciens copistes; par une tentative de correction, de la vigilance du reviseur carolingien; par une seconde faute, commise à propos de cette correction, de la légèreté de certains copistes postérieurs, et aussi de l'obscurité des signes critiques en usage lors de la Renaissance carolingienne. En général, la seconde faute n'existe que parce que la première n'a pas été effacée. D'où il suit que pour nous chaque conjecture comporte constatation de deux fautes, et amendement simultané de deux passages.

Plusieurs des passages étudiés ici ont fourni matière à des exercices de critique verbale dans mes conférences de l'École pratique

(1) H a *moratur* de la première main, *moratus* de la seconde.

(2) Charisius (p. 62, 19 Keil) cite *Volcanaliorum* sans plus. Il cite en même temps *Bacchanaliorum*, ce qui indique qu'il puisait dans Nonius. Probablement, dans son exemplaire, *religione* manquait déjà, et, ne voulant pas reproduire la phrase inintelligible qu'il avait sous les yeux, il dut se borner à en extraire le mot intéressant.

des hautes études. Ils soulèvent, en effet, des problèmes complexes, dont l'examen approfondi est très profitable aux étudiants. On se figure aisément, quand on aborde les recherches de philologie, que la critique verbale n'est qu'une extermination des fautes de copistes. Plus tard seulement on arrive à comprendre qu'une bévue peut avoir son prix, qu'il faut s'arrêter à la considérer, qu'elle doit être interprétée, tout comme le texte vénérable qu'elle souille. Or, de tous les genres d'altérations, les corrections fourvoyées sont éminemment propres à faire concevoir aux débutants philologues cette vérité, que toute faute a une histoire.

Une omission mal réparée a amené l'intrusion de plusieurs lignes dans le lemme ILLEX, p. 10. C'est là une faute relativement peu fréquente, et, en tout cas, ordinairement facile à apercevoir et à corriger. Mais la faute est plus aisée à commettre, et la correction est plus difficile, quand il s'agit de l'intrusion d'un mot seul. Il y en a dans Nonius quelques exemples intéressants. Ainsi le mot *tu*, omis dans un fragment de l'*Equus troianus* de Livius Andronicus, a été rétabli à tort dans une phrase de Caton (ci-dessus, p. 103). Voici quelques cas du même genre. Tantôt un mot est simplement déplacé, tantôt une syllabe en se déplaçant devient un mot.

P. 224, SIMILE : « Titinius Fullonibus : *Formicae pol persimile est rusticus homo.* Naeuius Gymnastico (1) : *Pol haud* (2) *parasitorum aliorum simile est.* Nouius... » *Homo*; omis par un copiste devant *Nouius*, a été rétabli par le reviseur. Une erreur de renvoi l'a fait placer devant *Naeuius*. M. Ribbeck a vu cela, et, chose étrange, n'a pas osé introduire dans son texte cette correction évidente. *Homo* est d'autant plus nécessaire dans le vers de Névius, que l'objet du lemme est de montrer *simile* faisant fonction de masculin; le substantif retranché, ce qui reste serait insuffisant à faire connaître le genre de l'adjectif.

P. 9 : « MVTVS onomatopoea est (3) incertae (4) uocis (5), quasi mugitus, nam mutus sonus est proprie qui intellectum (6) non habet. Naeuius Lycurgo (7) : *ducite eo tum argutis linguis mutas quadrupedis* (lisez *-des*). » D'après Gerlach, Scaliger supprimait *tum* (*cum* des éditions), qui effectivement fausse le sénaire (8) :

Ducite eo argutis linguis mutas quadrupedes.

(1) *Gemnastico* dans les manuscrits.
(2) *Aut* dans les manuscrits.
(3) *Onomatopoetia est* P, *onomato poeiaest* H.
(4) Corrigé de *incretae* dans P, 4 r° a.
(5) *Voces* P.
(6) *Intellec* P.
(7) *Neuius Licurgo* Bamb.
(8) Voir ci-dessous, p. 812, le fragment cité par Nonius p. 6 (ILLICERE).

Personne ne méconnaîtra l'origine de ce *tum*, si l'on considère que P présente encore la forme tronquée *intellec* (1).

P. 4, CAPVLVM : « Nouius Pappo praeterito : *dum istos* (2) *inuitauis* (lisez-*abis*) *suffragatores, pater, prius in capulo quam in curuli sella suspendis* (l.-*es*) *natis*. Lucilius Satyrarum lib. II : *quem* (3) *illi cum uidissent Hortensius Postumiusque, ceteri item in capulo hunc non esse aliumque cubare.* » *Illi* est de trop dans les hexamètres de Lucilius,

> Quem cum uidissent Hortensius Postumiusque,
> Ceteri item in capulo hunc non esse aliumque cubare;

et comme il manque un pied aux septénaires de Novius, et qu'*illi* formerait allitération avec *istos* et *inuitabis*, il faut probablement rendre à Novius *illi*, — ou, comme dans l'état actuel le mot suivant commence par un *c*, *illic*. Le mieux est de rapprocher ce démonstratif d'*istos*, pour accentuer le sens et l'allitération; on peut même conjecturer que la suppression de l's finale d'*istos* dans l'Harleianus et le Bambergensis a été causée par un signe de renvoi mal compris :

> Dum istos illi⟨c⟩ inuitabis suffragatores, pater,
> Prius in capulo quam in curuli sella suspendes natis.

P. 10, ILLEX : « Varro Sciomac⟨h⟩ia, περὶ (4) τύφου (5) : *postremo* (6) *quaero* (7), *parebis legibus an non? anne exlex solus uiuis?* Lucilius (8) lib. XXX : *accipiunt leges, populus quibus legibus exlex.* Caecilius Sarpazomene (*lisez* Harp-) : *quid narras barbare cum indomitis* (9) *moribus illitterate* (10) *illex* (11) *es* (12). Sisenna... » Junius a vu, M. Riese a soupçonné, et MM. Quicherat et Bücheler ont admis, que

(1) P. 382, RVMPERE (passage déjà cité p. 804), la leçon primitive était *contenturum cum me ruperint*. La syllabe *rum* de *contenturum* et l'*m* de *me* sont omises dans le manuscrit de Genève : *contentu cum eruperint*. Les autres manuscrits ont *contentum* ou *contemptum*, c'est-à-dire *contentu* + *m* : l'*m* de *me*, restituée et fourvoyée. La même *m* a été de nouveau restituée à sa vraie place (dans H, par la seconde main seulement) : *contentum cum me ruperint*. Dans P, *rum* aussi est restitué, mais entre *me* et *eruperint*, et non à la place légitime. Le jour où il existera un apparat suffisant pour Nonius, avec distinction minutieuse des mains diverses, on s'apercevra que presque toutes les variantes des plus vieux manuscrits reposent ainsi sur des « fautes critiques », et que seul l'archétype présentait des « faute serviles » fréquentes.

(2) *Dumisto* H Bamb.

(3) Dans W, *quem* ajouté en marge devant *illi* par la première main.

(4) Περυ Bamb.

(5) Les manuscrits ont τυφος.

(6) *Postrem* P.

(7) *Quero* Bamb.

(8) *Lucius* P.

(9) Lisez avec M. Ribbeck *indomitis cum*.

(10) *Illiterate* H, *inlitterate* C Bamb.

(11) *Inlex* C Bamb., *ilex* Gerlach.

(12) *Ili sunt* sur un grattage Bamb

dans Varron il faut lire *uiues* au lieu de *uiuis*. M. Ribbeck a vu que dans Cécilius il faut ôter *es*. Ces deux corrections seront plus assurées si on les rend solidaires.

P. 215, OBSEQVIVM : « Turpilius... Idem Thrasyleone (1) : *cum interea nihil quicquam a me est praemii neque erat tuae benignitatis atque obsequelae.* » Il faut d'abord changer le dernier mot; le reviseur en effet a opéré une substitution systématique (2). Il faut changer ce mot en *obsequentiae* : l'*obsequii* de M. Ribbeck est un barbarisme pour le temps de Turpilius, qui ne connaissait qu'*obsequi*. Le même savant, sans doute, n'a pas une foi entière dans ses conjectures *adeptu's* au lieu d'*est*, *fructus* au lieu d'*erat*. Proposons donc autre chose :

> Cum interea nihil quicquam a me est praemi, neque tuae
> Benignitati satis atque obsequentiae.

Un premier copiste a, dans le second sénaire, réduit *atisatisat* à *atisat*. Le reviseur a remis *isat*, dont un nouveau copiste a fait *erat* dans le premier vers.

P. 321, INVITARE : « Turpilius Trasyleonem (3) : *horonam, mensam, talos, uinus in haec huius modi, quibus rebus uitam amattum* (4) *inuitari solem.* » Turpilius avait écrit *huimodi*, forme dont on n'a plus d'exemples intacts, mais qui a dû exister comme *cuimodi*, *cuicuimodi*; une correction de *hui* en *huius*, fourvoyée, a amené *uinus*. Une correction de *uinus* en *uinum*, fourvoyée, a ensuite amené l'intrusion d'*in*. Deux corrections fourvoyées ont, en se croisant, amené *amattum* et *solem* pour *amantum* et *solet*. Il y a plusieurs façons d'expliquer *uitam* pour *uita* devant *ama-*. Quant à l'*m* intruse du titre *Trasyleonem*, elle vient aussi d'une correction fourvoyée, car elle tient la place du *c* qui manque à *choronam* (5).

> Choronam, mensam, talos, uinum, haec huimodi,
> Quibus rebus uita amantum inuitari solet.

P. 355, OCCVPATVS, deux sénaires des *Hectoris lytra* d'Ennius :

> Hector ui summa armatos educit foras,
> Castrisque castra Troiani inferre occupant.

(1) *Thrasileone* dans les manuscrits.
(2) Voir ci-dessus, p. 805.
(3) *Transileonem* P. Lisez *Thrasyleone*.
(4) *Amattum* Gerlach, *amat tum* les manuscrits selon M. Quicherat.
(5) Mais c'est autrement qu'il faut expliquer *transileonem* de P et *transyleonẽ* du Bambergensis dans le fragment en sénaires cité p. 488, VVLGARIAM. Ici *-onem* est pour *-one em*, comme *atque re* pour *atque erae* dans HP p. 3 (PHRYGIO); ce dédoublement d'une finale et d'une initiale semblables est très fréquent dans les manuscrits de Nonius (cf. ci-dessus, p. 813) :

> Em, non est mediocris res, neque uulgaria
> Fallacia haec. . . . . .

Au lieu de *ui* les manuscrits ont fautivement *et*, devant *foras* ils ont *in*, au lieu de *Troiani inferre* ils ont *ultro iam ferre*. Ainsi *ui*, rétabli par le reviseur, est devenu la première syllabe d'*ultro* (1). Le préfixe d'*inferre*, également rétabli, s'est fourvoyé aussi; il devait être inséré devant l'*f* de *ferre* et il l'a été devant l'*f* de *foras*.

Les transpositions de mots se font très rarement par voie directe. Ce doit être par suite d'une correction fourvoyée que les manuscrits ont *ut* après *oro* dans ce septénaire du *Thrasyleon* de Turpilius (p. 146, ORBITVDINIS).

Hoc te (2) oro, illius commiserescas ut miserae (3) orbitudinis.

Il appartient vraisemblablement à la même scène que le septénaire *Nobilitate* (4), *factione fretus interdicere* (5) (p. 304, FACTIO). L'un des deux vers parle de l'orpheline opprimée, et l'autre de l'oppresseur. — Même explication pour le déplacement d'*utinam* dans un autre septénaire du *Thrasyleon* (p. 482, ITINER). Les manuscrits le placent après *atque*, ce qui rend le vers faux. Dans les manuscrits le vers finit par *sit tibi* : comme, en général, un monosyllabe suivi d'un iambe ne termine un vers que s'il s'appuie nettement sur le mot iambique (comme *in uia, et mihi, non fero*), c'est après *sit* qu'il faut reporter *utinam*.

Age age egredere, atque istuc perpetuum itiner sit utinam tibi.

— Même explication pour *cum*, placé par les copistes avant *tam* dans cet octonaire du *Gymnasticus* de Névius (p. 421, CVPIDO) :

Edepol, Cupido, tam pausillus (6) cum sis, nimis multum uales.

— *Impetro* a été à tort placé immédiatement après *si*, dont il dépend, dans ce septénaire de l'*Hetaera* de Turpilius (p. 491, FRVCTI) :

Haec si abs te ut faciat impetro, satis fructi cepero ex te.

Dans le passage suivant, des corrections fourvoyées ont fait sortir deux mots d'un seul.

P. 7 : « DEFLACCARE est atterere (7) ; tractum a uestibus sine flacco. Plautus in Casina : *Perit flacco habebit iam illic* (8) *homo lumbos meos.* »

(1) La disparition du pluriel *Troiani* a eu pour conséquence le changement dans les manuscrits d'*occupant* en *occupat*. — M. Bücheler avait proposé *Troiana*.

(2) *The* L.

(3) *Misere* H.

(4) *Nouilitate* les manuscrits. Dans H, la première main avait écrit *fretus* après le titre *trasileone* au lieu de l'écrire après *factione*.

(5) *Interducere* Bern.

(6) La première main de H a *pausillus*.

(7) *Adterere* H.

(8) *Habebit tibi amillic* la première main de H.

Ce vers, perdu avec ceux qui l'entourent (acte V, scène III) dans la famille des manuscrits palatins de Plaute, nous a été rendu par le palimpseste A sous la forme D⟨orsum periit⟩ DEFLOCCABIT, etc. Ceci confirme sûrement les vieilles corrections *defloccare* et *sine flocco*. De plus, nous voyons que *defloccabit*, corrompu en *flaccabit*, a donné lieu à deux corrections, la restitution de *de* et la substitution d'un *o* : la première, mal comprise, a fait *haBEbit* de *-abit;* la seconde, également mal comprise, a changé *flacc-* en *flacco*.

Dans beaucoup de passages, dont le nombre s'augmente toutes les fois qu'on rouvre un Nonius, une très légère bévue, commise sur une lettre unique, a donné naissance à des désordres graves.

P. 241, ACRE : *cantum cantasque* au lieu de *cantu castaque* conservé p. 267 (CASTVM). L'*s* du correcteur a été insérée après *canta* au lieu d'être substituée à l'*n*.

P. 68, APISCI : « *deligato siguuium* (1) » pour *diè legatos Iguuium*. L'*i* qu'il fallait ajouter devant le premier *e* a été substitué au second *e*.

P. 505, FERVITUR (lire FERVIT) : « Afranius Vopisco : *Quanti uociferatione feruitur* (lire *feruit*) *! ei miserae* (2) *mihi !* » Il faut *quanta*. L'*i* vient d'une correction destinée à *mihi*, qui, dans P, est encore écrit *mchi*.

P. 5, CINAEDI : « *submollior magis quam ullus cinaedus*. Idem Milite... » *Submollior* est une faute pour *sum mollior*, texte conservé dans Plaute (*Aul.* III, II, 8). Le reviseur a dû indiquer de remettre une *m*. De là sans doute, dans PC, *mullus* au lieu d'*ullus;* dans HPC, *in militem* au lieu de *milite*.

P. 470, CONTEMPLA : « Titinius (3) Fullonia :

Specta (4) ⟨meam⟩ formam, atque os contempla meum. »

(1) Gerlach coupe *de ligatos Igavium*. Mais les mss. LW, où il puise, ont, d'après M. Hermann Peter, la coupe donnée ici, tout comme les manuscrits consultés par M. Quicherat et comme le Laurentianus. La première main de H a *siguium*.

(2) *Misere* HPC.

(3) *Titinnius* P.

(4) *Specta* (et non *aspecta*), comme *Asin.*, I, II, 19. *Fulle mas pecta* P. *Fulloni aspecta* L. *Fullonibus aspecta* W. Il faut *fullonia*, comme dans Festus, p. 310 *a* Müller, et comme dans Nonius lui-même, p. 111, 153, 245 (FVAM, PERBITERE, ARGVTARI). — *Fullonia*, ἅπαξ εἰρημένον comme substantif (car c'est *fullonicam* qui signifie l'art du foulon dans Plaute, *Asin.*, V, II, 57), est un mot plaisant, forgé pour signifier *la foulonne*, *la femme foulon*. L'héroïne de la pièce, sous un travestissement que notre sénaire fait deviner, exécute une besogne masculine, comme dans une autre pièce de Titinius la *Iurisperita;* aussi, dans un autre fragment (p. 245, ARGVTARI), il est probable qu'il faut garder le féminin *uestimenta qu⟨a⟩e lauas* (*leuas* les manuscrits) et corriger *solitus* en *solita's*. — Toutes les comédies de Titinius ont pour titre la désignation d'un personnage : *Ferentinatis* ou *Psaltria*, *Setina*, *Veliterna*, *Prilia* (des bords du lac *Prilius* en Étrurie), *Tibicina*, *Gemina*, *Priuigna*, *Quintus*, *Hortensius*, *Caecus*... Le reviseur de Nonius ne pouvait savoir cela; aussi a-t-il, en dix endroits, changé *Fullonia* en *Fullonibus* (écrit *fullonius* p. 81, COMEST, comme *furius* pour *furibus* p. 483, QVAESTI). Son erreur a dû lui être suggérée par

P a changé *os contempla* en *spontem pla*, W en *os contemplo*. Évidemment l'*o* du mot *os* avait été omis, ce dont P témoigne encore; et par suite d'une correction fourvoyée, dont W a gardé la trace, ce même *o* a altéré la finale de *contempla*.

P. 6 : « ILLICERE (1) est proprie illaqueare (2). Naeuius (3) Lycurgo : *alis sublimen alios saltus illicite* (4) *ubi bipedes uolucres lino linquant lumina*. PELICEOS... » *Peliceos* pour *paelices* ne s'explique que par une correction fourvoyée : reprenons l'*o* et au lieu d'*alis* lisons *alios*. L'autre *alios* est une autre correction fourvoyée. Il n'y a pas à toucher à *sublimen*, adverbe (5). Le fragment appartient aux mêmes préparatifs de chasse que les sénaires cités p. 323, p. 9 (6), p. 14 (INGENIVM, MVTVS, VITVLANTIS). Nous voyons se dessiner nettement deux sénaires :

Alios sublimen saltus illicite ⟨. .⟩,
Vbi bipedes uolucres lino linquant lumina.

Le supplément *inuios* de M. Ribbeck satisfait mal. Qu'il soit tombé ici *ilico*, dont la chute s'expliquerait par la ressemblance d'*illicite*, ou *ocius*, ou quelque latinisation d'ἄρκυσι (comparer Varron dans Nonius, p. 28 et 451, COMPEDES et VISCVM), ou autre chose, il manque sûrement un crétique commençant par une voyelle.

P. 370, PASSVM, citation de l'*Iphigénie* de Névius : « *passo uel hoc uicinum aquilone hortum fer foras*. Junius a reconnu justement les mots *passo uelo* : toutefois *uel hoc* n'est point simplement *uelo*, — car on ne comprendrait pas l'interpolation des lettres *c* et *h*; — ce n'est pas non plus l'archaïque *uelod* imaginé par M. Ribbeck, que Nonius n'eût point cité sans explication (à supposer qu'il eût pu l'avoir sous les yeux). Ce ne peut être que *uelh*, c'est-à-dire *uel h-* pour *uelo h-*, corrigé par l'addition de l'*o* oublié, mais corrompu par une méprise qui a fait croire que cet *o* formait avec l'*h* l'abréviation de *hoc*. — D'*aquilone* on a extrait depuis longtemps le vocatif *aquilo*, d'où dépend l'impératif *fer*. Aussi M. Ribbeck a-t-il reconnu dans notre fragment l'équivalent d'un passage d'Euripide (*Iphig. Taur.* 1487 s.) : Ἴτ', ὦ πνοαὶ, ναυσθλοῦσθε τὸν Ἀγαμέμνονος Παῖδ' εἰς Ἀθήνας. Athéné recommande aux vents Oreste, et c'est de la Tauride à Athènes qu'elle leur ordonne de le conduire.

deux fragments d'un morceau en septénaires iambiques sur le métier des foulons, qui font penser aux septénaires du *Rudens* (II, 1) sur le métier des pêcheurs. Le mot *fullo*, en effet, est dans ces deux fragments au pluriel. P. 98, DIV : *Nec noctu nec diu licet fullonibus quiescant*. P. 483, QVAESTI : *Ni nos texamus, nihil siet* (mss. *est*), *fullones, uobis quaesti*.

(1) *Inlicere* Mp Bamb.
(2) *Inlaqueare* Bamb.
(3) *Nurius* H.
(4) *Illicitae* P. *Inlicite* Bamb.
(5) Ritschl, *Opuscula philologica*, II, p. 466.
(6) Voir ci-dessus, p. 807

De cette remarque il résulte qu'on ne saurait admettre la lecture de maint philologue et de M. Ribbeck lui-même, *uicinum ... in portum.* Joignant à *uicinum* l'*h* extraite tout à l'heure de *uel hoc* = *uelo h-*, j'ai *huicinum* : j'en tire *hinc i nunc*, et je reconnais dans *i ... Aquilo* l'équivalent précis de ἵτ', ὦ πνοαί. — Reste à expliquer les syllabes *-ne hortum.* Elles doivent, ainsi que l'a vu M. Ribbeck, contenir à l'accusatif le nom d'Oreste (ou une périphrase qui le désigne). Elles ne peuvent contenir *in portum,* d'abord parce qu'il faudrait un adjectif pour désigner nommément le port d'Athènes, et que dans notre vers la place fait défaut pour cet adjectif; ensuite parce que le *foras* des mss. (et aussi notre *hinc* substitué à *huic*) indique que la préoccupation immédiate de la déesse est non pas de faire arriver le vaisseau jusqu'à Athènes, mais de lui faire quitter le pays des barbares. Et, en effet, c'est là la donnée dans la pièce grecque. Les fugitifs ont dirigé leur course à leur gré tant qu'ils ont été dans le port, ainsi qu'un messager le raconte à Thoas (1391 s., ναῦς δ' ἕως μὲν ἐντὸς ἦν Λιμένος, ἐχώρει), mais quand ils ont voulu passer le chenal (στόμια διαπερῶσα δέ) ils se sont vus arrêtés par de fortes vagues (Λάβρῳ κλύδωνι συμπεσοῦσ' ἠπείγετο) et par un vent terrible qui refoulait le navire en arrière (Δεινὸς γὰρ ἐλθὼν ἄνεμος ἐξαίφνης νεὼς Ὤθει πάλιν πρυμνήσι'...). Les barbares ont profité de leur embarras pour les assaillir, et, au moment où le messager parle, le combat n'est pas terminé. Ainsi Oreste n'a point franchi la passe du port. Il est donc extrêmement probable, malgré d'assez grandes difficultés paléographiques (1), qu'*aquilone hortum* provient de *aquil(o) Orestem e portu.* — Voici maintenant l'ensemble du vers :

Passo uelo hinc i nunc, aquilo, Orestem e portu fer foras.

Le passage suivant nous montre une méprise portant non sur des lettres, mais sur un signe d'athétèse.

P. 4, TOLVTIM. Après la citation de Lucilius qui finit par *accliue tolutim,* vient le mot *idem,* qui introduit une seconde citation du même poète. Cet *idem,* qui a aussi été écrit par distraction après *Tuscos tolutim*, mots d'une citation de Novius, dut en cet endroit être annulé au moyen d'un soulignement. Un nouveau copiste crut voir un signe d'abréviation au-dessus de la ligne inférieure, et par suite changea *omne iter* en *omnem inter.*

(1) On pourrait conjecturer que les copistes ont pris *-estē* (*-estem* de *Orestem*) pour *est ē* (*est est*), et réduit la répétition apparente. Avec une réduction analogue des deux *o* consécutifs, on arriverait à *aquilorēeportu.* Comparer dans P (p. 473, MINITAS) *Lius* pour *Liuius, etiaminites mittea* pour *etiam minitas mitte ea,* dans tous les manuscrits (p. 160, PORCET) *ministra frugibus* pour *ministra a frugibus,* (p. 248, BELLVM) *quo quis* pour *quo quiuis* (*Revue de philologie,* VI, 1882, p. 68), et (p. 217, POSTICAM) *ut* pour l'abréviation *ut* suivie de *ut* (*ibid.,* p. 65). Ce dernier cas ressemble singulièrement au nôtre. Cf. encore *Transileonem,* ci-dessus p. 809.

Terminons par un exemple complexe, qui renferme en lui seul nombre de fautes et de corrections.

P. 493 : « SESCENTVM pro *sescentorum*. Lucilius lib. XXX : *Maximus si argentis sescentum ac mille reliquit* (1). Idem lib. XXX (2) : *Quid uero est, centum ac ducentum possideas* ‹*si*› (3) *milium?* » Quelques lignes plus haut : « INBERBI (4) pro *inberbes* (5). Lucilius lib. XXX : *Maximus si argento inberbi* (6) *androgyni, barbati moechocinaedi* (7). » Le lemme SESCENTVM a attiré sur Nonius des sévérités peu méritées, comme d'ordinaire. Nonius n'avait pas écrit *pro sescentorum* (« *ridicule* », dit justement M. Lucien Müller), mais *pro sescentis ;* le génitif pluriel vient d'un copiste ignorant. Un correcteur a naturellement voulu restituer la finale *-entis,* mais un nouveau copiste l'a attribuée à *argenti.* Le reviseur carolingien a, par conjecture, corrigé *argentis* en *argento,* mais, par suite de l'obscurité des renvois, les trois mots *Maximus si argento* ont passé au lemme voisin.

[*P. S.* Certains critiques, peut-être, admettront volontiers celles des corrections proposées ici qui supposent qu'un mot entier ou au moins une syllabe a été fourvoyée (comme *homo* ou *tum* p. 807), mais accueilleront avec un scepticisme systématique les corrections plus menues qui impliquent qu'on peut remettre la main sur une *m* ou sur un *i* égaré. Qu'ils veuillent bien méditer l'exemple offert par la première main du manuscrit de Leyde, p. 390, TRISTE : au lieu de *intonsa* coma sordida uestitu *ore* seuero, elle porte *intunsa* et *uore*.]

(1) *Reliquid* PCL.

(2) Chiffre corrompu. Venant de citer le livre XXX, Nonius n'eût pas repété le chiffre. Le livre XXX d'ailleurs ne contient pas de vers trochaïques.

(3) Le silence de Roth donnerait à penser que *si* est dans LW. Mais M. Lucien Müller indique *si* comme omis par la première et la seconde main de L et par le Bambergensis.

(4) *Inuerbi* les manuscrits.

(5) *Inuerbis* les manuscrits.

(6) *Argento inuerbi* P. *Argento. Inuerbi* Roth.

(7) Roth *-nedi.*

Paris.

LOUIS HAVET.

L'ADHÉSION DE CHARLES THUROT

Le surlendemain de la mort de Graux, ses amis se réunissaient pour exprimer à ses parents leur profonde sympathie. Devant la maison mortuaire, la proposition suivante fut soumise à chacun des arrivants :

Charles Graux, maître de conférences à l'École pratique des Hautes Études (section des sciences historiques et philologiques) et à la Faculté des Lettres de Paris, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université, l'un des directeurs de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, est mort à Paris le 13 janvier 1882, à l'âge de vingt-neuf ans.

Quelques-uns de ses amis de tout âge, désirant ne point le laisser disparaître sans un souvenir, se proposent de former un volume de *Mélanges d'érudition*, et de le publier en le dédiant à la mémoire de Charles Graux.

Ils font appel à la collaboration de ses maîtres, de ses collègues, de ses élèves, et, en général, de tous les érudits qui l'ont connu et qui voudront s'associer à ce dernier hommage.

Les adhésions furent nombreuses. Mais parmi les érudits à qui Graux était cher, il en était un qui avait dû manquer forcément au triste rendez-vous. C'était M. Charles Thurot, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), directeur des conférences de philologie latine à l'École pratique des Hautes Études, maître de conférences à l'École Normale supérieure. Il était souffrant depuis quelques jours; il avait dû interrompre ses leçons, et on savait qu'il gardait la chambre. La feuille destinée à recevoir les adhésions fut donc portée d'abord à son domicile, et, le premier de tous, il y apposa sa signature : C. Thurot.

Ce fut le dimanche 15 janvier 1882, à quatre heures un quart, que ce maître vénéré écrivit son nom sur cette feuille. Il en traça les lettres d'une main ferme et sûre. Pourtant le jeune savant à qui il promettait son hommage funèbre l'avait à peine devancé. Le mardi 17 janvier

INDEX ALPHABÉTIQUE

PAR HENRI LEBÈGUE

(La lettre *p.* indique la page des éditions; la lettre p. se rapporte à la page des *Mélanges*).

A

adjutor tabularior(um) fisci castrensis, p. 509.
aedituus, p. 509.
ager censui censendo, p. 11.
Agésistratos, p. 782-784.
agrimensores, p. 508.
Alexandre d'Aphrodisias, p. LVI. — *Sur l'âme*, p. 567-572.
Alexandre (roman d'), p. 626.
allitération, p. 49-50.
ALPHABET GREC, p. 415-460.
amaxopodes, p. 788, note.
Ammien Marcellin, XV, 3, 10, p. 303; XXI, 5, 7, p. 303; XIX, 6, 2, p. 303.
Anatolius Alexandrinus (*Fabricius Bibl. Gr. III*, 8 vol. III, 463, *éd. Harl.*), p. 577, note.
ANTHOLOGIE PLANUDÉENNE, p. 556.
Antoine, p. 720.
aoriste grec, p. 584-599.
Appien, p. 24-29; II, 82, p. LV.
Apuleii *Rhetorica*, p. 41.
Archiloque, v. 77, p. 560, note 1.
Archimède, Περὶ ὀχουμένων *liber* I, p. 689-709.
Archytas de Tarente, p. 573-584.
Arethas, p. 749-766.
aries, p. 784.
aries subrotatus, p. 785.
Aristophane, p. 553. — *Pax*, v. 775-795, p. 163. — *Schol. ad Vesp.*, *p.* 1509, p. 166, note.
Aristote. *Eth. Nicom.*, p. 555 et 556. — *Eth. Eud.*, p. 556. — *Rhetor.*, I (*cap.* 1, 2, 6, 7, 9, 11, 15), p. 87-96. — *Meteor.* p. LVI. — *Poet.* IV, 19, p. 748.
Aristoxène (*ap. Athénée*, X, *p.* 453), p. 458, notes 1 et 2.
Ascagne, p. 611-619.
ascensus, p. 785.
ASTROLOGIE, *Voy.* Chorographie astrologique.
Athanase (copiste), p. 555 et 556.
Athénée, II, *cap.* 52, p. 21 et 22; ibid. *p.* 48ᵇ, p. 49; ibid, *p.* 49ᵃ. *éd. Cas.*, p. 72. III, *p.* 125ᵉ, p. 72 et 73. IV, *p.* 146ᶠ, p. 78; ibid., *p.* 175ᶠ, p. 73. VI, *p.* 236ᵉ, p. 73 et 74. VII, *p.* 282ᵈ et 282ᵉ, p. 74 et 75; ibid., *p.* 290ᵉ, p. 75. VIII, *p.* 344ᵉ, p. 75. IX, *p.* 402ᵇ, p. 76; ibid., *p.* 405ᵉ, p. 76 et 77. X, *p.* 453, p. 458, note. XI, *p.* 466ᵃ, p. 77. XIII, 600ᶠ, p. 583, note 2. XV, *p.* 696ᵉ, p. 77 et 78. XV, 35, p. 648.
Athénée, *Traité des machines*, p. 781-801.
atramentarium, p. LVI.
atramentum, p. LVI.
Ausone, p. 555.

B

Baanes, p. 749-765.
Basile (saint), p. LVI.
Bast, *Commentatio palaeogr.*, p. 855 et suiv., p. 552.
Bessarion, p. 547; p. 548; p. 763.
BIBLE et NOUVEAU TESTAMENT, p. LV; p. 554.
BIBLIOGRAPHIE, p. XXXIX; p. XLI; p. XLIII; p. XLV; p. LI; p. LV; p. 245-296; p. 305-320; p. 463-466; p. 525-526.
BIBLIOTHÈQUES, p. XXXV; p. XLI; p. LI; p. 390, note 3; p. 553, p. 621-627.
Blemmydas (Nicéphore), *Logica et Physica*, p. 398.
BOTANIQUE, p. 21 et 22.

C

Callistratos, p. 794.
Camargue (la), p. 70.
Camars (Annius), p. 63-70.
campidoctores, p. 297-303; p. 682.
campiductores, p. 297-303; p. 682.
canon musical, p. LV.
Carcinus, p. 163-167.
castellum, p. 784.
CELTIQUE (LANGUE), p. 231-233.
centurions, p. 337-338; p. 676-679.
cerritior, p. 383.
César, *De B. Gall.*, I, II, III, IV, passim, p. 536-542.
cestrum, 646-649.
Chalciopoulos (Leo), p. 555 et 556 (*Voy.* Athanase).
Chanson de Roland, p. 533 et 534; p. 543.
CHINOISE (LANGUE), p. 719-721.
Choricius, p. LVI. — *Apologie des Mimes*, p. LV. — *Éloge d'Aratios et de Stephanos*, p. LIV. — (*fragments*). p. 629; p. 639-641.
CHOROGRAPHIE ASTROLOGIQUE, p. 341-351.
chrysographia, p. LVI.
Cicéron. *Rhet. éd. Weidner* passim, p. 44-48; (commentaire), p. 41-45. — *Invent.*, p. 47-48; (commentaire), p. 47-48. — *Pro Arch.*, p. 47 et 48; (commentaire), p. 392 (*Voy.* Manuce). — *Pro Flacco*, XXIX-XXXII, p. 7-12. — *Epist.*, p. 169-173; IV, 12, 2, p. 170. V, 12, p. 383. VIII, 5 p. 383. — *Tuscul.*, p. 47.
cimetière, p. 504-513.
Coelius Antipater, p. 24-34.
Coelius Rhodiginus, p. 646.
COLLÈGES et UNIVERSITÉS, p. XII, note; p. LV et LVI.
comoedia palliata, p. 79-86.
contaminatio, p. 81.
conventus, p. 7.
corpus paroemiographorum graecorum, p. LV.
corvus demolitor, p. 783.
CRYPTOGRAPHIE LATINE, p. 662.
Ctésibios d'Ascra, p. 782; p. 794.
cuniculum, p. 795.
cursores, p. 507.
Cyrille (saint), p. LVI.

D

Damascius. Περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν, p. 547-552.
Darmarius, p. 630 et 631.
decuma facta, p. 519.
dedicatio, p. 11.
Démosthène, p. 13-20; p. 555. — *Mid.*, p. 13-20.
Diadès, p. 785-787.
DIALECTES GRECS, p. 176-185; p. 545; p. 575-583; p. 696, note.
Diodore de Sicile, p. 525-531; XII, 21, p. 49.
Dion Cassius, p. 27; 62, 4, 3, p. 193, note.
dittographie, p. 363-364.
diu, p. 373.
Dorothée, évêque de Monembasie, p. 628.
DROIT, p. LV; p. 7-12; p. 179-185.

E

ÉGYPTOLOGIE, p. 601-609.
Épicure (ap. Diog. Laert. IX, 152), p. 50.
ÉPIGRAPHIE GRECQUE, p. LV; p. 175-185; p. 601-609; p. 623 et 624.

pol. v. 115, p. 97-99 et p. 102; v. 441, p. 99-102; v. 630, v. 685, v. 715, p. 204; v. 853, p. 205. — *Iph. Aul.* v. 520 et 528, p. 219; v. 872, p. 99; v. 1035, p. 100; v. 1338, p. 219; v. 1345, p. 220. — *Iph. Taur.* v. 798, p. 220; v. 937 et 1186, p. 221; v. 1393, p. 223. — *Med.* v. 115, p. 198; v. 366 et 381, p. 199; v. 384, v. 462, v. 505, v. 536, p. 200; v. 885 et 942, p. 201; v. 964 et 1142, p. 202. — *Orest.* p. 625; v. 13 et 14, v. 74, v. 82, v. 205, v. 291, v. 448, v. 508, v. 607, v. 673, v. 823, v. 824, v, 904, v. 960, v. 1046, v. 1642, v. 1689, p. 187-192. — *Phoen.* p. 625; v. 45 et 55, p. 209; v. 207 et 387, p. 210; v. 1268, p. 222. — *Rhes.* v. 776 et 970, p. 222. — *Supplic.* v. 450, p. 100; v. 1070, p. 210; v. 1074, p. 211. — *Troad.* v. 220, p. 196; v. 284, p. 222; v. 623 et 961, p. 196; v. 1025, v. 1032, v. 1204, p. 197; v. 1320, p. 198. — *Fragm.* v. 211, p. 100.

évangéliaire, p. LV.

F

Festus, p. 659-669.

fullonia, p. 811, note 1.

G

Galien, p. 554.

gentilicium, p. 516.

GÉOGRAPHIE, p. 70; p. 121-126; p. 133-141; p. 231-233.

gloses « Abavus », p. 767-779.

Gorgias, *Éloge d'Hélène*, § 12, p. 127-132.

GRAMMAIRE GRECQUE, p. LV et LVI; p. 1; p. 4; p. 220; p. 535; p. 557-566; p. 585-599; p. 737-748.

GRAMMAIRE LATINE, p. 355; p. 361; p. 535-543.

GRAUX (CHARLES). — *Biographie*, p. I-L. — *Bibliographie*, p. LI-LVI.

GREC VULGAIRE, p. 626; p. 628.

Grégoire de Nazianze, *Épig.* 4 (*éd. Caillau*, II, 1164), p. 50.

Grillius, p. 47 et 48 (*Voy.* Cic. *Invent.*).
grus, p. 785.
Guiet, p. 461-480.

H

Hannibal, p. 23-34.
Harpocration, p. LV.
HÉBRAÏQUE (LANGUE). *Daniel*, p. 235-244.
Hercule, p. 520; p. 522.
Hérodote, I, 4, p. 4-5; ibid., 30. p. 51; ibid., 36, p. 1-3; ibid., 139, p. 457. — II, 146, p. 4. — III, 32, p. 5; ibid., 53, p. 2; ibid., 75, p. 3. — IV, 132, p. 3-5; ibid., 196, p. 2. — V, 84, p. 2.
Héron de Constantinople, p. 792-800.
Héron le jeune, p. LVI.
Hésiode, *Opera et dies*, p. 554-555. — *Theog.*, p. 555.
Homère, p. 159-162.; p. 557-566. — *Il.*, II, v. 203-205, p. 159-162. — *Odyss.*, I, v. 94, p. 46; ibid. v. 275-276, p. 38, note 3. — II, v. 53, p. 38, note 3. — XV, v. 16-17, p. 38, note 3. — XIX, p. 35.
hourque *ou* houcre, p. 795, note 1.

I

impôts, p. 509.
Isocrate, *Oratio II ad Nicoclem*, § 1-30, p. 481-504.
Italie (frontières), p. 121-126. — (provinces), p. 133-141.
ITALIENNE (LANGUE), p. XLIV, note 1.

J

Jamblique, p. 556; — (*apud Villois. Anecd.* t. II, *p.* 197), p. 577; (*ibid. p.* 202), p. 581.
Joannes Siceliota, p. 630.
Josèphe, p. 627.

L

Lampride. *Vita Alexandri Severi*, 52, p. 302.
LANGUE LATINE, p. 566. — *Latin ancien*, p. 773-779. — *Latin vulgaire*, p. 773.
Lavatera arborea, voy. ἥμερος μαλ
légions, p. 329-338; p. 671-687.
Léon l'Empereur, p. LVI.
Libanius, fragments, p. 629-639.
Livius Andronicus, *Equos Tro* p. 103-109.
Lucien, p. 759-762. — *Somn.* p.
Luscius, p. 81-83.
Lydos, p. LVI.
Lysimaque, p. 654-657.

M

Madvig, *Grammaire latine*, § p. 535.
Manuce (Paul), p. 392 (*Voy.* Cic *Archia*).
Manuel Malaxos, p. 628.
MANUSCRITS GRECS, p. XXXII XXXVIII-XLI; p. XLIII; p. XLV; p. LIV-LVI; p. 3; p. 5; p. p. 111-120; p. 306-320; p. 525 p. 547-552; p. 552-556; p. 567 p. 573-584; p. 621-628; p. 629 p. 651-657; p. 696-709, p. 723 p. 749-764.
MANUSCRITS LATINS, p. X p. 41-44; p. 169-173; p. 32 p. 353; p. 405-413; p. 659-669; 779; p. 803-814.
Marolles (Michel de), p. 462-480.
Maxime de Tyr, p. 556.
Ménandre, p. LV.
métathèse, p. 410.
MÉTRIQUE, p. 225-229.
MÉTRIQUES (INSCR. GRECQUES), p. 602; p. 608.
MÉTRIQUE (INSCR. LATINE), p. 519.
MILITAIRES (ART et HISTO p. LV et LVI; p. 329-338; p. 50 p. 781-801.
Muret, p. 381-403.
MUSIQUE, p. LV; p. 225; p. 226; — (*Instruments*), p. 237-239.
MYTHOLOGIE, p. 338-340; p 609.
MYTHOLOGIE GRECQUE, p. 601-609.
MYTHOLOGIE PHÉNICIENNE, p. 554 613-619.

N

Nicéphore II Phocas, p. LVI.
Nil (saint), p. LVI.
Nonius Marcèllus, *p.* 475 (*opitula*), p. 103-104; passim, p. 803-814.
Numenius, p. LVI.
NUMISMATIQUE, p. 523.

O

obels, p. 13-20.
Olympiodore, p. 551; p. 556.
ORTHOGRAPHE LATINE, p. 324; p. 506.

P

paedagogus, p. 509.
PALÉOGRAPHIE GRECQUE, p. XLIII; p. XLV et XLVI; p. LIV-LVI; p. 99; p. 482-504; p. 527-531; p. 547-552; p. 554; p. 568 et 569; p. 606-608; p. 626-630; p. 728; p. 731; p. 736; p. 749-766.
PALÉOGRAPHIE LATINE, p. 172-173; p. 325-327; p. 354-356; p. 359; p. 361-364; p. 366; p. 368; p. 373; p. 377; p. 405-413; p. 659-669; p. 667; p. 698; p. 731; p. 768-779; p. 803-814.
papyrus, p. 481-504.
Paul, jurisconsulte (*apud Theodoricum*), p. 43-44.
Paul Diacre, p. 659-669.
pedisequi et pedisequae, p. 508.
peinture à l'encaustique, p. 643-649.
Phanias d'Érèse ou de Lesbos (*apud Athen.* II, 52), p. 21-22.
Philodème, Περὶ ῥητορικῆς (*Hercul. vol. nova coll.* v, 101), p. 50. — Περὶ σημείων καὶ σημειώσεων *col.* XVI, *l.* 24-25, p. 52; *col.* XX, p. 52.
Philon de Byblos (*apud Eus. Praepar. Evangel.* I, 10, 7), p. 55.
Philon de Byzance, p. LV; p. 784-793.
Philostrate, *Vita Apoll. Tyan.*, p. LIV-LV.
Pindare, *Olymp.* p. 534; VII, p. LV.
Pisides (Georges), Κοσμουργία, p. 397.
Planude, p. 554.
Platon, p. 751-756; p. 763. — *Euthyphr.* p. LVI; *p.* 3ᵃ, p. 50. — *Gorg. éd. Stallbaum*, *p.* 447-495, p. 586-599. — *Leg. lib.* II, p. 556. — *Parmen*, p. 550-551. — *Resp. lib.* VII, *p.* 530 D, p. 577.
Plaute, (*Éd. Guiet, traduct. de Michel de Marolles*), p. 461-480. — *Amph.* II, 2, v. 5, v. 73, v. 198, p. 384-385. — *Asin.* I, 3, v. 51, p. 385. — *Capt.* III, 4, v. 82, p. 385. — *Casin.* (prol.), p. 472. — *Cist.* passim, p. 467-480.
Pline, *Hist. natur.* (*éd. Detlefsen*), IV, 21, 35, 113, p. 231; XXXV, 6, 26, 45, p. 649; ibid., (7, 31), 49 p. 644; ibid. 9, (36, 30), 102, p. 644; ibid., 11, 41, 149, p. 646-647.
Plutarque, p. LI; p. LV. — *Vitae*, p. LI; p. LVI. — *De sera num. vindicta*, XXI, p. 648, — *Moral. p.* 20ᵈ, p. 52.
POÉSIE GNOMIQUE, ap. Wilh. Meyer, *Die urbinatische Sammlung von Spruchversen*, *p.* 28, *n.* 7, p. 49.
poesis, p. 82, note 4.
poeta vetus apud Cicer. (*Mater te appello...*), p. 474.
Polybe, Θ, 3-7, p. 23-34.
Polyen, p. 723-729.
porticus, p. 795.
praedes, p. 12.
praedia censui censendo, p. 11.
primipiles *et* primipilares, p. 683-687.
Proclus, *Comment. in Parmenidem*, p. 550, note 4.
procurator IIII, p(ublicorum) A(fricae), p. 509.
proscriptio, (*Voy.* ἀναγραφή)
Prudence, p. 405-413.
Pyrrhos, p. 795.

Q

quaternions, p. 548-551; p. 554 et 556.

R

reą mancipi *et* res nec mancipi, p. 11.
Rhacendytes (Joseph), p. 398.
rhythmique (modulation), p. 225-229. — (loi), p. 737-748.

S

Sakôn, p. 613.
Salomon, *Psaumes*, p. LVI.

Salluste, *Jug. éd. Dietsch*, x, 1, p. 386, note 3. — *Hist. lib.* III, 19, *éd. Dietsch*, p. 386, note 4. — Pseudo Sall. *Ad Caes. de re publica.* IX, 4, *éd. H. Jordan*, p. 386, note 6.
Sapho (*apud Choricium*), p. LV.
saturnien (vers), p. 519.
Saxanus, p. 338-340.
scriba, p. 82, note 4.
scriptura, p. 82, note 4.
SÉMITIQUES (LANGUES), p. 58-61; p. 415-459.
Sénèque le rhéteur, *Controv.* x, 5, (34), 23, p. 645.
Sénèque, *Epist. lib.* I et II, p. 366-379. — *Quaest. natur. lib.* I-VII, p. 353-365.
Septumulenus, p. 515-520.
Sidoine Apollinaire, p. 321-327.
Sôkos, p. 614 (*Voy.* Sakôn).
Sophocle, *Aj.* v. 34, p. 102. — *Antig.* v. 64, p. 102. — *Oed. tyrann.* v. 294, p. 99; v. 896, p. 100. — *Phil.* v. 234, p. 204. — *Fragm.* 609, *éd. Dindorf*, p. 99.
Sosiphane (*fragm.* 2 *p.* 638 *Nauck*), p. 52.
STATUAIRE, p. 143-158.
stèle de Mésa, p. 436 et 442.
stichométrie, p. XLIII; p. XLV; p. LV; p. 555.
Stobée, *Ecl.* I, 1, 4 (*éd. Mullach*, I, 565), p. 582-583.
subsignatio, p. 12.
Synesius, p. LVI.

T

tabellarii, p. 507.
tachygraphie grecque, p. LV.
Tarente, p. 515-524.
Télémaque, p. 35-39.
terebra, p. 785.
Térence (prol.), p. 79-86. — *Eun.*, II, 2, v. 34, p. 383. — *Heaut*, v. 7, p. 84.
terres cuites, p. 143-158.
testudo, p. 785.
testudo ad congestionem fossarum, p. 787.
testudo ad fodiendum, p. 790.
TEXTES (PATHOLOGIE DES), p. LVI; p. 1-5; p. 49-53; p. 71-78; p. 87-96; p. 97-102; p. 103, note; p. 127-132; p. 187-223; p. 353-379; p. 467-480; p. 645; p. 761; p. 767-779; p. 803-814.
Théocrite, *Ecl.*, I-IX, p. 554.
Théodore Prodrome, p. 554.
Theodoret, p. LVI.
Theodoricus, p. 41-45. (*Voy.* Cic. *Rhetor. comment.*)
Théophane, p. LVI.
Theophraste, *Charact.*, p. 398, note 1.
Thucydide, I, 11, p. 711-717; ibid., 82, p. 3.
Thyatira (apud Cicer.), p. 10, note 4 (*Voy.* Cic. *pro Flacco*).
Tite-Live, XXVI, 5-11, p. 23-34.
Titinius, p. 811, note 4.
tributum ex censu, p. 11.
turris ambulatoria, p. 785.

V

Vacca, Vagia, p. 231.
Valerius Antias, p. 31-34.
Varron (ap. *Non. Marc. p.* 77, *l.* 16, *éd. Quicherat*), p. 384.
Végèce, II, 8, p. 678; ibid., 23, p. 303; — III, 6, p. 303; ibid., 8, p. 303; ibid., 26, p. 303.
vericulum, p. 646-648.
Vettius (*et non* Sextius) Agorius Basilius, p. 412.
vexillarii. p. 337-338.
vexillum, p. 337-338.
Virgile, *Aen.* I, v. 267-268, p. 611-619. — *Catal. éd. Scaliger*, p. 387, note 3.
viriola, p. 776.
Vitruve, p. 782; p. 784, note 1; p. 785, note 1; p. 786, note 1-3; p. 787, note; p. 788, note; p. 789, note; p. 792, note; p. 793, note 4.

X

Xénophon, *Anab.*, p. 627. — *Cyr.*, p. 627. — *Hellen.*, p. 554. — *Hier.*,

p. 111-120; I, 7 et 11, p. 117; ibid., 25 et 30, p. 118; VI, 2, p. 118-120; VIII, 10, p. 120. — *Memor.*, p. LIV. — *Oecon. cap.* I-X, p. LI.

Z

Zosime, p. 390, note 4; p. 393, note 5; p. 395.

MOTS GRECS

ἄβαξ, p. 448, note.
ἄδος, 181-182.
ἄκρα τηρῶν ὀυγγα, (*Cic. Epist.* V, 2), p. 383.
ἀμαξίποδες, p. 788.
ἀναγραφή, p. 8.
ἀνεύχεσθαι, p. 219.
ἀποτείνειν, p. 188.
ἀποτρέπειν, p. 195.
ἀπύω, p. 222.
ἀρετή, p. 800.
ἀρετὴ χελώνη, p. 800.
ἀῦτεῖν, p. 222.
βάλλεσθαι, p. 4.
γέρανος, p. 798.
διαπήγματα, p. 788.
διδόναι γέλωτα, p. 199.
δίκη κακοτεχνιῶν, p. 8, note 3.
ἐκνεῖν *et* ἐκνεύειν, p. 221 et 222.
ἐκτείνειν, p. 188.
ἑλέπολις, p. 793.
ἐντείνειν, p. 188.
ἐπιβάθρα, p. 785.
ἥμερος μαλάχη, p. 21.
ἠπύω, p. 222.
θαλάσσιος ἐχῖνος, p. 22.
θερμαστρίς, p. 797, note 1.
ἰῶτα προσγεγραμμένον, p. 178.
καλύπτειν, p. 73.
καρχήσιον, p. 798.
κεκτημένος (ὁ), p. 193.
κέντρον ὀμφαλικόν, p. 22.
κοινωνεῖν, p. 208.
κόραξ, p. 785.
κριός, p. 784.
κριὸς ὑπότροχος, p. 785.
κριοφόρος χελώνη, p. 784.
μηχάνημα; p. 796, note.
Μικκός, p. 545.
Μώτ, p. 55-61.
ὁλκάς, p. 795, note 2.
ὁμοῖα (non ὁμοια apud veteres Atticos), p. 206.
ὀρυκτρὶς χελώνη, p. 790.
οὐκέτ' εἶναι *et* οὐκ εἶναι, p. 209.
ὀφλισκάνειν γέλωτά τινι, p. 199.
παραλελύσθαι, p. 211.
παράδοσις, p. 183.
παρεῖσθαι, p. 210.
περιπήγματα, p. 788.
πιθήκιον, p. 795.
Πόθος, p. 55-61.
πράξεις, p. 181.
πύργος φορητός. p. 785.
ῥαβδίον, p. 648.
σαμβῦκαι, p. 793.
στωίδιον, p. 795.
συγχαλᾶν, p. 578.
σφόνδυλος, p. 800, note 1.
τιθέναι γέλωτα, p. 199.
τρίβολοι, p. 800.
τρύπανον, p. 785.
ὑπό, p. 4.
ὑπόρυξις, p. 795.
φάρμακον, p. 646.
φάσις, p. 8, note 3.
χελώνη, p. 785.
χωρίδιον, p. 784.
χωστρὶς χελώνη, p. 787.

FIN

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 13097.

UNIV. OF MICHIGAN,
JUL 23 1914

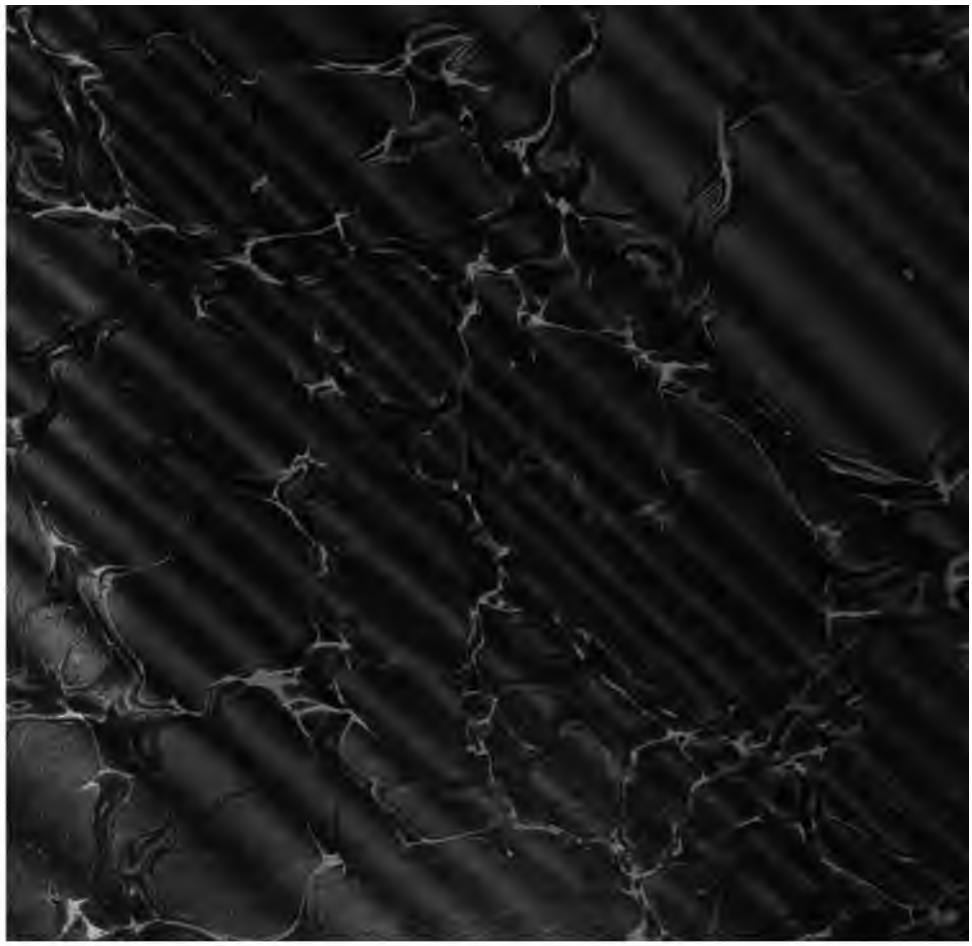

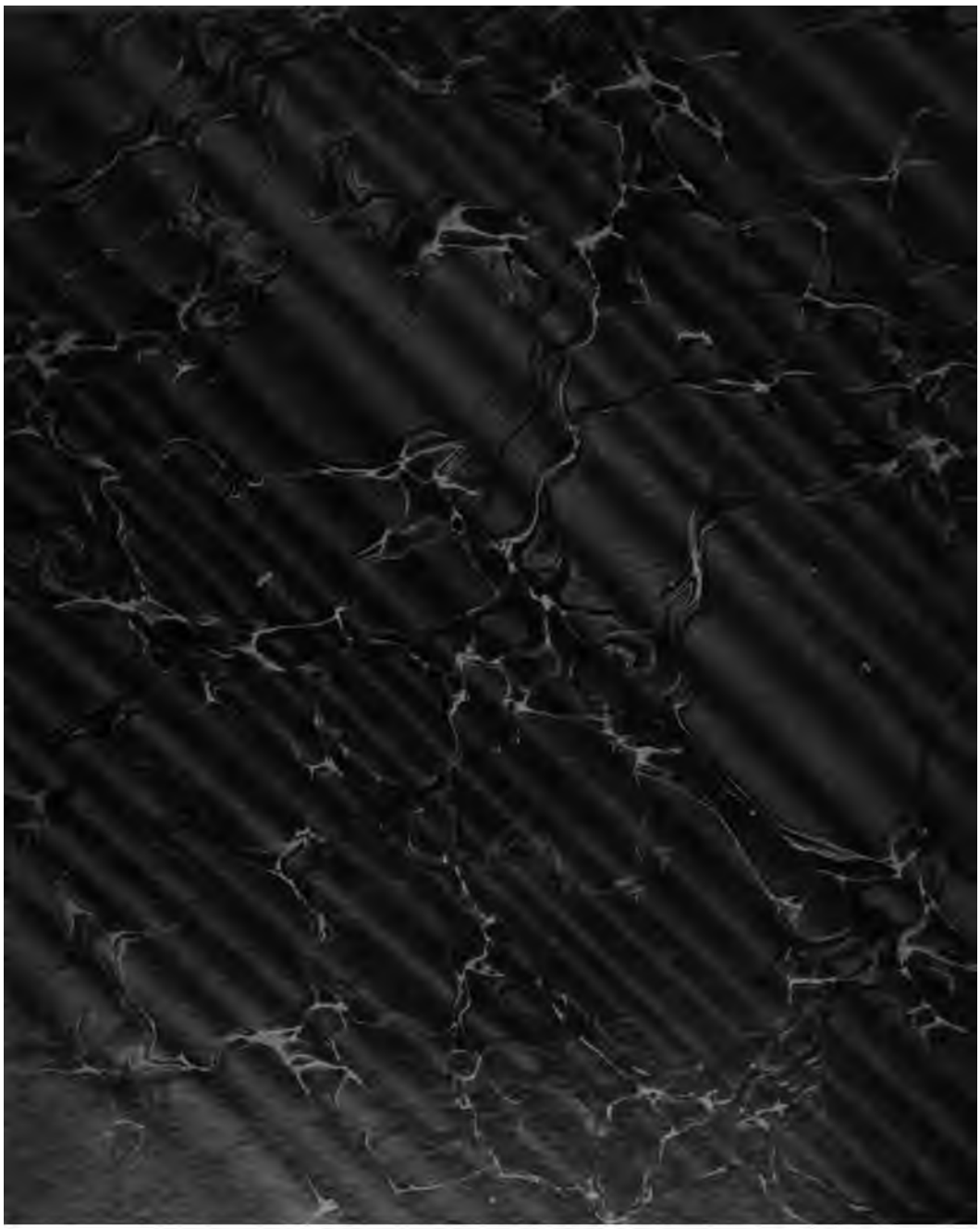

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02764 3538